UNIVERSITY
TORONTO.
KING
ALFRED
LIBRARY
OF
HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH
AND
HARRIET SMITH
1901

REVUE BELGE

DE

PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

PREMIÈRE ANNÉE

1922

P
HIST
R

REVUE BELGE

DE

PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR LA

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES & HISTORIQUES

TOME Ier

—

1922

4-79011
21.9.48

BRUXELLES
LES ÉDITIONS ROBERT SAND
86, Rue de la Montagne
—
1922

P
2
.R4
t. 1

Notes sur deux passages d'Euripide

I

L'Oracle de la *Médée*

Le roi d'Athènes, Égée, n'ayant pas d'enfant, s'est rendu à Delphes pour demander à Phébus comment il pourra obtenir une postérité. C'est le motif traditionnel qui conduit au même oracle Xuthus dans l'*Ion* et Laius dans les *Phéniciennes*. A son retour, le pèlerin s'arrête à Corinthe et y rencontre Médée qui l'interroge sur son voyage (674 et suiv.) :

Médée. Eh bien! que t'a dit Phébus sur la naissance d'enfants?

Égée. Un oracle dont l'interprétation dépasse la sagesse humaine.

Médée. M'est-il permis de connaître la réponse du dieu?

Égée. Oui, d'autant plus qu'elle exige un esprit ingénieux.

Médée. Quel est donc l'oracle? Dis-le, s'il m'est permis de l'entendre.

Αι. Ἀσκοῦ με τὸν προὔχοντα μὴ λῦσαι πόδα,
Μη. Πρὶν ἂν τί δράσῃς ἢ τίν' ἐξίκῃ χθόνα; 680
Αι. πρὶν ἂν πατρῴαν αὖθις ἑστίαν μόλω.
Μη. Σὺ δ' ὡς τί χρῄζων τήνδε ναυστολεῖς χθόνα;

Égée explique ensuite sa présence à Corinthe en disant qu'il se rend à Trézène pour y demander au sage roi Pithée l'interprétation de la réponse du dieu.

Voici le commentaire du scholiaste au sujet de l'oracle (v. 679) :

Χρησμὸς ὁ δοθεὶς τῷ Αἰγεῖ οὗτός ἐστιν.
᾿Ασκοῦ τὸν προὔχοντα ποδάονα, φέρτατε λαῶν,
μὴ λύσῃς, πρὶν γουνὸν ᾿Αθηναίων ἀφικέσθαι.

᾿Ασκοῦ οὖν τῆς γαστρός· πόδα δὲ τὸ μόριον, παρόσον ως ὁ ποδεὼν τοῦ ἀσκοῦ προέχει. Λέγει οὖν ὅτι ἔχρησέ μοι μὴ συνελθεῖν ἑτέρᾳ, πρὶν ἐπιβῆναι τῆς πατρίδος. Τοῦτο γὰρ αἰνίττεται, ὅπερ αὐτὸς οὐ συνίησιν. ᾿Ασκὸν τοίνυν λέγει τὸν περὶ τὴν γαστέρα τόπον. ᾿Αρχίλοχος (fr. 72)· « καὶ πεσεῖν δρήστην ἐπ' ἀσκὸν κἀπὶ γαστρὶ γαστέρα προσβαλεῖν μηρούς τε μηροῖς », δρήστην λέγων, οἷα δράσαντά τι. Ποδεῶνα δὲ εἰώθασι λέγειν τὸ τοῦ ἀνδρὸς αἰδοῖον.

Sur le v. 681 : ἕως <ἂν> ἐν τῇ πατρίδι γένωμαι. ᾿Εξέχοντα δὲ μάλιστα ἐν σώματι τέσσαρα, κεφαλή, χεῖρες, αἰδοῖον, πόδες.

Le scholiaste entend donc que ἀσκός, « outre », a ici, comme dans un passage d'Archiloque, le sens de γαστήρ, « ventre », et que ποδεών, proprement « cou de l'outre », désigne le *membrum virile*. L'oracle défendrait ainsi à Égée d'avoir commerce avec une femme avant d'être de retour dans sa patrie.

Plutarque, *Thésée* 3, donne le même sens à l'oracle et il le cite comme il suit :

᾿Ασκοῦ τὸν προὔχοντα πόδα, μέγα φέρτατε λαῶν,
μὴ λύσῃς πρὶν δῆμον ᾿Αθηνέων εἰσαφικέσθαι.

Apollodore, *Bibliothèque*, III 15, 6, 2, coïncide avec Plutarque pour le premier vers (πόδα, et non ποδάονα) et offre au second la variante πρὶν ἐς ἄκρον ᾿Αθηναίων ἀφίκηαι. Les manuscrits de Tzetzès, *Ad Lycophr.*, v. 494, p. 548, ont simplement πόδα ou πόδα ὄν ou πόδα ὦ. Cf. aussi *Anth. Palat.* XIV, 150.

Il faut retenir de là que la version ποδάονα n'a pour elle d'autre garant que le scholiaste : ce grammairien à l'esprit obscène, en mettant l'oracle en vers, l'y a introduite au lieu de πόδα pour mieux faire concorder le texte d'Euripide avec l'interprétation qu'il inventait. Au sur-

plus, si le terme ποδάονα avait figuré anciennement dans l'oracle et s'il avait, comme le veut le scholiaste, désigné couramment le *membrum virile*, il n'eût point été besoin d'un esprit ingénieux, σοφὴ φρήν, pour deviner l'énigme.

Il y a lieu de s'étonner de ce que l'interprétation du scholiaste ait pu se maintenir depuis l'antiquité jusque dans les dernières éditions modernes. Elle est d'abord en contradiction avec le caractère général des réponses du dieu, qui n'a pas, que nous sachions, l'habitude de choisir ses phrases à double entente dans un pareil genre d'images. Elle est aussi tout à fait indigne du ton et du style de la tragédie, et elle eût apparu comme une vulgarité sans exemple sur la scène du drame. Aristophane lui-même eût été le premier à tancer à ce sujet le poète qu'il surveillait de si près.

A ma connaissance, M. P. Corssen est le premier moderne qui ait eu le mérite de chercher à expliquer l'oracle par une autre voie (*Berliner philologische Wochenschrift*, 1913, col. 92 sq.)

Selon lui, le mot ἀσκός est employé dans un sens qu'il a plus tard perdu. « Littéralement, l'oracle n'a rien dit « d'autre que le symbolon pythagoricien : τὰ στρώματα ἀεὶ « συνδεδεμένα ἔχειν (Diogène Laërce VIII, 17). Hippolyte « (*Philosoph.* VI, 27), qui donne le symbolon sous la « forme : τὸν στρωματόδεσμον δῆσον, ajoute l'explication : « ἐπεὶ οἱ ὁδοιπορεῖν μέλλοντες εἰς δέρμα δεσμοῦσι τὰ ἱμάτια « αὐτῶν πρὸς ἑτοιμασίαν τῆς ὁδοῦ. Le fait qu'anciennement « le terme ἀσκός n'était pas seulement employé pour une « outre à vin, mais aussi pour un sac de cuir où l'on emportait en voyage des effets de toute sorte, est prouvé par « l'*Odyssée*, κ, 19 :

δῶκε δέ μ' ἐκδείρας ἀσκὸν βοὸς ἐννεώροιο,
ἔνθα δὲ βυκτάων ἀνέμων κατέδησε κέλευθα.

« Autrement en effet, les compagnons d'Ulysse ne viendraient pas à penser qu'Éole y a mis pour lui des objets « d'or et d'argent. L'oracle ordonnait donc à Égée de « retourner directement à Athènes, sans s'arrêter en chemin. Égée, ne comprenant pas cet ordre et allant deman-

« der à Pitthée le sens de l'oracle, pécha contre lui en « s'efforçant de l'accomplir. »

Il ne m'a pas été possible de parcourir la *Berliner philologische Wochenschrift* depuis 1914, mais je crois bien que la plupart de ses lecteurs auront trouvé, comme moi, l'explication de M. Corssen inacceptable. Une outre, ἀσκός, est bel et bien une outre, et elle a pour destination de recevoir du liquide, même si occasionnellement il arrive au poète d'imaginer une outre énorme, faite de la peau d'un bœuf, une outre épique où sont enfermés les vents, comme dans un ballon. Chez Homère, la vraie outre est toujours en peau de chèvre, αἴγειος ἀσκός Γ 214. ζ 78. ι 196; elle sert à contenir du vin ou de l'eau, et le sac destiné à recevoir les autres provisions, κώρυκος (plus tard θύλακος) en est expressément distingué, ε 257. ι 213. Chez Euripide, ἀσκός ne se dit que d'une outre à vin, *Cyclope* 145-161. 510-529, *Électre* 511. D'autre part, le rapprochement avec le précepte pythagoricien est illusoire. Celui-ci recommande d'être toujours préparé à partir, d'avoir toujours ses paquets prêts; il ne défend nullement de s'arrêter ni d'ouvrir son sac au cours du voyage.

Il n'importe guère ici de savoir si le mot ποδεών, « cou de l'outre lié par une courroie » (Hérodote, 121,4. Pollux II, 196) a été employé quelquefois pour désigner le *membrum virile*. En effet, le mot de l'oracle d'Euripide est πόδα, et il n'y a pas d'exemple que πούς soit jamais pris dans un sens obscène. C'est en partant du mot πούς, et par une tout autre voie que M. Corssen, que j'essaierai de trouver la solution de l'énigme.

Une interprétation des vers d'Euripide, qui paraît simple à première vue, serait celle-ci : « Ne délie pas le cou saillant de l'outre, c'est-à-dire, ne bois pas ». Mais si Égée ne s'en satisfait pas, c'est évidemment que πούς ne lui semble pas pouvoir s'entendre comme un substitut de ποδεών. Et il faut bien que cette synonymie n'existe pas; sinon, il n'y aurait en réalité ni piège, ni énigme. Au surplus, avec un tel sens, l'addition inutile de προὔχοντα resterait inexpliquée.

Euripide faisait représenter sa pièce devant un peuple de marins; si ceux-ci ont essayé d'entendre l'oracle dans

un sens imagé, les tropes qui se sont présentés le plus naturellement à leur pensée sont ceux qui appartiennent à la langue nautique. Le mot πούς désigne pour les marins l'extrémité inférieure du cordage que l'on attache pour tendre la voile et recevoir le vent (bouline). Cf. Euripide, *Oreste* 707. Sophocle, *Antigone* 715, etc. Mais ce sens, qui s'offre si facilement, ne peut s'accorder ici ni avec προὔχοντα, ni avec ἀσκός.

Je crois que la solution de l'énigme gît avant tout dans l'acception à donner au mot ἀσκός. Pour les marins d'Athènes, il suggérait un sens métaphorique très précis. Ils désignaient par le terme ἄσκωμα la gaine de cuir par laquelle passait la hampe de l'aviron des rameurs, et qui rappelait plus ou moins la forme d'une outre dont le goulot serait tourné vers la mer. L'ascome, dit Alphonse Willems, est une « outre ou bourse de cuir adaptée au sabord de nage, et enserrant la hampe de l'aviron pour empêcher la lame de pénétrer dans le navire », Aristophane, *Acharniens* 97, où le scholiaste explique : ἄσκωμα δὲ ὁ ἱμὰς ὁ συνέχων τὴν κώπην πρὸς τῷ σκαλμῷ.

Il devait naturellement y avoir dans l'oracle un piège, et il réside dans l'emploi d'ἀσκός au lieu du terme ordinaire ἄσκωμα. Piège peu grave d'ailleurs, et ne contrevenant pas à ce qu'on peut appeler les règles loyales du jeu oraculaire. Il est presque impossible que les marins n'aient pas employé à l'occasion le mot ἀσκός comme synonyme d'ἄσκωμα. Au surplus, le verbe signifiant « munir un vaisseau d'ἀσκώματα » se dit simplement ἀσκόομαι.

Le sens d'ἀσκός ainsi établi, il devient évident que πόδα signifie l'aviron qui fait marcher le navire, et l'on comprend ainsi l'indication contenue dans προὔχοντα : c'est l'aviron attaché à son bord et qui fait saillie hors de l'ἀσκός vers la mer.

L'oracle disait donc : Ne détache pas l'aviron de son bord, ne cesse pas de ramer, c'est-à-dire, sans métaphore, voyage sans interruption jusque chez toi. On reconnaît là immédiatement un genre d'interdiction dont le folklore offre fréquemment des exemples (ne pas se retourner, ne pas regarder, etc.).

Je crois bien que l'énigme a été facilement comprise par

les contemporains d'Euripide, et que nul n'a songé à l'interprétation obscène où plus tard devait se complaire l'imagination d'un compilateur étranger à la vie athénienne.

Au surplus, Euripide a mis son public sur la voie, et il est étrange qu'on ne s'en soit pas aperçu. Médée, en sa qualité de σοφὴ φρήν, a dû rapidement comprendre l'oracle. Interrompant au v. 680, elle demande :

Πρὶν ἄν τί δράσῃς ἢ τίν' ἐξίκῃ χθόνα;

Elle voit donc tout de suite qu'il s'agit d'un mode de voyage imposé à Égée. Celui-ci répondant : « avant d'être rentré chez moi », elle réplique vivement :

Σὺ δ'ὡς τί χρῄζων τήνδε ναυστολεῖς χθόνα;

« Eh bien! qu'as-tu besoin de venir naviguer dans ce pays? » Le mot ναυστολεῖς ici employé à dessein continue la métaphore de l'oracle (μὴ παύου ναυστολῶν πρὶν κτλ), et indique avec une certaine ironie que Médée s'est rendu compte immédiatement de la faute d'Égée. Mais comme celui-ci, en s'arrêtant à Corinthe, a déjà contrevenu irrémédiablement à l'oracle, la subtile personne juge sagement qu'il est inutile de l'indisposer en lui expliquant sa faute. Elle ne parlera plus de l'oracle, bien qu'elle laisse entendre en quelque manière à Égée que le but du pèlerinage est manqué, lorsqu'elle lui promet (717-718) de le rendre père par les moyens de son art magique.

II

Ion, 565.

Xuthus, sortant du sanctuaire d'Apollon Delphien à qui il est venu demander un enfant, rencontre le jeune Ion, et conformément à l'oracle du dieu il le salue comme son fils. Lorsqu'il s'est fait expliquer cette paternité inattendue, le premier élan de son cœur pousse Ion à demander qui est sa mère (540). Xuthus doit avouer qu'il ignore le nom et la condition de la jeune Delphienne qu'il a jadis séduite pen-

dant les fêtes de Bacchus. Ion, déçu, exprime modérément sa joie de retrouver son père, et n'a d'émotion vraie qu'en revenant à la pensée de sa mère, avec cette invocation touchante qui termine le dialogue, 563-565 :

> Ὦ φίλη μῆτερ, πότ' ἆρα καὶ σὸν ὄψομαι δέμας;
> Νῦν ποθῶ σε μαλλον ἢ πρίν, ἥτις εἶ ποτ', εἰσιδεῖν.
> Ἀλλ' ἴσως τέθνηκας, ἡμεῖς δ'οὐδὲν ἄρ δυναίμεθα.

Je cite, telle que la donne le manuscrit, la fin gâtée du dernier de ces trois vers. Je ne discuterai pas les corrections généralement admises, aucune ne présentant un sens satisfaisant (οὐδὲν ἂν δυναίμεθα — οὐδὲν ἄρ' ὀναίμεθ' ἄν, etc.).

En changeant une seule lettre, ce qui est à peine une correction, je lirais simplement :

> Ἀλλ' ἴσως τέθνηκας, ἡμεῖς δ' οὐδ' ὄναρ δυναίμεθ' ἄν.

« O ma mère chérie, quand donc verrai-je aussi ton visage? Maintenant plus qu'auparavant, qui que tu sois, je désire te voir. Mais peut-être es-tu morte et, même en songe, je ne le pourrais pas. »

Ainsi se termine par un cri d'une sentimentalité exquise la scène où le pur adolescent nous a fait deviner son âme méditative et rêveuse.

L. Parmentier

Xénophon

HELLENIKA, I, 4, 13-17.

L'interprétation d'un texte renfermant quelques « cruces » ne peut raisonnablement fournir un prétexte pour faire un examen critique détaillé des méthodes employées pour l'établissement de ce que l'on est convenu d'appeler : les éditions critiques modernes des textes classiques. Qu'il nous soit toutefois permis de remarquer, d'abord que le « stemma », parfois bien compliqué, que l'on dresse en vue d'illustrer la filiation des divers manuscrits d'un auteur ancien, peut généralement se défendre aisément pour le dernier et l'avant-dernier degré, mais qu'au-delà du troisième degré nous voguons, neuf fois sur dix, dans la pure fantaisie; ensuite, qu'en fait, une fois la valeur primordiale d'un codex établie, l'éditeur du texte s'en tient rarement à cette source de la tradition ; devant une leçon qu'il croit meilleure, bien que fournie par une source qu'il a lui-même démontré être moins pure, il n'hésite pas à « corriger » son texte de base ; même, lorsqu'il se trouve devant un passage qu'il ne comprend pas par suite de quelque difficulté — que celle-ci soit « du domaine des *realia*, de la pure logique, de la grammaire ou de la stylistique » (1), peu importe — il déclare le passage corrompu et cherche à le corriger; car « c'est un devoir pour le lecteur et surtout pour l'éditeur d'établir les altérations du texte et de chercher à les réparer » (2), au besoin par

---

(1) TH. BIRT : *Kritik und Hermeneutik* etc., München, 1913, p. 124 (Handbuch d'Iw. Müller, I, 3).

(2) TH. BIRT : op. cit., p. 124.

des conjectures. Quel que soit le jugement que l'on porte sur la valeur de cette méthode, il est difficile de ne pas avouer que l'on obtient par elle un texte nouveau, ou plus exactement, *une recension nouvelle du texte*, plutôt qu'un texte critique. Et ceci paraît d'autant plus vrai que par la divination et les corrections qui en sont le fruit, on introduit dans la place le subjectivisme avec toutes ses conséquences (1).

Nous voudrions montrer par un exemple pris entre beaucoup d'autres que le texte des manuscrits — les fautes matérielles d'orthographe, de coupure, etc., mises naturellement à part — est habituellement aussi intelligible que les corrections faites ou proposées. Nous avons choisi un passage des Hellenika, difficile et fort remanié par les éditeurs; nous donnons le texte du codex B reconnu comme le meilleur témoin de la tradition textuelle (2); dans une colonne parallèle prendront place les leçons des autres codices aux passages modifiés; et dans une autre colonne les corrections proposées ou admises par Keller dans son édition critique (3). Il paraît, en effet, superflu d'étaler toutes les corrections proposées par les divers auteurs d'éditions classiques; car cet ensemble n'importe pas à notre but et n'aurait tout au plus qu'un intérêt rétrospectif. Notre démonstration sera très simple puisqu'elle se contentera de mettre sous les yeux du lecteur notre manière de comprendre le passage avec les justifications nécessaires placées en note. La conclusion qui se dégagera d'elle-même de l'examen de ce passage ne sera pas formulée pour éviter le reproche de précipitation fait à l'auteur du « ab uno disce omnes », bien que nous estimions que l'adage soit en l'occurrence rigoureusement applicable.

---

(1) Cette méthode au fond repose sur une pétition de principe : l'usage de la langue a été établi par les textes, et l'on corrige les textes en vertu de l'usage de la langue.

(2) C'est le *Parisinus*, 1738 (autrefois *Colbertinus* 4392); début du XIVe siècle.

(3) O. Keller : *Xenophontis historia graeca*, ed. maior, Leipzig 1890, p. XXV, donne le tableau ou stemma de la filiation des manuscrits des Helléniques.

	Autres codd.	Keller.
Καταπλέοντος δ'αὐτοῦ (Alcibiade) ὅ τε ἐκ τοῦ Πειραιῶς καὶ ὁ ἐκ τοῦ ἄστεως ὄχλος ἡθροίσθη πρὸς τὰς ναῦς, θαυμάζοντες καὶ ἰδεῖν βουλόμενοι τὸν Ἀλκιβιάδην, λέγοντες ὅτι, οἱ μὲν ὡς κράτιστος εἴη τῶν πολιτῶν καὶ μόνος ἀπελογήθη ὡς οὐ δικαίως φύγοι· ἐπιβουλευθεὶς δὲ ὑπὸ τῶν ἔλαττον ἐκείνου δυναμένων μοχθηρότερά τε λεγόντων καὶ πρὸς τὸ αὐτῶν ἴδιον κέρδος πολιτευόντων, ἐκείνου δ'ἀεὶ τότε κοινὸν αὐξοντος καὶ ἀπὸ τῶν αὐτοῦ καὶ ἀπὸ τοῦ τῆς πόλέως δυνάτου· ἐθέλοντος δὲ τότε κρίνεσθαι παραχρῆμα τῆς αἰτίας ἄρτι γεγενημένης ὡς ἠσεβηκότος εἰς τὰ μυστήρια, ὑπερβαλλόμενοι οἱ ἐχθροὶ τὰ δοκοῦντα δίκαια εἶναι ἀποντα αὐτὸν ἐστέρησαν τῆς πατρίδος· ἐν ῳ χρόνῳ ὑπὸ ἀμηχανίας δουλεύων ἠναγκάσθη	ὅτι tous les mss.	[ὅτι] (1)
	ἀπελογήθη ὡς tous les mss, excepté F : ἀπηγγέλθη.	[ἀπελογήθη ὡς] (2)
	αὐτῶν V.	αὐτῶν (4)
	δ'...τότε B.C.P.M.D.V.	ἀεὶ τὸ κ. (3)
	αὐτοῦ B.C.F. αὐτοῦ M.D.V.	αὐτου (4)

(1) Y a-t-il plus de motifs de supprimer ici ὅτι que dans les phrases où il introduit le discours direct ou la proposition infinitive après un *verbum declarandi* où ὅτι (comme ici aussi) n'a plus guère que la valeur de nos deux points (:)? Il sert donc d'introducteur *général* du discours.

(2) ἀπελογήθη, confirmé indirectement par la leçon de F, est un passif rare, peut-être unique; mais ce n'est pas le seul mot attesté chez Xénophon seulement (cf. L. Gautier : *La langue de Xénophon*, Genève, 1911, p. 153-155). L'emploi de l'indicatif, mode de la réalité, marquerait donc que, dans l'assemblée qui décida de surseoir au procès des Hermocopides pour ne pas retarder l'expédition de Sicile, seul Alcibiade aurait été l'objet d'un rapport ou au moins d'une défense concluant à sa non-culpabilité.

(3) δ(ὲ) doit être maintenu; il introduit un deuxième membre, et correspond à ἐπιβουλευθεὶς et à ἐθέλοντος δὲ...; le premier membre ἐπιβουλευθεὶς... était en construction adjective, la succession des trois génitifs normaux δυναμένων, λεγόντων et πολιτευόντων a mis dans l'oreille de Xénophon le ton « génitif » si l'on peut ainsi dire; c'est ainsi que le deuxième membre, au lieu de continuer avec la construction initiale, introduit le génitif absolu; construction continuée par le troisième membre ἐθέλοντος. Τε enclitique est certainement surprenant s'il a le sens copulatif; mais si par hasard il était le survivant de τε d'Homère B 292 et Ψ 43 il vaudrait la peine d'être remarqué; la langue de Xénophon n'est pas incapable *a priori* de pareille surprise.

(4) Cet emploi peu conforme à la grammaire *mécanique* est une simple *contaminatio* du discours direct.

μὲν θεραπεύειν τοὺς ἐχθίστους, κινδυνεύων ἀεὶ παρ' ἑκάστην ἡμέραν ἀπολέσθαι· τοὺς δὲ οἰκειοτάτους πολίτας τε καὶ συγγενεῖς καὶ τὴν πόλιν ἅπασαν ὁρῶν ἐξαμαρτάνουσαν, οὐκ εἶχεν ὅπως ὠφελοίη φυγῇ ἀπειργόμενος. οὐκ ἔφασαν δὲ τῶν οἵωνπερ αὐτὸς ὄντων εἶναι καινῶν δεῖσθαι πραγμάτων οὐδὲ μεταστάσεως· ὑπάρχειν γὰρ ἐκ τοῦ δήμου ἑαυτῷ μὲν τῶν τε ἡλικιωτῶν πλέον ἔχειν τῶν τε πρεσβυτέρων μὴ ἐλαττοῦσθαι, τοῖς δ'αὐτοῦ ἐχθροῖς τοιοῦτος δοκεῖν εἶναι οἷόσπερ πρότερον· ὕστερον δὲ δυνασθεῖσιν ἀπολλύναι τοὺς βελτίστους, αὐτοὺς δὲ μόνους λειφθέντας δι' αὐτὸ τοῦτο ἀγαπᾶσθαι ὑπό τῶν πολιτῶν ὅτι ἑτέροις βελτίοσιν οὐκ εἶχον χρῆσθαι.

Οἱ δε, ὅτι τῶν παροιχομένων αὐτοῖς κακῶν μόνος αἴτιος εἴη...

μὲν γὰρ C (1)	
ἑαυτῷ B.C.F.M.D.V.	αὐτῷ (2)
τοιοῦτος... οἷόσπερ B.C.F.M.D.V.	τοιοῦτοις... οἵοις περι [μένειν μὲν] (correx. Zurborg) (3)

Pour faciliter l'intelligence de notre traduction il ne sera pas inutile de montrer au préalable le développement des idées tel que nous croyons le saisir.

La foule venue d'Athènes et du Pirée ayant appris l'arrivée de cet Alcibiade fameux qui va rentrer dans sa patrie après un long exil, se presse sur les quais et, selon l'habitude des foules, extériorise les sentiments qui l'animent et les pensées qui traversent son esprit.

I. Les uns : A. *affirment* qu'Alcibiade est un excellent citoyen dont la culpabilité a été contestée etc. etc... (Voilà

(1) Cette leçon de C est intéressante ; il est d'ailleurs à remarquer que ce manuscrit donne souvent des leçons qui méritent de retenir l'attention.

(2) Cet emploi peu conforme à la grammaire *mécanique* est une simple *contaminatio* du discours direct.

(3) Le nominatif s'explique également par l'influence du discours direct ; il y a longtemps que R. Kühner, dans la première édition de sa *Ausführl. Grammatik*, § 551, 4, avait remarqué : « dass der Grieche eine grosse Neigung hatte dem Satze die Farbe der direkten Rede beibehalten und nur die Person verändert wurde. Nicht selten aber wurde selbst das Subject und die Person unverändert beibehalten ».

pour le passé). B. *nient* que son retour soit dangereux; car il ne peut vouloir ni renverser le gouvernement actuel, ni changer de parti : (1)

1) Il n'a pas besoin de changer de parti :

a) il est toujours l'enfant gâté des démocrates;

b) il est toujours aussi suspect à ceux qui étaient ses adversaires sous l'ancien régime (πρότερον).

2) Il n'a pas besoin de renverser le gouvernement actuel (ὕστερον δυνασθεῖσιν); car il n'y a pas de gouvernement; on se contente, faute de mieux, des individus qui ont pris le pouvoir (δυνασθεῖσιν) (2).

II. Les autres prétendent :

a) qu'il est seul responsable des malheurs passés;

b) qu'il en amènera vraisemblablement de nouveaux à l'avenir.

Nous traduisons donc :

« Pendant que (l'escadre d') Alcibiade descend (vers le port), la foule (accourue) et du Pirée et de la capitale se masse en face des navires, pleine de curiosité et désireuse de voir cet Alcibiade; elle émet les réflexions suivantes : Selon les uns, Alcibiade était le meilleur des citoyens (opt. obliq.), pour lui seul en fait (indic.) on plaida l'injustice du bannissement; objet des embûches de gens d'une capacité inférieure à la sienne, qui tenaient des propos autrement graves et gouvernaient à leur propre profit, tandis que (δέ) lui travaillait au bien commun en mettant de son capital avec celui de l'État; alors qu'il voulait à cette époque être jugé immédiatement sur la toute récente accusation de profanation des mystères, ses adversaires, profitant de son absence, le privèrent de sa patrie en exploitant ce qui avait les dehors de la vérité; pendant ce temps, sous l'empire de la misère, il fut forcé de servir les pires ennemis, exposé chaque jour à y laisser la vie, tandis qu'il voyait ses partisans, ses concitoyens, ses parents, la

---

(1) A notre avis μετάστασις doit avoir le sens que μεθίστημι a souvent chez Thucydide par ex. I, 35, 107, 130; VIII, 76; Xénophon : Hellen. I, 4, 9, sinon il forme tautologie avec καινὰ πράγματα.

(2) Nous sommes peu après la révolution de 411.

République entière se fourvoyer, impuissant qu'il était à leur venir en aide, puisqu'il était tenu éloigné par l'exil.

Ils niaient que ce fût le propre de gens de sa trempe d'avoir besoin de renverser le gouvernement ni de changer de parti politique. En effet il se faisait que de la part de la démocratie il jouissait toujours d'une considération supérieure à celle de ses compagnons d'âge et nullement inférieure à celle de ses aînés, tandis qu'à ses ennemis il apparaissait absolument tel que sous le régime antérieur (πρότερον). Sous le dernier régime (ὕστερον) (il se faisait que) ceux qui exerçaient le pouvoir avaient mis à mort les meilleurs citoyens; aussi (δε) restés seuls ils étaient acceptés par les citoyens pour le seul motif que l'on n'en avait pas de meilleurs sous la main.

Les autres prétendaient etc... ».

TH. LEFORT.

Notes et conjectures sur les œuvres de l'empereur Julien

La nouvelle édition des œuvres de Julien que préparent MM. Bidez et Cumont annulera toutes les précédentes et fournira enfin une base solide aux travaux des historiens et des philologues. Il m'a été donné d'apporter une modeste — bien modeste — contribution à cette œuvre scientifique. Pendant les loisirs forcés que me faisait l'occupation allemande, j'ai eu de fréquents entretiens avec mon excellent ami Bidez, qui a bien voulu me consulter sur les nombreuses difficultés que présente le texte de Julien. C'est de ces entretiens qu'est sorti le présent article.

En le rédigeant je me suis reporté par la pensée vers ces années terribles où j'ai trouvé un secours moral inappréciable dans l'étude et dans l'amitié.

Pour les lettres de Julien, je renvoie à l'édition Bidez-Cumont, dont les bonnes feuilles m'ont été communiquées; les autres ouvrages sont cités d'après les pages de l'édition de Spanheim.

Discours.

Or. I, p. 3D-4A : οὐδ' ὥσπερ ἔκ τινος τραγικῆς μηχανῆς, φησί.

Lire φασί, puisqu'il s'agit d'un proverbe. Cf. Or. I, p. 31D-32A : εἴξας δὲ ὅμως ὀψέ ποτε, φασί, τῇ Θετταλικῇ πειθανάγκῃ ; Or. IV, p. 145D : ἐπεὶ δὲ ὄμματα, φασίν (correction certaine, que Hertlein a eu tort de rejeter pour reprendre la leçon des mss. φησίν), ἀκοῆς ἐστι πιστότερα; Or. VI, p. 200 C : γευέσθω δὲ τρυφῆς μηδὲ ἄκρῳ, φασί, τῷ δακτύλῳ; Misopogon, p. 353A : ἔθος, φασί, δευτέρη φύσις; ep. 82, p. 102, 5 : τὸ πρᾶγμα αὐτό, φασί, δείξει.

Ibid., p. 12D : Καίτοι τὸν Ὀδυσσέα συνετὸν Ὅμηρος ἐκ παντὸς ἀποφῆναι προαιρούμενος πολύτροπον εἶναί φησι καὶ πολλῶν

ἀνθρώπων τὸν νοῦν καταγνῶναι καὶ ἐπελθεῖν ταῖς πόλεσιν, ἵν' ἐξ ἁπάντων ἐπιλεξάμενος ἔχοι τὰ κράτιστα καὶ πρὸς παντοδαποὺς ἀνθρώπους ὁμιλεῖν δύναιτο, ἀλλὰ τὸν (Voss. : τὸ) μὲν οὐκ ἐβασίλευσε ποικίλων ἠθῶν ἐμπειρίας χρεία.

« Locus corruptus », dit Hertlein, qui a recours à un remède pire que le mal. Je serai peut-être plus heureux en proposant ; ἀλλὰ τῷ μὲν οὐκ ἐς βασιλείαν ποικίλων ἠθῶν ἐμπειρίας χρεία, « mais lui (Ulysse) n'avait pas besoin d'une expérience si variée pour gouverner (sa petite île d'Ithaque) ». A cela s'oppose ce qui suit (p. 13A) : τὸν δὲ πρὸς τοσαύτην ἡγεμονίαν τρεφόμενον οὐκ ἐν οἰκίσκῳ που χρῆν διδάσκεσθαι.

Ibid., p. 14B : οὔτε γὰρ Λακεδαιμόνιοι τῶν Ἑλλήνων... οὔτε τῶν βαρβάρων οἱ Καρχηδόνιοι..

La symétrie exige οὔτε γὰρ <οἱ> Λακεδαιμόνιοι.

Ibid., p. 15A : ἡ γὰρ τοιαύτη κατὰ μικρὸν ὑποδυομένη συνήθεια ταῖς ψυχαῖς ἐντεκεῖν ὑποψίαν τῶν κρειττόνων.

L'infinitif ἐντεκεῖν ne s'explique pas. Wyttenbach le changeait en ἐνέτεκεν. Petau suppléait <πέφυκεν> ἐντεκεῖν. Je préférerais : ἡ γὰρ τοιαύτη... συνήθεια <φιλεῖ> ταῖς ψυχαῖς ἐντεκεῖν. Cf. Or. VII, p. 216 C : φιλεῖ γὰρ ἡ φύσις κρύπτεσθαι; ep. ad Themist., p. 256 C : ἥκιστα δὲ φιλεῖ τῆς εὐδαιμονίας ἡ βεβαιότης τῇ τύχῃ πιστεύειν, et ailleurs.

Or. VII, p. 210B-C. Il s'agit de l'impudence des cyniques : οἱ δ'ἀναπατοῦσιν ἐν τῷ μέσῳ τὰ κοινὰ νόμιμα συγχέοντες.

Ἀναπατοῦσιν a paru suspect à Cobet, qui corrige ἀνα<στρέφονται καὶ περι>πατοῦσιν. Je n'hésiterais pas à le remplacer par ἀποπατοῦσιν. Le mot est grossier, mais Julien ne se fait pas scrupule de l'employer ailleurs. Or. VI, p. 202B-C : ἐπεὶ καὶ Διογένης εἴτε ἀπέπαρδεν εἴτε ἀπεπάτησεν εἴτε ἄλλο τι τοιοῦτον ἔπραξεν, ὥσπερ οὖν λέγουσιν, ἐν ἀγορᾷ... Cf. Lucien, *Le banquet ou les Lapithes*, 35 : ὁ θαυμάσιος δὲ Ἀλκιδάμας (un philosophe cynique) καὶ ἐούρει ἐν τῷ μέσῳ.

Ibid., p. 220B : εἶτα οὐκ ἀνασχόμενον τὸ δωμάτιον ἕν τῶν κτημάτων τοῦ Διὸς ὑπὸ τοῦ κεραυνοῦ κατεφλέγετο.

Α κτημάτων, qui est absurde, je substituerais βλημάτων. Cf. Denys d'Halicarnasse, Ant. Rom., X, 16 : συνεργούντων τοῖς βλήμασι καὶ τῶν ἰδίων βαρῶν.

Or. VIII, p. 251B : ὥστε μειζόνων ἢ κατὰ τοὺς ἄλλους * * *.

Hertlein : « Lacunam indicavi; nam recte Petavius : « Deest, inquit, ὀρέγεσθαι vel simile quidpiam. » Peut-être <ἐφίεσθαι>. Cf. plus haut p. 350D : ἐφιέμενος δὲ τῶν ἀπόντων.

Lettre à Thémistius.

P. 256C : καὶ τοὺς ἐν πολιτείᾳ ζῶντας οὐκ ἔνεστιν ἄνευ ταύτης ἀναπνεῖν τὸ δὴ λεγόμενον * * *.

Je suppléerais : ἀναπνεῖν τὸ δὴ λεγόμενον <οὐδ' ἀκαρῆ χρόνον>. Cf. Or. II, p. 66B : ἐκείνων οὐδὲ ἀκαρῆ χρόνον ἐνδιδόντων

Le banquet ou les Césars.

P. 333B : Βάλλ' εἰς μακαρίαν, εἶπεν ὁ Διόνυσος, ἐπεὶ σκώπτεις σὺ πάντας αὐτοὺς καὶ ποιεῖς οὐδὲν ὑπὲρ ἑαυτῶν λέγειν.

Les interprètes me semblent s'être mépris sur le sens de la phrase soulignée. Cunaeus traduit : « neque permittis cuiquam, uti pro se dicat. » Spanheim : « tu ne leur donnes pas seulement le loisir de plaider leur cause. » Talbot : « tu les empêches d'ouvrir la bouche pour s'expliquer. » Silène n'empêche nullement les héros de s'expliquer, mais il s'amuse à réduire leurs prétentions à néant. Or, l'expression familière οὐδὲν λέγειν = *nugari, ineptire*, et par extension *nullius momenti esse*. Le sens est donc : *efficis ut pro se dicentes nugari videantur*, « tu démolis leurs plaidoyers. »

P. 334A : Ὀλίγον ὁ Σειληνὸς ὥσπερ ὑπὸ πύκτου δεξιοῦ πληγείς, Εἴρηται μέν σοι τοῦτο, εἶπε, κτὲ.

Il manque un verbe avec ὀλίγον. Reiske en avait fait la remarque : « Post ὁ Σειληνὸς deesse videtur διαπορήσας aut ἐπιστήσας vel tale quid. » Il faudrait un terme plus expressif que διαπορήσας ou ἐπιστήσας, un terme en rapport avec ὥσπερ... πληγείς. Ce terme, Platon nous le fournira. Dans un passage du *Protagoras* (c. 26, p. 339E) évidemment imité par Julien [1], nous lisons : καὶ ἐγὼ μὲν πρῶτον ὥσπερεὶ

[1] Cf. plus haut (p. 333B) : δοκεῖ γὰρ εἶναί μοί πως ἀνὴρ κατὰ τὸν Σιμωνίδην τετράγωνος ἄνευ ψόγου τετυγμένος, à rapprocher de Platon, *Protagoras*, c. 26, p. 339A-B : λέγει γάρ που Σιμωνίδης — ἄνευ ψόγου τετυγμένον.

ὑπὸ ἀγαθοῦ πύκτου πληγεὶς ἐσκοτώθην τε καὶ ἰλιγγίασα. Notons encore dans Platon, *Gorgias*, c. 41, p. 486B : οἶσθ' ὅτι οὐκ ἂν ἔχοις ὅ, τι χρήσαιο σαυτῷ, ἀλλ' ἰλιγγιῷῃς ἂν καὶ χασμῷο οὐκ ἔχων ὅ, τι εἴποις; *Lysis*, c. 13, p. 216C : ἀλλὰ τῷ ὄντι αὐτὸς ἰλιγγιῶ ὑπὸ τῆς τοῦ λόγου ἀπορίας. Nous restituerons donc avec vraisemblance : Ὀλίγον <ἰλιγγιάσας> ὁ Σειληνὸς ὥσπερ... πληγείς. Le mot ἰλιγγιάσας a pu être facilement omis après ὀλίγον.

Lettres.

Ep. 14 (p. 18-19) : Ἐμοὶ μὲν οὖν αἰσχρὸν εἶναι δοκεῖ — τὴν δὲ ὑπὲρ τῶν ἀθλίων ἀνθρώπων ἀπολείπειν τάξιν.

Dans ce passage, Julien semble s'être inspiré de Platon, *Apologie de Socrate*, c. 17, p. 28D-E : Ἐγὼ οὖν δεινὰ ἂν εἴην εἰργασμένος — λίποιμι τὴν τάξιν.

Ep. 26 (p. 30-31) : Πάντα ἀθρόως ἐπεισί μοι καὶ ἀποκλείει τὴν φωνὴν ἄλλο ἄλλῳ προελθεῖν οὐ ξυγχωροῦν τῶν ἐμῶν διανοημάτων, εἴτε ψυχικῶν παθῶν εἴτε ὅπως φίλον κατονομάζειν τὰ τοιαῦτα.

Telle est la leçon des manuscrits de Chalcé; Ca : ψυχρὸν τῶν παθῶν. Il est aisé de corriger : εἴτε ψυχικόν <τι> τῶν παθῶν.

Ibid. (p. 32, 10-13) : οἱ θεοὶ δὲ ταραχὰς μέν τινας ἔσεσθαι περὶ σὲ φανερῶς ἐδήλουν, οὐθὲν μέντοι δεινὸν οὐδὲ εἰς ἔργον τῶν ἀθέσμων βουλευμάτων.

L'expression εἰς ἔργον peut-elle être coordonnée à δεινόν? Cela me paraît fort douteux. Je crois qu'il manque un participe, et je suppléerais εἰς ἔργον <ἥξον> ou <προχωρῆσον>. Cf. ep. 73 (p. 88, 16) : ἵν' ἡ χάρις ὑμῖν εἰς ἔργον προχωρήσῃ (« devienne une réalité, se réalise »).

Ep. 30 (p. 37, 5-7) : εἴτε δαιμονιωτέρᾳ χρησάμενον ἐπινοίᾳ, εἴτε τινὶ θείᾳ δόσει διά τινα συντυχίαν ἀμήχανον.

Il est clair que διά τινα συντυχίαν ἀμήχανον ne peut pas servir d'explication à τινὶ θείᾳ δόσει, mais exprime une supposition différente. On suppléera en conséquence : <εἴτε> διά τινα συντυχίαν ἀμήχανον. Cf. Suétone, Div. Jul., 1 : *sive divinitus sive aliqua coniectura*. Claud., 13 : *casu quodam*

an (c'est ainsi qu'il faut lire avec Torrentius; mss : *ac*) *divinitus*.

Ep. 41 (p. 47, 11-12) : ἄλλα τό γε ἡμᾶς οὕτω διατεθεῖσθαι καὶ διακεῖσθαι περὶ σὲ κτέ.

Quoique les mots καὶ διακεῖσθαι manquent dans M, il me paraît que διακεῖσθαι est la vraie leçon et qu'il faut rejeter les mots διατεθεῖσθαι καὶ. La bonne grécité veut διακεῖσθαι, que Julien emploie partout ailleurs : ep. 82 (p. 105, 5) : τοὺς οὕτω διακειμένους; ep. 89 (p. 126, 8-9) : ἡμᾶς δὲ οὕτω ῥαθύμως τὰ πρὸς τοὺς θεοὺς διακειμένοὺς; ep. 89 (p. 131, 5-6) : περὶ τοὺς οὐδὲν ἠδικηκότας ἀνηλεῶς καὶ ἀπανθρώπως διακεῖσθαι; ep. 136 (p. 197, 3-4) : μάλιστα πάντων ἀλλοτριώτατα πρὸς φθορὰν διακειμένοις; ep. 153 (p. 208, 20) : τὸ σῶμα διάκειται μετρίως. La forme vulgaire διατεθεῖσθαι ne peut être qu'une glose.

Ep. 58 (p. 63, 20-22) : καὶ ἡμῖν κοινὴ πρὸς ἀμφοτέρους χάρις ἀντικείσθω, Ἀλεξανδρεῦσι μὲν Ζήνωνα, σοὶ δὲ ἀποδοῦναι τὴν Ἀλεξανδρείαν.

Dans ce passage, χάρις ne signifie pas « faveur, bienfait », mais « reconnaissance, gratitude », comme le prouve ἡμῖν ἀντικείσθω. Nous écrirons donc : κοινὴ πρὸς ἀμφοτέρων χάρις.

Ep. 60 (p. 66, 18-19) : εἶτα τῆς ὁρμῆς ἀναστείλαντες.

On attendrait τὴν ὁρμὴν ἀναστείλαντες, comme dans Élien, *Var. hist.*, XII, 64 : ἀνέστειλε δὲ τὴν ὁρμὴν τοῦ Περδίκκα ὁ Πτολεμαῖος. Mais on trouve aussi ἀναστέλλειν construit avec l'accusatif de la personne qu'on détourne d'agir et le génitif de la chose dont elle est détournée, par exemple, dans Élien, *Var. hist.*, X, 15 : ὅπερ καὶ ἀνέστειλεν ἐκείνους... ἐνδόξου τε ἅμα καὶ σεμνοτάτου γάμου. De même le génitif est employé avec le passif dans Élien, *Var. hist.*, XII, 64 : ὁ δὲ Περδίκκας... ἀνεστάλη τοῦ δρόμου, οἰόμενος ἔχειν τὸ ἆθλον. Nous appuyant sur ce dernier passage, nous corrigerons dans le texte de Julien ἀναστείλαντες en ἀνασταλέντες. Cf. Sozomène, V, 7, 2 : ἀνακοπέντες δὲ τῆς παραυτίκα ὁρμῆς.

Ep. 61 (p. 71, 5-7) : Καὶ εἰ μὲν ἐπὶ σμικροῖς εἴη τὸ διάφορον τῆς γνώμης πρὸς τὴν γλῶτταν, κακὸν μέν, οἰστὸν δὲ ὅμως τῷ ποσῷ γίνεται.

Telle est la leçon du manuscrit. Suidas donne ὅμως πόσῳ. Hertlein a corrigé ὅμως ὁπωσοῦν. J'ai pensé à la

locution ἁμωσγέπως, qui est souvent défigurée dans les manuscrits (voy. Cobet, *Var. lect.*, p. 255). Cf. ep. 107 (p. 166, 10), où Hercher a restitué ἁμωσγέπως (mss. : ἄλλως πως ou simplement ἄλλως).

Ibid. (p. 73, 7-10) : Βούλομαι ὑμῶν ἐγὼ καὶ τὰς ἀκοάς, ὡς ἂν ὑμεῖς εἴποιτε, καὶ τὴν γλῶτταν ἐξαναγεννηθῆναι τούτων, ὧν ἔμοι γε εἴη μετέχειν ἀεὶ καὶ ὅστις ἐμοὶ φίλα νοεῖ τε καὶ πράττει.

Le génitif τούτων peut-il dépendre de ἐξαναγεννηθῆναι (« être régénéré par le baptême »), qui serait construit comme ἐξανάγειν, ἐξαναιρεῖν, etc.? J'en doute fort et je soupçonne qu'il y a dans le texte une lacune que je comblerais ainsi : ἐξαναγεννηθῆναι <καὶ ἀποτρέπεσθαι> τούτων.

Un peu plus bas (l. 13) le texte porte : Οὐδὲ γὰρ οὐδὲ εὔλογον. Il manque un mot après γὰρ ; nous suppléerons : οὐδὲ γὰρ <εἰκὸς> οὐδὲ εὔλογον.

Ep. 81 (p. 99, 10-12) : εἶτα μετὰ τοῦ φιλάνδρου τὸ φιλόθεον τίς ἐν γυναικὶ δεύτερον τίθησι, καὶ οὐ φανεῖται πολὺν πάνυ τὸν μανδραγόραν ἐκπεπωκώς;

La leçon μετὰ τοῦ φιλάνδρου ne peut se défendre. J'ai approuvé autrefois (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XXXII, 1889, p. 150) la correction de Reiske μετὰ τὸ φίλανδρον, en citant à l'appui Aristophane, *Chev.*, 132, et Xénophon, *Cyrop.*, II, 2, 4. Maintenant je serais d'avis de supprimer tout simplement μετά : un glossateur aura voulu expliquer la construction τοῦ φιλάνδρου δεύτερον par μετὰ (τὸ φίλανδρον). Cf. Or. VIII (p. 242B) : οὐκ ἐν δευτέρῳ τῶν ἐμῶν ἐθέμην τὰ σά. Eunap., *Vit. sophist.*, p. 459, 21-22 Boisson. : θερμὰ... λουτρὰ... τῶν γε κατὰ τὴν Ῥωμαϊκὴν ἐν Βαΐαις δεύτερα.

Il faut ensuite accentuer φιλόθεόν τις au lieu de φιλόθεον τίς (Hertlein); τις est l'indéfini et non l'interrogatif. Le sens est : *Pietatem erga deos* ALIQUIS *in muliere amori in maritum posthabet, neque videbitur mandragorae permultum bibisse?*

Ep. 82 (p. 104, 6) : οὐ πρῶτος οὐδὲ μόνος ἔπαθον, ὦ Διονύσιε.

Ἔπαθον n'a pas de complément. Reiske suppléait <ὃ> οὐ, ce qui produit un fort vilain hiatus. Nous restituerons <τοῦτ'> οὐ.

Ibid. (p. 108, 13-19) : Ἀλλ' ἴσως ἐκεῖθεν Ἀλέξανδρος ὤφθη

σοι μέγας, ὅτι Καλλισθένη μὲν ἀπέκτεινε πικρῶς, Κλεῖτος δὲ αὐτοῦ τῆς παροινίας ἔργον ἐγένετο, Φιλώτης τε καὶ Παρμενίων [καὶ τὸ Παρμενίωνος παιδίον], ἐπεὶ τὰ περὶ τὸν Ἕκτορα — καὶ τὰς ἄλλας αὐτοῦ παιδιὰς σιωπῶ.

Je soupçonne qu'il y a une lacune après Φιλώτης τε καὶ Παρμενίων, car Philotas et Parménion ne furent pas, comme Clitus, victimes de l'ivresse d'Alexandre.

Ep. 88 (p. 122, 12-14) : Ὁ μὲν οὖν θεὸς οὐ τοὺς τύπτοντας οὐδὲ τοὺς ὑβρίζοντας, ἀλλὰ τοὺς ἀποστεροῦντας τῶν τιμῶν εἶναι τοῖς θεοῖς ἐχθρούς.

Le verbe dont dépend la proposition infinitive a disparu. Spanheim intercale φησὶ après εἶναι. Comme il s'agit d'un oracle (l. 2 : τῶν τοῦ Διδυμαίου δεσπότου χρησμῶν), ne pourrait-on pas lire : τοὺς ἀποστεροῦντας τῶν τιμῶν <ἀνεῖλεν> εἶναι τοῖς θεοῖς ἐχθρούς? L'omission de ἀνεῖλεν devant εἶναι (ΑΝΕΙΛΕΝΕΙΝΑΙ) s'explique facilement.

Ep. 89 (p. 146, 7-8) : ὥσπερ οἱ τὰ παιδία <διὰ> τοῦ (*sic* Hertlein) πλακοῦντος ἐξαπατῶντες.

Il ne s'agit pas de l'appât d'un gâteau déterminé, mais de l'appât de *quelque* gâteau. Nous accentuerons donc : <διά> του πλακοῦντος.

Ep. 98 (p. 157, 10-11) : οὕτω λαμπρᾶς * * * ἐπ' αὐτῇ συγγεγραμμένης.

Heyler : « Supplendum erit βίβλου vel μονῳδίας. » L'addition de βίβλου n'est pas admissible à cause de l'hiatus (βίβλου ἐπ'). Il faut suppléer non pas simplement μονῳδίας, mais σοι μονῳδίας. Cf. plus haut (l. 6-7) : ἀλλ' ἐπὶ μὲν τῇ Δάφνῃ γέγραπταί σοι λόγος.

Ibid. (p. 158, 19-21) : ἐμοὶ γὰρ τὸ μὴ πάντα ἐκείνων τῶν ἀνδρῶν ἀγαπᾶν ἀδικημάτων οὐδὲν οὕτω φαυλότατον εἶναι δοκεῖ.

Texte corrompu. Je corrigerais : οὐ δήπου τὸ φαυλότατον ου τῶν φαυλοτάτων, en prenant φαῦλος dans le sens de « léger, peu grave, insignifiant, sans importance ». Οὐ φαῦλον ἀδίκημα = *non mediocris iniuria.*

Ibid. (p. 159, 10), je maintiens la correction ἐπὶ κεφαλαίου (pour ἐπεὶ καὶ φαίην) que j'avais proposée dans la *Revue de l'Instruction publique*, t. XXXII, 1889, p. 150, mais je ne suis plus d'avis de regarder δι 'ὀλίγων comme une glose.

Nous avons, en effet, une redondance analogue Or. VI, p. 182A : τὸ κεφάλαιον ἵν' εἴπω ξυνελὼν ἐν βράχει.

Ep. 111 (p. 172, 1-4) : ὃν δὲ ἐξ αἰῶνος ἅπαν ὁρᾷ τὸ τῶν ἀνθρώπων γένος καὶ βλέπει καὶ σέβεται καὶ σεβόμενον εὖ πράττει, τὸν μέγαν Ἥλιον λέγω, τὸ ζῶν ἄγαλμα καὶ ἔμψυχον καὶ ἔννουν καὶ ἀγαθοεργὸν τοῦ νοητοῦ πατρός * * *.

La lacune signalée par Petau pourrait être comblée ainsi : <οὐ νομίζετε θεὸν εἶναι;>.

Ep. 115 (p. 179, 20-22) : οὐκοῦν ἐπειδὴ αὐτοῖς ὑπὸ τοῦ θαυμασιωτάτου νόμου προείρηται * * *, ἵν' εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν εὐοδώτερον πορευθῶσι κτέ.

Après προείρηται, il y a une lacune qu'on a proposé de combler de différentes manières. Reiske : « Post προείρηται videtur θλίβεσθαι vel στενοχωρεῖσθαι vel tale quid deesse. » Hertlein : « Mihi πένεσθαι vel simile quid deesse videtur. » Comme il s'agit d'un précepte de la loi, l'infinitif doit exprimer une action volontaire plutôt qu'un état passif. C'est pourquoi j'ai conjecturé dans le temps (*Revue de l'Instruction publique*, t. XXXII, 1889, p. 151) : <τὰ ὑπάρχοντα ἀφιέναι>; cf. Saint Matthieu, XIX, 21, 27, 29; Saint Marc, X, 21, 28-30; Saint Luc, XVIII, 22, 28-30. Je préférerais aujourd'hui <τὰ ὑπάρχοντα προέσθαι>, L'omission s'explique mieux par la ressemblance de προείρηται et de προέσθαι. Προΐεσθαι, *proicere*, « renoncer à..., abandonner, sacrifier, » est employé par Julien, Or. VII (p. 224B) : μικρὰ προέμενοι; ep. 82 (p. 102, 18) : τὸ ζῆν προέσθαι; ep. 89 (p. 130, 11 et 13) : τοῖς δεομένοις προέμενος... καὶ οὐδεποτέ μοι μετεμέλησε προεμένῳ; *ibid.* (p. 146, 8) : τῷ καὶ δὶς καὶ τρὶς προέσθαι (πλακοῦντα τοῖς παιδίοις).

Lettres apocryphes.

Ep. 180 (p. 229, 14-19) : Ἡροδότῳ δὲ ἄρα τῷ συγγραφεῖ πρὸς ἐπίδειξιν ἐρημίας ἀληθοῦς ἤρκεσεν εἰπόντι « παρ' οἷς οὔτε σῦκα ἔστιν οὔτε ἄλλο ἀγαθὸν οὐδέν, » ὥσπερ οὔτε ἄλλου τινὸς ἐν καρποῖς ἀγαθοῦ προτέρου τῶν σύκων ὄντος, οὔτε ἔτι πάντως ἀγαθοῦ δέον τινὸς παρ' οἷς ἂν ᾖ τὸ σῦκον.

Supprimer ἀγαθοῦ devant προτέρου : c'est une interpolation inepte ou une dittographie du second ἀγαθοῦ. Ἄλλου τινὸς ἐν καρποῖς = ἄλλου τινὸς καρποῦ.

Ibid. (p. 231-232) : καὶ τὰ μὲν ἄλλα τῶν σύκων ἢ ὀπωρινὴν ἔχει τὴν βρῶσιν ἢ τερσαινόμενα ἐς τὸ ὅμοιον ἔρχεται.

Quel sens raisonnable peut-on tirer de ἐς τὸ ὅμοιον ἔρχεται? Aux figues fraîches qu'on consomme en leur saison (ὀπωρενὴν ἔχει τὴν βρῶσιν) s'opposent les figues qu'on fait sécher (τερσαινόμενα) pour les conserver. Nous remplacerons donc l'absurde ἐς τὸ ὅμοιον par ἐς τὸ ταμεῖον, « dans le magasin, dans le garde-manger. » Dans la finale -μεῖον le copiste a cru lire -μοιον, et le mot ὅμοιον s'est présenté à son esprit.

Ep. 183 (p. 240-241) : ἂν (*sic* le ms. de Chalcé) δ'ἐφύλαξας ἐμὰν φρένα καιομέναν πόθῳ.

Texte évidemment corrompu. Je proposerais ἀν δ' ἔψυξας. Le verbe ἀναψύχειν, « rafraîchir, » va fort bien avec καιομέναν.

Ep. 184 (p. 244, 2-3) : Ἐγὼ δὲ εἰ μέν τι συνήδειν ἐμαυτῷ τοῦ πρὸς σὲ γιγνομένου καὶ κατὰ μικρὸν ἐλλείψαντι κτέ.

Supprimons κατὰ : il n'est pas question de savoir si l'auteur a failli *peu à peu* (κατὰ μικρόν), mais s'il a failli *quelque peu* (μικρόν) à son devoir. Cf. même lettre, p. 246, 9-10 : εἰ δὲ ὡς ἀληθῶς ἐλλείψαντά τι τοῦ πρὸς σὲ καθήκοντος. Ce malencontreux κατά a été amené par le καὶ qui précède.

Ibid. (p. 244, 5-6) : οὐκ ἠρνούμην.

Il faut suppléer οὐκ <ἂν> ἠρνούμην, car il s'agit d'une hypothèse contraire à la réalité (cf. l. 4 : ἐπειρώμην ἄν).

Ibid. (p. 248. 10-11) : αὐτὸς ἑκατέρου τὴν χρείαν οἰκείου.

Il y a là une faute d'accentuation que les éditeurs, jusques et y compris Hertlein, se sont transmise religieusement. Il faut accentuer οἰκειοῦ. C'est l'impératif *moyen* et non l'impératif actif : οἰκειοῦσθαι = « s'approprier, assumer ». Le sens est : « Assume toi-même (à toi seul) l'office de tous les deux. » Cf. plus haut (p. 244, 8 9) : καὶ ἐν οἷς λαμβάνω τὸ πᾶν τῆς χάριτος εἰς ἐμαυτὸν οἰκειοῦμαι.

Ep. 194 (p. 264, 4-6) : Πινδάρῳ μὲν ἀργυρέας εἶναι δοκεῖ τὰς Μούσας, οἱονεὶ τὸ ἔκδηλον αὐτῶν καὶ περιφανὲς τῆς τέχνης ἐς τὸ τῆς ὕλης λαμπρότερον ἀπεικάζοντι.

Au lieu de λαμπρότερον, lire λαμπρότατον. Les copistes ont la manie de substituer les formes du comparatif en -τερος à celles du superlatif en -τατος.

Ibid. (p. 265, 2-3) : ἐπεὶ μηδὲ ὁ Διομήδης ἴσως ἀργυρᾶ χρυσῶν ἀντέδωκεν.

Il me paraît nécessaire d'écrire : ἴσως ‹ἂν› ἀργυρᾶ χρυσῶν ἀντέδωκεν.

Ep. 198 (p. 267, 26-28) : Τοῦ τε γὰρ Τρωικοῦ, καθάπερ ὕστερον Ἀθηναίοις καὶ Λακεδαιμονίοις τοῦ..., προσήκει τὸ πλέον ἐκείνοις ἔργου.

Dübner proposait de suppléer τοῦ ‹Περσικοῦ› ou ‹Μηδικοῦ›. C'est Μηδικοῦ qu'il faut adopter. Les guerres des Athéniens et des Lacédémoniens contre les Perses s'appellent τὰ Μηδικά (ep. ad. S. P. Q. Athen., p. 269B Spanh.); celles d'Alexandre contre Darius, τὰ Περσικά (*Le banquet ou les Césars*, p. 320C Sp.). Cf. Thucyd., I, 23 : Τῶν δὲ πρότερον ἔργων μέγιστον ἐπράχθη τὰ Μηδικά.

Ibid. (p. 268, 17) : εἰς κακίαν ἐπαρθέντες.

La tradition manuscrite ne fournit que .. κίαν. L'édition d'Alde a suppléé ‹εἰς κα› κίαν. Je préfère ‹ἐς ἀδι› κίαν. C'est contre *l'injustice*, et non contre la méchanceté des Corinthiens que proteste l'auteur de la lettre.

Ep. 201 (p. 275, 13-14) : καὶ πάντα ὅσα ἐδόκει πρὸς τὴν τοῦ πάθους παραμυθίαν ἁρμόττειν.

Ne faudrait-il pas : ὅσα ‹ἂν› ἐδόκει, puisque toute la phrase exprime une hypothèse contraire à la réalité?

Ep. 202 (p. 278, 1-3) : τὰς τῶν εὖ γεγονότων περιουσίας, τὰς εἰς σέ τε καὶ τοὺς ὁμοτρόπους σοι βαρβάρους ὑπὸ τοῦ ἁβροτάτου καὶ πολυετοῦς Κωνσταντίου κενωθείσας.

Après κενωθείσας, je suppose qu'il y a une lacune et qu'il faudrait ajouter quelque chose comme χαίρειν ἐάσας. Cf. Jul. Or. IV, p. 137C : ἀλλὰ τὰ μὲν τῶν ποιητῶν χαίρειν ἐάσωμεν.

Ep. 204 (p. 281, 6-9) : ὡς πανταχόθεν ὑμῖν τὸ ἀμέριμνον ὑπάρχειν τῆς ἐμῆς βασιλείας, ἵνα ἀπολαύοντες * * * ἔτι μείζονας εὐχὰς ποιῆσθε τῆς ἐμῆς βασιλείας τῷ πάντων κρείττονι καὶ δημιουργῷ θεῷ.

Supprimons τῆς ἐμῆς βασιλείας après ὑπάρχειν : c'est une dittographie du τῆς ἐμῆς βασιλείας qui suit. L'auteur dit plus loin (l. 13) : τοὺς δὲ πανταχόθεν ἔχοντας τὸ ἀμέριμνον. — Après ἀπολαύοντες, nous suppléerons, non par εἰρήνης, comme le veut Reiske, mais ἡσυχίας. Cf. ep. 199 (p. 272, 16-17) : ἡδὺ μὲν καὶ τὸ ἐπ' ὀλίγον ἡσυχίας ἀπολαῦσαι. — Enfin

nous ajouterons ὑπὲρ devant τῆς ἐμῆς βασιλείας, car ce génitif ne peut dépendre de εὐχὰς ποιῆσθε. Cf. p. 281, 14-15 : ὑπὲρ τοῦ βασιλείου ἱκετηρίους λατρείας ποιεῖσθαι τῷ μείζονι.

Sur le sens du verbe μνηστεύειν *dans les lettres apocryphes.*

Le verbe μνηστεύειν se rencontre trois fois dans les lettres apocryphes :

Ep. 180 (p. 229, 11) : τῷ κάλλει δὲ ἴσως ἀρκοῦσαν ἡδονὴν μνηστεύων.

Ep. 186 (p. 251, 13) ; αὐτὸς ἡμῖν τοῦ μέλους τὸ ἐνδόσιμον μνηστεύεις.

Ep. 196 (p. 266, 6-7) : Ἐμοὶ καὶ γράμμα παρὰ σοῦ μικρὸν ἀρκεῖ μεγάλης ἡδονῆς πρόφασιν μνηστεῦσαι.

De la comparaison de ces trois passages il résulte que μνηστεύειν doit avoir le sens, non pas d' « accorder », comme le supposait M. Cumont, avec hésitation d'ailleurs (*Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*, p. 19, note 1), mais celui du latin *conciliare*, « ménager, procurer, fournir ». L'auteur est parti de l'expression bien connue μνηστεύειν γάμον, *conciliare nuptias* [1], « ménager une alliance, faire un mariage », et a étendu l'emploi du verbe μνηστεύειν à d'autres objets. Cf. προξενεῖν.

P. Thomas.

---

[1] Cf. Corn. Nepos, *Attic.*, 5 : *Erat nupta soror Attici Q. Tullio Ciceroni eusque* NUPTIAS *M. Cicero conciliarat.* Id., ibid., 12 : *Atque harum* NUPTIARUM CONCILIATOR *fuit... M. Antonius.* Justin, VII, 6 : *Uxorem duxit* CONCILIANTE NUPTIAS *fratre.* De là, *conciliare* a pris le sens de « procurer » en général, p. ex. *conciliare gloriam, gratiam, auctoritatem, favorem, dignitatem, pacem, otium*, etc. Quintilien (VI, 3, 15) dit même *conciliare risum*, « faire rire ».

Notes d'épigraphie byzantine

Les inscriptions suivantes, connues depuis longtemps et plus d'une fois commentées, donnent lieu à certaines observations qu'on ne trouvera point chez leurs précédents éditeurs. Ces textes figurent dans notre *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure*, dont le premier fascicule paraîtra prochainement. Mais ils risquent d'y demeurer confondus avec la masse des *funéraires* plus ou moins banales, tandis qu'ils intéressent l'histoire littéraire, politique et religieuse de l'Empire d'Orient. C'est pourquoi nous les reproduisons ci-après, avec un bref commentaire destiné surtout à compléter celui de nos prédécesseurs.

I. *L'épitaphe de l'évêque Macédonius.*

A Pacha-Keuï, au sud de Palamout (Lydie), en 1886, un Grec de Smyrne, d'origine française, zélé correspondant de l'École française d'Athènes, M. Aristote Fontrier, découvrait un sarcophage de marbre rouge, dont le couvercle portait une inscription. Il la publia dans la célèbre revue de l'École évangélique de Smyrne, Μουσεῖον καὶ Βιβλιοθήκη, IV (1886), n° φνθ' (559). M. P. Foucart, alors directeur de l'École française d'Athènes, reproduisit ce texte dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, tome XI (1887), p. 82-89, d'après un estampage pris par M. Fontrier. Mais la publication principale est celle de M. L. Duchesne *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XI [1887], p. 312). Le futur historien de l'Église aperçut immédiatement l'intérêt de l'inscription, un des rares

documents épigraphiques où il soit fait mention d'une secte hérétique. Voici le *titulus*, à peu près tel que M. Duchesne le transcrit :

† Ἴχνεσιν ἀποστόλων ἐπιβὰς ἀνὴρ ὥδε ἐν σαρκεί τε μὴ κατὰ σάρκα ἱερατευ-
σάμενος, καὶ ταύτη μακάρων ἀτραποὺς ἐλθών, ἐνθάδε σκῆνος ἐνθέου ψυχῆς ἀπολέλυπεν,
πολὺς μὲν λάμψας ἀσκήσει, πολὺς δὲ ἀγάπη, γενάμενος ἐπίσ-
κοπος θεῖος· ὃς δὴ καὶ κατὰ πά-
σης αἱρέσεως ὁπλισάμενος, τὴν ἀληθῆ τῶν πατέρων τῆς καθολικῆς ἐκλησίας διεσώσατο [πίστιν].
Μακεδόνιος οὗτος λαμπρὸν ἐντάφιον ἐπιτελεῖ καὶ τὸ κατὰ τοῦ Ἀνομοίου δαί[μονος]
ἐν πολλοῖς τοῖς ὑπὲρ Χριστοῦ διωγμοῖς ἀπενενκάμενος κλέος.

M. Duchesne a fort bien traduit les quatre premières lignes.

« Cet homme a marché sur les traces des apôtres, et, quoique vivant dans la chair, exercé le ministère sacerdotal d'une manière toute spirituelle; il a pris ainsi le chemin des Bienheureux, et laissé ici l'enveloppe de son âme divine : son austérité, sa charité, ont jeté un grand éclat, il a été un évêque vraiment divin. De plus, armé contre toutes les hérésies il a gardé (« *sauvé* ». Duchesne) la vraie foi des pères de l'Église catholique. » M. Duchesne, à la fin de la ligne 4, supplée avec raison le mot πίστιν « appelé évidemment par le contexte et qui ne peut manquer que par suite de quelque accident ».

M. Duchesne continue ainsi : « La dernière phrase est beaucoup moins claire. A la fin de la cinquième ligne, on trouve un groupe de trois lettres ΔΑΙ, puis un commencement de lettre, peut-être d'un Μ ou d'un Ν. On pourrait supposer que la ligne se continuait et suppléer δαι[μονιώδους δόγματος], apposition à τοῦ ἀνομοίου (l' Ἀνόμοιον, le dogme des Anomœens). »

M. Franz Cumont a depuis proposé le supplément beaucoup plus simple : δαί[μονος]. Quelques lettres manquaient donc à la fin de la ligne 4, comme à la fin de la ligne 5, la pierre étant légèrement endommagée du côté droit. M. Duchesne, il est vrai, estimait que le texte souffrait

d'une lacune infiniment plus grave. « Le groupe ΚΑΙΤΟ avant ΚΑΤΑ, dit-il, interrompt le sens. S'il doit être maintenu, s'il ne forme pas digraphie avec le groupe suivant κατὰ τοῦ, il exige un supplément plus compliqué. Les cinq premières lignes ont, il est vrai, leurs dernières lettres au bord de la cassure; mais je ne crois pas que la cassure ait emporté beaucoup de lettres... Peut-être le graveur a-t-il omis, par distraction, un assez grand nombre de lettres ou de mots. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas l'inscription dans son intégrité. Une chose est claire, malgré tout, c'est qu'elle parle des mérites que le défunt s'est acquis en luttant contre les Anomœens et en supportant des persécutions pour le Christ. »

M. Duchesne montre ensuite que Macédonius, évêque d'Apollonis en Lydie [1], doit être identifié avec Macédonius, l'un des 64 évêques signataires, en 366, d'une lettre au pape Libère (Jaffé, 228). Le document ne nous est point parvenu; en revanche, nous avons la réponse de Libère, qui « nomme dans l'intitulé les 64 évêques », tous de Thrace ou d'Asie Mineure. Les soixante-quatre étaient des modérés, partisans de l'ὁμοιούσιος plutôt que de l'ὁμοούσιος, mais en tout cas adversaires des Ariens purs ou Anomœens. Persécutés sous Constance et Valens, ils cherchèrent un appui à Rome, « en sacrifiant, dans la lettre au pape Libère, les nuances qui les séparaient encore de la pure orthodoxie ».

* * *

Il serait regrettable de renoncer à bien comprendre la dernière ligne de l'inscription, celle qui précisément parle des Anomœens et des persécutions subies par Macédonius. Nous pensons, comme nous l'avons indiqué plus haut, qu'aucune lacune grave ne nous empêche de lire cette dernière phrase. Le supplément δαί[μονος], de M. Cumont, suffit, comme le supplément [πίστιν], de M. Duchesne. Si

---

(1) M. Duchesne dit *Apollonias*, mais le véritable nom paraît être *Apollonis*. Cf. W. M. Ramsay, *Hist. geogr. of A. M.*, p. 126; et le nom turc à lui seul (*Palamout*) paraît témoigner en faveur d' Ἀπολλωνίδα. Cf. βαλανίδι = balamout.

donc le texte de la l. 5 paraît inintelligible, c'est qu'il est mal accentué et mal coupé.

En effet, la dernière phrase, telle qu'on la ponctue et qu'on l'accentue depuis Fontrier : Μακεδόνιος οὗτος λαμπρὸν ἐντάφιον ἐπιτελεῖ καὶ τὸ κατὰ τοῦ ἀνομοίου δαί[μονος] ἐν πολλοῖς τοῖς ὑπὲρ Χριστοῦ διωγμοῖς ἀπενενκάμενος κλέος, est évidemment incorrecte, puisqu'elle semble coordonner l'indicatif ἐπιτελεῖ et le participe ἀπενενκάμενος. On voit que le τὸ qui embarrassait M. Duchesne doit être l'article du substantif κλέος dont il est séparé par une série de dix mots, mais on n'aperçoit pas la raison d'une construction si embarrassée. Cette critique subsiste, même si καί signifie *aussi*.

Mais la difficulté principale réside dans les mots ἐντάφιον ἐπιτελεῖ. Ἐπιτελῶ ne signifie pas autre chose qu'*accomplir*, *célébrer*. Ἐντάφιον ayant le sens de *linceul*, non d'*enterrement*, l'expression est intraduisible.

Nous croyons avoir résolu ce petit problème en lisant ἐντάφιον ἐπὶ τέλει et en mettant une virgule avant λαμπρόν. Μακεδόνιος οὗτος termine ainsi la proposition précédente. Et l'on traduira désormais :

« Enfin, il a aussi emporté (dans la tombe) — glorieux linceul — la gloire (du triomphe) sur le démon Anomœen au cours de nombreuses persécutions subies pour l'amour du Christ. » Tout s'éclaire. La place singulière de l'article τὸ apparaît maintenant naturelle, puisque λαμπρὸν ἐντάφιον est l'*attribut* de τὸ... κλέος.

Notre lecture et notre interprétation seront évidentes pour quiconque aura reconnu, dans le texte ainsi constitué, une allusion à un *mot* fameux dans la littérature grecque. Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'histoire complète de ce mot, bien que le sujet mérite de tenter quelque philologue. Peut-être un vers de Simonide est-il la source première d'une longue tradition : ἐντάφιον δὲ τοιοῦτον οὔτ' εὐρὼς οὐθ' ὁ πανδαμάτωρ ἀμαυρώσει χρόνος (fr. 4, à propos des morts de Salamine). En tout cas, déjà la métaphore y apparaît, ἐντάφιον étant employé au sens de gloire.

Isocrate (p. 125A, *Archidamos*), sans doute d'après Philistos, historien de Denys, prête à un familier du tyran cette phrase où l'on peut reconnaître l'influence de Simo-

nide et qui, à son tour, devint classique. Denys, assiégé par les Carthaginois et menacé par ses sujets, veut fuir. Τῶν δὲ χρωμένων τινὸς τολμήσαντος εἰπεῖν, ὡς καλόν ἐστιν ἐντάφιον ἡ τυραννίς, αἰσχυνθεὶς ἐφ' οἷς διενοήθη κτλ. Quelqu'un ayant osé lui dire : « la royauté est un beau linceul », il rougit de sa détermination, vainquit les Carthaginois, rétablit son autorité, resta tyran jusqu'à sa mort et transmit le sceptre à son fils (1).

Plutarque se réfère, en deux passages (2), à cette anecdote qu'on lit aussi dans Diodore (XIV, 8, 4 = XX, 78). Au début du traité Εἰ πρεσβυτέρῳ πολιτευτέον, *An Seni Respublica gerenda sit* (p. 783 D-E, éd. Bernardakis, V, p. 22) il s'exprime ainsi : Οὐ γὰρ ἡ τυραννίς, ὥς τις εἶπε Διονυσίῳ, καλὸν ἐντάφιον· ἀλλ' ἐκείνῳ γε τὴν μοναρχίαν μετὰ τῆς ἀδικίας τό γε μὴ παύσασθαι συμφορὰν τελεωτέραν ἐποίησε... Πολιτεία δὲ δημοκρατικὴ καὶ νόμιμος ἀνδρὸς εἰθισμένου παρέχειν αὐτὸν οὐχ ἧττον ἀρχόμενον ὠφελίμως ἢ ἄρχοντα καλὸν ἐντάφιον ὡς ἀληθῶς τὴν ἀπὸ τοῦ βίου δόξαν τῷ θανάτῳ προστίθησι...

« Non, ce n'est pas la tyrannie, c'est la conduite d'un républicain, d'un citoyen docile aux lois, prêt à se rendre aussi utile dans l'obéissance que dans le commandement, qui nous fait vraiment, à l'heure de la mort, un beau linceul de la gloire gagnée pendant notre vie. »

On aura remarqué que la construction καλὸν ἐντάφιον... τὴν ἀπὸ τ. β. δόξαν... προστίθησι est exactement pareille à λαμπρὸν ἐντάφιον... τὸ.., ἀπενενκάμενος κλέος. Il est possible que le passage très connu de Plutarque, cité plus haut, soit le modèle de l'épitaphe, quoique Polybe et d'autres aient imité la même expression (v. *Thesaurus*, s. v. ἐντάφιος)

D'ailleurs, le mot du familier de Denys (3) n'a jamais cessé d'être populaire. Plus d'un siècle et demi après Macédonius, l'impératrice Théodora en faisait une brillante application à son époux et à elle-même, que menaçait

---

(1) Voir aussi Elien, *Var. Hist.*, IV, 8.

(2) Voir Pauly-Wissowa, s. v. *Dionysios*, V, 886 ; *Cato Major*, 24. Variantes. *Apophth. Reg.*, 175D ; *Dion.*, 35.

(3) Τῶν ἑταίρων τις Ἑλλοπίδης ὄνομα (Elien, V. H., IV, 8). Ἔλωρις μὲν οὖν, εἷς τῶν φίλων, ὡς δ'ἔνιοί φασιν, ὁ ποιητὸς πατήρ (Diodore, XIV, 8, 5 = t. III, p. 193, éd. Vogel). Plus loin (p. 194) Diodore rapporte un mot de Philistos qui exprime la même idée au moyen d'une image plus grossière.

la sédition Nika (532). Procope (B. P., I, 24) nous rapporte sa virile harangue en présence de Justinien et de la cour, frappés de panique. Elle conclut par cette citation d'Isocrate ou de Plutarque : Ἐμὲ γάρ τις καὶ παλαιὸς ἀρέσκει λόγος, ὡς καλὸν ἐντάφιον ἡ βασιλεία ἐστίν. Il se pourrait que beaucoup d'entre nous connussent l'épisode et le mot pour les avoir lus jadis dans l'*Histoire du moyen âge* de V. Duruy : « Pour moi, j'adopte cette pensée des Anciens que le trône est un glorieux tombeau » (1).

* * *

Mais revenons une dernière fois à notre épitaphe. Le tour oratoire et poétique n'en a pas été assez remarqué. Datée de 378 environ (2), elle présente déjà très nettement le rythme byzantin. La loi dite de Meyer est appliquée avec rigueur : σάρκα ἱερατευσάμενος, quatre atones entre deux toniques, finale dactylique (tonique); ψυχῆς ἀπολέλυπεν (3), deux atones entre les dernières toniques, finale dactylique ; λάμψας ἀσκήσει, ἐπίσκοπος θεῖος, αἱρέσεως ὁπλισάμενος, Μακεδόνιος οὗτος, ἀπενενκάμενος κλέος. La seule dérogation à la règle serait ἐντάφιον ἐπιτελεῖ (cinq atones entre deux toniques). Or, si ΕΠΙΤΕΛΕΙ était réellement un verbe, il finirait la phrase et la loi devrait trouver son application dans cette clausule comme les autres. Ainsi l'étude rythmique du morceau confirmerait, s'il en était besoin, notre lecture (4).

On n'exigera point, pensons-nous, que nous citions des exemples de la tournure ἐπὶ τέλει, assez rare à l'époque classique, qui paraît être avec τέλος adverbial dans le même rapport que notre *sur la fin* avec notre *enfin*. On en trouvera quelques-uns dans le *Thesaurus*, s. v. τέλος, col. 1996D. Platon lui-même a dit dans la *République* (VI, p. 506D) : Μὴ πρὸς Διός, ἦ δ'ὅς, ὦ Σώκρατες, ὁ Γλαύκων, ὥσπερ ἐπὶ τέλει ὧν ἀποστῆς.

---

(1) « J'aime cette vieille maxime que la pourpre est un glorieux linceul », traduit M. Ch. Diehl, *Justinien*, p. 52.

(2) Voir L. Duchesne, *l. l.*

(3) Pour ἀπολέλοιπεν.

(4) Voir encore, sur l'épitaphe de Macédonius, le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie...*, *s. v. Catholique*, col. 2634 (pour l'expression καθολικὴ ἐκκλησία).

II. *Le* Typikon *de Nicéphore de Constantinople et un poème méconnu de Nicéphore Blemmydès.*

MM. Joseph Keil et von Premerstein, les excellents épigraphistes autrichiens, ont publié de 1908 à 1914 les résultats de trois fructueuses explorations de l'Asie mineure occidentale. Parmi les nombreux textes byzantins qu'ils ont copiés avec exactitude, et commentés avec le même soin que les inscriptions antiques relevées par eux, se trouve un curieux fragment (1) où ils ont cru reconnaître le début du *typikon* ou règle monastique composée par Nicéphore Blemmydès pour le couvent qu'il avait fondé.

Voici ce fragment, restitué en partie par les éditeurs, en partie par nous-même :

[Λόγοι Νι]κιφόρου
[πρὸς π]άντας
[τοὺς ἐν Χ(ριστ)ῷ ἀδελ-
[φούς. Ἀγ]απᾶτε ἀλίλους.
5 [Εἴ τις ὑγια]ίνον τὸ σῶ-
[μα ὀλιγω]ρεῖ τῶν προ-
[κειμένον ε]ἰς ἐκμάθη-
[σιν ὧδε ἐ]νταλμῶν προ-
[φασιζό]μενος προφά-
10 [σεις ἐν ἁμ]αρτήες, (2) οὗτο-
[ς ἀφοριζ]έσθο εὔδο-
[μάδα μ]ίαν : — Εἴ τις ὑ-
[μῶν ἀ]ντιλέγει ἐπι-
[τιμώμε]νος παρὰ ἀδ-
15 [ελφοῦ τ]ὰ κατὰ δύν-
[αμιν] κὲ μὶ ὑπακούση
[ἀφορ]ιζέσθο ὁμύος.

---

(1) Territoire de l'ancienne *Bagis*. Près de Gjüre. Jenischéhir, cimetière turc. Pilastre à demi-colonne. Le champ de l'inscription se trouve sur la largeur du pilastre. L'inscription vient d'un monastère dont il est question dans les *Denkschriften*. — Keil et von Premerstein, *Denkschriften* de l'Académie de Vienne, LIV (1911) II, p. 127, n° 234. Fig. 80.

(2) Προφασιζόμενος προφάσεις ἐν ἁμαρτίαις. Paroles du psaume CXL, 4, souvent citées. Par exemple, v. St-Grégoire de Nazianze, Migne PG, p. 391A (XXXVI, 2), etc...

Je ne défendrai pas ici mes suppléments (l. 5, 7, 8, 9, 10, 12). Je ne crois pas utile non plus de transcrire ce texte dans l'orthographe usuelle. Mais je traduis : « Paroles de Nicéphore à tous les frères en Christ. Aimez-vous les uns les autres. Si quelqu'un, étant sain de corps, méprise les préceptes proposés ici et qui doivent être appris par cœur, en alléguant des prétextes pour pécher, qu'il soit excommunié pendant une semaine. Si quelqu'un auquel un frère impose une pénitence n'excédant pas ses forces, y contredit et n'obéit point, qu'il soit pareillement excommunié. »

Or, il n'existe aucune ressemblance entre la partie conservée du *typikon* de Nicéphore Blemmydès (v. Nicéphore Blemmydès, éd. Heisenberg, p. 93-99) et notre inscription. Par contre, ces deux canons rappellent le ton et le style d'une règle monastique autrement fameuse, les *canons* de Nicéphore, patriarche de Constantinople, publiés par J. B. Pitra dans *Juris Ecclesiastici Graecorum historia et monumenta*, t. II (1868). Il faut lire ce que dit Pitra de la célébrité de ces canons (p. 314 et 315). Le canon ξγ' (63) de Nicéphore porte : Εἴ τις εὑρέθη φατριάζων τὰ τοῦ προεστῶτος γινόμενα καὶ συνταράσσων τὴν ἀδελφότητα, ἀφοριζέσθω ἡμέρας ιέ ξηροφαγῶν. Le canon ρκγ', p. 339, surtout, rappelle notre second précepte, sur les pénitences κατὰ δύναμιν : Περὶ δὲ τετράδων καὶ παρασκευῶν ὁ ἐπιτιμῶν δοκιμάσας τὴν ἑκάστου δύναμιν καὶ τὰ βάρη κατὰ τὸ δυνατὸν ὀφείλει διδόναι.

Il est vrai que les canons de notre inscription ne se retrouvent pas textuellement dans le recueil de Pitra. Mais ce recueil est formé d'éléments assez disparates; quelques préceptes seulement y sont formellement précédés de l'indication Νικηφόρου. L'attribution au patriarche de Constantinople (806-815) est en général douteuse[1]. Il est probable qu'on mettait sous son nom, pour leur donner plus d'autorité, beaucoup de ces *canons* monastiques.

S'il faut ainsi renoncer à mettre au nom de Nicéphore Blemmydès ce fragment d'ailleurs insignifiant, nous avons

[1] On peut penser aussi à Nicéphore le Jeune (1260-1264), cf. Pitra, p. 316.

en revanche pu restituer au grand polygraphe byzantin du XIIIe siècle vingt « hexamètres » d'une certaine importance historique. Il s'agit d'une inscription anonyme, aujourd'hui disparue, qui se trouvait sur la porte Nord de la citadelle de Smyrne. Kirchhoff l'a donnée jadis (CIG, 8749) d'après Chandler et Pococke. Mais M. Hasluck, l'épigraphiste anglais, mort si prématurément, m'en avait communiqué une meilleure copie, retrouvée par lui dans les papiers du voyageur Salter, au British Museum :

1 Τήνδε πόλιν πάροιθεν ἀγακλυτήν περ ἐοῦσαν
τείχεσι μαρμαίρουσιν ἐϋστεφάνοις τ' ἐνὶ πύργοις,
καὶ χάρισι βρύουσαν, ὅσαις πτολίεθρον ἀέξει,
εὔστοον, εὐάγυιαν, ἐρίδομον, εὐλοέτειραν,
5 ἁλὶ περιμάχητον ἰδὲ χθονὶ πουλυβοτείρῃ,
χεὶρ ὀλοοῖο χρόνοιο διέτμαγεν, ἠΰτε νεβρὸν
πόρδαλις ἀγρία, βάλε δέ μιν κατὰ γαίης,
γρηῒ δέ μιν θήκατο πανίκελον ἰσχνοπαρείῳ,
κάλλος ἀμαλδύνασα καὶ ἀγλαΐην ἐρατεινήν.
10 Ἀλλὰ Ῥώμης κοίρανος ὁπλοτέρης Ἰωάννης
πάϊς Δουκοφύτων ἐρικυδῶν βασιλήων,
οἰκτείρας μογέουσαν, ἀποφθιμένην τ' ἐλε(αί)ρων
γῆρας ἀπέξεσεν καὶ ἀκμῆτα τεύξατο γυῖα,
ῥυκνά (*sic*) τε παρῆϊα καὶ ἄψεα λυγρὰ τονώσας,
15 θήκατο κουριδίην ἀπὸ γραὸς πεντακορώνου.
Τὸν δέ τε καὶ βασίλειαν, ἄνα χθονὸς ἠδὲ πόλοιο,
κάλλιμον, εὐπατέρειαν, ἐπήρατον, εἶδος ἀρίστην,
ὄψιν ἐπιίκελον Χαρίτεσσι λευκοπαρείοις,
φυήν θ' ὑψικόμοισιν ἐϊσκομένην κυπαρίττοις.
θείης ἐς λυκάβαντας ἀπειρεσίους συνανάσσειν.

Traduction :

« Cette cité jadis illustre par ses murs éclatants, ses tours bien couronnées, cette cité, pleine des agréments qui grandissent les villes, beaux portiques, belles rues, nobles palais, bains luxueux, cette cité disputée et sur mer, et sur la terre fertile, la main du Temps destructeur l'avait ravagée, comme la panthère sauvage déchire le faon. Elle l'avait abattue, et rendue semblable à une vieille aux joues décharnées, détruisant sa beauté et son charme aimable. Mais le prince de la nouvelle Rome,

Jean, fils des glorieux empereurs de la souche des Ducas, eut pitié de sa peine, et compassion de sa ruine. Il fit disparaître les traces de sa sénilité, rendit la solidité à ses membres, effaça les rides de son visage, donna une vigueur nouvelle à ses articulations usées; et, d'une aïeule qui avait vécu cinq âges de corneille, il fit une jeune épousée. O roi de la Terre et du Firmament, permets qu'ils règnent ensemble d'innombrables années, cet Empereur et son Impératrice, belle, bien née, adorable, dont le corps est charmant, dont le visage est pareil à celui des Grâces aux blanches joues, et la taille semblable à celle des cyprès aux cimes chevelues. »

On trouvera dans mon *Recueil* un appareil critique justifiant les leçons adoptées. Le texte peut être considéré comme sûr. Mais le principal intérêt de la copie de Salter est de nous révéler la date précise du poème : « *At Smyrna Castle Gate, on the bottom of the stones* is Ε ,ϛψλά, (ἔτει ,ϛψλά). » L'an 6731 de la Création du monde = 1222-1223.

Cette date ne fait que confirmer les indications très claires de l'inscription métrique en ce qui concerne les souverains nommés aux derniers vers, Jean Vatatzès, monté sur le trône en 1222, et Irène (morte en 1241), que célèbrent à l'envi tous les contemporains (Acropolite, p. 67-68, Bonn (I 62-63, Heisenberg). Pachymère, I, p. 70).

Si donc la nouvelle copie, à cet égard, n'ajoute rien à ce que savait déjà Kirchhoff (voir son commentaire dans le *Corpus* de Boeckh) la date donnée par Salter rend certaine l'attribution à Nicéphore Blemmydès, que nous proposons pour la première fois.

A priori, on aurait pu l'affirmer. Seul, à cette époque, l'universel Nicéphore Blemmydès, le plus savant homme de l'Empire de Nicée, théologien, philosophe, physicien, médecin, géographe, poète, pouvait se risquer à composer des hexamètres. M. Krumbacher disait de lui, en 1897 : (*Geschichte der byzantinischen Literatur*, deuxième édition, p. 448) : « Sa culture classique le fit recourir à l'hexamètre, un vers qui avant son époque est extrêmement rare et qui ne fut employé un peu plus fréquemment qu'aux XIVe et XVe siècles, sous l'influence de l'humanisme. » Cette

remarque sur la rareté de l'hexamètre à l'époque byzantine demeure absolument vraie.

Les Byzantins, en effet, ne l'ont guère employé que pour des pièces très courtes; les œuvres poétiques de longue haleine sont en trimètres ïambiques, ou en vers « politiques ». Ainsi Georges Pisidès (VIIe siècle) et Théodore Stoudite (VIIIe-IXe siècle) n'ont écrit, le premier qu'un seul poème en hexamètres, le second qu'une seule épigramme en distiques. Comparées à la masse énorme de leurs œuvres ïambiques, ces exceptions confirment la règle. Du neuvième siècle il nous reste un *carmen epigraphicum* en hexamètres, l'inscription de l'église de Skripou (Orchomène) en Béotie (Strzygowski, *Byzantinische Zeitschrift*, III (1894), p. 8 et suiv.) Au dixième, Jean Géomètre fit quatre hymnes en distiques et un hymne alphabétique en hexamètres, le tout en l'honneur de la Vierge; il faut y joindre le Παράδεισος, (99 quatrains en distiques) et bon nombre d'épigrammes. Mais Jean Géomètre est un isolé, véritable classique, et humaniste avant la lettre. Christophe de Mytilène (XIe siècle) sur 145 pièces, n'en a écrit que 18 en hexamètres (Ed. Kurtz, *Die Ged. d. Christ. Mitylenaios*, préface) (1). Enfin, Théodore Prodrome (première moitié du XIIe siècle) s'est servi, lui aussi, du vieux mètre épique (cf. Krumbacher, p. 749, cf. 754) : de nouveaux spécimens de son savoir-faire ont été publiés en ces dernières années (*Byzantinische Zeitschrift*, XVI (1907), p. 75 et 110; XII (1903) p. 264).

Il faut ensuite attendre le XIVe siècle pour retrouver des hexamètres. Pendant cette période qui embrasse le XIIIe siècle tout entier, la seule réaction contre la tendance générale à délaisser ce vers est due à Nicéphore Blemmydès. Encore, n'avions-nous de lui que soixante-dix hexamètres : τοῦ αὐτοῦ εἰς τὴν μονὴν τῶν Σωσάνδρων στίχοι ἡρωϊκοί (éd. Heisenberg, p. 112 sq.). Or, nous savons très exactement, par l'autobiographie de Blemmydès (Διήγησις μερική, p. 1 sqq.) où se trouvait en 1222-1223 ce savant

(1) Autres références dans Krumbacher. Centon homérique en l'honneur du général Maniakès, Krumbacher, p. 741. Voir *Index* de l'ouvrage, s. v. *Hexameter*.

homme. Il habita Ephèse et Smyrne entre 1215 et 1221-22, dès l'avènement de Jean Vatatzès (1222) il fut son favori, et vécut à la cour, qui résidait alors à Nymphaeon près de Smyrne. Car le nom d'*Empire de Nicée* est donné assez improprement à ce moment de l'histoire byzantine. Vatatzès et Théodore II Lascaris furent surtout les empereurs de Nymphaeon et de Smyrne.

Au début de 1222, Blemmydès se rendit à Scamandre pour y étudier sous un maître nommé Prodrome. Mais bientôt il rejoint l'empereur à Nymphaeon et ne le quitte qu'à la fin de 1223. Il était donc dans l'entourage immédiat du souverain au moment où s'achevaient les travaux des fortifications de Smyrne. Jean Vatatzès devait tout naturellement s'adresser à lui lorsqu'il voulut consacrer par une inscription en vers « héroïques » la renaissance de la patrie d'Homère.

A ce petit poème s'appliquerait parfaitement ce que dit M. Heisenberg (p. cv) d'autres pièces de circonstance, « commandées » par Vatatzès : « Blemmydes imperatoris, ni fallimur, iussu duo carmina alterum heroïcis alterum iambicis versibus composuit... atque imperatoris laudes eis praedicantur... ». Tous les doutes sur l'origine de notre morceau disparaissent lorsque l'on compare les soixante-dix hexamètres sur Sosandra aux vingt hexamètres sur Smyrne. Ils se ressemblent étonnamment par un même mépris de la prosodie et des règles classiques.

Il n'existe pas encore à notre connaissance d'étude spécialement consacrée à l'hexamètre byzantin. M. Ed. Kurtz, dans sa préface aux poèmes de Christophe de Mytilène (Ed. Kurtz, *Die Gedichte d. Christophoros Mitylenaios*, Lpzg 1903, p. IX) dit que les licences « byzantines » dont usent les ïambographes se retrouvent dans les hexamètres de l'époque. C'est-à-dire que α, ι, υ sont réputés communs, que les noms propres excusent toutes les irrégularités, et que l'hiatus est toujours permis. Néanmoins, les hexamètres de Théodore Prodrome, les derniers avant ceux de Blemmydès, sont encore à peu près corrects. Et M. Heisenberg déclare n'avoir pu découvrir le « système » employé par Blemmydès dans son poème sur Sosandra. En effet, comment scander un vers comme *Sosandra* 41 : οἰζυρὸς

αιος σηκός, οὔτοι ῥηΐδιος οἶμος, ou *Sosandra* 43 τῇ λασιόφρην ἄναξ, θεῖα μερμαίρων αἰέν, ou comme *Smyrne* 7 πόρδαλις ἀγρία, βάλε δέ μιν κατὰ γαίης?

Je pense avoir trouvé le secret de cette versification barbare. Blemmydès doit avoir poussé à leurs extrêmes conséquences les « licences » indiquées plus haut. Il a traité comme longs jusqu à des *iota* suivis d'une voyelle. Il faut scander, *Smyrne* 7 : πόρδα|λις ἀ|γρία| βάλε δέ|μιν κατὰ|γαίης, et *Smyrne* 14 : ῥικνά τε| παρή|ϊα καὶ| ἄψεα| λυγρὰ το|νώσας. Il reste toutefois dans *Smyrne* deux vers irréductibles, 11 et 13, mais Δουκοφύτων est un nom propre, et quant au vers 13, il suffit d'écrire ἀπέξεσε pour le ramener à la « *norme* ».

J'avoue que dans le poème sur Sosandra les vers irréductibles sont plus nombreux, mais les copistes ont dû en altérer un certain nombre. Quoi qu'il en soit, la *fabrique* est la même.

Notre inscription ne manque ni d'un certain mouvement poétique, ni d'une certaine fraîcheur. L'avant-dernier vers rappellera aux néo-grécisants une comparaison fréquente dans les chants populaires romaïques Le poème de Sosandra, un peu plus pédant et pesant, commence ainsi :

> Τόνδε νεὼν μεγεθύντατον, αἴγλῃ παμφανόωντα
> κάρτεϊ παμμεδέοντος ἔγειρε μέδων κάρτιστος,
> βριαρόφρων σαόφρων τε, γαληνιόων, ἰθύδικος,
> δουκόβλαστος Ἰωάννης, κῦδος ὅλης βασιλείης.

On le voit, l'allure générale est pareille; cf. Τήνδε πόλιν πάροιθεν. Δουκόβλαστος = πάϊς δουκοφύτων, etc....

Au vers 22 de *Sosandra*, Nicée est dite εὐρυάγυια comme Smyrne εὐάγυια; et il est même possible que l'ἅπαξ εἰρημένον, εὐάγυια, soit une faute pour εὐρυάγυια. Εὐλοέτειρα, d'ailleurs mal formé, paraît emprunté au vocabulaire de Théodore Prodrome. Du moins proposerai-je de corriger en εὐλοέτειρα [1] le mot corrompu εὐολέτειραν qui figure dans un poème de Prodrome (*Byzantinische Zeitschrift*,

---

[1] Cf. Fränkel, *Geschichte der griechischen Nomina agentis auf* -τήρ. I, p. 127 (référence obligeamment communiquée par M. Emile Boisacq).

XII (1903), p. 264). Quant à πεντακόρωνος, formé d'après τετρακόρωνος (Hésiode, fr. 171 Rzach; et cf. Aristophane, *Oiseaux*, 609) Blemmydès l'aura pris dans l'*Anthologie* (XI, 67). Ce mot est une variante planudéenne (le manuscrit palatin porte Λαΐ κορωνεκάβη); c'est pourquoi Liddell-Scott ne le cite que d'après notre inscription, tandis que Bailly l'omet tout à fait.

HENRI GRÉGOIRE.

Astanetum

I. Comme nom commun, ce terme n'existe ni dans les dictionnaires latins, ni dans Ducange. D'Arbois de Jubainville ne l'a point rencontré dans sa moisson de noms en *etum*. Nous le restituons d'après les chartes, où il apparaît seulement comme nom propre de lieu. Avant donc de hasarder une conjecture sur l'origine et le sens du mot, il faut cette fois commencer par en prouver l'existence. Voici d'abord, au point de vue linguistique, un tableau des principales formes latines et romanes qui serviront de base, rangées autant que possible par ordre de dégradation.

On trouve *Astanetum* en 827, pour désigner la forêt de Staneux (prov. de Liége); *Astanido* en 814, *Astanid* en 888 et 930, aujourd'hui *Esneux*, sur l'Ourthe, près de Liége; *Astanid*, *Astaneit*, 966, désignant *Astenet* près de Walhorn, au sud d'Aix la-Chapelle; *Astenidum*, IXe siècle (*Essen*, Prusse rhénane) nous montre *a* protonique atténué en *e*: il est affaibli en *i* dans *Astinetum*, 1170, désignant *Assenois* (comm. d'Offagne, prov. de Luxembourg); dans *Astnide* 874, *Astnid* 927, *Astnidensis*, *Astnetensis*, *Asnithe*, *Asnide*, *Asnede*, au Xe siècle, on voit la voyelle protonique disparaître, puis le groupe *st* se réduire graduellement à *ss*, *s*, comme dans le wallon *tchession* = chastillon (il s'agit encore pour ces formes d'*Essen* en Prusse rhénane); un *Hasnidi* indéterminé de 912 montre l'apparition d'un *h* initial, qui peut être parasite ou marquer un retour à l'étymologie; on arrive ensuite à des formes françaises, wallonnes, germaniques : *Asteneit* 966, *Astenoit* 1236, 1299, *Hastenoit* 1154, *Astenoi* 1192, *Hastenoy* 1505, *Asneit*, *Asnoit*, *Assenois*, *Assenede*, etc. Les noms des lieux germanisés ont en général mieux conservé

la consonne finale, *ede*, *et* ; *Essen* fait exception. La transformation de la finale *eit*, *ei* en *eu*, propre au Nord-Est wallon, apparaît dans *Esneux*, *Staneux*, où l'*x* est une graphie analogique des mots en *osus*, *eux*. Enfin *r* final, produit de l'analogie également (*atorem*, fr. *eur*, wallon *eu*) apparaît dans *Astenoir* 1235, *Asteneur* 1363. Ces formes sont assez transparentes, assez nombreuses et assez disséminées pour nous forcer à conclure à l'existence d'un substantif *astanetum*.

II. Quel est le sens de ce mot? Il s'agit certainement d'un lieu boisé, témoin le *Staneux*, qui est une forêt entre Theux, Polleur et Spa, témoin le lieu-dit *bois d'Esneux*, commune de Boninne (Namur). Si le radical était un nom d'arbre, qu'il fût latin ou germanique, il n'aurait pas échappé aux recherches. Il n'est pas probable non plus que ce soit un nom gaulois d'arbre, car en ce cas ce nom aurait dû rester bien vivant à l'époque gallo-romaine, comme *betullos*, *vernos*, et se serait combiné de même avec le suffixe latin *etum* ; or, il n'en est rien : la littérature latine de Gaule ne nous a pas cité une seule fois ce terme fécond en applications toponymiques. J'en conclus d'abord que ce terme doit signifier quelque chose de plus modeste qu'un arbre. Mais vers quelle langue orienter ses recherches? Il semble, d'après les formes et les identifications données ci-dessus, que les *Astanetum* sont un produit de l'extrême Nord, faisant son apparition assez tard, et qu'il est naturel de les assigner à la langue germanique. Mais il y a des localités plus méridionales du même nom, que nous n'avons pas encore eu l'occasion de citer faute de formes médiévales. Ce sont *Asnois* sur la Charente (Vienne), *Asnois* sur l'Yonne (Nièvre), *Assenay* dans l'arrondissement de Troyes (Aube), *Hastenoy* à Outreau (Nord), *Athenay* de la commune de Chemiré (Sarthe). A moins que la ressemblance de ces noms avec les précédents ne soit un leurre, une étymologie germanique ne s'impose pas. Le chanoine Roland (article *Astinetum* dans les *Mélanges Kurth*), à la suggestion de Grandgagnage, *Mém.*, p. 59, a cependant proposé un hypothétique *astan* (variantes *asten*, *astin*), qui serait issu de l'allemand *ast*, branche, nœud. Mais le collectif tiré de *ast* ou de *ast-an* ne pourrait dési-

gner qu'une collection de branches, un tas de branchages ou d'émondes; comme tous les bois sont évidemment des réunions de branches, il ne viendrait à l'esprit de personne de désigner ainsi un bois. On pourrait objecter *virgultum*, mais *virgultum* est un buisson de belles baguettes droites et poussant dru où l'imagination pratique voit déjà de futures cannes, de futures flèches, de futures lances. A preuve l'épisode de Polydore au début du IIIe livre de l'*Énéide*, où *virgulta* alterne avec *hastilia* (vers 22-23) :

> Forte fuit juxta tumulus, quo cornea summo
> *Virgulta* et densis *hastilibus* horrida myrtus.

« Des buissons de cornouillers et du myrte, se hérissant en dards épais ».

Et plus loin (v. 37) : « Tertia sed postquam majore *hastilia* nisu Aggredior... », de nouveau le buisson est appelé *hastilia*, ce qui évoque une tout autre image que *ramos* ou *frondes* ou l'allemand *aste*.

On comprendrait donc un collectif **hastiletum* au sens de collection ou bois de verges droites et fortes propres à faire des javelots, des piques, des lances. Or **hastiletum* serait un dérivé du latin *hasta*. Il y aurait avantage au point de vue du sens et de la dissémination des *Astanetum* à recourir au latin *hasta* plutôt qu'au germanique *ast*. *Hasta*, devenu *asta* en Gaule, *aste* ou *haste* en gallo-roman, est resté très vivant et a pris des acceptions multiples : lance, broche pour rôtir le gibier, verge servant de mesure agraire, bâton féodal, tige d'asphodèle, etc. La difficulté gît du côté linguistique, et elle est la même que pour *ast* : d'où provient le *an* de *astanetum?*

Nous renonçons à voir dans *astan* le cas régime d'un nom féminin de première déclinaison latine, comme *nonne-nonnain*, *Berte Bertain*, pour deux raisons : 1° cette désinence ne s'attache qu'aux noms propres ou communs de personnes ou d'êtres personnifiés (rivières, épée de héros; cf. A. Thomas, *Essais de philol. franç.*, p. 31-50); or, si *asta* est un féminin, condition qui n'est pas réalisée pour *ast*, il est difficile d'en faire une personnification; 2° il serait difficile aussi d'admettre que le suffixe *etum* ait été joint au cas régime et non au cas sujet. Il faut donc se

rabattre sur le suffixe *anus*, mais hâtons-nous de dire qu'il n'y a rien de téméraire dans cette nouvelle proposition. Nous postulons l'existence d'un adjectif *astanus, -a* ou *hastanus, -a*, signifiant « de lance », bientôt devenu substantif au sens de « bois de lance ». Ce n'est pas plus étrange que **altanus* hautain, **longitanus* lointain, que *villanus, campanus, montanus, fontanus*, issus de substantifs comme le serait **astanus*. A supposer qu'on ne trouve plus aucune trace directe de *campanus, montanus, fontanus*, il serait nécessaire d'en admettre l'existence pour expliquer *campania* ou *campagne*, *montania* ou *montagne*, *fontania* ou *Fontange*. Or, nous avons au moins trouvé *astanea*, qui suppose *astanus*. Non pas un *astanea* incontestable, il est vrai, mais que le lecteur juge notre interprétation. Ducange a donc relevé un terme *astanea*, de sens indéterminé, dans un acte de vente de meubles *Casinensis ecclesiae* pour le rachat de captifs. Le texte porte «...Lostiales 3 pro byzantiis 12, astaneas 2 pro byzantiis 8, pulvinaria serica tria... », trois manteaux pour douze besants, deux *astanea* pour huit besants, trois coussins de soie. L'article ajoute que certaines copies portent *castaneas;* mais que viendraient faire dans un inventaire de meubles deux châtaigniers, entre trois pallium et trois coussins de soie? Tout au plus peut-on conjecturer qu'il s'agit de flèches ou de bâtons à suspendre des habits. En Languedoc on trouve un dérivé parallèle à *astana*, c'est le roman *astonne*, que Du Cange explique par un texte de 1457 : « une lance que l'on appelle ou païs communément *astonne*, ferrée à l'un des bouts ».

Il ne nous paraît donc pas invraisemblable que *astanetum* soit issu de *asta*, par l'intermédiaire d'un *astanus* ou *astana*. La sémantique ne s'y oppose pas. J'ai entendu admirer une forêt de sapins par cette exclamation : « Quels beaux poteaux télégraphiques! » Qu'on songe à l'impression qu'une jeune futaie aux jets sveltes et droits pouvait produire sur des barbares préoccupés de bataille et d'armes : « Quels superbes bois de lance! » Un *astanetum* est une forêt de bois de lance. La topographie ne s'oppose pas non plus à cette étymologie. Pour produire des buissons vigoureux, des jets de belle venue, il faut un terrain

bien arrosé. Or, nos *astanetum* ne sont point situés au sommet des montagnes, mais en plaine ou dans la vallée. Le frêne, le coudrier, le cornouiller (cf. lat. *colurnus*, *cornus*) et les autres essences qui servent à fabriquer des piques et des lances ne poussent pas sur les côtes sèches et rocailleuses.

III. Les localités où nous croyons reconnaître ce collectif s'échelonnent de la Charente au Rhin. En voici la liste. Quelques-unes sont munies d'un dossier historique assez probant.

Asnois, sur la Charente (Vienne).

Asnois, sur l'Yonne (Nièvre).

Assenoy, arr. de Troyes (Aube).

Hastenoy, ancien lieu-dit à Outreau (Pas-de-Calais), dans le *Terrier de Saint-Wulmer de Boulogne*, 1505, sous la forme « A Winde vers Hastenoy » (Kurth, *F. L.*, I. 248).

Astene, sur la Lys, arr. de Gand (Flandre orientale).

Assenede, arr. d'Eecloo (Flandre orientale).

Assent, dép. de Bucken (Brabant) = *Asnoth*, 839 (Piot, *Cart. de Saint-Trond*, I, p. 5).

Asneux, dép. de Hamois (Namur) = *Asteneur* en 1345 (Bormans, *Seigneuries féodales de Liége*; Roland, *Mélanges Kurth*, I, 291)

Bois d'Esneux, comm. de Boninne (Namur).

Esneux, sur l'Ourthe (prov. de Liége), *Astanido* 814, *Hastenoit* 1154, *Astenoit* 1236, *Astenoir* 1235 *Asteneur* 1363, *Asteneuz* 1381, *Esseneux*, xive siècle (Simonis, « La Seigneurie et le comté d'Esneux », dans *Bull. de l'Institut arch liégeois*, t. XXIV, p. 168-169; Roland et Halkin, *Cart. de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, I, p. 66; Bormans et Schoolmeesters, *Cartul. de l'église Saint-Lambert de Liége*, t. I, p. 73; Poncelet, *Fiefs*...

Esneux, comm. de Vaux-Chavanne (Luxembourg).

Staneux, forêt au nord-ouest de Spa (prov. de Liége). *Astanetum* en 827. Louis le Pieux tranche un différend entre l'abbé de Stavelot et le receveur du fisc de Theux au sujet d'un bois faisant partie du Staneux : « silva que, in loco nuncupante *Astanetum*, inter duos rivulos *Tailernion* et *Dulnosum* esse videtur ». Sur l'emplacement de la *silva* contestée, les historiens ne sont pas d'accord. La topogra-

phie exige qu'elle soit située au sud de Spa vers l'Amblève. Néanmoins il est impossible de ne pas assimiler *Astanetum* et *Staneux*. Si la forêt de Staneux actuelle, avec la portion dite *Devant Staneux* est confinée par la *Hoigne*, le *Wayai* et le *ru de Chauvion*, elle englobait sans doute jadis les bois situés plus au sud, aujourd'hui distingués par d'autres noms ou en partie défrichés. Une carte du XVIIIe siècle donne encore à cette partie méridionale le nom de *forêt d'Aineux*.

Assenois, comm. de la prov. de Luxembourg, près de Neufchâteau, est *Astenoi* en 1192, *Astenoit* en 1299 (Goffinet, *Cart. d'Orval*, p. 47; *Cart. de Clairefontaine*, p. 99).

Assenois, dép. d'Offagne (Luxembourg), *Astinetum* en 1170 (Hanquet, *Cantatorium Sancti-Huberti*, p. 64; Kurth, *Cart. de Saint-Hubert*, p. 129), *Astenoix*, *Astenoit* en 1350 (Kurth, *ibid.*, p. 371, 375).

Assenois, dép. de Hompré (Luxembourg). *Astonaiz* en 1356, *Astennor* en 1358 (Roland, dans *Mélanges Kurth*, p. 291).

Essen, au nord de Düsseldorf (Prusse rhénane) est *Astenidum* au IXe siècle, *Astnide* en 874 et 898, *Astnid* en 927, *Asnide*, *Asnithe*, *Asnede* au Xe siècle, avec *Asnidensis* et *Astnedensis* comme adjectif ethnique (M. G. H., SS., t. III, p. 541; Lacomblet, *Urk.*, I, 69 et 31; Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, Ortsnamen², p. 116; Grandgagnage, Mém., p. 59 et Vocab., p. 213) *Esnidi* en 1039 (*Annales Hildesheimenses*). *Essen* est donc pour *Essent*, qui est une réduction de *Essenet*, *Estenet* avec régression de l'accent tonique conforme aux habitudes germaniques.

Astenet, près de Walhorn, au sud d'Aix-la-Chapelle (Prusse rhénane), était *Astanid* en 888, du moins à ce que l'on conjecture d'une liste de biens confirmés par l'empereur Arnoulf à l'église d'Aix-la-Chapelle (Ernst, *Hist. du duché de Limbourg*, t. VI, p. 87) *Astaneit* en 966, *Astenhert* en 1226 (Lacomblet, *Urk.*). La finale de cette dernière forme semble empruntée à une série à suffixe *-rode* qui s'atténue en *ret*, *-rt* ou bien elle est analogique du bas-allemand *ster* = *stet*, ou enfin ce peut être une imitation d'*Astenoir*-*Asteneur* wallon avec *r* parasite,

Il y a aussi des mentions d'*Astanetum*, dont l'identification est impossible. Telle est celle qu'on trouve dans un capitulaire de Charles le Chauve déterminant les régions où son fils pourra chasser : a° 877 «... in Lens et Wara et *Astenido*, et feramina et porcos capere potest...» (Baluze, *Cap. reg. franc.*, II, col. 268). — De même pour un *Hasnidi* de 902 (Lacomblet, *Urk.*, I, p. 82; Ernst, o. c., t. VI, p. 90). Il s'agit de terres appartenant à un certain Rohingus qui est seigneur de Mortier et qui possède deux manses à Wandre, plus des droits *in alio loco Hasnidi vocato*. Ce lieu est à chercher dans la région au nord de la Vesdre. Un catalogue des revenus de l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, fait au XIIe siècle (Ernst. o. c., VI, p. 85), mentionne des biens *in Asneit*. Le lieu est cité entre *Engelzeies* (José) et *Jopilla* (Jupille).

Enfin il faut examiner des cas où l'attribution à la famille *-etum* est douteuse ou fausse. Elle reste douteuse pour *Moresnet*, qui pourrait être un *noir* ou *sombre Esnet* ou *Esneu*. Les formes anciennes nous manquent. Elle reste douteuse aussi pour *Stenay*, qui mérite une mention particulière.

L'érudition intrépide de Jeantin (*Manuel de la Meuse*, p. 54 et 1815 sqq.) a donné comme antécédents à *Stenay* les formes *Asta* d'une charte de la reine Gerberge de l'an 968, *Astenido* du capitulaire de Charles le Chauve cité plus haut (a° 877), *Satanacum* la vraie forme courante, dont nous reparlerons, et enfin *Stadonis* ou *Stadiniso*. La première mention peut être écartée comme ne contenant pas *-etum* ou *-acum* qui expliquerait la finale *-ay* de *Stenay*. La seconde nous ramène du côté de Lens, comme on l'a vu plus haut. La quatrième s'applique à Atton (Meurthe ; c'est prouvé par des diplômes et des chroniques de 795, 869, 875, 885, 906, 946, dont on trouvera le texte dans dom Bouquet (t. VII, 616*c*, t. IX, 341*b*, 372*b*, 381*a*, 391*a*). Reste *Satanacum*, dont la première mention est assez tardive (876) et qui de ce chef pourrait être suspectée Mais Stenay a-t-il l'antiquité phénoménale que lui suppose Jeantin, la haute antiquité que réclame le rédacteur de l'article *Stenay* dans le *Dictionnaire des communes* de Joanne? C'est une *villa regia* à l'époque carolingienne, un *castrum* à partir du duc

Godefroy le Bossu. Les variantes du nom sont insignifiantes et donnent peu de prise à la recherche étymologique. On trouve *Satanacum villam* à l'année 876 dans les *Annales Bertiniani* (éd. Dehaisnes, p 249, Dom Bouquet, t. VII, 121*d*) « imperator a Carisiaco (Quierzy) movit atque ad *Satanacum* villam venit, dispositum habens Metensem civitatem adire », ce que la chronique de Saint-Denys traduit ainsi « tantost se parti li empereres de Karisi et s'en ala a *Santenay*... » (Dom Bouquet, t. VII, 144*c*). On trouve de même *Satanacum* dans Hincmar (MGH., I, 501, n° 83); dans les Lettres de Gerbert, pour l'année 986, *Satanaca* villa (D. Bouquet, VII, 291); *Sathanacum* en 1069, 1090, 1096 (Miraeus, Op. dipl., t. I, p. 353, 360, 365). En 1076 Godefroy le Bossu fortifie la villa : « in *Sathanaco* sui juris oppido castrum firmavit » (D. Bouquet, t. XIII, 628*d*). Stenay depuis ce temps est nommé « *Sathanacum* castrum » ibid., 631*b*), « *Stanacum* castrum » avec ellipse de *a* (ibid., 633*b*) C'est la forme qui a triomphé. Jeantin, étymologue de même force que nos anciens chroniqueurs, a vu dans ce mot (en 1863!) *Satan* et *Saturne* et vingt autres choses hébraïco-géologiques, toutes ensemble d'ailleurs et l'une ne détruisant pas l'autre dans sa pensée. Houzé rapprochait *Stenay* de *Staneux* et par conséquent d'*Astanetum*, et Kurth a fait de même dans la *Frontière linguistique* (I, 465). Le dernier qui s'est occupé de cette question, le chanoine C.-G. Roland, dans son article des *Mélanges Kurth* déjà cité, écarte cette solution. Son argument capital est que la forme originaire est *Satanacum*. Il note cependant qu'on trouve *Estenay*, *Astenay* dans quelques actes romans, mais il croit que c'est « par euphémisme », c'est-à-dire par euphonie. Bien que nous ayons cherché à renforcer l'argument principal en étalant plus haut les passages où l'on trouve *Satanacum*, nous ne sommes pas aussi tranquille sur la conclusion. Si on possédait des mentions plus anciennes de ce nom, il n'est pas dit qu'elles concorderaient avec *Satanacum* : il faut se défier de la finale *-acum* dont les chroniqueurs et les scribes ont affublé tant de noms de lieux; *Satan* ou *Sathan* peut être le produit d'une étymologie pieuse, qui, une fois inventée, devait faire fortune. Ne s'est-il pas trouvé des scribes lettrés pour

rendre *Brabant* par *Bratuspantium* ou par *Propontis* à la faveur de quelque vague ressemblance? Ce qui pouvait inspirer une certaine confiance dans *Satanacum*, c'est l'existence d'autres noms similaires comme *Sathonay* (Ain), *Satonnay* (Saône-et-Loire), dont nous n'avons malheureusement pas les formes anciennes. D'autre part, le rapport phonétique entre *Stenay*, *Astenay*, *Satenay* peut apparaître tout différent; *Astenay*, *Estenay* seraient les formes pleines; *Stenay* la forme apocopée après une voyelle, comme dans *à 'Stenay* pour *à Astenay*; enfin *Satenay* serait le produit d'une insertion de voyelle, phénomène régulier en wallon et en lorrain quand un mot commençant par plusieurs consonnes suit un mot à finale consonnantique. Comparez le wallon *nosse riwè* et *li rwè*, *vosse sitàve* et *on stàve*, *lès steûles* et *one siteûle*, *po stàrer* et *po l' sitàrer*. On trouve alternativement dans des actes anciens *skevin*, *eskevin* et *sekevin*, échevin. Un texte de 1269, rapporté par Godefroy (art. *hauton*), « tout le hauton du *secourgeon* », nous montre *sec-* usurpant la place de *sc-*, *esc-* sans nécessité phonétique. Il faut donc attendre de nouvelles données pour conclure.

Ces noms de lieux ont évidemment passé à des familles. On trouve par exemple le nom de *Desneux* dans la province de Liége. *Dasnoy* est le nom d'un géomètre qui a publié en 1858 un petit *dictionnaire wallon-français* pour la région de Neufchâteau (Luxembourg), qui est la région des trois *Assenois* cités plus haut. Un Thiris d'*Astenoit* figure dans Brouwers, *Cens et rentes du comté de Namur au XIIIe siècle* (p. 245). Il serait facile de continuer l'énumération, mais elle n'apporterait aucun renseignement nouveau.

Jules Feller.

A propos de la traduction française des Sermons de Tauler par le Père Hugueny O. P.[1]

MAGET et IUNCFRŎWE.

Dans ses *Tauleriana* de 1911 [2], le P. Raymond-M. Martin O. P. nous a dit tout le bien et tout le mal qu'il fallait penser de l'entreprise du P. Noël, qui prit pour base de sa traduction française des œuvres de Tauler l'édition latine de Surius, à un moment où la bonne et correcte édition des sermons du « docteur illuminé » publiée par M. Vetter [3] existait déjà. Il fallait partir de celle-ci. C'est ce qu'a voulu faire le P. Hugueny : dans deux numéros de la *Vie Spirituelle*, il nous donne un échantillon de son travail. On connaît du P. Hugueny l'excellente traduction commentée des Psaumes et, dès l'abord, on était en droit d'attendre de lui une version consciencieuse, correcte, élégante. Cette attente est pleinement remplie, encore qu'il puisse y avoir des points de détail sur lesquels on pourrait ergoter. Ses annotations explicatives et documentaires sont très précieuses et on ne regrette pas la longueur de certaines d'entre elles. Félicitons donc le savant religieux de son travail et souhaitons qu'il nous donne au plus tôt la traduction complète des sermons du mystique dominicain.

* * *

(1) Dans *La Vie Spirituelle*. Dec. 1919. — Janv. 1920.

(2) *Revue thomiste*. XIX.

(3) F. Vetter : *Die Predigten Taulers*. Berlin. Weidmann. 1910.

Pourtant, dans le premier sermon traduit, celui de Noël [1], il propose, non, il nous impose une interprétation nouvelle que je ne puis adopter et contre laquelle il me faut prendre le parti de la tradition.

Le « docteur illuminé » expose le symbolisme, courant au moyen-âge, des trois messes de Noël. Il en arrive à « donner quelques explications au sujet de la seconde naissance qu'on célèbre en ce jour, celle par laquelle le Fils de Dieu, en cette nuit, est né d'une mère et devenu notre frère ». Celui qui veut voir Dieu naître spirituellement dans son âme comme il est né dans l'âme de Marie, doit considérer quelles étaient les dispositions particulières qui furent, en Marie, les conditions de sa maternité spirituelle et corporelle.

Le texte se continue par cette phrase nettement tripartie, où chacun des trois prédicats est énoncé en double :

a) *sù waz ein luter maget, eine juncfrŏwe.*

b) UND *sù waz eine verlobete, vertruwete juncfrŏwe.*

c) UND *sù waz ingeslossen, von allem abgescheiden, wan der engel ging zů ir.*

Un à un, ces trois points sont ensuite développés en quelques lignes.

a) *sù sol sin* ⟶ *treit in ime* (p. 11, l. 11-20);

b) *Maria waz eine vertruwete juncfrŏwe* ⟶ *geholffen werde* (p. 11, l. 20-23);

c) *Maria was ouch ingeslossen* ⟶ *alle ding mŭssent uzgon* (p. 11, l. 23 — p. 12, l. 1).

Le point en litige est le premier : le P. Hugueny traduit *maget* par *servante* et l'oppose à *juncfrŏwe, vierge.*

Voici du reste les observations par lesquelles il justifie sa « trouvaille » :

« Les servantes sont généralement appliquées au service intérieur de la maison et plus embarrassantes qu'utiles au dehors. C'est pour n'avoir pas compris cette réflexion de Tauler que les éditeurs postérieurs de ses sermons ont traduit *servante* par *vierge* dans la pensée qu'ils abouti-

---

[1] L. Naumann, dans sa thèse doctorale (Halle, 1911), l'attribue à maître Eckhart : je me réserve de revenir sur cette question.

raient à un symbolisme plus naturel en écrivant : « Être « vierge, cela signifie qu'on n'a pas de fécondité au dehors, « encore qu'intérieurement on produise les fruits les plus « abondants ». Mais outre qu'on ne voit pas ce que peut être cette fécondité intérieure de la vierge qui devrait être de même genre que l'infécondité extérieure, si l'on veut les opposer, cette interprétation fait violence au sens du mot *maget* très distinct de *jungfrau* (1) et supprime un des termes de l'énumération des conditions de la maternité de Marie, un terme sur lequel Tauler insiste en souvenir des paroles mêmes de la Vierge : *Voici la servante du Seigneur* ».

* * *

La première difficulté que trouve le savant traducteur à admettre l'interprétation traditionnelle est donc « qu'on ne voit pas ce que peut être cette fécondité intérieure de la vierge qui devrait être de même genre que l'infécondité extérieure ».

Je ne me hasarderai pas à en donner l'explication physiologique qui s'offre d'emblée à notre esprit moderne, parce qu'elle serait anachronique (2). Mais la philosophie de l'École avec sa distinction de la *puissance* et de l'*acte* ne pourrait-elle pas nous venir en aide? La vierge a une fécondité *potentielle, latente*, plus grande que celle de la mère devenue en partie déjà *actuelle, extérieure*.

Au reste, le sens spirituel seul importe : dans la virginité, état supérieur à celui du mariage, la vie intérieure est plus riche, plus féconde, qu'elle ne peut l'être ici, où les charges et les soucis de la vie matérielle, extérieure, accaparent toutes les facultés.

* * *

Mais c'est la deuxième difficulté rencontrée par le P. Hugueny que je voudrais surtout écarter.

---

(1) Pourquoi cette orthographe modernisée?

(2) Mais lisez ceci pourtant p. 11, l. 14-15 : « also sol dise maget ir ussere minne zûsliessen und *nit vil gewerbes do mitte han, nût vil fruht do mitte bringen* » !

« Si l'on veut les opposer », dit-il,

a) « cette interprétation fait violence au sens du mot *maget* très distinct de *jungfrau* et

b) « supprime un des termes de l'énumération des conditions de la maternité de Marie, un terme sur lequel Tauler insiste en souvenir des paroles mêmes de la Vierge Marie : *Voici la servante du Seigneur* ».

Je ne trouve que trois points, développés par le prédicateur dans la suite de son discours. Ces termes de l'énumération sont, comme le montre la synthèse initiale citée plus haut :

a) être vierge ;

b) être fiancée ;

c) se tenir enfermée et à l'écart.

Un quatrième n'y trouverait place qu'à condition d'en chasser le premier, essentiel : l'analyse du premier point va nous le montrer tout à l'heure.

* * *

Mais où donc le Père Hugueny a-t-il trouvé que « le sens du mot *maget* était très distinct de (celui de) *juncfrouwe* »? En allemand moderne cette distinction s'impose ; mais c'est là l'aboutissement d'une évolution sémantique qui ne faisait que commencer au moyen-âge.

Écoutons le témoignage de *Lexer :*

Pour *juncfrouwe* il connaît les sens suivants [1] :

1. junge herrin, allgem. ;

2. unverheiratete, vornehme *dienerin*, edelfräulein ;

3. *lediges frauenzimmer von unbefleckter keuschheit ; jungfrau :*

4. *auch von männern :*

5. *überhaupt zur bezeichnung des feinen, unbefleckten.*

De ces cinq acceptions, trois renferment l'idée de pureté.

Quant à *maget*, il peut signifier [2] :

1 *jungfrau, bes. die jungfrau Maria : allgem. ich wil mâget gân — jungfrau bleiben :*

2. *übertr. auch von männlichen personen :*

---

(1) Mhd. Handwb. : I. 1488.

(2) I, 2008.

3. *dann wie adj. : unberührt, unverletzt, rein ;*
4. *die jungfrau als zeichen des tierkreises ;*
5. *die weibliche scham der jungfrau ;*
6. unfreies mädchen, dienende jungfrau einer *vrouwe*, dienerin, magd.

C'est encore l'idée de virginité qui est à la base de cinq de ces six acceptions. Les mots de la même famille ne connaissent point le dernier sens, qui n'est donc qu'adventice :

magetbaere, *magetlich* = jungfräulich, fr. *vierge*.

magetheit, *magetschaft*, *magettuom* = jungfräulichkeit, jungfernschaft, fr. *virginité*.

et d'autres ; de ce groupe détachons un composé particulièrement probant :

maget-reine = rein wie eine jungfrau,
fr. *pur comme une vierge !*

Si donc dans quelques cas exceptionnels *maget* peut avoir la valeur de *servante* (j'en cite un plus bas), peut-on dire que « c'est faire violence au sens de ce mot » que de le considérer comme synonyme de *juncfrouwe ?*

* * *

Le contraire serait plus défendable ! A toute évidence, en tous cas, la traduction par servante fait violence au sens du *texte*, que nous allons suivre pas à pas dans son développement du premier point :

Su waz eine luter maget, eine juncfrŏwe.

La symétrie de la phrase, signalée plus haut, indique déjà que ces deux expressions vont de pair et que *eine juncfrouwe* n'est autre chose qu'une apposition à *luter maget*, une répétition de la même idée, pour l'emphase ; de même que *vertruwete* ne fait que reprendre *verlobet* et que *von allem abgescheiden* varie l'idée de *ingeslossen*.

Au demeurant, que faut-il entendre par « une pure servante » et plus loin, « une chaste et pure servante » ? S'il s'était agi de distinguer les deux concepts de *servante*

et de *vierge*, n'eût-il pas été plus logique et plus clair d'écrire : une servante, une vierge pure? — Mais non : entendez : *c'était une jeune fille pure, une vierge*, n'en déplaise au P. Hugueny. Écoutez la suite :

« [*ein geistlich mûter Gottes*] *sol sin luter reine maget; ist sú wol ettewenne gewesen uz der luterkeit, so sol sú nu widerkeren, so wurt sú wider reine und mágtlich* ».

Qu'est-ce qu'une servante qui sort de sa pureté et qui, par un retour sur elle-même, doit redevenir pure et vierge? *Vierge* et non *servante*, en dépit du P. Hugueny. La littérature médiévale ne connaît d'autre sens à *mágtlich* que celui de *vierge, virginal;* j'en appelle à Lexer. Bien mieux : tout au début du sermon, le P. Hugueny traduit lui-même : MEGDELICHER *kúschikeit* par *sa* VIRGINALE *chasteté !*

Et faut-il répéter que cette expression de la même idée par deux synonymes est un procédé de style si familier à Tauler et à toute son époque, qu'on peut en puiser des exemples à pleine main dans la littérature mystique du XIVe siècle : *liden und lazen, stillenisse und raste, wan und lidig* (1) etc.?

* * *

C'est à ce moment que le prédicateur formule sa définition de *maget*, dont le P. Hugueny a cru pouvoir extraire le sens de servante : *Ein maget betútet alse vil als daz uzwert unfruhtber ist und von innan vil frúhte hat;* puis l'appliquant à Marie (2), il dit : *innewendig sol sú vil frúhte haben*, et cite à l'appui le verset du psalmiste : *Toute la parure de la fille du roi vient de l'intérieur.*

Le parallèle entre Marie, considérée comme *servante* de Dieu, et la fille du *roi* me choque un peu ; il serait au contraire parfait entre la *vierge* et la *fille* du roi.

---

(1) Voyez aussi les études stylistiques sur le « livre de la Sagesse » de Suso, par Heyer, dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie*, 16, p. 175, 393.

(2) Les mots *Maria endăwete nût wan zů gottelichen dingen* pourraient paraître interpolés. Il est une autre interprétation possible : *endowete*, forme dialectale de *entouqete*, aurait remplacé, par erreur, une forme primitive : *endochte, endachte* = ne pensait à... C'est ce que portent le Ms. 966 de Gand et le Ms. 2784 de Bruxelles : Maria *enda chte* anders niet dan hemelsche ende goddelike dinghen. Rapprochez-en I *Cor.* 7, 34 : « virgo *cogitat* quæ domini sunt ».

Et qu'on veuille même faire commencer à ce verset une pensée nouvelle, la phrase qui en termine le développement me fournit un argument péremptoire pour établir l'identité, dans notre texte, de *maget* et de *juncfrouwe* et confirme que l'idée dominant tout l'exposé est celle de pureté, de virginité : « *alsus sol* dise juncfrouwe *in abgescheidenheit sein, alle ir sitten, ir sinne, ir gelas,* alles inwert, so bringet sú vil frúhte und grosse fruht... ».

« Ein maget *betútet alse vil als daz* von innan vil frúhte hat », disait la définition.

Celle qui produit ces fruits à l'intérieur, c'était tantôt la *maget*, c'est maintenant la *juncfrouwe*. *Maget* et *juncfrouwe*, c'est donc la même chose ?

* * *

Si l'on veut tirer argument de l'usage que Tauler fait de ce terme, on n'aura pas à se livrer à de longues recherches. Le mot se rencontre deux fois encore dans ses sermons :

Au sermon 76, p. 408, l. 19, il est dit : *Kunst is die dirte gobe in den súben goben und geht rehte der minnen vor als eine* maget *die einre frouwen dienet und vorget.*

« La science est le troisième don du Saint-Esprit ; elle précède l'amour, comme une *servante* va devant la dame au service de qui elle se trouve ».

C'est *presque* la *maget* du P. Hugueny ; c'est l'escorte que la bienséance du moyen-âge accordait à la dame de condition, demoiselle de compagnie *plus utile au dehors qu'à la maison.*

L'autre passage est franchement contre le trop ingénieux interprète. Du moins nous a-t-on toujours parlé de la parabole des *vierges* sages et des *vierges* folles. Or, ces VIERGES *folles* Tauler les appelle : *die torechten* MEGDE ! p. 137, l. 25.

* * *

Pour finir, pourrait-on méconnaître la portée de l'observation suivante ?

Tauler a employé, pêle-mêle, les mots *maget* et *junc-*

frouwe. Voici dans quel ordre ils se présentent dans notre passage :

maget — juncfrouwe — juncfrouwe — maget — (maegtlich) — maget — maget — juncfrouwe — juncfrouwe.

Qu'il lui faille maintenant vraiment exprimer l'idée de *servante* de Dieu, emploiera-t-il *maget?* Que non ! On pourrait n'y plus voir clair : écrivain presque raffiné, il voudra trouver le terme dont le sens précis rende impossible toute confusion, et il écrira : *die* DIRNE *Gottes* (1).

S'il s'était agi pourtant de répéter une idée déjà exprimée, l'emploi du même vocable ne lui eût-il pas donné plus de poids ?

* * *

Il est donc établi que :

1. MAGET *peut* bel et bien *être synonyme de* JUNCFROUWE ; c'est si vrai que tous ses dérivés et composés ne connaissent que ce sens de *vierge, virginal ;*

2. Rien n'empêche de lui attribuer celui-ci *dans le passage discuté,* d'autant que, ayant à exprimer l'idée de *servante* dans ce même sermon, le pieux Dominicain met une coquetterie de style à éviter le mot qu'il vient d'employer dans un autre sens, et à en trouver un, dont la netteté rende impossible toute amphibologie : *die* DIRNE *Gottes ;*

3. L'examen du développement stylistique de la pensée, du contexte, des procédés littéraires, nous *oblige*, au contraire, à admettre l'*identité*, dans ce passage, de

MAGET avec JUNCFROUWE.

Liége. A.-L. CORIN.

(1) Voyez aussi *küchen dirnen*, Vetter, p. 26, l. 22.

La littérature des proscrits en Angleterre

Deux poèmes anglais du XIVe siècle idéalisant la vie des proscrits dans les bois nous ont été conservés. La critique littéraire se contente de signaler des points de contact entre eux, mais sans être jamais entrée dans le détail de leurs analogies et de leurs dissemblances. Leur influence sur les littératures modernes de l'Europe a cependant été assez grande pour mériter un examen attentif.

L'un d'eux, intitulé par son éditeur, Thomas Wright, *Le chant du proscrit de traillebaston*, est en réalité, malgré sa forme lyrique, une satire contre une réforme judiciaire de la fin du règne du roi Edouard Ier d'Angleterre, l'ordonnance dite de traillebaston (1305). Ce dernier mot, dérivé du verbe ancien français *trailler*, c'est-à-dire traîner, haler (le mot flamand *treilen* signifie remorquer), désignait des rôdeurs armés de gourdins, des traîneurs de bâtons, qui, à la fin du règne d'Edouard Ier et au début de celui d'Edouard II, semaient la terreur dans les campagnes anglaises, et se livraient à des excès contre la population paisible. Ils intimidaient témoins et jurés des cours de justice au point que leurs victimes étaient privées de la protection des lois. Ils paraissent d'ailleurs avoir joui de l'appui de certains grands seigneurs qu'ils aidaient à s'emparer de l'avoir des roturiers.

Pour porter remède à ces désordres, le parlement du printemps de 1305 conféra au roi le pouvoir d'ordonner des

enquêtes judiciaires par magistrats spéciaux dans les divers comtés, en vue d'exercer une répression énergique. Des malfaiteurs, le terme de traillebaston fut transféré d'abord à l'édit promulgué contre eux, ensuite à la juridiction extraordinaire instituée par l'édit. L'ordonnance elle-même, datée du 6 avril 1305 et imprimée dans son texte latin dans Rymer (*Fœdera*, II, p. 960-961), est adressée à cinq officiers royaux, dont quatre sont nommés dans le poème; deux, Henri de Spigurnell et Roger Belflour (Rogerus de Balafaga dans Rymer) comme « gens de cruauté », deux, Guillaume de Knoville et Guillaume Martyn, comme « gens de piété », qui prient pour le salut des pauvres.

L'édit décrit avec quelque détail la vie des proscrits que la littérature anglaise devait glorifier pendant des siècles comme compagnons de Robin des Bois : « Vu que de nombreux malfaiteurs et perturbateurs de notre paix royale commettent de jour et de nuit homicides, brigandages, incendies et autres dommages, errent et vaguent par les bois, les parcs et autres lieux divers, soit dans la banlieue, soit en dehors, dans les comtés de Cornouailles, Devon, Somerset, Dorset, Hereford, Worcester, Shropshire, Stafford, Wiltshire et Southampton et y reçoivent asile au très grand péril des gens qui traversent ces régions et de ceux qui les habitent, au mépris de notre autorité et au dommage évident de notre paix royale », les nouveaux juges reçoivent l'ordre de rechercher les malfaiteurs, les gens qui les abritent, qui les soutiennent, qui leur prêtent main-forte et secours, qui les encouragent et dirigent dans leurs méfaits. Ils doivent poursuivre aussi ceux qui composent pour de l'argent avec les criminels, qui les guident pour frapper, blesser, maltraiter et tuer dans les foires et marchés, par haine, envie et malice, les sujets du royaume, notamment ceux qui, étant appelés aux assises, au jury ou aux enquêtes contre les méfaits, y ont rendu leur verdict. Car ces criminels ont souvent, par leurs menaces, empêché les jurés de faire leur déclaration ou leur réquisitoire. Il faut rechercher aussi ceux qui font des paiements aux traillebastons, qui les nourrissent et les entretiennent, ceux qui les couvrent de leur puissance seigneuriale et qui

se font leurs défenseurs, ceux qui extorquent de l'argent au moyen de menaces.

Par son énumération prolixe des crimes, délits et complicités qu'il dénonce, ce document législatif ressemble aux règlements de police affichés de nos jours sur les murs de la ville de Londres. Il permet par là même de se représenter la société anarchique où le vagabondage, le braconnage et la violence étaient encouragés et utilisés par les grands seigneurs, favorisés par la corruption et les craintes des petites gens et subis lâchement par les marchands et les voyageurs. Le Robin des Bois des poètes a de même des alliés parmi les nobles dont le rapproche sa naissance, et des protégés parmi les pauvres dont il partage la vie misérable. Quant aux commerçants, il leur accorde généreusement la vie sauve après avoir prélevé sur leurs richesses le tribut dû à sa vaillance.

Cette sympathie pour les bandits, représentés comme des victimes des officiers royaux, soit évêques, soit vicomtes (c'est l'équivalent français du titre anglais de sheriff), éclate dans le poème conservé au manuscrit Harley 2253 du Musée britannique et publié par Thomas Wright : *Le chant du proscrit de traillebaston* (1). L'auteur du poème, écrit sous forme de monologue en dialecte anglo-normand, la langue usuelle de la noblesse anglaise à cette époque, critique l'édit comme tyrannique, puisqu'il expose aux rigueurs de la loi le gentilhomme coupable seulement d'avoir infligé à son valet un châtiment bien mérité « d'une buffe ou de deux ». Tout en exceptant de ses récriminations la personne royale, il appelle la malédiction divine sur les auteurs de l'édit, qui d'après lui est fautif en plusieurs points. En menaçant des gentilshommes de prison, il fournit au vicomte (sheriff) un prétexte pour leur extorquer une rançon. Aussi le poète veut-il se tenir sous les joyeux ombrages, où la fausseté et la mauvaise foi sont inconnues, au bois de Beauregard, où vole le geai, où le rossignol chante tous les jours sans relâche. Les méchants

(1) *The Political Songs of England from the reign of John to that of Edward II.* Londres 1839. — Une édition antérieure, datée de 1818, est due à Francis Cohen, nommé plus tard Sir Francis Palgrave. Ayant collationné le texte de Wright avec le manuscrit, je l'ai trouvé parfaitement fidèle.

vauriens l'ont accusé de brigandage, au point qu'il ne trouve pas d'asile parmi ses amis. Quoiqu'il ait servi son sire le roi en paix et en guerre, en Flandre, en Écosse et en Gascogne, il se trouve sans ressources et toutes ses peines ont été en pure perte. Des menaces de vengeance contre les « jureurs » et les cruels à qui il veut briser l'échine et la croupe, les bras et les jambes, témoignent de l'humeur batailleuse du proscrit. Ils sont accusés de pousser au crime : « car par crainte de prison, maint homme se fera larron ». Aussi marchands et moines devraient maudire les auteurs de l'édit; la protection royale ne saurait les préserver d'avoir à livrer leurs deniers. Tous les suspects sont invités à se joindre au proscrit au vert bois de Beauregard, où il n'y a nul procès, sauf bêtes sauvages et joyeux ombrages, car le droit coutumier est trop redoutable. Mieux vaut vivre libre qu'être appelé devant les juges et souffrir la prison sous la garde de l'évêque. Qui n'est pas assez riche pour acquitter sa rançon sera livré à mort. Dieu seul peut protéger l'innocent poursuivi par l'envie, qui n'ose retourner dans sa propre terre. Il demande aux bonnes gens de prier pour lui, car il n'est pas homicide ni voleur de plein gré.

Le quatrain final sert d'envoi; sa tournure est ingénieuse :

> Cest rym fust fet al bois desouz vn lorer,
> La chaunte merle, russinole, e crye l'esperuer.
> Escrit estoit en parchemyn pur mout remembrer,
> Et gitté en haut chemyn, qe vm le dust trouer. (1)

Tel est, en abrégé, ce poème mêlé de convention littéraire et de ressentiments personnels, d'allusions politiques et de tableaux de la nature. Dans son essence, c'est un témoignage de la résistance des hommes de guerre, indisciplinés et brutaux, aux lois protégeant contre leurs exactions les marchands et les gens d'église. La profession de fidélité au roi qu'ils ont servi à la guerre n'est qu'un

---

(1) Cette rime fut faite au bois, sous un laurier,
Là chantent le merle et le rossignol et crie l'épervier;
Elle est écrite sur parchemin pour mieux se retenir,
Et jetée sur la grand'route pour qu'on l'y puisse trouver.

masque transparent, où perce leur haine de l'ordre social et de ses gardiens. L'évocation du vert bois de Beauregard, avec ses ombrages riants, ses chants d'oiseaux et son gibier sauvage, relève la vie du proscrit par son charme poétique, mais sans l'empêcher de se comparer au sanglier des forêts :

Que ore vueille vivre come pork merra sa vye.

Pour l'histoire littéraire, ce poème n'est pas moins curieux que pour l'histoire sociale, car il annonce une longue série d'œuvres, comprenant les ballades anglaises en l'honneur de Robin Hood et de ses archers, datant des xve et xvie siècles, des pièces de théâtre du règne d'Elisabeth et notamment la comédie de Shakespeare intitulée *Comme il vous plaira* (écrite probablement en 1699) et aboutissant à l'époque romantique à la glorification du bandit et du proscrit. Il faut dater notre satire anglo-normande d'une époque proche de l'édit du 15 avril 1305, puisque quatre des juges nommés dans l'édit y sont mentionnés et caractérisés. Dans ce cas, un siècle et demi la sépare des plus anciennes ballades de Robin des Bois, celle de Robin Hood et du Moine, celle de Robin et de Gandaleyn, conservées dans des manuscrits de 1450 environ. Dans l'intervalle se place un autre poème de proscrit, le conte de Gamelyn, qu'on s'accorde à placer vers 1350. Ce conte s'écarte sur plus d'un point de la satire que nous venons de résumer : sa forme est, non didactique ou lyrique, mais narrative, sa langue est le moyen-anglais, non l'anglo-normand, son accent est plus vulgaire, plus grossier, moins influencé que la satire par la poésie courtoise. Mais le fond de sentiments et d'idées y est le même, ou à peu près.

La vie vagabonde du braconnier au sein des bois n'y est nullement idéalisée : le vieil Adam, le « despensier » ou chef d'office de la noble famille de Gamelyn, jure par Saint-Richier qu' « il vaut mieux porter les clefs qu'errer au bois sauvage et y déchirer ses habits » (vers 621-622). Les oiseaux n'y chantent pas, la verdure n'y réjouit pas le cœur. Les plaisirs de la chasse n'y figurent pas davantage. « Il faut bien aller au bois quand on ne peut rester en

ville », avoue le jeune Gamelyn en réponse à un questionneur. « Si nous rencontrons un chevreuil, nous tirons dessus, comme gens affamés et sans nourriture, qui sont en mauvais point sous les tilleuls des bocages » (v. 672-676). Nous voilà loin de la poésie forestière des ballades de Robin Hood et des scènes pastorales de Shakespeare.

En retour, la même haine pour les gens de justice remplit le conte de Gamelyn et la satire de traillebaston. Juges, jurés et vicomtes, tous les officiers du roi y sont battus et injuriés par Gamelyn, qu'ils ont lié, condamné et tenu en prison. Dans l'épisode final, le proscrit s'installe au banc du tribunal, fait comparaître vicomte, juges et assesseurs, et ordonne de les pendre haut et court. Cette rancune contre les serviteurs de la loi n'empêche du reste pas la réconciliation entre le proscrit et son souverain : il est admis à faire sa paix, il est même nommé « chef juge de la franche forêt » pour le venger des avanies que lui ont fait subir les gens de la loi. Un autre point où le conte de Gamelyn concorde avec la satire de traillebaston est l'aversion pour les gens d'église, et surtout pour les prélats. Ils sont roués de coups et bafoués dans le conte, où par des plaisanteries assez lourdes on ne leur laisse passer la porte qu'après leur avoir administré le sacrement de l'ordre et leur avoir donné l'absolution à coups de gourdin (v. 533); l'on y recommande aussi de ne pas verser le sang des hommes de Sainte Eglise, mais de leur rompre bras et jambes (v. 516-524). Dans la satire de traillebaston, c'est l'évêque qui garde dans ses cachots les proscrits prisonniers (p. 234). Tous ces détenteurs de l'autorité judiciaire sont du reste dépeints comme des fauteurs d'injustice et des oppresseurs. Par leurs persécutions et leurs voleries ils chassent dans les bois et réduisent à une vie de rapine des hommes de race noble, d'âme généreuse et de cœur pieux, qui deviennent malgré eux larrons et meurtriers, et qui n'ont d'autre désir que de se réconcilier avec leur légitime souverain et de reprendre leur rang dans la société féodale. Le guerrier anglo-normand du règne d'Edouard Ier et d'Edouard II a toute raison de se soustraire par la fuite aux duretés du droit coutumier, aux exactions des vicomtes et aux prisons épiscopales; Gamelyn ne

réclame que son héritage paternel, et n'est que trop accommodant envers son frère aîné tyrannique et rapace.

Les vertus distinctives des proscrits poétisés sont le courage et la force physique. Dans le conte de Gamelyn et dans les scènes de Shakespeare qui en sont tirées, le héros n'atteint à ses fins que par la vigueur musculaire. Son grand triomphe est une partie de lutte où il casse les côtes à un champion insolent et orgueilleux, soudoyé pour le supprimer. Vis-à-vis de la ruse, il reste naïf et désarmé. Il incarne déjà le type conventionnel très britannique du grand cœur simple et droit, servi par une volonté ferme et une musculature puissante. Mais les critiques anglais font fausse route en voulant y reconnaître une création de la muse populaire ou un idéal démocratique. Sa confiance en son courage et en son adresse procède de la tradition militaire des féodaux, tout comme l'orgueil de sa naissance noble. Ses sentiments et son genre de vie sont ceux d'un aristocrate et d'un guerrier; on pourrait ajouter d'un sportsman, si l'on ne craignait de verser dans le modernisme.

Jamais les légendes de proscrits ne se sont départies de leurs tendances nobiliaires et féodales : le bandit y est jours bien né, habile aux armes de guerre et de chasse (l'arc est son arme favorite dès la satire de traillebaston et le restera). Il est vaillant et loyal, et ses victimes, marchands et moines, n'ont guère lieu de se plaindre, car ils ne sont dépouillés que de leur superflu et ils méritent les coups par leur bassesse. Les œuvres poétiques consacrées aux proscrits couvrent d'un voile discret leurs actes de brigandage et se contentent de ridiculiser leurs trop riches victimes. Le jeune héros Gamelyn pille avec ses amis la cave et le garde-manger de son frère dénaturé, mais c'est en légitimes représailles des extorsions et des injustices qu'il a subies avec la complicité des légistes et des ecclésiastiques.

L'étude de toute cette vaste branche de la littérature anglaise a été dominée par des préjugés qui en faussaient les conclusions. Les ballades de Robin Hood, dont aucune ne remonte au delà du xve siècle, ont été arbitrairement attribuées à une antiquité reculée. En y cherchant l'ex-

pression de sentiments populaires, on a voulu y trouver une protestation des anciens habitants germaniques, descendants des Anglo-Saxons, contre la Conquête normande et la tyrannie des nobles de langue française. Ces théories aventureuses, inspirées par la passion nationaliste et dépourvues de toute base documentaire, sont abandonnées de jour en jour. Une savante américaine, Mme Louise Pound, vient de leur porter un nouveau coup dans un livre récemment paru sous le titre : *Poetic Origins and the Ballads* (1921), où elle démontre l'influence de la poésie religieuse sur les ballades séculières. Malgré la sûreté de sa méthode, nous croyons que certains aspects de la question lui ont échappé et qu'il est possible de pousser plus avant l'étude des sources de la légende de Robin Hood. Qu'il nous suffise, pour aujourd'hui, d'avoir précisé les relations entre le Chant du proscrit de traillebaston et le conte de Gamelyn.

Si nos conclusions sont correctes, nous goûterons peut-être un peu mieux la poésie bocagère de la Forêt d'Ardenne, dont la fraîcheur et le charme font aimer la comédie sentimentale *Comme il vous plaira*, de Shakespeare, la robuste naïveté de son héros Orlando, le vainqueur de la lutte, ses scènes de chasse et son tableau des joies du forestier. Nous y trouverons un écho éloigné du poème de traillebaston, de son éloge du vert bois, de ses chants d'oiseau, dans la chanson qui flatte la mélancolie de Jacques, le banni pensif et délicat :

Under the greenwood tree
Who loves to lie with me
And turn his merry note
Unto the sweet bird's throat,
Come hither, come hither, come hither,
Here shall he see no enemy,
But Winter and rough weather.

Quant aux romantiques français, ils ont connu tout d'abord Robin des Bois par l'*Ivanhoë* de Walter Scott (1819) et par un roman de Thomas Love Peacock, intitulé *Maid Marian* (1822), traduit en français par Mme Daring, sous le titre de *Robin Hood ou la Forêt de Sherwood*, roman historique (1826). Un autre livre témoignant de

l'enthousiasme qu'excitait sous la Restauration la littérature des proscrits est un recueil des ballades imprimé à Paris en langue anglaise chez Renouard (1825). La préface en est signée par un publiciste d'origine allemande, Loève-Veimars. En 1830, Victor Hugo fit retentir au Théâtre Français le cor de chasse d'Hernani, écho des sonneries des forêts de Sherwood et de Nottingham, et mit sur les planches son proscrit espagnol, couvert du froc de moine dont s'étaient affublés les archers, compagnons du proscrit anglais.

PAUL HAMÉLIUS.

Les limites chronologiques du moyen âge

Ce n'est pas sans de bonnes raisons que Godefroid Kurth écrivait naguère ces lignes : « A proprement parler, il n'y a pas de moyen âge. Ce nom provisoire, que les dictionnaires de l'avenir ne connaîtront pas, ne désigne en réalité que la jeunesse du monde moderne (1) ». Mais enfin, depuis le XVIIe siècle (2), le terme est admis, universellement employé par les historiens. Comme cette autre expression discutable : art *gothique*, l'usage l'a consacré.

* * *

Nous ne nous proposons pas de discuter une nouvelle fois la valeur de ces deux mots conventionnels, mais d'apprécier les divers systèmes qui déterminent les bornes du moyen âge. En ces dernières années, en effet, on a cherché, çà et là, à modifier les traditions qui les ont depuis longtemps fixées : « Sous prétexte que le champ de l'histoire s'agrandit sans cesse et que les époques les plus rap-

---

(1) *Qu'est-ce que le moyen âge?* p. 55.

(2) Dès 1639, le Liégeois Rausin écrit dans son ouvrage *Leodium* : « Qui iniquis dominium ferunt oculis, præter alia fabulantur in quibusdam *medii* etiam *aevi* instrumentis magistratum Leodiensem, etc. » ; l'historien allemand G. Horn, dans son *Arca Noe* (1666) donne le nom de *medium aevum* à la période qui s'étend de 300 à 1500, après quoi commence l'*historia nova*. Christophe Keller (Cellarius), dans ses manuels qui eurent en Allemagne un grand succès, adopte cette innovation. Voyez son *Nucleus historiae* (1676) et surtout son *Historia medii aevi a temporibus Constantini magni ad Constantinopolim a Turcis captam* (1re éd. 1688; 2e éd. 1698).

prochées de nous ont droit dans l'enseignement à une place légitime, on voudrait élargir démesurément les limites du moyen âge [1] ».

Pendant longtemps — et cette manière de marquer le début et la fin de cette époque est loin d'être abandonnée — on fut d'accord pour adopter comme date initiale 476, l'année de la disparition de l'Empire d'Occident par la déposition de Romulus Augustule et par le passage de l'Italie sous la domination d'Odoacre; et comme date finale 1453, le moment où fut effacé de la carte le dernier vestige de l'Empire d'Orient par l'entrée à Constantinople des Turcs de Mohammed II.

On a proposé ensuite de déplacer — de peu — ces deux termes, de faire commencer le moyen âge en 395, lorsque Théodose mourant confia l'Occident et l'Orient à ses fils Honorius et Arcadius; et de le clore en 1492, l'année pendant laquelle Colomb découvrit la première terre dépendant du nouveau Continent [2].

D'aucuns ont, depuis lors, émis l'opinion qu'il conviendrait de pousser jusqu'à 1517, jusqu'au jour où Martin Luther afficha, à Wittenberg, les propositions d'où allait sortir la Réforme protestante.

Plus récemment, on a voulu aller plus loin encore dans le XVIe siècle, en reversant, il est vrai, au crédit de l'antiquité une partie du Ve. A partir de 1904, les candidats à l'agrégation d'histoire (en France) eurent, entre autres épreuves, à rédiger une composition sur « la période comprise entre 476 et 1559 », l'année du traité du Câteau-Cambrésis. En 1912, par exemple, les futurs agrégés d'histoire ont dû, par application de cette règle, étudier notamment les questions d'histoire *du moyen âge* portées au programme du concours : l'Italie de 1400 à 1559 [3].

---

(1) L. Brehier, *Revue internationale de l'enseignement*, 15 décembre 1909, p. 524.

(2) C'est, par exemple, ce système qui a été adopté par Lavisse et Rambaud, dans leur *Histoire générale*, t. I-III.

(3) Il est vrai que le programme de la licence ès-lettres acceptait, presque simultanément (1907), les dates 395-1492 comme limites du moyen âge. Cette contradiction avait, selon la juste remarque de Ch. V. Langlois, « quelque chose de comique » (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 mars 1909, p. 235).

Presque en même temps, en considérant d'ailleurs l'évolution des idées et non pas l'histoire politique, M. François Picavet, le savant commentateur des philosophies médiévales, que la Sorbonne et ses amis ont eu la douleur de voir disparaître il y a quelques mois, s'exprimait ainsi en 1905 : « Il faut reculer les limites entre lesquelles on enferme, à d'autres points de vue, la civilisation médiévale, puisque les conceptions théologiques relatives à Dieu et à notre union présente ou future avec lui prédominent au premier siècle de l'ère chrétienne chez les partisans de l'hellénisme comme chez les chrétiens et les juifs; puisqu'elles persistent, avec une force égale, jusqu'au XVIIe siècle, jusqu'à l'Edit de Nantes et au traité de Vervins, jusqu'à l'apparition des travaux de Galilée, de Bacon, de Harvey et de Descartes (1). D'après ce système, le moyen âge commencerait au Ier siècle de l'ère chrétienne et non au Ve; il s'achèverait ou plutôt, selon l'expression de M. Picavet, « il laisserait une place de plus en plus grande à la civilisation moderne » au XVIIe siècle, et non au XVe ou au XVIe.

* * *

Que valent ces diverses mesures chronologiques? Notons tout d'abord que si l'emploi des années 395 ou 476, 1453 ou 1492, pour désigner l'aube ou le crépuscule du moyen âge, est commode pour l'enseignement comme pour la rédaction des programmes et des manuels, leur précision même leur enlève toute valeur scientifique. La succession des événements historiques ne se découpe pas en tranches aussi nettement séparées. Au point de jonction des grandes périodes du passé, il y a des siècles mixtes. Certains caractères du moyen âge ont apparu avant 476, même avant 395; certains autres n'ont pas brusquement disparu en 1453 ou 1492. Inversement, les institutions antiques ne se sont pas soudainement éclipsées après la mort de Théodose ou l'avènement d'Odoacre; et à beaucoup de points

(1) *Esquisse d'une histoire générale et composée des philosophies médiévales*, p. VI-VII. M. Picavet avait déjà fait cette proposition dans une étude de 1901 : *Le moyen âge, limites chronologiques*. Il la reprit en 1913 dans ses remarquables *Essais sur l'histoire des religions et des philosophies médiévales* (p. 17).

de vue l'ère moderne s'est ouverte avant la découverte de l'Amérique et même avant la prise de Constantinople par les Turcs.

Cette remarque préalable étant faite, examinons lesquelles des dates que nous avons mentionnées sont les plus conformes à la réalité historique, lesquelles évoquent des événements assez nombreux et assez caractéristiques pour servir d'introduction et de conclusion à une grande époque du passé.

476? Les faits qui se sont produits cette année-là, à Rome, nous paraissent, vus de très loin, fort importants. L'ont-ils été aux yeux des contemporains? On en peut douter. Depuis trois quarts de siècle l'Empire d'Occident avait perdu toute force effective; d'autre part, il allait encore exercer pendant longtemps une grande influence politique et sociale. D'ailleurs, il subsistait toujours en Orient; et l'on peut même dire que l'acte de violence d'Odoacre, en supprimant la dignité impériale à l'ouest de l'Adriatique, rendait à l'Empereur byzantin la souveraineté sur l'Occident et rétablissait l'unité de l'Empire rompue en 395.

Ce n'est pas le règne si court de Romulus Augustule, c'est bien plutôt le gouvernement et la mort de Théodose qui doivent servir de limite initiale au moyen âge. C'est en 395, en effet, que se séparèrent l'Occident et l'Orient, fait capital dont les conséquences se manifestent encore, même dans l'histoire la plus contemporaine de l'Europe. Que sont, par exemple, les incidents de Fiume, les questions dalmate ou albanaise, sinon de récents épisodes de la lutte pour la maîtrise de l'Adriatique entre les peuples riverains de cette mer, Italiens appartenant au catholicisme romain, Grecs ou Slaves dépendant du christianisme oriental? La scission de 395 est d'autant plus remarquable qu'elle a suivi de près l'érection du christianisme au rang de religion d'Etat (353), les mesures de Théodose contre le polythéisme agonisant, le passage du Danube par les Visigoths (376). Et n'est-ce pas précisément l'action combinée des Germains et du christianisme qui, en détruisant l'empire d'Honorius, ouvrit un âge nouveau? S'il faut donc choisir entre ces deux années, 476 et 395, il ne peut pas y avoir de doute, c'est la deuxième qui est la plus aisée à jus-

tifier; car si l'on peut dire que nous sommes toujours à un « tournant de l'histoire », il est certain que la courbe du chemin s'est particulièrement accentuée à la fin du IVe siècle. En 476, au contraire, le triomphe du christianisme était assuré, les grandes invasions presque terminées.

Pas plus que 476 pour le début du moyen âge, 1453 ne nous paraît fournir une ligne de démarcation acceptable pour en marquer le terme final. Sans doute, en cette année se sont succédé deux événements considérables : la prise de Constantinople, la fin de la guerre de Cent ans. Il faut toutefois éviter d'exagérer l'importance de ces faits. Le second n'a de valeur que pour l'Europe occidentale. Quant au premier, gardons-nous d'y voir une coupure nette entre le moyen âge et les temps modernes. C'est la Renaissance et la constitution de fortes monarchies en Espagne, en France, en Angleterre, c'est l'imprimerie et la Réforme, c'est Colomb et Vasco de Gama qui caractérisent les débuts de l'ère moderne. Sur ces grandes nouveautés l'assaut du 29 mai 1453 n'a pas eu d'influence directe et sensible. L'approche et la victoire des Turcs ont sans doute chassé de Constantinople des lettrés, des savants, des artistes qui, en s'établissant en Italie, ont contribué à accélérer le mouvement de la Renaissance ; mais celui-ci avait commencé avant leur arrivée dans la péninsule.

C'est pour ces raisons qu'il faut donner la préférence à 1492. Cette année-là, la Renaissance a pris tout son essor; les caravelles de Colomb cinglent vers l'Ouest ; les Portugais s'avancent vers le cap des Tempêtes ; Louis XI, Henri VII, les rois catholiques d'Espagne ont achevé ou poursuivent leur besogne centralisatrice ; les guerres d'Italie se préparent. C'est bien là, comme aux environs de 395, un des « tournants » de l'histoire européenne.

Mais n'allons pas plus loin, sous prétexte de logique; et parce que la Réforme, la Renaissance, les grandes découvertes et les progrès de l'absolutisme royal sont des phénomènes qu'il est malaisé de dissocier, ne datons pas de 1517 le commencement de l'âge moderne. Ce choix aurait en effet pour conséquence, au moins bizarre, de faire de la Renaissance et de la révolution économique, de Léonard

de Vinci et de Vasco de Gama des événements ou des personnages médiévaux! A *fortiori*, faut-il rejeter la date de 1559, alors que déjà s'obscurcit l'éclat de la Renaissance et que le Concile de Trente finit d'édifier l'œuvre de la Contre-Réforme. Il serait extravagant de caser parmi les questions d'histoire du moyen âge la Réforme et les guerres européennes du XVIe siècle. « Je souhaiterais fort, pour la beauté de la chose, écrit M. Hauser, qu'on donnât un de ces jours à l'agrégation le sujet suivant : « Composition d'histoire du moyen âge : la Renaissance. » O Michelet! qu'en dirait votre grande âme? Et que deviendrait votre admirable introduction?.. On fera difficilement admettre à des historiens que la Renaissance fait partie du moyen âge (1). » Et « on ne fera jamais croire à personne, sauf à un candidat à l'agrégation, que Luther ou Charles-Quint sont des gens du moyen âge (2) ». D'ailleurs le système : 476-1559 ne pèche pas seulement par l'emploi de la seconde date, mais aussi par l'usage de la première dont la valeur est médiocre.

Quant à la thèse de M. Picavet, sa valeur est incontestable. La pensée chrétienne déborde à coup sûr des deux côtés le moyen âge proprement dit, avant le Ve et après le XVe siècle (3). Mais l'extension proposée par l'auteur des *Philosophies médiévales*, parfaitement justifiée à condition qu'elle se renferme dans le domaine des idées, ne peut pas s'appliquer à l'étude des transformations politiques. S'il en était autrement, on en viendrait, de proche en proche, à allonger indéfiniment l'époque médiévale, à l'étendre d'une part jusqu'au jour où apparaît la première ébauche des conceptions du moyen âge, et d'autre part jusqu'au jour où a disparu — s'il a disparu — le dernier souvenir

(1) *Revue internationale de l'enseignement*, 15 mars 1909, p. 236.

(2) *Revue historique*, CXII, p. 235 (1913).

(3) L. Brehier (*loc. cit.*, p. 526) cite, à l'appui de la thèse de M. Picavet, un exemple intéressant : « En étudiant la série des commentateurs d'Aristote, édités par l'Académie de Berlin, M. Praechter a signalé une véritable coupure entre Alexandre d'Aphrodisias (198-211) et Porphyre (233-305). Le premier garde encore son indépendance et adopte parfois des solutions opposées à celles de son maître; le second commence la série des commentateurs prudents qui se préoccupent seulement de rendre la logique aristotélicienne intelligible. Il a déjà l'esprit de la scolastique. »

de ce temps. On aboutirait ainsi à des conséquences proprement absurdes

Il est au surplus une raison d'un autre ordre que celui des événements politiques qui justifie le choix de 395 et de 1492, une raison meilleure peut-être que les autres aux yeux des historiens, toujours disposés à discuter de l'importance relative des faits qu'ils étudient. Le moyen âge ne doit pas seulement l'originalité de sa physionomie à certaines institutions, à certaines croyances, à certaines formes artistiques et littéraires; il la doit aussi à ce fait que les sources de son histoire ont un caractère particulier, qu'elles exigent, pour être utilement employées, des études déterminées. Pour décrire l'antiquité, les érudits se servent des inscriptions, des papyrus, des monuments, des œuvres littéraires; et ils doivent au préalable être initiés à certaines sciences auxiliaires : papyrologie, archéologie, épigraphie et paléographie grecques et latines. Les médiévistes doivent surtout consulter des chartes, des diplômes, des annales, des chroniques; et les sciences auxiliaires dont la maîtrise leur est nécessaire sont, pour une partie au moins, spéciales à leurs études : paléographie des textes en langues vulgaires, chronologie chrétienne, diplomatique.... Or, à quel moment le premier groupe de sources a-t-il, dans l'ensemble, cédé la place au second? *Précisément vers 400*, et dans le cours du ve siècle. D'autre part, les historiens modernistes ont à leur disposition, outre des manuscrits, des documents imprimés; de plus, manuscrites ou imprimées, ces sources sont surtout des rapports, des correspondances d'hommes d'Etat, d'ambassadeurs, et non plus des textes hagiographiques, des chroniques, des annales, des chartes. Pour recueillir et utiliser ces documents d'une nouvelle espèce, l'emploi de techniques nouvelles aussi est indispensable. A partir de quel instant s'est produite cette transformation? *A la fin du XVe siècle.* Aug. Molinier, arrêtant à la veille des guerres d'Italie ses travaux sur les sources de l'histoire du moyen âge, a pu écrire : « Au changement de politique répond un changement dans la nature des sources [1]. » L'axiome

---

[1] *Les sources de l'histoire de France*, t. V, p. 1.

n'est pas moins vrai pour le début que pour la fin du moyen âge.

* * *

Concluons. Soit que l'on tienne compte de l'importance et du caractère des événements, soit que l'on considère le caractère des sources employées par les historiens, c'est bien vers 400 et vers 1500 qu'on peut convenablement placer le point initial et le point final de l'époque qui a reçu, depuis deux siècles et demi, le nom de moyen âge. Ne précisons pas davantage, ne choisissons pas telle année plutôt que telle autre. Ce procédé scolaire risque d'induire en erreur en faisant croire à l'existence de coupures tranchées. *Historia non fecit saltus.* Bornons-nous donc, sans plus, à admettre qu'on doit raisonnablement mener jusqu'à la fin du IVe siècle, et pas au delà, l'étude des temps antiques; et qu'on doit faire commencer celle des temps modernes dans les dernières années du XVe siècle, et pas plus près de nous.

Cette conclusion n'a rien de révolutionnaire puisque ce mode de répartition chronologique est assez généralement admis. Nous avons pensé toutefois qu'il pouvait être utile d'en montrer une fois de plus la valeur, en présence des essais tentés çà et là pour lui apporter des modifications parfois assez sensibles et toujours des plus contestables.

L. Leclère.

Mahomet et Charlemagne [1]

La fin du VIIIe siècle de notre ère a vu se réaliser dans l'Europe Occidentale un état de choses sans précédent. Pour la première fois depuis l'aurore des temps historiques, le foyer, non seulement du mouvement politique, mais du mouvement général de la civilisation, s'y est transporté du bassin de la Méditerranée dans celui de la mer du Nord. Le pivot de l'Empire romain était en Italie; celui de l'Empire carolingien est situé dans la région comprise entre le Rhin et la Seine. Les Morins qui, durant tant de siècles, perdus à l'extrême pointe septentrionale du monde civilisé, avaient passé pour les *extremi hominum*, occupent désormais une situation centrale, et c'est Rome qui se trouve maintenant reléguée et comme jetée en flèche à la frontière de l'Europe nouvelle.

On n'a peut-être pas suffisamment réfléchi à l'importance de cette transformation. Y étant accoutumés depuis un millier d'années, nous ne nous avisons pas suffisamment de ce qu'elle présente d'extraordinaire et presque de monstrueux ou du moins d'anormal. Jusqu'alors, en effet, la civilisation européenne s'est élaborée aux bords de la Méditerranée par le travail successif ou simultané de l'Égypte, de la Syrie, de la Phénicie, de la Grèce et de Rome. Celle-ci, la dernière ouvrière de l'œuvre admirable,

---

(1) Les pages suivantes exposent d'une manière évidemment beaucoup trop sommaire une idée qui a paru intéressante à des historiens auxquels j'ai eu l'occasion de la faire connaître. Il m'est impossible de lui donner ici les développements qu'elle comporte. Je me suis borné à en marquer les traits principaux et surtout à déterminer clairement le point de vue d'où elle apparaît.

a réuni en un seul État tous les peuples dont elle était l'héritière. L'Empire fondé par elle, les comprenant tous, est donc un Empire essentiellement méditerranéen [1]. Son unité géographique frappe au premier coup d'œil. Elle fait sa force et lui communique une incomparable beauté. Ses provinces se groupent autour de la mer comme les parterres d'un grand parc autour d'un bassin. Au lieu de les séparer elle les rapproche en les unissant les unes aux autres par une navigation rapide et facile. C'est par elle que s'échangent les produits des climats si divers, mais également fertiles, de ce monde privilégié. Elle joint l'Europe à l'Asie et à l'Afrique, ou plutôt on n'aperçoit pas alors entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique cette opposition à laquelle nous sommes depuis si longtemps habitués. L'*Orbis Romanus* les a liées indissolublement ensemble dans la communauté d'une même civilisation.

Et cette civilisation, c'est dans les régions orientales de la Méditerranée qui en ont été le berceau, qu'elle se développe jusqu'au bout avec le plus de vigueur. Rome n'en est guère que le centre politique et le garant. Grâce à elle, Antioche, Smyrne, Alexandrie et plus tard Constantinople peuvent communiquer en paix à l'Occident leurs industries, leurs philosophies et leurs religions. Qu'il suffise de rappeler ici la diffusion des cultes orientaux et du christianisme

Or, c'est tout cela, c'est cet équilibre millénaire de notre Europe qui se rompt, non point momentanément, mais pour toujours, lorsqu'apparaît l'Empire carolingien. On dirait qu'un cataclysme a brusquement déplacé l'axe du monde. Depuis soixante siècles, il se trouvait au sud du continent, et le voilà fixé au nord. Des pays et des peuples qui depuis toujours avaient été confinés dans la barbarie ou qui en sortaient à peine, se trouvent appelés tout à coup au premier rang. L'Orient et l'Occident sont séparés l'un de l'autre. La navigation méditerranéenne n'atteint plus les rivages de la Gaule, et sa disparition y entraîne celle du

---

[1] Il est sans doute inutile de faire remarquer que l'Empire n'a étendu au nord sa frontière jusqu'au Rhin que pour protéger, comme par un glacis, le bassin de la Méditerranée.

commerce et de l'industrie. Les villes, dont elle entretenait l'activité, se dépeuplent et tombent en ruines. A l'économie urbaine se substitue une économie rurale sans débouchés. Bref, dans tous les domaines s'accomplit un renversement complet de l'ordre traditionnel. En sortant de la communauté méditerranéenne, l'Europe occidentale, c'est-à-dire l'Europe carolingienne, se constitue en un monde distinct. Qu'on l'observe du point de vue politique, du point de vue religieux ou du point de vue économique, c'est partout le même spectacle. L'Empire franc s'oppose à l'Empire byzantin, l'Église latine à l'Église grecque, les grands domaines et les seigneuries féodales aux cités manufacturières et au gouvernement bureaucratique des territoires régis par Constantinople.

Comment expliquer un phénomène d'une portée si vaste qu'il a déterminé le cours de la civilisation européenne? La question vaut la peine d'être posée, car il semble que les historiens aient négligé non seulement d'y répondre, mais même de remarquer qu'elle existait. Oubli étrange, à première vue, mais qui pourtant se comprend sans peine. Il convient, ce semble, d'en chercher la raison dans l'habitude invétérée que nous avons prise de considérer en soi et pour ainsi dire comme des quantités incommensurables l'antiquité et le moyen âge [1]. On dirait qu'entre celui-ci et celle-là se creuse un abîme infranchissable. Du moins personne ne se risque-t-il à le franchir. Les historiens de l'antiquité s'arrêtent sur l'un de ses bords comme les médiévistes le font sur l'autre. Ni les premiers ne cherchent à descendre plus bas, ni les seconds à remonter plus haut. Il en résulte qu'ils ne se rencontrent nulle part et qu'il existe entre leurs positions une sorte de *no man's land*. Chaque équipe de travailleurs étudie son sujet comme s'il constituait un bloc autonome. Ils l'examinent, non de l'extérieur, mais du dedans, et il est clair qu'en

---

[1] Remarquer que presque toutes les histoires dites générales ou universelles commencent à la fin de l'antiquité. Il faudrait, si l'on voulait traiter la question dans tous ses développements, signaler que la conception philologique qui réserve aux philologues l'étude de l'antiquité a largement contribué à la situation signalée ici.

procédant ainsi ils n'en obtiennent qu'une vue incomplète et déformée. Du point où ils se placent l'horizon qu'ils découvrent est trop étroit; leur regard ne peut suivre le prolongement de ses lignes dans le lointain.

Il faut bien reconnaître que les divisions que nous imposons à l'histoire, en vertu de nécessités d'exposition ou de recherches, ne répondent point à la réalité. Ce sont des étiquettes commodes, des manières de parler auxquelles il convient de n'attribuer aucune précision scientifique. Il en va d'elles comme des expressions par quoi nous désignons les phases de notre existence. Qui songe à attribuer quelque rigueur aux termes d'enfance, de jeunesse, d'âge mûr et de vieillesse ? Entre la naissance et la mort, notre vie n'est qu'une série de transformations dont aucune ne commence ni ne s'achève à date fixe. Et ce qui est vrai d'elle l'est bien plus encore de la vie de la société. Sa continuité ne se répartit pas en compartiments et, pas plus que le courant d'un fleuve, elle ne supporte de cloisons étanches. L'antiquité ne finit pas, elle se prolonge, à travers quantité de nuances et de dégradations, dans le moyen âge, comme le moyen âge se prolonge lui-même dans les temps modernes. Et du point de vue proprement historique, ce sont justement les périodes intermédiaires, les périodes de transition qui s'imposent surtout à l'attention, parce que c'est en elles que peuvent le mieux s'observer les changements sociaux qui forment l'objet même de l'histoire.

Si cela est vrai, il en résulte que les médiévistes, en abordant l'étude de l'Empire carolingien comme ils le font, posent mal le problème à résoudre. Étant médiévistes, ils l'envisagent uniquement du côté ou, si l'on veut, en fonction du moyen âge, ils s'abstiennent de le regarder du côté de l'antiquité Mais dès lors ils ne tiennent compte que d'une partie des éléments de la question, et partant leur solution n'y est pas adéquate. A leurs yeux, le peuple franc, dès la conquête de la Gaule par Clovis, a déterminé l'avenir de l'Europe. Ils voient dans le royaume mérovingien le point de départ et la condition essentielle de l'œuvre carolingienne. En conséquence, ils attribuent aux Germains une importance capitale. Ce n'est pas seulement l'école alle-

mande qui salue en eux les fondateurs du monde nouveau établi sur les ruines du monde antique.

Et je veux bien que tout cela soit exact, mais il ne l'est que dans une certaine mesure. Il est évident que Clovis prépare Charlemagne, et il ne l'est pas moins que les institutions germaniques ont exercé une action profonde sur les institutions de l'Europe médiévale. Mais il est indispensable de savoir s'il devait nécessairement en être ainsi, ou, en d'autres termes, il importe de se demander si l'influence de Clovis et des Germains s'est imposée en vertu de sa vigueur propre ou tout simplement en vertu des circonstances. Et que l'on ne croie point qu'il s'agisse ici de se livrer au jeu puéril de reconstruire l'histoire autrement qu'elle n'a été. Il s'agit — ce qui est bien différent — d'apprécier à leur valeur réelle les forces qui ont agi sur son développement. La question n'implique rien de moins que le jugement à porter sur les causes qui ont provoqué en Europe ce renversement d'équilibre dont je parlais plus haut. Il ne paraît pas qu'il y en ait de plus essentielle à une appréciation scientifique de ce que l'on est convenu d'appeler le moyen âge.

Si, au lieu de se renfermer dans l'étude de Clovis et des Francs, on jette un coup d'œil d'ensemble sur la dissolution du monde romain au ve siècle, et si, surtout, on y observe le cours des événements, non pas au point de vue de l'Europe *qui sera,* mais au point de vue de l'Europe *qui est encore.* c'est-à-dire non pas en portant le regard vers le nord, mais en le portant vers la Méditerranée, le spectacle que l'on découvre est bien différent de celui avec lequel nous sommes familiarisés. Ce que nous avons coutume de considérer comme essentiel se révèle tout de suite comme accessoire. La Gaule mérovingienne, au lieu de concentrer sur elle l'intérêt, n'apparaît que comme une puissance secondaire jouant un rôle assez effacé. On est surpris de constater que, malgré l'effondrement de l'Empire romain en Occident, la Méditerranée ne cesse pas de constituer le foyer de la vie historique. Son attraction s'impose irrésistiblement aux barbares. Dès qu'ils ont franchi le Rhin ou le Danube, c'est vers elle qu'ils se dirigent, impatients de s'établir sur ses rivages et de jouir de sa beauté. Dans

le courant du ve siècle, les Vandales s'installent en Afrique, les Wisigoths en Aquitaine et en Espagne, les Burgondes dans la vallée du Rhône, les Ostrogoths en Italie. Les Francs, qui se sont laissés devancer dans cette course au Midi, ne font pas exception à la règle générale. Clovis a tenté de conquérir la Provence et il a fallu que Théodoric intervînt pour l'empêcher de pousser les frontières de son royaume jusqu'à la Côte d'Azur. Mais ce premier insuccès ne devait pas décourager ses successeurs. Un quart de siècle plus tard, en 536, ils profiteront de l'offensive de Justinien contre les Ostrogoths pour se faire céder par Vitigès la région convoitée, et l'on n'a pas assez remarqué que, depuis lors, la dynastie mérovingienne tend inlassablement à devenir, à son tour, une puissance méditerranéenne. En 542, Childebert et Clotaire risquent une expédition, d'ailleurs malheureuse, au delà des Pyrénées. L'Italie surtout attire la convoitise des rois francs. Ils s'allient aux Byzantins en guerre avec les Ostrogoths, puis avec les Lombards, dans l'espérance de prendre pied au sud des Alpes. Constamment déçus, ils s'obstinent néanmoins à pousser leur pointe vers la mer bleue. Déjà, en 539, Theudebert a franchi les Alpes, et lorsque Narsès, en 553, aura reconquis les territoires qu'il avait annexés, de nombreux efforts seront faits en 584-585 et de 588 à 590 pour s'en emparer de nouveau.

On peut donc affirmer que l'invasion germanique n'a pas mis fin à l'importance historique de la Méditerranée. Elle reste pour les Germains ce qu'elle était avant eux, le centre même de l'Europe, le *mare nostrum*. L'Italie continue même d'y jouer le rôle principal. C'est parce qu'il l'occupe que Théodoric (493-526) exerce sur les États barbares une hégémonie à laquelle Clovis ne cherche pas plus à se soustraire qu'aucun autre de ses contemporains. L'équilibre traditionnel est encore tellement puissant que, Théodoric disparu, Justinien (527-565) peut concevoir et presque entièrement achever la reconstitution de l'Empire romain. L'Afrique, l'Espagne, l'Italie sont reconquises; la Méditerranée redevient un lac romain. Byzance, il est vrai, épuisée par l'immense effort qu'elle vient de fournir, ne peut ni parfaire ni même maintenir cette restauration

du monde antique. Mais si les Lombards lui enlèvent une partie de l'Italie (568), si les Wisigoths s'affranchissent de son joug, elle n'abandonne point ses prétentions, et la lutte qu'elle soutient contre ses ennemis et d'où dépend à ce moment le sort de l'Europe, prouve bien que celui-ci ne cesse pas de se jouer autour de la Méditerranée.

Ce qui est vrai du mouvement politique ne l'est pas moins, s'il ne l'est davantage encore, de la civilisation. Faut-il rappeler que Boëce (480-525) et Cassiodore (477-c. 562) sont Italiens comme saint Benoit (480-543) et comme Grégoire le Grand (590 604), et qu'Isidore de Séville (570-636) est Espagnol? C'est l'Italie qui conserve les dernières écoles en même temps qu'elle répand le monachisme au nord des Alpes et qu'elle porte le christianisme aux Anglo-Saxons (596). C'est chez elle que se rencontre à la fois ce qui subsiste encore de la culture antique et ce qui s'enfante de nouveau au sein de l'Église. Et pour achever de montrer combien la physionomie de l'Europe après les invasions germaniques reste conforme, dans ses traits essentiels, à la physionomie de l'Europe romaine, constatons enfin que, jusqu'au milieu du VIIe siècle, l'Occident demeure, grâce à la navigation méditerranéenne, sous l'influence économique de l'Orient. De Byzance, d'Asie Mineure et d'Égypte des marchands juifs, mais surtout des marchands syriens continuent à l'approvisionner d'objets de luxe, d'étoffes précieuses, de vins fins. Par leur intermédiaire, il reçoit l'or nécessaire à la frappe de ses monnaies et le papyrus dont se servent les copistes ou les clercs de chancellerie.

Cependant la Gaule mérovingienne se débat dans une effroyable décadence. L'État fondé par la conquête de Clovis tombe bientôt en décomposition. Ce qui subsistait encore de la civilisation romaine s'y dissout avec une rapidité surprenante. La barbarie y domine partout, dans la vie politique, dans la vie sociale, dans la morale privée. Les faits donnent le démenti le plus tragique au thème convenu de l'invasion germanique rajeunissant et vivifiant par un afflux de forces fraîches la décrépitude romaine. Les Francs ont bien accepté le christianisme, mais ils se montrent aussi incapables d'en faire la règle de leurs

mœurs que de le propager autour d'eux. Il faut que ce soient des apôtres venus d'Aquitaine, d'Irlande (1) ou d'Italie qui l'apportent en Alsace, en Suisse, dans les Pays-Bas, en Angleterre. La démoralisation et l'inertie du peuple valent celles de ses rois. Ce n'est pas la jeunesse, mais la déchéance qu'atteste la société des temps mérovingiens, et Grégoire de Tours (538-594) qui a vécu au milieu d'elle et en a été épouvanté, résume mélancoliquement son impression dans ces paroles découragées : *mundus senescit*, le monde vieillit.

Si l'on se reporte au commencement du VIIe siècle, on remarque donc que l'Europe occidentale, malgré les catastrophes qui se sont abattues sur elle et les bouleversements de toute sorte qu'elle a subis, n'a pas rompu avec l'évolution historique de l'antiquité. Elle la continue sur le même théâtre et sous les mêmes influences. Aucun indice n'annonce la fin de la communauté de civilisation établie par l'Empire romain des colonnes d'Hercule à la mer Égée et des côtes d'Égypte et d'Afrique à celles d'Italie et d'Espagne. Malgré l'invasion germanique le monde nouveau n'a pas perdu le caractère méditerranéen du monde antique. Aux bords de la Méditerranée se concentre et s'alimente tout ce qu'il possède d'activité Seul, le royaume franc, confiné dans son isolement septentrional, semble privé de toute chance d'avenir.

Or, de tout ce qu'il était alors naturel et rationnel de prévoir, rien ne s'est réalisé. Brusquement, un événement imprévu s'est jeté au travers du courant de l'histoire, a interrompu la série de ses causes et de ses conséquences, l'a fait en quelque sorte refluer sur soi-même, et, par ses répercussions inattendues, a coupé court à la tradition.

L'invasion musulmane à laquelle, du vivant même de Mahomet (571-632), personne n'avait pu ni songer ni se préparer, s'est abattue sur l'Univers avec la force élémentaire d'un cataclysme cosmique. Il ne lui a pas fallu beaucoup plus de cinquante ans pour s'étendre de la mer

(1) L'activité de l'Église irlandaise, loin d'infirmer la thèse exposée ici, la confirme au contraire. On sait que le christianisme fut introduit en Irlande, à l'époque romaine, par des missionnaires venus de Marseille.

de Chine à l'océan Atlantique. Rien ne résiste devant elle. Du premier choc, elle renverse l'Empire perse (637-644); elle enlève successivement à l'Empire byzantin la Syrie (634-636). l'Égypte (640-642), l'Afrique (698), l'Espagne (711), la Corse, la Sardaigne, les îles Baléares, l'Apulie et la Calabre. Sa marche envahissante ne cessera qu'au commencement du VIIIe siècle, lorsque les murs de Constantinople d'une part (718), les soldats de Charles Martel de l'autre (732), auront brisé sa grande offensive enveloppante contre les deux flancs de la chrétienté. Alors elle s'arrête. Sa force d'expansion est épuisée, mais elle a suffi à changer la face de la terre. La poussée soudaine de l'Islam a détruit l'Europe antique. C'en est fait de la communauté méditerranéenne qui avait survécu à l'Empire romain. La mer familière et quasi familiale autour de laquelle elle se groupait devient subitement étrangère et hostile Depuis des siècles, l'existence sociale, dans ses caractères fondamentaux, était la même sur tous ses rivages; la religion, la même; les mœurs et les idées, les mêmes ou tout proches de l'être. L'invasion des barbares du nord n'avait rien modifié d'essentiel à cette situation. Et voilà que tout à coup les pays mêmes où notre civilisation était née, lui sont arrachés, que le culte du prophète s'y substitue à la foi chrétienne, le droit musulman au droit romain, la langue arabe à la langue grecque et à la langue latine. La Méditerranée avait été un lac romain : elle devient un lac musulman. La navigation byzantine n'ose plus s'y risquer au large; elle ne dépasse plus les côtes de l'Italie méridionale. Plus de vaisseaux syriens dans la mer Tyrrhénienne. De l'intercours encore si actif au VIe siècle entre l'Orient et l'Occident on perd toute trace au VIIIe siècle La substitution qui s'accomplit en Gaule à cette époque de la monnaie d'argent à la monnaie d'or et du parchemin au papyrus nous fournit la preuve significative et irrécusable de sa disparition.

Ainsi, pour la première fois depuis son entrée dans l'Empire romain, l'Europe occidentale se trouve placée dans des conditions toutes nouvelles. La Méditerranée, qui l'avait jusqu'alors mise en contact avec le monde extérieur, n'est plus qu'une barrière qui l'isole. Coupée de

ses relations avec Byzance, elle est forcée de se replier sur soi-même et de vivre à huis clos. Et c'est alors précisément que son centre de gravité, si l'on peut ainsi dire, se déplace enfin du sud au nord et que l'État franc, qui jusqu'alors n'a joué qu'un rôle historique de second ordre, devient l'arbitre de ses destinées. Il est impossible de ne voir qu'un jeu du hasard dans la simultanéité du blocus de la Méditerranée par l'Islam et de l'entrée en scène des Carolingiens. A envisager les choses de haut, on aperçoit clairement entre l'un et l'autre un rapport de cause à effet. L'Empire franc va jeter les bases de l'Europe du moyen âge. Mais la mission qu'il a remplie a eu pour condition essentielle le renversement de l'ordre traditionnel du monde. Rien ne l'y aurait appelé si l'évolution historique n'avait été détournée de son cours et, pour ainsi dire, désaxée par l'invasion musulmane. Sans l'Islam, l'Empire franc n'aurait sans doute jamais existé, et Charlemagne, sans Mahomet, serait inconcevable.

H. PIRENNE.

La villa et l'oppidum de Saint-Trond

Pour désigner l'agglomération d'habitants qui s'était formée auteur du monastère de Saint-Trudon, plusieurs expressions ont eu cours du VIIIe au XIIe siècle :

1° *Villa Sarchinium* est la forme la plus ancienne; elle apparaît dès l'année 741 (1) et se retrouve en 959 (2); en 1023, on rencontre *Sarchinia* tout court (3); en 1065, *Sarchinia* et *villa Sancti Trudonis* sont des termes équivalents (4). *Villa Sancti Trudonis* continue à être employé dans le cours du XIIe siècle (5). Quant à *villa Sarchinium*, nous le retrouvons en usage en 1133 (6), en 1138 (7) et plus tard, mais, cette fois, servant à désigner non plus *Saint-Trond*, mais une de ses dépendances. (Mais ceci est une parenthèse).

2° *Oppidum* apparaît dès 1060 (8); il tend dès lors, mais sans y réussir complètement, à se substituer à *villa*. Dans tout le cours du XIIe siècle, il est mentionné (9).

---

(1) *Cartulaire de Saint-Trond*, édition Piot, t. I, p. 2 : « basilica Sancti Petri et Sancti Trudonis que est in villa Sarchinio constructa. »

(2) *Id.*, p. 11 : « in monasterio Sancti Trudonis, ... in villa Sarchinio. »

(3) *Id.*, p. 14 : « monasterium Sancti Trudonis positum in Sarchinnia. »

(4) *Id.*, p. 22 : « Villa Sancti Trudonis que Sarchinia dicitur ».

(5) *Id.*, p. 55 (1140), p. 106 (1164) p. 129 (1176). Parfois on trouve *Sanctus Trudo* tout court. *Id.*, p. 76 (1147-1155) « *Scabini de Sancto Trudone*, p. 147 (1184), « apud Sanctum Trudonem. »

(6) *Id.*, p. 45.

(7) *Id.*, p. 47.

(8) *Id.*, p. 20 : « Scrutum, lisez grutum ejusdem oppidi. »

(9) *Id.*, p. 30 (1107) : « medietatem videlicet ejusdem oppidi in quo monasterium situm est, et cambatum de toto oppido »; p. 33 (1108) « actum publice

3° *Burgus* et *burgensis* sont usités à partir du milieu du XIIe siècle (1).

4° *Civitas* enfin est employé concurremment avec *villa* et *oppidum* par le deuxième continuateur du *Gesta* qui écrivit vers 1180 (2).

On vient de s'en rendre compte, les expressions *villa* et *oppidum* sont de loin les plus anciennes et les plus fréquentes. D'autre part, *villa* apparaît depuis le VIIIe siècle et *oppidum* n'est pas mentionné avant 1060. Il est vrai qu'à partir de cette dernière date, *oppidum* devient l'expression consacrée; *villa* est beaucoup moins usité.

De cette substitution de *oppidum* à *villa* n'y aurait-il rien à conclure?

Saint-Trond, par exemple, n'aurait-il pas pris la désignation d'*oppidum* du jour où il aurait été emmuraillé ou fortifié? Ce serait une erreur de le croire, car l'abbé Rodolphe, qui écrivit en 1114-1115 la première partie du *Gesta abbatum Trudonensium*, parle à un endroit de l'*oppidum* de

---

oppido Sarchinio »; p. 38 (1112) « In oppido nostro »; p. 44 (1133) Sancti Trudonis ... opidum populosum valde »; *Id.*, p. 57 (1140), 65 (1144), 98 (1181), 104 (1161), 116 (1170) où sont usités les termes *oppidum* et *oppidanus*.

Ce sont les mêmes termes qu'emploient généralement les trois premiers rédacteurs du *Gesta abbatum Trudonensium* (Je cite d'après l'édition de Borman).

L'abbé Rodolphe qui écrivit en 1114-1115 la vie des abbés de 1055 à 1107, emploie une fois la simple désignation Sarchinium (*Gesta*, t. I, p. 22); partout ailleurs, il use des termes *oppidum* et *oppidanus* (*Id.*, p. 17, 18, 37, 38, 40 à 42, 45, 48, 51, 57, 59, 67, 68, 82, 83, 85, 90, 118).

Le premier continuateur du *Gesta* qui écrivit en 1136-1138 fait également usage des qualificatifs *oppidum* et *oppidanus* (*Id.*, p. 183 à 185, 194, 196, 198, 210, 217, 218, 223, 225, 226, 239); une fois seulement il parle de la *villa Sancti Trudonis* (*Id.*, p. 236).

Le deuxième continuateur qui écrivit vers 1180, bien qu'il emploie aussi les termes *villa* (*Id.*, t. II, p. 18, 21, 25, 37) et *civitas* (*Id.*, p. 22 à 24 et 67), se sert généralement des qualificatifs *oppidum* et *oppidanus* (*Id.*, p. 13, 17, 18, 22 25, 65, 66, 72).

(1) Il est fait mention dans le *Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, p. 76 (1147-1155) de *burgenses*, dans le *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 94 (1174), du *burgus Sancti Trudonis*; on rencontre enfin dans le *Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, p. 105 (1163) la curieuse forme « *in opido burgi Sancti Trudonis* ».

(2) *Gesta*, t. II, p. 22 à 24 et 67.

Saint-Trond comme étant *sine omni vallo et munitione* (1).

Mais, s'il convient de rejeter la traduction d'*oppidum* par « localité fortifiée », que faut-il penser de sa traduction par « localité juridiquement affranchie »?

Dans un article intitulé *Le sens juridique du mot oppidum dans les textes flamands et brabançons des XIIe-XIIIe siècles* (2), M. Des Marez a fort bien montré que la qualification d'*oppidum* pour désigner une localité se substitue fréquemment en Flandre et en Brabant à la qualification de *villa* du jour où cette localité est affranchie par le droit urbain. Il ajoute que ce fut le cas à Saint-Trond vers l'année 1140 (3).

J'admets la traduction donnée par M. Des Marez du mot *oppidum* et, pour m'en tenir à Saint-Trond, j'admets avec lui qu'en 1140 cette localité était un *oppidum*, c'est-à-dire une ville affranchie.

Mais, ajouterai-je, cette ville n'était-elle pas alors depuis longtemps affranchie (car elle est qualifiée d'*oppidum*, M. Des Marez ne l'ignore pas, en 1107 et en 1133)? Non, dit M. Des Marez, car, en 1106, *oppidum* désigne l'endroit où le monastère est bâti, et si, en 1133, l'évêque de Liége dit également *oppidum*, ce qui semble le guider dans cette appellation, c'est le nombre d'habitants qu'il trouve dans l'endroit : *oppidum populosum valde* (4).

C'est là une double erreur. Dans le document de 1107, la moitié de l'*oppidum* est dite appartenir à l'abbaye; n'est-ce pas la preuve que par *oppidum* il faut entendre la moitié qui était la propriété de l'abbaye, plus l'autre moitié qui appartenait à l'évêque de Metz? Remarquons d'ailleurs que l'abbaye exerce un droit sur les brasseries dans tout l'*oppi-*

---

(1) Voici le texte intégral, *Gesta*, t. I, p. 18 : « milites vero, qui de circum adjacentibus villis ab infestationem inimicorum suorum oppidum nostrum incolebant, cum adhuc esset sine omni vallo et munitione. » Ceci se passait pendant la prélature d'Adelard II qui va de 1055 à 1082. Comme en 1086 la ville était fortifiée (*Gesta*, t. I, p. 41), la fortification est postérieure à 1055 et antérieure à 1086.

(2) Paru en 1910 dans le *Festschrift Heinrich Brunner*.

(3) *Id.*, p. 345.

(4) Des Marez, *ouvr. cité*, p. 345, n° 2.

dum, ce qui veut dire aussi bien dans la partie qui lui appartenait et où le monastère était bâti que dans la partie dépendant de l'évêque de Metz (1).

Quant à admettre qu'en 1133 la localité de Saint-Trond ait été qualifiée d'*oppidum* parce qu'elle était fort peuplée, c'est inadmissible si l'on considère (et c'est ce qui a échappé à l'attention de M. Des Marez) qu'elle est mentionnée comme telle, non seulement dans la charte de 1107 que nous venons de voir, mais déjà dans une charte de l'année 1060, puis encore dans une charte de 1108, et enfin une vingtaine de fois dans la partie du *Gesta* écrite en 1114-1115 (2).

Le qualificatif d'*oppidum* n'a d'une part rien à voir avec le fait d'une population urbaine plus ou moins dense, et, comme d'autre part rien n'indique que ce qualificatif ait changé de sens à Saint-Trond vers 1140, nous sommes amené à reporter à dès avant 1060 l'affranchissement de la ville. Et cela ne paraîtra pas inadmissible si l'on songe que, vers le milieu du XIe siècle, Saint-Trond était un lieu de pèlerinage extrêmement fréquenté où, par suite, les marchands affluaient de toutes parts (*Gesta*, t. I, p. 17). Or, on sait combien le développement de la vie commerciale a contribué à l'affranchissement des bourgeoisies.

C'est, du reste, vers la même époque (1066) que la ville de Huy fut affranchie, et il y a des raisons de croire que Huy avait été précédé par Liége dans la même loi de l'émancipation.

J'estime donc pouvoir conclure que l'antique *villa* de Saint-Trond sera devenue un *oppidum*, c'est-à-dire une ville affranchie, vers le milieu du XIe siècle.

A. HANSAY.

---

(1) Voici le texte, *Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, p. 30 : « medietatem videlicet ejusdem oppidi in quo monasterium situm est, et cambatum de toto oppido. »

(2) Voir ci-dessus, p. 88.

La date dans les actes de Philippe le Bon (1419-1467)

De nos jours, les actes administratifs, tels que les lois et les décrets, sont datés de l'endroit où le souverain qui les signe est présent. Ainsi, des actes donnés par le roi des Belges, Léopold II, le 31 mars, le 24 avril, le 12 juin et le 23 août de l'année 1900, à Laeken, à Wiesbaden, à Gastein et à Ostende, on doit conclure avec une entière certitude que ce souverain se trouvait réellement dans les localités indiquées dans ces pièces.

Peut-on être aussi affirmatif pour les chartes du moyen âge et tirer les mêmes conclusions de leurs données chronologiques? Pas le moins du monde. Dans son remarquable travail *La grande chancellerie royale* (1328-1400), M. Octave Morel a établi qu'au XIVe siècle « l'interprétation de la date d'une lettre royale se réduit, en somme, à un calcul de probabilités, et ce n'est guère qu'en confrontant un ensemble de lettres royales que l'on peut arriver à une certitude morale sur tel ou tel séjour du roi (1) ». Moi-même j'ai montré pour les chartes des ducs de Bourgogne qu'on pouvait difficilement prendre au pied de la lettre leurs éléments chronologiques quant à leur lieu d'émission et à quelles singulières erreurs on aboutirait si on leur accordait une confiance aveugle. Si je reprends aujourd'hui cette question spéciale, à peine traitée jadis,

(1) Publié dans les *Mémoires et documents* de la Société de l'Ecole des chartes. Paris, 1900, p. 288.

(2) H. Nelis, *Catalogue des chartes du sceau de l'Audience*. Bruxelles (1915), p. LXV-LXIX.

et limitée au seul règne de Philippe le Bon (1419-1467), c'est que je dispose d'une documentation plus complète, réunie en vue de l'édition, bien éloignée encore, hélas, des régestes des actes du *conditor Belgii*.

Le petit problème à résoudre peut se libeller comme suit : comment faut-il entendre une date ainsi inscrite dans un mandement de Philippe le Bon du 7 mars 1438 (n. st) :

Donné en nostre ville d'Arras, le VIIe jour de mars mil CCCC trente sept, soub nostre scel de secret, en l'absence du grant (1).

La date mentionnée dans cette pièce est-elle l'expression de la vérité? Si elle ne l'est pas — ou ne l'est pas toujours du moins — que représente-t-elle donc en réalité?

Tout d'abord, il pourra sembler étrange, à une observation superficielle, que, dans les chartes bourguignonnes, l'indication du lieu d'émission puisse indiquer autre chose que l'endroit véritable où se trouvait le duc. En effet, d'une confrontation rapide entre les données chronologiques des actes diplomatiques et l'itinéraire de Philippe le Bon, dressé en partie par Gachard (2) d'après les sources les plus sûres, c'est-à-dire les pièces de comptabilité, il résulte clairement un accord parfait. Ne prenons comme preuve que le tableau suivant :

Chartes.	Itinéraire.
DORDRECHT, *14 mars 1427* (n. st.) Anal. A. VERKOOREN, *Inv. des chartes du Luxembourg*, t. IV (1917), p. 196.	Le 14 mars 1427, le duc de Bourgogne est près de *Dordrecht*. Cf GACHARD. Collection..., t. I, p. 72.
ZEVENBERGHE, *20 mars 1427* (n. st.). Orig. Acquits de Lille, cart. 191, aux Arch. gén. roy.	Du 15 au 31 mars 1427, Philippe le Bon est en mer devant *Zevenberghe*. Cf. GACHARD *Ibid.*, p. 72.
DELFT, *8 mai 1427*. Anal. DIEGERICK, *Inv. arch. d'Ypres*, t. III, p. 122.	Du 5 au 10 mai 1427, Philippe le Bon réside à *Delft*. Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 72.

(1) Cfr. H. NELIS, *Catalogue des chartes du sceau de l'Audience*, p. LXXXVII.

(2) M. GACHARD, Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, dans *Publications de la Commission royale d'histoire* t. I (1876), p. 70-100.

AMSTERDAM, *18 mai 1427.* Copie. Acquits de Lille, carton 191-192.	Les 18 et 19 mai 1427, le duc est à *Amsterdam.* Cf GACHARD *Ibid*, 72.
LILLE, *7 juillet 1427.* Orig. Acquits de Lille, carton 177-178.	Du 2 au 7 juillet 1427, Philippe le Bon se trouve à *Lille.* Cf. GACHARD. *Ibid*, p. 75.
BRUGES, *26 août 1427.* Copie. Acquits de Lille, carton 41.	Philippe le Bon passe tout le mois d'août 1427 (excepté le 31) *Bruges.* Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 75.
ZIERIKZEE, *11 février 1428* (n. st.) Copie. Cart. de Flandre B, nº 1604, fol. 60, de la Chambre des comptes, aux Arch. dép. du Nord, à Lille.	Les 11 et 12 février 1428, le duc est à *Zierikzee.* Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 75.
ARRAS, *16 novembre 1428.* Anal. L. DEVILLERS. *Cartul. comtes de Hainaut*, t. V, p. 38.	Du 11 au 17 novembre 1428, le duc réside à *Arras.* Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 79.
BRUGES, *8 janvier 1441* (n. st.). Cf. H. NELIS. *Cat. chartes de l'Audience*, n 120.	Du 1 au 9 janvier 1441, le duc est de résidence à *Bruges.* Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 79.
QUESNOY *18 mai 1441.* Cf. H. NELIS. *Ibid.*, nº 137.	Du 16 au 21 mai 1441, Philippe le Bon est au *Quesnoy.* Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 83.
DIJON, *22 décembre 1441.* Cf. H. NELIS. *Ibid.*, nº 163.	Du 20 au 31 décembre 1441, le duc se trouve à *Dijon.* Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 86.
BRUXELLES, *2 décembre 1462* (1). Cf. H. NELIS. *Ibid.*, nº 870.	Le duc de Bourgogne passa tout le mois de décembre 1462 à *Bruxelles.* Cf. GACHARD. *Ibid*. p. 86.
BRUGES, *20 mars 1463* (n. st.). Cf. H. NELIS. *Ibid.*, nº 899.	Le duc réside à *Bruges* du 22 février au 24 juin 1463. Cf GACHARD. *Ibid.*, p. 88.
HESDIN, *17 septembre 1463.* Cf. GACHARD. *Inv. arch. Chambre des comptes*, t. I, p.	Philippe le Bon résida au château de Hesdin, du 1er septembre au 23 octobre 1463. Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 90.

(1) Voyez aussi les chartes du mois de décembre 1462, toutes datées de *Bruxelles*.

LILLE, *11 juin 1464*. Cf.. NYHOFF. *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. IV, p. 343.	Du 2 au 17 juin 1464, le duc est à *Lille*. Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 95
LILLE, *26 octobre 1464*. Cf. I. DIEGERICK, *Inv. arch. d'Ypres*, t. III, p. 255.	Philippe le Bon est à *Lille*, du 10 octobre au 26 novembre 1464. Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 95
BRUXELLES, *24 mars 1465* (n.st.)(1). Cf. St. BORMANS. *Cart. de Namur*, t. III, p. 106.	Du 9 décembre 1464 au 19 avril 1465, le duc n'eut d'autre séjour que *Bruxelles*. Cf. GACHARD. *Ibid.*, p 96 100.

Si frappant que soit ce rapprochement, il n'en est pas moins trompeur et de nature à induire gravement en erreur. Sans doute, la chancellerie bourguignonne rédigeait des actes diplomatiques libellés de la ville où le duc résidait momentanément, mais le contraire est tout aussi vrai et fréquent. Il n'est par conséquent pas rare de constater un écart considérable entre le lieu d'émission d'une charte et l'itinéraire de Philippe le Bon.

Chartes.	Itinéraire.
BRUGES, *26 janvier 1427* (n. st.). Orig. Acquits de Lille, cart. 112.	Du 19 au 31 janvier 1427, Philippe le Bon est à *Zierikzee*. Cf. GACHARD Coll..., t I, p. 71.
LILLE, *14 février 1427* (n st.). Cartul. de Flandre, fol. 106, aux Arch. dép. du Nord, à Lille	Tout le mois de février 1427, le duc réside à *Dordrecht*. Cf. GACHARD, *Ibid*, p. 71.
CHATEAU DE BELLEMOTTE LEZ-ARRAS, *18 avril 1427* (n. st.). Acquits de Lille, cart. 113.	En avril 1427, le duc de Bourgogne se trouve en mer devant *Zeveuberghe*. Cf GACHARD. *Ibid.*, p. 72.
LILLE, *4 mai 1427*. Acquits de Lille, cart. 113.	Du 1er au 5 mai 1427 à *Zevenberghe*; le 4 mai 1427 *en mer*; du 5 au 10 mai 1427 à *Delft* Cf. GACHARD. *Ibid.*, p 72.
GAND, *31 mai 1428*. Cartul. de Flandre, fol. 140vo, aux Archiv. dép. du Nord, à Lille.	Le 31 mai 1428, le duc n'est pas à Gand, mais à *Arras*. Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 77.

(1) Voyez H. NELIS, loc. cit., nos 1069-1070.

BRUGES, *15 juin 1428.* Acquits de Lille, cart. 12.	Le 15 juin 1428, Philippe le Bon est de séjour à l'*Ecluse.* Cf. GACHARD. *Ibid.*, p 77.
BRUGES, *12 janvier 1441* (n. st.). Charte de la duchesse de Bourgogne. Acquits de Lille, cart. 1446.	Du 10 au 13 janvier 1441, le duc et la duchesse de Bourgogne se trouvaient à l'*Écluse.* Cf. GACHARD. *Ibid* , p. 80.
BRUXELLES, *28 février 1463* n. st.). Cf. H. NELIS, *Catal.* n° 897.	Du 22 au 28 février 1463, le duc se trouvait à *Bruges.* Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 87.
BRUGES, *24 juin 1463.* H. NELIS. *Catal.* n° 933.	Le 24 juin 1463, Philippe le Bon réside à *Ardenbourg.* Cf. GACHARD. *Ibid.*, p 89.
SAINT OMER, *16 août 1463.* H. NELIS, *Catal.* n° 939.	Du 13 au 24 août 1463, le duc est à *Boulogne s Mer.* Cf. GACHARD. *Ibid.* p. 90.
SAINT-OMER, *12 septembre 1463.* H. NELIS. *Catal.* 944.	Tout le mois de septembre 1463 le duc séjourne à *Hesdin.* Cf. GACHARD. *Ibid.*, p. 90.

On peut donc considérer comme acquis le point suivant : les lieux d'émission des chartes de Philippe le Bon ne prouvent nullement que le souverain était présent dans l'endroit y mentionné.

Il en résulte que ces données chronologiques sont purement conventionnelles ou plutôt administratives. Rien n'est plus éloquent à cet égard que les habitudes de la chancellerie ducale fonctionnant en Brabant. Ici, en effet, les chartes de Philippe le Bon ou bien n'étaient pas datées, ce qui était le cas le plus fréquent (1), ou bien elles étaient données à Bruxelles (2) ou à Louvain (3), alors que le duc ne se trouvait pas dans ces villes. L'acte suivant souligne le caractère bureaucratique des lieux de séjour. C'est une charte de Philippe le Bon, datée de Gand le 15e jour du

(1) Cfr. Chambre des comptes, reg. n° 632, fol. 38v°, 43, 43v°, 56, 132, 134v°, 136, 152, 157v , 207, etc., aux Archives générales du royaume.

(2) Cfr. registre n° 632. fol 33 35, 36, 37, 48, 52v°, 58v°, 80, 98, 108v°, 110, 128, 139v°, 155. 156v°, 158v°, 199v°, 204. etc., de la Chambre des comptes, aux Archives générales du royaume.

(3) *Ibidem.* fol. 57, 75v°, 83.

mois de mars 1432 (n. st.); or, à ce moment le duc ne séjournait pas aux Pays-Bas, comme le porte d'ailleurs la note *extra-sigillum* : « *Par monseigneur le duc, à la relation de madame la duchesse, aiant* EN SON ABSENCE *le gouvernement de ses pais.* » (1)

Mais dès lors que les dates sont des indications administratives, elles ont dû néanmoins signifier quelque chose aux yeux des rédacteurs qui les ont mises sur les chartes bourguignonnes. En réalité, en dehors de la présence du duc, le lieu d'émission peut se rapporter à divers ordres de faits que nous devons déterminer.

Un des plus fréquents, et, à bien réfléchir un des moins étranges, est l'attestation de l'intervention administrative du chancelier de Bourgogne. Celui-ci, en effet, est non seulement le premier personnage de l'Etat après le duc, mais il est le chef d'une immense bureaucratie; comme détenteur du grand sceau, il tient les clefs des rouages politiques. Les lettres patentes et les mandements se composent et s'expédient en quelque sorte sous sa surveillance. Cette suprématie s'étale tout au long, pour qui sait voir et comprendre, dans les actes de Philippe le Bon (2). Le parallélisme suivant ne laisse aucun doute à cet égard.

Dates des chartes.	Itinéraire du chancelier.
BRUGES, *2 février 1458* (n. st.). H. NELIS, *Catalogue* n° 451.	Le 2 février 1458, le chancelier est de passage à *Bruges*. Reg. 20356 de la Chambre des comptes, aux *Arch. gén. royaume* (3).
GAND, *7 juillet au 30 juillet 1458*. *Ibid.*, n°s 485-491.	Pendant tout le mois de juillet 1458, le chancelier séjourne à *Gand*. *Ibid.*

(1) Cfr. L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. V, p. 141.

(2) Cfr. H. NELIS, *Catalogue...*, p. XV et suivantes.

(3) Les comptes de l'audiencier de Flandre-Bourgogne (Chambre des comptes, reg. n°s 20356 et suiv.) mentionnent régulièrement la présence du chancelier : exemple : « *Le VIIIe dudit mois* [8 juin 1457] *monseigneur le chancelier se partit de Valenciennes pour aler à Brouxelles.* » Cfr. reg. 20356, fol. 4v°.

LILLE, *24 août 1458.* *Ibid.*, n° 498.	La présence du chancelier est signalée à *Lille* le 25 août 1458. *Ibid.*
ARRAS, *1 septembre 1458.* *Ibid.*, n° 501.	Le chancelier est à *Arras* jusqu'au 11 septembre 1458. *Ibid.*
LILLE, *19 septembre 1458.* *Ibid.*, n° 502.	Le chancelier se trouve à *Lille* au moins depuis le 18 septembre 1458. *Ibid.*
AUTUN, *7 avril 1459.* *Ibid.*, n° 548.	Le chancelier est à *Autun* depuis le 4 avril 1459. *Ibid.*
DIJON, *12 mai 1459.* *Ibid.*, n° 562.	La présence du chancelier à *Dijon* est signalée du 7 au 20 mai 1459. *Ibid.*
BRUXELLES, *8 janvier 1460* (n. st.). *Ibid.*, n° 645.	Tout le mois de janvier 1460, le chancelier est de séjour à *Bruxelles.* *Ibid.*
PARIS, *28 août 1461.* *Ibid.*, n° 774.	La présence du chancelier est signalée à *Paris* au moins depuis le 29 août 1461, ainsi que pendant tout le mois de septembre. *Ibid.*
VALENCIENNES, *19 octobre 1461.* *Ibid.*, n° 779.	Le chancelier réside à *Valenciennes* le 19 octobre 1461. *Ibid.*
LOUVAIN, *17 septembre 1466.* *Ibid.*, n° 1182.	Le chancelier est signalé à *Louvain* du 1er au 30 septembre 1466. *Ibid.*

Ce tableau lui aussi ne doit pas induire en erreur; il prouve simplement que *des* actes diplomatiques émanés de Philippe le Bon sont datés de l'endroit où se trouvait le chancelier de Bourgogne, gardien du grand sceau des provinces Flandre-Bourgogne; s'il en était autrement on ne

pourrait faire concorder des données chronologiques comme celles-ci :

Date des Chartes.	Itinéraire du chancelier.
MONS. *5 janvier 1459* (n. st.) H. NELIS. *Cat.* n° 528.	Le chancelier est à *Aimeries* le 6 janvier 1459. Reg. 48650, fol. 5 de la Chambre des comptes.
BRUXELLES, *27 février 1459* (n. st.). *Ibid.*, n° 524.	Le chancelier est à *Autun* le 27 février 1459. *Ibid*
BRUXELLES, *9 mars 1459* (n. st.). *Ibid.*, n° 537.	Le chancelier réside à *Authume* le 9 mars 1459 *Ibid.*
BRUXELLES, *3 avril 1459*. *Ibid.*, n° 547.	Le chancelier est de résidence à *Autun* le 3 avril 1459. *Ibid.*
BRUGES, *15 mai 1459*. Acquits de Lille, carton 1971.	Le chancelier est à *Dijon* le 16 mai 1459. Ch. des comptes, reg. 20356, fol. 16v°
BRUXELLES, *25 mai 1459*. H. NELIS. *Cat.* n° 563.	Le chancelier est à *Authume* le 25 mai 1459. Ch. des comptes, reg. 48650.
BRUXELLES, *24 août 1459*. *Ibid.*, n° 586.	Le 24 août 1459, le chancelier réside à *Beaune*. *Ibid.*

En dehors du séjour soit du duc de Bourgogne, soit de son chancelier, les dates des chartes peuvent aussi se rapporter à quelque autre fait administratif. C'est ainsi qu'il faut expliquer, semble-t-il, une troisième variante dans les données chronologiques Voici un exemple frappant de ces particularités :

BRUXELLES, *4 juin 1457*. H. NELIS. *Cat.* n° 431.	BRUGES, *4 juin 1457*. H. NELIS. *Cat.* n° 432.	VALENCIENNES, *4 juin 1457*. Chambre des comptes, reg. 20356 fol. 4v°.

Valenciennes étant la localité où se trouvait alors le chancelier (1), *Bruges* la ville où était vraisemblablement de résidence Philippe le Bon (2), comment faut-il expliquer le lieu d'émission *Bruxelles?*

Une supposition se présente immédiatement à l'esprit. Les chartes bourguignonnes mentionnent très fréquemment qu'elles sont scellées du *sceau secret en l'absence du grant* (3), ce qui revient à dire que les actes munis du grand sceau — dont le chancelier était le gardien (4) — sont donnés dans la localité où résidait ce dernier; et par contre, que les chartes qui portent le sceau du secret peuvent être datées d'un endroit où ne se trouvait pas le chancelier.

Mais nous savons parfaitement qui tenait ce sceau spécial, destiné surtout à authentiquer les lettres scellées sur simple queue; c'était, en principe, le premier chambellan (5) et plus habituellement quelque secrétaire ducal. Le cas qui nous occupe peut s'expliquer dès lors comme suit : le chancelier résida à Valenciennes jusqu'au 8 du mois de juin pour se rendre de là à Bruxelles; le compte de l'audiencier mentionne que tandis que le chancelier était à Valenciennes, le secrétaire L. Mesdach scella du sceau du secret sept lettres patentes à simple queue et deux à

---

(1) Le compte de l'audiencier porte : *Le VIIIe dudit mois [juing 1457] monseigneur le chancelier se partit de Valenciennes pour aller à Brouxelles,* Chambre des comptes, reg. 20356, fol. 4v° aux Arch. gén. du royaume.

(2) La charte donnée à Bruges a la mention *extra-sigillum* « *Par monseigneur le duc* »; celle du même jour donnée à Bruxelles contient la note beaucoup plus explicite : *Par monseigneur le duc, à la relation du Conseil.*

(3) Cfr. H. Nelis, *Catalogue..*, p. XXVIII.

(4) Le rôle du chancelier est bien relaté dans une lettre patente de Philippe le Bon du 14 janvier 1423 (n. st.) : *Avons promis et promettons en bonne foy, par ces présentes à iceulx de Courtray, que si tost que* NOSTRE CHANCELIER, LEQUEL A ET PORTE NOSTRE GRAND SCEL, *sera devers nous, soit en noz pays de pardeçà ou ailleurs, et que iceulx de Courtray y orteront ou envoieront lesdictes lettres, que icelles nous ferons seïller de nostre grand scel, sans aucune faulte ou difficulté.* Th. de Limburg-Stirum, *Coutumes du quartier de Gand*, t. XI (1905), p. 235.

(5) Voir une cédule du 29 mars 1440 : *furent seïllé du scel de secret par monseigneur de Croy, premier chambellan.* Cfr. H. Nelis, *Catalogue...* p. XXIX. Dans la chancellerie des rois de France du XIVe siècle, le chambellan avait la garde du sceau du secret; cfr. O. Morel, *La grande chancellerie*, p. 364.

double queue, pour lesquelles il perçut 144 sous [1]. Pourquoi insister spécialement sur ces faits, alors que nulle part ailleurs on ne signale des détails pareils, sinon pour marquer que le secrétaire qui gardait le sceau du secret ne se trouvait pas à Valenciennes, en compagnie du chancelier, mais résidait dans une autre ville, probablement à Bruxelles. Ainsi l'on comprend que trois chartes émanées du duc de Bourgogne puissent être datées de trois endroits distincts.

Résumons comme suit les éléments essentiels de cette notice :

1° Le lieu d'émission des chartes de Philippe le Bon est une donnée administrative, variable d'après la chancellerie qui l'expédie (chancellerie de Flandre-Bourgogne et chancellerie brabançonne).

2° Ce lieu d'émission peut se rapporter soit à la présence du duc de Bourgogne, soit à celle du chancelier de Bourgogne, soit enfin, mais plus rarement peut-être, à celle du premier chambellan ou d'un secrétaire ducal. Il va sans dire que le duc a dû se trouver dans une même localité ou bien avec son chancelier ou bien avec le chambellan ou les deux en même temps.

Est-il possible maintenant de déterminer d'une manière sûre la signification de ces variantes chronologiques par l'examen des notes extra-sigillaires ou de mentions touchant les sceaux ? C'est là une question très complexe dont l'exposé serait trop long pour être développé en ce moment.

HUBERT NELIS.

---

(1) *Pendant le temps que mondit seigneur le chancelier a esté à Valenciennes, a esté scelle du scel de secret ce qui s'ensuit par L. Mesdach.* Cfr. Chambre des comptes, reg 20356, fol. 4v°, aux Arch. gén. du royaume.

De la méthode à suivre

pour évaluer en monnaies modernes les valeurs anciennes énoncées dans les textes historiques belges du XIe siècle au XVIIIe.

Dans les textes historiques, il est fréquemment fait mention de valeurs. En général, leur énoncé dit peu de chose à l'esprit; aussi l'idéal serait-il de pouvoir les exprimer en équivalents modernes.

D'ordinaire on renonce à faire ce calcul, vu les difficultés d'aspect insurmontables qui se présentent dès que l'on veut y procéder. Le but de cette étude est d'indiquer par quels procédés on peut arriver à une solution satisfaisante.

* * *

Le problème. — Qu'entend-on par exprimer en monnaies modernes des valeurs anciennes? C'est fixer la somme d'argent moderne qui correspondrait exactement aujourd'hui à celle dont le document ancien fait mention.

Cette détermination nécessite trois opérations successives :

1° établir la quantité intrinsèque de métal précieux à laquelle la somme énoncée correspond ;

2° calculer la quantité de monnaie moderne qui pourrait être fabriquée avec le poids de métal précieux trouvé par l'opération précédente ;

3° rechercher pour l'époque actuelle la proportion de la diminution de puissance d'achat subie par les métaux

précieux, ou, comme on disait autrefois, celle du « surhaussement des espèces ».

En effet, depuis l'antiquité, nous constatons une baisse croissante de la puissance d'achat des métaux précieux; la guerre de 1914-1918, par la multiplication du papier-monnaie, a compliqué la situation à l'extrême, malgré les efforts des banques régulatrices, et, par suite, le monde entier se débat aujourd'hui dans des difficultés financières inextricables.

La première des trois opérations auxquelles il convient de procéder est simple en théorie; nous verrons plus loin que, dans la pratique, elle doit être exécutée avec beaucoup de prudence.

Les métaux précieux sont inaltérables; un mouton d'or de Brabant, frappé sous Jeanne et Wenceslas, est encore aujourd'hui tel qu'il se présentait lorsqu'il sortit des fers des monnayeurs de l'atelier de Vilvorde; l'or qui a été employé pour le fabriquer est de même nature que celui dont on frappait nos pièces d'or de 20 francs. Son poids n'a pas changé de manière appréciable Il nous est donc loisible de déterminer la quantité de métal précieux contenue dans cette monnaie ancienne.

Nous pourrons ensuite aisément établir à quelle somme d'argent moderne cette quantité de métal correspond : il nous suffira de calculer la quantité de monnaie contemporaine qui pourrait être fabriquée au moyen du métal fin contenu dans la pièce ancienne.

Ce résultat, si l'on s'arrêtait là, serait cependant incomplet. A l'époque de Jeanne et Wenceslas, l'or et l'argent possédaient un pouvoir d'achat bien supérieur à celui dont ils jouissent aujourd'hui. C'est la détermination de cette proportion qui fera l'objet de la troisième partie de cette étude.

* * *

Les diverses espèces de valeurs. — Les valeurs énoncées dans les textes historiques sont de trois ordres. On les trouve exprimées :

1° en poids de métaux précieux;

2° en monnaies réelles;

3° en monnaies de compte.

Examinons successivement les trois cas qui peuvent se présenter. Le premier est le plus difficile à étudier.

* * *

Le métal pesé. — A partir du XIe siècle, pour énoncer des valeurs, deux poids sont en usage : la *livre* et le *marc*.

La *livre* est une survivance de l'époque carolingienne : elle ne se rencontre guère que pour édicter des amendes tellement élevées pour l'époque qu'on n'aurait pu les payer : cent livres d'or (1066). La réduction de ces livres en monnaie moderne est donc sans intérêt.

Il serait d'ailleurs difficile de tenter cette opération : nul ne peut dire avec certitude quel était le poids de cette livre. Il s'agit vraisemblablement de la livre de Charlemagne, mais, malgré les nombreux travaux qui ont été consacrés à la question il faut bien avouer qu'on n'est arrivé à aucun résultat convaincant.

Je connais cependant un cas où la livre d'or est employée pour spécifier un payement réel, dans un règlement de payement de contributions à la Chambre pontificale (Saint-Bertin, 1173-1181). Cette livre est romaine.

A partir du XIe siècle, — la plus ancienne mention que j'en aie notée est de 1046 — les payements sont tarifés en *marcs* d'argent. A cette époque, l'industrie et le commerce ne s'étaient pas encore développés; la monnaie était peu abondante dans notre pays; elle consistait encore exclusivement en deniers et en oboles d'argent. Aussi, les payements quelque peu importants se faisaient-ils en métal brut pesé à la balance, presque toujours en argent, parfois en or.

En 1089, un abbé de Saint-Vaast acquiert un alleu en pesant au vendeur 10 marcs d'argent; en 1096, l'évêque de Liége Otbert achète Couvin à Baudouin de Jérusalem moyennant 50 marcs d'or.

L'attention, lorsqu'on se trouve en face de telles données, doit être attirée sur deux points : d'abord sur la nature du poids, ensuite sur la qualité du métal.

Le premier travail à faire est d'identifier le poids dont il est question. Déjà autrefois ce n'était pas chose facile, et il se faisait que des contestations s'élevaient entre les

parties parce que le poids au moyen duquel on devait peser l'argent n'avait pas été spécifié (1145). Aujourd'hui c'est bien plus difficile encore pour ces époques au sujet desquelles nous sommes mal documentés. Les poids belges, d'ailleurs, jusqu'à présent n'ont guère fait l'objet de recherches approfondies. Et la question est complexe. Un grand nombre de marcs différents ont été en usage sur le sol de la Belgique ; on trouve mentionnés le grand et le petit marc de Flandre, le marc de Brabant, le marc de Cologne, etc. Il faut établir d'abord avec précision quel est celui dont il s'agit et en retrouver la valeur.

A la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, à côté du marc pesé, on voit apparaître le marc compté. On doit éviter avec soin de les confondre.

A Douai, en 1201, le marc valait 31 sols 4 deniers artésiens, soit 376 deniers artésiens, et à Courtrai, en 1203, 33 sols 4 deniers ou 400 deniers artésiens. Pour cette époque, il s'agit donc de déterminer si le marc est un poids ou une monnaie de compte, de façon à ne pas se laisser induire en erreur.

Pour ce qui est du métal, en général c'est l'argent fin, pur de tout alliage. Il est accompagné d'une multitude de qualificatifs tous synonymes : *argentum purum, purum et probatum, bonum, finum, legitimum, clarum.*

Quand l'argent n'est pas fin, on en spécifie le titre. Quelquefois la mention est énigmatique pour nous. Qu'est-ce que l'argent au titre de Cambrai (*Cameracense argentum*)? D'autres fois, le titre est clairement exprimé : *pro una quaque marca tres fert[ones] et dimidium argenti clari*, pour chaque marc, trois quarts et demi d'argent pur, c'est-à-dire que le marc était au titre de $^{7}/_{8}$ ou de $^{875}/_{1000}$.

D'une manière générale la coutume de peser le métal brut pour faire des payements cesse chez nous au début du XIIIe siècle. Elle a disparu devant l'abondance du numéraire frappé au nom ou aux armes des villes en Flandre et en Brabant. Elle a survécu dans des cas très particuliers : certaines amendes et certains émoluments que devaient payer ou recevoir les officiers des monnaies ont été exprimés en marcs d'argent fin jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

* * *

La monnaie réelle. — Depuis Pepin le Bref l'unité monétaire était le denier d'argent. Celui-ci se partageait en 2 oboles. Le denier et l'obole étaient les seules monnaies. On se souvenait qu'il y avait eu un temps, à l'époque mérovingienne, où une monnaie d'or, le sou, avait valu 12 deniers d'argent Le sou d'or avait disparu, mais l'expression de *sol* avait survécu pour désigner un groupe de 12 deniers, et comme on avait taillé 20 sous de deniers dans une livre d'argent, on avait pris l'habitude de désigner sous le nom de livre un ensemble de 240 deniers. Le nom du poids était ainsi devenu un simple nombre. C'est pourquoi lorsqu'on comptait des monnaies, on ne se servait pas de la numération décimale, mais de la numération par livre, sols et deniers,

la livre valant 20 sols ou 240 deniers,
le sol 12 deniers et le denier 2 oboles.

Depuis l'époque carolingienne, jusqu'à la fin de l'ancien régime, ce mode de calcul a été seul en usage.

On dira donc : 1 livre 2 sols 3 deniers artésiens pour 267 deniers artésiens; 2 livres 5 sols 8 esterlins pour 608 esterlins; 1 livre, 1 denier gros, au lieu de 241 gros. La monnaie réelle, dans toutes ces expressions, c'est le denier artésien, l'esterlin, le gros

C'est elle qu'il faut étudier pour déterminer la quantité d'argent qu'elle contient. Le nombre des monnaies est exprimé par les expressions livres, sols, *denier*, ce dernier étant l'équivalent d'*unité*.

Cette manière de compter ne s'applique qu'à l'argent. Les sommes en or sont exprimées en chiffres décimaux : 20,000 deniers d'or, denier étant ici aussi l'équivalent d'unité, de pièce.

* * *

La monnaie de compte. — A partir du XVIe siècle, il fut nécessaire d'aller plus loin encore. Les variations continuelles dans l'évaluation des monnaies rendirent nécessaire la création de monnaies de compte, monnaies idéales, immuables et invariables destinées à assurer la stabilité des transactions, et qui s'évaluaient à leur tour en monnaies réelles, celles-ci soumises à des surhaussements perpétuels.

Telles furent la livre de Flandre, la livre de Brabant ou florin Brabant, l'argent courant de Brabant, l'argent de banque de Brabant, le florin de Liége, etc.

Pour pouvoir déterminer la valeur de toutes ces monnaies de compte, *à un moment donné*, il faut savoir d'abord à quelle quantité de monnaies réelles elles correspondaient à ce moment-là, et calculer tout d'abord la quantité d'or ou d'argent fin que celles-ci renfermaient.

* * *

Le calcul du métal fin.— Pour évaluer la quantité de fin d'une monnaie, il faut en connaître le poids et le titre. Ceux-ci peuvent parvenir à notre connaissance de deux manières : par la méthode expérimentale ou par les documents d'archives.

Pour les temps antérieurs au XIVe siècle, à part quelques exceptions offertes par les procès-verbaux d'analyses de monnaies faites par des villes, il est de toute nécessité de recourir à l'analyse chimique et à la balance pour découvrir le poids et le titre des monnaies. Cette méthode qui paraît infaillible est cependant la moins recommandable des deux; les alliages étaient souvent imparfaits; partant, certaines pièces renfermaient plus d'argent, d'autres plus de cuivre; les monnaies étaient taillées *à recours*, c'est-à-dire que pourvu que le poids de l'ensemble de la fabrication fût exact, certaines pièces pouvaient être plus lourdes, d'autres plus légères. Le fort portait le faible, comme on disait autrefois. Par conséquent, pour obtenir expérimentalement une détermination exacte du poids et du titre d'une monnaie antérieure au XIVe siècle, il serait de toute nécessité de sacrifier un grand nombre d'exemplaires, ce qui n'est pas possible. La méthode expérimentale ne peut donc fournir que des résultats très approximatifs

Tout autre se présente la question dès que les documents d'archives s'offrent à nous.

Le poids est exprimé d'ordinaire par rapport au marc de Troyes. Le marc de Troyes des Pays-Bas se subdivisait en 8 onces, chaque once en 20 esterlins et ceux-ci en 32 as, de sorte que le marc total renfermait 5,120 as.

Le marc de Troyes des Pays Bas a été calculé au poids du système décimal d'après les étalons de Bruxelles par la Commission des poids et mesures du département de la Dyle en l'an IX. Celle-ci l'a évalué à 246 gr. 076.

Le titre s'énonçait de manières différentes suivant qu'il s'agissait de l'or ou de l'argent.

L'or fin était dit à 24 carats. Chaque carat, c'est-à-dire chaque vingt-quatrième partie, se divisait en 32 parties ou en 24 grains. Un philippus rider de Philippe le Bon, au titre de 23 carats $^3/_4$ et $^1/_{16}$ était, dirions-nous aujourd'hui, au titre de $^{992}/_{1000}$. Le calcul long et compliqué de la réduction en millièmes du titre exprimé en carats est grandement facilité par d'excellentes tables que l'on trouve dans le *Traité des monnaies d'or et d'argent* de Bonneville (Paris, 1806).

Pour l'argent fin, il était dit à 12 deniers, et chaque denier se divisait en 24 grains. La réduction en millièmes s'obtient pratiquement par les tables de Bonneville.

La quantité des monnaies étant connue, leur poids et leur titre ayant été ramenés au système décimal, on arrive à déterminer le poids de métal fin qu'elles renferment.

* * *

L'évaluation du métal fin en monnaies modernes. — Si calculer la valeur de la monnaie moderne qui pourrait se fabriquer à l'aide d'une certaine quantité de métal fin est une opération simple en apparence, sa mise en pratique exige de multiples précautions.

D'abord, il faut faire choix d'un système monétaire. Pour nous, ce sera naturellement le système de l'Union latine.

Les conceptions qui ont présidé à l'élaboration de celui-ci sont partiellement en opposition avec celles de l'ancien régime : le rapport de l'or à l'argent 1 : 15 $^1/_2$ n'est pas celui d'autrefois ; ensuite, la distinction entre monnaies à valeur intrinsèque et monnaies d'appoint n'existait pas ; toutes les monnaies des anciennes provinces renfermaient une quantité de fin correspondant à leur valeur réelle, quel que fût leur titre.

Le franc argent à $^{835}/_{1000}$ ne pourra donc jamais être pris en considération.

D'après le système de l'Union latine, le franc or correspond à un poids de 0 gr. 2903. Si nous avons affaire à une somme exprimée en or, il suffira de diviser le poids de métal fin par 0 gr. 2903 pour obtenir le nombre de francs modernes auxquels elle correspond.

Mais, si l'on se bornait à cette seule opération, le résultat ne serait pas exact : les monnaies d'or de l'ancien régime étaient alliées d'argent ; c'est cette circonstance qui leur donne la belle couleur jaune que nous ne retrouvons pas dans nos monnaies modernes. Il faut donc calculer la valeur de cette quantité d'argent et l'ajouter à celle de l'or.

Et c'est ici que le problème devient difficile Lorsque le rapport de l'or à l'argent est de 1 : 15 $^1/_2$, il faut 4 gr. 50 d'argent pour équivaloir à 1 franc or. Mais ce rapport a fortement varié au cours des siècles, et il est indispensable de connaître ce rapport pour pouvoir calculer avec exactitude la valeur d'une quantité d'argent à une époque donnée.

Pour donner une idée des variations subies par ce rapport, voici, dressé par un maître des monnaies de Brabant qui vivait à la fin du XVIe siècle, le tableau des variations du rapport de l'or à l'argent depuis 1350 jusqu'en 1680.

1350,	1 : 10 $^1/_2$.	1418,	1 : 10, puis 9 $^3/_4$.
1359,	1 : 12.	1420,	1 : 9 $^3/_4$.
1361,	1 : 10 $^1/_2$.	1426,	1 : 11 $^3/_4$.
1380,	1 : 10 $^3/_4$.	1427,	1 : 10 $^1/_2$.
1381,	1 : 9 $^1/_2$, puis à 9 $^7/_8$.	1428,	1 : 10 $^3/_4$.
1384,	1 : 9 $^7/_8$, puis 10.	1430,	1 : 11 $^5/_8$, puis 10 $^7/_8$.
1388,	1 : 10 $^1/_2$.	1453,	1 : 12
1389,	1 : 9 $^3/_4$.	1466,	1 : 10 $^3/_4$.
1392,	1 : 13.	1489,	1 : 11.
1393,	1 : 12 $^1/_2$, puis 12 $^1/_7$.	1496,	1 : 10 $^3/_4$.
1404;	1 : 9 $^3/_8$.	1499,	1 : 11 $^5/_8$.
1407,	1 : 10.	1520,	1 : 10 $^7/_8$, puis 11 $^1/_2$.
1408,	1 : 9 $^3/_8$.	1522,	1 : 12.
1409,	1 : 9 $^1/_4$.	1524,	1 : 10 $^7/_8$.
1410,	1 : 9 $^3/_4$.	1526,	1 : 12 $^3/_{11}$, puis 10 $^7/_8$.
1416,	1 : 9.	1539,	1 : 12, puis 10 $^7/_8$.
1417,	1 : 10 $^1/_9$.	1548,	1 : 11 $^1/_2$.

1557,	1 : 10 $^{7}/_{8}$.	1599,	1 : 12 $^{3}/_{8}$.
1572,	1 : 11 $^{1}/_{8}$.	1603,	1 : 11 $^{8}/_{9}$.
1576,	1 : 11 $^{5}/_{16}$.	1609,	1 : 12 $^{1}/_{2}$.
1577,	1 : 11 $^{1}/_{2}$.	1612,	1 : 12.
1579,	1 : 10 $^{5}/_{6}$, puis 11.	1644,	1 : 13 $^{3}/_{8}$.
1581,	1 : 11 $^{5}/_{8}$, puis 10 $^{5}/_{8}$.	1680,	1 : 13 $^{3}/_{8}$.
1590,	1 : 11 $^{1}/_{2}$.		

Je publie ce tableau sous bénéfice d'inventaire : je ne l'ai pas contrôlé, parce que ce contrôle exigerait un travail très considérable. Il doit être en grande partie conforme à la vérité, parce que les maîtres des monnaies s'en servaient lorsqu'ils avaient à calculer la valeur d'une monnaie ancienne en monnaie de leur temps.

Pour calculer la valeur d'un poids d'argent fin en monnaie moderne, il faut tenir compte de ce tableau ; on recherche quelle est la proportion entre l'or et l'argent en l'année qui nous intéresse, et l'on multiplie 0 gr. 2903, poids d'un franc or, par cette proportion pour obtenir le poids d'argent correspondant à cette époque à un franc or.

Il suffit de diviser alors le poids d'argent fin total par le résultat de cette multiplication pour obtenir la valeur moderne de l'ancienne somme d'argent.

* * *

Le pouvoir d'achat des valeurs anciennes. — La monnaie en elle même ne présente aucune utilité ; elle n'en offre que pour autant qu'elle puisse servir de moyen d'échange. L'importance d'une somme n'est pas en raison du nombre plus ou moins considérable de chiffres qui la constitue, mais elle dépend de ce qu'elle peut permettre de se procurer. Aussi sourions-nous simplement lorsque les journaux nous racontent que dans le double fond de la valise d'un Russe, arrêté à Paris, on a découvert deux millions de roubles... Koltchak. Malgré cette somme plantureuse le possesseur de la valise eût été bien en peine de s'offrir à dîner.

Nous avons assisté depuis la guerre à un accroissement fabuleux du coût de la vie. Nous n'en chercherons point les causes, nous nous bornerons à constater le fait. Les gouvernements se sont trouvés dans la nécessité d'augmenter les traitements de leurs fonctionnaires, et de

réglementer la vente de certains produits de première nécessité. Pour s'éclairer ils ont établi ce que l'on appelle des « Index numbers ».

L'index number s'obtient en comparant les prix actuels d'un certain nombre de denrées nécessaires à la vie avec les prix de ces mêmes denrées en 1914.

C'est de la même manière qu'il convient de procéder si l'on veut déterminer le pouvoir d'achat des valeurs d'autrefois.

Il faut commencer par relever le prix des denrées nécessaires à la vie, le pain, le beurre, les œufs, la viande, le poisson, les souliers, les habits, les loyers si possible, dans l'endroit même où la valeur à déterminer est spécifiée, et dans le cours de la même année, vers la même date si possible.

Ces investigations sont en général aisées, pour ce qui concerne les grandes villes depuis le XVe siècle. On trouve la documentation nécessaire principalement dans les comptes relatifs à la bienfaisance; ces comptes sont en général fort développés, et parlent précisément sur les denrées particulièrement intéressantes pour notre sujet.

En comparant les prix anciens réduits en francs or, avec les prix modernes également réduits en francs or, on obtient le rapport déterminant le surhaussement de la valeur de l'argent.

* * *

Valeur du résultat. — Le résultat obtenu par cette méthode est d'une exactitude mathématique pour les deux premières opérations, pour peu qu'elles aient été bien conduites Quant à la troisième, c'est la plus délicate parce que les conditions économiques de la vie d'autrefois étaient toutes différentes de celles d'aujourd'hui.

Avant la construction des chemins de fer et l'application de la vapeur aux navires, les communications étaient lentes; la distribution des produits nécessaires à la vie s'opérait péniblement; lorsque l'un d'eux venait à faire défaut dans la contrée, il fallait un long temps pour qu'il reparût sur le marché. De là des hausses subites et inexplicables à première vue, des différences considérables de

la valeur des mêmes denrées d'année en année, et même de mois en mois.

Par suite de cet état de choses, on ne peut jamais généraliser ni dans le temps ni dans l'espace. Chaque cas doit être étudié séparément dans son milieu et au moment auquel il appartient. Plus tard seulement, quand on aura poussé plus loin les études de nombreux cas particuliers, on pourra tracer des tableaux géographiques et chronologiques dont l'examen permettra d'avoir une vue générale de la diminution du pouvoir d'achat des métaux précieux dans notre pays au cours des siècles passés.

* * *

Exemple de réduction. — En 1450, un chapelain de Sainte-Gudule, Gilles Van de Kerchove, possédait entre autres une rente de sept Philippus d'or et de quatre florins d'or, dits florins de cens (septem denarios aureos dictos Philippus riders et quatuor florenos denarios aureos dictos cheinsguldenen. *Archives des Hospices civils de Bruxelles*, carton B., liasse Evere)

A quelle somme cette rente correspondrait-elle aujourd'hui ?

A. 1° *Le Philippus rider.* — Le Philippus rider de Philippe le Bon était de 67 $^1/_2$ au marc de Troyes et de 23 carats $^3/_4$ et $^1/_{16}$ d'aloi.

Son poids était donc de 246 gr. 075 (poids du marc de Troyes) divisé par 67.5 = 3 gr. 64.

Le titre de 23 carats $^3/_4$ et $^1/_{16}$ réduit en millièmes donne 992 millièmes.

Le poids de l'or fin sera donc de 3 gr. 64 × 0,992 = 3 gr. 61.

L'argent de l'alliage étant seulement de 8 millièmes peut être négligé dans ce cas-ci.

La valeur du poids d'or fin en monnaie moderne s'obtient en divisant 3 gr. 61 par 0,2903 (poids du franc or), ce qui donne 12 fr 435.

Les 7 philippus riders valent donc 87 fr. 045.

2° *Le florin de cens.* — Le denier d'or dit florin de cens est l'ancien florin de Florence qui, au xve siècle, avait disparu de la circulation. On l'évaluait en argent.

En 1450, il valait à Bruxelles 2 sols 9 deniers gros, soit 33 gros.

Le gros, depuis 1434, était frappé à raison de 144 au marc de Troyes, et au titre de 6 deniers.

Il pèse donc 246 gr. 076 divisé par 144, soit 1 gr. 708.

Le titre de 6 deniers correspond à 500 millièmes. Le gros renferme donc 0 gr. 854 d'argent fin.

Les 33 gros valant 1 florin de cens correspondent donc à un poids d'argent fin de 28 gr. 182, et les 4 florins à 112 gr. 728.

L'or était à l'argent comme 1 est à 10 $^7/_8$.

Le poids du franc argent équivalait donc à 0,2903 (poids du franc or) multiplié par 10 $^7/_8$, soit 3 gr. 157.

Les 4 florins de cens réduits en argent moderne valent donc 112 gr. 728 : 3,157 = 35 fr. 71.

Les deux rentes que possédait en 1450 Gilles Van de Kerchove équivaudraient donc aujourd'hui à 87 fr. 045 + 35 fr. 71 = 122 fr. 755.

B. Efforçons-nous maintenant de nous rendre compte de ce que l'on pouvait acheter en 1450 avec ces 122 fr. 755.

Pour la facilité du lecteur, je laisserai de côté le mécanisme des réductions.

En 1450, le beurre se vendait à Bruxelles 3 gros (1 fr. 10) la livre (0 kg. 467), soit 2 fr 35 le kilogramme.

Les œufs, 10 gros (3 fr 68) le cent, soit 0 fr. 036 pièce.

Le cent de harengs, 24 gros (8 fr. 83), soit 0 fr. 088 pièce.

Un jeune cochon de boucherie, 70 gros (25 fr. 76), si nous le supposons de 100 kilogrammes, ce qui est le poids moyen ordinaire des jeunes cochons, cela porterait le prix du kilogramme à 0 fr. 257.

Enfin, une paire de souliers tout en cuir valait 6 gros (2 fr. 21).

C. Aujourd'hui, le beurre coûte 15 francs le kilogramme, soit 6 francs or ; un œuf 0 fr 80, soit 0 fr. 32 or ; un hareng 0 fr. 40, soit 0 fr. 16 or ; le porc 12 francs le kilogramme, soit 4 fr. 80 or ; une paire ordinaire de souliers 65 francs, soit 26 francs or.

On peut donc dire que l'argent en 1450 possédait une puissance d'achat bien supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui ; suivant les denrées, elle variait de 2 à 16 fois plus.

VICTOR TOURNEUR.

MELANGES

Notes épigraphiques.

I. *Fragment inédit de dédicace d'archonte.*

J'ai copié, en 1914, au Musée de Daphni, le petit fragment d'inscription suivant, qui paraît bien être resté inédit. Il est gravé sur marbre pentélique. La plaque, qui mesure actuellement 0.20 de long sur 0.15 de haut, est incomplète à droite et en haut. Épaisseur, 0.01. Lettres de 0 01, terminées par de petites barres. Le M a la forme onciale.

ΥΠΟΜΑΚΡ

L'inscription, gravée dans une couronne de myrte, qui subsiste en partie sous l'unique ligne conservée, appartient visiblement à la série des dédicaces d'archontes trouvées dans la grotte d'Apollon du flanc nord de l'Acropole d'Athènes, ou qui en proviennent sûrement. La liste en a été dressée par Cavvadias, Ἐφ. ἀρχ., 1897, p. 8 et 87 et suivantes (cf. pl. IV). On peut donc restituer en toute certitude :

— — — —
[Ἀπόλλωνι]
ὑπὸ Μακρ[αῖς].

Cf. Cavvadias, *l. l.*, p. 8, nº 1 : Γ. Ἰούλιος Μητρόδωρος Μαρα[θώνιος] θεσμοθετήσας, Ἀπόλλωνι ὑπὸ Μακραῖς ἀνέθηκεν.

D'après les caractères, notre dédicace ne serait pas antérieure au IIe siècle de notre ère : nous savons par *IG*. III, 715 (cf. Ἐφ. ἀρχ., *l. l.*, p. 13, nº 16 et pl. III, 1, 1) que, vers le

milieu du IIIe siècle encore, les archontes continuaient à faire graver des inscriptions de ce genre dans la grotte d'Apollon.

2. *Fragment de dédicace copiée par Spon à Éleusis.*

Nous avons signalé ailleurs le cas assez curieux d'un texte trouvé dans des fouilles récentes, pratiquées à Athènes, et publié comme inédit bien qu'étant connu déjà par une copie de Pittakis (1). Le cas n'est pas unique. Un fragment de dédicace, exhumé à Éleusis (l'éditeur ne s'en est pas aperçu), appartient sûrement à une inscription depuis longtemps éditée : elle avait été copiée par Spon à une époque où le marbre était encore intact

Ce fragment est celui qui a été publié par Skias, dans l' Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1899, p. 208, n° 35.

L'éditeur le restituait comme suit :

I A *I*
[πατέρ]α δ'Ευπ — — —
— — ου τῇ Ῥω[μαίων]
— — ια ἄρξαντα τοῦ Κηρύ-
[κων γέ]νους, ἄρξ[αντα τὴν ἐπώ]-
[νυμον ἀρχήν, Τ. Κλ. Λ]υσιά[δου]
— — — — — — — — — —

L'éditeur supposait qu'il s'agissait ici d'un fils, inconnu, du dadouque Tib. Claudius Lysiadès. De cette supposition erronée, il tirait la restitution [τοῦ Κηρύκων γέ]νους, qui est par hasard exacte ! Il émettait aussi l'hypothèse qu'un autre fragment, également trouvé à Éleusis, appartenait probablement de la même dédicace, ce qui est faux.

On s'en convaincra aisément en se reportant à la dédicace *IG*, III, 702 (2), ll. 5 à 10, d'où provient sûrement le fragment publié par Skias :

πρεσβεύσαντα προῖκα,
τιμηθέντα δὲ ὑπὸ Θεοῦ

(1) Il s'agit de la dédicace *IG*, III, 634, publiée comme inédite par Kourouniotis, Πρακτικὰ τῆς ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρίας, 1910, p. 142, n° 9. Cf. *BCH*, XXXVIII, 1914, p. 419, n° 23.

(2) Loewy, *Inschr. gr. Bildhauern*, 156 ; Roberts-Gardner, *Inscr. of Attica*, 326.

Κομμόδου τῇ Ῥωμαίων
πολιτείᾳ, ἄρξαντα τοῦ
Κηρύκων γένους, ἄρξαν-
τα τῆς ἱερᾶς γερουσίας.

Les lettres soulignées sont exactement celles du fragment d'Éleusis. Intacte au moment où Spon la copia, l'inscription a été ensuite brisée. L'on voit qu'il reste bien peu des restitutions proposées : c'est même par le plus grand des hasards que l'une d'elles résiste à l'épreuve.

Rappelons ici qu'on a également retrouvé dans les fouilles d'Éleusis deux autres dédicaces qui avaient été copiées autrefois par Fourmont et Chandler, dont elles ont permis de rectifier les lectures (1).

3 *Un ethnique à supprimer* (Σαμασατεύς).

Skias a publié dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, de 1899, p. 210, n° 39, deux fragments qui, d'après la forme des lettres, les dimensions, la qualité et le travail du marbre, appartiennent sûrement à une même dédicace. L'éditeur la restitue :

[Ὁ] δῆμος [τὸν δεῖνα -]ηου Σαμασ[α]-
τέως θυ[γατέρα, μυηθεῖσ]αν ἀφ' ἑστίας.

Il observe lui-même qu'on ne connaît pas d'autre exemple de l'ethnique Σαμασατεύς, au lieu de Σαμοσατεύς (2). Mais il ne s'est pas aperçu que sa restitution se heurtait à une difficulté plus grave : nous savons, par plusieurs textes, que l'initiée de l'autel ne pouvait être choisie que parmi les jeunes filles de pure race athénienne (3). Par conséquent, ce n'est pas un ethnique, mais un démotique qu'il faut chercher à la fin de la l. 1. On y lira vraisemblablement — δους Ἀμαξ[αν]τέως. Cette lecture nécessite une très légère cor-

(1) *IG*, III, 731 (= Ἐφ. ἀρχ., 1883, p. 77 et 1894, p. 185, n° 31) et 732 (Ἐφ. ἀρχ., 1894, p. 185, n° 32).

(2) Sur la ville de Samosate, cf. en dernier lieu l'article de Weissenbach, *Real-Enc.*, Ia, 2, p. 2220 sqq.

(3) Pour ces textes, cf. Foucart, « Les grands Mystères d'Éleusis », *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XXXVII, 1900, p. 97 sq., et « Les Mystères d'Éleusis », Paris, 1914, p. 277 sq.

rection : la dernière lettre conservée de la l. 1 a été lue ⊏, une forme de σ qui est différente de celle des cinq autres de la dédicace (Σ). Bien qu'il ne soit pas rare, à l'époque impériale, de trouver jusqu'à trois formes [1] pour une même lettre, dans des documents attiques, il paraît évident que Skias a pris ici un Ξ pour un ⊏.

PAUL GRAINDOR.

Une quittance signée de Watteau.

Une tradition qui s'est transmise dans la famille d'Arenberg affirme l'existence dans ses archives d'une quittance du peintre Antoine Watteau. Personne, jusqu'à ce jour, n'avait pu la découvrir.

Quand je fus chargé du classement des archives de la famille, j'eus mon attention éveillée sur ce point.

Aussi fut-ce avec une véritable émotion que, après avoir rencontré dans un livre de comptes de la Maison la mention d'un paiement fait au peintre Watteau : « Payé au Sr Vateau suivant mémoire et quittance 200 livres », je retrouvai dans les pièces-annexes le reçu signé du peintre.

Je tenais enfin la quittance tant recherchée !

J'en fis aussitôt part au duc d'Arenberg dans une lettre, datée du 21 mars 1914, et dans laquelle je lui donnais les renseignements que je reproduis ici.

Le duc, appréciant toute l'importance de la découverte, fit immédiatement photographier le document afin de le pouvoir montrer à quelques personnes de son intimité. C'est ainsi qu'une épreuve photographique en fut communiquée au prince de Ligne et, en mai 1914, au marquis de Biron.

Le duc, me réservant l'honneur de ma découverte, m'autorisa à publier la pièce. Elle allait devenir la base d'une notice sur les œuvres de Watteau appartenant ou ayant appartenu aux collections d'Arenberg, dont les éléments inédits ont été tous puisés aux archives de la famille.

---

[1] Cf. notamment le décret *IG*, III, 2 = *IG*, II², 1072, où le σ prend trois formes différentes.

L'étude était complètement au point quand la guerre vint en empêcher la publication. Je suis heureux aujourd'hui d'offrir aux lecteurs de la *Revue belge de philologie et d'histoire* la primeur de la publication de ce document presque unique, me réservant de traiter le même sujet plus longuement, au point de vue art, et de publier alors la reproduction phototypique de la pièce originale.

Néanmoins je puis déjà indiquer que cette découverte du reçu de Watteau est de toute importance, elle nécessite un nouvel examen des tableaux donnés comme exécutés de sa main selon la tradition courante dans la Maison d'Arenberg. Il s'agit de deux tableaux le *Bain domestique* et le *Bain rustique* qui, aujourd'hui, sont attribués à Pater.

Cette quittance consiste en un petit feuillet détaché, d'environ 10 centimètres sur 15. Le document a tous les caractères d'une authenticité indiscutable. Il se trouvait dans une liasse de pièces serrée de ficelles anciennes, qui, certainement, n'avait pas été ouverte depuis le jour où le caissier, il y a deux siècles, vers 1720, l'avait formée et déposée dans les archives.

Le texte en est écrit de la main de M. Bureau de Saint-André, caissier particulier du duc d'Arenberg à Paris. Il est rédigé comme suit :

« J'ay receu de M^r^. Bureau De S^t^. André la somme de
« deux cent livres pour deux tableau que j'ay fait pour son
« Alt. Mgr. le Duc D'Arenberg à Paris ce 4 may 1717. »

Un peu plus bas, sur la même feuille, de la main même de Watteau, qui signe, il est écrit :

« bon pour 200 ℔.
Vateau. »

Au dos, le caissier a ajouté :

« Q^ce^. du S. Vateau, pintre
« 4 may 1717 — — — 200 ℔.
« Enreg. au 8 may 1717. »

Ce document est extrêmement intéressant.

La forme du nom de l'artiste retient d'abord notre attention : *Vateau*. L'orthographe de ce nom restait incertaine ;

on l'a écrit d'une douzaine de manières : *Vatteaux*, *Vatau*, *Vataux*, *Vatteau*, *Watteau*, etc. Ici, c'est *Vateau*. Cette forme, nous la trouverons encore dans un inventaire des tableaux des collections d'Arenberg de 1768 (1).

Et le prix que l'on payait ses œuvres, de son vivant, n'est-il pas intéressant? Deux cents livres pour deux tableaux!

La date, 1717, est la même que celle de l'*Embarquement pour Cythère*: c'est la bonne époque, celle du plein épanouissement du talent du peintre!

Vateau livrait ces œuvres au duc Léopold-Philippe d'Arenberg, protecteur des arts, ami des lettres (1690-1754). Il se peut que le duc l'ait rencontré à Paris, où il aimait à séjourner; ou peut-être, et tout aussi bien, à Raismes, près de Valenciennes, où il possédait un château, ou encore à Valenciennes même.

Une quittance authentique du grand peintre est chose précieuse. Je ne connais, en dehors de la pièce qui nous occupe, que le reçu donné par Watteau au duc Philippe d'Orléans en 1719 (2).

Parmi les autographes, on cite encore la signature qu'il apposa au bas du procès-verbal de sa réception à l'Académie : « Vateau » (3). On dit encore qu'il ne reste de cet artiste que quatre lettres!

Le cliché de la quittance que nous comptons publier ultérieurement permettra, par la comparaison des écritures, de distinguer avec certitude les vrais autographes des faux qui circulent nombreux.

Ed. Laloire.

Bruxelles, le 15 octobre 1921.

---

(1) D'après les anciens livres de comptes de la Maison d'Arenberg, son nom s'écrit encore *Vataux* (1723-1726), *Watteaux* (1773).

(2) « J'ay reçu de Monseigneur le duc d'Orleans, 260 livres pour un petit tableau qui represente un jardin avec huit figures.

Fayt à Paris, le 14 Aoust 1719.

Antoine Vateau ». (Pilon, Ed., *Watteau et son école*. Bruxelles, 1912, p. 125.)

(3) Le 28 août 1717. (Josz, V., *A. Watteau*, Paris, éd. d'art H. Piazza et Cie. p. 162.)

COMPTES RENDUS

Hermann Hirt. *Der indogermanische Vokalismus.* Heidelberg, Carl Winter. 1921, in-8°, 256 pages.

Ce travail du professeur de sanskrit et de grammaire comparée à l'Université de Giessen forme le tome second d'une grammaire indo-européenne qui comprendra quatre volumes, le premier devant être consacré à une introduction et au consonantisme, le troisième à l'accentuation, le quatrième à la formation des thèmes et à la morphologie ; les tomes III et IV paraîtront, nous dit-on, dans un temps assez rapproché ; le tome I ne viendra que plus tard.

Ce tome second, qui traite du vocalisme indoe-uropéen et de son apophonie, peut être considéré comme une deuxième édition du mémoire publié par M. Hirt en 1900 sous le titre de : *Das indogermanische Ablaut, vornehmlich in seinem Verhältnis zur Betonung* (Strassburg Trübner), mémoire auquel j'ai consacré un compte rendu détaillé dans la *Revue de l'Instruction publique* (tome XLVI, 1903, p. 189 sqq.), mais dans le détail et dans la disposition de la matière, le cadre étant élargi et l'analyse approfondie, il en diffère sensiblement. Une fois de plus, M. Hirt s'y révèle avec son érudition de premier ordre et sa forte personnalité, mais aussi avec sa hardiesse coutumière. Un bon nombre d'étymologies adoptées au cours du XIXe siècle, puis rejetées comme étant en contradiction avec les lois phonétiques, reçoivent ici une lumière nouvelle par l'interprétation propre à l'auteur ; on ne saurait dire encore si cette lumière sera durable. Il va de soi que ce livre est d'un puissant intérêt et qu'il s'impose dès l'abord à l'attention de tous les comparatistes, mais, ainsi que je le disais ailleurs et à propos de son *Handbuch der griechischen Laut- und Formenlehre* (1re éd. 1902 ; 2e éd. 1912 ;

cf. *Revue des Etudes grecques*, tome XXXI, 1918, p. 381), ce travail de M. Hirt sera lu avec fruit par ceux-là surtout qui peuvent exercer un droit de critique et discuter *in petto* les idées du maître.

EMILE BOISACQ.

Bacchi ide. *Odi e Frammenti* a cura di Nic. Festa *(Bibl. di class. greci tradotti e illustr. col testo)*. Florence, Sansoni, 1916, in-8°, XLVIII-154 p., L. 1.80 + 50 p. c.

Petit livre, qui ne peut évidemment soutenir la comparaison avec la luxueuse édition de MM. d'Eichthal et Th. Reinach. Gracieux opuscule néanmoins, qui se lit avec plaisir et profit.

M. Festa est un spécialiste de Bacchylide. Dès la découverte des premiers fragments, il s'est occupé d'un auteur qui semble avoir suscité chez les Italiens bien plus d'enthousiasme que Ménandre (1). Avant la trouvaille de 1896, 20 années avant la résurrection de Bacchylide, la « Siréne babillarde » de Céos était déjà populaire en Italie; elle devait cette faveur aux vers grandioses que Carducci lui avait consacrés : « Vederti, o Lidia, vorrei... Je voudrais te voir, ô Lydie, dans un chœur candide de vierges, ceindre en dansant l'autel d'Apollon, bien haut dans les soirs rosés, en marbre de Paros rayonnant, parmi les lauriers, et répandre des anémones, joie des yeux, et de ta lèvre harmonieuse, un hymne de Bacchylide ».

Mais le génie de Carducci ne pouvait deviner la nature d'un écrivain du VIe siécle avant notre ère. C'est pourquoi, bien qu'aux Italiens les vers que nous venons de traduire apparaissent peut-être comme une divination, rien ne ressemble moins au poète grec que ces vers majestueux d'*In una chiesa Gotica*. Le profane même peut s'en rendre compte en lisant l'une ou l'autre des excellentes traductions que nous possédons (2).

---

(1) L'Italie possédait déjà deux bonnes éditions de Bacchylide : celle de N. Festa lui-même (Florence, 1898) et une autre de A. Taccone (Turin, 1907).

(2) DESROUSSEAUX. Paris, Hachette, 1898; D'EICHTHAL et TH. REINACH. Paris, Leroux, 1898, (trad. en vers).

Celle de M. Festa les confirmera dans cette opinion que Bacchylide est un grand poète de second ordre. Le style apparaît bien plus clair que celui de son rival, Pindare. Mais la tâche n'est pas aisée de rendre ces épithètes nombreuses, où il semble lutter de condensation et d'éclat avec Pindare même : σεμνοδότειρα, χαριτώνυμον, θρασύχειρ... M. Festa s'est très bien tiré de cette difficulté, par exemple ch. II : « Prends ton vol, ô Renommée, dispensatrice de gloire, et porte à la sainte Céos l'annonce que dans la lutte aux bras vigoureux, Argéios a remporté la victoire ». C'est textuel et cependant sans effort, sans contrainte. Le traducteur n'a reculé que devant χαριτώνυμος. Mais il a gardé pour la fin l'idée principale : la victoire d'Argéios.

Pour le texte, la destination du volume a imposé à M. Festa l'obligation d'indiquer seulement par un astérisque les passages douteux. M. Festa n'a pas voulu parsemer ceux-ci de crochets et de points. Le lecteur s'en trouvera mieux; le philologue le regrettera d'autant plus qu'il sera obligé de recourir à Blass-Suess (Leipzig, 4e éd., 1912) et de compléter ce dernier, pour les nouveaux fragments, au moyen du *Supplementum lyricum* de Diehl (3e éd., Bonn, 1917). M. Festa n'a pas donné non plus de bibliographie ni de notes critiques.

Par contre, l'introduction de 46 pages satisfera le plus difficile; les remarques judicieuses et fines y abondent, et dans presque toutes les questions débattues, on est de l'avis de M. Festa : rivalité de Bacchylide et de Pindare; comparaison de l'aigle chez les deux poètes; le duel γαρύετον; erreur de Schmidt (6e éd.) en ce qui concerne le buste de Bacchylide, etc. C'est donc bien à regret que je me vois contraint à une remarque.

M. Festa a su nous apporter quelque chose de nouveau sur le lieu d'exil de Bacchylide : c'est l'examen qu'il entreprend, après d'autres sans doute, mais à fond cette fois, d'un passage du περὶ φυγῆς de Plutarque (1) (14 p. 605 G) : Καὶ γὰρ τοῖς παλαιοῖς, ὡς ἔοικεν, αἱ Μοῦσαι τὰ κάλλιστα τῶν συνταγμάτων καὶ δοκιμώτατα φυγὴν λαβοῦσαι συνεργὸν ἐπετέλεσαν. Θουκυδίδης Ἀθηναῖος συνέγραψε τὸν πόλεμον τῶν Πελοποννησίων καὶ Ἀθηναίων ἐν Θράικηι περὶ τὴν Σκαπτὴν ὕλην· Ξενόφων ἐν

(1) Ce passage vient d'être étudié, mais à un autre point de vue, par G. Körte, *Hermes*, 1918, p. 145-147.

Σκιλλοῦντι τῆς Ἠλείας· Φίλιστος ἐν Ἠπείρωι· Τίμαιος ὁ Ταυρομενίτης ἐν Ἀθήναις· Ἀνδροτίων Ἀθηναῖος ἐν Μεγάροις· Βακχυλίδης ὁ ποιητὴς ἐν Πελοποννήσωι. Plutarque dit ailleurs (*Dion*, 13) que Philistos a été exilé à Hadria ; de plus, dans le texte ci-dessus, après le mot Βακχυλίδης on attend un adjectif d'origine ; enfin, affirme M. Festa, συνέγραψε τὸν πόλεμον est une expression verbale, forme un tout, dont Βακχυλίδης est le sujet. M. Festa en conclut que nous avons ici affaire à un « pasticcetto ». Nous répondrons : 1° la théorie des interpolations battue en brèche même pour les textes latins (1), l'est plus encore pour les textes grecs (2) ; 2° le pasticheur est bien maladroit, puisqu'après avoir écrit συνέγραψε τὸν πόλεμον, il accorde à Bacchylide l'épithète ὁ ποιήτης ; 3° les noms propres au nominatif sont sujets non de συνέγραψε τὸν πολεμον, mais de συνέγραψε seul. Συγγράφειν se dit très bien d'une composition quelconque, même d'une poésie (cf Théocr. 20, 4) ; 4° la correction de Cobet ὁ Ἰουλήτης lève toute difficulté (3) ; 5° Ἐν Ἠπείρῳ peut être dû à l'une de ces innombrables méprises auxquelles Plutarque nous a accoutumés (4). Mais c'est plus vraisemblablement une erreur du copiste ; aussi, au lieu de ἐν Ἠπείρωι, proposerai-je de lire ἐν Πικηνοῖς ou ἐν Πικηνίδι. La confusion a pu être causée par un manuscrit à abréviations.

Il y a lieu de féliciter les éditeurs d'avoir eu la main si heureuse en choisissant M. N. Festa pour publier le premier volume de leur collection. C'est de bon augure.

ARTH. HUMPERS.

---

(1) CLARK, *Recent developments in textual criticism* (Oxford, 1914) ; *The Descent of Manuscripts* (*ibid.*, 1918), etc.

(2) C'est la leçon qu'ont donnée aux critiques d'outre-Rhin les récentes découvertes de papyrus littéraires. Cf. GRENFELL, dans *Journal of Hell. Studies*, 1918, p. 17 sq.

(3) Cobet est l'un de ces hellénistes dont les conjectures ont le moins à craindre des découvertes de textes. Voyez en effet *Neue Jahrbücher*, 1917, p. 306.

(4) Par exemple en ce qui concerne la victoire d'un Antigone (textes dans Beloch, III, 2, p. 428). Il est vrai qu'ici également, je serais d'avis de supprimer la contradiction entre *de ips. laud* 15 Ἀντίγονος ὁ δεύτερος ; de même *Apophth. Ant.* 2 et *Quaest. Symp.* V, 2, 2) et la vie de Pelop. 2 (Ἀντίγονος ὁ γέρων) en lisant, non pas Δώσων (ainsi que le propose Beloch.), mais δεύτερος, comme dans les autres textes. La correction de Beloch remplace une contradiction par une autre. Nous reviendrons sur cette question.

Alfred Humpers. *Etude sur la langue de Jean Lemaire de Belges*, Liége, Vaillant-Carmanne, 1921, 1 vol. in-8°, 241 p. (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, fascicule XXVI).

Voici un de ces travaux modestes, mais utiles, qui réclament de leurs auteurs des qualités solides, encore que sans vif éclat : une longue patience, une attention minutieuse, un sens critique toujours en éveil, et, par-dessus tout, une certaine dose d'abnégation.

Ces vertus diverses, M. Humpers les possède en grande part, et son étude sur la langue de Jean Lemaire peut prendre rang parmi les bons travaux philologiques dont ont fourni le sujet les écrivains de la Renaissance. Sa méthode est rigoureuse et précise. Il a pris pour base de ses dépouillements les dernières éditions parues du vivant de son écrivain. Encore a-t-il dû, au préalable, déterminer la date, demeurée obscure et controversée, de la mort de Jean Lemaire. Il a donc commencé par examiner ce menu problème d'histoire littéraire dans une petite dissertation fort bien conduite, à laquelle il renvoie le lecteur, mais qu'il aurait pu reproduire dans le présent volume sans l'alourdir outre mesure.

Le lexique qu'il nous offre cette fois comprend cinq divisions. Les deux premières rangent dans l'ordre alphabétique les mots ou les sens qui ont disparu de l'usage moderne, ou qui, tout au moins, y sont devenus rares. Ces deux rubriques constituent donc un glossaire destiné à faciliter la lecture de Lemaire. Les trois suivantes groupent les mots récents, les mots nouveaux et les sens nouveaux employés par l'*indiciaire belgique*. On aura une idée de leur richesse quand j'aurai dit que M. Humpers enregistre ainsi près de 300 mots nouveaux ou dont l'emploi n'avait pas encore été signalé à pareille date. Il a naturellement eu soin de mettre chacun de ses articles en rapport avec les principaux répertoires du vocabulaire français : le *Dictionnaire général*, Littré, Godefroy, Bonnard et Salmon, et, pour le XVIe siècle, Palsgrave et Delboulle. Il n'a pas manqué non plus de recourir à certaines études philologiques sur d'autres écrivains de la Renaissance, et il a tenu compte des résultats obtenus par Allut, dans son livre sur

Symphorien Champier, et par M. Oulmont, dans sa petite thèse sur Gringore.

La critique d'un ouvrage de ce genre, qui est avant tout un recueil de matériaux, ne peut guère se faire qu'à la longue et par l'usage. Je ne suis pas sûr que, par excès de prudence, M. Humpers n'ait pas accepté parfois des formes qui sont de simples « coquilles » d'impression. Je suis plus certain encore que des dépouillements ultérieurs réduiront, dans une assez forte mesure, l'origine lexicologique de Jean Lemaire. L'érudit qui aurait le courage de soumettre à pareille analyse philologique l'œuvre d'un Molinet, par exemple, y découvrirait, selon toute vraisemblance, nombre de mots et de sens dont il est ici fait honneur à l'auteur des *Illustrations*. Mais je crains que nous n'attendions longtemps encore ce lexicographe intrépide... Aussi bien, c'est le sort fatal de semblables recherches de demeurer toujours provisoires, et quand on signale, pour un terme, le premier emploi connu, il faut presque toujours l'entendre avec cette réserve tacite : « jusqu'à plus ample informé ». Il reste que, dans bien des cas, M. Humpers a réussi à reculer sensiblement dans le temps la première apparition constatée de maint terme et de maint emploi. Il apporte ainsi une estimable contribution à notre connaissance historique du vocabulaire français.

Les mêmes mérites se retrouvent dans le consciencieux dépouillement des faits de syntaxe qui complète son étude. Le classement en est rigoureux, et, ici encore, une large part se trouve faite au point de vue comparatif. L'auteur prend pour guides les tableaux d'ensemble qu'a donnés M. Brunot dans sa magistrale *Histoire de la langue française*, mais il utilise aussi et avec raison le livre de M. Huguet sur la syntaxe de Rabelais, la thèse de Hamon sur Jean Bouchet et nombre d'autres études de détail.

On regrette qu'un index général ne termine pas le volume : il en aurait singulièrement facilité la consultation. M. Humpers a préféré nous donner une bibliographie des œuvres de Lemaire, qui rendra de réels services, même après celles de Stécher et de Ch.-Aug. Becker. Les historiens littéraires trouveront à glaner aussi dans les textes nombreux qu'il rassemble au seuil de son étude pour établir combien a été grande l'influence de son auteur. Peut-être aurait-il pu chercher davan-

tage à dégager de ces témoignages des raisons d'ensemble et à tracer d'un trait plus net la courbe de cette influence. Une défiance pleine de modestie l'a presque constamment retenu de s'élever à des idées générales. Le peu qu'il nous dit pour interpréter les textes recueillis est, du reste, assez judicieux pour nous faire regretter qu'il n'ait pas osé davantage.

En appendice, M. Humpers nous livre enfin une série de notes critiques sur l'édition Stécher des œuvres de Lemaire. Ces *errata* sont assez riches en omissions, additions, erreurs de lecture, substitutions et confusions. Il paraît bien résulter de cet examen attentif que la seule édition moderne de *l'indiciaire belgique* a été procurée avec quelque négligence. Les bévues y sont parfois curieuses, comme celles qui transforment un *chapeau* en un *houppeau*, une *potion melliflue* en une *portion melliflue*. Et la moins étrange n'est pas celle qui enrichit d'un personnage nouveau la *Couronne margaritique*, en transformant le vers :

Et là, la vierge innocente et purette

en cet autre :

Et *Lala*, vierge innocente et purette.

Décidément, il ne faudra désormais accorder à l'édition Stécher qu'une confiance sagement mesurée. Et c'est encore un enseignement dont nous sommes redevables à M. Humpers.

GUSTAVE CHARLIER.

Gustave Cohen. *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, Paris, Champion, 1920, in-8°, 756 p. et 52 pl. hors-texte. 50 francs [1].

L'ouvrage du savant professeur à l'Université de Strasbourg apporte une contribution non seulement à l'histoire de l'expansion française à l'étranger, mais encore à l'histoire

---

[1] Cf. l'article de M. GUSTAVE LANSON paru sous le même titre dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1921, p. 555-583 et celui de M. GUSTAVE COHEN publié par *Le Flambeau*, 30 avril 1921, p. 481-508. — Il faut corriger dans l'article de M. Lanson trois fautes malencontreuses : p. 555, au titre, l. 3; lire : *première*, au lieu de : *deuxième* ; p. 564, l. 21, lire : *1575*, au lieu de : *1675* ; p. 570, l. 9, lire : *Leyde*, au lieu de : *Liège*.

générale de la littérature et de l'humanisme dans la première moitié du XVIIe siècle.

La Hollande a été bien avant 1685, date de la Révocation de l'Edit de Nantes, un refuge et un séjour de prédilection pour les protestants français, et aussi, dans un grand nombre de cas, pour les catholiques « lorsque ceux-ci avaient soif d'indépendance et de liberté ».

Laissant de côté la pénétration de la civilisation française en Hollande par les relations commerciales et économiques, ne s'inquiétant pas des « friseurs », des « perruquiers » et des « danseurs » que la France y envoyait, M. Cohen n'a regardé que l'élite intellectuelle : ce que la France a donné aux Provinces-Unies de poètes, d'érudits et de penseurs.

La matière est distribuée naturellement en trois livres :

Un poète-soldat s'enrôle dans les *Régiments français au service des Etats : Jean de Schélandre, gentilhomme Verdunois :* c'est le Livre I.

Des *professeurs et des étudiants français* affluent à l'Université de Leyde, c'est la matière du Livre II.

Le Livre III, suite et synthèse des deux autres, est consacré à la *Philosophie Indépendante,* à *Descartes* faisant de la Hollande l'asile de sa pensée solitaire.

Qui mieux que M. Cohen, grand blessé de la dernière guerre, pouvait donner une âme à ces noms de grands et brillants officiers et de rudes soldats qu'il fait défiler devant nous en un tableau vivant?

Aux côtés du poète-soldat, l'auteur de *Tyr et Sidon,* nous prenons part aux combats des régiments français au service des Etats, et nous pénétrons leur existence. Ses vers nous tracent, avec une minutieuse exactitude, les champs de bataille et les marches de ces vaillants soldats : c'est la *Bataille de Nieuport* et l'*Ode pindarique sur le voyage fait par l'armée des Etats de Hollande... l'an 1602, et sur la Prise de Grave.*

L'immatriculation de Jean-Louis de Balzac et de Théophile de Viau en qualité d'étudiants à l'Université de Leyde, le 8 mai 1615, ouvre le Livre II.

Le peuple de marchands qui adora, selon Saumaise, « le démon de l'or couronné de tabac et assis sur un trône de fromage », n'hésite pas entre la fondation d'une Université et

une exemption d'impôts : il choisit l'« Académie » et c'est ainsi que le 8 février 1575 est installée l'Université de Leyde.

Les deux premiers professeurs nommés sont deux théologiens français : Louis Cappel, Parisien, et Guillaume Feugeroy, de Rouen. Trois ans plus tard, des Belges prendront place au sein du personnel enseignant : Drusius, d'Audenaerde, Vulcanius, de Bruges, Bollius, de Gand et, grand entre tous, Juste-Lipse, qui enseignera l'histoire et le droit.

Après eux, c'est un défilé des meilleures gloires françaises dans l'église des Béguines Voilées, puis dans le cloître des Dames Blanches, où l'Université trouve en 1581 son établissement définitif.

C'est Lambert Daneau, de Beaugency, un des plus grands théologiens du XVIe siècle, et après lui, Saravia, Du Jon, du Moulin, Trelcat et Basting.

C'est Hugues Doneau, de Châlon-sur-Saône, le juriste émule de Cujas, c'est Charles de l'Escluse, d'Arras, le fameux botaniste, ce sont Baudius, de Lille, et Polyander, de Metz, l'un juriste, l'autre théologien; c'est encore André Rivet, l'excellent théologien protestant; ce seront plus tard Duban, d'Autun, un des professeurs de Descartes au collège de La Flèche, et Botté, qui se feront les propagateurs de la doctrine cartésienne. Ce sont aussi des professeurs d'éloquence ou de langue française, tels Jarrige, La Barre et Lamôle, mais ce furent surtout : le plus grand philologue du XVIe siècle, l'incomparable Joseph-Juste Scaliger et son digne successeur du XVIe siècle, l'illustre Claude Saumaise [1].

Les négociations qui doivent décider ces savants français à se rendre en Hollande sont longues et difficiles : « les traités « de Westphalie et de Nimégue ne sont pas menés à bout plus « facilement que l'acquisition de Scaliger, de Rivet ou de « Saumaise par l'Université de Leyde [2] ».

Les voyages incommodes et le climat font hésiter longuement un Rivet, un Scaliger, un Saumaise. Mais l'attrait du gros traitement que l'on fait miroiter à leurs yeux — ce

---

[1] Il ne faut pas confondre le philologue Claude Saumaise, alias *Salmasius*, et l'auteur du *Dictionnaire des Précieuses*, Baudeau de Somaize, comme l'a fait dernièrement encore M. Emile Henriot, à l'occasion de la soutenance de thèse de M. Cohen (*Le Temps*, 16 février 1921).

[2] Gust. Lanson, article cité, p. 565.

peuple de marchands sait payer la science ; Scaliger reçoit 2000 florins et Saumaise verra son traitement porté à 3000 florins en 1644 — et surtout un bien plus précieux, la liberté, ont raison de leurs hésitations. On ne leur impose aucune obligation. Ils ne feront pas de cours : on ne leur demande que d'être là, de se livrer à leurs travaux, de décorer l'Université par leur présence et leurs ouvrages!

Scaliger vécut seize ans à Leyde, Saumaise y passera vingt années.

Jalousies de collègues, querelles de préséance, rigueur du climat peu favorable à ses rhumatismes : Saumaise [1] n'y fut pas très heureux. Grognon, il réclame toujours, mais toujours les Curateurs lui accordent tout, honneurs et argent : ils tiennent trop à sa personne, parure et gloire de leur Université !

Content ou mécontent, Saumaise, après des absences prolongées, revient toujours « en ce païs, parmi ces ventres de biére » où il devint « fort flegmatique et catarreux ».

Il y préférait la certitude de sa pension « payée à poinct nomme, tous les trois mois un quartier », aux belles promesses de France : « Une pension en France, et rien, c'est tout un », écrit-il.

Avec la mort de Saumaise, se termine le régne de la philologie française à l'Université de Leyde, mais il ne tint pas aux Curateurs qu'il ne fût continué par Tanneguy-Lefèvre, le pére de Mme Dacier.

Les maîtres sont suivis à Leyde de nombreux étudiants. De 1576 à 1649, c'est une succession ininterrompue de jeunes gens venus de toutes les parties de la France, selon un mouvement régulier dont les sommets sont à l'arrivée de Scaliger, de Rivet et de Saumaise.

De mœurs peu exemplaires, ils aiment la taverne, la « Porte du Ciel », ou le « Lion combattant » ; ils ne dédaignent pas les femmes, pas plus que les dés et les rixes avec le guet où les duels tiennent une grande place dans les annales universitaires.

---

(1) « Saumaise est catholique », dit M. Lanson, p. 567. Saumaise, né de père catholique et de mère protestante, avait emprunté le protestantisme depuis longtemps déjà lorsqu'en 1623 il épousa Anne Mercier, une des filles du savant Josias Mercier.

Le Livre III synthétise les deux aspects de l'influence française aux Pays-Bas.

Suivre Descartes dans les rangs des troupes de Maurice de Nassau à Bréda en 1618, puis étudiant aux Universités de Franeker et de Leyde et ensuite dans sa retraite à Santpoort, à Harderwijk ou à Endegeest, telle est la tâche que M. Cohen s'est imposée dans ce livre qui constitue la partie la plus importante de son travail (p. 355-689). Il a voulu être le continuateur des biographes du grand philosophe, de celui du XVIIe siècle, André Baillet et de ceux de nos jours, Adam et Tannery.

Utilisant les sources déjà connues, M. Cohen y ajoute de nouvelles pièces d'archives dont la plus intéressante est sans doute le contrat d'édition du *Discours de la Méthode*, contrat qu'il publie pour la première fois (p. 503 et 504), et dont il nous donne un superbe fac-simile (planches XLI et XLII).

C'est surtout la part du sentiment, beaucoup plus large chez Descartes qu'on ne le croit communément, que M. Cohen a fait ressortir : bonté et complaisance envers ses domestiques dont il fait ses élèves et ses amis; amour paternel pour sa fille Francine, née d'un « divertissement »; « Amour intellectuel » pour la Princesse Palatine Elizabeth : sentiment religieux, attitude mystique : son catholicisme et ses relations avec les Rose-Croix.

Il raconte aussi les querelles de doctrine : la lutte de Descartes et plus souvent de ses disciples contre les partisans de l'aristotélisme, de son élève Régius contre son détracteur Voetius, pour ne pas citer les autres.

Pour compléter cette analyse biographique de Descartes, M. Cohen apporte encore un document précieux : il nous fait connaître (pl. LI, frontispice) un portrait inconnu du philosophe, conservé à la Galerie Ny-Carlstadt de Copenhague, une robuste toile de Frans Hals, qui semble être « ou la réplique, ou peut-être l'original » du tableau du Louvre.

Ajoutons quelques lignes encore pour faire connaître un des ouvrages utilisés par M. Cohen et dont l'importance est considérable pour l'histoire de l'humanisme au XVIIe siècle : c'est la publication magistrale entreprise par le Dr P. C Molhuijzen, bibliothécaire du Palais de la Paix à La Haye, des archives de l'Université de Leyde, sous le titre : *Brouwen*

tot de geschiedenis der Leidsche Universiteit (Rijks Geschiedkundige Publikatiën, La Haye, M. Nijhoff, in-4°, T. I, (1574-1610), 1913; t. II, (1610-1647). 1916; t. III, (1647-1682), 1918).

Dans une forme particulièrement vivante et agréable, sous une présentation impeccable qui facilite, par l'emploi de judicieux titres courants et par l'existence d'un index onomastique, le travail de recherche, M. Cohen nous livre « un beau travail de restauration archéologique ».

Nous espérons que M. Cohen ne nous fera pas attendre longtemps le deuxième volume de son étude qui nous ménera jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes.

Jean Baugniet.

Ch.-P. Julian et **P. Fontan.** *Anthologie du Félibrige provençal (1850 à nos jours). Poésie.* Tome I : « Les fondateurs du félibrige et les premiers félibres ». Paris, Delagrave, 1920, in-12, 460 p. (Collection Pallas).

Le mouvement littéraire dont Mistral a été l'âme pendant plus d'un demi-siècle continue de retenir l'attention. Les anthologies néo-provençales se succèdent rapidement. Après celles de Praviel et de Brousse (*L'Anthologie du Félibrige*, Paris, 1909), de Gaubert et Véran (*Anthologie de l'amour provençal*, Paris, 1909), de Bourilly, Esclangon et Fontan (*Flourilege prouvençau*, Toulon, 1909), de Portal (*Antologia provenzale*, Milano, 1911), etc., voici un recueil qui prend très avantageusement place à côté de ses devanciers.

L'ouvrage comprendra trois volumes, le tome II étant destiné aux poètes de la deuxième génération et aux poètes actuels, et un tome III étant réservé à la prose. MM. Julian et Fontan limitent leur collection aux écrivains qui ont utilisé la langue illustrée par les chefs-d'œuvre de Mistral; ils assurent ainsi à ce florilège une harmonieuse unité et ils évitent de l'encombrer d'une foule de compositions ayant toutes les faiblesses des littératures patoisantes. Les auteurs admis à figurer dans le premier volume sont peu nombreux, à peine une vingtaine, parmi lesquels une large place se trouve naturellement faite aux chefs de file, Mistral, Roumanille et Aubanel. Le choix des pièces ou fragments destinés à donner

une idée de l'œuvre de ces poètes prête à des chicanes, cela va de soi. Il était bien difficile, par exemple, de détacher de *Mireille* un extrait qui remplacât le poème entier, et peut-être eût-il mieux valu renvoyer le lecteur aux éditions si répandues de cette exquise épopée pastorale. Parmi les poésies détachées du félibre de Maillane, je regrette de ne point rencontrer le *Psaume de la Pénitence*, auquel les événements récents ont rendu un intérêt d'actualité et qui montre mieux que toute autre pièce la puissance du souffle lyrique chez Mistral. J'aurais aussi voulu voir reproduire l'hymne *A la race latine*, remarquable par la splendeur du verbe, et qui trahit une des vastes aspirations chères aux félibres de la première heure. Mais il serait vain de multiplier les observations de cette espèce. Constatons plutôt que, dans la copieuse floraison poétique rassemblée par MM. Julian et Fontan, il n'y a pas un morceau vraiment médiocre et indigne de figurer dans une anthologie où les auteurs de second plan voisinent avec les meilleurs écrivains. Les traductions françaises accompagnant les textes provençaux ont été revues avec soin et méritent toute confiance. Des fac-similés d'autographes et la musique des chansons les plus connues donnent au volume un intérêt documentaire Mais il faut surtout signaler, pour leur exactitude, la richesse de leur information et leur valeur objective, les notices bio-bibliographiques consacrées à chaque poète. On y trouvera tous les éléments d'une histoire anecdotique et critique du félibrige. Rédigées à l'aide des travaux les plus récents, de ceux-là surtout qui ont enfin soumis la production félibréenne à des investigations de nature scientifique (notamment le livre d'Emile Ripert sur *La Renaissance provençale*, Paris, 1918), ces notices se recommandent par une juste évaluation du mérite littéraire propre à chaque écrivain, et elles déterminent avec précision le rôle joué par chacun dans le relèvement national et littéraire du Midi.

A. Bayot.

Giulio Bertoni, *Italia dialettale*, Milan, U. Hoepli, 1916, petit in-8°, 249 p., 3 l. 50, majoration 1 l.

Sous le titre, renouvelé d'Ascoli, d'*Italia dialettale*, M. G. Bertoni, dont on connait les savants travaux dialecto-

logiques, résume en un manuel Hoepli ce que l'on sait du lexique, de la phonétique et de la syntaxe de l'Italie septentrionale, centrale et méridionale. Le premier groupe comprend les dialectes italo-gallo-ladin et vénitiens. C'est celui que M. Bertoni a le plus étudié, et sur lequel il donne les renseignements les plus circonstanciés. Il sait très bien que la notion de dialecte, inséparable de l'idée de loi phonétique, est une construction de notre esprit. D'ailleurs, la géographie linguistique, telle que l'atlas de Gilliéron l'a rendue possible, n'a-t-elle pas ébranlé à jamais la pseudo-science naturelle des changements phonétiques? Mais il y a des groupes régionaux, des modes du langage, et cela étant assez typique pour former un « dialecte », on voit parfois ce dialecte essaimer en dehors de sa province. L'Italie a des îlots linguistiques; et M. Bertoni consacre un appendice à ce qu'il appelle les *colonies dialectales*, telles que le génois à Bonifacio (Corse) et l'italo-gallo-latin en Sicile.

La bibliographie de M. Bertoni est copieuse comme son érudition. Au § 8 (élément français) il aurait pu rappeler la communication de Paul Meyer au Congrès de Rome (1903), quoiqu'elle soit de nature littéraire. L'histoire du langage (et la linguistique est-elle autre chose?) est inséparable de l'histoire littéraire et de l'histoire tout court.

Un index de 40 pages achève de rendre pratique et commode ce traité consacré à la province la plus harmonieuse de la terre parlante.

A. Counson.

Bertha S. Phillpotts : *The Elder Edda and ancient Scandinavian drama.* Cambridge University Press, 1920, in-8°. Prix : 2 shillings.

L'origine du théâtre de l'Antiquité et des mystères du Moyen Age est rattachée, par certains théoriciens, au rituel du culte religieux, soit païen, soit chrétien. Ce sont des conjectures plus ou moins plausibles. Sur ces fondations hypothétiques, Miss Phillpotts édifie une nouvelle et double hypothèse, qui renchérit sur les deux autres.

C'est, primo, que certains chants de l'Ancienne Edda contiennent des débris de drames en vers; secundo, que ces

drames étaient liturgiques et se rapportaient à un culte de la fertilité pratiqué dans les formes de l'ancienne mythologie scandinave. Les idées bien connues de Sir James Frazer, l'auteur du « Golden Bough » (Rameau d'Or) sont ainsi étendues à un ensemble de documents littéraires obscurs et confus, où l'apport des différents siècles, des différentes nations, des différentes religions est difficile, sinon impossible, à distinguer. Préhistoire, folklore, mythes primitifs, âme populaire, on peut chercher de tout cela dans les deux Eddas, dans l'ancienne littérature scandinave, dans Saxo Grammaticus et dans les savants écrits de leurs commentateurs et traducteurs. Miss Phillpotts ne néglige aucun moyen d'information : elle cite abondamment les suppositions de ses prédécesseurs, y ajoute, par petites doses, de l'un à l'autre de ses dix-huit chapitres, ses conjectures personnelles, procède par insinuations, entasse les probabilités sur les possibilités, et finit par échafauder une théorie d'aspect imposant, mais d'équilibre instable, trop ténue pour admettre une réfutation directe.

Nous objecterons cependant : 1° qu'il n'existe pas dans l'Edda de textes proprement dramatiques, rien que des dialogues ou monologues insérés dans des narrations; 2° que les déguisements, interprétés par Miss Phillpotts comme indices de costumes revêtus par des acteurs, peuvent faire l'objet de récits aussi bien que d'actions scéniques; 3° que les drames populaires (folkplays) anglais et scandinaves, appartenant à des âges modernes, ayant subi des influences chrétiennes, sont susceptibles d'interprétations variées.

Une intrigue amoureuse, comprenant les avances d'un galant, les refus d'une jeune fille, puis une reconnaissance soudaine suivie d'accordailles, se conçoit très bien sans aucun rituel magique de la fertilité ! Les luttes ardentes de deux rivaux, aboutissant à la défaite et à la mort de l'un d'eux, viennent naturellement compléter ce tableau des conflits éternels de l'instinct. Il est naturel que la science philologique s'efforce d'épuiser la série des hypothèses possibles, et, tôt ou tard, les dialogues et monologues de l'Edda devaient tenter la curiosité d'une critique ingénieuse à reconstituer des genres littéraires peut-être disparus. Mais ne serait-il pas plus simple de se souvenir que la récitation publique des poèmes devait revêtir un caractère plus ou moins théâtral et qu'un change-

ment d'intonation et d'attitude d'un même déclamateur pouvait suffire à charmer un auditoire ? Nous en savons si peu sur la société norvégienne avant l'adoption du christianisme, l'interprétation de la mythologie germanique est sujette à tant de contestations, que nous hésitons à suivre Miss Phillpotts, tout en rendant justice aux grandes qualités de savoir et de méthode de son exposé.

P. Hamelius.

Dorothea Zeglin. *Der homo ligius und die französische Ministerialität*, Leipzig, 1915, in-8°. *(Leipziger Historische Abhandlungen*, XXXIX).

L'étude de Mlle Zeglin a été suscitée par celle de M. Pirenne sur les origines de la vassalité lige. *(Qu'est-ce qu'un homme lige?* Bulletins de l'Académie Royale de Belgique, classe des lettres, 1909.) M. Pirenne faisait procéder la vassalité lige de la ministérialité. Mlle Zeglin s'est proposé de rechercher si pareille hypothèse était fondée.

Les recherches de l'auteur sont très étendues et conduites avec une méthode qu'il faut louer. La documentation est abondante; on n'y rencontre pas le défaut de tant d'érudits allemands contemporains qui ignorent systématiquement ce qui se publie hors de chez eux.

Le travail de Mlle Zeglin apporte à la science des données intéressantes au sujet des diverses acceptions dans lesquelles est pris le mot *ligius*, comme en ce qui regarde les rapports entre le vassal lige et son seigneur. Tout ce que l'auteur dit notamment des divers aspects sous lesquels se manifeste la fidélité particulière impliquée par la ligesse, est excellent.

Nous ne pouvons en dire autant de ce qui concerne la ministérialité, où l'auteur se laisse trop dominer par l'esprit de système. Si elle admet très justement l'existence d'une ministérialité en Lotharingie, elle conteste l'existence d'une ministérialité en France : les chevaliers serfs et les fonctionnaires non libres que l'on y rencontre au XIe siècle ne s'y sont pas groupés en classe sociale; il ne peut donc, assure-t-elle, être question de ministérialité.

C'est là, pensons-nous, une erreur : il est vrai que les chevaliers serfs ne se sont pas groupés en France en une classe

sociale fermée et héréditaire comme en Allemagne. Mais du moment que l'on reconnait l'existence en France de ces chevaliers serfs — qualifiés *ministériales* par la terminologie historique allemande — il est légitime de parler de ministérialité en France.

Mlle Zeglin n'admet pas la thèse de M. Pirenne d'après laquelle la ligesse procéderait de la ministérialité. Elle estime même que le lien féodal lige était précisément destiné en France à suppléer à l'absence de ministérialité; comme celle-ci, la ligesse devait, en effet, assurer une subordination et une fidélité plus entières que l'on ne pourrait en attendre de la part d'un vassal ordinaire.

L'auteur n'a pu, cependant, pensons-nous, établir le malfondé de l'hypothèse de M. Pirenne. Elle a même été obligée de convenir (p. 41 et 51) qu'en Hainaut, le *liget* — redevance à cause de mort, consistant dans l'abandon du cheval d'armes du vassal lige au seigneur — n'était pas la même chose que le relief consistant en un cheval quelconque, que l'on rencontre en divers endroits. La possibilité d'y voir une survivance du meilleur catel demeure donc entière, nous paraît-il.

Signalons enfin une erreur qui se reproduit par deux fois : Galbert de Bruges est appelé *Galbert von Brüssel* (p. 39 et 42).

François L. Ganshof.

Hintzen (Johanna-Dorina). *De kruistochtplannen van Philips den Goede. Academisch Proefschrift te Leiden.* Rotterdam, W. Brusse, 1918, in-8°, 196 p.

L'histoire des efforts tentés par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, pour mener à bien une expédition militaire contre les Turcs, est, comme on l'a dit, un sujet d'étude passionnant. Il touche à la fois à la littérature par les œuvres livresques qu'il a provoquées, à la politique internationale de l'époque en mettant aux prises le Bourguignon et les papes avec l'empereur, le roi de Hongrie, le roi de France et les égoïstes républiques italiennes de Gênes et de Venise, et enfin à l'administration financière de la papauté et du duc de Bourgogne. M. G. Doutrepont a fait connaître jadis avec érudition

l'essentiel du point de vue littéraire ; d'autre part, en mettant bout à bout les chiffres que M. L. Pastor a consacrés à la Croisade dans sa *Geschichte der Päpste* on formerait un récit suivi, exact et documenté, des tentatives des souverains pontifes et de Philippe-le-Bon. Celui qui voudra traiter cette étude devra non seulement consulter les documents imprimés (surtout par Jorga, Cartellieri et Pastor), mais en premier lieu les Archives Vaticanes, les bibliothèques de Paris, de Vienne, d'Arras et de Munich, ainsi que les Archives du Royaume, à Bruxelles, et les Archives départementales du Nord, à Lille, etc.

Les conditions matérielles dans lesquelles Mlle Hintzen a travaillé (années de guerre) l'ont empêchée de s'adresser aux sources d'archives ; c'est dire assez que son travail est très incomplet et ne renouvelle guère la question. Sa dissertation constitue une agréable et honnête compilation, très bien présentée, au surplus, des matériaux réunis avant elle. C'est un excellent guide, mais ce n'est que cela.

Du dossier réuni jusqu'à présent résultent, à l'évidence, les deux points suivants : d'abord, que le projet de croisade ne fut pas un rêve romantique de Philippe-le Bon, mais que le duc de Bourgogne fit l'impossible pour pousser son idée jusqu'à sa parfaite réussite ; secondement, que les tentatives de Philippe furent contrecarrées soit par l'hostilité des rois de France et de l'empereur d'Allemagne, soit par la jalousie des principautés italiennes. Celle-ci se résume assez crûment dans une lettre d'Aug. de Ruhes et d'Othon de Carretto au duc de Milan, Francesco Sforza : *Perche ni il duca de Borgogna ne altri signori ultramontani cerchaveno d'aquistar Ysole ne provintie in Oriente*, E NE SEGUIREBE TUTO IL CONTRARIO DE QUELLO NOY CERCHAMO. (Voyez L. PASTOR, *Ungedrukte Akten zur Geschichte der Päpste*, I, 1904, 189 ; Mlle H... n'a pas connu ce travail capital.)

Mais la Croisade se heurtait, on ne peut pourtant pas l'oublier, dans les pays du duc, ainsi que dans toute la chrétienté, à des difficultés financières que l'auteur n'a pas entrevues. Pour faire l'expédition maritime que le duc rêvait d'accomplir, il fallait de l'argent et même beaucoup d'argent ; les Etats du duc, et spécialement les Pays-Bas, furent donc naturellement mis à contribution ; or, le moment était mal choisi,

en 1453, après la bataille de Gavre, pour être très exigeant en fait de taxes, de dons gratuits, de dîmes en vue d'une entreprise que la population jugeait sans doute chimérique. De fait, le clergé des Flandres a boudé aux appels financiers du duc et paralysé singulièrement les efforts de celui-ci en vue d'aboutir; Philippe-le-Bon pouvait-il attendre meilleur accueil de la part des Liégeois qu'il devait priver de leurs libertés? Tout bien considéré, le duc ne disposait pas des sommes énormes suffisantes pour réussir brillamment dans son expédition. Là encore la correspondance adressée au duc de Milan est pleine de saveur; le 29 avril 1464, Albricus Malletta écrit à Fr. Sforza : *Che alcuni bene informati del prefato duca di Beirgogna dicono che luy veramente non ha dinari et quelli della Picardia riceruti da questo re de Franza sonno za consumati et in male vivere et in pagare debiti vechii, et ogni di consuma piu tra luy* (le duc de Bourgogne) *et quelli ch'el governo.* (Cf. L. Pastor, *loc. cit.*, I, p. 288.)

Au bref, après la dissertation non sans mérite de Mlle Hintzen, il reste un gros et un beau livre à écrire sur ce sujet captivant. Espérons qu'il voie le jour en Belgique; car c'est chez nous que la Croisade de Philippe fut activement conseillée, préparée et payée de nos deniers.

H. Nélis.

L. Lévy-Schneider. *L'application du Concordat par un prélat d'Ancien Régime, Mgr Champion de Cicé* (1802-1810). Paris, Rieder et Cie, 1921, in-8°, XVI-604 p. (*Bibliothèque d'Histoire Moderne*).

Le gros volume consacré par M. L. à l'activité de Champion de Cicé n'est pas seulement une biographie, grossie d'une étude d'histoire religieuse, à un moment donné et sur un terrain restreint, c'est encore et surtout un livre qui ouvre des aperçus d'ensemble sur toute une époque, particulièrement intéressante, de l'histoire de France, et l'éclaire au point de vue politique et administratif, aussi bien qu'au point de vue moral et religieux. Fortement documenté, grâce à la connaissance de toutes les sources imprimées et à la découverte de nombreuses sources manuscrites, à la Bibliothèque Méjanes d'Aix en Provence, dans les dépôts de Mar-

seille et de Toulon, aux Archives Nationales à Paris, l'ouvrage est en même temps composé avec une claire logique et écrit d'une plume alerte : à côté des historiens de profession qui y trouveront maint enseignement, il s'imposera au public lettré, pour peu que celui-ci veuille bien ne pas s'effaroucher de son ampleur.

Le personnage autour duquel gravitent les événements relatés est un grand seigneur ecclésiastique de l'Ancien Régime, dont la fine intelligence et l'habileté manœuvrière méritaient d'être mises en lumière. Jérôme-Marie Champion de Cicé était né à Rennes en 1735, dans une famille de vieille noblesse, sans fortune. Après des études à Paris, au collège Du Plessis, où il connut Morellet et Boisgelin, il suivit l'exemple de son frère aîné qui allait être successivement évêque de Troyes et d'Auxerre, reçut une abbaye en 1760 et devint agent général du clergé de France en 1765; ces fonctions, qui firent éclater et développèrent ses talents d'administrateur, le désignaient pour les hautes dignités : évêque de Rodez (1770), puis archevêque de Bordeaux (1781), le nouveau prélat sut louvoyer adroitement entre les partis et fut élu en 1789 premier député du clergé de la sénéchaussée de Bordeaux aux Etats-Généraux. Sur ce théâtre, il ne tarda pas à passer pour un ami des réformes, tout en ménageant les ultra-royalistes parmi lesquels figurait son frère, et pour un des auteurs de la réunion du clergé au Tiers-Etat, quoiqu'il s'y fût secrètement opposé. Son rapport sur les travaux du Comité de constitution, où il répudiait « tout intérêt d'Ordre ou de corps », le fit entrer au ministère : depuis le 4 août 1789 jusqu'au milieu de novembre 1790, il occupa le poste de garde des sceaux, poste scabreux pour un ecclésiastique au milieu des débats sur les biens et la constitution civile du clergé. L'archevêque s'y compromit, du reste, et ne put jamais, dans la suite, en dépit de ses protestations, se laver du reproche d'avoir éludé un bref du pape Pie VI du 10 juillet 1790, déclarant schismatiques la constitution civile du clergé et ses soutiens; à peine si on lui tint compte de la fermeté avec laquelle il refusa ensuite de prêter serment à la constitution et préféra s'expatrier, à partir de mai 1792, en Belgique d'abord, puis en Hollande, en Allemagne et enfin en Angleterre (1795).

L'exil lui ménagea beaucoup de déboires. Mal vu par le clergé émigré et par le comte d'Artois qui le considéraient comme un révolutionnaire, il trouva le futur Louis XVIII et sa cour de Milan assez peu accessibles à ses sages conseils en vue d'une restauration éventuelle (1799) : son plaidoyer en faveur d'une déclaration relativement libérale, maintenant en partie l'organisation administrative de la Révolution, ne fut pas apprécié à sa valeur; ses invites à agir « non en se reportant à l'époque de 1789, mais en s'élevant à la hauteur des circonstances », ne furent approuvées que par Saint-Priest, tandis que d'Avaray les dénonçait comme de véritables hérésies.

A cette époque, le régime consulaire venait de s'établir en France et tentait de reconstruire l'ancienne société en se réconciliant avec le Saint-Siège et en facilitant la rentrée de tous les éléments modérés. Cicé n'était pas de ceux qui restent, par principe, invinciblement attachés à une cause perdue. Il commença par défendre, même devant le Prétendant et son frère, la conduite des prêtres qui acceptaient de jurer fidélité à la constitution de l'an VIII (1800): il écrivit, quelques mois après, divers mémoires « sur le rétablissement du culte catholique en France » et en faveur du Concordat (1801); il consentit enfin à renoncer à son siège épiscopal, comme le demandait le pape Pie VII et négocia son retour au pays. Cambacérès et Lebrun, les deux consuls en sous-ordre, le jugaient alors comme un politique, d'une famille hostile au gouvernement, mais ayant « trop d'esprit » pour imiter ses proches (p. 128). Lorsqu'il débarqua à Paris, en février 1802, il éprouva quelques ennuis tout d'abord, avant d'être rayé de la liste des émigrés, mais le 9 avril (19 germinal an X) il était nommé archevêque d'Aix.

Le diocèse d'Aix englobait, depuis le Concordat, celui d'Arles, avec les évêchés suffragants d'Ajaccio, Avignon, Dijon et Nice. L'étude de la politique ecclésiastique de Champion de Cicé dans ce domaine, de 1802 à 1810, remplit la plus grande partie du volume. Je ne puis l'aborder ici en détail; il y faudrait plus de place qu'il n'en est légitimement accordé à un compte rendu en l'an de grâce 1921. Je me borne donc à signaler la tactique prudente et couronnée de succès, grâce à laquelle le prélat, appuyé plus ou moins

ouvertement par Portalis, sut peu à peu profiter du Concordat, qui reconstituait l'alliance du trône et de l'autel, pour rendre au culte catholique son ancienne prépondérance, rétablir, malgré Fouché, l'influence souveraine du clergé sur l'instruction publique et intervenir presque en maître dans l'administration départementale. Le préfet des Bouches-du-Rhône, Delacroix, voulut s'opposer à ces empiètements; il fut brisé (avril 1803) et remplacé par l'ex-conventionnel Thibaudeau, qui se laissa complètement dominer, de sorte que, jusqu'en 1807, l'archevêque put travailler, presque sans obstacle, à la restauration du pouvoir ecclésiastique. Le conflit entre Napoléon et le Saint-Siège et l'enlèvement de Pie VII, qui traversa le diocèse en prisonnier, avant d'être interné à Savone (août 1809), mirent Cicé en fâcheuse posture : entre l'Empereur et le Pape, il semble bien avoir cherché à éviter les foudres du premier plutôt qu'à prendre la défense du second; la mort le tira d'embarras. Quand il expira, le 22 août 1810, son œuvre était accomplie; l'édifice bâti par lui et ses collègues de l'épiscopat concordataire, à l'ombre de l'Etat napoléonien, était assez solide pour servir bientôt d'appui au gouvernement de la Restauration, qui, en revanche, allait conférer au clergé un énorme accroissement de puissance (p. 580).

La doctrine dont Champion de Cicé s'est inspiré doit-elle, comme il est dit à diverses reprises, être qualifiée de « gallicanisme épiscopal », parce qu'elle serait une doctrine intermédiaire entre le gallicanisme de la déclaration de 1682 et l'ultramontanisme, parce qu'elle comporterait avant tout la prépotence de l'évêque dans son diocèse? La chose et le mot peuvent se discuter. Ce qui est certain, c'est d'une part que ce gallicanisme était singulièrement approprié aux circonstances, et d'autre part que le livre de M. L. apporte une très importante contribution à l'histoire de l'opportunisme ecclésiastique en France, au temps de la Révolution et de l'Empire.

ALBERT WADDINGTON.

LIVRES NOUVEAUX

LINGUISTIQUE — PHILOLOGIE

Beaufort (**Dominique**) et **Tilkin** (**Louis**). Petit glossaire de termes inédits. Liége, Tilkin [1921], in-8°, 42 p.

Boer (**R. C.**). Oudnoorsch handboek (Oud-Germaansche handboeken, II). Haarlem, Tjeenk Willink, 1921, in-8°, XVI-269 p. 26 fr. 25 c.

Bosworth (**J.**) An Anglo-Saxon dictionary. Edited and enlarged by T. N. Toller. Oxford University Press, 1921, in-8°.

Cahen (**Maurice**). Études sur le vocabulaire religieux du Vieux-Scandinave. La libation. Paris, Champion, 1921, in-8°, 333 p., 30 francs (Coll. linguist. publiée par la Soc. de linguist. de Paris).

Cahen (**Maurice**). Le mot « Dieu » en vieux scandinave. Thèse complémentaire pour le doctorat, présentée à la Faculté des Lettres de Paris. Paris, E. Champion, 1921, in-8°, 93 p.

Cauer (**P.**). Grundfragen der Homer-Kritik, dritt Aufl. Leipzig, gr. 8°, IV-406 p. 66 M.

Chaplin (**A.**). The romance of language. London, Sidgwick and Jackson, 1921, in-8°, 10 pl., 2 cartes. 7 s. 6 d.

De Flou (**K.**). Woordenboek der toponymie van Westelijk Vlaanderen, Vlaamsch Artesië, het Land van den Hoeck, de graafschappen Guines en Bologne en een gedeelte van het graafschap Ponthieu. II Beauf-Bijz. Gent, Siffer, 1921, in-8°, 576 p. à 2 col. 25 francs.

de Groot (**A.-W.**). Verouderde denkwijzen en nieuwe problemen in de Latijnsche taalwetenschap. Groningen, Walters, 1921, 23 p. 0 fl. 75.

Fourvières (**Xavier de**). Grammaire et guide de la conversation provençale. Avignon, Aubanel, 1921, in-32, 249 p. 3 francs.

Gabarrou (**F**.). Le latin d'Arnobe. Paris, Champion, 1921, in-8°, 242 p. 12 francs.

Gilliéron (**J.**). Étude de géographie linguistique. Pathologie et thérapeutique verbales. Paris, Champion, 1921, in-8°, 111 p.

Grammatik (**Indogermanische**). Teil II. Der Indogermanische Vokalismus, von Hermann Hirt. Heidelberg, Winter, 1921, in-8°.

Hemme (**Adolf**). Das latinische Sprachmaterial im Wortschatz der Deutschen, Französischen und Englischen Sprache. Leipzig, Hæssel (1921), in-8°. 36 M.

Jespersen (**Otto**). Language : its nature, development and origin. London, Allen and Unwin, 1921, in-8°. 18 s.

Juret (**A.-C.**). Manuel de phonétique latine. Paris, Hachette, 1921, in-8°, 390 p. 7 fr. 50 c.

Lindsay (**W. M.**). The Corpus, Epinal, Erfurt and Leyden Glossaries. Oxford University Press, 1921, in 8°, 122 p. 15 s.

Lindsay (**W. M.**). The Corpus Glossary. Cambridge University Press, 1921, in-8°, 292 p. 40 s.

Meillet (**A.**). Linguistique historique et linguistique générale. Paris, Champion, 1921, in-8°, VIII-335 p. 40 francs.

Nicholson (**G.-G.**). Recherches philologiques romanes. Paris, Champion, 1921, gr. in-8°, XII-255 p. 30 francs.

Pernot (**Hubert**). D'Homère à nos jours. Histoire, écriture, prononciation du grec, avec illustrations et cartes. Paris, Garnier, 1921, in-16, 8 francs.

Santesson (**C.-G.**). La particule *cum* comme préposition dans les langues romanes. Paris, Champion, 1921, in-8°, 343 p. 15 francs.

Strohmeyer (**Fritz**). Französische Grammatik auf sprachhistorisch-psychologischer Grundlage. Leipzig, Teubner, 1921, in-8°, 16 M.

Teirlinck (**Is.**). Zuid-Oostvlaandersch idioticon. Tweede deel. Tweede aflevering : Los-Quotiënt. Gent, Siffer, 1921, in-8°, p. 221-423 (K. Vl. Ac.).

Thomas (**P. G.**). An introduction to the history of the English language. London, Sidwick and Jackson, 1921, in-8°, 5 s.

Wardale (**E. E.**). An Old English grammar. London, Arethnen, 1921, in-8°. 7 s. 6 d.

Wartburg (**W. von**). Französisches etymologisches Wörterbuch. Bonn, Schræder, 1921-1922, in-8°, ± 20 liv. = 2 vol. = ± 3000 p. 30 M.

Wyld (Henry Cecil). A history of modern colloquial English. London, Fisher Unwin, 1921, in-8°. 21 s.

LITTÉRATURE

Alajmo (M.). Le correzioni agli Sposi Promessi e il realismo del Manzoni. Palermo, Sandron, 1921, in-8°, 120 p. 6 lire.

Anglade (J.). Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge (des origines à la fin du XVe siècle). Paris, de Boccard, 1921, in-8°, 274 p. 12 pages.

Archibald (W. A. J.). Romantic movement in English literature. London, Longmans, 1921, in-8°, 472 p. 7 s. 6 d.

Birkhead (Edith). The tale of terror. A study of the Gothic romance. London, Constable, 1921, in-8°. 15 s.

Bradi (L de). Jeanne d'Arc dans la littérature anglaise. Paris, Boivin, 1921, in 16, 112 p. 3 fr. 50 c.

Caracappa (Teresa). Medea nella letteratura latina. Palermo, 1921, in-8°, 116 p.

Chambers (R. W.). Beowulf. An introduction to the study of the poem with a discussion of the stories of Offa and Finn. Cambridge University Press, 1921, in-8°, 8 pl. 30 s.

Correa d'Oliveira (E.). Dante e Beethoven. Milano, Caddeo, 1921, in-8°, 2 lire.

Dante. La vita. Le opere. Le grandi città dantesche. Dante e l'Europa. Milano, Treves, 1921, in-8°, 390 p. 20 lire.

Dante, 1321-1921. Mélanges de critique et d'érudition françaises publiés à l'occasion du sixième centenaire de la mort de Dante. Paris, Champion, 1921, in 4°. 66 francs.

Dante. Le Opere, testo critico della Società Dantesca Italiana. Firenze, Bemporad, 1921, in-16, 1190 p. 36 fr.

Des Granges (Ch. M.). An illustrated history of French literature. Translated from the French by Louise Morgan Sill. Paris, Hatier, 1921, in-8°, 956 p.

Gabarrou (F.). Arnobe; son œuvre. Paris, Champion, 1921, in-8°, 79 p. 5 francs.

Gatto (Gaetano). L'*Amphitruo* di Plauto e le imitazioni di Ludovico Dolce e Molière. Catania, Monachini, 1921, in 8°, 98 p. 5 lire.

Gennrich (**Fr**). Rondeaux, virelais und Balladen... I : Texte (Ges. f. roman. Lit., 143). Dresden, Ges. f. roman. Lit., 1921, in 8°.

Giglio (**A.**) Stendhal e la letteratura italiana. Milano, Hoepli, 1921, in-16, 166 p. 9 lire.

Guli (**Amelia**). La figura di Caino nella letteratura moderna. Palermo, Vena, 1921, in-8°, 134 p.

Haluva (**T.**). Dante Alighieri und sein hl. Lied. Gedenkblätter zur 600. Wiederkehr von Dantes Todestag. Karlsruhe, Badenia, 1921, in-8°, VIII-63 p.

Herford (**C. H.**). Shakespeare's treatment of love and marriage. London, Fisher Unwin, 1921, in-8°, 10 s. 6 d.

Holbrook (**R. T.**). Etude sur *Pathelin*. Essai de bibliographie et d'interprétation. Oxford University Press, 1921, in-8°. 5 s. 6 d.

Jansen (**E. J.-B.**). Dante Alighieri, zijn leven en zijn werken. Nijmegen, Malmberg, 1921, in-8°, 186 p. 7 fr. 20 c.

Jourdain (**Eleanor F.**). Dramatic theory and practice in France, 1690-1808. London, Longmans, 1921, in-8°. 12 s. 6 d.

Lanson (**Gustave**). Manuel bibliographique de la littérature française moderne, XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Nouvelle édition, revue et augmentée, avec un chapitre complémentaire sur le mouvement littéraire au début du XXe siècle et sur la littérature de la guerre. Paris, Hachette, 1921, in-8° 80 francs.

Lyonnet (**Henri**). Les « Premières » de Molière. Paris, Delagrave, 1921, in-18. 7 francs.

Lyriek (**Nederlandsche**) van af de dertiende eeuw tot 1880. Verzameld door Th. E. C. Keuchenius, toegelicht door D. C. Tinbergen. I. De Middeleeuwen. Met aanwijzing voor de uitspraak, verantwoording van de teksten, alfabetische lijst van beginregels en dertien afbeeldingen. Leiden, Sijthoff, 1921, in-8°. 4 fl. 90.

Neilson (**W. A.**). A history of English literature. London, Macmillan, 1921, in-8°, ill. 10 s.

Neumann (**Friedrich**). Geschichte des neuhochdeutschen Reimes von Opitz bis Wieland. Studien zur Lautgeschichte der neuhochdeutschen Gemeinsprache. Berlin, Weidmann, 1920, gr. in-8°, XVI-394 p. 18 M.

Nolhac (**Pierre de**). Ronsard et l'humanisme. Paris, Champion, 1921, in-8°, 366 p., 2 pl. 35 francs.

Omond (**T. S.**). English metrists, being a sketch of English prosodical criticism from Elisabethan times to the present day. Oxford, Clarendon Press, 1921, in-8°. 10 s. 6 d.

Ord (**Hubert**). Chaucer and the rival poet in Shakespeare's sonnets : a new theory. London, Dent, 1921, in-8°, 64 p. 2 s. 6 d.

Pearl : An English poem of the XIVth century, edited with modern renderings, by sir Israël Gollancz (Medieval Library). London, Chatto, 1921, in-8°, 437 p. 7 s. 6 d.

Phillips (**W. J.**). Carols : their origin, music, and connection with mystery plays. London, Routledge, 1921, in-8°, 134 p. 6 d.

Pità (**Mario**). Il pessimismo nella letteratura latina : Saggio critico filologico. Catania, 1921, in-16, 99 p.

Quartana (**Maria**). La Donna romana nella letteratura latina del I secolo. Palermo, Sandron, 1921, in-8°, 135 p. 4 lire.

Salverda de Grave (**J. J.**). Dante. Amsterdam, Meulenhoff, 1921, in-8°, 132 p., pl. 4 fr. 25 c.

Siclari (**Natale**). La rima in Virgilio (ὁμοιοτέλευτον). Palmi, Genovesi, 1921, in-8°, 52 p.

Uren met Ruusbroec. Een keur uit zijne werken, saamgebracht, ingeleid en met aanteekeningen voorzien door Jeanne Veen. Baarn, Hollandia-Drukkerij, 1921, in-8°. 2 fl. 90.

Verse and Prose (**Fourteenth Century**) edites by Kenneth Sisam. With a map, introduction, notes and an appendix on the English language in the fourteenth Century. Oxford, Clarendon Press, 1921, in-8°, XLVIII-292 p. 7 s. 6 d.

Wendell (**Barrett**). The traditions of European literature from Homer to Dante. London, Murray, 1921, in-8°. 28 sh.

Zuccante (**G.**). Figure e dottrine nell' opera di Dante. Milano, Treves, 1921, in-16, 277 p. 8 lire.

HISTOIRE

Adams (**G. B.**). Constitutional history of England. London, Cape, 1921, in-8°, 518 p. 21 sh.

Adams (**Louise E. W.**). A study in the commerce of Latium from the Early Iron Age through the sixth century B. C. Classical Etudies, Smith College, Northampton, Mass., 1921, in-8°.

Ali Syed (**Ameer**). A short history of the Saracens. With maps, illustrations, and genealogical tables. Third impression. London, Macmillan, 1921, in-8°. 12 s.

Allbutt sir Clifford). Green medicine in Rome. London, Macmillan, 1921, in-8°, 30 s.

Alméras (**Henri d'**). Marie Antoinette et les pamphlets royalistes et révolutionnaires, avec une bibliographie de ces pamphlets. Paris, Albin Michel, 1921, in-8°, 428 p. 10 francs.

Barnes (**H. E**.) Social history of the Western World. London, Appleton, 1921, in-8°. 6 s.

Bell (**Mary I. M.**). A short history of the papacy. London, Methuen, 1921, 256 p., in-8°, 2 cartes. 21 s

Berr (**Henri**). L'histoire traditionnelle et la synthèse historique. Paris, Alcan, 1921, in-16, 146 p

Blok (**P J**). Geschiedenis van het Nederlandsche volk. Tweede druk. Leiden, Sijthoff, 1921, 4 t. in-8°. 10 fl. 50 le tome.

Brugmans (**H**.) et **Kernkamp** (**A. W.**). Algemeene geschiedenis. Tweede, herziene en geheel bijgewerkte druk. Leiden, Sijthoff, 1921, 4 vol. in-8°. 12 fl. 50 le volume.

Bourinot John). Canada. New edition. London, Fisher Unwin, 1921, in-8°. 12 s. 6 d. (The Story of the Nations.)

Boyd (**William**) The history of western education. London, Black, 1921, in-8°. 15 s

Broodbank (**J.**) History of the Port of London. London, D. O'Connor, 1921, 2 vol. in-4°, 80 ill. 63 s.

Brunhes (**Jean**) et **Vallaux** (**C**.) La géographie de l'histoire. Paris, Alcan, 1921, in-8°, 720 p., 36 cartes. 40 francs.

Buxton (**E M. V.**). A Catholic history of Great Britain. With an introduction by C. C. Martindale, S. J. London, Oates, 1921, in-8°, 349 p., 13 cartes. 5 sh.

Celebracion del cuardo centenario del descubrimiento de Filipinas por Fernando de Magallanes Manilla, 1921, in-8°.

Chamberlin (**F.**). The private character of Queen Elizabeth. London, Lane, 1921, in-8°, 18 ill.

Champion (**Pierre**) Procès de condamnation de Jeanne d'Arc. Texte, traduction et notes. Paris, Champion, 1920-1921, 2 vol. in-8°, XXXII-428 p., CX-452 p., planches.

Chauve-Bertrand. La question du calendrier. Etude historique et examen critique des projets de réforme. Paris, La Renaissance du Livre, 1921, in-18, 4 francs. (*Bibl. internat. de critique.*)

Chuquet (**A**). Le départ de l'île d'Elbe. Paris, Leroux, 1921, in-16, 250 p. 7 francs.

Colenbrander (**H. T.**). Historie en leven. Amsterdam, Van Kampen, 1921, 4 vol. in-8° Le vol. 4 fl. 50.

Conway (**sir Martin**). The Van Eycks and their followers. London, Murray, 1921. in-4°, 529 p. 42 s.

Crane (**Thomas F.**). Italian social customs of the XVIth century. London, Wilford, 1921, in-8°, 689 p. 25 s.

Doléjal (**O.**). Le milieu politique et économique du royaume de Naples au XVIe et au début du XVIIe siècle. Ligugé, Aubin, 1921, in-8°, VIII-907 p.

Empire (**The Turkish**). From 1288 to 1914. By Lord Eversley. And from 1914 to 1920. By Sir Valentine Chirol. New ed. London, Fisher Unwin, 1921, in-8°. 21 s.

Evans (**Arthur**). The Palace of Minos : A comparative account of the successive stages of the Early Cretan Civilization as illustrated by the discoveries at Knossos. I. The Neolithic and Early and Middle Minoan ages. London, Macmillan, 1921, in-4°, pl , 542 fig.

Farnell (**L. R.**). Greek hero cults and ideas of immortality. (Gifford Lectures) London, Murray, in-8°, 450 p. 18 s.

Faure (**E.**). Napoléon. Paris, Crès, 1921, in 16, 280 p. 6 francs.

Gallotti (**P.**). L'entrepreneur à travers les âges. Paris, Librairie de l'Enseignement technique, 1921, in-8°, 544 p., figures.

Glaesener (**Henri**). La révélatrice d'un peuple (Madame de Staël . Bruxelles, Lamertin, 1921. in 8°, 313 p 10 francs.

Gonnard (**R.**). Histoire des doctrines économiques. I. De Platon à Quesnay. Paris, La Nouvelle Librairie nationale, 1921, in-8°, 300 p. 10 francs.

Gould (**S. Baring**). Germany. New edition. Ill. London, Fisher Unwin, 1921, id-8°. 12 s. 6 d. (The Story of the Nations.)

Halphen (**Louis**). Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne. Les sources de l'histoire de Charlemagne. La conquête de la Saxe. Le couronnement impérial L'agriculture et la propriété rurale. L'industrie et le commerce. Paris, Alcan, 1921, in-8°, VIII-314 p. 14 francs.

Heath (**Sir Thomas**). A history of greek mathematics. London, Milford, 1921, 2 vol. in-8°. 50 s.

Heitland (**W. E.**). Agricola : A study of agricultural life in the Græco-Roman world from the point of view of labour. Cambridge, University Press (1921). in-8°, 494 p. 47 s 6 d.

Helm (**W. H.**). Homes of the past. A sketch of domestic buildings and life in England from the Norman to the Georgian age. London, Lane, 1921, in-4°. 42 sh.

History of labour in the United States. By J. R. Commons, D. J. Saposs, H. L. Sumner, E. B. Mittelman, H. E. Hoagland, J. B. Andrews, J. Perlman. London, Macmillan, 2 vol. in-8°, 60 sh.

Jackson (**F. J. Foakes**). The history of christianity, A. D. 590-1314. London, Macmillan, 1921, in-8°.

James (**H. R.**). Our Hellenic heritage. Vol. I. Part I. The Great Epics. Part II. The struggle with Persia. London, Macmillan, 1921, in-8°, ill., cartes. 6 sh.

Kossinna (**G.**). Die Indogermanen. Ein Abriss. I. Das indogermanische Urvolk. Leipzig, Kabitzsch, 1921, in-8°, VI-79 p., 250 fig., 7 cartes, 6 pl. 22 M. (*Mannus-Bibliothek*, 26.)

Lema (**Marquis de**). Spain since 1815. Cambridge University Press, 1921, in-8°. 4 s. 6 d.

Miller (**William**). Essays on the Latin Orient. Cambridge University Press, 1921, in-8°, 7 pl., ill., carte. 40 s.

Mirot (**Léon**). Lettres closes de Charles VI, conservées aux archives de Reims et de Tournai. Paris, Champion (1921), in-8°, 77 p.

Mourret (**F.**). Histoire générale de l'Eglise. VIII. L'Eglise contemporaine. I. 1823-1878. Paris, Bloud, 1921, in-8°, 714 p. 15 francs.

Müllendorf (**Prosper**). Das Grossherzogtum Luxemburg unter Wilhelm I, 1815-1840. Luxemburg, Bück, 1921, in-8°, 371 p. 12 francs.

Muller (**P. L.**). Geschiedenis van onzen tijd sedert 1848. Voortgezet door J. S. Bartstra. Deel III. Haarlem, Tjeenk Willink, 1921, gr. in-8°, 505-695 p. 3 fl. 75.

Oman (**Charles**). Seven Roman statesmen of the Later Republic: The Gracchi, Sulla, Crassus, Cato, Pompey, Cæsar. London, Arnold, 1921, in 8°, 348 p. 7 s. 6 d.

Posthumus (**N. W.**). Documenten betreffende de buitenlandsche handelspolitiek van Nederland in de XIXe eeuw. II, 1813-1838. 's Gravenhage, Nijhoff, 1921, in 8°, XVI-495 p. 28 fr. 75 c.

Ralph (**F. H. M.**) et **Griffith** (**W. J. N.**). A digest of British economic history. London, Murray, 1921, in-8°. 5 s.

Rees (**J F.**). A fiscal and financial history of England, 1815-1918. London, Methuen, 1921, in-8°. 6 s.

Renouvin (**Pierre**). Les assemblées provinciales de 1787. Origines, développement, résultats. Paris, Picard, 1921, in 8°. 405 p.

Reuss (**Rodolphe**). Histoire de Strasbourg, depuis ses origines jusqu'a nos jours. Paris, Fischbacher, in-4°, 420 p. 40 francs.

Romana (**Arianna**). Le tre Caterine (Caterina Sforza Riario, Caterine de' Medici regina di Francia, Caterina II di Russia). Firenzo, la Nave, 1921, in-8°, 338 p. 8 lire.

Scott (**Ernest**). Men and thought in modern history. London, Macmillan, 1921, in-8°, 12 s. 6 d.

Sedgwick (**Henry D**). Marcus Aurelius. London, Milford, 1921, in-8°, 309 p. 11 s. 6 d.

Sée (**Henri**). Esquisse d'une histoire du régime agraire en Europe aux XVIIIe et XIXe siècles. (Bibl. internat. d'écon. polit.) Paris, Giard. 1921, in-8°.

Studi e memorie per la storia dell' Università di Bologna. Vol. VI. Parma, Fresching, 1921, in-8°, 308 p., pl. 20 lire.

Thiminelli (**P.**). Bibliografia della storia della riforma religiosa in Italia; contributo allo storiografia religiosa italiana. Roma, Bilychnis, 1921, in-16, VIII-301 p. 5 francs.

Tourneur (**V.**). Catalogue des monnaies et des médailles napoléoniennes du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, exposées à l'occasion du centenaire de la mort de Napoléon (mai-novembre 1921). Bruxelles, Monnom, 1921 in-8°, 90 p. 4 francs.

Tout (**T. F.**). Chapters in the administrative history of mediaeval England. London, Longmans, 1921, 2 vol. in 8°. 18 s. le volume.

Ure (**P. N.**). The Greek Renaissance. London, Methuen, 1921, in-8°, 12 pl. 6 s.

van der Essen (**Léon**). Contribution à l'histoire du port d'Anvers et du commerce d'exportation des Pays-Bas vers l'Espagne et le Portugal à l'époque de Charles-Quint. Anvers, de Secelle 1921, in-8°, 30 p.

van Wyk (**F. W.**). De republiek en Amerika. 1772-1782. Leiden, Brill, 1921, gr. in-8°, 38 + 211 p. 4 fl.

Vermale (**F.**). Notes sur Joseph de Maistre inconnu. Chambéry, Dardel, 1921, in-8°. 4 francs.

Wieringa (**P. A. C.**). De oudste boerenrepublieken Graaf-Reinet en Zwellendam, van 1775 tot 1806. 's Gravenhage, Nijhoff, 1921, in 8°, 117 p. 2 fl. 40.

Williamson (**James A.**). A short history of British expansion. London, Macmillan, 1921, in-8°, 21 cartes.

Zaniboni (**E.**). Alberghi italiani e viaggiatori stranieri, Sec. XIII-XVIII. Napoli, Detken, 1921, in-8°, XVI-178 p. 12 francs.

PERIODIQUES

INDEX SOMMAIRE

Linguistique. — 27, 38, 54, 67, 71, 73, 74, 84.

Philologie. Généralités. — 4, 8, 10, 20, 38, 39, 70, 73, 81.

— indo-européenne. — 30, 34, 38.

— grecque. — 20, 24, 26, 27, 30, 31, 34, 37, 40, 41, 54, 66, 71, 81.

— latine. — 9, 24, 26, 30, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 54, 66, 71, 81, 84.

— romane (gén.). — 38, 39, 67, 84.

— espagnole. — 36, 48, 70, 73, 84.

— française. — 34, 38, 39, 49, 51, 54, 55, 56, 59, 61, 65, 67, 68, 70, 73, 79, 84

— italienne. — 70, 73, 84.

— roumaine. — 84.

— celtique. — 2, 50, 52, 54, 79, 81.

— germanique (gén.). — 30, 39, 52, 81, 84.

— allemande. — 9, 15, 38, 39, 49, 82, 84.

— anglaise. — 9, 15, 18, 30, 38, 39, 44, 45.

— néerlandaise. — 9, 15, 39, 67, 77, 78, 80.

Littérature. Généralités. — 30, 54.

— grecque. — 20, 26, 27, 30, 31, 40, 41, 58, 71.

— latine. — 26, 27, 30, 40, 41, 46, 66.

— — du moyen âge et des temps modernes. — 6, 21, 30, 38, 39, 56.

— espagnole. — 14, 36, 46, 47, 48, 84.

— française. — 2, 3, 12, 17, 20, 22, 23, 35, 36, 38, 39, 45, 46, 51, 53, 57, 59, 61, 62, 65, 68, 70, 79, 84.

Littérature italienne (sauf Dante). — 38, 46, 47, 84.
— italienne. Dante. — 1, 4, 17, 19, 20, 22, 23, 35, 36, 46, 53, 57, 62, 65, 68, 69, 74, 78, 83.
— portugaise. — 48.
— roumaine. — 9.
— allemande. — 9, 14, 15, 27, 38, 69, 71, 73, 82.
— anglaise. — 20, 22, 38, 44, 45, 62, 69.
— néerlandaise. — 9, 11, 33, 74, 77, 78, 80.
— scandinave. — 39, 82.
Histoire de l'antiquité. — 1, 26, 27, 28, 29, 31, 39, 40, 43, 44, 50, 52, 54, 60, 64, 69, 75, 76, 83.
— du moyen âge. — 2, 5, 6, 14, 19, 21, 29, 32, 33, 44, 58, 60, 62, 64, 69, 71, 76, 79, 80, 83.
— moderne. — 2, 11, 12, 17, 19, 20, 22, 25, 43, 44, 45, 47, 49, 56, 57, 60, 65, 72, 74, 78, 79, 83.
— contemporaine (sauf Napoléon Ier). — 1, 2, 17, 20, 43, 44, 49, 60, 72, 83.
— contemporaine. Napoléon Ier. — 16, 19, 20, 35, 49, 51, 53, 57, 61, 62, 65, 68.
— économique. — 1, 2, 7, 10, 19, 47, 50.
— des mœurs. — 2, 11, 16, 33, 40, 51, 72, 76, 79, 83.
— des sciences. — 8, 13, 17, 20, 27, 32, 40, 41, 44, 50, 55, 72, 76, 83.
— de l'art. — 1, 13, 16, 20, 27, 28, 29, 33, 35, 47, 50, 51, 63, 64, 65, 75, 79, 80, 81, 83.
Archéologie — 10, 14, 28, 29, 32, 50, 51, 54, 63.
Autres sciences auxiliaires de l'histoire. — 6, 7, 14, 18, 27, 61, 63, 64, 68, 71, 73.

1. — Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des Lettres, 1921.

JOSEPH CUVELIER. Un capitaliste du XIVe siècle. [G. de Duvenvoorde]. 46.
JULES LECLERCQ. Le temple de Jupiter Ammon. 57.
J. BIDEZ. La jeunesse de l'empereur Julien. 197.
Cardinal D.-J. MERCIER. Le génie poétique de Dante. 265.
FERNAND KHNOPFF. Les œuvres d'art inspirées par Dante. 290.
PAUL ERRERA. Dante et les Flandres. 298.
H. VANDER LINDEN. L'inauguration de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, et l'installation des États généraux à Bruxelles (21 septembre 1815). 378.
G. DES MAREZ. Les premières étapes de la formation corporative. L'entr'aide. 412.

2. — Annales de Bretagne, XXXIV, 1919-1921.

G. SAINT-MIEUX. Les armements de M. de Chateaubriand, 1
Documents Ménaisiens. 15.
J. LOTH. Irl. *acher*, gall. *agerw*, irl. *accarb*. 51.
E. DÉPREZ. Une lettre missive du prétendant Jean de Bretagne, comte de Montfort. 56.
M. LE GUYADES. L'ancienne Faculté des Lettres de Rennes 77.
HENRI SÉE. L'agriculture dans les Côtes-du-Nord en 1844. 111.
E. GALMICHE. La vie militaire à Saint-Brieuc sous l'ancien régime et au début de la Révolution. 129.
E. DÉPREZ. Un pays de bocage du massif armoricain : le Bas-Maine. 143.
LÉON DUBREUIL. Révolutionnaires de Basse-Bretagne : le conventionnel Pierre Guyomar. 168, 298.
J. LOTH. *An* privatif dans les langues celtiques. 187.
G. DOTTIN. Un traité irlandais du moyen âge : *La langue toujours nouvelle*. 190, 278.
F. UZUREAU. Les prêtres insermentés du Finistère (1791-1793). 261.
L. GOUGAUD. Mentions anglaises des saints bretons et de leurs reliques. 273.
G. ESNAULT. Le Laé. 319
HENRI SÉE. Le rôle de la bourgeoisie bretonne à la veille de la Révolution. 405
GEORGES COLLAS. La jeunesse de Chateaubriand à Fougères et à Paris (1786-1791). 434.

J. de la Martinière. Documents pour servir à l'histoire de Vannes. 1160.
R. Durand. Un chanoine de Dol au xviie siècle. 486.
F. Duine. L'évêque Haëlrit [ixe siècle]. 492.

3. — Annales Prince de Ligne. I, 1921.

Richard Dupierreux. Le Prince de Ligne et ses lettres à la Marquise de Coigny. 1.
Louis Dumont-Wilden. Le Prince de Ligne et l'esprit européen. 11.
Prince de Ligne. Œuvres posthumes inédites. 21, 150, 212.
Les correspondants du Prince : Madame de Krüdener. 73.
Ernest de Ganay. Le Prince de Ligne à vingt ans. 89.
Henri Lebasteur. Impressions littéraires. Les poètes. 94.
Octave Uzanne. Missives et billets du Prince de Ligne à Casanova. 114.
Gustave Charlier. Lettres à Eugénie sur les spectacles. 120, 189.
Les correspondants du Prince de Ligne : Kotzebue. 167.
Edouard Chapuisat. De Saussure et le Prince de Ligne. 181.
Les correspondants du Prince : Madame de Souza. 222.

4. — Nuova Antologia. CCXIII, 1921.

Alessandro Chiapelli. Novita' dantesche. 3.
Giacomo Boni. Studi danteschi in America. 97.
Cesare de Lollis. La fede di Dante nell' arte. 208.
Eugenio Barbarich. Dante soldato. 309.
Giulio Bertoni. Etimologia idealistica. 356.
Angelo Sodini. Statistica dantesca. 364.

CCXIV, 1921.

Vitaliano Brunelli. Dante fra gli Slavi meridionali. 87.

5. — Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis N. S., XVI. 1920-1921.

A. Eekhof. Drie onbekende dokumenten betreffende de Pilgrim Fathers in Holland. 1.
H. A. Enno Van Gelder. Humanisten en Libertijnen, Erasmus en C. P. Hooft. 35.
Paul Séjourné. Les correspondants de Sainte-Hildegarde à Utrecht. 144.
P. Oscar. La biographie de S. Claire d'Assise. 205, 277.

N. Lippens. Un missel franciscain belge du xve siècle au British Museum. 249.

P. Fredegand. Drie stukken betreffende Zr. Francisca Taffin van S.-Omaars. 269.

6. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, XXXIV, 1920-1921.

Michael Tangl. Bericht über die Herausgabe der Monumenta Germaniæ historica, 1916-1918. 1.

P. Kehr. Bericht über die Herausgabe der Monumenta Germaniæ historica, 1919. xv.

Karl Strecker. Zu den Quellen für das Leben das hl. Ninian. 1.

Amandus G'sell. Die Vita des Erzbischofs Arnold von Mainz (1153-1160) auf ihre Echtheit geprüft. 27, 317.

Adolf Hofmeister. Eine neue Quelle zur Geschichte Friedrich Barbarossas. De ruina civitatis Terdonæ. Untersuchungen zum 1. Römerzug Friedrichs I. 87.

Robert Holtzmann. Studien zu Heinrich von Lettland. 159.

H. Wibel. Drei Urschriften Cremoneser Diplome aus dem 10. und 11. Jahrhundert. 215.

M. Perlbach. Vier Fragmente der Paderborner Annalen. 224.

Hermann Degering. Ein unbekannter Brief zur Geschichte der Lütticher Bischofswahl im Jahre 1119. 235.

Ludwig Steinberger. Zum dritten Mal Heinrich der Taube. 239.

E. Posner. Das Register Gregors I. 243.

Wilhelm Levison. Zur ältesten Urkunde das Klosters Prüm. 383.

Karl Strecker. Drei Rhythmen Alkuins. 386.

Gustav Sommerfeldt. Zu Langensteins Abhandlungen über die Landgräfin Elisabeth von Thüringen, und über die Prophezeiungen der hl. Hildegard von Bingen 394.

H. Otto. Zur Frage nach der Entstehung der Limburger Chronik. 397.

7. — Archiv für Urkundenforsehung. VII, 1918-1921.

Edmund E. Stengel. Fuldensia. II. Ueber die Karolingischen Cartulare des Klosters Fulda. 1.

Adolf Hasenclever. Eine Kanzleiordnung Gattinaras aus dem Jahre 1524. 47.

M. Treiter. Die Urkundendatierung in angelsächsischer Zeit nebst Ueberblick über die Datierung in der anglo-normannischen Periode. 53.

Karl Fröhlich. Zur Kritik der Nachrichten über den älteren Bergbau am Rammelsberge bei Goslar. 161.

Alfred Hessel. Studien zur Ausbreitung der Karolingischen Minuskeln. I. Spanien. 197.

8. — Archivio di storia della scienza. II, 1921.

Epaminonda Crivelli. Le vicende dei nomi dei metalli. 1.

Antonio Favaro. Evangelista Torricelli e Giovanni Ciampoli. 46.

Roberto Almagia. Il primo tentativo di misura del rapporto quantitivo fra le terre emerse e i mari. 51.

Augusto Beguinot et Silvia Zenari Illustrazione dell' erbario composto da G. B. Brocchi in Egitto e Nubia. 65, 185.

Mario Vallauri I fondamenti generali della medicina indiana. 70.

Studi e note Vinciane. 108.

La storia della scienza nelle università e negli istituti di cultura superiore : Italia. Estero. 120

Gustav Eneström. Sur l'auteur d'un traité « De motu » auquel Bradwardin a fait allusion en 1328. 133.

Antonio Favaro. Galileo Galilei in una rassegna del pensiero italiano nel corso del secolo decimosesto. 137.

Carlo Del Lungo. Del pendolo e della sua applicazione all' orologio. 147.

Gino Loria. Philip E. B. Jourdain, matematico e storico della scienza (1879-1919). 167.

Quido Vetter. La storia della matematica presso i Cechi. 199.

Humberto Julio Paoli. Il libro di Garcia da Orta (contributo alla storia della scienza lusitana). 202.

Mario Battistini Note d'archivio. 211.

Giuseppe Stefanini. Spigolature cestoniane. 215.

Enrico Rufini Gli studi geometrici di Eudosso da Cnido. 222.

Note Vinciane. 240.

Andrea Corsini. Storici italiani della scienza. Raffaele Maturi (1832-1910). 248.

Guglielmo Bilancioni. A proposito de « L'orecchio e il naso nel sistema antropometrico di Leonardo da Vinci ». 250.

9. — Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur, XLV. 1920-1921.

F. Holthausen. Nordfriesische studien. 1.

M. H. Jellinek. Zwei Dichter des Reinaert? 51.

— Zù Hartmanns lyrik. 59.

— Zù den pseudoreinmarischen Gedichte. 71.

M. H. Jellinek. Zur altsächsischen Genesis 79.
G. Hübener. Das Problem des flexionsschwundes im ags. 85.
E. Ochs. Die heiligen und die Seligen. 102.
— Lärmstange. 112.
A. Leitzmann. Die Freidankcitate im Renner. 116.
— Zù den mnd Sprichwörtersammlungen. 121.
O. Behaghel. Deutsch. 130.
— Mischen. 132.
— Ein possessiver dativ. 134.
— Deutsche präposition mit lateinischer casusform. 136.
— Eine vorlage Boners. 137.
J. Meier. Zur ältesten deutschen gaunersprache. 141.
W. Horn. Zur wortgeschichte. 141.
von Grienberger. Sivitus. 143.
W. Braune. Gentilis. 145.
P. Ortmayr. Zur deutung der abkürzung N. N. 146.
V. Moser. Zur geschichte der neuhochdeutschen schriftsprache in Bern. 149.
K. Zwierzina. Steyrer bruchstück von Notkers psalmenübersetzung. 192.
Th. v. Grienberger. Althochdeutschen texterklärungen. 212.
J. Loewenthal. Religionswissenschaftliche parerga zur german. Altertumskunde. 239.
A. Bach. Die Schärfung in der moselfränkischen mundart von Arzbach (Unterwesterwaldkreis). 266.
R. Hünnerkopf. Die Rothersage in der Thidrekssaga 291.
F. Holthausen. Etymologien. 297.
K. Hentrich. Zum Vernerschen gesetz. 300.
E. Kieckers. Zum nominativus und accusativus sing. der *ia*— Stämme im altenglischen. 302.
E. Kieckers. Zù altengl. *specan* und ahd. *spechan* « sprechen ». 304.
W. Steller. Der leich walthers von der Vogelweide und sein Verhältnis zum religiösen leich. 307.
Th. v. Grienberger. Althochdeutsche texterklärungen 404.
F. Panzer. Ein rumänisches Siegfriedmärchen. 429.
K. Zwierzina. Ampezzaner bruchstücke von Wolframs Willehalm 443.
E. Schwentner. Zur wortsippe *dunkel* im germanischen. 452.
F. Vogt. Zum Kürenberger. 459.
C. H. Diebel. Ein eigentümliches ordnungsprincip bei Herbort von Fritslar. 467.
H. Naumann. Der grosze eber. 473.

XLVI, 1921-1922.

R. Priesch. Bruchstücke deutscher dichtungen des 13-14. Jahrhunderts. 1.
R. Löwe. Der wechsel von *u* und *au* in der gotischen *u*— declination. 51.
K Viëtor. Die kunstanschauung der höfischen epigonen. 85.
F Holthausen. Wortdeutungen. 125.
E. Ochs Der lautwandel —*b*—>—w— in Baden. 147.
G. Neckel. Zu Heinrich von Morungen. 156.
F. Klaeber Zur altsächsischen Genesis. 164.
S Singer. *Blume*. 168.
Th Siebs. Krimgotisch *Kilemschkop*. 170.

10. — Bibliothèque universelle et Revue suisse, CI, 1921.

Jean Hurny La nationalisation chez les anciens Romains. 13.
Jacqueline de la Harpe. Sous terre en Italie. 77-
— Saint-Benoît, Subiaco, et le Mont Cassin. 355.

CIV, 1921.

E. Tappolet. Le mot et la chose 226.

11. — Het Boek, X, 1921.

Robert Foncke. Ruzie bij de Rederijkers te Mechelen (1718) 65.
E Kronenberg Executie te Antwerpen van Niclaes van Oldenborch drukker. 71.
Maurits Sabbe Uit de briefwisseling van Clusius met Chr. Plantin en J. Moretus. 97.
Over Raadselliteratuur 114.
M. Boas. Gillis en Sambucus. 129.
C. P. Burger De haring in de geschiedenis en in de literatuur. 145.
J. F. M Sterck. Joannes Scorel en Joannes Secundus. 213.
J. Berg et B. M. Berg-van der Stempel. Refereinen, uitgegeven ten bate van eene loterij. 225.
C. P. Burger Jr. Een bundel nieuwjaarsdichten van de gereformeerde school te Antwerpen 273.
Maurits Sabbe In- en uitvoerrechten op boeken en papier gedurende de 17e en 18e eeuw in Zuid-Nederland. 285, 337
David de Kok. De zegen van S. Clara in het Oud-Nederlandsch. 321.
A. A. van Schelven Werken van Marten Micron. 327.
C. P. Burger Jr. Een Anti-Roomsch pamflet van 1564. 331.

12. — Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. 1921.

Ernest Jovy. La Correspondance de Bossuet. 1.
Pierre Villey. La chronologie des œuvres de Marot 49, 101, 171.
Georges Mongrédien. Précisions sur une lettre de Malherbe 125.
J. Mathorez. Les catholiques de langue allemande à Paris au xviie siècle. 189.

13. — Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, XXVI, 1921.

Fern. Donnet. Jean van Wavere, peintre ou sculpteur malinois 1.
G. Van Doorslaer. Un portrait malinois du xve siècle. 15.
Em. Steenackers. La grande école à Malines (1450-1630). 21.

14 — Bulletin hispanique, 1921.

G. Cirot. Fernàn Gonzàlez dans la Chronique léonaise. 1, 77.
J. Sarrailh. Quelques sources du *Cádiz* de Galdós. 33.
G Cirot. Cervantes et les frères Tharaud. 57.
R Costes. Pedro Mexia, chroniste de Charles-Quint. 95.
M. Bataillon. Les sources historiques de *Zaragoza*. 129.
Pierre Paris. Bas-relief ibérique au Musée provincial de Cordoue. 173.
J.-J.-A. Bertrand. Herder et le Cid. 180.

15. — Leuvensche Bijdragen, XIII, 1921.

J. Mansion. Oud-Gentsche namenkunde. Eene bijdrage tot de kennis van het Oudnederlandsch. 1.
A. J. Carnoy. The semasiology of American and other slangs. 49.
J. M. Kleine mededeeling [Hildebrandslied]. 68.
E Ulrix. Les chansons inédites du ms. f. f. 844 de la Bibliothèque nationale, à Paris. 69.
L Grootaers. Limburgsche accentstudien. I, 80.
— De dialect geographie op Duitsch en op Nederlandsch taalgebied. 97 (*Bijblad*).

16. — The XIXth century and after, I, 1921.

J. A. R. Marriott. Napoleon and nation-making. 853.
Leslie Hore-Belisha Napoleon the Democrat. 870.
Rose M. Bradley. The housewife a hundred years ago. 1024.

II, 1921.

Humphry Ward. An art dealer under Louis XV [Lazare Duvaux]. 461.

17. — Le Correspondant, t. 283, 1921.

Pierre de Nolhac. Ronsard humaniste. 1, 239, 410.

G. Saint-Yves. L'occupation française du bassin de la Ruhr. 877.

T. 284, 1921.

Marius André. A propos des « centenaires » sud-américains. La révolution libératrice de l'Amérique espagnole, d'après les « Archives des Indes » à Séville. 3, 247, 645.

Robert Lavollée. Les Mémoires du cardinal de Richelieu sont-ils faux? 220.

Henry Cochin. Dante Alighieri et les catholiques français. Ozanam et Sainte-Beuve. 769.

Henri Bremond. Pascal, l'abbé de Villars et la première réfutation des « Pensées ». 904.

T. 285, 1921.

Jules Véran. Le septième centenaire de la Faculté de médecine de Montpellier. 289.

Claude Cochin. Figures du XVIIe siècle. Henry Arnaud et ses amis. 447.

18. — Discovery, 1921.

Henry Cecil Wyld. Standards of correctness in English. 233.

W. R. Halliday. The Roman calendar. 238.

19. — Etudes, t. 166, 1921.

Alexandre Brou. La soumission de Fénelon d'après la correspondance de Bossuet. 208.

Paul Dudon. Un centenaire. La découverte du détroit de Magellan (octobre-novembre 1520). 214.

Guillaume de Jerphanion. Choses d'Orient. Sur l'antique Byzance. 334.

T. 167, 1921.

Pierre d'Hérouville. Sciences agronomiques il y a vingt siècles. 68.

Paul Dudon. Sur le cercueil de Napoléon (1821-1921). 129.

Adhémar d'Alès. A Byzance. Aux origines du schisme grec. Psellos et Cérullaire. 178.

T. 168, 1921

FERDINAND CAVALLERA. Dante et son œuvre. 5, 166.
PAUL DUDON. Ignace de Loyola au siège de Pampelune (1521 1921). 25.

20. — Le Flambeau, I, 1921.

FRANS VAN KALKEN. La Belgique et la France en 1830. Trois mois d'histoire de Belgique. 24, 240.
TAEDA. L'Académie belge des Lettres françaises. 295.
GUSTAVE CHARLIER. Au temps de Charles de Lorraine, 361.
JOSEPH BIDEZ. Les premiers philosophes grecs expérimentateurs ou techniciens. 414.
GUSTAVE COHEN. Ecrivains français en Hollande. 481.
HENRI GRÉGOIRE. Les Bacchantes d'Euripide. Traduction nouvelle. 509.
ALBERT COUNSON. Dante et Napoléon. 544.

II, 1921.

SZYMON ASKENAZY. La jeunesse de Napoléon. 48.
GUSTAVE COHEN. Les plus anciennes pièces du théâtre liégeois. 80.
AUGUSTE VINCENT. Les noms de lieux. 102.
JULES VANNÉRUS. Toponymie politique. 257.
FERNAND KHNOPFF. Les œuvres d'art inspirées par Dante. 349.
A. ANDREADÈS. Etapes de la littérature grecque moderne. 470.

III, 1921.

HENRI PIRENNE. Godefroid Kurth. 1.
H. CARTON DE WIART. Un gentilhomme de lettres : Le Prince de Ligne. 84.
PHILIPPE SAGNAC. La Belgique au XVIIe et au XVIIIe siècle. 141.
GIULIO GAGLIANI. La question romaine. 228.
PAUL DE REUL. Le Centenaire de Keats. 391.

21. — Franciscana, 1921.

B. KRUITWAGEN. Gerard van Saint-Quentin en Petrus van Kamerijk (eind XIIIe eeuw) resp. dichter en componist van een rijmoffieie van St. Elisabeth. 18.
P. HILDEBRAND. Notes sur les Capucins de Courtrai. 29.
A. VAN DEN WYNGAERT. Stukken nopens de Derde Orde (afkomstig van Maastricht, aanvang der XIVe eeuw). 60.

H. Nélis. Les statuts du Tiers Ordre de Saint-François édictés à Zepperen en 1487. 76, 193.

B. Kruitwagen. Gerard van Saint-Quentin's *Translatio crucis et coronæ Dominicæ*. 304.

22. — De Gids, III, 1921.

Ph. H. Wickstbed. Wording en grondgedachte der Divina Comœdia. 343.

J. J. Salverda de Grave. Over het verband tusschen « Vita Nuova » en « Divina Commedia ». 368.

G. Busken Huet. De « Roman de la Rose » en Dante. 382.

Franz Erens. Kantteekeningen bij Dante's Monarchia. 391.

J. P. Kuenen. De hemelsferen bij Dante. 397.

J. Huizinga. De figuur van den Dood bij Dante. 419.

Carel Scharten. Dante en Petrarca tot Maria. 424.

André Jolles. Het Amorvisioen in de Vita Nuova. 427.

W. G. C. Bijvanck. Dante en Potgieter. 449.

J. Huizinga. Welke voorstelling heeft Erasmus omtrent Dante gehad ? 464.

E. F. Kossmann. Twee puntdichten op Dante uit de zeventiende eeuw. 473.

Frans Erens. Een achttiende-eeuwer over Dante. 484.

IV, 1921.

W. G. C. Bijvanck. Een nieuwe Shakespeare-uitgaaf. 125.

E. C. Abendanon. De beteekenis van den naam *Celebes*. 317.

23. — Il Giornale dantesco, 1921

L. V. Il diritto di intendere Dante. 1.

Luigi Pietrobono. Dentro e dintorno « La piccola Vallea » dell' antipurgatorio. 7.

Guido Vitaletti. Il « Rifugio Dantesco » di Fonte Avellana. 23.

G. Maruffi. I due Carli (Carlo I e Carlo II d'Angio) in un passo del « Paradiso ». 32.

Camillo Guerrieri Crocetti. La natura del linguaggio Adamitico secondo la Bibbia, S. Tommaso e Dante. 35.

Corrado Ricci. La morte e l'invettiva del conte Ugolino. 40.

Giulo Salvadori. Sant' Anna nel cielo dell' umiltà e la riposta alla canzone « Donne che avete ». 48.

Luigi Pietrobono. La donazione di Costantino e il peccato originale. 58.

Emilio Bertana. Dante e Mazzini. 73.

Giovanni Lattanzi L'ottimismo del poema dantesco. 85.
Primo Vannutelli. Pianta o piota? 92.
Giuseppe Boffito. Dante geodeta. 96.
Enrico Sicardi. Appunti sul testo della « Vita Nuova ». 120.
Ettore Allodoli. Stendhal e Dante. 127.
Giulio Bertoni. Sulla poesia di Dante. 132.
Francesco Ercole. Medio Evo e Rinascimento nella dottrina politica di Dante. 141.
G. B. Siragusa. Per la versione del trattato « De Monarchia ». 168.
Guido Vitaletti. La commemorazione dantesca a Fonte Avellana. 176.
Giulio Bertoni. Nota sul codice landiano della « Divina Commedia ». 189.
G. Folchieri. Sapere e amore nel « Convivio » e nella « Comedia » di Dante. 194.
P. Ghignoni. Alla soglia del Purgatorio (Canto LX). 213.
Guido Vitaletti. Per la fortuna di Dante nel secolo xv. 217.
Luigi Valli. Ulisse e la tragedia intellettuale di Dante. 227.
C. G. Crocetti. Poesia e storia nella « Divina Commedia ». 236.
Luigi Pietrobono. Il cerchio di Dite, 245.
Giovanni Livi. Un personaggio dantesco. 265.

24. — Glotta, XI, 1921.

Albert Debrunner. Das hellenistische Nebensatziterativpräteritum mit ἄν. 1.
Franz Hugo von Helle. Problem der lateinischen Silbentrennung. 29.
Friedrich Slotty. Beiträge zur Kenntnis des Vulgärlateins. 51.
E. Schwyzer. Kleine Bemerkungen zu griechischen Dialektinschriften. 75.
E. Kieckers. Zur Satzapposition. 79.
Robert Munz. Ueber γλῶττα und διάλεκτος und über ein posidonianisches Fragment bei Strabo. Ein Sprachwissenschaftlich-philologischer Exkurs zu Posidonius bei Strabo C 176 über dialektische Verschiedenheiten bei den Galliern. 85.

25. — Ons Hemecht. Organ des Vereines für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst, 1921.

Das chemalige Landkapitel Arlon. 3, 75.
Alphonse Rupprecht. Logements militaires à Luxembourg pendant la période de 1794-1814. 10, 65.
La famille Schramm de Larochette. 16.

Das Eligiusamt zu Luxemburg 22, 56, 88, 117.
Die Kirche van Waldbredimus. 37, 49.
Sammlung von Aktenstücken zur Geschichte des Gnadenbildes Mariä, der Trösterin der Betrübten, zu Luxemburg 128.
J. Schmit. Luxemburgische Folklore. Die Zahnspende. 130.

26. — Hermes, 1921.

F. Jacoby. Das Proœmium des Lucretius. 1.
K. Münscher. Metrische Beiträge, 66.
W. Otto. Das « Tor der Audienzen ». 104.
K. Praechter. Diogenes Laertius X. 16, 107.
— Lucretius V. 165-180, 108.
G. Wissowa. Die Varronischen *di certi* und *incerti*. 113.
R. Laqueur. Scipio Africanus und die Eroberung von Neukarthago. 136.
K. Praechter. Porphyrius in Aristot. Categ. Comm. p. 123, 29 ff. Busse. 226.
F. Bechtel. Myth. ΑΛΘΗΠΟΣ. 228.
E. von Stern. Zur Beurteilung der politischen Wirksamkeit des Tiberius und Caius Gracchus. 229.
C. Robert. Zu Euripides' Troerinnen. 302.
L. Deubner. Zum Freiburger Makedonierdialog 314.
U. Kahrstedt. Sparta und Persien in der Pentekontaetie. 320.
O. Weinreich. Blutgerichte ΕΝ ΥΠΑΙΘΡΩΙ. 326.
W. Spiegelberg. ΨΑΓΔΑΝ, ΨΑΓΔΑΣ, ΣΑΓΔΑΣ. 332.
O. Weinreich. Zu Apuleius. 333.
K. Praechter. Zu Philodem ΠΕΡΙ ΟΡΓΗΣ, Fr. E (p. 4, Wilke). 334.
F. Bechtel. Thess. ΚΕΡΚΙΝΕΥΣ, ΒΟΥΛΕΥΣ. 335.
G. Wissowa. Nachtrag zu Seite 113 ff. 336.

27. — Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte, und deutsche Literatur. XLVII, 1921.

Gerhart Rodenwaldt. Die Form des Erechtheions. 1.
Georg Wissowa. Die Germanische Urgeschichte in Tacitus' Germania. 14.
Johannes Ilberg. Philologische Probleme der Medizingeschichte des Altertums. 31.
Wilhelm Holtschmidt. Dichter und Uebersetzer. 45.
Emil Abegg. Wilhelm von Humboldt und die Probleme der allgemeine Sprachwissenschaft. 62.
Wilhelm Nestle. Der Pessimismus und seine Ueberwindung bei den Griechen. 81.

Wilhelm Kroll. Die Kunst des Livius, 97.
Johannes Haller. War Kaiser Heinrich VI. ein Minnesänger? 109.
Otto Weinreich. Alexandros der Lügenprophet und seine Stellung in der Religiosität de II. Jahrhunderts n. Chr. 129.
Julius Stenzel. Ueber den Einflusz der griechischen Sprachen auf die philosophische Begriffsbildung. 152.
Wilhelm Weinberger. Beziehungen zwischen griechischer, lateinischer und unserer heutigen Schrift. 164.
Otto Regenbogen. Hippokrates und die Hippokratische Sammlung. 185.
Johannes Kohl, Die homerische Frage der chorizonten. 198.
Arthur Laudien Gerhart Hauptmanns « Bogen des Odysseus ». 215.
Richard Laqueur. Cäsars gallische Statthalterschaft und der Ausbruch des Bürgerkrieges. 233.
Paul Geigenmüller. Plutarchs Stellung zur Religion und Philosophie seiner Zeit. 251.
Rudolf Papenstecher. Die Landschaft in der Malerei des Altertums. 271.
Karl Strecker. Die deutsche Heimat des Ruodlieb. 289.
Gerhart Salomon. War Heinrich (VII.) ein Minnesänger? Eine Entgegnung. 305.
Alfred Gercke. Auch ich war in Arkadien geboren. 313.
Heinrich Peters. Die Einheit der Ilias. 318.
Ernst Bickel. Gyges und sein Ring. 336.
Ludwig Deubner. Ein Stilprinzip hellenistischer Dichtkunst. 361.
Georg Steinhausen. Die Tragik der höheren Menschen. 379.

28. — Bonner Jahrbücher, 126, 1921.

R. Schulze. Das Prætorium von Vetera. 1.
H. Mylius. Die Rekonstruktion des Legatenpalastes im römischen Lager Vetera, 22,
Fr. Drexel. Ein Trierer Fragment. 45.
A. Oxè. Der Grabstein des Pudens. 51.
H. Achelis. Denkmäler altchristlicher Kunst in den Rheinlanden. 59.
J. Hagen. Drei rheinische Münzfunde aus dem Ende des 17. Jahrhunderts. 82.
F. Winter. Stilbesonderheiten in der römischen Architektur Galliens und der Rheinlande. 105.

F. Winter. Die Darstellung des Blickes in der griechischen Kunst. 110.

H. Lehner Zukunftaufgaben der rheinischen Altertumsvereine. 111.

A. Dyroff. Die Bonner Marktsäule und ihre Verwandten. 124.

P. Schubring. Der antike Mythos in der Malerei des Quattrocento. 128.

B. Sadée. Der neolithische Festungsbau und die Achæermauer der Ilias, 129.

F. Oelmann. Haustypen in Bibrakten. 132.

29. — The Antiquaries Journal. I, 1921.

A. W. Clapham. The Latin monastic buildings of the Church of the Holy sepulchre at Jerusalem. 1.

A. O. Curle. The discovery of silver at Traprain Law 42.

E. C. R. Armstrong. An imperfect Irish shrine. 48.

C. Johnson. John Plummer, Master of the children. 52.

H. F. Westlake. A coffin-chalice from Westminster Abbey. 56.

L. H. Dudley Buxton. Excavations at Frilford. 87.

E. A Rawlence. On the site of the battle of Ethandun. 105.

E. C. R. Armstrong. An Irish bronze casting formerly preserved at Killna Castle, Co. Westmeath. 122.

Laurence Weaver. Discoveries at Amesbury 125.

Reginald A. Smith. Irish gold crescents. 131.

Hercules Read. Museums in the present and future. 167.

C. R. Peers et Reginald A. Smith. Wayland's smithy, Berkshire. 183.

Stanley Casson. The Dorian invasion reviewed in the light of some new evidence. 199.

W. L. Hildburgh. Notes on some English alabaster carvings. 222.

C. R. Peers. Two relic-holders from altars in the nave of Rievaulx Abbey, Yorkshire. 271.

O. G. S. Crawford. The ancient settlements at Harlyn Bay. 283.

H. Difford Smith. An English Fifteenth-Century panel. 300.

J. B. P. Karslake. Further observations on the polygonal type of settlement in Britain. 303.

Reginald W. Hooley. Note on a hoard of iron currency-bars found on Worthy Down, Winchester. 321.

W. L Hildburgh. Note on a bronze polycandelon found in Spain. 328.

30. — American Journal of Philology, XLII, 1921.

W. H. Kirk. *And* and *or*. 1.
A. M. Sturtevant. Die Endung des Partizipium präteriti der germanischen starken Verben. 12.
T. D. Goodell. Plato's Hedonism. 25.
R. B. Steele, Clitarchus. 49.
D. A. Penick. Paul's Epistles compared with one another and with the Epistle to the Hebrews. 58.
J. W. D. Ingersoll. The First Ode of Horace. 73.
J. E. Harry. Sophocles Philoctetes 1360-1361. 77.
W. P. Mustard. Petrarch's *Africa*. 97.
W. N. Brown. Vyāghramārī, or the Lady Tiger-Killer : A study of the motive of bluff in Hindu-Fiction. 122.
Charles W. Peppler Comic terminations in Aristophanes. 152.
Paul Haupt. Abraham's bosom. 162.
F. A. Weight. Horace and Philodemus. 168.
Tenney Frank. Horace, Carm. III, 4 : Descende caelo. 170.
B O. Foster. Livy VII, XIV, 6-10. 174.
W. P. Shepard. Chansons de geste and the Homeric problem. 193.
Archer Taylor. The Judas curse. 234.
G. M. Bolling. Vulgate Homeric papyri. 253.
Clara M. Knight. The time-meaning of the *to*-participle in Vergil. 260.
G. Bayley Dolson. I. T., translator of Boethius 266.
E. H. Sturtevant. Words-ends and pauses in the hexameter. 289.
Clinton W. Keyes. Original elements in Cicero's Ideal Constitution. 309.
Tenney Frank. The Carmen saeculare of Horace. 324.
Harold H. Bender. Fluctuation between *o* - and *ã* - Systems in Lithuanian. 330.
W. M. Lindsay. Desultory remarks on Latin pronunciation. 335.
J. H. Baxter. Contributions to Late Latin lexicography. 340.

31. — Journal of Hellenic studies, 1921.

W. W. Tarn. Alexander's ὑπομνήματα and the « World-Kingdom ». 1.
W. W. Tarn. Heracles son of Barsine. 18.
H. J. W. Tillyard. The problem of Byzantine Neumes. 29.
Marcus N. Tod. The progress of Greek epigraphy, 1919-1920. 50.
E. J. Webb. Cleostratus reddivivus. 70.
H. J. Rose. The Greek of Cicero. 91.

32. — Leodium, XIV. 1921.

Léon Lahaye. Le concile décanal et l'Association des Trente Prêtres à Liége 1.
A. Poullet. Gens de lignage au Pays de Liége. 3.
H. van de Weerd. Hoccascaute (in pago Texandrensi). 7.
C. le Paige. Un sceau du curé de Spontin (xiiie siècle). 9.
G. Simenon Les serfs d'église à Jupille au xiie siècle. 11.
J.-J. Laminne La cosmogonie de Rupert de Deutz. 13.
J. Coenen. La topographie de nos monastères romans. 26.
A. P. Gens de lignage au pays de Liége. 36.
Demaret. Histoire de la collégiale Notre-Dame de Huy. 37.
J. Langohr. Autour de Montzen; son église, sa paroisse, ses environs. 39.
A. de Ryckel Le couvent de Sainte-Marie-Madeleine de Béthanie à Lens-Saint-Remy. 51.
J. Ceyssens. Un conflit fiscal au xve siècle dans le pays de Dalhem. 57.
de Limbourg La manière d'écrire l'histoire d'une famille. 61.
Jean Gessler. La réception du cardinal-légat Nicolas de Cusa à Hasselt. 62.
Théodore Gobert Les *Sacs* à Liége. 65.
J. Ceyssens. Au Val-Dieu. Un vieux manuscrit. 68.
Schoolmeesters. Les statues de la Sainte Vierge à la Cathédrale. 72.
J. Ceyssens. Les anciens records civils et ecclésiastiques comme sources pour l'histoire. 74.
H. Gobert. Prières de XL heures en 1710 à Liége. 91.
L. Lahaye. Les *Sacs* à Liége 94.

33. — Mechlinia. I, 1921.

Deftige herbergen in Mechelen. 2.
Une acquisition récente aux Archives de Malines. 6.
L. Antheunis. Het Oud Apostelinnen Klooster. 7.
H. Coninckx. Het altaar van het Smedersambacht.
O. Le Maire. Une Malinoise fondatrice du couvent des Carmélites anglaises de Darlington. 14.
H. Coninckx. Albert Dürer à Malines. 17.
G. Van Doorslaer. Drie mannen van de oude « Peoene ». 19.
G. Van Doorslaer. Jean Ruyssche. 21.
O Le Maire. Notice sur la famille van Heydenryck. 24, 41.
H. Dierickx. La corporation des graissiers à Malines. 27.
J. Wittmann. L'ancien couvent des Apostolines. 30.

R. Van Aerde. Musicalia. 31, 35, 55.
H. Dierickx. Het Stadsmuseum. 33.
R. Foncke. Mechelsche folklore 39.
Fr. Van den Bergh. Schermoelsblok 40.
G. Van Doorslaer. Beeldsnijderij in palmhout. 47.
G. Van Doorslaer. L'origine malinoise de l'organiste compositeur Jean Lestainnier. 49, 68.
Robert Foncke. In memoriam Victor A. de la Montagne. 52.
J. Wittmann. Anciennes maisons de campagne des Jésuites. 54.
H. Coninckx. Henri Van den Broeck, peintre, dit : Henri uit de Kroon. 60.
E. Steenackers. Over scholen van Oud-Mechelen. 65, 88.
Robert Foncke. Mechelsche folklore. Van vroegere heiligenviering. 73.
R. Van Aerde. Musicalia (suite). 74, 81.
Robert Foncke. Mechelsche folklore. Een oud lied : « Van den ruiter ». 83.
G. Van Doorslaer. Valentin Klee, le premier fabricant de cuir doré à Malines. 87.

34. — Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, XXII, 1920-1921.

H. Pedersen. Deux étymologies latines [sacerdos, sospes]. 1.
A. Meillet. Du nominatif et de l'accusatif. 49.
— De quelques contradictions phonétiques. 56.
J. Vendryes. Sur les mots attiques qui ont ρη au lieu de ρᾱ. 64.
A.-C. Juret. Notes d'étymologie latine. 68.
J. Vendryes. Sur quelques formations de mots latins. 97.
G. Höeg. Le dialecte des Dialexeis. 107.
V. Magnien. L'alternance rythmique chez Homère (fin). 113.
A. Meillet. A propos du nom indo-européen de la « puce ». 142.
— Le nom de nombre « un ». 144.
— L'emploi du duel chez Homère et l'élimination du duel. 145.
V. Magnien. Deux questions homériques. 165.
J. Marouzeau. Notes sur la formation du latin classique. 174.
L. Laurand. Εἴησαν et l'ionisme de Thucydide. 182.
A. Meillet. Les nominatifs masculins singuliers de démonstratifs en latin. 201.
— Les noms du type Ϝέργον. 203.

35. Mercure de France, CXLVIII, 1921.

J. G. Prod'homme. Napoléon, la musique et les musiciens. 127.

CXLIX, 1921.

Gabriel Brunet. L'art de vivre en l'œuvre de La Fontaine. 40.
Georges Izambard. L'exemplaire conversion de Monsieur de La Fontaine. 127.

CL, 1921.

Florian Delhorbe. Dante, critique littéraire. 419.

36. — Neuphilologische Mitteilungen, 1921.

Werner Mulertt. Ueber die Frage nach der Herkunft der Trobadorkunst. 1.
V. Tarkiainen. Quelques observations sur le roman « Persiles y Sigismunda » de Miguel de Cervantes 41.
Leo Spitzer. Hispanistische Wortmiszellen. 44.
— Katalanisch ...*y tot*. 50.
O. J. Tallgren. *Fortuna* « tempête ». 53.
W. Söderhjelm. Dante et l'Islam. 89.

37. — Mnemosyne, 1921.

Paulus Thomas. Observationes ad scriptores latinos. 1.
Guilielmus Vollgraff. Silenus libaturus. 76.
I. I. H. Ad Iuvenalis S. III. vs. 57. 81.
P. H. Damsté. Ad C. Valerii Flacci argonautica. 82, 118, 251.
J. van Wageningen. De siccandis umoribus (ad Min. Fel. Oct. II § 3). 102.
C. Brakman. Prudentiana. 106.
— Ad historiam Appollonii regis Tyri. 110.
G. V. Euripidis fragmentum 466. 112.
Guilielmus Vollgraff. De inscriptione Argiva. 113.
I. I. H. Ad Ciceronis pro Milone § 68. 117.
J. H. van Haeringen. « Scriptores forenses » apud Ambrosium (exam. III, 3, 13). 136.
Ch. Ch. F. Charitonides. Varia ad Varios. 139.
G. V. Plutarch. Sol. 19. 4-143.
J. C. Naber Observatiuncular de iure Romano. 144.
I. I. H. Ad Senecae Epl. XXII, 7-171.
F. Muller. De Hygini aetate. 172.
J. van Yzeren. De Cratylo Heracliteo et de Platonis Cratylo. 174.
J. J. E. Hondius. Novae inscriptiones atticae. 201.
J. Révay. Lectiones Serenianae. 205.
I. I. H. Ad Ciceronis pro rege Deiotaro § 8. 208.
C. Brakman. Horatiana. 209.

K. Kuiper. De Theocriti Carmine XVIII. 223.
I. S. Phillimore. Ad Moretum. 243.
I. I. H. Ad Ciceronis in Vatinium int. § 21. 245.
Guilielmus Vollgraff. Ἐν μύρτου κλαδί. 246.
I. I. Hartmann. De locorum similium considerandorum ratione. 269.
Guilielmus Vollgraff. De voce Thracia αδαπταις. 285.
C. Brakman. De Ciceronis libris de Republica. 295. 364.
I. I. H. Ad Luciani de Salvatione § 64. 309.
G. V. Ad legem collegii cantorum Milesii. 310.
I. I. Hartmann. Propertiana, 311, 337, 427.
Bonus e Gallia nuntius. 333.
I. I. H Lans Arnhemiae. 335.
I. M. Hoogvliet. Ad Aristophanis Nubes, annotationes criticae. 352.
I. I. H. Ad Platonis Rempublicam. 379.
C. Brakman. Nugae. 380.
G. V. Xenoph. Hell. IV, 2, 18. 381.
C. Brakman. Ad Cic. de Rep. IV. 382.
P. H. Damsté. Ad C. Valerii Flacci Argonautica. 383.
J. D. Meerwaldt. De Trimalchionis, Ctesibii, Platonis automatis. 406.
G. V. Ad Alemanem. 426.
I. I. H. Ad Ciceronis or. pro Sestio § 46. 448.

38. — Germanisch-Romanische Monatsschrift. 1921.

W. von Wartburg. Romanische Lexikographie seit 1912. 1.
Karl Luick. Ueber die Betonung der französischen Lehnwörter im Mittelenglischen. 14.
Heinrich Schröder. Hyperkorrekte (umgekehrte) Schreib- und Sprechformen, besonders im Niederdeutschen. 19.
Albert Leitzmann. Heimat und Alter von Goethes angeblicher Josephdichtung. 31.
Alfred Schirmer. Die deutsche Umgangssprache. 42.
Ernst Fraenkel. Zur Bezeichnung der Zeiteinteilungen in den indogermanischen Sprachen. 53.
Ernst Ochs. Die Gliederung des Alemannischen. 56.
Leo Spitzer. Zur stilistischen Bedeutung des Imperfekts der Rede. 58.
— Spätlat. *iotticus*. 60.
Max J. Wolff. Zum Wesen des Komischen. 65.
Karl Holl. Goethes Vollendung in ihrer Beziehung zu Byron und Carlyle. 75.

Hans Hecht. Shelley über politische Reformen. 87, 149.
Friedrich Schürr. Das Aufkommen der *matière de Bretagne* im Lichte der veränderten literarhistorischen Betrachtung. 96.
Carl Wesle. Die deutsche Soldatensprache im Kriege. 108.
Anton Büchner. Raimunds « geflügelte Wurst ». 117.
Charlotte Bühler. Die Typisierung in der Dichtung. 129.
Gustav Neckel. Das Gedicht von Waltharius manu fortis. 139, 209.
Max J. Wolff. Italienische Komödiendichter. 160, 230.
Otto Cartellieri. Theaterspiele am Hofe Karls des Kühnen von Burgund. 168.
Adolf v. Grolman. Goethes : Novelle. 181.
Franz Harder. Zur Verwendung von Finalausdrücken in « providentieller Bedeutung ». 188.
Franz Dornseiff. Das Zugehörigkeitsadjektiv und das Fremdwort. 193.
Oskar Walzel. Fritz von Unruh. 200.
Fritz Neubert. Studien zur französischen Aufklärungsliteratur. 221.
Konrad Hentrich. Modales « tun » im Hochdeutschen. 240.
— Lautliche Differenzierung als Folge des Affekts und psychologisch — begrifflicher differenzierung 242.
— Das Vernersche Gesetz in der Hochdeutschen Umgangssprache. 244.
— Dieser — der nächste. 245.
Max H. Jellinek. Schopenhauer und die Sprachwissenschaft. 246.
Felix Rosenberg. Shakespeare in dem Urteil Hippolyte Taine. 250.

39. — Neophilologus, VI, 1920-1921.

B. H. J. Weerenbeck. A propos de *Galimatias*. 1.
Emile Boulan. La littérature féminine et le dix-huitième siècle « charmant et maudit ». 5.
G. Kramer. Les poèmes épiques d'André Chénier, III. 13.
Sigmund Feist. Der Name der Germanen. 29.
J. J. A. A. Frantzen. Kleine Beiträge zur Wortkunde. 42.
P. Fijn van Draat. The place of the adverb, a study in rhythm. 56.
Jos. Schrijnen. Genitivus mysticus. 88.
— De Latijnsche accusativus absolutus. 90.
M. Boas. De raetoromaansche versie der *Disticha Catonis*. 97.
W. van Eeden. De groote Olafs saga Tryggvasonar en de Hallfredar-saga. 105.
A. G. Van Hamel — K. R. Gallas. Over Ossian. 117.

J. J. A. A. Frantzen. Ein spätes Zeugnisz lateinischer Klerikerdichtung. 130.

G. Busken Huet. « Tartuffe », 145.

C. Kramer. Les poèmes épiques d'André Chénier. IV. L'Amérique. 149.

A. L. Corin. Ueber den Ursprung von mhd. *zecke* und dessen Bedeutung bei Tauler 161.

W. A. van Dongen. *Almost* and *nearly*. 184.

D. C. Hesseling. Spoken (*galei*, *kaviaar*, *pantoffel*). 207.

40. — Classical Philology, 1921.

Charles D. Adams. Τὰ γέρρα ἐνεπίμπρασαν. Demosthenes, XVIII, 169. 1.

W. L. Westermann. Land registers of Western Asia under the Seleucids. 12.

John A. Scott. Homer as the poet of the Thebais. 20.

L. R. Taylor. The *Latina Colonia* of Livy, XL, 43. 27.

Donald McFayden. The Princeps and the Senatorial Provinces. 34.

Carl D. Buck. Studies in Greek noun-formation. Dental terminations. II, 1. 51, II, 2. 260.

Francis A. Wood. Greek and Latin etymologies 63.

W. A. Oldfather, J. B. Titchener. A note on the Lexicon militare. 74.

Paul Shorey. Note on the repeated simile, Homer *Iliad*, XI, 555 and XVII, 664. 76.

W. A. Heidel. Two Sophoclean cruxes. 77.

A. S. Pease. Sceleratum frigus.

Frank E. Robbins. The tradition of Greek arithmology. 97.

Gordon Laing. The origin of the cult of the Lares. 124.

Hardin Craig. Dryden's Lucian. 141.

Paul Shorey. Horace *Satires*. I, 3, 112. 13 and Plato *Theætetus*, 172, A, B. 164.

W. L. Westermann. The « unimundated lands » in Ptolemaic and Roman Egypt. II. 169.

A. E. R. Boak. Greek and Coptic school tablets at the University of Michigan. 189.

A. Shewan. ΠΟΘΗ and ΠΟΘΟΣ in *Iliad* and *Odyssey*. Another chorizontic failure. 193.

C. Ritter. Platon *Symposion*. 212 E. 197.

Clyde Murley. ΣΥΚΟΦΑΝΤΗΣ and ΣΥΚΙΝΟΣ. 199.

A. S. Pease. Paralipomena. 200.

D. R. Stuart. On Vergil *Eclogue*, IV, 60-63. 209.

E. A. Sonnenschein. *Ego* emphatic and unemphatic, in rises and falls of Old Latin dramatic verse. 231.

Robert J. Bonner. The Megarian decrees. 238.

W. H. Kirk. *Uti legassit*. 246.

R. P. Robinson. The inventory of Niccolò Niccoli. 251.

M. E. Deutsch. Cæsar and the Ambrones (Suetonius *Iulius*, IX, 3). 256.

Paul Shorey. Τύχη in Polybius. 280.

A. S. Ferguson. On a fragment of Gorgias. 284.

G. M. Calhoun. Demosthenes against Bœotus I (XXXIX), 37-38. 287.

A. G. Laird. The Persian army and tribute lists in Herodotus. 305.

H. W. Prescott. Callimachus' Epigram on the Nautilus. 327.

N. W. De Witt. Virgils copyright. 338.

Gertrude Smith. The Prytaneum in the Athenian amnesty law. 345.

R. B. Steele. Ablative of the efficient. 354.

G. M. Bolling. Infinitives in — έμεν in Homer, Immanuel Bekker and Professor Scott. 362.

H. C. Nutting. Horace, *Ars poetica*, 179 ff. 384.

Tenney Frank. Horace's « Swan » song, *Odes*, II, 20. 386.

S. E. Bassett. On *Iliad*, II, 301 ff. 387.

J. O. Lofberg. « Unmixed milk » again. 389.

W. L. Westermann. Correction upon the « Land registers under the Seleucids ». 391.

41. — The Classical Quarterly, 1921.

John Burnet. Vindiciæ Platonicæ III. 1.

J. A. Fort. Corrigenda on the *Pervigilium Veneris*. 7.

T. W. Lumb. Notes on Achilles Tatius (suite). 8.

F. H. Colson. The fragments of Lucilius IX, on El and I. 11.

Cyril Bailey. Notes on Lucretius. 18.

D. Emrys Evans. Case-usage in the Greek of Asia Minor. 22.

Ethel Mary Steuart. The earliest narrative poetry of Rome. 31.

W. M. Lindsay. « Glossæ collectæ » in Vat. Lat. 1469. *Calomum Naumachia*. 38.

Robert Weir. Apuleius Glosses in the Abolita Glossary. 41.

A. S. Ferguson. ΕΞ ΥΠΟΒΟΛΗΣ. 43.

Roderick McKenzie. Græca. 44, 186.

M. T. Smiley. The MSS. of Callimachus' Hymns (suite). 57, 113 (fin).

B. L. Ullman. Cæsar's funeral in Lucan VIII, 729-735. 75.

M. L. W, Laistner. Isocratea. 78.
C. M. Mulvany. On *Eth. Nic.* I, c. 5. 85.
F. W. Hall. Nuances in Plautine metre. 99.
J. E Harry. Sophocles, *Ajax*, 601-603. 106.
T. W. Allen. Notes on Greek geography. 107.
J. Whatmough. *Fordus* and *fordicidia*. 108.
J. U. Powell. Νέποδες καλῆς Ἁλοσύδνης. 125.
Arthur Platt Sophoclea. 125.
A. S. Ferguson. Plato's simile of light. Part. I. The similes of the sun and the line. 131.
M. Platnauer. Greek colour-perception. 153.
E. Lobel. Sappho, Book I. The *Nereid* Ode. 163.
J. U. Powell. Ἱερὰ ῥέξειν. 165.
J U. Powell. Ἕρρε κακὴ γλήνη. 165.
E. S. Forster. Some emendations in the fragments of Theophrastus. 166.
Tenney Frank. The Scipionic inscriptions. 169.
A. E. Housman. Lucan VII, 460-465. 172.
E. V. Arnold. A wilful exaggeration. 174.
A. E. Housman. The Codex Lipsiensis of Manilius. 175.
E. H W. Conway. The singular *nos* in Vergil. 177.
Madeleine E. Lees. The ablative case in Vergil. 183.
E. A. Lowe. The oldest extant MS. of the combined *Abstrusa* and *Abolita* glossaries. 189.
J. F. Mountford. Some quotations in the *Liber glossarum*. 192.
Carl Schoch. The earliest visible phase of the moon. 194.

42. — The classical Review, XXXV, 1921.

J. W. Mackail. A lesson on an Ode of Horace. 2.
T. L. Agar. The Homeric Hymns, XIV. 12.
F. A. Wright. Meleager : Notes and translations. 16.
A. S. Ferguson. Plato. Republic, 421 A. 17.
J. A. Smith ΤΟΔΕ ΤΙ in Aristotle. 19.
S. Eitrem. Miscellanea [phil. class.]. 20
J. P. Postgate. De nihilo nil. 23.
J. W. M. On the word « educare ». 26.
W. R. Halliday Pygmies and cranes. 27.
J. E. Harry. ΠΑΡΑ ΠΟΔΑ and ΕΝ ΠΟΣΙΝ. 27.
F. L. Lucas. Aeschylus and the hunting field. 28.
R. J. Shackle. Pindar, *Nem.* III, 59-63. 28
Arthur Platt. On *Aetna*, 597-598. 29.
A. D. Godley. Some translations. 51.
A. C. Pearson. The *Rhesus*. 52.

C. E. S. Headlam. The technique of Vergil's verse. 61.
William Kerry. An echo of Euripides in Propertius. 64.
J. Whatmough. CIL. I, 1538 (= VI, 335) 65.
E. H. Blakeney. Note on Ignat-Ep ad Eph., XX. 66.
J. P. Postgate. Horatiana. 66.
W. M. Lindsay. Varro's quaestionum plautinarum libri V. 67.
F. L. Lucas. The Octavia. 91.
T. L. Agar. The Homeric Hymns (XV). 93.
Austin Smyth. Notes on Aeschylus. 97.
J. U. Powell. Aeschylus, *Choephori* 296. 99.
J. C. Lawson. Aeschylus, *Agamemnon*. 100.
Arthur Platt. Emendations of Xenophon's *Hellenica*. 100.
H. W. Garrod. Horace, Odes I, VIII, 1-2. 102.
W. R. Inge. Horace, *Epp*. 1, 2, 30, 31. 103.
Alexander J. D. Porteous. Virgil's « Eclogues » : a metrical clue to the order of composition. 103.
S. Gaselee. Martial IX, 21. 104.
G. C. Richards. ΠΕΡΙΑΚΤΟΙ (ΘΥΡΑΙ). 105

43. — The American Historical Review, XXVI, 1920-1921.

J. Franklin Jameson. The *American Historical Review*, 1895-1920. 1.
Robert L. Schuyler. The recall of the Legions : a phase of the decentralization of the British Empire. 18.
Edward Channing. An historical retrospect. 191.
Mikhail Rosvottser. South Russia in the Prehistoric and Classical Period. 203.
L. M. Sears. A Confederate Diplomat at the court of Napoleon III 255.
Frederic Duncalf. The peasant's crusade. 440.
Frank A. Golder. The American Civil War through the eyes of a Russian diplomat. 464.

44. — The English Historical Review, 1921.

The Beginnings of the English Historical Review. 1.
Alice M. Ashley. The « Alimenta » of Nerva and his successors. 5.
F. M. Powicke. Maurice of Rievaulx, 17.
Godfrey Davies. The battle of Edgehill. 30.
W. A. Morris. A mention of scutage in the year 1100. 45.
J. H. Round. A butler's serjeantry. 46.

James Tait. The two earliest municipal charters of Coventry. 50.
Hilda Johnstone. The Parliament of Lincoln of 1316. 53.
C. Johnson Negotiations for the ransom of David Bruce in 1349. 57.
C. H. Haskins & Mrs. Eric George. Verses on the Exchequer in the xvth century. 58.
Cora L. Scofield. Indentures between Edward Wand Warwick the Kingmaker 67.
Irene Wright. The early history of Jamaica, 1511-1536. 70.
J. E. Neale. The authorship of Townshend's « Historical Collections ». 96.
G. H. Wheeler. The genealogy of the early West Saxon Kings. 161.
Richard A. Newhall. The war finances of Henry V. and the Duke of Bedford. 172.
Hosea Ballou Morse. The supercargo in the China trade about the year 1700. 199.
J. H. Round. « Shire-house » and castle-yard. 210.
J. A. Twemlow. The etymology of « Bay salt ». 214.
S. T. Gibson. The Escheatries, 1327-1341. 218.
Winifred Jay. The House of Commons and St. Stephen's Chapel. 225.
Goddard H. Orpen. An unpublished letter from Charles I. to the Marquis of Ormonde. 229.
J. Holland Rose. Lord Elgin's report on Levantine affairs and Malta, 28th February, 1803. 234.
J. H. Round. The dating of the early Pipe Rolls. 321.
Charles H. Haskins. The « De arte venandi cum avibus » of the Emperor Frederick II. 334.
F. M. Greis Evans. Writs of assistance, 1558-1700. 356.
Lillian M. Penson. The London West India interest in the xviiith century. 373.
H. Idris Belle. A list of original Papal Bulls and Briefs in the Department of Manuscripts, British Museum. 393.
H. E. Salter. The beginnings of Cambridge University. 419.
G. R. Cole-Baker. An « attracted » script. 420.
Preserved Smith. Englishmen at Wittenberg in the xvith century 422

45. — The North American Review. Vol. 213, 1921.

Martin T. Baldwin. The tariff and the English language. 36.
Marshall Putnam Thompson. Royal Auvergne sans Tache. 225.

Vol. 214, 1921.

Gertrude Schoepperle. John Synge and his old French farce. 503.
Archibald Marshall. American speech and English language. 628.
E. S. Roscoe. Johnson and Wordworth. 690.
William H. Scheifley. The centenary of Flaubert. 809.
P. Scott Stevenson. Milton and the Puritans. 825.

46. — The Romanic Review. 1921.

Ralph C. Williams. The purpose of poetry, and particularly the epic, as discussed by critical writers of the sixteenth century in Italy. 1.
J. L. Perrier. Bertran de Born, patriot, and his place in Dante's *Inferno* (fin). 21.
R. T. Hill. The *Vie de Sainte Euphrosine* (fin). 44.
M. Romera-Navarro. Estudio de la comedia himenea de Torres Naharro. 50.
John L. Gerig. Doctoral dissertations in the Romance langnages at Columbia University-A survey and bibliography. 73.
T. F. Crane. The mountain of Nida. A postscript. 79.
G. L. Hamilton. The pedigree of a phrase in Dante (Purg. VII, 107-108). 84.
F. Vexler. Etymologies and etymological notes. 90.
P. E. Guyer. The influence of Ovid on Crestien de Troyes. 97.
A. M. Espinosa. Sobre la legenda de los Infantes de Lara. 135.
J. P. Wickersham Crawford. A note on the Boy Bishop in Spain. 146.
R. Weeks. The *Siège de Barbastre*. 155.
A. Hamilton. Ramón de la Cruz social reformer. 168.
A. H. Krappe. The sources of Sebastiano Erizzo's *Discorso dei governi civili*. 181.
A. S. Cook. Comparisons-Dante, Inferno, 1. 80: Petrarch. Montaigne, etc. 185.
E. Buceta. Proparoxitonismo y rima encadenada. 187.

47. — Revista de Archivos, Bibliotecos y Museos. 1921.

Cristóbal Espejo. La carestia de la vida en el siglo xvi y medios de abarataria. 1, 199.
Angela Garcia Rives. Clases sociales en Léon y Castilla 19, 157.
José Masia Millás. Influencia de la poesia popular hispano musulmana en la poesia italiana. 37.

Enrique Pacheco y de Leiva Grave error político de Carlos I haciendo la boda de Felipe II con doña Maria, reina de Inglaterra. 60, 276.

Vicente Castaneda y Alcover Relaciones geograficas, topograficas e historicas del Reino de Valencia hechas en el siglo xviii a ruego de don Tomas Lopez. 85, 247.

Angel Gonzalez Palencia. Fragmentos del archivo particular de Antonio Pérez, secretario de Felipe II. 111, 293.

M. S. Y. S Documentos relativos a la pintura en Aragón durante los siglos xiv y xv. 136.

Carmelo Viñas Mey. Una página para la historia del helenismo en España. 168.

Antonio Ma. Alcover. Los mozárabes baleares. 226.

48. — Revista de filologia española, VIII, 1921.

Américo Castro. Unos aranceles de aduanas del siglo xiii. 1.

T. Navarro Tomás. Historia de algunas opiniones sobre la cantidad silábica española. 30.

Leo Spitzer. « Arribota ». 58.

Samuel Gili. Una nota para las « Cantigas ». 60.

Erasmo Buceta. Sobre una paronomasia en gonzalo de Berceo. 63.

Fr. A. de Icaza. Cristóbal de Llerena y los origenes del teatro en la América española. 121.

José F. Montesinos. Contribución al estudio del teatro de Lope de Vega. 131.

J. Sarrailh. Algunos datos acerca de D. Antonio Liñán y Verdugo, autor de la « Guia y Avisos de Forasteros » (1620). 150.

F. de Figueiredo. O thema de « Quixote » na litteratura portugueza do seculo xix. 161.

J. M Chacón y Calvo. El primer poema escrito en Cuba. 170.

Leo Spitzer. Vieil esp. « poridad » esp. « puridad ». post. « puridade », « secret ». 176.

E. Buceta. La critica de la oscuridad sobre poetas anteriores a Góngora. 178.

A. C. « Viedro » 180.

49. — La Révolution française, 1921.

A. Houtin. Quelques notes sur l'histoire des Jésuites. 28.

L. Lévy-Schneider. Le système corporatif dans le Nivernais à la fin de l'ancien régime. 46.

A. Aulard. La mort de Napoléon et les journaux parisiens en 1821.

R. Chevallier. Les revenus des bénéfices ecclésiastiques au XVIIIe siècle. 113.
J. Durieux. Thermidor, d'après des documents inédits. 150.
J. Tiersot. Rouget de Lisle et Quiberon. 167.
A. Aulard. Le portrait de Barère par David [au Musée de Bruxelles]. 170.
— La trahison de Marie-Antoinette. 172.
Henri Hauser. De quelques aspects de la Révolution américaine. 193.
Pommeret. L'esprit public dans les Côtes-du-Nord pendant la Révolution. 211.
R. Durand. Le personnel judiciaire dans les Côtes-du-Nord pendant la Révolution. 218.
Louis Villat. L'histoire de la Révolution en Corse, 232.
J. Raspail. Les papiers de Lalande. 236.
R. Bonnet. Rouget de Lisle et Quiberon. 255.
— Féminisme et franc-maçonnerie à Confolens sous Louis XVI. 256.
— Le drapeau rouge pendant la Révolution. 258.
— Le mot allemand *Reich* et le mot français *Empire*. 259.

50. — Revue archéologique, XIII, 1921.

Jean Ebersolt. Miniatures irlandaises à sujets iconographiques. 1.
K. Friis Johansen. Un nouvel aryballe au Musée du Louvre. 7.
Victor Bérard. Textes et scolies de l'Odyssée. 21.
H. Breuil. Les bas-reliefs de Marquinez (Alava). 25.
F. Passemard. Signes gravés de la caverne d'Isturitz. 33.
Maurice Besnier. Le commerce du plomb à l'époque romaine d'après les lingots estampillés. 36.
F. de Mély. Nos vieilles cathédrales et leurs maîtres d'œuvre. 77.
G. Seure. Archéologie thrace 108
Henry Corot. A propos de l'exploitation du minerai de fer à l'époque gallo-romaine. 127.
Louis Siret. Prométhée. 132.
W. Deonna. Statues de terre cuite. 136.
G.-I. Bratianu. Les fouilles de Curtea de Argesh (Roumanie). 1.
Henri Sottas. Le thiase d'Ombos. 24.
André Joubin. Quelques aspects archéologiques du Languedoc méditerranéen. 37.
H. Breuil. Les pétroglyphes d'Irlande. 75.
E. Vassel. Le bélier de Baal Hammon. 78.

J. Loth. Les traits caractéristiques du Gaulois d'après un livre récent. 108.

S. de Ricci. M. Ed. Naville et la linguistique égyptienne. 121.

Denyse Le Lasseur. L'école américaine de Jérusalem. 123.

XIV, 1921.

A. Merlin et L. Poinsot. Candélabres de marbre trouvés en mer près de Mahdia. 1.

Louis Hautecœur. Le Soleil et la Lune dans les crucifixions. 13.

F. de Mély. Le rétable de l'Agneau des Van Eyck et les pierres talismaniques. 33.

Adrien Blanchet. Le prétendu tombeau antique de Neuvy-Pailloux. 81.

Maurice Besnier. Le commerce du plomb à l'époque romaine d'après les lingots estampillés (*fin*). 98.

Salomon Reinach. Observations sur Valentin et le Valentinisme. 131.

Pierre Paris. Le faux sarcophage égyptien de Tarragone. 146.

André Julien. Le Musée de l'Ermitage. 165.

P. Deffontaines. De la méthode géographique en préhistoire. 171.

W. Deonna. Sostratos de Cnide et la vertu des formules invisibles. 175.

51 — La Revue de Bourgogne, 1921.

Eugène Fyot. Les rues de Dijon : la rue de Condé. 1.

Pierre Perrenet. Sacs à procès : pour un peu d'encens. 33,

Etienne Picart. Le jaquemart de l'église Notre-Dame de Dijon. 77.

Charles Oursel. Existe-t-il un Art bourguignon? 97.

Pierre Perrenet. A propos du centenaire de Napoléon. 134.

Ernest Andrieu. Une épave du triptyque de Lierre à Dijon. 156.

Jeanne Magnin. Du Fra Bartolomeo et de quelques autres peintures de la Cathédrale de Besançon. 197.

Pierre de Nolhac. Pour le IVe centenaire de Pontus de Tyard. Pontus de Tyard et Pierre de Ronsard, 237.

Eugène Fyot. La Chartreuse de Champmol. 297.

Pierre Perrenet. Dijon au XVIIe siècle. Les Bleus, les Verts et les Jaunes. 327.

Robert Schnerb. La mission en Bourgogne du Conventionnel Bernard de Saintes.

Henri Drouot. *Auxois* ou *Aussois ?*

52. — Revue celtique, XXXVIII, 1920-1921.

Louis Gougand. Répertoire des fac-similés des manuscrits irlandais (*fin*). 1.

E. C. Quiggin. An Old Welsh Gloss, Armon Armenia, Initial G in Welsh. 15.

J. Vendryes. Les vins de Gaule en Irlande et l'expression *fin aicneta*. 19.

Alf Sommerfelt. Le système verbal dans *In Cathe Catharda* (*suite*) 25.

J. Loth Notes étymologiques et lexicographiques (*suite*). 48.

Fr C. Diack. Place-names of Pictland. 109.

Joseph Dunn. Life of Saint Alexis. 133.

J. Loth. Alternances AI : a; OU : o. 144.

J. Loth. Notes étymologiques et lexicographiques. 152.

Alf. Sommerfelt Breton *Bomm* 178.

J. Loth. La première apparition des Celtes dans l'île de Bretagne et en Gaule. 259.

D. Hyde. The Reeves Manuscript of the *Agallamh na Senorach* 289.

M. V. Hay. Columbanus and Rome. 315.

Jérôme Carcopino. A propos du nom des *Germani*. 319.

53 — Revue des Deux-Mondes, 63, 1921.

Fréderic Masson. La mort de l'Empereur. 48, 310.

Louis Madelin. Napoléon à travers le siècle (1821-1921). 73.

G. Lacour-Gayet Bonaparte et l'Institut. 294.

Victor Giraud. Jean-Jacques Rousseau prophète religieux 415.

E. Wetterlé. La « langue maternelle » en Alsace et en Lorraine 526.

Saint-Denis, dit Ali. Souvenirs du second mameluck de l'Empereur. 767; t. 64, 27, 583; t. 65, 152, 620.

64, 1921.

André Hallays. Jean de La Fontaine. 96, 375, 848; t. 65, 395.

Edmond Pilon. Autour de La Fontaine. 121.

65, 1921.

Paul Hazard. Les plagiats de Stendhal. 344.

Louis Gillet. Dante et Ravenne. 446.

Gustave Lanson. Ecrivains français en Hollande au XVIIe siècle. 555

66, 1921.

Edmond Pilon. Un centenaire romantique. Ondine Valmore. 202.

54. — Revue des Etudes anciennes, XXIII, 1921.

A. Cuny. Questions gréco-orientales. XII. L'inscription lydo-araméenne de Sardes (2e art.) 1.

P. Cloché. Le discours de Lysias contre Hippothersès. 28.

C. Jullian. Notes gallo-romaines. LXXXIX. La question des « poypes ». 37.

A. Blanchet. Recherches sur les « grylles », à propos d'une pierre gravée, trouvée en Alsace 43.

Ch. Marteaux. Note sur Chamerande. 52.

C. Jullian. Chronique gallo-romaine. 55.

P. Perdrizet. Copria 85.

L. Havet. La fable du loup et du chien. 95.

C. Jullian. Notes gallo-romaines. XC. Les tares de la *Notitia dignitatum*; le duché d'Armorique. 103.

C. Jullian. Inscription de Savigny (Rhône). 110.

J. Loth. Le gaulois turno- dans les noms de lieux. 111.

J. Loth. Turnomagus = Dormagen. 116.

C. Jullian. Tor et plan. 116.

E. Duprat. Notes sur Saint-Jean de-Garguier. 120.

C. Jullian. Locus gargarius 124.

A. Blanchet. Une inscription d'Antibes, composée sous François Ier. 125.

C. Jullian. Chronique gallo-romaine. 127.

M. Foghali. Linguistique évolutive ou linguistique descriptive? 138

M. Holleaux. Etudes d'histoire hellénistique. XII. L'expédition de Philippe V en Asie (201 avant Jésus Christ). 2e article. 181.

C. Jullian. Notes gallo-romaines. XCI. De Pontchartrain à *Icoranda, sur les routes romaines. 213.

J. Soyer. Les « Basilicæ » de la « civitas Carnutum » et de la « civitas Aurelianorum » 219.

C. Jullian et R. Gadant. Dallages de voirie urbaine. 221.

S. Chabert. Sépultures et inscription gallo-romaines découvertes à La Trouche, près Grenoble. 225.

H. Prentout. Les inscriptions de la fontaine de la Herse, forêt de Bellème (Orne). 227.

G. Chenet. Dépôt d'objets de l'âge du bronze et du premier âge du fer dans des sépultures d'époque plus récente. 232.

C. Jullian. Chronique gallo-romaine 2 3.

55. — Revue des Etudes arméniennes. I, 1920-1921.

Gédéon Huet. L'Arménie dans certaines versions de *Bovon de Hantone*.

J. Artignan. Les plantes de l'antiquité classique. Sisumbrium.

56. — La Revue de France, II, 1921.

Pierre de Nolhac. La Pléïade et le latin de la Renaissance 742.

III, 1921.

Joseph Didier. Quelques scènes de la « chanson de Roland ». 284.

Ch.-V. Langlois. Mystiques du XVIIe siècle. 738.

57. — La Revue hebdomadaire, V, 1921.

Général Mangin. Napoléon, homme de guerre. 80, 210.

A. Chesnier de Chesne. L'opinion publique en Angleterre à la mort de Napoléon. 92.

Marie de Roux. Napoléon législateur. 334.

Fortunat Strowski. Napoléon et le gouvernement de l'intelligence (fin VI, 81). 459.

VI, 1921.

Lorenzi di Bradi. Les bandits de Prosper Mérimée. 48.

Henri Pourrat. Le secret impérial. 76.

Maurice Barrès. La grande mission de Dante. 203.

Raymond Poincaré. Dante, colonne milliaire de la latinité. 321.

Francesco Rufini. Le caractère moderne de la pensée politique de Dante. 331.

VII, 1921.

Edmond Jaloux. Le centenaire de Baudelaire. 66.

André Thérive. La légende de Dante hérétique. 79.

Jules Véran. Dante et les Troubadours. 93.

Gustave Dupont-Ferrier. L'arrivée de Bonaparte à Paris. 217, 340.

Franc-Nohain. Les fables de La Fontaine 405.

Jean Ravennes. Les petits écrits du chevalier de Boufflers. 467.

Louis Batiffol. La véritable figure du cardinal de Richelieu. 509.

VIII, 1921.

Jean Balde. Napoléon et l'éducation des filles. Madame Campan et la maison d'Ecouen. 333.

X. 1921.

JEAN D'ELBÉE. L'étonnante aventure d'un gentilhomme gascon sous Louis XIV [du Causse de Nazelle]. 85.

58. — Revue d'histoire ecclésiastique, 1921.

PAUL FOURNIER. La collection canonique dite « *Collectio XII partium* ». Etude sur un recueil canonique allemand du XIe siècle. 31, 229.

M. VILLER. La question de l'union des Eglises entre Grecs et Latins depuis le Concile de Lyon jusqu'à celui de Florence (1274-1438). 260, 515.

L. LAURAND. L'oraison funèbre de Théodore par saint Ambroise. Discours prononcé et discours écrit. 349.

FR. CALLAEY. L'influence et la diffusion de l'*Arbor Vitæ* d'Ubertin de Casale. 533.

59. — Revue d'Histoire littéraire de la France, 1921.

ARTHUR CHUQUET. Mots historiques. 1.

FRANÇOIS VÉZINET. Un vers de Vigny et un problème de géographie biblique. 26.

PIERRE JOURDA. Un disciple de Marot : Victor Brodeau. 30, 208.

PAUL BONNEFON. Scribe sous la Monarchie de juillet, d'après des documents inédits. 60, 241.

P. M BONDOIS. A propos du « Mariage de Figaro ». Une lettre de Chamfort à Beaumarchais. 100.

MAURICE SOURIAU. La langue de Voltaire dans sa correspondance 105, 279, 423.

EDOUARD DROZ. Corneille et l' « Astrée ». 161.

GÉRARD GAILLY. Un point obscur de la vie de Gresset. 204.

ETIENNE GROS. Avant Corneille et Racine. Le « Tite » de Magnon (1660). 229.

PIERRE MARTINO. Stendhal et l'acteur Perlet. 261.

FERNAND BALDENSPERGER. A propos de nouveaux fragments du « Journal » de Vigny : Quelques précisions chronologiques. 265.

PAUL DE LAPPARENT. Remarques bibliographiques sur quelques ouvrages de Bossuet. 267.

GEORGES PRÉVOT. Les emprunts de Rémy Belleau à Jean Second dans ses « Baisers » (2e journée de la Bergerie). 321.

GUSTAVE CHARLIER. La source principale de « Mateo Falcone ». 340.

FÉLIX BOILLOT. La Fontaine coloriste. 346.

EDOUARD DROZ. Corneille et l' « Astrée ». 361.

GASTON COHEN. Prosper Mérimée et la Russie. 388.

Paul A. Trillat. Un précurseur des pacifistes contemporains : Pierre Dupont (1821-1870) 397.

Gustave Cohen. Notes généalogiques et documents inédits sur le poète Jean de Schelandre et sur sa famille. 408.

Félix Portefaix. La date du « Repas ridicule ». 414.

Philippe Renouard. « Les fleurs et antiquités des Gaules ». 416.

J. Derocquigny. Notes lexicologiques. 420.

60. — Revue historique, CXXXVI, 1921.

Charles Bost. Les « Prophètes » du Languedoc en 1701 et 1702. Le prédicant-prophète Jean Astruc, dit Mandagout. 1; CXXXVII, 1.

Eugène Déprez. La bataille de Najera, 3 avril 1367. Le « communiqué » du Prince Noir. 37.

Septime Gorceix. Les sources de Voltaire et la chronique moldave pour le récit de la capture de Charles XII à Bender. 60.

Joseph Rémacle. Napoléon III et la paix. 161.

Marc Bloch. Serf de la glèbe. Histoire d'une expression toute faite. 220.

CXXXVII, 1921.

André Boudier. Charles Desmarets, corsaire dieppois. Documents inédits de 1445. 32.

H. Weil. Un précédent de l'affaire Mortara. 49.

Alfred Stern. L'insurrection polonaise de 1863 et l'impératrice Eugénie. 66.

Léon Homo. Les privilèges administratifs du Sénat romain sous l'Empire et leur disparition graduelle au cours du IIIe siècle. 162.

Pierre de Labriolle. Le « Mariage spirituel » dans l'antiquité chrétienne. 204

CXXXVIII, 1921

Léon Homo. Les privilèges administratifs du Sénat romain sous l'Empire et leur disparition graduelle au cours du IIIe siècle. 1.

E. Waldner. Lettre de Charles Marchand, abbé de Munster en Alsace, à un confrère (1652) 53.

Adrien Blanchet. Les journées de juillet et août 1789 à Strasbourg. 57.

61. — La Revue critique des Idées et les livres, XXXI, 1921.

Pierre de Nolhac. Ronsard lecteur d'Homère. 513.

Charles Du Bos. Notes sur Joseph de Maistre. 522.

XXXII, 1921.

Jean Longnon. Le mirage hellénique, notes pour le centenaire de l'Indépendance grecque. 17.
André Thérive. L'argot et la langue populaire. 272.
Jean Lucas-Dubreton. Mythologie d'alchimiste. 414.
Albert Thibaudet. Propos sur Fénelon. 423.
Louis Dumont-Wilden. Napoléon et le prince de Ligne. 517.
Tancrède de Visan. Bossuet à Metz. 544.
Albert Thibaudet. La question Rancé. 556.
Xavier de Courville. Le silence de La Fontaine. 678.

XXXIII, 1921.

René de Planhol. Les libertins du xviie siècle. 38.
Xavier de Courville. Une forme racinienne de la tragédie lyrique. 50.

62 — La Revue mondiale, CXLII, 1921.

Albert Cim. De Bossuet à Massillon. 39.
R. de Nolva. Keats et le culte littéraire français en Italie. 61.
Desbordes-Valmore. Napoléon et Talma (pages inédites). 310.
G. Lacour-Gayet. Napoléon et la Pologne. 379,

CXLIII, 1921.

Comte Serge Fleury. Un frère de Napoléon en Angleterre. 398.
Clément Pansaers. Comment fut fondé le Béguinage. 205.
R. Paulucci di Calboli. Dante et Bonaparte. 375.

63. — Revue numismatique, XXIV, 1921.

F. Préchac. Le Colosse de Néron, son attitude et ses vicissitudes d'après les textes et les monnaies. 1, 105.
S. Mirone. Les Eros de Praxitèle et en particulier l'Eros des Mamertins. 23.
J. Bailhache. Histoire numismatique des règnes de François II et de Charles IX. 38, 153.
Jean Babelon. Un médaillon inédit de Charles-Quint au Cabinet des Médailles. 79.
Fernand d'Hébrard de Saint-Sulpice et Armand Viré. Un atelier monétaire clandestin au xviie siècle, au château de Saint-Sulpice (Lot). 89.
Adr. Blanchet. Les « Aboukelbs », monnaies fabriquées en Hollande. 91.
Ch. Le Hardelay. Contribution à la numismatique de Bretagne. Variétés inédites. 185.

A. David. Jetons des co-gouverneurs de Besançon. 193.
A. Dieudonné La collection Pozzi. 202.
Malbois Notes sur l'atelier monétaire de Visan (Vaucluse). 206

64. — Revue belge de numismatique et de sigillographie. 1921.

L. Laffranchi. La translation de la Monnaie d'Ostie à Arles dans la typologie numismatique constantinienne. 7.
B. de Jonghe. Monnaies au titre de duc de Bouillon, de Henri de la Tour d'Auvergne prince de Sedan et de Raucourt (1594-1623). 17.
Victor Tourneur. Le médailleur anversois Steven van Herwijck (1557-1565). 27.
Ch. Gilleman. Les jetons du comté au pays d'Alost 57.
Victor Tourneur. Le sceau du Chapitre Saint-Pierre de Cortessem 75.
Ch. Gilleman. Le graveur Fabien Jean Borduno. 79.
F. Vermeylen. Un jeton d'argent de Nuremberg. 80.
Victor Tourneur. Les méreaux de la Maison du Saint-Esprit dite de Notre-Dame ou Fondation van Bruyssegem à Bruxelles. 82.
Jos. de Beer. Trouvaille de Liége. 86.
Robert Osterrieth. Trouvaille de Putte lez-Malines. 89.
— Trouvaille de Turnhout. 91.

65. — La Revue de Paris, 1921, III.

A. Tanant. Napoléon chef de guerre. 51.
Henri-Robert. Napoléon et la justice. 72.
René Tournès. Le G. Q G. de Napoléon. Ir 134.
G. Pariset. Le système napoléonien de gouvernement. 242.
Louis Bertrand Une évolution nouvelle du roman historique. 326.
Emile Mâle. Etudes sur l'art de l'époque romane. 491, 711.
Henri Hauvette. Dante et la pensée moderne. 605.

1921, IV.

J. Dessaint. Le centenaire de Joseph de Maistre. 139.
A. Aulard. Bonaparte républicain. 329.

1921, V

C. G. Picavet. La légende de Turenne aux XVIIe et XVIIIe siècles. 322.
Henri d'Almères. Dante étudiant à Paris 398.
Antoine Albalat. La langue française et le style archaïque. 870.

1921, VI.

Comte PRIMOLI. Gustave Flaubert chez la princesse Mathilde. 306.

66. — Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes, XLV, 1921.

PAUL OLTRAMARE. Le *Codex Genevensis* des *Questions naturelles* de Sénèque. 5.
BERNARD HAUSSOULLIER. Inscriptions de Didymes, Didymes au Ier siècle avant J.-Chr. 45.
P. JOURDAN. Térence, *Andrienne*. 87, 62.
A. CARTAULT. Les Choliambes de Perse. 63.
LOUIS HAVET. *Iliade*, 9, 164. — 65.
A CARTAULT. La Satire I de Perse, 66.
LOUIS HAVET. La semi-conjecture et les *Suppliantes* d'Eschyle. 75.
Un fragment de Ménandre. *Adelphes*. 86.
Platon, *Alcibiade*, 133 c. — 87.
ARTH. HUMPERS. Gloses homériques sur Ostrakon. 90.

67. — Revue de philologie française et de littérature. 1921.

J. GILLIÉRON. Patologie et térapeutique verbales. Appendices. 1.
K.-J. RIEMENS. Les débuts de la lexicografie franco-néerlandaise. 20.
J. GILLIÉRON. Essette-Mouchette dans l'Est du domaine gallo-roman. 39.
ALBERT DAUZAT. Une inscription du XVe siècle en français dans la vallée de Suse (Piémont). 67.
A. DAUZAT Essais de Géografie linguistique, Animaus sauvages. — 3. Contribution à l'histoire du hanneton — 4. Le ver luisant dans la basse Auvergne. 81.
G. ESNAULT. Lois de l'argot, V. 108.
J. GILLIÉRON. Leurs étimologies : Tourbillon — Tourmente — Entourner > entourer au XVIe-XVIIe siècle — Ajourer et ajourner. 129.
F. BALDENSPERGER. Bilboquet? 161.

68. — Revue politique et littéraire. Revue bleue, 1921.

G. MONGRÉDIEN. Une vieille querelle : Racine et Pradon 52, 76.
EDME CHAMPION. Le scepticisme de Montaigne. 189.
RENÉ GILLONIN. Le mysticisme racial. 193.
LOUIS MADELIN. L'Ecole des Chartes. 212.
GEORGES BRUNET Une théorie magique de la royauté. 248.

Albert Milhaud. Napoléon. 273.
Baron de Trémont. Souvenirs sur Napoléon. (Mémoires inédits, publiés par J. G Prod'homme.) 277.
Henry Asselin. La langue française en Hollande. 287.
Martial Teneo. Napoléon Bonaparte et l'Opéra. 291, 348.
Emile Magne. Le mariage de Tallemant des Réaux. 321.
Edmond Pilon. La maison du Bonhomme (A propos du tri-centenaire de La Fontaine). 403.
Capitaine Gagneur. Napoléon et le Mémorial. 419.
John Charpentier. Napoléon et les hommes de lettres. 482, 510, 540, 574.
Maurice Mignon. Le sixième centenaire de la mort de Dante. 643.
André Thérive. L'ancêtre de la « Divine Comédie ». 671.

69. — Revue de l'Université de Bruxelles, 1920-1921.

E. Dupréel. Socrate et l'histoire de la philosophie grecque. 42.
Charles Beckenhaupt. Henri de Kleist et sa poésie nationaliste. 274.
P. de Reul. Byron. 501.
P. Errera. Dante et les Flandres. 533.
P. Bonenfant. Le premier gouvernement démocratique à Bruxelles (1303-1306). 566.

70. — Romania, XLVII, 1921.

S. Glixelli. Les *Contenances de Table*. 1.
M. Lot-Borodine. Les deux conquérants du Graal : Perceval et Galaad. 41.
P. Studer. Notice sur un manuscrit catalan du xve siècle (Bodley Oriental 9). 98.
E. Hoepffner. Le chansonnier de Besançon. 105.
P. Marchot. Wallon *nôrè* <* oraricium. 116.
P. Marchot. Wallon *hî* < ancien ht all. *Scaro*. 117.
A. Piaget. *Les Princes* de Georges Chastelain. 161.
P. Marchot. Notes étymologiques. 207.
L. Foulet. Comment ont évolué les formes de l'interrogation. 243.
J. Weston. The *Perlesvaus* and the *Vengeance Raguidel*. 349.
A. Thomas. *Percoindar* dans la *Passion* de Clermont-Ferrand. 360.
N. Bertoni. Intorno a una denominazione alto-italiana dell' « ape » : *anvida*. 362.
E. Hoepffner. Chanson française du xiiie siècle. 367.

J. Morawski. L'auteur de la seconde *Vie des Pères*. 381.
M. Prinet. Remarques onomastiques sur le *Waltharius*. 382.
G. Huet. Un épisode de l'*Ysengrimus* et quelques récits apparentés. 383.
A. Thomas. Anc. franç. *sisme* « sisième ». 388.
A. Thomas. Nouveaus témoignages sur le jargon (1464 et 1484-1486) 389.

71. — Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften, 1921.

Schuchardt. Exkurs zu Sprachursprung. III. 194.
Diels. Lukrezstudien. 237.
von Harnack. Neue Fragmente des Werks des Porphyrius gegen die Christen. Die Pseudo-Polycarpiana und die Schrift des Rhetors Pacatus gegen Porphyrius 266.
von Wilamowitz-Moellendorff Sphakteria. 306.
Kehr. Zur Geschichte Wiberts von Ravenna (Clemens III). I, 355.
Schäfer. *Honor*, *citra*, *cis* im mittelalterlichen Latein. 372.
Kehr. Bericht über die Herausgabe der Monumenta Germaniae historica 1920. 401.
Stutz. Reims und Mainz in der Königswahl des zehnten und zu Beginn des elften Jahrhunderts. 414.
Hiller von Gaertringen. Attische Inschriften. 436.
Heusler. Die deutsche Quelle der Ballade von Kremolds Rache. 445.
H. Schuchardt. Possessivisch und passivisch. 651.

72 — Société d'Études de la Province de Cambrai. Bulletin mensuel, XXI. 1921.

Edm. Leclair. Notes pour servir à l'histoire du clergé à Dunkerque pendant la Révolution. 6.
Edm. Leclair. Réclame pharmaceutique et remède secret. 18.
Em. Matthieu. Reconstruction de Bouchain en 1594. 20.
J. Gennevoise. Le régime des pensions à l'abbaye de Vicoigne. 21.
Th Leuridan. Quelques règlements de confréries d'archers et d'arbalétriers. 23.
Notes sur quelques fiefs de la région de Lille. 31.
Deux testaments de Brillon. 41.
Un compte de l'église d'Escarmain. 44.
Une taille de faux frais à Escarmain. 47.
Joseph Gennevoise. Vicognette et les refuges de l'abbaye des Prémontrés de Vicoigne. 49.

H. Trouillet. La Loi de Bousies. 75.
Documents divers sur Escarmain. 77.
Documents sur l'église et les pauvres du Maisnil-en-Weppes. 78.
La seigneurie de Ligny. 80.
Em. Matthieu. Ecole de Landrecies. 82.
Edm. Leclair. Le corps de Jean Levasseur; son inhumation à Lille en 1793. 83.
Emm. Thieullet. Cloches de Notre-Dame de la Consolation à Lille. 87.
du Chastel de la Howarderie. Les seigneurs de Bercus. 88.
A. Bontemps. Busigny, Nord, a-t-il eu autrefois deux paroisses? 89.
La Société populaire de Fournes-en-Weppes, 93.
T. L. et E. L. La guillotine à Lille, 1792-1794. 99.
Edm. Leclair. Y a-t-il eu un cours d'anatomie à Lille entre 1732 et 1736? 113.
Th. Leuridan. Les minutes notariales 115.

73. — Die neueren Sprachen, 1921.

Eugen Lerch. Die « halbe » Negation. 6.
W. Ricken. *Aler* und *andare*. 55.
Richard Schiedermair. Neuphilologische Strömungen. 130.
Karl Bergmann. Kulturgeschichtlich bemerkenswerte Wendungen der französischen Sprache. 140.
Fritz Strohmeyer. Dualismus in den französischen Sprachgesetzen. Die Artikellehre. 161.
Ernst Friedrichs. Werthers Einwirkung auf den russischen Originalroman. 178.
Erwin Rosenbach. H. G. Well's Glaube und Geschichtsbetrachtung. 206.
Richard Riegler. Italienisch-spanische Sprachmischung. 218.
Leo Spitzer. Argotfranz, frère miroton. 221.
H. Schmidt. Eine auffallende Verwendung von des. 223.

74. — Studiën XCV. 1921.

T. W. Een berijmde vertaling van Thomas a Kempis' *Vervolging*. 53.
G. Gorris. Esperanto, Ido, en de Katholieke Internationale. 139.
J. Beuns. George Eliot en haar romans. 215.
Canisius-nummer. 321, 412.

XCVI, 1921.

P. Albers. De stand van het Maria-Stuart vraagstuk volgens Pastor. 62.

H. Padberg. Dante's Divina Commedia, I. De Kern-Idee. 81.

75. — Syria, II, 1921.

Charles Diehl. L'école artistique d'Antioche et les trésors d'argenterie syrienne. 81.

Raymond Weill. Phéniciens, Égéens et Hellènes dans la Méditerranée primitive. 120.

Franz Cumont. Catacombes juives de Rome. 145.

C. Leonard Woolley. La Phénicie et les peuples égéens. 177.

R. Normand. La création du Musée d'Adana. 195.

Edmond Pottier. Note sur la statue de Métellé. 203.

R. Mouterde. Inscriptions grecques et latines du Musée d'Adana. 206.

du Mesnil du Buisson. Les anciennes défenses de Beyrouth. 235.

76. — Tijdschrift voor Geschiedenis, 1921.

W. S. Unger. De Regeering van Middelburg in de Middeleeuwen. 1.

Otto Cartellieri. Ritterspiele am Hofe Karls des Kühnen von Burgund (1468). 15.

M. Engers. Grieken en Egyptenaren in Egypte onder de Ptolemaeën. 31.

J. S. Theissen. Een paar Groningers als studenten te Leiden in 1720-1722. 45.

A. A. Van Schelven. Zuid-Nederlandsche schoolmeesters en schoolvrouwen in Noord-Nederland. 80.

77. — Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde, XL, 1921.

A. Kluyver. Bilderdijk's *Afscheid* (1811). 1.

J. L. Walch. Theatraal. 31.

J. Van Mierlo jun. Hadewych en de ketterin Blommardinne. 45.

H. J. Eymael. Hugeniana. *Costelick Mal*, Vs. 284. *Bont werker*. 64.

C. G. N. de Vooys. Een Utrechtsche navolging van Huygens' *Voorhout*. 67.

J. Prinsen. *Gloriant*. 86.

W. de Vries. Etymologische aanteekeningen. 89.

J. Prinsen. *Rommelsoo*, I, 2. 111.

R. Priebsch. Die Passion der hl. Claristine in Mine Strophen. 113.
D. C. Hesseling *Kandeel*. 131.
J. Prinsen. Gedrukte nederlandsche fragmenten in de Universiteits bibliotheek te Cambridge 133.
J. W. Muller. Een en ander over den nieuwnederlandschen tweeklank *öi* of *öü* (« ui »). 140.
G. J. Boekenoogen. De mansnaam *Wuiten*. 176.
W. de Vreese. Velthem, IV, 22, 65. 182.
A. A. Verdenius. Lexicologische aanteekeningen bij stichtelijk proza uit de Middeleeuwen. 193.
J. L. Walch. Nog eens : Het proza in *Mariken van Nieumeghen*. 220.
J. W. Muller. *Bontwerker*. 139.
F. A. Stoelt. *Johannes in eodem blijven*. 232.

78. — Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal- en Letterkunde, 1921.

Edw. Gailliard. Kleine verscheidenheden. 20, 31, 40, 47, 58, 76, 90, 113, 142, 169, 201, 214, 234, 247, 325, 337, 447.
Leonard Willems. Graaf Herman van Neuenahr en de troebelen der 16e eeuw. 33.
L. Reypens. Uit den voorarbeid tot eene critische uitgave van Ruusbroec's « Brulocht ». 77.
Alfons Fierens. Historische sprokkeling. 139.
J. Vercoullie. Etymologisch kleingoed. 165.
Hugo Verriest. Beschaafd Vlaanderen. 171.
Gustaaf Zegers. Het eerste eeuwfeest van Jan van Beers : 1821-1921. De dichter. 203. De leeraar, de pædagoog. 235.
Dantedag op 19 Mei 1921. 251.
Aug. Vermeylen. Dante in 1921. 257.
Jul. Persyn. Dante in de Nederlandsche letterkunde. 277.
Léon Willems. Jan Cauweel's inleiding op M. de Casteleyn's *Const van Rhetoriken* (1555). 329.
Omer Wattez. Jan van Beers. 348.

79. — La Vie wallonne, I, 1920-1921.

Jules Feller. Sur le sens du mot *wallon*. 49.
Auguste Doutrepont. Le Wallon à l'Université. 97.
Fernand Blondeau. Le martyre de Dinant en 1466.
Jean Haust. A propos de toponymie wallonne. Le mystère du « Fond des Cris ». 145.

Eugène Polain. Le folklore de Noël en Wallonie. 152.
Auguste Doutrepont. Un Noël inédit. 174.
Jules Feller. Quelle langue parlaient les anciens Belges? 241, 289.
Jules Dumont. Le cloître roman de Nivelles, monographie architecturale, 311.
Jean Haust. Nos vieux mots *Heel*. 333.
Paul Heupgen. Vieux-Mons. Prisons d'ancien régime, notice historique. 340.
Jules Feller. Les noms de nos provinces. 385
Alfred Duchesne. Grétry écrivain. 408, 450, 487
Eug. Polain. Le « Perron » en Wallonie. Notice historique. 439.
Em. Dony. Citadins et paysans dans le Hainaut de jadis, notes de folklore. 481.
Paul Collet. La Joyeuse Entrée à Nivelles, en Brabant, des archiducs Albert et Isabelle. 497.
Felix Magnette. Une carrière de journaliste au Pays de Liége : Pierre-H.-M. Lebrun et le « Journal de Herve » (1785-1793). 121.

80. — Dietsche Warande en Belfort, 1921.

Jan Paquay. De Apostels van Neder-Germanië. 3.
L. Grootaers. Hoe staat het met het wetenschappelijk onderzoek der Zuid-Nederlandsche dialecten? 49.
J. Van Mierlo. Uit de geschiedenis van onze Middeleeuwsche letterkunde. 135, 309, 441.
H. Van de Weerd. De heilige Willibrordus onder de Vlamingen. 389.
A. De Ceuleneer. Carpaccio en Memlinc, en de Legende der St. Ursula. 521.
Dom Raynerius Podevyn. De oorsprong der vereering van « O. L. Vrouw van Vrede » in de St. Niklaaskerk te Brussel. 723.

II, 1921.

L. Reypens. Nieuwe onoorspronkelijkdeid by Hendrik Mande. 79.

81. — Philologische Wochenschrift, 1921

Fr. Walter. Zu Tacitus und Apuleius. 22.
E. Orth. ἐλαφρός als Stilbegriff. 47.
W. Weinberger. Abstrakte Begriffe und Platons Ideenlehre. 71.
M. Mühl. Βάρβαροι φύσει πολέμιοι. 71.
L. Schmidt. Zu den Dialogen des Seneca. 92.

A. Groth. Dreidecker, nicht Dreiruderer. 93.
Fr. Levy. Platon Gorgias 460 c s. 115.
O. Güthling. Evang. nach Matthäus 6, 27, 118.
A. Klotz. Die gallische und germanische Sprache zur Zeit Cäsars. 118.
A. Kurfels. Zur Deutung der vierten Ekloge Vergils. 141.
K. Münscher. Ein neues Wort bei Thukydides. 163.
A. Gudeman. Glossen in der aristotelischen Poetik. 185.
K. Löschhorn. Kritische Bemerkungen zu Juvenals Satiren. 211.
W. Gemoll. Xenophon und des Völkerrecht. 236.
Grienberger. Chumstinctus. 239.
Th. Birt. Keine Götterbilder bei Homer. 258.
C. Rüger. Zu Demosthenes' Rede περὶ συντάξεως. 284.
F. Kluge. Lat. nômen. 286.
W. Bannier. Zu attischen Inschriften, XII. 307.
W. Nestle. Nochmals die Homerische Redaktions-Kommission unter Peisistratos. 330.
O. Rossbach. Zu Pausanias. 330.
F. Poland. Pindar, Paean VI. 50. 332.
Th. Bist. Zur Octavia des vermeintlichen Seneca. 333.
K. Praechter. Zur Leukipposfrage. 355.
F. Kluge. Griech. νύξ, ὄνυξ, ὄρτυξ. 379.
C. Koch. Zu Tacitus Annalen 6, 22. 380.
J. Schnetz. Ueber die rechtsrheinischen Alamannenorte des geographen von Ravenna. 381.
H. Otte. Zu Aristoteles Politik Buch 8. 404.
P. Wessner. Die Donatscholien des Codex Parisinus 7899 (P) des Terenz. 428, 449.
O. Rossbach. Handschriftliches zur Anthologia latina, aus der Leidener Bibliothek. 475.
W. Baehrens. Zu Vergil. 499.
A. W. de Groot. Philologie und Mathematik. 502.
Fr. Walter. Zu Silius Italicus. 525.
R. Herzog. Noch einmal zu den Consular fasten von Ostia. 527.
R. Samse. Zu Lukan II, 691-693. 549.
Fr. Pfister. Die Brahmanen der Alexandersage. 569.
A. Kurfess. Zu Sallust IV. 597.
G. Helmreich. Zu Scribonius Largus. 599.
— Ein heiteres Missverstandnis [Pauly-Wissowa. « gramineen ». p. 1698]. 600.
A. Süsskand. Chorpartie der Choëphoren des Aischylos. 616.
K. Busche. Zu Ciceros Orator. 645.
H. Philipp. Emendationes geographicæ. I. 647.

F. Orth. Lucretiana. 668.
P. Lehmann. Johannes Scotus über die Kategorien. 670.
A. Kolář. Der Zusammenhang der neuen Komödie mit der alten 688.
K. Fr. W. Schmidt. Zu Menander. (I) 714 II. 737.
Chr. Rogge. Die Angleichung bei refert und interest. 762.
L. Radermacher. Ein unbekanntes Zitat 788.
Fr. Walter. Zu Tacitus und Valerius Maximus. 789.
W. Baehrens Zu Origenes. 792
E. Bickel. Varros *di certi* und *incerti*. 832.
W. Baehrens. Zu Cicero an Attic. V. 4. I 838.
R. Laqueur. Diodors Bericht über die Schlacht an der Allia 861.
A. Dyroff. Der Name « Germanen ». 885.
R. Philippson. Diogenes Laertios X 14. 911.
J. Mesk Zu Ciceros Briefen an Atticus 933.
G. Helmreich. Zu Galen. 957.
F. Kluge. Στρυμόδωρος. 960.
Fr. Schemmel. Das Athenaeum in Rom II 982
E. Howald. Zu Aristoteles' Poetik. 999.
A. Heisenberg. Die Zeit des byzantinischen Malers Eulalios. 1024.

82. — Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur. LVIII. 1920-1921.

K. Droege. Zur geschichte der Nibelungen dichtung und der Thidrekssaga. 1.
H. Fränkel. Aus der frühgeschichte des deutschen endreims. 41.
H. Patzig. Zum text der Liederedda. 65.
H Thoma. Ein neues bruchstück des gedichtes auf Kaiser Ludwig den Baiern. 87.
E. Schröder. Zur Kritik des Annoliedes. 92
E. Schröder. Gedrut 95.
H. Schneider. Das mittelhochdeutsche heldenepos. 97.
R. Henning. *Wettu irmingot* und das Hildebrandslied. 140.
E. Wallner Ein altbairisches zeugnis zur Dietrichssage. 152.
K. Strecker. Der leich « De littera Pythagorae ». 154.
K. Strecker. Die älteste spur vom fartleben des Erzpoeten ? 157.
W. H. Vogt. Die frásagnir der Landnámabók. 161.
F. Vogt. Strophenbindung bei Reinmar von Hagenau 205.
E. Schröder. Lückenbüszer (Himmelreich V. 40) 216.
M. H. Jellinek. Ueber das gedicht vom Himmelreich. 217.
V. Dollmayr. Ein neues doppelblatt der Parzival-hs G[e] 222.
E. Schröder. Ein burgundischer frauenname in Basel ? 224.
G. Neckel. Die götter auf dem goldnen horn. 225.

G. Neckel. Christliche kriegerethik. 233.
Th. Baunack. *Nàch dem wine hœret daz bibelinum* (Prl. 68). 239.
G. Baesecke. Hrabans Isidorglossierung-Walahfrid Strabus und das ahd. schrifttum. 241.
E. Schröder. Zu Konrads von Würzburg tanzleich. 279.
F. Burg. Die inschrift des steines von Eggjum. 280.
E. Schröder. Das gedicht vom spitale zu Jerusalem.

83. — Historische Zeitschrift, CXXIII, 1920-1921.

Matthias Gelzer. Die Entstehung der römischen Nobilität. 1.
Friedrich Meinecke. Die Lehre von den Interessen der Staaten im Frankreich Richelieus. 14.
Carl Neumann. Dehios Geschichte der deutschen Kunst. 81.
Felix Rachfahl. Max Lenz und die deutsche Geschichtswissenschaft. Zu seinem 70. Geburtstage. 189.
Karl Brandi. Erbrecht und Wahlrecht. 221.
Hermann Oncken. Friedrich Engels und die Anfänge des deutschen Kommunismus. 239.
Hans Röthfels. Zur Bismarck-Krise von 1890. 267.
Carl Schmitt-Dorotić. Politische Theorie und Romantik. 377.
Fritz Vigener. Ketteler vor dem Jahre 1848. 398.

CXXIV, 1921.

Wilhelm Erben. Betrachtungen zu der italienischen Kriegstätigkeit der Schweizer. 1.
Fritz Hartung. Carl Auguste von Weimar als Landesherr. 41.
Siegfried Kähler. Randglossen zur Beamten Geschichte im Neueren Preuszen. 63.
Justus Hashagen. Rheinisches Geistesleben im späteren Mittelalter. 189.
Paul Lenel. Beiträge zur Biographie des preuszischen Staatsrats von Rehdiger. 220.
Friedrich Schneider. Neuere Dante-Literatur. 250.
Fritz Hartung. Zur Frage nach den burgundischen Einflüssen auf die Behörden organisation in Oesterreich. 258.
Ernst Troeltsch. Der historische Entwicklungsbegriff in der modernen Geistes- und Lebensphilosophie. II. Die Marburger Schule, die Südwestdeutsche Schule, Simmel. 377.
Karl Wenck. Die römische Kurie in der Schilderung eines Würzburger Stiftsherrn aus den Jahren 1263-64. 448.
Friedrich Lenz. Karl Marx. 466.
Johannes Schultze. Zur Entstehungsgeschichte der Historischen Zeitschrift. 474.

84. — Zeitschrift fur Romanische Philologie, XLI, 1921.

Ph. Aug. Becker. Clement Marots Estreines aux Dames de la Court. 1.

Josef Brück. Sech, Zelter, Mantel. 15.

— Lat. Feminina auf — *a* als germ. Maskulina und Neutra. 20.

K. von Ettmayer. Das westlatinische Passivum. 34.

Ernst Gamillscheg. Zur Kritik des Cantar de mio Cid. 57.

Eugen Herzog. Rum. *-andru*. 70.

Sextil Pusariu. Der *lu-* genetiv im Rumänischen, 76.

Elise Richter. Beiträge zur provenzalischen Grammatik. 83.

Alfred Risop. Der Wandel von *m'ame* zu *mon ame* und Verwandtes. 96.

Margarete Rösler. Der Londener Pui. 111.

Friedrich Schürr. Sprachgeschichtlich — sprachgeographische Studien. I. 117.

O. Schultz-Gora. Eine Stelle in Gavaudans Kreuzlied. 143.

Peter Skok. Beiträge zur Kunde des romanischen Elements im Serbo-Kroatischen. 147.

Hans Sperber. Maxima und Minima im Wirken der sprachverändernden Kräfte, 153.

Leo Spitzer. Französische Etymologien. 161.

Albert Stimming. Bemerkungen zum Text der Destruction de Rome. 176.

W. von Wartburg. *Albus* und seine Familie in Frankreich. 182.

Emil Winkler. Arturiana. 193.

Adolf Zauner. *C'* im Anlaut der Mittelsilbe der Proparoxytona im Französischen. 210.

Carl Appel. Tristan bei Cercamon? 219.

Norbert Jokl. Vulgärlateinisches im Albanesischen. 228.

Alfons Hilka. Die Berliner Bruchstücke der ältesten italienischen Historia de preliis. 234.

Hugo Schuchardt. « Ecke, Winkel ». 254.

P. Högberg. Seltene Wörter und Redensarten in Unterengadin. 264.

F. Gennrich. Die beiden neuesten Bibliographien altfranz. und altprovenz. Lieder. 289.

H. Schuchardt. Röm. *bafa* = ital. *afa* « Schwüle ». 347.

— Franz. *cibaudière*. 347.

— Südrom. *coca* Kuchen. 348.

— Lat. *eschara*. 348.

— Span. ¡ polaina ! 348.

H. Schuchardt. Sard. *tirriólu*. 346.
— *Tormentum*, *-turbo*. 350.
L. Spitzer. Frz. *bégue*, « stotternd ». 351.
G. Rohlfs. Franz. *biche*, ital. *biscia*, etc. 354.
L. Spitzer. Zu Kolsen, Dichtungen der Trobadors, III. 355.
— Zu Kolsen, Zwei provenzalische Sirventese. 361.
— Zu Kolsen's « Altprovenzalisches ». 363.

CHRONIQUE

Académie royale de Belgique. — Concours.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

PROGRAMME POUR 1923.

I. Section d'histoire et des lettres.

PREMIÈRE QUESTION. — *On demande une histoire critique de l'Empire romain d'Occident, depuis la mort de Théodose jusqu'à Romulus Augustulus (395-475).*

DEUXIÈME QUESTION. — *On demande une étude sur la valeur littéraire des pamphlets du XVIe siècle en langue néerlandaise.*

TROISIÈME QUESTION. — *On demande une étude sur l'établissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et sur ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.*

QUATRIÈME QUESTION. — *On demande une étude sur le rôle économique des Juifs en Belgique (Pays-Bas méridionaux), depuis le haut moyen âge jusqu'à la fin de l'ancien régime.*

II. Section des sciences morales et politiques.

PREMIÈRE QUESTION. — *Quelle est la cause principale de la décadence de l'Empire romain ? Sous quel règne s'est-elle prononcée ? Jusqu'à quelle époque aurait-elle pu être enrayée et par quelles mesures ?*

DEUXIÈME QUESTION. — *On demande une étude sur les traités qui ont créé des unions internationales et sur l'organisation de ces unions.*

QUATRIÈME QUESTION. — *On demande une étude sur les coutumes, la législation et les usages commerciaux d'Anvers sous l'ancien régime à partir de l'impression de la coutume (l'étude ne portera point sur le droit maritime, mais comprendra, pour le surplus, une appréciation critique ainsi que l'exposé des*

rapports du droit commercial en vigueur avec notre législation commerciale actuelle).

Prix pour chacune des questions : 1,500 francs.

Les mémoires doivent être envoyés à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er **novembre 1922.**

CLASSE DES BEAUX-ARTS — PROGRAMME POUR 1923.

Histoire et critique.

Première question. — *On demande une monographie historique et critique sur un groupe de sculpteurs des XVIIe et XVIIIe siècles en Belgique. Le groupe peut être déterminé au point de vue local, à celui du genre ou à celui du style.* — Prix : 2,000 francs.

Deuxième question. — *Faire, au point de vue artistique, l'histoire de l'illustration du livre dans les anciens Pays-Bas, par la gravure sur bois, jusqu'au milieu du XVIe siècle.* — Prix : 1,000 francs.

Troisième question. — *Faire l'histoire de la lithographie d'art en Belgique, en s'attachant à la valeur esthétique des œuvres.* — Prix : 1,000 francs.

Quatrième question. — *Faire la monographie de l'œuvre, comme portraitiste, de l'un des peintres suivants : Jan van Bockhorst* (Lange Jan), *Erasme Quellin, Lucas et Pierre Franchoys.* — Prix : 3,000 francs.

Les mémoires doivent être envoyés à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er **octobre 1923.**

PROGRAMME POUR 1925.

Histoire et critique.

Première question. — *Quel est l'état actuel de nos connaissances, relativement à l'évolution de la peinture flamande, depuis l'infiltration de l'influence giottesque jusqu'à l'apparition du retable de l' « Adoration de l'Agneau mystique » ?* — Prix : 2,000 francs.

Deuxième question. — *Ecrire l'histoire de l'architecture civile en Belgique, les restaurations exceptées, au XIXe siècle.* — Prix : 1.500 francs.

Troisième question. — *Faire, à l'aide des sources authentiques, l'histoire de la peinture au XVIIIe siècle, dans les provinces formant la Belgique actuelle.* — Prix : 1,000 francs.

Quatrième question. — *Déterminer, à l'aide de constructions existantes, de documents graphiques et autres, les caractères de l'architecture privée dans les centres urbains de la Belgique au XVIe et au XVIIe siècle. Indiquer les différences et les rapports caractéristiques de ville à ville, en citant, autant que possible, les constructeurs.* — Prix : 1,500 francs.

Cinquième question. — *Faire l'histoire, au point de vue artistique, de la sigillographie dans les anciens comtés de Flandre et de Hainaut ou dans le duché du Brabant.* — Prix : 1,000 francs.

Sixième question. — *Faire l'histoire du théâtre musical en Belgique, depuis les origines jusqu'en 1848. On se placera spécialement au point de vue de l'étude du répertoire des principales scènes. On notera l'époque exacte de l'introduction des grandes œuvres étrangères, l'accueil que le public belge leur a réservé et, éventuellement, leur influence sur les productions nationales. Pour ces dernières, on s'attachera à en analyser et à en préciser la signification, tant dans l'histoire de la musique en Belgique que dans l'histoire de la musique en général.* — Prix : 2,000 francs.

Les mémoires doivent être envoyés à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er **juin 1925.**

Institut des hautes études de Belgique.

Section IV. — *Sciences historiques et philologiques.*

Directeur : M. Cuvelier, archiviste général du Royaume.

Cours et conférences de l'année académique 1921-1922.

MM. J. Bidez, Professeur à l'Université de Gand.
Philologie grecque et astrologie chaldéenne.

G. Bolinne, Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles.
Les satires VI (Les Femmes) et X (Les Vœux) de Juvénal (cours).

J. Cuvelier, Archiviste général du Royaume.
L'Archivéconomie (cours).

MM. Paul de Reul, Professeur à l'Université de Bruxelles.
Le centenaire de Shelley.

Camille Gaspar, Conservateur du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.
Le théâtre grec : l'interprétation (cours).

Paul Hamelius, Professeur à l'Université de Liége.
Les quatre fils Aymon, légende ardennaise, Georges Chastellain, indiciaire de Bourgogne, Henri Conscience.

Léon Leclère, Pro-Recteur de l'Université de Bruxelles.
La Question d'Occident.

Ch. Pergameni, Professeur à l'Université de Bruxelles.
Études révolutionnaires (fin du XVIIIe siècle) (cours)

Louis Speleers, Attaché aux Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles.
Les civilisations orientales anciennes (Asie antérieure et Égypte) (cours).

Victor Tourneur, Conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique.
La médaille en Belgique au XVIIe siècle et au XVIIIe (cours).

H. Van der Linden, Professeur à l'Université de Liége.
La Révolution de 1830 (cours).

René Verdeyen, Professeur à l'Université de Liége.
Les origines et l'évolution de la littérature flamande au moyen âge (cours).

Aug. Vincent, Conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique.
Les noms de lieux au point de vue philologique et historique. La toponymie belge (cours).

Maurice Wilmotte, Professeur à l'Université de Liége.
Poètes et conteurs restés peuple.

Cycle de conférences sur le XVIIe siècle français.

1. **La littérature française du XVIIe siècle. — Les origines du style classique.**

MM. Gustave Cohen, Professeur à l'Université de Strasbourg.
Les origines de la mise en scène du théâtre classique. La vie d'un grand philosophe : René Descartes (d'après des documents inédits).

J. Roger Charbonnel, Professeur au Lycée de Lille.
Le lyrisme de Bossuet. L'art du portrait chez La Bruyère.

MM. Médéric Dufour, Professeur à l'Université de Lille.
Le tricentenaire de Molière.

Jean Plattard, Professeur à l'Université de Poitiers.
Montaigne, précurseur du classicisme.

Paul Spaak, Directeur du Théâtre Royal de la Monnaie.
La formation du théâtre classique.

J. Vianey, Doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier.
La poésie lyrique et le roman en France, au XVIIe siècle.

2. **Les arts plastiques,** jusqu'à la création de Versailles.

MM. Gaston Brière, Conservateur adjoint au Musée de Versailles.
La peinture, la tapisserie, la gravure.

Paul Vitry, Conservateur au Musée du Louvre.
L'architecture et la sculpture.

3. **L'histoire.**

M. Philippe Sagnac, Professeur à l'Université de Lille.
La conception de l'histoire en France, au XVIIe siècle.

4. **L'économie politique.**

M. Henri Hauser, Professeur à la Sorbonne.
Les prédécesseurs de Colbert.

5. **La philosophie et la religion.**

MM. J. Roger Charbonnel. — *Le pessimisme naturaliste de la Rochefoucauld et le pessimisme chrétien de Pascal.*

Lévy-Bruhl, professeur à la Sorbonne.
Descartes et le cartésianisme.

Renaudet, Professeur à l'Université de Bordeaux
Sainte Thérèse, sa vie et son œuvre. La mystique de Sainte-Thérèse. L'humanisme dévot de Saint-François de Sales.

6. **La musique.**

MM. Lionel de la Laurencie, Ancien président de la Société française de musicologie.
La musique instrumentale française du XVIIe siècle.

Henry Prunières, Docteur ès Lettres, directeur de la « Revue Musicale ».
L'opéra italien en France au XVIIe siècle. — Lully.

Archives de l'Etat en Belgique.

La publication du volume *Les Archives de l'Etat en Belgique pendant la guerre (1914-1918)* a permis de se rendre compte à la fois des vexations endurées par nos archivistes au cours de l'occupation et de l'activité scientifique qu'ils n'ont cessé de déployer pendant cette période néfaste. Sans parler de nombreux inventaires sommaires, cinq gros volumes d'inventaires ont été imprimés, qui, pour ne pas avoir été soumis au visa de la censure allemande, n'ont vu le jour qu'après l'armistice.

Des considérations budgétaires seules ont empêché, depuis lors, la publication de nouveaux inventaires, dont les manuscrits sont entièrement achevés. A défaut de ces manifestations extérieures du travail archivistique, les trois années qui viennent de s'écouler ont été marquées par une série de mesures destinées à améliorer la conservation et l'utilisation des archives.

Presque au lendemain de l'armistice, des démarches ont été faites auprès de M. le Ministre du Ravitaillement pour demander aux dirigeants du Comité national de secours et d'alimentation que les archives de cet important organisme fussent conservées et transférées dans le plus bref délai possible aux Archives de l'Etat de chaque province. Grâce aux mesures prises par les autorités compétentes, l'immense majorité des documents présentant quelque intérêt ont été sauvés d'une destruction certaine. Les historiens de l'avenir sauront gré aux archivistes de leur avoir conservé une mine de renseignements provenant d'un des organismes les plus intéressants de l'histoire contemporaine et même de toute l'histoire. Il appartiendra maintenant aux pouvoirs publics de prendre des mesures pour assurer d'une manière efficace la conservation de ces archives. Il est à peine besoin d'affirmer que nos anciens dépôts ne sont pas outillés pour recevoir un accroissement aussi formidable que celui des documents du Comité national. Déjà à l'étroit pour la conservation des archives anciennes, la plupart de nos dépôts n'ont pu jusqu'ici réserver une place convenable à cette avalanche de papiers. En plusieurs endroits, il y aura lieu d'agrandir considérablement les locaux ; en d'autres, il faudra aménager de nouvelles salles, de manière à permettre d'entreprendre le classement des nouvelles archives et éventuellement la destruction de certaines d'entre elles existant en double ou n'offrant aucun intérêt au point de vue historique. Les locaux que l'Etat a dû louer à Bruxelles et à Gand ne peuvent être que des abris provisoires, en attendant que les dépôts proprement dits puissent recevoir l'intégralité des collections nouvelles.

La même question se pose pour les *Archives de la Guerre* dont il sera question plus loin

Une autre amélioration en ce qui concerne la conservation des archives est l'organisation définitive de l'atelier de restauration de documents aux Archives générales du Royaume. Au début de l'année 1914, le Gouvernement avait trouvé un docteur en sciences chimiques, chargé d'étudier les divers procédés en usage dans le monde pour restaurer les archives que l'âge, l'humidité, etc. avaient détériorées et qui étaient vouées à une lente mais sûre destruction. Après avoir étudié la littérature du sujet, le nouveau fonctionnaire avait reçu l'autorisation de faire un voyage d'études à l'étranger et il se disposait à commencer par l'Allemagne, lorsque la guerre éclata qui réduisit à néant tous nos beaux projets. Les expériences furent néanmoins continuées pendant plus d'un an encore, avec les moyens de fortune dont on disposait: mais, dès la troisième année de la guerre, la plupart des prod its chimiques dont il fallait se servir devinrent introuvables et il fallut attendre jusqu'en 1919 pour pouvoir reprendre les travaux

A défaut du docteur en sciences chimiques, qui n'avait pu attendre la fin des événements pour chercher d'autres occupations, le restaurateur d'archives, qui lui avait été adjoint, continua à appliquer les principes scientifiques auxquels on s'était arrêté et il fut parfaitement à même d organiser, avec l'aide-restaurateur, le nouvel atelier dont le Gouvernement a bien voulu doter les archives et qui, depuis bientôt trois ans, rend les plus grands services. Il est évidemment prématuré de se prononcer sur l'efficacité absolue des procédés actuels de zaponisation. Seul le temps nous fixera à cet égard Mais les observations systématiques et périodiques dont sont l'objet les documents traités permettront, au bout de quelques années, de faire des constatations qui contribueront puissamment à nous doter du procédé idéal, surtout si les autres pays veulent bien se livrer, de leur côté, aux expériences et observations scientifiques qui seront suggérées par les praticiens.

En attendant, nos restaurateurs d'archives s'occupent également du moulage des sceaux et dans ce domaine aussi, de nouveaux perfectionnements ont été introduits au point de vue technique. A l'heure qu'il est, on peut se procurer aux Archives non plus seulement, comme par le passé, des empreintes en plâtre et en soufre, mais encore des empreintes en plâtre imbibé de cire ou de stéarine et en soufre, des empreintes en plâtre teinté de la couleur du sceau original et des empreintes en galvanoplastie [1].

---

[1] Pour les prix, voir l'arrêté ministériel du 1er août 1921.

Au point de vue de l'utilisation des archives, il y a lieu de signaler principalement l'organisation, aux Archives générales, du Cours d'archivéconomie, créé par arrêté royal du 27 décembre 1919, au moment même où l'on instituait une école d'archivistes aux Archives générales du Royaume à La Haye.

La création de ce cours, demandé depuis de longues années par toutes les compétences, était le complément indispensable de l'excellent examen de candidat archiviste, institué par l'arrêté royal du 14 juin 1895. Désormais, nul ne peut être nommé définitivement à un emploi scientifique dans les Archives de l'Etat, s'il n'a suivi avec fruit, pendant un semestre au moins, le cours d'archivéconomie. Il faut bien le dire : nos candidats archivistes, qui connaissaient à fond l'histoire avec toutes ses sciences auxiliaires, n'avaient pas la moindre idée de la manière dont il fallait faire un inventaire d'archives En prenant possession de leurs fonctions, les jeunes archivistes étaient trop souvent livrés à eux-mêmes, et quelques uns risquaient même d'être complètement déformés par des chefs qui avaient passé leur vie dans les archives sans avoir jamais appris ce qu'était un fonds d'archives et beaucoup moins encore comment il fallait l'inventorier. Il faut dire d'ailleurs à leur décharge qu'ils n'étaient que trop rarement à même de lire des livres ou des revues s'occupant de questions d'archives.

Cette situation désastreuse a heureusement pris fin. Depuis 1920, les candidats archivistes sont initiés, grâce à un cours théorique d'une trentaine de leçons, aux méthodes scientifiques d'inventorisation, préconisées depuis longtemps par les plus hautes autorités archivistiques de tous les pays.

Les leçons théoriques sont suivies d'autant d'heures de cours pratique, où le maître et les élèves s'asseyent à la même table et élaborent ensemble le classement et l'inventaire d'un fonds d'archives C'est ainsi qu'au cours de l'année 1920, les archivistes Mlle Nicodème, MM. J. Lefèvre, P Rolland et J. Bolsée ont classé et inventorié le fonds du *Conseil souverain de Justice*, organisé en 1787 par Joseph II, et qu'en 1921, l'archiviste M. J. Germain a classé et inventorié le fonds des *Archives des intendances*, créées à la même époque. Pour se rendre compte de l'intérêt de ces travaux, il suffira de dire que l'existence même de ces fonds d'archives était ignorée jusqu'ici.

Comme on le voit, malgré l'âpreté de la crise que nous traversons en ce moment et au cours de laquelle les institutions scientifiques ne peuvent guère espérer, en Belgique pas plus qu'ailleurs, être l'objet d'une sollicitude particulière, il semble que nos Archives de l'Etat peuvent envisager l'avenir avec confiance et sérénité.

J. Cuvelier.

Les Archives de la Guerre.

Dès les premiers mois de la guerre mondiale, la Commission royale d'Histoire s'était préoccupée de l'importance que présenterait pour les historiens de ce conflit sans précédent la réunion d'une documentation sûre et étendue, propre à éclairer les multiples aspects de l'existence qui fut faite à la population belge pendant les terribles années 1914-1918.

Le rôle important joué par la Belgique dès l'ouverture des hostilités ; la participation glorieuse de ses troupes à des combats implacables ; l'attitude des civils, indignés, mais impuissants, devant les excès d'une soldatesque sans frein, et les calomnies sans nombre répandues à ce propos par un ennemi sans scrupules ; la splendide résistance de nos populations contre les exigences toujours croissantes du pouvoir occupant ; les moyens multiples employés par les autorités allemandes pour abattre notre moral ; la lutte chaque jour plus âpre contre les difficultés de la vie matérielle ; l'organisation des groupements de réfugiés belges dans les Pays-Bas, en Angleterre, en France ; la situation faite en Allemagne à nos soldats prisonniers et à nos concitoyens déportés ; autant de chapitres de l'histoire de la Belgique pendant la guerre qu'il deviendrait difficile, sinon impossible, d'écrire — tant la passion et les légendes avaient quelquefois déformé les faits — si l'on n'avait pas à sa disposition de nombreux documents, précis, probants, à l'abri de toute suspicion, d'où l'on pût tirer un récit authentique des faits et un tableau fidèle de l'état des esprits.

La réunion de semblable documentation, naturellement impossible pendant l'occupation même, fut, immédiatement après l'armistice, l'objet de toute l'attention de la Commission d'histoire. Cependant, l'entreprise était si vaste que la Commission ne pensa pas pouvoir s'y consacrer, et, sur l'initiative de son secrétaire, M. Henri Pirenne, elle proposa au Gouvernement de la confier à un organisme approprié.

Une commission spéciale fut donc instituée, par arrêté royal du 15 novembre 1919, sous le titre *Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation.* Installée à Bruxelles le 14 février 1920, dans les locaux mêmes de la Commission royale, elle a pris actuellement le nom de *Commission des Archives de la Guerre* (*C. A. G.*).

Elle se compose de treize membres : MM. Henri Pirenne, président ; Dom Ursmer Berlière ; Jos. Cuvelier, archiviste-général ; G. Des Marez archiviste de Bruxelles ; A. De Man, directeur au Ministère des Sciences et des Arts ; A. De Ridder, directeur-

général au Ministère des Affaires Étrangères; E. Graeffe, du Corps diplomatique, à Mexico; A. Hansay et L. Lahaye, conservateurs des Archives de l'Etat à Hasselt et à Liége; P. Lambotte, directeur au Ministère des Sciences et des Arts; H. Nelis, sous chef de section aux Archives générales du Royaume; F. Passelecq, avocat à Bruxelles, ancien directeur du Bureau Documentaire Belge au Havre, et J. Vannérus, conservateur honoraire des Archives de l'Etat à Anvers. Les fonctions de secrétaire de la Commission furent confiées à M. Nelis, tandis que M. Vannérus fut nommé conservateur des Archives

A côté du Comité central, installé à Bruxelles, 105, rue Terre-Neuve, existent des *Commissions provinciales* instituées dans les chefs-lieux des neuf provinces; créées par arrêté royal du 10 octobre 1920, elles ont principalement pour but de recueillir à la fois les documents relatifs à la période de la guerre et les renseignements de tout genre concernant l'histoire de cette époque dans chacune des provinces. Des instructions et un questionnaire détaillé ont été élaborés pour leur faciliter cette double tâche. Elles sont placées sous la présidence d'honneur des gouverneurs de province et comprennent les érudits les plus familiarisés avec nos documents d'archives.

Voici, d'ailleurs, la liste des présidents et des secrétaires de ces comités provinciaux :

Anvers : MM. Schobbens, greffier provincial, et Gielens, archiviste de l'Etat.

Brabant : le P. Ed. de Moreau, de Louvain, et M. Marinus, folkloriste à Bruxelles.

Flandre occidentale : le Baron A. van Zuylen van Nyevelt, archiviste de l'Etat, et M. E. Hosten, archiviste honoraire de Dixmude, à Bruges.

Flandre orientale : MM. R. Schoorman et Ch. Van den Haute, conservateur et conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, à Gand.

Hainaut : MM. E. Poncelet, conservateur des Archives de l'État et P. Faider, professeur, à Mons.

Liége : MM. E. Vierset, archéologue à Huy, et E. Fairon, archiviste-adjoint de l'Etat, à Liége.

Limbourg : MM Roelants, greffier provincial, et G. Van Hee, professeur à Hasselt.

Luxembourg : MM le chanoine Flamion, inspecteur de l'enseignement libre, et H Michaëlis, archiviste de l'Etat, à Arlon.

Namur : MM. Max Wasseige et Fr. Hubert, avocats à Namur

Secondée efficacement par les comités provinciaux, la Commission centrale des Archives de la Guerre n'a pas ménagé les

efforts pour atteindre l'objectif qui lui a été assigné; le but qu'elle poursuit n'est pas, disons-le de suite, *d'écrire* l'histoire de la Belgique pendant la guerre, mais bien uniquement de la *préparer*, en rassemblant les matériaux nécessaires, qui sont classés et inventoriés selon les principes observés dans les dépôts des Archives de l'Etat.

La Commission recherche donc tous les documents généralement quelconques, manuscrits ou imprimés, qui intéressent la période 1914-1918 au point de vue belge; elle voudrait, en effet, former un ensemble aussi complet que possible de renseignements de tout genre, sur la vie sociale, intellectuelle, politique, administrative et économique de la Belgique, en général, occupée et non occupée, ainsi que tout ce qui peut concerner l'existence des Belges installés à l'étranger, qu'ils fussent réfugiés ou déportés (1).

Dès maintenant, avec un budget très limité et un personnel des plus restreint, la Commission des Archives de la Guerre a déjà réuni un ensemble très appréciable de séries intéressantes; les espérances les plus légitimes sont donc permises sur l'importance que prendront ses collections une fois qu'elle pourra disposer de locaux autrement appropriés à leur destination que le misérable bâtiment où elle a trouvé un asile provisoire : de très importants fonds lui ont, en effet, été promis dont elle ne peut prendre immédiatement possession en présence de l'exiguité de son dépôt actuel.

Quoi qu'il en soit, je ne puis mieux faire, pour donner une idée des résultats acquis à ce jour et des perspectives de résultats féconds qui s'offrent à l'activité du Comité central et des Commissions provinciales, que d'énumérer rapidement les collections déjà rassemblées (2); certaines d'entre celles ci ont fait l'objet d'un inventaire et sont indiquées ici par un astérisque.

---

(1) La Commission ne saurait assez insister auprès du public pour qu'on lui envoie, quelle que soit leur importance, tous les documents écrits, tous les imprimés quelconques (journaux, revues, brochures, feuilles volantes, affiches, etc.), belges ou allemands, relatifs à l'occupation ou aux Belges exilés : le moindre « papier » peut présenter de l'intérêt à un point de vue quelconque, peut combler une lacune de notre documentation ; incorporé dans une collection déjà constituée, bien classée, utilisable par les chercheurs, il acquerra une valeur qu'il n'aurait jamais présentée s'il était resté isolé, perdu dans les tiroirs d'un particulier, exposé à toutes les chances de destruction. Ajoutons encore qu'en principe tous les documents des Archives de la Guerre sont secrets.

(2) Cette liste, simplement énumérative, donnera une idée de la variété des collections déjà rassemblées. Ces collections ne sont pas toujours complètes

I. — Archives.

A) *Archives administratives d'origine allemande.*

* Finanzabteilung beim General Gouverneur in Belgien.
Militär Bauamt.
Materialabgabestelle Maubeuge.
Passzentrale (Bruxelles).
Zentrale für Soziale Fürsorge (Bruxelles),
Kriegslazarett (Palais des Académies, Bruxelles).
Armee Intendantur des Generalgouvernements.
Militär General Direktion der Eisenbahnen
Verwaltungs-Chef für Flandern.
Kaiserl. Deutsches Gouvernements-Gericht von Brüssel und Brabant.
* Der Pressedelegierte für das Gouvernement der Stadt Brüssel u. die Provinz Brabant.
Chancellerie civile.
Cour des Comptes.
Kreischef de Malines.
* Kreischef de Nivelles.
Commissaire civil dans l'arrondissement de Louvain.
Commandanture de Bruxelles (Service des prisons et police militaire).
Commandantures d'Alost, * Clercken, Hérinnes, Middelkerke, Péruwelz, Puers, Roulers, * Saint-Nicolas, Saventhem, Sotteghem, * Thourout.
Gouvernement d'Anvers.
Prison de Grammont.
Archives (militaires et administratives) provenant de l'état-major de la Quatrième Armée.
Hafenämter (Boom, Charleroi).
Archives militaires provenant de Spa.
* Maschinengewehr Scharfzehützen-Kommando « West » (Tribunal militaire de Tongres).

---

malheureusement, et un certain nombre de fonds ne sont que fragmentaires : tout particulièrement, les archives allemandes présentent souvent de grandes lacunes, qui s'expliquent aisément par les circonstances dans lesquelles elles ont été retrouvées, dans les bureaux ou même dans les wagons où les autorités occupantes les ont abandonnées (d'aucunes nous sont parvenues dans des paniers à pigeons!)

Certains des fonds d'archives belges sont aussi fragmentaires, actuellement, mais seront complétés par la suite, les autorités ou commissions dont elles proviennent n'ayant pas encore pu se dessaisir jusqu'à nouvel ordre de tous leurs documents.

B. *Archives administratives d'origine belge.*

a) Dans le pays.

(Certains de ces fonds concernent des organismes ayant fonctionné, à la fois ou successivement, en Belgique et à l'étranger).

Archives communales : dossiers relatifs aux rapports des communes avec les autorités allemandes (envois des commissaires d'arrondissement, consécutifs à une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 20 avril 1920). Des inventaires spéciaux existent pour les communes de * Boncelles, * Flémalle-Haute, * Hainin, * Plainevaux, et * Temploux.

* Commission d'enquête sur la violation du droit des gens.

* Sûreté militaire belge ; bureau d'études économiques.

Reconstruction du foyer du soldat démobilisé : commission centrale (arrondissement judiciaire de Bruxelles).

* Croix-Rouge de Belgique.

Dossiers relatifs à l'activisme (Malines).

* Comité National de secours et d'alimentation : Beeringen, etc.

* Œuvre d'aide et protection aux Sans Logis de St-Gilles.

Œuvre pour l'exhumation et l'identification des soldats belges (Mlle Orianne).

L'Aide aux soldats belges (Mme Van Hal).

* Commission des déportés, réquisitionnés et prisonniers civils

b) A l'étranger.

Office central belge pour les prisonniers de guerre (camp de Hameln et Soltau, en partie).

* Belgian Relief Committee de Londres.

Belgian Refugee Committee de Bristol.

* Cardiff War Refugee Committee.

Belgian War Refugees (Angleterre).

Belgian War Relief Fund, de San Francisco.

* Comité officiel belge pour les Pays-Bas.

Conseil économique et Comité belge de La Haye.

Consulats belges en Angleterre ; aux États-Unis d'Amérique ; en France ; aux Pays-Bas ; en Afrique ; en Amérique ; en Asie.

Réfugiés belges en France.

Office national belge du Travail (France).

C. *Archives internationales.*

Commission internationale d'armistice de Spa.

D. *Archives et documents d'origine privée.*

Plusieurs journaux de guerre, manuscrits, tenus par des habitants de diverses régions du pays.

Documents relatifs aux rapports individuels avec l'autorité occupante (par exemple : perquisitions, saisies, arrestations), etc.

Documentation réunie par divers particuliers : * Fonds L. Varlez, de Gand (Le chômage et les autres œuvres de secours principalement à Gand); Fonds Th. Heyse (mouvement flamand); Fonds H. Obreen (La Belgique occupée); etc.

II. — Imprimés.

A. *Bibliothèque.*

La Commission s'est attachée à rassembler tous les livres, revues, brochures, pamphlets et placards ayant trait à la Belgique pendant la guerre; la documentation imprimée ainsi réunie est déjà fort appréciable, car le catalogue sur fiches qui en est dressé au fur et à mesure des entrées est arrivé à ce jour au numéro 5904.

B. *Journaux.*

Cette collection (dont les clandestins ne sont pas les moins intéressants) comprend environ 200 journaux, pour lesquels il existe un inventaire détaillé.

C. *Coupures de journaux.*

Une collection générale d'articles de journaux est également commencée (en dehors des coupures faisant partie de fonds spéciaux, tels que les Fonds Heyse, Obreen et Varlez).

D. *Affiches.*

Cette série, dont l'intérêt documentaire est très grand, sera fort importante et plusieurs milliers d'affiches ont fait l'objet d'un premier classement : Affiches du Gouvernement-Général (ordonnances; nouvelles; etc.), des gouverneurs de province, des chefs d'arrondissement, des commissaires civils, des commandantures, etc. Chacune de ces catégories est ensuite soumise à un classement chronologique.

E. *Bons de caisse de communes et de comités.*

Environ 400 bons ont été réunis, provenant d'une centaine de communes et comités divers.

III. — Documents iconographiques et photographiques.

Cartes postales illustrées, caricatures, portraits, photos, clichés, etc.

Telles sont les collections réunies jusqu'à présent aux Archives de la Guerre; l'énumération en est, certes, fort suggestive, car

mieux que n'importe quel autre exposé elle montre combien la création de la Commission a servi les intérêts de ceux qui voudront, plus tard, écrire l'histoire de la Belgique de 1914-1918.

J. VANNÉRUS.

Musées royaux du Cinquantenaire.

Cours pratiques d'archéologie. 1921-1922 (dix-huitième année).

MM. le baron A. DE LOË, conservateur.
La Belgique avant l'histoire.
Le cours sera donné à deux séries d'auditeurs le vendredi et le dimanche (au choix des élèves), à 10 heures, à partir de février.
JEAN CAPART, conservateur.
La Civilisation égyptienne.
Le jeudi, à 14 h. 1/2, à partir du 10 novembre.
LOUIS SPELEERS, attaché.
L'Archéologie de l'Asie antérieure.
Le jeudi, à 15 h. 1/2, à partir du 10 novembre.
F. MAYENCE, conservateur adjoint.
L'Art industriel en Grèce. Terres cuites et petits bronzes.
Le mardi, à 14 h. 1/2, à partir du 15 novembre.
MARCEL LAURENT, conservateur-adjoint.
Histoire de la Céramique (2me partie). Les porcelaines.
Le lundi, à 16 h. 1/2, à partir du 14 novembre.
HENRY ROUSSEAU, conservateur.
La Sculpture monumentale en Grèce (2me partie).
Le jeudi, à 14 h. 1/2, à partir du 1er décembre.
Projections.
J. BOMMER, conservateur.
Etude détaillée de l'Estampe japonaise.
Le mercredi, à 14 h. 1/2, à partir du 16 novembre.
GEORGES MACOIR, conservateur.
Etude détaillée des collections du Musée de la Porte de Hal.
Le samedi, à 16 h. 1/2, à partir du 3 décembre.

Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles.

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE.

En octobre 1921 a été ouverte, à la Bibliothèque royale, une exposition retraçant l'histoire de cet établissement.

Cette histoire se divise en deux périodes. La première com-

mence en 1559, avec la formation, par Philippe II, d'une bibliothèque centrale de l'Etat, dans le Palais de la Cour, à Bruxelles; la seconde commence en 1837, à la création de la Bibliothèque royale actuelle, dans laquelle viennent bientôt se fondre les deux tronçons principaux de l'ancienne Bibliothèque royale : en 1838, les manuscrits, formant une bibliothèque indépendante depuis 1815; en 1845, les imprimés, constituant la Bibliothèque de la Ville de Bruxelles depuis 1803.

Une partie générale retrace cette histoire, compliquée à souhait, au moyen de plans, de gravures, de portraits, d'autographes.

Dans la deuxième partie de l'exposition, la formation et l'histoire de chaque collection spéciale, manuscrits, imprimés, cartes, estampes, médailles, sont illustrées par des spécimens intéressants à des titres divers; le visiteur a devant les yeux une véritable coupe géologique de ce riche dépôt national.

The Anglo American Conference of Professors of History

The conference met in London during the week of July 11-18. Its unqualified success was due to the initiative and effective management of the teaching staff of the University of London. Its purpose was threefold : 1. to consecrate in fitting style the new building known as the Institute of Historical Research, acquired by the University through private benefaction and intended to serve as centre for historical investigators in London; 2. to acquaint American and Canadian historians with the wealth of original materials and opportunities for research which London offers the advanced student; and 3. to emphasize and by friendly personal contact to promote the community of political, cultural and spiritual values, which are the inheritance and possession of all English-speaking peoples.

The programme, mostly the joint effort of Professors A. P. Newton and A. F. Pollard of London, was a most judicious combination of professional, social, and diplomatic sessions. Both the opening and closing meetings were held under the auspices of the British Government : Mr. H. A. L. Fisher, eminent Napoleonic scholar and now Minister of Education in Lloyd George's Government, officially welcomed the American University Delegates in an inaugural address, and later, in the course of a magnificent banquet offered by the British Government to mark the sessions' close, bade them a gracious and official farewell. Of a diplomatic nature, too, was the gift by the Prince of Wales

to each overseas delegate of a facsimile reproduction of a manuscript of the Black Prince.

Tactfully cordial and warmly hospitable, the British hosts contributed splendidly to the social success of the conference and the personal enjoyment of the American visitors. Whereas the morning hours were devoted to the reading and discussion of historical papers and problems, the afternoons and evenings were occupied with receptions and visits to places of historical and professional interest. Of an evening we were formally entertained by our fellow countrywoman, Lady Astor, of the House of Commons; of an afternoon tea and refreshments were served to all the participants, British and American, together with their wives, at the rooms of the Royal Historical Society; of another afternoon we tramped off to Windsor to enjoy the sights of the Castle, guided by the most omniscient of « ciceroni », the King's own Librarian; or again, we made the pilgrimage to the home of the Archbishop of Canterbury, Lambeth Palace, to be shown its treasures in manuscripts, incunabula and objects of art, and to share the warm hospitality of His Lordship and Mrs. Davidson. The Sinn-Fein agitation was then at its height, nevertheless the worthy Archbishop (conservative member of the House of Lords) had among his bidden guests the dyed in-the-green Sinn-Feiner, Mrs. J. R. Green.

The professional part of the programme was filled in part with conferences, and in part with visits of exploration to London's treasurehouses for historical investigations : to the Public Record Office with its medieval Rolls and Treasury Papers, its extensive series of Government Correspondence, Domestic and Foreign; to the British Museum, with its wealth of Papyri, Greek, Latin and Oriental manuscripts; to the Guildhall, with its rare collection of charters from Anglo-Saxon and Norman times.

As for the conferences, they were either of interest to historians in general, or of particular interest to the workers in a special field. Of a general character was the session devoted to the problem of « How to conduct a Seminar in History » — it commenced with a painstaking paper by Professor C. H. Firth of Oxford (in which he acknowledged his indebtedness to the methods of the lamented Professor Frédéricq of Ghent, urged the need of adopting the cours pratique or pro-seminary by the English-speaking universities, stressed the value of strictly limiting the numbers — three or four, I believe, he suggested as ideal — and counseled maintaining a certain unity in subject-matter), and was followed by the informal talks of Professors

E R Turner of Michigan, E. P. Cheyney of the University of Pennsylvania, T. F. Tout of Manchester and A. F Pollard of London — each describing his particular method of conducting a seminary. A happy phrase of Professor Cheyney was worth remembering : that the number of students in a seminar should be no less than that of the Graces nor more than that of the Muses. Another interesting session generally attended concerned itself with « Methods of Editing Original Sources ». The meeting was addressed by Mr. Hillary Jenkinson of the Public Record Office, who pled for the exact transmission of orthographic peculiarities and for the methods of editing employed by the Surrey Record Society; by Sir Israel Gollancz, the distinguished authority on English Philology, who made an impassioned plea for the pecuniary support and increased professional interest of historians in the Early English Text Society Publications: and by Mr. G. N. Clark, the new Managing Editor of the English Historical Review (succeeding Mr. Reginald Lane Poole), who took occasion to dwell upon certain policies of the Review regarding publications, and particularly urged the submission of more manuscripts dealing with the field of Modern History. The discussion was terminated by the sound suggestion of Mr. J. Franklin Jameson, Managing Editor of the American Historical Review, that the methods of editing historical sources be fixed by general agreement among scholars and internationalized.

Special conference meetings were devoted to English Legal Records (presided over by the venerable and famed authority on English Legal History, Sir Frederick Pollock), to the opportunities for original investigations in the fields of English Ecclesiastical, Colonial, and East European History, and to medieval Administration (presided over by the tactful and amiable Professor Tout of Manchester, a medievalist of first rank, and, by reason of his wide influence with the members of the profession, the Dean of English Historians). Other sessions dealt with Diplomatic Documents, Naval, Colonial, and Indian Records, and Medieval Science and Thought. The discussion in the session last mentioned was opened by the noted Franciscan scholar, Mr. A. G. Little, who recommended the writings of the medieval Schoolmen (particularly William of Occam) as a fruitful field of research; and continued by Mr. and Mrs. C. J. Singer, who volunteered the interesting information that they were making a complete list with inventoried contents of all manuscripts in European Libraries dealing with medieval Science, that they planned making the London Institute of Historical

Research both the depositary of such data and the Clearing-House of Information on all similar problems the world over.

Such in sum were the agenda of proceedings. Although the information imparted through the formal conferences was of undoubted value, I believe that the chief benefits derived by the participants were essentially social and personal. It enabled one to visualize in the flesh and hear *viva voce* scholars whose authoritative books and articles had become a by-word in the historical guild — such as C. H. Firth, Sir F Pollock, T. F Tout, R. L. Poole, H. A. L. Fisher, J. P. Whitney, and J. Fortescue among the British ; and J. F. Jameson, E. P. Cheyney, J. T. Shotwell, H D. Foster and W. R Shepherd among the Americans — and to discuss with men of similar interests and possibly sympathies problems of historical moment, whether of the past or of the present.

It is with impressions and toughts like these that I would urge upon the historical workers and teachers of Belgium the feasibility of organizing a conferenee somewhat simi ar to the above, but limited instead to the French-speaking world (of France, Belgium and French Switzerland). Such a conference could serve as a base for subsequent union with the now permanently established Anglo-American Organization (independent of the University of London, with committee representation in England, the British Dominions and America), and thus effect an even closer intellectual rapprochement than now exists between the Franco-Belgian and Anglo-American civilizations.

John R. Knipfing,
Ass't. Prof. of Hist.,
Ohio State University, U. S. A.

Répertoire des Chartes de franchises des villes de France.

La Société d'Histoire du Droit s'efforce de promouvoir la publication des Chartes de franchises des villes de France depuis les origines jusqu'à la Révolution.

Comme travail préparatoire aux éditions que lui ont promises plusieurs érudits, la Société a jugé nécessaire de constituer un répertoire sur fiches de toutes les Chartes de franchises existantes.

En vue d'assurer l'uniformité du travail, elle a établi des modèles de fiches de Recherches et de Documents.

La Société serait heureuse d'obtenir de nouvelles collaborations à la confection de ce répertoire.

Prière de s'adresser à M. G. Espinas, 198, Boulevard Saint-Germain, Paris (7).

Voici le programme élaboré par la Commission des Chartes de franchises.

I. Division du travail. — Les collaborateurs qui voudront bien apporter leur concours à la Commission des Chartes de franchises, devront, au préalable, lui communiquer l'objet spécial de leurs recherches, qu'ils entendent les appliquer, soit à une région particulière, soit au dépouillement de fonds d'archives, de bibliothèques, d'ouvrages ou de périodiques déterminés. Il est, en effet, souhaitable pour la bonne marche de ces recherches, que les collaborateurs volontaires s'attachent à inventorier une ou plusieurs séries de fonds manuscrits ou imprimés, de façon à éviter, autant que possible, dans leurs enquêtes tout double emploi ou toute lacune. On comprendra aisément qu'il serait inutile de dépouiller seulement certains articles disparates d'une série d'archives ou quelques tomes dispersés d'un périodique.

II. Fiches de recherches (*Manuscrits*). — Ces fiches (petit format, vertes) serviront à inscrire les séries d'archives ou les fonds de manuscrits dans lesquels les recherches auront été effectuées. Par exemple :

Lieu de Dépôt : *Amiens*
Dépôt : *Archives communales.*
Cotes : *AA 1 à 20.*

III. Fiches de recherches (*Imprimés*). — Sur cette série de fiches (petit format, roses) on notera, soit des ouvrages isolés (auteur, titre, lieu et date d'édition), soit des périodiques (titre exact et complet de la collection, série, tomaison, lieu et dates extrêmes des volumes dépouillés). Ainsi :

Auteur : { Nom : *Garnier.* / Prénom : *Joseph.*

Titre du livre ou de la collection : *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne.*

Série et Tomaison : *t. 1 à 4.*

Édition : { Lieu : *Dijon.* / Date : *1867-1918.*

IV. Fiches de documents (Manuscrits). — Ces fiches (grand format, vertes), destinées à classer méthodiquement les renseignements extraits des textes dépouillés, seront remplies d'après le modèle suivant :

1° Localité	Nom original : *Mons Albanus.* Nom actuel : *Montauban ; dép. Tarn-et-Garonne.*
2° Autorité concédante	Nom original : *Alfonsus, comes Pictavensis et Tolosanus, marchio Provincie.* Identification : *Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, marquis de Provence (1249-1253).*
3° Date	Forme originale : *Anno Domini M° ducentesimo quinquagesimo primo, sabbato post octabas apost lorum Petri et Pauli.* Concordance avec le style grégorien : *1251, 8 juillet.*
4° Langue	: *Latin.*
5° Source manuscrite	*Montauban.* *Archives communales* *AA 4, Livre des serments, fol 83.*
6° Nature de l'acte	Matérielle : *Parchemin.* Diplomatique : *Copie anonyme du 14e siècle.* Juridique : *Confirmation des « libertés et bonnes coutumes ».*

V. Fiches de documents (Imprimés). — Ces fiches (grand format, roses) seront remplies comme les précédentes pour les rubriques 1, 2, 3, 4 et 6 (nature juridique seule). Sous le n° 5 (source imprimée) on désignera l'ouvrage isolé ou l'article de périodique dans lequel le document est édité, étudié ou analysé, en indiquant la page ou les pages extrêmes, et éventuellement le numéro de la pièce, et en donnant la référence au texte utilisé par l'auteur, d'après le modèle suivant :

1° Localité	Nom original : *Mons Calvulus.* Nom actuel : *Montchauvet ; dép. Seine-et-Oise, cant. Houdan.*
2° Autorité concédante	Nom original : *Simon, comes Ebroycensis.* Identification : *Simon III de Montfort, comte d'Évreux (1140-1180).*
3° Date	Forme originale : *Manque.* Concordance avec le style grégorien : [*1167 environ*].

4° Langue	: *Latin.*
5° Source imprimée	*Rhein, André. La seigneurie de Montfort en Iveline depuis son origine jusqu'à son union au duché de Bretagne (Xe-XIVe siècles), dans les Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, t. 21 (1910), p. 309-302, pièce justificative n° 5.* Edité d'après : *Bibl. nat., ms. français 30008, Montfort, fol. 60.*
6° Nature juridique	*Confirmation des coutumes accordées par Louis VI le Gros et Amaury III de Montfort.*

VI. Remarques. — On voudra bien observer pour l'utilisation des fiches de documents les recommandations suivantes :

1° Localité. — Le nom actuel devra être suivi de la désignation du département, et éventuellement de celles du canton et de la commune, orthographiées d'après la dernière édition du *Dictionnaire des Postes.*

2° Autorité. — S'il existe plusieurs autorités concédantes, on les mentionnera naturellement toutes.

3° Date. — Si la date fait défaut, on conjecturera entre [ ] une année ou du moins une époque approximative.

4° Langue. — On ne négligera pas de noter les traductions, même modernes.

5° Source. — On indiquera le dépôt d'archives, la bibliothèque ou encore la collection privée, qui renferme le document manuscrit, avec la cote, en spécifiant, pour les registres, leur nature ou leur appellation traditionnelle : *Cartulaire municipal, Registre aux bans, Registre de copies* ; *Livre blanc, Livre enchaîné*, etc., et en précisant les folios ou les pages, au besoin extrêmes.

6° Nature. — 1° *La nature matérielle* fera connaître l'état actuel de la pièce : si elle est sur parchemin ou sur papier ; si elle est détériorée : rognée, déchirée, moisie..., ou si l'écriture est pâlie ; enfin si elle est scellée ou porte des traces de scellement [1].

2° *La nature diplomatique* indiquera si l'acte est une minute, un original ou une copie, et, dans ce dernier cas, quels en sont l'auteur et le caractère : copie authentique vidimus, transcription notariée), copie d'érudit, copie anonyme, etc.

3° Enfin, *la nature juridique* de l'acte mérite des explications plus développées. En principe, cette rubrique doit renfermer une désignation aussi sommaire et précise que possible de la pièce.

---

[1] La Société recevra avec une particulière reconnaissance les photographies de documents dont on voudra bien lui faire don.

une sorte de titre; mais il convient de déterminer quels genres de textes il faut rechercher et noter.

Généralement, les documents que doivent signaler les collaborateurs concernent, ou les localités pourvues d'une commune, c'est-à-dire possédant un gouvernement plus ou moins autonome, ou les localités qu'on peut appeler les villes de franchises : quelle que soit l'origine de ces agglomérations, qu'elles représentent d'anciennes villes romaines, des villes neuves proprement dites, des sauvetés, des bastides etc., il semble que toutes peuvent rentrer dans les deux groupes politiques précédents. Les collaborateurs auront, bien entendu, à noter avant tout les documents qu'on appelle les chartes de communes ou de franchises, mais il serait insuffisant de se borner à ces deux seuls genres de pièces.

En effet, telle commune de premier ordre, comme Douai, qui, du moins à l'origine, n'a pas reçu de charte proprement dite, a eu cependant plus d'une fois ses « bonnes coutumes » confirmées purement et simplement par le pouvoir public : ces confirmations, qui transforment au besoin en même temps sa constitution intérieure, ne sont en réalité que des concessions de chartes. Telle autre ville, comme Corbie, pourvue au contraire d'une charte de commune, a vu régler, et même à plusieurs reprises, par la puissance souveraine, ses différends avec le pouvoir abbatial local : ces règlements ont infuencé, au fond, le fonctionnement de sa vie communale. Certaines villes encore possèdent des statuts municipaux, qui ne sont que le développement des chartes de communes ou de franchises. Rappelons également les chartes de pariage, qui sont très fréquemment liées, soit à la fondation de villes neuves, de bastides ou de sauvetés, soit à l'organisation de villes préexistantes, et les chartes d'affranchissement ou même d'abonnement à la taille, particulièrement nombreuses en Bourgogne.

Mentionnons aussi certains serments très développés : tel serment prêté par le seigneur local à la ville, comme celui de l'évêque de Clermont en 1198, est un exposé véritable et complet des rapports politiques des deux pouvoirs; et tel autre, comme celui que prête le Magistrat d'Hénin-Liétard à la commune vers le milieu du XIIIe siècle, est un véritable petit code urbain. Et encore telles autres communes, comme Arras ou Aire-sur-la-Lys, ayant également reçu chacune une charte, ont aussi obtenu du pouvoir public territorial, l'une une « loi et coutume » criminelle qu'on peut considérer comme une sorte de charte de commune, l'autre une concession générale relative à l'exercice de la justice. Enfin, on notera les chartes cassant les communes et celles qui, éventuellement, les auront rétablies.

Tous ces documents, et d'autres similaires, tels que les enquêtes sur les coutumes, les recours aux chefs de cens, etc., présentent cependant un trait commun fondamental, c'est leur caractère juridique absolument général; s'ils ne sont pas la charte proprement dite, ils la remplacent ou la complètent. A son exemple, ils règlent ou transforment plus ou moins les institutions de la localité à laquelle ils s'appliquent. Si l'on doit donc, par principe, laisser de côté tous les actes juridiques ne visant qu'à une fin particulière, nous croyons qu'il ne saurait en être ainsi des pièces précédentes · leur utilité pour l'histoire du droit municipal n'est guère moindre que celui des chartes proprement dites.

Le thème du sacrifice volontaire dans la tragédie d'Euripide[1]

C'est un fait bien connu que la tragédie grecque emprunte les sujets qu'elle traite à la tradition légendaire. Mais peut-être, dans l'examen particulier de chaque tragédie, n'a-t-on pas toujours tiré de ce fait toutes les conséquences qu'il entraîne. Par une tendance naturelle, on recherche avant tout quelles modifications l'auteur a apportées aux données antérieures; on tâche à déterminer la mesure de son originalité. N'y aurait-il pas intérêt à modifier le point de vue, en se demandant ce que l'auteur a gardé des données traditionnelles, et aussi les raisons, variables peut-être, pourquoi il les a, en une large mesure, respectées? Quand le mythe s'est fixé en légende, non seulement il s'est localisé dans le temps et dans l'espace; mais encore la cristallisation s'est faite dans une société déterminée : les institutions et les croyances de cette société doivent alors transparaître, d'une manière plus ou moins distincte, dans la légende. On conçoit que les poètes tragiques qui la traitent, en dépit d'un puissant effort d'adaptation, ne puissent effacer entièrement les traces d'un passé plus ou moins aboli ; on conçoit aussi que certains d'entre eux — un Euripide par exemple — esprits curieux et attentifs, d'un parti délibéré, aient conservé ces restes du passé, non point sans doute avec une fidélité et une intelligence complètes, mais au gré de leur fantaisie amu-

---

(1) Conférence faite à Bruxelles au *Cercle de Philologie classique* le 17 février 1922.

sée, par bribes et morceaux, sans grand souci de la disparate des dépôts anciens et des apports nouveaux.

L'étude d'un thème — celui du sacrifice volontaire ou du dévouement — paraît propre à illustrer ces réflexions. Il n'apparaît point qu'Eschyle ni Sophocle l'aient traité (1); au contraire, les tragédies d'Euripide nous en offrent plusieurs exemples; et l'on n'a point tout dit lorsqu'on a analysé, au point de vue de la technique euripidéenne, les scènes dans lesquelles un héros ou une héroïne se dévouent (2), ni non plus lorsqu'on a relevé les raisons historiques pour lesquelles ce thème du dévouement attirait le poète et plaisait au public (3).

* * *

Par persuasion ou par ruse, Apollon a obtenu des Moires que son ami Admète, dont les jours étaient comptés, pût suspendre l'arrêt du destin, si quelqu'un consentait à mourir pour lui : seule, l'épouse d'Admète, Alceste, y consent. Il n'y a point là sacrifice rituel, mais l'équivalent. Quand la reine des Perses, Amestris, femme de Xerxès, devenue vieille, faisait enterrer, au témoignage d'Hérodote (4), quatorze enfants choisis dans les familles les plus notables « pour rendre grâce en son nom au dieu que l'on dit habiter sous la terre », elle entendait bien que le dieu, en échange de ces jeunes vies, prolongeât sa propre existence, penchant vers son déclin. Alceste, elle aussi, est une victime de substitution ; mais elle l'est devenue par un acte volontaire ; au sens précis du mot, elle s'est *dévouée ;* elle a

---

(1) L'idée de sacrifice apparaît peut-être dans les *Sept contre Thèbes* d'Eschyle, où Etéocle, se sentant maudit, croit que sa mort seule sera agréable aux dieux (v. 703). Mais nulle part n'est exprimée nettement l'idée qu'il donne sa vie pour la cité, contrairement à ce que soutient C. Robert, *Oidipus*, t. I, p. 266 et p. 416 et suiv.

(2) C'est ce qui a été fait dans une récente étude; cf. Johanna Schmitt, *Freiwilliger Opfertod bei Euripides* (*Religionsgeschichtliche Versuche u. Vorarbeiten*, XVII, 2, 1921), avec le sous-titre qui restreint singulièrement l'intérêt du travail : *Ein Beitrag zu seiner dramatischen Technik*.

(3) Il est bien assuré que la pénible guerre où était engagé Athènes a exalté le patriotisme d'Euripide et détermine le choix des sujets qu'il traitait; cf. J. Oehl, *Euripides unter dem Druck des sizil. u. dekel. Kriegs*, Bâle, 1905.

(4) VII, 114.

attiré sur sa tête la sanction de mort qu'une volonté ou une colère surnaturelle avait prononcée contre Admète.

Nul ne conteste que le dévouement d'Alceste ait été un sujet légendaire ; mais, parce que notre délicatesse morale s'offusque du consentement donné par le mari à ce sacrifice, on a soutenu naguère que, dans la légende, Admète n'avait pas eu à donner ce consentement. M. Maurice Croiset écrit [1] : « Tout s'est passé entre Apollon et la jeune femme. Le dévouement d'Alceste, accepté par le dieu... était irrévocable, lorsque son mari l'avait connu... L'important est de ne pas se mettre dans l'esprit que le dévouement d'Alceste ait dû être entouré de formalités, comme un contrat passé devant notaire, ni qu'elle avait besoin pour l'accomplir d'une autorisation maritale en forme... N'oublions pas qu'il s'agit de vieux récits populaires, presque de contes d'enfants... qu'il faut interpréter avec complaisance ».

Il est possible que la légende n'ait point précisé les conditions de l'acte d'Alceste ; mais elle les sous-entendait, et l'une de ces conditions, à coup sûr, était qu'Admète y prêtât les mains. Nous savons assez que les sociétés primitives ont, en toute occasion, un scrupule extrême des rites, que tout engagement y prend la forme d'un contrat, sanctionné par des gestes déterminés et des cérémonies prescrites. Encore que la légende eût été entièrement muette sur ce point, nul n'aurait pu croire que la volonté unilatérale d'une femme, exprimée contre le vœu ou, du moins, à l'insu de son mari, suffît à créer l'irrévocable. En fait, Alceste s'est offerte, et Admète a accepté la substitution.

Il est notable qu'un historien du droit, replaçant la légende dans le milieu où sans doute elle s'est formée, nous fait apercevoir l'inexistence du problème que veut poser la critique littéraire. Dans son étude sur *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*, M. Glotz dit : « Si beaux qu'ils soient, certains dévouements sont moins extraordinaires qu'ils ne paraissent. L'individu ne

---

(1) *Revue des Études Grecques*, 1912, p. 1 et suiv. La même idée est exprimée par J. L. Myres, *Journal of hellenic Studies*, 1917, p. 195 et suiv.

compte pas dans le γένος; sa personnalité disparaît dans une existence collective... Ce n'est pas un miracle qu'un être faible et inutile aime mieux se survivre dans un groupe puissant que vivre dans un groupe décapité » (1). Nous tenons le principe qui nous rend compte de la conduite d'Admète aussi bien que d'Alceste. Le chef du γένος, dont l'existence est menacée, a le droit et presque le devoir de provoquer et d'accepter les dévouements qui s'adressent moins à sa personne qu'à la collectivité.

Il nous suffit de reconnaître le principe sans étudier le détail, si curieux pourtant, de l'œuvre dramatique (2) Cette donnée fondamentale, Euripide l'a acceptée : il ne paraît point qu'elle ait dû particulièrement choquer son public, sinon le poète — non moins ingénieux que M. Croiset — aurait bien imaginé quelque artifice pour la dissimuler. Il a laissé dans l'ombre les circonstances du « contrat » où Alceste donnait sa vie à Admète; mais il n'a point feint une ignorance d'Admète (3). Remarquons aussi qu'il ne lui a point attribué l'hypocrisie dont parfois on l'accuse. Quand Admète supplie sa femme de vouloir bien ne pas mourir (4), il est prêt, pour sa part, à déchirer le « contrat », qui maintenant l'accable; mais — et c'est un principe juri-

---

(1) *Op. laud.*, p. 168.

(2) Les innombrables études dont l'*Alceste* a été le sujet (voir en dernier lieu J. T. Sheppard, *Journ. Hell. Stud.*, 1919, p. 37-47) n'en ont pas épuisé l'intérêt. Dans cette pièce, qui date de 438, Euripide paraît répondre au problème posé en quelques vers fameux de l'*Antigone* de Sophocle (v. 904 et suiv.) : Antigone y déclare qu'elle meurt pour son frère, mais qu'elle ne mourrait pas pour son mari et ses enfants. La conduite d'Alceste est toute contraire : c'est ici la femme, étrangère au γένος, qui meurt pour conserver le γένος L'introduction des enfants d'Admète et d'Alceste, due peut-être à Euripide, est une source de pathétique; mais il y a lieu de croire que les données de l'ancienne légende en sont quelque peu brouillées. En fait, c'était immédiatement après son mariage qu'Admète avait été menacé de mort; il n'avait pas encore de descendance: le crime véritable de son père et de sa mère était alors de n'avoir pas consenti à assurer par leur mort la perpétuité de la famille.

(3) Il l'aurait dit explicitement, car nul n'aurait pu le supposer en un temps où une femme ne pouvait traiter la moindre affaire sans l'intervention de son κύριος.

(4) V. 250 : ἔπαιρε σαυτήν, ὦ τάλαινα, μὴ προδῷς. — Voir d'ailleurs toute la tirade lyrique, en particulier les vers 275 et suiv.

dique — la volonté d'un seul ne suffit pas à annuler l'accord conclu entre deux personnes.

* * *

Dans les pièces que nous allons maintenant examiner, il y a sacrifice rituel, égorgement de la victime volontaire. Makaria (1) et Iphigénie (2) meurent sous le couteau du sacrificateur; Ménoikeus verse lui-même son sang (3). Ainsi, ce thème se rattache étroitement à la pratique du sacrifice humain.

Nul ne conteste plus, j'imagine, que l'antiquité grecque ait connu cette pratique; en quoi les Grecs ne se distinguent point, par un privilège spécial, des autres peuples (4). Ils se sont servis de l'être humain, aussi bien que de l'animal, comme d'un moyen pour obtenir, en le mettant à mort, certains effets utiles à la communauté, qu'il s'agisse d'apaiser un défunt ou de faire pousser la moisson. A de certains jours, pour satisfaire à un besoin de purification collective et pour concentrer sur des têtes déterminées les sanctions divines qui menaçaient le groupe, ils choisissaient des victimes expiatoires, qu'ils pourchassaient, battaient, mettaient à mort. C'étaient les *pharmakoi* (5), vivants remèdes aux maux dont la communauté souffrait ou dont elle redoutait l'approche. Quand la peste, la famine ou la guerre suscitaient l'épouvante, on constituait ces « boucs émissaires » (6) pour dériver sur eux le courroux d'invisibles puissances.

---

(1) *Héraklides*, v. 474 et suiv. — Le nom de Makaria n'est pas donné dans la pièce telle que nous la possédons; mais il est traditionnel et je le garde.

(2) *Iphigénie à Aulis*.

(3) *Phéniciennes*, v. 834-1018; v. 1090-1092.

(4) Voir la bonne étude de Fried. Schwenn, *Die Menschenopfer bei den Griechen u. Römern* (*Religionsgesch. Vers. u. Vorarb.*, XV, 3, 1915). — A. Lang, *Folklore*, XXI, 1910, p. 137 et suiv., a encore élevé des doutes.

(5) Sur les φαρμακοί à Athènes et dans le reste de la Grèce, cf. J. Harrison, *Prolegomena to the Study of greek Religion*, p. 95 et suiv.; Schwenn, *op. laud.*, p. 36 et suiv. — Je ne discute pas ici la question de la survivance des φαρμακοί à l'époque historique. — Pour l'étymologie du mot, souvent discutée (cf. W. Havers, *Indogerm. Forsch.*, XXV, 1909, p. 375 et suiv.; A. Klotz, *Glotta*, III, 1912, p. 236 et suiv.), le rapprochement avec φάρμακον me paraît incontestable.

(6) Ce terme, emprunté à une autre civilisation, peut n'être pas tout-à-fait adéquat : mais il est d'un usage commode.

Makaria, Iphigénie, Ménoikeus sont des *pharmakoi* volontaires[1]; mais l'addition de cette épithète et la qualité de ces victimes ne suffisent-elles pas à rompre tout lien entre ces héros tragiques et les boucs émissaires[2]? Le rituel ne fournirait à l'imagination du poète qu'une donnée de départ : le sacrifice humain. Puis cette imagination substituerait aux misérables, aux mendiants, aux condamnés à mort, qui dans la pratique servaient de *pharmakoi*, de nobles créatures, des fils et des filles de roi. Ces victimes d'élite ne devaient pas être conduites à l'autel comme l'animal à l'abattoir; on leur attribuerait donc une libre décision. Ensuite il est permis de conclure : « Derrière ces données de la légende se peuvent dissimuler des faits réels; mais, dans l'utilisation poétique du motif, on travaille librement sur les données »[3].

En fait, ni dans le choix des victimes, ni dans l'invention du motif volontaire qui détermine leur acceptation du sacrifice, l'imagination poétique n'a opéré avec cette liberté souveraine qu'on lui veut reconnaître.

La tradition légendaire connaît maintes jeunes filles sacrifiées au salut de la communauté; sans sortir de l'Attique, nous trouvons les filles de Léos, héros obscur pour nous, mais vénéré sans doute par la tribu Léontide dont il était le patron; les filles du roi Érechtheus; les filles d'Hyakinthos[4]. Dira-t-on qu'en tous ces cas, la légende ait inventé l'égorgement de tendres créatures pour toucher plus vivement la sensibilité des auditeurs? On ne le croira point, si l'on se rappelle le prix attaché à la virginité et les vertus spéciales dont elle revêt ceux qui la

---

(1) J'ai négligé à dessein les autres exemples de sacrifice volontaire dans la tragédie euripidéenne (Polyxène offerte sur le tombeau d'Achille; Évadnè qui se jette sur le bûcher de son mari; Laodamia, l'épouse de Protesilas, qui ressortit, selon moi, à un thème tout différent. Phrixos dont nous ne savons presque rien).

(2) Une tradition dont nous ne pouvons établir l'ancienneté rapporte que, lorsqu'Épiménide de Crète purifia Athènes au vi^e siècle av. J. C., deux jeunes gens s'étaient offerts volontairement à la mort; cf. Athen., XIII, 602.

(3) Schwenn, *op. laud.*, p. 122; les phrases qui précèdent la citation résument sa doctrine.

(4) Sur ces divers cas, cf. Schwenn, p. 129 et suiv.

possèdent[1]. Elle leur confère en particulier un triste privilège : c'est d'être des victimes entre toutes agréables aux dieux. Euripide ne l'a point méconnu, qui, dans les *Phéniciennes*, écarte comme impossible le sacrifice d'Haimon, fils aîné de Kréon, parce que, fiancé à Antigone, il n'a plus la virginité absolue que requiert la divinité[2]. Ainsi les jeunes vierges, plus encore que les ἠΐθεοι, sont menées à l'autel non point dans la fiction, pour arracher des larmes à l'assistance, mais, en réalité, à cause de la merveilleuse efficacité du sang que répandra leur corps non pollué.

Les héros coutumiers des légendes populaires sont des rois et des enfants de rois Mais si, dans les légendes de sacrifices, les victimes sont souvent de race royale, il en faut peut-être chercher une autre raison. Les études de M. Frazer nous ont familiarisés avec l'idée du sacrifice du roi[3] Le roi primitif, prêtre et sorcier, presque dieu, assure l'existence et le bien-être de toute la communauté ; son énergie s'use à cette lourde tâche ; une mise à mort rituelle substitue une force neuve à sa vigueur défaillante. De par cette origine lointaine, le roi demeure comme le *pharmakos* désigné : quand sa vie ne suffit plus à préserver son peuple d'un péril, il le sauve par sa mort. Ou bien, il donnera du moins l'un des siens, son premier né. Ce n'est donc point à l'origine, mais bien plutôt par l'abâtardissement de la tradition que les *pharmakoi* furent pris parmi les rebuts de la société : le prestige même dont un groupe social entoure certains individus les qualifie d'abord essentiellement pour devenir des boucs émissaires.

La légende grecque n'ignore pas que, dans la balance de la destinée, la vie d'un roi équilibre en quelque sorte celle

---

(1) La remarque a déjà été faite par E. Fehrle dans un compte rendu de l'étude de Schwenn (*Berl. phil. Wochenschr.*, 1919, col. 163). M. Fehrle est l'auteur d'un ouvrage : *Die kultische Keuschheit im Altertum* (*Religionsgesch. Vers. u. Vorarb.*, VI), où l'on trouvera des faits nombreux confirmant les indications données ci-dessus.

(2) V. 944-946 ; cf. P. Roussel, *Rev. Ét. Grecques*, 1915, p. 243.

(3) Voir en particulier dans la 3e édition du *Golden Bough* les tomes IV et IX intitulés *The dying god* et *The Scapegoat*, et d'autre part, l'étude traduite en français sous le titre : *Les origines magiques de la royauté* (Paris, 1920).

de la cité. Si les ennemis tuent Kodros, Athènes échappera à leur emprise[1]; et Kodros, par une véritable *devotio*[2], les contraint à le sacrifier en dépit qu'ils en aient. La mort de Léonidas aux Thermopyles a été conçue après coup comme un acte de même signification. L'oracle avait offert l'alternative : le Perse devait faire sa proie de Sparte ou d'un roi de la race d'Héraklès. Léonidas aurait pu abandonner la position qu'il défendait, quand une trahison en rendit la défense impossible ; mais, plein du souvenir de l'oracle, il s'est fait massacrer sur place, espérant bien que son sacrifice ne serait point inutile[3]. Kodros et Léonidas apparaissent donc comme des victimes de substitution . ce n'est point un sang vil qui rachète la cité ; il ne faut pas moins que le roi lui-même pour détourner sur lui la destruction menaçante.

* * *

Légendes de jeunes filles sacrifiées, de rois se sacrifiant, voilà ce que trouvait Euripide. Si les dernières mettent déjà en évidence l'acceptation volontaire du sacrifice, les autres, à l'ordinaire, réclament non point le consentement de la victime elle-même, mais le consentement de ceux dont elle dépend. Il est notable qu'Euripide ait accepté l'une et l'autre donnée, et n'ait point jugé que le conflit de sentiments était moins pathétique, s'il se passait tout entier en dehors de la victime désignée.

Dans l'*Érechtheus*, dont nous n'avons conservé que des fragments[4], l'oracle annonce au roi, engagé dans une

---

(1) Voir en dernier lieu sur cette légende l'article consacré par Escher à *Kodros* dans l'Encyclopédie de Pauly et Wissowa, t. VI.

(2) Les Romains ont interprété son acte comme une *devotio* ; mais ce rite mériterait une étude particulière que je ne puis entreprendre ici. Voir, outre Schwenn, p. 154 et suiv., les intéressantes remarques de W. Fowler, *The religious experience of the roman people*, p. 206-209.

(3) Hérodote. VII, 220. On s'étonne que Busolt, *Griech. Gesch.*, I, p. 220, note 2 et II, p. 128, note 2, ait pu croire que la légende de Kodros avait été inventée sur le modèle de la mort de Léonidas, puisqu'on a reconnu depuis longtemps l'élément légendaire qu'introduit le chapitre d'Hérodote dans l'histoire des Thermopyles : cf. Hauvette, *Hérodote historien des guerres médiques*, p. 356-357. — Beloch, *Griech. Gesch.*, t. II², 2me partie, p. 104 considère au contraire la légende de Léonidas comme un « duplicat » de celle de Kodros.

(4) Cf. Nauck, *Fragm. tragic. graec.*, 2e éd., p. 467 et suiv.

lutte sans merci contre les Thraces, qu'il doit sacrifier une de ses filles. Il hésite ; mais sa femme raffermit son courage. Avec une éloquence quelque peu didactique, elle énumère les raisons qui la déterminent à donner la vie de sa fille pour le salut commun. Il est difficile d'imaginer que, dans une scène perdue, la jeune fille, consultée à son tour, acceptait de bon gré la mort : la répétition eût été insupportable. On croira plutôt que le poète n'insistait point sur les circonstances du sacrifice (1).

Toute la première partie de l'*Iphigénie à Aulis* nous dépeint la lutte tragique dans le cœur d'Agamemnon. Une scène entre autres nous surprend, nous choque, et par là-même mérite d'attirer notre attention. C'est l'intervention de Ménélas qui, avec une incroyable âpreté, exige le sacrifice d'Iphigénie (2). De quel droit intervient-il ainsi? Agamemnon n'est-il pas maître, comme il le déclare, de régler lui-même ses affaires de famille? (3) A son ordinaire, Euripide jette dans la discussion qui s'élève entre les deux frères les arguments les plus divers, inspirés même par des passions contemporaines (4) ; et le sens du débat en est quelque peu obscurci. On entrevoit pourtant que Ménélas fait appel à la solidarité du γένος ; il a subi un affront et tous les membres lui doivent de poursuivre avec lui et par tous les moyens la réparation de l'outrage. « Faut-il que ma fille meure parce que la femme de Ménélas a été enlevée? » demandera plus tard Klytemnestre (5). Puisque cette mort est la condition première de sa ven-

---

(1) La restitution de la pièce présente mille difficultés : les deux autres filles devaient s'y tuer en apprenant la mort de leur sœur. Comment cette mort volontaire était-elle amenée, justifiée, exposée? Nous l'ignorons. En tout cas, les trois sœurs paraissent avoir eu l'âge de raison, et on les pouvait consulter avant de disposer d'elles.

(2) V. 303 et suiv.

(3) V. 331 : τὸν ἐμὸν οἰκεῖν οἶκον οὐκ ἐάσομαι;

(4) Les diverses données, qui se croisent ainsi dans la discussion et l'obscurcissent, sont les suivantes : 1° L'expédition est une entreprise de la Grèce entière (ce qui, à la fin de la pièce, expliquera la décision d'Iphigénie) ; 2° Hélène est une femme adultère, qui ne mérite pas qu'on lui sacrifie une pure jeune fille ; 3° Agamemnon est représenté comme un démagogue, et Euripide attaque en sa personne des politiciens contemporains.

(5) V. 1166 et suiv.

geance, Ménélas considère qu'elle lui est due. Le refus d'Agamemnon est une trahison à l'égard d'un frère (1). Et, dans la suite, quand la nécessité impose à Agamemnon le sacrifice, si Ménélas s'attendrit et s'il a compassion de la victime qui lui est attachée par les liens du sang, les paroles par lesquelles il manifeste son revirement déclarent avec solennité qu'en n'exigeant plus l'égorgement d'Iphigénie, il renonce à *un droit* (2).

Mais voici qu'un groupe plus large que ce γένος, dont Ménélas est le représentant, exigera son droit, et l'armée, réunie à Aulis, réclame à grands cris l'immolation. Certains indices donnent à croire qu'Agamemnon lui-même a justifié cette exigence cruelle. Après avoir reçu l'oracle, il avait consenti au sacrifice, sous la pression de son frère, nous dit-il, mais, s'il en faut croire Ménélas, librement et sans contrainte (3). Dès lors ce consentement donné constitue un engagement irrévocable. Ulysse, en le proclamant, aura beau jeu à ameuter l'armée (4). Si, dès le début, Agamemnon n'avait pas fait une promesse imprudente, l'armée aurait-elle eu le droit d'intervenir? (5) Dans quelques légendes, l'oracle, tout en réclamant une victime, spécifie expressément qu'elle doit être librement livrée par son père (6). Dans les *Héraklides*, Démophon, roi d'Athènes, déclare qu'il ne forcera nul de ses sujets à sacrifier sa fille; si l'un y consent, soit! Mais qui serait assez fou pour donner volontairement au trépas ce qu'il a de plus cher? (7) Au

(1) Ses plaintes à ce moment sont naïves et sincères; cf. v. 404 et suiv.

(2) Voir surtout le v. 499 : σοὶ νέμω τοὐμὸν μέρος.

(3) Les vers 97-98 du prologue sont contredits par les vers 360-361, où Ménélas déclare avec force : καὶ πέμπεις ἑκών, οὐ βίᾳ — μὴ τοῦτο λέξῃς — σῇ δάμαρτι.

(4) Ménélas a déjà insisté sur la valeur de l'engagement contracté, v. 365 et suiv.; puis Agamemnon lui même déclare qu'Ulysse révélera à l'armée : ἃ Κάλχας θέσφατ' ἐξηγήσατο, κἄμ' ὡς ὑπέστην θῦμα κᾆτ' ἐψευδόμην (v. 529-530).

(5) V. 94 et suiv. : Agamemnon paraît considérer qu'après avoir reçu l'oracle, il aurait pu congédier l'armée sans aucune explication.

(6) Légende de la fille d'Aristodémos; cf. Pausanias, IV, 9, 4. L'oracle demande une fille des Aipytides, tirée au sort, puis ajoute : ἢν δὲ σφαλῆτε, καὶ παρ' ἀλλοίου τότε θύειν, διδόντος ἐς σφαγὴν ἑκουσίως. Le sacrifice de la fille d'Aristodémos paraît avoir été le sujet d'une tragédie; cf. *Rev. Ét. Grecques*, 1915, p. 243.

(7) V. 412 et suiv.

contraire, dans les *Phéniciennes*, Kréon, dès que Tirésias lui révèle la volonté divine, s'est rebellé; mais il sait que le peuple ne prendra nul souci de sa résistance et arrachera de ses bras son fils Ménoikeus[1].

Cette discussion n'était sans doute point oiseuse; en posant le problème du droit de contrainte que la communauté large peut exercer sur le groupe restreint, elle situe à un certain moment les légendes, ou du moins certains éléments des légendes traitées par Euripide. Celle d'Alceste, nous l'avons vu, s'éclaire suffisamment dans le cadre du γένος. Ici, de nouvelles données interviennent. Dans le γένος primitif, dans le clan solidaire, on ne peut imaginer une révolte de l'individu contre la volonté du dieu, qui ne fait qu'exprimer le besoin du groupe. Mais la cité s'est constituée par l'union des γένη et, bien qu'elle ait hérité en partie de l'attachement qui liait les membres au γένος, il arrive pourtant que le conflit se produise entre le sentiment du groupe particulier et le sentiment collectif. Ce conflit se résoudra-t-il par un compromis ou par la violence? La cité recourt à l'un et l'autre moyen : elle paraît souvent prête à agir rudement contre le représentant du groupe qui ne se plierait pas aux intérêts de tous; mais aussi elle décerne l'éloge à celui qui ne l'oblige pas à recourir à une contrainte, devant quoi elle éprouve quelque scrupule ou quelque inquiétude. Ainsi l'esprit de sacrifice est magnifié au point de devenir une condition essentielle de la valeur même du sacrifice.

* * *

La cité, qui a intégré les γένη, magnifie l'esprit de sacrifice du γένος, non de l'individu. Mais on sait assez que la cité, peu à peu, a émancipé l'individu par la dissociation des γένη en familles étroites, οἶκοι[2]. Pourtant, ce n'est pas seulement à la faveur de cette évolution que le consente-

---

(1) V. 970 et suiv.

(2) Sur cette évolution, outre l'étude de G. Glotz, signalée ci-dessus, p. 227, voir L. Gernet, *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce* (Paris, 1917). Dans l'*Iphigénie à Aulis*, apparaît déjà l'opposition des intérêts de l'οἶκος particulier d'Agamemnon à ceux du γένος dont il fait partie avec son frère.

ment de l'individu prend une valeur particulière; un autre élément intervient, qu'Euripide lui-même nous permet de reconnaître

Dans les *Phéniciennes*, à la volonté défaillante du père se substitue celle du fils qui mourra pour Thèbes; dans l'*Iphigénie à Aulis*, le consentement d'Agamemnon ne satisfait point, tant que sa fille ne l'a point ratifié; enfin dans les *Héraklides*, Makaria, d'elle même, s'offre pour assurer la victoire. En cet épisode où elle apparaît, Euripide a dressé devant nos yeux, avec une saisissante précision, la figure du *pharmakos* volontaire.

Quand la jeune fille a déclaré sa résolution, entre elle et Iolas, impuissant protecteur des Héraklides, s'engage un dialogue lourd de sens (1). Puisque l'oracle n'a point spécifié la victime, le vieillard estime que le procédé le plus juste serait de tirer au sort entre toutes les filles d'Héraklès. Et en effet, le tirage au sort n'est-il pas considéré comme un appel à la volonté divine qu'il manifeste? Makaria ne l'entend point ainsi : le sort, c'est la contrainte; il n'y a nul mérite à mourir si le hasard en décide. Mais si l'on peut voir là comme une protestation consciente contre un procédé traditionnel (2), voici, dans la suite du dialogue, un retour à des croyances traditionnelles : « Ma fille, dit Iolas, je ne t'ordonne ni te défends de mourir ». Et Makaria qui l'entend à demi-mots, lui réplique : « Tu parles sagement; ne crains pas que la souillure retombe sur ta tête; mais c'est volontairement que je meurs ». La doctrine est ainsi nettement formulée, et on la peut retrouver dans l'*Iphigénie à Aulis* (3) : le consentement de la victime libère de toute souillure ceux qui la sacrifient.

---

(1) V. 539 et suiv. — On s'étonne que Johanna Schmitt, *op. laud.*, p. 42, voie dans ce dialogue seulement « *das retardierende Moment* » qu'elle découvre « *in allen Devotionsszenen* ».

(2) Il est possible, comme le veut H. Weil, *Etudes sur le drame antique*, p. 123, que le tirage au sort ait été « conforme à l'ancienne version de la fable ». Je doute, en effet, qu'Euripide ait inventé de toute pièce l'épisode de Makaria, comme le veut encore Johanna Schmitt, p. 84 et suiv. — Notons que Klytemnestre aussi indique le tirage au sort comme le procédé le plus juste (*Iph. Aul.*, v. 1197 et suiv.); en sa passion, elle oublie qu'Artémis a désigné la victime.

(3) Cf. *Rev. Ét. Grecques*, 1915, p. 247 et suiv.

Or, cette doctrine n'est point propre à Euripide : elle a des attaches lointaines [1]. Rapprochons-en d'abord un principe du droit attique : on ne peut poursuivre un meurtrier, quand, avant de succomber, la victime lui a accordé son pardon [2]. Et ce principe, vivant dans les consciences, Euripide aussi le fait intervenir à la fin de son *Hippolyte :* par une déclaration solennelle, le fils qui meurt du fait de son père, l'absout du meurtre [3], le libère et le décharge de la souillure du sang répandu. En l'un et l'autre cas, il y a une conception identique : nul esprit courroucé, nul démon vengeur ne sera déchaîné contre les survivants par la victime résignée, celle qui accepte le sacrifice ou celle qui pardonne le meurtre.

L'assimilation n'est ni arbitraire ni scandaleuse. On a reconnu depuis longtemps que le sacrifice rituel impliquait une étrange ambiguïté [4]. La mise à mort de la victime apparaît comme un véritable crime, et mille restes de cette croyance ont survécu. Le sacrifice humain a à peu près disparu dans la Grèce classique Pourtant, à une époque tardive, on sacrifiait encore un enfant à Zeus Lykaios, en Arcadie [5]. Le sacrificateur, après avoir accompli le meurtre rituel, quittait son vêtement, traversait à la nage un lac et fuyait dans la solitude où il menait, neuf années durant, la vie errante d'un loup : il expiait.

Cette expiation n'a pas été introduite après coup, quand le sacrifice d'un être humain parut abominable, encore que commandé par la religion [6]. La conscience primitive ne trace pas une ligne de démarcation nette entre deux catégories de créatures : l'homme et l'animal. Et, lorsqu'il s'agit du sacrifice d'un animal, les rites qui précèdent, accompagnent et suivent l'immolation, révèlent assez le trouble

---

(1) Il n'est pas inopportun d'indiquer ici que je considère l'idée de la *souillure* comme très ancienne en Grèce, et non point, ainsi que l'estime encore G. Glotz, comme introduite, à une époque relativement tardive, par la religion apollinienne ; cf. Gernet, p. 243 et suiv.

(2) Glotz, p. 69 ; Gernet, p. 143 et, du même auteur, *Platon, Lois*, livre X, trad. et commentaire (Paris, 1917), p. 139, note 124, et p. 140, note 127.

(3) V. 1447 et suiv.

(4) Cf. J. Harrison, *Prolegomena*, p. 113.

(5) Schwenn, p. 20 et suiv.

(6) Hypothèse de Gruppe, *Griech. Mythol.*, p. 919.

émoi des consciences : « On s'excusait de l'acte qu'on allait accomplir, on gémissait de la mort de la bête, on la pleurait comme un parent. On lui demandait pardon avant de la frapper... Sous l'influence des mêmes idées, il arrivait que l'auteur du meurtre était puni ; on le frappait ou on l'exilait. A Athènes, le prêtre du sacrifice des *Bouphonia* s'enfuyait en jetant sa hache ; tous ceux qui avaient pris part au sacrifice étaient cités au Prytaneion ; ils rejetaient la faute les uns sur les autres ; finalement on condamnait le couteau, qui était jeté à la mer. Les purifications que devait subir le sacrificateur après le sacrifice ressemblaient d'ailleurs à l'expiation du criminel » (1).

On conçoit, dès lors, que le consentement de la victime, libérant de toute crainte les participants du sacrifice, ait été désiré et sollicité. A Kos, le bœuf, offert à Zeus Polieus, se présentait de lui-même à l'autel (2) ; à Argos, la chèvre, offerte à Héra, grattant le sol de sa patte, déterrait le couteau qu'on y avait caché et manifestait ainsi son appétit de sacrifice (3). Mais Plutarque a formulé la thèse générale (4) : « Les anciens étaient si respectueux de tout être vivant qu'ils ne se sont résignés à sacrifier des animaux que sur l'ordre exprès de Delphes ; encore l'ont-ils fait avec une sorte d'épouvante (ταραττόμενοι καὶ δειμαίνοντες), et, maintenant encore, on n'égorge nul animal avant qu'en baissant la tête sous une libation d'eau pure, il ait adhéré par ce signe au sort qu'on lui réserve ». L'interprétation du rite peut être arbitraire et fausse (5) ; elle n'appartient

(1) H. Hubert et M. Mauss, *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*. (*Mélanges d'histoire des religions*, 1909), p. 46-47.

(2) Cf. M. P. Nilsson, *Griechische Feste*, p. 17 ; J. Harrison, *Themis*, p. 152.

(3) Nilsson, p. 58.

(4) *Quaest. conv.* VIII, 8, 3 ; cf. schol. ad Aristoph., *Pax.*, v. 960 ; Plut., *De defectu orac.*, 46 ; schol. ad Apollon. Rhod., I, v. 425.

(5) Frazer, *The magic art* (*Golden Bough*[3], t. I), p. 384, note 7, croit que la victime devait manifester par un signe ou un tremblement qu'elle était comme saisie par l'esprit sacré. — J'ai laissé de côté le cas du bœuf sacrifié aux *Bouphonia* d'Athènes : les grains que l'on déposait sur l'autel étaient-ils destinés à l'attirer afin qu'il parût se présenter librement, ou à lui donner un caractère sacré par le fait même qu'il les avait consommés (cf. Mannhardt, *Mytholog. Forsch.*, p. 58 et suiv.)? Les rites complexes des *Bouphonia* prêtent à multiples discussions. Aussi bien, ce qui nous intéresse ici, c'est moins le sens réel des rites que les interprétations qui de bonne heure en ont été données.

pas à Plutarque, mais elle s'accorde avec des sentiments très anciens, qu'il a excellemment traduits.

Lorsqu'un être humain jouait le rôle de victime, l'intensité de ces sentiments devait s'accroître singulièrement [1]. La communauté, qui sacrifie un des siens, souvent dans un mouvement passionnel où elle croit reconnaître une force extérieure et supérieure qui la dirige, s'inflige une privation et une souffrance; elle éprouve comme un remords. L'idée de souillure n'est que la traduction matérielle et en quelque sorte physique de la réaction éprouvée par le groupe, une fois l'acte accompli. Son sentiment d'inquiétude s'incarne en cet esprit vengeur du mort, que l'on a déchaîné et qui peut causer mille maux. Mais si par avance on a su l'apaiser, si, par des flatteries et des cajoleries, on a enchaîné son courroux, si, en un mot, son consentement est acquis, le sacrifice produira tous les heureux effets qu'on en attend sans aucune des conséquences funestes qu'on peut toujours redouter. Iphigénie, mourant inapaisée, en dépit du bâillon qui, sur sa bouche, arrête la malédiction, frappera peut-être les auteurs responsables de sa mort [2]. Toute horreur disparaît et toute crainte s'efface quand elle annonce à tous sa libre décision; la déesse lui substitue une autre victime et le sacrifice devient une source de bénédictions [3].

> Les vents agitent l'air d'heureux frémissements
> Et la mer leur répond par ses mugissements [4].

* * *

Telle est l'origine du prix attaché au consentement de la victime. Il n'y a pas là pure création poétique, non plus que pur produit de la réflexion morale. On saisit encore dans les vers d'Euripide l'écho d'une croyance ancienne dont la conscience populaire avait conservé la forte empreinte.

---

(1) Hubert et Mauss, p. 42 et note 5.

(2) Voir le chant saisissant du chœur dans l'*Agamemnon* d'Eschyle, v. 235 et suiv.

(3) La fin de la pièce d'Euripide nous est malheureusement transmise de suspecte manière.

(4) Racine, *Iphigénie en Aulide*, acte V, scène VI.

Aussi bien tout le thème du sacrifice volontaire, tel qu'Euripide l'a traité, nous est-il apparu, sous ses diverses formes, comme profondément engagé dans le passé. L'imagination du poète s'exerce dans certains cadres, travaille sur certaines données qu'il respecte et qu'il vivifie. N'accepte-t-il pas la donnée primordiale, l'arbitraire volonté d'une puissance surnaturelle qui nécessite ces nobles dévouements? A l'ordinaire, il n'est pas ménager de ses critiques envers les dieux; dans les pièces que nous avons examinées, si parfois un blâme apparaît, bien vite il est étouffé[1]. L'identité s'établit naturellement entre le vouloir du dieu et le besoin commun Dans les *Phéniciennes*, quand Tirésias prépare Kréon à la nécessité du sacrifice qu'il demandera de lui, le premier mot qui s'échappe de sa bouche, c'est que le pays souffre (νοσεῖ)[2]. Ce n'est pas une simple métaphore : la souffrance du pays appelle le *pharmakos*, l'homme dont les veines recèlent comme un baume de guérison et de salut.

Sous ces termes, nous apercevons le sentiment antique de l'efficacité du sacrifice pour la conservation de la vie sociale. Euripide est pénétré de ce sentiment, et l'a traduit magnifiquement dans son œuvre, qui vaut ainsi pour tous les temps. Car il a su traiter un de ces thèmes qui émeuvent le plus vivement les profondeurs de la conscience humaine. Dans toutes les périodes de grandes crises, l'utilité pratique du dévouement total de l'individu à la communauté ne se traduit-il pas par le sentiment mystique de la valeur expiatoire et propitiatoire du sang librement répandu?

P. Roussel.

---

(1) Par exemple dans les *Héraklides*, v. 425-426 : timide question du chœur. Dans la première partie de l'*Iphigénie à Aulis*, on voit poindre le conflit entre la religion et l'humanité; mais la péripétie de la pièce l'efface entièrement.

(2) V. 867. — L'expression se retrouve chez Euripide (*Héraklès*, v. 34), chez les historiens et les orateurs pour qualifier une ville que déchirent les luttes civiles.

Le nom de lieu gaulois *CAMBOS, «La Courbe»

—

Au complément de son *Altceltischer Sprachschatz* (1), Holder dérive de l'adjectif *cambos*, «courbe», pris substantivement, un certain nombre de noms de lieu, situés tous en pays germanique, entre autres *Kamp* (Haute-Autriche), *Kam* (Bavière), qui est *Kamb* en 1040 et *Chambe* en 1094, *Kamp* (Bas-Rhin, dans une boucle du Rhin), qui est *Cambo* en 1085. On voit par le dernier exemple que Holder admet que la désignation *Cambos* a pu être choisie pour dénommer un lieu habité situé à la courbe d'un fleuve ou d'une rivière. Ce doit être là le cas le plus fréquent ; toutefois il n'est pas exclu que quelque courbe d'une autre nature, comme un coude dessiné par un chemin gaulois, ait pu être parfois aussi la cause déterminante de la dénomination *Cambos*.

On peut dire qu'en terre de langue française également *Cambos* doit être à la base d'un certain nombre de désignations toponymiques et qu'il y a sans doute plus d'un *Champ(s)* qui lui doit son origine. Quoi qu'il en soit, voici, à titre d'exemple, un cas de l'emploi de *Cambos* en terre française, qui me paraît concluant.

Il y a dans le testament, en date de 636, d'un diacre nommé Grimo, de Longwy, une donation ainsi conçue : « Villa vero mea *Chambo* secta super Orto fluviolo, quantum portio mea continet, ad integrum omnia et ex omnibus matriculi Choinse ecclesie in integro possi-

(1) III, 1059.

deant... » (1). Qu'il puisse s'agir dans ce passage d'un lieu tirant son nom du gaulois *Cambos*, malgré la graphie *ch*, c'est ce qui résulte de nombreuses analogies fournies depuis 615 par les diplômes mérovingiens, telles que *Charisago* = Carisiacum, *Chaciaco* = Cassiacum (2). Comme il n'y a, sur le cours de l'Ourthe, aucune espèce de localité, ni commune, ni dépendance de commune ou hameau, ni même partie ou section de localité, du nom de *Champ(s)*, il faudrait bien admettre que la villa *Chambo* du temps mérovingien eût disparu sans laisser de traces, si l'on ne s'avisait qu'il y a de l'expression «super Orto fluviolo» une autre interprétation, qui conduit à une identification tout à fait satisfaisante de *Chambo*. Il faut bien prendre garde que, dans le latin des clercs et des notaires mérovingiens, une expression *Orto fluviolo* peut parfaitement n'être que le cas ablatif de *Orto fluviolus* (le mot *Orto* étant pris au datif), signifiant simplement : un «fluviolus» (c'est-à dire un petit affluent) de l'Ourthe. Voici de nombreux exemples analogues pour l'emploi de datifs dans cette fonction : dans les inscriptions chrétiennes de la Gaule *Ursiniano subdiacono... ossa* . dans une inscription du VIIe siècle *Qui foerunt fili Magno* ; dans les « Leges Alamannorum » *filium duci, in curte duci* (3) ; enfin, même avec un simple nom de chose, *primus fuit abbas monasterio nostro* dans une inscription du VIe siècle (4).

Une villa *Chambo* sise sur un affluent de l'Ourthe n'est pas difficile à identifier ; c'est le village de *Champs* (section de la commune de Longchamps), situé à environ quatre kilomètres au nord-ouest de Bastogne, sur un petit affluent de l'Ourthe portant aujourd'hui le nom de ruisseau de Rouette, du nom d'une des localités arrosées. Précisément, un peu plus avant dans son testament, le diacre

---

(1) Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der Regierungsbezirke Coblentz und Trier*, I, 7. L'exemplaire de la Bibliothèque Royale explique *Choinse*, adjectif, par Huy (dans une annotation en marge).

(2) Meyer-Lübke, *Histor. franz. Gramm.*, § 163.

(3) Bourciez, *Elém. de linguist. romane*, § 228.

(4) Exemple pris à Brunot, *Hist. de la langue franç.* I, 91, et qu'a bien voulu me communiquer M. le professeur Ch. Bruneau (Nancy), à qui j'ai fait part de mon interprétation de «villa *Chambo*».

Grimo en vient à parler de ses biens qui sont situés à Bastogne. Quant au village de Champs, son existence nous est attestée au moins pour l'époque romaine par un tumulus [1]. En ce qui concerne l'interprétation même de *fluviolus* par «ruisseau, petit cours d'eau», elle est appuyée efficacement par le fait que jamais dans les documents du haut moyen âge l'Ourthe n'est qualifiée de *fluviolus*. C'est, comme on sait, une rivière importante, ayant un cours très étendu, navigable dans le dernier tiers. Voici comment parlent de l'Ourthe les documents les plus anciens : *in fluvium Orte* (895), *sicut flumen Urta surgit* (870), *juxta fluvium Urta* (893) [2]. Son nom le plus ancien est bien *Urtus*, et non pas *Urta*, car elle est formée de deux branches (dites Ourthe occidentale et orientale), à la source de chacune desquelles se trouve un village du nom de *Ourt(h)* (prononcé *Our*). L'analogie à d'autres noms féminins de rivières aura fait changer le mot de genre.

Dans sa *Frontière linguistique en Belgique*, Kurth s'est occupé le premier de la villa *Chambo* citée dans le testament de Grimo et a tenté de *Chambo* la première explication et l'identification. C'est un mot à «physionomie celtique bien prononcée» [3], qui ne peut désigner rien autre que la commune de (Grand et Petit) Han sur l'Ourthe dans le nord de la province de Luxembourg. Kurth admet donc implicitement que *Chambo* serait un celtique **Hambo* (inconnu du reste par ailleurs), qu'un scribe mérovingien aurait écrit avec *ch*, par une sorte de licence imputable aux traditions de l'orthographe franque; comp. le bas latin *Chlodovechus* pour le franc *Hlubawig*, etc.. En outre, Kurth [4] fait de *Chambo* l'ancêtre de tous les *Han*, *Ham*, qui sont nombreux en territoire wallon, et, surfaisant étrangement l'obscur vocable, il en fait aussi l'ancêtre de tous les noms de lieu finissant en *-han*, qui sont légion (par ex. : *Bohan*, *Dohan*, *Poupehan*, etc., sur la Semois, où de prime abord pourtant se reconnaît un nom d'homme germanique *Bodo*, *Dodo*, *Poppo*, qui se serait donc

(1) *Annales de l'Institut archéol. du Luxemb.*, XXXIV, 112.
(2) Roland, *Toponymie Namuroise*, I, 158-9.
(3) *Front. linguist.*, I, 464 et 466.
(4) *Op. cit.*, I, 257.

accolé bizarrement à un thème celtique ; pour cela, naturellement, il eût fallu de toute nécessité que **Hambo* vécût encore, comme appellatif à sens bien déterminé, en latin vulgaire à l'époque des invasions franques).

L'opinion de Kurth est parvenue à faire illusion aux toponymistes et aux romanistes, qui, après lui, ont étudié les noms *Han* (et *Ham*) et les noms finissant par le suffixe *-han*. Feller [1], qui a consacré, en 1912, à la question un copieux mémoire, de valeur inégale, mais important par la somme de matériaux accumulés, n'arrive à se libérer qu'imparfaitement de l'opinion de Kurth. Il pense bien à un mot germanique qui signifie «courbure, incurvation», mais il ne sait pas rejeter délibérément *Chambo*, dans lequel il voit le radical celtique *camb-*, «courbure». Il ne s'exprime pas bien catégoriquement ; on croit deviner qu'il admettrait volontiers un celtique *camb-* influencé par le germanique. Il croit, comme Kurth, que la finale toponymique *-han* (*Bohan*, etc.) est, employée comme suffixe, le même vocable que les *Han* et les *Ham*. L'année suivante, en 1913, Ch. Bruneau, dans sa *Limite des dialectes* [2], croit toujours que pour (Grand et Petit) Han «la forme *Chambo* est attestée en 636» et que tous les *Han* et *Ham* viennent de l'«énigmatique» *Chambo*, mais il rejette ce *Chambo* pour le suffixe *-han* et il démontre de façon convaincante que ce dernier n'est autre que le germ. *haim* (all. mod. *heim*) [3].

Quant à la question des *Han* ou *Ham*, employés absolument, elle n'est pas encore résolue et elle demanderait, naturellement, une étude à part. Il est à remarquer que le mot germanique qui rendrait compte de *Han Ham* est en ancien haut allemand *hamma*, de genre féminin (mod. *hamme*), en moyen néerlandais *hamme*, aussi féminin, ce qui postule un franc **hamma*, féminin, lequel n'aurait pu donner que des *Hame*. On ne pourrait non plus invoquer un pluriel *hammun*, car, en ce cas, parmi un si grand nombre de désignations toponymiques, il se rencontrerait

---

(1) *Bulletin de la Société verviétoise d'archéol. et d'histoire*, XI.
(2) P. 81.
(3) P. 80-83.

bien quelques singuliers *Hame*. Des diminutifs toponymiques de *Han Ham* et les formes anciennes indiquent un *m* étymologique. L'aspiration, à l'initiale, plaide, évidemment, d'une façon assez catégorique, pour une origine germanique ; pas d'une façon absolue toutefois, les celtistes n'excluant pas la possibilité de l'existence de *h* aspiré en gaulois.

Dans le grand nombre des *Han*, il en est assurément une certaine quantité, tardifs, qui remontent, comme le suff. *-han*, au germanique *haim*, «logis, demeure» ; ce sont des hameaux, quartiers, sections, écarts, voire des lieux-dits sans doute déjà habités. Pour les autres, je supposerais un belgo-gaulois **hammos* « masure, baraque », adaptation, à portée péjorative, du germ. *haim*.

PAUL MARCHOT.

Les diminutifs de noms propres de lieux.

Lorsqu'on examine une carte détaillée d'une région de l'Europe occidentale, on y remarque de nombreux noms propres de lieux à forme diminutive ; tantôt ils sont isolés, tantôt ils sont opposés au nom simple désignant un lieu voisin.

Les diminutifs isolés sont de trois espèces :

1° *Les noms communs devenus noms de lieux : Couturelle, Espinette, Hospitalet, Montreux, Mouligneau, Haentje, Heiken, Meuleken* (1).

2° *Les noms de cours d'eau devenus noms de lieux.* Nous n'avons rencontré qu'un exemple sûr de ce genre de diminutifs ; c'est le nom ancien d'un faubourg de la ville de Namur (2).

---

(1) Voir aussi M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches*, 521, qui cite des cas anciens : *Faverottes*-la-Campagne, Eure, 690 Favariolas ; etc.

(2) 1243 in Namuco in vico qui dicitur Hoyolus, Roland, *Top. Nam.*, 151 ; 1251 extra portam in Hoylo juxta fossatum firmitatis ville Namucensis, Barbier, *Géronsart*, 257 ; 1294 as fourbos de Namur, c'on dist en Haioinel, *Cart. Namur*, I, 140. Le nom de ce faubourg est emprunté au ruisseau qui le traverse, le *Hoyoul*, *Houyoul* ou *Houyoux*, affluent de la Meuse à Namur. Ce ruisseau apparaît anciennement sous les formes suivantes : 1291 rivum de Houyoul ; 1323 son moulin qui siet sour Huyoul ; 1402 Houyoul, Hoyoul ; 1468 Hoyoux, Rol., 151 ; 1486 les eauves de Hoioul, *Ann. Soc. arch. N.*, IV, 456. Le même nom désignait une porte de l'enceinte de la Ville. – Trois localités ont porté le nom simple de *Huy*, qu'elles ont évidemment emprunté au ruisseau. Ce sont : *Saint-Martin* (Emines N), jadis *Saint-Martin-Huglise*, *Huglise*, et primitivement *Huy-l'Église ; Huy-le-Court*, nom disparu désignant un lieu voisin du précédent ; et *Hulplanche* (Emines N), jadis *Huy-le-planche*. Deux de ces localités, probablement la première et la dernière, portent au XIIIe siècle un nom légèrement différent : 1248 in Hoio magno... in Hoio parvo, Rol., 115.

3° *Les noms de lieux simples transformés, à un certain moment, en diminutifs* (1). Ils sont assez rares (2).

Les groupes formés du simple et du diminutif sont de deux espèces :

1° *Le diminutif et le simple sont deux noms communs devenus noms de lieux;* c'est-à-dire que l'idée diminutive affecte le sens étymologique :

Mont-sur-Marchienne, H. et *Monceau-sur-Sambre*, H. ; *Fraire*, N. et *Fairoul* (Fraire, N.) (*ferraria*) ; *Heide* (Lubbeck, B.) et *Heideken* (*ibid.*) (3).

Ces couples sont assez rares : ils sont parfois difficiles à distinguer de l'espèce suivante.

2° *Le diminutif est dérivé du nom simple en tant que nom propre de lieu* ; c'est-à-dire que l'idée diminutive exprimée par le suffixe n'affecte pas le sens étymologique ; *Vauclusotte* signifie exactement « petite *Vaucluse* », et rien de plus. Dans ce cas, nous connaissons donc complètement le sens du diminutif, même si celui du simple nous est inconnu (4).

Ces couples rentrent dans l'immense catégorie, encore

---

(1) Le phénomène se produit aussi dans les noms de cours d'eau.

(2) Citons les suivants : *Argoules* Somme, 797 Argubinm, 1125 Arguvinm, 1298 Argouves, 1492 Argoules, *Mém. Soc. Antiq. Pic.*, 3e s. I, 39-40 ; *Braibeteau* (Eprave N) 747 Brabante, 751-768 Bracbante, 862 Bragbante, *c.* 1404 Braibentel *Rec. ch. Stav.-Malm.*, I ; *Buret* (Tavigny Lux), 891 Barris, plus tard Bœur, *ibid.* ; *Écaussines*-d'Enghien et *Écaussines*-Lalaing H., 751 Scancia Duv., *Rech.*, 1181-1183 autare de Scasines, *Analectes*, V, XIIe siècle, Scalcinae Gisl. ; *Hampteau* (Opheylissem B), 1011 Hamps, 1032 Ham, XVe Hamme, 1249 Hamteal, Tarlier et Wauters, 1374 Hammetay Guy. *Dén.* 13 ; *Lincheux* Somme, 1005, Linigeinm, 1149 Linchuel, 1507 Linchoel, *Mém. Soc. Ant. Pic.*, 3e s., I, 517 ; *Longuevillette* Somme, 1088 Longavilla, 1265 Longevilla, 1351 Longuevillette, *ibid.* 54 ; le nom simple se retrouve encore en 1372 et en 1492 ; puis le diminutif reste seul en usage ; *Manheulles* Meuse, 973 Mainhodoro, 1457 Manhure, 1642 Mainhuel, Liénard, *Dict. top. M*, 140 ; *Vichenet* (Bossières N), 1211 Vissigni, 1219 Vissegni, Berlière *Monast.*, I, 148.

(3) Voir aussi D'ARBOIS, *Rech.*, 521, pour *Achères* (Thenry, Eure et Loir) IXe Apiarias, et *Acherolles* (*ibid.*) IXe Apiarolas.

(4) Appartiennent vraisemblablement à cette classe les noms en *-olus* cités par D'ARBOIS, *Rech.*, 524, et qu'il croit dérivés directement d'un gentilice ou d'un cognomen en *-ius* : *Queirolles* Corrège, 917 Cairolus (< *Cariolus), de Karius ; *Marolles*-sur-Seine S et M, 786 Madriolas, 829 Matriolas, de Matrius ; *Mequeroil* Indre-et-Loire, 808 Mercuriolus, de Mercurius, *Valensolle* B.-Alp., Xe Valentiola, de Valentius.

peu étudiée, des groupes de noms propres de lieux semblables dont l'un au moins est affecté d'une détermination (1).

Souvent, la grandeur relative des localités homonymes est indiquée par un adjectif, *petit*, *grand*, etc. (2).

L'importance relative des deux localités formant un couple a parfois été renversée depuis l'époque où a été adopté le nom diminutif (3).

Ajoutons que les cours d'eau présentent de nombreux couples du type qui nous occupe, le diminutif désignant presque toujours un affluent, mais parfois aussi un cours d'eau voisin de celui qui porte le nom simple (4).

* * *

Les diminutifs de noms propres de lieux ne sont qu'un groupe dans la catégorie importante des toponymes formés sur d'autres toponymes. Il importe, dans l'étude de la toponomastique d'une région donnée, de reconnaître et de mettre à part les noms de ce genre; on évitera ainsi les erreurs commises jadis, quand on employait la méthode défectueuse consistant à étudier les noms de lieux isolé-

---

(1) Voyez Arg. Vincent. Les déterminatifs des noms propres de lieu semblables (*Bulletin philologique et historique*, I, 1920, 17-20).

(2) Dans beaucoup de cas du reste, le diminutif alterne avec l'expression en adjectif équivalente : *Séressia* (Forville N), 1231 Serencial, Rol. 186, cité avec *Séron* (Forville N) en 1149 : de majori et minori Seron Mir.-Fopp., III 335; *Telnay* (Tellin Lux.), 1264 Telineal, *Ch. Saint-Hubert*, 1184 Parvum Tellin, *ibid.*; *Marrinette* II. 868-869 Marcianis, Duv., *Rech.*, 301, 1091 Marcinel *BCRH*, 5e s., IV, 1894, 175, 1241-1242 Marcenieles, *ibid.*, LXXIII, 192, 1231 Marchines les Petites *C. Saint-Lambert*, 1; *Jauchelette* B, 1174 Jauchelette, Tarlier-Wauters, *C. Jod.*, 61, 1220 de Jacea minori *BCRH*, 4e s., VIII, 338; *Afnay* (Neufchâteau-lez-Visé Lg) diminutif de *Aubin*, est traduit en flamand, en 1496, par Cleyn Elben *Leodium*, VII.

(3) C'est ainsi que *Pessesse* n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de *Pessoux* N, 1512 Pesesson, Roland, 539; *Dormello* n'est plus qu'un hameau de *Dormelletto*, Novare, Italie; de même, on trouve au xive siècle, Auchy deles Auchel, de Loisne, *Dict., top. Pas-de-Calais*, 19 (*Auchy*-au-Bois, P. de C., et *Auchel*, P. de C.).

(4) Il existe même un groupe formé d'un nom propre de région et du diminutif correspondant : le *Fezenzac*, l'ancien *Fidentincus pagus*, Gers, et le *Fezenzaguet*, petit « pays » de Gascogne, Gers.

ment [1]. Ces erreurs sont du reste explicables, car l'évolution du simple et du dérivé en fait souvent des noms fort différents d'aspect, ainsi qu'on le verra en examinant les couples étudiés ci-dessous [2]

Les diminutifs de noms propres de lieux sont une formation essentiellement romane; dans les régions germaniques, leur rareté est frappante. Pour la Belgique flamande, nous ne pouvons en citer avec certitude que deux, inusités du reste aujourd'hui [3].

Dans les pays de langue allemande, il existe quelques diminutifs de noms propres de lieux, tous d'origine récente probablement; mentionnons *Berlinchen* et *Berlin*, Prusse,

---

(1) C'est ainsi que *Warisoulx* N, 1272 Warisnel, *Analectes*, 2e s., II, 423, diminutif de *Warel*-la-Chaussée N, v. 1343 Wares le chachie, Bormans, *Fiefs N.*, 52, a été pris pour un « waréchaix », *Ann. Soc. arch. N.*, IV, 1855, 224 sq.; Kurth, *Front. ling.*, 386, classe *Doiceau* (Grez-Doiceau B) XIIe Duencel Tarlier-Wauters, *C. Wavre*, 221, diminutif de *Dion*-le-Val B., dans les noms germaniques en *-zele*, en exprimant d'ailleurs son hésitation. Certaines formes bizarres que l'on trouve dans les anciens documents résultent aussi d'erreurs dans l'interprétation de diminutifs de noms de lieux. *Domvastel*, localité disparue à *Domvast*, Somme (1147 Domnus Vedastus = « Saint-Vaast », *Mém. Soc. Antiq. Pic.*, 3e s., I, 298) est appelé en 1114 Domnus Vedastellus, *ibid.* 3e s., IV, 145. — *Nédonchel* P. de C., 1179 Niedoncel, diminutif en *-cellus* de *Nédon* P. de C., 1176 Niedon, est traduit en 1072 par Nedonis cella de Loisne, *Dict. P. de C.* 272. — *Bantonsel* Nd, 1095 Bantosello Mannier, 260, diminutif de *Banteux* Nd, est en 1095 Bantulfi curtis, Mannier, 260; le rédacteur de l'acte y a donc vu *Bantulf-zele. — *Bursin l'* Vaud, 1139 Brucines Jaccard, 58, diminutif en *-ellus* de *Bursins* Vaud, v. 1000 Brucins Jaccard, 59, est en 1026-1032 Bruciniaco *Romania* XXXVII, 31, mauvaise interprétation de la forme vulgaire, dont l'*l* final est tombé de bonne heure. — De même, *Connantray* Marne, 1131-1142 Conantrel, diminutif de *Connantre* Marne, 1131 Conantrium, Longnon, *Dict. Marne*, 72, a été confondu, au XVIIIe siècle, avec les noms gallo-romains en *-acum*; du reste, le scribe ne dissimule aucune donnée du problème : 1755 Conantriacum, alias Conantrellum, vulgo Conantray, Longnon, 72.

(2) Voyez aussi Aug. Vincent. Quelques diminutifs de noms de lieu (*Mélanges* Camille de Borman..., Liége, 1919, p. 549-558), où sont expliqués dix diminutifs de la Belgique orientale.

(3) *Pede-Sainte-Gertrude* (Schepdael B) est, au XVe s., Bedeken, *Bijdragen*, IXe, par opposition à *Pede-Sainte-Anne* (Itterbeek B) XVe S. Annae Pe, *ibid.*; d'autre part, une localité non identifiée, empruntant le nom de l'Escaut, est citée ainsi dans les pouillés : XIVe Scolleke (= *Scelleke); XVe Scelden Reusens, *Pouillés*, 162. On rencontre aussi, dans la Belgique flamande, quelques rares diminutifs de noms de cours d'eau.

Oschätzchen et *Oschatz*, Saxe, *Skäszchen* et *Skassa*, Saxe, *Zermättje* et *Zermatt*, Valais.

C'est dans les régions romanes de l'Europe occidentale que les diminutifs de noms de lieux abondent réellement. Ils ne sont pas rares en Italie (1); ils ne sont pas très rares non plus en Espagne (2); mais c'est dans la région linguistique française qu'ils sont les plus fréquents, et de beaucoup; c'est d'elle que nous nous occuperons spécialement ici (3).

A quelle époque remontent les diminutifs de noms de lieux de la région française? Il est généralement difficile de le dire d'une manière précise. On en voit encore se former quelques-uns au XIVe et au XVe siècle; la grosse majorité existait déjà au XIe; mais beaucoup sont sans doute bien plus anciens, et ce type toponomastique est assez courant dès l'époque romaine, dans toutes les parties de l'Empire (4).

---

(1) Citons *Floronello* (Fiano) (989 Floranello, Pieri, *Toponomastica Serchio*) et *Fiano* (847 Flojano, de **Florianum*); *Gragnanella* (Castelnovo) et *Gragnana* (Piazza al Serchio); *Miglianello* (Massarosa) et *Migliano* (Camajore); *Nebbianella* (Barga) et *Nebbiano* (Camajore); *Ponsanello* (Garfagnana) et *Ponsano* (Vibbiana); *Veronetta* et *Verona*.

(2) Par exemple *Antlares* et *Antlarinos*, prov. de León; *Cantarinillas* et *Cant rinas* (Ciudad-Rodrigo, prov. de Salamanque); *Canamarejos* (Fuentes-Claras) et *Canamares*, prov. de Cuenca; *Cordobilla*, prov. de Badajos, et *Cordoba*, « Cordoue »; *Talaveruela* et *Talavera la Vieja*, prov. de Caceres; *Toralloba* et *Toralla*, prov. de Lérida; *Torrecuadradilla* et *Torrecuadrad*, prov. de Guadalajara. — Le nom de *Venezuela*, « petite Venise », fut donné primitivement à un village de la baie de Maracaïbo, qu'Ojeda et Amérie Vespuce avaient appelée, en 1499, « golfe de Venise ».

(3) On trouve quelques diminutifs à forme romane dans des contrées actuellement germaniques. Dans le Sussex, à *Littlehampton*, 1274 Hampton, 1492 Lyttelhampton, sont opposés *Easthampnett*, 1290 Esthamptonet, 1295 Esthamptenet et *Westhampnet*, 1274 Hamptonet, 1278 Westhamconett (R. G. Roberts, *The place-names of Sussex*, 1919, 61, 171, 103). En Brabant, à côté de *Louvain* B, fl. *Loven*, 884 Lovon, 891 Lovonnium, XIe Lovanium, Kurth 506, se trouve *Lovenjoul* B, XIe Loviniel *MGH*, *SS*, VII, 150, 1183 Lovengiul, *Bijdragen*, VII, 148.

(4) Exemples : *Deobrigula It. Ant.*, à côté du simple *Deobriga It. Ant.*, entre Astorga et Pampelune, Espagne; *Florentiola Rav.*, aujourd'hui *Firenzuola* Italie, et *Florentia*, *It. Ant.*, *Tab. Peut.*, aujourd'hui *Florence*, italien *Firenze*; *Masculula*, Numidarum qui Mascululae habitant *CIL* VII s. 15775, et *Mascula*, en Numidie, municipium Masculitanum *CIL* VIII 17722; *Mursella*, dec. m. Murselensium *CIL* III s. 10243 Mursa minor *Rav.*, et *Mursa*, au nord

Dans le domaine français, le couple le plus ancien que nous connaissions est du VIe siècle : *Ottans*, localité disparue à Martigny, Valais, 516 Actanis, Gremaud, *Doc. rel. à l'hist. du Val.*, I, 5 ; 1178 Ottane, Jaccard 323 ; 1200 Otans, Gremaud, I, 140 ; 1269 Octans, *ibid.*, II, 140, et *Actanellum*, auj. Vernayaz (Salvan, Valais). 516 Actunellum (= *Actanellum), Gremaud, I, 5 ; 1138 Athonellum, Ottonellum, 1732 Verneya seu Octanez, Jaccard 323.

On en trouve cités au VIIIe siècle : *Missoul* (My Lux) 770-779 Medolum, Roland, *Orchimont*, 13, diminutif de *My* Lux, 873 Medis, 1157 Mies, *Rec. ch. Stav.-Malm.* (1) ; *Rigneux* (Rouveroy H) 779 Hriniolo, 844 Hriniolum, 1178 de Renniolo, diminutif de *Grand-Reng* H., 779 Hrinio, 844 Hrinium, 897 ville Ren, 1178 Grant Reegn, Duv., *Rech.*

On rencontre pour la première fois au IXe siècle : *Pégairolles*, Hérault (l'une des deux localités de ce nom) 855 villa Petrolianum (< *Petronianum) et Petronianellum ; 1110 castrum Pegairolas, E. Thomas, *Dict. top. Hér.*, 141 ; le nom simple de 855 n'est pas identifié ; *Coivrel*, Aisne, 868-869 Coiwrel (forme modernisée) Warichet, *Lobbes*, 193, diminutif de *Coeuvres*, Aisne, 868-869. Coviure, War. 193, 1159 Cova, 1590 Ceuvres, Matton, *Dict top. Aisne*, 72 ; *Fleurjoux* (Fleurus, H.), IXe in villa quae dicitur Flederciolo *BCRH*, LXXVIII, 261 ; 868-869 Fledelciolum, Duv., *Rech.*, 310, 1691 Fleurisoul, Lahaye-Radiguès 280 ; diminutif de *Fleurus* H, 1033 de Flerusio Berl., *Doc.*, I, 12 ; *Caithavel*, Aude, 870 Solonellum (= *Calavellum), 1234 Calavellum, diminutif de *Caithau*, Aude, 782 Callavum villa, 870 Calau, Sabarthès, *Dict. top. Aude*, 55.

---

de Belgrade, dec. col. Murs. *CIL* III 3288, Mursa civitas *It. Ant.*, Mursa maior Rav. ; *Romula* (n° 1), autre nom de *Hispalis* = Séville, Espagne, 145-146 qui Romulæ negotiantur *CIL* II 1169 161-169 civitatis Romulensium *CIL* II 1180 ; *Romula* (n° 2), en Dacie, aujourd'hui Rečka, Roumanie, 248 coloniæ suæ Romul., Dessau *Inscr. lat. select.*, 510 ; municipi Romulensium, *ibid.*, 1465 ; *Suessula*, dendr. Suessul. *CIL* X 3764, et *Suessa*, près de Capoue, Italie, 193 in colonia Suessa, *CIL*, X, 4760 ; *Uccula*, civitas Uccula, *CIL*, VIII, S. 14364, et *Ucum major*, en Afrique, res publica coloniæ Marianæ Augustæ Alexandrianæ Uchitanorum maiorum, *CIL*, VII, S. 15454.

(1) La forme moderne ne dérive pas directement de *Medolum*, mais est refaite sur *Mies*.

Ceux que nous voyons se former le plus tardivement sont : *Angluzelles*, Marne, 1117 Angledura, 1195 Anglidura; 1233 Engleurella Longnon, *Dict. top. Marne*, 5, diminutif d'*Anglure*, Marne, 1128 Angluria, 1131 Anglitura, Longnon, 4; *Barcelonnette*, Basses-Alpes, ville fondée en 1231 par le comte de Provence Raymond Bérenger, dont la famille était originaire de *Barcelonne*, Espagne; *Quillanet* (Bizanet, Aude), 782 Quilianum, 1189 Quilanum, 1309 Quilhaneto, 1318 Quilhanum, Sabarthès, *Dict top. Aude*, 356, diminutif de *Quillan*, Aude, 1145 Quillianum, *ibid.*; *Engihoul* (Ehein Lg), diminutif d'*Engis* Lg; au milieu du XIIIe siècle encore, les deux localités sont homonymes : 1232 inter Engeih villam [Engis] quae est... sita super littus Mose versus castrum dictum (de Claromonte).. usque ad aliam villam, que vocatur Engeih [Engihoul], *Analectes*, 2e s., VII, 345; le diminutif apparaît au XIVe siècle : 1314 Engiz... Engihoule, *Livre fiefs Lg*, 146, 147; *Avignonet*, Haute-Gar., bastide fondée au XIIIe siècle par Alphonse de Poitiers; *Oujonnet* (Bursinel, Vaud), nom tiré de celui du couvent d'*Oujon*, Vaud, à qui ce village fut donné en 1252 par l'abbaye de Bonmont, Martignier-Crousaz, *Dict. Vaud*, 715; *Marseillette*, Aude, 993 Massilia, 1178, Marsella, 1269 Massilia, 1347 Masselheta, 1387 Masilia, 1395 Marselheta, Sabarthès, 228; opposé à *Marseille*; *Vicognette* (Valenciennes, Nd), nom d'un refuge de l'abbaye de *Vicoigne* (Raismes, Nd); sa création, décidée vers 1350, fut réalisée en 1368; 1404 Vicongnette, *Soc. Et. Prov. Cambrai, Bull.* 1921, 52; *Barcillonnette*, H.-Alpes, 1339 Barcelonia, 1478 Barceloneta, 1492 Barcilloneta, Roman, *Dict. top. H.-Alp.*, 9, opposé à *Barcelonne*, Espagne.

La formation des couples a lieu de deux manières :

1° *Les deux localités portent d'abord le nom simple*; on transforme ensuite en diminutif le nom de la moins importante [1].

---

[1] Nous venons de citer plusieurs cas de ce genre; mentionnons encore : *Ambresiniaux* (*Ambresin* Lg) 1229 apud utrumque Ambesinum, Mon. I, 138, 1294 Ambresin... Ambresiniaus, Brouwers, *Cens*, I, 240; *Briançonnet*, Alp.-Marit. v. 800 Brigantione comme *Briançon* Alp.-Marit. v. 800 Brigantione, Longnon *Atlas*, texte, 26; *Linsmeau* B et *Lincent* Lg 1139 Lynsem

2° *Le nom à forme diminutive est donné directement à une localité.* C'est certainement le cas pour ceux qui désignent un faubourg de l'agglomération primitive, comme *Bomelette* (Bomal, B.), *Momelette* (Momalle, Lg), *Moxheron* (Moxhe, Lg), *Piétremeau* (Piétrain, B.).

Notons qu'il existe des groupes comptant, outre le simple et le diminutif, un ou des noms en *petit-*, *grand-*, ce qui décèle un stade de plus dans la formation de nouvelles localités [1].

* * *

Les *suffixes* employés dans les diminutifs de noms de lieux français sont : *-olus*, *-ellus*, *-cellus*, *-inus*, *-et*, *-elet*, *-eret*, *-ot*, *-erot* et *-eron*. Les trois premiers ont eu une évolution phonétique normalement très variée, et dont plusieurs stades anciens sont encore représentés dans les formes officielles modernes. Voici quelques exemples pour chacun d'eux; on en trouvera d'autres plus loin.

1° *-olus (-ol, uol, -uel, -oel, -eul, -euil, -eu, -ieu, -oul, -ul, -ouil, -ou) : Houvigneul* (Houvin, P. de C.), 1177 Houvinol; de *Houvin*, P. de C., 1079 Olvin, de Loisne, *Dict. top. P. de C.*, 207; *Humeroeille*, P. de C., 1119 Homoroles (= *Homeroles), 1200 Humerolles; de *Humières*, P. de C., 1058 Humieres, de Loisne, 209; *Jandrenouille* (Jandrain B), x^e Gandrinul, Tarlier et Wauters, *Cn. Jod.*, 293; de *Jandrain*, B., 855 Gundrinium, *ibid.*; *Matignolles*

Pellendis (Linsmeau, voisin de Pellaines Lg), Lynsem Hallei (Lincent, voisin des deux Hallet Lg) BCRH, 3e s. II, 447, 1145-1164 apud Linsmeal, *Analectes*, 2^e s. VIII, 192; *Marcinelle* H. et *Marchienne-au-Pont* H 868-9 Marcianis, item Marcianis Duv., *Rech.*, 301, 1091 Marcinel *BCRH* 5e s., IV, 175; *Paulhaguet* H.-Loire, v. 888 Pauliacum, 1148 Paulageto, et *Paulhac* H.-Loire, v. 960 Pauliaco, XIe Paulhago, Chassaing, *Dict. top. H.-Loire*, 204, 203; *Romette* H.-Alp., 739 Romæ, XIVe Rometa, Roman, *Dict. H.-Alp.* 133; opposée à *Rome*.

(1) *Braffe* H, *Briffoeil* et *Petit-Briffoeil* (Wasmes-Audemez-Briffoeil H); *Marbais* B, *Marbisoux* et *Petit-Marbais* (Marbais B); *Matagne-la-Grande* N, *Matagne-la-Petite* N *Matignolles* (Treignes N); *Grand-Reng* H, *Grand-Rigneux* et *Petit-Rigneux* (Rouveroy H); *Somme-Leuze* N, *Somal* (Maffe N), *Petite-Somme* (Borlon Lux); *Wanze* Lg, *Wanzoul* (Vinalmont Lg), *Petit-Wanze* (Antheit Lg); *Waret-la-Chaussée* N, *Warisoulx* N, *Petit-Waret* (Landenne N), *Petit-Warisoulx* (Warisoulx N). — Les noms comme *Petite-Somme*, *Petit-Wanze*, *Petit-Waret*, datent d'une époque où le sens des diminutifs correspondants n'est plus perçu.

(Treignes N), 1150 Mathenoule, Roland, *Top. Nam*, 510; de *Matagne*-la-Petite N, 868-869 Matagna, Warichet, *Lobbes*, 186; *Merboelles* (Merbes-le-Château H), 1211 Merbiules, Devillers, *Descript. cart. H.*, I, 183; de *Merbes*-le-Château H, 1084 Merbes, Duv., *Rech.*, 440; *Provisieux*, Aisne, 1082 Provisiolo; de *Prouvais*, Aisne, 1082 Provasium, Matton, *Dict. top. Aisne*, 224; *Wasmuel* H., 1113 cum... Gamiolo, *Mon.*, VIII, 342; de *Wasmes* H., 1095 Gnamiis, Duv., *Rech.*, 174, n° 4 (1).

2° *ellus (-el, -iel, -eal, -al, -au, -aul, -eau, -eaul, -iaul, -ial, -ia, -ea, -ay)* : *Afnay* (Neufchâteau-lez-Visé Lg), 1253-1254 Abeniha, 1324 Aubenai, 1610 Aubneau, 1760 Aufneau, 1706 Aufnai, *Leodium*, VI; d'*Aubin*, nom de la paroisse de Neufchâteau : 1324 Abin, *ibid.* : *Audenelle* (Audenne N), 1278 Audenelle *BCRH*, 5e s., III, 303; d'*Audenne* N, 1101 Audanam, Misson, 237; *Angreau* H, 1118 de Angrello, *Mon.*, VIII, 342; d'*Angre* H, 1075 Angra, Duv., *Rech.*, 152; *Barsenal* (Leignon N), 1316 Barsinelles, Roland, 522; de *Barsène* (Ciney N), 747 Barsina, *Rec. ch. Stav.-Malm.*, 49; *Clemodeau* (Villers-le-Temple Lg), 1221 de Vilher et de Clemondeal, *Cart. Val-Benoit*, I, 37; de *Clermont*-lez-Nandrin Lg, 1260 Clermont, *Analectes*, 2e s., VII, 394; *Offoil* (Saint-Blimont, Somme), 1185 Aufouel; d'*Offeux* (Saint-Blimont, Somme), 1185 Aufou, *Mém. Soc. ant. Pic.*, 3e s., IV, 126, 125; *Willemeau* H., 1107 Willemel, Duv., *Actes*, 54; de *Willems*, Nd, 1277 Willem, *Roman. Frschgen*, XXV, 40.

3° *-cellus* (même évolution que *-ellus*) : *Nédonchel*, P. de C., 1179 Niedoncel, de Loisne, 272; de *Nédon*, P. de C., 1176 Niedon, *ibid.*, 271; *Roissia* (Leuze-lez-Dhuy N), 1252 Rievencheas, Barbier, *Géronsart*, 259, 1265 Rionceaux, Brouwers, *Cens*, I, 35; de *Rhion* (Dhuy N), 1236 Ryum, *Analectes*, IV, 78.

4° *-inus* : *Quenestine* (Saintes, B.), IXe Nahtinas sive ad Sanctas, *BCRH*, LXXVIII, 257; 868-869 Gnactinis, Warichet, *Lobbes*, 188; 1747-1748 Quenestinne, Kurth, *Front. ling.*, 201; de *Quenast* B., 1119 Canatha, Duv., *Rech.*, 521;

(1) En 1784, on trouve en outre *Wameret*, *Atlas du théâtre de la guerre*, Paris, Desnos.

1219 Kanaste, Mon., II, 2, 778; *Solrines*, Nord; de *Solre-le-Château*, Nord.

5° *-et : Bomelette* (Bomal B.), 1374 Bommalette; de *Bomal*, B., v. 1100 Bomal, Tarlier et Wauters, *Cn. Jod.*, 326, 325; *Ceyssaguet* (La-Voûte-sur-Loire, H.-Loire), 1255 Saissaguet; de *Ceyssac*, H.-Loire, XIe Ceyssac, Chassaing, *Dict. top. H.-Loire*, 51.

6° *-elet : Evelette*, N., 1503 Evellet, *Cart. Ciney*, 275; d'*Eve*, N., 1456 Eve, Bormans, *Seign. féod.*, 43; *Jauchelette*, B., 1174 Jauchelette, Tarlier et Wauters, *Cn. Jod.*, 61; de *Jauche*, B., 1091 Jace, Evrard, Flône, 13, 1231 de Jacea majore, *Analectes*, 2e s., IX, 321.

7° *-eret : Rouillerot* (Rouilly-Saint-Loup, Aube), 1152-1180 Ruilleret, 1292 Ruillerot; de *Rouilly*, 634 Rulliacum, 1153 Ruilliacum, Boutiot et Socard, *Dict. top. Aube*, 138.

8° *-ot : Beaunotte*, C. d'Or; de *Beaune*, C. d'Or; *Marelottes* (Marilles, B), 1204 Marelotes, Tarlier et Wauters, *Cn. Jod.*, 247, 1216 Marlot, BCRH, 4^e s., VII, 151; de *Marilles*, B., 1145-1164 Mariles, *Analectes*, 2e s., VIII, 103; *Polisot*, Aube, 1169 Polesot; de *Polisy*, Aube, 1101 Poliseius, 1103 Poliseius major, Boutiot et Socard, *Dict. top. Aube*, 124; *Vauclusotte*, Doubs; de *Vaucluse*, Doubs.

9° *-erot : Flavignerot*, C. d'Or; de *Flavigny*, C. d'Or; *Quétignerot*, C., d'Or; de *Quétigny*, C. d'Or.

10° *-eron : Moxheron* (Moxhe, Lg), 1241 Moxeron, Brouwers, *Cens*, I, 239, 1252 Mugheron, *Livre G. de Ryckel*, 243, 1262 Moseron, *BCRH*, 5e s., IV, 29, 1497 Moxheron, Paquay, *Pouillé*, 105; de *Moxhe*, Lg., 1085 Mois, *Analectes*, XVI, 13, 1125 Moz, *Bull. Soc. art. et hist. Lg*, VIII, 347; XIIIe Grande-Mugh, Granmug, *Livre G. de Ryckel*, 244, 1241 Mox, Brouwers, *Cens*, I, 239.

* * *

Le diminutif prend naturellement le genre du simple; mais cet accord est souvent vite perdu dans l'écriture (1).

---

(1) *Hénin*-sur-Cojeul P. de C., 1104 Henin, 1119 Hinninum majus de Loisne, *Dict. top. P. de C.*, 193; *Héninelle* P. de C., 1081 Henninel, XIIe villa quae ab Henninio Henninellus dicitur; XIIe Henninellae, 1281 Héninel, *ibid.*; *Falmagne* N, 946 Falemania, Roland *Top. Nam.* 508; *Falmignoul* N, 1210 Falemignuele *Analectes*, XVI, 55; 1558 Falmyngnoulle, *ibid.*, II, 150.

Un suffixe est parfois remplacé par un autre, phonétiquement voisin; cette substitution peut être passagère [1]; mais elle est souvent définitive [2].

* * *

Parfois, primitif et dérivé restent semblables à travers les siècles; tel est le cas pour *Manneville*, Calv. et *Mannevillette* (Angerville, Calv.); *Manneville-la-Goupil*, Seine-Inf., et *Mannevillette*, Seine-Inf.; *Membre*, N., 1213 Mambre, et *Membrette* (Vresse, N.), 1184 Mambreta, Rol. 184.

Mais ordinairement simple et dérivé se différencient plus ou moins profondément.

C'est dans le diminutif que se remarquent généralement les modifications les plus notables.

Elles sont causées en premier lieu par le déplacement de l'accent tonique, qui est porté sur le suffixe. La voyelle de la syllabe accentuée du simple, cessant de l'être dans le dérivé, s'altère presque toujours.

a devient *e* : *Limal*, B., 948 Littemala subteriore, Lacomblet, I, 56, 1155 Litmal *Bijdragen*, II, 505; 1175 Liemale, *Mon.*, I, 318, et *Limelette*, B., 1209 Limeletta, *Cart.*

---

(1) *Auchel* P. de C., 1081 Alceel, 1262 Auchel, 1270 Auchoel, 1310 Aucheul, 1311 Alciel, de Loisne, 18; *Flèchinelle* (Enquin P. de C.), 1119 Felcinel, 1243 Flechinel, 1282 Flechinoel, de Loisne, 151; *Fleurjoux* (Fleurus H), 868-869 Fledelciolum, Duv. *Rech.* 310; 1235 Florisel Rol. 479; *Hesdigneul-lez-Boulogne* P. de C., 1125 Hesdinolae, 1338 Hesdignoel, XVe Hesdingneel, 1503 Hidegnel, de Loisne, *Dict. top. P. de C.*, 199; *Houvigneul* (Houvin P. de C.), 1117 Houvinol, 1214 Houvegnel, *ibid.* 207; *Mellegnoule* (Melin B), 1366 Mellegnouls, Bormans, Fiefs N., I, 82, 1374 Melleneel, Guy. *Dén.* 6; *Proviseux* Aisne, 1082 Provisiolo, 1393 Provisneil, 1405 Provisel, Matton, *Dict. top. Aisne*, 224; *Wasmuel* H, 1118 cum... Gamiolo *Mon.* VIII, 342, 1174 Wamiul Duv. *Actes*, n. s. 81; 1262 Wamiel, *Mon.* VIII, 441.

(2) Le suffixe *-ellus* fait place à *-olus* dans *Stapsoul* (Stave N) XIe Stablecellas (= Stables + ellus; influence de *-cellus* dans l'écriture), Rol. 54, 1033 de Stavlecellis, Berl. *Doc.* 13, 1470 Stavesoul *BCRH*, LXXI, 92, 1508 Stavechoulle, XIXe Stapsoulle, 1209 Staules, 1236 Sables Rol., diminutif de *Stave* N, 868-869 Stabulis Duv., *Rech.*, 310, XVe Stawes Rol. — Le suffixe *-ellus* est remplacé par *-et* dans : *Bassuel* Marne, 1145 Bazuel, XVIIIe Bassue Longnon, *Dict. top. Marne*, 15, diminutif de *Bassu* Marne; *Bézuel* (Bezu-Saint-Germain Aisne), 1217 Besuel, XVIIIe Bezois, Matton, 28; *Pontruel* Aisne, 1110 Pontrule, 1220 Pontruello, 1496 Pont-Truet, Matton, 226, diminutif de *Pontru*, Aisne.

Affl., 341; *Momalle*, Lg, 1034, Mosmale, Grandg., *Mém.*, 84, 1185 Momale, *Cart. St-Lamb.*, I, 104, et *Mometette* (Momalle, Lg), 1224 Momelette, *Cart. St-Lamb.*, I, 210.

a devient *i* : *Braffe*, H., 1186 Braffe, Chot., 413, et *Briffœil* (Wasmes-Audemez-Briffœil, H.), 1186 Briffœul, Chot., 486, 1215 Brifuel, Vos, *St-Médard*, II, 161; *Falmagne*, N., 946 Falemania, Rol., 508, et *Falmignoul*, N., 1210 Falemignuele, *Analectes*, XVI, 55; *Matagne-la-Petite*, N., et *Matagne-la-Grande*, N., 868-869 Matagna, War., Lobbes, 186, 1199 Matania, Berl., *Doc.*, 30, et *Matignolles* (Treignes, N.), 1150 Mathenoule, Rol., 510, 1470, Matigneulle, *BCRH*, LXXI, 90;

e devient *i* : *Braives*, Lg, 1070 Brovia, *Analectes*, XVI, 10, 1190 de Broevis, Evrard, *Flône*, 67, 1334 Breives, Cart. *St-Lamb.*, III, 446, et *Brivioulle* (Braives, Lg), 1325 Brevoles, 1330 Brivoles, Poncelet, *Livre fiefs Lg*, 83; *Floreffe*, N., 1033 Florefia, Rol., 353, et *Floriffoux*, N., 1121 Floreffiolum, 1145 Florifuel, Rol., 353; *Prouvais*, Aisne, et *Provisieux*, Aisne, 1082 apud Provasium... cum capella de Provisiolo, *Chartes St-Hubert*, 54;

o devient *e*, puis parfois *i* : *Calonne*, H., 1108 Calona, Chot., 416, 1147 Caloniam, Duv., *Actes*, 119, et *Callenelle*, H., 1186 Callenielle, Chot., 416, 1279-1280 Kallenielle, Verriest, *Ins. jur.* T., 60; *Conneux*, N., 1147 Colnos, *Rec. ch. Stav.-Malm.*, table, 17, et *Conjoux* (Conneux, N.), 1299 Cornisuel, 1299 Conisul, *Cart. St-Lamb.*, II, 565, 564; *Hollogne-aux-Pierres*, Lg, 862 Holonium, *Rec. ch. Stav.-Malm.*, 89, et *Hognoul*, Lg, 1044 Holinola, 1092 Holenguele, *BCRH*, 3e s., II, 281.

De même *on* devient *en*, puis généralement *e* : *Dion-le-Val*, B, et *-le-Mont*, B., 1155 Dium, *Cart. Affl.*, 155, et *Doiceau* (Grez-Doiceau, B.), XIIe Duencel, Tarlier-Wauters, *Cn. Wavre*, 221, 1374 Duwensial, Cuv., *Dén.*, 8; *Séron* (Forville, N.), 1149 Seron, Mir.-Fopp., III, 305, et *Séressia* (Forville, N.), 1231 Serencial, 1500 Sereciau, Rol., 186.

oi devient *i* : *Halloy* (Braibant, N.), 875 Halogis, Rol., 159, 1104, Halois, *Rec. ch. Stav.-Malm.*, 275, et *Haljoux* (Ciney, N.), 1302 Halixuel, Cart. Clairefontaine, 109, XVe Halisoul, *Cart. Dinant*, VIII, 29.

Parfois l'influence analogique du simple a fait rétablir

au moins temporairement la voyelle primitive dans le dérivé [1]

L'altération de la voyelle qui cesse d'être accentuée est fréquemment suivie de syncope, entraînant même la chute de consonnes voisines [2].

La consonne ou la voyelle finale du simple, une fois suivies du suffixe diminutif, subissent différentes transformations.

La consonne forte s'affaiblit généralement :

Bécourt, Somme, 1207 Becurt, 1278 Becourt et *Bécordel* (Bécourt, Somme), 1301 Becourdel, *Mém. Soc. Ant. Pic.*, 3e s., I, 93 ; *Caumont* (Huchenneville, Somme), 1160 Calvus mons, 1163 Caumont, et *Caumondel* (Huchenneville, Somme), 1164 Caumondel, *Mém. Soc. Ant. Pic.*, 3e s., I, 218. *Ceyssac*, H.-Loire, XIe, Ceyssac, 1229 Saissac, Chassaing,

---

(1) *Cambron* (La Hamaide H), toujours Cambron ou Camberon, et *Cambronchau* (Wodecq H), 1277 Cambrechel deles Woudeke, *Mon.* II, 2, 707, 1278 Camberonciel deles Woudeke, *ibid.* 705, 1289 Cambreciel ki est en le parroche de Wodeke, *ibid.* 717 ; *Vezon* H, 1031 Vesuns, Duv. *Actes*, 98, 1061 Vesonium, *ibid.* 35, et *Vezonchaux* (Manbray H), 1061 Vesencelli, Duv. *Actes*, 36, 1131 Vesoncel *Ch. St. Martin* T., I, 50, 1273 Vezenchiel, 1280 Vesenchiel, *Poman Frschgen*, XXV, 101, 110 ; *Waudrez* H, 779 Waldriegum, Lacomblet, I, 1, 1265-1286 Waudret, *Cart. rentes Ctes* H., I, 124, et *Waudreselle* (Waudrez H), 1163-1179 Waudrisel, Berl. *Doc.* I, 301, 1265-1286 Wadrisel, *Cart. rentes Ctes* H., I, 84 ; *Wodon* (Cortil-Wodon N), 1125 Veldunt Rol. 25, 1227 Vodon, Devillers, *Descr.*, I, 175, et *Wodeceun* (Cortil-Wodon N), 1227 Vodencial, Dev., I, 175, 1366 Vodenchiaul, Barbier, *Malonne*, 361, v. 1380 Vodecheal, Bormans, *Fiefs N.*, 1456 *Vodonchia*, Rel., 25.

(2) *Chératte* Lg, et *Chertal* (Chératte Lg); *Corbais* B, 1210 Corbais, Tarlier-Wauters, *Cn. Perwez*, 80, et *Copsoux* (loc. disp. à Corbais B), 1757 Corbisoux, *ibid.*, 81 ; *Corenne* N, 1015 Colrinas Berl. *Doc.* 11, v. 1343 Corainne, Bormans *Fiefs N.*, 94, et *Cornelle* (Stave N), 1180 de Corinellis, Berl. *Doc.*, 24, 1281 Coyrenelles, *Ann. Soc. arch. N*, XXIV, 384 ; *Dorinne* N, 1163 Dorina, Rol., 524, et *Durnal* Nr v. 1131 Dornella *Rec. ch. Stav-Malm.*, 313, XVIe Durnalle *Cart. Ciney*, 262 ; *Hottogne-aux-Pierres* Lg, 862 Holonium, *Rec. ch. Stav.-Malm.*, 89, 1105 Holonge, *ibid.*, 278, 1044 Holinola *BCRH*, 3 s., II, 281, 1085 Holnole, *Cart. St-Lamb.*, 43, 664, 1234 Holegnuole, *ibid.* 331, 1304 Holignoule, *ibid.* III, 44, XVIe Holnioule, *Cart. Dinant*, I, 123 n ; *Lincent* Lg, 1031 Lynsen *BCRH*, 3e s., II, 279, 1139 Lynsem Hallei, *ibid.* 447, et *Linsmeau* B, 1139 Lynsem Pellendis, *ibid.* 447, 1145-1164 Linsmeal *Analectes*, 2e s., VIII, 192, 1187 Linsemel, *ibid.*, 2e s., IX, 257 ; *Tellin* Lux, 817 Telins *Ch. St-Hubert* 5, et *Telnay* (Tellin Lux), 1184 Parvum Tellin, *ibid.* 144, 1264 Telineal, *ibid.* 375, 1373-1374 Telineaz, *ibid.* 600.

Dict. top., *H.-L.*, 51, et *Ceyssaguet* (La-Voûte-sur-Loire, H.-L.), 1255 Saissaguet, *ibid.*.

Cependant, *Brimont* Marne, 1171 Brimons, a donné *Brimontel* (localité disparue à Brimont Marne), 1219 Brimontel Longnon, 38; d'autre part, le diminutif correspondant à *Sebourg* Nd, 1142 Sevorch Duv. *Actes* 1211, 1265-86 Sebourc *Cart. rentes Ctes H.*, II, 184, est *Sebourquiau* (Sebourg Nd), 1142 Sevortcheel Duv. *Actes* 213, 1265-1286 Seborkiel, *Cart. rentes Ctes H.*, II, 184, qui a eu passagèrement la consonne faible : 1163-68 Suburgeaus Duv. *Actes*, n. s 59; aujourd'hui que le simple s'écrit par analogie *Sebourg*, on a une tendance à adopter la forme correspondante *Sebourguiau*.

La sifflante finale du simple se transforme parfois en chuintante dans le diminutif (1).

Inversement, une chuintante, finale dans le simple, devient parfois sifflante dans le diminutif (2) :

---

(1) *Vuarrens* Vaud, 1147 Warens, et *Vuarrengel* Vaud, 1184 Warrengel, Jaccard, 525; *Vien* (Anthisnes Lg), 1082 Vileinz *Rec. ch. Stav.-Malm.*, 240, et *Vigeai* (Anthisnes Lg), v. 1131 Vilengal *ibid.*, 311, 1512 Villegeal, *Cart. Ciney*, 272, 1831 Vigeai Vander Maelen, *Dict. prov. Lg*, 225, 1840 Viégeai Havard, *Dict. c. Belg.* 246. En Belgique, cette transformation s'est généralement produite au XVIe siècle ou plus tard : *Conneux* N 1147 Colnos *Rec. ch. Stav.-Malm.*, table, 17, et *Conjoux* (Conneux N), 1299 Cornisuel, *Cart. St. Lamb.*, II, 565, 1583 Conisoux, *Cart. Ciney*, 1011; *Fleurus*, H., 1033 de Flerusia, Berl. *Doc.* I, 12 et *Fleurjoux* (Fleurus H), XIe Villa quae dicitur Flederciolo, *BCRH*, LXXVIII, 261, 868-869 Fledelciolum, Duv., *Rech.* 310, 1691 Fleurisoul Lahaye-Radignès, 280; *Glabais* B, 1197 Glabais Tarlier-Wauters, *Cn. Genappe* 21 et *Glabjoux* (Ways B), 1180 Glabesul de Moreau, *Ch. XIIe Villers*, 45, 1558 Globsoul (= *Glabsoul), *Analectes*, II, 280, 1597 Glabjoel 1645 Glabbejoul Tarlier-Wauters, 27; *Halloy* (Braibant N), 1104 Halois, *Rec. ch. Stav.-Malm.*, 275, 1302 Halixuel, Cart. Clairefontaine, 109, XVIe Hallizoux, *Cart. Ciney*, 263; *Molembais-Saint-Josse* B, 1164 Molembais, *Analectes*, 205, VIII, 207, 1526 Molebais Cuv. *Dén.*, 1103, et *Molembisoul* (château disparu à Jodoigne B), 1164, Molembisul, *Analectes*, 2e s. VIII, 205, 1526 Mollebejoul, Cuv.-*Dén.* 403, 1530 Molenbisul, Tarlier-W., *Cn. Jod.*, 3. — *Marbisoux* (Marbais B), 1272 Marbizuel, *Analectes*, 3e s. II, 420, est un nom officiel figé; la prononciation populaire est *Mabjon*.

(2) *Flamierge* Lux, 1293 Flamierges *Mon.*, III, 547, et *Flamisoul* (Longchamps-lez-Bastogne Lux), 1469 Flamesoulle Tandel, IV, 8; *Maredret* (Sosoye N.) 1062 Merendrek, 1131 Merendrech, 1272 Marendreeh, XIIIe Merendret, XVIe Maredret, Berl. *Terres Mar.* 12-73, et *Muredsons* (Denée, N.), 1183 in

Quand le simple se termine par une voyelle nasalisée, le diminutif a *n* entre deux voyelles; cet *n* se mouille le plus souvent : *Camblain-l'Abbé* P. de C., 1068 Camblin, Cardevacque, *Mont-St-Eloi*, 182, v. 1137 Cambelin, de Loisne, 81, et *Cambligneul* P. de C., 1164 Cambelinnol, 1213 Cambelignuel, de Loisne, 81 : *Hesdin-l'Abbé* P. de C., 1112 Hedinium, 1145 Hedinum, de Loisne 200, et *Hesdigneul-lez-Boulogne* P. de C., 1125 Hesdinolae, 1203 Hesdingnol, de Loisne, 199.

Les désinences *y*, *ay* provenant de — *acum*, placées devant le suffixe diminutif, donnent une semi-voyelle, qui tombe après un certain temps [1].

Les assimilations et les dissimilations sont fréquentes dans les diminutifs [2].

Il y a chute de l'*h* initiale dans *Ansuelles* (Anderlues H) 1190 de Haineceolis Duv. *Actes n. s.* 152, 1700 Hanechoelles, *Loix... ville de Mons*, 4, (Haines +olus), diminutif

---

Merend[r]iciolo, 1265 Marendrechoul, 1387 Maredchoul, 1557 Marchoux, 1594 Maredsous, *ibid.* 14-17; il y a peut être eu influence analogique de *dessous*.

(1) *Auchy-au-Bois*, P. de C., 877 villa Auciacus, XIVe Auchy, de Loisne 19, et *Auchel*, P. de C., 1081 Alceel, 1219 Auceel, 1262 Auchel, *ibid.* 18; *Bercenay-en-Othe* Aube, 1146 Breteniacum, 1153 Brecenaium, et Bercenelle (Bercenay-en-Othe Aube) 1292 Brecenecelle, XIIIe Brecenelle, Boutiot et Socard, *Dict. top. Aube*, 7; *Givenchy-en-Gohelle*, P. de C., 1070 Juvenchii, 1329 Givenchy de Loisne, 168, et *Gvenchiel* (Givenchy-en-Gohelle, P. de C.), XIIe Juvencel, 1204 Juvencheel, *ibid.*, XIXe Givencelle; *Polisy* Aube, 1101 Poliseius, 1201 Polisy, et *Polisot* Aube, 1169 Polesot, 1388 Polisot, Boutiot et Socard, 124; *Pouvet*, Lg., 1298 Puches Barbier, *Gér.*, 307, 1301 Puchey, *Ch. Ile-Duc Gempe*, 185, et *Pissoul* (Momalle, Lg.), 1330 Puchues, XVe Pouchoule, *Cart. St-Lamb.*, III, 340 et 341 : *Thozée* (Mettet, N.), 1161 Toseias, *BCRH*, LXXVI, 672, 1325 Tosees Rol. 452, et *Toisoul* (Saint-Gerard, N.), 1160 Toisoles Duv. *Actes*, 274.

(2) *Forseille* (Héron Lg), 1125 de Forselis Ernst *Hist. Limb.*, VI, 126, 1137 Forcelles Evrard *Flône* 23, 1265 Forceilles *Romania*, XVII, 575, et *Fosseroulle* (Huccorgne Lg), produit d'une double dissimilation : 1299 Forsilloles, *Cart. St-Lamb.*, III ; 1326 Forcheroules *Livre fiefs Lg*, 67 ; 1610 Fosseroule Bormans *Seign. féod.* 186 ; *Jupille* Lg, 1470 Jupille *BCRH*, LXXI, et *Juprelle* Lg, 1147 Jupilella, 1186 Jupelella Grandg. *Voc.*, 1212 Juprelle, *Analectes*, 2e s. VI, 151 ; *Villeneuve-Saint Vistre* Marne, v. 1240 Villa nova, 1274 Ville neuve, Longnon, *Dict. top. Marne*, 294, et *Villevotte*, hameau de cette commune : v. 1222 Ville novete ; 1375 Ville Louvete ; 1443 Villa Loveta, 1582 Villelou votte, *ibid.*, 298.

de *Haine-Saint-Paul*, H. et *Haine-Saint-Pierre*, H. 868-9 Hagna, War., *Lobbes*, 905 villa Haina Duv., *Rech.*

Il y a prosthèse de *n*, phénomène fréquent en Belgique, dans *Naufal* (Villers-sur-Lesse, N.), diminutif de *Auffe* (Ave-et-Auffe N.); *Naweroule*, localité disparue près d'Awirs, Lg, 1200 Nouveruelles *Cart. St-Lamb.* 122, 1341 Naweroule *Bull. Inst. arch. liégeois*, IX, diminutif de *Awirs* Lg, 1200 Auvire *Cart. St Lamb.*, 122; *Naxhelet* (Wanze Lg), 1289 Aiseleth, Barbier, *Flor.*, 2e éd., II, 191, 1358 Aschelet, *Analectes* XII, 75. 1445 Aisselet, Bormans, *Fiefs* N. 1292 (1), diminutif de *Aische-en-Refail* N. 805 Hasca, Rol., 131, 1179 Aiz, Barbier, *Flor.* 2e éd. II, 35, 1444 Aische, Bormans, *Fiefs* N. 289 (2).

Dans *Angluzelles* Marne, le *z* a remplacé *r* au XVIe siècle : 1117 Angledura, 1233 Engleurella, 1501 Anglurelles, 1502 Angluzelles, Longnon, 4, 5; la même transformation n'a pas eu lieu dans le simple : *Anglure* Marne, 1128 Angluria, *ibid.* 4.

Le diminutif de *Mellet* H. 1033 Melenck, Berl., *Doc.*, 1298 Meling, *Anal* 2e S. IV, présente la même métathèse que *Cognelée* (Champion N.), 1239 Colignees, Rol. : c'est *Migneloux*, qui n'existe plus isolé, mais se trouve dans *Pont-à-Migneloux* (Mellet H.), 1236 per viam qua itur de Gocellies Melhignul, *Anal.*, IX 270.

Enfin, les diminutifs prêtent à de nombreuses déformations par étymologie populaire. *Corenne* N., a pour diminutif *Cornelle* (Stave N.), qui se transforme aujourd'hui en *Corneille; Fumal* Lg 1240 Female *Anal.* 2e S. VII, 364, 1252 Fumal *Anal* XII, 44, a donné *Famelette* (Huccorgne. Lg), déjà en 1252 Famelet *ibid.* ; le diminutif de *Gougnies* H. 1265 Guignies Brouwers *Cens* I, 154, 1289 Goingnies *ibid.* II, est *Gazelle* (Mettet N.) 1265 Goinzeles, *ibid.* I, 144, 1289 Goingniselles *ibid.* II 373; à *Genappe* 1067 Genape, Tarlier et Wauters, *Cn. Gen.* 3, correspond *Gempioul* (Vieux-Genappe, B), 1374 Gemprioel Cuv. *Dén.* 6, 1403 Ge-

---

(1) Comparez le nom de famille *Daxhelet*, orthographe ancienne pour *d'Axhelet*.

(2) La même prosthèse se constate dans le nom du ruisseau d'Aische, le *Naschaux*, qui est le nom du village mis au diminutif en — *ellus*.

nepioul, 1459 Gempioel, Tarlier et Wauters, 3, que l'on voit parfois transformé en *Jeanne-Pioul* et *Jeune-Piou*; *Oujonnel* (Bursinel Vaud), diminutif d'*Oujon* Vaud, s'appelle couramment *le Genêt*.

* * *

D'autre part, certaines causes d'évolution agissent sur le simple sans atteindre son dérivé, contribuant donc à accroître leur dissemblance.

La consonne finale du primitif peut se transformer ou disparaître, au moins dans l'écriture, tandis qu'elle reste protégée dans le corps du diminutif (1).

La syllabe finale du simple peut, au cours des siècles, perdre une consonne ou une voyelle qui est restée intacte dans le dérivé : *Genappe*, 1222 Genapia, Tarlier et Wauters, *Ch. Gen.*, 15, en flamand pendant longtemps *Genapie*, p. ex., 1374, Cuv., *Dén.*, 6, et *Gempioul* (Vieux-Genappe, B.), 1374 Gemprioel, Cuv., 6; *Rèves*, H., v. 1163 Roevia, Barbier, *Flor.*, II, 25, 1198 Ravia, Duv., *Actes*, *n. s.*, 252, 1231 Roavie (document écrit en français). Devillers, *Descr.*, I, 111, et *Revioux* (Rèves, H.), 1474 Rivioel, Cuv., 6.

---

(1) *Ramet* Lg, 1182 Ramel *Anal.* 2e s. VII, 335, 1216 Rammeil Grandg. *Voc.* I, 57, 1272 Ramei, *Anal.* 3e s. III, 365, et *Ramioul* (Ramet Lg), 1050 Ramelul *BCRH* 5e s. XVII, 567, 1395 Rameilhoul, *Anal.* 2e s. VIII, 179, 1831 Ramioulle *Châtelet*, H., 1174 Castelin, Devillers, *Descr.* I, 47, 1249 Chestelin, Darras, *Hist. Ch.*, I, 14, 1267 Chastelling, Verriest, *Servage*, 498, 1470 Chastellet *BCRH*, LXXI, 87, et *Châtelineau*, H., 1265 Kaisteliniel, Brouwers, *Cens.*, I, 18, 1320-1 Chasteliniaul, Verriest, 453; *Etrun*, Nd., 881, Strum, Mannier, 278, 1227 Estruem, *Mém. Acad. Arras*, XXXVIII, 314, et *Estourmel*, Nd., 1096 Strumella, Mannier, 279, 1170 Estrumel, Bruyelle, *Dict. arr. Cambrai*, 1395; *Filot*, Lg., 895, Fielon, *Rec. ch. Stav.-Malm.*, 1334 Filoing, *Cart. St-Lamb.* III, 446, et *Fagnoul*, (Ferrières Lg.), 1105 Fielignel, *Rec. ch. Stav.-Malm.*, XIXe Fegnoul, 1831 Fagnouille; *Piétrain*, B., 1216 Peterhein *BCRH*, 4e s., VII, 151, 1374 Pietrehem, Cuv. *Dén.* 9, et *Piétremeau* (Piétrain, B.), 1216 Petermele *BCRH*, 4e s. VII, 151, 1272 Petremiel, *Anal.* 3e s. II, 455; *Warêt-la-Chaussée*, N., v. 1543 Wares la Chachie, Bormans *Fiefs N.*, 52, et *Warisoulx*, N., 1272 Warisuel, *Anal.* 3e s. II, 423. — Rappelons enfin quatre diminutifs déjà cités plus haut, où est conservé l's de déclinaison du moyen-âge : *Ansuelles* = Haines + olus, *Conjoux* = Colnos + olus, *Missoul* = Mies + olus, *Stapsoul* = Staves + ellus, remplace ensuite par olus.

La syllabe finale du simple peut même tomber entièrement (1).

Le simple peut éprouver des transformations internes qui ne se produisent pas ou ne sont pas durables dans le diminutif (2).

Enfin, le nom simple est souvent allongé d'une détermination; nous avons rencontré plus haut divers cas de ce phénomène, très commun du reste.

Parfois le déterminatif se soude au nom simple, ce qui agrandit encore l'écart existant déjà entre celui-ci et le dérivé : *Hulsonniaux*, N., v. 1400 Huy les Oneals, 1465 Hulesoniauls, Roland, 199, et *Houyet*, N., 1558 Huyet, *Analectes*, II, 452; *Marchovelette*, N., 1046 Marcha, Roland, 207, 1260 Marchedonmartin (le patron est saint Martin), Brouwers, *Cens*, I, 96, 1294 Marche l'escouvelette, *ibid.*, 221, v-1355 Marche le Scovelette, Roland, 207, 1655 Marche-Chovelette, 1701 Marchovelette, *ibid.*, 208 et *Maquelette* (Marchovelette, N.), 1254 Markelettes, 1492 Macquelettes, Roland, 209; *Millegrand* (Trèbes, Aude), 900 villa Milianum, 1681 Millegrand et *Milleret* (Badens, Aude), 1119 de Millanello, 1539 Milharet, Sabarthès, *Dict. top. Aude*, 240.

Aug. Vincent.

---

(1) *Souilhe*, Aude, 1226 Solhanum, 1443 Solha, 1574 Soille, Sabarthès *Dict. top. Aude*, et *Souilhanets* Aude, 1226 Solhanellum, 1494 Solhanels, *ibid.*

(2) *Vron*, Somme, 1100 Virrum, 1160 Vron, *Mém. Soc. Ant. Pic.*, 3e s. IV, 409, et *Vironchaux*, Somme, XIIe Vironcels, Cardevacque *Hist. Auchy*, 200, 1244 Vironchaus, *Mém. Soc. Ant. Pic.*, 402 : *Marchienne-au-Pont*, II., 868-869 Marcianis, Duv. *Rech.* 301, 1143 Marcines, *Cart. St-Lamb.*, 1245 Marchines *Ch. Ste-Waudru*, et *Marcinelle*, II., 868-869 Marcianis Duv., 109, Marcinel *BCRH.* 5e s. IV, 175, 1240-1241 Marceniles, *ibid.* 5e s. XIV, 192, 1242-1243 Marcelinis, *ibid.* 229 ; du XIIIe au XIVe siècle, on trouve du reste aussi la forme en *ch*, qui n'a pas subsisté : 1297 Marchenelles *Ch. Ste-Waudru*, 1558 Marchinelles, *Anal.* II, 381.

Les « Comédiens de Campagne » à Bruxelles, au XVIIe siècle

Bruxelles a connu très tôt les représentations données par les «comédiens de campagne», qui ne manquaient pas de s'arrêter dans la capitale des Pays-Bas espagnols, quand, émigrant de la province française, ils s'aventuraient sur les routes du Nord. Dès 1598 on en voit paraître à Gand ; d'autres sont à Mons l'année suivante ; une «bande» joue à Lille en 1609, et, pour la première fois, en 1615 une troupe vient jouer au Palais des Archiducs ; elle y revient en novembre 1616, peu avant une troupe espagnole. Malheureusement les registres du Trésorier de L. A. S. n'indiquent pas le nom du chef de la troupe :

«A unos comediantes franceses 300 flos p̃ tres comedias que representaron en palacio 300 florines».

De semblables mentions apparaissent plusieurs fois dans les «livres de raison» des années 1615 à 1617 (1). Il est certain que des comédiens étrangers étaient déjà venus antérieurement à Bruxelles, puisqu'une résolution du Magistrat, en date du 7 mars 1608, frappe toutes leurs représentations d'une taxe d'un demi-sou par entrée (2). Dans les Comptes des Hospices, nous avons relevé plusieurs mentions de sommes perçues « van de Comedianten op verscheyden daeghen, als oyck van diversche monsters van beesten ».

---

(1) Pour les faits que nous avancerons ici, nous ne donnerons pas toutes les références d'archives : ce serait alourdir inutilement cette étude qui sera développée et accompagnée de toutes ses pièces justificatives dans un travail complet que l'auteur se propose de publier.

(2) Cf. Henne et Wauters : *Histoire de la ville de Bruxelles*, II, 286.

Ces premières troupes, arrivant à Bruxelles, ne disposaient d'aucun local approprié ; mais comme elles apportaient une distraction dont les bourgeois étaient aussi friands que les.... Magistrats, ceux-ci autorisèrent l'érection d'une scène provisoire dans la grande salle nommée de « Schermers Schole » ou « École des Escrimeurs », qui servait de lieu de réunion à la Gilde de Saint-Michel et qui était située dans l'aile postérieure de l'Hôtel de Ville. Des abus ayant sans doute été commis, les Magistrats revinrent sur leur décision, et par leur résolution du 26 janvier 1627, ordonnèrent la démolition de ce premier théâtre (1) ; mais les avantages qu'offrait aux «comédiens de campagne» le séjour d'une ville de Cour étaient trop certains pour qu'un obstacle matériel de ce genre pût les arrêter. D'autre part leur venue régulière devait inciter quelque propriétaire entreprenant à construire une salle de spectacle à leur usage.

C'est en effet ce qui advint : à partir de 1649, nous constatons la présence annuelle d'une «troupe de campagne». Bruxelles va devenir un centre de rayonnement : non seulement les comédiens français y feront désormais de longs séjours, mais ils y reviendront après avoir poussé jusqu'en Hollande ou représenté soit à Liége, soit à Gand. On verra des «bandes» ne pas rentrer en France pendant plusieurs années et passer à Bruxelles leurs contrats de renouvellement d'association, envoyer à Paris un de leurs membres pour y enrôler les sujets qui font défaut, à moins que deux troupes venant à se rencontrer ne fusionnent totalement ou partiellement.

En arrivant, le chariot comique s'arrêtait à l'une des deux grandes auberges situées au Grecht ou Fossé aux Loups. C'était tantôt à « Malines », tantôt à « La Grande Carpe » que les comédiens prenaient logis : ils étaient ainsi très à portée du théâtre situé derrière le Couvent de Sainte-Elisabeth, dans cette voie qui en a gardé jusqu'à nos jours le nom de rue des Comédiens (2), à moins qu'ils

(1) *Index der resolutien rakende de stadt Brussel*, aux Archives de la Ville, fol. 72.

(2) Elle s'appelait antérieurement le « Vieux Marché » ou le « Fossé au Sable », (Cf. Henne et Wauters, *loc. cit.* III, 565).

ne trouvassent moins onéreux ou plus commode de louer le «jeu de paume» du Grecht, situé en face de leur auberge, presqu'au coin de la rue d'Argent [1].

Le théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth, bâti sur le côté droit de la rue presqu'à hauteur de la rue Saint-Laurent, comportait deux bâtiments avec une cour qui les séparait et un jardin derrière : la salle était construite dans le second bâtiment, et prenait jour sur le jardin.

Quant au «jeu de paume», lieu favori des comédiens pour y ériger leurs salles de planches, il était également construit dans un jardin, la maison à front de rue étant

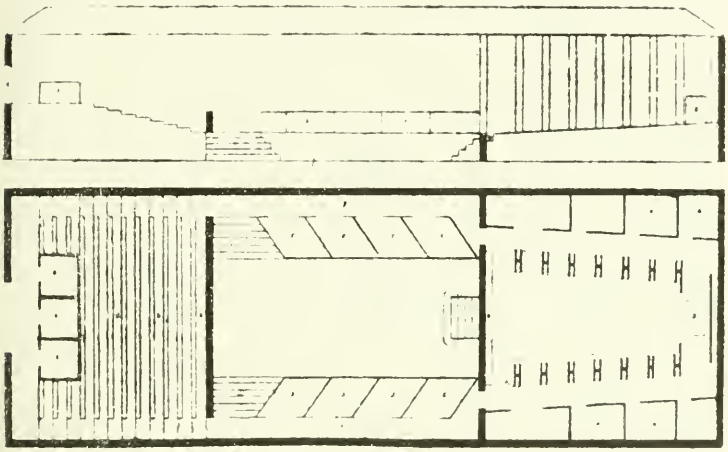

Restitution, en coupe et en plan, de la scène élevée au Jeu de Paume du Fossé aux Loups.

Longueur totale : 100 pieds (le pied étant calculé à 0.30 m. environ); largeur totale : 35 pieds. A gauche, l'entrée; amphithéâtre en gradins avec trois loges au point le plus élevé. Au centre le parquet ou parterre, où on se tenait debout. Le plancher en était à 4 pieds sous le niveau de la scène, à laquelle on accédait par un escalier. De chaque côté quatre loges. Profondeur de la scène : 32 pieds. Ouverture au rideau : 17 pieds. Au fond, le petit théâtre, dit « de Jupiter ».

occupée par une boulangerie qui devait supporter la servitude du passage par l'entrée donnant accès au tripot.

---

[1] Là où fut longtemps l'Hôtel de la Poste, actuellement occupé par une banque.

Ce jeu de paume, comme tous ceux de l'espèce, était de forme rectangulaire, large d'environ 10 à 11 mètres (35 pieds) et long de 30 (100 pieds). C'est dans cet espace que le charpentier, avec lequel les comédiens passaient contrat sitôt le local loué, devait aménager une salle et une scène.

Le toit du jeu était posé à environ 5m40 du sol, sur des colonnes dont les intervalles étaient tout d'abord clos de planches. Le théâtre proprement dit — ce que nous nommons aujourd'hui la scène — occupait le fond sur toute la largeur et sur une profondeur de 32 pieds (9m60), soit environ le tiers de la longueur totale. L'ouverture au rideau n'était que de 17 pieds (5m10) et le « plateau » allait en se retrécissant, de manière à ne laisser entre les portants du fond qu'un espace de 7 pieds (2m10). Encore ce fond était-il occupé, entre les derniers portants et le mur, par un second petit théâtre, nommé dans les contrats « théâtre de Jupiter », et dont le plancher était à trappes, pour permettre aux apparitions de surgir dans ce guignol. Parfois, il était à deux étages, et constituait un reste curieux des mises en scène du moyen âge : « un téâtre avec un petit téatre au dessus » dit un contrat de 1651 ; «trois téâtres... un embas et deux aultres téâtres dessus», précise celui de 1662. A l'avant-plan de la scène, un fossé, profond de 30 à 40 centimètres, permettait de loger la rampe, laquelle était constituée par une planche percée de trous pour y ficher les chandelles et pouvant s'abaisser ou se lever, selon les nécessités de l'éclairage. Le plancher de la scène était en pente, vers la rampe, avec une différence de niveau de 50 centimètres à peu près.

Les décors étaient formés par des portants symétriques, placés sur sept plans différents éloignés de 4 pieds l'un de l'autre. Chaque plan de décors débordant du précédent, l'ensemble des 7 plans formait une perspective très fuyante, jusqu'à la «petite perspective» du fond. Chaque portant était large de 4 pieds (1m20) ; c'était un châssis de bois sur lequel on tendait la toile peinte ; à chaque mât on attachait, en les adossant, deux châssis de décors différents, de telle sorte qu'une simple rotation du mât faisait apparaître le second décor : c'est l'origine des changements à vue.

Dans les coulisses, des deux côtés du théâtre, il y avait des loges pour les acteurs, au nombre de 6 ou de 8, sur deux étages superposés.

Il est certain que des places étaient réservées sur la scène aux spectateurs de marque, car un escalier de cinq marches permettait de monter du parquet sur le plateau. La salle comportait trois parties essentielles : les loges, l'amphithéâtre et le parquet, les deux dernières séparées par une barrière. Le parquet avait la largeur de l'ouverture du rideau, soit dix-sept pieds ; il était en contre-bas, c'est-à-dire que le plancher en était à 4 pieds sous le niveau de la scène à l'avant-plan ; comme on s'y tenait debout, le regard était donc à la hauteur voulue.

Des deux côtés du parquet étaient placées des loges, 8 à 10 en tout : chaque loge avait une petite porte ; elle était couverte et garnie de bancs ; une grille mobile, sur le devant, permettait aux dames de la noblesse, qui n'assistaient jamais aux représentations qu'en loges, de se dissimuler aux regards du parterre ; quant aux séparations entre les loges, elles étaient rudimentaires et ressemblaient à peu près à des bat-flancs d'écurie. Des allées distinctes contournaient l'amphithéâtre et donnaient accès aux loges et au parquet L'amphithéâtre occupait le fond ; il était en gradins, garnis de bancs, et répondait ainsi à nos galeries ou aux balcons de nos théâtres. Enfin dans le fond de la salle, au plus haut de l'amphithéâtre, ou plus exactement derrière lui, il y avait encore trois ou quatre loges. Derrière celles-ci s'ouvrait l'entrée de la salle : il fallait y établir des barrières pour contenir la foule et empêcher les gens d'entrer sans payer. L'amphithéâtre était parfois divisé en deux, de manière à réserver aux laquais une place séparée du reste des spectateurs [1].

---

[1] On sait que les documents concernant les théâtres provisoires construits dans les jeux de paume sont assez rares. Nous avons retrouvé aux Archives cinq contrats datés de 1651, 1652, 1662, 1678 et 1680 qui nous ont servi à établir une description assez minutieuse de la scène érigée au Grecht. Au dernier contrat est jointe une pièce précieuse dont les données ont permis à M. Paul Saintenoy, l'éminent architecte, d'établir avec nous le plan ci-dessus qui reconstitue le théâtre du Jeu de Paume du Fossé-aux-Loups. Nous ne pouvons songer à publier ici toutes ces pièces justificatives.

Dans certains cas les acteurs stipulaient que la scène devait être munie des trappes nécessaires à la représentation des «pièces à machines» comme l'*Orphée* de Chapotton, l'*Andromède* ou la *Toyson d'Or* de Corneille. Parfois aussi, devant la scène, de plain-pied avec le parquet et situé comme l'orchestre de nos théâtres, il y avait un espace réservé aux acteurs, sans communication avec les loges ou le parterre et pourvu d'une porte qui y donnait accès des coulisses : c'est ce que le contrat de 1652 nomme «d'ante-théâtre» (1).

* * *

Il est certain, comme nous en avons donné la preuve, que des troupes de «comédiens de campagne» sont venues à Bruxelles dès le début du XVIIe siècle ; mais c'est à partir de 1649 seulement qu'il est possible d'en préciser la composition et de constater leurs séjours réguliers. En février 1649, « les maistres comédiens de la Compagnie Hollandoise estans présentement en cette ville de Bruxelles, à leur grant regret, ilz ont entendu le triste deuil de cette court, cause pourquoy les remonstrants ne peuvent présenter leur très humble service pour pouvoir présenter quelques nouvelles pièces de leur théâtre » (2). Aussi sollicitent-ils de S. A. S. un passeport pour gagner l'Allemagne.

Le 19 décembre 1650, les « Commédiens ayant esté en compaignie pour feu son Alteze d'Orange » louent, au maître paumier Adrien Aubertin, le « Tripau » ou jeu de paume du Grecht, moyennant treize florins par jour. Les signataires du bail, pour les comédiens, sont Guérin et Philandre. Cette même troupe alla passer la saison d'été à Gand ; d'après la requête adressée aux Magistrats de la Keure, elle comportait vingt sujets, tant acteurs qu'actrices, sans compter les domestiques et les gagistes qui les accompagnaient (3).

---

(1) Ce qui confirme Bapst : *Essai sur l'Histoire du Théâtre*, Paris 1893, p. 173.

(2) *Papiers d'État et de l'Audience*, Registre 1020, folio 91. Ne serait-ce point la troupe du comédien Floridor qui était en Hollande en 1649 et dont parle Constantin Huyghens dans une lettre à Corneille (31 mai 1649) ?

(3) Cf. Prosper Claeys : *Histoire du Théâtre à Gand*, II, p. 19-20.

Le 14 décembre 1651, la troupe renouvelle son bail à Bruxelles, à douze florins seulement par jour. Cette fois c'est Germain Clairin, dit Villabé, qui «se fait fort pour ses compagnons». Quelques jours auparavant, Toussaint Le Riche, sieur de Hautefeuille, et Nicolas Dufranne, au nom des comédiens, avaient passé contrat avec François Drion, maître charpentier, pour l'érection de leur scène. Mais le 13 avril 1652 ils jugent préférable de louer au brasseur Jean Vander Elst son théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth ; ce propriétaire ne semble pas avoir eu un caractère très conciliant, et il ne tarde pas à se prendre de querelle avec ses locataires, qui reviennent au jeu de paume du Grecht le 27 novembre suivant : ce jour-là Jean Philandre et Villabé passent une nouvelle convention avec un autre charpentier. Jamais les « Comédiens du Prince d'Orange » ne semblent avoir été aussi bien dans leurs affaires, car ils dépensent 825 florins en une fois pour la construction de cette scène. Cependant Jean Vander Elst perdit le procès qu'il avait intenté aux comédiens et il fut très heureux de voir ceux-ci reprendre son théâtre à partir de la Saint-Jean 1653.

La troupe de Philandre était encore à Bruxelles en 1655 ; cette-année là elle eut l'honneur insigne de jouer devant Christine de Suède, et il est probable qu'elle participa aux brillantes représentations données en février 1655 au Palais de Bruxelles, en présence de la Reine[1]. La troupe des « Comédiens du Prince d'Orange » avait l'habitude de ces représentations au Palais, où l'archiduc Léopold-Guillaume, grand amateur de théâtre, la faisait venir trois fois par semaine [2]. Mais après avoir diverti de la sorte Christine, elle prit le nom de « Troupe des Comédiens de la Reyne de Suède », sous lequel on la voit passer un acte le 14 avril 1655 : les signataires en sont Toussaint Le Riche, Mlle Anna de la Chassée, sa compagne [3], Jean Philandre, Charles Guérin et deux autres comédiens. Et si l'on

---

[1] Cf. Henri Liebrecht : *Les Origines de l'Opéra à Bruxelles* (« Le Flambeau », 31 décembre 1921).

[2] Cf. Losano cité par Faber : *Histoire du Théâtre français en Belgique*, I, 59.

[3] Le nom est évidemment mal orthographié : Toussaint Le Riche avait épousé Anne Lachappe.

s'étonne de la présence d'une troupe de comédiens français dans la capitale des Pays-Bas espagnols en pleine guerre entre la France et l'Espagne, on pourra y voir une manœuvre diplomatique de Mazarin : « Par une espèce de galanterie, qui cachait peut-être quelque nouvelle intrigue politique. Mazarin, malgré la guerre, fit partir de Paris une troupe de comédiens pour divertir Christine à Bruxelles (1)».

La dernière trace que nous ayons de son séjour à Bruxelles est datée du 28 avril 1657 : Philandre y donne procuration à Noël Viot, boucher à Paris (2). Le départ de son protecteur, l'Archiduc-Gouverneur, éloigna sans doute la troupe de Bruxelles. En 1657, MM. de Villiers virent représenter à Bruges *la Mort de Pompée*, par une troupe qui passait pour «avoir été à feu M. le Prince d'Orange»(3). Puis elle prit la route de Hollande, où elle jouait à La Haye en février 1658.

On sait que la troupe de Philandre est une des plus fameuses parmi celles qui couraient la province : M. Henri Chardon nous paraît avoir démontré qu'elle a servi de modèle à Scarron pour écrire son *Roman Comique* et M. Henry Lyonnet a pu dire avec vérité, parlant de Philandre lui-même, que sa « biographie, si elle pouvait jamais être reconstituée, serait bien à coup sûr une des plus intéressantes pour nous faire connaître la vie des comédiens de campagne au XVIIe siècle (4) ». Parmi les acteurs principaux de sa troupe, dont nous n'avons cité que les plus importants, remarquons la présence de Germain Clairin, dit Villabé, un des anciens compagnons de Molière, un des signataires du contrat du 30 juin 1643 (qui institua l'Illustre Théâtre), et dont on avait perdu la trace depuis 1645 (5), puis celle de Pierre Marcoureau, dit

(1) Les *Anténors Modernes*, Paris, 1806, 3 vol., I, 141.

(2) Cf. Henri Chardon, *Scarron inconnu*, II, 234, qui indique par erreur 28 mai 1657.

(3) Cfr Eug. Despois : *Le Théâtre Français sous Louis XIV*, p. 95.

(4) Cf. H. Lyonnet : *Dictionnaire des Comédiens*, I, 51 col. 2 ; Jal : *Dictionnaire critique* ; H. Chardon : *La Troupe du «Roman Comique» dévoilée* ; du même : *Scarron inconnu*.

(5) Il doit avoir quitté Philandre vers 1654 pour prendre la direction d'une troupe (Cf. Chappuzeau : *Théâtre Français*, édition Monval, p. 181).

Beaulieu, le père de Brécourt, et celle encore de Charles Guérin, le père d'Isaac François Guérin d'Estriché, lequel devait épouser, en 1677, Armande Béjart, la veuve de Molière.

* * *

En 1656 nous n'avons pas eu à signaler la présence à Bruxelles de la troupe de Philandre. Par contre une autre «bande» non moins célèbre y fait alors sa première apparition ; c'est celle dite des « Comédiens de Mlle d'Orléans ». On sait que la Duchesse de Montpensier, tante de Louis XIV, exilée après la Fronde au château de Saint-Fargeau, y avait fait venir une troupe de « comédiens de campagne » qu'elle avait vue jouer à Orléans et qu'elle avait ensuite attachée à sa personne (1). Cette troupe entreprit à diverses reprises des tournées dans le Nord. Au début de 1656 elle séjourna, cinq semaines durant, dans le duché de Luxembourg. Vers la mi-juillet, les comédiens arrivèrent à Namur, munis d'un passeport émanant du Comte de Saint-Amour. La pièce n'était, paraît il, pas régulière, et les comédiens furent incarcérés par ordre du Conseil Provincial. Heureusement pour eux, le jeune duc d'Enghien, fils du prince de Condé, intervint en leur faveur. On demanda des ordres au Gouverneur Général, Don Juan d'Autriche, qui les fit relâcher. Peu après il leur délivra même un sauf-conduit qui leur permettait d' « aller, venir et séjourner dans les villes des pays de par deça ». Ce sauf-conduit leur fut renouvelé, à la demande du prince de Condé, le 2 janvier 1657, preuve qu'ils séjournèrent aux Pays-Bas durant près de deux ans.

Les « Comédiens de Mlle d'Orléans » y revinrent en 1660 : le 26 juin ils sont à Gand et y jouent plusieurs mois durant, de façon plus ou moins régulière (2). Rentrés à Paris, où ils sont en janvier 1661, ils en repartent bientôt ; à la mi-février ils sont installés à Bruxelles, et leurs représentations sont un des divertissements les plus fréquentés

(1) *Mémoires de la Duchesse de Montpensier*, II, 249.
(2) P. Claves, *op. cit.*, II, 22-25.

du Carnaval [1]. Ils ont loué durant leur séjour le Théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth, mais il leur advient de le quitter, soit pour aller en province, — notamment à Gand, où ils sont le 7 août 1661 — soit pour pousser jusqu'en Hollande, — ils jouent à La Haye en mai 1662. Dans l'intervalle, revenus à Bruxelles, qui semble avoir été le centre de leurs opérations, ils se prennent de querelle avec leur propriétaire, et transportent leurs hardes, décors et bagages au jeu de paume du Grecht. Le maître charpentier Etienne Mees devra leur construire une salle et une scène, laquelle sera à trois étages, et devra comporter la machinerie «pour juer la pièce de la machien de la *Toyson d'Or* et aultres». C'est en effet le répertoire des pièces à machines, tel qu'on l'interprétait au Théâtre du Marais, qui fit le succès des « Comédiens de Mlle d'Orléans ». D'autres actes parlent de l'*Andromède* de Corneille et de la *Descente d'Orphée aux Enfers*, qui ne peut être que la pièce de Chappotton, reprise au Marais, en cette même année 1662, avec les décors de Denys Buffequin, pour faire concurrence au succès de l'*Ercole Amante* de Cavalli.

La troupe quitte Bruxelles en avril 1662 : elle passe contrat, le 1er avril, avec le maître batelier Pierre Wauters pour le transport jusqu'à La Haye de toute la troupe, y compris les valets et servantes, moyennant la somme de 150 florins.

Les nombreuses pièces notariées signées par la troupe, à Bruxelles et dans d'autres villes des Pays-Bas, permettent d'en détailler la composition : elle comprend des acteurs de marque ; elle est particulièrement nombreuse, ce qui ne l'empêche pas de s'adjoindre encore de nouveaux sujets. Les deux chefs sont Nicolas Dorimond, l'acteur-auteur, et ce Philippe Millot, d'abord graveur, ensuite comédien qui fut un moment le camarade de Molière, dans la troupe de l'Illustre Théâtre, vers 1643. Mais il y a encore Nicolas Biet de Beauchamps, avec sa femme et ses trois enfants, futurs comédiens également ; Joseph Du Landas, sieur du Bignon, dit Dupin, petit gentilhomme ruiné

---

[1] *Relations véritables* du 19 février 1661 et du 5 mars suivant.

devenu acteur par nécessité, et qui épousa en 1665 la fille de Montfleury ; Louis Dorimond et Abraham Mittalat, dit La Source, ancien chef de troupe lui-même, et qui ne tardera pas à le redevenir [1].

Ce pendant qu'ils sont à La Haye [2], arrive à Bruxelles, en mai 1662, une autre troupe, qui s'intitule tantôt «Comédiens du Roy d'Angleterre», tantôt «Comédiens du Sérénissime Prince de Liége» Il y a là Rosidor, également acteur et poète, avec sa femme Charlotte Meslier, Claude Jannequin, dit Rochefort, Denys Lavoy, qui semble en être le chef, Jean de Surlis, — dont la sœur Catherine a été également de l' « Illustre Théâtre » et dont la sœur Etiennette épousera Brécourt, – Jean Pallet dit Bellefleur, un transfuge de la troupe des « Comédiens de Mlle d'Orléans », qu'il ne tardera pas d'ailleurs à rejoindre par raison sentimentale pour épouser Jeanne-Françoise de Lan [3]. Les «Comédiens du Sérénissime Prince de Liége» ne sont guère en fonds quand ils s'installent au jeu de paume du Grecht ; ils n'y resteront pas longtemps d'ailleurs, car ils redoutent la concurrence de la troupe rivale, plus nombreuse et plus réputée. Il semble pourtant que les deux « bandes » se soient rencontrées à Bruxelles et que la plus riche ait porté financièrement secours à l'autre : un contrat de prêt en fait foi, ce qui montrerait que cette rivalité entre les troupes de campagne, dont parle Chappuzeau, n'allait pas sans exceptions.

Le 7 août 1662, les « Comédiens de Mlle d'Orléans » reviennent à Bruxelles et louent le Théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth, du quatorzième jour après la Toussaint

---

(1) Voir notamment sur cette troupe célèbre, Chardon : *Troupe du « Roman Comique »* p. 144; Mugnier : *Le Théâtre en Savoie*, p. 14 ; Brouchoud : *Les Origines du Théâtre à Lyon, passim* ; K. Trautmann : *Französische Schauspieler am bayrischen Hofe* («Jahrbuch für Münchener Geschichte», 1888); F. Rousseau : *Documents pour l Histoire du Théâtre français en Belgique* «Revue belge d'Histoire», T.I. 1914 ; P. Claeys *op. cit. passim*. — Faber : *Histoire du Théâtre français en Belgique*, surtout les pièces publiées en addenda, dans les documents du tome IV.

(2) *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 25 juillet 1884, col. 434.

(3) Philippe Millot avait épousé Marguerite Prunier, veuve de Hugues de Lan, jadis membre de la troupe. Le mariage de Bellefleur et de Jeanne-Françoise de Lan fut célébré à Bruxelles le 3 janvier 1665.

jusqu'au trentième jour après Pâques 1663, moyennant 220 patacons, dont 100 payables anticipativement et le solde quatorze jours après Noël. Nous ne connaissons pas le répertoire que la troupe interpréta : tout au plus est-il permis de croire qu'elle prêta son concours aux fêtes données en avril 1663 par le Marquis de Caracène, Gouverneur Général des Pays-Bas, pour l'anniversaire de Leurs Majestés. Elle repartit pour la Haye à la fin de l'année, songea à passer en Angleterre, où elle envoya Jean Pallet dit Bellefleur pour préparer une tournée qui n'eut pas lieu, et revint finalement à Bruxelles en janvier 1664. Mais ce fut seulement pour y établir leur quartier général et rayonner de là dans les villes principales des Pays-Bas : en juin 1664 ils sont à Anvers (1) et en août à Gand, où ils inaugurent, le 20, la nouvelle salle de la Confrérie des Archers de Saint-Sébastien (2). L'hiver 1664-1665 ils le passent dans la capitale et, en mars 1665, ils mettent ordre à leurs affaires, la troupe réglant d'anciennes sommes d'argent dues à l'un de ses membres, Adrien de Marsennes, sieur de Belleville, qui par ailleurs prête 46 florins à Abraham Mitallat, dit La Source. Durant ce même mois de mars 1665, il y a lieu de signaler à Bruxelles la présence de Guillaume Marcoureau de Brécourt qui, le 27 mars, donne procuration générale à sa femme Etiennette de Surlis pour la gestion de leurs affaires. Sans doute fut-il alors en rapport avec les « Comédiens de Mlle d'Orléans ».

En avril 1665, ceux-ci ont repris la route de la Hollande(3), et on les signale encore à La Haye. Enfin, pour la dernière fois, ils reparaissent en septembre 1666 (4) à Bruxelles et font louer par un des leurs, Joseph Dupin, l'habituel Théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth, qui leur est concédé jusqu'à Pâques 1667. C'est malheureusement le seul détail que nous ayons relevé au sujet de ce dernier séjour des « Comédiens de Mlle d'Orléans », qui reprirent la route de la France; ils jouent à Dijon en mai 1667.

(1) Le 3 et le 23 juin, ils y passent plusieurs actes notariés.

(2) P. Claves, II, 28.

(3) *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, loc. cit.*

(4) Dès le mois de mai un de leurs envoyés, Philippe La Jeunesse, est à Bruxelles en vue de préparer ce retour.

Ultime étape de Philippe Millot et de ses compagnons, qui vont se fixer à Munich où ils joueront de 1667 à 1671 et deviendront la « Troupe françoise de l'Electeur de Bavière». Siméon Chappuzeau dira d'elle qu'elle «n'est pas forte en nombre de personnes, mais elle est bien concertée et l'ayant vue à Munich en deux voyages que j'y ay faits, je reconnus que la Cour en estoit fort satisfaite [1] ».

* * *

Nous ne pouvons songer, dans cette esquisse, à suivre ainsi en détail toutes les troupes de «comédiens de campagne» dont nous avons relevé le passage à Bruxelles au cours de la seconde moitié du XVIIe siècle. Leurs séjours successifs, et parfois simultanés, forme une suite ininterrompue, et on peut dire que jamais la capitale des Pays-Bas espagnols ne s'est trouvée sans une troupe de comédiens français. Les meilleures «bandes» y ont fait des apparitions, et plusieurs d'entre elles y sont revenues, soit durant plusieurs années, soit à intervalles irréguliers.

Abraham Mittalat de La Source n'avait pas suivi ses compagnons qui se rendaient à Munich. Il se mit à la tête d'une nouvelle troupe qui s'intitula «Troupe des Comédiens de la Reine de France», et dans laquelle on rencontre Abraham Mittalat, Jolimont, tous deux transfuges de la troupe de Millot, Guérin, de Raynez, Denys Claircelier, sieur de Nanteuil, acteur-auteur que nous retrouverons comme chef de troupe [2] ; Jean Thomas, sieur de la Metterie, Bernarde Boisvert, sa femme, et Demoiselle Gillette Loiseau.

Le 15 mars 1669, avant de se mettre en route pour leur tournée d'été [3], ils renouvellent leur contrat d'association pour une année, à peine de mille livres de dommage pour les défaillants. L'acte stipule les attributions des rôles dans le répertoire. De Nanteuil jouant les amoureux, Bernarde Boisvert les amoureuses et La Source se réser-

---

(1) S. Chappuzeau : *Théâtre François*, éd. Monval, p. 137.

(2) Sur l'acteur-auteur De Nanteuil voir : *La Troupe de Nanteuil à Angoulême en 1685* (« *Moliériste* », 1888, 57), Beauchamps: *Recherches sur les Théâtres de France*, 257 ; De Mouhy : *Abrégé* I, *passim* ; De Leris : *Dictionnaire*.

(3) En juin 1669, ils jouent à Lille.

vant les pères. De Nanteuil et Bernarde Boisvert « iront à Paris de la part des dits associez pour choisir les personnes qui leur seront nécessaires ». Ce sont ces deux mandataires qui engagèrent sans doute Jolimont, Raynez et Guérin, lesquels figurent dans les actes ultérieurs. Tandis qu'ils étaient à Paris, les autres agréèrent le sieur Jean Gillaret, sieur de Boncourt, sous la condition « qu'il se pourra séparer de leur association quand bon lui semblerat sans estre tenu en aucune amende moyennant qu'il laisserat au prouffit des susdits comparants ses deux parts de décorations du Théâtre ».

La troupe joua comme ses devancières à la Montagne Sainte-Elisabeth, en 1669, puis Mittalat entraîna ses compagnons jusqu'à La Haye, se souvenant des succès anciens. Mais il semble que les « Comédiens de la Reine de France » ne reçurent pas le même accueil, et qu'ils se séparèrent peu après. On retrouve, à quelque temps de là, les éléments dispersés de la troupe dans d'autres troupes voyageant en Allemagne.

Dès le mois de juillet 1670 paraît une «compagnie» nouvelle, composée de Jacques Pomier, sieur de Fontenelle, Pierre Benar, sieur de Bonoeil, Jean-Baptiste Pohu, sieur de Préfleury, Jean Chantemelle, sieur du Boccage, Laurent de Mangot, tous accompagnés de leur femme, et Guillaume Savoyen, sieur de Liancourt. A raison de trois patacons par jour, la troupe s'engage à représenter de la Saint-Remy au Carême suivant, sauf à subroger une autre troupe dans ses droits et devoirs avec l'agrément du propriétaire ; elle ne tarde pas à user de cette clause et, le 7 octobre, elle cède la place à Jean Simonin, dit Chevalier, et à ses compagnons, qui jouent durant tout l'hiver à la Montagne Sainte-Elisabeth.

Le 11 juillet 1671, Catherine Bidou, en qualité d'envoyée de la « Troupe de Monsieur le Dolphin de France », prend à bail le théâtre à dater de la Toussaint prochaine. Cette troupe est celle des «comédiens-enfants» d'Edme Raisin[1],

---

[1] On connaît, par Grimarest notamment, l'histoire de la troupe des comédiens-enfants d'Edme Raisin et celle de l'épinette magique que cet ancien organiste fit jouer devant la Reine. Plus tard il présenta sur une petite scène

devenue depuis la «Troupe du Dauphin de France ». Le 9 mars 1672, les acteurs qui la composent renouvellent leur contrat d'association «pour faire la comédie ensemble à commencer d'aujourd'huy jusqu'au jour des Cendres 1673», à condition de partager tous les profits et sous dédit de 50 pistolles d'Espagne pour qui sortira de la troupe. Les signataires sont Marguerite Siret, veuve du sieur Raisin, « se faisant fort pour ses enfants Jacques, Jean, Cato et Babet Raisin» ; Jean de Villiers ; Charles Savoien, sieur de Clermont ; Guillaume Savoien, sieur de Liancourt, Louis Mordan et la Dlle J. Siret C'est vraisemblablement cette troupe qui était encore à Bruxelles en novembre 1672, en même temps qu'une autre, puisque les *Relations Véritables* annoncent que le dimanche 6 et le lundi 7, «une différente troupe de comédiens fit tout son possible de bien satisfaire la compagnie ».

Le même cas se produisit trois ans après : tandis que les comédiens de « S. A. Monsieur le Ducq d'Hannovre », conduits par Scipion Clavel, jouent sur la scène habituelle, les « Comédiens de la Reine de France», dirigés par Denys de Nanteuil, font ériger au jeu de paume du Grecht une salle et un théâtre provisoires. Les deux troupes paraissent d'ailleurs avoir vécu en bonne intelligence : elles se prêtent leurs meilleurs sujets, et font des tournées dans les provinces tantôt simultanément, tantôt l'une après l'autre.

La première des deux troupes prétend cependant avoir le privilège exclusif de jouer aux Pays-Bas (1). Elle est importante, par le nombre et la qualité de ses membres : Germain Le Riche, Scipion Clavel, Romainville, Jacques Valliot, Isabelle Valliot, La Chevalier, et, à partir de 1680, Jean Barrié, dit Fonpré, qui devait revenir à Bruxelles, à différentes reprises, et être un des premiers « entrepreneurs des spectacles » au Grand Théâtre sur la Monnoie.

---

la troupe lilliputienne composée de ses quatre enfants et du jeune Michel Boyron, le futur Baron. Le plus jeune des enfants, Jean-Baptiste Raisin, jouait si bien qu'il fut surnommé par le public «le Petit Molière». Il en garda l'habitude de signer du nom de Molière, allant jusqu'à imiter la graphie de son illustre homonyme !

(1) Voir sa requête au Grand Bailli et aux Echevins de la Keure lors de son passage à Gand en juin 1679. (Cfr P. Claves, *op. cit.*, II, 33.)

Entrée en conflit avec le propriétaire du théâtre de la Montagne Sainte-Elisabeth, elle loue à son tour, le 14 novembre 1680, le jeu de paume du Grecht devenu libre : c'est un nouveau venu, Pierre Chasteauneuf ([1]), qui signe le bail pour lui et ses associés. Une représentation de la *Toyson d'Or*, de Pierre Corneille, donnée par la troupe à la fin d'octobre 1680 devant S. A. le Prince Alexandre Farnèse, lui valut l'honneur de pouvoir prendre le titre de «Comédiens de S. A. le Prince de Parme», bien que le patronage du duc d'Hanovre l'eût déjà rendue célèbre, depuis tantôt dix ans qu'elle était à ses gages ([2]).

* * *

L'âge d'or des «comédiens de campagne» touche à sa fin. En janvier 1682 Bruxelles voit s'installer le premier théâtre d'opéra et la première troupe à demeure. C'est l'Opéra du Quai-au-Foin, qui ne disparaîtra définitivement en 1695, que pour céder la place au Grand Théâtre. La venue des «comédiens de campagne» est donc désormais intermittente et il faudra le faste de Maximilien-Emmanuel de Bavière et son goût de la comédie pour qu'une troupe soit encore attachée à la personne du Gouverneur Général et payée par lui. Le chariot de Thespis aura bientôt paru pour la dernière fois au jeu de paume du Grecht et à la Montagne Sainte-Elisabeth.

En février 1685, voici une troupe qui se dit à Monseigneur le Prince d'Orange. Elle est composée presque entièrement d'acteurs que nous avons déjà rencontrés : Germain Le Riche, Charles de La Haye dit Romainville, Jean de Surlis, De Fonpré, Chateauverd, Denys Lanoyer et Richemont. Son chef est Barthélemy Gourlin, sieur de Roselis, qui allait entrer trois ans plus tard à la Comédie Française, où il remplaça Lathuilerie ([3]).

En 1687 reparaît la troupe qui est venue ici dix ans auparavant ; on y retrouve, outre son chef Jean Gillaret

---

([1]) Pierre Patissier, dit Chasteauneuf, est sans doute cet acteur-comédien qui publia en 1663 *La Feinte Mort de Pancrace* et qui fit partie en 1653 de la troupe de Molière. Il avait épousé la fille de Jean Chantrelle dit Duboccage, et de Madeleine Biet.

([2]) Cf. Siméon Chappazeau : *L'Allemagne protestante*, p. 348.

([3]) La troupe se dispersa à Rouen en 1686-1687.

de Boncourt, quelques illustrations comme ce même Roselis et Pierre Trochon, dit Beaubour, autre futur sociétaire du Théâtre Français.

Qu'importe désormais qu'en 1694 arrive, dans les bagages de Maximilien-Emmanuel, la troupe dirigée par Jean de Marcelle, et qui joue sous le nom de l'Electeur de Bavière; qu'en 1699 passe la troupe dite «de Rosidor»; que peu après s'installe une nouvelle troupe réunie pour les plaisirs du Prince et qu'il emporte à sa suite tantôt à Munich, tantôt à Bruxelles, quand ce n'est point à Mons ou à Namur durant son exil ! Le Roman Comique est bien fini : on ne verra plus paraître à la Toussaint «la charrette attelée de quatre bœufs fort maigres, et pleine de coffres, de malles et de gros paquets de toiles peintes, qui faisaient comme une pyramide, au haut de laquelle paraissait une demoiselle habillée moitié ville, moitié campagne», que nous décrit Scarron à son arrivée au Mans et qui sans doute fit plus d'une fois des entrées pittoresques dans le Bruxelles de 1650.

Le théâtre est désormais organisé officiellement dans la capitale des Pays-Bas espagnols. Les troupes de passage ne pourraient plus y représenter, car un octroi exclusif protège les «Maîtres de l'Opéra». C'est un autre chapitre de l'histoire théâtrale de Bruxelles qui commence.

HENRI LIEBRECHT.

Les Chaumont germaniques

NOTE DE TOPONYMIE.

Dans sa *Frontière linguistique en Belgique* (1), où il a ouvert tant d'horizons nouveaux sur la toponymie de notre pays, le regretté Kurth mentionne *Clairefontaine* et *Bonnevoie* dans le Luxembourg, *Colmont* et *Runckelen* dans le Limbourg, *Lovenjoul* dans le Brabant, comme autant de « noms à caractère foncièrement roman qui se rencontrent dans nos régions germaniques. Ces noms, qui ne sont pas les seuls sans doute, doivent leur origine à des fondations monastiques qui y ont apporté l'usage du français ou tout au moins du latin ; ils sont nés en plein moyen âge, et ils ne doivent pas rentrer dans la catégorie des vocables de formation romaine ».

Cette opinion de l'illustre historien est certainement exacte pour Clairefontaine et pour Bonnevoie, mais est-elle admissible pour les autres appellations?

Sans rechercher ce qu'il peut en être de Runckelen et de Lovenjoul, je voudrais, dans ces quelques pages, examiner le cas de Colmont et de ses congénères, les Calmunt plus ou moins dénaturés que nous rencontrons assez nombreux en pays de langue germanique, dans le Limbourg hollandais, dans l'Eifel, dans la région rhénane, dans le bassin de la Moselle et, plus spécialement, dans le Luxembourg.

Chaumont — *Calvus mons*, la montagne dénudée (2) —

---

(1) Tome I, Bruxelles, 1896, p. 525.

(2) En France on cite, pour quelques Chaumont, la forme ancienne *Calidus mons*, « montagne chaude », exposée au midi, mais pour notre pays et les régions envisagées dans cet article, je n'ai jamais rencontré, pour ma part, ne *Calvus mons*.

est, en effet, un nom très intéressant; d'abord à raison de sa fréquence extrême; ensuite, parce que dans les pays de langue romane, où on l'a pour ainsi dire exclusivement signalé jusqu'à présent, son origine ne laisse pas d'être souvent très douteuse. C'est ainsi, par exemple, qu'étudiant les noms de communes de la Haute-Marne (1), Longnon rangeait prudemment les deux Chaumont de ce département, Chaumont-la-Ville et Chaumont-en-Bassigny, parmi les « noms d'origine romaine ou romane », en expliquant comme suit la création de cette catégorie : « le latin populaire étant l'origine de notre langue nationale, il est souvent fort difficile de distinguer entre les noms de lieux français qui, d'origine latine, remontent à l'époque romaine, et ceux qui, d'origine romane, sont postérieurs à cette période »; il a donc « classé en une série unique les noms de commune formés en tout ou en partie de mots latins qui, sous une forme romane, ont passé dans l'idiome de nos ancêtres du moyen âge ».

Dès lors, si nous rencontrons des Chaumont dans des régions où l'on parle actuellement une langue germanique, les circonstances dans lesquelles ils apparaissent apporteront sans doute quelques précisions destinées à jeter de la clarté dans cette obscure question (2). Reprenons donc le problème, déjà touché par des auteurs allemands (3), en

(1) E. Leclerc, *Origine des noms de communes de la Haute-Marne*, résumé des conférences données à l'École des Hautes Études en Sorbonne, par M. A. Longnon. Langres, 1908, p. 22.

(2) Évidemment, si nous n'avions à envisager que le premier élément *cal-*, les Calmunt germaniques ne pourraient nous être d'aucun secours pour éclaircir la question, puisque le flamand *Kaal* et l'allemand *Kahl* sont habituellement, tous deux, considérés comme ayant été empruntés au latin *Calvus* ; par contre, le terme *-munt* ne possédant aucun correspondant germanique avec le sens de montagne, nos appellations *Calmunt* conservent toute leur valeur probante au point de vue spécial où nous nous plaçons ici.

Il est curieux de constater, à propos des nombreux Kahlenberg, que leur étymologie peut présenter une difficulté analogue à celle que nous avons signalée pour les Chaumont, où l'on peut quelquefois hésiter entre *Calvus mons* et *Calidus mons* ; seulement, ici, il s'agit de décider entre la « montagne chauve » (*Kahlenberg*) et la « montagne froide » (*Kaltenberg*).

(3) Dans son travail *Rheinische Ortsnamen aus vorrömischer und römischer Zeit* (Düsseldorf, 1901) Franz Cramer a déjà signalé un certain nombre de Calmunt, mais en essayant d'expliquer par le celtique les deux éléments

nous plaçant spécialement au point de vue de la Belgique orientale et des pays limitrophes de langue germanique.

* * *

Colmont, pour commencer par le nom signalé par Kurth, désigne, près de Tongres, un « cône boisé d'une grande élévation », dominé par les ruines d'un château certainement fort ancien, car on y voit un mur en arêtes (*opus spicatum*) (1). Colmont est cité à partir de 1096 sous les formes suivantes (2) :

1096, 1247 : *Kalmont.*
1125, 1175, 1333 : *Calvus Mons.*
Vers 1183 : *Calmunt.*
1206 : *Chalmunt.*
1232, 1235, etc. : *Calmont.*
1269, 1318, etc. : *Chaumont.*
1272-XVIIIe siècle : *Coelmont.*
1280 : *Chiamont.*
1285 : *Kolemont.*
1292, 1317, etc. : *Chamont.*
1308 : *Kolemunt.*
1318, 1365, etc : *Colmont.*
1338, 1340 : *Coelemont.*

Prononciation populaire : *Colmot.*

Colmont, mentionné comme place forte dès le XIIe siècle, ne peut devoir son appellation à un monastère, comme le pensait Kurth (3). Dès lors, l'origine romane de Colmont,

---

constituants, *cal-* aussi bien que *-mont* ; c'est là une tentative assez hardie, où je ne veux suivre le toponymiste rhénan, le plus souvent très intéressant, mais quelquefois trop ingénieux.

D'autre part, E. Förstemann et H. Jellinghaus (*Altdeutsches Namenbuch, Ortsnamen*, 1913 et 1916, I, 1626, et II, 1554) mentionnent sous la rubrique *Kal* (chauve) Kolmont, Chaumont-Gistoux et Kallmuth (près de Homburg-sur-le-Main), en considérant *-mont* comme un emprunt fait par l'allemand. Seulement, Chaumont-Gistoux, du Brabant wallon, n'est évidemment pas à sa place dans un recueil de noms allemands.

(1) C. de Borman, Histoire du château de Colmont, dans le *Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. V, Liège, 1862, p. 97 à 151.

(2) Fournies par de Borman (*op. cit.*), Förstemann et Jellinghaus (I, 1626); Poncelet, *Fiefs de l'église de Liège sous Ad. de la Marck*, 1898, *passim*.

(3) Il pourrait en être autrement d'un Calmont, encore appelé *Calmund* et *Caelen*, sis près de Meldert, à 7 kilomètres au sud-ouest de Tirlemont, et où l'on a placé un monastère (Cf. à ce propos Moulaert, « Essai sur le comte de Brunengeruz », dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 2me série, t. X, 1857, p. 175 à 178, avec carte jointe où est indiquée, entre Meldert et l'Écluse, une montagne avec le château de Calmont, siège d'une abbaye de bénédictines (640-881?). Tarlier et Wauters, *Communes belges, canton de Wavre*, 1864, p. 262, appellent ce mont *Calfsberghe*) ; cependant, la proximité

sis en pays flamand, devient moins probable. On a bien d'autres exemples de châteaux portant un nom roman en territoire germanique — par exemple, Berbourg dans le Luxembourg, qui est un ancien *Bel-Repaire* —, et l'on pourrait peut-être invoquer pour Colmont une influence romane, partant de Liége, de même qu'il est permis d'expliquer le Beaurepaire luxembourgeois par l'orientation romane constatée à la cour de Luxembourg depuis l'avènement de Henri de Namur, en 1136. Cependant, les Calmunt que nous allons rencontrer en pleine Germanie, loin de toute influence romane, qu'elle soit de source monastique ou due à une dynastie, vont nous obliger à chercher ailleurs l'origine du nom de Colmont.

En effet, si nous jetons les yeux sur la carte, nous allons rencontrer à l'est de Colmont, puis plus loin, dans la région du Rhin et de la Moselle, toute une série de localités dont les noms s'apparentent directement à celui du château limbourgeois.

C'est, tout d'abord, dans l'arrondissement de Maestricht Kelmont, près de Beek-over-Maas; puis Colmond, près de Voerendael, pour lesquels je manque malheureusement de formes anciennes.

C'est ensuite, en nous dirigeant vers l'Eifel, Kalmuth, près de Münstereifel, dans le cercle de Schleiden, par où passe un aqueduc romain bien connu et qui est mentionné comme *Kalomunt* en 1243, *Kolemunt* en 1263, *Kalmetten* en 1572 (1), *Kolmuth* en 1645 (dans Gelenius), *Kalmund* en 1777 (sur la carte de Ferraris).

Plus loin, contre Remagen sur le Rhin, existe un Calmuth, appelé en 1158 *Kalemunte*, en 1166 et en 1212 *Cale-*

---

de la frontière linguistique — Meldert est flamand, mais les localités limitrophes de l'Écluse et de Bauvechain sont actuellement romanisées — m'empêchent de faire état de ce nom au point de vue où je me place, d'autant plus que l'emplacement de ce monastère est contesté : en effet, Tarlier et Wauters (*loc. cit.*), qui l'identifient comme Moulaert avec le *Calmontis* du partage de 870, admettent qu'il était situé à Chaumont (-Gistoux), à trois lieues de là.

(1) Cf. Oligschläger, « Die Deutung alter Ortsnamen am Mittel- und Niederrhein », dans *Annalen des Hist. Vereins für den Niederrhein*, t. 21-22, 1870, p. 176.

munt, en 1259 (*de*) *Calemonte*, en 1297 *Calemunte* en 1298 *Kailemunte* (1).

Ce n'est pas le seul de la région, et nous pouvons encore relever : CALSMUNT ou CALSMUND, montagne près de Wetzlar, avec un château souvent cité (2); KALLMUTT, autre montagne s'élevant à l'est de Wertheim, près de Homburg-sur-le-Main et appelée en 1106 *Kalemunt* (3); CALMIT ou CALMITT, cime élevée de la Haardt du Palatinat, près de Neustadt an-der-Haardt (4).

Puis, revenant au Rhin même, c'est à 2 kilomètres à l'ouest de Boppard que nous retrouvons un KALMUT, dont le nom figure comme *Mons Kalemute* dans une charte de 1224 (5).

Si nous remontons la vallée de la Moselle, nous rencontrons à Bremm (cercle de Cochem) une crête allongée, du nom de CALMOND, où furent plantées, d'après la tradition, les premières vignes de la Moselle moyenne; en 1435, un vignoble y est signalé *in Calmont* et en 1451 un autre est cité *yn Lang Kalemont* (6).

Plus en amont, c'est à Wittlich qu'un document du milieu du XIIIe siècle place des vignobles *in montibus Campelle*, KALEMONTH (ou *Kelomonth*), *Altrensart* (7).

La Sarre, également, possède son KALMUT-HOF près de

---

(1) AD. GOERZ, *Mittelrh. Regesten*, II, 1879, n° 132, et IV, 1886, n° 2737; OLIGSCHLÄGER, *loc. cit.*; LACOMBLET, *Urkundenbuch des Niederrheins*, t. II, n° 468; KISKY, *Die Regesten der Erzbisch. von Köln*, t. IV, n° 72.

(2) Je manque de formes anciennes; c'est, en tout cas, pour le XIIIe s., *Kalsmunt* (1242, 1255, etc.), *Calsmunt* (1252, 1253, etc.), *Kalmunt* (1264), *Calsmunth* (1272), *Calismunt* (1273, 1278), *Kalesmunt* (1276), *Calzmont* (1277), *Calmunt* (1296), etc. (ELTESTER et GOERZ, *Mittelrh. Urkundenbuch*, t. III, et *Mittelrh. Regesten*, t. III et IV, *passim*).

(3) FÖRSTEMANN et JELLINGHAUS, *op. cit.*, II, 1354.

(4) La carte de l'état-major allemand au 100,000e l'appelle *Der Kalmit*, celle de Baedeker (Allemagne du Sud) *Die Kalmit*.

(5) ELTESTER et GOERZ, *Mittelrh. Urkdb.*, III, 194. C'est à ce Kalmut, ou bien à Calmuth sous Remagen, que s'applique certainement la mention d'un *Mons Calmunt*, cité dans le pays rhenan en 1136, rapportée par BUCK, *Oberdeutsches Flurnamenbuch*, 1880, p. 178. — Signalons encore qu'OLIGSCHLÄGER (*loc. cit.*) mentionne des prairies du nom de *Calmuth* près d'Ehrenberg et de Beilstein.

(6) KRUDEWIG, *Klein. Archive der Rheinprovinz*, t. III, 1905, p. 95, d'après les originaux.

(7) *Mittelrh. Urkdb.*, t. II, p. 421; *Mittelrh. Reg.*, t. III, n° 755.

Merzig, et non loin de là, près de Bouzonville, existe un village de COLMEN, appelé *Kolman* en 1153, *Colmes* en 1179, *Colmen* en 1182, mais qui apparaît en 1338 et en 1377 sous les noms plus transparents de *Colmont* et de *Coilmont*, en 1700 sous celui de *Colmet* (1).

Tous ces noms, dont la caractéristique principale réside dans la disparition de la nasale de *mont* — le contraire serait étonnant dans des bouches germaniques — sont si nombreux, certains d'entre eux sont à une distance telle de la frontière linguistique qu'il est absolument interdit de penser pour eux, comme le faisait Kurth, à une origine romane : sans doute aucun, il faut les rattacher au latin, en ligne directe. Nous sommes d'autant plus fondé à les faire remonter jusqu'à l'époque romaine qu'ils apparaissent dans une région qui fut romanisée à l'extrême ; à ce point de vue, Kalmuth dans l'Eifel, avec son aqueduc romain, et le *Kalemonth* de la région de Wittlich, cité entre des noms aussi caractéristiques que *Campelle* et *Altrensart*, sont particulièrement significatifs.

Si, revenant vers la Belgique, nous arrivons dans un pays qui nous intéresse davantage encore, le Luxembourg de langue germanique (Grand-Duché et région d'Arlon), nous verrons se confirmer cette opinion, malgré la proximité de la frontière linguistique : ce n'est, en effet, pas moins de cinq Chaumont germaniques que nous retrouvons là.

Tout d'abord, si nous n'avons aucun renseignement sur le CALMUTH *auf dem Berge*, que Cramer y signale, nous y connaissons par contre un lieu dit IN DER KALMUTH, où la chapelle de Hoscheid-lez-Brandenbourg (au nord-ouest de Diekirch) possédait une terre en 1570 (2).

C'est ensuite dans la commune de Saeul, au nord-ouest de Luxembourg, CALMUS, en patois luxembourgeois *Kalmes*, dont les documents nous autorisent à faire un *Calvus Mons*, car nous le rencontrons sous les formes suivantes :

---

(1) DE BOUTEILLER, *Dict. topogr. de l'ancien départ. de la Moselle*, 1874 ; VERKOOREN, *Chartes du Luxembourg*, nos 759 et 1224 ; « Archives de Marches de Guirsch », dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XII, Arlon, 1880, no 258.

(2) HEYDINGER, *Archidiaconatus in Longuiono descriptio*, Trèves, 1884, p. 256.

Vers 1300 : *Kalmece* (compte orig., latin).

1317 : *Kalmunze, Kalmuzze, Calmuzze* (compte orig., latin) (1).

1318 : *Calmens* (charte orig., latine).

1327 : *Calmuntz* (charte orig., latine) (2).

1327 : *Calmuntze* (cartul., latin) (3).

1329 : *Calmentze* (charte orig., romane) (4).

1346 : *Chaumont deleyz Septfonteunes* (charte romane) (5).

1473 : *Calmes*; 1495 : *Kalmesz*; 1537 : *Kalmetz* (comptes français) (6).

1509 : *Kalmes* (charte orig., allemande).

1561 : *Calmes* (record, allemand, en copie).

1569 : *Kalmus; Kalmusser Busch;* Johan von *Kalmus* (record orig., allemand).

1588 : *Calmus; Calmes* (record orig., allemand).

1608 : *Calmesser Weg; Calmesser Busch;* Michell *Calmes* (doc. allemand, en copie) (7).

D'autre part, sur une hauteur près de Consdorf (au sud-ouest d'Echternach) est établi le hameau de Colbette, frère authentique de Calmus comme le montre la liste suivante, absolument convaincante, malgré sa bigarrure extraordinaire :

---

(1) N. van Werveke, *Cartul. du prieuré de Marienthal*, t. I, 1885, p. 220 et 350-351 (*Public. de la Sect. hist. de Luxembourg*, t. 38 et 39).

(2) N. van Werveke, *Invent. anal. des Archives du château d'Ansenbourg*, nos 20 et 24 (*Publications* susdites, t. 47, 1899).

(3) Wurth-Paquet, *Table chronologique des chartes, etc.*, no 728.

(4) *Inv. d'Ansenbourg*, no 26. Cette forme, ainsi que le *Calmens* de 1318, est intéressante à rapprocher du nom *Calmenzgauw* ou *Kalmenzgau*, sous lequel est également connu le Chaumontois ou *Pagus Cal[vo]montensis*, qui comprenait les bassins de la Haute Moselle et de la Meurthe (cf. Vanderkindere, *La formation territoriale ..*, II, 1902, p. 459).

(5) A. Houdremont, *Histoire de la langue française... au pays de Luxembourg*, 1897, p. 58.

(6) J. Grob et J. Vannérus, *Dénombrement des feux... du Luxembourg*, t. I, 1921, p. 24, 37, 66 et 464.

(7) *Inv. d'Ansenbourg*, nos 116, 272, 1170, 1171 et 1173. On peut semble-t-il, mettre en rapport avec Calmus deux hameaux dépendant de Moresnet, *Kelmis* et *Kelmiserheide*, dans l'arrondissement d'Eupen ; de même, le nom d'un personnage, *Palm von Kulmis*, qui scelle en 1407 un accord avec le comte de Spanheim et de Vianden (Archives du Gouvernement à Luxembourg, comte de Vianden).

1495, 1501, 1525, 1537 : *Kolbant* (comptes français)
1528 : *Kolwannt* (compte français).
1528, 1531 : *Kolbannt*, *Kolbant* (comptes allemands) (1).
1534, 1556 : *Kolmer* (doc. orig., allemands) (2).
1541 : *Kolbant*, *Kolbannt* (dénombrement allemand) (3).
1541, 1599 : *Kolbet* (doc. orig., allemand) (4).
1560 : *Colmeth* (record allemand) (5).
1569 : *Khollmunt* (doc. orig., allemand) (6).
1631 : *Colmet* (doc. orig., allemand) (7).
1695 : *Colbeth* (compte allemand) (8).
1743 : *die Kolwetter Gutter* (9).
1766-1771, 1777 : *Calbet* (10).
1794 : *Kalbet* ou *Colbet* (11).
1847 : *Colbette* (12).

Cette série de formes, si hétéroclites à première apparence, ne serait pas complète si je négligeais d'ajouter que Colbette se prononce encore de nos jours, en patois luxembourgeois, *Koulwent*.

A ceux qui pourraient s'étonner de ce chassé-croisé déconcertant des terminaisons *-munt*, *-met*, *-bet*, *-bant*, *-wannt*, *-went*, *-wet*, je me contenterai de signaler :

1° La variante *Colmet*, citée plus haut pour Colmen ;

2° *Colming* ou *Colmingen*, commune de Gommelange, arrondissement de Boulay, qui apparaît sous les formes suivantes : *Kolvenges* et *Colvenges* en 1209 et 1287 ; *Colvin-*

---

(1) J. Grob et J. Vannérus, *op. cit.*, p. 66, 130, 211, 251, 316, 409 et 453.

(2) Archives du Gouvernement à Luxembourg, aveux et dénombr. de fiefs.

(3) Archives gén. du Royaume, à Bruxelles, Ch. des C., rég. 698 et 700.

(4) N. van Werveke, *Archives de Betzdorf*, n° 298 (*Public.* de Luxembourg, t. 55, 1908) ; Arch. gouv. Luxembourg, aveux et dénom. de fiefs.

(5) Hardt, *Luxemburg. Weisthümer*, Luxembourg, 1870, p. 447.

(6) *Arch. de Betzdorf*, n° 367.

(7) Arch. gouv. de Lux., aveux et dén. de fiefs.

(8) Breithof, *L'abbaye d'Echternach*, Luxembourg, 1882, p. 11.

(9) Protoc. du notaire Promenschenckel au tribunal de Diekirch (t. XII, n° 24).

(10) P. Ruppert, *Circonscription du... Luxembourg en 1766-1771*, Lux., 1899 ; carte de Ferraris.

(11) *Ann. de l'Institut archéol. du Luxembourg*, t. 10, 1878, Arlon, p. 134

(12) *Table alphabétique des villes... et maisons isolées du Grand-duché*, Luxembourg, 1847.

guin et *Colvingin* en 1262; *Coulvanges* en 1304; *Golfingen* en 1590; *Colmingen* en 1632; *Kolmange* au XVIIIe siècle; *Colbingen* ou *Colmingen* en 1756 [1].

3° L'emploi, bien connu, de *bit* au lieu de *mit* : « *bid* gesammidir hant» (manu unita), dit par exemple, en 1282, un document de Coblence; « das dorf halvit dat heysit Derinbach, *bit* alem rechte, *bit* veldin... », lisons-nous ailleurs, dans un acte de 1341 relatif à la région de Wittlich. Chose curieuse, une même charte de l'année 1432, émanant d'un seigneur d'Ansenbourg (à 3 lieues au nord ouest de Luxembourg), contient à la fois « *bit* eynander » et « *mit* alle syme zubehoeren » [2].

4° Certains biens sis à Gilsdorf lez-Diekirch et devant le meilleur catel, appelé dans les documents luxembourgeois *Curmuth*, *Kirmet*, *Kuhrmet*, *Churmet*, *Kurmeth*, etc., sont désignés en 1591 comme *Kurbetten Gutter* [3].

Enfin, pour achever l'énumération des Chaumont du Luxembourg de langue germanique, il me faut signaler deux noms de lieux qui se rattachent évidemment au groupe des *Calvi Montes*. Le premier, KALEND ou *Kalemder*, est celui d'un plateau très élevé, couvert de bruyères — en 1852, du moins — et situé dans le Grand-Duché, sur le territoire de Bigonville (au nord d'Arlon), du côté de Wolvelange; on y a signalé un camp romain, traversé par une « voie consulaire » [4]. Le second, KOLEMT, est donné à un petit groupe de maisons entre Habergy et Guelff, dans le Luxembourg belge, au sud-ouest d'Arlon [5]; seulement, de même que pour Calmont lez-Meldert, la proximité de la frontière linguistique m'empêche d'inscrire *Kolemt* sur la

---

(1) DE BOUTEILLER, *Dictionnaire topogr. de l'ancien département de la Moselle*, Paris, 1874; etc.

(2) *Mittelrh. Reg.*, t. IV, n° 934; J. VANNÉRUS, « Documents luxembourgeois... » dans *Ann. de l'Institut archéol. du Luxembourg*, t. 32, Arlon, 1902; N. VAN WERVEKE, *Cartul. de Marienthal*, t. II, 154.

(3) Acte en ma possession (copie de 1736).

(4) *Publications* de la Soc. archéol. de Luxembourg, t. VIII, 1852; carte du Grand-Duché, par Hansen. La notation la plus exacte est sans doute *Kalemt*.

(5) TANDEL, *Communes luxembourgeoises*, t. II, p. 449. L'abbé Loes a signalé sur le territoire de Habergy des trouvailles de substructions romaines et d'urnes funéraires (*Annales d'Arlon*, t. 43, 1908, p. 115).

liste des Chaumont qui ont dû recevoir leur nom en dehors de toute influence romane.

D'ailleurs, j'espère avoir réuni suffisamment de preuves de l'origine romaine des Chaumont répandus en territoire germanique et nous pourrons, je pense, admettre qu'il en est de même pour la très grande majorité de leurs congénères de pays roman : fort souvent, sans doute, les trouvailles faites dans la région viendront confirmer l'origine latine du nom.

Ce nom de Chaumont peut donc s'ajouter à ceux que l'on a déjà signalés pour montrer l'importance de la pénétration latine dans nos contrées, apportant ainsi sa contribution à l'histoire de la colonisation de notre pays par les Romains.

Au point de vue plus spécial de la toponymie, cette note aura encore, en montrant toutes les déformations subies par *mons* dans les bouches germaniques, fourni un nouvel exemple de la difficulté avec laquelle les populations conservent dans leur vocabulaire un terme qu'elles ne comprennent plus.

JULES VANNÉRUS

Post-scriptum. — Aux exemples déjà donnés précédemment, je tiens à ajouter les suivants, trouvés alors que mon article était déjà imprimé :

1° Un piton volcanique est indiqué par les cartes allemandes, comme *Vulkan* KALEM, au N.-O. de Birresborn-sur-la-Kyll (Eifel), à proximité d'un chemin romain et dans une région très habitée déjà à l'époque gallo-romaine ;

2° Le *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin* (Paris, 1868, p. 29) signale à propos de la ferme de Chalmont (commune de Lièpvre), que « ce nom se retrouve sous une forme plus ou moins germanisée, dans la partie allemande du département savoir : KÖLMET, à Biederthal ; KELMENRAIN, à Fröningen ; KÄLMET, à Vieux-Ferrette ; CALMET ou KALMET, à Waldighofen ; KALMEN, à Willer, canton d'Altkirch ; *an dem* CALLMENT, 1416 ». Ce même répertoire mentionne encore (p. 233) à Bartenheim (terr. de St-Alban), en 1533, un lieu dit *Uff dem* CALMON.

Onuitgegeven Refereinen.

(Brussel, Hs. II. 119.)

Op de Koninklijke Bibliotheek te Brussel berust een handschrift met tot dusver onuitgegeven refereinen, waarvan de eigenaardige vorm en inhoud een vrij uitvoerige beschrijving volkomen rechtvaardigen. De inventaris vermeldt het onder nr II, 119. Het werd gekocht op de auctie Serrure (1), den 23en November 1873, voor de som van 110 fr. Serrure zelf was er in het bezit van gekomen op de boekenveiling van Graaf de Hane de Steenhuyse, te Gent in 1843. Het moet hem aan tijd ontbroken hebben, anders zou hij stellig het vele interessants dat het bevat, hebben bekend gemaakt.

Vóór hem, had Mone het reeds doorbladerd. Hij citeert het dikwijls in zijn *Uebersicht* (2). Opmerkelijk is het, hoe weinig belang hij schijnt te hechten aan de 28 refereinen, welke hij nochtans een eerbiedwaardigen ouderdom toekent: « Alle sind im 16-n Jahrhundert geschrieben und die meisten auch nicht älter (3) ». Hij laat dus vermoeden dat enkele uit de xve eeuw dagteekenen! Niettemin bepaalt hij zich bij het citeeren van een vers hier en daar.

De codex is een papieren kwartijn in perkamenten band 19.5 cm. lang bij 13.5 cm. breed en bevat twee duidelijk scheidbare deelen.

---

(1) *Catalogue des livres de la Bibliothèque de M. C. P. Serrure.* Bruxelles, 1873, dl II, nr 2607.

(2) Fr. Jos. Mone. *Uebersicht der Niederländischen Volks-Literatur.* Tübingen, 1838.

(3) Mone, nr 362.

I. F° 1-22 en f° 95-195, epigrammen, gelegenheidsgedichten, samenspraken, spreuken, raadsels, etc... in 't Latijn, Fransch, Italiaansch en Nederlandsch.

Het is een rommelzoo van rijp en groen. Ik vermeld hier enkel :

F° 3. Een paar strophen, waaruit wij den kopiïst van het eerste gedeelte leeren kennen :

> Iratis musis, irata Pallade, scribit
> Omnia Grammaeyus nomine digna facit
> Gandavus scribit Grameiys (*sic*) quod fuit ante
> Urbs in luce nigris nunc jacet in tenebris...

F. 3 v.-11. Latijnsche gedichten.

F. 11 v.-14 Een sonnet en drie hekeldichten :

Teghen eenen grooten geux. — Tegen eenen banequeroutier. — Tegen eenen rentmeester van Hollandt.

F. 15. Questiones.

F. 16-22. Questiones quodlibeticae.

F. 152-154 v. De legende van Sinte Haringus (1).

F. 156-200. Historische en politieke liederen en gedichten in 't Fransch en een paar in 't Latijn.

II. Het tweede gedeelte omvat een reeks refereinen en gaat van F° 32 tot F° 83. Het maakt een goed afgesloten geheel uit, en verschilt uitwendig zóó van het overige handschrift, dat ik aanvankelijk meende dat het later was ingelascht geworden. Ik steunde hierbij op het geschrift dat blijkbaar van ouderen datum is en waaraan zorg is besteed. Hier en daar komen roode beginletters en rubrieken voor. Ik had het evenwel mis Het papier vertoont doorloopend hetzelfde watermerk : de kan met hengsel, kroon en bloem (2). Dat merk wordt volgens Briquet (3) aangetroffen in de laatste jaren der vijftiende eeuw en in de eerste helft der zestiende eeuw. Wij zijn dus op een hypothese aangewezen. De verzamelaar heeft de beste

---

(1) Mone heeft er 49 verzen van afgeschreven, d. i. ongeveer de helft van het heele gedicht. Zie : nr 143 van zijn *Uebersicht*.

(2) Stoppelaar. *Het papier in de Nederlanden gedurende de Middeleeuwen inzonderheid in Zeeland*. Middelburg, 1869, bl. 80, pl. XIII.

(3) Briquet. *Dictionnaire historique des marques de papier*. (1282-1600). Paris, 1907, dl. IV, nrs 12612-12618.

refereinen uit een gansche periode bijeengegaard en heeft ze *con amore* opgeteekend. Later heeft een andere hand de witgebleven vellen volgepend. Ik geef hier de stokrijmen op :

1 (F. 32). Een Latijnsch gedicht met Nederlandsche vertaling over de voorbehoedmiddelen tegen de pest.

2. (F. 32 v.). Retrograde.

3. (F. 33-33 v.). Tsy souetmen wijsheit daer gheen in sij [1].

4. (F. 33 v.-34 v.). Joos Balau. Thelich gedochte licht verborghen [2].

5. (F. 34 v.-35 v.). Referein op denzelfden stok.

6. (36-37 v.). Dit es tsalichste weere dat God noynt wrachte.

7. (F. 37-38). Tes elcken om tzyne den duvel om al.

8. (F. 38). De vreese is meer in de huere der doot.

9. (F. 39-40). Veel zynder gheroupen maer lettel vercooren.

10. (F. 40-42). Lof dien die es den wech de waerheit en dleven.

11. (F. 42-43). Of God met ons wilt wie zal ons deeren.

12. (F. 43). Een raadsel, dat als bladvulling moet dienen [3].

13. (F. 43 v.). Lydt met den tyde hy ghevet hundt. Dit referein bevat maar twee strophen en vier verzen, doordat tusschen f° 43 en f° 44 bladen moeten uitgescheurd zijn.

14. (F. 44-48). Zedelijk gedicht van 26 strophen van 8 à 10 verzen [4].

15. (F. 48-49). Zyn ditte ghoe spillen zy draeyen nu wel.

16. (F. 49). Beneden op deze bladzijde hebben we één enkel vers : Alzo langhe als ic volghe der heeren hove... Het overige van het referein is achterwege gebleven, want f° 49 v. en 50 v. zijn wit.

17. (F. 50 v.-51 v.). Hoe zuldy ontvlien dat oordeel der hellen.

---

(1) Zie hetzelfde referein in : *Refereynen int sot, amoreus wijs.* Antwerpen. Jan van Doesborch († 1520).

(2) Mone, *Op. cit.*, nr 362.

(3) Gedrukt bij Mone, *Op. cit.*, nr 510, en in : *Catalogue des livres rares de Serrure*, II, nr 2607.

(4) Mone, *Op. cit.*, nr 263.

18. (F. 51 v.-52 v.). En gheloeft al niet dat eenen selveren steert heeft.

19. (F. 52 v.-53 v.). Sweerels antierynghe dynct my bedroch zyn.

20. (F. 53 v.-54 v.). Al sietmen die lieden men kentse niet (1).

21. (F. 54 v.-55 v.). De rycke es nu de wel gheboerne (2).

22. (F. 55 v.-57 v.). Gedicht van twaalf, twaalfregelige strophen over 't recht.

23. (F. 57 v.-60). Amorues balade (3). Stok : Hier by moet liefde cleen gheacht zyn.

24. (F. 60-63 v.). Strafgedicht op Gent (4). Samenspraak.

25. (F. 63 v.-65). Der zonnen licht in dwater huer scynen ghedooghen.

26 (F. 65-66). Hoe zou een aerman ryck ghewerden.

27. (F. 66-68 v.). Gedicht van negen tienregelige strophen.

28. (F. 68 v.-70 v.). O doot ghy moet wel een bitter morseel zijn (4).

29. (F. 70-71). Wat ick huer doe kin cause niet ghepaeyen.

30. (F. 71-72). Mont toe hoe zoo men machts niet segghen.

31. (F. 72 v.-73). Wist men die waerheit wy souden geschent syn.

32. (F. 73 v.-74). Hoe sal ick dan elcken te passe leven.

33. (F. 74 v.-76). Heden es vervult die scriftuere in hu hooren.

34 (F. 76-78). Saude ic daer niet voor gode yet verdienen.

35. (F. 78-79 v.). Al comter quaet af ten es gheen wondere.

36. (F. 79 v.-81). Vint ghemeenen oorboor zoo doedy wel.

37. (F. 81-82). Want die keysers mogentheyt es wel tonsiene.

---

(1) Komt ook voor in den bundel van Jan van Styevoort (1524). Berlijn (M. Germ. 651). F. 15.

(2) Mone, *Op. cit.*, nr 280.

(3) *Ibid.*, nr 547.

(4) Uitgeg. naar het Hs. 16910-13 der Koninkl. Bibl. Brussel, door Leendertz, *Tijdschrift voor Nederlandsche Taal en Letterkunde*, XX, 1900, bl. 70-71, onder den titel : *Eenige geneuchlijke gedichten.* — Zelfde referein in de werken van Wils, Hs. 15663 der Koninkl. Bibl. Brussel, Fo 78-79.

38. (F. 82 v.-83). Dees liefde es weerdich jeghen gandt gheweghen.

* * *

Een enkel van deze refereinen en lang niet het beste is geteekend : Joos Balau. Ik heb geen enkele aanwijzing mogen ontdekken omtrent dezen dichter. De andere dragen noch naam, noch kenspreuk. De verzamelaar moet zich weinig om het vaderschap hebben bekommerd; hij bekreunde zich mogelijk meer om het gehalte der gedichten, die van uiteenloopenden aard en verschillenden ouderdom zijn. Nr 1 treffen wij reeds aan in den bundel van Doesborch die volgens Kalff « bezwaarlijk ouder kan zijn dan 1520 (1)» Nr 21 hebben we eveneens teruggevonden in het handschrift van Jan van Styevoort van 1524 (2). Nr 29 moet volgens Leendertz (3) dateeren uit de tweede helft der zestiende eeuw, en maakt ook deel uit van een reeks onuitgegeven refereinen, door Frederiks en Vandenbranden (4) toegeschreven aan Wils, factor van de Goudsbloem te Antwerpen. Ik zeg toegeschreven, want ik ben overtuigd dat er in den lijvigen bundel waarop zijn naam prijkt, heel wat voorkomt dat niet uit zijn pen is gevloeid.

Het blijkt dus dat die refereinen op verschillende datums over een periode van tenminste vijftig jaar vervaardigd zijn.

Naar den geest zijn zij bovendien van ongelijke waarde. Eenige van godsdienstigen aard, staan dicht bij de Middeleeuwen; zij zijn geschreven onder de obsessie van den dood, kenmerken zich door een ascetische verachting van de menschelijke natuur, en geven zedelijken raad ten beste (nrs 8, 11, 28, 33, 34). Een enkel is streng allegorisch (nr 37). Andere vertoonen merkbaar den invloed van de Hervorming. Zij gispen de goede werken, stellen de biecht

---

(1) Kalff. *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*. Groningen, 1907, II, bl. 128.

(2) Zie : C. G. N. de Vooys. *Een ongedrukte bundel refereinen van 1524*. (*Tijdschr. v. Nederl. Taal en Letterk.*, XXI, 1902, bl. 78-79).

(3) Zie hooger.

(4) Frederiks en Van den Branden. *Biographisch Woordenboek der Noord- en Zuid-Nederlandsche Letterkunde*. 1878, bl. 653.

en de vasten aan de kaak en moeten in 't geheim of wel vóór het uitvaardigen der eerste plakkaten vervaardigd zijn (1521) (n^rs 4 en 5).

Een betrekkelijk groot aantal hebben een sterk naar voren tredende sociale strekking (n^rs 7, 9, 13, 17, 18, 19, 21, 26, 30, 31, 35). Het zijn de beste. Ze zijn niet zelden doorgloeid van edele verontwaardiging tegen de heerschende misbruiken, en sommige mogen wel naast die van Anna Bijns worden gelegd. Zij varen uit tegen de « symonyten en gheestelicke ypocryten », welker hand « altyts moet syn ghesmeert ». De officieren noemen zij smalend « leeverheeters ». De rijke menschen worden gescholden voor « ghiereghe balghen, vuyl stinckende bucken ». Alles gaat verkeerd en « wist men die waerheyt wy souden geschent syn ». Zij zijn vol mêewaren voor den « aerman » die alom verdrukt en vertrapt wordt, en zóó heftig gaan ze soms te keer tegen den hardvochtigen « rijckman », dat ik geneigd ben te gelooven, dat sommige verzen wel konden ingegeven zijn door de anabaptische ideeën die omstreeks de jaren 1530 zoo ongehoord om zich grepen.

Zoo leest men in referein 26, 1e strophe :

> Ende al zijn daerme ghesmeten, zij moetent herden.
> Zij moghen hem selven lecken willen zij versoent zijn.
> Maer smeten ze yemende, tzou moeten geboet zijn.

3e strophe :

> Wat heeren temmeren, metsen of maeken
> Daerme moeter gheven stijlen en staeken,
> Tmoet altoos vàn hueren halze drupen.

In den heelen bundel is ongelukkig maar één referein in 't zotte (n^r 29). Het is een bitter-komische klacht tegen het huwelijk. Er zit gang en leven in. Ik geef het hierachter weer.

* * *

Uit het voorgaande blijkt ten overvloede het belang van ons manuscript voor de Nederlandsche letterkunde. Kalff heeft terecht gewezen op het geringe aantal refereinen van vóór de Hervorming, die tot ons zijn gekomen. Wij hebben een bundel, gedrukt bij van Doesborch, het hand-

schrift van Jan van Styevoort, enkele refereinen uit de verzameling van Jan de Bruyne [1], de Gentsche uitgave van 1539 [2]. Dat is ongeveer alles. De rederijkers staan in kwaden geur bij onze meeste letterkundigen. Die min of meer erfelijk geworden vooringenomenheid tegen hen hebben Knuttel [3] en Kalff [4] gepoogd den kop in te drukken. Had Knuttel de gedichten en refereinen van Doesborch en Styevoort gekend, hij zou wellicht een vollediger en eervoller « eerherstel » hebben bewerkt !

Onder de handschriften, die hier en elders nog op het uitgeven wachten, zal wellicht nog wel wat goeds op te diepen zijn, en Van Houts oordeel als zouden de Rederijkers enkel « in hun vadsigheyt een rondeelken weten op te ruspen », kon wel eens wat te streng uitvallen.

Ik laat hier een paar refereinen volgen uit den bundel, dien ik zooeven besproken heb. Ik hoop in de gelegenheid te worden gesteld, eerstdaags, het handschrift in zijn geheel en met het noodige commentaar, te kunnen uitgeven.

Nr 8.

Vreest hu ghy menschen die zyt manslachtig
Vreest hu eer de clyncke up den dume slaet [5]
Vreest hu der sponde die zyt vrauwe crachtich
Vreest hu die gods gheboden versmaet
5 Vreest hu die up vrauwen speelen ghaet.
Vreest hu ghy alle die vonnesse gheeft.
Vreest hu beghevene [6] die vuyt huwer reghele staet
Vreest hu ele mensche die in nyde leeft
10 Keert hu vuyt sonden ende niet en sneeft
Haut gods gheboden cleen ende groot
Vreest hu voor thende hu zelven ancleeft
Tot gods dienste weerde vrienden menjoet
De sorghe es meest in de huere der doot.

---

(1) Uitgegeven door Ruelens, 1879-1881. (Société des Bibliophiles anversois).
(2) *Refereynen...* Gendt, Joos Lambrecht, 1539.
(3) Knuttel. *Rederijkers eerherstel.* (*Gids*, I, 1910, 435 vlg.).
(4) Kalff, *loc. cit.*
(5) eer het te laat is. — (6) kloostelingen.

Vreest hu die draecht valsche ghetughen
15 Vreest hu die herders zyt vanden scapen
Vreest hu die vader noch moeder en bughen
Vreest hu die met valscheeden den cost betrapen
Vreest hu die heeren ende vrauwen enapen (1)
Vreest hu die ghierich zyt voort eertsche goedt
20 Vreest hu ghy luxuryeusche papen
Vreest hu alle die wel weet dat (2) sterven moet
Vreest tviants temptacie so sydy vroet
En scuwet tgloet des hels conroet (3)
Bloet zyt niet in duechden ende hebter toe spoet
25 Vreest hu voort sterven scuut tviants stoet
De vreese es meer in de huere der doot.

Vreest hu ghy menschen hoe vaste ghy staet
Vreest hu keysers coninghen hertooghen
Vreest hu der doot tes ons toeverlaet
30 Vreest hu besculdich tsyne voor gods ooghen
Vreest hu die heeden zweert daer es gheloghen
Vreest hu die anders beddeghenoot begheert
Haut Christus ghebodt naer hu vermoghen
Vreest hu die in gulsichheden tgoet verteert
35 Wilt altyts dyncken om den uppersten weert
Dat hy u wille verleenen in habrahams seoot
Herberghe om hu ziele met duechden bespeert (4)
Ende wilt hu altyts wachten voor tvians cloot (5)
De sorghe es meest in de huere der doot.

40 Prince wilt dyncken altyts om sterven
Scuut plaetse der sonden weest daer in niet bloet
Tot allen dueghden wilt stellen hu bederven (6)
De sorghe es meest in de huere der doot.

Nr 29.

Messie de waerheit god wilt my vergheven
Van wonderlicker planeete was noynt gescreven
Dan myn wyf es want gheen vruecht en raepse
Kin canse niet ghepaeyen al blyvic huer beneven (7)
5 Gaetse staetse waeetse of slaepse
Wiltse ter kercken ghaen ie verenaepse (8)

---

(1) dienen. — (2) dat ghy. — (3) bende, gebroed. — (4) versierd. — (5) kogel. (6) pogingen. — (7) bij haar. — (8) vergezel ze.

Gaetse te bedde ick ontcousse ick ontscoeyse
Ick segge god sein u lief niesse gheeuse gaepse
Dan nemic wat rooswaters ende ick bespoeyse
10 Legghic goet vier an sy secht ick verbroeyse
En een rysekin dunct huer te zeere laeyen
Sy claecht elkerlycke en secht ick vermoeyse
Wat ick huer doe kin canse niet ghepaeyen.

Ick fleeuse ick smeeese en ick flatteirse
15 Ick stryese (1) ick streeese (2) ende ic stoffeirse
Met juweelkins costelic nae tnieuwe taeliekin (3)
Ick stelle huer tuutkins (4) ende ick parreirse
Ic voude huer capproen zo doe ic huer falgekin (5)
Ic ryde huer kuerskin van naelge tot naelgekin
20 Ic camme huer hoef en ic winde huer haer
Al voor myn duere maekie een baelgekin (6)
Om datser uprusten soude myn wederpaer
Ic slute deen duere hier dander veynster daer
Om dat huer niet een windekin en soude bewaeyen
25 Om huer believen doe ick myn beste maer
Wat ic huer doe kin canse niet ghepaeyen.

Ic gheve huer ducaten angeloten (7) en lipkins (8)
Om huer eten cokye partrysen en snipkins
Tvleeskin suuchse of en de beenkins enaghie
30 Ick heffe huer stert up ick rape huer slipkins
Huer troechskins (9) serepic (10) en huer kuekene vagie
Ghelieft u yet anders lief dit vraghie
Om datse van huer selven maeet zo veil quax (11)
Seeltseme smytseme dat verdraeghie
35 Ic vaghe huer scoens ende ic wryve huer claex (12)
Noch vintse an myn wercken altyt wat laex
Al doe ic mynen wille naer den hueren draeyen
Noch claechse en secht ic doe hier lettel ghemae
Wat ic huer doe kin canse niet ghepaeyen.

40 Prinehe de waerheyt en willic niet veinsen
Wat mond mach spreken oft herte ghepeinsen
Dat doeic huer hebben van lecker moeaeykins (13)
Moorbeischen room ghebroet met freinsen (14)

---

(1) reinig ze. — (2) streel ze. — (3) mode. — (4) haarvlechten. — (5) sluier. (6) hekwerk. — (7) Engelsch gouden muntstuk. — (8) muntstuk nergens vermeld. — (9) vaatwerk. — (10) maak ik schoon. — (11) omslag. — (12) vlekken. (13) soort van deegkoek. — (14) aardbeziën (« fraise »)

Waerme pasteyen ghesuuckerde vlaeykins
45 Peerkins inden wyn appelen metten viersaeykins (1)
Heefse dit niet zo sechse zy es te veeghere (2)
Ic stoofse ic waermse ic heete huer baeykins (3)
Dan draghiese up en neer lanex den steeghere (4)
Sitse te hooghe ic stelse wat leeghere
50 Om dat huer den gheest wat soude verfraeyen
Noch segghic al bem ic huer aldus weeghere
Wat ic huer doe kin canse niet ghepaeyen.

FREDERIK LYNA.

---

(1) suikererwten. — (2) doodelijk ziek. — (3) wollen kleederen. — (4) trap.

Les « homines de casa Dei » du très ancien droit liégeois

Il a existé à Liége, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, une juridiction spéciale devant laquelle étaient faits tous les actes judiciaires que nécessitaient les mutations des alleux situés dans la principauté.

Cette cour, dont il est fait mention dès 1207 [1], siégeait entre la cathédrale de Saint-Lambert et l'église Notre-Dame [2]. Dans les textes relatant les œuvres de loi accomplies devant elle, ses membres étaient désignés par les mots *homines de casa Dei* ou *homines de casa Dei et beati Lamberti* [3], *homines allodiales et de casa*

---

(1) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* ; t. I, Louvain, 1864, p. 362-363 : Charte d'Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, confirmant une donation d'Ebroïn de Flèron en faveur des abbayes d'Aulne et du Val Saint-Lambert : ... *inter ecclesiam beate Marie et ecclesiam beati Lamberti, in loco ubi allodiorum solet firmari donatio...*

(2) Cf. le texte cité à la note précédente et en général tous les actes émanant de la cour allodiale : la formule *inter sanctam Mariam et Sanctum Lambertum, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert* est toujours la même. Citons cependant le texte suivant particulièrement caractéristique : DE BORMAN, *Les échevins de la Souveraine Justice de Liége*, Liége, 1892-1899 ; 2 vol. in-4°, (« Société des Bibliophiles liégeois ») t. I, p. 433-434 (1261, 5 avril) : ... *entre Sainte-Marie et Saint-Lambier a Liege, la u om afaite les alus si k'en justice...*

(3) S. BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége*, Bruxelles, 1893-1913 ; 5 vol. in-4° parus ; le 5e par PONCELET, (« Commission Royale d'Histoire ») t. I, p. 364-365 (1236, 26 sept.) ; *Ibid.* I, p. 371 (1236, nov.) ; J. CUVELIER, *Cartulaire de l'Abbaye du Val Benoit*, Bruxelles, 1906, in-4° (« Commission Royale d'Histoire »), p. 136-137 (1254, déc.) ; BARBIER, *Histoire de l'Abbaye de Floreffe*, Namur, 1892 ; 2 vol. in-8, t. II, p. 115 (1257, 19 juin) ; *Analectes* XXIII, p. 389-390 (1257, 15 sept.) ; Cartulaires de Saint-Lambert et du Val Benoit, *passim*.

Dei (1), en français *hommes de Cyse Deu* ou *delle chise Dieu* (2), ou encore *aluens, allowens* (3).

C'est l'archiprêtre de Liége qui scellait de son sceau les actes de ce tribunal (4); mais après que celui-ci eut reçu en 1403, par la Modération de la Paix des Seize (5), une organisation permanente et régulière, un sceau propre à la cour fut employé concurremment avec celui de l'archiprêtre. Le nombre des membres, jusque-là variable, fut fixé à un maïeur et douze conseillers.

Cette cour allodiale était la juridiction suprême en matière d'alleux (6) ; pour que ceux-ci fussent considérés comme tels, ils devaient être inscrits sur ses registres (7).

* * *

Que sont ces *homines de casa Dei*? Des érudits se sont

---

(1) *Saint-Lambert*, II, p. 127-128 (1261, 26 juillet) ; *Ibid.* II, p. 131 (1261, juillet) ; *Val Benoit*, p. 180 (1265, juillet) etc. — On rencontre aussi les formes corrompues *homines de capitagio Dei* (S. Bormans, *Les Seigneuries allodiales du Pays de Liége*, Liége, 1867, in-8° ; p. 15, n. 1, 1278), ou en français *hommes de chef Dieu*.

(2) *Val Benoit*, p. 176-177 (1264, 7 sept.) ; *Ibid.*, p. 178-180 (1265, 15 avril) ; *Ibid.*, p. 185-186 (1267, 22 oct.) ; *Ibid.*, p. 186-187 (1267, 29 oct.) ; *Saint-Lambert*, II, p. 236-237 (1275, 17 juillet) ; Cartulaires de Saint-Lambert et du Val Benoit, *passim*.

(3) Par exemple dans S. P. Ernst, *Histoire du Limbourg* (publiée par Ed. Lavallaye), Liége, 1837-1848, 7 vol. in-8°, t. VI, p. 280-281 (1270). — Cf. aussi Jacques de Hemricourt, *Patron del Temporaliteit* dans Raikem et Polain, *Coutumes du Pays de Liége*, Bruxelles, 1870-1884, 3 vol. in-4°, (« Recueil des Anciennes Coutumes de la Belgique ») t. I, p. 276.

(4) *Val Benoit*, p. 136-137 (1254, déc.) ; *Ibid.*, p. 147-148 (1258, 19 juillet) ; *Saint-Lambert*, II, p. 127-128 (1261, 26 juillet) ; *Val Benoit*, p. 176-177 (1264, 7 sept.) ; Cartulaires de Saint-Lambert et du Val Benoit, *passim*.

(5) Bormans, *Ordonnances de la Principauté de Liége*, Bruxelles 1878, f° (« Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique »); Première serie, p. 397.

(6) Hemricourt, *Patron del Temporaliteit*, p. 276 : ... *les hommes de Monsignor ou les esquevins de Liege ou les alluwens entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, qui sont les trois chiefs de nostre pays*... — Sur la cour allodiale et son fonctionnement à partir du xve siècle, on se reportera aux *Seigneuries allodiales* de S. Bormans.

(7) Ch. de Mean, *Observationes et res judicatæ ad jus civile Leodiensium* (3e éd. de M. G. de Louvrex), Liége, 1740, 2 vol., f° ; *Obs.*, 121, n° 14, t. I, p. 268. — Plusieurs cours allodiales siégeant en diverses localités de la principauté ressortissaient à la cour allodiale de Liége (M. G. de Louvrex, *Recueil contenant les édits et règlements faits pour le païs de Liege et comté de Looz*, Liége,

bornés à traduire *hommes allodiaux* (1), par où ils entendent des propriétaires d'alleux.

Wohlwill (2) a élevé, avec raison, croyons-nous, des doutes sur cette interprétation ; il lui opposait essentiellement les objections suivantes :

L'expression *homines de casa Dei*, surtout lorsqu'on y ajoute les mots *et sancti Lamberti*, paraît impliquer une relation de dépendance personnelle entre les hommes ainsi désignés et l'église de Liége, ce qui s'accorde mal avec la notion d'alleutier (3).

D'autre part la paix d'Angleur du 14 février 1313 (4) applique les mots *hommes de chief Dieu et Saint-Lambert* à toute la population de Liége, patriciens et plébéiens. Il n'est donc pas possible de limiter le sens de ce terme à celui que lui donnait Schoonbroodt.

Après Wohlwill, MM. Des Marez (5), G. Kurth (6) et Pirenne (7) ont contesté que les *homines de casa Dei* aient été des propriétaires d'alleux.

Nous nous sommes efforcé de déterminer à qui s'appliquait en réalité ce terme d'*homines de casa Dei* et comment

---

1750-1752, 4 vol., f°, t. II, p. 180) ; il convient de citer parmi elles, la cour allodiale de Rochefort, qui paraît avoir été particulièrement importante (Lamotte, *Etude historique sur le comté de Rochefort*, Namur, 1893, in-8°, p. 262.)

(1) Notamment Schoonbroodt dans son *Inventaire des Chartes du Chapitre de Saint-Lambert à Liége*, Liége, 1863, in-4° ; Daris dans son *Cartulaire de l'Abbaye de Herckenrode* (« Bulletin de l'Institut archéologique liégeois »), t. X, 1870 et t. XI, 1872 ; S. Bormans dans ses *Seigneuries allodiales*.

(2) *Die Anfänge der landständischen Verfassung im Bisthum Lüttich*, Leipzig, 1867, in-8°, p. 176-177.

(3) Jean Boutilhier, *Somme Rurale*, I, 84, cité par Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 2e éd., Paris, 1895, in-8°, p. 217, n. 2 : *Tenir en franc alleu si est tenir terre de Dieu tant seulement*.

(4) Bormans, *Ordonnances* ; Première série, p. 141 ss.

(5) *Etude sur la propriété foncière dans les villes du Moyen Age et spécialement en Flandre* (20e fascicule du « Recueil de Travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand »). Gand et Paris, 1898, in-8°, p. 82.

(6) *La cité de Liége au Moyen Age*, Bruxelles et Liége, 1909-1910, 3 vol. in-8°, t. I, p. 137.

(7) *Sur la condition sociale de Henri de Dinant*, « Bulletins de l'Académie Royale de Belgique », Classe des lettres, 1908, p. 61.

cette expression a pu désigner les membres d'une cour allodiale.

* * *

L'église de Liége — ou plus exactement St-Lambert — était originairement propriétaire du territoire de la ville de Liége avec ses environs, ainsi que de tous les domaines que des donations successives y avaient ajoutés (1). L'ensemble de ces terres constituait l'alleu de Saint-Lambert.

L'immense majorité des habitants de cet alleu appartenait, au IXe, au Xe, au XIe siècle, aux divers échelons de la non-liberté ou de la demi-liberté, et se trouvait donc dans une situation de dépendance personnelle vis-à-vis de l'église de Liége ; elle constituait la *familia ecclesiæ*, dont les membres pouvaient être qualifés *homines de casa Dei*, quoique nous n'ayons pas d'exemple de l'emploi de cette expression à ces époques très reculées.

Dans cette *familia* de condition juridique inférieure, un groupe d'hommes s'élève peu à peu à une situation sociale plus élevée : ce sont les *ministeriales*, ceux des serfs ou des demi-libres, que l'évêque a affectés à certains emplois de sa maison, à certaines fonctions domaniales, ou dont il a fait ses hommes d'armes (2). La classe se développe à travers le XIe et le XIIe siècle ; au XIIIe, elle n'est plus loin d'être l'égale des vassaux libres, avec lesquels elle se fondra à la fin du siècle.

Or, précisément au début du XIIIe siècle, nous constatons l'emploi du terme *homines de casa Dei* comme synonyme de *ministeriales* (3). L'expression prend un sens technique (4).

---

(1) Wohlwill, *op. cit.*, p. 8-9 ; Kurth, *op. cit.*, t. I, p. 157 ; t. III, p. 374. — L'église n'était évidemment pas propriétaire de tout le territoire qui constitua la principauté de Liége ; celle-ci comprenait des régions dont l'évêque n'avait reçu que le *comitatus*, c'est-à-dire le pouvoir public, ce qui n'entraînait pas la propriété du sol.

(2) Nous nous proposons d'expliquer le développement historique de la ministérialité liégeoise au cours d'un ouvrage d'ensemble — actuellement en préparation — sur les *ministeriales* en Belgique.

(3) Dans ce sens, cf. Wohlwill, *op. cit.*, p. 177-178.

(4) A Bâle pendant tout le XIIIe siècle *homines de casa Dei* et *ministeriales* sont synonymes (Arnold, *Verfassungsgeschichte der deutschen Freistädte* ; Hambourg et Gotha, 1854, 2 vol. in-8°, t. II, p. 180-181.)

Nous en avons la preuve dans plusieurs textes.

Le premier est une charte de Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, du 22 juin 1203 (1), au sujet de l'inféodation de divers biens au comté de Looz. Dans le corps de la charte, l'évêque prend certains engagements envers le comte, pour lui-même et pour *tota Leodiensis ecclesia, barones et nobiles et ministeriales.* Dans les souscriptions, on trouve, faisant pendant à l'*ecclesia*, un groupe de témoins annoncé par *de clericis* ; répondant aux *barones et nobiles*, un autre groupe introduit par *testes sunt de nobilibus viris* ; enfin un dernier groupe de témoins correspondant aux *ministeriales* et précédé par les mots *testes sunt de casa Dei.* Il ne peut y avoir dans ce cas de doute sur la nécessité d'identifier les *homines de casa Dei* avec les *ministeriales.*

La nécessité de cette identification s'impose encore à raison même de la disposition des souscriptions des témoins : on oppose les témoins *de casa Dei* aux témoins nobles, comme, dans d'autres chartes, on oppose à ceux-ci les *ministeriales* rassemblés sous l'expression *de familia ecclesiæ* (2).

Cette disposition est encore la même ailleurs. Elle l'est notamment dans une charte de juin 1227 (3), par laquelle Thierry, sire de Heinsberg, reprend à titre de fiefs des alleux qu'il a donnés à l'église de Liége ; elle l'est encore dans une charte du 14 mars 1234 (4), par laquelle Arnould, comte de Looz et de Chiny, engage à l'église de Liége ses avoueries de Tongres, Alken et Oreye. Dans les deux textes, les *homines de casa Dei* souscrivent à la

---

(1) *Saint-Lambert*, I, p. 387-388.

(2) Par exemple, *Analectes*, XVII, p. 73-75 (1154 : *de nobilibus viris* : ... ; *de familia Sancti Lamberti* : ...) ; *Analectes*, XXIV, p. 197 (1154 : *nobiles viri* :... ; *de familia Sancti Lamberti* : ...) ; Daris, *Notice historique sur l'abbaye de Beaurepart à Liége*, « Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », t. IX, 1868, p. 340-341 (1155 : *liberi homines* : ... ; *de familia* : ...) ; Miraeus-Foppens : *Opera diplomatica*, Louvain et Bruxelles, 4 vol., f°, t. II, p. 1178-1179 (1173 : *liberi homines* : ... ; *de familia Sancti Lamberti* : ...) ; *Ibid.*, III, p. 577-578 (1196 : *de nobilibus viris* : ... ; *de familia majoris ecclesiæ* : ...) ; etc.

(3) *Saint-Lambert*, I, p. 236-237.

(4) *Saint-Lambert*, I, p. 367-369.

manière des *ministeriales*, après les *viri nobiles* et sous une rubrique différente (1).

Dans d'autres chartes encore, d'ailleurs, en 1213 (2) et en 1236 (3), on retrouve la même distinction.

Mais ce qui ne permet plus le moindre doute sur la nécessité d'identifier avec les *ministeriales*, les *homines de casa Dei*, c'est l'examen des noms que portent ceux-ci.

Bodon de Hozémont (1203) est cité dans trois textes de 1176, 1178, 1196, comme *ministerialis* (4) ; Garnier de Nivelles (1203) l'est en 1196, 1204 et 1209 (5) ; Gérard de Hozémont (1203), l'est en 1203, 1204 et 1209 (6) ; Lambert de Huy (1203), en 1204 et 1209 (7) ; ses ancêtres le sont depuis le XIe siècle (8) ; Libert et Rigaud de Lexhy (1203), en 1203, 1204 et 1209 (9) ; Fastré de Hemricourt (1203-1227),

---

(1) 1227 : ... *nobilium vero hominum* : ... ; *hominum etiam de casa Dei* :... 1234 : ... *virorum nobilium* : ... ; *et hominum de casa Dei* : ...

(2) Ernst, VI, p. 181-182 (... *tam nobilium hominum nostrorum quam hominum de casa Dei.*)

(3) *Saint-Lambert*, I, p. 367-369 (... *multis aliis nobilibus hominibus nostris et de casa Dei.*)

(4) Daris, *Beaurepart*, p. 343-344 : *liberi homines* : ... ; *de familia ecclesiæ Sancti Lamberti sunt testes* :... *Godinus de Hosemont et Boddo frater ejus*... ; Miraeus, II, p. 1183 ; Miraeus, III, p. 577-578 — Pour ces diverses identifications, nous nous bornons à indiquer les sources en ne reproduisant une partie du texte que pour une seule référence.

(5) Miraeus, III, p. 577-578 (*de nobilibus viris* : ... ; *de familia majoris ecclesiæ* : ... *Warnerus de Nivella*...) ; de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, Bruxelles, in-4° (« Commission Royale d'Histoire »), t. I, 1844, p. 13 ; *Ibid.*, I, p. 129-131 ; *Saint-Lambert*, I, p. 157-159.

(6) Daris, *Beaurepart*, p. 350-351 (*de liberis hominibus* : ... ; *de familia Sancti Lamberti* : *Gerardus de Hozemont*...) ; de Reiffenberg, *Monuments*, I, p. 13 : *Ibid.*, I, p. 129-131 ; *Saint-Lambert*, I, p. 157-159.

(7) de Reiffenberg, *Monuments*, I, p. 13 ; *Saint-Lambert*, I, p. 157-159 (*de hominibus suis nobilibus* : ... ; *de familia* : *Lambertus de Hoio*...)

(8) Cf. par exemple : *Saint-Lambert*, I, p. 46-48 (1096) ; *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, p. 21 (1124) ; *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 4e série, t. I, p. 108-109 (1129, 25 mai) ; Miraeus, III, p. 708-710 (1147) etc.

(9) Daris, *Beaurepart*, p. 350-351 (Rigaud) ; de Reiffenberg, *Monuments*, I, p. 13 (Libert et Rigaud) ; *Ibid.*, I, p. 129 131 (plusieurs témoins nobles suivis des mots *et quamplures viri nobiles* ; puis les noms de quelques *ministeriales* connus, et parmi eux Libert de Lexhy) ; *Saint-Lambert*, I, p. 157-159 (Libert).

en 1203, 1209 et 1220 (1) ; Baudouin de Jeneffe (1227-1236), en 1220 (2) ; Guillaume de Hozémont (1227), en 1209 (3) ; Godefroid de Skeuvre (1227), en 1220 (4).

Lorsqu'en 1295 (5), le chapitre de Saint-Lambert et le mambour font allusion, dans une charte aux divers ordres de la population qu'ils ont consultés, ils font encore une place particulière aux *homes de le chise Deu*, c'est-à-dire sans doute ici aux représentants des familles de *ministeriales* (6), dont la fusion avec la noblesse était encore toute récente.

Nous arrivons ainsi à déterminer l'un des sens de l'expression *homines de casa Dei*, employée au XIIIe siècle comme synonyme de *ministeriales*.

En tenant compte de cette signification, on comprend pourquoi, lorsqu'en 1230 (7) Baudouin de Jeneffe est investi de la châtellenie de Waremme, il doit prendre l'engagement que son fils aîné épousera *feminam de casa Dei et beati Lamberti* (8), c'est-à-dire une femme appartenant à la ministérialité de Saint-Lambert.

C'est qu'en effet, Baudouin et son fils sont — on l'a vu — des *ministeriales* de Liége ; or, si le fils de Baudouin épousait une femme n'appartenant pas à la ministérialité liégeoise, son petit-fils suivrait la condition de sa mère à

---

(1) Daris, *Beaurepart*, p. 350-351 (1203) ; de Reiffenberg, *Monuments*, I, p. 129-130 (1209) ; *Saint-Lambert*, I, p. 186-188 (même disposition qu'à l'avant-dernière référence de la note précédente).

(2) *Saint-Lambert*, I, p. 186-188.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) Charte inédite (*Liber chart.* 498) ; extrait reproduit par Wohlwill, *op. cit.*, p. 97, n. 2 : *euissiemes mandeit les chevaliers et le conseith de bones vilcs de païs et les homes de la chise Deu.*

(6) Ce qui contribue à nous le faire croire, c'est notamment une autre charte de 1295 (2 nov. ; *Saint-Lambert*, II, p. 529-531) dans laquelle on annonce successivement les sceaux des *nobles homes*, puis ceux des chevaliers du comte de Looz, et *autres chevaliers dele escheviet de Liege*, qui sont précisement presque tous des descendants de *ministeriales*, notamment Guillaume de Hemricourt et Gérard de Berloz cités en tête.

(7) *Saint-Lambert*, I, p. 259 (1230, 2 mars) ; Wohlwill (p. 55, n. 2 et p. 180) avait déjà saisi la véritable portée de ce texte.

(8) Bormans (*Seigneuries allodiales*, p. 9-10) avouait ne pas pouvoir s'expliquer cet usage : il s'imaginait, en effet, qu'il s'agissait de la cour allodiale.

lui [1] et la châtellenie de Waremme passerait dans une maison sur laquelle l'évêque de Liége et le chapitre de Saint-Lambert n'auraient pas un pouvoir aussi direct que sur un de leurs *ministeriales*. Bien plus, l'église de Liége verrait lui échapper une famille importante de sa ministérialité.

Cette restriction à la liberté de mariage est simplement une mesure tendant à conserver l'intégrité du domaine. Elle correspond absolument aux mesures analogues prises en ce qui concerne les serfs.

C'est aussi en voyant en eux des *ministeriales* que l'on peut arriver à comprendre pourquoi, dans une charte du 4 juin 1260 [2], le chapitre de Saint-Lambert réserve à des *homines de casa Dei* les fonctions de châtelain de la forteresse de Sainte-Walburge. Cette mesure est évidemment dictée par le souci de ne pas voir cette importante forteresse aux mains de vassaux sur lesquels le chapitre aurait moins d'action. Des vassaux nobles, plus indépendants, installés sur cette hauteur qui domine Liége, auraient constitué pour la ville un danger considérable.

* * *

A côté de l'acception technique de *ministeriales*, les mots *homines de casa Dei* ont conservé le sens général de membres de la *familia* de Saint-Lambert. Mais par suite de l'affranchissement progressif de la population urbaine de Liége et des autres villes soumises à l'autorité de l'évêque, une partie importante de cette *familia* devait être désormais considérée comme libre. Aussi, au XIIIe siècle, le terme *familia* n'a-t-il plus désigné exclusivement les serfs ou les demi-libres de l'église [3], mais aussi quelquefois tous ceux qui relevaient, au temporel ou même au spirituel, de la juridiction épiscopale [4].

---

(1) En vertu du principe *fructus ventrem sequitur*.

(2) *Saint-Lambert*, II, p. 117-118 — Wohlwill (*op. cit.*, p. 55, n. 2) avait également compris qu'il était ici question de *ministeriales*.

(3) Comme par exemple dans un texte de 1265 (*Saint-Lambert*, II, p. 157-158 ; cf., Wohlwill, *op. cit.*, p. 179, n. 1.)

(4) C'est le cas notamment dans un acte du 20 juin 1245 relatif à Maestricht (A. Wauters : *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique* ; *Preuves*, Bruxelles, 1869, in-8°, p. 159-161).

C'est conçue dans ce sens large de sujets de l'église que la *familia Sancti Lamberti* a pu, au XIIIe et au XIVe siècle, être indiquée par l'expression *homines de casa Dei* (1).

Ainsi s'explique le fait que la Paix d'Angleur du 14 février 1313 (2) qualifie les parties contractantes, c'est-à-dire toute la population de Liége, de *hommes de chef Dieu et Saint-Lambert* (3)

Pris dans cette acception générale de sujets de l'église, les mots *homines de casa Dei* constituent en quelque sorte un archaïsme, une survivance (4) du temps où, avant l'affranchissement de la bourgeoisie, tous les sujets de l'église étaient les serfs ou demi-libres de Saint-Lambert.

Mais peut-être faut-il donner encore au terme *homines de casa Dei* un troisième sens : au sein de la population urbaine de Liége, qui a dû comprendre très rapidement des éléments adventices assez nombreux, les descendants des membres de l'ancienne *familia* de Saint-Lambert auraient constitué comme un groupement privilégié, analogue à celui des *homines sancti Petri* de Louvain, descendants des membres de l'ancienne *familia* de l'église Saint-Pierre (5).

On comprendrait ainsi une disposition de la charte de l'évêque Albert de Cuyck, confirmée par Philippe de Souabe en 1208 (6), d'après laquelle des citoyens de Liége peuvent,

---

(1) C'est ce qu'avait déjà vu Wohlwill (*op. cit.*, p. 179) qui cependant ne s'était pas rendu compte qu'il n'était pas ici question de *ministeriales*.

(2) Bormans, *Ordonnances* : Première série, p. 141-145.

(3) Art. 21 : *Et se les parties avoient mestier de consethe de dit capitle al acquison des dis mals, li dis capitle les en doit consethier, si avant qu'ilh en est tenus a chu qu'ilh puissent eistre maintenus a loy si com hommes de chef-Dieu et Saint-Lambert, solone la constumme del pays.*

(4) Wohlwill (*op. cit.*, p. 181) a déjà noté ce caractère de survivance.

(5) M. Pirenne indique cette signification et fait ce rapprochement dans sa *Note sur Henri de Dinant* (p. 61) citée plus haut. — Sur les *homines Sancti Petri*, cf. H. Van der Linden. *Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge*, Gand, 1892, in-8° (7e fascicule du « Recueil de Travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand), p. 5-14.

(6) G. Kurth, *Les origines de la commune de Liége*, « Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXXV, 1905 », p. 304-309 ; art. 12 : *Si alicui libero homini ad faciendam legem suam, unus aut duo liberi homines defuerint, bene licebit civibus Leodiensibus cum eo et pro eo jurare, si tamen de casa Dei fuerint.*

si tamen de casa Dei fuerint, servir de co-jureurs à un noble (1).

Ainsi peut aussi se justifier l'appellation *hommes de cise Dieu* donnée à des citains de Liége, c'est-à-dire à des bourgeois (2), qui, à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, constituent de plus en plus l'élément prépondérant dans la cour allodiale siégeant entre Sainte-Marie et Saint-Lambert (3).

* * *

Comment se fait-il que ces *homines de casa Dei*, en qui nous avons reconnu tantôt des *ministeriales* et tantôt en général des sujets de l'église, soient juges en matière d'alleux ?

Il convient de se demander d'abord ce que sont en réalité ces alleux.

Il paraît peu probable qu'à l'intérieur du patrimoine de Saint-Lambert, qui constituait un alleu, il ait pu exister originairement des propriétés libres. Tout le sol devait appartenir à l'église (4). Et pourtant, dans le courant du XIIIe siècle, les œuvres de loi accomplies entre Sainte-Marie et Saint-Lambert paraissent bien avoir des alleux pour objets (5).

Nous croyons que la solution du problème est indiquée par quelques textes que nous avons réunis.

---

(1) Wohlwill (*op. cit.*, p. 178) a le tort, croyons-nous, de considérer les mots *si tamen de casa Dei fuerint* comme se rapportant au *liber homo* : *liber homo* et *de casa Dei* paraissent des termes contradictoires.

(2) Parmi lesquels se trouvent des descendants de *ministeriales*, tel Thomas de Hemricourt, marchand de vin, maïeur de la cour allodiale en 1330 (*Saint-Lambert*, III, p. 332.)

(3) *Saint-Lambert*, II, p. 127-128 (1261, 26 juillet) ; *Val Benoit*, p. 171-172 (1263, 20 juillet) ; *Ibid.*, p. 176-177 (1264, 7 sept.) ; *Ibid.*, p. 178-180 (1265, 15 avril) ; *Ibid.*, p. 180 (1265, juillet) ; *Ibid*, 186-187 (1267, 29 oct.) ; *Saint-Lambert*, II, p. 236-237 (1275, 17 juillet) ; Cartulaires de Saint-Lambert et du Val Benoit, *passim*.

(4) Dans ce sens : Wohlwill, *op. cit.*, p. 181 ; Des Marez, *op. cit.*, p. 30-31 Kurth, *Cité de Liége*, t. III, p. 375 ; Hansay, *L'alleu urbain à Liége au XIIe siècle*, «Bulletin Philologique et Historique publié par la Société pour le progrès des études historiques et philologiques », t. I, 1920, p. 35.

(5) Cf., notamment *Saint-Lambert*, II, p. 65-67 (1254, 16 janvier) : *decem bonnaria de puro allodio meo.*

Le premier est une charte de 1146 [1], par laquelle Henri de Leyen, évêque de Liége, met l'abbaye d'Afflighem [2] en possession d'une terre sise à Frasnes-lez-Gosselies [3] pour être affectée au prieuré que l'abbaye avait en cet endroit. Or la terre dont il s'agit est un *allodium quod Albertus de Tines atque uxor ejus Agolendis tenebant*, et qui avait été donné à la dite Agolendis par son père lors de son mariage. Cet alleu est vendu à l'abbaye d'Afflighem ; mais *quia vero Albertus de familia beati Lantberti erat* [4] *et ideo hoc idem allodium ad eandem ecclesiam pertinebat*, c'est l'évêque qui met l'abbé en possession de la terre et qui recevra annuellement de celui-ci un cens de deux deniers, recognitif, à n'en pas douter, du domaine éminent de Saint-Lambert.

Il ressort nettement de ce texte qu'un membre de la *familia* de Saint-Lambert ne pouvait, au XIIe siècle, avoir de propriété foncière personnelle; il n'était qu'un tenan de l'église; l'alleu dont il disposait appartenait à celle-ci.

C'est ce qui ressort également d'une charte à peu près contemporaine (elle est des environs de 1147 [5] dans laquelle Gobert, neveu d'Henri de Leez, donne à l'abbaye d'Afflighem un alleu de dix bonniers, situé près de la cour de Lauzelle [6]. La donation est faite à charge pour le donataire de payer chaque année un cens d'un denier *Sancto Lamberto... in die natali ejusdem martyris cuius servus ego sum*, ajoute le concédant. Ici encore ce cens — dont la modicité indique le caractère recognitif du domaine éminent — prouve que nous nous trouvons en présence d'un alleu appartenant non pas au donateur, mais à l'église de Liége, dont il est *ministerialis* ; ce donateur n'est qu'un tenant.

---

(1) E. de Marneffe, *Cartulaire d'Afflighem* (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2e section : *Cartulaires et Documents étendus*, Louvain, 1894-1896, in-8°), p. 117-118.

(2) Dépendance d'Hekelghem, province de Brabant, arrondissement de Bruxelles, canton d'Asselie.

(3) Province de Hainaut, arrondissement de Charleroi, canton de Gosselies.

(4) C'est-à-dire qu'il était *ministerialis* de l'église de Liége.

(5) de Marneffe, *Cartulaire d'Afflighem*, p. 121.

(6) La ferme de Lauzelle est située sur le territoire de la commune de Wavre (province de Brabant, arrondissement de Nivelles, chef-lieu de canton).

Un troisième texte — celui-ci de 1207 (1) — n'est pas moins caractéristique : c'est une charte de Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, notifiant qu'Ebroïn de Fléron, chevalier, a donné aux abbayes d'Aulne (2) et du Val-Saint-Lambert (3) son alleu d'Alleur (4) et de Hombroux (5). Or, avant de faire le transfert entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, *hoc allodium prius quidem nomine elemosine in manus nostras reportavit*, dit l'évêque. Il nous paraît que si l'alleu est reporté d'abord par le donateur entre les mains de l'évêque, c'est qu'il dépend de celui-ci.

Quelles conclusions est-il permis de tirer de ces textes ?

Ils légitiment à nos yeux l'hypothèse que les alleux que nous rencontrons dans les domaines de Saint-Lambert sont des alleux de l'église (6), qu'ils constituent son *treffond* (7), et qu'une usurpation lente, mais incontestable, fut nécessaire pour qu'on les considérât comme des alleux appartenant à ceux qui, dans le courant du XIIIe siècle, accomplissent à leur sujet des œuvres de loi. Ceux-ci ne sont donc que des tenants, et la cour allodiale n'est originairement qu'une cour de tenants (8), tout comme une cour féodale ou censale.

De cette manière on comprend comment des *homines de casa Dei*, des membres de la *familia* aient pu être des *homines allodiales*.

---

(1) *Analectes*, I, p. 362-363.

(2) Dépendance de Gozée, province de Hainaut, arrondissement et canton de Thuin.

(3) Dépendance de Seraing-sur-Meuse, province de Liége, arrondissement de Liége, chef-lieu de canton.

(4) Province de Liége, arrondissement de Liége, canton de Fexhe-lez-Slins.

(5) Dépendance d'Alleur.

(6) Dans ce sens : Wohlwill, *op. cit.*, p. 181 ; Kurth, *Cité de Liége*, t. I, p. 157 ; t. III, p. 382 — Wohlwill tire argument — avec raison, pensons-nous — en faveur de cette hypothèse, du fait que les actes émanant de la cour allodiale sont scellés par l'archiprêtre, survivance de l'époque où le domaine éminent de l'église sur les alleux correspondait à une réalité.

(7) Cf. dans P. Erhera, *Les Masuirs*, Bruxelles, 1891, 2 vol. in-8°, t. I, p. 374, un extrait de la traduction française faite au XIIIe siècle de la charte de l'avouerie de Jumet, de 1201 : *treffons* et *allued* y sont synonymes.

(8) Dans ce sens : Pirenne, *Henri de Dinant*, p. 61 et Kurth, *Cité de Liége*, I, p. 157, n. 3.

Ce qui paraît, d'ailleurs, prouver que ces *allodia* n'ont pu être de véritables alleux, c'est le fait même que tous les actes juridiques accomplis à leur sujet devaient se faire devant cette juridiction spéciale des *homines de casa Dei*. S'il s'était agi de terres appartenant en pleine propriété à ceux qui en faisaient le transfert, le tribunal compétent eût été le tribunal public, c'est-à-dire celui des échevins.

* * *

Il n'en est pas moins vrai que dans le courant du XIIIe siècle déjà, les *homines de casa Dei* étaient tenus pour propriétaires d'alleux (1). Nous l'avons dit, ceci est dû à une usurpation. Services et redevances dus pour les tenures sont tombés peu à peu en décadence.

Certaines de ces tenures — celles notamment, sans doute, qui avaient été attribuées aux *ministeriales* — ont pu être primitivement de ces fiefs de service, tenus à foi sans hommage, qui ont été longtemps en Allemagne les fiefs propres aux *ministeriales* (2). On conçoit que des fiefs de cette nature aient pu perdre plus aisément leur caractère et être considérés par leurs possesseurs comme des alleux, lorsque, dans le courant du XIIe siècle (3), les *ministeriales* liégeois reçurent des fiefs ordinaires. L'hommage qui manquait aux fiefs de service, apparaissait, en effet, désormais, comme l'élément essentiel du contrat féodal.

Mais la plupart des tenures faisant partie du domaine allodial de Saint-Lambert ont été des biens censaux. Originairement les membres de la *familia* qui en étaient les tenanciers, ont dû acquitter de ce chef un cens recognitif de la propriété de l'église, ou payer en cas de changement de propriétaire ou de tenant un droit de relief, dit droit de réquisition. Mais en même temps que

---

(1) Cf. Kurth, *Cité de Liege*, I, p. 157, n. 3.

(2) Schroeder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, 5e édit., Leipzig, 1907, in-8°, p. 448 ; Keutgen, *Die Entstehung der deutschen Ministerialität* « Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte », t. VIII, 1910, p. 508-509.

(3) Nous savons par Gislebert de Mons, *Chronique* (édition de L. Vanderkindere, Bruxelles, 1904, in-8°, « Commission Royale d'Histoire »), c. 217, p. 302-303, qu'en 1195, Hellin de Ville en Hesbaye, commandant du château de Huy et *ministerialis* de l'évêque de Liége, avait fait hommage au comte de Namur pour un fief qui n'est pas précisé.

les citains s'affranchissaient, les cens fonciers et les droits de relief (1) de bien des terres tombèrent en désuétude (2), le nom d'alleu qui s'appliquait à elles, en se plaçant au point de vue de l'église à qui elles appartenaient, leur fut désormais appliqué en se plaçant au point de vue de l'ancien tenant, considéré dorénavant comme propriétaire.

Nous n'avons guère conservé de textes relatant des actes juridiques accomplis devant la cour allodiale antérieurement à cette transformation, qui devait être achevée au début du XIIIe siècle (3). Mais les origines de cette cour remontent plus haut.

Elle n'a dû être d'abord qu'une réunion, au centre de l'alleu de Saint-Lambert, de membres de la *familia* de cette église, qui tenaient d'elle une portion de son alleu. C'est ainsi que s'explique la double appellation de ses membres : *homines de casa Dei* et *homines allodiales*. Entre eux, comme devant une cour de pairs, ils faisaient tous les transferts de leurs tenures, propriétés de l'église de Liége, et dont ils n'avaient que le domaine utile (4).

Lorsqu'à la suite de l'évolution que nous avons esquissée, ces tenures furent considérées comme appartenant à leurs tenants, l'usage ne changea pas : ce fut toujours entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, devant les *homines de casa Dei*, que s'accomplirent les œuvres de loi ; mais désormais les *hommes de cise Dieu* constituaient une cour composée d'alleutiers, et il en fut ainsi jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

---

(1) Dans un acte de vente de mars 1225, il est encore question d'un alleu grevé d'une rente et comportant un droit de relief (SCHONBROODT, *Inventaire des chartes de Saint-Lambert*, n° 48.)

(2) WOMLWILL, *op. cit.*, p. 181 ; KURTH, *Cité de Liége*, I, p. 157.

(3) C'est en 1207 (*Analectes*, I, p. 362-363), en effet, que nous rencontrons le dernier texte où l'on trouve encore des traces reconnaissables du domaine éminent de l'église de Liége sur un alleu dont l'affectation est faite entre Sainte-Marie et Saint-Lambert.

(4) Absolument comme cela se faisait encore à Saint-Trond en 1254 : nous y voyons à cette date une mutation d'alleu accomplie devant des *pares allodii... qui omnes habent de allodio ecclesie* (*Le livre de l'Abbé Guillaume de Ryckel*, publié par H. PIRENNE, Bruxelles, 1896, in-8°, « Commission Royale d'Histoire », p. 331).

L'accession du Luxembourg au Zollverein en 1842

L'union douanière belgo-luxembourgeoise a mis fin à l'accord commercial qui, pendant trois quarts de siècle, a uni les destinées économiques du grand-duché de Luxembourg à celles du Zollverein.

L'entrée du Luxembourg dans le Zollverein ne fut conclue qu'à la suite de discussions longues et pénibles et c'est à leur corps défendant que le roi grand-duc et ses sujets se résignèrent à lier le sort de leur pays à celui des États de l'Association commerciale allemande.

Les négociations engagées sous Guillaume Ier, au lendemain même du retour du Luxembourg sous sa souveraineté, avaient abouti sous son fils et successeur Guillaume II à la signature du traité du 8 août 1841. Mais lorsque le roi grand-duc connut les conditions draconiennes insérées par la Prusse dans le traité et qu'il constatat le mécontentement que l'union projetée provoquait dans le Luxembourg, il se décida à refuser la ratification des préliminaires signés à Berlin par son plénipotentiaire.

J'ai raconté ailleurs (1) l'effet que produisit la décision du roi grand-duc. Le gouvernement prussien voulut y voir une manœuvre de la France et un recul de l'influence germanique. Le roi de Prusse écrivit à son royal cousin et ami pour l'avertir des dangereuses conséquences de sa résolution. Mais rien n'y fit ; le roi Guillaume déclara que la force même ne le ferait pas céder et, pour mettre la

(1) « Les destinées économiques du Luxembourg en 1841. Zollverein ou Union belge? » *Revue générale*, février 1922.

Prusse et l'Europe en présence du fait accompli, il offrit à la Belgique de conclure avec elle une union économique, ou tout au moins un traité de commerce. Cette union répondait aux vœux des Belges et des Luxembourgeois. Depuis 1839, une loi spéciale, dite *loi de faveur*, atténuait pour les habitants du Luxembourg allemand la rigueur de la législation douanière belge, et la Belgique, pour des motifs sentimentaux et politiques autant que pour la sauvegarde de ses intérêts économiques, redoutait l'établissement de relations étroites entre le Grand-Duché et l'Allemagne.

Les menaces de la Prusse, la crainte aussi que le roi Guillaume ne profitât de la suppression des douanes pour favoriser la propagande orangiste dans ses anciens États, paralysèrent la bonne volonté du gouvernement belge : au moment de conclure, il recula et perdit ainsi l'occasion d'atténuer une des désastreuses conséquences du traité des XXIV articles.

Guillaume II, abandonné par la Belgique, brouillé avec la Prusse et pressé par ses sujets luxembourgeois de faire cesser le dangereux isolement économique de leur petit pays, chercha en vain une solution qui lui permît de réserver l'avenir en maintenant l'indépendance du Grand-Duché.

Je voudrais, dans ces quelques pages, rappeler à la suite de quelles circonstances il fut obligé de reprendre les négociations avec la Prusse, et comment la Belgique contribua, pour une part bien minime, il est vrai, à faire entrer le Luxembourg dans le Zollverein.

* * *

Depuis le moment où le roi Guillaume avait refusé de ratifier le traité d'accession du Luxembourg au Zollverein, la Prusse avait employé tous les moyens pour vaincre l'obstination du roi. L'échec des négociations avec la Belgique avait été un premier succès pour la diplomatie prussienne ; elle espérait bien en profiter pour amener le roi à céder. Mais le roi était soutenu dans sa résistance par le représentant de la France à La Haye, M. de Bois-le-Comte, et c'est ce qui exaspérait la Prusse. M. de Bois-le-Comte, à

la fin d'octobre, avait rejoint son poste et l'on n'avait pas tardé à constater que « le monde politique de La Haye subissait son influence inquisitoriale et passablement tracassière » (1). Le diplomate français avait offert au roi d'appliquer au Luxembourg les stipulations du traité commercial franco-hollandais. Il lui avait aussi conseillé, pour échapper à la pression qu'on s'efforçait d'exercer sur lui par l'intermédiaire du gouvernement hollandais, d'abdiquer la couronne grand-ducale en faveur d'un de ses fils.

Ni l'une ni l'autre de ces deux propositions n'avaient chance de réussir. La seconde ne plaisait pas au roi et, quant à la première, elle était, de l'avis du prince de Chimay, « sous le masque de la conciliation, un puissant aliment de discorde ». L'union du Luxembourg à la France était précisément ce que l'Allemagne redoutait par dessus tout. On connaissait à Berlin les sympathies des Luxembourgeois pour la France et l'on prévoyait que si la garnison prussienne de la forteresse se trouvait noyée dans une population que les relations commerciales rapprocheraient chaque jour de la France, elle ne serait plus « qu'une sentinelle perdue de la Confédération ». C'est en éveillant la crainte d'une alliance franco-luxembourgeoise que le ministre de Prusse à La Haye, M. de Lottum, avait obtenu l'appui de ses collègues dans la campagne injuste et passionnée qu'il menait contre le roi grand-duc ; il avait même trouvé un allié assez inattendu dans le ministre anglais, Sir Edward Disbrowe. Ce diplomate, personnage borné et violent (2), considérait la non-ratification « comme un démembrement que la France voulait faire subir à l'Allemagne et que l'Europe ne devait pas tolérer ». Il avait répondu à Guillaume II qui lui demandait son avis « que le refus de ratifier était contraire à toute espèce de

---

(1) Dépêche du prince de Chimay, 27 octobre 1841. Les dépêches belges proviennent des *Archives du Ministère des Affaires Etrangères de Bruxelles :* registres *Pays-Bas*, 4 ; *Autriche*, 8 ; *Prusse*, 6 ; *Grande-Bretagne*, 18. — *Archives politico-commerciales :* Accession du Luxembourg au Zollverein. Dossier spécial 182.

(2) « L'homme aux rares idées », comme l'appelait un de ses collègues.

droit » (1). Cette attitude pouvait paraître étonnante, car l'Angleterre n'avait aucun intérêt à favoriser l'extension de l'Association des douanes allemandes et elle avait même fait tout ce qu'elle avait pu pour empêcher cette association de se former et ensuite de se consolider. Mais dans la circonstance présente l'Angleterre faisait le sacrifice — très grave à ses yeux — d'un intérêt commercial à un reste de l'esprit de 1815, au désir de ne laisser affaiblir aucune des garanties armées que le Congrès de Vienne avait élevées contre la France.

Le chef du Foreign Office, lord Aberdeen, ne se contenta pas d'approuver l'attitude de son agent à La Haye, il voulut agir personnellement sur l'esprit du roi et lui adressa une dépêche qui pressait Guillaume II de revenir sur sa décision : « Les difficultés du roi grand-duc, déjà formidables, peuvent devenir plus grandes encore, à moins que Sa Majesté n'écoute les conseils prudents et modérés... Le gouvernement de Sa Majesté (britannique) n'a aucun intérêt direct dans cette affaire, sans doute, aucun dans l'adoption de la marche qu'il approuve. Mais son opinion a été exclusivement formée par la considération de ce qui paraissait devoir le plus contribuer à l'honneur et à l'avantage du Roi lui-même » (2). Lord Aberdeen ajoutait que son opinion était partagée par les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne. Le ministre d'Autriche à La Haye, M. de Senfft, qu'on considérait à juste titre comme l'homme le plus modéré et le plus influent du corps diplomatique, désapprouvait les écarts de langage et les procédés passionnés de son collègue prussien, mais comme celui-ci il condamnait la conduite du roi : « Sans nier le droit absolu qu'avait le roi à ne pas ratifier, il estimait qu'il était *insolite* d'en faire usage et qu'on devait reprocher au roi moins son refus que l'esprit anti-allemand qui l'y avait porté, après qu'il s'était laissé entourer et entraîner dans le Luxembourg par ce qu'il y avait de plus exalté parmi les révolu-

---

(1) Dépêche de Bois-le-Comte, 30 octobre 1841. Les dépêches françaises sont extraites des *Archives du Ministère des Affaires Étrangères de Paris*. Registres : *Pays-Bas* 643 (sept.-déc. 1841), 644 (janv.-juillet 1842).

(2) Dépêche de lord Aberdeen, 19 novembre 1841.

tionnaires belges ». La Prusse eût voulu entraîner l'Autriche à une action commune et obtenir d'elle qu'elle agît à La Haye au nom de la Confédération germanique. Mais Metternich refusa; il consentit seulement à proposer à Guillaume II sa médiation pour trouver une solution qui satisfît en même temps le roi et le Zollverein » (1).

C'était dans ce sens aussi que la Russie consentait à intervenir à La Haye. Le ministre de Russie suggérait au roi grand-duc l'idée de ratifier le traité tout en faisant des réserves pour les articles qui paraissaient blessants pour l'amour-propre de la nationalité luxembourgeoise. Mais les bons conseils pas plus que les menaces ne semblaient faire impression sur l'esprit du roi. Il répondait à l'envoyé russe, bien dévoué cependant aux intérêts de la Hollande : « Vous pouvez envoyer chez moi 200,000 ou 300,000 hommes et vous n'en trouverez que 30,000 pour vous attendre, mais vous les trouverez. Les temps où le roi de Hollande avait peur sont passés. » Et il ajoutait : « Nous verrons bien comment ils me forceront à mettre *mon Willem* au bas d'un traité quand je ne le veux pas ! » (2)

A une note officielle publiée par le gouvernement prussien dans le courant du mois d'octobre (3), le roi grand-duc répondit par un mémorandum qui fit scandale parce que

---

(1) Calmes. *Der Zollanschluss des Grossherzogtums Luxemburg an Deutschland* (1842-1918), I, p. 169.

(2) Dépêche du marquis de la Rozière, 12 octobre 1842 : « Je suis, disait Guillaume II au diplomate français, un petit roi, un très petit roi, mais je suis maître chez moi, un point sur un *i*, mais un point. J'ai des liens avec les souverains du Nord ; je suis le beau-frère de l'un d'eux, cousin-germain de l'autre. C'est très bien, mais je n'entends pas être autre chose. »

(3) La note prussienne du 18 octobre déniait au roi grand-duc le droit de ne pas ratifier un traité conclu par des plénipotentiaires, conformément à leurs instructions. Elle voyait dans la non-ratification le triomphe du parti anti-allemand dans le Grand-Duché : « Ce parti, qui depuis 1830 et les années suivantes a été si actif contre la maison d'Orange, a relevé la tête avec arrogance. La répulsion, on peut même dire l'aversion contre l'Allemagne, le penchant pour les voisins non-allemands, s'exprime sans réserve... Il est indéniable que ce n'est pas la protection et l'encouragement des intérêts matériels, mais des passions politiques qui sont les vrais motifs de l'activité politique des partis du Grand-Duché. Le but de cette activité n'apparaît que trop clairement, c'est la séparation complète du Luxembourg de l'Allemagne... »

pour légitimer sa conduite, Guillaume II y faisait allusion à une lettre privée de Frédéric-Guillaume et à l'approbation qu'il avait reçue du roi de Prusse [1]. C'était, certes, un procédé très incorrect et l'on comprend qu'à Berlin on ait qualifié la note hollandaise d' « incongrue ». Les ministres prussiens auraient voulu recourir à des mesures de coercition, soumettre l'affaire à la Diète, mais ces moyens répugnaient à Guillaume IV.

Stifft, le directeur de la chancellerie luxembourgeoise, plus Prussien que Hollandais, confiait secrètement à Lottum son opinion personnelle : « D'après lui, il n'y avait qu'un moyen de faire céder le roi... c'était de forcer *le roi de Hollande* par la Hollande elle-même. Stifft conseillait donc d'envoyer un ultimatum avec la menace de mesures contre le commerce hollandais si la ratification n'était pas donnée dans un délai fixé et assez court pour que dans l'intervalle un traité ne fût pas signé avec la France ou la Belgique. »[2] Ce fut la dernière manœuvre de Stifft. Depuis quelque temps déjà le roi grand-duc avait retiré sa confiance à ce fonctionnaire infidèle. Au début de novembre il le renvoya et nomma comme chancelier M. de Blochausen, le représentant le plus actif du parti français dans le Grand-Duché.

Stifft partit, mais le conseil donné par lui était bon et Lottum s'empressa d'en faire son profit. Précisément les États-Généraux venaient de se réunir; par eux on pouvait

---

(1) Note de M. de Stifft du 25 octobre 1841 : « Il y a encore un fait qui mérite d'être relevé dans la note prussienne, disait le chancelier grand-ducal, c'est la correspondance particulière entre le roi grand-duc et S. M. le roi de Prusse dont le mémoire ne fait aucune mention. Cette correspondance, il est vrai, n'est pas conçue dans les formes diplomatiques. Cependant, le sens du contenu de la première lettre du roi grand-duc, écrite à S. M. le roi de Prusse et officiellement envoyée par l'intermédiaire du général aide de camp qui également rapporta la réponse de S. M. prussienne fut de demander, avant de prendre aucune détermination, l'assentiment du moins tacite du roi de Prusse à la non-ratification. Après avoir exposé avec la plus complète franchise l'embarras où la signature du traité avait placé le roi grand-duc, la réponse du roi de Prusse ne pouvait être interprétée que dans un sens parfaitement conforme aux désirs du roi grand-duc et c'est alors seulement que la résolution définitive de ne pas ratifier fut prise. »

(2) Lottum au roi de Prusse, 24 octobre 1841.

agir sur le roi. Lottum, aidé par Disbrowe, s'efforça d'entraîner les membres des États à refuser le budget, à moins que le roi ne renonçât à la couronne grand-ducale en faveur d'un de ses fils.

Cette ingérence étrangère déplaisait aux Hollandais, mais la crainte de compromettre leurs colonies en se brouillant avec l'Angleterre et la prospérité de leur commerce en rompant avec l'Allemagne les impressionnait vivement.

Quelle que fût l'obstination du roi, il lui était impossible de ne pas tenir compte du mécontentement de ses sujets [1]. L'échec de l'entente avec la Belgique l'obligeait en quelque sorte à reprendre les négociations avec le Zollverein. Une nouvelle lettre de Frédéric-Guillaume lui offrit l'occasion de sortir de l'isolement dangereux où il se trouvait placé. La lettre commençait par des menaces, mais elle promettait au roi les bons offices de son cousin, s'il consentait à chercher un terrain d'entente. «... Votre gouvernement oublie vis-à-vis du mien ou plutôt *des nôtres* jusqu'aux formes requises par la diplomatie européenne. Toute l'Allemagne et bien au delà des limites de la coali-

---

[1] Les hommes politiques les plus marquants donnaient tort au roi. Le baron van Zuylen, qui avait refusé d'accepter le ministère des Affaires Étrangères tant que la question de la ratification ne serait pas solutionnée, disait au diplomate français : « Ce maudit Luxembourg nous a toujours porté malheur. Sous l'ancien roi, il lui a servi de prétexte à sa folle résistance ; sous celui-ci, il va nous impliquer dans des tiraillements... Qu'est-ce que ces Luxembourgeois pour lesquels nous allons nous exposer à des complications ? Des transfuges, des félons qui, après la révolution belge, ont été les premiers à crier à la déchéance de la maison de Nassau... » Pour décider le roi à donner sa ratification, M. van Zuylen lui écrivit une lettre où il allait jusqu'à lui dire que son refus de ratifier était un procédé *déloyal*. Le roi, après avoir reçu cette lettre, fit venir un de ses conseillers, M. Rappart : « Allez, lui dit-il, reporter cette lettre à M. van Zuylen et revenez dans une demi-heure avec la lettre tout entière biffée de sa main ou avec sa démission. S'il persiste à croire son maître déloyal, il ne doit plus le servir ; dites-lui que je lui parle comme son roi que je suis ; si je pouvais lui parler comme particulier, je lui dirais autre chose. » — Rappart était revenu avec la lettre biffée. — Falck, le ministre hollandais à Bruxelles, désapprouvait aussi le roi. « C'est un ancien républicain, disait le roi en parlant de lui, je l'observe avec attention ; ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai des soupçons sur lui... » Cf. dépêche de Bois-le-Comte, 9 novembre 1841.

tion douanière retentit d'un seul cri d'indignation. Il n'y a pas de doute que la Zollkonferenz qui va se réunir ne demande des mesures de rétorsion. La Diète germanique même agitera fortement la question luxembourgeoise. Et moi, dont l'influence aurait peut-être pu calmer la trop grande agitation, moi, j'ai les mains liées. L'indiscrétion commise par un ou deux de Vos trop zélés serviteurs, en montrant deux lignes du commencement et deux lignes de la fin de ma première lettre à Vous, cher et bon Guillaume, me condamne à l'inaction... En un mot votre position peut devenir très critique. »

Frédéric, après avoir rappelé ce qu'il avait fait pour amener le roi grand-duc à ratifier, ajoutait : « Voici mon idée. Vous enverriez un négociateur ici et Vous *nous* feriez dire : « Ah ça! entendons-nous. Votre traité était pour quatre ans. Ce temps est trop long. J'ai eu de grands doutes sur son opportunité pour mon Grand-Duché : ces quatre ans l'auraient peut-être ruiné. C'est pour cela que je ne ratifierai jamais avec les quatre ans. Mais n'y aurait-il pas moyen de changer ces vilains quatre ans? Si vous acceptez un an de durée, tout est changé. Un an ne fera pas de mal au Luxembourg. Donnez-moi un an et je signe. » Qu'en pensez-vous, cher Guillaume?...

« Si au contraire Vous rejetez mes bonnes et loyales intentions, je me trouverais au bout de mon latin. Je ne pourrais plus faire prévaloir *le cousin* — chose bien cruelle pour mon cœur — et je me trouverais dans la triste nécessité de ne plus me mêler personnellement de l'affaire et d'en laisser faire une purement de gouvernement à gouvernement.. Si vous entrez dans mes vues, *le cousin* se mettra en quatre pour faire adopter Vos propositions aux autres cours du Zollverein. Tout en ne pouvant *garantir* le succès de mes bons offices, je n'en doute pas... »

Deux jours après, Frédéric-Guillaume ajoutait en post-scriptum : « J'ai fait parler depuis à quelques gens du métier sur le côté pratique d'un traité pour un an Ils énoncent de grands doutes sur la bonne volonté d'y entrer des autres États du Zollverein. Cette circonstance ne me retient pas un moment de vous envoyer M de Luck avec cette lettre. La chose principale est que Vous renouiez

avec nous autres. Prenez le motif *d'un an* ou bien celui de meilleures conditions pour la frontière des deux Luxembourgs (chose plus faisable peut-être) ou tout autre motif, mais renouez, renouez, renouez !!! *avant* que les clameurs des Hollandais ou les mesures du Zollverein et de la Diète de Francfort Vous y forcent. Je prie Dieu qu'Il guide Votre cœur et Vos pas. »

Le roi de Prusse engageait donc son cousin à ratifier en y mettant comme condition ou bien de signer pour un an, ou bien d'obtenir des conditions spéciales pour le maintien des relations entre les deux Luxembourgs.

Guillaume II, au lieu de choisir entre ces deux conditions, se décida à les réclamer toutes les deux. Au début de décembre, il renvoya M. de Scherff à Berlin pour reprendre les négociations et proposer pour prix de sa ratification *pour un an* l'admission de *toutes* les conditions que la Belgique mettrait au maintien de la loi de faveur. Avant son départ, M. de Scherff fit connaître au prince de Chimay la nouvelle résolution de son maître : « Je n'ai pas besoin de vous dire, confia-t-il au ministre belge, l'opinion du roi sur les relations à maintenir entre les deux parties du Luxembourg. *C'est donc à la Belgique à nous aider à sortir d'embarras.* Si nous sommes jugés par la Diète nous devrons sans aucun doute subir le traité pour quatre ans ; si nous transigeons, nous serons libres au bout de la première année — mais pour cela il nous faut le concours du gouvernement belge... Il serait à désirer que le général Willmar reçût des instructions pour agir de concert avec moi, de manière à ce que le maintien de la loi du 6 juin et des compensations fissent (dans un instrument séparé) partie de la transaction. » [1] Le roi grand-duc se mettait ainsi « à la merci de la Belgique », mais il créait pour cette dernière une situation très délicate : « La question du Luxembourg, remarquait Chimay, se trouve placée entre l'Allemagne et la France. La première s'est unanimement prononcée sur la ratification. La seconde, au contraire, obéissant involontairement peut-être à son instinct

[1] Dépêche du prince de Chimay, 24 novembre 1841.

national plus qu'à la raison, s'est élevée contre. » (1) Si le roi Léopold mettait au maintien de la loi de 1839 des conditions inacceptables, il risquait de se brouiller avec la Prusse; s'il cédait trop facilement, il mécontentait la France. Avec une extrême habileté, le roi grand-duc endossait donc à la Belgique la responsabilité du succès ou de l'échec des négociations.

A Bruxelles, on espéra un moment que ce rôle d'arbitre permettrait d'obtenir des avantages considérables. « Il ne saurait échapper à votre attention, mandait M. de Briey au ministre belge à Berlin, qu'il y a par le fait, une grande différence entre notre position actuelle et celle que nous avions avant les embarras suscités par le refus de ratification du roi grand-duc. Nous pouvons aujourd'hui nous montrer plus exigeant qu'auparavant. » (2)

Mais, malgré l'invitation du roi de Prusse et la promesse de ses bons offices, M. de Scherff et ses propositions furent fort mal accueillis à Berlin. Les ministres prussiens, revenant sur une parole donnée précédemment, firent valoir que l'établissement du traité pour un an ne valait pas les frais et les pertes que causerait au Zollverein l'union avec le Luxembourg.

Quant à la seconde demande luxembourgeoise, elle parut tout à fait inadmissible. Un des membres du ministère prussien, rencontrant M. Willmar, lui déclara que M. de Scherff arrivait avec des conditions qui n'étaient pas acceptables; et comme M. Willmar s'étonnait et faisait la supposition que ces conditions devaient donc être bien plus importantes que celles que la Belgique avait présentées avant le 8 août, le ministre prussien répondit : « Celles-là n'étaient déjà pas si modestes! La demande d'introduire 15,000 moutons dans un pays d'une population de 150,000 habitants, c'était vraiment vouloir le monopole de la vente des moutons. » (3)

La Prusse ne voulait pas accorder les allègements réclamés en faveur des produits métallurgiques belges parce

---

(1) Dépêche du prince de Chimay, 24 novembre 1841.
(2) de Briey à Willmar, 8 décembre 1841.
(3) Dépêche de Willmar, 23 décembre 1841.

que ces dégrèvements ne profiteraient pas aux provinces rhénanes. Si les intérêts luxembourgeois se trouvaient quelque peu compromis par la suppression de la loi belge de 1839, on estimait qu'ils trouveraient une compensation suffisante dans l'ouverture du marché allemand.

Aux efforts de M. de Scherff s'ajoutèrent bientôt ceux de deux commissaires luxembourgeois, MM. Simons et Pescatore, qui avaient tenu à défendre eux-mêmes les intérêts de leur pays. Ils faisaient partie de la commission réunie par le roi pour l'éclairer sur la situation du Grand-Duché et avaient été naguère de chauds partisans de la révolution de 1830; on les savait très opposés à l'entrée du Luxembourg dans le Zollverein ,mais aussi très aigris de l'échec des négociations avec la Belgique [1].

L'accueil qu'on leur réserva à Berlin fut des plus frais. Pour faire échouer leur mission, on avait écrit du Luxembourg à divers membres du gouvernement prussien dans un sens tout à fait mensonger sur leurs antécédents On avait même avancé que M. Simons, comme membre du Congrès national, avait voté la déchéance des Nassau ; au point de vue prussien, c'était un grief fort sérieux [2]. Le roi Frédéric-Guillaume les qualifia de « misérables » et refusa de les recevoir ; ses ministres ne les écoutèrent qu'avec froideur et défiance. Ce ne fut que lorsque la calomnie dont ils étaient les victimes fut dévoilée qu'on consentit à discuter avec eux. Mais les pourparlers qui suivirent se ressentirent de la contrainte des premières entrevues. Leurs instructions leur recommandaient « de s'adresser au ministre de Belgique, de s'étayer de lui, d'agir de concert avec lui ». Dès la première conférence, on leur déclara de la manière la plus formelle qu'on n'admettrait pas les modifications de tarifs demandées par la Belgique et ils en conclurent que l'appui du ministre belge leur serait inutile et

---

(1) Dépêche de Willmar, 8 janvier 1842.

(2) Depêche de Vermersch, 9 février 1842. M. Simons n'avait pas pris part au vote de la déchéance. Son élection n'était pas encore validée à ce moment. Le ministre d'Autriche à La Haye, le comte Senfft, avertit Metternich que l'accusation portée contre M. Simons et son compagnon était fausse : « Ce n'est pas exact en point de fait pour ces deux individus. » (*Sic !*) Dépêche du 25 janvier 1842.

même nuisible. Ils s'apercevaient avec étonnement qu'on traitait les intérêts matériels du Luxembourg avec un superbe dédain ; on ne leur répondait pas quand ils présentaient des objections au traité du 8 août et on se contentait de leur dire « qu'ils étaient Allemands et que leur vocation devait être d'entrer dans la grande association commerciale allemande » (1).

Somme toute, la Prusse ne voulait faire aucune concession ; elle estimait qu'en traînant les choses en longueur, le Luxembourg se fatiguerait des difficultés de sa situation et que, pour sortir de son isolement économique, il signerait le traité du 8 août.

Le gouvernement prussien fit donc savoir qu'il refusait de signer le traité pour un an ; en même temps, il rappelait au Luxembourg que ses devoirs d'État confédéré lui interdisaient de conclure un traité avec la France ou la Belgique. Il semble que Guillaume II avait bien prévu que ses dernières propositions seraient rejetées ; il ne les avait faites que pour amener une situation nette et précise où l'Allemagne et le Luxembourg retrouveraient leur liberté d'action. L'échec de la mission de M. de Scherff était donc un succès pour lui et l'on pouvait croire que les négociations luxembourgeoises seraient suspendues pour longtemps En réalité, elles étaient à la veille de leur conclusion.

* * *

Les souverains anglais avaient invité Frédéric-Guillaume IV à être parrain de leur second enfant, le prince Édouard — le futur Édouard VII. Non seulement le roi de Prusse avait accepté, mais, à l'étonnement de la Cour d'Angleterre, il annonçait au mois de janvier 1842 qu'il assisterait personnellement au baptême. Dans le but de donner à la Hollande et à son roi une preuve publique de son mécontentement, il décida qu'au lieu d'adopter la route de Hollande, il passerait par la Belgique et viendrait s'embarquer à Ostende. Le gouvernement belge s'empressa d'offrir au royal voyageur toutes les facilités ; il fit remar-

(1) Dépêche de Willmar, 25 janvier 1842.

quer que grâce à son réseau de chemins de fer, le voyage de Liége à Ostende ne durerait que quelques heures. Il eût voulu ménager une entrevue officielle entre les souverains à Bruxelles ou à Laeken, mais Frédéric-Guillaume s'y refusa. Tout au plus consentit-il à rencontrer le roi Léopold à Ostende. Pour qui se rappelle la réprobation que la révolution de 1830 avait soulevée en Allemagne et la constante défiance que depuis lors on nourrissait à Berlin contre la Belgique et son souverain, la décision de Frédéric-Guillaume constituait une véritable victoire morale [1]. L'entrevue des deux rois fut d'ailleurs plus longue que ne l'avait prévu le roi de Prusse. Par une *négligence volontaire* de l'amirauté anglaise, le bateau chargé de transporter le roi eut un retard de trente-six heures et Frédéric-Guillaume fut bien obligé, pendant ce temps, d'être l'hôte du roi des Belges.

Quand on connut à La Haye l'itinéraire choisi par le roi de Prusse, le gouvernement hollandais en ressentit une très vive émotion. Sous la pression de ses ministres, Guillaume II fut forcé de s'adresser à Lottum pour obtenir que le souverain prussien se décidât tout au moins ou à revenir par la Hollande, ou à réserver à son cousin une entrevue à Aix-la-Chapelle ou à Cologne.

Mais Lottum veillait; il croyait cette fois avoir trouvé le moyen de vaincre l'obstination du roi grand-duc. Il parvint à rallier son souverain à la manière forte et celui-ci répondit à l'invitation du roi de Hollande qu'il n'avait pas l'intention de revenir par la Hollande et qu'il ne conseillait pas à son cousin de se rendre dans les provinces rhénanes pendant le carnaval à cause des sentiments hostiles du peuple à son égard. Mais le roi ajoutait : « Si le roi grand-duc accepte le traité du 8 août, alors je lui promets de faire tout mon possible pour atténuer les dommages causés au Luxembourg par la suppression des avantages belges ; alors je prolongerai mon voyage et je me rendrai

---

(1) Le comte de Briey tint à faire remarquer à tous nos agents à l'étranger l'importance que ce voyage avait pour la Belgique : « Cette manifestation des sentiments de l'illustre monarque, leur écrivait-il, a fait la plus vive impression sur les esprits. » Dépêche du 6 février 1842.

à La Haye pour remercier le roi de Hollande en mon nom et au nom du Zollverein. » (1) Par une dernière habileté de Lottum, cette note fut remise au ministre des Affaires Étrangères de Hollande et non au chancelier du Luxembourg. Guillaume en jugea le ton menaçant et blessant. Il fut frappé de l'idée que ses sujets allaient voir dans le voyage du roi de Prusse à travers la Belgique le prélude de cette alliance germano-belge, si redoutée en Hollande parce qu'elle isolerait ce pays de la France et le rejetterait entre l'Angleterre, mal disposée, et l'Allemagne, aliénée. Les États-Généraux avaient déjà manifesté plus d'une fois leur mécontentement ; que feraient-ils si le roi se présentait à eux avec la responsabilité d'avoir compromis leur politique et leur commerce pour un intérêt de famille qui leur était totalement étranger (2)? Le roi avait bien affirmé qu'il mourrait sur la brèche plutôt que de céder, mais il n'avait pas le caractère obstiné de son père ; la crainte de perdre toute popularité en Hollande eut raison de ses dernières hésitations. Il fit venir M. de Blochausen, lui exposa l'urgence impitoyable de prendre une décision dont il n'avait même plus le choix et lui dit qu'il allait envoyer à Londres des propositions d'arrangement. M. de Blochausen entendit le roi avec une profonde douleur, mais il ne put disconvenir que par le refus ou l'hésitation de la Belgique, la position était devenue intenable (3).

Deux jours après les commissaires hollandais partaient pour Londres. On n'avait pas choisi des agents du gouvernement luxembourgeois, mais deux ministres hollandais,

---

(1) Calmes, *op. cit.* I, p. 182.

(2) Dépêche de Bois-le-Comte, 12 février 1842.

(3) Le roi avait dit à M. de Blochausen : « Les choses ne peuvent rester comme elles sont : l'Allemagne va nous être définitivement fermée et toute notre combinaison pour vivre sans elle était basée sur la disposition que montrait la Belgique d'accorder au Luxembourg un traité de commerce qui lui eût rendu ce que nous étions résignés à perdre du côté de l'Allemagne. Mais la Belgique craint de blesser la Prusse en négociant avec nous. Elle n'ose évidemment le faire sans avoir son assentiment que la Cour de Berlin se gardera bien de lui donner et pendant ce temps le Grand-Duché est exposé à mourir de faim; le voyage du roi de Prusse par la Belgique, en me présentant comme brouillé avec lui, me compromet de plus en plus avec l'opinion de la Hollande. » Dépêche de Bois-le-Comte, 15 février 1842.

le baron van Heeckeren et Rochussen, preuve évidente que l'affaire du Luxembourg échappait en quelque sorte à la direction du roi grand-duc. Lottum avertissait son maître que Rochussen était un de ses hommes de confiance, que par conséquent des concessions de la part de la Prusse n'étaient pas nécessaires (1).

Les ministres hollandais étaient munis de pleins pouvoirs qui leur permettaient d'accepter la ratification pure et simple du traité du 8 août. Cependant ils devaient insister pour le maintien de la loi de faveur. Le roi en faisait même « une condition absolue » de son acceptation (2). Ainsi jusqu'au dernier moment il conservait à la Belgique son rôle d'arbitre.

A Londres, les négociations marchèrent rapidement; les ministres hollandais étaient décidés à tout sacrifier pour aboutir. Le roi de Prusse se fit fort d'obtenir du roi Léopold la promesse du maintien de la loi de faveur et donna la garantie que si la loi était retirée l'Allemagne ferait au Grand-Duché des avantages plus qu'équivalents (3).

Pour sauvegarder la dignité du roi grand-duc, on décida que le traité du 8 août serait annulé et remplacé par un texte nouveau qui, à quelques détails près, ne fit que reproduire le premier traité (4).

Frédéric-Guillaume promit de passer par la Hollande. A son retour d'Angleterre, il rencontra une seconde fois à Ostende le roi Léopold. La Belgique avait abandonné le Luxembourg; elle aurait eu mauvaise grâce à compromettre par une attitude intransigeante l'accord conclu entre le Grand-Duché et le Zollverein. Léopold consentit donc au maintien provisoire de la loi de faveur.

Les ministres hollandais redoutaient un nouveau revirement de leur roi. A peine débarqué à La Haye, le baron van

(1) Dépêche de Lottum du 29 janvier 1842.

(2) Dépêche de Bois-le-Comte, 12 février 1842.

(3) Dépêche de Bois-le-Comte, 9 février 1842.

(4) « Les dates et les signatures constituent toute la différence », disait Bois-le-Comte.

Un article déclarait que S. M. le roi de Prusse « a en vue de faire tout ce qui sera possible afin que, dans le cas où la loi du 6 juin 1839 serait revoquée, les sujets de S. M. le roi grand-duc reçoivent un dédommagement suffisant pour compenser cette révocation ».

Heeckeren se rendit à 2 heures du matin près du lit du roi pour obtenir que Blochausen apposât sa signature sur la convention conclue à Londres. Blochausen poussait de profonds soupirs et levait les bras au ciel (1). Le chancelier grand-ducal était désespéré de l'accession de son pays au Zollverein et il en rendait la Belgique responsable : « Si elle n'avait reculé, disait-il, au mois de novembre lorsque le roi était maître de la situation par sa fermeté et sa persévérance, l'arrangement entre les deux Luxembourgs serait aujourd'hui un fait accompli et déjà ancien. » Il attribuait non sans raison les retards de la Belgique à l'influence de la Prusse « qui à Bruxelles a paralysé l'action du gouvernement du roi » (2).

M. de Bois-le-Comte, jusqu'au dernier moment, avait tout ignoré des négociations menées à Londres ; il ne cachait pas son désappointement et, comme Blochausen, il accusait la Belgique : « Ce n'était, disait-il, que sur les instances persévérantes de sa légation que nous nous étions engagés dans une affaire qui gênait toute notre politique. » (3) Le diplomate oubliait que son gouvernement et lui-même avaient considéré l'entrée du Luxembourg dans le Zollverein comme un recul de l'influence française et, quelques jours après la signature du traité, il reconnaissait que cet acte portait préjudice aux intérêts français. « Dans son effet local, écrivait-il, l'accession du Luxembourg au Zollverein est un préjudice pour le département de la Moselle en substituant le tarif de l'Association au tarif existant. Jusqu'à un certain point, c'en est un pour la France en prolongeant d'une dizaine de lieues la ligne des douanes prussiennes et l'action directe de la Prusse sur notre fron-

---

(1) CALMES, *op. cit.* I, p. 185.

(2) Dépêche de Vermersch, du 5 février 1842.

(3) Quand Blochausen vint, au nom de son maître, avertir M. de Bois-le-Comte de l'accession du Luxembourg au Zollverein, le diplomate lui répondit : « Je suis reconnaissant des paroles que me fait porter S. M. Néerlandaise, mais je ne prétends pas cacher que je suis profondément blessé. On n'engage pas une puissance comme la France dans une question, pour conclure ensuite sans la prévenir. L'opinion que j'ai communiquée à ma Cour reposait sur les paroles même de S. M. Néerlandaise. J'ai besoin pour me dégager de paroles royales. » Dépêche du 12 février 1842.

tière. » [1] Pour pallier la déconvenue qu'avait subie sa politique et l'échec de ses efforts de plusieurs mois, le diplomate français ajoutait que la fin de l'affaire du Luxembourg rendrait à la France sa liberté d'action « parce que le rôle qu'on nous faisait ou qu'on nous prêtait, bien plus que nous ne l'avions en réalité, nous gênait avec l'opinion nationale hollandaise très prononcée pour la séparation du Luxembourg » [1].

Le Luxembourg se résigna assez facilement à l'union commerciale que la Prusse avait imposée à son souverain. Somme toute, le Grand-Duché avait obtenu ce qu'il désirait : l'ouverture d'un grand marché par son entrée dans le Zollverein et la sauvegarde de ses relations anciennes avec la Belgique par le maintien de la loi de faveur.

Fl. De Lannoy.

---

[1] Depêche du 9 février 1842.

MELANGES

Inscription de Mégare.

Skias a fait connaître dans l''Εφημερὶς 'αρχαιολογική, 1894, p. 244, une petite plaque de marbre bleuâtre portant le nom de

πισίλας.

Skias n'avait pu en déterminer la destination.

Elle doit évidemment être rapprochée de la série d'inscriptions funéraires de Mégare que nous avons publiées dans la *Revue archéologique*, 1917, IV, p. 33-119. Comme celle qui nous occupe, elles sont gravées sur de petites tablettes de marbre et ne comportent souvent que le nom du défunt, sans sa filiation. Le marbre portant le nom de Pisilas a d'ailleurs été acheté à Mégare, mais, étant données ses dimensions très faibles (0.216 × 0.075 × 0.03), il aurait pu aisément être apporté d'ailleurs.

Il ne paraît pas douteux que le nom de Pisilas puisse être maintenant utilisé pour l'histoire de l'onomastique et du dialecte de Mégare.

PAUL GRAINDOR.

Simonide

(fr. 103).

Bergk, *Poetae Lyr. Graeci*, t. II, 1915, Simonide, fr. 103.

Εὐθυμάχων ἀνδρῶν μνησώμεθα κτλ
v. 3. ἵνα σφίσι μὴ καθέληται
Ἑλλάς ἀποφθιμένη κρατὸς ἐλευθερίαν.

Des notes critiques, il ressort que dans le cod. Pal. on lit ce génitif inexplicable : ἀποφθιμένου. Planude a corrigé

en ἀποφθιμένοις κάρτος ἐλευθερίας. Jacobs, avec trop d'audace, conjecture : ἂπ' ἰφθίμου κρατὸς ἐλευθερίαν. Dans la 5e édition de l'*Anthologia Lyrica* (Bergk-Hiller-Crusius, 1913, n° 88) nous lisons : ἀποφθιμένον κρατός ἐλευθερὶην.

Observons en premier lieu que les conjectures avec κρατός doivent être écartées : l'α de ce mot est bref. Planude a proposé une correction plausible : κάρτος Mais κάρτος ἐλευθερίας (ou ίης) — qu'on lise ἀποφθιμένη avec Hiller-Crusius, ou ἀποφθιμένοις avec Planude — n'offre aucun sens ; κρατὸς ἐλευθερίαν est tout aussi peu intelligible. Que signifie en effet : « Afin que la Grèce qui périssait dans sa force, ne leur enlève pas sa liberté ? » ou bien : « Afin que la Grèce n'enlève pas aux morts la force de la liberté ? »

Le contexte ne peut-il nous suggérer une solution plus simple ? Que veut le poète ? Perpétuer la mémoire de ceux qui sont tombés devant la ville de Tégée, en combattant pour la liberté de la Grèce. C'est à ces morts que celle-ci doit la gloire de n'être pas asservie. Aussi le poète débute-t-il par cette forte parole : μνησώμεθα.

Un mot fait tache dans l'épigramme : c'est κρατός. Il est métriquement impossible, et c'est pourquoi Planude a bien fait de l'écarter. Je me permets de proposer la lecture que voici : κῦδος ἐλευθερίης (1) (ou ίας). Nous traduirons alors, si nous lisons ἀποφθιμένη : « Souvenons-nous de ces hommes... afin que la Grèce qui périssait ne leur enlève (2) pas la gloire de sa liberté (reconquise). » Ou, si nous adoptons ἀποφθιμένοις : « ... afin que la Grèce n'enlève pas à ceux qui sont morts la gloire de sa liberté. »

Au point de vue paléographique, la confusion s'explique par la « ressemblance générale » entre les deux mots κρατὸς et κῦδος (3). Enfin le premier est plus employé : la substitution est donc normale.

ARTH. HUMPERS.

---

(1) J'avais pensé aussi à κλεῖος, forme épique de κλέος.

(2) Il est à noter que Bailly s. v. καθαιρέω ne donne au moyen de ce verbe que les deux sens : *abaisser* et *accomplir*. Mais il en est de καθαιρέω comme de tant d'autres verbes : le moyen a dû avoir, outre ses sens particuliers, tous les sens de l'actif.

(3) HALL, *A Companion to classical texts*, Oxford, 1913, p. 170 ; etc...

Bâtards de Brabant et bâtards de Bourgogne.

Malgré la notice du baron de Reiffenberg : *Enfants naturels de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, publiée dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* en 1847 (t. XIV, n° 1, p. 585-597), l'obscurité la plus grande plane encore sur les bâtards de la lignée des ducs de Bourgogne et des branches y apparentées. Tout texte contemporain sur ces personnages, dont quelques-uns occupèrent une place en vue dans le monde politique et surtout ecclésiastique, doit donc être accueilli avec reconnaissance.

A. *Bâtards de Brabant.*

I. — Le premier enfant naturel dont les archives de la Chambre des comptes, aux Archives générales du royaume (Acquits de Lille) fassent mention, est un nommé *Jehan, bastard de Brabant*. L'appellation de *Brabant* indique clairement un descendant illégitime des ducs de ce nom. Une série de pièces d'ordre diplomatique fournit quelques éléments biographiques nouveaux : Le 30 novembre 1444 l'évêque de Soissons, Jean Millet, donne quittance d'une somme de 100 livres reçue de Philippe le Bon pour l'éducation donnée à Jean de Brabant ; celui-ci fréquente le cours de la Faculté des arts à Paris.

« Nous Jehan, par la permission divine, évesque de Soissons, confessons avoir receu de honorable homme et sage, Martin Cornille, conseillier et receveur general de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, la somme de cent livres parisis monnoye royal que mondit seigneur le duc par ses lettres données le XXIIe jour de ce mois a ordonné nous estre baillée et délivrée, pour le nourrissement et gouvernement à l'estude de Jehan bastard de Brabant, escolier en l'Université de Paris en la faculté des ars, pour ceste présente année commancant le premier jour de janvier derrainnement passé et finant le derrenier jour de décembre prouchain venant, et aussi pour robes, livres et aultres necessitez dudit Jehan de Brabant en la dite annee, de laquelle somme nous nous tenons pour contens et quittons mondit seigneur le duc

son recepveur général et tous aultres. En tesmoing de ce nous avons séeller ces presentes de nostre scel aux causes et icelles avons signées de nostre main, le derrenier jour de novembre l'an mil quatre cens quarente et quatre.

Johannes, Suessionnensis episcopus ».

(Acquits de Lille, carton 1148).

Deux années plus tard, le 21 août 1446, Philippe le Bon ordonna de payer au précepteur, l'évêque de Soissons, une nouvelle somme de 100 livres pour frais d'entretien de Jean de Brabant. Le mandat de payement libelle pittoresquement la destination de cette générosité : « pour la despense et gouvernement tant de bouche et pour doctrine comme pour robe, pourpoins, chausses, buche en yver, chandoilles, papier et autres necessitez de nostre ame Jehan, bastard de Brabant, escollier au collège de Navarre à Paris, en la faculté des ars, pour ceste année presente. »

(Acquits de Lille, carton 1148).

Les études de Jean de Brabant n'étaient pas encore terminées, qu'il avait déjà débuté dans la carrière cléricale par l'obtention d'un important bénéfice ecclésiastique. Il reçut le 11 mai 1433 d'Eugène IV la dignité archidiaconale de Bruxelles, au diocèse de Cambrai (cfr. A. Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 388). Peu après son écolage à Paris, le protégé de Philippe le Bon fut mis aux études à l'Université de Louvain avec une pension alimentaire de 200 livres par an. L'ordre de paiement du duc de Bourgogne au receveur général de Brabant, Guillaume de Poupet, du 25 mars 1448, contient des détails biographiques intéressants : *Comme nous* [*Philippe-le-Bon*] *aions fait nourrir et tenir à l'escole de Paris par l'espace de sept ans environ nostre tres chier et bien amé maistre Jean de Brabant, arcidiacre de Bruxelles en l'église Cambray, et jusques à ce qu'il a esté graduez en la faculé des arts et qu'il a esté admené pardevers nous, ou il a esté lui et un jeune clerc servant avecques lui depuis le mois d'octobre ensuivant, que nous l'avons envoié et fait mettre à l'estude de nostre ville de Louvain pour estudier en lois et y proufiter comme il a appertient, sans ce que pour sa despense pour le temps qu'il a esté par devers nous ne aussi pour le*

temps de son estude ou il est lui et un jeune clerc servant des ledit mois d'octobre dernier passé ne pour sa despense extraordinaire de robes, pourpoins et autres ses nècessitez selon son estat et pour son estude, lui avons fait aucune provision, comme avons fait à ses frères les autres bastards de Brabant de nostre hostel les autres ne autrement ne qu'il ait eu de nous aucune chose sinon que l'avons fait pourveoir dudit archidiacone, duquel il n'a eu possession jusques à la Toussains dernier passée, pour avoir et pourchassier tant à Bruges comme à Anvers la délivrance de ses bulles a esté fait despense par emprunt à recouvrer ens la revenue dudit archidiaconé...

(Acquits de Lille, carton 1148. — Arch. gén. roy.)

Maître Jean de Brabant donna quittance de cette somme le 17 avril suivant (*ibidem*, carton 1148); mais peu après, le 3 juin de cette année, une nouvelle générosité ducale de 84 livres vint l'atteindre. Le mandat de payement de Philippe le Bon fournit, au surplus, sur le bâtard de Brabant, deux nouvelles indications; d'abord celle de *Bastard de Brabant l'aisné*, puis celle de son canonicat à N.-D. de Cambrai. La pièce vaut d'être citée en extrait : *à nostre bien ame maistre Jehan bastard de Brabant l'aisné, pour reste d'un don de IIII*[xx] *XL XVI L. monnoie dicte que nous lui avons donnée et octroyée de nostre grace especiale pour une fois, tant pour luy aidier à avoir son habit de chanoine en l'église Nostre Dame en la ville et cité de Cambray, comme pour luy aidier à résider, vivre et soy entretenir sur sondit bénéfice.*

(Acquits de Lille, carton 1148)

Le passage de Jean de Brabant à l'Université de Louvain est noté comme suit dans la matricule de l'année 1450 : *Dominus et magister Johannes de Brabantia, archidiaconus Bruxellensis in ecclesia Cameracensi* (Cfr. Edm. Reusens, *Matricule de l'Université de Louvain*, t. I, 1903, p. 166).

Philippe le Bon n'oublia jamais son protégé; c'est ainsi qu'il l'aida dans ses dépenses domestiques de chanoine le 16 décembre 1452 (cfr. Acquits de Lille, cart. 1148) en lui

allouant, sur les finances de l'État une somme de 100 francs. Jean de Brabant ne reçut cette somme qu'au mois de mai suivant et en donna quittance le 8 mai 1453 (cfr. Acquits de Lille, cart. 1148). La quittance signale ainsi le motif du don de 100 francs : *pour une fois pour moy aidier à vivre et entretenir mon maisnage sur ma dicte prébende de Cambray*.

Aux dires d'A. Le Glay (*Cameracum christianum*, p. 388), Jean de Brabant serait mort le 20 février 1459.

II. — Un autre bâtard de la lignée brabançonne apparaît dans les documents d'archives, sous le nom de *Philippe, bastard de Brabant*; il figure dans une quittance, du 16 décembre 1450, attestant un don de Philippe le Bon d'une somme de 50 francs, moitié du prix de sa pension annuelle; il était à ce moment écuyer-panetier au service du duc de Bourgogne. (Cfr. Acquits de Lille, carton 1148.) Déjà auparavant, le 24 janvier 1448 n. st. Philippe de Brabant avait donné quittance pour une somme de 18 livres (cf. *ibidem*).

III. — Parmi les bâtards de Brabant il y a encore à mentionner *Antoine de Brabant*, écuyer-échanson de la maison du duc de Bourgogne. Il reçut le 18 octobre 1447 de Philippe le Bon une pension journalière de 18 livres (cfr. Acquits de Lille, carton 1148), puis le 27 avril 1451 Antoine de Brabant s'acquitta pour le don d'une somme de 25 francs (*ibidem*, carton 1149).

IV. — *Guillaume, bâtard de Brabant* reçoit de Philippe le Bon, le 19 novembre 1454, la somme de 1,000 écus d'or pour l'équipement d'une galère destinée à combattre les Turcs. Il était à la fois chevalier, conseiller-chambellan ducal et *commandeur de la Moree, de l'ordre de Saint-Jehan de Jherusalem*. (Cfr Acquits de Lille, carton 1149.)

B. *Bâtards de Bourgogne.*

I. — Un des bâtards les plus connus de Philippe le Bon est *Corneille de Bourgogne*, seigneur de Beveren, capi-

taine général du duché de Luxembourg, mort à Rupelmonde le 16 juin 1452. Il touchait une pension annuelle de 2,000 francs pour laquelle il donna quittance le 12 mars 1450 (n. st.) et le 13 avril 1451 (n. st.) (cfr Acquits de Lille, cartons 1148 et 1449).

II. — Une sœur adultérine d'Antoine est *Marguerite de Bourgogne*, fille d'Isabelle de la Vigne, dont Olivier de la Marche signale la présence, en 1454, à la fête du faisan de Lille. Philippe le Bon fit octroyer à sa mère, le 25 avril 1450, la somme de 60 livres pour lui permettre d'acheter une maison à Louvain (cfr Acquits de Lille, carton 1149).

III. — *Raphael de Mercatel* († 3 août 1508) était fils de Philippe le Bon et de dame de Mercastel, née de Belleval. Il fut abbé de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand et amateur de beaux manuscrits. Son *curriculum vitae* figure dans la *Revue bénédictine*, t. XXI, 1904, p. 353 354.

IV. — Il convient encore de mentionner *Jérôme de Bourgogne*, fils illégitime de Corneille de Bourgogne, signalé plus haut, (par conséquent petit-fils de Philippe le Bon), et de Marguerite Corbaulde. Le pape Sixte IV lui accorda, le 21 mai 1471, la *dispensatio canonica super defectu natalium*; la bulle s'exprime ainsi à son sujet : *te, qui ut asseris clare memorie Cornelii de Burgundia, filii dum viveret naturalis dilecti filii nobilis viri Philippi ducis Burgundie, natus etiam naturalis existis.* (Cfr *Registre du Vatican*, t. 660, fol. 80v°-90, aux Archives vaticanes.)

V et VI. — Le plus réputé des bâtards de Bourgogne est incontestablement *Jean de Bourgogne*, évêque de Cambrai de 1440 à 1473. On en fait très souvent un fils illégitime de Philippe le Bon, mais c'est à tort. Il faut le distinguer de maître Jean de Bourgogne, notaire papal; une bulle du 21 octobre 1436 d'Eugène IV dit de lui : « *te qui ut accepimus* DE DUCUM GENERE *procreatus ac in decimo nono vel circa tue etatis anno constitutus existis* (*Reg. du Latran*, t. 338, fol. 161, aux Archives Vaticanes : par contre, une bulle d'Eugène IV, du 27 mars 1438 (n. st.), lui accordant en expectative la prévôté Saint-Pierre, à Lille, dit formellement à son propos qu'il était *frater ger-*

manus de Philippe le Bon (cfr *Registrum Lateranense*, t. 354, fol. 225, aux Archives Vaticanes). L'évêque Jean de Bourgogne mériterait qu'une étude lui fût consacrée.

C. *Bâtards de Bavière.*

Un certain Guillaume, *bastart de Bavière*, signe une quittance, le 21 mars 1454 (n. st.), pour sa pension annuelle de 3,000 francs accordée par Philippe le Bon. Il était écuyer et conseiller du duc de Bourgogne (cfr Acquits de Lille, carton 1149).

H. Nelis

Pie VI et le serment de Liberté-Égalité.

La loi du 27 novembre-26 décembre 1790 enjoignit à tous les ecclésiastiques « fonctionnaires publics » de prêter un serment ainsi conçu : « Je jure de remplir mes fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi. » La formule de ce serment fut solennellement condamnée par Pie VI le 10 mars et le 13 avril 1791.

Le 10 août 1792, éclatèrent à Paris les événements qui précipitèrent du trône l'infortuné Louis XVI et changèrent la forme de l'État La chute du roi rendit caduc le serment qui lui promettait fidélité. Aussi l'Assemblée Législative le remplaça-t elle par le nouveau serment de *Liberté et d'Égalité*. Voici quelle en était la formule : « Je jure d'être fidèle à la nation, et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant. »

Ce second serment fut-il également condamné par le Souverain Pontife? Une réponse de Pie VI à l'évêque d'Ypres, inconnue jusqu'ici, va nous éclairer sur l'opinion romaine.

* * *

Au mois de mai 1793, Mgr de Conzié, archevêque de Tours, écrivait, de Dusseldorf, à Mgr de Bovet, évêque de Sisteron, qui était à Fribourg, en Suisse : « Mgr le nonce de Bruxelles qui s'était réfugié à Dusseldorf, où il a passé l'hiver, lorsqu'il a été forcé d'abandonner sa résidence (novembre 1792), nous a dit avoir adressé, au mois d'octobre dernier (1792), au Souverain Pontife un Mémoire très raisonné de Mgr l'évêque d'Ypres, par lequel ce prélat proposait au Saint-Siège les motifs respectifs de la diversité des opinions répandues dans son clergé français sur la question du serment de Liberté et d'Égalité. Mgr le nonce prétend que ce Mémoire, fort bien fait, présentait tous les moyens des deux partis. La réponse ayant été différée, il a écrit de nouveau, sur les instances de Mgr l'évêque d'Ypres. Enfin, dans les premiers jours d'avril (1793), il a reçu le Bref d'autre part, qu'il nous a communiqué en extrait, assez mal traduit par son auditeur, mais fidèlement et littéralement. Je n'ai pas cru devoir y rien changer. Quoique le Chef de l'Église se réserve de prononcer ci-après sur le serment et croie devoir, par prudence, différer sa décision, on peut remarquer que les motifs des opposants sont qualifiés de *fortes raisons*, et qu'en attendant la décision *il n'est pas permis de jurer.* »

Voici maintenant la lettre du cardinal de Zelada, secrétaire d'État de Pie VI, à Mgr le comte de Brancado, nonce apostolique à Bruxelles : « Si Sa Sainteté eût décidé la question élevée sur le nouveau serment prescrit par la Convention Nationale, elle ne vous en aurait certainement pas laissé ignorer la décision. Mais, comme à l'instance de Mgr l'évêque d'Ypres, que vous m'avez remise par votre lettre du 13 novembre passé (1792), se sont unies les autres instances d'une infinité d'évêques et d'ecclésiastiques français, comme il y a entre eux diverses formules *en ligne de fait* dudit nouveau serment, et beaucoup plus *en ligne de droit*, les uns pensant de l'admettre absolument, d'autres sous différentes conditions et d'autres finalement soutenant *par de fortes raisons* qu'on ne doit pas l'approuver d'aucune façon, les conditions même exclues, ainsi Sa Sainteté susdite, procédant avec cette prudence qu'exige l'importance de l'affaire, a voulu qu'avant tout on se pro-

curât des éclaircissements du fait, pour ensuite prendre en discussion sérieuse la controverse, et, après l'examen le plus scrupuleux, la résoudre, *avertissant, en attendant, que dans le doute il n'est pas permis de jurer,* afin que personne ne se laisse séduire, et qu'il pourvoie à sa conscience. Cette conduite sage du Saint-Père pourra, de votre part, se manifester audit Mgr l'évêque d'Ypres, afin qu'il ne soit pas surpris par la dilation. »

Une copie de ces deux importantes lettres se trouve à la Bibliothèque de Troyes (ms. 2871).

F. Uzureau.

COMPTES RENDUS

Ch. Georgin. *Homère illustré : Iliade, Odyssée, Poèmes homériques.* — Paris, A. Hatier, 1921, in-8°. Cartonné, 6 fr. 50.

Cet ouvrage fait partie de la collection des *Auteurs grecs* publiée sous la direction de M. Ch. Georgin et dans laquelle Sophocle est déjà représenté par son *Oedipe-Roi*.

L'auteur y a réuni, avec les chants les plus connus, de larges extraits de l'Iliade et de l'Odyssée, en les reliant par des résumés.

Il a ajouté des fragments des hymnes à *Apollon Délien*, à *Apollon Pythien*, à *Hermès*, à *Déméter*, à *Dionysos*, deux épigrammes, et une centaine de vers de la *Batrachomyomachie*.

Ces textes sont précédés d'un tableau sommaire des principales particularités de la langue homérique, et suivis de remarques sur la grammaire, la versification et le style. Tous ces renseignements seront fort utiles aux élèves.

L'annotation au bas des pages est destinée, lit-on dans la Préface, à faciliter l'intelligence du texte; pas de rapprochements ni de jugements littéraires; le soin de les établir est réservé aux maîtres. En réalité, les notes sont loin d'élucider les principales difficultés et, en voulant les rendre aussi rares et aussi succinctes que possible, M. Georgin a manqué son but. C'est surtout à propos d'un auteur tel qu'Homère, dont les étudiants doivent lire de longs extraits, qu'il importe de leur venir en aide dans la préparation du texte. Or, nous pourrions citer quantité de vers qui, faute d'explications, rebuteront les jeunes lecteurs. D'autre part, la plupart des notes offrent à l'élève une traduction, alors qu'il eût suffi de lui signaler la difficulté par un bref avertissement.

A la fin du volume, un *Index nominum* explique les noms propres et un *Index rerum* donne le sens de quelques termes, moins de 50, ce qui, pour plus de 400 pages de texte, est fort incomplet : on n'y trouve pas, par exemple, les expressions πέδιλα, πεσσός, θρόνος, θρῆνυς, κλίσμος, χέρνιψ, πρόχοος, δαιτρός, pour ne citer que des mots empruntés au premier chant de l'Odyssée.

Mais ce qui donne un cachet particulier à cette nouvelle édition d'Homère, c'est l'abondance et la richesse des illustrations, qui aideront les élèves à se rendre compte de la façon dont le poète grec fut compris à travers les âges. Cette innovation assurera certainement le succès de l'ouvrage.

J. Hombert.

Plutarco, *Dell' Educazione dei Figliuoli*, A cura di C. Mondesi, Florence, Sansoni, 1916, in-8°, XXIV — 86 p. L. 1.20 + majoration.

Cet opuscule appartient à la même collection que le précédent. Le même plan y a été suivi : introduction, texte grec, traduction en regard, notes explicatives, *indices* des noms propres, des passages cités, des faits et des expressions remarquables.

Après quelques mots sur la fortune de Plutarque en Italie, en France et en Angleterre, Mlle Mondesi a essayé de replacer dans son milieu le sage de Chéronée : elle a adopté, pour caractériser ses tendances, et particulièrement sa morale, le mot de Wedgwood : *le christianisme inconscient*. Peut être est-il permis de douter que ce mot, d'ailleurs si expressif, rende bien compte et de l'état du christianisme et de la situation du paganisme au IIe siècle après Jésus-Christ. On a reproché avec raison à un savant allemand de mettre au début de recherches de mythologie ancienne la parole célèbre : « Au commencement était le Verbe ». Ces rapprochements sont forcés. De même, Mlle Mondesi retrouve dans certains passages du traité de Plutarque quelque chose de comparable à « l'esprit combatif, l'éloquence vive et passionnée des meilleures pages de saint Paul »; or, il y a un abîme entre les

deux tempéraments comme entre les deux conceptions de l'art et de la morale.

Ces critiques n'enlèvent rien aux mérites réels de cette introduction. L'appréciation littéraire y est faite avec soin et avec goût. On y aborde le problème de l'authenticité, problème dont Mlle Mondesi connaît toutes les données, puisqu'elle y a elle même consacré jadis plusieurs pages (1). On sait que l'authenticité a été mise en doute surtout par Wyttenbach. Le savant hollandais s'appuie sur une série d'arguments: parmi lesquels il en est de très solides. Le plus convaincant, c'est la différence de style entre ce traité et les autres œuvres morales de Plutarque. Sans doute, Mlle Mondesi a raison d'objecter que, si ce critère a une valeur, il faut refuser à Manzoni la paternité de ses œuvres de jeunesse; sans doute talent et génie se transforment. Mais le περὶ παίδων ἀγωγῆς a contre lui, non seulement d'être différent des autres traités, mais encore d'être le premier de la série. Le doute est dès lors permis.

Ce doute est renforcé par les résultats de l'épreuve faite à l'aide d'un « test mathématique » des clausules. M. de Groot, dans son *Handbook of Antique Prose-Rhythm* (2) a établi que dans les œuvres authentiques de Plutarque, les clausules — ⏑ — ⏓ se trouvent dans la proportion de 29 p. c. Ce sont les clausules favorites de l'auteur. Or, nous avons constaté que dans l'œuvre soupçonnée, le pourcentage de la clausule favorite s'abaisse à 15, 5 p. c. L'étude de la prose métrique n'en est encore qu'à ses débuts : malgré les travaux de Zielinski, de Havet, de Bornecque, de Zander, de Novotny, de A. de Groote, le nombre des pages et des écrivains qui ont été étudiés, est trop minime pour que la prudence dans les conclusions ne s'impose pas. Néanmoins le test métrique a une grande valeur quand il n'est pas seul, et c'est bien le cas ici.

Signalons, en attendant que nous puissions revenir sur ce travail, que la même collection comprend une édition des *Caractères* de Théophraste (3), édition due à l'auteur du livre magistral *Orazio Lirico*, Florence, Le Monnier, 1920, in-8°.

ARTH. HUMPERS

(1) *Studi italiani di filol. classica*, t. XX, 1913, p. 12 sqq.

(2) T. I. Groningen, Wolters, 1918.

(3) Teofrasto *I Caratteri*, a cura di Giorgio Pasquali. 1919.

Les débuts de la Lexicographie Franco-Néerlandaise. Leçon d'ouverture faite le 28 janvier 1921 par K.-J. Riemens, admis comme « privat-docent » à l'Université d'Amsterdam. Paris, Champion 1921, in-8°, 23 p

Le Grand Dictionaire François-Flamen, imprimé en 1624, à Rotterdam, par Isaac van Waesberghe, est orné d'un frontispice encadré à droite et à gauche de six portraits en médaillon, représentant les lexicologues *Jacques du Puis, M. Nicod, Ed. Mellema, Gabriel Meurier, Mathias Sasbout* et l'imprimeur anversois *I. Waesberghe.* M. Riemens, de qui nous possédons déjà une *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande* (Leyde, A. W. Sijthoff 1919) a voulu cette fois «rendre un peu de vie à ces vieilles figures effacées». A cet effet il a réuni les principaux éléments bio-bibliographiques des cinq premiers « doctes personnages » cités plus haut. Il examine en particulier le *Vocabulaire françois-flameng* de Meurier [1] et ses sources — la valeur du *Dictionnaire français-flamand* de M. Sasbout (1579), qui donne, pour la lettre *l* seule, 40 mots que Nicod n'a pas, des néologismes que Brunot trouve pour la première fois chez Cotgrave (1611) et un *Traité de la navigation, venerie et fauconnerie,* «emprunté sans doute aux augmentations fournies par Nicod en 1573» (au dictionnaire de Robert Etienne, édité par Jacques du Puys). En passant il signale que le *Dictionaire flameng-francoys* du même Sasbout (Anvers 1576) n'est qu'une copie du *Thesaurus* de Plantin, moins le latin et que le *Dictionnaire ou Promptuaire flameng-françois* de Mellema (édition de 1592) n'est qu'une revision de celui de Sasbout-Plantin.

Dans la préface du dictionnaire de Mellema de 1624 figure également le nom de *Glaude Luiton,* inconnu à Brunot.

---

(1) Ce Vocabulaire fut réimprimé plus tard comme *Dictionaire François-Flameng* : celui-ci contient 1500 mots qu'on ne trouve pas chez Cotgrave ; ils furent publiés, avec 300 autres mots tirés des *Dictionnaires Flamen-François* de 1563 et 1567 et 200 mots du *Thesaurus* de Plantin par H. Vaganay : *Le vocabulaire français du XVIe siècle et deux lexicographes flamands du même siècle, 2000 mots inconnus à Cotgrave* (Congrès pour l'extension et la culture de la langue française, Liége 1905). — Je dois les détails de cette note à l'amabilité de mon collègue, M. J. Haust, qui a bien voulu me communiquer la brochure de M. H. Vaganay.

M. Riemens croit pouvoir l'identifier avec le maître anversois « Claude Luythart », signalé dans une note, écrite par un élève sur un feuillet de garde d'un vocabulaire de Noël de Berlaimont. Ce Luiton aurait publié en français et en allemand, d'après de Berlaimont, dix-huit règles de prononciation française.

Le point de départ de l'œuvre des lexicologues précités serait le Vocabulaire de Berlaimont, qui donne pour la première fois, dit M. Riemens une liste *alphabétique* de vocables néerlandais-français. Ce vocabulaire a t-il quelque rapport avec le *Vocabulario para aprender franches, espannoly-flamincq*, imprimé en 1520 par Vorsterman? M. Riemens le suppose et à cette occasion il attire l'attention, à simple titre documentaire, semble-t-il, sur le *Vocabulair pour aprendre romain et flameng — Vocabulaer om te leerne Walsch en Vlaemsch,* sorti des presses de l'imprimeur anversois Roland van den Dorpe au plus tard en 1501.

* * *

M. Riemens dit lui-même (p. 23) que l'objet de sa leçon «est si vaste qu'il demanderait au moins un volume pour être traité à fond» et que «son étude ne prétend pas fixer le terme des recherches à faire, mais en marque plutôt le point de départ». Sa leçon en effet ne fait qu'esquisser le développement de la lexicologie franco-néerlandaise du XVIe siècle, et spécialement de la seconde moitié, en la rattachant à des personnages connus ; elle ne fait qu'effleurer les véritables débuts, et ne cherche pas à démêler les raisons multiples qui ont provoqué, à Anvers surtout, la publication de ces nombreux ouvrages lexicologiques de toute espèce et de toute langue.

Elle ne nous donne pas ce que promet le titre, mais a l'avantage de soulever plusieurs questions importantes. Pour n'en citer qu'une : faut-il admettre que le vocabulaire de Noël de Berlaimont est le point de départ des dictionnaires « qui sont venus après, du moins des tomes flamands-français » (1) ?

---

(1) M. Riemens écrit que ce vocabulaire «semble bien remonter à 1530 au moins», et renvoie en note à sa notice dans *Het Boek*, VII. 372. Cet «au moins» est de trop et la note aurait dû être plus explicite. La plus ancienne édition *connue* date de 1536. Il y a une édition antérieure, on pourrait *à la rigueur*

M. Riemens ne l'affirme pas, mais selon lui c'est « assez probable ». Nous doutons même de ce « probable ». L'argument de l'ordre alphabétique est bien faible et la genèse du *Thesaurus* de Plantin n'est pas de nature à confirmer l'hypothèse ; nous y ajoutons que ce dictionnaire, comme d'ailleurs celui de Sasbout de 1576, s'adressait à un tout autre public que les Vocabularia, Colloquia et Dictionariola du XVIe siècle, composés plutôt à l'usage des marchands, des voyageurs et des gens d'affaires.

Déja en 1577 Ian Waesberghe publie une édition *a' régée* du dictionnaire de Sasbout, dediée «aux tres vertueux et discrets modérateurs et instructeurs de la langue Françoise, M. Pierre Heyns et M. Iean Borrekens» — «ses amis». Le but classique de cette édition est évident. Est-ce le cas pour l'édition de 1576 et pour le *Thesaurus*? Nous ne le croyons pas. Le caractère nettement différent des ouvrages en cause ne plaide pas en faveur d'une source ou d'une inspiration unique. La question ne peut être tranchée que par l'étude comparée et méthodique des différentes catégories de livres lexicologiques ; en attendant le résultat de cette étude, résistons à la tentation des hypothèses, et méfions-nous de rapprochements basés sur des données purement bibliographiques.

M. Riemens a forcément dû restreindre les limi es de sa leçon ; on peut toutefois regretter qu'il n'ait pas compris dans son examen e. a. le *Dictionnarium ... latinum gallicum et theutonicum* de Brechtanus (Anvers 1549), *Het Tresoor der Duytscher Tale* de Jan van de Werve (Anvers 1552) et le *Dictionnarium tetraglotton* (Anvers, C. Plantin, 1562). Les dates sont importantes et permettent de supposer quelque influence sur les ouvrages lexicologiques de l'époque ; même

---

dater de 1530, mais alors tout au plus comme *terminus a quo*. Cette édition est-elle l'*editio princeps*? On l'ignore ; on ne sait qu'une chose, c'est que l'édition qu'on croyait être de *1511*, est de *1540*. Pendant plus d'un siècle les bibliographes nous ont fidèlement transmis la lecture erronée (MDXI pour MDXL) ; Melle Kronenberg, intriguée par un article de M. Kooiman dans le *Nieuwe Taalgids* (1918, p. 65 et s.) a remis les choses au point dans la même revue (1918, p. 172-173). La découverte bibliographique de Melle Kronenberg est d'un intérêt tout particulier pour l'histoire des débuts de la lexicologie franco-néerlandaise et méritait bien les honneurs d'une citation à côté de la notice de l'auteur dans *Het Boek*.

à défaut de cette influence ces dictionnaires méritent toute notre attention. Cette remarque n'est pas une critique, l'omission étant peut-être volontaire ; elle n'enlève rien au mérite de cet essai d'histoire lexicologique, que nous signalons volontiers à nos philologues.

R. VERDEYEN.

Paul Hamelius, *Introduction à la littérature française et flamande de Belgique*, Bruxelles. Office de publicité, 1921, in-8°, 316 p.

Ce volume, écrit sous une forme pleine d'aisance et d'agrément, mérite la plus sérieuse attention. M. Hamelius le dédie aux étrangers et à la jeunesse. Il a droit à une diffusion bien plus large. Tous ceux qui s'intéressent aux choses de chez nous, les lettrés aussi bien que les simples curieux, y trouveront leur compte. Pareil ouvrage a sa place marquée dans chacune de nos bibliothèques.

La pensée génératrice du travail peut se formuler en ces termes : si la nation belge, en tant que collectivité morale, est une réalité historique, il doit exister une littérature belge, douée de traits spécifiques, quelle que soit la langue dans laquelle elle s'exprime.

L'idée paraîtra neuve à beaucoup. Elle ne l'est pas tout à fait. Elle a inspiré, il y a quelques années, à M. Camille Liégeois, un article remarquable, paru sous un titre trop modeste, car on y trouve une solide vue d'ensemble sur la production littéraire de notre pays, depuis les origines jusqu'au XIXe siècle (*Les Lettres belges au moyen âge*, dans le « Bulletin bibliographique du Musée belge », t. XIII, 1909, p. 5-24). M. Hamelius ne paraît pas avoir connu cet article. Il doit à ses propres observations d'avoir découvert le caractère national de notre littérature. La coïncidence est à relever. Peut-être y verra-t-on une présomption favorable à la thèse défendue dans ce livre.

Tandis que M. Liégeois proposait aux méditations de ses lecteurs une pure synthèse, M. Hamelius combine la méthode analytique et synthétique. Il étudie, en des chapitres particuliers, une série de compositions et d'écrivains choisis parmi

les plus représentatifs des diverses époques de notre histoire littéraire ; en même temps, il s'attache à suivre le développement de cette histoire et à découvrir, sous les formes changeantes de l'idéal artistique, la continuité de la tradition indigène. Un exposé ainsi compris offre le précieux avantage d'éviter les nomenclatures. Il suppose un certain courage, en ce qui touche à la période contemporaine. Mais quel est le lecteur épris de vues générales qui ne souscrirait à une déclaration comme celle ci : « Dans une simple introduction, destinée à dégager les figures principales et à établir les lignes maîtresses de l'évolution, on peut passer sous silence les auteurs secondaires. Mieux vaut fixer l'attention sur les œuvres assez hautes pour interpréter l'esprit belge auprès de la postérité et de l'étranger » (p. 8) ?

S'il faut louer le procédé d'exposition adopté par M. Hamelius, ce livre touche à trop de problèmes pour ne point laisser place, sous d'autres rapports, à des divergences de vue.

Comment interpréter historiquement le mot *Belgique*, inscrit au frontispice du livre ? Comment concevoir, dans le passé, cette entité en laquelle on a foi, la nation belge, si elle n'a trouvé qu'à une époque récente son moule politique ? Tranchant dans le vif, l'auteur regarde uniquement comme belges les œuvres nées sur le territoire du royaume actuel (p. 7). Opération trop radicale, à coup sûr, notamment en ce qui regarde la littérature du moyen-âge. Pour la production flamande, on ne s'en aperçoit guère, puisque la littérature néerlandaise de cette période se localise surtout dans nos provinces. La difficulté est tout autre, lorsqu'il s'agit de la production en langue française. Le moyen-âge nous a laissé une foule de compositions dont la provenance ne peut être déterminée qu'approximativement, d'après leur dialecte. Des écrits de l'espèce trouveront-ils place dans le cadre rigide tracé par M. Hamelius ? Il semblerait plus logique de conserver à ce cadre national sa souplesse traditionnelle ; de regarder comme nôtres, aux époques lointaines, les œuvres écloses dans les régions qui constituaient la Belgique d'alors et qui, remarquons-le, prenaient part à notre vie collective. Avec le système de M. Hamelius, il devient impossible de réunir dans un même ensemble le groupe si nettement caractérisé des écrivains bourguignons.

La réalisation du plan général de l'ouvrage implique, disions-nous à l'instant, un choix des œuvres regardées comme la plus parfaite expression de notre effort littéraire. Besogne délicate, que ce choix ! A n'envisager que la littérature française du moyen-âge, je regrette l'omission d'*Aucassin et Nicolette,* ce délicieux chef-d'œuvre dont la provenance belge ne paraît plus aujourd'hui contestable (cf. G. Doutrepont et F. Bethune, *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas*, année 1901, Bruges, 1903, p. 23-24, et années 1902-1903, Bruges, 1906, p. 85 ; Liégeois, art. cité. p. 12). Tandis qu'un chapitre est consacré, avec raison, à Guido Gezelle, l'illustre champion de la littérature régionaliste flamande, peut-être ne serait-il pas hors de propos d'accorder une mention à la littérature dialectale de la Belgique romane, spécialement à celle qui fleurit à Liége depuis 1854. Dans le mouvement littéraire français datant de 1880, on voudrait voir figurer, à côté de Verhaeren, de Van Lerberghe, de Grégoire Le Roy et de Maeterlinck, l'un ou l'autre poète d'origine wallonne, et l'on songe tout naturellement à Fernand Séverin, à Mockel.. Enfin, puisque j'en suis à relever ce que d'aucuns regarderont comme des lacunes de ce livre, combien j'aurais trouvé à sa place, en tête du volume et en guise d'introduction, un chapitre sur la situation linguistique de notre pays [1] !

Si l'on peut signaler dans l'ouvrage quelques déficits regrettables, la sélection opérée par l'auteur, à la prendre dans son ensemble, est cependant on ne peut plus heureuse. Ce qui me trouble davantage, c'est la manière dont M. Hamelius conçoit ce travail de haute vulgarisation, là où il traite de la littérature médiévale. Il s'arrête à des problèmes relevant uniquement de l'érudition ; il prend parti dans des questions controversées ; il répète sous forme dogmatique de pures conjectures de savants ; il avance lui-même des hypothèses nouvelles. Attitude périlleuse et sans profit, si ce n'est le mérite de l'originalité. La nature de l'exposé commandait plutôt, sur ce terrain, une sage réserve. A défaut de quoi plus

[1] L'auteur écrit, p. 3 : « Si les deux langues parlées par les Belges sont celles de deux peuples voisins, les Français et les Hollandais... ». La brièveté de la formule risque de faire croire que la Belgique flamande pratique couramment le hollandais.

d'un chapitre appelle une mise au point. Non que M. Hamelius se laisse aller à de bien graves écarts. Mais il dit trop et trop peu à la fois. Qu'il me soit permis de m'expliquer là-dessus, au risque d'allonger démesurément cette notice.

Le chap. II *(Le cycle de Godefroi de Bouillon et de la Croisade)* soulève la question de la légende du chevalier au cygne. Des recherches nombreuses ont scruté les origines de cette légende, longtemps tenue pour un mythe germanique (cf., p. ex., DOUTREPONT et BETHUNE, *Bull.* cité, année 1901, p. 37-44, années 1902-1903, p. 48-62). M. Hamelius les passe sous silence. Il paraît avoir, sur le sujet, des idées personnelles et serait disposé, semble-t-il, à faire remonter les éléments du récit à des sources latines, notamment à Ovide. Je ne prétendrai pas qu'il ait tort. Néanmoins, l'exposé manque de méthode et de netteté. Il s'y mêle des réminiscences de travaux antérieurs, intelligibles pour les seuls spécialistes. J'imagine que ces pages doivent laisser le lecteur perplexe.

Plus loin, lorsqu'il aborde les diverses branches du cycle de la Croisade, l'auteur obéit à une suggestion malencontreuse en proposant de les attribuer toutes à Renaud de Saint-Trond (p. 30) Sans parler du trouvère Richard le Pèlerin, personnage peut-être problématique, Graindor de Douai a attaché son nom à la chanson d'*Antioche* et à celle des *Chétifs* (cf. DOUTREPONT et BETHUNE, *Bull.* cité, années 1902-1903, p. 114; LIÉGEOIS, art. cité, p. 10-11). La mention de Renaud apparaît seulement dans un remaniement des *Enfances Godefroi*, à la suite de morceaux adventices ; elle est inconnue aux plus anciens manuscrits. D'après les dernières recherches, cette branche des *Enfances* aurait été écrite entre 1160-1187 par un poète originaire du pays de Bouillon, tandis que le *Chevalier au Cygne* se placerait entre 1170-1192 et serait dû à un trouvère de la région de Saint-Quentin (MARIA EINSTEIN, *Beiträge zur Überlieferung des Chevalier au Cygne und der Enfances Godefroi*, Erlangen, 1910. Dissertat. de l'Univ. de Berne).

Au chap. III *(Le roman des quatre fils Aymon. Karel ende Elegast)*, on est dérouté de ne point voir citer l'étude de Bédier, qui place à l'abbaye de Stavelot et Malmédy le berceau de la légende de Renaud de Montauban *(Les Légendes*

épiques, t. IV, 1913, p. 189-278). Concernant *Karel ende Elegast*, était-il superflu de rappeler que le thème fondamental de ce roman a dû figurer, suivant l'opinion commune, dans *Basin*, chanson de geste française connue par des allusions et des imitations étrangères (cf. LÉON GAUTIER, *Bibliogr. des chansons de geste*, p. 62-63 ; LIÉGEOIS, art. cité, p. 10) ?

Dans le chap. IV, à propos du *Reinaert* moyen-flamand, l'auteur fait sienne la thèse qui a été en faveur durant ces dernières années. Il voit dans le fameux poème une œuvre bi-partite, due à deux écrivains très différents de tempérament, Willem et Arnold. La thèse est rendue attachante par l'exposé plein de vie qui en est fait ici. Elle se présente toutefois avec un cachet de certitude qu'elle ne peut revendiquer. Aussi le chapitre court-il le risque d'être vite démodé ; déjà, le débat relatif à la composition du *Reinaert* a repris de plus belle (cf. KLOEKE, *Het aandeel van Willem en Aernout in den Reinaert I*, dans « Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde», t. XXXVIII, 1919, p. 34 ; L. WILLEMS, *De nieuwe Prolog van den Reinaert en het Arnout vraagstuk*, dans « Verslagen en Med. der K. Vlaamsche Academie », Februari 1920, p. 157-203 ; A. KLUYVER, *De heer Willems en de proloog van " Reinaert "*, dans « Nieuwe Taalgids », t. V, 1920, p. 225 ; JELLINEK, *Zwei Dichter des Reinaert* ? dans « Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur », t. XLV 19, 20, p 51-58).

Au chap. VII, M. Hamelius propose d'attribuer à Jean d'Outremeuse les *Voyages de Mandeville* ainsi que le vaste remaniement du cycle de la Croisade dont font partie des poèmes tels que *Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon* publié par Reiffenberg, *Baudouin de Sebourc* et le *Bastart de Bouillon*. L'hypothèse est faite pour surprendre, surtout en ce qui concerne les longs romans de croisade du XIVe siècle. Faute d'espace, l'auteur renonce à développer les raisons qui ont déterminé une conjecture si audacieuse ; il renvoie, là-dessus, à son édition de Mandeville dans la «Early English Text Society». Je n'ai pas cet ouvrage sous la main. Loin de moi, par conséquent, la pensée de me prononcer à ce sujet. Néanmoins, quelques réflexions ne seront peut-être pas hors de propos. On a beaucoup prêté à Jean

d'Outremeuse. St Bormans, dans l'Introduction qu'il a jointe au *Myreur des Histors* et à la *Geste de Liège* («Commiss roy. d'hist.», in-4°, 1887, p. XII-XX), porte à l'actif de l'écrivain liégeois plusieurs œuvres perdues : un remaniement de la *Geste d'Ogier le Danois*, peut-être une *Geste de Jean de Lanchon* et une *Geste de Huon de Bordeaux*, puis encore une composition sur la guerre de la Vache, incorporée par la suite dans la *Geste de Liège*. Dans son *Etude critique sur Jean d'Outremeuse* (Acad. roy. de Belgique, *Mémoires* in-8°. 2e sér., t. VII, 1910), où il démontre péremptoirement que le prétendu chroniqueur est un pur romancier, doublé d'un impudent faussaire, God. Kurth admet que cet homme si peu digne de foi aurait du moins été un poète fécond (p. 12). On se demande si la méfiance n'est pas de mise, même à ce propos. Pour ma part, j'incline à regarder comme non avenues toutes ces compositions sur lesquelles on n'est renseigné que par le témoignage de l'écrivain lui-même. En ce qui concerne les *Voyages de Mandeville*, le problème est plus troublant. Comme audace dans l'imposture, ces *Voyages* valent le *Myreur des Histors*. De plus, il existe des rapports non douteux entre les deux œuvres. Faut-il les expliquer par une paternité commune ? L'étude philologique de la rédaction primitive des *Voyages* serait d'un précieux secours pour trancher la question ; malheureusement, il ne faut pas songer à porter un jugement sur ce point d'après les textes imprimés dans l'édition de Warner. En revanche, nous sommes armés pour nous faire une opinion touchant l'immense compilation du XIVe siècle qui a comme centre l'histoire des croisades. Outre les poèmes cités par M. Hamelius, cette compilation comprenait diverses branches aujourd'hui disparues, entre autres le roman de *Baudouin de Flandre*, conservé dans une mise en prose de la seconde moitié du XVe siècle, mais dont le hasard m'a fait retrouver autrefois un fragment de 160 vers (voy. *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. IV, 1906, p. 429-438). Gaston Paris, à qui l'on doit la reconstitution de ce vaste cycle poétique (*Journal des Savants*, 1893, p. 288), croyait, à la fin de sa carrière, que plusieurs auteurs avaient dû y collaborer (*Esquisse historique de la litt. franç. au moyen âge*, 1907, p. 211). A en juger par la langue, rien n'autorise à croire qu'aucun de ces écrivains ait été Liégeois.

Au contraire, pour *Baudouin de Sebourc* et le *Bastart de Bouillon*, nous avons des études récentes qui établissent que, par leurs traits linguistiques, ces deux compositions appartiennent à la région de Valenciennes (H. Breuer, *Sprache und Heimat des Balduin von Sebourg*, Bonn, 1904, dissertat. de Bonn ; — A. Deutschmann, *Untersuchung über die Sprache der Chanson de geste «Hugues Capet» und über die Identität des Verfassers mit dem des «Bauduin de Sebourc»*, Halle a. S., 1909, dissertat. de Leipzig ; — H. Harms, *Sprache und Heimat des «Bastart de Buillon»*, Rostock, 1911, dissertat. de Rostock. Sur les rapports étroits unissant les deux branches principales du cycle, on peut encore citer W. Kleinschmidt, *Das Verhältnis des «Bauduin de Sebourc» zu dem «Chevalier au Cygne», «Marco Polo», «Brandan», «Barlaam et Josaphat» und den Fabliaux*, Göttingen, 1908, dissertat. de Göttingen). Jean d'Outremeuse a eu entre les mains ne fût-ce qu'une partie de l'énorme compilation, puisqu'il insère dans sa chronique le contenu du roman de *Baudouin de Flandre* (cf. Bormans, ouvr. cité, p. cxvi). Pour être en droit de lui attribuer la paternité de l'ensemble, il faudrait des raisons d'une force peu commune. On se heurte ici contre des invraisemblances d'ordre philologique. Le chroniqueur liégeois, de même que son contemporain Jacques de Hemricourt, écrit une langue donnée d'une physionomie bien à elle, une langue largement mâtinée de francien et d'éléments hétérogènes, mais dont le fond est dialectal. Cet instrument linguistique n'a rien de commun avec celui du dernier cycle de la Croisade, si ce n'est l'afflux des formes centrales, et encore dans des proportions bien différentes.

Dans le chap. VIII, M. Hamelius qualifie de légende flamande l'histoire de sœur Béatrice. Il s'agit du conte de la sacristine, un des miracles de Notre-Dame les plus répandus au moyen âge. Certes, il s'en trouve plusieurs versions dans la littérature néerlandaise, ancienne ou moderne. Mais cette légende se rencontre partout (cf. Doutrepont et Bethune, *bulletin* cité, années 1902-1903, p. 154-155). En Belgique, elle a toujours joui d'une popularité spéciale. Elle s'est localisée au monastère de Parc-les Dames, près de Louvain, et surtout à celui de l'Olive, près de Mariemont. Outre la pièce qu'en a tirée Maeterlinck, elle a, tout récemment encore, en 1920,

inspiré le poème de Jules Delacre pris comme sujet du Concours de Rome pour la musique.

Les remarques qui viennent d'être formulées atteignent uniquement la portion de l'ouvrage consacrée à la littérature médiévale et ne visent pas autre chose qne les menus problèmes d'érudition inhérents à l'étude de nos lettres anciennes (1). Il serait regrettable qu'on exagérât la portée de ces modestes notes. L'essence même de l'histoire littéraire, c'est l'évaluation esthétique des œuvres et leur interprétation historique. Le livre de M. Hamelius me paraît remarquable sous ce rapport. L'auteur discerne avec pénétration ce qu'il y a de saillant dans la vie, le caractère et la production des écrivains. Il dispose d'un esprit critique et d'un goût très averti. Rompu à la pratique de l'histoire littéraire, il s'entend à situer œuvres et auteurs dans leur perspective véritable. Enfin, habitué aux études de littérature comparée, il relève ses analyses d'œuvres belges de rapprochements, instructifs pour le grand public, avec les principales productions des littératures étrangères.

L'auteur ne se contente pas, au surplus, de mettre l'effort littéraire de la Belgique en parallèle avec celui des autres peuples. Soucieux de découvrir un lien entre les écrivains indigènes de différentes époques, il signale volontiers des points de contact de l'un à l'autre. Ainsi, il aperçoit des res-

---

(1) Dans le détail de la rédaction, les défectuosités sont vraiment clairsemées et il s'agit, le plus souvent, d'inadvertances. J'ai relevé les suivantes :

P. 58, « l'ode VIII de Dante » : le terme *ode* prête à confusion ; il s'agit du n° LXXXII des *Rime* dans *Le opere di Dante, Testo critico della Società dantesca italiana*, Firenze, Bemporad, 1921.

P. 131, Raoul Lefèvre ne doit pas être inscrit, à côté de Van Maerlant, parmi les imitateurs de Benoît de Sainte-More. Cf. A. Bayot, *La légende de Troie à la Cour de Bourgogne*, Bruges, 1908.

P. 270, la prosodie de Verhaeren « ne s'est jamais risquée jusqu'au vers libre. Elle est restée fidèle à la rime ». Lire : *jusqu'au vers blanc*.

P. 42, à « dépravité » substituer *dépravation*.

P. 86, « envahies » ?

P. 168, « critiqueuse » ?

P. 181, « zélateur » n'a pas tout à fait le sens que l'auteur y attache.

P. 81, 141, 195, 210, « renseigner » est pris dans son acception belge.

P. 70 71, 90 l. 4, 194 l. 13, le rapport du possessif au possesseur n'est pas clair.

P. 19, 21, 22, 49, écrire *guelfe* plutôt que « guelphe ».

P. 243 l. 9, il doit y avoir une erreur d'impression.

semblances entre Georges Chastellain et Maeterlinck (p. 115); il montre en Van Hasselt le prédécesseur de Van Lerberghe, de Maeterlinck et de Verhaeren (p. 199) ; il note une parenté d'âme entre Maeterlinck et Octave Pirmez (p. 227) ; il retrouve dans le monde poétique chanté par Verhaeren l'influence des théories d'Edmond Picard sur l'art. social (p. 259) Si intéressants que soient ces rapprochements, certains ont quelque chose de spécieux ; par exemple, lorsque se juxtaposent le *Traité de la Sainte Eglise gallicane* de Jean Lemaire et le *Biienkorf* de Marnix (p. 134), ou encore lorsque l'auteur établit une relation entre les *Quatre Fils Aymon* et le *Reinaert* flamand (p. 54-55). Pour que les traits communs à ces deux dernières compositions soient vraiment caractéristiques du terroir belge, ils devraient avoir été inventés chez nous ; or le *Reinaert* flamand les tient du *Plaid* français. Dès lors, c'est bien en vain que l'on insiste sur cette hypothèse que Renaud de Montauban pourrait s'être appelé d'abord Renard (p.34,55); philologiquement, cette supposition n'a rien d'inadmissible, puisque l'échange des suffixes — *ald* et — *ard* est fréquent au moyen âge ; mais elle est sans objet, du moment que le nom de Renard, désignant le protagoniste de l'épopée animale, nous vient de France.

Malgré le soin avec lequel M. Hamelius rattache l'une à l'autre les œuvres étudiées, le travail laisse, dans quelque mesure, l'impression d'une suite de monographies, à peine reliées entre elles par le fil d'une idée directrice. Il se trouvera peut-être des lecteurs, rétifs à la doctrine unitaire d'une littérature nationale, pour y voir une mixtion d'éléments français et flamands, plutôt qu'une véritable synthèse. Comme force synthétique, assurément ce livre ne saurait faire oublier l'article de M. Liégeois que je rappelais tantôt. Les traits distinctifs attribués à l'ensemble de la littérature belge (p. 9) pourront paraître grêles et, jusqu'à un certain point, inconsistants. Ne contestons pas le premier : la prédominance des intentions morales et politiques. Le second — le caractère collectif du sentiment et de la pensée — se vérifie chez nos vieux auteurs et jusque chez Conscience ; en revanche, lorsqu'on arrive à la période contemporaine, si féconde et si brillante, ne faut-il pas plutôt déplorer le malentendu qui sépare nos écrivains de la masse de leurs compatriotes et qui fait

que notre littérature n'a pas encore retrouvé, auprès du grand public, la faveur à laquelle elle a droit ?

Mais trêve de chicanes ! L'ouvrage que voilà contribuera à dissiper des malentendus de l'espèce. En faisant mieux comprendre le génie de nos lettres nationales, il les fera mieux aimer. Un tel livre sert intellectuellement le pays. Il nous manquait. Saluons-en l'apparition avec joie.

ALPHONSE BAYOT.

H. Bornecque, L. Druesnes et L. E. Rogie. *Commentaire de pages choisies.* — Paris, F. Rieder et Cie, 1921, in-8°. Cartonné, 4 fr. 50.

On sait avec quel goût sûr et quel esprit judicieux M. Bornecque s'entend à commenter les belles pages des écrivains français, et la plupart des professeurs belges mettent au nombre de leurs meilleurs instruments de travail les guides publiés par le distingué professeur de l'Université de Lille, notamment son *Commentaire littéraire du Recueil de morceaux choisis d'auteurs français* et deux volumes d'*Explication littéraire des ouvrages et textes français.*

Le nouvel ouvrage qu'il vient de faire paraître avec l'aide de MM. Druesnes et Rogie, est en tous points digne de ses aînés; il ne rendra pas moins de services aux jeunes maîtres chargés de l'enseignement du français et surtout à nos étudiants en philologie romane. C'est un recueil de morceaux tirés des auteurs français du XVIe au XXe siècle, choisis de manière à donner une idée exacte et complète des maîtres de la langue; tous les textes sont accompagnés d'une explication littéraire et de l'indication d'exercices destinés à compléter les commentaires. Il n'y a d'exception que pour quelques pages intéressantes au point de vue de l'histoire de la littérature, et qui sont mises en appendice, sans être commentées.

Les explications des noms propres et des mots difficiles, les observations grammaticales, se trouvent au bas des textes; ceux-ci sont suivis d'analyses littéraires.

Une même méthode est généralement suivie, celle que doit adopter tout maître soucieux de faire un enseignement fructueux : en premier lieu est indiquée la place du morceau dans

l'ouvrage entier, puis vient le plan du morceau, enfin le commentaire, portant d'abord sur le fond, ensuite sur la langue et le style.

Un travail préparé aussi consciencieusement n'épargnera-t-il pas aux professeurs bien du temps et des recherches ? Il ne leur restera qu'à développer et à enrichir ces notes judicieuses, selon leur science et leur talent.

J. Hombert.

Gustave Lanson. *Manuel bibliographique de la littérature française moderne, XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.* Nouvelle édition revue et augmentée. Paris, Hachette, 1921, 1 vol. in-8°, 1820 p., 80 fr. (séparément en 5 fasc. : 1, XVIe s., 14 fr. ; 2, XVIIe s., 17 fr. ; 3, XVIIIe s., 20 fr. ; 4. XIXe s., 30 fr, ; 5, Supplément et Index général, 15 fr.).

En 1904, M.-G. Lanson commença, à la Sorbonne, un cours de bibliographie de la littérature française moderne. Dans ce domaine, aucun guide convenable n'existait à cette époque ; chacun devait refaire lui-même sa bibliographie. Cette tâche, fastidieuse pour la plupart des travailleurs, était au-dessus des forces des étudiants ; le savant professeur voulut faire bénéficier ceux-ci des informations recueillies par lui durant vingt-cinq années de travail. Combien d'autres cours de bibliographie spéciale ne seraient pas donnés avec autant de fruit dans nos Universités, pour ne rien dire de la bibliographie générale !

De 1909 à 1912, M. Lanson publia son cours en 4 fascicules comptant 1526 pages, et 23130 numéros. Il disait dans sa préface (1908) : « Le travail purement bibliographique que je présente ne correspond tout à fait ni à mon éducation littéraire ni à mon goût, qui me portent plutôt vers l'étude historique des faits et l'analyse esthétique des textes. Pourquoi donc l'ai-je fait ? Parce que personne ne le faisait, et qu'il fallait enfin que cela fût fait ! Parce que je suis professeur, et tenu de fournir à mes élèves la meilleure préparation que je conçois. Parce que, cet outil créé, il sera facile à d'autres ou à moi de l'améliorer ».

Ce manuel a, suivant le vœu de l'auteur, épargné aux jeunes gens les tâtonnements dont on avait souffert avant

son apparition; bien plus, tous les chercheurs s'occupant d'histoire littéraire y ont eu constamment recours.

On y sent, à le pratiquer, l'élan même de son auteur; ce n'est pas ici une simple liste-inventaire, mais le résultat d'un choix fait après soigneuse réflexion, et du reste avec beaucoup de souplesse : « La peur des responsabilités, dit M. Lanson, n'est pas une vertu en bibliographie, non plus qu'ailleurs ».

En 1914, parut une deuxième édition, unifiée, pourvue d'une liste générale des abréviations, d'un supplément, et d'un index général (en tout, 1736 pages).

Le *Manuel* a eu un tel succès que nous pouvons aujourd'hui en saluer une nouvelle édition, préparée par l'auteur lui-même.

Les pages 1 à 1526 (nos 1 à 23130) sont les mêmes que dans la 2e édition. Le chapitre XXV, intitulé : *Au commencement du XXe siècle. Tendances et théories,* comprend en plus, comme § 3, *La littérature de la guerre;* celle-ci fait l'objet d'un choix réglé, non sur l'intérêt historique, mais sur l'intérêt littéraire; elle nous mène jusqu'au no 23337. Enfin, les pages 1537 à 1738 forment le *Supplément* (qui comprenait 130 pages dans la 2e édition), subdivisé de la même façon que le corps de l'ouvrage. Un *index général* des noms propres, sur trois colonnes, occupe les pages 1741 à 1795; et la table des matières sur deux colonnes prend les pages 1799 à 1820.

La nouvelle édition que nous donne M. G. Lanson de son *Manuel* est un instrument exact, d'un maniement commode et rapide. L'auteur compte le perfectionner encore par la publication d'un supplément, environ tous les cinq ans.

Ceux qui s'intéressent à l'histoire littéraire et aux domaines voisins, les bibliographes, les bibliothécaires, seront unanimes à féliciter le savant professeur de l'Université de Paris pour la publication de cette édition de son *Manuel;* elle sera installée à la portée de leur main sur leur table de travail.

AUG. VINCENT.

Frans Van Kalken. *Histoire de Belgique.* Bruxelles; Office de Publicité; 1920, in-8o, 644 p., fig., 15 fr.

Nous regrettons que des circonstances fortuites aient empêché jusqu'à présent de donner un compte rendu de

l'*Histoire de Belgique* de M. Van Kalken. Quoique parue depuis près de deux ans nous croyons indispensable de la présenter aux lecteurs de la *Revue*.

L'ouvrage de M. Van Kalken est un manuel, en ce sens qu'il est conçu et ordonné de manière à répondre aux nécessités de l'enseignement moyen belge. Du manuel, il a toutes les qualités : la précision, la clarté, la méthode ; les divisions en Parties et en Chapitres se justifient historiquement et logiquement ; enfin, il présente l'attrait d'être fort bien illustré au moyen de documents contemporains. Ajoutons que l'impression en caractères plus gras de certains noms et de certaines phrases a l'avantage de fixer mécaniquement l'attention de l'élève sur les personnages les plus importants et sur des idées essentielles à la compréhension de notre histoire.

On peut affirmer cependant que le volume de M. Van Kalken dépasse largement le cadre et la portée du manuel scolaire. L'auteur ne s'adresse pas seulement aux élèves de nos Athénées et de nos Collèges ; il écrit pour tout le public cultivé de chez nous et de l'étranger. Il lui fournit le guide sûr et bien documenté qui permet aussi bien de prendre, du cours de notre histoire, une connaissance générale, que de vérifier un détail ou de rappeler à l'esprit les traits les plus caractéristiques d'une époque déterminée.

M. Van Kalken s'était jusqu'à ce jour fait surtout connaître par d'excellents travaux sur les derniers siècles de notre histoire. Rien d'étonnant dans ces conditions à ce qu'il ait donné dans son *Histoire de Belgique* un développement particulièrement étendu aux chapitres traitant des époques les plus récentes. Il nous en fournit lui-même la raison : l'influence considérable que les XVIIe et XVIIIe siècles ont exercée sur la Belgique d'aujourd'hui ; ce que l'on ne peut songer à contester, surtout après la lecture du tome V de l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne.

C'est, d'ailleurs, parmi la bonne centaine de pages consacrée par M. Van Kalken à ces deux siècles que nous avons rencontré les trois chapitres qui nous ont paru les mieux venus de tout le volume : celui qui traite de « la vie économique et sociale aux Pays-Bas durant le XVIIe siècle » ; le chapitre consacré au « règne de Joseph II de 1780 à 1787 » ; enfin « La Révolution Brabançonne (1787-1790) et la Restauration

autrichienne (1790-1792) ». Le premier de ces trois chapitres surtout constitue un tableau saisissant de la médiocrité économique, intellectuelle et politique dans laquelle vivait — on serait tenté de dire « vivotait » — la Belgique après l'expulsion des Protestants et la fermeture de l'Escaut. Ici, comme dans les tableaux analogues que l'auteur a donnés pour les autres périodes de notre histoire, il a réussi à être complet, sans cesser d'être vivant : la chose n'est pas aisée dans ce genre d'exposés.

Notons encore le grand développement donné par M. Van Kalken à l'histoire de la Belgique de 1830 au Traité de Versailles. On y trouve, en cent cinquante pages environ, une synthèse claire, fouillée et solidement documentée de l'évolution de notre pays, tant au point de vue économique et social, intellectuel et artistique qu'à celui de la politique intérieure et extérieure. Aux deux extrémités de cet excellent aperçu, on remarquera particulièrement les chapitres où l'auteur expose la formation politique et diplomatique du Royaume de Belgique en 1831 et ceux où il résume le rôle de la Belgique pendant la dernière guerre, en apportant notamment dans la présentation des événements militaires une exactitude et une précision dignes d'éloges.

M. Van Kalken nous permettra cependant de lui chercher quelques chicanes.

Pourquoi parler des *Kerels* (p. 52 et 113-114) que M. Van Houtte a, croyons-nous, fait rentrer définitivement dans le domaine de la légende (*Les Kerels de Flandre;* Louvain, 1898)? Pourquoi attribuer l'assassinat de Charles le Bon en 1127 à l'irritation de Bertulphe, prévôt de Saint-Donatien de Bruges, contrarié par le comte dans ses opérations d'accaparement de grains (p. 74)? On sait par les récits contemporains de Galbert de Bruges et de Gautier de Téronanne que le mobile de Bertulphe et de sa famille était leur ressentiment contre le comte qui avait fait reconnaître que ce puissant lignage devait compter au nombre des serfs de son domaine.

Enfin nous nous permettrons de faire remarquer que les cantons d'Eupen et de Malmédy (p. 459) ne sont pas les deux seuls anciens territoires belges réunis à la Prusse par l'Acte de Vienne du 9 juin 1815 : les cantons de Rolduc, Nederkruchten, Saint-Vith, Schleiden, Kronenburg, l'arrondissement de Bitburg et partie de celui de Diekrich eurent le même

sort. On pourrait discuter aussi les effectifs allemands devant Liége en 1914 (p. 606-607).

Ce ne sont là, d'ailleurs, que des détails, qui n'enlèvent rien à la valeur de l'*Histoire de Belgique* de M. Van Kalken. On peut sans hésiter prédire à cet ouvrage un bel avenir et de nombreuses éditions. Il est permis, croyons-nous, de le compter au nombre des meilleures productions de l'école historique belge au cours de ces dernières années.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

Giuseppe Pavani. *Un vescovo belga in Italia nel secolo X.* Studio storico-critico. Torino, 1921, in-8°, 181 p. Prix : 5 lires.

Rathier de Vérone, né dans le diocèse de Liége vers la fin du IXe siècle, moine de Lobbes, évêque de Vérone et de Liége, mort à Namur en 974; tel est le personnage dont M. Pavani, à la suite des Frères Ballerini (1765) et de Albrecht Vogel (1854), nous présente la biographie. Hauck lui a décerné le titre mérité de plus grand théologien du Xe siècle. Mais très érudit et excellent professeur, Rathier manquait totalement de la mesure nécessaire à l'évêque. A trois reprises on le voit forcé de quitter le siège de Vérone et, à Liége, l'opposition de la noblesse obtint le même résultat après un an et demi seulement d'épiscopat. Il décourageait peu à peu par sa violence et son manque de doigté ses plus puissants protecteurs. Et, privé de ressources, abandonné de tous, il dut plus d'une fois errer de-ci de-là, cherchant des occupations et du pain. Pendant les sept dernières années de son séjour à Vérone son zèle à améliorer les mœurs du clergé est incontestable. Ce fut d'ailleurs toujours, à ce qu'il semble, un évêque modèle, pénétré de la sainteté du sacerdoce chrétien. Tout en reconnaissant certains de ses défauts, la fierté et l'irascibilité, M. Pavani s'attache surtout à montrer en Rathier le grand évêque réformateur du Xe siècle. Je ne veux pas lui contester cette gloire; mais il faut bien avouer que ses excellentes intentions, mal servies par son caractère, ne réalisèrent jamais cette purification du clergé qu'elles recherchaient si persévéramment. L'auteur a quelque part une comparaison assez mal choisie : « Ci sembra, écrit-il, che Raterio sia una di quelle

« rosa tra le spine ». Pour moi, Rathier, encore que très respectable et même, si on le veut, sympathique à certaines heures, ressemble beaucoup plus à une épine qu'à une rose. Rentré à Lobbes à la fin de sa carrière, l'ancien évêque désabusé parvint encore à troubler profondément ce monastère et il força même l'abbé Folcuin à lui céder la place. M. Pavani se contente de dire à propos de cet incident, qui, je le veux bien, ne devait pas être conté longuement dans son livre : « Fu un po' in discordia anche con Folcuino, ma poi si reconciliò ». Bref, je me demande si M. Pavani ne nous présente pas Rathier sous un trop beau jour en tenant trop compte de ses intentions et en le jugeant trop d'aprés ses propres écrits. A part cela, j'avoue que le travail est des plus sérieux et des plus critiques. Parmi les meilleures pages il faut citer celles où nous est donnée la clé qui aidera à mieux comprendre cette œuvre étrange de l'évêque, intitulée : « Excerptum ex dialogo confessionali ». La bibliographie est bien dressée, mais on y oublie quelques études belges qui méritaient d'être mentionnées, en particulier la notice composée par Godefroid Kurth dans la *Biographie nationale de Belgique*.

E. DE MOREAU.

J. Cuvelier. *Un capitaliste du XIVe siècle* (« Bulletin de la Classe des Lettres », Académie royale de Belgique, 1921, p. 46-56).

Id. *Les origines de la fortune de la maison d'Orange-Nassau. Contribution à l'histoire du capitalisme au moyen âge.* Bruxelles, 1921, in-8°, 114 p., pl. de sceaux (Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, in-8°, 2e série, t. XVI).

On connaît la théorie buchérienne de la société acapitaliste du moyen âge. Née d'une regrettable limitation de cadre, basée sur la généralisation arbitraire de l'état de moindre et tardif développement économico-social, caractéristique de l'évolution historique de l'Allemagne, cette théorie a été, plus récemment, reprise par W. Sombart sous une forme bien différente et avec plus de radicalisme encore. Le *Moderne Kapi-*

talismus (1) de l'érudit professeur de Berlin, inspiré et soutenu par les convictions politico-économiques de l'auteur, arrivait aux conclusions que le choix de l'objectif allemand avait imposées à l'esprit perspicace de son collègue de Leipzig. Ainsi en se départissant de la méthode scientifique pour obéir aux sollicitations d'un nationalisme trop étroit ou d'un marxisme trop rigoureux, l'érudition allemande, par deux fois, faisait fausse route.

La critique pénétrante et les études d'histoire économique et constitutionnelle de Pirenne, les premières, battirent en brèche la théorie de l'économie médiévale anticapitaliste. Le moyen âge urbain ne fut pas absolument revêche au capitalisme, puisque, partout où les villes atteignirent leur plus beau développement — dans les Pays-Bas, par ex., et dans le Nord italien, pour ne citer que ces deux exemples devenus classiques —, elles durent leur vitalité et leur essor à l'organisation capitaliste de la haute finance, de l'industrie d'exportation ou du commerce interrégional. Les travaux de Pirenne ne restèrent pas sans lendemain; ils suscitèrent des recherches laborieuses qui permirent notamment de reconstituer le capitalisme médiéval dans son élément subjectif, de faire revivre des types concrets de capitalistes du moyen âge. Et tour à tour on a ressuscité chez nous la figure d'un Jehan Boine Broke, d'un Thomas Fin, des Saphir, des Gui, etc. Et que d'autres capitaines d'industrie et représentants du grand commerce et de la finance, pour lesquels la pénurie de documents n'a permis de découvrir qu'un nom, une profession et un faisceau de preuves, parfois bien éloquentes, de l'acquisition rapide d'une vaste fortune (2) !

A la galerie de nos capitalistes du moyen âge les travaux de M. Cuvelier viennent d'ajouter une nouvelle figure, non la moins intéressante ni la moins personnelle. Car Duvenvoorde n'a pas seulement chargé d'or le blason de la famille dont il n'était qu'un bâtard, qu'elle n'eut d'ailleurs aucune hâte à

---

(1) Une seconde édition, complètement refondue et considérablement augmentée, a paru à Leipzig en 1916.

(2) Sur le capitalisme au moyen âge, on lira la dissertation remarquable de M. H. Pirenne : *Les périodes de l'histoire sociale du capitalisme* (« Bull. de l'Acad. royale de Belgique », Classe des Lettres, 1914, p. 258 sq.).

reconnaître; il n'a pas seulement bâti en l'espace de quelques années une fortune colossale qui eut le privilège bien rare de se maintenir intacte pendant des siècles et de conduire à un trône; il a réussi, malgré ses origines obscures, en dépit de sa tache de naissance, à se hisser au faîte de la hiérarchie des fonctionnaires féodaux et à jouer un rôle marquant dans l'histoire des Pays-Bas au XIVe siècle. Il semble même établi que, seuls, les revers de fortune qui attristèrent la fin de ses jours l'empêchèrent de se tailler dans ses vastes domaines, entre le Brabant et la Hollande, une principauté indépendante.

Qui donc était ce Duvenvoorde dont le nom jusqu'ici était à peine connu? M. Cuvelier nous le dit dans le premier chapitre de son mémoire, et la notice biographique qu'il lui consacre est d'une telle richesse de détails qu'on pourrait à peine croire qu'elle a été rédigée sans l'assistance de sources narratives. Sans doute les chroniqueurs de l'époque ont coudoyé Duvenvoorde; peut être même y en a-t-il parmi eux qui lui furent redevables d'informations précieuses, reprises dans leurs œuvres. Son rôle n'était pas assez brillant ni assez apparent pour retenir longuement leur attention. Heureusement notre homme a laissé des traces de son activité politique, économique et sociale dans les sources d'archives si précieuses pour compléter et rectifier, dans les sources littéraires, ce que l'absence de jugement politique ou de sens psychologique, ou simplement le manque de recul a fait négliger ou mal interpréter. Et que de documents les Archives nous ont conservés au sujet de Duvenvoorde! Il y en a de quoi étonner celui que le commerce journalier avec les Archives n'a pas convaincu de la richesse d'information qu'elles recèlent, du soin jaloux avec lequel les administrations d'antan gardaient leur documentation. Aussi doit-on féliciter le savant archiviste général du royaume d'avoir pu déterrer et réunir cette riche documentation, éparpillée dans tant de publications et de dépôts, et d'avoir prouvé magistralement par son mémoire que « l'utilisation judicieuse de nos documents d'archives peut éclairer d'un jour nouveau les phénomènes d'histoire économique et sociale qui apparaissent dans les Pays-Bas au XIVe siècle ».

Bâtard d'un petit seigneur hollandais que le manque de ressources avait réduit à entrer dans le fonctionnarisme, Duvenvoorde naquit en 1291. Il ne devait que bien plus tard se

voir reconnaître le nom patronymique de son père, pour se contenter en attendant du sobriquet peu harmonieux de *Suikkerieme*. Ce fut un oncle paternel, majordome du comte de Hollande, qui « découvrit » le petit Suikkerieme et le fit admettre à la cour en qualité d'écuyer Aussitôt Duvenvoorde se fit remarquer par ses brillants talents. Tout jeune encore, à l'âge de 26 ans, il fut investi par la confiance de son maître des fonctions importantes de chambellan du comte en Hollande et en Hainaut. Nommé peu après chambellan à vie, il n'a pas dû tarder à s'imposer au prince comme son expert financier. Créé chevalier, puis légitimé, il devint le conseiller le plus influent du comte qui le désigna comme un de ses exécuteurs testamentaires. Sous le règne de Guillaume II, son influence subit si peu de recul que le prince lui confiait, durant ses absences, la gestion des affaires de Hollande et de Zélande. Après la mort du comte, il resta jusqu'à la fin de ses jours l'homme de confiance de l'impératrice Marguerite, la sœur de Guillaume II. La fortune cependant réservait des revers à celui qu'elle avait tant favorisé. Duvenvoorde, qui avait eu le bonheur de voir couronner de succès sa politique de rapprochement de la Hollande et du Brabant, vit s'évanouir le rêve de voir ses maîtres ajouter le duché de Brabant à leurs États héréditaires; de plus il assista à la sécession du Hainaut. Il mourut en 1353 dans son château de Malines, non sans avoir reçu du Pape une indulgence plénière *in articulo mortis*.

Voilà trop imparfaitement résumé le premier chapitre du mémoire. Plus d'un événement important de notre histoire politique du XIVe siècle y apparaît sous un jour nouveau ; je me bornerai à relever ici les données si intéressantes concernant la participation à l'œuvre d'unification de nos provinces des financiers capitalistes mués en seigneurs féodaux.

Le chapitre II s'intitule : « La Constitution de la fortune de Duvenvoorde »; il est divisé en trois paragraphes, étudiant successivement les opérations financières, l'acquisition de rentes et de propriétés foncières et les affaires commerciales. C'est, à mon avis, le chapitre capital du mémoire.

S'il fallait juger de l'importance respective des trois facteurs qui ont fourni leur appoint dans la constitution de la fortune du chambellan, d'après le nombre de pages que l'auteur con-

sacre à chacun d'eux, on risquerait bien fort, je crois, de se faire une opinion erronée. En effet, ce chapitre se présente sous la forme d'un tryptique dont le panneau central représente la constitution de la fortune foncière, les volets respectivement les spéculations financières et les opérations commerciales. Le groupement en dyptique aurait, me semble-t-il, rendu de façon plus expressive le mouvement réel de l'œuvre capitaliste de Duvenvoorde. La division admise par M. Cuvelier se justifie néanmoins. Si elle ne rend pas la perspective exacte, elle n'en est pas moins parfaitement rationnelle. Au surplus la disproportion frappante entre le paragraphe qui traite de l'acquisition des rentes et des propriétés foncières et ceux consacrés aux opérations financières et commerciales s'explique aisément quand l'on tient compte des sources d'information dont disposait l'auteur. Nous ne possédons plus les archives personnelles de Duvenvoorde et si nous sommes abondamment renseignés sur la constitution de la fortune foncière, c'est que les biens-fonds ne disparaissent pas et que les titres de propriété, les titres féodaux, les priviléges, les actes constitutifs des servitudes et rentes dont ils sont grevés se conservent avec eux. En outre, la plupart de ces actes relèvent de la juridiction gracieuse d'administrations publiques, qui en gardent le texte dans des registres d'entérinement. Il en est tout autrement des transactions financières et commerciales. Celles-ci se passent facilement de l'intervention du pouvoir public et en général les documents qui s'y rapportent cessent d'offrir un intérêt réel, même pour les parties, dès que l'affaire est liquidée ou que la prescription devient acquise. C'est par cette considération qu'il faut expliquer que presque toutes les opérations financières et commerciales, dont il est question dans ce mémoire, se sont traitées avec des princes régnants.

La richesse d'information concernant l'achat de rentes et biens-fonds a permis de tracer un tableau détaillé de la création de la propriété foncière la plus considérable des Pays-Bas au XIVe siècle. Émaillant discrètement son exposé de considérations judicieuses, recherchant les raisons économiques ou politiques qui motivèrent les divers achats, l'auteur nous montre en Duvenvoorde un homme d'affaires avisé, spéculateur aussi habile et prévoyant dans les acquisitions, qu'excel-

lent administrateur, s'entendant à merveille à mettre ses propriétés en valeur. Par des achats avantageux et une exploitation rationnelle il consolida et agrandit sa fortune, tandis qu'il établissait sur des assises solides sa puissance politique et le prestige de sa famille. Qu'on ne s'y trompe pas cependant. Ce ne fut pas la terre qui *créa* sa fortune. Celle-ci n'est le produit ni de l'accaparement du sol ni de l'accumulation des rentes foncières. Malgré ses apparences, la fortune de Duvenvoorde ne plaide pas en faveur de la théorie sombartienne, et M. Cuvelier a grandement raison de le souligner. La constitution de la fortune foncière ne représente en majeure partie que le placement intelligent, fructueux et définitif d'un avoir acquis par d'autres moyens et qui, bien placé, produit un surcroît de revenus formant un accroissement régulier et progressif du capital investi. En d'autres termes, l'acquisition de rentes et de biens-fonds n'est que l'enchaînement à la terre d'un capital préexistant, sa transformation, sa consolidation. C'est le second tableau du dyptique. Et immédiatement surgit la question capitale : quelle a été la source première et réelle des richesses accumulées par le chambellan hollandais?

Sur ce point les documents sont moins prodigues de renseignements. Doit-on en reporter l'origine aux largesses de Guillaume Ier de Hainaut, son maître, prince généreux s'il en fût? Elles lui auront évidemment fourni un premier appoint qui n'était pas à dédaigner; elles ne furent pas cependant l'élément générateur de cette fortune immense. D'ailleurs la générosité du comte se manifesta surtout par des cessions de rentes et de fiefs. Les richesses de Duvenvoorde dérivent-elles d'affaires commerciales avantageuses? Cela est moins probable encore, M. Cuvelier démontrant le caractère accidentel des transactions conclues par le chambellan. Restent les opérations financières. Il me paraît indiscutable que c'est en elles qu'il faut chercher la source réelle et principale de cette grosse fortune. Il y a peu de pages dans le mémoire de l'éminent archiviste général qui ne portent témoignage de l'activité et de l'habileté financières de Duvenvoorde. Il y apparaît comme un banquier hors ligne, un professionnel de la finance, maniant l'argent avec souplesse et prudence, ne sacrifiant jamais à la sentimentalité quand il s'agit, soit de fixer le taux de l'intérêt d'emprunt, soit de faire exécuter un contrat. Seul

parmi les créanciers d'Edouard III d'Angleterre il parvient à rentrer rapidement dans ses fonds et plus d'une propriété lui échoit à bon compte parce qu'elle a servi de gage pour le remboursement d'un prêt dont les débiteurs ne peuvent se libérer à terme. S'il ne dédaigne pas les opérations fructueuses de la spéculation au change et aux rentes viagères, il a une préférence marquée pour le prêt à intérêt; il est même un des principaux bailleurs de fonds des princes de son époque. Avec une clientèle de choix, dont il n'exige pas moins des garanties solides, au taux d'intérêt usuraire qu'il réclame, sans le donner lui-même quand il est dans la nécessité d'emprunter, ses opérations bancaires ne pouvaient laisser de lui rapporter gros. Possédant au plus haut degré le génie de l'argent, le financier put enrichir le chambellan et lui permettre de rehausser le prestige de ses hautes fonctions par l'acquisition d'une fortune foncière colossale.

Doit-on avec Sombart chercher dans le code pénal la qualification des moyens auxquels Duvenvoorde eut recours pour accumuler ces immenses richesses? Je ne crois pas qu'il faille faire peser de graves soupçons sur sa mémoire pour expliquer son enrichissement. Les fonctions dont il s'acquittait à l'entière satisfaction de ses maîtres ont pu et dû lui faciliter singulièrement l'accès à la fortune; seul toutefois le caractère économique de l'époque à laquelle il vivait, fournit la clé au problème de la constitution de cette fortune. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'une forme franche, d'un cas spécial d'amoncellement de richesses, comme Sombart voudrait nous le faire croire; nous nous trouvons devant un phénomène social, illustré par d'autres exemples. Duvenvoorde représente un type déterminé de capitalisme; il appartient à une classe de capitalistes, exceptionnels sans doute, mais pas anormaux dans la société dans laquelle ils apparurent. Le moyen âge urbain a, au point de vue économique, préparé les temps modernes : il s'y rencontre, dès les premiers siècles de l'existence des villes, de ces hommes de volonté et d'action, doués d'initiative âpre et avide, trop conscients de leur supériorité et de leur force pour ne pas rompre en visière à la doctrine économique régnante, héritage des conceptions économiques de l'époque domaniale. Duvenvoorde nous offre le type accompli de ces capitalistes médiévaux. Tout dans la constitution et la

consolidation de sa fortune trahit l'esprit capitaliste. Il ne recherche pas l'argent dans le but exclusif d'augmenter sa puissance, Ses volontés dernières nous prouvent qu'il reste le capitaliste jusque dans la disposition de sa fortune. Car M. Cuvelier n'a pas voulu déposer la plume sans nous dire quelles furent les destinées de ses biens. N'est-ce pas en effet un phénomène exceptionnel de voir une fortune d'un pareil montant, d'abord se constituer et se consolider en une vie d'homme, puis résister pendant des siècles à la loi de l'émiettement et de l'effritement pour se conserver en bloc dans la même famille?

Comme tant d'autres capitalistes du moyen âge, Duvenvoorde, sans sacrifier au désintéressement, fut généreux de fondations pieuses et charitables. Il crut bon de les faire de son vivant : son testament ne contient pas de nouvelles libéralités en faveur des pauvres et du clergé. Par contre ses bâtards n'y sont pas oubliés ; ils reçoivent des apanages. Son mariage avec Helwige de Viaenen étant resté stérile, le gros de la succession échut, par disposition testamentaire, à son neveu, Jean de Polanen, seigneur de la Leck, pour être apporté en dot par la petite-fille de ce dernier à Englebert de Nassau. Ainsi la fortune délaissée par Duvenvoorde forma le premier et principal noyau de la puissance d'une famille dont le nom ne tarderait pas à se couvrir de gloire. Allemande et française par le sang, la famille régnante de Hollande est essentiellement nationale par ses origines économiques. L'un des principaux artisans de notre unité nationale durant la période pré-bourguignonne, le bâtard Suikkerieme, devenu le chambellan-financier Duvenvoorde, a préparé, à son insu, la dynastie qui devait régner sur les provinces unifiées du Nord.

En retraçant avec tant de talent la carrière brillante du fondateur de la fortune des Orange-Nassau, en faisant revivre en Duvenvoorde un type si caractéristique et si personnel de capitaliste médiéval, le savant archiviste général a ajouté des pages de haute valeur à son œuvre historique, déjà si fécond et si varié. Grâce à son mémoire, complétant sa lecture à l'Académie, l'histoire économique du XIVe siècle s'est enrichie d'une contribution précieuse à un problème capital de son évolution. La thèse de l'économie médiévale acapitaliste a

reçu un nouveau coup de boutoir qui la relègue davantage parmi les légendes que la réaction romantique a fait naître Outre-Rhin.

HENRI E. DE SAGHER.

Henri Stein. *Charles de France frère de Louis XI (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes, X);* Paris, Picard, 1921, in 8°, IX-871 p., 50 fr.

Ce livre constitue vraiment un modèle de biographie : il joint à une information des plus étendues, — comme on pouvait l'attendre d'une œuvre produite par un des meilleurs connaisseurs du XVe siècle français, — une critique très pénétrante, un constant souci d'exactitude et d'impartialité. Sur bien des points, il renouvelle un sujet que l'on pouvait croire épuisé depuis longtemps : les origines de la Ligue du Bien public et les principales phases de la guerre à laquelle elle donna lieu.

Charles de France passait jusqu'à présent pour avoir été l'âme de la coalition des princes contre Louis XI. De l'étude de M. S., il ressort nettement qu'il en fut plutôt le chef nominal et inconscient. Son rôle a été, en tout cas, fortement exagéré par les chroniqueurs aussi bien que par les historiens modernes. Il fut avant tout le jouet des circonstances, un instrument passif entre les mains de conseillers ambitieux et intrigants.

L'auteur a su dégager admirablement les facteurs essentiels qui ont déterminé la psychologie du frère cadet de Louis XI. Il insiste en particulier sur l'ambiance qui a entouré sa jeunesse inexpérimentée, les faveurs toutes spéciales, la véritable sollicitude dont le « petit seigneur » a été l'objet de la part de son père et qui lui ont attiré la jalousie de son frère aîné Le titre de duc de Berry lui fut octroyé dès avant l'avénement de celui-ci, peut-être même à sa naissance. Il ne tenait donc pas *tout* de son frère, ainsi que l'ont affirmé plusieurs historiens : Louis XI ne fit que lui donner le Berry en apanage (1461) Le jeune prince acquit, semble-t-il, en Berry une certaine popularité, bien qu'il abandonnât presque toute l'administration à ses officiers. C'est à son initiative que fut créée, en 1463, l'université de Bourges.

Les princes coalisés dans la Ligue du Bien public réussirent non seulement à l'entraîner dans leur conspiration, mais à le mettre seul en avant. Ils demandèrent pour lui à Louis XI un plus grand apanage que le Berry, et Bourges devint leur quartier-général. La première phase de la guerre du Bien public, dans laquelle le comte de Charolais joua, on le sait, un rôle considérable, se termina par un compromis entre le roi et les coalisés : Louis XI fut contraint de céder à son frère le duché de Normandie. Dès lors, la lutte allait changer de terrain. Charles de France ne sut pas d'ailleurs profiter de la situation : ballotté et indécis, il désirait à la fois complaire à ses nouveaux sujets et se débarrasser des importuns et des ambitieux, qui l'assaillaient de demandes. En outre, il se défia du comte de Charolais et tenta notamment de se rapprocher des Liégeois en voyant que le comte semblait lui refuser la main de sa fille. Trahi par le duc de Bretagne, il ne sait quel parti prendre. Finalement il accepte un arbitrage. Grâce aux lettres de l'ambassadeur milanais et à d'autres documents inédits, M. S. fait connaître les curieux détails des négociations qui s'engagèrent à ce moment entre le roi et son frère, les embarras de celui-ci, surtout après sa fuite en Bretagne, où il fut moralement prisonnier du duc François II. C'est là que s'ourdit une nouvelle coalition, plus formidable que la première. Encore une fois, Charles de France ne sut pas profiter des difficultés où se débattait le roi : il ne put se résoudre à faire cause commune avec le duc de Bourgogne, qui l'engageait à réclamer la Champagne comme apanage. On le voit entre autres se rendre en pèlerinage à Trégnier au tombeau de saint Yves, ce patron des avocats qui sait apaiser les différends entre frères. Enfin il doit se contenter de l'apanage de Guyenne.

Charles de France fut très bien accueilli en Guyenne et son administration, dont M. S. montre tout le mécanisme et le fonctionnement, contribua à faire revivre ce pays, si éprouvé par les récentes luttes intestines. Contrairement à l'opinion de plusieurs historiens, il résulte de l'étude attentive des sources que l'influence du nouveau duc y fut salutaire et qu'il ne rencontra guère d'inimitiés.

L'auteur consacre alors un chapitre aux projets de mariage de Charles de France et spécialement à la question du mariage

avec la fille du Téméraire, qui fut de nouveau agitée en 1469 malgré la promesse solennelle faite par Charles sur la croix de Saint-Laud de ne pas rechercher la main de cette princesse. M. S. fournit à ce sujet une série de détails nouveaux et suggestifs. Pendant ces négociations avec le Téméraire se prépare une nouvelle coalition contre Louis XI : cette fois, Charles n'y participe qu'indirectement, et il meurt d'ailleurs au milieu des préparatifs de défense contre une invasion du duché par les troupes royales.

Le dernier chapitre est consacré à la mort du prince, qui parut mystérieuse aux contemporains et sur laquelle circulèrent les bruits les plus fantaisistes : Louis XI fut même accusé de l'avoir provoquée. L'auteur prouve de manière irréfutable que cet événement fut dû à des causes naturelles.

M. S. a joint à son travail cinq appendices traitant successivement : 1) la chancellerie de Charles de France; 2) les monnaies frappées au nom de ce prince; 3) ses portraits; 4) ses livres d'heures; 5) son itinéraire. Près de cent cinquante pièces justificatives, dont plusieurs assez étendues, suivies d'un excellent index des noms de lieux et de personnes, complètent cette monographie si fouillée et si solidement construite.

H. Vander Linden.

J. Gessler en **C. Vanderstraeten.** *Algemeen Repertorium der Hasseltsche ordonnantieboeken.* Hasselt, L. Crollen, 1921, in-8°, II-122 p.

Ce répertoire est, en définitive, le relevé par ordre alphabétique des noms de personnes et des noms de lieux ainsi que des matières renfermées dans les treize registres ou liasses in-f° des ordonnances du magistrat de Hasselt, depuis l'année 1402 jusqu'en 1796. Comme ce travail a été fait avec grand soin et que les auteurs se sont efforcés de condenser en un minimum de pages le maximum de matériaux, on devine l'utilité de cette publication pour les futurs historiens de la ville de Hasselt.

A. Hansay.

PERIODIQUES

INDEX SOMMAIRE

Linguistique. — 10.
Philologie. Généralités. — 10, 29, 36.
— indo-européenne. — 8.
— grecque. — 8, 9, 12, 15, 27, 33.
— latine. — 4, 8, 9, 12,14, 15, 20, 27, 31, 33, 36.
— romane (gén.). — 19, 36.
— espagnole. — 19, 36.
— française. — 7, 8, 27, 36.
— roumaine. — 36.
— celtique. — 1, 2, 8, 36.
— germanique (gén.). — 4, 8, 31, 36
— allemande. — 4, 31, 33, 34, 36.
— anglaise. — 6, 8.
— néerlandaise. — 31, 32.
Littérature. Généralités. — 10, 13, 14, 17, 23.
— grecque. — 8, 9, 12, 13, 14, 15, 27, 28, 32, 33, 35.
— latine. — 5, 12, 14, 20, 22, 27, 28, 33
— — du moyen âge et des temps modernes — 7, 12, 27, 34.
— espagnole. — 13, 19, 36
— française. — 1, 2, 3, 5, 7, 11, 13, 14, 18, 21, 22, 23, 24, 26.
— italienne (sauf Dante). — 3, 18, 19, 23.
— — (Dante). — 3, 6, 11, 32.
— roumaine. — 23.
— allemande. — 3, 4, 13, 21, 34.
— anglaise. — 6, 13, 16, 21, 29, 32.
— néerlandaise. — 13, 14, 29, 31, 32.

Littérature scandinave. — 13
— slave. — 29.
Histoire de l'antiquité. — 1, 10, 12, 17, 20, 25, 27, 28, 35
— du moyen âge. — 1, 10, 14, 17, 23, 25, 35.
— moderne. — 2, 3, 10, 14, 17, 25, 26, 35.
— contemporaine (sauf Napoléon Ier). — 1, 3, 5, 6, 10, 14, 16, 23, 32, 35.
— contemporaine Napoléon Ier. — 3, 22, 24.
— économique et sociale. — 10, 22, 30, 33, 35.
— des mœurs. — 4, 15, 20, 28, 29, 33.
— des sciences. — 7, 12, 34.
— de l'art. — 10.
Archéologie — 10, 12, 20.
Autres sciences auxiliaires de l'histoire. — 1, 2, 5, 10, 11, 16, 17, 22, 25.

---

1. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus, 1921.

G. Baillet. Marc-Aurèle, Lucius Vérus et le gouverneur Catulinus : Thèbes d'Egypte. 58.
P. Collinet. La carrière de Leontius, professeur de droit à Beyrouth, préfet du prétoire d'Orient sous Anastase. 77.
J. Capart. Un mythe égyptien dans le Roman de Renart ? 113.
C. Huart. L'expédition des Russes en 943. 182.

2. — Annales de Bretagne. XXV, 1921.

G. Collas. Dix ans au château de Combourg (1786-1796). 1.
D. Bernard. Le breton dans les actes publics 33.
L. Maître. A quels usages ont servi les domaines de la couronne en Bretagne. 50.
De la Martinière. La ville de Vannes, siège du Parlement de Bretagne (1425-1554). 69.
H. du Halgouët. Le chartrier de Blain 81.
E. Galmiche. Les prêtres insermentés du Finistère. 89.
F. Duine. Un second manuscrit de la Chronique de Dol. Les archevêques Baudry et Roland. Le catalogue des archevêques. 92.

3. — Nuova Antologia. CCXIV, 1921.

J. del Lungo. A Fiorenza. La Canzone d'un Guelfo Bianco. 97.
G. Boni. Il tricolore dantesco. 108.
A. Ottolini. Napoleone nella mente del foscolo. 155.

G Rosadi Domenico Gnoli. 204.
A. Lipari. Cristoforo Colombo e il viago di Ulisse nel poema di Dante. 237.
G. Bustico. Le esitazioni matrimoniali di Giulia Manzoni (con due lettere inedite di Alessandro Manzoni). 272.
C. de Lollis. Baudelaire. (In occasione del suo centenario). 289.
G. Lesca. L' « Adelchi » et la censura austriaca. 301.
CCXV, 1921. — A. Farinelli Gottfried Keller poeta e educatore. 3.
T. di Somma. Il preteso tranello della polizia borbonica contra G. Murat. 37.
A. Chiappelli. Il messaggio spirituale di Dante pel nostro tempo. 97.
G Lesca. Ancora dell « Adelchi ». 114.
A. Fradeletto. Rileggendo il Parini. 309.
C. de Lollis. Gustavo Flaubert. 328.

4. — Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur. XLV, 1920-1921.

W. Wichgraf. Der Tractat von der Tochter von Syon und seine Bearbeitungen. 173.
C. Wesle. Der Donauübergang im älteren Niebelungenepos. 231.
— Zur Sage von Ermenrichs Tod. 248.
R. Blümel. Zusammensetzung der Vocale. 265.
— Reim und tonhöhe im neuhochdeutschen, 275.
— Der Scheinspondeus im deutschen hexameter und pentameter. 297.
R. Palgen. M. F. 3, 7, 301
— Salliure, schantiure, pareliure. 309.
— Lapsit exillis (P. 469, 7). 312
A. Leitzmann. Zum Codex palatinus 341. 313
— Zu den altdeutschen tischzuchten. 320.
E. Ochs. Zwei dunkle stellen im Georgslied. 333.
F. Holthausen. Zum Heliand, v. 5778. 337.

5. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. CIV, 1921.

P. M. de Munnynck. Henri Pirenne. 273.
Henry Druey. La révolution vaudoise de 1845. 317.
Charles Burnier. Les épigrammes champêtres de Martial et les odes rustiques d'Horace. 340.
CIV, 1922. Ch. Burnier. Les épigrammes champêtres de Martial et les odes rustiques d'Horace. 36.

H. Druey. La révolution vaudoise de 1445-71. 200.
P. Kohler. Molière et l'esprit classique. 137.

6. — Discovery, 1921.

B. Litt. An eighteenth-century character. 241, 297.
H. C. Wild. Standards of correctness in English. 267.
E. G. Gardner. Dante's lyrical poems. 279.
C. S S. Higham. The raid on the Bruges-Ostend Canal in 1798. 313.

7. — Le Flambeau. III, 1921.

Albert Mockel. Hommage à Flaubert. 473.
P Mazon. L'association Guillaume Budé. 478.

8. — Indo-germanische Forschungen. XXXIX, 1921.

K. Brugmann. Zur Frage des Ursprungs der Personalendungen des indogermanischen Verbums. 131.
— Griech. σῐ als sinnverstärkendes Vorderglied in Nominalkomposita 140.
— δικεῖν als Aorist zu βάλλειν. 144.
— Böot. πιτεύω. 149.
— Altlat. *humus* Gen. Sing. = gr. χθονός. 151.
— Lat. *sevērus*. 154.
— Analogische Neuerungen in den Ausgängen der Formen des Verbum finitum in den idg. Sprachen. 157.
F. Müller. Lat. *barba*. 172.
R. Thurneysen. Alte Probleme. 189.
A. Debrunner. Homerica. 202.
E. Kieckers. Der elliptische Dual im Ergänzungswort. 207.
M. Leumann. Avestisch *srifa*. 209.
— Zur lateinischen Sprachgeschichte. 209.
A. Walde. Umbrisch *purditom*. 216.
J. Pokorny. Die Herkunft des irischen Artikels. 217.
J. Wackernagel. Zu altir. *fitir*. 220.
— Zu der altpersischen Stelle in Aristophanes Acharnern. 2, 224.
E. Schröder. Die 2. Pers. Sing. Perf. st. Flexion im Westgermanischen. 224.
— Zu IF. 39, 72 (gadrohe, parterre). 230.
W. Horn. Zu IF. 39, 72, ae. bēocere. 230.
Zu IF. 39, 67, got. wit « wir beide ». 231.
G. Ipsen. Lat. *cuprum*, griech. Κοπρος und idg. **aios*. 232.

9. — Glotta. XI, 1921.

H. Blase. Zum Konjunktiv im Lateinischen. 2. Der Konjunktiv im bedingenden Satze. 145

G. N. Hatzidakis. Griechische Miszellen I' Αβελτερος. II. Ζαρπώνω = verschrumpeu, zusammenziehen. III. Κονακι — κονευω. IV. Zum Verständnis einiger Komposita 175.

E Kieckers. Zum Schaltesatz im späteren Griechisch. 179.

— Zum ὅτι recitativum. 183.

— Zu *inquit*, φησιν., *heiszt es*. 184.

Manu Leumann. Lateinische Etymologien und Bedeutungen *anxicia, axitia* u. *axitiosus ; fustibalus, — bulum-, — bulator; mīscellus*. 185.

Manu Leumann. Part. perf. pass. mit-fui im späteren Latein. 192.

— *egressum iri*. 195.

— Zum späten griech. ην. 195.

Paul Kretschmer. Ares. 195.

F. Hartmann. Nachtrag zu *Germanus* Glotta 9, 1 ff 198.

E Methner. Zu dem Aufsatz von H. Blase « Zum Konjunktiv im Lateinischen » Glotta X. S. 30 ff. 204.

M. Hammarström. Griechisch-etruskische Wortgleichungen. 211.

R. Thurneysen. Alt-Italisches. 1 Vulskisch. 2 Marrukinisch. 217.

Fr. Vollmer. Noch einmal *ĕst* und *ēst*. 221.

Leo Spitzer. Ital. *camporeccio, camperecciò* ländlich. 224.

Paul Kretschmer. Pelasger und Etrusker 276.

J. Wackernagel. Zu Hesiod und Homer. 286.

Th. Kakridis. Die Bedeutung von πολύτροπος in der Odyssee. 288.

A. Nehring. Lat. *saltus* 291.

10. — Journal des savants, 1921.

H. Lemonnier. La création d'une ville seigneuriale, Chantilly (1692-1740). 5.

Ed. Cuq. Les pierres de bornages babyloniennes du British Museum. 20, 63, 111.

A. Rébelliau. Les nonces en France sous Louis XIII. 30.

E. Babelon. Le voyage archéologique des P. P. Janssen et Savignac en Arabie. 49.

L. Mirot. La pénétration des étrangers en France. 74, 118.

P. Paris. Stèles funéraires discoïdes de l'Espagne 97.

E. Lavisse. Le Musée Condé en 1920. 123.

P. Jouguet. Les Grecs au temple d'Abydos. 145.

J. Mathorez. Rapports intellectuels de la France et de la Hollande du XIIIe au XVIIIe siècle. 157.

L. A. Constans. Récentes découvertes archéologiques en Italie. 168, 214.

P. Monceaux Alfaric. Le Manichéisme. 193, 247.
A. Ernout. Linguistique historique et linguistique générale. 205, 258.
L. Léger. L'académie polonaise de Cracovie. 265.

11. — Mercure de France. CLI, 1921.

Canudo. L'heure de Dante et la nôtre. 577.
M. Coulon. L'œuvre d'Ernest Raynaud. 599
CLII, 1921. — R. Dumesnil. Flaubert et l'opinion. 289.
H.-C. Un problème d'histoire et de cryptographie. 385.
P. Monnier. Gustave Flaubert coloriste. 401.
H. Mazel. Les trois tentations de saint Antoine. 626.
G. Lazzeri. L'année de Dante. 644
CLIII, 1922. — J. Gaument et L. Chouville Ninon, Molière et les dévots. 36.
G. Brunet. Le comique de Molière 289.
E. Levrat Le cas du *Malade imaginaire*. 387.
G. d'Aulan. L'œuvre critique de Remy de Gourmont. 594.
G Lote. — Voltaire et la déclamation théâtrale. 669.

12 — Le Musée belge. XXV, 1921.

J. Waltzing. Pour l'étude de Tertullien. 7.
O. Jacob. Le service sanitaire dans les armées grecques et romaines. 38.
J.-P. Waltzing. Inscriptions latines de la Belgique romaine. 50
Paul Graindor. Kykladika, II. 68.
Alph. Roersch. Un humaniste gantois méconnu : Gérard Rym. (1497-1570). 127.
L. Laurand. Contribution à la bibliographie du Cursus grec. 133.
J.-P. Waltzing. Inscriptions latines de la Belgique romaine. XVI-XVIII. 139.
P d'Hérouville. A propos d'Aristote naturaliste. 145.
Ernest Merchie. Sur l'emploi de *simia* comme substantif masculin 148.
J. Hubaux. Virgile et Méléagre de Gadara. Virgile, *Buc*, VIII, 17 et 50 sq. 149.
Ernest. Merchie. Un aspect de la prose de Sidoine Apollinaire. 165.
J. Herbillon. Artémis Laphria. 181.
J.-P. Waltzing. Encore Minucius Félix et Tertullien. Théodore Reinach, Revue de l'Histoire des Religions, p. 83, 1921, p. 59-68. 189.
M. H. N. Le songe dans l'*Enéide*. 197.
G. Dossin. Une consultation à l'oracle de Trophanios à Lébadée. 209.

J. Hardy. Senex avidus futuri. 227.

A. Roersch. Un collège belge au temps jadis. La Grande-École à Malines. 230.

13. — Neophilologus. VII, 1921-1922.

J.-W. Marmelstein. De eenheid in het leven van Rimbaud. 1.

J.-A. van Praag. Les traductions de *El mayor encanta Amor* de Caldéron en néerlandais. 8.

Bella Jansen. Ueber den Okkultismus in Gustav Meyrinks Roman *Der Golem*. 19

Jan de Vries. Oudnoorsche Sagen op de Faeroër. 23.

Gustav Hübener. Die Entstehung von *Gullivers' Travels* und die « curiosity » Kultur. 35.

R. Priebsch. Ein Beitrag zu den Quellen des Esmoreits. 57.

W. E. J. Kuiper. De gedaante-verwisseling van Polyphemos. 62.

14. — Nova et vetera. IV, 1921.

E. Remy. Le concept cicéronien de la *gravitas*. 5.

N. Wallez. Le VIIIe livre de l'*Enéide*. 15.

K. Elebaers. Zelfwerkzaamheid bij het lezen der oude schrijvers. 27.

J. Cochez. Homeros, de *Ilias* en de mykeensche beschaving. 32, 177, 281.

E. Derume. Sophocle, éducateur du peuple athénien. 40.

B. Lebbe. L'enchainement des parties dans les discours de Démosthène. 46, 290.

L. Vermeirsch. Vondel als lyrisch dichter (vervolg). 51.

L. Chevalier. Etude des tragédies françaises. 63.

E. Soudan. Les Belges en Palestine au XIIe siècle. 72.

E. Remy. L'exorde et la péroraison de la troisième Catilinaire. 129.

K. Elebaers. De doodsgedachte in de Ode van Horatius. 169.

A. Walgrave. Margaritam. 188.

E. Derume. La disgrâce du romantisme. 194.

— Les intentions politiques de Cicéron dans le plaidoyer pour Murena. 257.

C. Van der Straeten. Eenige rhetorische kunstmiddelen in de 1ste Ode van Horatius. 274.

N. Wallez. Origines de la nationalité belge. 306.

— Où s'est livrée la bataille du *Cid*? 348.

15. — The Classical Review. XXXV, 1921.

Arthur Platt. On homeric technique. 141.

H.-L. Lorimer. Aeschylus, *Eumenides* 41-2. 143.

G.-R. Driver. Eurisides, *Medea* 560-561. 144.

W.-M. Calder. Aristophanes, *Acharnians*, ll. 68. ff. 144.

S. Casson. ΑΠΟΔΕΙΞΙΣ, Inventory, in Herodotus and Thucydides. 144.

R.-G. Bury. On some passages in Plato's *Laws*. 145.

Constance Garlick. What was the Greek hyacinth? 146.

H.-J. Rose. Zeus Meilichios, Zeus Agammnon, and Zanes. 147.

F.-H. Colson. Quintilian I. 9 and the 'Chria in ancient education. 150.

W.-R. Halliday. Roman burial. 154.

M. Marjorie Crump. Vergil and the Messeniaca of Rhianus. 157.

16. — The American Historical Review XXVI, 1920-1921.

Carl Becker. Mr. Wells and the new history. 641.

John R. Knipfing. German historians and Macedonian imperialism. 657.

Viscount Bryce. The life of Disraeli. V., VI. 672.

Percy W. Biddwell. The agricultural revolution in New England. 683.

Kenneth S. Latourette. Chinese historical studies during the past seven years. 703.

Walter T. Swingle. Chinese historical sources. 713.

17. — The English Historical Review 1921.

Mabel H. Mills. Adventus Vicecomitum, 1258-72. 481.

J. E. Neale. Parliament and the succession question in 1562/3 and 1566. 497.

G.-N. Clark. Trading with the Enemy and the Corunna Packets, 1689-97. 521.

R.-L. Poole. Monasterium Niridanum. 540.

F. de Zulueta. The Avranches Manuscript of Vacarius. 545.

L. Ehrlich. Exchequer and wardrobe in 1270. 553.

R.-L. Atkinson. The Channel Islands Petitions of 1305. 554.

C.-S.-B. Buckland. A letter of 1721 from St Saphorin to Townshend. 583.

18. — The Romanic Review. 1921.

T.-F. Crane. The sources of Boccaccio's novella of Mithridanes and Natan. 193.

Jhon-Charles Dawson. The floral Games of Toulouse 248.

Ralph C. Williams. Methods of treatment of the epic as discussed by sixteenth century critics. 276.

Archer Taylor. Arthur and the wild Hunt. 286

Constance C. Wright. « A entercer le pur Tristan. » 290.

19. — Revista de filologia española VIII, 1921

W. Meyer-Lübke. La evolución de la « c » latina delante de « e » e « i » en la Peninsula Ibérica. 225.

Zacarias-Garcia Villada. Notas sobre la *Cronica de Alphonso III*. 252.

Samuel Gili. La « r » simple en la pronunciación española. 271.

Eugenio Mele. Nuevos datos sobre la fortuna de Cervantes en Italia en el siglo XVII. 281.

— « dinare, e più dinare ». 283.

A.-G. Solalinde. La fecha del « Ovide moralisé. » 285.

Leo Spitzer. Judéo-esp. « meldar ». 288.

Narciso Alonso Cortes. El autor de la « Comedia Doleria » 291.

F. Krüger. A propósito de « de aqui a » hasta. 295.

H. Thomas. Emmiendas al texto de « Dos romances anónimos del siglo XVI. » 296.

20. — Revue des études anciennes. XXIII, 1921.

O. Navarre. Le papyrus d'Herculanum et le texte des *Caractères* de Théophraste. 261.

P. Pedrizet. Miscellanea : XII. La Ligue achéenne et les Lagides; XIV. Cas de mort par piqûre de scorpion; XV. De quelques poilus. 281.

J. Carcopino et C. Jullian. La Table de Veleia et son importance historique. 287.

C. Jullian. Notes gallo-romaines : XCII. Questions hagiographiques, Victor de Marseille. 305.

A. Blanchet et J. Hanezo. A propos de l'inscription d'Antibes. 324.

J. Loth. L'arrivée des Celtes dans les Iles Britanniques. 327.

C. Jullian. Chronique gallo-romaine. 333.

21 — Revue germanique, 1921.

L. Mis. Les études sur Shakespeare d'Otto Ludwig. 1.

E. Seillière. Une correspondante de Mme de Stael à Weimar il y a cent ans. Sophie de Schardt. 123.

R. Michaud. Emerson et la gaie science. 231.

D. Saurat. Les sources anglaises de la pensée de Milton. 359.

L. Cazamian. Goethe en Angleterre. Quelques réflexions sur les problèmes d'influence. 371.

G. Roth. Ce que Sainte-Beuve a su d'anglais. 378.

22. — La Grande Revue. 104, 1920-1921.

Elie Faure. Napoléon. 353, 541.

Ernest Tisserand. Les mauvais génies de la France. Gabriel-Lucien Ouvrard. 415.

105, 1921. — Elie Faure. Napoléon (suite). 29, 213, 382.

106, 1921. — Georges Renard. Histoire technique et sociale de l'imprimerie. 25.

Aurel. Ovide et l'art d'aimer. 365.

L. Lemonnier. Baudelaire au lycée Louis-le-Grand, 426.

107, 1921-1922. — A. Provost. Les sources de « Thaïs », d'Anatole France. 16.

G. de Bévotte. La popularité de Molière. 353.

23. — La Revue latine. III, 1921.

A. Delacour. Gabriele d'Annunzio. 336.

A. Thérive. Une nouvelle critique du romantisme social et littéraire. 459.

IV, 1921. — André Thérive. La gloire de La Fontaine. 645.

Rachel de Villers. Essai sur l'influence française en Roumanie. 681.

A. Counson. La Chevalerie. 759.

K. Hanquet. Godefroid Kurth, historien. 850.

Hommages à Godefroid Kurth. 866.

A. Thérive. Les frères Tharaud et le roman historique. 1098.

24. — La Revue mondiale. CXLVI, 1922.

Martin Ginouvier. Raspail et Napoléon 1er. 63.

H. d'Almèras. Les années d'épreuves de Molière (1643-1653). 151.

G. Mongrédien. Un rival de Molière : le comédien Montfleury. 280.

Lacour Gayet. Bonaparte, membre de l'Institut de la République cisalpine. 396.

J. Lortel. Le féminisme de Diderot. 426.

25. — Revue belge de numismatique et de sigillographie, 1921.

J. L. Hollenfeltz. Les monnaies aux types dégénérés des deux Tétricus. 115.

E. Bernays et J. Vannérus. Un esterlin à tête, frappé à Arlon dans les derniers mois du règne de Jean l'Aveugle. 121.

Vte B. de Jonghe. Monnaies de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, prince de Sedan, de Raucourt, et prétendant au duché de Bouillon (1622-1652). 127.

V. Tourneur. La médaille de Philibert Guigonard. 137.

A. Visart de Bocarmé. Les jetons de la Généralité des Huit Paroisses. 145

J. Vannérus. Matrices et sceaux luxembourgeois (2e série). 165.

V. Tourneur. Demi gros d'Albert de Bavière. 197.

A. Visart de Bocarmé. Les jetons de la Chambre des Comptes et du Bureau des Finances. 200.
V. Tourneur. Les méreaux de la maison du Saint-Esprit dite de Notre-Dame ou fondation van Bruyssegem à Bruxelles. 205.
— Les sceaux de Guillaume de Duvenvoorde. 207.

26. — Revue politique et littéraire et Revue bleue. DX, 1922.

A. Le Breton. Les comédies-ballets de Molière. 40, 76.
V Giraud. A l'ombre de Port-Royal. Comment fut composé le Discours sur les pensées de Pascal. 43.
G. Geffroy. Les frères Zemganno. 65.
M. d'Auriac. Pierre Corneille a-t-il collaboré à Psyché ? 88.

27. — Rivista di filologia e di istruzione classica. XLIX, 1921.

R. Sabbadini. Apicio. 1.
G. A. Piovano. Il corre delle *Coefore* ed appunti Eschilei. 7, 195.
Lenchantin de Gubernatis. Studi sull' accento greco e latino. IX. Turbamenti nei fenomeni di apofonia latina. 33.
C O. Zuretti. ΣΤΙΧΟΜΥΘΙΑ. 42.
E. Stampi. Come ho tradotto Catullo. 57.
S. Consoli. La satira IX di Giovenale nella tradizione della cultura sino alle fine del medie evo. 79.
C. O. Zuretti. Ancora sull « orma di pie mortale ». 98.
U. Morica. Le tragedie di Seneca. 4. Il coro nelle tragedie di Seneca. 161.
F. Stabile. Critica e lingua della « Vita Alexandri Magni » o « Historia de preliis » di Leo archipresbyter secondo la recensione del cod. Bambergensis. 215.
D. Bassi. Ovidio *Metamorfosi XV* 805-6. 228.
P. Fossataro. Neottolemo e Orazio. A proposita d'un saggio sull' opera περί ποίηματον di Filodemo. 230.
F. Pellati. Vitruvio e la fortuna del suo trattato nel monde antico. 305.
F. Stabile. Costruzione parattatica appositiva in Cato? 336.
D. Bassi. Papiro Ercolanese 873. Φιλοδήμου περί Ὁμιλίας. 340.
B Terracini. Gallico e latino. A proposita di un recente libro sulla lingua gallica. 401.
V. Ussani La canizie precoce di Virgilio e le biografie virgiliane al Petrarca 431
S. Consoli. Reminiscenze virgiliane nelle prose di L. Anneo Seneca. 456.

28. — Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften, 1921.

U. von Wilamowitz-Moellendorf. Zur Griechischen Geschichte und Literatur. 1. Ein vergessenes Homerscholion. 729.

E. Meyer. Tongener und Teutonen. 750.

C. Schuchhardt. Rhethra und Arkona. 756.

J. Ilberg. Aus einer verlorener Handschrift der Tardae passiones des Cælius Aurelianus. 819.

A. von Harnack. Nachträge zur Abhandlung « Neue Fragmente des Werks des Porphyriusg egen die Christen » (s. o. S. 266 ff.). 834.

K. Holl. Der Kirchenbegriff des Paulus in seinem Verhältnis zu dem der Urgemeinde. 920.

29. — Studien. XCVI, 1921.

J. van Heugten. Theodoor Michailowitsj Dostojefski. (1821-1881). 133.

L. P. P. Francke. Chesterton over Joden en Zionisme. 288.

F. van Lith. De vertaling van het « Onze Vader » in het Javaansch. 353, 405.

J. C. J. Groot. De katholieke Engelsche dichter Francis Thompson. 375.

L. de Jonge. Paradijsvloek en Paradijszegen. 450.

P. Albers. Bezetenen en heksen in Duitschland na den 30- jarigen oorlog volgens Duhr. 462.

30. — Taxandria (Turnhout). 1921. 1.

J. E. Jansen. Boerenverhuis in de Kempen. 3.

R. Verstreyden. Ambachtsbrieven van Herenthals. 9.

P. J. Goetschalckx. De Heeren van Oostmalle. 26.

1921. 2. — P. J. Goetschalckx. De Heeren van Oostmalle (Vervolg). 1.

F. Donnet. Une tentative de vente de la Seigneurie de Turnhout en 1743. 14.

A. Verheyen. Wezel- hof. 35.

1921. 3-4. — L. Stroobant. Les Sires de Ryckevorsel. 1.

31. — Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde. XL, 1921.

G. Neckel. Zur Lehre von den germanischen Synkopen. 233.

J. F. M. Sterck. Tessalica. 246.

C. B. van Haeringen. Sporen van Fries buiten Friesland. 269.

C. G. N. de Vooys. Twee mystieke traktaatjes uit de eerste helft van de XIVe eeuw. 301.

C. Bake. Huygens en de Groote Zaal. 310.

32. — Dietsche Warande en Belfort. II, 1921

St. De Clippele. De Hamlet figuur. 141.

Jul. Persijn. Dante in de Nederlandsche letterkunde. 269.

Jos. Mansion. Na het congres te Mechelen. (Het spellingsvraagstuk.) 310.

J. Van Mierlo. Uit de Geschiedenis onzer Middeleeuwsche letterkunde. 480, 622.

Edm. Rubbens. De rol van Edward Ducpétiaux in de omwenteling van 1830. 555.

33. — Philologische Wochenschrift, 1921.

E. Orth. Euripideum. 1052.

J. Sitzler. Zu griechischen Lyrikern und Theokrit. 1053.

A. Zimmerman. Zum lateinischen Götterbeinamen Sispes bezw. Sospes. 1056.

J. Sitzler. Zu Herodot. 1076.

M. Mühl. Isokrates und die Völkerrechtsidee. 1078.

K. Witte. Horazens sechzehnte Epode und Vergils Bucolica. 1095.

R. Samse. Zu Lukan III. 284, 288, 1125.

K. Kunst. Der Oidipusmythos. 1149.

R. Stübe. Heiszt *flere* « wiehern » ? 1171.

Th. Grienberger. Codanovia. 1198.

Fr. Netolitzky. Das Festland von der Atlantisinsel Platons. 1221.

K. Lehmann-Hartleben. Die Höhlenprozession von Acharaka. 1245.

34. — Zeitschrift für deutschen Altertum und deutsche Literatur. LIX, 1921-1922

J. Schatz. Eine Reimbibel des 12-jahrhunderts. Neue bruchstücke des sog. Mittelfrankischen legendars. 1.

P. Hagen. Das buch von der Nachfolge Christi und Thomas à Kempis. 23.

R. O. Meyer. Die Quellen des Borten. 36.

E. Schröder. Zum text der Warnung. 46.

— Meister Renausz. 47.

— *Sprichwort*. 48.

H. Sperber. Ein gesetz der bedeutungsentwickelung. 49.

Anhang : Aus dem gebiet der belagerungstechnik stammende ausdrücke. 61.

J. Petersen. Aufführungen und bühnenplan des ältern Frankfurter passionsspiel. 83.

A. Biener. Zur methode der untersuchungen über deutsche wortstellungen. 127.
R Henning. Auf alten colonistenwegen. 145.
E. Schröder. Der frauen Turnei. 160.
— Fragment eines mhd. prosaromans aus dem anfang des 13-jahrhunderts. 161.
K. Schiffmann. Die handschrift des Linzer Entechrist. 163.

35 — Historische Zeitschrift. CXXV, 1921.

L. v. Sybel. Entwickelungsgeschichte der christlichen Antike. I.
A. Früs. Die Aufhebung des Artikels V des Prager Friedens. 45.
W. Lenel. Zur Geschichte Venedigs. 65.
M. Laubert. Die Sendung des Gnesener Erzbischofs v. Przyluski nach Berlin im April 1846. 70.
R. Herzog. Nikias und Xenophon von Kos. Zwei Characterköpfe aus der griechisch-römischen Geschichte. 189.
F. Meinecke. Drei Generationen deutscher Gelehrtenpolitik. 248.

36. — Zeitschrift für Romanische Philologie, XLI, 1921.

Angela Hämel. Der Humor bei José de Espronceda. 389.
Stefan Hofer. Beiträge zu Kristian's Werke. 4089.
C. Diculescu. Altgerm. Bestandteile im Rumänischen. 420.
J. Brüch. Die Entwickelung von *-us*, *-um*, im Volkslatein, 429.
Ion. D. Ticĕloĭn. Zum Rumänischen. 435, 588.
G. Blaist. Bigre. 447.
— Met und Steinmetz. 450.
Adolf Kolsen. Altprovenzalisches. 538.
W. Meyer-Lübke. Beiträge zur romanischen Laut- und Formenlehre. 555.
Karl Strecker. Ein neuer Dungal? 566.
J. Brüch. Zur Entwickelung der betonten Vokale im Volkslatein. 574.
— Etymologien. 582.
M. L. Wagner. Zu Rum. *femeie* « Frau, Gattin », 586.
Vic. Garcia de Diego. Etymologiae hispanae notae. 587.
G. Baist. Esligier. 591.
— Falca. 592.
— Die Halle. 593.
O. Schultz-Gora. Zur Pastorela de Gui d'Uisel *L'autrier cavalgava*. 594.

CHRONIQUE

Association des Archivistes, Bibliothécaires et Conservateurs de Musées.

Séances de février 1922, à Bruxelles.

Section des Archives. — Dimanche 5 février.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, aux Archives générales. Présents : 13 membres et 3 invités.

M. Hansay, président, rend hommage aux membres disparus.

Le Bureau est ensuite renouvelé; sont nommés : président, M. Brouwers, vice-président, M. d'Hoop (pour 2 ans); vice-président, M. Dierickx; secrétaire, M. Cam. Tihon (pour 1 an). M. Brouwers étant absent, M. d'Hoop prend la présidence.

M. Vannérus lit une lettre de M. Fairon (Liége), au sujet du nouveau *barême de traitements*; tout en réservant une discussion ultérieure, l'assemblée vote des remerciements aux archivistes dont le dévouement a amené l'adoption de ce barême.

M. Vannérus, revenant sur une question déjà traitée par lui à la réunion du 14 février 1909 et au Congrès international des Archivistes et Bibliothécaires de 1910, parle de la *conservation des anciens registres paroissiaux et tout spécialement des doubles originaux de ces registres (1778 à 1796)*. Il fait reprendre par l'assemblée les vœux qu'il a présentés au Congrès de 1910. (Voir *Actes*, p. 660).

Le Bureau est chargé de préparer la réalisation de ces vœux, et notamment le transfert aux Archives de l'Etat des doubles originaux de 1778 à 1796, actuellement conservés au greffe des tribunaux.

M. Nélis parle de la *guerre et les archives ; pertes en Belgique et dans le Nord de la France. Archives de guerre à l'Etranger. Histoire économique de la guerre et l'entreprise de M. Shotwell.*

La guerre a amené la destruction de nombreuses archives en Belgique et dans le Nord de la France. D'autre part, la guerre a accumulé les documents et a provoqué l'éclosion de toute une littérature. Dans presque tous les pays des organismes ont été créés en vue de réunir ces souvenirs M. Nélis expose ce qui s'est fait dans ce domaine en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, au Canada et en Australie.

Enfin l'orateur retrace l'activité de la 3e division de l'Institut Carnegie de New-York, dirigée par M. Shotwell, et qui a entrepris de faire l'histoire économique et sociale de la guerre. Il a amené la constitution en Belgique d'un comité auxiliaire sous la présidence de M. Pirenne; des comités analogues existent aussi en France, en Angleterre, et ailleurs.

Mlle Nicodème expose les *progrès réalisés dans le moulage des sceaux*. Le moulage des sceaux ne date que de la Révolution française; depuis lors, de nombreux progrès ont été réalisés. Une collection d'empreintes exposées dans la salle montre la valeur des divers procédés; elle prouve que les Archives générales du Royaume peuvent à cet égard rivaliser avec tout autre établissement similaire

* * *

Section des Bibliothécaires. — Dimanche 5 février.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, à la Bibliothèque royale (Section des Manuscrits), sous la présidence de M. le Chanoine Van Wafelghem. Présents : 18 membres.

M. Tourneur adresse à M. O. Grojean, qui a quitté la Bibliothèque royale, quelques paroles d'amical hommage auxquelles s'associe l'unanimité de l'assistance.

M. Verlant parle de l'instruction que reçoivent les bibliothécaires aux Etats-Unis. D'après les renseignements nombreux et précis, extraits du volume récent de Friedel (*Training for librarianship* New-York, Lippincott, 1921, in-8°), on constate combien les Américains sont soucieux d'avoir des bibliothécaires bien informés de toutes choses, possédant une instruction générale variée et une éducation professionnelle orientée intelligemment.

Un échange de vues amené par cette communication met en lumière le fait que les bibliothécaires anglo-saxons se préoccupent attentivement des questions actuelles.

M. Vauthier retrace l'activité de la *Rivista de archivos, bibliotecas y museos* de Madrid. Le plan de cette publication est analysé en détail L'Association trouverait sans doute dans la revue espagnole d'utiles indications pour le périodique qu'elle médite de faire paraître

M. Vincent analyse et discute deux douzaines de bibliographies récentes que les bibliothécaires auront avantage à avoir constamment sous la main

M. Hacks ne veut pas remettre en question le principe de la *classification décimale*, mais montrer avec quelle légèreté se forme l'opinion des « antidécimalistes » les plus passionnés.

Dans la revue *Het Boek* (15 octobre 1921) se lit cette déclaration : « *C'est une chose jugée que pour les grandes bibliothèques scientifiques, la classification décimale est tout à fait inutilisable* ». L'origine de cette assertion est une étude de M. Hanson, de Chicago (*Library Journal*, 13 février 1921), où il n'est apporté pour condamner le système décimal d'autres arguments que des considérations émises par Karl Dziatzko en 1897. (*Die modernen Bestrebungen einer Generalkatalogiesierung*, = *Sammlung Bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*, fasc. 11).

Les critiques de Dziatzko ont un caractère tout théorique, qui empêche de leur accorder la moindre valeur.

L'assemblée adopte enfin deux motions : la première, souhaitant de voir supprimer, comme il le fut jadis, et pour les raisons qui ont alors prévalu, le Conseil de la Bibliothèque royale, et la seconde, exprimant le regret que dans l'organisation récente des bibliothèques publiques, il n'ait pas été fait appel au concours de l'Association, qui groupe les spécialistes des principales bibliothèques du pays.

* * *

Section des Conservateurs de Musées. — Samedi 4 février.

La séance est ouverte à 2 heures aux Musées Royaux du Cinquantenaire, sous la présidence de M. le baron de Loë. Présents : 9 membres

Le mandat des membres du bureau est prorogé ; M. Van den Ven, secrétaire, ayant quitté les Musées, est remplacé par M. Macoir.

La section décide de présenter une série de nouveaux membres à l'assemblée générale. Il est décidé également de proposer l'admission de tous les conservateurs de Musées à caractère scientifique.

M. le baron de Loë rappelle qu'en 1914, dans une assemblée générale tenue à Tournai, le titre suivant avait été adopté : *Association des Conservateurs d'Archives, de Bibliothèques et de Musées*. La section demandera à l'Assemblée générale de reprendre ce titre pour l'Association.

La section propose d'inviter l'assemblée générale à constater avec satisfaction ce qui a été décidé pour le barème des Archi-

vistes et Bibliothécaires, et à demander que les Musées de l'Etat, dépendant de la direction des Beaux-Arts, soient mis sur le même pied.

La section émet ensuite le vœu de voir ressusciter le plus tôt possible le *Bulletin des Musées Royaux*, le seul lien entre les Musées et le Public. Il y aurait lieu de faire paraître un numéro unique destiné à clôturer l'exercice 1914, interrompu par la guerre, et à annoncer la reprise de la publication du Bulletin sous un nouveau format imitant celui adopté par les Musées Américains.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Assemblée générale. — Dimanche 5 février.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Royale, sous la présidence de M. le Chanoine R. Van Wafelghem, de la section des Bibliothécaires. Sont présents : 32 membres.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et fait des vœux pour la prospérité de l'Association. Il rend hommage à M. Oscar Grojean, appelé au Cabinet du Ministre des Sciences et des Arts, et l'invite à rester membre de l'Association. M. Grojean remercie et assure celle-ci de son bienveillant concours.

M. A. d'Hoop, trésorier, fait rapport sur la situation financière depuis 1914 ; celle-ci est en tous points excellente.

MM. Nélis et Gaspar sont élus par acclamation respectivement secrétaire-général et trésorier en remplacement de MM. Grojean et d'Hoop.

M. Thon fait rapport sur la séance de la Section des archivistes ; M. Hacks sur celle des bibliothécaires, et M. Macoir sur celle des Musées.

Abordant la question des *publications de l'Association*, M. Vincent préconise la publication de fascicules consacrés chacun à un seul sujet ; certains de ces fascicules seraient de vrais syllabus facilitant la préparation professionnelle. Après discussion générale, une commission, composée du bureau de l'Association, et de délégués des sections, MM d'Hoop, Fierens-Gevaert, Macoir et Vincent, est chargée d'étudier la question des publications.

La cotisation annuelle est portée à 10 francs à partir de 1922.

M. C. Gaspar attire l'attention de l'Assemblée sur l'*Oeuvre nationale pour la reproduction des manuscrits à miniatures*, créée récemment à Bruxelles sous le patronage de la Société des Bibliophiles. Elle vise à reproduire les plus beaux manuscrits composés

en Belgique ou existant à l'étranger et d'origine belge. La première publication sera le *Livre d'heures de N. D. de Hennesy* (École ganto-brugeoise), par les soins de M. Joseph Destrée.

M. Victor Tourneur donne une conférence sur les : *Archivistes et Bibliothécaires d'autrefois*. Il s'en tient aux bibliothécaires et archivistes au service de nos anciens souverains, qui dépendaient en fait des gouverneurs généraux des Pays-Bas, à Bruxelles, et des corps de juridiction (Conseil d'Etat, Conseil privé et Conseil finance). Il va sans dire que la bibliothèque dont il s'agit ici n'a rien d'un dépôt public (c'est celle du Palais Royal), et que les archives sont strictement fermées pour les érudits. Le sujet, éclairé par des textes d'archives savoureux, ne manque pas d'aperçus nouveaux, piquants et singuliers. M. Tourneur, familier depuis longtemps avec les vieux parchemins, fait revivre ses bibliothécaires et ses archivistes dans leur milieu naturel, leurs livres, leurs manuscrits, leurs dossiers et leurs grimoires. Un seul nom émerge de l'ensemble : c'est Viglius, personnage politique de valeur et homme de lettres ; les autres furent des fonctionnaires zélés ou des personnages falots

La séance est levée à 5 heures.

British Museum.

Exposition de papyrus grecs et latins.

Le 10 mars 1922 s'est ouverte au British Museum une exposition de papyrus grecs et latins, donnés à cette institution par l'*Egypt Exploration Society* (jadis *Egypt Exploration Fund*). La section gréco-romaine de cette société célèbre en ce moment son 25e anniversaire. Un guide de l'exposition donne une introduction générale et des descriptions détaillées des pièces exposées. On remarque, parmi cette riche série de documents de tous genres, les *Péans* de Pindare, les poèmes de *Cercidas* et le texte de l'historien d'Oxyrhynchus.

Ve Congrès international des Sciences historiques (Bruxelles, Pâques 1923).

Donnant suite à la proposition qui leur était faite par la *Royal Historical Society* et la *British Academy*, les historiens belges se sont rencontrés à Bruxelles, le dimanche 2 avril, pour étudier la

possibilité de réunir en Belgique le Ve Congrès international des Sciences historiques.

A l'unanimité, l'assemblée a décidé de se charger de la mise sur pied de ce congrès; celui-ci aura lieu à Bruxelles en 1923, pendant les vacances de Pâques — vraisemblablement au cours de la semaine suivant Pâques. Il a été constitué un comité organisateur, dont le bureau comprend : M. H. Pirenne, président; le R. P. Delehaye S. J. et M. F. Cumont, vice-présidents; M. G. Des Marez, secrétaire-général; M. Ch. Terlinden, trésorier; M. F. L. Ganshof, secrétaire. Le secrétariat est provisoirement fixé à Gand, 7, avenue Saint-Denis.

On sait que les Congrès précédents eurent lieu à Paris (1900), Rome (1903), Berlin (1908) et Londres (1913).

Pour permettre de juger du champ de leur activité scientifique, rappelons quelles étaient les sections organisées au Congrès de Londres : Histoire de l'Orient — Histoire grecque, romaine et byzantine — Histoire du moyen âge — Histoire moderne et contemporaine — Histoire religieuse et ecclésiastique — Histoire du droit — Histoire économique — Histoire de la civilisation (philosophie, sciences, doctrines politiques et sociales) — Histoire de l'art et archéologie — Sciences auxiliaires.

Il va de soi que ce cadre n'est pas immuable et qu'il est susceptible de subir des remaniements. C'est ainsi que dès à présent la création d'une section relative à l'histoire du monde pendant la guerre a été décidée.

Nous tiendrons régulièrement nos lecteurs au courant de l'état d'avancement des travaux préparatoires au Congrès. G.

Aux Archives du département du Nord.

Il m'a été donné, tout récemment, de passer une journée aux Archives du Nord, et je me fais un devoir — un agréable devoir — de signaler ici l'exceptionnelle activité que ne cesse de déployer le conservateur, M. Max Bruchet, pour mettre en valeur son magnifique dépôt.

M. Bruchet conçoit ses travaux professionnels d'une manière essentiellement *pratique* et intelligente, en vue de mettre *le plus vite possible* à la portée des chercheurs les moyens de découvrir rapidement ce qui les intéresse. Il a compris que, pour cela, les répertoires numériques, les index idéologiques, les tables onomastiques, etc., sont d'une utilité primordiale, et, depuis quelques années, il s'est résolument attaché à la besogne, ingrate et fastidieuse, de dresser de pareils index et répertoires.

Les archives de la *Chambre des comptes*, tous les historiens le savent, constituent, avec les *fonds ecclésiastiques*, le gros du dépôt de Lille. Ces archives n'étaient encore que partiellement connues et accessibles et il importait d'en rendre la consultation possible dans le plus bref délai. A cette fin, M. Bruchet vient de publier un « *Répertoire numérique* » (1), et il faut le louer sans réserve de la manière dont il l'a conçu et réalisé. Pas de phrases, mais des noms de personnes, des noms de lieux, des dates, des numéros, des indications claires et concises quant au *contenu* des fonds. Le tout habilement disposé au point de vue typographique. Le tout précis et exact.

Les inventaires précédemment publiés de la *Chambre des comptes* s'arrêtaient à la cote B-3665; or, le répertoire de M. Bruchet (fascicule I) nous conduit à B-20216; c'est assez dire quelle masse de documents figurent là. Et quelle mine merveilleuse que tout ce fonds! Comme on se sent sollicité par tant de documents dont *si peu* a été tiré jusqu'à présent! Et comme on voit aussi, rien qu'à la lecture des rubriques, combien il reste à faire dans le seul domaine, par exemple, des *institutions du moyen âge!* Voici des comptes de domaines, d'épiers, de cours de justice, de fiefs; voici des « cartulaires » de rentes, cens, « gavènes », mortemains, etc.; voici des comptes de fiefs, de watergravies, de vénéries, d'églises, d'hôpitaux, des monnaies, des tonlieux, des aides, etc.; voici des procès, des plans, des archives seigneuriales, des « coutumes »; voici les *lettres missives* (fonds remarquable); voici encore des comptes de l'artillerie, des lombards, des villes, de l'hôtel des princes, etc. Et tout cela, en très grande partie, concernant *nos provinces*. Puis, dans le 2e fascicule, un tableau synoptique, un *index* (tables) de 185 pages à 3 colonnes de petit texte et où les noms sont exactement orthographiés et soigneusement identifiés; une « concordance de l'inventaire Demay » (il s'agit des « sceaux de la Flandre »), une « concordance de l'ancien tome I » qui fut remanié naguère (1), une « concordance de l'inventaire Godefroy » (1), une « concordance de l'État général de Flandre » (2).

En publiant ce « *Répertoire* », M. Bruchet a, une fois de plus, rendu à la science historique belge un service éminent Travail-

---

(1) Archives départementales du Nord. Répertoire numérique, rédigé par Max Bruchet, archiviste du département, série B. Chambre des comptes de Lille. Fascicule I : Introduction, bibliographie, répertoire (LXVII-515 pages). Fascicule II : Tableau synoptique, index et concordances (XXXII-253 pages). Lille, Danel, 1921, 2 volumes in-4°.

(2) Cf. Verriest, *Les archives départementales du Nord à Lille*, Bruxelles, 1913.

leur acharné, consciencieux, averti, connaissant son métier et l'exerçant avec amour, désintéressement et altruisme, il peut être cité comme un modèle. Et nous autres, Belges, nous lui devons une très vive reconnaissance.

M. Bruchet, inlassable, dépense son activité à de multiples travaux. Je signale notamment qu'il a entrepris le classement, toujours différé par ses prédécesseurs, des *Archives ecclésiastiques*, riches surtout de chartriers et de cartulaires magnifiques. Déjà le fonds de l'abbaye d'Anchin est ordonné et inventorié sommairement. Et là aussi des mines inexplorées appellent les travailleurs.

LÉO VERRIEST.

Un guide classique en Italie.

C'est une heureuse idée qu'a eue Miss Frances Ellin Sabin de donner aux voyageurs en Italie l'occasion de relire commodément, en parcourant le pays, les textes classiques qui s'y rapportent. A propos de chaque ville et de chaque site remarquables, elle réunit les fragments d'auteurs grecs ou latins qui les décrivent ou racontent les grands événements qui s'y sont passés. Ces textes sont accompagnés d'une traduction anglaise en prose ou en vers, judicieusement choisie et contrôlée. Je ne crois pas qu'il existe de recueil analogue en français. Le succès qu'obtiendra certainement celui de Miss Sabin lui vaudra sans doute de trouver en Gaule des imitateurs (*Classical Association of places in Italy*, Boston, Marshall Jones, 1921, in-12°, 526 p.).

Les traités de morale d'Aristote

Mgr. Auguste Pelzer, de la Bibliothèque Vaticane, publie dans la *Revue néo-scolastique* (août et nov. 1921) deux articles — qui n'intéresseront pas seulement les médiévistes — sur les plus anciennes « versions latines des ouvrages de morale conservés sous le nom d'Aristote ». Les conclusions de cette étude très fouillée, qui repose sur une connaissance étendue et précise des manuscrits, paraissent définitivement acquises. De la *Morale Eudémienne*, sauf la partie qui lui est commune avec la Morale à Nicomaque, seul un fragment du livre VII a été connu au XIIIe siècle : il est inséré dans le *Liber de bona fortuna* dont le rédacteur est inconnu.

La *Grande Morale* a été traduite par Barthelemy de Messine à la cour du roi Manfred (1258-1266). Le traité *Des Vertus et des Vices*

a eu pour traducteur Robert Grosseteste, l'érudit évêque de Lincoln (1235-1253). Quant à la *Morale à Nicomaque* on en trouve d'abord plusieurs versions partielles (livres II-III et I) sous le nom d'*Ethica vetus* et d'*Ethica nova*. Faites sur le grec, elles sont complétées par des traductions dérivées de l'arabe : celles de la paraphrase d'Averroès et de l'Abregé dit d'Alexandrie ; celles-ci ont pour auteur Hermann l'Allemand, mort évêque d'Astorga, qui les termina en 1240 et en 1243 ou 1244. Mais en même temps s'achevait ailleurs une traduction complète et directe des dix livres de la Morale à Nicomaque. C'est encore à Robert Grosseteste, et non comme on l'a cru à Guillaume de Moerbeke ou à un prétendu Henri Kosbien, que revient l'honneur d'avoir mené à bonne fin cette œuvre considérable entre 1240 et 1243. L'évêque de Lincoln compléta cette œuvre en faisant passer en latin les commentaires grecs d'Eustrate de Nicée, de Michel d'Ephèse et d'Aspasius, et il intercala dans son propre texte de la Morale à Nicomaque des annotations personnelles et en couvrit les marges de son manuscrit. Une partie de ces éclaircissements est empruntée à Surdas et les indications précises que fournit à cet égard Mgr. Pelzer (p. 393) viendront à point aux futurs éditeurs du grand lexicographe byzantin.

Rome. — Bibliothèque Vaticane.

La Bibliothèque Vaticane vient de s'enrichir d'une importante collection de manuscrits et d'incunables ; c'est l'accroissement le plus considérable qu'elle ait obtenu depuis l'acquisition de la *Barberina*. Il s'agit de la bibliothèque formée dans la première moitié du XIXe siècle par Giau Francesco de Rossi qui, ayant épousé Louise Charlotte de Bourbon, dont il avait commencé par être le majordome, consacra une partie des revenus de sa noble épouse à satisfaire sa passion pour les beaux livres. Il acheta notamment au Collège Capranica la précieuse collection qu'avait léguée à celui-ci en 1458 le cardinal de ce nom. Lorsque Rossi mourut en 1854 sa bibliothèque fut donnée par sa veuve aux Jésuites et après 1870 ceux-ci la transportèrent à Vienne. Elle est enfin revenue dans la ville où elle a été formée et sera désormais au Vatican accessible à tous les érudits. Il suffira, pour donner quelque idée de sa valeur, de rappeler qu'elle comprend une cinquantaine de mss. grecs, plus de onze cents mss. latins, dont dont beaucoup sont ornés de miniatures, et deux mille cinq cents incunables. Le préfet de la Vaticane, Mgr. Mercati, avec un

empressement libéral, a aussitôt pris les mesures nécessaires pour que ce trésor fût mis à la disposition des savants. Il existe des catalogues imprimés des mss. grecs et des mss. à miniatures et un inventaire soigné des mss. latins.

Le vieux calendrier romain.

Des fouilles exécutées par M. Gioacchino Mancini sur la plage d'Antium lui firent retrouver un petit édifice, dont le crépi, réduit en menus fragments, était couvert de caractères latins. Il recueillit ainsi trois cents morceaux de ce qu'un examen plus attentif montra avoir été un calendrier accompagné de fastes consulaires. Mais ce qui donna à cette découverte une importance singulière, ce fut la constatation que ce calendrier romain était le plus ancien que l'on connût, et antérieur à la réforme de Jules César (46 av. J. C.), c'est-à-dire qu'il est essentiellement celui dont on attribuait la paternité au vieux roi Numa. Il était formé de 355 jours répartis en douze mois de 29 et de 31 jours et l'on introduisait tous les deux ans un treizième mois (*Mercedonius*) pour rétablir un accord approximatif avec l'année solaire. Ce mois venait se placer le 23 février au moment où, dans le calendrier Julien, on intercale le jour supplémentaire des années bissextiles (*bissextus ante Kalendas Martias*). Sur la paroi de l'édifice ruiné, les mois étaient disposés en colonnes parallèles et à certains jours sont indiquées des fêtes qui n'apparaissent pas dans les calendriers postérieurs. Les fastes, où les noms des consuls sont notés en noir et ceux des censeurs en rouge, couvrent la période qui s'étend de 113 à 82 av. J. C., et ils comblent une lacune des Fastes Capitolins. Calendrier et Fastes viennent d'être publiés avec un commentaire plein d'érudition par M. Mancini (*Calendario e Fasti consolari e censorii*. Rome, Tipogr. Accad. Lincei, 1921).

Alfred Cauchie

(24 octobre 1860 — 10 février 1922)

Le 10 février, le chanoine Alfred Cauchie, professeur à l'Université de Louvain et directeur de l'Institut historique belge à Rome, est mort dans cette dernière ville, victime d'un accident de voirie. Renversé, au Largo Argentina, par un attelage, il eut le crâne fracturé et mourut le lendemain matin à l'hôpital du Saint-Esprit.

Cette mort tragique a consterné tous les amis du défunt, et, comme le disait un de ses disciples, le R. P. E. de Moreau, elle a fait verser des larmes à des yeux qui, depuis longtemps, n'étaient plus habitués à pleurer. C'est que le chanoine Cauchie, savant de grande valeur et initiateur intrépide, avait su conquérir le respect, sinon l'affection de tous par la loyauté de ses efforts scientifiques, sa bonne humeur, sa jovialité et son amitié franche et durable. Chose rare pour un homme d'études, il était devenu populaire dans tous les milieux où l'on avait vu apparaître sa robuste figure, où l'on avait entendu sa grosse voix un peu pâteuse et où avaient retenti ses éclats de rire larges et sonores. Il ne fallait l'avoir fréquenté que peu de temps pour reconnaître de suite en lui l'homme dont l'unique but était la recherche et l'affirmation de la vérité. C'est là ce qui explique que le chanoine Cauchie, prêtre et professeur à l'Université catholique, était honoré de l'estime de tous ceux de ses collègues qui ne partageaient point ses croyances ou différaient de lui par leurs opinions philosophiques. Tous l'aimaient parce que tous avaient fini par découvrir en lui un cœur d'or, un ami sûr et fidèle. Enfin, sa loyauté scientifique allait de pair avec la sainteté de sa vie de prêtre, et cette sincérité de ses convictions sacerdotales n'en imposait pas moins que son culte désintéressé de la vérité.

* * *

Dans un organe comme la *Revue belge de philologie et d'histoire*, c'est surtout la place qu'Alfred Cauchie a prise dans le mouvement historique national qui doit être mise en lumière. Nous ne parlerons donc point du professeur et du rôle particulièrement actif et influent qu'il a joué à l'Université de Louvain, si ce n'est pour autant que ce rôle est de nature à mieux faire comprendre comment le regretté défunt contribua à la marche progressive de la science historique en Belgique.

Comme historien, Alfred Cauchie occupa en Belgique une place à part. Sans vouloir trop systématiser, nous croyons cependant pouvoir dire que l'Université de Gand produisit surtout des travaux d'histoire constitutionnelle et économique, celle de Bruxelles des travaux d'histoire du droit et d'histoire politique, celle de Liége des études consacrées principalement à l'histoire de l'ancienne principauté de ce nom. A Louvain, Alfred Cauchie s'occupa surtout et engagea ses élèves à s'occuper d'histoire ecclésiastique et des rapports entre l'Église et l'État.

Il y fut amené tout naturellement par son enseignement. Professant à la fois à la Faculté de Philosophie et Lettres et à la Faculté de Théologie, il avait une charge fort lourde. Il avait

succédé au chanoine Jungmann († 1895) comme professeur d'histoire ecclésiastique, il avait créé lui même un cours d' « Introduction à l'histoire ecclésiastique » — véritable cours d'encyclopédie — et il avait transformé en un vaste organisme tripartite l'ancien « Séminaire d'histoire ecclésiastique » de Jungmann [1], destiné surtout à familiariser avec la critique des sources les étudiants en droit canon.

Esprit d'ordre et de systématisation, le chanoine Cauchie avait, dès le début, évité l'éparpillement de forces que semblait devoir produire le nombre des cours dont il était titulaire : Exercices critiques sur l'histoire, critique historique et application à une période de l'histoire, institutions du moyen âge, histoire de l'Église, introduction à l'histoire ecclésiastique. Il ne laissa point subsister de cloison étanche entre son enseignement à la Faculté de Théologie et celui qu'il donnait en Philosophie et Lettres, et, concentrant ses efforts sur les cours pratiques, il fit du « Séminaire historique » — une de ses principales créations — le laboratoire commun où étudiants ecclésiastiques et étudiants laïques travailleraient sous une même direction et se coudoieraient dans une camaraderie très utile pour leur information réciproque.

Ce « Séminaire historique », créé en 1896 sur le modèle des cours pratiques inaugurés à Louvain par Jean Moeller et introduits à Liége par Godefroid Kurth, présente ceci de particulier : il comporte trois sections : les *Conférences historiques*, les *Exercices critiques sur les sources*, le *Cours pratique d'institutions médiévales*. Les « Conférences historiques » ont surtout pour but d'initier la généralité des étudiants en théologie au travail personnel, sans y consacrer le temps qu'exigent les travaux critiques sur les sources ; elles concourent à parfaire la formation historique des élèves pour lesquels l'histoire n'est qu'une branche auxiliaire. Les « Exercices critiques sur les sources » — la section du Séminaire historique qui continue en réalité le Séminaire de Jungmann — groupent les étudiants en droit canon et les étudiants laïques qui préfèrent la matière de l'histoire moderne pour leurs travaux personnels. On s'y applique à toutes les opérations du travail historique : heuristique, critique, construction et synthèse, alors que les « Conférences historiques » apprennent surtout à utiliser et à critiquer les auteurs ou, si l'on veut, les travaux modernes. Enfin, le « Cours pratique des institutions médiévales » est destiné à donner aux étudiants de la Faculté de Philosophie et

---

(1) Voir, sur ce cours, *Hommage à Godefroid Kurth à l'occasion du XXe anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire*, p. 111.

Lettres la même formation que reçoivent, dans la seconde section, les étudiants en droit canon Ce qui plus est, les membres d'une section peuvent suivre les travaux de l'autre, et cette interdépendance des trois sections du « Séminaire historique » [1] a comme conséquence de donner aux étudiants laïques se préparant au doctorat des notions élémentaires, sinon étendues, de droit canon et d'institutions ecclésiastiques. C'est là un avantage que seul le « Séminaire historique » de Louvain est en état de fournir aux aspirants historiens.

Ce travail en commun d'étudiants ecclésiastiques et laïques explique, tout autant que l'enseignement principal d'Alfred Cauchie, pourquoi le « Séminaire » de Louvain a, dans l'ensemble, produit de nombreux travaux d'histoire ecclésiastique, et pourquoi nous nous sommes cru autorisé à dire que c'est là ce qui caractérise l'action d'Alfred Cauchie dans l'ensemble de la production historique des universités belges.

* * *

Ce serait cependant sous-évaluer considérablement le rôle d'Alfred Cauchie comme directeur du « Séminaire historique » de Louvain que de restreindre le tableau de son activité à l'histoire ecclésiastique Ce qui caractérisait, en effet, le regretté défunt, c'était l'universalité de ses connaissances, son esprit progressif et ses merveilleuses qualités d'assimilation et d'adaptation.

Dès lors, Alfred Cauchie a familiarisé ses étudiants avec l'histoire des pays les plus divers et les a lancés dans l'étude des branches les plus variées de l'histoire spéciale. Si l'histoire ecclésiastique comme telle avait ses préférences, il ne négligeait point l'histoire économique, l'histoire des institutions, l'histoire des sciences et des lettres, et même il a dirigé avec une remarquable compétence des études sur l'histoire de l'art [2].

C'est cette variété de sujets, au milieu desquels il se mouvait à l'aise, qui mérite d'être particulièrement signalée comme un des grands mérites du professeur de Louvain. Qu'on nous permette dès lors d'aligner ici, à titre d'exemple, l'objet de quelques

---

(1) Voir à ce sujet l'*Hommage à Godefroid Kurth*, déjà cité, p. 135 svv. ; A. Cauchie, *The teaching of History at the University of Louvain*, dans *The Catholic University Bulletin* (Washington), t. XIII, 1907, p. 516 svv. Voir aussi la plaquette *Le Séminaire historique*, Louvain, Ch. Peeters, 1905.

(2) Voir la dissertation de R. Lemaire, *Les origines du style gothique en Brabant*. T. I. *L'architecture romane*. (Fascicule 14 du « Recueil des travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie ».) Bruxelles, 1906.

études faites au « Séminaire historique » de 1902 à 1912 : on sera étonné de constater l'extrême variété et la richesse des études produites sous la direction d'Alfred Cauchie [1].

Signalons d'abord, pour les « Conférences historiques », l'étude de l'époque de la Réforme, qui provoqua des travaux sur la théorie de la justification chez Luther, Tetzel et la prédication des indulgences, Luther et la Bible, Mélanchton, la confession d'Augsbourg, Bossuet et son livre sur les variations protestantes (1902-1903). L'année suivante, on étudie la Réforme catholique après les troubles du Protestantisme, et voici les études auxquelles se livrent successivement les étudiants : Michel Baius, la théologie positive du Père Petau, Saint Charles Borromée, les opinions de Bellarmin sur les rapports entre l'Église et l'État, le probabilisme dans l'Église catholique, l'histoire de l'Index.

Veut-on savoir comment travaille la section du « Cours pratique des institutions médiévales » ?

Voici les sujets traités en 1904-1905 : l'hagiographie mérovingienne en Belgique, Saint Jean Chrysostôme et son influence dans le monde latin, les polémistes et la querelle des Investitures, l'histoire de l'abbaye de Villers, les Cathares, le mouvement franciscain au XIIIe siècle, la littérature franciscaine primitive, les origines de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, l'Inquisition, les corporations de Namur aux XIIIe et XIVe siècles, les institutions charitables des Pays-Bas au moyen âge.

En 1912-1913, à la section « Exercices pratiques sur les sources », on s'attela à l'étude des questions suivantes : La situation juridique de l'Église dans les Pays-Bas sous l'ancien régime, la propriété ecclésiastique et les immunités fiscales, l'organisation de la dîme à la fin de l'ancien régime, la condition juridique des ordres religieux dans les Pays-Bas à l'époque moderne, le *Mars Gallicus* de Jansénius.

Le meilleur moyen, toutefois, de se rendre compte de l'universalité des sujets abordés par les disciples du chanoine Cauchie, c'est de parcourir la liste des travaux publiée dans le « Recueil des travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain », qui en est aujourd'hui à son quarante-sixième fascicule, et où l'histoire de France, d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Amérique est représentée aussi bien que notre histoire nationale.

* * *

[1] Voir les « Rapports du Séminaire historique » de 1902-1903 à 1912-1913 dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*. (Louvain, Van Linthout, publication annuelle.)

L'action du chanoine Cauchie ne se fit pas sentir seulement à Louvain même : elle s'étendit plus loin et, partout où elle se manifesta, elle fut féconde. En 1888-1889, Alfred Cauchie avait été envoyé par son évêque, Mgr Du Rousseaux, en Italie pour s'y livrer à des recherches aux Archives vaticanes et dans les autres dépôts littéraires de Rome.

Ce fut, pour l'esprit ouvert qu'était le défunt, une véritable révélation. Il comprit de suite quels trésors Rome et l'Italie récélaient au point de vue de notre histoire nationale. Ce premier voyage fit d'Alfred Cauchie l'explorateur infatigable qui allait travailler désormais à reconnaître et aussi faire reconnaître par ses élèves les *terræ incognitæ* des grands dépôts d'archives de l'étranger.

C'est ainsi que naquit chez lui l'idée d'obtenir du Gouvernement l'érection à Rome d'un Institut historique belge. Déjà en 1889, le regretté savant développa cette idée : elle ne fut réalisée qu'en 1902 par feu Jules de Trooz, alors ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Ce fut surtout la brochure *De la création d'une École belge à Rome* (Tournai, 1896) qui exerça une influence décisive sur l'esprit du Gouvernement et décida le Ministre à créer une École belge à l'instar des autres Instituts nationaux existant à Rome. Alfred Cauchie y disait, entre autres (p. 64-65) : « On peut le dire sans exagération, Rome est devenue la métropole, la capitale des études historiques. Quelle utilité donc n'y aurait-il pas pour notre pays à y députer quelques-uns des siens ? Il y a là non seulement matière à des travaux considérables, il y a là un milieu scientifique éminemment salutaire au jeune historien qui, tout en s'adonnant au travail personnel, désire se préparer soit aux fonctions d'archiviste, soit à la carrière professorale dans l'enseignement supérieur. La Belgique ne peut donc rester étrangère à ce mouvement international. Il y va de ses intérêts les plus chers. »

En mettant en relief la nécessité de l'Institut historique belge, Alfred Cauchie pouvait invoquer son expérience personnelle. Chargé à diverses reprises de missions scientifiques en Italie, sous les auspices de la Commission royale d'histoire, il en rapporta des trésors qui enrichissent considérablement l'histoire de Belgique : les « Archives farnésiennes » de Naples et de Parme, les « Nonciatures » au dépôt du Vatican, les papiers de Botta-Adorno et de Belgioioso à Milan servirent de matière à des publications variées et inspirèrent plusieurs travaux de ses élèves. Il attachait surtout de l'importance aux « Nonciatures » et un explorateur d'archives américain, le professeur Russel Fish, a rendu justice aux efforts du défunt en ce domaine en

affirmant que ce sont les Belges qui ont fait le plus pour faire connaître cette source capitale de l'histoire moderne [1].

Devenu membre de la Commission royale d'histoire, le chanoine Cauchie continua à appeler l'attention sur l'importance des recherches à entreprendre dans les dépôts d'archives de l'étranger. Le rapport qu'il soumit à ce sujet à la Commission est remarquable : il concerne *L'organisation de missions scientifiques en vue de répertoriser à l'étranger les documents diplomatiques relatifs à l'histoire de Belgique* [2] et met vivement en lumière que, « si la Belgique doit regretter bien plus que les grands États de ne pas posséder chez elle une partie considérable des sources de son histoire moderne », c'est pour elle une nécessité impérieuse d'organiser des missions de recherche à l'étranger.

Cet appel fut entendu, et, on se le rappellera, des missions furent organisées avec, comme but, Rome, Naples, Parme, Simancas, Vienne, Lille et Paris.

* * *

Il ne nous appartient pas de signaler ici le rôle que le chanoine Cauchie joua au sein de la Commission royale d'histoire; ses confrères s'en chargeront dans les *Bulletins* de cette institution scientifique. Mais nous ne sortirons point du cadre que nous nous sommes tracé en rappelant la part importante que le défunt a prise aux divers congrès d'histoire, soit internationaux [3], soit nationaux. C'était pour l'homme éminemment sociable et expansif qu'était Alfred Cauchie une joie profonde que de prendre part aux congrès organisés par la « Fédération historique et archéologique de Belgique », dont on a repris la tradition, brisée par la guerre. Il y retrouvait ses collègues et amis des autres universités; il y revoyait de vieilles connaissances; il s'y distrayait dans les agapes fraternelles et les réunions; il finissait toujours par faire quelques stations dans les cafés de l'endroit, en compagnie de confrères, et il s'y livrait tout entier, *inter pocula*, racontant des « bons mots », taquinant les naïfs ou les gens susceptibles, instruisant souvent, égayant toujours tout le monde. Dans ces réunions, Henri Pirenne, Godefroid Kurth et Alfred Cauchie formaient une trinité bien intéressante et lorsque l'excellent

---

(1) Voir le livre de Russell Fish, *Guide to the materials for American History in Roman and other Italian archives*. Washington, 1911. (Publication de la Carnegie Institution.)

(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXIII, 1904.

(3) C'est au 3e Congrès scientifique international des catholiques tenu à Bruxelles en 1894 qu'Alfred Cauchie fit connaître les papiers de Botta Adorno, si importants pour le règne de Marie-Thérèse.

Paul Fredericq s'y joignait, il ne fallait guère attendre longtemps pour entendre les éclats de rire fuser et les exclamations jaillir.

Ces congrès furent pour Alfred Cauchie l'occasion d'appeler l'attention sur certains problèmes négligés, de faire connaître des sources ou des collections de sources, de susciter l'iniative en faveur de telle ou telle entreprise d'importance générale. Ainsi, au Congrès de Gand, en 1907, il insista sur l'importance des archives farnésiennes; au Congrès de Liége de 1910, il rappela l'utilité des archives privées de l'étranger; au Congrès de Gand de 1913 il exposa l'intérêt de l'étude du jansénisme en Belgique, dans l'espoir de provoquer des travaux dans ce domaine. Ici aussi, l'universalité des connaissances du défunt fut remarquée en toutes occasions, et il se montra toujours un initiateur.

La question de l'inventorisation des petites archives, qui s'imposa à l'attention des historiens quelques années avant la guerre, grâce à l'initiative de M. H Pirenne, trouva en Alfred Cauchie un zélateur et un propandiste actif. Il prit une part importante aux discussions que cette question souleva lors des différents congrès de la « Fédération historique et archéologique » et, par l'influence qu'il exerçait dans le monde ecclésiastique belge, il parvint à faire réaliser ce travail d'inventaire dans certains diocèses où il pouvait compter sur le concours dévoué de ses nombreux anciens élèves. Il est intéressant de signaler à ce sujet le rapport présenté par l'abbé J. Paquay à l' « Association des anciens membres du Séminaire historique de Louvain » en 1912.

* * *

Nous sommes ainsi amené à dire quelques mots de l'influence que sut exercer Alfred Cauchie au point de vue scientifique dans les milieux du clergé belge. Dans ces milieux, il pouvait compter sur de nombreux anciens élèves qui, tant en Flandre qu'en Wallonie, continuaient dans la mesure de leurs moyens à s'occuper d'histoire, entretenant la vie des cercles archéologiques locaux ou régionaux, collaborant aux revues comme *Leodium*, les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, etc. Le chanoine Cauchie s'efforçait de les encourager, de les aider, de maintenir chez eux le feu sacré, en leur demandant de collaborer à la revue fondée par Reusens, les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. En 1900, il allait offrir à ces « anciens » l'occasion de reprendre un contact plus intime avec Louvain, en créant la *Revue d'histoire ecclésiastique*. Cette *Revue* est, avec le « Séminaire historique », la plus belle entreprise du défunt.

Nous n'avons guère besoin de rappeler ici l'excellence de cette publication : les milieux scientifiques les plus autorisés d'Allemagne, d'Angleterre, de France, d'Italie, d'Autriche, d'Espagne et d'Amérique ont maintes fois rendu hommage à cette œuvre de grande envergure. Ce que nous désirons mettre ici en relief, c'est le rôle que, dans la pensée d'Alfred Cauchie, cette *Revue* devait jouer pour la formation intellectuelle du clergé belge. Comme le disait le défunt dans son article-programme : *Les études d'histoire ecclésiastique* (1), « [Il] apparaît non seulement pour les classes supérieures, mais avant tout pour le clergé, la nécessité d'une forte culture scientifique et notamment d'une forte culture historique. Il importe que son éducation commencée au collège et continuée soit dans les séminaires, soit dans les scolasticats des congrégations, soit aux universités, se poursuive et se prolonge à travers toutes les étapes de son ministère : il est dangereux de s'en remettre toute sa vie aux connaissances acquises pendant les années de formation sacerdotale et professorale. »

Cette vérité-là, Alfred Cauchie l'a prêchée toute sa vie au clergé belge, et si celui-ci compte dans ses rangs tant de travailleurs sérieux, c'est surtout à l'influence du maître de Louvain qu'on le doit. Signalons surtout les efforts du défunt pour introduire dans tous les diocèses de Belgique l'œuvre de la rédaction des *monographies paroissiales* (2), d'après un plan uniforme établi à Louvain, et la belle entreprise, destinée à rehausser le niveau de l'enseignement libre et connue sous le nom de *Collection belge de manuels d'histoire*. Le comité de rédaction de ces manuels — ceux qui ont paru sont excellents — est composé de MM. P. Demeuldre, A. Kempeneer, A. Pasture, V. Schollaert, J. Warichez, A. Wauthy, membres du clergé belge, et M. C. Leclère, professeur à l'athénée de Liége, tous anciens membres du Séminaire historique.

Le chanoine Cauchie a donné au clergé belge un magnifique exemple de travail et d'honnêteté scientifique : nous espérons qu'il ne sera point oublié.

* * *

Le défunt était un membre fidèle de la « Société pour le progrès des études philologiques et historiques ». Il assistait régu-

(1) *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, fascicule 1 (1900), p. 27-28.

(2) Voir le « Rapport sur les petites archives et monographies paroissiales » qui se trouve dans le *Bulletin de l'Association des anciens membres du Séminaire historique*, 1912 (Louvain, 1912) et dans le tome XXXVIII des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*.

lièrement aux séances et y prenait souvent la parole. Ici encore, son action s'est caractérisée par des initiatives fécondes, des idées qu'il lançait dans l'espoir de provoquer des travaux, des plans d'étude ou de travail qu'il proposait à l'attention de tous.

C'est à ce titre que la *Revue belge de philologie et d'histoire* — organe de la « Société » — se devait de lui payer un tribut de reconnaissance et de rappeler son souvenir. La mémoire de ce travailleur acharné, de cet organisateur incomparable, de cet homme de cœur et de ce saint prêtre restera en bénédiction : il survit dans ce que Dom Ursmer Berlière a si justement appelé « sa postérité intellectuelle » (2).

Louvain. LÉON VAN DER ESSEN.

Alexis Lallemand
(1840-1921)

Le 13 mai dernier est décédé à Gand, dans sa 81e année, Alexis Lallemand, professeur honoraire d'histoire et géographie à l'Athénée de Bruxelles.

Né à Montfort (hameau d'Esneux-s/Ourthe), A. Lallemand fit ses études moyennes à Saint-Trond et conquit le diplôme de docteur en philosophie et lettres à l'Université de Liége, en 1867. Il donna toute sa carrière à l'enseignement moyen, occupa successivement les chaires de grec et d'histoire au Collège communal de Nivelles, d'histoire et géographie aux Athénées de Bruges (1871-1880), de Gand (1880-1889) et de Bruxelles (1889-1902).

Esprit lucide et méthodique, travailleur probe et tenace, il publia un *cours* complet *de géographie* et toute une série de *manuels* historiques à l'usage des Athénées et Ecoles moyennes, régulièrement remaniés et tenus à jour, qui sont demeurés d'excellents instruments de travail. Nous citerons notamment : *Histoire de l'antiquité*, 4e éd. illustrée ; *Cahiers d'histoire* (*Antiquité*, 3e éd. ; *Moyen âge*, 4e éd. ; *Temps modernes et contemporains*, 3e éd.; *Histoire de Belgique*, 2e éd.) ; *Précis de l'histoire universelle* (en collaboration ; 2 vol. ; 3e éd.) ; *Petite histoire de Belgique* (4e éd.). *Les grands faits de l'histoire contemporaine* (éd De Boeck; 235 pages) viennent d'atteindre la *huitième* édition (1921) ; ce petit ouvrage est un modèle de concision et d'exactitude objective ;

---

(2) Article nécrologique dans *Le Rappel* de Charleroi. On trouvera la bibliographie du défunt dans les 4e et 6e suppléments de la *Bibliographie académique* publiée par l'Université de Louvain.

feu A. Fierens, Inspecteur de l'Enseignement moyen, en avait fait une adaptation en langue flamande, qui a eu elle-même plusieurs éditions (la dernière, en 1921). D'autres *manuels* historiques d'A. Lallemand ont été traduits de même en flamand par le professeur Roumen.

A. Lallemand a édité en outre, en collaboration avec W. De Vreese : *Documents fondamentaux de l'histoire de Belgique* (chartes, édits et actes diplomatiques), Liége, H. Dessain, in-8°, 280 pages. Il fut en 1909, lauréat du Cercle Verviétois de Bruxelles et son ouvrage couronné : *La lutte des Etats de Liége contre la Maison de Bourgogne*, 1390-1492, Bruxelles, A. De Boeck, in-8°, 159 pages, est une des meilleures vulgarisations qui aient paru, en ces vingt dernières années, dans le domaine de l'histoire. A. Lallemand collabora, jusque dans les derniers temps de sa vie, à plusieurs périodiques savants et, Wallon de cœur comme de race, il fut au nombre des correspondants les plus fervents du *Dictionnaire Wallon*, dont il enrichit les matériaux d'approche de contributions précieuses.

Em. Doxy.

Jean Lesquier

1879-1921

Les papyrologues français ne pouvaient manquer de répondre à l'appel des fondateurs de la nouvelle *Revue de philologie et d'histoire*. Il leur est agréable de resserrer ou de nouer des relations toujours plus étroites avec les savants belges. Malheureusement cette collaboration doit être inaugurée par un article nécrologique. L'un des nôtres, le plus actif d'entre nous, Jean Lesquier, n'est plus. Il a lutté douze ans, avec une lucidité calme, contre un mal impitoyable, sans cesser de travailler et de produire ; et après ces douze ans de labeur et de souffrance, après cette courte carrière de recherches heureuses et d'amertume poignante, gardant jusqu'à l'ultime seconde sa pleine conscience et sa grande âme, le 28 juin dernier, notre ami, sans révolte, a glissé stoïquement dans la mort. Nous écoutons tristement nos souvenirs. Il n'est point pour nous de tâche plus impérieuse, il n'en est point de plus pénible que de retracer les étapes de sa splendide et brève existence de savant. La réputation de Jean Lesquier était universelle dans le monde des érudits attachés aux études égyptiennes. Il était en relations de science et d'amitié avec les

papyrologues d'Angleterre, d'Italie, de Russie, d'Autriche; il correspondait, avant 1914, avec les professeurs allemands. C'est notre devoir de dire qu'il eût avec joie apporté sa collaboration à la *Revue belge d'Histoire et de Philologie*.

Jean Lesquier commença ses études au Collège de Lisieux, sa ville natale; il les continua à Paris, à l'Ecole Bossuet, au Lycée Louis-le-Grand et les termina à l'Ecole Normale Supérieure, où il entra à la suite du concours de 1900. Très vite, il se spécialisa dans les questions d'histoire ancienne. Sous l'impulsion de son maître, M. G. Bloch, « un de ces maîtres pour qui l'enseignement est l'amitié » (1), il s'orienta vers l'égyptologie gréco-romaine, à laquelle des fouilles fructueuses venaient de donner un renouveau d'attrait et d'actualité. Soutenu par les documents anciens et nouveaux, l'élève composa avec clarté et concision, sous la direction du maître, son premier travail original, un diplôme sur *Le recrutement de l'armée romaine d'Égypte au Ier et au IIe siècle*, esquisse fragmentaire du livre admirable qu'il publia en 1918. Agrégé en 1903, Lesquier fit, en mission officielle, deux séjours à Berlin. Il y suivit, sans laisser entamer sa personnalité, les savantes leçons des papyrologues allemands, entre autres celles de M. Paul M. Meyer, sur le conseil duquel il étudia *Les actes de divorce gréco-égyptiens* (2). Il collabora aussi par l'édition de plusieurs textes aux *Berliner Griechische Urkunden*. Rentré en France, il fut nommé professeur au Lycée de Saint-Quentin. C'était l'époque où Pierre Jouguet, revenu d'Égypte avec une belle moisson de papyrus et d'ostraca, engrangeait ses collections à l'Université de Lille. Initiateur zélé et bienveillant, Jouguet avait eu le mérite d'instruire et d'entraîner quelques élèves; Lesquier vint, empressé, se joindre au petit groupe. Ainsi fut fondé l'Institut papyrologique de Lille et commença la publication des *Papyrus grecs de Lille*. Le premier fascicule parut en 1907 sous les signatures de Jouguet et de Lesquier. Auparavant ils avaient donné communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du plus important de ces textes : *Plan et devis de travaux de l'an 27 de Ptolémée Philadelphe* (3). Le deuxième fascicule, Lesquier le publia avec moi en 1908, après que nous eûmes présenté à l'Académie, par l'intermédiaire de M. Bouché-Leclercq, le plus beau papyrus du recueil : *Fragment d'un code* (4). Dans

(1) Jean Lesquier, *Armée Romaine*, Préface, *in fine*.

(2) *Rev. de Phil.* t. XXX, p. 530, 1906.

(3) Séance du 13 juillet 1906.

(4) Séance du 17 janvier 1908.

l'entre-temps, notre ami passait au Lycée de Douai, puis, sur la demande de M. Chassinat et la désignation de notre commun maître et ami Jouguet, il s'embarquait pour l'Egypte et faisait, de février à avril 1908, une campagne de fouilles à Tehneh-Acoris. Ses recherches, entreprises après celles de MM. Jouguet, Lefebvre et Bary sur le même site, ne donnèrent pas de papyrus, mais il déblaya d'intéressantes constructions. Son rapport [1], fait surtout au point de vue topographique et archéologique, est un modèle d'exposition modeste et précise; tout fouilleur débutant fera bien de le lire avant de se présenter sur le terrain.

Nous arrivons au moment fatal : un hasard aveugle, la location d'une chambre malsaine, fait qu'à 28 ans, au moment de passer des promesses aux réalisations, Lesquier contracte le germe du mal odieux qui allait lui compter, à une si brève mesure, le reste de ses jours Le malade sait la vérité et, au lieu de sombrer dans le désespoir, il organise la vie ralentie qui lui est permise. Plus de voyages, plus de fouilles, plus d'enseignement; la retraite paisible est nécessaire, mais retraite fébrilement studieuse, retraite dont chaque minute est dense de travail et de vie De cette période, par un miracle de volonté, datent les œuvres maîtresses de Lesquier; ses thèses d'abord, *Les institutions militaires des Lagides* (1911) et les *Papyrus de Magdôla* (1912), puis une *Grammaire égyptienne*, d'après Ad. Erman (1914), enfin son dernier grand ouvrage, *L'Armée romaine d'Egypte d'Auguste à Dioclétien* (1918).

Le livre sur les *Institutions militaires des Lagides* renouvelle, grâce à sa documentation, les idées antérieurement admises, et éclaire sur bien des points des questions obscures jusque là; c'est pour longtemps l'ouvrage fondamental sur ce sujet. Nous y trouvons, après un dépouillement scrupuleux des textes littéraires, épigraphiques, papyrologiques, après un examen impartial des opinions émises par des devanciers, une claire synthèse de nos connaissances sur l'armée ptolémaïque. Lesquier y étudie successivement la composition générale de l'armée et sa division en différentes armes; l'origine et la situation respective des clérouques et des τῆς ἐπιγονῆς; l'organisation intérieure des troupes, le commandement et l'administration; le recrutement aux différentes époques des réguliers, des mercenaires, des indigènes, des officiers: la condition juridique des hommes; les clérouchies et les opérations auxquelles elles donnent lieu: la culture des κλῆροι, leur situation fiscale et juridique; la marine sur laquelle les

---

[1] *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. VIII.

témoignages sont si rares; la police des appariteurs et des gendarmes; enfin, dans un dernier chapitre, il examine les survivances des institutions ptolémaïques dans les institutions de l'empire romain. *L'Association pour l'Encouragement des Etudes Grecques* ne pouvait mieux faire que de reconnaître les mérites et la haute valeur d'une telle œuvre en décernant à son auteur, comme elle l'a fait, la plus haute de ses récompenses, le prix Zographos (1).

Les *Papyrus de Magdôla* sont la réédition des pétitions que MM. Jouguet et Lefebvre, malgré les difficultés de déchiffrement et d'interprétation, s'étaient hâtés de publier dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique* pour satisfaire à la curiosité avide des savants. Des corrections, des lectures avaient été proposées ensuite par quelques papyrologues, M. Wilcken entre autres. Lesquier reprend les originaux à loisir, réussit encore, à force de ténacité, à améliorer le texte, et en donne une édition définitive avec apparat critique, traduction et commentaire explicatif. Mais la nouveauté essentielle de son livre réside sans aucun doute dans la copieuse *Introduction*. Pour permettre aux travailleurs de tirer des documents tout le profit possible, il y dégage des circonstances particulières à chaque affaire le formulaire des actes; il indique la procédure suivie et les juridictions compétentes; il extrait des dates, spécialement des doubles dates, des renseignements chronologiques, et trace enfin un tableau animé de la vie quotidienne dans ce coin de l'Arsinoïte aux alentours de 220 avant Jésus-Christ.

Cependant son intelligence avide cherchait et trouvait un nouveau champ d'activité. Aux papyrus grecs il ajouta l'étude des hiéroglyphes et publia en 1914 une *Grammaire égyptienne d'après la 3e édition d'Adolf Erman* (2). En vérité ce n'était pas une traduction, ni même une adaptation de l'œuvre d'Erman. Sans doute la doctrine du maître était conservée, mais Lesquier en modifia l'exposé d'une manière profondément originale. Les livres de ce genre, et ceux d'Erman lui-même, avaient jusqu'à ce jour enseigné conjointement l'écriture et la grammaire. Il semblait à Lesquier que c'était là commettre une erreur de pédagogie, provoquer la tentation d'attacher autant et plus d'importance à l'écriture, à cause de son étrangeté, qu'à la grammaire, et ainsi courir le risque de mettre plus de divination que de science dans la traduction des textes. Pour cette raison donc, et aussi pour éviter des complications, il jugea bon de faire étudier

(1) Partagé cette année-là (1913) entre J. Maspéro et Jean Lesquier.

(2) Bibliothèque d'étude de l'Institut du Caire, t. VII.

d'abord la langue et la grammaire, en se servant des transcriptions admises, et en second lieu l'écriture et l'orthographe, les hiéroglyphes eux-mêmes Ce fut une véritable révolution, et il rencontra des résistances. Un recueil de textes hiéroglyphiques qu'il préparait et se proposait de publier aurait été une démonstration pratique de sa théorie, et peut-être y aurait rallié des incrédules ou des indécis.

Mais déjà le laborieux chercheur avait commencé par de vastes lectures, par le dépouillement de plusieurs milliers de papyrus, ostraca, inscriptions, la préparation de son livre magistral : *L'Armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien* (1). Le sujet était neuf. Seul, M. Wilcken dans ses *Grundzüge* (2) y avait consacré quelques alinéas justes et denses. Mais la documentation de ces treize pages s'arrêtait à 1912; le livre de Lesquier a 600 pages et parut en 1918. Non seulement les revues spéciales en signalèrent la publication et adressèrent à l'auteur le tribut d'éloges auquel il avait droit, mais le grand public même en fut informé par un article ingénieux où M Cagnat, dans la *Revue des Deux-Mondes* (3), résumait et adoptait le nouvel ouvrage Que l'on veuille étudier le rôle de l'armée dans les annales de l'Egypte romaine ou plus spécialement l'histoire des différents corps et de la flotte; que l'on s'intéresse au commandement général des troupes et aux états-majors; qu'on s'attache à la question jadis si discutée des trois prétendues *épicriseis* (militaire, fiscale, éphébique); qu'on désire se renseigner sur le recrutement des hommes, leur patrie, leur condition, leur vie quotidienne, en service ou privée; qu'on cherche à se documenter sur la situation des vétérans, sur la façon dont s'effectuaient les fournitures militaires en l'absence du service spécial d'intendance, sur l'emploi des troupes d'occupation et leur répartition à travers le territoire, il faut et il faudra toujours désormais recourir au livre de Lesquier. Les trouvailles ultérieures n'en pourront modifier que des points de détail. Ce n'est pas seulement l'interprétation intelligente de textes consciencieusement compilés, c'est une construction clairement ordonnée, harmonieuse de proportions, attrayante de style; c'est une encyclopédie, par endroits divinatoire, qui porte en elle la diversité et le bruissement de la vie. En 1920, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par l'attri-

---

(1) Mémoires de l'Institut français du Caire, t. 41.

(2) Ch. XI, *Militär und Polizei*, B. : *Römische Zeit*, p. 390-403.

(3) René CAGNAT, *L'armée d'occupation de l'Egypte sous les Romains*, 1er mars 1920.

bution du prix Bordin, a ajouté l'autorité de ses suffrages aux appréciations unanimement élogieuses des critiques.

Les recherches nécessitées par ses travaux de longue haleine n'empêchaient pas Lesquier de fournir à différents périodiques une collaboration appréciée. Il avait donné à la *Revue de Philologie* (1) une *Note sur une inscription d'Ashmouneïn*; à l'*Archiv für Papyrusforschung* (2), des remarques *Sur deux dates d'Evergète et de Philopator*. Dans la *Revue Archéologique* (3) il avait écrit des articles sur l'alabarque et sur les papyrologues italiennes. Il avait préparé avec moi le fascicule III des *Papyrus grecs de Lille*, dont la publication arrêtée par la guerre ne saurait plus tarder. Tout dernièrement dans le volume du Cinquantenaire (4) de l'*Association pour l'encouragement des études grecques*, à propos du *Papyrus 7 de Fribourg*, il revenait par un mémoire où sa compétence faisait merveille sur la question des tenures cléroucliques et du lotissement des κλῆροι par les Lagides. Les problèmes calendériques avaient toujours eu pour lui un intérêt très vif; il poursuivit la solution de quelques uns dans l'introduction des *Papyrus de Magdôla* et dans son dernier travail (5): *Les nouvelles études sur le calendrier ptolémaïque*. Il s'en préoccupait et m'en entretenait encore sur son lit de mort. Il m'avait aussi parlé à plusieurs reprises et me parla à ce moment encore d'un livre de vulgarisation sur l'Egypte et d'un ouvrage sur les *Civilisations primitives de la Méditerranée*. « J'aimerais les achever vite, me disait-il, sans laisser paraître son inquiétude, si toutefois on m'en laisse le temps. » Nommé en novembre 1920 à la Faculté d'Aix-en-Provence, il eut la double joie d'y enseigner quelques mois et d'y vivre dans ce Midi qu'il aimait avec délices. La mort l'a emporté comme il en revenait, sans lui laisser la douceur de revoir son pays natal.

Si maintenant, détaché des œuvres dont on vient de parler, on essaie de définir l'intelligence qui les a composées, on trouve chez Lesquier les dons naturels de l'historien né et les qualités acquises ou développées du vrai papyrologue. Papyrologue, Lesquier avait la patience tenace et prudente du déchiffreur, la circonspection avisée de l'interprète, la sagacité et l'habileté à confronter les textes, à en extraire la substance. Historien, il était maître de sa documentation, la dominait; il avait la vision nette

(1) T. 32, p. 205-225.

(2) T. IV, p. 284-297.

(3) *Revue archéologique*, 1917, p. 95-103; 283-284.

(4) *Rev. des Et. gr.*, t. 32, p. 359-375 (1921).

(5) *Rev. Egyptologique*, II, p. 1-38 (1921).

des faits, des objections possibles, la sûreté du jugement qui chemine droit, écarte l'ombre des doutes, des obstacles, devance parfois par l'intuition l'autorité des témoignages et fait jaillir la vérité. Cet érudit, à qui son mal avait enseigné cruellement le prix des minutes, était arrivé, à force d'activité méthodique, à économiser le temps. La liste de ses ouvrages écrits en quelques années en est la preuve — et je n'ai rien dit de ses remarquables contributions à l'histoire locale, à l'étude des antiquités lexoviennes. Aux autres même il désirait éviter des efforts inutiles et faire gagner du temps. Les précieux index, les tableaux multipliés dans ses livres ne sont pas un étalage d'érudition, c'est une œuvre d'assistance, c'est la main tendue au chercheur qui tâtonne. C'est que Lesquier avait la foi du savant; il était de la race des porteurs de flambeaux et voulait, avant de disparaître, léguer à des successeurs la flamme qui doit survivre. La Science peut le pleurer : en lui s'est éteinte une intelligence radieuse. Ses amis aussi le pleurent : à ses éminentes qualités d'esprit, Jean Lesquier joignait les plus rares dons du cœur. Il dissimulait parfois sa sensibilité sous un air ironique ou enjoué, mais son amitié se révélait avec le temps sérieuse, délicate et profonde. Rarement un mot, un geste, une intonation décelait au dehors cette tendresse virile, mais toujours ses actes en étaient la démonstration touchante. Et son grand cœur a cessé de battre ! Interdits devant l'évidence brutale, nous avons, nous, ses amis, l'angoisse de nous sentir amoindris par sa disparition ; nous souffrons d'une stupeur douloureuse : une partie de notre être s'est arrachée de nous pour entrer dans l'ombre avec lui.

Paul Collart.

ERRATUM

N° 1, page 139, ligne 4, lire *Mitau* au lieu de *Milan*

Sur le sens méconnu de quelques mots homériques

(αἰόλος et ses dérivés)

Le terme αἰόλος est une épithète assez fréquente chez Homère, et qui reparaît çà et là dans la poésie postérieure. Voici comment nos dictionnaires [1], d'accord avec la tradition des grammairiens anciens, établissent la succession des sens de ce mot : 1. qui se meut rapidement ; 2. brillant ; 3. bigarré, *versicolor* (d'où variable, changeant) ; 4. (au sens moral) rusé, trompeur.

Les dictionnaires, de même que les lexiques spéciaux et les commentaires, tendent à expliquer par l'un des deux premiers sens, « rapide » ou « brillant » tous les emplois de αἰόλος chez Homère. Je voudrais démontrer ici que le mot αἰόλος n'a jamais à proprement parler aucun de ces deux sens dans l'épopée, et qu'il faut toujours partir du sens de *versicolor*, bigarré, c'est-à-dire marqué de couleurs qui tranchent l'une sur l'autre.

A première vue, il peut paraître étonnant que, depuis les anciens jusqu'à nos jours, les grammairiens se soient à ce point mépris sur la signification d'un pareil mot. Mais il faut songer que, dès l'époque alexandrine, beaucoup de termes homériques avaient cessé d'être vivants depuis des siècles, et qu'ils nous ont été expliqués par des savants de cabinet. Certes, ils avaient certains principes excellents. Aristarque, par exemple, disait qu'il fallait expliquer

---

(1) Les articles de Pape-Sengebusch, Liddell et Scott, Bailly, et de Passow-Crönert, le plus récent de tous, sont pour l'essentiel conformes dans leurs interprétations.

Homère par lui-même. Je ne doute pas qu'un système d'érudition purement livresque ne puisse souvent suffire quand il s'agit d'un auteur qui lui-même a travaillé sur une table avec des livres. Le professeur Bergeret, sans sortir de sa bibliothèque, finira peut-être par nous donner un excellent *Virgilius nauticus*. Mais avec un Homère, qui, lorsqu'il peint les objets et les êtres, en a la vision nette et directe, il faut souvent se mettre comme lui en face de la nature même, et essayer de retrouver la qualité spéciale de sa perception. C'est là un effort que les grammairiens, anciens et modernes, s'avisent rarement de s'imposer.

* * *

J'examine d'abord les cas où l'on donne généralement à αἰόλος le sens de « rapide, agile ». M 167 σφῆκες μέσον αἰόλοι ἠὲ μέλισσαι. Le scholiaste T explique : τὸ μέσον εὐκίνητοι διὰ τὴν ἐντομήν, et son idée a été admise par la plupart des modernes, Crönert, Liddell, Buttmann, Ameis-Hentze, etc. Bailly explique : « guêpes au corsage mobile, c'est-à-dire qui peuvent se replier en tous sens ». Nous entendrons qu'il s'agit de la couleur des guêpes, et que c'est aussi une désignation de couleur qu'il faut chercher dans le terme αἰόλος joint à οἶστρος (χ 300), à propos d'une sorte de grosse mouche à aiguillon qui affole un troupeau de vaches.

M 208, l'épithète αἰόλος est appliquée à un serpent et de nouveau je la trouve traduite par « se remuant vivement » (*sich ringelnd* Crönert, *wriggling* Liddell, etc.), ou quelquefois « brillant » (*schillernd* Ameis-Hentze). Il convient ici d'indiquer le contexte. Zeus envoie un présage pour arrêter l'élan des Troyens victorieux. Un aigle apparaît au haut des airs (ὑψιπέτης), tenant dans ses serres un énorme serpent ensanglanté, encore vivant et se débattant. Il parvient à mordre au cou l'aigle, qui, de douleur, est obligé de le lâcher. Le monstre tombe à terre au milieu de l'armée.

Τρῶες δ'ἐρρίγησαν, ὅπως ἴδον αἰόλον ὄφιν
κείμενον ἐν μέσσοισι, Διὸς τέρας αἰγιόχοιο.

On trouvera que ce serpent, tombé du plus haut des airs et qui se débattrait encore, aurait vraiment la vie dure.

En réalité, αἰόλος a ici le même sens que chez Sophocle, *Trachiniennes* 11 et 834 αἰόλος δράκων, où les commentateurs d'Homère auraient pu voir que le lexique de Dindorf traduit exactement par *versicolor*.

Comme nous le constaterons dans beaucoup d'autres cas, l'épithète αἰόλος alterne, déjà dans la langue épique, pour le mot ὄφις, avec celle de ποικίλος, qui est restée en grec le terme vivant pour exprimer l'idée de couleur variée. C'est ce qu'on voit chez Hésiode, *Théogonie* 300, à propos d'Echidna qui est décrite comme un πέλωρον ὄφιν, δεινόν τε μέγαν τε, ποικίλον. Cf. Pindare, *Pyth.* IV 249 γλαυκῶπα... ποικιλόνωτον ὄφιν. VIII 46 δράκοντα ποικίλον. Euripide, *Iph. Taur.* 1244 ποικιλόνωτος οἰνωπὸς δράκων.

Il me paraît très vraisemblable que la désignation la plus ancienne, αἰόλος, appartenait au dialecte éolien et qu'elle a été supplantée peu à peu dans l'usage courant par son synonyme ionien ποικίλος. Très souvent, notamment au commencement du vers, les deux mots sont métriquement équivalents, et en pareil cas le terme banal a pu quelquefois, au cours de la tradition, être substitué par les aèdes au terme plus rare. Par exemple, au chant K, particulièrement ionisé, 30 (παρδαλέῃ) ποικίλῃ et 149 (σάκος) ποικίλον. Quoi qu'il en soit, tous les passages d'Homère où s'est conservé le terme αἰόλος doivent être considérés comme appartenant à une couche ancienne.

L'exemple de X 509 où les vers qui dévorent un cadavre nu sont appelés αἰόλαι εὐλαί (on traduit *wimmelnd*, *wriggling*) ne peut plus maintenant faire difficulté. L'épithète s'applique aux taches bigarrées que font les vers sur le cadavre.

Nous avons laissé pour la fin le passage que l'on cite d'ordinaire en premier lieu à l'appui du sens primitif de « rapide », et peut-être des lecteurs l'ont-ils déjà opposé dans leur pensée à l'opinion que nous présentons. Il s'agit de l'expression πόδας αἰόλος ἵππος T 404, dans laquelle on a cru devoir reconnaître sans hésiter un équivalent de ποδώκης. L'expression ne se trouve chez Homère que dans cet unique passage, et l'on comprend que le contexte mérite un examen détaillé.

Achille, après la mort de Patrocle, s'est armé pour

retourner au combat; il s'approche de son char tout prêt à l'emmener, et interpelle ses chevaux (400) :

Ξάνθε τε καὶ Βαλίε, τηλεκλυτὰ τέκνα Ποδάργης,

L'un s'appelle Xanthos, c'est-à-dire bai — nous dirions Bayard — et l'autre Balios, pommelé. Ils sont fils de la cavale Podargé, fécondée par le vent Zéphyre (Π 150). Achille leur demande de le ramener vivant de la mêlée et de ne pas le laisser mort, comme Patrocle, sur le champ de bataille. Alors vient le passage célèbre où le cheval Bayard obtient le don de la parole et prédit à Achille sa mort prochaine :

Τὸν δ'ἄρ' ὑπὸ ζυγόφι προσέφη πόδας αἰόλος ἵππος
Ξάνθος, ἄφαρ δ'ἤμυσε καρήατι, πᾶσα δὲ χαίτη
ζεύγλης ἐξεριποῦσα παρὰ ζυγὸν οὖδας ἵκανεν.

Ces vers sont de la meilleure frappe homérique; quelques traits essentiels et nets y font vivre tout un tableau : Achille, éclatant dans son armure, et le cheval attelé qui, affligé, baisse la tête vers ses pieds, tandis que sa longue crinière descend jusqu'au sol. Que vient faire, dans un tel tableau, l'épithète banale « aux pieds rapides », à propos d'un cheval en arrêt et qui voudrait ne pas partir? Notons d'ailleurs que dans le grec il n'y a point ici une épithète constante et que le mot voisin appelle en quelque sorte mécaniquement (par exemple μώνυχες ou ποδώκεες ἵπποι), puisque πόδας αἰόλος ἵππος est une expression unique.

Cependant, si nous recourons au sens « varié de couleurs » que nous avons établi pour αἰόλος, comment expliquer qu'une telle qualification soit donnée à un cheval bai? Ici nous avons bien un cas où la méthode des recherches livresques ne peut rien donner. Il faut essayer de bien regarder les chevaux, comme le faisait Homère, ou s'adresser à ceux qui savent les voir mieux que nous. S'il était encore en vie, ce serait le moment d'interroger Paul-Louis Courier, éminent helléniste et traducteur des traités hippiques de Xénophon, en même temps qu'officier d'artillerie à cheval, chargé de la remonte en Italie. A son défaut, je me suis adressé simplement au vétérinaire de mon village, et il m'a appris tout de suite ce que c'est qu'un cheval bal-

zan. Après cela, je n'ai plus eu qu'à ouvrir Littré : « *Balzan*. Cheval balzan, cheval noir ou bai, qui a des marques blanches aux pieds. — *Balzane*. Tache blanche circulaire, entourant, en forme de ceinture, une partie plus ou moins large de l'extrémité des membres chez le cheval. »

Ainsi nous découvrons dans le tableau d'Homère une touche nouvelle qui nous donne le signalement caractéristique du cheval d'Achille; ceux à qui s'adressait le poète voyaient dans son tableau la tête brune de Xanthos penchée vers la ceinture aux poils blancs de ses membres inférieurs. Le nom de cheval bausant est très fréquent dans les chansons de geste; Ern. Langlois en signale plus de cinquante exemples (1).

Du même coup, nous comprenons la raison du nom de Podargé donné à la mère des chevaux d'Achille. Nous ne voulons pas allonger ce travail en y joignant une étude détaillée sur l'adjectif ἀργός, mais il est certain que son sens primitif est celui de « blanc », et non « rapide » comme on l'admet souvent à cause de son application à des chevaux ou à des chiens. Cf. ἀργιόδοντες σύες λ 413. — κύνες Λ 292. C'est donc encore un cheval bausant que Ménélas Ψ 295 et Hector Θ 185 appellent du nom de Πόδαργος.

S'il restait des doutes sur l'interprétation de notre passage, j'espère qu'ils seront levés entièrement par le rapprochement qui va suivre avec des vers de la parodos de l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide (2). Les jeunes femmes du chœur sont venues contempler les guerriers grecs et dans des strophes toutes pleines de réminiscences de l'*Iliade*, elles racontent notamment qu'elles ont vu Achille, en armes et à pied, luttant de vitesse avec un quadrige traîné par les célèbres chevaux d'Eumèle (B 763, Ψ 376). Les quatre chevaux sont décrits comme il suit, 221 et suiv. :

---

(1) *Tables des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées* (communication de mon collègue Aug. Doutrepont). On voudrait savoir si la jument de Roland ou le Bayard des quatre fils Aymon était, comme le cheval d'Achille, un cheval bausant.

(2) La pièce a été mise à la scène après la mort du poète par son fils. Il importe peu ici que cette parodos soit une des parties qui paraissent offrir des traces de retouches anciennes.

τοὺς μὲν μέσους ζυγίους
λευκοστίκτῳ τριχὶ βαλιούς,
τοὺς δ'ἔξω σειροφόρους
ἀντήρεις καμπαῖσι δρόμων,
πυρσότριχας, μονόχαλα δ'ὑπὸ σφυρὰ
ποικιλοδέρμονας

L'imitation d'Homère est manifeste; les couleurs des chevaux sont les mêmes et leur nombre est simplement doublé. Au joug sont les chevaux βαλιοί. Les pareils de Xanthos (πυρσότριχες et balzans comme lui, ὑπὸ σφυρὰ ποικιλοδέρμονας) sont guidés par des longes, aux deux côtés, c'est-à-dire au poste difficile, à cause de la manœuvre qu'ils devaient faire au virage près de la borne (Ψ 336. Sophocle, *Électre* 720). Il semble donc qu'à cette époque les balzanes étaient considérées comme une qualité des chevaux. En tout cas, il résulte de ce rapprochement que le sens de πόδας αἰόλος ἵππος était encore exactement compris par l'auteur de la strophe d'*Iphigénie* à la fin du ve siècle. Mais il a senti qu'il devait pour son public substituer le terme ordinaire ποικίλος à celui d'αἰόλος.

Dès lors, il devient évident qu'il ne faut plus traduire « aux coursiers rapides », mais bien « aux coursiers tachetés », l'épithète αἰολόπωλοι donnée deux fois aux Phrygiens Γ 185 et *Hymn. Ven.* 137. Si Théocrite (22, 34 αἰολόπωλος Κάστωρ) se rendait bien compte du sens ancien de l'expression, c'est une autre question. L'*Etymologicum magnum* s. v. αἰολόπωλος, explique, comme les modernes, σημαίνει τὸν ταχὺν καὶ εὐκίνητον ἵππον. Mais Suidas, s. v., a gardé une trace de bonne érudition en glosant : ποικίλους ἵππους ἔχων.

C'est encore par « rapide » (εὐκίνητον καὶ ταχεῖαν) que le scholiaste d'Eschyle explique αἰόλην dans le v. 494 des *Sept.*

λιγνὺν μέλαιναν, αἰόλην πυρὸς κάσιν.

M. P. Mazon a rendu, autant qu'il est possible, l'impression du terme en traduisant : « une vapeur noirâtre, sœur tourbillonnante du feu ». Je ne connais pas de mot français qui pourrait exprimer exactement ce qu'il y a de variable et d'inconsistant dans les teintes de la fumée.

* * *

Abordons une seconde catégorie de passages, ceux où l'on attribue généralement à αἰόλος le sens de « brillant ».

Hymne à Hermès 33. Le petit brigand d'Hermès, à peine né, s'enfuit de la grotte de sa mère et il s'écrie, en rencontrant la tortue dont l'écaille va lui servir à fabriquer la première lyre :

πόθεν τόδε καλὸν ἄθυρμα
αἰόλον ὄστρακον ἔσσο χέλυς ὄρεσι ζώουσα;

Cf. 40 ἐρατεινὸν ἄθυρμα. Il est clair que ce n'est pas à cause de son éclat qu'Hermès appelle l'écaille un beau et aimable jouet. Elle lui plaît à cause de son bariolage de couleurs, de même que les coquillages réjouissent nos enfants.

On traduit également par « brillant » l'épithète αἰόλος donnée au fameux bouclier (σάκος) d'Ajax H 222. Π 107, à moins qu'on n'aime mieux entendre, avec Buttmann, « facile à mouvoir » ! Ici le vrai sens d'αἰόλος apparaît sûrement si l'on compare l'épithète de ποικίλον donnée K 149 (en tête d'un vers; anciennement αἰόλον?) au σάκος d'Ulysse. Cf. aussi παναίολον σάκος N 552 — ἀσπίδα Λ 374.

Au v. E 295, les armes (τεύχεα) du Phrygien Pandaros sont dites αἰόλα παμφανόωντα. Évidemment αἰόλα marque ici une qualité différente de celle de « brillant », exprimée dans παμφανόωντα. C'est de nouveau le terme rare conservé, au lieu de ποικίλα que nous trouvons très souvent avec τεύχεα Γ 327, Δ 432, M 396, N 181, etc. De même, avec ἔντεα K 75, ἅρματα Δ 226, etc., δίφρος K 501.

Les héros grecs aimaient à orner leur armure de couleurs variées. Le sens de αἰολοθώρηξ Δ 489, Π 173 nous est expliqué à souhait par Π 134 θώρηκα ποικίλον ἀστερόεντα. Comparez de même παναίολος ζωστήρ Δ 186, 215, K 77, Λ 236 et αἰολομίτρης E 707 (cf. Théocrite 17, 19) à κεστὸν ἱμάντα ποικίλον (ceinture d'Aphrodite) Ξ 215.

On ne traduira plus l'épithète si fréquente d'Hector (une fois d'Arès, Υ 38), κορυθαίολος, par « qui agite son casque » (ὁ κινῶν τὴν κόρυθα), mais l'on pensera aux reflets de couleur changeante de cette pièce de son armure. Αἰόλος en vient ainsi assez souvent à acquérir un sens voisin de notre adjectif « chatoyant ». Ce dernier mot, au sens insuffisam-

ment expliqué, vient de « chat », sans doute à cause des teintes changeantes de son œil (Littré) et, comme l'a dit un poète, « des parcelles d'or, ainsi qu'un sable fin », étoilant « vaguement ses prunelles mystiques ».

Sophocle a conservé particulièrement bien le sens primitif d'αἰόλος. Nous avons déjà vu plus haut αἰόλος δράκων. La manière dont il faut comprendre αἰόλα νύξ, *Trach.* 132, nous est clairement expliquée par Eschyle, *Prométhée* 24 ποικιλείμων νύξ, la nuit au manteau parsemé d'étoiles. Cf. Euripide, frg. 593 ὀρφναία νὺξ αἰολόχρως. *Hélène* 1096 ἀστέρων ποικίλματα.

Dans l'*Ajax* 1025, où Teucer dit en présence d'Ajax percé de son épée : πῶς σ' ἀποσπάσω πικροῦ τοῦδ'αἰόλου κνώδοντος, l'épithète αἰόλου me paraît de circonstance, comme πικροῦ, et elle tend à peindre l'aspect du glaive taché du sang d'Ajax.

Enfin *Philoctète* 1157, ἐμᾶς σαρκὸς αἰόλας représente avec réalisme la couleur des chairs du pied gangrené de Philoctète.

L'idée de teintes variées impliquée dans αἰόλος apparaît encore par les mots ταὐτὸν πτέρον qui suivent cet adjectif chez Eschyle, *Suppliantes* 327 :

αἰόλ' ἀνθρώπων κακά·
πόνου δ' ἴδοις ἂν οὐδαμοῦ ταὐτὸν πτερόν.

M. P. Mazon a traduit avec son bonheur ordinaire : « Les malheurs humains ont des teintes multiples : jamais ne se retrouve même nuance (littéralement « plumage ») de douleur. »

* * *

Il faut placer ici dans la succession des sens l'emploi des mots de couleur αἰόλος et ποικίλος pour rendre la variété de timbre de certains sons. C'est un trope naturel et que le style moderne a tourné au procédé. Je n'en trouve des exemples certains pour αἰόλος qu'après Homère.

Euripide, *Ion* 499 συρίγγων ὑπ' αἰόλας ἰαχᾶς ὕμνων. Cf. Pindare, *Olymp.* III 8 ποικιλόγαρυς φόρμιγξ, IV 2 ποικιλόφορμιγξ ἀοιδά. Dans *Olymp.* IX 42 αἰολοβρόντας (Zeus) que l'on traduit « vibrantia fulmina iaculans » pourrait, je pense, s'appliquer aussi bien au son qu'à l'éclat du tonnerre.

Aristophane, *Grenouilles* 247, fait dire au chœur discordant des grenouilles :

ἔνυδρον ἐν βυθῷ χορείαν
αἰόλαν ἐφθεγξάμεσθα
πομφολυγοπαφλάσμασιν [1].

Une expression sûrement ancienne, que l'on trouve dans les *Problèmes* d'Aristote 941 B 24, appelait αἰόλοι les jours d'automne pendant lesquels les teintes du ciel et les vents sont particulièrement variables et changeants.

Si le nom du dieu du vent, Aiolos, est le même que notre adjectif, ce serait sans doute son allure inconstante et changeante qui l'a fait appeler ainsi. En effet, l'idée de « rapide », admise généralement, si elle convient bien à la tempête, ne caractérise pas proprement le vent dont la variabilité est ce qui frappe le plus, surtout chez un peuple de marins.

Le sens moral de « rusé, trompeur », apparaît dès l'époque épique pour αἰόλος et nous retrouvons ici de nouveau le parallélisme parfait avec ποικίλος. Hésiode, *Théog.* 511 ποικίλον, αἰολόμητιν (Prométhée), frg. 27, 4 Σίσυφος αἰολομήτης. L'épithète a été répétée par les épiques tardifs, Oppien, *Hal.* II 503, etc. Cf. chez Homère ποικιλομήτης Λ 482 et souvent. Eschyle, *Suppliantes* 1037 αἰολόμητις θεός (Aphrodite); cf. ποικιλομήτιδες ἆται Sophocle, frg. 533, ποικιλόφρων Euripide, *Hécube* 131. Eschyle, *Prométhée* 661 αἰολοστόμους χρησμούς; cf. ποικιλῳδὸς Σφίγξ Sophocle, *Oed.-Roi* 130.

L'équivalence d'αἰόλος et de ποικίλος est restée sensible jusque chez les poètes les plus tardifs et ils ont pu ainsi de tout temps user d'un jeu de synonymes commodes pour varier l'expression. Quelques exemples :

αἰολόβουλος Oppien, *Cyneg.* I 452; cf. ποικιλόβουλος Hésiode, *Théog.* 521. — αἰολοδάκρυς Nonnus 26, 79 et ποικιλόδακρυς 10,45. — αἰολόδειρος Ibycus 8, Nonnus 47, 31 et ποικιλόδειρος Hésiode, *Travaux* 203, Alcée 81. — αἰολόδωρος Epiménide 19, ποικιλόδωρος Nonnus, *Io.* 12, 15. — αἰολόμορ-

(1) Il serait trop long d'étudier ici, le texte n'étant pas sûr, la valeur d'αἰόλαν chez Aristophane, *Thesmophories* 1054, αἰόλαν νέκυσιν ἐπὶ πορείαν. En tout cas le sens n'est pas σκοτεινήν (scholiaste).

φος *Orph. Arg.* 975, ποικιλόμορφος Aristophane, *Plutus* 530. — αἰολόνωτος (ταῶν) Oppien, *Cynég.* II 590. Cf. plus haut ποικιλόνωτος. — αἰολόφυλοι Oppien, *Hal.* II 420 et ποικιλόφυλος *ibid.* I 617, etc.

* * *

Il nous reste à étudier trois exemples anciens où apparaît le verbe dérivé αἰόλλω dans la poésie grecque. On indique comme première signification « agiter vivement en tous sens », mais il est certain que pour l'un des trois cas au moins, on traduit sans difficulté en partant du sens premier que nous avons donné à αἰόλος. Hésiode, *Bouclier* 399, décrivant la saison la plus chaude, dit que c'est l'époque où les raisins verts (ὄμφακες) αἰόλλονται. Entendons que les grains de raisin se bigarrent, commencent à prendre des tons blancs et rouges, exactement comme l'espèce de cerise que nous avons, pour la même raison, appelée bigarreau.

Le second emploi de αἰόλλειν se trouve dans une curieuse comparaison de l'*Odyssée* υ 25 et suiv. Il s'agit d'Ulysse qui se retourne dans son lit, pendant qu'en proie à l'insomnie il médite la perte des prétendants.

> Ἀτὰρ αὐτὸς ἑλίσσετο ἔνθα καὶ ἔνθα.
> Ὡς δ᾽ὅτε γαστέρ᾽ ἀνὴρ πολέος πυρὸς αἰθομένοιο,
> ἐμπλείην κνίσης τε καὶ αἵματος, ἔνθα καὶ ἔνθα
> αἰόλλῃ, μάλα δ᾽ ὦκα λιλαίεται ὀπτηθῆναι,
> ὣς ἄρ᾽ ὅ γ᾽ ἔνθα καὶ ἔνθα ἑλίσσετο μερμηρίζων
> ὅππως δὴ μνηστῆρσιν ἀναιδέσι χεῖρας ἐφήσει
> μοῦνος ἐὼν πολέσι.

Le genre de mets que fait rôtir ici le cuisinier nous est connu notamment par σ 44 et par Aristophane, *Nuées* 409. C'est un estomac de chèvre ou de porc, rempli de graisse et de sang. « De même qu'un homme, quand, à un grand feu flambant, il rend αἰόλος de côté et d'autre un estomac plein de graisse et de sang, désireux de le faire très vite rôtir, de même Ulysse se retournait de côté et d'autre, en méditant comment il frapperait les prétendants. » La comparaison paraît un peu étrange parce que d'une part nous avons le cuisinier agissant sur un objet étranger, et de

l'autre Ulysse agissant sur lui-même, mais ce dédoublement d'Ulysse a été préparé par les vers qui précèdent (15 sqq.) où il a adressé la parole à son propre cœur. On traduit αἰόλῃ comme s'il y avait ἑλίσσῃ, entendant que le cuisinier tourne en tous sens son gaster farci. Assurément, il doit le déplacer et le faire rôtir de tous côtés, mais je crois que le poète n'a pas simplement répété ici une troisième fois l'idée de ἑλίσσειν, exprimée au début et à la fin de sa comparaison, et suffisamment suggérée par le tableau qu'il présente. Il a introduit une image nouvelle, en nous montrant l'aspect que gagne l'espèce de gros boudin pendant la rapide opération du cuisinier : il prend couleur, c'est-à-dire il devient αἰόλος, de blanchâtre qu'il était, à mesure que sa surface est rôtie au feu. Il me paraît donc que le verbe αἰόλλειν est ici un terme culinaire, à rapprocher à quelques égards de nos expressions « rissoler, faire revenir ».

Je ne m'arrêterai guère au troisième passage, Pindare, *Pyth.* IV 233, parce que le texte n'y est pas sûr. Jason parvient à conduire les bœufs d'Aiétès, qui vomissent la flamme, et grâce aux recettes magiques de Médée le feu ne l'atteint pas : πῦρ δέ νιν οὐκ αἰόλλει (manuscrits). Pour des raisons métriques, les éditeurs admettent la correction médiocrement poétique ἐόλει (Boeckh), plus-que-parfait de εἴλω. On voit cependant quelle belle image mettrait ici le verbe αἰόλλει. Le héros conduit les bœufs qui soufflent la flamme, sans même que le feu le bariole de ses reflets.

* * *

Les fervents de la paléontologie linguistique rappelleraient sans doute ici que Aiolos, fils d'Hellen, l'ancêtre éponyme des Éoliens, a un frère Xouthos, qui porte également un nom de couleur (fauve), et l'origine et le sens primitif du nom des Éoliens pourraient leur donner l'occasion d'hypothèses analogues à celles que l'on trouve par exemple chez Victor Hehn à propos du nom des *Picti* et de celui d'autres peuples (*Kulturpflanzen und Haustiere*, p. 17, 8e éd.).

Sans m'aventurer dans un domaine aussi fantaisiste, je crois pouvoir indiquer, à la fin de cet article, qu'il convient

de reviser l'explication que l'on a donnée jusqu'à ce jour du nom grec du chat αἰέλουρος. On le dérive de αἰόλος, pris dans le sens que nous rejetons, et de οὐρά « queue », et on l'explique comme « l'animal qui remue la queue ». Ce serait très bien s'il s'agissait du chien, mais il suffit d'un instant de réflexion pour reconnaître combien une telle qualification est peu caractéristique du chat. Ici encore, les grammairiens et les étymologistes, bien que comptant sans doute parmi « les savants austères » qui aiment les chats « frileux et comme eux sédentaires », ont négligé de confronter avec la réalité l'explication que leur suggérait la lettre écrite. Je me compte parmi eux, car je n'avais pas songé à tirer à l'égard de la gent féline la conclusion qui résulte de l'étude précédente. C'est un de mes amis, à la fois savant biologiste et très érudit helléniste, le Dr Robert Legros, qui m'a expliqué que αἰέλουρος devait signifier l'animal à la queue tigrée. Ainsi se révèle à nouveau le don merveilleux qu'avaient les anciens Ioniens pour distinguer dans les objets et les êtres la qualité unique et vraiment caractéristique. Dans la faune qui leur était familière, le chat — il s'agissait alors sans doute du chat sauvage — était le seul animal dont la queue offrait cette particularité.

Les linguistes ne seront pas embarrassés pour imaginer, par des rapprochements avec des langues éloignées, une ou plusieurs autres étymologies pour le mot αἰέλουρος. Il n'en reste pas moins qu'au ve siècle encore la valeur descriptive du nom de l'animal était si bien sentie qu'on répondait naturellement par αἰέλουρος à l'idée de ποικίλος. Un témoignage pittoresque nous en est apporté par le drame satyrique de Sophocle récemment découvert, les Ἰχνευταί, v. 295. La nymphe Cylléné décrivant comme il suit la tortue avec laquelle Hermès a fabriqué sa lyre :

βραχὺς χυτρώδης ποικίλῃ δορᾷ κατερρικνωμένος

le chœur devine tout de suite qu'il s'agit du chat et répond :

ὡς αἰέλουρος εἰκάσαι πέφυκεν ἤ τως πόρδαλις.

L. Parmentier

Auguste et Athènes

I

L'initiation d'Auguste aux Mystères d'Éleusis

La date de l'initiation d'Auguste aux Mystères d'Éleusis pose un problème qui ne semble pas avoir été résolu encore d'une manière satisfaisante.

Foucart s'était contenté de placer l'événement en 21 [1], sans s'être aperçu qu'il était difficile de concilier cette date, qui nous est donnée par Dion Cassius [2], avec celle de 31, qui nous est fournie par un autre passage du même historien [3], pour l'initiation du même empereur.

Giannelli a bien vu la contradiction qui semble exister entre ces deux textes, et il a essayé de la faire disparaître de la manière suivante [4] : Auguste aurait bien été initié en 31 ; si Dion mentionne encore cet événement à l'occasion de l'initiation de l'Hindou Zarmaros, qui se place dans l'hiver de 21-20, c'est pour rappeler que l'empereur avait été lui-même précédemment initié.

J'estime que cette explication n'est pas admissible : elle oblige à solliciter un texte qui semble pouvoir s'expliquer plus simplement.

Ce que Giannelli paraît bien avoir établi, c'est que l'initiation d'Auguste eut sûrement lieu en 31. Le seul des deux textes de Dion qui soit parfaitement clair est celui où l'his-

---

(1) P. Foucart, « Les Romains initiés aux Mystères d'Eleusis », *Revue de Phil.*, XVII, 1893, p. 198, n. 1. Gabrici, *Rendiconto dell' Accad. Napoli*, 1900, pp. 55 sqq.

(2) Dio Cas., LIV, 9.

(3) Dio, LI, 4.

(4) Giannelli, « I Romani ad Eleusi », *Atti Accad. Torino*, L, 1914-1915, pp. 325 sqq. Cf. aussi Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, I, pp. 386, 832 ; II, 481, n. 9 ; Drumann-Groebe, *Geschichte Roms*, IV, p. 291 ; von Domaszewski, *Geschichte der römischen Kaiser*², I, p. 157.

torien nous assure qu'après Actium, Auguste se rendit à Athènes et y fut initié avant de se transporter en Asie, il faut comprendre à Samos, où il passa un premier hiver [1] : καὶ ὁ μὲν ὡς οὐδενὸς ἔτι δεινοῦ παρὰ τῶν ἐστρατευμένων ἐσομένου, τά τε ἐν τῇ Ἑλλάδι διῴκησε καὶ τῶν τοῖν θεοῖν μυστηρίων μετέλαβεν [2], ἔς τε τὴν Ἀσίαν κομισθεὶς καὶ ἐκεῖνα προσκαθίστατο (LI, 4, 1, éd. Boissevain).

Le fait qu'Auguste se rendit à Athènes immédiatement après la bataille est confirmé par Plutarque [3]. Certes, c'était pour s'occuper des affaires de la Grèce, mais on peut penser que l'approche des Mystères ne fut pas sans influence sur sa décision.

Le second passage de Dion nous reporte à l'hiver 21-20, au moment où Auguste passait, une fois encore, l'hiver à Samos. Parmi les ambassades qu'il y reçut, il y en avait une de l'Inde : εἷς δ'οὖν τῶν Ἰνδῶν Ζάρμαρος, εἴτε δὴ τοῦ τῶν σοφιστῶν γένους ὤν, καὶ κατὰ τοῦτο ὑπὸ φιλοτιμίας, εἴτε καὶ ὑπὸ τοῦ γέρως κατὰ τὸν πάτριον νόμον, εἴτε καὶ ἐς ἐπίδειξιν τοῦ τε Αὐγούστου καὶ τῶν Ἀθηναίων, καὶ γὰρ ἐκεῖσε ἦλθεν, ἀποθανεῖν ἐθελήσας ἐμυήθη τε τὰ τοῖν θεοῖν, τῶν μυστηρίων καίπερ οὐκ ἐν τῷ καθήκοντι καιρῷ, ὥς φασι, διὰ τὸν Αὔγουστον καὶ αὐτὸν μεμυημένον γενομένων, καὶ πυρὶ ἑαυτὸν ζῶντα ἐξέδωκεν [4].

Giannelli se débarrasse un peu trop aisément de la difficulté que présentent les mots καὶ αὐτὸν μεμυημένον en comprenant qu'Auguste, qui avait été initié en 31, obtient, en 21, en faveur de personnes qui lui étaient agréables, une répétition des Mystères qui avaient déjà été célébrés.

Il n'y a cependant qu'une manière de traduire le texte de Dion : « Zarmaros... fut initié aux Mystères des deux déesses, les Mystères ayant été célébrés à une date exceptionnelle, dit-on, à cause d'Auguste qui fut initié lui aussi... »

---

(1) Sur la succession des événements, cf. les textes réunis en dernier lieu par Fietzler et Seeck, *Real-Enc.*, X, pp. 332 sq.

(2) Pour pouvoir placer l'initiation en 19 (?), Gabrici, *o. l.*, p. 57, est obligé de traduire ce verbe par « assista » ! A supposer que cette traduction fût possible, Dion eût-il rappelé qu'Auguste fut, comme les non-initiés, simple spectateur des cérémonies *publiques* des Mystères ?

(3) Plut., *Ant.*, 68.

(4) Pour la date, cf. la bibliographie citée par Diehl, *Res gestae divi Augusti*³, Bonn, 1918, note du § 31.

Si Dion a voulu dire qu'Auguste avait été précédemment initié, il faut avouer qu'il s'exprime en termes peu clairs et qu'un adverbe n'aurait pas été inutile pour préciser le sens de μεμυημένον. D'ailleurs, pourquoi rappeler cette initiation en 21, si elle a eu lieu déjà en 31? Le διά marque clairement que ce n'est pas uniquement pour plaire à Auguste, qui désirait assister à la mort de Zarmaros, que l'on répète les Mystères, mais aussi parce qu'il voulut lui aussi se faire initier.

Mais alors, comment éviter la contradiction que nous avons signalée?

Faisons d'abord observer que ni Foucart ni Giannelli n'ont remarqué l'existence d'une autre difficulté tout aussi sérieuse : quelle que soit la date à laquelle Auguste a été initié, il est sûr que ce n'est pas en Anthestérion, dans le mois qui correspondait à peu près à février-mars (1). La première fois qu'il vint à Athènes, ce fut en septembre 31, immédiatement après la bataille d'Actium, pour se rendre ensuite à Samos où il séjourna une partie de l'hiver et qu'il quitta précipitamment, au milieu de l'hiver encore, pour gagner Brundisium, à la nouvelle des troubles suscités par les vétérans. Après avoir passé 27 jours dans cette ville, il retourne en toute hâte en Asie, pour s'arrêter à Rhodes d'abord, passer ensuite à Ptolémaïs et de là en Égypte (2).

Il est donc impossible de supposer qu'il ait pu assister aux Petits Mystères qui avaient lieu en Anthestérion.

Par contre, il aurait pu se trouver à Athènes pour les Petits Mystères de 21. Au début de l'année, il était encore en Sicile qu'il quitte pour le Péloponèse. Dion, après la mention de son séjour à Sparte, ajoute seulement qu'il enleva Érétrie et Égine aux Athéniens avant d'aller passer un second hiver à Samos (3). Il ne nous dit même pas qu'il séjourna à Athènes, encore moins qu'il assista aux Petits Mystères de 21 (4) : il n'aurait pas manqué sans

(1) Bischoff, *Real-Enc.*, X, p. 1391.

(2) Sur tous ces faits, cf. les textes réunis par ordre chronologique dans la *Real-Enc.*, X, p. 332-334.

(3) Pour tous ces événements, cf. *ibid.*, p. 350.

(4) Dio, LIV, 7, 1-3.

doute de nous signaler le fait, puisqu'il mentionne à deux reprises l'initiation d'Auguste, en 31 et après septembre 21.

D'ailleurs, il est certain, d'après le même historien, qu'Auguste avait déjà été initié en 31; si même l'empereur participa aux Petits Mystères de 21, il aurait donc dû en être dispensé lors de sa première initiation. Cependant, les Petits Mystères constituaient une préparation, mais une préparation obligatoire (1), si bien que, lorsque Démétrius Poliorcète voulut recevoir en une fois l'initiation complète, on fut obligé de donner au mois Mounichion le nom d'Anthestérion, pour pouvoir célébrer les Petits Mystères, puis de l'appeler ensuite Boédromion, mois où les Grands Mystères se plaçaient (2).

Plus tard, il ne semble plus qu'on ait eu besoin d'avoir recours à de pareils subterfuges.

Un décret de 215-214 atteste que l'on pouvait répéter les Petits Mystères dans un mois autre que celui d'Anthestérion et qu'il était même d'usage de les célébrer deux fois les années où avaient lieu les Grandes Éleusinies (3). Même une dédicace d'Éleusis nous apprend qu'il était permis, θεμιτόν, de procéder deux fois à la célébration des Mystères la même année, comme on le fit pour l'empereur Lucius Vérus (4).

Mais, jusqu'ici, rien n'atteste que dispense pouvait être accordée des Petits Mystères, même à des empereurs. Il semble toutefois que ce fut le cas pour Marc-Aurèle et Commode, initiés tous deux en 176. Pour ce qui les concerne, Foucart s'est borné à dire : « Si l'on suppose qu'ils observèrent la règle, comme l'avait fait Hadrien, ils furent initiés aux Petits Mystères en mars 176 et aux Grands en septembre (5). » Giannelli s'est contenté d'affirmer, je traduis, « que l'empereur était déjà à Smyrne, au printemps de 176, où Commode le rejoignit. De là, ils passèrent en

(1) Foucart, *Les Mystères d'Éleusis*, p. 267.

(2) Plut., *Dem.*, 26. Cf. Giannelli, p. 324 et n. 1.

(3) *IG*, II-III², 847, l. 22 (cf. van der Loeff, *De Iudis Eleusiniis*, Diss., Leyde, 1903, p. 7; Stengel, *Real-Enc.*, V, p. 2331; *Griech. Kultusaltertümer*³, p. 182.

(4) Ἐφ. ἀρχ., 1895, p. 111, n° 27, ll. 23 sq. = *SIG*³, 869.

(5) Foucart, *Rev. Phil.*, XVII, p. 205.

Grèce et, en automne, ils se trouvaient encore à Athènes. Au commencement de novembre, ils retournèrent en Italie [1]. »

Si les deux empereurs ne se trouvaient pas à Smyrne au mois d'Anthestérion, comme on l'a parfois supposé [2], il semble bien qu'ils ont passé l'été en Asie Mineure ou, en tout cas, ne se sont pas rendus à Athènes avant l'été [3].

A supposer même que nous nous trompions sur ce point, il est sûr qu'Auguste n'a pas été initié avant 31 et qu'il n'était pas à Athènes avant le mois de septembre. Comme il a certainement été initié cette année-là, il dut sûrement être dispensé des Petits Mystères. D'ailleurs, même si l'on admettait avec Foucart que sa première initiation ne date que de 21-20, elle aurait eu lieu après la célébration des Mystères de Boédromion pour lesquels Auguste arriva trop tard, et il ne pourrait, cette année-là non plus, être question de son initiation aux Petits Mystères.

Comment échapper à la contradiction qui semble exister entre les deux textes de Dion et à la difficulté résultant de l'obligation de se présenter d'abord aux Petits Mystères?

Je n'aperçois que deux solutions possibles. Ou bien Auguste a été initié aux Petits Mystères qu'on aurait répétés pour lui, en 31, et aux Grands en 21; ou bien il aurait été admis directement aux Grands Mystères en 31 et au troisième degré, à l'époptie, en 21.

La première doit sans doute être rejetée : si Dion a soin de mentionner les conditions exceptionnelles de l'initiation de 21, il ne nous dit rien touchant celle de 31.

Et nous conclurons qu'Auguste a été initié deux fois aux Grands Mystères, pour respecter tout au moins la prescription qui exigeait un intervalle minimum d'un an entre l'initiation proprement dite et l'époptie [4] : cette dernière se conférait, elle aussi, en Boédromion [5]. Beaucoup

---

(1) Giannelli, p. 381.

(2) Clinton, *Fasti Romani*, à l'année 176.

(3) von Rohden, *Real-Enc.*, I, p. 2301.

(4) Foucart, *Les Mystères d'Eleusis*, p. 432; M. Brillant, *Les Mystères d'Eleusis*, pp. 84 sq.

(5) Foucart, p. 432.

n'allaient pas jusqu'à ce degré suprême, mais l'on peut croire qu'Auguste fut de ceux dont parle Sénèque et qui revenaient à Éleusis pour y chercher peut-être « un surcroît de garanties pour la vie future [1] » : *non semel quaedam sacra traduntur; servat Eleusis quod revisentibus ostendat* [2].

II

Un décret d'Athènes en l'honneur d'Auguste

Kirchner a copié au Musée épigraphique d'Athènes un fragment de décret trouvé dans la Bibliothèque d'Hadrien et l'a publié dans l'*editio minor* des *IG*, II², 1071. C'est un fragment de stèle de marbre pentélique de 0m30 de haut sur 0m27 de large et 0m095 d'épaisseur (complet en haut seulement). D'après l'écriture, le texte daterait du début de l'Empire. Nous allons essayer de montrer que l'éditeur avait deviné juste et qu'on ne doit pas se contenter d'admettre, avec Hiller von Gaertringen [3], qu'il y était peut-être question du jour anniversaire de la naissance d'un empereur (l. 8).

— — — — Αἰαντίς — — — —
— — — — ιος ἐπεστάτ[ει] — —
— — — Ἀντιπάτρου *υυ* Φλ — —
— — [πρ]ότερον ἐψηφίσατο ὁ δ[ῆμος]
5 [Καίσαρ]ι Σεβαστῶι πράττεσθα[ι] —
— — ων ταῖς ἕναις τιμαῖς — — —
— — εται *υ* τὴν μὲν δωδεκατ[ην] —
— — — γενέθλιον ἑορτάζει[ν] — —
— [Ἀπό]λλων τὴν ἑβδόμην ἱερ[ὰν]
10 — — — ων εἰσι δημοτελεῖς — —
— — — παρόντων με — — — —
— — — — [θεω]ροῦντα — — —

Quoique nous possédions peu de décrets du temps d'Au-

(1) *Ibid.*, p. 456.
(2) Sen., *Quaest. nat.*, VII, 31.
(3) *IG*, II², *l. l.*

guste et même de l'Empire (1), le texte étant complet en haut, on doit restituer le début comme suit :

[Ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος (dème) ἦρχεν·] Αἰαντὶς [ἐπρυτάνευεν·]
[ὁ δεῖνα ἐγραμμάτευεν,] — — — ιος ἐπεστάτ[ει· ἔδοξεν τῆι]
[βουλῆι καὶ τῶι δήμωι· Ἀντίπατρος] Ἀντιπάτρου Φλ[υεύς εἶπεν·]
[τὰ μὲν ἄλλα πάντα καθάπερ πρ]ότερον ἐψηφίσατο ὁ δ[ῆμος]
[ὁ Ἀθηναίων Αὐτοκράτορι Καίσαρ]ι Σεβαστῶι πράττεσθα[ι] —

On n'emploie plus, après le milieu du IVe siècle avant J.-C., de ces préambules où le nom de la tribu au nominatif est suivi de ὁ δεῖνα .. ἐπεστάτει (2). Il y a ici, semble-t-il, un retour vers le passé qui s'expliquerait bien si le décret était soit du temps d'Auguste, soit du IIe siècle, époques où l'archaïsme fleurit en art, en littérature et même en épigraphie.

Si la rédaction, telle que nous la restituons, était logique, comme elle l'était dans les décrets que l'on imite ici, le nom du secrétaire et de l'épistate serait accompagné du patronymique et du dème, comme il l'était sans doute pour l'archonte, à en juger par l'étendue de la lacune (elle nous est, semble-t-il, exactement connue par la l. 4) et comme il l'était sûrement pour le nom du *rogator*. Mais, dans les rares décrets d'époque impériale, on observe la même hésitation que celle que suppose notre restitution (3).

L. 3. — Après le nom propre au génitif qui ne peut être, à cette place, que le nom du père de l'auteur de la proposition, il faut restituer son dème. Les deux premières lettres qui subsistent seules permettent d'hésiter entre Φλυεύς ou Φαληρεύς (4) : la seconde lettre est, en effet, donnée comme

(1) *IG*, II-III², 1069 à 1087.

(2) Cf. notamment *IG*, II². 107 = *SIG*³, 164 (368-367). — Parmi les derniers exemples, cf. *IG*, II-III², 213, 214 (347-346). Larfeld, *Handb. d. gr. Epigr.*, II, p. 649.

(3) *IG*, II-III², 1072 : les noms de l'archonte, du secrétaire, du *rogator* sont suivis du nom de leur père et de leur deme, tandis que ce dernier est seul ajouté au nom du proèdre ; 1077 : le patronymique et le dème sont cités pour l'archonte et le secrétaire, ni l'un ni l'autre pour l'épistate et le patronymique seul pour le proèdre qui a mis aux voix.

(4) Cf. la liste des dèmes de von Schoeffer, *Real-Enc.*, V, pp. 111 sqq.

n'étant qu'en partie conservée, mais l'éditeur l'ayant transcrite par λ semble bien indiquer que Φλυεύς est seul possible. Nous connaissons d'ailleurs un personnage, fils d'Antipatros, de ce dème. C'est un Ἀντίπατ[ρο]ς (Ἀντιπάτρου) Φλ[υεύ]ς, qui est mentionné dans une liste de nature incertaine (1), en même temps qu'un [Οἰ]νόφ[ι]λ[ος] Συνδρόμου Στειριεύς. Pour ce dernier, on peut déterminer approximativement l'époque où il vivait. Il figure, notamment, sur une liste de notables du début de l'Empire (2), en même temps que Καλλικρατίδης Συνδρόμου Στειριεύς (3), son frère, le même sans doute qui fut archonte en 38-37, en 34-33 ou vers 33-32 (4).

Comme le texte doit dater du commencement de l'Empire, on restituerait donc volontiers, à la l. 3, [Ἀντίπατρος] Ἀντιπάτρου Φλ[υεύς εἶπεν], d'autant plus que d'autres indices vont nous ramener vers la même époque.

L. 4. — Comme il est question, à la l. 6, d'honneurs votés l'année précédente (5), l'on doit sans doute restituer ici [τὰ μὲν ἄλλα πάντα καθάπερ πρ]ότερον, etc. C'est la formule bien connue qu'on emploie, à Athènes, pour les amendements : l'auteur de la proposition s'en servirait ici pour amender un décret voté non pas immédiatement avant,

---

(1) *IG*, III, 1297. Personnage omis par Kirchner dans la *Prosopographia Attica* et Sundwall, *Nachträge zur Prosopographie Attica*, *Ofversigt af Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar*, LII, 1909-1910.

(2) Ἐφ. ἀρχ., 1898, p. 19, nº 16, l. 10. *IG*, III, 1296, 3915. Cf. *Prosop. Att.*, I, p. 166, nº 11369. Wilhelm, *Beiträge zur griech. Inschriftenkunde*, Vienne, 1909, p. 88.

(3) Ἐφ. ἀρχ., *l. l.*, l. 8. *IG*, III, 89, 648-650, 1019. *Prosop. Att.*, I, p. 531, nº 7990.

(4) Kolbe, *Die attischen Archonten von 292-291--34-50 v. Chr.*, *Abhandl. d. Gesell. d. Wissensch, zu Göttingen, Phil.-hist. Kl.*, *neue Folge*, X, 1908, p. 141; Kirchner, *Real-Enc.*, X, p. 1643, nº 2 et *IG*, II-III², *pars* 4, *fasc.* 1, p. 25 (38-37); Kirchner, *Rhein. Mus.*, LIII, p. 391 (34-33); P. Roussel, *Délos, colonie athénienne*, Paris, 1917, p. 381 (±33-32). Pour les différents archontes de ce nom, cf. aussi notre « Chronologie des archontes athéniens sous l'Empire » (*Mém. Ac. Belgique*, VIII, 1922), p. 66, n. 2 et 84.

(5) ἔναις τιμαῖς. Pour le sens de cet adjectif, cf. l'expression ἔνοι ἔφηβοι qui désigne les éphèbes de l'année précédente (*IG*, II-III², 1011, l. 10). Meisterhans-Schwyzer, *Grammatik der attischen Inschriften*³, p. 86, n. 734 : il faut accentuer ἔνος et non ἕνος. L'éditeur des *IG*, II², hésite entre ces deux orthographes.

comme c'est généralement le cas, mais pour ajouter de nouveaux honneurs à ceux qui ont été décrétés un an plus tôt, en faveur de l'empereur, par le peuple d'Athènes. Pour le verbe πράττεσθαι (l. 5), usité dans cette formule, qu'il me suffise de renvoyer à un décret des Athéniens pour la femme de Septime-Sévère : τὰ μὲν ἄλλα [πάντα οὕτως πρ]άττε[σθαι, καθώς], etc. (1).

Quant au nom de l'empereur, il faut, croyons-nous, le restituer [Αὐτοκράτορι Καίσαρ]ι Σεβαστῶι. Il s'agirait d'Auguste lui-même, qui est plus d'une fois désigné de la sorte dans les textes attiques (2). Non seulement l'écriture et le nom d'Antipatros nous ramènent au début de l'Empire, mais le jour anniversaire qu'on décide de fêter, à la l. 8 (γενέθλιον ἑορτάζειν), ne peut guère être que celui de la naissance d'un empereur (3), comme l'a vu déjà Hiller von

---

(1) *IG*, II-III², 1076.

(2) *IG*, III, 65 : Αὐτοκράτορος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ. De même dans 430, 431, 436. Αὐτοκρά[τορος Καίσαρος Σεβαστοῦ]? 432. Pour les titres d'Auguste dans les inscriptions attiques, cf. aussi notre *Chronologie*, pp. 56, 58, 60.

(3) Il est bien invraisemblable, en effet, qu'il s'agisse du *natalis imperii* (Cf W. Schmidt, « Geburtstag im Altertum » [*Religiongeschichtliche Versuche*, VII, 1], p. 76; Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*², p. 345; Willems, *Le droit public romain*⁷, p. 414; Mommsen, *Röm. Str.*, II², p. 797, 813, n. 1, 841, n. 3), ἀρχῆς γενέθλιον (*IG*, II-III², 1077, l. 30. L'expression est omise dans Magie, *De Romanorum juris publici sacrique vocabulis solemnibus*, Leipzig, 1905). Les témoignages les plus anciens relatifs au *natalis imperii* ne remontent pas plus haut que Caligula, le premier dont on ait, à notre connaissance, célébré ce *natalis* (Schulten, *Real-Enc.*, V, p. 478; W. Schmidt, *o. l.*, p. 76). Or, notre décret ne paraît pas pouvoir descendre aussi bas : plusieurs indices attestent suffisamment qu'il est du début de l'Empire. De plus, le *natalis imperii* avait moins d'importance que le *natalis genuinus* (Schulten, *l. l.*), si bien que certains empereurs, comme Septime-Sévère, donnaient des fêtes à l'occasion de l'anniversaire de leur naissance, mais non de celui de leur accession au trône (« Hist. Aug. », *Vit. Pertin.*, 15). Enfin, il s'agit vraisemblablement d'Auguste et, dès l'antiquité, on hésitait déjà sur la date de son *dies imperii*, les uns le faisant remonter au 7 janvier ou au 19 août 43, d'autres au 16 janvier 27, d'autres enfin au 1er juillet 23, date d'où partent ses puissances tribuniciennes. (Cf. Schulten, *l. l.*, p. 477; Fitzler-Seeck, *Real-Enc.*, X, p. 287, 348.) C'est cette dernière date qu'Auguste lui-même devait préférer (Mommsen, *Röm. Str.*², IV, pp. 46 sq.). S'il s'agissait donc d'Auguste dans notre décret, comme c'est à peu près certain, il faudrait admettre que ce document ne serait pas antérieur à 23 et que le précédent décret qui y est mentionné serait de 24, l'année précédente (ἔναι τιμαί) : il est bien invraisemblable que

Gaertringen, et d'un empereur qui, vraisemblablement, ne peut être qu'Auguste.

Ce n'est pas seulement parce que le Sénat romain, lui aussi, avait décidé, en 30, de fêter l'anniversaire de la naissance d'Auguste, dans un sénatus-consulte qui put inspirer le décret d'Athènes (1), c'est, surtout, parce que ce γενέθλιον est ici rapproché du nom d'Apollon. On racontait qu'Atia avait conçu Auguste dans un temple d'Apollon, des œuvres d'un serpent dont elle avait même gardé l'image sur le corps, signe tangible de l'origine divine, apollinienne, d'Auguste (2), légende inspirée sans doute par celle d'Olympias et du serpent d'Ammon, « père » d'Alexandre.

Auguste lui-même n'attribuait-il pas à l'aide du dieu ses victoires navales de Sicile et d'Actium, et n'est-ce pas en souvenir de ces victoires qu'il fit édifier, dans sa demeure même du Palatin, un temple d'Apollon (3), qu'il consacra au dieu un certain nombre de navires pris à Antoine et institua en son honneur les fêtes pentétériques des Aktia (4)?

Et c'est encore Apollon qui figure, avec Artémis, sur la cuirasse historiée de la fameuse statue d'Auguste de Primaporta et sur des tessères d'Athènes au nom de l'empereur (5).

Pour le septième jour dont il est fait mention à la l. 9, Hiller von Gaertringen s'est borné à renvoyer à Hésiode (Ἔργ., 770), où le poète nous dit que c'était le jour de la naissance d'Apollon. Mais c'est aussi à ce dieu qu'appartenait sans doute, on l'avait supposé depuis longtemps, le 7 Boédromion. C'était vraisemblablement le jour des Boé-

---

les Athéniens, qui avaient beaucoup à se faire pardonner, pour avoir suivi le parti d'Antoine, aient attendu si longtemps pour voter des honneurs à Auguste.

(1) Dio, LI, 19, 2.

(2) Suet., *Aug.*, 94, 4; Dio, XLV, 1, 2; Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 306, 21*a*; *Real-Enc.*, X, p. 277.

(3) Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, I, p. 873; *Real-Enc.*, X, p. 319; Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*², p. 296.

(4) Cf. les textes cités, *Real-Enc.*, X, p. 332.

(5) Cf. la bibliographie dans Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, p. 621. Reproduite en dernier lieu dans Springer-Wolters, *Die Kunst des Altertums*¹⁴, p. 471, fig. 920; Lübke-Pernice, *Die Kunst d. Altertums*¹⁵, p. 443, fig. 628. *Festschrift Hirschfeld*, pp. 305 sqq.

dromia, de la fête d'Apollon Boédromios, le dieu qui aide dans les combats, comme il avait aidé Auguste en Sicile, à Actium (1).

Mais y a-t-il moyen de mettre la date donnée dans notre décret d'accord avec celle de la naissance d'Auguste?

Le douzième jour qui y est mentionné n'est pas une date du calendrier romain, auquel cas on attendrait πρό suivi d'un nom de nombre et du génitif de celui des calendes, des nones ou des ides. Comme Auguste est né le 23 septembre, ce douzième jour serait celui de Boédromion, qui chevauchait sur les deux mois juliens de septembre et d'octobre (2). Et le premier Boédromion aurait alors, à l'époque du décret du moins, concordé avec le 12 septembre de l'année julienne.

Notre décret ne peut avoir été voté avant 27, à cause du titre d'*Augustus* attribué à l'empereur. Mais il ne doit pas non plus être placé beaucoup plus bas : on ne comprendrait guère que les Athéniens, qui avaient beaucoup à se faire pardonner pour avoir pris le parti d'Antoine, eussent longtemps tardé à décerner à Auguste les honneurs mentionnés dans notre texte, qui complètent ceux qui avaient été votés l'année précédente (3).

Peut-être le furent-ils en 26-25, en prévision de l'anniversaire de 25 (4). En 25, le premier de l'an attique, le premier Hékatombaion tombe vers le 16 juillet (5). Le premier Boédromion équivaudrait alors au 13 et non au 12 septembre, comme nous l'avons supposé. Mais on sait

---

(1) Müller, *Dorier*, I, pp. 331; Mommsen, *Feste der Stadt Athen*, p. 176; Stengel, *Real-Enc.*, III, p. 594 sqq. et *Suppl.*, I, p. 233 et *Griech. Kultusaltertümer*[3], p. 226.

(2) Bischoff, *Kalender*, *Real-Enc.*, X, pp. 1582 et 1591, n° 54.

(3) Parmi ceux-ci, il faut sans doute compter l'érection du temple d'Auguste et de Rome sur l'Acropole (*IG*, III, 63, Judeich, *Topographie von Athen*, p. 235). Nous avons supposé dans notre « Chronologie des archontes athéniens sous l'Empire » (*Mém. Ac. Belgique*, VIII, 1922), p. 34, qu'il avait dû être construit entre 27-26 et 18-17.

(4) Le décret de l'année précédente tomberait alors en 27 et aurait été rendu lors de l'octroi du titre d'*Augustus* et d'autres honneurs par le Sénat, à Auguste (*Real-Enc.*, X, pp. 342 sq.).

(5) Cf. les tables de Unger, *Zeitrechnung der Griechen und Römer*[2], p. 764 et celles de Schmidt et de Ginzel, dans le *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie* de ce dernier, II, p. 470.

que les concordances que l'on a établies entre les calendriers julien et attique, pour cette époque, ne sont qu'approximatives et qu'il faut compter avec une erreur d'un jour ou deux, soit en avance, soit en retard (1).

Il existe, on le voit, un faisceau de présomptions qui semblent indiquer que notre document est bien contemporain d'Auguste. Par une singulière rencontre qui a dû sans doute influer sur le vote de l'amendement, le 12 Boédromion est précisément l'anniversaire du retour de Thrasybule (2), le restaurateur de la démocratie comme Auguste l'était ou plutôt prétendait l'être de la constitution républicaine.

Quant au 7 Boédromion qui aurait correspondu, d'après nos déductions, au 18 septembre, c'est à peu près la date où Auguste dut arriver à Athènes, où il se rendit, on le sait, immédiatement après Actium (3).

Quoique les trois dernières lignes du décret soient très mutilées, on devine que δημοτελεῖς ne peut guère s'appliquer qu'à des fêtes données aux frais de la Cité ; et il faut peut-être restituer [θε]ῶν εἰσι δημοτελεῖς [ἑορταί] (4) : on a supposé déjà que le 12, jour du retour de Thrasybule, était aussi celui d'une fête d'Athéna à laquelle il avait offert un sacrifice (5). Le verbe, au présent, indique qu'il s'agit non de fêtes nouvelles créées par le décret, mais de fêtes déjà existantes et confirme notre hypothèse concernant les dates du 7 et du 12 Boédromion.

III

Un écho des « Ludi saeculares » à Athènes

La dédicace Ἐφ. ἀρχ., 1887, p. 113, n° 33 nous apprend que Quintus Pompeius, fils d'Aulus, avait exécuté et con-

(1) Unger, *o. l.*, p. 764.

(2) Plut., *De glor. Athen.*, 7 : τῇ δὲ δωδεκάτῃ (Βοηδρομιῶνος) χαριστήρια ἔθυον ἐλευθερίας, ἐν ἐκείνῃ γὰρ οἱ ἀπὸ Φυλῆς κατῆλθον. Cf. Mommsen, *Feste der Stadt Athen*, p. 178, n. 2. Stengel, *Gr. Kultusaltertümer*[3], p. 228.

(3) Cf. ci-dessus, p. 430.

(4) Cf. *OGI*, 56, l. 41 ; *Inschr. v. Priene*, 113, l. 74. On trouve aussi πανήγυρις δημοτελής, *OGI*, 4, ll. 43, 44 ; 56, ll. 34, 35 et θυσία δημοτελής, *SIG*[3], 1015, l. 26.

(5) Xen., *Hell.*, II, 4, 39 ; Mommsen, *l. l.* ; Stengel, p. 228.

sacré à Éleusis, avec ses frères Aulus et Sextus, une statue d'Aiôn, εἰς κράτος Ῥώμης καὶ διαμονὴν μυστηρίων (1).

De l'absence du *cognomen* (2), du fait que l'iota adscrit est toujours indiqué et que le nom d'un empereur n'est pas associé à celui de Rome, Dittenberger a déduit très justement que le monument était, au plus tard, de l'époque d'Auguste. On peut ajouter qu'il ne peut guère non plus remonter beaucoup plus haut, non seulement à cause du gentilice des dédicants, mais les formes onciales des lettres ε, σ, ω, bien qu'usitées sous Auguste déjà, sembleraient même inviter à descendre plus bas, n'étaient les bonnes raisons qu'on a fait valoir contre une date trop tardive.

On n'a pas jusqu'ici, semble-t-il, cherché à trouver le motif qui a pu pousser Quintus Pompeius et ses frères à ériger ce monument et pourquoi ils l'ont élevé à Éleusis.

Si Aiôn est la personnification de l'éternité, le mot αἰών avait aussi le sens de « durée de la vie » et de « siècle » (3), autant dire celui de *saeculum*. Et il est bien tentant de supposer que c'est à l'occasion des *saeculares ludi* que le monument a été dédié. Il y eut précisément des jeux séculaires en 17 avant J.-C., sous le règne d'Auguste, à l'époque duquel on avait conjecturé que la dédicace d'Éleusis devait se placer (4). Cette dédicace est faite, observons-le, par des citoyens romains et c'est à peu près la seule de l'espèce que nous possédions, d'où l'on doit inférer qu'elle a trait à un événement dont le retour ne devait pas être fréquent.

Cette hypothèse explique aussi très bien pourquoi la statue d'Aiôn a été érigée dans le téménos d'Éleusis plutôt qu'à Athènes.

---

(1) *SIG*³, 1125.

(2) Sur l'emploi du *cognomen*, qui est général sous Claude déjà, cf. en dernier lieu Dean, *A study of the cognomina of soldiers in the Roman legion*, Diss. Princeton, 1916, p. 108 sqq.

(3) Cf. Lackeit, *Aion*, *Real-Enc.*, *Suppl.*, III, pp. 64 sqq. (nous n'avons pas à notre disposition la dissertation de l'auteur de cet article, *Aion, Zeit und Ewigkeit in Sprache und Religion der Griechen*, I *Teil*, *Sprache*, Königsberg, 1916), qui cite (p. 68) notre dédicace, sans en donner une interprétation nouvelle. Cf. aussi Deubner, dans Roscher, *Lexikon*, III, p. 2128. Pour les autres références relatives à cette dédicace, cf. *SIG*³, *l. l.*

(4) Pour les *saeculares ludi*, cf. en dernier lieu Nilsson, *Real-Enc.*, Ia, pp. 1696 sqq.

Les *ludi saeculares*, tout au moins à l'époque républicaine, étaient des fêtes de caractère funéraire, une sorte d'inhumation du siècle défunt, accompagnées de sacrifices à *Dis pater* et à *Proserpina*, autant dire à Pluton et à Perséphone, car ces *ludi* étaient d'origine grecque; ils avaient été institués à la suite d'une consultation des Livres Sibyllins, en 249 (1).

Certes, avec Auguste, le caractère de la fête se modifie. C'est la naissance du siècle nouveau plutôt que la mort du précédent que l'on célèbre maintenant (2). Mais ces *ludi* rénovés comportaient cependant encore des sacrifices à la *Terra mater*, qui eurent lieu la nuit du 3 juin (3). D'après Zosime même (4), il faudrait aussi compter Hadès et Perséphone parmi les divinités auxquelles on sacrifiait à cette occasion.

D'ailleurs, d'après Philon de Byblos (5), Aiôn aurait appris aux hommes à se nourrir des fruits des arbres : par là, il méritait d'être associé à Dèmèter qui leur avait enseigné la culture du blé.

Notre dédicace se placerait donc vers le mois de juin de 17 avant Jésus-Christ. Et les mystères dont il y est question n'auraient rien à voir avec ceux de Mithra, même si les rapports existant entre le culte de ce dieu et Aiôn étaient plus certains et mieux définis (6). Ces mystères ne peuvent être que ceux d'Éleusis, endroit de la découverte de la base dédiée par Quintus Pompeius (7); au début d'un siècle nouveau, il leur souhaite ainsi qu'à Rome une durée éternelle, cette *aeternitas* dont le nom apparaît sur les

---

(1) Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*², p. 309. Nilsson, *l. l.*, p. 1704.

(2) Wissowa, p. 431. Nilsson, p. 1716.

(3) Nilsson., pp. 1715 sq.

(4) Zosim., II, 5.

(5) *Ap.* Euseb., *Praep. ev.*, I, 10, 10.

(6) *SIG*³, *l. l.*, n. 2, 4. Cf. Cumont, *Les Mystères de Mithra*, I. p. 76, et *Les Mystères de Mithra*, 3e éd., pp. 106 sqq.

(7) D'après Herodian., III, 8, à l'occasion des jeux séculaires de 204, Septime-Sévère fit célébrer ἱερουργίας τε καὶ παννυχίδας ἐπιτελεσθείσας ἐς μυστηρίων ζῆλον. Si c'était bien, comme on l'a dit, pour rivaliser avec les Mystères d'Éleusis (Foucart, *Rev. de Phil.*, XVII, p. 207), c'est qu'il existait sans doute quelque rapport entre les deux fêtes.

monnaies impériales dès Auguste, mais dont la figure ne se montrera qu'à partir de Vespasien [1].

De même, sur des monnaies d'Alexandrie, de 139, année qui marque le début d'une période sothiaque [2], on voit figurer le Phénix, accompagné de la légende ΑΙΩΝ, de cet autre Phénix qui renaissait de ses cendres : il n'y aurait donc rien d'étonnant si on avait érigé une statue à ce dieu, à la naissance d'un siècle nouveau.

PAUL GRAINDOR.

---

(1) AUST, *Real-Enc.*, I, p. 694; DEUBNER, *l. l.*, p. 2145.
(2) HEAD, *Historia numorum*², p. 863.

Etymologies wallonnes et françaises[1]

---

* GABA et ses dérivés wallons.

Sous le type *gaba « jabot », Meyer-Lübke cite quelques formes dialectales modernes, notamment le picard *gav*, le wallon *gaf* et le namurois *djef* [sic] « jabot du pigeon ». Ces indications, en ce qui concerne nos dialectes, ne sont pas des plus exactes. Quoi qu'en disent G., I, 228, II, 508, Forir et Sigart, *gaf* — ou mieux *gãve* comme en ancien français — n'a pas cours au pays liégeois (le jabot du pigeon s'y appelle *face*); ce n'est même pas du wallon proprement dit. *Gãve* appartient au picard et au messin. De là il pénètre en Wallonie dans le gaumais, le chestrolais, le givétois (sous la forme *gave*, qui se prononce *gãf*) et dans le namurois, où il devient *djãfe* (Namur, Stave, Ciney, etc.). Il y donne plusieurs dérivés, tels que *gavè* (Givet) « gaver »; *gaviot* ou *gavion* (Fosse-la-Ville) « larynx, gorge »; *gavéye* (Neufchâteau) « jabot d'oiseau, devant de chemise, gorge », proprement « gorgée, plein la gorge » comme le gaumais *gavàye*, *gafàye; gavu*, *gafu* (Virton : Cl. Maus) « qui a un gros jabot »; etc. Quant à *djef*, qui nous est donné comme namurois, il ne me paraît pas des plus sûrs. Je n'y vois, pour ma part, qu'une graphie approximative de *djêve*, qui existe notamment à Fosse-la-Ville au sens de « gésier », à Gembloux, en Hesbaye, en Famenne et dans la province de Liège au sens péjoratif de « gueule », en parlant d'une personne [2]. Reste

---

[1] Abréviations : G = Grandgagnage, *Dict. étym. wallon*; BSW = *Bulletin de la Société de Litt. wallonne*; BD = *Bulletin du Dictionnaire wallon*; Meyer-Lübke = *Romanisches Etym. Wörterbuch*; w = wallon.

[2] Par exemple, en liégeois, *cloyiz vosse djève; dji li f'rè pèter s' djève*. A Malmedy-Stavelot, *djève* signifie « bouche bavarde, caquet », d'où les dérivés *djèv'ter*, *djèv'ler* « jacasser ». A Dinant, Gembloux et en Famenne, le son *è*, tout en restant long, n'est pas aussi ouvert qu'en liégeois. A Charleroi, dans le

à voir si ce mot bien wallon *djève* s'explique par le type proposé.

M. Dauzat [1] a publié récemment une étude approfondie sur *gaba et ses dérivés. Il admet plutôt un type primitif *gava, d'origine probablement celtique, et démontre que *gauta « joue » postule un intermédiaire *gavita (et non *gabata comme « jatte »). Trompé par la mauvaise graphie *djef* de Meyer-Lübke, il estime que « seul, ce mot namurois [lisez plutôt : « liégeois »] est phonétique ». Je ne puis partager son avis : *gaba ou *gava aurait donné en liégeois *djēve*, comme faba > *fēve* et l'imparfait -abam > *-ēve*. Pour expliquer *djève*, il faut comparer cavea > *tchève* « grande cage pour transporter les pigeons, les poulets, etc. », *sapius > *sève* « sage, lucide », et partir d'un dérivé *gabia (que Meyer-Lübke ne donne pas) ou mieux gavia. Dans l'étude intéressante que j'ai signalée, M. Dauzat admet que gavia, mot rare et isolé en latin, attesté seulement par Pline l'Ancien au sens de « mouette » (cf. Meyer-Lübke, n° 3708), se rattache nécessairement à *gava, la mouette étant remarquable par la grosseur extérieure de son jabot. Le wallon *djève* attesterait que gavia a survécu à l'extrême Nord-Est du domaine roman.

Au reste, ce n'est pas le seul dérivé important que le wallon a conservé sous une forme originale.

A propos du liégeois-namurois *gawe*, s. f., « guimbarde, petit instrument sonore... », G., I, 233, pour toute explication, se demande s'il faut y voir une onomatopée. En réalité, le sens de « guimbarde », aujourd'hui le seul connu, est secondaire. Il est certain que *gawe* répond littéralement au fr. *joue* et vient, comme ce dernier, de *gauta, dont nous parlons ci-dessus ; comparez *cawe*, anc. fr. *coue*, queue ; *hawe*, houe, *mawe*, moue, etc. Le sens primitif se perçoit encore dans l'expression ironique *fé aler s' gawe* « faire aller sa bouche, pour manger ou pour parler », et dans le dérivé *gawi* (Namur) « brifer, gruger », *djawyi* (Luttre) « bavarder ».

Coq d'Awous' du 13 mars 1909, on signale bien *djève* « caquet » : *fé aler s' djève su tot l' monde;* mais il faut probablement lire *djève*, à moins que *è* ne se soit réellement abrégé par altération.

[1] *Romania*, t. XLV (1919), p. 250-258.

On notera dans ces deux derniers termes *g* = *dj*, comme dans *gǎve, djǎve*, que nous avons cités plus haut ; de même le fr. *s'engouer* a la même origine que *joue*. On ne s'étonnera donc pas si nous voyons dans *badjawe* un composé de *gawe*. G., I, 42, ne connaissait en liégeois que la forme *badjowe* et le sens de « babil, caquet, bagou ». En fait, *badjawe* est la forme première, connue aux environs de Liège et encore à Liège même (comp. *cawe* « queue », que le liégeois altère en *cowe*). Ce mot signifie : 1. « bajoue », équivalent littéral, qui subsiste dans l'expression *on li a fèt pèter s' badjawe* « on l'a souffleté » ; 2. bouche bavarde : *cloyiz vosse badjawe, fé aler s' badjawe;* 3. personne bavarde; 4. caquet, bagou : *il a 'ne fameüse badjawe.*

Le liégeois *badjawe* répond donc à deux mots français *bajoue* et *bagou*, auxquels les étymologistes n'assignent pas la même origine. Ont-ils raison? Il est permis d'en douter. Le fr. *bagou*, pour Clédat, est un terme d'argot, ce qui dispense apparemment de plus amples explications. Diez, Scheler, Körting, Meyer-Lübke ne le signalent pas. Pour le *Dictionnaire général* — qui reprend en somme, avec des atténuations prudentes, l'opinion de Littré —, « *bagou* est peut-être substantif verbal de l'anc. fr. *bagouler*, parler inconsidérément, lequel semble composé avec la particule péjorative *ba* et *goule* pour *gueule*, cf. *débagouler* ». On peut se demander si *bagouler* n'est pas un ancien **bagouer* influencé par *goule*. Le w. *badjawe* appuie cette présomption. Ajoutons que « bajoue » se dit *bajole* en rouchi, *bajote* à Tournai (comp. *jouter* « mettre en joue, viser », à Wiers-lez-Tournai); or, dans ces mots, la finale ne peut s'expliquer que par des influences analogiques.

Chestr. **anêvè, dusnêvè**; gaum. **anâvèy, dènâvèy.**

Dasnoy (p. 22, 172) et M. Liégeois (BSW., 37, p. 294, 323) signalent ces mots à Neufchâteau et à Tintigny; de même Cl. Maus dans son *Vocabulaire des environs de Virton* (manuscrit, 1850). Voici, d'après des enquêtes personnelles, de quoi compléter leurs données sommaires :

anêvè (Neufchâteau, Recogne), v. tr., engendrer, produire, introduire (des êtres, plantes ou choses nuisibles) : *ène pikeüre*

du gurzuliè [groseillier] *anêve lu panaris ; lès nich'tès d' la môjon* [saletés de la maison] *anêvant lès pŭces ; lès pwinnes* [chiendents] *s'ant anêvè par tout l' tchamp.* | De même le gaumais **anâvèy** : *ça anâve lès pûces, dit-an* (Tintigny); *èç' djeû la n'anâvrè rin d' bon* (Buzenol); *v'èy* [vous avez] *anâvèy in tâs dè p'tites bièles, i n' fôt-m' lès layi s'anâvèy* (Musson) « il ne faut pas les laisser se multiplier »; *lès môvêses-yèrbes s'anâvant da note mẽje* (Virton).

dusnêvè (Neufchâteau, Recogne), **dènâvèy** (gaumais), v. **tr.**, 1. détruire, extirper (une race nuisible, de mauvaises herbes) : *dju n' su-m' foutu d' dènâvè lès pavines* [chiendents] *du note tchamp* (Buzenol); — 2. expulser : *djè l'ans dènâvè dè d' tchû nos* (Musson) « nous l'avons expulsé de chez nous »; — 3. faire disparaître, escamoter : *tu m'ès bintot eû dènâvé m' batan !* (Prouvy-Jamoigne : BSW 49, p. 150); — 4. v. réfl., se débarrasser (d'une chose nuisible, d'un importun); — 5. (réfl. ?) « émigrer, rassembler ce qu'on a et quitter un lieu, un pays » (Cl. Maus) (1).

Si l'on détache les préfixes *dè-*, *dus-* (fr. *dé-*, lat. de- ex-) et *a-* (qui, dans cette région, représente le fr. *en-*, lat. in-, aussi bien que le fr. *a-*, lat. ad-), il reste un radical *nêv-*, *nâv-* (2), où nous reconnaîtrons l'anc. fr. *naif*, *naïf*, lat. nativum. Les formes **ennaiver*, **desnaiver* ne sont, je pense, signalées nulle part; Körting et Meyer-Lübke n'indiquent aucun dérivé verbal de *nativus* (3); ce type latin a cependant, comme on le voit, provigné dans la région de Neufchâteau-Virton-Verdun.

Liég. bak'neûre, fr. techn. bacnure.

Le *Supplément* de Littré accueille *bacnure* ou *baquenure*, t. de mine, syn. bouveau. Le mot est emprunté du liég. *bak'neûre*, syn. *trintche* « tranche » : c'est ainsi que nos houilleurs appellent une galerie menée horizontalement à travers bancs de roche pour atteindre la couche de houille, *po r'còper l' vonne.* G., I, 42, ne donne pas d'éty-

(1) Varlet, *Dict. du patois meusien*, signale à Chattancourt *se dénavi* « se défaire, se dépouiller : *i n' vent-m' se dénavi de s' bin.* Etym. du lat. *dehabere*, avoir de moins, manquer » (!).

(2) Pour le gaum. *â* = w. *ê*, comp. *âdi*, *alâdi*, *plâji*, *wâti*, etc.

(3) Godefroy cite l'anc. fr. *naifver* (1660) « représenter naturellement ». La tonique *i* de *naïf*, devenant atone dans *naiver*, disparaît nécessairement; comparez le rouchi *aïde* (aide, s. f.) à côté de *aider*.

mologie. Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois*, y voit un dérivé de *banc* (!). Il signale le syn. *bakèn'mint* (inusité); mais il oublie le verbe *bak'ner*, qui est d'usage courant au bassin de Liège comme synonyme de *trintchi* (« trancher » : pratiquer une bacnure). On ne peut séparer *bak'ner* du néerl. bakenen « baliser, jalonner » (1) : dans le creusement d'une *bak'neûre*, le géomètre doit fréquemment jalonner la galerie pour s'assurer que les ouvriers tiennent la direction voulue. Cette action particulière a donné son nom à l'ensemble des opérations.

Liég. canabûse.

Ce mot signifie « sarbacane » : *lès-èfants soflèt dès peûs avou 'ne canabûse* (syn *soflète*). G., I, 99, écrit *cane-à-bûse*, comme si c'était proprement une « canne à tuyau ». Cette explication n'a manifestement que la valeur d'une étymologie populaire. Le néerlandais appelle *knapbus* (2) un autre jouet qui ressemble à la sarbacane, à savoir la canonnière — que le liégeois appelle *bouhale*. Malgré la différence de signification, il y a une telle ressemblance de forme entre *knapbus* et *canabûse* que je n'hésite pas à voir dans le second un emprunt du premier. Pour l'insertion de *a* dans le groupe initial *kn-*, comparez le fr. *canapsa* (de l'all. *Knappsack*), *canif* et *canivet*. La finale s'est allongée sous l'influence de *bûse* (tuyau); comp. *hârkibûse* (arquebuse).

W. cakèdô et heûpon « gratte-cul ».

J'ai relevé *cakèdô* (églantier; gratte-cul) dans l'est du Brabant (Noduwez, Marilles, Jodoigne, Gistoux, Chastre, Perwez) et au nord de Namur (Gembloux, Meux). Ce terme est inédit; Rolland lui-même ne donne rien d'analogue dans sa *Flore populaire*, V, 229. On y reconnaîtra le flam. et néerl. *hagedoorn* (aubépine), qui a passé par les étapes

(1) Dérivé du néerl. *baken* « balise, bouée », d'où le w. *bakène*, t. de bat., même sens (G., II, 500). L'acception primitive de *baken* est « signe » en général; cf. Kluge BAKE; Franck-van Wyk BAAK; Schuermans, De Bo BAKE, BAAK.

(2) Composé de *knap*, crac, et de *bus*, boîte, canon (de fusil).

**hagèdòr, *hakèdò*, pour aboutir à *cakèdò* par assimilation régressive [1].

Entre l'églantier et l'aubépine, la confusion n'a rien de surprenant : ces deux arbustes sont communs dans les haies ; ils ont tous deux des épines et des fruits rouges. Au reste, l'all. *hagedorn* (littéralement « épine de haie ») se dit à la fois de l'aubépine et de l'églantier. D'autre part, si le west-fl. *hiepe* signifie « baie d'aubépine » [2], l'all. dialectal *hiefe* est synonyme de *hagebutte* « fruit de l'églantier, gratte-cul ». La divergence s'explique ici encore par le sens général de « épine », qui est celui du primitif anc. saxon *hiopo*, anc. h. all. *hiufo* [3].

G., I, 293, propose dubitativement de rattacher à ce primitif le liég *heùpon* « gratte-cul » [4]. Je tiens cette étymologie pour assurée. A première vue, la protonique *eù* pourrait faire difficulté [5] ; mais, si l'on compare le liég. *reùpe, -er* (rot, roter), qui est emprunté de l'all bavarois *rülp*, et si l'on tient compte de ce que des dialectes du haut all. moderne ont *hiefen, hüfen* (gratte-cul), on en conclura que le liég. *heùpon* provient d'une forme bas-all. **hüpen*.

Malm. dêve, dḗve.

Villers (1793) donne, en dialecte de Malmedy, *dève*, s. f. « écorce de bouleau » [6]. Scius (*ib.*, 1893) écrit *déve*, c'est-à-dire *dḗve*. Ce mot n'étant pas connu ailleurs chez nous, on lui supposera de prime abord une origine germanique et, de fait, nous en retrouvons l'équivalent dans le bas allemand d'Eupen, tout proche de Malmedy. Le *Wörterbuch der Eupener Sprache* a un article : *daver*, m., « écorce

---

(1) Comp. le fr. *dégingandé* pour *déhingandé*.

(2) Cf. De Bo, *West-vl. Idiot.* : « *hiepe*, fr. cenelle, péchalle (!), baie d'aubépine ». — L'auteur fait au liég. *pètchale* l'honneur de le prendre pour du français.

(3) Voy. Weigand HIEFE, Falk-Torp NYPE.

(4) G. fait état d'une forme nam. *heùtau* (?), qui paraît des plus suspectes. Il a tort de comparer le liég. *hive* (ou mieux *hife*), « gousse d'ail ».

(5) On s'attendrait à **hùpon* (pour **hipon*; comp. liég. *l'ùlé* pour **l'ilé* « l'îlot »; *hùfèye* pour *hifèye*, etc.). — On trouve *hùpion* à Erezée, *heùpion* à Verviers, avec le suffixe diminutif *-ion*, fr. *illon*. Comp. l'art. *horon* (à Halleux *horion*).

(6) G., dans ses *Extraits de Villers*, écrit à tort *dève*.

sèche du bouleau », *davere* « l'action d'écorcer le bouleau ». Toutefois, l'on y déclare que ces mots se dérobent à toute explication satisfaisante. Si l'eupenois *daver* est aussi isolé dans le bas allemand que le malmédien *dève* dans le wallon, la question en devient plus obscure. Dès lors, il est bien tentant de s'adresser au celtique *derva* « chêne » (1). L'écorce du bouleau servant à tanner comme celle du chêne, une confusion a pu se produire entre les deux essences.

Fr. s'ébrouer, anc. fr. espro(h)er; liég. sprogni.

I. L'anc. fr. *espro(h)er* vient du francique *sprowan* (Meyer-Lübke, n° 8188), forme ancienne de l'all. *sprühen* « faire jaillir ». La façon dont Godefroy en parle prête fort à la critique. Il fait deux articles au lieu d'un seul et, si dans le second *espro(h)er*, v. a., « asperger, éclabousser » est défini correctement, dans le premier où il range trois exemples du v. n., il passe trois fois à côté de la traduction exacte : (son cheval) *esproha* signifie, non pas « hennit », mais « s'ébroua » ; chat qui *esproe* « souffle de colère », et non « miaule » ; de même, en parlant d'un oiseau à qui vous tenez en votre bouche le bec jusqu'aux yeux, *s'il esproe bien après, dont est il sains*, il faut comprendre : « si cet oiseau souffle de colère contre vous, c'est un indice qu'il est sain » (2). De plus, Godefroy oublie la forme *sproher*, que G., II, 639, signale dans une variante de Jean d'Outremeuse au sens de « cracher ». Enfin, d'après Godefroy, *esproement* « exprime l'idée de moquerie »; nous y verrons, au propre, un éclat de gros rire, une explosion de rire qui asperge autrui.

On n'a pas encore, que je sache, cherché dans l'anc. fr. *espro(h)er* l'origine du fr. mod. *s'ébrouer*. Cependant les

(1) Cité par Meyer-Lübke, n° 7354. Voy. Du Cange : *dervum*, celtique *derw* (chêne) ; Godefroy : *derve* (chênaie).

(2) God. ne donne pas de traduction; celle du *Lexique* de Bonnard et Salmon : « crier », ne vaut rien. — De même, le wallon dit qu'un cheval qui s'ébroue (*qui sprogne*) est sain ; *sprogni* peut se dire aussi d'un chat qui souffle bruyamment de peur et de colère. Le wallon peut ici servir de guide : dans tous les exemples cités, *esproher* répond au w. *sprogni*, où nous voyons d'ailleurs un dérivé du francique *sprowan* ; voy. ci-après.

hypothèses émises pour expliquer ce dernier sont nombreuses et diverses. Pour l'un, « *ébrouer* dérive peut être de **brou* (= brave), l'ébrouement du cheval pouvant passer pour un signe de courage » [1]; comme si ce n'était pas tout aussi bien et plutôt un signe de surprise et d'effroi! [2] Pour l'autre, *s'ébrouer* se rattache à *s'esbroufer* et vient donc du provençal *esbroufa* qui a le même sens [3]; mais comment justifier la chute de *f*? Pour le *Dict. général*, « peut-être *s'ébrouer* se rattache-t il au même radical que *ébrouer*, t. techn. : plonger dans l'eau (des tissus sortant du métier), l'ébrouement des animaux ayant pour résultat de faire sortir une sorte de vapeur par les naseaux » [4]. En somme, la question reste pendante, car même la dernière hypothèse, la plus sérieuse, ne va pas sans quelque difficulté de sémantique.

Pour moi, il me paraît naturel d'admettre que *esproer*, au lieu de disparaître comme on le croit, a donné régulièrement **éprouer*, lequel est devenu *ébrouer*, v. intr. (1564), puis v. réfl., sous l'influence du synonyme *s'esbroufer*. L'homonyme *ébrouer*, anc. fr. *esbroer* abbrühen), t. techn., a pu aussi influer sur le changement anormal de *pr* en *br*. Pour le traitement vocalique, la concordance est remarquable entre (*es*)*broer*, (*é*)*brouer* : all. mod. (*ab*)*brühen* et *esproer*, *ébrouer* : all. mod. *sprühen*. Enfin cette hypothèse a l'avantage de montrer la survivance de *esproer* dans la langue moderne et la parenté du fr. *s'ébrouer* avec le w. *sprogni*, qui a le même sens.

II. L'article de G., II, 390, sur le liég. *sprogni*, est incomplet et ne donne pas d'étymologie. On le remplacera par ce qui suit.

Formes dialectales : *sprogni* Liége (Forir : *li djˈvå sprogne*), Fléron; *-i* Stavelot, Malmedy, Doncols, Wardin

---

(1) Körting, *Dict. d'étym. fr.* ; c'est l'opinion de Diez, adoptée par Littré.

(2) Comp. « un ébrouement de cheval soufflant de peur » Zola, *Une page d'amour*, p. 402.

(3) L. Clédat, *Dict. étym. de la langue fr.*, 1912.

(4) C'est l'opinion de Scheler et aussi de Meyer-Lübke, n° 1325 ; ce dernier dérive du germ. *brōjan* : *ébrouer* (abbrühen) et *s'ébrouer* (schnauben). Ch. Joret défend la même thèse dans *Romania*, IX, p. 118. Voy. enfin les *Französische Studien*, VI, p. 31, 33.

lez-Bastogne, Gives et dans le Condroz; *-er* Jupille. Trembleur; *-è* Bande; *sprougnè* Neufchâteau; *sprugni* Verviers; *sproni* Namur, Crehen (Ben-Ahin : *li dj'và spronih, il a sprogni* : c'est signe qu'il est *hêti* ou sain). Les graphies suivantes sont suspectes : *sprongni* (G.); *sprôgner* Verviers (BSW., 40, p. 458; lire *ŏ*?); *spreûgner* Jupille (*ib.*, 49, p. 375; lire *ă*?); *sprôni* Namur (Pirsoul; lire *sproni*?).

Significations : 1. s'ébrouer, souffler bruyamment de l'eau hors de la bouche et du nez; se dit surtout du cheval. C'est le sens le plus ordinaire; on le connaît partout : de Liège Verviers à Neufchâteau et à Namur; 2. éternuer, en parlant de l'homme : Doncols, Wardin, Bande et dans le Condroz; 3. pouffer de rire au point de s'engouer (Malmedy : Villers), ou mieux : rire en projetant de la salive, rejeter de la nourriture en riant la bouche pleine (Fléron); 4. souffler de colère, en parlant d'un chat (Jupille : BSW., 49, p. 375); 5. « souffler un liquide qu'on a mis dans sa bouche » (Verviers : Remacle, v° *sprugni*); « pousser un liquide avec la bouche au visage, etc.; imprégner avec la bouche une étoffe d'eau, d'huile » (ib. : Lobet, v° *sprugni*); « répandre de l'huile grasse ou de pétrole sur une chaîne trop encollée : l'ouvrier projette le mélange d'eau et d'huile par la bouche! » (ib. : M. Lejeune, *Voc. de l'apprêteur en draps* : BSW., 40, p. 458); 6. v. unip., bruiner (Stavelot, Malmedy) : *i sprogne, il a sprogni; il a toumé one suprognore* « il est tombé une légère ondée »; à Faymonville, on emploie dans ce cas le diminutif *sprăgn'ter*, d'où *sprăgn'tăre* « bruine, légère ondée ».

Etymologie : dérivé, à l'aide du suffixe diminutif -iculare, du francique sprowan (1), forme ancienne de l'all. *sprühen* « faire jaillir, projeter avec force (par ex. des étincelles) ». Le type schématique **sprow-iculare* aboutit normalement à **sproeillier *spro-yi*, d'où *sprogni*, par épaississement de *y* en *gn* (2). Dans le liégeois Jean d'Outremeuse on lit : « a rote sa lenge et les piechez *sprelhoit* (var. *sprohoit*) hors de se boche » [= il a déchiré sa

(1) Meyer-Lübke, n° 8188, tire de là l'anc. fr. *esproer*.
(2) Comp. *houyot* (boule de neige) > *hougnot*, etc.

langue et crachait les morceaux] [1]; *sprelhoit* est sans doute une graphie inexacte pour **sproelhoit*, imparfait de **sproelhier*. G., II, 639, a deviné dans ce verbe un fréquentatif de l'all. *sprühen;* mais il a négligé de le rapprocher du moderne *sprogni*, qui en est pourtant inséparable. Comparez au surplus le malm. *i sprogne*, qui répond à l'all. *es sprüht* « il tombe une pluie fine », et ce que nous disons plus haut du fr. *ébrouer*.

Anc. fr. **gistel**, w. **custèl, cristal**, rouchi **aguistiller**.

I. Godefroy à l'article suivant :

gistel, s. m., fût d'une arme? le manche? « Puis prent une [corr. une] malhe erant de fier par le gistel » (Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 24795, ap. Scheler, *Gloss. philol.*).

L'éditeur de la *Geste*, A. Borgnet, traduit par « le manche ». Scheler dit à ce propos : « Je ne connais pas ce mot et je renonce à en préciser la valeur. M. le professeur Le Roy est tenté d'y voir l'all. *gestell* (monture); il a peut-être rencontré juste, mais je doute que le mot allemand ait jamais été appliqué au fût d'une arme et que le wallon présente d'autres cas d'application du préfixe allemand *-ge* ».

Pour le dernier point, Scheler se trompe certainement : il existe une bonne poignée de termes wallons qui représentent des mots germaniques pourvus du préfixe *ge-*. Scheler pouvait trouver dans Grandgagnage les plus connus, *guilite*, *guimène*, *guinàde*. L'autre objection ne paraît pas plus sérieuse. Admettons que le germ. *gestel(l)* n'ait jamais été appliqué au fût d'une arme; il s'agit de savoir si telle acception est possible. Or le sens générique : « disposition, arrangement, assemblage », d'où : « monture, charpente, bâti, châssis, pied ou base », conduit logiquement à celui de : « manche (d'un outil), hampe (d'un maillet d'armes) ». Dans son *Glossaire*, Scheler note souvent des mots dont Jean d'Outremeuse, pour le besoin de la rime, n'hésite pas à étendre la signification; il dit lui-

---

[1] *Myreur des histors*, IV, 383. — Godefroy reproduit ce texte sans la variante et avec : *aroté*, au lieu de *arote*, que G. corrige : *a rote*.

même que cet auteur « a su enrichir le vocabulaire de son temps par une multitude de termes, très légitimes de façon et de sens, qu'il a puisés dans le terrain natal ou créés selon le besoin accidentel de sa pensée ou l'entraînement de la versification » (préface du *Glossaire*, p. 6). *Gistel* est dans ce cas. Il signifie « manche » et représente le germ. *gestel(l)*. Nous allons montrer d'ailleurs que nos dialectes ont conservé le mot dans une acception analogue.

II. De Malmedy à Namur, le brancard d'un chariot et surtout d'un tombereau, ainsi que l'espace compris entre les deux bras du brancard, s'appelle *custèl* (Verviers : Lobet; ard. : Body, *Voc. des charrons*), *crustal* (Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois* [1]); nam. : Pirsoul), *cristal* (G., II, 515 t. de min., avec un sens quelque peu différent), *cristèl* (Jupille : BSW , 49 p. 363). Le mot est ancien : *braz de crustelles* figure dans nos *Chartes des Métiers*, I, 82 [2], et G., II, 573, cite ce texte de 1723 : « chevaux attelés, comme l'on dit, *al cristalle* ». De source orale, j'ai recueilli *crustal* à Dorinne, Ben-Ahin, Marche et Heure-en-Famenne, Erezée, Villers-Sainte-Gertrude, Vielsalm; *custèl* à Masta-Stavelot et à Thimister-Clermont; enfin, près de Malmedy : *kŭstŭl* à Gueuzaine, *kèstèl* à Robertville. Le genre varie : masculin à l'origine, il est devenu presque partout féminin à cause de la terminaison.

Les dernières formes, originaires de la frontière linguistique, reproduisent nettement le germ. *gestel(l)* qui, outre le sens général indiqué ci-dessus, désigne le train d'un chariot. Cette signification apparaît encore dans l'ancien wallon *braz de crustelles* et *attelé al cristalle*. Comme le mot s'employait surtout à cette occasion, il a fini par désigner spécialement la limonière ou prolongement de l'avant-train [3]. Pour la forme, on notera 1° l'altération de *-èl* en

---

(1) Bormans est le seul qui propose une étymologie ; il croit y voir deux mots flamands : *kruyen*, pousser, traîner, et *stal !*

(2) Le texte porte : *braz de Brustelles*. Il est cité dans G., II, 562, où Scheler, moins heureux que d'habitude, voudrait lire : *bars de Bruscelles* (= civières de Bruxelles)! La correction *crustelles*, qui s'impose à l'évidence, est de Body, *l.l.*

(3) De même dans certains dialectes germaniques. Le *Wört. der luxemb. Mundart* (1906) traduit *gestell* par *Gabeldeichsel*.

-al(e) sous l'influence des nombreux diminutifs en *-ale*, fr. *-elle*; 2° l'épenthèse de *r* après *k* initial; comparez *scrène* « échine » (anc. h. all. skina); *cronzire*, à Sibret, pour *conzire*, *consire* « amas de neige »; *crèssôde* « pâquerette » (consolida); 3° le durcissement de *g* initial en *k*.

III. Il faut attribuer la même origine au montois *aguistiller* « ajuster, arranger » (BD., 1911, p. 52). Sigart essaie de l'expliquer par **ajustiller* qui serait un diminutif de *ajuster*, mais c'est pure fantaisie. Ce verbe se décompose en *a*+*gestel*+*ier* et signifie proprement « pourvoir de l'appareil convenable, appareiller ». Comparez l'all. *anstellen* « arranger » et le fr. *agréer*, t. de mar., « garnir (un navire) de ses agrès » (de l'anc. holl. *gereiden* : préparer).

W. gô, gôti; gaum. djô, djwôti; fr mugot, mijoter.

Le w. *gô*, s. m., signifie : « petite provision de fruits qu'on tient en réserve pour ses menus appétits ». G., I, 234, paraît l'assigner au dialecte namurois; mais on cherche vainement ce mot dans les glossaires de F. D. (manuscrit, 1850) et de Pirsoul. En revanche, *gô* se lit dans une pièce ancienne de Marche-en-Famenne [1] et se dit surtout à l'est de Liège, vers la frontière linguistique. A Malmedy, Villers (1793) a un article *gô*, s. m., « magasin, corps de réserve, magot » [2]. A Stavelot : *fé s' gô* « faire sa réserve », surtout de fruits [3]. A Faymonville-Weismes, où l'on prononce parfois *cô*, M. J. Bastin distingue deux sens : « 1. provision de fruits cachée, mise en réserve; 2. portion de fruits donnée en cadeau » [4]. A Verviers enfin, Lobet, p. 223 : *gô* « dépôt (d'argent ou autre effet en quantité), magot ». Nos autres lexicographes ignorent ce mot, qui d'ailleurs n'existe pas en liégeois. Dans les témoignages cités, nous ne trouvons pas l'acception suivante : « endroit d'un bois où abondent les fruits à cueillir, notamment les myrtilles ». Tel est pourtant le sens unique que je

---

(1) *Li Marièdje manquè* (1806), v. 202 : *tant qu'i nn' aurè dès pomes ô gô.*

(2) Grandgagnage, *Extraits de Villers*, p. 54.

(3) Haust, *Voc. de Stavelot*, p. 18 (BSW 44, p. 508). De même à Sprimont et dans toute la région verviétoise.

(4) *Voc. de Faymonville*, p. 36 (BSW 50, p. 568; corr. *s. f.* en *s. m.*).

connaissais à Verviers dans mon enfance [1]; nous prononcions *gon*, avec la résonance gutturale propre au verviétois devant voyelle ou à la fin de la phrase, et *gô* devant consonne [2]. Cette nasale provient d'une altération : *gô*, isolé dans la langue ou du moins paraissant tel, a subi l'analogie des nombreuses finales en *-on* : *-ô* = fr. et liég. *-on* [3].

De la pointe nord-est du domaine roman, il faut descendre au pays de Virton pour trouver l'équivalent de notre *gô*. A Tintigny et à Sainte-Marie-sur-Semois, un *djõw*, c'est aussi une « provision de fruits tenue en réserve dans une cachette » (BSW., 37, p. 344). Le *Vocabulaire des environs de Virton*, par Cl. Maus (manuscrit, 1850), écrit *jau*, avec la même définition; il a de plus cet article : « *sauré*, jaunir : *mette des peume sauré* ; syn. *jouoti*, de là *ain jouo de peume* ». Au lieu de *jau*, *jouo*, *jouoti*, lisez *djô*, *djouõ* ou *djouw*, *djouòti* ou *djwòti*, comme j'ai entendu prononcer, près de Virton, à Saint Léger et à Musson. De là le fr. dialectal : « mettre *joùtir* des nèfles », que donne le *Larousse illustré*.

Ce verbe dérive de *djò*, *djouw*, qui avait donc à l'origine un *t* final. Or le liégeois possède un verbe *gòti*, dont le rapport avec *gô* devient par là manifeste et que nous devons dès lors comprendre dans nos recherches.

On n'a encore publié sur *gòti* que des notes incomplètes ou peu exactes [4]. En partant du primitif *gô*, nous pouvons résumer comme suit le développement sémantique de ce verbe intransitif : c'est, à l'origine, un terme d'économie rurale, conservé comme tel dans un coin extrême de la Wallonie (Malmedy, Faymonville, Vielsalm); non loin de

---

(1) Il existe aussi à Malmedy : *su wéner* (se glisser) *d' gô u gô tot plonk'tant dès frambèhes* (*Armonac' do l' suméne*, 1906, p. 30).

(2) Voy. *Mélanges wallons* (Liége, 1892), p. 28.

(3) Voy. BSW 53, p. 306, où j'explique de même *non*, l. d. d'Ayeneux, altération de *nô*, forme masculine du fr. *none* : *nauda.

(4) Trois articles de G., I, 239, 355, II, 529, donnent sans explication deux sens différents que l'auteur ne songe pas à rapprocher. Dans ses *Extraits de Villers*, il écrit *gôtehi* (!) au lieu de *gòti*. M. J. Bastin, *l.l.*, signale, avec des exemples typiques, deux significations dont il faut intervertir l'ordre. Hubert et G. écrivent *gòti* (?) au lieu de l'inchoatif *gôti*. Cambresier, Remacle, Lobet n'en parlent pas.

là (Liège, Huy), il survit dans des expressions métaphoriques, avec un sens dépréciatif.

I. Proprement, en parlant des fruits qu'on met sur la paille ou dans le foin : « mûrir dans le fruitier »; sens attesté pour Malmedy par Villers (1793), pour Faymonville par M. J. Bastin, qui donne cet exemple : *lès bilokes qui-arîn' toumé d'vant d'èsse mawes, ô lès mèt gôti o foûre* « les prunes tombées avant d'être mûres, on les met mûrir dans le foin ». [Comme on vient de le voir, c'est l'unique acception du gaumais *djouôti* et du fr. dial. *joûtir*]. | Par analogie : 1. à Vielsalm, les pommes sauvages, dont on veut faire du vinaigre, sont mises en plein air pendant deux ou trois semaines pour les laisser *gôti*, syn. *atinri, maw'ri* « s'attendrir, mûrir » (BD 1906, p. 35); 2. à Faymonville, « s'avachir, s'amollir [= blettir] par un commencement de dessiccation, se dit des fruits qui n'arrivent pas à maturité, des feuilles, de l'herbe, qui, peu de temps après avoir été coupées, deviennent flasques, surtout sous l'action du soleil » (J. Bastin, *l.l.*; voy. les exemples). [L'influence de *rôti* « rouir, pourrir » n'est peut-être pas étrangère à cette extension de sens.]

II. Par métaphore et toujours péjorativement : 1. en parlant d'une préparation culinaire qui a mijoté trop longtemps sur le feu : « se dessécher, perdre sa saveur » : *i n' fât nin lèyî gôti l' cafè* (G., I, 355), *dè gôti cafè* (ib.); *qwand on ratint lès-autes po dîner, lès crompîres gôtihèt* (Forir); *l' feû n' va nin assez rû, lé djigot gôtih* (Huy); *li tchâr èst gôtèye, li rosti a l' gos' di gôti* (Liège) : ce goût de *gôti* diffère du goût de *hati* « havi, desséché à la surface » et de celui de *broûlé* « brûlé, carbonisé »; 2 en parlant d'une personne qui reste paresseusement au coin du feu : « se cuire, croupir ». Duvivier donne cet exemple : *i s' gôtih èl coulêye dè feû*, où le réfléchi est sans doute amené par l'analogie de *i s' rostih, i s' cût* « il se rôtit, il se cuit ». Je n'ai entendu à Liège que le v. intransitif : *èle gôtih èl coutêye*, à propos d'une femme indolente, d'*ine crope-è-cindes*; 3. en parlant de l'eau qui se corrompt faute de mouvement : « croupir »; c'est le sens unique que donne le liégeois Rouveroy (ap. G., II, 559) Le même a un article *gômi*, où il se contente de renvoyer à *gôti*.

Enfin *gôti* a donné, à Érezée, le diminutif *gôtiner*, v. intr., 1. « mijoter »; 2. en parlant d'une personne : « traîner (en route), croupir ». Quant à *godiner*, auquel G. compare *gôti*, sa structure phonétique, malgré la ressemblance partielle des significations, dénote une origine dif-

férente. On dit, à Liége et à Jupille, *gŏdiner*, 1. « mijoter, mitonner » : *dj'a mètou m' rosti godiner so l' costé dè feü ;* 2. fig. « dodiner, dorloter » (1). Le verviétois *gondiner* (Lobet, p. 224 : « gratiner, mitonner », avec une fausse nasale *on* (= *ô*), peut s'expliquer par croisement de *godiner* et de *gôti*.

Voilà, en somme, ce que nous savons actuellement de *gô* et de *gôti* dans le domaine wallon. Quelle est l'origine de ces mots? (2) Leur habitat paraît dénoter une provenance germanique. De même la comparaison phonétique avec d'autres termes, tels que *hô* « giron », *hôt'lèye* « * gironnée » (du néerl. *schoot*, gothique *skauts*) ; *pôti* « patrouiller, manier indécemment » (Stavelot), dérivé de *pôte* « patte » (néerl. *poot*, francique *pauta*) ; *rôti* « rouir », gaum. *rouôti* (néerl. *roten*, francique *rotjan*, d'une racine germ. *raut* « pourrir » : Kluge, v° *rösten*). D'après ces analogues, un type **gaut*, **gôt*, expliquerait *gô*, *gôti*. Seulement, rien dans les langues germaniques ne permet d'étayer cette conjecture.

Un fait certain — et qui doit déjà nous satisfaire — c'est que nous reconnaissons *gô*, *gôti* dans le second élément du fr. *mugot*, *mijoter*.

Le fr. *mijoter* « faire cuire doucement et longtemps » n'a pénétré que depuis peu (Acad., 1798) dans la langue générale. Il provient des dialectes du Nord et de l'Ouest (meusien, rouchi, picard, normand, manceau), où il a des formes et des acceptions diverses : 1. « faire mûrir » (norm. *migeoter*), « mûrir sur la planche » (Haut-Maine : id.) ; 2. « cacher son argent, thésauriser » (rouchi : *migoter*, *mugoter*) ; 3. « bouillir à petit feu » (boulonnais : *mugoter*). Il dérive de *migeot* « lieu où l'on garde les fruits jusqu'à maturité » (Haut-Maine) ; *migoe* « provision de pommes d'hiver, etc. » (Bayeux) ; *mugot* « provision de fruits qu'on garde pour l'hiver et qu'on laisse mûrir sur la planche » (norm.) ; *mijau* : 1. même sens ; 2. « collection d'objets faite en

---

(1) Duvivier donne : « *godiner, dodiner, dôrlotiner,* fr. dodiner, dorloter ». J'ai entendu en liégeois : *si godiner* « se dorloter ».

(2) G., qui d'ailleurs ne soupçonne pas de parenté entre *gô* et *gôti*, compare simplement *gô* avec *gômâ*, lequel n'a certainement rien à faire ici.

cachette » (Ard. fr.); *migot*, *mugot* « magot, trésor caché » (rouchi, picard) ; etc. (1)

En français moderne, le *Dict. gén.* admet *mugot* « magot (d'argent) » La forme la plus ancienne date du XIe siècle : *musgode*, dans la *Vie de saint Alexis*, v. 254, où le sens est : « provision (de bouche), réserve (d'aliments) » (2). L'étymologie reste incertaine (3). Le dernier qui en parle, Meyer-Lübke, nº 5776, pose comme étymon *musgauda (magasin, grenier, réserve), d'origine inconnue, probablement gauloise (4)

Notre étude contient, croyons-nous, des données inédites qui peuvent servir à préciser la question. Il en ressort notamment que *musgode* est bien un mot composé, dont le second élément — le plus significatif — a paru suffisant au wallon et au gaumais. De plus, l'aire de *gô*, *djô*, oriente les recherches vers le domaine germanique. Le premier élément de *musgode* pourrait bien être le moyen h. all. *muos* (cibus; all. mod. *mus*), comme le proposait Storm (5). Le second reste énigmatique. Sans avoir la prétention de le déchiffrer, je terminerai sur ces réflexions :

Le groupe *gô*, *gôti*, *djô*, *djouôti*, postule un type *gautum, antérieur à *(mus)gauda.

On admet gabata (écuelle), *gauta (joue) pour expliquer le fr. « jatte », « joue » (Meyer-Lübke, nº 3625). Notre *gautum y serait-il apparenté? J'attire plutôt l'attention sur ce fait que, à côté de *gô*, le dialecte de Faymon-

---

(1) Voy. notamment de Montesson, *Voc. du Haut-Maine : migeot, -er;* Gollart, *Gloss. du Monzonnais : mijau;* Baudon, *Patois de Rethel : migeau;* Sigart : *migot, -er;* Hécart : *mugot, -er, -eu;* Corblet : *mugoter;* Jouancoux, Delboulle : *mugot*; etc. — En Wallonie, *nigo* (nam. : G., II, 162; aussi à Charleroi) « amas caché de fruits, d'argent, etc. » s'est altéré de *migo* sous l'influence de *nid*. — Le fr. *magot* lui aussi est considéré comme une altération de *mugot*.

(2) Voy. Godefroy : *murjoe, murgoe, mujoe*, etc., s. f., « amas, provision ; cellier où l'on conserve les pommes ».

(3) Voy. notamment Scheler, vº *mugot ; Romania*, II, 85 ; G., Paris, *Vie de Saint Alexis*, p. 186; *Z. f. rom. Phil.*, XXXII, 445; XXXIII, 433; Jouancoux, II, 215.

(4) Il cite le wallon *migo*; lisez : rouchi (Sigart), au lieu de : wallon.

(5) *Romania*, II, 85. — Comp. le moy. h. all. *muoshûs, muosteile*.

ville [1] possède une forme *cô*. Peut-on en déduire que *gautum est altéré de *cautum?

Le latin cautum (lieu protégé, enclos; de *cautus*, *cavēre*), qui a survécu dans le Sud [2], conviendrait assez pour le sens (endroit préservé : réserve); mais les conditions géographiques ne lui sont pas favorables : il faudrait qu'il eût passé sur le Rhin et fût, de là, revenu chez nous, ce qui est bien problématique.

Dès lors, notre *cautum ne pourrait-il provenir de cavatum (endroit creusé : creux, cachette), accentué à la mode germanique sur l'antépénultième?

En dernière analyse, si la réponse à ces questions est négative, il ne nous restera qu'à supposer à tout ce groupe une origine celtique.

Liég. gossê.

J'ai entendu ce mot 1° à Ampsin et à Bergilers (Hesbaye liégeoise) : *on gossê d'ansène* « un petit tas de fumier déposé sur le terrain à fumer »; 2° à Jupille et à Liège-Cointe : *on gossê d'foûre* « une veillote, un tas de foin plus petit que la *hougnète* ». Le sens générique est donc « petit tas arrondi ». A part Body, *Voc. agr.*, qui atteste aussi le 1° en Hesbaye, et G., I, 235, 354, qui attribue les deux sens au hesbignon *gossiă*, *gochă* [nam. *-ya* = liég. *-ê* : -ellum], nos lexicographes se taisent à ce sujet [3].

Hubert, Duvivier et Forir donnent le terme suivant que, personnellement, je n'ai pas retrouvé : *goss'lé* « chargé, bien rempli », syn. de *hop'lé*, *hoz'lé*. On aurait tort d'y voir l'altération de ce *hoz'lé*, *hoss'lé*, qui dérive de *hozê* « hou-

---

(1) Ce dialecte, à l'extrême N.-E. du domaine roman (Malmedy), est remarquable par l'abondance de ses formes archaïques. M. J. Bastin en a étudié le vocabulaire et la morphologie (BSW, t. 50 et 51).

(2) Frioul, Espagne, Portugal; voy. Meyer-Lübke, n° 1784; Körting, n° 2036; Diez, p. 442, et Du Cange.

(3) Forir a deux articles qui ne méritent aucune confiance : « *gochà* veillote » et « *goçal* sorte de gerbe de blé ». L'un reproduit une erreur de G., I, 235, que G. lui même a corrigée p. 354; la définition de l'autre est suspecte et la forme *goçal* est sûrement une coquille pour *goçai*. J'ai constaté *gossia* (de fumier) à Crehen (Hesbaye).

seau » (1); *goss'lé* vient de *gossè*, comme *hop'lé* de *hopè*. Le sens propre est : « tassé, bourré ».

D'où vient *gossè* lui-même? G. n'en dit mot. Body compare le hesb. *gossè* à l'ard. *cossèt* « veillote », et cette indication se trouve être juste : il nous reste à le démontrer.

Le liég. *cossèt*, nam. *couchet* (de même souche que le fr. *coche, cochon*), signifie proprement « petit porc » et, au figuré, dans certains villages ardennais (Vielsalm, Jalhay, Sprimont), « veillote », petit tas de foin qui ressemble au dos arrondi du *cossèt* (2) Du même radical, à l'aide d'un suffixe équivalent, on a formé *cossè*, dont l'initiale s'est ensuite adoucie (3) : une charte liégeoise de 1396, relative aux habitants de Jupille, contient en effet *cocheau*, forme francisée qui atteste au XIVe siècle l'existence du type wallon *cossè* (4); une autre charte liégeoise de 1403 porte la forme *gocheau* (5).

(A suivre.) JEAN HAUST.

---

(1) L'anc. liég. *gosseaux* (G., II, 599) est une mauvaise leçon pour *hosseaux* (voy. BSW 5, p. 467).

(2) De même l'andain s'appelle *cochon* à Bosséval (BRUNEAU, *Enquête*, I, 31). A Cornesse et à Surister, *leù* « loup » = petit tas de foin : *fé dès leùs, rilèver a leùs*. A Vielsalm, d'après Body, *poûtrin* « poulain » = gros tas de blé. Meyer-Lübke, nº 9406, admet que *veillote* dérive de vitulus « veau » (comp. cependant THOMAS, *Mélanges*, p. 163). — On peut voir, dans BEHRENS, *Beiträge*, p. 190-192, une dissertation sur les noms d'animaux pris métaphoriquement.

(3) Même variation de suffixe dans le verv. *gossè* « aisselier, gousset (pièce de charpente) », que Lobet, p. 224, donne à côté de *gossèt* « gousset ». Pour le radical, ce *gossè* n'a évidemment rien à démêler avec le nôtre.

(4) « S'illi advenoit que... demoraist sur les preis *foure en cocheaus*, par faute de cherons ou par plovaige, lydis sorseans... devront contrewardier leurs biestes qu'illhs ne fachent damaiges asdis *cocheaus de fours* » (*Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoit*, p. 721, éd. J. Cuvelier). — Ce *cocheau* pourrait expliquer le fr. *écocheter*, t. d'agric., javeler, d'origine inconnue d'après Littré et le *Dict. général*.

(5) « Pour le dit four aidier feneir et commourneir puis le mettre en grans gocheauz ». Texte cité par L. JEUNEHOMME, *Flémalle-Haute*, p. 29.

Un lignage namurois au XIIe siècle
Les Falmagne

L'étude de la condition des personnes et des terres au moyen âge soulève encore bien des problèmes. Si l'on n'est pas parvenu plus tôt à des solutions définitives, c'est que, trop souvent, on est parti de théories toutes faites. Des conclusions générales ne pourront être énoncées avec certitude que lorsque nous posséderons de très nombreuses études de détail, basées sur des documents originaux.

Pour ma part, ayant conçu le projet d'écrire une histoire des classes rurales dans le Namurois au moyen âge, j'ai commencé par rédiger des monographies de villages, voire de simples fermes, en me plaçant surtout au point de vue de l'évolution et de la répartition de la propriété foncière. Comme l'histoire du sol ne se conçoit pas sans celle de ses occupants, j'ai parallèlement essayé d'établir les vicissitudes subies par des lignages de rang et d'importance divers.

C'est une étude préliminaire de ce genre que je présente aujourd'hui. Elle a pour objet le petit village de Falmagne, situé à 9 kilomètres de Dinant. Elle comprend trois parties. En premier lieu, je passe en revue les personnages du lignage, cités dans les sources narratives et diplomatiques, en ayant soin de relever, pour chacun d'eux, les particularités et les qualificatifs, indices de leur rang social; j'étudie ensuite l'alleu lui-même; enfin, dans un dernier paragraphe, je groupe quelques remarques d'un caractère général.

Un mot d'abord sur le passé de Falmagne, antérieur à la période qui nous occupe. Le sol de cette localité n'a livré aucun vestige romain; par contre, on y a découvert plu-

sieurs cimetières francs [1]. Il est possible que le village ait donné son nom au *pagus Falmanensis*, ou de Famenne [2]; dans ce cas, Falmagne aurait eu une certaine importance à l'époque mérovingienne.

A. La famille de Falmagne.

I. Widric de Falmagne, qualifié de *vir nobilis, vir nobilissimus*, donne à l'abbaye de Waulsort, le 8 octobre 946, jour du transfert dans ce monastère des reliques de saint Eloque, un cens d'une demi-livre de cire à percevoir annuellement sur chaque maison de son alleu *de allodio meo Falemannia, quod teneo jure paterno*), et engage les membres de sa famille (*precipio genti mee*) à se rendre une fois l'an à l'église de Waulsort, de même qu'ils ont l'habitude de venir à la messe à Falmagne aux principales fêtes de l'année [3].

La charte qui nous fournit ces renseignements est un faux composé de toutes pièces vers 1150 par Robert, moine de Waulsort [4]. Auteur de la *Vita Foranni* et peut-être de l'*Historia Walciodorensis monasterii*, ce religieux était très au courant de l'histoire et des traditions de son monastère [5]. On peut donc supposer que le Widric de l'acte de 946 n'est pas un personnage imaginaire, mais bien un ancêtre encore connu au XIIe siècle de la famille de Falmagne.

II. Du temps d'Otbert, évêque de Liége (1092-1117), un certain Gerulfe, *vir nobilis*, possédait, *jure hereditario*, avec sa femme Berlende et ses deux fils Heribert et Winand, des droits sur l'église de Falmagne et des biens allodiaux dans cette localité [6]. Gerulfe était le frère d'Albert de Briey [7] (en Lorraine), qui, en 1084, admi-

---

(1) *Annales Société arch. de Namur*, t. VII, p. 308; t. XIII, p. 526; t. XXI, p. 108.

(2) Chanoine Roland, « Toponymie namuroise », *ibid.*, t. XXIII, p. 507.

(3) *Analectes pour servir à l'hist. eccl.*, t. II, p. 265; H. Pirenne, *Album belge de diplomatique*, planche XVI.

(4) H. Pirenne, *op. cit.*, notice de la planche XVI par H. Schubert.

(5) Cfr. L. Labaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort*, pp. 101, 103 et ss.

(6) Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 867, 868; *Analectes*, XVI, pp. 31, 34.

(7) *Analectes*, XVI, p. 34.

nistrait le domaine (*predium*) de Donceel en Hesbaye comme fondé de pouvoir de Regnier de Briey, *servus* et membre de la *familia* de la célèbre marquise Mathilde de Toscane, veuve de Godefroid le Barbu [1].

III. Godefroid, qui fut *archevêque de Trèves* de 1124 à 1127, était né à Falmagne de parents nobles. Son père se nommait *Rutfrid* et sa mère *Fridesinde*. Il était venu dans la cité archiépiscopale à la suite de son oncle *Arnoul* qui remplit les fonctions de prévôt de la collégiale Saint-Pierre de cette ville, et qui construisit une église dédiée à la Sainte-Croix, près de la Porte blanche [2].

IV. Hillin, *archevêque de Trèves, major natu et dignitate ejus parentele* [3], se rattachait au lignage de Falmagne par sa mère. En 1164, il rappelle que celle-ci et ses ancêtres reposaient dans l'église de ce village [4]. Il était frère utérin d'Anselme de Falmagne [5], et avait une *hereditatis portio* dans l'alleu de ce nom [6]. Pendant sa jeunesse il avait étudié en France. Sa science et ses bonnes mœurs lui valurent d'être élevé, vers 1145, à la dignité de doyen du chapitre de la cathédrale de Trèves [7]. En 1152, il remplaça Albéron de Montreuil sur le siège archiépiscopal. Henri l'Aveugle, comte de Namur, avoué de la puissante abbaye de Saint-Maximin à Trèves, paraît ne pas avoir été étranger à son élection [8]. Il mourut en 1169.

V. Anselme de Falmagne, *senior, utraque linea generosi sanguinis ingenuus; liber homo; nobilis et liber;*

---

(1) J. de Chestret de Haneffe, « La terre franche de Haneffe », dans *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. 38, pp. 91, 114, 116.

(2) *Gesta Trererorum*, MGH. SS., t. VIII, p. 198; *Gesta Godefridi archiepiscopi, ibid.*, p. 200.

(3) *Analectes*, t. XVI, p. 35.

(4) *Ibidem*, p. 33.

(5) Dans un acte de 1163, Anselme de Falmagne est appelé *carne germanus* de l'archevêque Hillin (*Amplissima collectio*, t. I, col. 867). Par contre, en 1164, Hillin lui-même spécifie qu'Anselme est son frère utérin (*Analectes*, t. XVI, p. 32). Deux autres chartes de 1163 et 1166 (*Ibid.*, pp. 28, 35) désignent Anselme comme frère utérin de l'archevêque. Le doute n'est donc plus possible. Le terme *germanus* employé dans le premier acte de 1163 est certainement fautif.

(6) *Analectes*, t. XVI, p. 33.

(7) MGH. SS., t. XXIV, p. 380 *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 511.

(8) Cfr mon étude sur Henri l'Aveugle, comte de Namur, p. 55.

illuster vir, frère utérin de l'archevêque Hillin, est cité dans six actes de 1146 à 1166 (1).

VI. Anselme de Falmagne, *junior, nobilis vir; nobilis et liber; liber; miles*, fils d'Anselme senior, est cité dans treize actes de 1163 à 1213 (2). Il était *consanguineus* d'Henri, dit de Leyen, évêque de Liége (1145-1164) (3), et neveu de Godefroid de Héron, en Hesbaye (4). Anselme junior avait des droits sur l'église et la dîme de Glime dans le Brabant En 1212, il les céda, conjointement avec Jacques de Glime, à l'abbaye de Malonne (5).

Une charte de 1163 nous fournit une liste de *cognati* des deux Anselme de Falmagne, à savoir : Jean de Dave; Wautier et Godefroid de Verenne (en Famenne); Guillaume et Gervais de Neuville (en Famenne); Thierri de Faing; Arnoul de Givet et Baudouin d'Orchimont, tous qualifiés de *liberi homines* (6).

Dans cette liste, plusieurs noms méritent d'être relevés. Baudouin d'Orchimont, chevalier, était le chef de la grande famille ardennaise de ce nom; il possédait en outre des propriétés en Hesbaye (7). Thierri de Faing, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, peut être regardé comme l'un des principaux feudataires d'Henri l'Aveugle, comte de

(1) En 1146 (*Bull. Inst. arch. liégeois*, t. IX, p. 337); 1163 (*Amplissima collectio*, t. I, col. 865; *Analectes*, t. XVI, pp. 28, 30); 1164 (*Analectes*, t. XVI, p. 32); 1166 (*Item*, p. 34); *Historia Walciodorensis monasterii*, MGH. SS., t. XIV, p. 536

(2) En 1163, 1164, 1166 (dans les actes signalés dans la note précédente); 1197 (*Bull. Com. roy. hist.*, 4e série, t. I, p. 126); 1202 (*Bull. Inst. arch. liegeois*, t. XI, p. 199); 1203 (Miraeus et Foppens, t. IV, p. 388; Berlière, *Doc. inédits hist. eccl. Belgique*, p. 31); 1204 (Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. VI, p. 169); 1210 (*Cartulaire de Grandpré*, t. I, p. 2, Archives de l'État, Namur); 1212 (*Analectes*, t. XX, p. 14); 1213 (*Chartes de Saint-Lambert*, t. I, p. 170).

(3) Sur les origines de ce prélat, voir mon étude sur Henri l'Aveugle, p. 32, note 4.

(4) *Analectes*, t. XVI, p. 30.

(5) *Analectes*, t. XX, p. 14, avec la mauvaise lecture Salamagne pour Falamagne, cfr *Cartulaire de Malonne*, n° 2, fol. 44bis, Archives de l'État, à Namur. Cette cession fut confirmée en 1230 par l'évêque de Liége, *item*, p. 20.

(6) *Cartulaire de Waulsort*, n° 30, fol. 61, Archives de l'État, à Namur; le texte publié dans l'*Amplissima collectio*, t. I, col. 867, présente à cet endroit des lacunes.

(7) G. G. Roland, « Orchimont et ses fiefs ». *An. Académie archéologie Anvers*, 4e série, t. VIII (1896), p. 355.

Namur; il faisait partie de son conseil (1). Quant à Arnoul de Givet, il appartenait à la famille des châtelains de Givet, château relevant de l'évêque de Liége (2).

VII. Godefroid de Falmagne, fils d'Anselme senior et *consanguineus* d'Henri, évêque de Liége. Il mourut avant 1163 (3).

VIII. Ascele de Dave, *matrona illustris; nobilis et libera*, citée dans quatre actes de 1163 et 1166 (4), était *cognata* d'Anselme senior et de l'archevêque Hillin (5). Ses biens à Falmagne semblent avoir été importants. Nous lui connaissons une fille nommée *Helwide*, mariée à un certain *Antoine*, peut-être de Forseille, en Hesbaye (6). Son petit-fils prit l'habit religieux à Waulsort. Sa petite-fille *Florence* habitait Namur en 1163 (7).

IX. Thierri de Latour (près de Virton), *ministerialis de Bullione; castellanus; liber homo; nobilis et liber*, était châtelain de Bouillon pour l'évêque de Liége. Il est fait mention de lui dans six documents de 1148 à 1170 (8). Comme dans les chartes relatives à Falmagne il est cité avec sa femme *Mathilde*, on peut supposer que c'est par elle qu'il se rattachait à ce lignage. Il mourut avant 1175 (9).

---

(1) Voir mon étude sur Henri l'Aveugle, comte de Namur, p. 62.

(2) G. G. Roland, « Notice sur Agimont », *An. Soc. archéologique de Namur*, t. XVI, p. 254-255.

(3) *Amplissima collectio*, t. I, col. 867; *Historia Walciodorensis*, MGH. SS., t. XIV, p. 536.

(4) *Analectes*, t. XVI, pp. 29, 31, 35. *Amplissima collectio*, t. I, col. 867, 868.

(5) *Historia Walciodorensis*, *loc. cit.*

(6) Cet Antoine avait des biens *in parte sua* à Forseille en 1163 (*Analectes*, t. XVI, p. 30). Il existait à cette époque une famille de Forseille : nous citerons Godescale, Harduin et Anselme de Forseille, *liberi homines*, témoins d'un acte de 1158 (*Bull. Com. roy. histoire*, t. I, p. 115). Anselme de Mont (près de Ciney?) et Gerard de Dorinne étaient parents (*parentes*) d'Antoine (*Analectes*, t. XVI, p. 30).

(7) *Analectes*, t. XVI, p. 30.

(8) En 1148 (Roland et Halkin, *Chartes de Stavelot*, t. I, pp. 411 et 412 note); 1163 (*Amplissima collectio*, t. I, col. 867, 868, 869; *Analectes*, t. XVI, pp. 29, 31); 1166 (*Analectes*, *idem*, pp. 35, 36); 1170 (G. Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 129). A cause de ses fonctions, Thierri de Latour était appelé aussi Thierri de Bouillon.

(9) Goffinet, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 59.

Il avait trois fils : *Thierri, Héribrand* et *Nicolas*, et plusieurs filles (1).

X et XI. Thierri et Godefroid de Falmagne, *servi*, membres de la *familia* de l'église de ce lieu, cités en 1163 et 1166 (2). Ces deux personnages, fils d'un certain *Engelbert*, doivent être considérés sans aucun doute comme des gens de sainteur de franche origine ; ils étaient apparentés avec les précédents, y compris l'archevêque (3), et comptés parmi les *participes allodii* de Falmagne.

XII. Thierri Conon de Falmagne assista en 1163 comme témoin de la donation de l'église de Falmagne à l'abbaye de Waulsort (4).

XIII. Alard de Falmagne, chanoine de la collégiale Saint-Pierre à Trèves, en 1164 (5).

B. L'église et l'alleu de Falmagne.

Le village de Falmagne était un alleu qui, au XIIe siècle, apparaît comme très morcelé. Déjà Gerulfe de Briey et sa femme, qui vivaient sous l'épiscopat d'Otbert de Liége (1092-1117), n'en possédaient que la huitième partie (6). En 1163, les *participes allodii*, que nous font connaître les chartes, étaient les suivants : l'archevêque Hillin, Anselme senior et son fils, Ascele de Dave, Thierri de Latour et sa femme Mathilde, les deux frères Thierri et Godefroid.

Il serait intéressant de connaître la part respective de chacun d'entre eux. Nous ne sommes renseignés que sur celle d'Ascele. Cette dernière était propriétaire d'une mai-

(1) Goffinet, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 59.

(2) *Analectes*, t. XVI, pp. 29, 31, 35 ; *Amplissima collectio*, t. I, col. 867 ; *Historia Walciodorensis*, MGH., SS., XIV, p. 536.

(3) Ce point ressort du contexte de plusieurs actes. En 1164, l'archevêque Hillin dit que les donateurs de l'église de Falmagne à l'abbaye de Waulsort étaient ses parents (*Analectes*, t. XVI, p. 32). Or, Thierri et Godefroid figurent au nombre des donateurs. D'après la première charte de 1163, ceux-ci descendaient des fondateurs de la collégiale de Falmagne (*Amplissima collectio*, t. I, col. 866, 867).

(4) *Analectes*, t. XVI, p. 29. *Theodericus Cono* désigne bien une seule et même personne. Dans l'original aux Archives de l'État, à Namur, tous les prénoms des témoins sont suivis d'un point. Or, il n'en existe pas entre *Theodericus* et *Cono*.

(5) *Analectes*, t. XVI, p. 33.

(6) *Amplissima collectio*, t. I, col. 868, 912 ; *Analectes*, t. XVI, p. 34.

son en pierre, qu'elle avait fait construire, du tiers du moulin, de 11 1/2 quartiers de terre et de 3 serfs, Robert, Asceline et Ave, avec leurs fils et filles [1]. En 1163, elle fit don de ces biens à l'abbaye de Waulsort [2].

A cette même époque Anselme et son fils cédèrent la *sextam decimam partem totius allodii*. Mais de la teneur de la charte, on ne peut pas déduire avec certitude que c'était là tout ce qu'ils possédaient dans l'alleu [3].

L'église de Falmagne, qui avait rang d'église entière, était dédiée à saint Pancrace et possédait un autel placé sous l'invocation de sainte Geneviève. Au XIe siècle vraisemblablement, les propriétaires de l'alleu l'avaient érigée en collégiale avec quatre prébendes. Trente-deux quartiers de terre, quatre sessures avec courtils, la dîme de Falmagne, les cens capitaux des serfs de l'autel de Sainte-Geneviève, la chapelle de Wiesme et sa dîme constituaient la dotation de ces prébendes.

Les prébendiers étaient libres de toute obligation envers les *possessores fundi*, sauf à la Noël où ils devaient leur faire don de 16 deniers, de 4 pains appelés fouaces, de 4 poules et de 2 petits muids d'avoine [4].

Les fondateurs avaient conservé la nue propriété de ces prébendes et l'avaient transmise à leurs descendants. Probablement par le fait qu'elle portait sur des biens allodiaux, cette nue propriété s'était morcelée. En 1163, elle était répartie comme suit [5] :

Première prébende.
- *La moitié* avait appartenu à Gerulfe et à Berlende qui l'avait cédée à l'abbaye de Waulsort.
- *Un quart* appartenait à Anselme senior.
- *Un quart* aux frères Godefroid et Thierri.

---

(1) Ces trois serfs et leurs enfants formaient la part de la *familia*, échue à Ascele (*Amplissima*, t. I, col. 912).

(2) *Analectes*, t. XVI, p. 29.

(3) *Amplissima collectio*, t. I, p. 913. Il n'est pas dit à propos de ces derniers comme c'est le cas pour Ascele : « quidquid in eadem villa Fallemanie hereditario jure habebat vel habere poterat ». *Analectes*, t. XVI, p. 29.

(4) *Amplissima collectio*, t. I, col. 866.

(5) *Ibid.*, col. 867.

Deuxième prébende.	*La moitié* appartenait à Anselme senior. *L'autre moitié* aux frères Godefroid et Thierri.
Troisième prébende.	*La moitié* appartenait à Anselme senior. *L'autre moitié* à Thierri de Latour et à sa femme.
Quatrième prébende.	2 *parts* appartenaient à Ascele de Dave. *Une moitié* de la *3e part* à Anselme senior. *L'autre moitié* de la *3e part* à Thierri de Latour et à sa femme.

Cette division des droits et par conséquent des obligations n'avait pas été profitable à la petite collégiale. En 1163, l'église se trouvait dans un état lamentable, tombant pour ainsi dire en ruine. Quant aux prébendes, deux d'entre elles avaient pour titulaires des enfants, les deux autres de simples sous-diacres (1). Les *possessores fundi* firent abandon de leurs droits à l'abbaye de Waulsort. Sans doute, ils ne parvenaient pas à s'entendre entre eux pour la répartition des charges.

Par ces diverses acquisitions, le monastère de Waulsort devint le plus gros propriétaire foncier de Falmagne. En 1235, il arrondit encore ses domaines en achetant les biens allodiaux et féodaux de Jean de l'Ile, bourgeois de Dinant (2).

A partir de 1213, nous manquons de renseignements précis sur les destinées du lignage de Falmagne Henri de Falmagne, abbé de Waulsort de 1231 à 1251, appartenait peut-être à cette famille (3). En 1304, l'évêque de Liége chargea trois de ses vassaux de se rendre à Douzy, pour faire hommage en son nom à l'archevêque de Reims du château de Bouillon. Un des trois vassaux se nommait

(1) *Analectes*, t. XVI, p. 31.

(2) *Ibidem.*, p. 131.

(3) Dom Berlière, *Monasticon*, p. 45. Henri de Falmagne est appelé aussi Henri de Graux.

Jacquemin de Falmagne, écuyer [1]. En 1308, ce même Jacquemin de Falmagne était prévôt de Marville et de Saint-Mard, près de Virton [2]. Sur Robin de Falmagne, écuyer, nous ne savons rien, si ce n'est qu'il mourut en 1333 en laissant une rente de 6 sous à l'église de Gedinne, où il fut enterré [3].

Les destinées du lignage de Falmagne furent celles de nombreux lignages namurois. Après avoir brillé d'un certain éclat pendant plusieurs générations, il disparut brusquement de la scène de l histoire.

Dans les documents du XIIe siècle, je n'ai recueilli aucune allusion au droit de haute justice à Falmagne. Au XIVe siècle nous voyons que ce droit était exercé par le prévôt de Poilvache, donc un fonctionnaire comtal. Il est fort probable qu'il en était de même au XIIe siècle. Dans le comté de Namur, au moyen âge, le comte possédait la juridiction hautaine dans la plupart des villages.

C. Remarques diverses.

On a pu constater que plusieurs personnages du lignage de Falmagne sont qualifiés tantôt de *nobilis*, tantôt de *liber* ou de *nobilis* et *liber* à la fois. Ces deux termes sont-ils synonymes? Je ne le pense pas. *Liber homo* doit se traduire par *franc-homme*. Il y avait au XIIIe siècle un village du Namurois appelé en roman *Noville-les-frans-hommes* (aujourd'hui Noville-les-Bois). Nous connaissons les noms de quelques-uns des habitants de ce village au XIIe siècle, tels Guillaume et son frère Godescale, de Dompierre (Dompierre est le nom d'une ferme de Noville). Dans des chartes de 1146 et de 1159 ces personnages sont mentionnés comme *liberi homines* [4]. Le nom du village lui-même, *Noville-les-frans-hommes*, est traduit par *Novilla liberorum hominum* dans un document diplomatique de 1256 [5].

---

(1) Bormans et Schoolmeesters, *Chartes de Saint-Lambert*, t. III, p. 54.

(2) Goffinet, *Cartulaire d'Orval*, p. 625.

(3) C. G. Roland, *Orchimont et ses fiefs*, *op. cit.*, p. 348, note 1.

(4) *Analectes*, t. XXIII, p. 313; *ibid.*, t. XIX, p. 400; Barbier, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, t. II, p. 19.

(5) Barbier, *Histoire du monastère de Geronsart*, pp. 246, 259, 264.

Les francs-hommes sont des alleutiers; le dénombrement du comté de Namur de 1289 les appelle les *tréfonciers sur leurs tréfons* (1). Mais la propriété allodiale se morcelle sans cesse. En effet l'alleu ne constitue pas un tout indivisible, se transmettant de père à fils; à la mort du propriétaire, il est partagé à part égale entre tous les enfants, aussi bien filles que garçons. Un alleu, qui souvent à l'origine comprenait un village tout entier, se trouve en fait, à la fin du XIIe siècle, morcelé à un point qu'il est difficile de nous représenter. A cause de cette division infinie de la propriété allodiale, la classe des francs-hommes s'appauvrit de génération en génération.

Les nobles sont des chevaliers ou des descendants de chevaliers. La coutume de Namur au moyen âge reconnaît la noblesse à qui compte un chevalier parmi ses ancêtres, pourvu que la filiation soit légitime et ne dépasse point le septième degré (2). La noblesse s'est constituée comme classe sociale bien distincte, vers le début du XIIIe siècle. En 1207, Philippe le Noble, comte de Namur, déclare que pour obtenir une prébende de chanoinesse à Andenne une femme devra être noble, née de parents nobles (3). Les nobles ont des origines différentes. Les uns sont des *liberi homines*, des francs-hommes, entrés dans la chevalerie; les autres, les moins nombreux, sont des chevaliers de la *familia* comtale, lesquels se qualifient déjà de nobles au XIIe siècle (4). Le même comte Philippe s'efforça d'effacer toute distinction d'origine entre les deux classes de chevaliers en décrétant en 1212 que désormais les chevaliers de la *familia* ne seraient plus soumis au meilleur catel, coutume qu'il juge injuste, indécente et contraire à l'honneur chevaleresque (5).

---

(1) D. D. Brouwers, *Administrat. et finances du comté de Namur, cens et rentes*, t. II, *passim*.

(2) M. Houtart, *Une enquête sur les gens de lignage du comté de Namur en 1589-1590*, Mélanges de Borman, p. 405.

(3) Feminam... nobilem, nobilibus ortam parentibus. Misson, *Le chapitre noble d'Andenne*, p. 292.

(4) Il y avait aussi parmi les membres de la *familia* comtale des gens de franche origine; cfr mon étude sur Henri l'Aveugle, *op. cit.*, p. 62, à propos d'une donation de la comtesse Ermesinde.

(5) Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 297.

Pour en revenir aux francs-hommes, ceux d'entre eux qui parvinrent à la noblesse étaient, selon toute vraisemblance, des propriétaires fonciers restés assez riches pour supporter les charges et les dépenses de la vie militaire Les autres, plus atteints par le morcellement des biens allodiaux, constituèrent à partir du XIIIe siècle une sorte de classe moyenne, intermédiaire entre les nobles et les simples vilains.

Mais au XIIe siècle, époque où la noblesse était en voie de formation, un chevalier, comme Anselme de Falmagne, pouvait être qualifié à la fois de *franc-homme* (*liber homo*) et de noble homme (*nobilis*); franc-homme indiquant son origine et noble homme son rang social C'est à cette constatation que je voulais aboutir.

Une autre remarque encore est suggérée par l'étude du lignage de Falmagne.

Nous avons vu que deux archevêques de Trèves, au XIIe siècle, Godefroid et Hillin, étaient originaires de ce petit village. Ce ne furent pas les seuls Namurois que l'on trouve établis aux XIIe et XIIIe siècles dans la cité archiépiscopale. J'en donne ici une liste que je n'ose point certifier complète : *Anselme de Dave*, chanoine de la collégiale Saint-Pierre vers 1130 (1); *Alard de Falmagne*, chanoine de la même collégiale en 1164 (2); *Gerard de Falmagne*, témoin d'une charte de l'official de Trèves en 1233, probablement chanoine de la cathédrale (3); *Guillaume de Dave* senior, cité de 1223 à 1257, fut prévôt de la collégiale Saint-Siméon (4); *Renier de Dave*, frère de Guillaume, mentionné de 1246 à 1252, chanoine de Pfalzel, près de Trèves, puis chanoine de la cathédrale (5); enfin *Guillaume de Dave*, junior, dont le nom apparaît dans les chartes de 1256 à 1258, appelé chanoine de Trèves sans autre spécifica-

(1) L. Lahaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort*, p. 251.

(2) *Analectes*, t. XVI, p. 33.

(3) Beyer, Eltester, Görz, *Urkundenbuch zur Geschichte der jetzt de preussischen Regierungsbezirke Coblenz und Trier bildenden Mittelrheinischen Territorien*, t. III, p. 379.

(4) *Ibid.*, t. III, pp. 179, 262, 273, 299, 436, 622, 662, 746, 762, 797, 822, 828, 845, 858, 866, 960, 967, 985.

(5) *Ibid.*, t. III, pp. 662, 829, 858, 865, 866.

tion [1]. Dave est un village situé sur la Meuse à 7 kilomètres en amont de Namur. Au XIIe siècle, le lignage des Dave avait des liens de parenté avec celui des Falmagne. Un personnage fort en vue sur les bords de la Moselle vers le milieu du XIIe siècle était *Siger*, abbé de la riche abbaye de Saint-Maximin, qui s'élevait dans un faubourg de Trèves. Siger était originaire du Namurois; ses frères vivaient dans l'entourage du comte Henri l'Aveugle [2]. Je dois signaler encore le clerc *Baudry*, natif du bourg de Florennes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. En 1147, lors d'un séjour du pape Eugène III à Paris, Baudry était clerc de la curie romaine. L'archevêque Albéron de Montreuil, qui eut l'occasion de l'entendre plaider, fut charmé de son talent et le ramena avec lui à Trèves, où il le nomma écolâtre de la collégiale Saint-Pierre [3]. Baudry célébra les mérites et les hauts faits de son bienfaiteur dans des *Gesta Alberonis archiepiscopi* qu'il écrivit après la mort de celui-ci. Il note, entre autres, ce trait qu'Albéron ne parlait l'allemand qu'avec difficulté [4] Le prélat, en effet, était Lorrain de naissance.

Dans ses *Origines de l'influence française en Allemagne* [5], M. Reynaud déclare qu'au XIIe siècle l'archevêché de Trèves fut un véritable foyer de civilisation française. Il n'est pas douteux que nos Wallons du pays de Namur n'aient contribué, eux aussi, à ce rayonnement de la pensée romane en Rhénanie.

FÉLIX ROUSSEAU.

---

(1) BEYER, ELTESTER, GÖRZ, *Urkundenbuch zur Geschichte* etc., *op. cit.* t. III, pp. 985, 996, 1007, 1053.

(2) Cfr mon étude sur Henri l'Aveugle, p. 45.

(3) MGH., SS., t. VIII, p. 254.

(4) Gallia lingua natus in teuthonica non erat expeditus. *Ibidem*, p. 257.

(5) T. I, p. 483.

Jean d'Ypres ou de Saint-Bertin († 1383)

Contribution à l'histoire de l'hagiographie médiévale en Belgique.

Dans l'étude que nous avons publiée naguère sur les *Vitae* ou biographies des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique (1), nous avons examiné une quantité considérable de matériaux, dont l'ensemble se répartit sur plusieurs siècles. Certaines *Vitae* étudiées par nous, comme par exemple celle de saint Vaast, remontent au VIIe siècle; d'autres datent du XIVe, et l'ensemble des productions hagiographiques dont s'occupait notre travail appartient à toutes les époques enfermées entre ces deux dates. Il en résulte que des constatations et des conclusions de portée générale furent possibles Nous en avons indiqué quelques-unes dans le dernier chapitre de notre livre, notamment au sujet de l'existence et de l'origine des « cycles » hagiographiques, c'est-à-dire de séries entières de *Vitae* qui dépendent les unes des autres et qui, souvent, sont copiées les unes des autres (2).

---

(1) *Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (Recueil des travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, fascicule 17.) Louvain-Paris, 1907. 447 pages.

(2) *Op. cit.*, p. 434-436, et le tableau encarté dans le volume. — « On ne saurait trop, et pour l'honneur des saints et pour le progrès de la saine hagiographie, se mettre en garde contre l'illusion de ceux qui ne se bornent pas à vénérer les saints, mais croient devoir, par respect pour eux, canoniser aussi en quelque sorte les ouvrages par lesquels la postérité a voulu célébrer leur gloire et dans la rédaction desquels la connaissance des faits n'a malheureusement pas toujours été de pair avec la piété qui inspirait les écrivains » (A. Poncelet, « Les saints de Micy », dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXIV, 1905, p. 5 sv.).

L'indication de ce résultat était loin d'épuiser la série de constatations générales, caractérisant l'ensemble du « genre » hagiographique, que nous suggérèrent nos recherches. Nous nous étions réservé de revenir sur ces constatations dans un nouveau volume, dont plusieurs circonstances ont, bien malgré nous, retardé jusqu'ici la publication.

Nous croyons qu'il est utile de résumer ici les principales de nos conclusions générales, comme une espèce d'introduction à l'étude sur l'hagiographe Jean d'Ypres ou de Saint-Bertin. En effet, si nous faisons connaître de plus près cette intéressante figure, c'est précisément parce que, en tant qu'hagiographe, Jean occupe une place à part dans l'ensemble des productions de la littérature médiévale belge que nous avons étudiées. C'est un hagiographe qui, tout en se révélant enfant de son époque et tout en sacrifiant aux exigences et aux traditions du genre hagiographique, se distingue cependant par des dispositions critiques, exceptionnelles dans le monde des écrivains de cette catégorie. De tous les hagiographes — la plupart anonymes — dont nous avons étudié l'œuvre dans notre *Étude* citée, il n'y en a que trois qui, parmi les rédacteurs de biographies non contemporaines, méritent une place à part. Ce sont : Hucbald de Saint-Amand († vers 930) (1), Hériger de Lobbes († 1007) (2) et Jean de Saint-Bertin.

Si Jean mérite notre attention parce qu'il est une figure peu commune dans le monde des biographes qui s'occupèrent des gestes des saints mérovingiens de Belgique, il est nécessaire que nous fassions connaître dans ses grands traits le « genre » littéraire dont l'hagiographe yprois ne suit pas servilement les traditions. En essayant de caractériser ce genre pour une partie restreinte uniquement à l'hagiographie des saints mérovingiens de notre

---

(1) Cf. Desilve, *De schola Elnonensi*, p. 93 et suiv. Louvain, 1890. Voir aussi A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, I. *Mérovingiens et Carolingiens*, n° 798. Paris, 1902.

(2) Cf. S. Balau, *Les sources de l'histoire du pays de Liége*, p. 121-146. Bruxelles, 1903; G. Kurth « Hériger », dans la *Biographie nationale*, t. IX, col. 246; Le même, *Notger de Liége*, t. I, p. 332 sv. Bruxelles-Liége, 1905.

pays [1], nous nous baserons sur les constatations réunies au cours de notre enquête publiée en 1907.

* * *

Comme le savant bollandiste H. Delehaye l'a fait observer dans ses *Légendes hagiographiques* [2], l'œuvre de l'hagiographe peut être historique, mais elle ne l'est pas nécessairement. On ne peut oublier que le document hagiographique — qu'il s'appelle *Vita*, *Passio*, *Miracula*, *Translatio* ou *Elevatio* — est toujours inspiré par le culte des saints et destiné à promouvoir celui-ci : il a pour but principal l'édification. *Ad edificationem Christi fidelium* est une formule qui revient continuellement sous la plume des hagiographes. Ceux-ci ont surtout en vue de présenter la personne du saint sous le jour le plus favorable, de convaincre le lecteur que le héros dont ils retracent la vie a approché de très près ou a complètement atteint l'idéal de la sainteté, que par conséquent il est digne du respect, de l'amour et de la vénération des fidèles.

Pour les hommes du moyen âge — aussi bien les écrivains que le public — le saint est avant tout « l'homme qui fait des miracles », ou, pour employer l'expression des hagiographes eux-mêmes : *vir virtutibus et miraculis refulgens* [3]. C'est pourquoi, lorsque la tradition orale ne peut

---

(1) Pour l'étude du genre hagiographique dans son ensemble, cf. H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*. Bruxelles, 1905 ; Günter, *Legendenstudien*. Cologne, 1906 ; Zoepf, *Das Heiligenleben im X. Jahrhundert*. Leipzig, 1908 ; H. Delehaye, *Les légendes grecques des saints militaires*. Paris, 1909 ; Le même, *Les Passions des martyrs et les genres littéraires*. Bruxelles, 1921. Nous renvoyons aussi à notre article « Der gegenwartige Stand der hagiographischen Forschung », dans la revue *Die Geisteswissenschaften*. Leipzig, t. I, 1913-1914, p. 210-214.

(2) Page 2.

(3) Il est à remarquer que par *virtutibus* on ne peut entendre les *vertus* du saint, *miracula* rendant alors le concept *choses miraculeuses*. *Miracula* et *virtutes* sont employés indifféremment pour intituler le recit des miracles du saint. Par exemple *Miracula S. Agnetti abbatis*, d'autre part : *Virtutes quae facta sunt post discessum beatae Geretrudis abbatissae* ; *Vita Silvini*, ch. 13 : « Et non mirum si Dominus Jesus Christus per suum servum tanta peregit miracula in mundo, qui ei ab adolescentia placuit, cum etiam aliquando falsos christianos patiatur facere virtutes. » (Pour la *Vita Silvini*, voir notre *Étude critique*, citée plus haut, p. 415 sv.) — Voir Ducange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, sub verbo : *virtutes*.

livrer au rédacteur d'une biographie de saint des renseignements sur cet aspect capital de la vie de son héros, l'écrivain se tire de la difficulté en recourant à des affirmations ou des lieux communs qui sonnent presque toujours comme suit : « Le lecteur doit bien savoir que la grande quantité de ses miracles nous est inconnue ; la faute en est partiellement à la négligence des écrivains qui nous ont précédé, partiellement à la mentalité des informateurs d'aujourd'hui, qui ne voulaient point ennuyer le lecteur par cette énumération (1) » D'autres fois, l'auteur se contente d'affirmer : « Si nous avions le courage de raconter les miracles que le saint [ou la sainte] a faits après sa mort, c'est le souffle qui nous ferait plus vite défaut que la matière (2). »

Dans le plan classique d'une biographie de saint — que presque tout hagiographe suivait servilement (3) —, une partie était d'ailleurs réservée pour les passages traitant des miracles du personnage.

Pour comprendre la mentalité des hagiographes, nous ne pouvons pas non plus oublier une caractéristique du culte des saints qui a été mise en lumière par M. A. Dufourcq (4) : ce culte, dans son origine et dans son expression, est essentiellement local. C'est à l'endroit où le saint est enterré, où se dresse son mémorial (tombe ou chapelle), où la foule accourt pour jouir de ses faveurs et de son intervention auprès de Dieu, que son culte est le plus vivace et que, d'ordinaire, la première biographie est composée (5).

---

(1) P. ex. « Vita Audomari secunda », ch. 13 (*Étude critique...*, p. 405-407).

(2) P. ex. « Vita Pharahildis » (*Étude critique...*, p. 303-304).

(3) Voir p. ex. le prologue de la *Vita Autberti* : « Id vero lector a nobis curiosius requirere non debet ut beati viri gesta *continenti ordine* scribantur, videlicet : quibus oriundus natalibus, quibus initiis eius sancta infantia, *quibus adolescentia miraculis claruit...* »

(4) *La Christianisation des foules* (Collection « Science et Religion », fasc. 252) et le livre *L'Avenir du christianisme*, V. *L'Église du IIIe au XIe siècle. Le Christianisme et les Barbares*, p. 74 et suiv. Paris, 1911. Voir aussi : H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, p. 48 sv. Bruxelles, 1912 ; et P. Dörfler, *Die Anfänge der Heiligenverehrung nach den römischen Inschriften und Bildwerke*. Munich 1913.

(5) Cf *Vita Silvini*, ch. 22 : « Multas quidem virtutes ob meritum S. Silvini post eius beatum transitum operatus est Dominus in finibus Teruanensium, *maxime in eo loco, ubi ipse corpore requiescit*. » Rapprochez l'expression typique de beaucoup d'actes de donation : « ubi ipse [Sanctus] preciosus requiescit in corpore. »

Dans son livre *La monarchie franque* (1), Fustel de Coulanges a écrit une phrase remarquablement suggestive : la biographie du saint, dit-il, est souvent « la légende explicative des reliques ». En effet, de même qu'aujourd'hui des écrivains pieux rédigent un *Guide* ou un *Manuel du pèlerin* à l'usage des fidèles qui se rendent à des endroits de pèlerinage renommés, de même les hagiographes médiévaux rédigent la *Vita* pour faire connaître la vertu curative des reliques (2) ou la puissante intervention du défunt.

Grâce à la présence des reliques, l'église ou le monastère qui en est l'heureux possesseur est l'objet de donations pieuses, par lesquelles rois, grands propriétaires, fonctionnaires essaient de se concilier le puissant patron de l'endroit. C'est grâce à la possession de reliques des saints Wandrille, Ansbert, Vulfran, Gudwal, Bertulphe, Amalberge que le monastère gantois de Saint-Pierre, au mont Blandin, fut si généreusement doté par le comte de Flandre Arnoul le Vieux, au xe siècle, et si l'autre abbaye gantoise, celle de Saint-Bavon, n'attirait guère l'attention du prince, c'est que son trésor de reliques, en comparaison de celui de l'abbaye rivale, était peu appréciable (3).

Il n'est dès lors pas étonnant que bien des hagiographes, poussés par le désir de favoriser l'église ou la communauté à laquelle ils appartiennent, aient essayé de montrer que le fondateur de leur monastère ou le saint qui repose dans leur église ou dont ils possèdent les reliques est plus puissant que le patron de l'abbaye voisine, qui est en ce

---

(1) Page 10. Paris, 1888.

(2) Le ch. 5 des *Miracula S. Ursmari* nous raconte que les moines de Lobbes donnent des fragments de reliques à un de leurs confrères qui désire les envoyer dans son pays d'origine, et on y ajoute « libellum vitae sanctorum ». [Ursmari et Ermini]. Le ch. 2 de l'*Historia miraculorum* [S. Ursmari] *in circumlatione per Flandriam* raconte, à propos d'un moine étranger qui souffre des dents : « Coepit requirere a nobis si quod exinde nossemus medicamentum. Nos nihil quidem, *sed dedimus ei vitam sancti legendam*, in qua refertur novem annis et septem hebdomadibus eandem sustinuisse passionem. » C'était une invitation à invoquer S. Ursmer comme patron.

(3) Voir sur la lutte entre les deux abbayes mon *Etude critique*..., p. 358 sv. ; Monseur, *Les moines et les saints de Gand*. Bruxelles, 1907 (complète et combat en partie l'étude de Holder-Egger sur le même sujet).

moment-là le centre d'un pèlerinage très fréquenté. Un exemple typique d'une telle préoccupation, c'est la *Vita Remacli*, dont l'auteur, un moine de Stavelot, désirant favoriser son monastère au détriment de Liége, où le culte de saint Lambert attirait les foules, rédige une biographie de Remacle en pillant consciencieusement la *Vita Lamberti* et en arrangeant son récit de façon à mettre son héros à l'avant-plan et à faire rentrer dans l'ombre saint Lambert (1).

Parmi les buts que se proposent les hagiographes, on peut encore citer la défense de possessions ecclésiastiques, d'immunités ou de privilèges. L'on n'ignore pas que, au IXe et au Xe siècle, les actes privés, rédigés par des particuliers sans participation des pouvoirs publics, avaient perdu beaucoup de leur valeur probante (2). Le serment, le duel judiciaire et l'ordalie commencent à jouer de nouveau le rôle principal dans la procédure devant les tribunaux. L'Église, à laquelle le droit canon interdisait l'usage du « glaive », n'avait d'autre moyen pour attester ses droits que la preuve documentaire, et, pour donner à cette preuve une valeur particulière, elle en appelle au saint. Dans les biographies de saints, l'écrivain insistera souvent sur le fait que tel domaine ecclésiastique, qui est menacé par un seigneur féodal, a été cédé autrefois au saint patron de l'endroit, et il s'ensuit que celui qui serait assez téméraire pour s'emparer de ces biens, n'échapperait pas à la vengeance de ce saint (3).

C'est en rapport avec ces idées que la formule comminatoire des actes de donation se termine souvent par les

---

(1) G. Kurth, « Notice sur la plus ancienne biographie de saint Remacle, pour servir à l'histoire des supercheries littéraires », dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e sér., t. III, p. 355 sv. Voir la critique — non convaincante — de cet article de Kurth par M. F. Baix, « Nouvelles recherches sur les deux biographies de S. Remacle », dans *Mélanges Charles Moeller*, t. I, p. 267, n. 1.

(2) Cf. Posse, *Die Lehre von den Privat-Urkunden*, II. *Diplomatik*, p. 62. Leipzig, 1887.

(3) L. Zoepf, *Das Heiligenleben im X. Jahrhundert*, p. 18 sv.; M. Stimming, « Die heilige Bilthildis. Ein Beitrag zur Forschung ueber Urkundenfalschung und Heiligenlegende », dans les *Mitteilungen des Oesterreichischen Instituts für Geschichtsforschung*, 1917, t. XXXVII, p. 234-235.

mots : *Indignationem SS. Apostolorum Petri et Pauli se noverit incursurum* (1).

La légende de l'origine de la dîme d'Amberloux, appartenant à l'abbaye de Saint-Hubert, a été ainsi introduite dans la *Vita Beregisi*, qui attribue la fondation de cette dîme au saint lui-même. Le comte de Namur, qui s'en était emparé au XIe siècle, comprit fort bien l'allusion que le biographe de Bérégise avait faite dans la *Vita* (2).

Les « cycles hagiographiques » ou séries de plagiats dont nous avons démontré l'existence dans notre *Étude critique* citée, sont la conséquence de l'idée que se font les hagiographes du genre de travail auquel ils se livrent. Les auteurs de pièces hagiographiques connaissent et distinguent deux sortes d'écrits : les uns auxquels on est obligé d'ajouter foi — c'est l'Écriture sainte dans toutes ses parties —; les autres au sujet desquels il est permis de se montrer sceptique ou défiant. L'hagiographe a parfaitement conscience que ses propres écrits appartiennent à cette dernière catégorie. Il s'ensuit, comme le dit le R. P. Delehaye (3), qu'il prend beaucoup de libertés avec la vérité historique. Son œuvre est surtout une œuvre littéraire; beaucoup de remaniements postérieurs de biographies anciennes doivent leur origine au souci de l'effet

---

(1) Pour la base juridique de cette formule, cf. R. Köstler, « Huldentzug als Strafe » (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, éd. U. Stutz, fasc. 62), p. 68 sv. Stuttgart, 1910.

(2) Voir mon *Étude critique*, p. 113, 119-120. — Voici un texte intéressant destiné à défendre l'inviolabilité du droit d'asyle : nous l'empruntons aux *Miracula S. Ursmari*, ch. 6 : « De eodem castro [Grignart], tempore quo bellum inter eos et Tudinienses agebatur, cum aliis pluribus quidam pistor Laubias venerat, faeces ad conficiendos panes petiturus. Aderant etiam aliquanti de Tudiniensi clientela et ex verborum injuriis, ut fit, orta est inter eos gravis seditio. Irruunt alteri in alteros, et ut quemque casus armaverat, permixtum vulgus desaevit. Fugiunt Tudinienses et in ecclesia S. Ursmari *velut tutissima proteguntur asylo*. At vero ille pistor correpto arcu, dum unum illorum intra monasterium telo appetit, nutu Dei volans sagitta januae infigitur. » La vengeance de saint Ursmer ne se fait pas attendre : le boulanger meurt misérablement. — Sur les origines et les éléments du droit d'asyle, cf. J. Gröll, « Die Elemente des kirchlichen Freiungsrechtes mit besonderer Berücksichtigung der oesterreichischen Entwicklung dargestellt » (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, fasc. 75 et 76). Stuttgart, 1911.

(3) *Les légendes hagiographiques*, p. 95.

littéraire (1). De là l'habitude de la compilation — choix de morceaux divers bien rédigés, reliés par quelques transitions souvent peu habiles — et aussi du plagiat. C'est le plagiat, auquel ont recours la plupart des hagiographes, qui explique en partie la formation des « cycles hagiographiques ».

Il est presque superflu de dire que l'esprit critique est généralement absent chez la plupart des écrivains médiévaux (2). D'ordinaire l'hagiographe estime qu'il n'est guère besoin de rechercher l'origine ou la provenance des renseignements qui lui sont communiqués ou qu'il est parvenu à se procurer péniblement. La tradition populaire lui suffit : *ut fertur*, *ut dicitur* sont chez lui des formules favorites. Arrive-t-il maintenant que cette tradition populaire ne lui fournit point une quantité suffisante de détails ou d'anecdotes ou qu'elle ne signale pas assez de faits miraculeux, l'auteur de la biographie se croit obligé de combler ces lacunes. C'est le moment de recourir aux lieux communs, aux « thèmes » hagiographiques, ces traits universellement applicables dont l'ensemble crée le type *abstrait* du saint. Si l'auteur est peu érudit — et c'est souvent le cas (3) —, il ne réussit même pas toujours à trouver les généralités ou les thèmes dont il a besoin et à les mettre sur parchemin dans une langue plus ou moins littéraire. C'est pour ce motif que tant de ces moines et de ces écrivains pieux ont recours à la copie, au plagiat. La bibliothèque ou le *scriptorium* de l'abbaye ou de l'église contient souvent l'une ou l'autre *Vita* qui peut passer pour un modèle, elle possède peut-être une œuvre de quelque écrivain renommé — par exemple Alcuin —; dès lors, l'hagiographe n'hésite point à copier de ce modèle les passages et les thèmes qui peuvent être adaptés à son travail. C'est ce que fit notamment l'auteur de la biographie

(1) On en trouvera de multiples exemples dans notre *Étude critique..*, passim.

(2) Voir M. Schultz, *Die Lehre von der historischen Methode bei den Geschichtschreibern des Mittelalters, VI.-XIII. Jahrhundert*. Berlin-Leipzig, 1909; G. Menge, « Kritik in den Heiligenleben des Mittelalters. Ein Beitrag zur Geschichte der Hagiographie », dans le *Katholischer Seelsorger*, 1905, p. 61 sv.

(3) Voir F. F. J. Lecouvet, « L'instruction publique au moyen âge », dans le *Messager des sciences et des arts*, 1855, p. 171 sv.; 1856, p. 147 sv.; 1857, p. 63 sv.

de saint Mommelin, évêque de Noyon-Tournai († vers 686), qui emprunta à la *Vita Richarii* d'Alcuin nombre de lieux communs (1). C'est ainsi aussi que la *Vita Radegundis* de Venantius Fortunatus († 609) a été pour plusieurs biographes des saints de Belgique à l'époque mérovingienne une mine dont ils ont extrait abondamment ce qu'ils étaient incapables d'inventer ou de rédiger eux-mêmes (2).

C'est la renommée littéraire de leurs auteurs et le fait que ces deux *Vitae* se trouvaient dans presque toutes les bibliothèques monastiques (3), qui peut expliquer qu'on les voit si souvent plagiées par des écrivains postérieurs, peu lettrés et pauvres d'imagination (4).

Ces quelques données auront suffisamment caractérisé le genre hagiographique tel qu'il se révèle dans l'étude des productions consacrées aux saints mérovingiens de notre pays, pour que nous puissions passer à l'étude de Jean d'Ypres et relever ce qui le distingue et ce qui le rapproche des autres hagiographes médiévaux étudiés par nous (5).

* * *

Jean le Long *(Longus)* naquit à Ypres. Il entra comme moine à l'abbaye de Saint-Bertin; en 1345, on le trouve comme étudiant à l'Université de Paris; en 1365 il rentra à son abbaye, dont il finit par devenir abbé (6). Il occupa

---

(1) Voir notre *Étude critique...*, p. 380 sv.

(2) *Ibidem*, p. 436 et le tableau encarté dans le volume. W. Meyer (« Der Gelegenheitsdichter Venantius Fortunatus », dans les *Abhandlungen* de Goettingue, Phil.-histor. Klasse, nouv. sér., t. IV, 5, 1901, p. 4 sv.) a montré que les œuvres de cet écrivain ont été remaniées à l'époque carolingienne.

(3) Cf. M. Manitius, « Geschichtliches aus mittelalterlichen Bibliothekskatalogen », dans le *Neues Archiv*, 1907, t. XXXII, p. 649-709, et le livre bien connu de Gottlob, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken*.

(4) Pour les exceptions, voir R. Teuffel, *Individuelle Persönlichkeitsschilderung in den deutschen Geschichtswerken des 10. und 11. Jahrhunderts*. Leipzig, 1912.

(5) Les constatations faites ici au sujet du genre hagiographique peuvent être répétées dans d'autres parties de cettte littérature, pour divers pays et pour diverses époques. Voir notamment les ouvrages de Delehaye, Günter et Zoepf, cités plus haut.

(6) Cf. H. de Laplane, *Les abbés de Saint-Bertin d'après les anciens monuments de ce monastère*. Saint-Omer, 1854-1855.

cette charge pendant dix-sept ans. Il mourut en 1383, comme l'apprend l'épitaphe placée dans la chapelle de Saint-Denys, à l'abbaye de Saint-Bertin : « Hic iacet piae memoriae Johannes oriundus de Ypra quondam abbas huius monasterii, qui rexit 17 annis et obiit anno Domini 1383, secunda die mensis Januarii. Orate pro eo. R. I. P. Amen (1). »

Jean d'Ypres nous a laissé une œuvre de valeur, la *Chronica monasterii sancti Bertini*, dans laquelle il a retracé l'histoire de son abbaye de 590 à 1294. Il n'a pas eu le temps de terminer l'ouvrage (2), rédigé avec soin et pour la confection duquel il a consulté nombre de sources, dont certaines nous sont conservées et dont d'autres sont perdues.

Suivant la tradition du genre chronistique, Jean rappelle les faits d'histoire générale, d'histoire locale et d'histoire corporative qui sont étrangers à son monastère ou indirectement en rapport avec les annales de Saint-Bertin ; il a consulté l'histoire des papes, des empereurs, des rois de France et des comtes de Flandre, bienfaiteurs de l'abbaye (3). Quant à l'histoire des autres abbayes bénédictines et celle de son propre manastère, il a utilisé la copieuse littérature hagiographique qu'il pouvait trouver dans le *scriptorium* de son abbaye, et dont plusieurs éléments nous sont parfaitement connus : les *Vitae* des saints Bertin, Omer, Folcuin, Silvin, Remi, Vaast, Ouen, Éloi, Amand, Mommelin, Erkembodon, Humfride, Fulcon, Gérard, Grimbald, Walbert, Faron et Winnoc (4). Il s'est aussi servi d'un certain nombre de compilations qui constituaient les

---

(1) Cf. A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. II, n° 1782; Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 445-446; Potthast, I, p. 669-670.

(2) Publié par Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 445-776. M. Holder-Egger en a donné les parties originales dans les *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores*, t. XXV, p. 747-866.

(3) « Collegimus ex chronicis Paparum, imperatorum, regum Franciae, ducum austrasiorum et brabantinorum, comitum Flandriae et Ghisnarum... » (Martène, *o. c.*, col. 448).

(4) « Collegimus enim ex legendis sanctorum Bertini, Audomari, Folcuini, Silvini, Remigii, Vedasti, Audoeni, Eligii, Amandi, Mommolini, Erkembodonis, Hunfridi, Fulconis, Gerardi, Grimbaldi, Walberti, Pharonis, Winnoci... » (Martène, *o. c.*, loc. cit.).

encyclopédies de l'époque, comme les œuvres de Thomas de Cantimpré. Le soin que Jean d'Ypres a mis à s'entourer de tous les renseignements possibles nous est révélé par le fait qu'il a consulté les « antiquités » de Saint-Bertin même, c'est-à-dire les annales, les chroniques et les récits qui concernent directement le monastère. Il a poussé ses recherches plus loin encore. Ne se contentant point des sources littéraires, il a examiné les archives de plusieurs églises (1) et certains documents officiels lui ont servi à compléter l'ensemble de ses informations (2).

Jean rédigea la Chronique lorsqu'il était déjà abbé de Saint-Bertin (3). C'est l'œuvre principale de l'auteur et l'on y trouve la trace incontestable de ses études universitaires à Paris, tant à cause de la supériorité de la composition que de la façon exceptionnelle dont il a procédé aux recherches et dont il a fait l'examen de ses sources d'information.

Une œuvre moins considérable que la chronique, mais qui nous intéresse plus directement que celle-ci, c'est la biographie de saint Erkembodon. Nous y consacrerons un examen attentif dans les pages qui suivent.

* * *

La *Vita Erkembodonis* (4) retrace l'histoire d'Erkembodon, quatrième abbé effectif de Sithiu depuis 717, qui s'employa à faire respecter dans son monastère la règle de saint Benoît et qui sut, par une administration ferme et exemplaire, développer considérablement le temporel de

(1) « Archivis quoque publicis ecclesiarum Sancti Dionysii areopagitae, Bergensis, Watinensis, Marchianensis, Blangiacensis, Audernensis » (Martène, *o. c., loc. cit.*).

(2) « Itemque ex testibus mille privilegiorum et chartarum authenticarum tam istius quam aliarum ecclesiarum, ex eorum sigillis auctoritate credentiam, ex die et consule tempora temporibus et ex causis in eis contentis negotia negotiis concordando... » (Martène, *o. c., loc. cit.*).

(3) Voici en effet un passage qui le prouve : « Si quando vero placitum et utile quid occurrat, opificem piis ad Deum precibus adiuvet, qui se quinquaginta et octo abbatum ultimum tempore meritis, ordine et dignitate cognoscens, se Sythiensium orationibus recommendat humillime. »

(4) Cf. Potthast, *Bibliotheca historica medii aevi*, t. II, p. 1294; A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, n° 554. Pour les éditions, voir la *Bibliotheca hagiographica latina*, t. I, n° 2599.

l'abbaye, soit par des achats, soit par les libéralités qu'il provoqua de la part des rois Childéric II et Thierry IV. A la mort de Ravangaire, évêque de Térouanne, Erkembodon fut élu chef de ce diocèse (723), tout en conservant la direction de l'abbaye de Sithiu. Il mourut en 742 (1).

Dans le prologue de la *Vita*, Jean d'Ypres se nomme *frater Joannes, Dei patientia Sithiuensis coenobii minister humilis*, ce qui implique qu'à ce moment il n'était pas encore abbé de Saint-Bertin. La *Vita* est donc antérieure à la *Chronica*, et de fait, elle est mentionnée dans celle-ci comme existant déjà (2).

La *Vita*, comme la chronique, révèle les mêmes qualités littéraires et critiques; c'est le moment de les étudier dans leur ensemble.

D'abord, l'œuvre de Jean d'Ypres nous offre des réflexions critiques générales, qui sont de nature à mettre en lumière ses conceptions et ses procédés. Dans le prologue de la *Vita Erkembodonis*, l'auteur appuie sur le fait que son œuvre ne contient aucune fiction, que toutes ses données sont empruntées à des sources qu'il est prêt à citer : « Sciant, quicumque haec legerint, nihil nos de propriae adinventionis novitate scripturos, sed quod in veteribus scriptis sparsim et confuse reperimus, pro modulo nostro colligemus et ordinabimus (3). » Certes, c'est là une formule que n'hésitent point à employer les hagiographes dont l'œuvre est partiellement, même totalement un produit de leur imagination, mais chez Jean d'Ypres, cette affirmation répond à la réalité. Pour lui, il existe deux moyens de prouver la vérité de ce qu'il raconte : l'autorité des documents et le raisonnement : « auctoritate simul et ratione, si necesse fuerit, per Dei gratiam defendere et probare valentes quidquid scripserimus. »

---

(1) Voir notre *Étude critique...*, p. 424. Sur l'organisation domaniale de l'abbaye de Saint-Bertin, voyez G. W. Coopland, « The abbey of St-Bertin and its neighbourhood, 900-1350 » (*Oxford studies in social and legal history*, t. IV). Oxford, 1914.

(2) *Ibidem*.

(3) Comparez le prologue de la *Chronica* : « ... Sumendo de quolibet quod ad propositum spectare visum est, nihil asserendo quod non authenticis scriptis approbatur » *Prologus*[2], *loc. cit.*, col. 448.

Les recherches de Jean sont, en réalité, étendues : nous l'avons entrevu à propos des sources de sa Chronique : annales, chroniques, histoires générales, vies des saints d'une part, chartes, diplômes et archives ecclésiastiques d'autre part, ont été examinés. La même sollicitude d'information se retrouve chez l'hagiographe : « Nos itaque, dit Jean, quia in veteribus chartis et annalibus nostris quaedam de hoc sancto scripta nos reperisse meminimus, aliquid de eo scribere proposuimus (1). »

L'examen de la *Vita Erkembodonis* même nous fait retrouver ces sources — que nous appelons aujourd'hui sources d'archives et sources littéraires. L'auteur emploie le catalogue des abbés de Saint-Bertin pour déterminer l'ordre de succession de son héros dans la liste abbatiale (2). Pour nous dépeindre la vie active du saint, sa sage administration et les soins qu'il consacre au temporel de l'abbaye, il utilise constamment les diplômes des rois mérovingiens, accordant des immunités judiciaires et fiscales, des actes de donation publics et privés.

La *Chronica* nous offre le même exemple de souci documentaire : citons ainsi la cession de la villa de *Rumilico* à Dodebert par l'abbé Rigobert en 710 (3), la donation de Wormhout par Wenemar en 695 (4), le diplôme de Clovis III confirmant les privilèges de l'abbaye en 691 (5), la donation du noble Amalfride en 679 (6). Non seulement Jean nous donne généralement une analyse du contenu de ces diplômes et de ces chartes, mais il ajoute, dans sa Chronique, l'incipit et la date complète de ces pièces, ce qui nous permet de les identifier et de contrôler sa documentation (7).

---

(1) *Vita Erkembodonis*, prologue.

(2) *Vita*, ch. 2. Voir le « Lamberti Audomarensis series abbatum S. Bertini » (*Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XIII, p. 698).

(3) Martène, *o. c.*, col. 475, pars XIV.

(4) *Ibidem*, col. 473-474, pars XIII.

(5) *Ibidem*, col. 472, pars XIII (Cf. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 215 ; Pertz, *Diplomata*, t. I, p. 52).

(6) *Ibidem*, col. 471, pars XII.

(7) La plupart de ces actes nous ont été conservés ; ils sont publiés par Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 41-42, 44, 47-49. Paris, 1840. — Voici comment Jean s'exprime p. ex. au sujet de la donation de *Rumilico* : « Cuius emtionis carta sic incipit : Domino... »

Outre les sources écrites, Jean d'Ypres accueille aussi les informations de la tradition orale, dont il examine au préalable l'antiquité et par conséquent la valeur : « Celebris autem adhuc extat fama, ex antiqua seniorum relatione auctoritatem trahens (1). »

D'ordinaire, Jean cite les sources où il puise ses affirmations et où il trouve un témoignage. Parlant d'Erkembodon, il donne comme référence le catalogue des abbés du monastère (2) ; dans la Chronique, il nomme les vies de saints qu'il utilise dans son récit : « Dicitur enim in beati Bertini legenda (3) », « Sic enim dicitur in ejus [Silvini] legenda (4) ». L'auteur n'en fait cependant pas une règle : quelquefois, il ne cite point nommément sa source parce que le lecteur connaît ou est censé connaître suffisamment les productions de la littérature hagiographique locale ou régionale, qu'on trouvait dans toutes les bibliothèques et dont on donnait lecture le jour de la fête des saints (5). Lorsqu'il s'agit d'actes de vente ou de donation, l'auteur se livre d'ordinaire à un travail que nous appelons maintenant la confection de régestes diplomatiques : il en est ainsi pour la prélature des abbés du monastère, à propos desquels diplômes, chartes, actes divers sont cités consécutivement avec leur incipit et leur date. Souvent, à la fin du chapitre résumant la gestion d'un abbé, Jean énumère tous les actes passés sous cet abbé (6). Comment Jean d'Ypres interprète-t-il et utilise-t-il ses sources et quelle est l'autorité qu'il leur accorde? Généralement, il ne donne et ne reprend dans son récit que ce que les documents lui fournissent; il ne hasarde pas de conjectures, il

---

(1) *Vita*, ch. 6.

(2) *Vita*, ch. 2.

(3) Martène, *o. c.*, col. 474, pars XIV.

(4) *Ibidem*, col. 479. cap. III.

(5) « Actus autem apostolorum vel Apocalypsis Joannis pro novitate gaudii Paschalis legentur... vel gesta sanctorum confessorum ac martyrum in solemnitatibus eorum, ut populus intelligat quantum Christus amaverat famulum... » (Texte cité par Mgr. Duchesne, *Les origines du culte chrétien*, p. 194.) Autre exemple : « Procedente vero lectore, qui beatae passionis recenseret historiam, ut revolvit librum... » Grégoire de Tours, *De virtutibus S. Juliani*, ch. 16.

(6) P. ex. pour Erkembodon : « Cartas seu privilegia quas sanctus acquisivit Erkembodo sunt numero quatuor... »

ne cherche guère à découvrir ce que le document qu'il a à sa disposition ne lui révèle pas. Il fera, par exemple, la remarque suivante : « Utrum autem reliquae possessiones, quas praedictae ecclesiae non habere noscuntur, in jus transierint Morinensis ecclesiae, vel quo devenerint, temere difinire non audemus, cum aliquam in chartis vel scriptis certitudinem inde nondam reperimus (1). » C'est là un scrupule que la littérature hagiographique que nous avons examinée ne fournit pas très souvent.

Jean est tout aussi circonspect à propos des miracles. Dans la *Vita Erkembodonis*, au chapitre 5, il nous avoue son ignorance au sujet des faits merveilleux de la vie de son héros : « fere nulla eum fecisse miracula scriptum inveniamus. » C'est là une attitude de réserve exceptionnelle chez les hagiographes. Une fois, cependant, Jean sacrifie aux habitudes et aux règles du genre : il tâche d'expliquer le silence des sources au sujet du merveilleux et il ne trouve d'autre raison que celle que le genre hagiographique même lui suggère : la négligence des contemporains (2).

Jean d'Ypres ne se départit de sa réserve que lorsqu'il se trouve en présence de données contradictoires, surtout en fait de renseignements chronologiques. Voici des exemples :

L'hagiographe, ayant examiné le diplôme de fondation délivré à l'église de Sainte-Marie par saint Omer, trouve cet acte daté de la sixième année de Clothaire III (657-663). D'autre part, les chroniques qu'il a à sa disposition n'accordent à ce règne qu'une durée de quatre années. Jean fait alors le raisonnement que voici : ces quatre années doivent sans doute être considérées comme quatre années pleines et entières; dès lors, ajoutant une partie d'année précédant ces quatre et une partie suivant ces quatre, on peut parler en réalité de « sixième » année. D'ailleurs, ajoute-t-il aussitôt, c'est le document officiel qui fait foi : « Sigillum enim regum nec fallit nec fallitur (3). » A un autre endroit, l'auteur, ayant fixé la date de la mort de

(1) *Vita*, ch. 4.
(2) *Vita*, ch. 6.
(3) *Chronica* (Martène, *o. c.*, col. 467).

saint Bertin à l'année 698, se trouve en conflit avec des données d'après lesquelles Childebert III aurait régné de 698 à 715 (1). Il cherche à solutionner la difficulté comme suit : « Forte fit quia quidem historici quandoque numerant annos completos et quandoque numerant excrescentias seu non completos annos pro plene completis, quam si in tempore regnationis novem vel decem successive regum scriptores differant, licet non sit bene tutum (2). » Remarquez la réserve finale, elle jette un nouveau trait de lumière sur les idées de Jean. Celui-ci exprime encore en un autre endroit ce principe tout moderne de la distinction entre les sources d'archives et les sources littéraires : « Nos vero non tantum sequimur fidem historiarum, sed magis sequimur fidem privilegiorum nostrorum et sigillorum authenticorum regum vel aliorum : sigillum enim regum nec fallit nec fallitur (3). »

Si nous examinons maintenant le procédé de composition, nous voyons que Jean d'Ypres n'est pas un compilateur, comme la plupart de ses confrères en hagiographie. Il fait une véritable synthèse : il examine ses sources, pèse leur autorité respective et choisit les renseignements les plus intéressants pour les adapter à l'ensemble : « Quod in veteribus scriptis sparsim et confuse reperimus, pro modulo nostro collegimus et ordinabimus... Sic praesens opusculum ex multis voluminibus... collegimus, sumendo de quolibet quod ad propositum spectare visum est (4). »

Dans le classement des renseignements qu'il a recueillis, l'auteur procède de façon assez originale, mais toujours rationnelle. Ainsi, parlant de l'abbé Rigobert qui fut placé à la tête de l'abbaye de Saint-Bertin pendant que Bertin vivait encore, il attribue à l'abbatiat de Bertin les chartes et les actes passés sous Rigobert : « Et quia sub sancto

---

(1) Childebert III a régné en réalité de 694-695 à 711. Voir L. Vanderkindere, *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge*, p. 136 (tableau) et W. Levison, « Das Nekrologium von Dom Racine und die Chronologie der Merowinger », dans le *Neues Archiv*, t. XXXV, 1919, p. 38, 47-48.

(2) *Chronica* (Martène, *o. c.*, col. 476).

(3) *Ibidem*.

(4) *Vita*, prologue.

Bertino et de eius mandato fuerunt impetrata, ipsi beato Bertino adscribimus [1]. »

Les observations qui précèdent auront fait connaître suffisamment Jean d'Ypres comme historien.

Parlant des écrivains du moyen âge, M. Ch.-V. Langlois distingue « les uns [qui] n'ont su que juxtaposer les sources qu'ils avaient dans la main, en y ajoutant des bévues, sans se soucier d'en résoudre les contradictions » des autres qui « n'ont pas laissé de chercher, de comparer, de discuter les documents, de constater des lacunes, d'exprimer des doutes [2]. »

Jean d'Ypres appartient à cette seconde catégorie.

* * *

Examinons maintenant cet auteur plus spécialement comme hagiographe. L'étude de la *Vita Erkembodonis* nous montre que Jean d'Ypres se distingue de la plupart des rédacteurs de *Vitae* de saints par la méthode et l'esprit critique. Il s'en distingue aussi par l'ordonnance de la matière et la conception qu'il se fait de son travail. Certes, le plan de la *Vita Erkembodonis* rappelle le plan classique de toutes les *Vitae*, simple et chronologique, mais une innovation de l'auteur qui nous occupe, c'est la division en « vie active » et « vie contemplative ». Remarquons, en outre, que dans la *Vita Erkembodonis* la vie active est plus importante et mieux traitée que la vie contemplative : cette particularité semble en opposition avec le but même que se propose tout document hagiographique. Nous ne trouvons pas ici l'histoire d'un « homme à miracles », d'un visionnaire ou d'un ascète; nous trouvons le portrait d'un abbé modèle, s'occupant activement des intérêts à la fois matériels et spirituels de la maison qui lui est confiée.

Si cette particularité pourrait à la rigueur être expliquée par le fait que Jean ne possédait guère de données sur la vie pieuse et les vertus spéciales du saint, aucun doute n'est permis quand il s'agit de la différence de conception

---

(1) *Chronica* (Martène, *o. c.*, col. 477).

(2) *Manuel de Bibliographie historique*, fascicule II, p. 242 sv., n° 330. Paris, 1904.

que l'on trouve chez lui au sujet de son idée du saint comme tel et des caractéristiques de la sainteté.

Il attache, de fait, une minime importance à l'élément miraculeux ou simplement merveilleux. Certes, Jean suppose qu'Erkembodon a fait des miracles, qu'on a oublié d'en conserver le souvenir : c'est la croyance populaire et l'auteur l'enregistre sans commentaire : « Cum plura per eum Dominum miracula fecisse, licet scripta non inveniantur, a fideli tamen populo... non immerito credatur et praedicatur (1). » Il ne voudrait d'ailleurs point être taxé de scepticisme à ce sujet : « Ne credendum arbitremur eum nequaquam miracula fecisse (2). » Il pousse même plus loin la concession à l'esprit de l'époque et aux exigences du genre hagiographique. Le silence au sujet des miracles, affirme-t-il, peut s'expliquer par la négligence des contemporains du saint. On doit être certain qu'Erkembodon a fait des miracles : si on ne les a pas vus, c'est que le saint a voulu les cacher.

Faiblesse typique que ce passage, qui révèle chez Jean d'Ypres un écho de la mentalité de son milieu (3) ou le désir de ne pas scandaliser le public auquel il s'adresse (4).

---

(1) *Vita*, prologue.

(2) *Vita*, ch. 5.

(3) Jean caractérise cette importance attachée aux miracles comme une préoccupation générale de son entourage : « Quod plerumque auctoritatem sanctorum commendare *solet*... » (*Vita*, ch. 5.)

(4) Entre les monuments anciens de la littérature chrétienne jusques et y compris Eusèbe d'une part et les écrivains de la fin du IVe siècle de l'autre, il y a, par rapport à l'usage du merveilleux, un contraste bien marqué. Le miracle proprement dit occupe une place très restreinte dans les écrits de la période anténicéenne largement prolongée et l'hagiographie elle-même est sous ce rapport d'une sobriété remarquable. Le merveilleux comme élément *obligatoire* et prépondérant fait son entrée dans l'hagiographie par les récits qui célèbrent les hauts faits des fondateurs du monachisme et c'est de l'Égypte que semblent provenir les histoires extraordinaires qu'on rencontre d'abord en Orient, puis en Occident. A cette époque, l'attitude du « bon chrétien » dépend de l'idée que chacun se fait de l'intervention de Dieu dans les affaires de ce monde. Sur tout ceci et sur l'idée des maîtres de la pensée chrétienne, comme S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome, S. Augustin, S. Grégoire le Grand, voir H. Delehaye, «Saint Martin et Sulpice Sévère», dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXXVIII, 1920, p. 73 sv. — Une idée fondamentale, c'est que les hagiographes, sachant qu'ils racontent des faits que l'on n'est pas *obligé* de croire comme l'Écriture Sainte, ne se jugent point tenus à contrôler leurs renseignements, surtout en fait de merveilleux.

Cette concession faite, Jean déclare cependant que pour lui, l'importance de l'élément merveilleux est minime en hagiographie : « Sed quid tantum de miraculis questionem facimus, cum authentica testatur scriptura signa non esse data fidelibus sed infidelibus ?... Ea propter, quoniam expectatio justorum laetitia est, multorum autem qui miracula fecerunt vel faciunt spes peribit. *Aemulemur in sanctis charismata meliora* (1). »

Chez la plupart des hagiographes médiévaux, on peut constater un souci constant de la perfection littéraire. « Lorsqu'on essaie, dit le bollandiste Delehaye (2), de se rendre compte de la manière dont les anciens eux-mêmes comprenaient l'histoire, la naïve conception qu'en avaient les lettrés du moyen âge nous cause beaucoup moins d'étonnement... Leurs historiens ont avant tout le souci de l'effet littéraire. » Le moyen âge, dans une certaine mesure héritier des traditions de l'antiquité en cette matière, n'alla pas plus loin ; surtout « ce ne fut pas du côté de la critique qu'il s'orienta (3). »

Ici encore, Jean d'Ypres se sépare de la tradition Chez lui, nul souci de l'effet littéraire.

Le prologue de la *Vita Erkembodonis*, loin de contenir — comme les règles du genre le prescrivent — quantité de citations d'auteurs anciens et de considérations philosophiques, didactiques ou morales, expose très simplement les circonstances de composition de la biographie : « Questio nonnunquam simul et conquestio de sancto oriebatur Erkembodone quod rare et fere nulla de gestis eius esset scriptis commendata memoria (4). »

Pour résumer, malgré certains défauts (5) et certaines naïvetés (6) qui rappellent que Jean d'Ypres appartient au

(1) *Vita*, ch. 6 et 7.

(2) *Les légendes hagiographiques*, p. 73-75. A consulter H. Peter, *Die geschichtliche Literatur ueber die römische Kaiserzeit bis Theodosius I*, t. II, p. 276-340.

(3) H. Delehaye, *o. c.*, p. 75.

(4) *Vita*, prologue.

(5) Cf. Stilting, *Commentarius praevius in S. Bertinum*, n° 25, dans Guesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, t. V, p. 557.

(6) Voir p. ex. la *Chronica*, ch. XLVI (Martène, *o. c.*, col. 702, pars XVIII) et ch. XXVII (*Ibidem*, col. 559, pars II).

moyen âge, cet écrivain qui — en compagnie de quelques autres — émerge au milieu du grand nombre des hagiographes, qui souvent n'ont fait que produire des œuvres où l'histoire est réduite à la portion congrue et qui ont sacrifié aux exigences populaires et aux règles du genre.

Voici un fait extraordinaire : la *Vita Erkembodonis*, rédigée au XIVe siècle et racontant l'histoire d'un saint mort au VIIIe siècle, a plus de valeur historique que quantité de productions hagiographiques qui ont vu le jour peu de temps après la mort du saint dont elles prétendent faire connaître la vie et les miracles.

Cette remarque fera comprendre toute l'importance de Jean d'Ypres dans la littérature hagiographique de la Belgique au moyen âge.

LÉON VAN DER ESSEN.

Le Comte de Chambord à Anvers

(Février 1872.)

La politique intérieure des États voisins a toujours vivement intéressé l'opinion dans notre pays. On sait combien la question polonaise, dans les premières années de notre indépendance, puis la révolution française de 1848, la lutte du Second Empire contre les idées libérales, les péripéties de la question romaine, l'établissement de la troisième République en France, le *Kulturkampf* en Allemagne et, plus récemment encore, l'affaire Dreyfus et la guerre faite par Waldeck-Rousseau et Combes aux congrégations ont passionné, en sens divers, nos compatriotes. C'est toujours inspirés par un idéal de justice et de vérité que ceux-ci prenaient attitude dans ces conflits dont la solution ne les intéressait pas directement; mais les passions de partis ont toujours été si vives dans notre pays, elles ont tellement obnubilé le sens critique de la masse de nos concitoyens, que c'était uniquement sous l'angle de notre politique intérieure qu'étaient envisagées les questions agitées chez nos voisins. Le caractère confessionnel de nos luttes électorales et la trop grande confusion existant dans l'esprit de nos populations entre les questions d'ordre religieux et les questions d'ordre politique ont eu pour résultat de provoquer, pour des causes absolument étrangères à notre évolution nationale, des troubles et des émotions qui eurent leur répercussion sur notre vie intérieure et suscitèrent parfois de graves difficultés à nos gouvernants.

Un exemple frappant de ce phénomène nous est donné par les troubles qui éclatèrent à Anvers, au mois de février 1872, à l'occasion du séjour du comte de Chambord dans notre grande métropole commerciale.

L'histoire de ces troubles est assez difficile à écrire d'après des sources contemporaines sûres. Du moment que les passions politiques sont déchaînées, la presse sort

tout à fait de l'impartialité si difficile, en toutes circonstances, à conserver par les journaux inféodés aux partis. Les feuilles conservatrices et catholiques saluaient, avec un lyrisme débordant, « l'enfant du miracle », le « prince prédestiné », le « héros du drapeau blanc » qui « en agissant au nom de la foi de ses pères » devait sauver la France et rétablir le pouvoir temporel. Par contre, les feuilles libérales de toutes nuances dénonçaient, avec une sévérité non moins exagérée, le comte de Chambord comme un être dangereux, un réactionnaire intolérant, un fauteur de désordres et une menace pour la paix européenne. Dès que les troubles éclatèrent à Anvers, ils furent exposés et exploités par les journaux avec le même parti-pris : pour les uns, il ne s'agissait que d'émeutes sans importance, regrettables surtout à cause du fâcheux renom qui en résulterait pour notre proverbiale hospitalité ; pour les autres, les troubles prenaient un caractère d'exceptionnelle gravité : le sang coulait dans les rues, les propriétés particulières étaient attaquées, l'autorité était impuissante à rétablir l'ordre !

Aussi devons-nous récuser en bloc, d'où qu'ils viennent, tous les témoignages fournis par la presse (1). Semblable prudence s'impose en ce qui concerne les documents de source parlementaire. De la rue et des journaux, les passions politiques avaient envahi la tribune. L'opposition libérale avait trouvé l'occasion excellente pour partir en campagne contre le ministère catholique présidé par Jules Malou. Les députés de gauche accusaient le gouvernement de partialité à l'égard du prétendant et se déchaînaient contre celui-ci avec violence.

M. Defré, député de Bruxelles, avait ouvert les hostilités à la Chambre des représentants, le 22 février, en annonçant, par motion d'ordre, qu'il allait interpeller le gouvernement « relativement à la présence sur le territoire belge d'un conspirateur étranger, M. le comte de Chambord (2) ».

---

(1) Un article paru dans *Het Handelsblad van Antwerpen*, sous le pseudonyme de Taxander, le 17 février 1922, n'a pas grande valeur historique et expose les faits dans un esprit de polémique.

(2) *Annales parlementaires de Belgique*. Session législative ordinaire de 1871-1872. Chambre des représentants, p. 515.

L'interpellation de M. Defré se maintint sur le terrain des difficultés d'ordre international, qui pourraient surgir du fait que le gouvernement avait envoyé des fonctionnaires publics rendre hommage au comte de Chambord, « comme s'il était déjà roi de France ».

« En agissant ainsi, le gouvernement, dans l'intérêt de ses sympathies politiques, cherche à peser sur les esprits en faveur de ce prétendant. N'est-ce pas favoriser la conspiration et ne s'en rend-il pas moralement complice? C'est un acte d'hostilité évident contre un pays allié et ami. C'est exposer le pays à des représailles!

« Je le répète : je ne blâme pas le gouvernement de ne pas avoir usé de rigueur envers le prince français qui se trouve sur le sol belge, mais je le blâme et je l'accuse d'avoir donné, en présence de la situation politique de la France si troublée, à un de ces prétendants un témoignage public et officiel de ses sympathies (1). »

Le ton de la discussion atteignit un diapason plus élevé encore lorsque MM. Couvreur et Jottrand, députés de Bruxelles, et M. Defuissaux, député de Mons, vinrent à la rescousse de leur collègue. L'exagération même de leurs allégations et de leurs arguments enlève à leurs discours toute valeur comme documents historiques.

« Une cour, s'écrie M. Couvreur, une cour, avec tout le formalisme de l'étiquette des vieilles maisons régnantes s'installe dans une chambre d'auberge; chaque train qui arrive à Anvers y jette des flots d'amis, de partisans. Les journaux en portent le nombre à plus de quatre mille.

« Des conciliabules s'ouvrent : on délibère sur un programme qui doit sceller la réconciliation des Bourbons avec les d'Orléans et, après une réception solennelle dans les salons du prétendant, des députés de la droite du parlement de Versailles, unis à d'autres de leurs coreligionnaires, renouvelant la scène du banquet des gardes du corps qui fut le signal de la révolution de 1789, boivent à la santé d'Henri V et à la restauration du pouvoir temporel. »

Et, plus loin, M. Couvreur déclarait :

« On pouvait se croire à la veille d'une croisade clérico-

(1) *Annales parlementaires*, séance du 23 février 1872, p. 526.

légitimiste, rêvant la conquête de la France pour rendre au Saint-Siège son pouvoir temporel, passant par Paris pour arriver à Rome et finissant par reconquérir même l'Allemagne protestante et schismatique, grâce au concours de tous les orateurs ultramontains dont les débats du parlement allemand nous ont dit les prouesses (1).

« C'était comme un suprême effort de l'Église, dépouillée de son autorité temporelle, unie à l'absolutisme, pour remonter le courant des révolutions, pour retrouver son autorité perdue sur les masses. La Belgique devenait la citadelle, la place forte de l'*Internationale noire* (2). »

La valeur comme source historique des discours des membres de la droite est également sujette à caution. M. d'Hane Steenhuyse, député d'Anvers, s'efforça avant tout de justifier l'administration communale de la métropole de l'accusation de n'avoir ni prévu, ni arrêté les troubles suscités par des agitateurs étrangers d'extrême-gauche (3) et M. Dumortier, se plaçant à un point de vue spécial, démontra que le comte de Chambord, n'ayant rien fait pour troubler la tranquillité publique, il n'y avait pas lieu, comme le réclamaient MM. Couvreur et Jottrand, de l'expulser en lui appliquant la loi du 16 juillet 1835 sur les étrangers. D'après l'honorable député de Roulers, confirmant les allégations de son collègue d'Anvers, c'étaient « certains communeux » qui étaient venus exciter un mouvement contre le comte de Chambord et étaient responsables des troubles (4).

Avec beaucoup d'habileté et beaucoup de prudence, le président du Conseil, Jules Malou, et le ministre des Affaires étrangères, le comte d'Aspremont-Lynden, s'appliquèrent à justifier le gouvernement des accusations d'avoir, comme le prétendait M. Defré, « envoyé de hauts fonctionnaires pour rendre foi et hommage à un prétendant français » et de ne pas avoir appliqué au comte de Chambord la loi de 1835 en le faisant expulser « dès le

(1) Sur l'attitude prise au Reichstag, par les députés du Centre au sujet de la question romaine, voir Oncken, *Das Zeitalter des Kaisers Wilhelm*, II, 393-407.

(2) *Annales parlementaires*, séance du 27 février 1872, p. 550.

(3) *Annales parlementaires*, séance du 27 février 1872, p. 552.

(4) *Ibidem*, p. 557.

premier symptôme d'émotion » [1], mais leurs discours constituent trop des plaidoyers *pro domo* pour pouvoir satisfaire les exigences de la critique historique.

Ainsi, au point de vue des causes et du processus des troubles d'Anvers, les débats parlementaires qui se terminèrent, le 27 février 1872, par un ordre du jour favorable au gouvernement, ne nous apportent, pas plus que les journaux, de renseignements précis et sûrs.

Nous avons heureusement trouvé dans nos archives privées une source de premier ordre qui nous permettra de présenter les événements sous leur véritable aspect : c'est le rapport confidentiel adressé au roi, le 28 février 1872, par le lieutenant-général Eenens, à cette époque gouverneur militaire de la position fortifiée d'Anvers.

Eenens appartenait à l'opinion libérale et avait, avant le vote de la loi sur les incompatibilités parlementaires, siégé sur les bancs de la gauche à la Chambre des représentants. Son caractère énergique et loyal l'avait désigné à l'attention du roi lors de la guerre franco-allemande ; par arrêté royal du 15 juillet 1870, le souverain l'avait chargé d'organiser la défense du camp retranché d'Anvers et lui avait confié le commandement de l'armée de réserve [2]. Les opinions du général Eenens, peu favorables au ministère Malou et à l'administration communale « meetinguiste » d'Anvers, le sens qu'il avait de son devoir et de ses responsabilités, sa haute intelligence et la droiture de

---

(1) Discours de M. Malou et du comte d'Aspremont-Lynden, *Annales parlementaires*, séances des 23 et 27 février 1872, p. 527-528, 551 et 555.

(2) Eenens (Alexis-Michel), né à Bruxelles le 10 messidor an XIII (29 juin 1805), cadet à l'école du génie et d'artillerie à Delft, le 15 juillet 1825 ; sous-lieutenant d'artillerie dans l'armée royale des Pays-Bas, le 5 janvier 1830 ; passé au service de la Belgique en qualité de lieutenant d'artillerie, le 3 octobre 1830, contribua à la reddition de la citadelle de Namur et se distingua à la bataille de Louvain, le 12 août 1831. Devenu lieutenant-général en 1866, il fut successivement inspecteur général de l'artillerie, commandant de l'armée d'Anvers, aide de camp du roi, etc., etc. Il mourut à Schaerbeek le 5 février 1883. Il était grand-cordon de l'Ordre de Léopold. Eenens avait publié plusieurs ouvrages de science militaire et d'histoire, parmi lesquels *Les Conspirations militaires de 1831* (Bruxelles, 1875-1879, 2 vol. et 6 suppléments) avaient provoqué une violente polémique. Il s'était également occupé d'agronomie et son mémoire sur la *Fertilisation de la Campine* (Bruxelles, 1849) avait été couronné par l'Académie royale de Belgique.

son caractère, font de son rapport un document de premier ordre, tant au point de vue de l'exactitude avec laquelle les faits sont rapportés que de l'impartialité avec laquelle ils sont jugés. L'armée devait être à ses yeux la « grande muette » et les luttes ou même les préférences politiques devaient disparaître devant la stricte observation de la discipline militaire.

* * *

On sait que, dans les derniers mois de l'année 1871, la campagne de restauration monarchique en France, paralysée par l'habileté avec laquelle M. Thiers avait su imposer aux droites de l'Assemblée nationale le fameux pacte de Bordeaux, avait repris avec une vigueur nouvelle.

Pour ne pas être mêlé de trop près aux manœuvres de ses partisans, qui eussent pu le compromettre, l'obliger peut-être à sortir de la prudente réserve dans laquelle il se confinait et l'empêcher de désavouer, le cas échéant, ce qui lui aurait déplu dans les démarches de ses amis, le prétendant ne s'était pas établi en France. La Suisse et la Belgique lui paraissaient favorablement situées pour surveiller la politique française et diriger l'action de ses agents. Au printemps de 1871, après un court séjour à Chambord, il avait résidé assez longuement à Bruges et, dans les derniers jours de janvier 1872, s'était installé à Anvers. Il avait retenu, pour lui et pour sa suite, des appartements pour six semaines à l'hôtel Saint-Antoine, au coin de la place Verte et du Marché-aux-Souliers.

En ce moment, la campagne monarchique était arrivée à un tournant décisif (1). On sait que le général Ducrot s'était fait le champion de la « fusion parlementaire » dans le but de renverser le gouvernement de M. Thiers, de proclamer la vacance du pouvoir exécutif et, en attendant l'arrivée du « Roy », de confier la lieutenance-générale au duc d'Aumale. On raconte que Ducrot se rendit à Anvers

(1) Sur les péripéties de la campagne monarchiste de cette époque, voir : Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, I, p. 390-396 ; Zévort, *Histoire de la troisième république*, t. I ; de Marcère, *l'Assemblée nationale de 1871*, t. I ; de Falloux, *Souvenirs d'un royaliste* ; vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques*, 1871-1877 ; marquis de Dampierre, *Cinq années de vie politique* ; Bouniols, *Thiers au pouvoir*, 1871-1873.

et se traîna aux genoux du prétendant pour obtenir son adhésion à l'idée de fusion et pour le faire revenir sur son manifeste du 5 juillet 1871, tranchant la question du drapeau. Il ne parvint pas à fléchir sa volonté (1). Même, pour mettre fin aux négociations poursuivies entre les divers groupes de la droite dans les couloirs de Versailles, le comte de Chambord lançait, le 25 janvier, un nouveau manifeste, affirmant qu'il n'abandonnait rien de ses principes et qu'il refusait de devenir « le roi légitime de la Révolution (2) ».

En dépit de ces déclarations, qui paraissaient condamner à un échec certain toute tentative de restauration, les députés royalistes des diverses nuances avaient continué leurs pourparlers et, le 17 février 1872, quatre légitimistes modérés : MM. Baragnon, Ernoul, de Cumont et de Meaux étaient parvenus à rédiger un programme contenant une dose savamment répartie de principes orléanistes et légitimistes et indiquant, comme moyen pratique de procéder à la restauration, un vote de l'Assemblée nationale appelant au trône de France l'héritier légitime des anciens rois.

On se flattait de réunir 300 signatures au bas de ce programme, mais, pour obtenir l'adhésion des « chevau-légers » de l'extrême droite, l'approbation du comte de Chambord était indispensable. C'est pourquoi, le 18 février, MM. Ernoul et Baragnon firent le pèlerinage d'Anvers et furent reçus par le prétendant. Avertis, dès la veille, par un envoyé du prince que celui-ci ne pourrait accueillir leur communication, ils renoncèrent à lui présenter le programme des droites et se bornèrent à l'entretenir de la situation de l'Assemblée et du parti que le prince pouvait en tirer. Les instances les plus éloquentes de M. Ernoul ne parvinrent pas à faire sortir le prétendant de son mutisme. « Aucune réponse précise ne lui fut faite et, sans vaciller dans sa foi résistante de royaliste, M. Ernoul revint inquiet, presque triste, à Versailles (3) ». Dès lors, la tentative de fusion parlementaire était condamnée à un échec

(1) Daudet (Ernest), *Le duc d'Aumale*, p. 262.

(2) Voir le texte de ce manifeste dans Zévort, t. I, p. 389, appendice n° XVIII.

(3) Merveilleux du Vigneaux, *Un peu d'histoire à propos d'un nom : Ernoul*, p. 65.

certain. Devant l'attitude de l'extrême droite, le centre droit fit des réserves et proclama, une fois de plus, sa « fidélité au drapeau tricolore ». Les adhésions sur lesquelles comptaient les rédacteurs du programme firent défaut, on ne parvint à recueillir que 159 signatures. La droite resta divisée et l'espoir de restaurer la monarchie en France s'évanouit une fois de plus.

* * *

Tandis que se déroulaient ces péripéties de la campagne monarchiste, la nouvelle du séjour du comte de Chambord à l'hôtel Saint-Antoine s'était répandue dans le public. Le choix, fait par le prétendant, d'Anvers comme lieu de résidence était inopportun. Dans aucune ville de Belgique les passions politiques n'étaient plus exaltées, nulle part les luttes de partis n'étaient plus vives, nulle part la foule n'était plus impressionnable. Chaque élection était marquée par des rixes plus ou moins sérieuses et par des manifestations dont les vitres des établissements catholiques, surtout celles du collège des Jésuites, faisaient les frais. En toute occasion « jeunes gardes » libérales et « stockslagers » catholiques en venaient aux mains avec une égale surexcitation et la police locale avait fort à faire pour rétablir l'ordre. D'autant plus qu'en ce moment le parti catholique, dit parti du *Meeting* depuis ses bruyantes protestations contre la transformation d'Anvers en place de guerre, était maître de l'hôtel de ville. La bourgeoisie, en grande partie libérale, combattait par tous les moyens l'administration de M. Van Put et la garde-civique, qui aurait dû concourir éventuellement avec la police au maintien de l'ordre, était animée d'un esprit tout à fait hostile à l'administration communale.

Dans ce milieu enfiévré toutes les excitations, même celles venant du dehors, étaient assurées de trouver de l'écho.

Le va-et-vient autour de l'hôtel Saint-Antoine n'avait pas tardé à être remarqué et, sans verser dans les exagérations dont l'honorable M. Couvreur se faisait l'écho à la Chambre, il est certain qu'un nombre considérable de royalistes français emplissaient les restaurants et les cafés,

échangeaient à haute voix leurs réflexions et ne dissimulaient pas leurs espérances. Leurs faits et gestes, tout comme leurs discours, empreints de tout l'enthousiasme mis par nos voisins à la défense de leurs opinions, excitaient une vive curiosité, mêlée de quelque étonnement, dans le milieu encore très provincial et d'esprit étroit qu'était Anvers à cette époque. Aussi les libéraux anversois virent-ils avec un certain mécontentement M. Pycke, gouverneur de la province, et le général Eenens, gouverneur de la position fortifiée, se rendre à l'hôtel Saint-Antoine et faire visite au comte de Chambord. Cette démarche de pure courtoisie, répondant aux visites faites par le comte de Blacas aux premières autorités civiles et militaires de la métropole, avait été mal interprétée par une partie de l'opinion, qui y avait vu une adhésion du gouvernement catholique de M. Malou aux principes mêmes représentés par le champion du drapeau blanc. C'était singulièrement défigurer la vérité. Comme le comte de Blacas avait fait part au général Eenens du désir manifesté par le prince de faire sa connaissance, celui-ci s'était rendu à Bruxelles et avait demandé des instructions au roi. Léopold II, se basant sur les précédents créés lors du séjour du comte de Chambord à Bruges, avait autorisé le général à aller, à titre de membre de sa maison militaire, saluer en son nom le prétendant uni à la famille royale de Belgique par des liens de parenté. Il était bien entendu que le général éviterait toute allusion à la situation intérieure de la France et aux raisons du séjour du prince à Anvers. Tout l'entretien devait rester dans les limites d'une visite purement protocolaire (1).

Il y avait à Anvers un milieu facilement émotif, où les étrangers étaient nombreux et où les passions politiques s'exagéraient encore de l'enthousiasme propre à la jeunesse. C'était l'*Institut supérieur de commerce*. Déjà, avant même que les visites faites au prétendant eussent excité l'opinion, une cinquantaine d'élèves de cet établissement scientifique, étrangers pour la plupart, s'étaient réunis, le 17 février, devant l'hôtel Saint-Antoine, faisant entendre

(1) Instructions verbales du roi, dans l'*Agenda* du général Eenens, à la date du 21 février 1872. (Archives privées de l'auteur.)

le cri : « A bas Chambord ! » Mais cette manifestation n'avait pas rencontré d'écho et s'était bientôt dispersée, sans même que la police dût intervenir [1].

Tout était resté calme ensuite, jusque dans la soirée du 21. Un attroupement assez considérable se forma devant l'hôtel Saint-Antoine, criant : « A bas Chambord ! Les conspirateurs à la frontière ! » et entremêlant ses cris du chant de la *Marseillaise*.

« Le 22, écrit le général Eenens, un nouveau rassemblement se forma, faisant entendre les mêmes cris. Il comptait au moins 2000 à 3000 personnes ; cependant la police locale parvint, à elle seule, à maintenir la situation. »

Ces manifestations jusqu'ici assez anodines paraissent cependant avoir causé quelque souci au gouvernement. Le ministère Malou, extrêmement prudent et modéré, qui allait se faire un titre d'honneur d'« avoir vécu » pendant sept ans, redoutait toutes les émotions de la rue. Il avait pris le pouvoir au lendemain de manifestations qui avaient poussé le roi à retirer l'autorité au ministère d'Anethan, ainsi qu'au lendemain d'une crise internationale et sociale intense qui avait laissé quelque malaise dans l'opinion. Les excès de la Commune avaient fait naître de vives appréhensions dans le monde conservateur et la présence en Belgique d'un certain nombre de réfugiés français affiliés à l'*Internationale* augmentait encore ces craintes. A Anvers surtout, où la colonie étrangère était fort nombreuse, où la populace du port était toujours prête à descendre dans la rue et où l'on savait ne pouvoir compter sur la garde-civique en cas d'émeutes à caractère politique, la situation paraissait au gouvernement plus inquiétante qu'ailleurs. D'autant plus que, par suite de la maladie de M. Van Put, le premier échevin, M. Van den Bergh-Elsen, avait dû assumer les fonctions de bourgmestre et on avait complété le collège échevinal en y appelant le premier conseiller inscrit au tableau, M. Van Hissenhoven. Enfin, il y avait lieu de craindre qu'en cas de troubles nécessitant l'intervention de l'armée, de graves malentendus n'écla-

---

[1] Rapport du général Eenens au roi sur le séjour du comte de Chambord à Anvers, p. 1. (Archives privées de l'auteur.)

tassent entre les autorités militaires et le collège élu sur le programme nettement antimilitariste du *Meeting*. Dans ces conditions le général Eenens crut devoir prendre des mesures de précaution. Il fit renforcer les postes, spécialement celui de la grand'garde, et fit tenir des piquets de troupes dans les casernes à la disposition du commandant de place.

Le 23 eut lieu à la Chambre l'interpellation de M. Defré et, à partir de ce moment, le général Eenens constate un changement intéressant à signaler :

« Les manifestations, qui, jusque-là, avaient montré l'action presque exclusivement d'un élément étranger et républicain, commencèrent à prendre un caractère politique plus marqué, accusant nettement la division si tranchée des partis à Anvers. Le parti libéral se montrait hostile au comte de Chambord, le parti catholique prenait fait et cause pour le prince ; cet état de choses devait nécessairement amener les rixes qui ne tardèrent pas en effet à se produire ».

Dans la soirée même du 23, la gendarmerie dut intervenir pour rétablir la circulation au Marché-aux-Souliers et place Verte, où la police locale avait été débordée et, le lendemain, les troubles prirent une caractère plus grave encore. Dès l'heure de la Bourse, une foule hurlante s'amasse sous les fenêtres du prince, la gendarmerie doit faire évacuer toutes les rues contiguës à l'hôtel et, le soir, un grand meeting, auquel assistent plus de 2000 personnes, a lieu au *Café des Arcades*, rue Haute.

« Ici, dit le général Eenens, l'élément étranger et républicain domine. Le principal orateur est un démocrate français du nom de Pierre Lerouge. »

A l'issue du meeting la foule parcourt les rues en criant : « A bas Chambord ! » et, chantant la *Marseillaise*, se rend devant la demeure du Consul-général de France, où elle manifeste aux cris de : « Vive la France ! Vive la République ! ».

A ce moment, nous apprend le général Eenens, se joint au cortège un grand nombre d'étudiants accourus, à l'appel de leurs camarades de l'*Institut supérieur de Commerce*, des universités de Bruxelles, de Gand et de Liége. La

foule se rend ensuite devant l'habitation du bourgmestre et crie : « A bas la calotte ! A bas les jésuites ! A bas Van Put ! ».

A cette manifestation libérale, répond une contre-manifestation catholique. Les fameux *Stockslagers*, comme les appelaient leurs adversaires libéraux, entraient en scène.

On sait que, à cette époque d'intenses luttes politiques, toute élection ou manifestation était l'occasion de rixes plus ou moins graves entre les partis. C'est à Louvain, dans ce milieu estudiantin facilement mis en ébullition, que, pour suppléer à l'inertie prétendue ou réelle de la police locale, s'organisèrent des associations destinées à protéger les manifestations de l'opinion catholique ; semblables groupements s'étaient formés dans toutes les villes, où l'âpreté des luttes transformait les rues en champs clos des partis, et, ainsi, catholiques et libéraux exprimaient, par la vigueur des coups de cannes échangés, l'ivresse des victoires électorales ou l'irritation des défaites. Ces luttes étaient pour ainsi dire entrées dans les mœurs et aucune mesure législative ou policière n'était parvenue à les empêcher.

Les libéraux, violemment attaqués, sont refoulés en désordre vers la place Verte et la tête de leur cortège cherche refuge à la *Taverne alsacienne*, dont le premier étage était occupé par les élèves de l'*Institut de Commerce*. Une bande de plusieurs centaines de jeunes gens, conduite « par un monsieur bien vêtu », vient cerner le café, en criant : « Vive Chambord ! Vive Van Put ! » et brise les vitres à coups de pierres.

« D'un côté on crie : « A bas Chambord ! A bas la calotte ! » De l'autre, on chante *A. C. B.* sur l'air des *Lampions*, et le *Vlaamsche Leeuw* (1). »

---

(1) Il est curieux de rappeler dans quels termes M. Couvreur, député libéral de Bruxelles, appréciait l'emploi de ces chants par les manifestants d'Anvers :

« Tous ces désordres s'accomplissent les uns aux accents de la *Marseillaise*, les autres à ceux du *Lion de Flandre*, deux chants qui n'étaient en situation ni l'un ni l'autre.

« Belges, nous n'avons pas à chanter la *Marseillaise*, pas à Anvers surtout, aux portes de cette Campine qui résista si vaillamment aux pillards de 1793. Quant au chant du *Lion de Flandre*, c'était vraiment un hommage qui ressemblait à une dérision que de le faire retentir en l'honneur du descendant de rois qui n'ont cessé d'être les pires ennemis des Flamands... (*interruption*),

Les étudiants tentent une sortie et sont repoussés. La lutte serait devenue sanglante si la gendarmerie à cheval n'y avait mis fin en faisant évacuer la place. Enfin, vers minuit et demi l'ordre est rétabli.

Le lendemain, 25 février, les troubles recommencent avec une nouvelle intensité. En dépit d'une ordonnance de l'autorité communale interdisant les rassemblements de plus de cinq personnes, la gendarmerie locale, renforcée par des détachements venus de Malines, Lierre, Hérenthals, Boom et Brasschaet, a beaucoup de peine à barrer le Marché-aux-Souliers et à déblayer l'angle de la place Verte contigu à l'hôtel Saint-Antoine.

Vers 7 heures, un nouveau meeting a lieu au *Café des Arcades*. La foule en sort vers 8 h. 1/2, entonnant la *Marseillaise* et chantant, sur le grand air de l'opéra d'Halévy, *Charles VI* : « Jamais, jamais en France Chambord ne régnera », se rend, comme la veille, devant le consulat de France pour acclamer la République.

Malgré une pluie battante, des groupes nombreux circulent dans les rues et en viennent aux mains, criant, les uns : « A bas Chambord ! A bas la calotte ! » les autres, par une étrange juxtaposition : « Vive Chambord ! *Vlaanderen den Leeuw !* »

Vers 11 heures, une foule d'hommes en blouse, précédés d'un drapeau blanc, fait d'une nappe attachée à un long bâton, attaque la *Taverne Bavaria*, située rue des Douze-Mois.

« Cette taverne, dit le général Eenens, est tenue par un israëlite du nom de Goldschmidt, homme fort remuant et qui se fit remarquer à Bruxelles lors des troubles en novembre dernier (1). Il tient dans son local des dis-

---

en l'honneur d'un prétendant dont les ancêtres ont massacré les nôtres dans les plaines des Flandres ; en l'honneur de l'arrière-petit-fils d'un prince qui a spolié, dévasté, ruiné, morcelé notre pays, d'un prince que les amis de M. de Chambord appellent le grand roi Louis XIV, et qui, pour nous, n'est qu'un brigand couronné » (*Annales parlementaires*, séance du 27 février 1872, p. 550.)

(1) Il s'agit des troubles fomentés à Bruxelles à l'occasion de la nomination au poste de gouverneur du Limbourg de M. De Decker, accusé par l'opposition d'avoir eu des relations avec le financier Langrand-Dumonceau. A la suite de ces incidents le ministère d'Anethan fut remplacé, le 7 décembre 1871, par le ministère Malou.

cours incendiaires auxquels donne la réplique un certain Max Gossi, panier percé, qui est à la tête de la section anversoise de l'*Internationale*.

« La *Taverne Bavaria* est habituellement fort fréquentée. Dans la soirée du 25, cet établissement était rempli d'élèves de l'*Institut de Commerce* et d'étudiants venus de diverses localités du pays, quand il fut attaqué, comme on vient de le dire. Les personnes qui s'y trouvaient, parmi lesquelles beaucoup étaient armées de casse-tête et même de pistolets ou revolvers, sortirent, se jetèrent sur les assaillants et repoussèrent ceux-ci, qui abandonnèrent leur drapeau aux vainqueurs. Cette fois la victoire était aux libéraux.

« Vers 11 heures et demie l'agitation se ralentit. Il était visible, dès lors, que la troupe n'aurait pas à intervenir et que la police locale, agents et pompiers, suffirait avec les gendarmes à prévenir de plus graves désordres [1]. »

Les mêmes scènes se renouvelèrent encore le lendemain, 26 février.

A 7 heures et demie du soir, a lieu un nouveau meeting au *Café des Arcades*. Les orateurs protestent, comme les jours précédents, contre la présence à Anvers du comte de Chambord et de ses partisans et les assistants votent, par acclamation, l'envoi à l'Assemblée nationale à Versailles d'une adresse proclamant « que la République est le meilleur gouvernement qui convienne à la France ».

La foule sort du meeting en chantant la *Marseillaise* et l'air de *Charles VI* : « Guerre aux tyrans, etc. » Un rassemblement de 3000 à 4000 personnes se forme sur la place de l'Hôtel de ville, autour de l'Arbre de la Liberté, et entreprend ce qui allait devenir le périple traditionnel des manifestations libérales de l'époque : la demeure du doyen, la maison du bourgmestre, celle du représentant Coremans, les hôtels des membres les plus en vue de l'aristocratie catholique, les locaux des œuvres paroissiales et le collège des jésuites, dont, au milieu des huées et des coups de sifflet, les vitres volent en éclat. Des rixes se produisent entre manifestants et contre-manifestants, ceux-ci

---

[1] Rapport du général Eenens au roi, p. 7-8.

chantant « *A. B. C.* » sur l'air des *Lampions* et le *Vlaamsche Leeuw*, ceux-là associant le cri : « A bas Chambord ! » à celui de : « A bas la calotte ! »

Vers minuit le calme se rétablit. Il ne devait plus être troublé. Le lendemain, on annonçait que le comte de Chambord avait quitté Anvers avec toute sa suite pour s'établir en Hollande. A partir de ce moment l'ordre régna partout.

* * *

« L'autorité locale, écrit le général Eenens, parvint ainsi à rester maîtresse de la situation, à l'aide des agents de police, des pompiers et des gendarmes, renforcés des brigades stationnées dans les localités voisines.

« L'ordre put être suffisamment maintenu sans qu'il ait été nécessaire de convoquer la garde-civique. S'il avait fallu recourir à ce moyen, l'embarras de la Régence aurait été grand, attendu qu'il règne dans les rangs de la garde-civique d'Anvers un esprit tout à fait hostile à l'administration communale actuelle.

« Dans ce cas, on aurait été obligé d'avoir recours à l'armée. J'avais pris mes mesures en conséquence, et comme l'autorité communale ne paraissait point songer à se concerter avec l'autorité militaire, bien que les instructions le lui prescrivent, je m'étais mis d'accord avec le gouverneur civil afin d'agir de concert avec lui suivant les événements, bien décidé à agir vigoureusement de manière à rendre la répression immédiate et décisive si l'intervention de la troupe avait été jugée nécessaire, éventualité qui, heureusement, ne se présenta point [1]. »

Quant au véritable caractère des troubles, voici en quels termes le général Eenens, témoin impartial et bien informé, le définissait :

« En résumé, dans les agitations qui ont eu lieu à Anvers, le mouvement dirigé réellement contre le comte de Chambord n'avait qu'une importance minime ; il a été produit par quelques républicains français et quelques affiliés à l'*Internationale*, qui ont réussi à grouper autour d'eux une foule considérable, non point d'adhérents, mais de curieux qui leur ont fait cortège.

---

[1] Rapport au roi, p. 11.

« Bientôt, la protection accordée ouvertement au comte de Chambord par l'autorité locale et l'attitude sympathique du parti catholique servirent de prétexte au parti libéral pour se joindre aux manifestants; ce qui amena le parti adverse à organiser des manifestations opposées. De sorte que le mouvement se transforma bientôt en une lutte entre les deux partis qui dégénéra en rixes et voies de fait. »

On peut se rallier à cette appréciation pleine de bon sens et de modération. Les bagarres d'Anvers, qui agitèrent si vivement l'opinion publique en Belgique, n'eurent pour ainsi dire pas de répercussion à l'étranger. Il est en effet curieux de constater, comme le faisait M. Malou, à la séance de la Chambre des représentants, le 27 février 1872 : « que la tribune belge était émue des faits qui se passaient à Anvers, alors que la tribune de Versailles demeurait muette (1) », et le comte d'Aspremont-Lynden, ministre des Affaires étrangères, répondant, au cours de cette même séance, à M. Rogier, pouvait déclarer : « Eh bien, non, Messieurs, la présence du comte de Chambord n'a fait l'objet d'aucune plainte, d'aucune observation du gouvernement français pendant que le prince résidait sur le sol belge (2). »

Ainsi ramenées à leurs véritables proportions, les émeutes d'Anvers ne constituent pas un événement ayant une portée internationale; on ne peut les considérer que comme les manifestations de l'état d'esprit sévissant dans la vie intérieure des partis avant que les grands problèmes sociaux se fussent superposés aux stériles luttes pour le pouvoir et avant que la guerre eût fait comprendre aux Belges qu'il est des questions d'ordre plus élevé et d'intérêt plus général que les rivalités électorales.

CH. TERLINDEN.

---

(1) *Annales parlementaires*, 1871-1872, p. 555.
(2) *Ibidem*, p. 558.

MÉLANGES

Le diplôme de Henri V pour l'église de Liége en 1107 [1]

Ce diplôme, qui avait essentiellement pour but de régler la situation légale du clergé liégeois vis-à-vis de l'échevinage, a été, dans ces dernières années, de la part de G. Kurth, l'objet d'un très savant commentaire [2]. J'aurais pourtant une ou deux observations à présenter. Les voici.

1° Le préambule du diplôme donné par Henri V porte : « ... *adsubscriptas leges paternas, antiquissima inquam privilegia in medium producta recepi, inspexi, postmodum Otberto ejusdem ecclesie episcopo presente et ipso cooperante, legitime renovanda et corroboranda decrevi. Sunt autem hec.* »

Or, les « *adsubscriptas leges paternas* » me paraissent ne pouvoir signifier que « *les privilèges octroyés par mon père et ci-dessous transcrits* [3] »; je considère comme établi

---

(1) Raikem et Polain, *Coutumes de Liege*, t. I, p. 353 et ss.

(2) Kurth, « Les origines de la commune de Liége » dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXV, p. 262-279 et *La cité de Liége au moyen âge*, t. I, p. 67-70.

(3) Kurth ne prête aucune attention à ces trois mots du diplôme ; en revanche, il fait observer qu'Henri V ne dit nullement qu'on lui soumit un diplôme contenant les privilèges du clergé liégeois, mais qu'on lui soumit ces privilèges eux-mêmes, c'est-à-dire un texte qui les énumérait et qui était d'un bout à l'autre rédigé par les interessés (*Les origines...*, p. 267). Comme si voir et corroborer des privilèges ne pouvait pas aussi bien signifier voir et corroborer un diplôme contenant des privilèges !

qu'Henri V n'a fait, en 1107, que ratifier un diplôme précédemment accordé par Henri IV, son père [1].

2° Le préambule dit aussi que les privilèges conférés étaient très anciens (*antiquissima privilegia*). Cette qualification ne doit pas être prise à la lettre. Ces privilèges étaient très anciens certes, mais certaines de leurs dispositions avaient été récemment remaniées. Ne pas l'admettre, c'est se heurter à des difficultés insolubles d'interprétation.

Le diplôme, par exemple, nous apprend que les laïques vivant au service du clergé relevaient de la juridiction du chapitre. Cette stipulation, la chose n'est pas douteuse, remonte à une haute antiquité. Mais, quand le diplôme ajoute que ces laïques, lorsqu'ils seront *marchands notoires*, seront justiciables des échevins, il introduit une stipulation de date toute récente qui suppose, non seulement l'existence d'un droit urbain liégeois, mais celle d'une bourgeoisie consciente de sa force et visant à élargir son champ d'action. Or, cela nous reporte, au plus tôt, à la seconde moitié du XIe siècle.

J'en dirai autant de la juridiction sur la Sauvenière. Il était naturel que le chapitre l'exerçât puisqu'en ce quartier il était maître et seigneur. Mais notre diplôme fait une réserve : les échevins y connaîtront des cas de vol, de fausse mesure et de troubles publics. Il saute aux yeux que ce pouvoir des échevins ne peut dater que du jour où la bourgeoisie a pu entreprendre de soumettre à un droit unique tout le territoire urbain.

Et voici, je crois, comment il convient de narrer ces deux épisodes de l'histoire de Liége.

Le chapitre de Saint-Lambert exerçait originairement la juridiction pleine et entière dans le quartier de la Sauvenière ainsi que sur tous les laïques à son service, fussent-ils *marchands notoires*. Mais, vers le milieu du XIe siècle, la bourgeoisie de Liége se vit en possession d'un droit urbain et, bientôt, consciente de sa force, elle songea

---

(1) Il est intéressant de constater qu'Henri IV avait fait au chapitre de Spire, en 1101, une concession sur laquelle celle de 1109 pour le chapitre de Saint-Lambert semble calquée (Kurth, *La cité de Liége*, t. I, p. 69).

à faire appliquer ce droit dans *tout* le territoire de la ville et sur *toute* la population laïque qui l'habitait. Un conflit entre les deux pouvoirs ne pouvait manquer d'éclater. Il se termina par un compromis que le roi Henri IV ratifia (fin du XIe siècle) (1). L'échevinage y gagna de pouvoir, dans certains cas, pénétrer dans le quartier de la Sauvenière pour y exercer sa juridiction ; il y gagnait aussi de voir dorénavant relever de sa juridiction les suppôts de l'Eglise qui étaient *marchands notoires*. Pour le reste, le chapitre semble avoir gardé intactes ses immunités. Mais les deux pouvoirs ne furent pas longtemps d'accord et l'échevinage recommença à empiéter sur la juridiction du chapitre qu'il ne trouvait pas suffisamment réduite à son gré. A cette nouvelle tentative le diplôme d'Henri V, de 1107, mettait fin en rétablissant la situation au point où elle était de par le diplôme d'Henri IV. Ce faisant, il ne renouvelait pas purement et simplement, comme le laisse supposer le préambule de l'acte, les *très anciens privilèges* du clergé, mais il les renouvelait tels qu'ils avaient été modifiés quelques années auparavant dans plusieurs de leurs stipulations. Il importait peu du reste au chapitre qu'ils fussent indifféremment qualifiés de *très anciens*, il ne songeait pas à reprendre les concessions qu'il avait dû consentir (2), que dis-je, en les qualifiant ainsi il effaçait jusqu'au souvenir d'un compromis qu'il n'avait pu empêcher.

3° Kurth, analysant notre diplôme, fait remarquer que les échevins de Liége avaient aussi le droit de lever certaines cotisations que les percepteurs allaient toucher de porte en porte. Ces cotisations, écrit-il, doivent représenter le plus ancien des impôts (3). Cette affirmation est

(1) Antérieurement en tout cas à l'année 1104, car, à partir de ce moment jusqu'à sa mort, il semble bien qu'Henri IV ait eu partie liée avec l'échevinage et l'évêque Otbert contre le chapitre (Kurth, *Les origines...*, p. 270 et *La cité de Liége*, t. I, p. 68).

(2) Tout ce qu'il désirait c'était n'avoir pas à faire de concession nouvelle. Cela s'explique : le chapitre ne pratiquait qu'une politique conservatrice tandis que la ville, depuis la fin du XIe siècle, préludait à une politique d'expansion qui allait durer trois siècles (*Paix des clercs*, 12).

(3) Kurth, *Les origines...*, p. 276.

fort sujette à caution. Car les §§ 2 et 4 du diplôme portant que certaines catégories d'individus dépendant du clergé étaient exemptes du tonlieu ou impôt sur les marchandises, il y avait lieu d'inférer, ce à quoi Kurth n'a pas songé, qu'en règle générale la ville percevait cet impôt. Or, pourquoi l'impôt perçu de porte en porte dont parle Kurth serait-il plus ancien que le tonlieu?

A. Hansay.

The Correct Date for a Letter to Zwingli.

In the collection of Zwingli's works made by Schuler and Schultess, there is printed a letter from Martin Bucer to Zwingli, dated April 30. This letter was assigned by the editors to the year 1527 (1). When Herminjard published his great work on the correspondence of the reformers in countries of the French language, he referred to this letter as written in 1528, and remarked in passing : « Cette lettre a été placée par erreur à l'année 1527 dans les Zwinglii Opera » (2). But for this opinion he gave no evidence, and the later editors of Zwingli's works, which were published in the Corpus Reformatorum, have continued to date the letter 1527 (3). Since they have not mentioned Herminjard's suggestion, it is quite possible that they did not know about it, and simply followed the dating given the letter in the older edition.

There are two good reasons for thinking that Herminjard was right, and that the letter should be dated 1528, and not 1527. The first is the close resemblance between this letter, and another written by Bucer to Farel, dated May 1; which beyond doubt belongs to the year 1528 (4). The

---

(1) Huldrici Zwinglii Opera. *Completa editio prima curantibus Melchior Schulero et do. Schultessio*, III, p. 57.

(2) A. L. Herminjard, *Correspondance des reformateurs dans les pays de la langue française*, II, p. 133, note 16.

(3) *Corpus Reformatorum*, vol. 96, *Zwingli Werke*, IX, pp. 120-121.

(4) *Corpus Reformatorum*, vol. 38, Johannis Calvini *Opera quae supersunt omnia*. X pt., II, p. 1-2. Also printed in Herminjard, *op. cit.*, II, n° 252, pp. 131-133.

following comparison of extracts from the two letters, shows a similarity which can hardly be ascribed to mere coincidence.

Bucer to Zwingli, April 30.	*Bucer to Farel, May 1.*
Ut Luthero respondeas, et id pro tua, non illius dignitate, magna cum aviditate pii expectant. Ad id forte conducet tibi, quod de descrimine duarum in Christo naturarum ille scripsit in postilla sua, in epistolam supremi sacri diei natalis christiani. Sectio ea sumpta est ex epistola ad Hebraeos in illud : « Per filium suum ». Leges quod indico.	Lutherus iterum furiit. Librum 30 quaternionum in nos scripsit in quo omnia Zwinglii et ipsum anathematisavit. Oecolampadium tardum, stultum et indoctum, actumque a Satana calumniatus esse satis habet. Nisi quod indicibilibus sannis hominem iactat. Mei per periphrasin (meyne Schwermerlin) non proprio nomine meminit.
Res nostrae sui similes sunt. Omnia modo apud nos referta militibus sunt. Caesaris nomine conscripti vix abierunt, et nomine Hessi multo plures colliguntur. Donet Christus, ne quid nimis callidum. Armis numquam est propagatum feliciter evangelion. Mira et ingens rerum perturbatio timetur. Dominus suos non deseret, sed, nisi omnia fallunt, severe exercebit... Iam Caesaris exercitum in Italia aiunt hostibus imparem, et timendum, ne in Siciliam cogantur traiicere. Eum, qui nunc Italiam petit, verentur comeatus inopia laboraturum. Ut autem feliciter habiturus sit, viribus tamen suis interim Germania destituitur. Quas utinam non atterant et motus Hessici.	Non autem libris solum pugnatur, sed et armis. Exercitus testis, nomine Caesaris conscriptus Italiam petit. Interea Hessi nomine alius et maior coactus dicitur, timetur ingens rerum permutatio. Vulgus sperat sacrificis malum intentari. Ideo turmatim Hessi castra petunt. Ego, si pugnare velit pro evangelio, male spero: sin aliquid est quo ex officio boni principis ad arma vocetur, melius spero. Patientia scio propagari evangelion, et legitimis populorum principibus ad Dominum conversis, non armis subactis aut ditione pulsis. Sed Dominus viderit cuius haec referant.
Capito abest Offenburgi ubi de concordia agitur cum Canonicis exsulibus.	Capito abest Offenburgi, ubi tractatur de concordia cum canonicis exulibus.

In all of Bucer's correspondence, there is hardly to be found such a striking similarity between two different letters, written to two different men. When it is considered that they correspond not only in subject matter but even in words, and that one is dated April 30 and the other May 1 ; it is impossible to escape the conclusion that they were both written in the same year. Most significant of all is the last sentence quoted : « Capito abest Offenburgi ubi de concordia agitur cum Canonicis exsulibus ». In the letter to Farel this sentence is identically the same except that the verb is changed to « tractatur », and is followed, instead of preceded, by the phrase « de concordia ». Even if it were possible to suppose that Capito had gone to Offenburg both in 1527 and 1528 at the end of April, Bucer would hardly have made mention of it in sentences which correspond so closely.

It is equally clear that the letter to Farel was written in 1528, because of its close connection with other letters written at the same time. Bucer begins his letter to Farel by this statament : « Simon morbum uxoris hactenus caussatus est, et certe gravius illa decumbit quam ut ille deserere eam potuerit. Deinde revaluit, tentabit si vecturam queat tolerare ». This is a reference to Simon Robert of Tournai, who was in Strasbourg in October, 1526 (1). Farel evidently had requested that Robert be sent to help him, but a letter from Bucer dated April 15, shows that he was at that time prevented from coming by the sickness of his wife (2). Evidently he left Strasbourg soon after Bucer wrote the letter dated May 1, because on May 11, 1528, Oecolampad wrote to Farel congratulating him on the coming of Simon Robert, who seems to have stopped at Basel on the way (3). Shortly afterward he had reached Farel, for on May 27, 1528, the Council of Berne remonstrated with the Parish of Bex for refusing to receive

(1) Herminjard, I, p. 457.

(2) Herminjard, II, p. 127 and note 3.

(3) « Simonem hunc et ipsum σταυροδίδακτον, socium tibi obtigisse, qui nihil vel uxoris morbum, vel sumptus, vel itinerum difficultates moratus, ad te contendere voluit, licet laetiores offerentur aliunde conditiones. » (Herminjard, II, p. 134).

him (1). In a letter to Zwingli in July, 1528, Farel mentioned him as having lately arrived (2). Since it is clear that Robert made his journey to Farel from Strasbourg in May, 1528, it is only logical to conclude that a letter from Bucer to Farel, announcing Robert's departure, and dated May 1, should be placed in the same year.

Equally conclusive for dating Bucer's letter to Farel, is the following reference to his commentary on the Gospel of John : « Johannem meum tibi puto allatum in quo de baptismo disputavi. Quaeso, lecta ea disputatione rescribas tuam sententiam ». Since Bucer's commentary on the Gospel of John was published in April, 1528 (3), it is not only most likely that he would make such a request in that year, but incredible that he should make it a year before.

It is thus evident that Bucer's letter to Farel, dated May 1, as well as the other, closely-related one of April 15, both belong to the year 1528. To the same year must be assigned Bucer's letter to Zwingli on April 30, because of its close resemblance to the one he wrote to Farel on Mai 1. This, however, is not the only reason for placing the letter to Zwingli a year later than is done in the Corpus Reformatorum. Other references, especially when compared with those in the letter to Farel, show that it was written in 1528 and not in 1527.

The most significant of these is the allusion to the mobilization of an army by the Landgrave of Hesse. « Caesaris nomine conscripti vix abierunt, et nomine Hessi multo plures colliguntur. » The construction of the sentence shows that the activities of Hesse referred to, were of a military nature, because they are spoken of as similar to those of the Emperor. In the winter of 1528 Philip of Hesse was led by pseudo-revelations from Otto von Pack, to believe that the Catholic princes had formed a strong alliance against the Lutherans. To avoid being caught unprepared, he made a military alliance with the Elector

(1) Herminjard, II, pp. 141, 142.

(2) Cp. Farel to Zwingli, July 23, 1528, « Simon, qui nuper in ministerium fuit cooptatus... » (*Herminjard*, II, 142).

(3) F. Mentz. *Bibliographische Zusammenstellung der gedruckten Schriften Butzers*, n° 19. Printed in « Zur 400jährigen Geburtsfeier Martin Butzers ».

of Saxony, and in March and April, 1528, was busily engaged in collecting an army (1). It is most reasonable to think that Bucer refers to this famous episode. By dating the letter 1527, the editors of the Corpus Reformatorum version, are led to suggest as the most plausible explanation, that this refers to the calling of the faculty to the new university of Marburg (2). But if that were the case, Bucer would hardly remark in the letter to Farel : « Ideo turmatim Hessi castra petunt »; unless heindulged in humor out of accord with his nature and with the context.

Bucer also tells Zwingli of an imperial army, at that moment on its way to Italy to aid the outnumbered forces of the Emperor there. This statement also, may be most fittingly applied to the Spring of 1528, for at that time the French army in Italy was larger than that of Charles. So a new army was brought across the Alps by the Duke of Brunswick, arriving in the last part of May (3). The editors of the letter in the Corpus Reformatorum, who refer it to the year 1527, can only give the indefinite and insufficient explanation, that the campaign of the Emperor in Italy was in consequence of the League of Cognac, and that at first the Emperor did not succeed very well (4). But Bucer's statement is definite and clear; and when a correspondingly definite application is to be found in the year 1528, then it would seem best to place the letter in that year.

It is hardly necessary to point out the importance of dating a letter correctly, especially when a year's difference is involved. In this particular case, however, the date of this letter, has a most important bearing on another question, that has proved very baffling to students of the XVIth century : namely, when did John Calvin first become an adherent of the evangelical reformation. In the letter to Farel dated May 1, Bucer mentions a certain youth of Noyon, as being at that time a student in

---

(1) Sleidan, *De statu religionis*, ed. of (1785), I, p. 358. Hassencamp, *Hessische Kirchengeschichte* (1852), I, p. 155-160. *Cambridge Modern History*, II, p. 202.

(2) *Op. cit.*, note 3.

(3) *Camb. Mod. Hist.*, II, p. 58.

(4) *Op. cit.*, note 3.

Strasbourg. Kampschulte, the German biographer of the Genevan reformer, claims that this youth was none other than Calvin himself (1). On the other hand, three great French historians, Doumergue, Herminjard and Lefranc, think that it was Olivetan (2). As has been shown, this letter to Farel must be dated in the same year as the letter to Zwingli of April 30. If the latter is dated 1527, the same date must be given to the former, and so all likelihood of a reference to Calvin is removed; because in the Spring of that year he was a student at Paris (3), and the youth of Noyon came to Strasbourg from Orleans.

This would be an easy way to solve the problem and a necessary one, if the date of 1527 for the letter to Zwingli is allowed to stand. However historical accuracy demands that it be dated 1528, and although the supposition of the French historians is better supported than that of Kampschulte, the problem of Calvin's first visit to Strasbourg still exists.

Another consequence of dating the letter 1528 is to correct the error made by J. W. Baum, of placing Capito's journey to the Offenburg Conference in 1527 (4). Following Baum, the editors of the Corpus Reformatorum have made the same mistake (5). Adolf Baum gives the correct date for the conference, but does not mention either the letter to Zwingli, or the mistake of Capito's biographer (6).

Thus it is important that Bucer's letter to Zwingli should be given its proper date of April 30, 1528, not only to avoid the possibility of errors in the future, but to correct those already made in the past.

HASTINGS EELLS.
Princeton N.-J.

---

(1) KAMPSCHULTE, *Johann Calvin*, I, p. 231.

(2) E. DOUMERGUE, *Calvin, les hommes et les choses de son temps*, I, 117 and note 3. HERMINJARD, II, pp. 131, 151, III, p. 44. LEFRANC, *La Jeunesse de Calvin*, p. 29.

(3) DOUMERGUE, *op. cit.*, I, p. 123.

(4) J. W. BAUM, *Capito und Butzer* (1860), p. 373.

(5) *Op. cit.*, note 7.

(6) A. BAUM, *Magistrat und Reformation in Strassburg, bis 1529* (1887) p. 145.

COMPTES RENDUS

Alethea Chaplin. *The Romance of Language* London, Sidgwick and Jackson, s. d., in-8°, 239 p.

Le titre de ce petit ouvrage en désigne très exactement le caractère. Il ne s'agit pas de science, ni à proprement parler d'enseignement, mais de vulgarisation aimable et d'ailleurs bien informée, dans la tradition des Leçons de Max Muller, avec plus d'exactitude et moins de prétentions. L'auteur se promène et glane dans la Science du Langage, considérée comme un « roman » propre à piquer la curiosité. Une place assez importante est faite, notamment dans les planches, à l'histoire de l'alphabet ou de l'écriture. Deux chapitres concernent les noms de lieux et les noms de personnes. L'histoire de la langue anglaise forme l'axe de l'ouvrage. Ne méprisons pas ce genre de livres, destinés à de plus jeunes que nous, mais où même les gens du métier trouveront à faire profit de certains exemples ceux-ci, étant, la plupart, ingénieusement choisis.

P. de Reul.

Émile Ripert. *Ovide, poète de l'amour, des dieux et de l'exil.* Paris, A. Colin, 1921, in-16 carré, xiv-257 p., 12 fr.

Ovide a trouvé en M. Ripert le plus éloquent des défenseurs, le plus indulgent des critiques. Il était temps qu'un poète, un fils de la Provence, vînt nous parler du chevalier de Sulmone. Il nous semble entendre la sympathie d'un frère détailler les mérites, excuser les défauts d'un glorieux aîné ; ou plutôt c'est un dialogue, presque un hymne à la louange d'une amie commune, la Poésie.

Le commentaire séduit par sa franchise pleine de variété : finement pervers quand il s'agit de dévoiler « l'Art d'aimer sans amour » (ch. III), il devient profond en analysant les *Métamorphoses*, « la Légende Dorée de l'antiquité » (ch. IV), et grave en soulignant l'importance du Calendrier national ; il s'attriste pour dire les souffrances de l'exil et de la mort. Certaines pages sont poignantes comme des élégies posthumes.

Et voilà Ovide réhabilité : on ne le reléguera plus dans les salons ou les alcôves, on ne le méprisera plus comme un versificateur didactique ou précieux. Son œuvre chante la Beauté, le Panthéisme, la Patrie.

Bien plus, on estimera son caractère si l'on comprend qu'il a eu avant tout le culte de son Art, qu'il a voulu jouir pour créer, que son talent, en le rapprochant d'Auguste, et peut-être d'Agrippa, lui a attiré la haine de Livie qui ambitionnait le trône pour Tibère (1), et que, chassé de Rome, il a payé ses écrits de ses larmes et trompé la solitude douloureuse en murmurant des vers qui demandaient grâce. Remercions l'auteur du « Génie du paganisme » (p. 171) d'avoir eu assez d'esprit pour fuir le pédantisme ; félicitons-le d'avoir gardé le courage de flatter un ancien protecteur dont une intrigante avait abusé la vieillesse.

Pour être lyrique, la démonstration n'en est pas moins solide, convaincante, plus juste, en somme, que le froid réquisitoire de René Pichon (2). Mais est-il bien sûr que l'enthousiasme brillant de M. Ripert ne fasse pas aussi un peu tort à son client? Quelques lecteurs tentés de reprendre le texte latin après cette introduction, se sentiront déçus en y retrouvant entre les fragments choisis, dont M. Ripert a donné de jolies traductions en vers blancs, une prolixité trop raisonnable, un rythme trop impeccable, une érudition trop complaisante dont il n'a pour ainsi dire pas parlé.

H. Philippart.

---

(1) Aux noms de Villenave, Nageotte et Plessis, qui ont défendu cette explication de la *relegatio* à Tomes, on peut ajouter, p. 175, celui de S. Reinach, « Les compagnons et l'exil d'Ovide », *Rev. de philol.*, 1910, p. 342-349.

(2) *Hist. de la litt. lat.*, 7e éd. (Paris, Hachette, 1919), p. 405-431. Cf. *Rev. Univ.*, 1894, 2, p. 3, René Pichon rayerait Ovide du programme des Humanités.

Ernst Howald, *Untersuchungen zur Technik der euripideischen Tragödien*, Leipzig, Dieterich, 1914, in-8°, 75 p.

Cette thèse, qui a été présentée en 1912 à l'Université de Zurich, semble répondre à l'appel lancé quelques années auparavant par Dieterich [1] qui se plaignait de ne pouvoir citer comme étude sur la technique d'Euripide que l'ouvrage de Detscheff [2]. Elle réagit contre la tendance qui porte les critiques modernes à composer, à l'imitation des anciens, des recueils de sentences tirées des tragédies.

L'auteur veut prouver qu'Euripide a été principalement déterminé, dans le choix des sujets, par la valeur artistique. Il cherche les « problèmes formels » qui dominent les périodes successives (belle-mère et beau-fils, passion féminine, reconnaissance...) et auxquels se subordonnent des motifs secondaires plus ou moins stéréotypés (autel, sacrifice volontaire, vieillard...). De là cinq chapitres conçus comme des cycles où se groupent autour des drames conservés en entier les pièces contemporaines dont nous n'avons que des fragments : I. Les débuts et la recherche d'une figure centrale (*Alc.-Alcm. à Psophis-Protésilas*, *Méd.-Ino*, etc.). II. Les drames passionnels (*Hipp.-Sthénébée-Phœnix*, etc.). III. Le point culminant. Parfait développement de la figure centrale (*Héc.-Héraclid.*, *Andr.*). IV. Le relâchement (*Suppl.-Erechthée*, *Héracl.*). V. Les pièces d'intrigue (*Ion-Alexandre*, *I. T.-Hél.*, *El.-Cresphonte*, etc.). On remarque tout de suite les faiblesses d'une telle classification : par exemple *Méd.* mérite d'être placée dans le IIIe chap., *Troy.*, *Phén.* et *Bacch.* ne peuvent figurer dans le Ve. La ressemblance entre *Cresphonte* et *El.* ne supprime pas la quinzaine d'années qui sépare ces deux pièces (Nauck 453); d'ailleurs *Cresphonte* est encore beaucoup plus près d'*Egée* (av. 431) que d'*El.*. Pourquoi s'obstiner à faire rentrer dans des cadres rigides *toutes* les tragédies d'Euripide? Pourquoi, surtout, poursuivre l'étude *générale* de la technique jusque dans les drames perdus? L'obscurité du sujet s'ajoutant souvent ici à l'incertitude chronolo-

---

(1) S. v. *Euripides*, Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, VI, 1909 (1905), p. 1275.

(2) D. Detscheff, *De trugoediarum graecarum conformatione scaenica ac dramatica*, diss., 1904.

gique, les conclusions sont singulièrement fragiles. Prendre pour base une fable que chacun façonne à sa guise n'est pas un moyen bien sûr de réaliser l'accord : rien ne m'oblige à croire qu'il n'y a pas de figure centrale dans *Télèphe* (p. 21) ou dans *Cresphonte* (p. 54).

On assiste avec intérêt au *démontage* des tragédies conservées : sans doute Howald, qui esquive sous de mauvais prétextes les dernières pièces, se borne d'ordinaire à résumer les travaux de ses devanciers, mais il a le mérite d'établir systématiquement, avec une heureuse insistance, des parallèles suggestifs. Cependant cette méthode même de décomposition externe laisse un peu sceptique : qu'on imagine l'impression qu'elle donnerait de l'œuvre de Molière.

Ni table des matières, ni index.

Aux exemples cités de *Motivierung* (p. 18, 25, 35, 43, 48, 73), ajouter *Ion* 1130-1. Le *Philoctète* d'Euripide (431) précède celui de Sophocle (409) (p. 29). Dans *Hipp.*, Euripide ne donne pas raison aux calomniateurs des orphiques (p. 33). C'est Athéna, et non les Dioscures, qui parle à Oreste dans *I. T.* 1447 (p. 64). Nauck 181 prouve qu'Antiope ne récite pas le prologue (p. 70), par contre schol. Ar. *Thesm.* 1065 attribue Nauck 114 à Andromède (p. 71). Le papyrus ignore l'intervention des fils d'Hypsipyle en faveur d'Eurydice (p. 71; lignes 4 et 5, corriger Antiopens et Antiope en Hypsipylens et Hypsipyle), le roi Lycurgue ne figure même pas sur l'amphore de Ruvo (p. 71). Les qualités de Ménélas dans *I. A.* ne doivent pas plus nous surprendre que celles d'Hélène dans *Hél.* (p. 73).

H. Philippart.

Juliani imperatoris *epistulae, leges, poematia, fragmenta varia.* Collegerunt, recensuerunt J. Bidez et F. Cumont. Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1922, xxvi-328 p. Prix : 25 fr.

Il est superflu d'insister sur l'importance des œuvres de l'empereur Julien. De ces œuvres la partie la plus intéressante est assurément la portion de la correspondance qui nous a été

conservée. C'est là que se révèle non seulement l'homme politique, le souverain, mais encore l'homme privé avec ses qualités et ses défauts ; c'est là que se dessine le mieux la curieuse et attachante figure du dernier champion de l'hellénisme.

Mais dans quel état, hélas! nous sont parvenus ces documents précieux! Eparpillés dans une foule de manuscrits, défigurés souvent par la négligence ou l'ineptie des copistes, mutilés parfois, mêlés de pièces hétérogènes et de lettres apocryphes, ils se présentent à nous comme une *rudis indigestaque moles*. Les éditeurs jusqu'ici n'étaient pas parvenus à débrouiller ce chaos. Tout en rendant justice aux efforts méritoires de Heyler, de Hercher, de Hertlein, il faut bien reconnaître que leurs éditions étaient extrêmement défectueuses : un apparat critique tout à fait insuffisant, aucune classification rationnelle des manuscrits, un désordre complet dans l'arrangement des lettres, de fausses attributions admises sur la foi des scribes, tout cela réduisait singulièrement la valeur de leurs travaux. Et c'est avec de tels matériaux que l'on entreprenait d'écrire l'histoire de la vie et du règne de Julien!

L'œuvre que la philologie allemande n'avait pas su mener à bonne fin, deux de nos compatriotes — nous le disons avec fierté — l'ont exécutée d'une façon magistrale. Depuis de longues années, MM. Bidez et Cumont se sont occupés de la correspondance du fameux empereur, de sa biographie, de son milieu, de son époque. Dès 1889, M. Cumont publiait dans le *Recueil des travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand* (3e fascicule) une étude *Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*, où il démontrait victorieusement que tout un groupe de lettres, que personne ne suspectait, était apocryphe. En 1898, les deux savants belges faisaient paraître, dans les *Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique* (t. LVII), des *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien* (156 p.), qui constituaient en quelque sorte les prolégomènes de l'édition qu'ils préparaient. Vingt-quatre ans se sont écoulés avant que celle-ci vît le jour, vingt-quatre ans pendant lesquels de nouveaux manuscrits ont été collationnés, les leçons douteuses vérifiées, les passages difficiles ou altérés soumis à un examen réitéré, toute la « littérature » relative au sujet consultée et utilisée. Ainsi mûrissait lentement, mais sûrement, une entre-

prise scientifique qui marquera dans les annales de la philologie.

Ce qu'il a fallu de temps, de patience, d'application et de perspicacité pour déterminer les rapports des manuscrits entre eux, pour choisir les meilleurs et éliminer les non-valeurs, pour établir enfin un texte auquel on pût se fier, la simple lecture de la préface — qui est un modèle d'exactitude et de méthode — le fera comprendre aux hommes du métier.

Le texte, considérablement amélioré, est accompagné d'un apparat critique très complet et disposé avec le soin le plus minutieux.

Non contents de recueillir jusqu'aux moindres fragments des lettres proprement dites, MM. Bidez et Cumont y ont joint les constitutions impériales insérées dans les Codes. Ils ont rangé le tout selon les différentes périodes de la vie de Julien, en groupant ensemble, dans chaque période, les lettres et les fragments ayant trait aux mêmes personnages et aux mêmes affaires ou présentant entre eux quelque affinité, de sorte qu'on peut suivre pour ainsi dire pas à pas l'évolution qui s'est produite dans les idées de Julien et la marche de ses desseins lorsqu'il fut parvenu à l'empire. Ils ont rendu par là aux historiens un service inestimable.

Les lettres apocryphes ou d'une authenticité douteuse ont été mises à part. En lisant certaines d'entre elles, on s'étonne que les élucubrations insipides d'un sophiste bavard aient pu si longtemps être prises pour l'œuvre de l'homme qu'était Julien.

La sollicitude des éditeurs s'est étendue aux débris des ouvrages perdus de Julien, à ses poésies et à ses apophthegmes.

Tel est le contenu de ce beau volume, qui figurera au premier rang parmi les publications de l'Association Guillaume Budé (1).

La tâche accomplie par MM. Bidez et Cumont a été rude. Elle aura sa récompense, la seule qui soit digne de ce labeur désintéressé, la seule à laquelle tiennent ces Bénédictins

(1) L'exécution typographique est remarquable et l'impression est d'une correction parfaite; il est à regretter seulement que çà et là une lettre n'ait pas marqué sur le papier lors du tirage.

modernes, c'est à savoir l'estime et la reconnaissance du monde savant.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de proposer quelques petites conjectures. — P. 5, l. 8 (texte de Julien, *Epist. ad Athen.*, 273 A) : οὐδ' ὄναρ μοι φανεὶς ἀδελφὸς ἐπεπράχει. Le sens exige <συν> επεπράχει. Julien repousse l'idée d'une action concertée avec son frère. — P. 72, l. 13-14 : βουλομένους <δέ>, διδάσκειν ἔργῳ πρῶτον, καὶ πείθειν τοὺς μαθητὰς ὡς .... Je lirais et je ponctuerais : βουλομένους <δὲ> διδάσκειν, ἔργῳ πρῶτον <πείθεσθαι> καὶ πείθειν τοὺς μαθητὰς ὡς .... — P. 146, l. 2, au lieu de τὴν ἰατρείαν, il faut lire τὴν ἱερατείαν. — P. 156, l. 22-23 : καλλωπίζεσθαι δὲ ὥσπερ τοῖς χειρίστοις, Après ὥσπερ, suppléer <καλοῖς>. — P 217, l. 15 16 (texte de Libanius, *Orat.* XII) : ἔπη τὸν ἄνδρα μηνύοντα (l. σεμνύνοντα?). Je préférerais ὑμνοῦντα. — P. 225, l. 21-22 (texte d'Ammien Marcellin, XXII, 5, 4) : *tandem alios robis inquietiores (inetiores* cod., l. *molestiores?) inveni* Il me semble que *inetiores* doit être corrigé en *infestiores*.

P. Thomas.

Grammaire, histoire et géographie d'après la linguistique française.

Ferdinand Brunot (doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris), *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français.* Paris, Masson et Cie, 1922, 954 p. in-8°, 50 fr.

A. Meillet. *Linguistique historique et linguistique générale.* (Coll. ling. p. p. la Soc. de ling. de Paris, VIII), Paris, Champion, 1921. 334 p. in-8°.

J. Gilliéron. *Etude sur la défectivité des verbes. La Faillite de l'Etymologie phonétique. Résumé de conférences faites à l'Ecole pratique des hautes études.* En vente à la librairie Beerstecher, Neuveville, canton de Berne (Suisse), 1919, 133 p. in-8°.

J. Vendryes (prof. à l'Univ. de Paris). *Le langage. Introduction linguistique à l'histoire* (*L'évolution de l'humanité*, n° 3.) Paris, Renaissance du livre, 1922, 439 p. in-8°, 15 fr.

L'illustre président de l'Université Columbia, M. N. Murray Butler, nommait naguère la langue française « la plus

précieuse des possessions humaines ». L'histoire, la géographie et la police de cette possession spirituelle sont en voie de transformation. L'*Atlas linguistique de la France* permet une nouvelle toponymie de la raison parlante. « On est tout surpris, dit M. A. Meillet (p. 309), de voir à quel point l'histoire de la langue française a été peu étudiée jusqu'ici et quelles lacunes apparaissent à qui veut, comme l'a fait M. Brunot avec tant d'autorité, en retenir l'ensemble. » « Il est regrettable, dit M. Gilliéron (p. 96), qu'en deçà du Rhin on ait usé partout et toujours, pour observer le français, de bésicles qui portent la marque *Made in Germany* (1). Il serait temps enfin de se débarrasser de cet appareil qui déforme la vue. »

C'est ce que fait M. Ferdinand Brunot, l'éminent historien de la langue française, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Son dernier livre, *La pensée et la langue*, fait table rase du fatras aristotélicien qui attriste les malheureux enfants obligés d'apprendre des grammaires ineptes. M. Brunot expose les faits de pensée et les classe par rapport au langage.

« La vraie science du langage, dit Anatole France, n'est pénétrée que par des esprits larges, droits et puissants. »

Hélas! Noël et Chapsal, Bopp et Grimm, Schleicher et Osthoff, étaient des génies médiocres. Tournant le dos à Condillac, qui avait inspiré la nomenclature chimique et d'impérissables découvertes, compilateurs et comparatistes recopièrent les niaiseries scolastiques, ou construisirent une pseudo-phonétique où ils confondaient le physique avec le moral, la science avec l'histoire, les modes et les mots avec les lois et les faits naturels.

M. Brunot, qui étudie le passage du cri à la phrase, du nom propre au nom commun, a pour méthode de considérer le langage tel qu'il est dans le cerveau du sujet parlant à l'époque où il parle. « Ce qui importe, ce n'est pas d'étiqueter, c'est de comprendre et d'enseigner à comprendre non seulement les états, mais les mouvements ». Bref, c'est Martine qui a raison quand elle réplique à Philaminte :

Quand on se fait entendre, on parle toujours bien.

---

(1) Déjà le vieux Daunou écrivait : « Les invasions désastreuses de 1814 et de 1815 ont achevé d'importer en France les systèmes germaniques de philosophie et de littérature. »

Les vingt-cinq chapitres de M. Brunot se lisent comme un roman à tiroirs. L'auteur est impitoyable pour le pédantisme qui sévit encore dans l'enseignement primaire. « L'étude des faits du langage repose, depuis l'antiquité, sur une classification générale de tous les éléments linguistiques qui peuvent composer une phrase, et qui forment les *parties du discours*. On n'a jamais pu se mettre d'accord sur le nombre de ces parties, ce qui prouve déjà que le principe adopté n'est pas d'une grande solidité, ni d'une clarté indiscutable. » « Partout des barricades de toile d'araignée ferment les avenues où l'usage s'avance, souverain et irrésistible. Au lieu d'une loi de vie, d'un code souple, adapté, à jour, on réimprime une ordonnance de police, toute pleine de prohibitions, de restrictions, de chicanes, sur laquelle veillent quelques commissaires de bonne volonté, qui croient sauver la *tradition nationale*. »

Sur les rapports entre le verbe et l'exclamation (*adjuta>aïe*), entre la toponymie et l'histoire (les Ligures à *Manosque*, le chanvre à *La Cannebière*), entre le système métrique et les mœurs (*faire du trente à l'heure*, M. T. S., C. G. S.), sur les servitudes grammaticales, M. Brunot est naturellement documenté autant qu'homme de France.

Puisse-t-il réussir, par ses lecteurs comme par ses nombreux élèves, à réformer et à simplifier l'enseignement grammatical de la plus suggestive des langues vivantes! Ce sera une victoire française et un progrès humain.

La France payerait l'Institut Pasteur, la T. S. F., l'aviation et bien d'autres utilités avec les économies que lui procurerait immédiatement la suppression des lettres inutiles de son orthographe et des livres inutiles de ses écoles.

Voilà pour l'enseignement primaire et secondaire, pour la presse et l'administration.

Voici maintenant la question philosophique du langage.

Elle est renouvelée par la géographie linguistique, la plus intéressante contribution à l'histoire du langage depuis cent ans, c'est à dire depuis le déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion.

M. Gilliéron ne cherchait pas précisément ce qu'il a trouvé. Christophe Colomb, partant pour l'Inde, rencontra un nouveau monde. M. Gilliéron, en composant son immense tableau phonétique de la Gaule romanisée, a fait voir le néant des

pseudo-lois phonétiques et de la pseudo-science naturelle du langage. Il a ruiné tout l'échafaudage par lequel les linguistes allemands avaient obscurci l'histoire des mots.

De Malmedy à Biarritz et de Guernesey à Menton, M. Gilliéron a choisi et M. Edmont a parcouru 639 communes, dans lesquelles ont été recueillies les versions patoises de près de deux mille textes.

Ces millions de notations phonétiques sont une mine inépuisable non seulement pour l'histoire du français, mais encore pour la philosophie du langage.

De l'*Atlas linguistique* on a tiré déjà nombre de monographies et des idées générales. Un plein succès a couronné la troisième tentative du gouvernement français pour organiser la grammaire comparée.

La première tentative fut celle de Napoléon. En 1807, il fit recueillir dans son vaste empire les versions dialectales de la parabole de l'Enfant prodigue. Et à propos du projet d'établir une école spéciale de littérature et d'histoire au Collège de France, il observa (Finkenstein, 19 avril 1807) : « La grammaire serait plus susceptible que la littérature de devenir l'objet d'une école spéciale; il y a là un fonds plus abondant d'observations, de comparaisons; elle tient à l'origine des sensations, car la manière de parler vient de la manière de sentir; mais cette science, qui se confond avec l'idéologie, est encore dans une si grande obscurité, que la seule application utile qui en ait été faite est relative aux sourds-muets : dans cet établissement consiste la véritable école spéciale de grammaire. »

Mais les documents de l'enquête impériale restèrent aussi muets que les disciples de l'abbé de l'Epée et de son successeur l'abbé Sicard.

La seconde tentative eut lieu au commencement de la troisième république.

Quand les félibres eurent attiré l'attention des pouvoirs publics, le ministre de l'instruction (1873) chargea deux Languedociens, Bringuier et le baron de Tourtoulon, d'explorer la frontière entre la langue d'oïl et la langue d'oc. Cette question semble aujourd'hui aussi déconcertante que la question de la lune rousse posée à Laplace par Louis XVIII.

Examinons les cartes coloriées que MM. Gilliéron et

Roques ont établies pour un certain nombre de mots (voir GILLIÉRON et ROQUES, *Études de géographie linguistique*, Champion, 1912).

Ecartons les enquêtes qui laissent des lacunes : le mot *rendanger*, par exemple, est représenté à Malmedy et en d'autres lieux septentrionaux par des points d'interrogation.

Prenons une idée antique et populaire, contemporaine de l'âge pastoral et connue jusqu'au fond des fermes : l'idée de *traire*. Le latin *mulgere* a survécu en Provence et en Languedoc, au pays de Liége et dans le Pas-de-Calais. Il a disparu de la plus grande partie de la Gaule, remplacé à l'Ouest et au Centre par *tirer* et *ajuster*, au Nord et à l'Est par *traire*. *Mulgere* a été évincé probablement par l'homophonie avec les formes de *molere* : là où *moudre* se dit autrement que *mulgere*, *mulgere* et *molere* survivent côte à côte.

La carte de *traire*, *mulgere* et *molere* présente une Gaule en six couleurs aux contours irréguliers.

Prenons une autre idée antique et familière, le nom du *sel*. C'est *sé* en Wallonie, en Picardie, en Cotentin, en Bretagne. C'est *sel* dans une région autour de Paris, région qui atteint la Manche sur un point et la Loire sur une grande partie de son cours. C'est *sau* de Noirmoutier aux Alpes Maritimes, et de Belfort aux Basses-Pyrénées.

Les frontières dialectables des premières régions (*mulgere-traire*) ne coïncident nullement avec celles des autres cartes (*sé*, *sel*, *sau*).

La même discordance s'établirait facilement pour tous les groupes de mots, pour tous les critères dialectaux autrefois adoptés. Conclusion : il n'y a pas de frontières dialectales.

C'est dire qu'il n'y a pas de lois phonétiques, car Schuchardt lui-même a remarqué que la question des lois phonétiques était associée à celle des dialectes. D'ailleurs, les pseudo-lois contenaient toutes dans leur énoncé au moins un nom géographique.

Des lois phonétiques, au sens scientifique, seraient ou des lois de la physiologie ou des lois de l'acoustique. Pareilles lois n'existent pas. La « loi de Grimm » n'est pas le meilleur des « contes de Grimm ».

Chaque mot a son histoire phonique et sémantique. Rabelais a fort justement dit : « Les mots ne signifient naturelle-

ment, mais à plaisir ». Il faut ajouter : en passant de bouche en oreilles, et d'oreilles en bouche, ils changent non pas en vertu des lois naturelles, mais selon le bon plaisir des auditeurs et parleurs. Ils changent de forme en passant des mères aux enfants, parce que la tête humaine est un phonographe défectueux. Ils changent de sens en passant d'une société mal outillée à une société mieux outillée.

Ces changements ont été surnommés *la vie des mots, la vie du langage*. Images biologiques qu'il ne faut prendre au pied de la lettre :

Comparaison
N'est pas raison,
Et métaphore
L'est moins encore.

C'est pour l'avoir oublié que trop de linguistes ont parlé en naturalistes. On peut lire dans des recueils aussi répandus que Larousse et la *Grande Encyclopédie* cette affirmation stupéfiante que la linguistique est une science naturelle ! Le plus admirable répertoire de sémantique, je veux dire le *Dictionnaire* de Littré, définit (en 1863) la linguistique : « Étude des langues considérées dans leurs principes, dans leurs rapports et *en tant qu'un produit involontaire de l'instinct humain* » ! Littré commettait ce jour-là la même erreur que quand il prenait la sociologie pour une science capable de prédire. La langue est le produit de la volonté humaine (si volonté il y a) au même titre que l'alphabet, la presse, le téléphone et le phonographe.

M. Gilliéron termine par de sages conseils :

« Observez comme si, à la base des évolutions, il n'y avait aucun mystère physiologique, mais simplement une œuvre de réflexion, plus ou moins consciente, à laquelle votre raison peut atteindre.

» Songez que peut-être l'histoire finira par vous révéler qu'il n'a tenu qu'à un fil que les plus grandes révolutions phonétiques, séparant en compartiments la matière linguistique, se soient ou ne se soient pas produites, que ce que nous considérons comme un mouvement général de la matière linguistique n'est peut-être qu'une propagation à l'infini, jusqu'à des bornes qui en nécessitent l'arrêt, d'un mouvement individuel, en dehors duquel il n'y a qu'imitation, adaptation,

assimilation, propagation, ayant pour cause l'identité ou la parenté des milieux sociaux. »

La phonétique qui traitait la voyelle et la consonne comme la cellule d'une biologie métaphorique ou comme l'atome d'une chimie vocale, la psychologie ou ethnographie qui divinisait la langue, sont des fables romantiques comme le *Volksgeist* et comme « l'esprit des temps » :

> Was ihr den Geist der Zeiten heisst,
> Dat ist im Grund der Herren eigner Geist,
> In dem die Zeiten sich bespiegeln.

L'histoire du français, l'histoire du langage, l'histoire de l'esprit humain, doit se débarrasser de toutes les quiddités, lois, âmes, génies, évolutions, par lesquelles on désigne complaisamment la somme de nos ignorances. Il n'y a pas d'autre science du langage que l'histoire des mots. Le langage est un cri perfectionné par des séries d'inventions et de conventions. Chaque mot est l'invention d'un Cadmus, d'un Morse, d'un Edison qui n'a pas pris brevet et qui n'a pas toujours laissé son nom. L'invention individuelle réussit par des conventions sociales non écrites, par les villes tentaculaires, par le commerce, par les institutions. Pour beaucoup de mots français, on peut observer la propagation autour de Paris, dont l'action s'accélère avec les chemins de fer; le rayonnement de Lyon [1], de Genève, l'importance du couloir de Saône et Rhône. Surtout on remarque des phénomènes sporadiques, des îlots linguistiques, des sauts brusques : aucune langue n'est un fleuve uni se déplaçant d'un mouvement régulier; *la langue* est une abstraction de notre esprit, une synthèse dont chaque détail est en perpétuel usage et subit l'usure, la retouche, la réparation.

Les lois du langage n'ont pas plus de consistance que les lois de l'histoire, de la sociologie, de la mode. Mots et modes habillent les idées et les femmes au goût du jour et selon les moyens des lecteurs et des épouseurs. L'histoire grammaticale ou linguistique serait un corollaire de l'histoire économique, si cette histoire économique pouvait être écrite de façon complète.

---

[1] Albert Dauzat, *La géographie linguistique*, Flammarion, fr. 4.50.

A voir les actes individuels indéfiniment répétés, imités ou travestis, dont se compose l'histoire du langage, on comprend mieux ce qu'ont oublié les auteurs des cent langues fabriquées depuis un demi-siècle, du volapuk à l'ido.

Il y a des langues artificielles qui ont réussi. Il n'y a même, à la rigueur, que des langues artificielles, toute langue étant une œuvre d'art : il n'y a pas de langue naturelle au sens biologique, et la grammaire n'est chez personne le produit d'une sécrétion comme la bile, comme les dents ou comme les cheveux. Tout langue est apprise comme la musique et la peinture. Il y a des langues techniques, spéciales, savantes, qui ont réussi : par exemple la géométrie analytique de Descartes, et la nomenclature chimique de Lavoisier, Guyton de Morveau, Fourcroy et Berthollet. Pourquoi ces langues ont-elles réussi? Parce que les abscisses et les coordonnées, les initiales des éléments et les exposants ont toujours la même valeur, le même emploi, la même forme qu'en 1620 ou qu'en 1787.

Pour faire une langue universelle, il suffit donc et il est nécessaire de faire une langue perpétuelle. Il ne faut par conséquent y noter que des faits naturels qui échappent aux passions mouvantes, à la politique, à la « plaisante justice qu'une rivière borne », à tous les sentiments qu'une génération emporte.

Ce qui est vrai des langues artificielles techniques l'est aussi des langues artificielles dites nationales. Elles durent, elles vivent, pour autant qu'elles servent, c'est à dire qu'elles enseignent des vérités utiles, qu'elles permettent des négoces fructueux, qu'elles enrichissent et instruisent leurs lecteurs. « Pour qu'une langue se répande, dit M. A. Meillet, il faut et il suffit qu'elle serve de support à une civilisation. Le latin a pu se répandre partout où il servait à porter la civilisation gréco-romaine; il n'a guère pénétré là où cette civilisation existait déjà sous la forme hellénique... Une langue ne s'étend que si elle porte une civilisation douée de prestige. » Donc l'histoire du langage est une histoire de l'outillage : les langues sont des instruments et non des fétiches.

Bref, MM. F. Brunot et J. Gilliéron n'ont pas seulement élucidé la parlure la plus délectable et la plus commune à toutes gens, ils aideront aussi, pour peu que les grammairiens

les suivent, à dissiper quelques-uns des malentendus et des gaspillages qui désolent la pauvre, vieille et anarchique Europe, où « les hommes, comme dit A. France, s'égorgent pour des mots qu'ils n'entendent pas ».

A. Counson.

Quellen zu *Romeo und Julia*, herausgegeben von Rudolf Fischer. Bonn, Marcus und Weber, 1922, in-8°, VIII-251 p. 30 m. (*Shakespeares-Quellen*, 2. Bändchen.)

Saluons avec joie la reprise de l'activité de la *Deutsche Shakespeare Gesellschaft* qui nous envoie un recueil des sources de *Roméo et Juliette* avec traductions allemandes. Ces sources sont au nombre de cinq : la nouvelle *Mariotto et Gianozza* par Masuccio Salernitano, *Julie et Roméo* par Luigi da Porto, *Roméo et Juliette* par Bandello, la rédaction française de cette dernière par Boisteau (Boaistuau) et enfin le poème anglais : *Romeus et Juliette* par Arthur Brooke. Ce dernier est la source immédiate; aussi M. Rudolf Fischer en imprime-t-il l'original anglais en regard de sa traduction allemande.

Comme ces textes sont destinés à servir à des exercices de philologie, ils sont dépourvus d'introduction et de notes; ils ne remplacent donc pas les travaux critiques du genre de celui de J. J. Munro dans la *Shakespeare Library* (1908). En effet, Shakespeare a probablement ignoré certaines des nouvelles traduites par M. Fischer; en retour, il a presque certainement fait usage d'une pièce de théâtre (composée en anglais ou en latin?) dont l'existence est attestée par des preuves variées. Une discussion complète de l'origine de la tragédie doit donc dépasser l'analyse des nouvelles italiennes et tenir compte de l'influence hypothétique de la tradition théâtrale.

Les matériaux réunis par M. Fischer serviront surtout à suivre l'évolution du sujet de *Roméo et Juliette* dans la littérature narrative des XVe et XVIe siècles.

Chaque remanieur a complété ou modifié le conte dans certains détails. Dans Masuccio, l'amoureux est décapité pour avoir tenté de forcer le mausolée où il croit trouver sa belle endormie et la dame finit ses jours dans un couvent.

D'après da Porto, Juliette tuée par la douleur rend l'âme sur le cadavre de son mari qui s'est empoisonné, la croyant morte. Bandello maintient ce dénouement destiné à être modifié par le Grand Will. Il invente la nourrice, messagère des amants, dont Shakespeare fera l'un de ses personnages comiques les plus saisissants.

Dans le volume de M. Fischer, on suit pas à pas le travail par lequel se constitue cette histoire tragique, qui a fait couler tant de larmes et qui domine toute une province de la littérature européenne.

PAUL HAMÉLIUS.

Des Marez (G.). *La première étape de la formation corporative. L'entr'aide.* Bruxelles, Alb. Hayez, 1921, in-8°, 36 p. (Académie royale de Belgique. *Bulletin de la Classe des lettres.....* 1921.)

M. Des Marez, qui s'était déjà occupé à plusieurs reprises, on le sait, du mouvement corporatif en Belgique, vient très heureusement de publier un nouveau mémoire sur les origines des corporations. Il pense qu'il ne faut pas chercher à considérer simultanément tout l'ensemble de la formation « européenne » de ces organismes ni essayer de l'expliquer par une formule « juridique unique », en recourant à des textes, tels que le « Capitulare de Villis » ou le « Livre des Métiers » de Paris, qui n'ont rien de commun dans le temps ni dans l'espace, soit entre eux, soit, le cas échéant, avec les corps sociaux que l'on examine : « les corporations n'ont pas une origine unique, pas plus que les villes dans lesquelles elles sont écloses. Elles ont des origines suivant les époques et suivant les milieux » : aussi, seule « la méthode d'investigation régionale sera fructueuse ». A cet effet, l'auteur choisit la Belgique ou plus exactement la Flandre franco-belge et le Brabant, avec les deux cités d'Arras et de Saint-Trond. Si ces dernières forment des localités abbatiales, les autres places sont des centres représentant un « milieu nouveau ». Leur étude montre que la corporation a passé par trois stades : « l'entr'aide, la lutte et le triomphe ». L'auteur se borne ici à étudier la première étape. Elle s'étend depuis les débuts de

la formation de la ville jusqu'à la fin du XIIe siècle. Pendant sa durée, les groupes professionnels d'artisans, comme l'ensemble des habitants eux-mêmes, « sont poussés les uns vers les autres par la grande loi de l'entr'aide, qui fait naître insensiblement chez eux une conscience commune ». En principe, « ce travail de rapprochement est spontané et naturel et s'accomplit dans les rangs mêmes des travailleurs en dehors de toute intervention du pouvoir public ». En fait, ces unions spéciales, qui se forment dans la communauté générale, obéissent ainsi à certaines forces dénommées « facteurs ou moments de la concentration corporative ». Il en existe six principaux : le commercial, l'industriel, le militaire, le judiciaire, le philanthropique et le religieux ; les facteurs politique et fiscal restent secondaires. Les premiers sont étudiés successivement chacun d'après un certain nombre d'exemples : ainsi, la localisation des vendeurs au marché ou à la halle les réunit par groupes professionnels ; les artisans identiques travaillent les uns à côté des autres ou s'unissent dans la résistance ; au moment de la guerre, les gens d'un même métier sont groupés dans un seul cadre ; les membres d'une même profession comparaissent simultanément devant la justice comme demandeurs ou défendeurs. Mais, ces premiers facteurs, tout en groupant les intéressés, ne leur « donnent pas une enveloppe sociale extérieure tangible » : seuls, les « moments » philanthropique et religieux peuvent avoir ce rôle. Il y eut, en effet, des confréries de pauvres et surtout religieuses, des « carités » de divers genres, celles-ci dans les villes ecclésiastiques, qui se formèrent peu à peu et « groupèrent les artisans dans de vraies sociétés », dans lesquelles nous découvrons les germes de la future corporation.

M. Des Marez a publié une très neuve et très intéressante étude. Sa thèse de la nécessité de recherches régionales est juste : replaçons les corporations, si on veut les comprendre, dans le milieu local ou territorial auquel elles appartiennent, où elles sont nées et se sont formées, sans essayer de les expliquer exclusivement par des textes juridiques généraux, beaucoup trop éloignés d'elles en principe à tous égards, dans l'ordre du temps comme dans celui de l'espace, et qui peuvent n'avoir rien à faire avec ces organismes très déterminés. Dans ce but, l'auteur a su très habilement trouver des faits disper-

sés dans l'ensemble du territoire qu'il a choisi, les réunir, les classer, les utiliser et en tirer des conclusions fort ingénieuses. Sa tâche était d'autant plus malaisée qu'il a dû parfois faire appel à des documents postérieurs à la période étudiée par lui, d'où il fallait savoir « dégager les traces obscures d'un état antérieur ». Aussi, ce mémoire forme-t-il certainement une très utile contribution à la partie la plus difficile de cette histoire des corporations, si peu connue encore et si déformée : l'auteur de ce compte rendu tient à lui rendre d'autant plus hommage que M. Des Marez a cherché à tirer de certains textes dont il a été autrefois l'éditeur, un parti auquel il n'avait pas toujours personnellement songé (1). Clairement et aisément écrite, cette étude se lit donc avec un réel intérêt et un véritable profit.

Les quelques lignes qui suivent concernent deux ou trois points de détail, relatifs à des villes de la région française considérée.

M. Des Marez a parfaitement raison d'observer que tous les « facteurs de la concentration corporative », énumérés et étudiés par lui, n'ont pas une égale valeur et qu'on peut, sinon qu'on doit, les séparer en deux groupes : les facteurs non philanthropiques et religieux et ces derniers. On peut citer ainsi des villes de la Flandre française dans lesquelles les marchands et les industriels ont été, soit répartis par professions dans un seul marché ou une halle unique, ou même groupés par métiers dans des lieux de vente ou des entrepôts, particuliers ou séparés, sans que jamais cette « spécialisation » ou ce « sectionnement local » aient correspondu à la formation et à l'existence de corporations (2). Ou encore, si les « tonsores pannorum » d'Arras, du milieu du XIIe siècle, qui, en vertu de leur redevance religieuse, obligatoire, fixe et annuelle, à une église locale, formaient peut-être déjà à cette époque un embryon de confrérie, sont devenus, dès le début de la période suivante, une confrérie-corporation, militaire, judiciaire et financière, parfaitement et complètement organisée (3), et qui, à ce degré de développement, n'a peut-être pas d'égale dans

(1) Voy. *La vie urbaine de Douai ;* II, 1913.

(2) Voy. *Douai*, II, 232-246.

(3) Espinas-Pirenne, *Recueil de doc. relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, I, n° 96, p. 219.

toute la Flandre française, les « molendinarii » de Douai de 1198, appelés comme témoins à un acte de juridiction gracieuse concernant l'un de leurs moulins, ne forment au XIIIe et au XIVe siècle qu'un corps pourvu d'une vie corporative presque uniquement judiciaire, donc assez restreinte, sans oublier, on le verra, une origine et une nature très spéciales (1); puis, les tisserands d'Arras qui, en 1236, ont une « tente » de guerre, constituent peut-être..., probablement..., certainement..., une corporation, du moins à titre militaire, mais on n'en sait absolument rien; et enfin les teinturiers de Douai encore qui, en 1230, doivent comparaître comme défendeurs devant un tribunal pour soutenir un procès contre la collégiale Saint-Amé, ne formèrent sans doute jamais une union professionnelle. Ainsi, de ces quatre derniers exemples, si on met à part le premier qui, concernant les tondeurs, est tout à fait probant, on voit que les autres, et deux d'entre eux appartiennent au plein XIIIe siècle, bien qu'ils soient en apparence identiques, ne sont pas en réalité d'égale valeur: dans trois groupements cités, réunis par une association momentanée, sortit peut-être de l'un une corporation et de l'autre une union restreinte, mais du troisième il ne vint certainement rien.

Nous n'avons bien entendu nullement l'intention d'attaquer ainsi la force et l'action du principe émis par M. Des Marez: deux ou trois exemples de moins n'enlèvent rien à la bonté de sa thèse et à l'intérêt de son développement. Nous voudrions seulement attirer l'attention sur une question de méthode. Le principe de l'entr'aide, trouvé et formulé par M. Des Marez, en raison de sa généralité et de sa rigueur, atteint une réelle valeur sociologique; on peut l'énoncer ainsi avec l'auteur: « toute corporation se manifeste d'abord sous la forme de l'entr'aide ». Il est parfaitement juste en soi; mais, on n'en saurait cependant conclure que toutes les fois qu'une pluralité de travailleurs agissent simultanément, à titres commerciaux, industriels etc., et forment ainsi un groupement économique, il faut voir dans ces agissements une application du principe en question; en d'autres termes, toutes ses manifestations apparentes n'en sont pas une application réelle, ou, si l'on

(1) *Douai*, II, 513 p.

préfère encore, toutes n'ont pas la même valeur historique : dans certains cas, les membres d'un métier groupé agissent bien « ut universitas », mais, dans d'autres, ils se conduisent simplement « ut universi ». On doit en somme sous-entendre ceci : l'entr'aide sociale précède la corporation juridique et l'engendre, *quand* le simple groupement original, chez lequel elle se manifeste et agit, renferme les germes de cette future corporation et est destiné à la former, mais elle ne la détermine et ne l'amène pas forcément : il peut se produire entre les deux phénomènes un rapport de cause à effet, accidentel et contingent, mais il n'existe pas une relation de même nature, générale et nécessaire. Bref, les valeurs juridiques apparentes de tous ces faits sont identiques, mais leurs valeurs sociales réelles sont inégales : une même semence juridique, celle de l'entr'aide, tombe dans des terrains sociaux différents et produit des résultats dissemblables. Et si nous prenons la liberté d'émettre cette réflexion, c'est précisément parce que nul plus que nous n'est partisan des rapports de la sociologie et de l'histoire, et ne croit davantage qu'elles doivent marcher conjointement et s'appuyer l'une sur l'autre : l'histoire précisera la sociologie et la sociologie élargira l'histoire. Seulement, les principes sociologiques ne peuvent et ne sauraient être établis que grâce à des faits historiques absolument appropriés, sinon trop d'historiens, qui ne comprennent aucunement l'intérêt particulier que présente l'union des deux sciences, qui sont même opposés à leur alliance, ne trouveront ainsi que des prétextes pour les séparer et les désunir, au plus grand dommage de l'une et de l'autre.

Le milieu des villes, avons-nous dit, est « nouveau » et les corporations, en étant nées et en étant sorties, ne peuvent être également que des organes nouveaux. Mais, dans l'ensemble de la ville, ce qui est nouveau en réalité, c'est le seul « portus » : or, il n'est pas toute la cité, car il a été précédé et il reste accompagné d'un élément, qui n'est pas précisément anti-urbain, mais qui est préurbain et qui du moins peut être dit « a[n]-urbain » ; c'est le « castrum » public. Ce milieu a-t-il engendré des corporations ? Peut-on le négliger de parti-pris ou faut-il l'étudier également ? M. Des Marez ne se pose pour ainsi dire pas la question, parce que sans doute il la croit inutile et résolue d'avance : il a simplement énoncé, nous

l'avons remarqué, que ce mouvement originel de l'entr'aide « s'accomplit en dehors de toute intervention du pouvoir public ». Cependant, ce problème a en somme déjà été étudié avant lui : on connaît, en effet, la théorie de Keutgen sur l'origine publique et administrative des unions professionnelles, qui émaneraient d' « officia, Aemter » publics (1). Cette thèse a été déclarée insoutenable (2) : tout au plus, a-t-on dit, serait-elle admissible pour les vieilles cités épiscopales rhénanes, où a subsisté plus ou moins l'application du «Capitulare de Villis» et d'autres ordonnances analogues, mais à la réserve expresse des villes semi-neuves marchandes de la plaine flamande. Nous nous permettrons cependant d'observer, en nous excusant de rappeler des recherches personnelles, que dans l'une des cinq grandes villes de Flandre précisément, celle de Douai, nous croyons bien avoir trouvé deux exemples d'unions professionnelles remontant jusqu'au « castrum » préurbain, public et officiel, d'origine publique et de provenance administrative, par conséquent, et dont les premiers membres furent certainement de véritables fonctionnaires publics, bien que ces corps, au cours des temps, se féodalisèrent, puis s'urbanisèrent successivement : l'un de ces exemples concerne précisément les « molendinarii » cités plus haut, dans un acte de mutation immobilière, à propos duquel ils paraissent avoir eu avant tout un rôle administratif. Ajoutons même en passant que dans un centre tout différent des villes post-carolingiennes flamandes, la cité épiscopale publique de Chartres, on paraît également trouver, chez les « tabernarii » locaux, un troisième exemple de corporation d'origine publique (3). Rencontrerait-on encore d'autres cas de ce genre? Quoi qu'il en soit, si même les opinions précédentes ne sont données qu'à titre un peu conjectural, nous attendons du moins leur réfutation ; et si, dans la ville de Douai en particulier, d'autres corporations ont certainement eu une origine urbaine-nouvelle, nous ne pouvons que maintenir, jusqu'à preuve du contraire,

---

(1) *Aemter und Zünfte. Zur Entstehung des Zunftwesens*. Jena, 1903.

(2) *Historische Vierteljahrschrift*, 1904 ; *Revue Historique*, t. 96, 1907.

(3) C. R. de l'ouvrage de G. Acloque. *Les corporations, l'industrie et le commerce à Chartres du XIe siècle à la Révolution*, dans *Le Moyen Age*, 1918, p. 104.

(4) *Douai*, II, 623.

ce que nous avons écrit au sujet de cette dualité de formation des associations, il y aura bientôt une dizaine d'années : « les sociétés [professionnelles douaisiennes] sont aussi bien le produit de l'état préurbain que de l'état urbain. Deux sources contribuèrent à former le courant [unioniste] : ce furent le milieu public comme le milieu bourgeois. Les habitants du « castrum » ancien contribuèrent à créer les unions presque autant que les résidents du « portus » nouveau. ... Les institutions corporatives ne sont pas une représentation propre au régime urbain : on peut dire au contraire qu'exception faite de l'élément religieux, mais non bien entendu de son influence, les divers organismes locaux, qui contribuèrent à constituer l'agglomération, eurent successivement leur rôle dans cette formation d'ordre collectif, et que les plus anciens ou les plus indirects ne furent pas les moins influents. » Ainsi, sans remonter jusqu'aux ordonnances carolingiennes, peut-être ne faut-il pas négliger absolument, dans l'étude des origines corporatives, le milieu immédiatement préurbain et aussi « anurbain », et doit-on ajouter aux différents facteurs énumérés un facteur administratif, à moins que ce ne soit une forme ou un élément d'un facteur politique que l'auteur s'est contenté de citer sans en donner d'exemples, en raison de sa valeur secondaire.

Il n'y a rien de plus utile que les considérations d'ensemble de M. Des Marez pour permettre aux auteurs de monographies de fructifier, de « généraliser » leurs recherches locales ou territoriales. Mais, il est indispensable que ces exposés généraux soient également complétés par des études d'une application géographique restreinte absolument sérieuses. Celles-ci, à vrai dire, sont des plus rares. Dans la région française du Nord, le livre « classique » de Giry sur Saint-Omer ne contient en somme rien sur les corporations audomaroises (1), qui paraissent d'ailleurs avoir été fort peu nombreuses. Aussi, ce que l'on peut dire de plus certain jusqu'à présent sur les unions professionnelles du territoire flamand-français se réduit-il à quelques remarques générales que nous ne donnons même qu'à titre hypothétique. Une réflexion préalable s'impose d'abord, d'ordre chronologique.

(1) Voy., à l'extrême rigueur, 341-344 et non sans erreurs.

C'est que, sans entrer dans les détails, les villes de cette région semblent être arrivées plus rapidement, sinon à leur formation, du moins à leur apogée, que les centres de la région belge : on s'expliquera naturellement cette différence, si on remarque que la civilisation se dirigea du sud au nord. Observons simplement que le premier ban sur la draperie est à Douai de 1229 (1) et à Ypres d'au moins 1267 (2) : cette séparation de plus d'un tiers de siècle ne signifie pas sans doute que l'économie lainière fit son apparition dans la seconde ville plus tard que dans la première, mais qu'elle s'y développa moins vite. Mais, comme la grandeur, la décadence également fut plus rapide. En effet, les grands centres français atteignirent certainement leur point culminant au XIIIe siècle, mais, après les guerres de Philippe le Bel, ces places économiques, « fondées sur le fait de [la] draperie » (3), qui était leur « vie » (4), par la chute de l'industrie lainière entrèrent en décadence et devinrent des sortes de villes mortes, au contraire de leurs voisines du nord alors à l'apogée. Or, si le développement proprement économique, industriel ou commercial, ne paraît pas être nécessairement la cause ou le corollaire de la formation unioniste sociale, si même la force des métiers drapiers était peut-être pour le patriciat dirigeant de certaines villes une raison politique de s'opposer à la création des associations, les corporations n'ont guère de raison de naître ou de fleurir sur un terrain plus ou moins vide d'activité réelle. En outre, comme les unions accompagnent bien plutôt la seconde partie du Moyen-Age que le début ou le milieu de cette période, on s'expliquerait que n'étant nées que très relativement aux XIIe et XIIIe siècles pour des raisons chronologiques, — les temps n'étant pas révolus —, elles ne se formèrent plus davantage aux siècles suivants pour des motifs économiques et le résultat d'ensemble très caractéristique de toutes ces causes fut le petit nombre des corporations. Ce qui confirmerait indirectement cette manière de voir, c'est qu'à Douai, ville pour laquelle nous possédons la somme de renseignements la plus considérable, à l'extrême

(1) Espinas-Pirenne, *Recueil*, II, 19.
(2) *Recueil*, III, 441, sq.
(3) *Ordonnances des rois de France*, IX, 536.
(4) *Recueil*, I, 62[1], 81[18].

fin du XIVe siècle, nous arrivons à constater (5), dans les métiers non drapiers et même drapiers, quelque développement, sinon corporatif, du moins confraternel: l'action associationniste, en se généralisant, avait fini par se faire sentir, même sur des terrains peu favorables, très tardivement et sous des formes embryonnaires et secondaires. Dans l'ensemble, autant qu'on peut s'en rendre compte, le mouvement corporatif dans la région flamande française, jusqu'au début du XVe siècle, paraît avoir présenté, pour caractéristiques essentielles, des origines publiques comme urbaines, des facteurs administratifs aussi bien que sociaux, une apparition récente, un développement restreint: en somme, il est resté effacé, timide, pour des causes tenant peut-être à l'époque considérée, non moins qu'à l'état économique et à la politique urbaine, l'un et l'autre peu favorables à son expansion. Quant aux points de détails, ils demeureront sans doute souvent obscurs. Pour quel motif par exemple, dans la draperie, à Douai, n'y eut-il jamais de corporation proprement dite? Pour quel motif, à Arras, les pacifiques tondeurs, dès le début du XIIIe siècle, nous donnent-ils l'exemple le plus achevé d'union professionnelle de la Flandre, alors que les puissants et remuants foulons, dans la période séculaire suivante, en sont restés encore à la période de l'entr'aide? Pour quel motif enfin, à Arras encore, ces mêmes tondeurs sont-ils arrivés seuls à une organisation corporative, tandis qu'à Saint-Omer on peut leur adjoindre les tisserands et les foulons? Autant de questions qui ne comportent pas de réponses directes et pour lesquelles beaucoup d'hypothèses sont permises. Certaines causes locales nous échapperont peut-être toujours, et du moins ne peut-on essayer de résoudre ces difficultés que par des études locales encore, qui seront aussi approfondies que possible. Souhaitons donc de voir surgir un grand nombre de travaux particuliers sur les corporations, mais dont les auteurs sauront en même temps s'inspirer de la suggestive étude de M. Des Marez.

GEORGES ESPINAS.

---

(5) *Douai*, II, 584 sq.

Eduard Fueter. *Geschichte des Europäischen Staatensystems von 1492 bis 1559.* Munich et Berlin, ed. R. Oldenburg, 1919, in-8°, XXI-343 p. *(Handbuch der Mittelalterlichen und Neueren Geschichte* de VON BELOW et MEINECKE).

L'ouvrage du savant professeur de Zurich ne s'impose pas uniquement à notre attention par l'importance du sujet, mais encore et surtout par l'originalité de la méthode qu'a suivie l'auteur.

M. Fueter s'est proposé d'étudier les transformations du système politique européen de 1492 à 1559 : ces transformations il les groupe toutes autour d'un problème central unique : la lutte pour la suprématie en Italie.

Mais les péripéties mêmes de la lutte il ne les retracera qu'après avoir, dans une première partie de son ouvrage, étudié les éléments du conflit.

Cette première partie est de beaucoup la plus intéressante et la plus neuve du livre. Nous dirons plus loin les grandes qualités de la seconde partie; mais on avait déjà d'excellents récits des événements qui y sont retracés, notamment un volume de M. Lemonnier dans l'*Histoire de France* de M. Lavisse. On ne possède par contre rien de semblable aux deux cent cinquante premières pages de M. Fueter.

Elles sont précédées par un exposé général des sources et de la littérature historique que complètent, faisant suite aux différents chapitres, des notes bibliographiques succinctes mais où rien d'utile n'est omis. Exposé général et notes permettent de rendre compte de l'ampleur de la documentation mise en œuvre.

M. Fueter a divisé en deux sections la première partie de son ouvrage : dans l'une sont étudiées successivement les institutions et les tendances qui ont exercé leur influence sur les événements politiques; dans l'autre l'auteur a analysé les moyens dont disposaient les acteurs du drame.

C'est ainsi que l'on rencontre dans la première section des données abondantes et précises sur les « facteurs de puissance » (*Machtmittel*) : diplomatie, transformations de la tactique, de l'armement, de l'organisation des armées, marine, organisation politique, état économique, courants religieux et politiques.

On retrouve ces facteurs dans la seconde section, mais cette fois dans le cadre des divers états, en tant qu'ils constituent pour ceux-ci des raisons de force ou de faiblesse, ou encore qu'ils expliquent leurs rapports avec d'autres états.

M. Fueter nous présente ainsi successivement : la France, l'Espagne, les états habsbourgeois (Héritage bourguignon; Pays héréditaires d'Autriche, Allemagne), Venise, l'empire Ottoman, l'Angleterre, les petits états italiens (Milan, Florence, Etats de l'Eglise, Naples et Sicile, Gênes, Savoie) et la Suisse.

Toute cette première partie fourmille d'aperçus originaux, de données intéressantes. Nous nous bornerons à attirer l'attention sur les pages qui nous ont paru les plus remarquables : celles où il est traité de la réforme de l'infanterie (p. 9-17), de la marine en général (p. 24-34), des armées françaises (p. 58-62), espagnole (p. 90-93), autrichienne (p. 119-123), celles surtout où l'auteur analyse avec tant de pénétration la politique anti-française et anti-vénitienne des Habsbourg en Italie (p. 141-149). Mais ce qu'il y a certes de plus nouveau dans le volume de M. Fueter, c'est l'importance qu'il attache aux facteurs économiques qui ont agi sur la politique des divers états : il faut lire notamment l'exposé consacré aux relations entre l'Espagne et l'Italie méridionale (p. 96-98) ; on y voit avec une lumineuse clarté comment la politique espagnole tendant à s'assurer la possession de l'Italie méridionale, fut déterminée par la nécessité pour l'Espagne pauvre en céréales, de disposer des riches moissons de blé de la Sicile. Il faut lire aussi les pages où apparaît l'influence qu'exerça sur la politique vénitienne, l'état de dépendance où se trouvait Venise vis-à-vis de la Turquie et de la Sicile quant au blé et à la viande (p. 158-159, 166-170, 172-173).

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Fueter (p. 249-328) se recommande par les mêmes qualités de clarté et d'érudition que la première. Grâce aux exposés qui ont précédé on y suit avec une étonnante facilité la succession des événements, à une période de l'histoire où cependant leur complication est extrême On en jugera, par exemple, en lisant le chapitre traitant de la Guerre de la Ligue de Cambrai et de ses suites (p. 268-282).

Rompant ouvertement avec les traditions de l'école « individualiste », M. Fueter ne fait pas du tout intervenir les personnalités dans les événements. Pour lui, ce sont les gouvernements qui agissent, non point tel souverain, tel ministre : dans les décisions politiques, il voit surtout des compromis entre les conceptions de personnalités diverses. On ne s'étonnera donc point de ne pas rencontrer chez lui des portraits psychologiques de Maximilien, de Louis XII, de François Ier, de Charles-Quint.

Peut-être y a-t-il même un certain déterminisme dans la conception historique de M Fueter. Sa méthode rappelle *mutatis mutandis* celle d'un problème d'arithmétique, la première partie de l'ouvrage contiendrait les données, la seconde la solution. Mais c'est là peut-être plutôt une analogie de fond que de forme.

Quoiqu'il en soit, quiconque se proposera d'étudier l'histoire politique du XVIe siècle ne pourra se passer désormais de l'excellent ouvrage de M. Fueter.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

H. Pirenne. *Histoire de Belgique.* V. La fin du régime espagnol, le régime autrichien, la révolution brabançonne et la révolution liégeoise. Bruxelles, Lamertin, 1920-1921, in-8°, XIII-584 p.

L'œuvre de notre historien national se poursuit avec une étonnante rapidité : le tome I est daté de 1900; deux ans après paraissait le tome II, en 1907 le tome III et en 1911 le tome IV. Sans la guerre, le tome V aurait été imprimé certainement au cours de l'année 1915 et, en ce moment, la *Revue* aurait eu à rendre compte, très probablement, du tome VI. La rédaction du présent volume avait été commencée, en effet, peu de temps avant l'envahissement du pays par les armées allemandes. Elle était achevée le 11 novembre 1915. L'élaboration générale du plan est certainement antérieure au début de la guerre; les grandes lignes en ont été arrêtées avant le mois d'août 1914, de sorte qu'il s'agit vraiment d'un travail d'avant-guerre. Seules, la dédicace et la préface révèlent au lecteur les circonstances à la fois dou-

loureuses et glorieuses qui ont retardé l'apparition de ce livre : le drame de l'Yser frappa l'auteur dans une de ses affections les plus chères; son fils Pierre tomba le 3 novembre 1914 pour la patrie, désormais complètement indépendante, dégagée des liens de la neutralité illusoire qui l'enserraient depuis 1831.

De toutes les périodes de l'histoire nationale. celle qu'embrasse ce volume est certes la plus ingrate. Elle s'ouvre, en effet, par les cinquante dernières années du régime espagnol, c'est-à-dire par une véritable crise de dissolution, au cours de laquelle les Pays-Bas méridionaux perdent pour ainsi dire conscience de leur existence collective. La guerre de la Succession d'Espagne les transforme en Etat-barrière et les fait passer des Habsbourgs d'Espagne aux Habsbourgs d'Autriche, qui, tout comme les premiers, les sacrifient entièrement à leurs intérêts dynastiques. D'autre part, le pays de Liége s'isole et se singularise toujours davantage, et tend à former une petite Belgique enclavée dans la grande : tandis que, économiquement, il s'oriente vers la Hollande, politiquement il se rapproche de plus en plus de la France, accentuant ainsi les contrastes avec la masse des Pays-Bas méridionaux, livrés aux attaques incessantes de ces deux puissances. C'est seulement à la fin du XVIIIe siècle que les destinées des deux parties constitutives de la Belgique contemporaine sont de nouveau confondues, mais il faudra attendre 1815 pour voir se reproduire une communauté politique rappelant, dans une certaine mesure, la Belgique bourguignonne, et 1830 pour assister à une sorte de renaissance de la tradition médiévale et au réveil définitif de la patrie belge.

La période qui s'étend de 1648 à 1789 constitue donc une véritable transition, le sort des provinces belges étant complètement lié à celui de « l'équilibre européen ».

L'un des principaux mérites de l'auteur est d'avoir montré les répercussions de la politique européenne sur le développement de la Belgique, mais l'intérêt de son ouvrage réside surtout dans les larges perspectives qu'il ouvre sur l'histoire économique et sociale, ainsi que sur l'histoire morale et intellectuelle des provinces belges pendant cette crise d'atonie politique qui sévit pendant un siècle et demi. L'étude de ces phénomènes était d'autant plus malaisée que les sources n'ont

guère été explorées jusqu'à présent et que les travaux d'approche, les monographies, font pour ainsi dire entièrement défaut. L'auteur n'a eu à sa disposition qu'un nombre relativement restreint de textes imprimés et a dû recourir parfois à des manuscrits épars dans nos dépôts d'archives et nos bibliothèques. Il est parvenu, toutefois, grâce à une critique pénétrante et à une interprétation plus large et plus compréhensive, à renouveler complètement la trame même de l'histoire nationale : il montre, entre autres, l'influence souvent prépondérante des facteurs économiques dans l'évolution des Pays-Bas méridionaux comme dans celle de la principauté de Liége et les contrastes qui en résultent entre ces deux entités politiques. Il caractérise les diverses phases du développement constitutionnel, et particulièrement les vicissitudes qu'il a subies au cours des guerres européennes dont notre territoire a été le théâtre. Parmi les pages les plus instructives du début du livre, on remarquera celles qui se rapportent au « régime angevin » et au rôle joué, au début de la guerre de la Succession d'Espagne, par Bergeyck, qui montra les qualités d'un véritable organisateur.

Mais, ce qui intéresse davantage encore, ce sont les parties de l'ouvrage consacrées à l'un des seuls ordres de faits où a pu se manifester l'activité nationale : le mouvement religieux. Pour la première fois, le rôle joué par le jansénisme est mis pleinement en lumière et on constate l'importance de la lutte qui éclata au XVIIIe siècle entre le despotisme éclairé et l'ultramontanisme. On y discerne plusieurs des facteurs essentiels qui ont déterminé la psychologie de la Belgique contemporaine.

Durant toute cette période, la personnalité de la Belgique dans le domaine intellectuel et artistique est allée en s'atténuant. L'auteur aurait pu cependant relever les indices encore nombreux de la persistance de traditions artistiques vivaces dans la seconde moitié du XVIIe siècle, spécialement en ce qui concerne l'école de sculpture.

Le régime autrichien ne parvint pas, malgré ses tendances absolutistes et centralisatrices, à détruire l'autonomie des Pays-Bas méridionaux. L'auteur consacre tout un chapitre à montrer comment il s'établit : il explique les difficultés qu'entraînèrent l'exécution du traité de la Barrière et l'installation

de l'absolutisme autrichien. La maison d'Autriche ne visa qu'à exploiter le pays, et, si elle s'efforça de le mettre en valeur, ce n'est que dans le but de l'échanger à la première occasion aux meilleures conditions possibles. D'ailleurs, elle mit par dessus tout ses intérêts dynastiques et leur sacrifia notamment la Compagnie d'Ostende L'auteur donne des détails nouveaux ou peu connus sur le gouvernement de Marie-Elisabeth, sœur de Charles VI, l'organisation de sa Cour à Bruxelles, la politique ecclésiastique qui aboutit à la disparition du jansénisme.

Le demi-siècle compris entre la mort de Charles VI (1740) et la bataille de Jemappes fut une période de sécurité et de renaissance : le sentiment de l'autonomie nationale se fortifie à mesure que le « despotisme éclairé » de Marie-Thérèse et de Joseph II prétend subordonner le pays à l'Autriche. Les Etats de Brabant, avec leur constitution écrite, donnent l'exemple de la résistance au gouvernement policier et bureaucratique et Bruxelles devient, dans toute la force du terme, le centre de la vie politique du pays.

Au sujet du relèvement économique qui caractérise la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'auteur fournit une foule de données nouvelles, qui prouvent que ce relèvement fut assez rapidement arrêté : ce ne sont que les industries traditionnelles, déterminées par les produits du sol, qui présentèrent une certaine activité, et l'agriculture presque seule profita de cette longue période de paix. Dans les domaines intellectuel et religieux, le despotisme éclairé exerça une influence décisive, qui se prolongea au-delà de l'ancien régime.

L'auteur passe alors à l'histoire du pays de Liége au XVIIIe siècle. A vrai dire, ce pays n'a jamais connu de régime autrichien, de même qu'il n'a jamais connu de régime espagnol. Ses princes ont suivi une politique essentiellement française, anti-autrichienne, et l'Etat liégeois garda, malgré les progrès de l'absolutisme, des traditions républicaines. Ce chapitre compte parmi les plus suggestifs de tout le livre : on y voit le développement d'une véritable révolution industrielle, particulièrement dans la région de Liége et de Verviers, la lutte de tarifs avec les Pays-Bas autrichiens, et les progrès de l'influence française, se produisant entre autres par la propagande philosophique.

L'auteur souligne l'importance des deux épisodes qui terminent l'ancien régime : la révolution brabançonne et la révolution liégeoise. Il insiste, avec raison, sur les différences qui les distinguent, mais il note également leurs points de contact : il montre entre autres les liens qui les rattachent au début aux événements de France. La révolution brabançonne tourna toutefois à la réaction et au « cléricalisme », tandis que la révolution liégeoise fut essentiellement progressiste, égalitaire et laïque.

On croyait connaître les grandes lignes de ces deux mouvements. L'auteur les montre sous un aspect tout différent de celui qu'ils présentaient jusqu'ici ; il nous fait mieux saisir entre autres la signification et la portée des réformes de Joseph II, dont il exagère cependant les défauts et les maladresses. Le portrait qu'il nous fait de l'empereur philosophe est trop poussé au noir : il va jusqu'à le comparer à Philippe II. Les analogies entre les deux monarques se réduisent en somme à leurs tendances absolutistes; en dehors de cela, ils n'ont rien de commun. Leurs objectifs et leurs procédés sont tout à fait différents : on se rappellera que les violences de d'Alton ont été absolument et immédiatement réprouvées par Joseph II, tandis que celles du d'Albe ont été concertées d'avance avec celui-ci par le roi catholique. Quoi qu'il en soit, les conclusions si originales et si instructives de ces derniers chapitres fourniront aux historiens de l'avenir le point de départ de recherches qui ne manqueront pas d'être très fructueuses, car cette époque compte parmi les plus intéressantes de notre passé national et les sources, très nombreuses, n'en ont encore été explorées et mises à profit que très imparfaitement.

L'allure générale du volume est plus concentrée et plus synthétique que celle de ses devanciers : il en résulte que la personnalité même de l'auteur s'y révèle davantage; c'est le cas surtout pour les résumés si utiles qui précèdent les grandes divisions de l'ouvrage. Comme ces bijoux en mosaïque qui constituent des réductions de grandes peintures, ils marquent, en quelques touches sobres et vigoureuses, les traits dominants des différents chapitres ; ils négligent nécessairement les nuances, les demi-teintes, que l'on trouvera dans le corps même du livre. Partout d'ailleurs, aussi bien dans les croquis

synthétiques que dans les tableaux descriptifs, souvent très fouillés, s'affirment les préoccupations scientifiques de l'auteur, sa haute probité et sa scrupuleuse conscience. S'il a cru devoir conserver les cadres traditionnels pour certaines parties de la période qu'il a étudiée, il n'en est pas moins vrai qu'il présente la suite même des événements sous un jour complètement nouveau et qu'il est resté toujours attentif au précepte si heureusement formulé par Taine : « L'historien appartient aux faits; tant pis où ils le mènent. »

H. VANDER LINDEN.

Comte Louis de Lichtervelde, *Le Congrès national de 1830, études et portraits*. Bruxelles, Dewit, 1922, in-12, XIII-255 p.

Le recul indispensable pour pouvoir juger sainement les événements dans lesquels les passions politiques ont joué le rôle principal nous permet enfin d'envisager sous leur véritable jour l'état d'esprit, les tendances et les aspirations de nos pères, au lendemain de la révolution de 1830.

Aussi le travail du comte de Lichtervelde diffère-t-il absolument, au point de vue du fond et de la forme, des œuvres des écrivains officiels qui, à commencer par Théodore Juste, se firent les apologistes des fondateurs de notre indépendance, ne mettant en relief que leurs incontestables qualités et les services rendus au pays et gardant un prudent silence sur leurs défauts et leurs fautes, souvent irréparables.

Au moyen d'une documentation sérieuse, utilisant à la fois les sources et les travaux modernes, l'auteur a retracé l'œuvre de notre Congrès national en nous permettant de la mieux comprendre par l'étude de la psychologie de certaines catégories sociales et des principaux individus qui y jouèrent un rôle déterminant. Ce travail consciencieux abonde en aperçu nouveaux, scrupuleusement objectifs, et même certains aspects de notre révolution y sont étudiés pour la première fois d'une façon rationnelle.

C'est ainsi que le comte de Lichtervelde consacre un chapitre tout entier aux élections du 3 novembre 1830, dont l'importance primordiale n'avait jamais été suffisamment mise en relief par les historiens. Il nous fait assister à ce que l'on

appelle de nos jours la cuisine électorale : convocation des électeurs, conditions de l'électorat, détail des opérations du scrutin, attitude des électeurs et des candidats, caractère de la lutte, nombre des votants, etc. Il commente ensuite fort judicieusement les résultats de ces élections : l'écrasement des Orangistes, en dépit de la force réelle qu'ils avaient conservée dans certaines villes et dans certains milieux ; le succès des personnalités connues depuis longtemps, l'emportant, presque partout, sur celles mises sur le pavois par les évènements révolutionnaires ; la fusion de tous les éléments qui avaient lutté contre le gouvernement déchu ; le triomphe de l'opinion modérée sur les démagogues à la De Potter. L'auteur insiste enfin sur le caractère admirablement représentatif du Congrès national qui, bien qu'élu par 30,000 électeurs à peine, représentait parfaitement la volonté de la nation, exprimée par les 400,000 pétitionnaires de 1829.

Le comte de Lichtervelde s'efforce ensuite de résoudre le problème tant de fois agité : « Quel fut au Congrès national le parti dominant? Qui des catholiques et des libéraux a pu se flatter de former la majorité? » Après avoir fort judicieusement discuté des témoignages contradictoires des contemporains et analysé les votes de l'assemblée, il conclut que catholiques et libéraux étaient en nombre sensiblement égal au Congrès et que la majorité était formée, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, par un tiers environ des députés qui échappaient à une classification précise et, à défaut d'autres vocables, devaient être qualifiés d'*unionistes*. Les tendances et les sympathies de ce groupe sont très clairement étudiées. De même, l'auteur réduit à leur véritable importance le parti orangiste et le parti français et insiste sur ce point particulièrement intéressant que « à mesure que la situation diplomatique se compl quait davantage, on vit au Congrès la ligne de démarcation entre les partis devenir de moins en moins nette ». Les problèmes nationaux concentrèrent l'attention et rejetèrent au second plan les divergences de vues qui séparaient les hommes de droite des hommes de gauche.

Deux chapitres sont consacrés au rôle joué au Congrès par deux classes sociales que l'on eût pu croire imbues des idées politiques et religieuses de l'ancien régime : la noblesse et le clergé. A très juste titre, l'auteur insiste, une fois de plus, sur

les différences trop ignorées du grand public qui séparaient nos anciennes institutions de celles de la monarchie française et montre comment, au Congrès, les nobles et les ecclésiastiques surent comprendre les exigences de leur temps et firent preuve, en toute matière, d'un esprit large et tolérant.

L'auteur aborde les grands problèmes relatifs à la politique internationale dans les chapitres intitulés : *le Congrès et l'Angleterre* et *le Congrès et la Défense nationale*. Avec raison, il n'hésite pas à écrire que « la plus grave erreur que l'on puisse reprocher aux hommes de 1830, c'est l'étrange incompréhension qu'ils eurent de la politique de l'Angleterre », et il démontre d'une façon irréfutable tout ce que nous coûta, au point de vue diplomatique, la faute commise par notre gouvernement en cherchant du côté de la France un appui exclusif. Ces pages seraient utiles à lire pour beaucoup de nos politiciens d'aujourd'hui ! De même, la singulière inconséquence des membres du Congrès national, qui s'imaginaient pouvoir tenir tête à l'Europe, tout en négligeant de doter le pays d'une véritable force militaire, et qui précipitèrent ainsi le pays dans la catastrophe de 1831, est énergiquement mise en relief. Là aussi, les pages du comte de Lichtervelde abondent en précieux enseignements.

Il était cependant au Congrès national un homme qui avait vu clair et qui avait compris le rôle que notre pays devait jouer dans la politique européenne. Cet homme fut Joseph Lebeau ! Après avoir analysé son caractère, ses idées et son œuvre et après l'avoir comparé à ses contemporains : Rogier, Gendebien, Van de Weyer et de Gerlache, le comte de Lichtervelde n'hésite pas à le proclamer le « grand homme de la Révolution » ; et tout le monde, après la lecture de cette magistrale étude de psychologie politique, se ralliera à cet avis.

Enfin un dernier chapitre étudie l'*unité de la patrie*, telle que le Congrès l'a unanimement proclamée au détriment de l'ancien particularisme et telle qu'il l'a défendue au cours de ses travaux.

Ces pages sont à la fois instructives et réconfortantes. Car le comte de Lichtervelde a su éviter l'écueil auquel se heurtent trop souvent ceux qui veulent étayer une thèse au moyen d'arguments d'ordre historique. Il est toujours resté

strictement objectif, il a exposé les faits avec clarté et ne cherche pas à en tirer des conclusions d'une portée exagérée. La similitude qu'il expose entre la situation internationale de la Belgique en 1830 et celle de notre pays en 1919 est basée sur des éléments scientifiquement incontestables, et ainsi il est parvenu à tirer de notre histoire une judicieuse et utile leçon.

CH. TERLINDEN.

Rafael Ballester. *Bibliografía de la historia de España. Catalogo metódico y cronológico de las fuentes y obras principales relativas a la historia de España desde los orígenes hasta nuestros días.* Gerona, 1921. Barcelona, Sociedad general de publicaciones. In-8°, XVI-297 p., pesetas 7.50.

L'auteur de ce manuel bibliographique a pris comme modèles MONOD, *Bibliographie de l'histoire de France* (1888), et PIRENNE, *Bibliographie de l'histoire de Belgique* (2e édit., 1902). Son livre est subdivisé de la même manière : une première partie donne les *Collections et ouvrages généraux* (I, Sciences auxiliaires. II, Sources. III, Etudes historiques proprement dites [travaux de seconde main]. IV, Périodiques); une seconde partie est consacrée à l'*Histoire par époques*.

Certaines critiques ont été formulées contre ce plan. On pourrait en effet prétendre que certains ouvrages classés dans la première partie seraient mieux à leur place dans la seconde. Mais MONOD, dans sa préface (p. IX), avait répondu d'avance à ces critiques. La classification des ouvrages ne peut toujours être absolument rigoureuse; d'autre part, des renvois judicieux aident le lecteur dans ses recherches. Au reste, pareille bibliographie n'est pas une machine à distribution automatique; elle doit être maniée avec souplesse.

Le choix des ouvrages cités a été fait par M. BALLESTER selon les principes de ses prédécesseurs. Il nous donne 1399 numéros, prenant 280 pages; certains titres sont suivis d'indications complémentaires. Un index de 17 pages, sur deux colonnes, termine le volume.

Le travail de M. BALLESTER aura la plus grande utilité; il sera particulièrement apprécié en Belgique. Il est digne des

précédents ouvrages du savant professeur, dont la série fut ouverte par ses *Fuentes narrativas de la Historia de España durante la Edad Media* (*417-1474*).

AUG. VINCENT.

Henri Berr. *L'histoire traditionnelle et la synthèse historique.* Paris, Alcan, 1921, 16°, x-146 p. (Bibliothèque de Philosophie contemporaine).

L'histoire a été longtemps considérée comme une œuvre de littérature. Depuis quelques années la façon dont il faut faire de l'histoire est devenue l'objet de savantes discussions. Le directeur de la *Revue de synthèse historique* réunit dans le présent volume quatre études. Il passe en revue les formes du travail historique qui s'opposent à la synthèse, réfute les objections des historiens traditionalistes à une conception synthétique de histoire, et précise la notion de synthèse. La première étude est consacrée à un représentant de l'esprit d'analyse, *Philippe Tamizey de Larroque*, type des préparateurs qui accumulent les documents et s'arrêtent trop au détail. Les deux études suivantes sont des discussions avec un historien « historisant », *Louis Halphen*, et avec un théoricien de l'histoire « historisante », l'historien roumain *A. D. Xénopol.* L'histoire « historisante », provisoirement nécessaire, expose, explique quelquefois, mais elle regarde trop l'histoire comme une science du « particulier ». Enfin l'auteur étudie l'œuvre historique et l'évolution d'un théoricien de l'histoire-science, *Paul Lacombe.* La préoccupation dominante de cet historien était de donner aux études historiques leur statut de science. Il élimine l'événement, le fait unique, l'accidentel, pour ne considérer que l'institutionnel ou les faits généraux de l'histoire. Il oppose l'histoire institutionnelle, sociologique, à l'histoire narrative, événementielle.

Le présent volume constitue un utile complément à la *Synthèse en histoire* du même auteur. M. Berr nous montre que la synthèse historique, qui doit se constituer sous la double forme de la théorie guidant le travail et de la construction explicative, est la seule forme scientifique de l'histoire.

C. VAN LANGENDONCK.

Georges Cornil. *Droit romain. Aperçu historique sommaire.* Bruxelles, Impr. médic. et scientif., 1921, in-8°, 746 p.

L'enseignement du droit romain a subi en ces dernières années de nouvelles attaques. Mieux que toute discussion académique, la publication d'œuvres telles que celle de notre savant collègue peut servir, auprès des esprits réfléchis, à dissiper les malentendus et les préjugés. La méthode historique dont s'inspire M. Cornil restitue au droit romain sa physionomie vivante ; et pour ceux — il s'en trouve — qui regretteraient la méthode exclusivement juridique de jadis, faut-il redire que l'exposé d'un système juridique, ancien ou moderne, dans sa réalité concrète, aura toujours une valeur de formation bien supérieure au jeu brillant et subtil des constructions abstraites ?

La méthode de l'auteur se marque dès l'abord dans le plan même de l'ouvrage. La première partie est consacrée au Droit national romain, depuis la fondation de Rome jusque vers l'an 350 av. J.-C., où commence l'ère des grandes conquêtes. La deuxième partie s'intitule : « Formation et épanouissement du Droit classique », et nous mène jusqu'à la fin du IIIe siècle ap. J.-C. La troisième partie traite du Droit byzantin. On ne peut que se féliciter de l'importance des développements accordés par M. Cornil à cette dernière période du Droit romain. Son œuvre contraste à cet égard fort heureusement avec les manuels les plus justement réputés ; elle leur apporte un complément utile, à notre sens, même indispensable. Quant au principe de la division tripartite adoptée par l'auteur, à l'exemple de MM. Cuq et v. Mayr, il peut, au point de vue purement didactique, offrir quelques inconvénients. Ce n'est point sans motifs que M. Cuq, dans son Manuel de 1917, a renoncé à une pareille segmentation de la matière. Mais il faut convenir qu'elle marque on ne peut mieux les étapes essentielles de l'évolution juridique. Au reste, l'extension exceptionnelle que M. Cornil donne à la deuxième période (plus de six siècles) contribue dans une très large mesure à en atténuer les désavantages. L'indication des sources (dont on trouvera une table chronologique en fin de l'ouvrage) est particulièrement riche, aussi complète qu'on le peut désirer dans un manuel, et révèle partout un choix fort

judicieux. Mais qu'il nous soit permis de déplorer l'absence de toute référence bibliographique. On en éprouve d'autant plus de regrets qu'en toutes matières l'auteur se révèle parfaitement au courant des travaux les plus récents et en possession d'une documentation extrêmement étendue. Dans sa trop modeste préface, M. Cornil se borne à renvoyer aux manuels de MM. Girard et Cuq; mais ceux-ci ne lui apportent pas tout le complément désirable, particulièrement pour la période byzantine. Nous émettons l'espoir de voir combler cette lacune dans une prochaine édition.

Ces observations générales faites, nous relèverons dans chacune des trois parties de l'ouvrage quelques points qui ont surtout attiré notre attention — en nous excusant d'avance d'un choix forcément arbitraire.

En ce qui concerne l'origine des notions fondamentales du droit des choses, M. Cornil adopte très largement les hypothèses qui les font dériver des conceptions délictuelles. C'est ainsi que la *vindicatio,* sanction du droit réel, aurait eu primitivement le caractère d'une action délictuelle (p. 45). La notion d'obligation serait apparue avec le système des compositions volontaires, où le pacte entre la victime et le coupable aurait engendré le type le plus ancien d'obligation contractuelle, le régime des compositions légales faisant ensuite surgir l'obligation délictuelle. Combiné avec la distinction entre l'idée d'engagement *(Haftung)* et celle de devoir *(Schuld)*, ce processus est décrit par l'auteur avec une ampleur et une clarté remarquables (v. aussi Cornil, *Mélanges Girard*, 1, p. 199-263). En dépit de la faveur que ces théories ont rencontrée, nous ne pouvons dissimuler les hésitations où elles nous laissent. Ainsi, dans le système des compositions volontaires, le pacte n'est dans son principe que le rachat du droit de vengeance, et non une source d'obligation. Et quant au régime des compositions légales, tout porte à croire qu'avant de fonder une créance au profit de la victime il ne fournit pendant longtemps qu'une faculté légale de rachat pour le coupable. En sorte que, dans le système délictuel lui-même, la notion d'obligation n'aurait fait qu'une apparition assez tardive, à une époque où rien n'empêche d'admettre l'existence de conventions étrangères à tout fait délictueux. Si l'on tient compte, d'autre part, des particularités qui distinguent l'obli-

gation délictuelle à l'époque historique, il y a bien quelque raison de penser que les obligations *ex contractu* et celles *ex delicto* procèdent, tant au point de vue historique que juridique, de sources parfaitement indépendantes. — A la base du développement historique de la procédure civile romaine, l'auteur place résolument une forme d'arbitrage privé (p. 81). Les témoignages médiocres et d'ailleurs discordants de Denys d'Halicarnasse et de Cicéron ne sauraient prévaloir contre cette conception qui seule rend explicables les traits fondamentaux de l'*ordo iudiciorum privatorum*. La position prise à cet égard par M. Cornil nous paraît préférable à celle de M. Girard (*Organisation judiciaire*, p. 22, n° 1, 23), qui n'admet, pour l'époque royale, le renvoi de l'affaire à un juré qu'à titre de simple faculté. L'exercice direct de la justice royale dans les litiges d'ordre privé fut sans doute toujours considéré comme excédant les limites de l'*imperium legitimum*, et les garanties concédées ou prises à cet égard suffisent parfaitement, selon nous, à expliquer les légendes qui représentent la division de l'instance en ses deux phases comme une réforme démocratique de Servius Tullius ou même des premiers temps de la République.

Dans le vaste ensemble que forme l'exposé du Droit classique (p. 95-425), nous signalerons comme particulièrement instructif et caractéristique de la méthode de l'auteur, le chapitre consacré au « rôle de l'écriture dans l'activité juridique », à l'opposition entre les *professiones* ou *testationes*, simples procès-verbaux d'actes accomplis oralement, et les *chirographa* empruntés à la pratique grecque, aux *instrumenta publice confecta*, etc. Bien rares sont les manuels qui fournissent à cet égard des données suffisantes, pourtant indispensables à quiconque veut saisir le mécanisme de la vie juridique romaine. Les précisions dans lesquelles l'auteur entre à cet égard nous paraissent entièrement justifiées. — L'évolution de l'action en revendication, depuis la forme double qu'elle revêt dans la *L. A. per sacramentum* jusqu'à la *formula petitoria*, est excellemment décrite. Pourtant nous eussions souhaité voir au moins mentionner la règle *invitus nemo rem cogitur defendere* (D. 50, 17, fr. 156, 1) dont l'importance a été si justement mise en lumière par Wlassak et Lenel. C'est dans cette règle que la revendication classique,

sous une forme visiblement empruntée aux actions personnelles, manifeste sa nature essentiellement réelle et, comme le disent encore les Institutes de Justinien, copiant sans doute quelque texte classique, son caractère de *controversia de re cum eo qui nullo jure* (nobis) *obligatus est* (IV, 6). De plus, ce principe permet de reconnaître la fonction originaire et principale de l'*actio ad exhibendum,* qui ne nous paraît pas précisément avoir été de rendre possible une *vindicatio* ou une action noxale (p. 371 et s.), mais plutôt de permettre au demandeur une *ductio iussu praetoris* en présence d'un refus d'accepter l'action de la part du défendeur. — En ce qui concerne la question si controversée de la date d'apparition des contrats consensuels, M. Cornil montre une réserve prudente (p. 293) qui contraste fort avec l'opinion si tranchée de M. Girard. Tenant compte des vues développées par l'auteur touchant la nature du *ius gentium* (p. 97-98, 439), dont les institutions forment une partie du droit national romain et sont également accessibles aux citoyens et aux pérégrins, peut-être M. Cornil ne ferait-il point difficulté d'admettre la validité de ces contrats entre citoyens dès avant la *lex Aebutia.* Mais dès lors la nécessité n'apparaît plus guère de faire surgir entre la vente réelle *per aes et libram* et la vente consensuelle, ce chaînon purement conjectural et d'une si fâcheuse construction juridique de la vente formée de deux stipulations (p. 337). — Quant aux origines du système formulaire, M. Cornil les rattache à une pratique grecque que les gouverneurs romains auraient rencontrée en Sicile; la nouvelle procédure aurait passé de là à la juridiction du préteur pérégrin pour être finalement adoptée par le *ius civile* en vertu de la *lex Aebutia* (p. 419). Cette hypothèse, que M. Fliniaux a particulièrement développée (*Nour. Rev. Hist.* 1909, p. 538-545), est absolument repoussée par M. Cuq (*Manuel,* p. 850, n. 2). En tout cas, il ne paraît guère possible d'admettre le rattachement de la *dicarum scriptio* sicilienne soit à l'usage égyptien du καταχωρισμός, soit à la γραφή δίκης attique (Mitteis, *Grundzüge,* 37, n. 2; Carcopino, *La loi de Hiéron et les Romains,* 1919, p. 124 et s.).

La dernière partie consacrée au Droit byzantin est assurément la plus neuve et la plus originale de l'ouvrage L'organisation judiciaire et la procédure, le droit des personnes y

occupent naturellement une place prépondérante. Ce sont les domaines que les transformations politiques et sociales de l'Empire romain devaient le plus profondément affecter. On trouverait difficilement meilleure introduction à l'étude de la vie juridique du monde byzantin que l'excellent chapitre qui traite de la variété et de l'immobilisation des conditions. Les personnes juridiques, d'autre part, font l'objet d'une étude très fouillée et d'un intérêt à la fois historique et juridique considérable. L'auteur y retrace comment, sous l'influence de causes économiques, les corporations professionnelles de l'époque classique se transformèrent graduellement en corporations officielles, obligatoires et héréditaires. Au reste, le régime juridique de ces corporations demeure singulièrement hybride, et l'on y voit subsister, à côté du patrimoine propre à la corporation, des droits et des obligations sociales de ses membres vis à vis des tiers. C'est ainsi que les *collegiati* ou *corporati* se partagent les successions testamentaires et les legs déférés à la corporation, et d'autre part répondent sur leur patrimoine propre de l'accomplissement du service public imposé à la corporation. D'autres paragraphes traitent de la personnalité juridique de l'Eglise, de l'administration et de l'autonomie des établissements charitables, des fondations, etc.

Nous abuserions de la place qui nous est faite en prolongeant cette analyse. Ces brèves indications suffiront à montrer avec quelle maîtrise et quelle largeur de vues l'auteur a embrassé son vaste sujet. Ajoutons que sous les préoccupations de l'historien du droit se révèlent constamment celles du professeur, toujours soucieux d'éveiller chez ses auditeurs et lecteurs, avec le sens général du droit, celui de sa perpétuelle évolution. L'œuvre de M. Cornil est de celles dont la science juridique belge peut légitimement s'honorer.

FERNAND DE VISSCHER.

Gabriel Millet. *L'ancien art serbe. I. Les Églises.* Paris, Picard, 1919, in-4°, 208 p.

Dans ce luxueux volume, admirablement illustré, l'auteur étudie avec sa maîtrise coutumière l'architecture ecclésiastique de l'ancienne Serbie. Durant trois cents ans, du XIIe au XIVe siècle, les Serbes dominèrent l'ouest de la péninsule des

Balkans et ils y fondèrent un empire qu'enrichit le commerce et où fleurirent les œuvres de la civilisation. Plus tard, sous l'oppression turque, ils refluèrent vers le nord et peuplèrent le sud de la plaine hongroise. Placés entre les Latins et les Grecs, ils subirent dans l'ancienne Dalmatie l'influence de Venise, dans la région du Vardar celle de Constantinople, et adoptèrent d'un côté le style lombard, de l'autre le style byzantin. Mais dans la Serbie propre, ils surent combiner avec goût les deux traditions et créer des types architecturaux qui leur furent propres. Montrer dans le détail l'originalité de cette combinaison, indiquer comment un peuple qui a beaucoup construit, a modifié les modèles dont son éclectisme s'inspirait, et faire valoir ainsi son mérite artistique, telle est la tache ardue dont M. Millet s'est acquitté avec une aisance lucide servie par une vaste érudition.

La série des églises que reproduisent les belles planches de son volume et dont un commentaire substantiel analyse les éléments, apportera à beaucoup de lecteurs une révélation et apprendra quels maîtres architectes produisit une nation dont nous avons coutume d'apprécier surtout les qualités guerrières. F. Cumont.

Nicola Turchi. *Storia delle religioni.* Turin, Bocca, in-8°, IX-658 p.

L'histoire des religions éveille en Italie un intérêt croissant: Les chaires qui lui sont consacrées se multiplient, les publications qui s'y rapportent augmentent de nombre et de valeur. M. Nicola Turchi, qui enseigne cette science nouvelle à l'université de Rome, a vu s'épuiser rapidement une première édition de son manuel; il nous en donne aujourd'hui une seconde, fortement augmentée. Sauf le judaïsme et le christianisme, qu'ont fait exclure des raisons d'opportunité, toutes les croyances religieuses de l'humanité passée et présente ont trouvé place dans ce gros volume, qui condense une quantité énorme de renseignements.

Après avoir défini la religion, l'auteur expose les systèmes qui ont tenté d'en expliquer l'origine et l'évolution, puis il traite de celle des non-civilisés et de la préhistoire, passe en revue celles de l'Extrême-Orient (Chine et Japon), puis celles

de l'Égypte et du monde sémitique depuis Babylone jusqu'à l'Islam, enfin celles des Aryens (Indiens, Perses, Grecs, Romains, Celtes, Lithuaniens et Slaves). L'exposé est sobre, nourri et lucide, et l'auteur s'est efforcé de tenir compte des dernières recherches sur le vaste domaine qu'embrasse son érudition. Chaque chapitre est suivi d'une bibliographie, qui n'est pas une accumulation confuse de titres disparates, mais un choix judicieux de références à des ouvrages équitablement appréciés. Un copieux index facilitera l'usage de ce livre considérable aux lecteurs, qui trouveront en lui un guide sûr et bien informé. F. Cumont.

E. H. Van Heurck. *Les drapelets de pèlerinage en Belgique et dans les pays voisins. Contribution à l'iconographie et à l'histoire des pèlerinages.* Anvers, Buschmann, 1922, in-4°, xx-529 p., 160 illustrations dont 4 planches et une trichromie hors texte.

Au moyen âge, les pèlerins rapportaient des lieux de pèlerinage des enseignes consistant en lamelles d'argent, d'étain ou de plomb à l'effigie du saint ou de la sainte qu'ils avaient honorés. Ces pieuses enseignes se fixaient à la coiffure ou aux vêtements. En Belgique, dès le xve siècle, les enseignes de métal furent remplacées par des drapelets de papier imprimés sur des bois gravés. Ces drapelets, montés sur bâtonnet, affectent généralement la forme triangulaire. Leur usage s'est maintenu jusqu'à nos jours. Les fidèles qui accomplissent un pèlerinage ont soin d'acquérir des drapelets. De retour chez eux, ils en décorent la chambre familiale, le mur de l'étable ou de l'écurie. En Campine et dans le Hageland, il n'est pas une chaumière où l'on n'aperçoive sur la cheminée un drapelet de pèlerinage voisinant avec quelque humble statuette de Notre-Dame. La plupart de ces drapelets sont intéressants par la vue des monuments, des personnages saints, des armoiries, des ex-voto et autres détails qu'on y a représentés. Certains offrent en outre une réelle valeur artistique.

C'est l'histoire détaillée de cette branche importante de l'imagerie populaire et de notre folklore national [1] que

[1] L'usage des drapelets de pèlerinage est spécial à notre pays, ou peu s'en faut. En France, il n'existe que dans la Flandre, en Hollande dans le Bra-

M. E. V. H. nous retrace avec une rare compétence. L'éminent folkloriste anversois était tout désigné pour mener à bonne fin une telle entreprise. On sait qu'en 1910 il a publié avec la collaboration de M. G. Boekenoogen un grand ouvrage, très apprécié, sur l'imagerie populaire flamande (1). De plus, comme le remarque M. Van Schoor dans la lettre-préface, M. V. H. a l'heureuse fortune d'être le *beatus possidens* de la plus riche collection de drapelets de pèlerinage qu'on puisse trouver. Il n'en possède pas moins de 500 exemplaires différents.

A s'en tenir au titre du présent ouvrage on pourrait supposer que l'auteur se borne à une simple étude iconographique. Il n'en est rien. M. V. H. est de ceux qui donnent plus qu'ils ne laissent entendre. En réalité son gros volume se compose d'une introduction de vingt pages, excellentes, consacrées au drapelet de pèlerinage en général, puis d'une série de monographies, très fouillées, sur les pèlerinages anciens et modernes rappelés par des drapelets. Ces monographies sont rédigées suivant un plan uniforme. Chacune d'elles débute par une description minutieuse du drapelet : types, variantes, époque, nom du graveur, s'il y a lieu, avec renseignements biographiques, éditeurs, etc. Vient ensuite un résumé succinct de la vie ou de la légende locale du saint ou de la sainte, puis l'historique du pèlerinage lui-même avec la relation des fêtes, processions, cortèges, auxquels il donne lieu. Les rites si anciens qui se pratiquent d'ordinaire autour de la fontaine sacrée, de l'arbre bénit, de la châsse ou de la sainte image sont notés avec soin et précision, d'une façon purement objective, sans ces commentaires ou réflexions qui déparent si souvent les ouvrages des folkloristes. L'auteur se place uniquement au point de vue scientifique et les rapprochements qu'il tente ne sont pas basés sur de simples apparences. Enfin chaque monographie se termine par une bibliographie indiquant les ouvrages, brochures, articles, etc., qui de près ou

---

bant septentrional et le Limbourg (anciennes provinces belges). En Allemagne, seule quelques villes voisines de notre frontière possèdent des drapelets de ce genre.

(1) *Histoire de l'Imagerie populaire flamande.* Anvers, Buschmann, 1910, in-4°, composé en caractère elzévir sur vélin teinté fin, 739 p., 342 illustrations.

de loin s'occupent du pélerinage en question. Toutes les monographies sont rangées d'après l'ordre alphabétique des localités. Environ 250 pélerinages sont ainsi étudiés, 150 drapelets sont reproduits dont plusieurs hors texte. Il en est de ravissants. A signaler en frontispice une planche suggestive relative aux ex-voto en fer forgé ou en tôle d'Huyssinghen, d'Eppeghem et de Léau, et, entre autres illustrations dans le texte, p. 40, la reproduction de la couronne en fer forgé de Grimde que les bonnes gens se placent sur la tête afin d'obtenir la guérison de névralgies. Que de légendes charmantes et naïves, d'usages curieux, d'étranges survivances M. V. H. nous expose dans une langue élégante, simple et claire! Son ouvrage est d'une richesse étonnante au point de vue documentaire. Il fera date dans l'histoire du folklore en Belgique. Tous ceux qui s'intéressent au « savoir du peuple » devront y recourir sans cesse. Les historiens y trouveront à glaner : il y a là tout un côté de la vie populaire qui leur a échappé. Pour ce qui touche à l'exécution typographique et iconographique, le volume est vraiment superbe : papier, impression, illustrations sont impeccables. Bref,ce magistral ouvrage fera aussi la joie des bibliophiles. FÉLIX ROUSSEAU.

Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek, onder redactie van Dr P. C. Molhuysen, prof. Dr P.-J. Blok en prof. Dr L. Knappert, met medewerking van tal van geleerden. Vijfde deel. Leiden, A. W. Sijthoff's Uitgevers-Maatschappij, 1921, gr. in-8°, de 1,312 colonnes, dont 1,188 de texte, le restant pour la table.

Au début de cette année, le cinquième volume de la nouvelle biographie néerlandaise a vu le jour, c'est-à-dire plus de trois ans après le quatrième. Un mot d'introduction signé par MM. Knappert et Blok en donne la cause : l'obligation dans laquelle M. Molhuysen s'est trouvé de se retirer du comité de rédaction, sa nouvelle charge (bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Royale de La Haye) ne lui permettant plus de consacrer son temps à cette vaste entreprise.

L'avant propos nous informe encore que l'ouvrage en entier comptera dix volumes; les cinq volumes parus renferment déjà 15,000 biographies!

On sait que pour ce dictionnaire biographique un nouveau système a été adopté, par lequel chaque volume comprend des noms de A jusqu'à Z. Il n'entre pas dans nos intentions de discuter ici la valeur de ce système, mais il est certain qu'il contribue puissamment à la rapidité du travail.

A la fin de chaque volume une table alphabétique donne la liste de toutes les biographies parues dans tous les volumes précédents.

Nous trouvons dans ce cinquième volume une collection de biographies des plus intéressantes, dont nous ne citerons que quelques-unes. Celles de Charles-le-Téméraire et des différents personnages de son époque, par Kooperberg; Charles-Quint, par Brünner (un jeune historien hollandais); le prof. Blok s'occupe surtout des figures connues de la seconde moitié du XVIe siècle : François de la Noue, Louis et Charles de Boisot, Charles van der Noot, Sonoy, Wesembeke, etc. L'historien Haak donne entre autres une étude fort détaillée sur Oldenbarnevelt. Les historiens sont traités par le prof. Brugmans; les savants par le prof. Knappert (Perizonius), Blok (Salmasius), le prof. Allen d'Oxford (Erasme), le prof. Holwerda (Scaliger); les littérateurs par le prof. Cohen (de Schélandre, Théophile de Viau, auxquels le savant professeur a consacré son dernier volume sur les Français en Hollande au XVIIe siècle). On y trouve, en outre, les biographies de Voltaire (durant son séjour en Hollande), des peintres Rembrandt, Jan Steen et Vermeer de Delft, toutes écrites par des spécialistes. Une très large place est réservée aux ecclésiastiques et théologiens, tant catholiques que protestants; citons au hasard : Otton I, II et III, évêques d'Utrecht (par Blok), S. Eloy, S. Lebuin, Godebald, évêque d'Utrecht (par Dom de France), Cisterciens, Chartreux, Bénédictins (par Fruytier), frères de la Vie commune (par Brinkerink), Wessel Gansfort (par van Rhijn), Petrus Canisius (par van Miert), Rythovius (par Fruytier), etc., etc.

Ce rapide aperçu suffira à donner une idée du grand nombre de documents que renferme ce nouveau volume qui intéressera, sans aucun doute, tous les historiens.

H. Obreen.

BIBLIOGRAPHIE

Livres nouveaux

OUVRAGES BELGES

Académie (L') royale de Belgique depuis sa fondation (1772-1922). Bruxelles, Lamertin, 1922, in-8°, 343 p.

Augustinus. Naar een internationale taal. Met een woord ter inleiding door J. A. Veraart. Antwerpen, Veritas [1922], in-8°, 68 p., 3 fr. (Opvoedkundige brochurenreeks, 7.)

Baix (F.). Alfred Cauchie. Charleroi, éd. de la « Terre wallonne » (1922), in-8°, 29 p.

Briey (R. de). Le Rhin et le problème d'Occident, Avec deux cartes, 2e édition. Bruxelles, Dewit (1922), in-8°, 225 p., 7 fr. 50.

Catalogus codicum Astrologorum graecorum. Codicum Parisinorum partem quartam descripsit P. Boudreaux, edidit appendice suppleta F. Cumont, tomi VIII, pars IV. Bruxelles, Lamertin, 1922, gr. in-8°, VII-283 p., 25 fr.

Cauchie (A.). Godefroid Kurth (1847-1916). Le patriote, le chrétien, l'historien. Bruxelles, « La lecture au foyer », 1922, in-8°, 142 p., 1 portr., 3 fr. 50.

Collard (F.). Histoire de la pédagogie. Bruxelles, De Boeck, 1922, gr. in-8°, 640 p., 15 fr.

Dechamps (Jules). Sainte-Beuve et le sillage de Napoléon. Liége, Vaillant-Carmanne, 1922, in-8°, 117 p. (*Bibl. de la Fac. de philos. et lettres de l'Univ. de Liége*, fasc. XXX.)

Delatte (A.). Essai sur la politique pythagoricienne. Liége, Vaillant-Carmanne, 1922, in-8°, XI-295 p., 25 fr. (*Bibl. de la Fac. de philos. et lettres de l'Univ. de Liége*, fasc. XXIX.)

Delehaye (H.). The work of the Bollandists through three centuries, 1615-1915. From the original French. Princeton University Press, London, Milford, 1922, in-8°, 269 p.

De Reul (Paul). L'œuvre de Swinburne. Bruxelles, Sand, 1922, in-8°, 502 p., portr., pl., 30 fr. (*Coll. de la Fondation universitaire de Belgique.*)

Des Marez (G.). L'abbaye de la Cambre. Avec quinze illustrations dont cinq hors-texte. Bruxelles, 1922, in 8°, 38 p.

D'Harvé (G.-O.). Parlons mieux ! Nouvelles recherches et trouvailles lexicologiques. Améliorations. Bruxelles, Office de Publicité, 1922, in 8°, 414 p,

Dupréel (Eugène). La légende socratique et les sources de Platon. Bruxelles, Sand, 1922, in-8°, 450 p., 30 fr. (*Fondation universitaire de Belgique.*)

Gauchez (Maurice). Histoire des lettres françaises de Belgique des origines à nos jours. Bruxelles, édition de « La Renaissance d'Occident » (1922), in-8°, 340 p., 30 fr.

Graindor (Paul). Chronologie des Archontes athéniens sous l'Empire. Bruxelles, Hayez, 1922, in-4°, 313 p., 15 fr. (*Acad. roy de Belg , cl. des lettres et des sc. morales et polit. Mém., coll.*, in-8°, 2e s., t. VIII, fasc. 2.)

Graindor (Paul). Marbres et textes antiques d'époque impériale. Gand, Van Rysselberghe, 1922, in-8°, 97 p., 4 pl. (*Univ. de Gand. Rec. de trav. publ. par la Fac. de philos. et lettres*, 50e fasc.)

Ivliani (Imp. Caesaris Flavii Claudii). Epistolae Leges Poematia Fragmenta Varia collegervnt recensvervnt I. Bidez et F. Cumont. Paris, « Les Belles Lettres », 1922, in-8°, XXVI-328 p. (Nouv. coll. de textes et documents publiée sous le patron. de l'Association Guillaume Budé.

Iulianus. Édit. J. Bidez et F. Cumont. London, Milford, 1922, in-8°, 328 p., 12 s. 6 d. (*Oxford classical texts.*)

Lahaye (L.). Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste à Liége. Tome premier. Bruxelles, Kiessling, 1922, in-8°, 450 p. (*Comm. roy. d'hist*)

Lannoy (Charles de). L'alimentation de la Belgique par le Comité national. Novembre 1914 à novembre 1918. Bruxelles, Lebègue, 1922, in-8°, XII-422 p.

Lefèbvre (B.). L'érection de Mont-Saint-Guibert par le duc de Brabant en 1123. Gembloux, Duculot, 1922, in-8°, 49 p., 1 fr. 50.

Leurs (C.). L'architecture romane dans l'ancien duché [de Brabant]. Bruxelles, Vromant, 1922, in-8°, 233 p., pl., fig., 25 fr. (*Les origines du style gothique en Brabant.* Première partie : « L'architecture romane », t. II.)

Ligne (Prince de). Lettres à Eugénie sur les spectacles. Édition critique par Gustave Charlier. Bruxelles, *Annales prince de Ligne*, 1922, in-8°, LXI-138 p., portr.

Pirenne (H.). Ce que nous devons désapprendre de l'Allemagne. Discours prononcé à l'ouverture des cours de l'Université de Gand, le 18 octobre 1921. Gand, Vanderpoorten, 1922, in-8°. 19 p.

Poncelet (Ed.). Inventaire analytique des chartes de la collé-

giale de Sainte-Croix à Liége. Tome second. Bruxelles, Kiessling, 1912, in-8°, 551 p. (*Comm. roy. d'hist.*)

Rubbens (**E.**). Edouard Duepétiaux, 1804-1868. Tome I. Bruxelles, Dewit, 1822, in-8°, XVIII-285 p., 20 fr.

Solvay (**Lucien**). L'évolution théâtrale, dramatique et lyrique. Bruxelles, Van Oest, 1922, 2 vol. in-8°, 800 p. 30 fr.

Université de Liége. Ouverture solennelle des cours le 18 octobre 1921. Discours de M. le recteur Eugène Hubert : L'édit de Joseph II sur les kermesses. Liége, Poncelet, 1921, in-8°, 204 p.

Van Cauwenbergh (**Étienne**). Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen âge. Louvain, Ceuterick, 1922, in-8°, VIII-244 p. (*Univ. de Louvain. Rec. de trav. publ. par les membres des Confér. d'hist. et de phil.* 48e fasc.)

Van der Essen (**Léon**). Atlas de géographie historique. Feuille 12. La Belgique dans le royaume des Pays-Bas. Feuille 13. La Belgique d'après les traités du 15 novembre 1831 et du 19 avril 1839. Bruxelles, Van Oest. 1922, f°.

Van Heurck (**Émile H.**). Les drapelets de pèlerinage en Belgique et dans les pays voisins. Contribution à l'iconographie et à l'histoire des pèlerinages. Anvers, Buschmann, 1922, in-f°, XX-529 p., 1 pl. en couleurs, pl., 154 ill.

Verkooren (**Alph.**). Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg (comté, puis duché). Tome V. Bruxelles, F. Guyot, 1921 (=1922), in-8°, 543 p. (*Inventaires des arch. de la Belgique*, publiés par ordre du gouvernement sous la dir. des Arch. gén. du Royaume.)

Witterijk (**A.-J.**). Woorden van Fransche afkomst, verzameld en verklaart. Steenbrugge, De Lusthof, 1922, in-8°, 40 p., 0 fr. 50. (Reisboekerij, 2.)

Bibliographie de l'Histoire des Pays-Bas.

Travaux publiés depuis octobre 1914 jusqu'en avril 1922.

Abréviations :

BHG = *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht.* Publication annuelle.

BVG = *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, onder redactie van Dr P. J. Blok en Dr N. Japikse ; 5e série. Le chiffre romain indique le volume de cette série.

RGP = *Rijks Geschiedkundige Publicatiën.*

WHG = *Werken van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht.*

cdp = Ouvrages en cours de publication.

Les chiffres romains qui suivent les sigles indiquent le numéro du volume. Sauf indication contraire, tous les ouvrages mentionnés sont du format in-8°.

Historiographie. — Étude des sources

S. J. van den Berg. Opgave van documenten, vermeld in de *Reports of the Royal Commission of Manuscripts*, voor zoover van belang voor onze geschiedenis. BVG, III, IV. V.

H. Kampinga. Opvattingen over onze oudere vaderlandsche geschiedenis bij de Hollandsche historici der xvie en xviie eeuw. La Haye, 1917.

H. C. A. Muller. Hugo de Groot's *Annales et Historiae*. Thèse Utrecht. Utr., 1919.

A. C. Bouman. Over de oudste oorkonden voor de abdij Mariënweerd. BVG, VII.

O. Oppermann. Untersuchungen zur nordniederländischen Geschichte des x. bis xiii. Jahrhunderts. 3 vol., Utr., 1920-1922. Vol. I : Die Egmonder Fälschungen; vol. II : Die Grafschaft Holland und das Reich bis 1256; vol. III : recueil de facsimilés.

H. P. Coster. De kroniek van Johannes de Beka, haar bronnen en haar eerste redactie. Thèse Utr. Utr., 1914.

— Beka, Chronicon Tielense en Annales Tielenses. BVG, IV.

de Savornin Lohman. Groen's reis naar Parijs en Besançon in 1836 ten behoeve der « Archives ». BHG, 42.

Regels voor het uitgeven van historische bescheiden, vastgesteld door het Bestuur van het Historisch Genootschap. Utr., 1915.

S. Muller Fzn., J. A. Feith en R. Fruin. Handleiding voor het ordenen en beschrijven van archieven. 2e éd., Gron., 1921.

Inventaires d'archives

Verslagen van 's Rijks oude Archieven. La Haye, 1914 et suiv. Annuel.

Nederlandsch Archievenblad. Groningue, 1914 et suiv.

A. Martens. Archief van het kapittel van St. Maria op het Hof te 's Gravenhage. La Haye, 1915.

S. Drossaers. De archieven van de Delftsche Staten-Kloosters. La Haye, 1917.

J. Sernée De archieven der kloosters en andere stichtingen in Delfland. La Haye, 1920

N. Dresch. De archieven der colleges, die over Schiedam recht-

spraak hebben geoefend, en der notarissen, 1344-1811. Schied, 1918.

LASONDER en MEERKAMP van EMBDEN. De archieven van de rechtbanken, weeskamers en notarissen, die over het tegenwoordig grondgebied der provincie Zeeland gefungeerd hebben. Vol. I. De Zeeuwsche eilanden, 1456-1811. La Haye, 1915; vol. II. Zeeuwsch-Vlaanderen, 1447-1796. Middelburg, 1919.

C. DE WAARD. Regestenlijst van de charters van de Zeeuwsche Rekenkamer, 1525-1784. Middelb., 1918.

S. MULLER. Catalogus van het archief der Staten van Utrecht. Utr., 1915.

— Regesten van het archief der bisschoppen van Utrecht (722-1528), 3 vol. Utr., 1917-1920.

FRULI en DE BUSSY. Catalogus van het archief der heeren van Montfoort. Utr. 1920.

L. SORMANI. Inventaris van het archief der weeshuizen te Nijmegen. Nimègue, 1915.

A. MARTENS. Het archief van het College tot de beneficieëring van Neder-Rijn en Ysel. La Haye, 1916.

J. BERNS. De archieven van Franeker. Leeuwarden, 1919.

— De archieven van het hof en van de gerechten, steden, etc. van Friesland. Leeuwarden, 1919.

Histoire politique.

Sources.

S. MULLER en A. C. BOUMAN. Oorkondenboek van het Sticht Utrecht tot 1301 Utr., 1921 et suiv., edp, in-4°.

ALPERTI METTENSIS, De Diversitate temporum, éd. Hulshof. WHG, 3e série, n° 37.

Briefwisseling tusschen Margaretha van Parma en Charles de Brimeu, graaf van Megen, stadhouder van Gelderland, 1560-1567, éd. J. S. van Veen. Arnhem, 1914.

Goudsche Vroedschapsresolutiën betreffende dagvaarten der Staten van Holland en der Staten-Generaal, 1501-1572, éd. Rollin Couquerque et Meerkamp van Embden. BHG, vol. 37, 38, 39.

N. JAPIKSE. Resolutiën der Staten-Generaal. RGP. La Haye, 1915, et suiv. edp. Cinq volumes ont paru, ils contiennent les années 1576 à 1587.

Notulen der Staten van Zeeland. La Haye, 1915 et suiv., éd. K. Heeringa, edp, in-4°. Deux vol. ont paru, de 1574 jusqu'au mois d'oct. 1579.

De briefwisseling van Constantijn Huygens, éd. J. A Worp. RGP, edp.

Brieven aan Johan de Witt, éd. Japikse, deux vol, WHG, 3e sér.

De gedenkschriften van Adriaan van Borssele van der Hooghe (env. 1672 à 1702). Éd. K. Heeringa dans Archief, uitgegeven door het Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. 1916.

Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau, éd. Kraemer. Leyde, 1915 et suiv., IVe série, vol. III et IV, suppl. Ve série, vol. II et III, cdp.

Gedenkschriften van G. J. van Hardenbroek, 1717-1787, éd. Kraemer et van der Meulen. De cette publication de l'Historisch Genootschap d'Utrecht, les vol. IV, V et VI, qui achèvent l'ouvrage, ont paru.

Brieven van J. P. van Berckel (le premier ambassadeur des Provinces-Unies aux États-Unis d'Amérique). Éd. de Hullu dans Bijdragen voor Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië, vol. 75.

Gedenkstukken tot de Algemeene Geschiedenis van Nederland, 1795-1840, éd. Colenbrander. RGP. Plusieurs volumes de cet important ouvrage ont vu le jour.

Gedenkschriften van Mr Ph. van den Broeke, 1807 à 1817 et 1830 à 1832, éd. J. N. Pattist dans Archief, uitgegeven door het Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen, 1919.

Ouvrages généraux.

Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek. Vol. IV, Leyde, 1918; vol. V, Leyde, 1921.

DE BIE en LOOSJES. Biographisch woordenboek van Protestantsche Godgeleerden in Nederland. Utr. Les lettres A-G ont paru.

Historische Avonden, 3e série. Gron., 1916.

COLENBRANDER. Historie en Leven, 4 vol. Amst., 1915-1920. Réimpression de différentes études concernant surtout l'histoire du XIXe siècle.

GOSSES en JAPIKSE. Handboek der Staatkundige Geschiedenis van Nederland. La Haye, 1920.

P. J. BLOK. Geschiedenis van het Nederlandsche Volk, 2e éd., 4 vol. Leyde, 1913-1915.

— Geschiedenis van eene Hollandsche Stad, 2e éd., 4 vol. La Haye, 1910-1918.

Histoire par époques.

J. H. HOLWERDA. Die Niederlande in der Vorgeschichte Europa's. Ausgrabungen und Studien. (Suppl. zu Band XXIII des Inter. Archiv für Ethnographie.)

J. H. HOLWERDA. Nederland's vroegste geschiedenis. Amst. 1918.

MULDER et HOLWERDA. Discussion sur les Celtes aux Pays-Bas. BVG, IV et V.

D. Roessingh. Het gebruik en bezit van den grond bij Germanen en Celten. Thèse Groningue. Gron. 1915.

A. W. Bijvanck. Lugdunum Batavorum, dans « Mnemosyne », 1918.

J. H. Holwerda. De stad der Bataven en de Romeinsche vesting te Nijmegen. Leyde, 1918. Comp. : BVG, IV.

De Katakomben. Rome, Valkenburg. Bussum, 1917, in-4°.

S. Muller et N. ten Haeff. Discussion sur les églises primitives de la ville d'Utrecht. BVG, II.

J. H. Gosses. De vorming van het graafschap Holland, BVG, II. Également paru en volume.

H. Obreen. De eerste jaren na den dood van graaf Floris V. BVG, I et II.

— Oorkonden ter toelichting van de politieke betrekkingen van Holland met Vlaanderen 1259-1299. BHG, 43.

J. Cuvelier. Les origines de la fortune de la maison d'Orange-Nassau. Brux., 1921. (Mémoires Ac. roy. Belg., classe lettres, 2e série, t. XVI.) — Voir compte rendu « Revue belge de Phil. et Hist. », I. 366.

S. A. Waller Zeper. Jan van Henegouwen, heer van Beaumont. Thèse Leyde. La Haye, 1915.

J. D. Hintzen. De kruistochtplannen van Philips den Goede. Thèse Leyde. Rotterdam, 1918. Voir compte rendu « Revue belge de Phil. et Hist. », I. 135.

N. Tenhaeff. Bischop David van Bourgondië en zijn stad. Utrechtsch-Hollandsche jaarboeken, 1481-1483.

J. Huizinga. Herfsttij der middeleeuwen. Levens- en gedachtenvormen der xive en xve eeuw in Frankrijk en de Nederlanden. 2e éd., Haarlem, 1921.

P. J. Blok. Brief over de plundering van Den Haag door Maarten van Rossem, 1528. BHG, 43.

E. Brünner. De adviezen van den « Conseil et Chambre des Comptes de Hollande » en van den « Conseil privé » in zake de voorgenomen nieuwe verponding van 1530. BHG, 43.

E. T. Kuiper. Het Kalvinisme en onze opstand tegen Philips II. Programme Gymnase Amst., 1918-1919.

H. de Vries. Genève pépinière du Calvinisme hollandais. Vol. I. Fribourg-en-Suisse, 1918.

A. A. van Schelven. Omvang en invloed der Zuid-Nederlandsche immigratie van het laatste kwart der xvie eeuw. La Haye, 1918.

Huybers. Don Jan van Oostenrijk, deux vol. Utrecht et Amst., 1913-1914.

J. DE PATER. De landraad bewesten Maze tot de komst van Anjou. BVG, VIII.

— De Raad van State nevens Matthias, 1578-1581. Thèse Leyde. La Haye, 1917.

P. J. BLOK. Willem I, deux vol. Amst., 1920.

— Prins Willem's Apologie. BVG, IV.

— Oranje en de Unie van Utrecht. BVG, VII

L. LASONDER Een onbekende commissie aan prins Willem I uit het jaar 1553. BHG, 39.

A. A. VAN SCHELVEN. De doop van Frederik Hendrik. BVG VIII.

D. BROUWER. De reductie van Bommel, 1572-1602. Arnhem, 1918.

N. JAPIKSE. De Staten-Generaal van 1576. BVG, III.

K. HEERINGA. De leiders der Staten van Zeeland in de jaren 1577-1580. Archief, uitgegeven door het Zeeuwsch Genootschap 1918.

Brief van den Utrechtschen burgemeester Aernt Direkz. van Leyden over zijn zending naar den prins van Oranje, Antwerpen 26 Febr. 1579. BHG, 41.

N. JAPIKSE. De minuut van het plakkaat der afzwering van 26 Juli 1581. BVG, VI.

— Middelburg's remonstrantie betreffende de afzwering van Philips II. BVG, VI.

G. COOPS. De opheffing der satisfactie van Amsterdam, 1581. Thèse Amst. Amst., 1919.

K. HEERINGA. De geldmiddelen van Zeeland voor 1594. Nederlandsch Archievenblad, 1918-1919.

J. ITJESHORST. Du Plessis Mornay. Thèse Leyde. Kampen, 1917.

S. P. HAAK. Het aandeel van Willem Lodewijk aan het offensief van 1590. BVG, VII.

P. J. BLOK. Philips Willem van Oranje's gevangenschap in Spanje. BVG, VIII.

J. H. ABENDANON. De vlootaanval onder bevel van Pieter van der Does op de Canarische eilanden in 1599. BVG, VIII.

W. E. VAN DAM VAN ISSELT. De geldmiddelen onzer republiek vóór den veldtocht van 1599. BVG, VIII.

— Onze Duitsche bondgenooten tijdens prins Maurits' veldtocht van 1599. BVG, V, et : Orgaan der Vereeniging voor Krijgswetenschap 1917-1918.

— Het voorspel van Oostende's val, 1599. BVG, VI.

J. JENSEN. Moryson's reis door de Nederlanden. BHG, 39.

L. KOOPERBERG. Een muiterij in den Spaanschen tijd, 1602-1604. BVG, V.

D. A. FELIX. Het oproer te Utrecht in 1610. Thèse Utr. Utr. 1919.

G. DAS. Bijdrage tot de kennis van de diplomatieke betrekkingen

der Nederlanden tot Denemarken, de Hanzesteden, den Nedersaksischen Kreits en den Keizer tijdens den 30-jarigen oorlog. Thèse Utr. Utr., 1920.

K. Heeringa. De eerste Nederlandsche Gezant bij den Verheven Porte. Utr., 1917.

M. G. de Boer. De hervatting der vijandelijkheden na het 12-jarigig bestand. Tijdschrift voor Geschiedenis, XXXV.

S. P. Haak De wording van het conflict tusschen Maurits en Oldenbarnevelt. BVG, VI.

E. Wiersum. Een naspel van de samenzwering van 1623. BVG, VI.

P. J. Blok. Een brief van Frederik Hendrik, 1624. BHG, 43.

Brieven over het beleg van 's Hertogenbosch, 1629, éd. J. S. van Veen. BHG, 36.

H. A. van Gelder. De levensbeschouwing van C. P. Hooft, burgemeester van Amsterdam. Amst., 1918.

S. T. van Nooten. Prins Willem II. La Haye, 1915.

J. Eysten. Het leven van prins Willem II. Amst., 1916.

J. A. Sernée. Geschil over het prinsdom Oranje, 1650 1660. Thèse Leyde. Amst., 1916.

M van Leeuwen. Het leven van Pieter de Groot. Vol. I. Thèse Utr. Utr., 1917.

J. E. Elias. Het voorspel van den eersten Engelschen oorlog, deux volumes. La Haye, 1920.

Th. Isher. Die Gesandschaft der protestantischen Schweiz bei Cromwell und den Generalstaaten der Niederlande, 1653-1654. Berne, 1916.

P. J. Blok. Prins Willem III te Leiden, 1659-1662. BVG, VII.

J. W. Enschedé. Jean-Nicolas de Parival en zijn Dialogues François, 1659. BVG, II.

G J. Hoogewerff. De twee reizen van Cosimo de Medici, prins van Toscane, door de Nederlanden. 1667-1669. WHG, 3e sér., 41.

N. Japikse. Johan de Witt. Amst., 1915.

J. L van Dalen. Mr Cornelis de Witt. Dordrecht, 1918.

Relation of the present state of the affairs of the United Provinces, written about the last part of April of the year 1675. Éd. Lane dans English Historical Review, avril 1915.

G. Brom. Een Italiaansche reisbeschrijving der Nederlanden, 1677-1678. BHG. 36.

S. Drossaers. De diplomatieke betrekkingen tusschen Spanje en de Republiek der Vereenigde Nederlanden, 1678-1684. La Haye, 1915.

J. S. Theissen. Iets over de verhoudingen in de Republiek in 1684. BVG, VII et VIII.

G. N. Clark. The dutch Missions to England in 1689. Engl. Hist. Rev., octobre 1920.

K. Heeringa. Zeeuwsche jonkers in de XVIIe eeuw. BVG, VII.

A. Goslinga. Slingelandt's efforts towards European peace. Vol. I. La Haye, 1915.

A. Kalshoven. De diplomatieke verhoudingen tusschen Engeland en de Republiek, 1747-1756. Thèse Leyde. La Haye, 1915.

P. Geyl. De agent Wolters over de woelingen van 1747-1748. BHG, 43.

W. de Savornin Lohman. François Daniel Changuion, 1766-1850. BVG, IV.

M. de Jong. Joan Derk van der Capellen. Staatkundig levensbeeld uit den wordingstijd van de moderne demokratie in Nederland. Groningue, 1922.

W. Bijvanck. Vaderlandsche geschiedenissen op den overgang der XVIIIe eeuw. Bataafsch verleden. Zutphen, 1917.

S. J. v. Wolzogen-Kühr. De Nederlandsche vrouw in de 2^e helft der XVIIIe eeuw. Leyde, 1920.

M. Wolff. De beteekenis der regeering van Lodewijk Napoleon voor de Joden van Nederland. BVG, VII.

J. A. van Hamel. Nederland tusschen de Mogendheden. De hoofdtrekken van het buitenlandsch beleid en de diplomatieke geschiedenis van Nederland (depuis 1813). Amst., 1918.

Goslinga. Koning Willem I als verlicht despoot. Baarn, 1918.

de Bruyne et Japikse. De Staatkundige geschiedenis van Nederland in onzen tijd, 1848-1917, six vol. Leyde. 1917-1919.

K. Corporaal. De internationaal-rechtelijke betrekkingen tusschen Nederland en Venezuela, 1816-1920. Thèse Leyde. Leyde, 1920.

van Welderen Rengers. Schets eener parlementaire geschiedenis van Nederland, 1849-1891, 3e éd. par Romeyn. La Haye, 1918.

N. Japikse. Staatkundige geschiedenis van Nederland, 1887-1917. Leyde, 1919.

J. Witlox. De katholieke Staatpartij in haar oorsprong en ontwikkeling. Vol. I, De Noordnederl. katholieken onder Willem I. Bois-le-Duc, 1919.

H. T. Colenbrander. Studiën en aanteekeningen over Nederlandsche politiek, 1909-1919. La Haye, 1920.

N. Japikse Die Stellung Hollands im Weltkrieg, politisch und wirtschaftlich. Nach der Handschrift übersetzt von Dr. K. Schwendemann. La Haye et Gotha, 1921.

Brugmans e. a. Nederland in den oorlogstijd. Amst., 1919-1920.

— Nederland door de eeuwen heen. Geïllustreerde beschavingsgeschiedenis, deux vol. Amst., 1917.

C. Bosmans et M. Visser. Répertoire des traités et des engagements internationaux du xxe siècle, concernant les Pays-Bas. La Haye, 1921.

W. van Eysinga. Ontwikkeling en inhoud der Nederlandsche tractaten sedert 1813. La Haye, 1916.

M. G. de Boer en H. Hettema. Historische atlas voor de geschiedenis van het Nederlandsche volk. Leyde, 1915, in-fol.

A. J. van der Meulen et M ten Bouwhuis. Platen-atlas voor de vaderlandsche geschiedenis. Gron.-La Haye, 1918, in-fol.

Histoire militaire.

Armée.

F. ten Raa et F. de Bas. Het Staatsche Leger van 1568-1795. Breda, 1911 et suiv., edp. Cinq vol. ont paru (1568-1672).

P. Geijl. Troepen lichten en schepen huren in de dagen van Frederik Hendrik. BVG, V.

Koolemans Beynen. Sur le rôle du maréchal Ney à Quatre-Bras, dans « Militaire Spectator », déc. 1914.

Brieven en dagboek van den Utrechtschen vrijwilligen jager P. J. Costerus, 1830-1831, éd. de Boer et Costerus. Amst., 1917.

W. van Dam van Isselt. De jagers van Van Dam (1830-1839). Amst., 1920.

Marine.

Bescheiden uit vreemde archieven omtrent de groote Nederlandsche zeeoorlogen, 1652-1676, éd. Colenbrander, deux vol. RGP, petite série, n°s 18 et 19.

Stukken betrekking hebbende op den tocht naar Chatham en berustende op het Record Office te Londen; éd. P. Geijl. BHG, 38.

D. F. Scheurleer. Van Varen en Vechten (1577-1799). Trois vol. La Haye, 1914.

G. Kalff. Van zeevarende luyden en zee-poëten. La Haye, 1915.

J. E. Elias. Schetsen uit de geschiedenis van ons zeewezen. BVG, III, VII, VIII.

H. G. van Grol. Het Zeeuwsche prijzenhof te Vlissingen van de overgave van Middelburg tot de Pacificatie van Gent. Een bijdrage tot de geschiedenis der Kaapvaart in de eerste jaren van den 80-jarigen oorlog. BVG, IV; comp. le même auteur dans : BHG, 37.

M. G. de Boer. Sur l'armade espagnole et l'amiral Piet Hein, dans « Tijdschrift voor Geschiedenis », vol. 31.

F. Bauduin. Het Nederlandsche eskader in Oost-Indië, 1914-1916. La Haye, 1920.

Voyages.

Éditions de la *Linschoten-Vereeniging*, La Haye.

Vol. VII. De eerste schipvaart der Nederlanders naar Oost-Indië onder Cornelis de Houtman, 1595-1597; éd. Rouffaer et Yzerman. 1915.

VIII. Reizen van Jan Huyghen van Linschoten naar het Noorden, 1594-1595; éd. L'Honoré Naber. 1914.

IX. Dirck Gerritsz. Pomp. De eerste Nederlander die China en Japan bezocht, 1544-1604; éd. Yzerman. 1915.

X. De open deure tot het verborgen heydendom, door A. Rogerius; éd. Caland. 1915.

XI. XII. XX. Reizen in Zuid-Afrika in den Hollandschen tijd, éd. Godée Molsbergen. Trois vol., 1916-1922.

XIII. De Oost-Indische Compagnie in Cambodja en Laos. Verzameling van bescheiden, 1636-1670; éd. H. Muller. 1917.

XIV. XV. Reizen van Willem Barentsz. e. a. naar het Noorden, 1594-1597. Deux vol., éd. L'Honoré Naber. 1917.

XVI. Journaal van de reis naar Zuid-Amerika (1598-1601), door H. Ottsen; éd. Yzerman. 1918.

XVII. De reizen van A. J. Tasman en F. J. Visscher ter nadere ontdekking van het Zuidland (Australië) in 1642-1644; éd. Posthumus Meyjes. 1919.

XVIII. Verhaal van het vergaan van het jacht «de Sperwer» en van het wedervaren der schipbreukelingen..... in Korea, 1653-1666; éd. B. Hoetink. 1920.

XIX. Henry Hudson's reize van Amsterdam naar Nova Zembla, ete. 1609, éd. L'Honoré Naber 1921.

Journael van de Oost-Indische Reyse van W. Y. Bontekoe; éd. Hoogewerff. (Édition de la *Nederl. Maatschappij van Letterkunde*, Utrecht.)

The *Dutch discovery* and mapping of Spitsbergen, 1596-1829. Edited by order of the Netherland Minister of Foreign Affairs by Dr F. C. Wieder. La Haye, 1919, fol.

C. P. Burger. De Poolzeereizen van 1595-1596. La Haye, 1921.

F. C. Wieder. Nederlandsche historisch-geographische documenten in Spanje. Leyde, 1915.

A. C. Oudemans. Iets over de journalen van Van Neck. BVG, V.

Histoire coloniale

H. T. Colenbrander. Jan Pieterz. Coen. Bescheiden omtrent zijn bedrijf in Indië. La Haye, 1919 suiv., cdp. Trois vol. ont paru.

J. Aalbers. Rijcklof van Goens, commissaris en veldoverste der

Oost-Indische Compagnie, 1653-1654 et 1657-1658. Thèse Groningue Gron., 1916, in-16.

S. Kalff. Isaac de Saint-Martin, een verdienstelijk Compagniesdienaar. BVG, VII.

A. Eekhof. J. E. J. Capitein, 1717-1747. La Haye, 1917.

E. B. Kielstra. De vestiging van het Nederlandsche gezag in den Indischen Archipel. Haarlem, 1920.

P. H. van der Kemp. Het Ned.-Indisch bestuur van 1817 op 1818 over de Molukken, Sumatra, etc. La Haye, 1917.

— Oost-Indië's inwendig bestuur van 1817 op 1818. La Haye, 1918.

— Oost-Indië's geldmiddelen, den Japanschen en den Chineeschen handel van 1817 op 1818. La Haye, 1919.

— Sumatra in 1818. La Haye, 1920.

W. Schadée. Sumatra's Oostkust. Deux vol. Amst., 1918.

W. Fruin-Mees. Geschiedenis van Java. Weltevreden, 1919, suiv., cdp. Deux vol. ont paru.

J. C. Mollema. De ontwikkeling van het eiland Biliton en de Biliton-Maatschappij. La Haye, 1918, in-4°.

A. Gijsberti Hodenpijl. De overgang van het bestuur van Ceylon, 1732-1733. BVG, VI.

H. Wätjen. Das holländische Kolonialreich in Brasilien. La Haye, 1921.

H. Terpstra. De opkomst der Westerkwartieren van de Oost-Indische Compagnie (Suratte, Arabië, Perzië). La Haye, 1918.

F. Oudschans Dentz. Suriname vóór de verovering door Abraham Crijnssen. BHG. 39.

— Stukken over de verovering van Suriname. BHG, 40.

J. M. Plante Féburé. West-Indië in het Parlement, 1897-1917. La Haye, 1918.

J. de Villiers. Storm van 's Gravesande en de kolonie Demerary, 1738-1772. La Haye. 1920. Traduction d'un livre anglais paru en 1911.

R. Bijlsma. David de Nassy, schrijver van de « Essai historique sur Surinam ». BVG, VI.

J. Jessurun. Kiliaen van Rensselaer, 1623-1636. La Haye, 1917.

J. F. Kuiper. Japan en de buitenwereld in de XVIIIe eeuw. La Haye, 1921.

F. C. Dominicus. Het leven van den Zuid-Afrikaner in de eerste helft der XVIIIe eeuw. La Haye, 1919.

P. Wieringa. De oudste Boerenrepublieken, Graaf Reniet en Zwellendam, 1775-1806. La Haye, 1921.

Histoire économique.

Sources.

Economisch-Historisch Jaarboek. Cet annuaire parait à La Haye chez Nijhoff, depuis 1915.

Posthumus. Documenten betreffende de handelspolitiek van Nederland in de xixe eeuw. La Haye, 1919 et suiv., edp. Deux vol. ont paru

— Bronnen tot de geschiedenis van de Leidsche textielnijverheid. RGP. Six volumes ont paru, edp.

Adviezen uit 1663 betreffende de textielnijverheid in Holland; éd. Posthumus. BHG, 37.

Posthumus. Bescheiden betreffende de provinciale organisatie der Hollandsche lakenbereiders. WHG, 3e série n° 38.

K. Heeringa. Bronnen tot de geschiedenis van den Levantschen handel. La Haye, edp. RGP. Deux vol. ont paru.

Poelman. Bronnen tot de geschiedenis van den Oostzee-handel. Deux vol. La Haye, RGP.

Unger. Het handelsboek van Eustace Caigniart, wijnhandelaar te Middelburg, 1541-1562 — Jaarboek 1920 de la « Vereeniging van Nederlandsche wijnhandelaren ».

S. van Brakel. Vennootschapsacten uit de xviie eeuw. BHG, 37.

H. J. Smit. Registers van den biertol te Amsterdam. BHG, 38.

S. van Brakel. Rostocker scheepvaartstatistieken; een controlemiddel op de Sonttolregisters. BVG, II; comp. une étude du même auteur dans « Hansische Geschichtsblätter », vol. 21.

Travaux historiques.

D. de Man. Maatregelen door de middeleeuwsche overheden genomen ten opzichte van het economisch leven der kloosterlingen. BVG, VIII.

W. Unger. De levensmiddelenvoorziening der Hollandsche steden in de middeleeuwen. Amst., 1916.

J. Smit. De levensmiddelenpolitiek in Den Haag, 1572-1574. BVG, VI.

J. G. van Dillen. Duurtemaatregelen te Amsterdam in de xviie eeuw. Amst., 1917. Comp. le même auteur dans la revue « Onze Eeuw », 1917 et 1918.

J. Ruinen. De oudste handelsbetrekkingen van Holland en Zeeland met Engeland. Thèse Amst. Amst., 1919.

A. Noé. De handel van Noord-Nederland op Engeland in de xiiie eeuw.

J. G. Nanninga. Het handelsverkeer der Oosterlingen door Holland in de xiiie eeuw. Thèse Amst. Bussum, 1921.

R. Bijlsma. Rotterdam's welvaren, 1550-1650. La Haye, 1918. Nombreux articles du même auteur sur ce sujet dans BVG, II, III, IV.

J. de Pater. Een mislukte handelszaak in 1576 BVG, V.

C. Ligtenberg. Willem Usselinck. Utrecht, 1914.

E. Brünner De order op de buitennering van 1531 Thèse Utr. Utr., 1918.

W. van den Brink. Bijdrage tot den economischen toestand van Nederland in de jaren 1813-1816. Amst., 1916.

M. de Vries. Tien jaren geschiedenis van het Nederlandsche bankwezen, 1866-1876. La Haye, 1921.

P. Aalberse. Een onbekende enquête naar de arbeidstoestanden in Nederland in het jaar 1841. Leyde, 1918.

M. G. de Boer. Van waagdragersveem tot modern grootbedrijf, Gron. 1917; comp. : « Tijdschrift voor Geschiedenis », 1917.

E. Timmer. De impost op de gijlbieren; bijdrage tot de geschiedenis der bierbrouwerij in Holland in de xvi^e en xvii^e eeuw. BVG, III.

— De generale brouwers van Holland. Haarlem, 1918

H. Brückmann. Instrumentmakers-industrie te Delft. BVG, V.

W. E. van Dam van Isselt. Een lang uitgestelde reis ; episode uit onzen Levantschen handel. BVG, IV.

— — Valsch geld in onze nederzettingen in de Levant. BVG, IV

W. Unger. Nieuwe bijdragen tot de oudste Nederlandsche bevolkingsstatistiek. Middelburg, 1360-1571 ; dans la revue « De Economist », août 1918.

— Hoeveel inwoners had Leiden tijdens het beleg in 1574? BVG, II.

« *Recuel* uyte overgesonden cedullen van de wapenschouwinghe over Holland », 1551, éd. Brünner. BHG, 42.

Histoire du Droit.

Sources.

Philippus de Leyden. De cura reipublicae et sorte principantis; éd. P. C. Molhuysen. La Haye, 1915.

R. Fruin. De Keuren van Zeeland — Werken der Vereeniging voor oud-Vaderlandsch Recht. 2e série, n° 20.

A. S. de Blécourt et N. Japikse. Klein plakkaatboek van Nederland. Verzameling van ordonnantiën betreffende regeeringsvorm, kerk en rechtspraak, xive eeuw-1749. Groningue, 1919.

Hugo Grotius. De Jure belli et pacis libri III, éd. P. C. Molhuysen. Leyde, 1919.

Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis. Revue trimestrielle, parais-

sant à Haarlem depuis 1918. A partir de la troisième année (1921), cette revue porte comme titre : *Revue d'histoire du droit.*

Travaux.

K. J. Frederiks. Jachtrecht. Vol. I..., 1918.

— Het oud-Nederlandsche Strafrecht. Vol. I. Haarlem, 1918.

A. S. de Blécourt. Beklemrecht en stadsmeierrecht Deux vol. Groningue, 1920.

B. de Jonge. De Drentsche markenorganisatie. BVG, VI. Voir sur le même sujet : P. Oszwald dans : Festgabe Gerh. Seeliger zum 60. Geburtstage. Leipz., 1920.

J. H. Gosses. De rechterlijke organisatie van Zeeland in de middeleeuwen. Groningue, 1917.

L. J. van Apeldoorn. De kerkelijke goederen in Friesland. Deux vol. Thèse Utr. Leeuwarde, 1915.

W. Moll. De rechten van den heer van Bergen-op-Zoom. Thèse Groningue. Gron. 1915.

C. Brandt. Bijdrage tot de kritiek van de Hollandsche Stadsrechten der XIIIe eeuw. Thèse. Utr..., 1921.

Histoire ecclésiastique.

Sources.

Bossche Bijdragen. Bouwstoffen voor de geschiedenis van het bisdom 's Hertogenbosch. Périodique paraissant à St. Michielgestel (Brab. sept.) depuis 1917.

P. M. Grijpink. Register op de parochiën, vicariën, enz. uit de rekeningen van den Utrechtschen Dom. Trois vol., 1914, suiv.

A. A. van Schelven. De kerkeraadsprotocollen der Nederlandsche vluchtelingenkerken te Londen, 1560-1563. WHG, 3e série. n° 43.

W. Knuttel. Acta van de particuliere synoden van Zuid-Holland, 1631-1700. Sept vol. RGP.

A. Eekhof. Three unknown documents relating to the pilgrimfathers in Holland. La Haye, 1920.

Leyden documents relating to the pilgrim fathers Leyde, 1920, in-fol.

Heering. Gedenkboek der Remonstranten. Leyde, 1919.

Travaux.

J. Kronenburg. Maria's feestkring in Nederland. Amst., 1919.

M. van Rhijn. Wessel Gansfort. La Haye, 1917.

Th. Goossens. Franciscus Sonnius. Thèse Amst. Bois-le-Duc, 1917.

Grosheide et Hulshof. De Wederdoopers te Haarlem, 1535 BHG, 41.

J. Reitsma. Geschiedenis van de hervorming en de hervormde kerk in de Nederlanden, 3e éd. Utr., 1917.

H. Kaajan. De groote Synode van Dordrecht in 1618-1619. Amst., 1918.

F. L. Rutgers. De kerkenordening van de Nationale Synode van Dordrecht. Rott. 1918.

J. Joosting et L. Knappert. Schetsen uit de kerkelijke geschiedenis van Drente. Leyde, 1916.

S. Cuperus. Kerkelijk leven der hervormden in Friesland tijdens de Republiek. Deux vol. Leeuwarde, 1916-1920.

J. de Hullu. Bijdragen tot de geschiedenis der hervormde kerk te Deventer. Archief Aartsbisdom Utrecht, vol. 41 et suiv.

J. Blase. J. Colerus en de twisten in de Luthersche kerk. Amst., 1920.

M. de Vrijer. Henricus Regius, een « Cartusiaansch » hoogleeraar aan de Utrechtsche hoogeschool. La Haye, 1917.

W. Eekhof. De avondmaalsbrief van Corn. Hoen. La Haye, 1917.

J. C. Rullmann. De strijd voor kerkherstel in de Nederlandsche hervormde kerk der xixe eeuw. Amst. 1915.

— De doleantie in de Nederlandsche hervormde kerk der xixe eeuw. Amst., 1916.

F. Pont. Uit de geschiedenis van Frederikstad. BVG, VII, VIII.

E. Miklos. De houding der Nederlanden in de Hongaarsche geloofsvervolgingen, 1674-1680. BHG, 40.

S. P. Engelbrecht. Geschiedenis van de Nederduitsch hervormde kerk in Zuid-Afrika, edp., 1920 et suiv.

Histoire de l'Enseignement.

Sources.

Bronnen tot de geschiedenis van de Leidsche Universiteit; éd. P. C. Molhuysen. RGP, edp. Cinq volumes ont paru. (1575-1765).

Album Studiosorum Academiae Groninganae, 1814-1914. Gron., 1915, in-4°

Travaux.

W. Tonckens. De Grammatica Latina van Vossius en de Schoolordre van de Staten van Holland van 1625. BVG, VI.

A. Eekhof. De theologische faculteit te Leiden in de xviie eeuw. Utrecht, 1921.

J. G. van Slee. De illustre school te Deventer, 1630-1878. La Haye, 1916.

K. J. Riemens. Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du xvie au xixe siècle. Leyde, 1919.

C. Hentzen O. F. M. De politieke geschiedenis van het Lager onderwijs in Nederland. Vol. I, 1795-1813. Nimègue, 1920.

Histoire des Lettres.

J. Prinsen. Handboek tot de Nederlandsche Letterkundige geschiedenis. 2e éd. La Haye, 1920.

M. Poelhekke et C. de Vooys. Platenatlas der Nederlandsche literatuurgeschiedenis. 2e éd. Gron., 1916, in-fol.

A. Defresne. De psychologie van « Van den Vos Reynaerde ». Amst. 1920.

J. H. Jacobs. Jan de Weert's Nieuwe Doctrinael of spieghel van Sonden. La Haye, 1915.

W. Nijhoff et M. Kronenberg. Nederlandsche bibliographie van 1500-1540. La Haye, 1919 et suiv., edp.

C. P. Burger. De incunabelen en de Nederlandsche uitgaven tot 1540 in de bibliotheek der Universiteit van Amsterdam. La Haye, 1919.

M. Kronenberg. Catalogus van de incunabelen in de Atheneum-bibliotheek te Deventer. Deventer, 1917.

B. Kruitwagen et R. Pennink. Catalogus van de incunabelen van het museum Meermanno-Westreenianum. Deux vol. La Haye, 1910-1920.

A. G. Roos. De incunabelen van de Universiteitsbibliotheek te Groningen.

J. F. van Someren. Pamfletten (in de Universiteitsbibliotheek te Utrecht) niet voorkomende in afzonderlijk gedrukte catalogi der verzamelingen in andere openbare Nederlandsche bibliotheken. Utr., 1915.

G. Cohen. Écrivains français en Hollande dans la première moitié du xviie siècle Paris, 1920. Voir compte rendu « Revue belge de Phil. et Hist. », I. 125.

W. Davids. De betrekkingen tusschen de Nederlandsche en de Spaansche letterkunde in de xvie tot xviiie eeuw. La Haye, 1918.

H. Laman Trip-de Beaufort. Vondel, 1587-1679. Arnhem, 1920.

A. Schillings. Vondel en de regeerders van Amsterdam. Thèse Amst., Amst., 1917.

J. Sterck. Oorkonden over Vondel en zijn kring. Bussum, 1918.

A. Verwey. Hendrick Laurensz. Spieghel. Gron. 1919.

J. A. Worp. Een onwaerdeerlycke vrouw. Brieven en verzen van en aan Maria Tesselschade-Visscher. La Haye, 1918.

J. Vorrink. Het minnedicht in de xviie eeuw. Leyde. 1920.

A. G. van Hamel. Zeventiende-eeuwsche opvattingen en theorieën over litteratuur in Nederland. La Haye, 1918.

G. J. Hoogewerff. Joannes Stalpart van der Wielen. Bussum, 1920.

J. A. Nijland. Jacobus Bellamy, 1757-1786. Leyde, 1918.

H. Ghijsen. Betje Wolff. Thèse Leyde, Rott., 1919.

A. DE VLETTER. De opvoedkundige denkbeelden van Betje Wolff en Aagje Deken. Thèse Leyde. Groningue, 1915.

J. DE GRUYTER. Eduard Douwes Dekker (Multatuli). Deux vol. Amst., 1920-1921.

G. ZELLER. Von Coster zu Gutenberg. Der höllandische Frühdruck und die Erfindung des Buchdrucks. Leipz., 1921.

E. F. KOSSMANN. Nieuwe bijdragen tot de geschiedenis van het Nederlandsch Tooneel in de XVIIe en XVIIIe eeuw. La Haye, 1915.

Histoire des Arts.

Peinture.

A. W. BYVANCK et G. J. HOOGEWERFF. Noord-Nederlandsche miniaturen in handschriften der XIVe, XVe en XVIe eeuwen. La Haye, 1921, suiv., cdp., in-fol.

G. VAN KALCKEN. Peintures ecclésiastiques du moyen âge. cdp. La Haye, 1917 et suiv., in-fol.

Feestbundel Dr A. Bredius aangeboden den 18 April 1915. Deux volumes. Amst., 1915, in-4°.

C. HOFSTEDE DE GROOT. Quellenstudien zur holländischen Kunstgeschichte. La Haye, cdp.

J. DE GELDER. Bartholomeus van der Helst. Rott., 1921.

A. BREDIUS. Johannes Torrentius. 1919.

J. HAVELAAR. Oud-Hollandsche figuurschilders. Harlem, 1919.

G. H. MARIUS. De Hollandsche schilderkunst in de XIXe eeuw, 2e éd. La Haye, 1920.

G. H. MARIUS et W. MARTIN. Johannes Bosboom. La Haye, 1917, in-4°.

A. PLASSCHAERT. Jacob Maris. Arnhem, 1921.

L. VAN PUYVELDE. De Belgische schilders in Holland. Leyde, 1919, in-4°.

C. VETH. De politieke prent in Nederland. Leyde, 1920.

— Geschiedenis van de Nederlandsche caricatuur. Leyde, 1921.

Architecture. — Sculpture.

J. GODEFROY. Geschiedenis van de bouwkunst in Nederland. Amst., 1920.

R. LIGTENBERG. Die Romanische Steinplastik in den nördlichen Niederlanden. Vol. I. Die Reliefplastik und der Bauornamentik. La Haye, 1918, in-4°.

D. BIERENS DE HAAN. Het houtsnijwerk in de Nederlanden tijdens de Gothiek en de Renaissance. La Haye, 1921, in-4°.

Divers.

H. V. D. KLOOT MEYBURG. Onze oude boerenhuizen Rott., 1920.

K. SLUYTERMAN. Huisraad en binnenhuis in Nederland in vroegere eeuwen. La Haye, 1918.

J. Justice. Dictionnaire des marques et monogrammes de la faïence de Delft, 2e éd. La Haye, 1915.

C. Schaum. Geschiedenis der tuinkunst. Zutphen, 1916.

Th. Molkenboer. De Nederlandsche nationale kleederdrachten. Amst., 1917.

Histoire des Sciences.

F. M. Jaeger. Historische studiën. Geschiedenis der natuurwetenschappen in Nederland in de xvie en xviie eeuw. Gron., 1919, in-16.

E. Baumann. De dokter en de geneeskunde. Deux vol. Amst., 1915.

Généalogie.

La famille del Court van Krimpen, réfugiés de Verviers. Leur rôle dans l'industrie drapière en Hollande aux xviie et xviiie siècles et leur place dans la magistrature. Arnhem, 1916.

E. van Biema. Les Huguetans de Mercier et de Vrijhoeven. Histoire d'une famille de financiers huguenots. La Haye, 1918, in-4°.

P. C. Bloys van Treslong Prins. Genealogische en heraldische gedenkwaardigheden in de kerken der provincie Utrecht. Utr., 1919.

— Genealogische en heraldische gedenkwaardigheden in de kerken der provincie Zeeland. Utr., 1919.

Topographie.

C. 't Hooft. Het ontstaan van Amsterdam. Amst., 1916.

J. Terpstra. Nijmegen in de middeleeuwen. Thèse Amsterdam. Amst., 1917.

Z. Sneller. Walcheren in de xve eeuw. Utr., 1917.

A. Hollestelle. Geschied- en waterstaatkundige beschrijving van het eiland Tholen, 2e éd. Tholen, 1920.

B. van der Kloot Meyburg. De economische ontwikkeling van een Zuid-Hollandsch dorp (Oudshoorn). La Haye, 1920.

On consultera également les annuaires historiques (jaarboek) des villes d'Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Leyde, Groningue, e. a.

Géographie.

Jacob van Deventer. Nederlandsche steden in de xvie eeuw. Plattegronden. Facsimile-uitgave, met een inleiding van R. Fruin, algemeen Rijksarchivaris. In de kleuren der oude teekeningen. La Haye, in-fol., edp.

Geschiedkundige Atlas van Nederland. La Haye, in-fol., edp.

Henri Obreen.

PERIODIQUES

INDEX SOMMAIRE

Linguistique. — 22, 26, 43, 48
Philologie. Généralités. — 13, 26, 43, 47, 48.
— indo-européenne. — 47, 48.
— grecque. — 3, 9, 16, 21, 40, 46, 48.
— latine. — 2, 6, 9, 36, 42, 46, 48.
— romane (gén.). — 29, 42, 43.
— espagnole. — 6, 30, 31, 42, 47.
— portugaise. — 6.
— italienne. — 3, 20, 47.
— française. — 3, 6, 40, 41, 42, 43, 47.
— roumaine. — 3, 4.
— germanique (gén.). — 48.
— allemande. — 2, 22, 43, 47, 48.
— anglaise. — 10, 22, 29.
— néerlandaise. — 5, 8, 17, 22, 45
— slave. — 3, 4, 48.
Littérature. Généralités. — 11, 18, 19, 33, 41.
— grecque. — 9, 11, 14, 18, 21, 39, 43, 46.
— latine. — 2, 3, 9, 11, 13, 14, 16, 21, 22, 24, 28, 29, 34, 46.
— latine du moyen âge et des temps modernes. — 1, 2, 3, 6, 7, 16, 30, 36, 39.
— espagnole. — 3, 6, 17, 19, 30, 41.
— portugaise. — 29, 31.
— française. — 1, 3, 6, 7, 8, 13, 19, 22, 23, 25, 26, 29, 30, 32, 33, 34, 37, 40, 41, 42, 43, 47.
— italienne (sauf Dante). — 1, 3, 20, 22, 29, 42, 43, 45.
— -- (Dante). — 1, 16, 17, 18, 20, 26, 29, 32, 36, 39, 43.
— roumaine. — 4.
— allemande. — 1, 2, 11, 17, 22, 23, 29.

Littérature anglaise — 1, 7, 16, 22, 26, 29, 30, 45.
— néerlandaise. — 5, 8, 17, 18, 19, 45.
— scandinave. — 18, 29, 47.
— slave — 16, 22, 25.
Histoire. Généralités. — 39, 44.
— de l'antiquité. — 2, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 21, 36, 46.
— du moyen âge. — 1, 2, 3, 6, 10, 12, 16, 17, 18, 23, 26, 28, 35, 36, 38, 39, 44, 45
— moderne. — 1, 4, 6, 7, 8, 10, 17, 26, 28, 29, 32, 33, 35, 36, 37, 40, 44.
— contemporaine. — 1, 7, 19, 20, 25, 27, 32, 33, 35, 37, 38, 41.
— économique et sociale. — 5, 7, 14, 18, 21, 23, 26, 27, 28, 30, 36, 38, 41, 45.
— des mœurs. — 7, 14, 17, 18, 20, 35, 36, 45.
— des sciences. — 1, 3, 9, 10, 12, 32, 35, 37, 39, 41, 45.
— de l'art — 1, 3, 11, 17, 18, 19, 20, 25, 28, 32, 34, 37, 41 45.
Archéologie — 1, 12, 13, 15, 18, 24.
Autres sciences auxiliaires de l'histoire — 1, 9, 12, 37.

---

1. — Nuova Antologia. LVII, 1922, 1.

A. Speranza. Nel centenario di Sisto V. 67.
M. Vaccaro. Antichi fasti e presenti condizioni della Sicilia. 89.
R. Barbiera. Il villagio del Parini e il poeta Alessandro Arnaboldi. 235.
A. Benedetti. Un poeta inglese : William Ernest Henley. 243.
S. Sonnino. Beatrice. 318.
N. Vaccalluzzo. Alessandro Manzoni, l'unità d'Italia e la questione romana. 345.
LVII, 1922, 2. A. Mancini. Il nuovo figlio di Dante. 33.
B. Nogara. Etruria e Roma. 46.
F. d'Ovidio. Fece dunque bene Firenze a sbandire Dante?!! 97.
A. Fradeleto. Enrico Castelnuovo. 201.
J. M. Palmarini. Le scoperte archeologiche del prof. Innocenzo Dall'osso a monte Mario. 253.
A. Bertoldi. Vincenzi monti e il principe di Carignano. 268.
A. Zardo. Nel teatro del Goldoni. 297.
U. da Coma. Contributo alla storia delle origini del Risorgimento. 330.
1922, 3. — S. di Giacomo. Casanova a Napoli. 3.
E. Buonainti. Filosofia e religione nel medio evo. San Tommaso e Sigeri di Brabante. 32.

V. Lugli. John Galsworthy. 43.

M. Porena. Verismo, verita e fantasia nell' arte di Giacomo Leopardi. 114.

F. Olivero. Un umorista inglese : G. K. Chesterton. 138.

E. R. La leggenda di Napoleone in una lettera inedita di Carlo Botta. 153.

G. Mazzoni. La questione malispiana. 193.

O. Gogala. Poeti tedeschi in Italia. Federico Hebbel. 232.

L. Rava. I difensori di Roma al Gianicolo : Paolo Narducci e Oreste Regnole. 307.

M. Ortiz. La poesia di Francesco Gaeta. 314.

F. M. Massimo. Su le origini di Roma. 325.

A. Castagnou. Louis Le Cardonnel. 329.

2. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. XLIII, 1922.

K. Strecker. Studien zu karolingischen Dichtern. 477.

B. Schmeidler und † G. Schwartz. Kleine Studien zu den Viten des Bischofs Anselms und zur Geschichte des Investiturstreits in Lucca. 513.

M. Tangl. Neue Forschungen über den Liber Cancellariae Apostolicae. 551.

L. Gross. Ein Fragment eines Registers Karls IV. aus dem Jahre 1348. 579.

E. Perels. Zur Wiederauffindung verschollener Handschriften der Bibliotheca Vallicelliana. 605.

F. Liebermann. Zur Geschichte der Groszgräfin Mathilde von Tuscien. 609.

W. Erben. Zu den Nekrologien von Mattsee. 610.

O. Aller. Johannes Kungstein, der Verfasser des Chronicon Moguntinum. 613.

XLIV, 1922. — E. Seckel. Die Aachener Synode vom Januar 819. 11.

E. Perels. Eine Denkschrift Hinkmars von Reims im Prozesz Rothads von Soissons. 43.

G. Frenken. Eine neue Hrotsvithandschrift. 101.

E. Stengel. Die Heimat des Bischofs Nikolaus von Butrinto. 115.

Schmidt. Ein altes Handschriftfragment der « Viri illustri » Isidors von Sevilla. 125.

K. Strecker. Ist der Parisinus 266 der von Lothar dem Kloster Prüm geschenkte Codex? 135.

S. Hellmann. Zu den « Gesta Treverorum ». 137.

P. Kehr. Michael Tangl. Ein Nachruf. 139.

3. — Archivum Romanicum. V, 1921.

G. Bertoni. La « Legge fonetica ». 1.
G. Bertoni. Il « Microcosmo » di Tommasino d'Armannino. 19.
J. J. Aebischer. Trois mots : franc, somart, savart ; esp. senara. 29.
G. Bertoni. Etimologie italiane. 53.
G. Vitaletti. La Canzone del Castra. 55.
G. Bertoni. Il testamento di Frate Alberico Manfredi e Ugolino Buzzola. 70.
C. Frati. Il volgarizzamento dei « Commentarii » di G. Cesare fatto da Pier Candido Decembrio. 74.
M. Catalano. Il matrimonio del Boiardo e la cronologia delle sue ecloghe volgari. 80.
G. Bertoni. Une recolta di canzonette spagnuole posseduta da Giulia d'Este. 89.
G. Battelli. Segreti di magia e medicina medievale cavati da un codice del « Tesoro ». 149.
G. Borghezio. Poesi musicali latine e francesi in un codice ignorato della Biblioteca capitolare d'Ivrea (Torino). 173.
A. Bronarski. Le petit Jehan de Saintré. Une énigme littéraire (Contribution aux études sur Antoine de Sales) 187.
G. Bertoni. Brevi giunte al vocabulario bormino. 239.
G. Pascu. Étude de sémasiologie roumaine. I. Les noms du diable. 244.
P. Skok. Pòculica. 252.
G. Bertoni. Boto da Vigevano. 258.
L. Frati. Guglielmo Arcivescovo di Rouen ed Arnaldo da Villanova. 260.
G. Bertoni. Un sonetto per la morte di un buffone degli Estensi. 263.

4. — Arhiva. XXIX, 1922.

J. Bărbulescu. Originea celor mai vechi cuvinte și instituții slave de Romînilor. 1.
G. Pascu. Introducere in istoriea literaturii romine din secolul xvii. 11.
G. Ghibanescu. Divanurile domnești din Moldava și muntenia din secol xvii a (1670-1679). 34, 207.
A. Scriban. Etimologii romînești. 49, 238.
J. Bărbulescu. Originea « Chestiei ucrainiene » e în Rusia nu în Austria. 50.
M. Ștefanescu. Alte cuvinte rusești, de nuanță ruteană, în toponimia romineasca 64, 372.
V. Vasiliu. Stirile de istoria munteana din cronica lui Ureche până la sfârșitul sec. xv. 75.

A. Scriban. Asemănările de la hotare (relativ la vorbirea din sudul moldovei). 113.

J. Bărbulescu. Sufixul — ăţ indicînd originea locala. 122

— Cuvîntul prag cu înţeles de « cascada ». 123.

— Inceputurile scrierii cirilice în Dacia Traiana. 161.

G. Pascu. Influenta cronicarilor moldoveni asupra celor munteni din secolul XVII : Const. Cantacuzino. 195.

J. Jordan. Notiunea « munca » in limbile romanice. 217.

J. Bărbulescu. L'âge du suffixe roumain -escu. 270.

— L'origine de la nasale dans les mots roumains cînste et mincu. 273.

J. Bărbulescu. Naşterea individualităţii limbii romîne si elemental slav. 321.

E. Simionescu. Viaţa Sfîntului Antonie. 339.

J. Hudiţa. Memoriile baronuliu de Tott. 355.

J. Jordan. Suffixe şi etimologii romîneşti : -ar sinonim cu -can. 429.

— Brînză zburătă. 430.

— Deditei. 431.

5. — Het Boek XL, 1922.

H. Logeman. Een raadsel in de Nederlandsche Holberg-bibliografie 9.

W. de Vreese. Een Noordnederlandsche historie met « verlichterien » uit het midden der xv^e eeuw. 51, 141.

K. G. Gallas. De rubriek « Philadelphie » in de xviii^e eeuw. (±1770.) 63.

G. Merlier. Een handschrift kronijkje en eigenaars-rijmpjes 65.

C. P. Burger. Een verzameling xvi^e eeuwsche boekjes en fragmenten. 81.

— Een disputatio van Nicolaas Witsen in het Amsterdamsch museum. 114.

P. Leendertz. Het registreeren van eigennamen. 117.

J. W. Enschede. De steendrukkunst in Nederland tot omstreeksch 1840. 114.

Fr. Kossmann. De refereyn- en liedboekjes van de Antwerpsche loterij (1574). 129.

C. E. H. en C. P. B. « Coornhert ». 183.

G. E. Meuleman. Een almanakje van 1713. 195.

6. — Bulletin hispanique. XXIV, 1922.

J. Baruzi. Le problème des citations scriptuaires en langue latine dans l'œuvre de saint Jean de la Croix. 18.

J. Mathorez. Notes sur la pénétration des Espagnols en France du xiie au xviie siècle 40.

E. Mele. Don Luis de Avila, su « Comentario » et los Italianos. 97.

J. J. A. Bertrand. Masson. 120.

J. Sarrail. Don Diego Clemencin. 125.

L. La paysanne dans le roman de Palacio Valdès. 131.

A. Morel Fatio. Une lettre retrouvée de sainte Thérèse. 163.

Bataillon. Influences antiques en Espagne. 164.

G. Cirot. Fernand Gonzalez dans la chronique léonaise. 183.

E. A. Peers. Periodical contributions of Sevilla to romanticism. 198.

G. Cirot. Recherches sur les juifs espagnols et portugais à Bordeaux. 103.

de Torso Gisbert. Un trou dans le dictionnaire de l'Académie espagnole. 225.

7. — Eigen Haard. XLVIII, 1922.

Joh. H. Been. Den Briel zijn oude wapen terug? 19.

E. D. Pijzel. Het Proverbiorum libellus van Ewaldus Kist. 56.

M. van Wesel. Molière's driehonderdjarige geboorte aandenking. 72.

H. Ch. J. van der Mandere. Een oud en merkwaardig vaartuig (H. M. S. « Victory », het oude vlaggeschip van Lord Nelson, gemeerd in de haven van Portsmouth.) 72.

H. A. Ritter. De aanslag op Prins Maurits. 200.

J. Stamperius. 1 April 1572. 236.

P. J. Blok. De beteekenis der verrassing van den Briel. 237.

De Bas. Brielium vitrix. 239.

E. Dudok van Heel. De invloed van de inneming van den Briel op de toenmalige volksweerbaarheid. 247.

P. H. Mees. Het prehistorische huis in West-Europa. 332.

H. A. Ritter. Het rampjaar van onze groote Republiek (1672). 344.

P. G. van Slogteren. Volkstellingen in Egypte. 353.

M. D. H. Belonje. Het land van Dickens. 364.

8. — Groot-Nederland. 1921, I.

F. H. Fischer. Het groote hervormingsjaar 1520. 102.

P. Valkhoff. De jeugd van Flaubert. 330.

1921, II. — Roel Houwink. De historische beteekenis van Jacques Perk voor onze letterkunde. 182.

J. L. Walch. Garrick en de fransche Tooneelspeelkunst. 286.

1922, I. — Walch. De grootsche comediant. Een woord van herdenking bij Molière's 300sten geboortedag. 227.

M. J. Schoenmaekers Klankwaarde van het woord. 340.

J. Saks. Multatuli en zijn *Vorstenschool*. 447, 735.

P. Valkhoff. De drie « Verzoekingen » van Gustave Flaubert. 607, 705.

9. — **Hermes. LVI, 1921.**

A. Weinreich. Zu Tibull, I, 1, 11-24. 337.

A. Gerche. Der neue Tyrtaios. 346.

R. Philippson. Zu Philodems Schrift über die Frömmigkeit. 355.

W. A. Baehren. Literarhistorische Beiträge : VI. Zu den unten Suetons Namen überlieferten verborum differentiarum. 411.

K. Praechter Der fünfte Anacharsis Brief. 427.

† Thalkeim. Zu Demosthenes. 432.

W. Spiegelberg. Herodots Charakteristik der ägyptischen Schrift. 434

M. Morel. Epigraphisches. 438.

O. Wagner. Zu Cornelius Nepos. 439.

K. Praechter. Julian. Or. 6, p. 238, 3 ff. 441.

W. A. Baehren. Pacatus. 443.

L. Deubner. Nachtrag zu S. 314. 445,

LVII, 1922. — K. Barwick. Die Gliederung der rhetorischen ΤΕΧΝΗ und die Horazische Epistula ad Pisones. 1.

E. Howald. ΕΙΚΩΣ ΛΟΓΟΣ. 63.

E. Preuner. Amphiaraia und Panathenaia. 80.

G. Jachmann. Zu Menanders Heros und Epitrepontes. 107.

K. J. Beloch. Die Sonnenfinsternis des Ennius und der vorjulianische Kalender. 119.

F. Münzer. Consulartribunen und Censoren. 134.

E. Hedicke. Zu Nonius. 150.

Hiller v. Gaertringen. Die Perseussage von Aigeai in Kilikien. 155.

E. Täubler. Naeviana. 156.

F. Bechtel. Zum Inventar von Agnone. 160.

† C. Robert. Die Parodos der Aischyleischen Septem. 161, 172.

F. Lambert. Zur Erkenntnislehre der späteren Stoa. Ptolemaios Περί κριτηρίου και ηγεμονικου. 10, 11-13, 13 II. 171.

F. Thedinga. Plotin oder Numenios, III. 189.

F. Atenstädt. Zwei Quellen des sogenannten Plutarch de Fluviis. 219.

W. Capelle. Zur hippokratischen Frage. 247.

A. von Premerstein. Alexandrinische und jüdische Gesandte vor Kaiser Hadrian. 266.

G. Jachmann. Zu Vergils catalepton. 317.

† C. Robert. Eine verkannte Ilias-illustrations. 320.

10. — **History N. S. VII, 1922.**

W. Miller. Democracy at San Marino. 1.

D. G. E. Hall. Anglo-French relations under Charles II. 17.
A. Mawer. A survey of English place-names. 33, 106.
W. R. Halliday. A Herodotean episode in the history of Novgorod. 35.
P. Newton. Historical revisions XX. Christopher Columbus and his great enterprise. 38.
E. Barker. History and philosophy. 81.
R. B. Hepple. The monastery school of Jarrow. 92.
M. Cary. Historical revisions XXI. The origins of the Punic wars. 109.

11. — Neue Jahrbücher für das klassische Altertum.

XLVIII, 1921.

O. Immisch. Ueber eine volkstümliche Darstellungsform in der klassischen Literatur. 409.
F. Dornseiff. Buchende synonimik. 422.
W. Dörpfeld. Zum ursprünglichen Plane des Erechteions. Eine Entgegnung. 433.
O. Ostertag. Schiller der Befreier. 439.

XLIX, 1922. — H. Leisegang. Neue Wege zum klassischen Altertum. 1.
A. Körte. Die Tendenz von Xenophons Anabasis. 15.
R. Reitzenstein. Horaz als Dichter. 24.
E. Kornemann. P. Quinctilius Varus. 42.
H. Dütschke. Lessings Nathan. 63.
Schneider. Zur Entwicklungsgeschichte der klassischen Altertumswissenschaft in Deutschland. 89.
G. Jachmann. Die dichterische Technik in Vergils Bukolika. 101.
C. Clemen. Die Tötung des Vegetationsgeistes. 120.
W. Nestle. Intellektualismus und Mystik in der griechischen Philosophie. 137.
J. Kromayer. Republik und Monarchie im Altertum und bei uns. 157.
J. Körner. Literaturgeschichte und Literaturwissenschaft 166
F. Kuntze. « *Aliis inserviendo consumor.* » 189.
K. Loewer. « Rettet euer Bild in meiner Seele. » 190.
— Fausts Erdenrest. 191.
K. Ziegler. Solon als Mensch und Dichter. 193.
E. Maas. Die Lebenden und die Toten. 205.
P. Fischer. Anderthalb Jahre Kampf um den Altonaer « Joseph ». 218.

12. — The Antiquairies Journal. II, 1922.

E. C. Armstrong. Some Irish antiquities of unknown use. 6.
Cunnington. A village site of the Hallstatt period in Wiltshire. 12

W. Seton. The scottish Regalia and Dunnottar Castle. 20.
G. M. Kindersley. Roman remains at Welwyn, 29.
O. G. S. Prehistoric invasion of England. 27.
W. Hawley. Second report on the excavation at Stonehenge. 36.
O. M. Dalton. Roman spoons from Dorchester. 89.
R. Smith. On some recent exhibits. 93.
Ch. Butcher. A. hoard of bronze discovered at Grays Thurrock. 105.
Passmore. The Avebury ditch. 109.
J. Reid Moir. Four Suffolk flint implements. 114.
W. L. Hildburgh. Some examples of Catalan medieval stamped sheet-metalwork. 118.
H. Peake. Archeological finds in the Kennet gravels near Newbury. 125.
T. Zammit. Excavation in Malta. 131.

13. — The Geographical Journal. 1921, I.

E. Gleichen. The permanent Committee on geographical names. 36.
R. T. Gould. The history of the chronometer. 253.
E. Heawood. The world map before and after Magellan's voyage. 431.
1921, II. — R. E. Gordon George. Le « Courier de l'Orient » de l'abbé Carré (1672-1674). 133.
1922, I. — H. O. Forbes. The topography of Caesar's last campaign against the Bellovaci. 195.
O. G. S. Crawford. Archaeology and the Ordnance survey. 245.

14. — American Journal of Philology. XLIII, 1922.

R. B. Steele. Some roman elements in the tragedies of Seneca. 1.
M. Radin. Secare patris : the early roman law of execution against a debtor. 32.
W. P. Mustard. Illustrations of Tibullus. 49.
M. B. Ogle. Horace, Epistle I. XIX, 28-29. 55.
E. S. MacCartney. Sex determination and sex control in Antiquity. 62.
D. Robinson. Notes on two manuscripts from Sinope. 71.
W. F. Albright. A misunderstood Syrian place-name Dana and Tyana. 74.

15. — The Journal of hellenic studies. XLI, 1921, II.

P. N. Ure. When was Themistocles last in Athens? 163.
G. H. Macurdy Hermes *Chthonios* as Eponym of the Skopadae. 179.
Holleaux. Ptolemaios epigonos. 183.
P. W. Hasluck. The crypto-christians of Trebizond. 199.

E. Douglais van Buren. Archaic terra-cotta *Agalmata* in Italy and Sicily. 203.

A. E. R. Boak. An overseer's day-book from the Fayoum. 217.

C. D. Bicknell. Some vases in the Lewis collection. 222.

G. Bagnani. Hellenistic sculpture from Cyrene. 232.

A. Evans. On a Minoan group of a galloping bull and acrobatic figure from Crete. With glyptic comparisons and a note on the Oxford relief showing the *Taurokathapsia*. 247.

16. — The Journal of theological studies. XXII, 1920-1921.

C. H. Turner. A Laon Ms. in 1906 and 1920. Sermo de fluxu sanguinis (cod. 113, fol. 36 b.). 1.

J. Hugh Michael. The meaning of εξηγησατο in St. John i 18. 14.

St. J. D. Seymour. The bringing forth of the soul in Irish literature. 16.

E. C. Butler. Palladiana: *The Lausiac History*. Questions of text. 21, 138, 222.

H. W. Sheppard. Variants in the consonantal text of G. 1. in the Books of Samuel and Kings. 36.

C. H. Turner. La tradition manuscrite de la correspondance de saint Basile. 105.

F. H. Colson. ΑΠΑΡΕΜΦΑΤΟΣ. 156.

R. H. Charles. The date and place of writing of the slavonic Enoch. 161.

A. Souter. A supposed fragment of the lost Codex fuldensis of Tertullian. 163.

C. B. Armstrong. The Synod of Alexandria and the Schism of Antioch in A. D. 362. 206, 347.

V. Bartlet. The Didache reconsidered. 239.

J. Baxter. The Homilies of St. Peter Chrysologus. 250.

R. H. Connolly. The prologue to the *Apostolic Tradition* of Hippolytus. 356.

E, Watson. The « De habitu Virginum » of St. Cyprian. 361.

XXIII, 1921-1922. — W. H. Reade. Dante. 1.

C. Turner. I. The « Blessed presbyters » who condemned noetus. II. Μακαριος as a technical term. 28.

C. L. Feltœ. *Toga* and *togatus* in the Books of the Mozarabic rite. 57.

J. M. Creed. Josephus on John the Baptist. 59.

C. H Dodd Notes from Papyri. 60.

R. Burn. Adversaria in Gregorium Nyssenum et in Macarium Magnetem. 64.

17. — De Katholiek. CLIX, 1921.

W. Lampen. Oude liturgische gebruiken in Spanje en Portugal. 141.

P. Séjourné. Oorkendenboek van het sticht Utrecht tot 1301. 195.
M. Hüffer. Iets over de keuze van een Rijnsburgsche abdis in de xive eeuw. 291.
W. Mulder. Rondom het conciliarisme in de xive eeuw. 337.
CLX, 1921. C. Nuyen. H. Theresia's lied van extase. 69.
J. Möller. Josef von Görres en de Romantiek. 88.
A. E. Rientjens. Geert Groote en de domtoren van Utrecht. 113.
V. van Wyck. Iets over appellatieven in onze taal. 120.
J. V. de Groot. Geloof en hartstocht in het zieleleven van Dante. 185.
A. van Delft. Il monte dilettoso, een proef van Dante's problematische dichtdidaktiek. 223.
F. J. A. Werners. Oude vormen van rozenkrans-gebed uit onze literatuur. 236.
W. Nolet. Codex en universiteit. 337.

18. — Elzevier's geïllustreerd Maandschrift. 1921, II.

Maurits Sabbe. De Antwerpsche Ommegang. 17.
Romano Guarnieri. De kunst van Dante en in Dante. 97.
R. van Marle. Kunstlievende vorsten uit Italien's verleden II. De eerste koningen van Napels uit het huis van Anjou. 235, 302.
A. P. C. Poelhekke. Francesca da Rimini als dramatische materie. 383.
1922, II. — Luns (Huib). De bouwvallen van Villers. 9.
M. Eisler. De Weensche Gobelins. 14, 88.
L. Lacomblé. Henrik Ibsen's Grimstadtijd. 153.
J. de Gruyter. In het British Museum, de Grieken. I. Vóór de groote eeuw. 228.
C. Veth. Nadere notities over Nederlandsches caricatuur. De humor van Jacob Smies (1765-1833) en zijn tijdgenooten. 296.
P. Brommer. Homerus. 370.
P. H. Plantenga. Chartres. 378.

19. — Mercure de France. 1922.

CLIII. — J. Gaument et Chouville. Ninon, Molière et les dévots. 36.
L. Paschal. La question flamande en Belgique, exposé historique et parlementaire. 81.
C. Pitollet. L'affaire Fualdès. 111.
G. Brunet. Le comique de Molière. 289.
Dr E. Leurat. Le cas du *Malade imaginaire*. 387.
G. d'Aulan. L'œuvre critique de Remy de Gourmont. 594.
G. Lote. — Voltaire et la déclamation théâtrale. 669.
CLIV. — P. Levy. La lutte pour l'allemand en Alsace et en Lorraine de 1870 à 1918. 95.
G. Cartier. Un problème d'histoire et de cryptographie. 116.

H. Gauthier-Villars. La nouvelle poésie gréco-païenne. 289.
E. Raynaud. Un ami de Baudelaire. 402.
R. de Sainte-Croix Blasco Ibañez. 595.
CLV. — P. Dufay. Des buveurs d'eau à la *Vie de Bohème*. 5.
H. Buffenoir Concours ouvert sous la Révolution pour un monument en l'honneur de J. J. Rousseau. 93.
G. Brunet. Sur la critique. 289.

20. — Minerva. XXXI, 1921.

Postilla etimologica. 5, 36, 68, 100, 132, 164, 196, 228, 261, 291, 323, 356, 389, 420, 452, 484, 516, 549, 580, 611, 644, 676, 707, 740.
A. Scarlatti. Ancora un po' d'Inferno e di Paradiso 25.
— Dante commentato da Palestrina. 36.
— Le bruttezze di Dante. 151, 186.
— Dante ladro! 216.
— Epigrafi, epigrammi, epitalami ed epitaffi. 251.
— Le parodie del 5 Maggio. 279.
— Napoleone è veramente esistito? 314.
— I recitatori di Dante. 379
A. Zorli. Pape Satan Aleppe. 419.
A. Scarlatti. Disse! 408, 442, 472.
— I « disse » storici. 507.
— I « Cavalli di ritorno » e Dante. 600.
— Iscrizioni di cimeteri. 665.

21. — Mnemosyne. L, 1922.

J. van Binsbergen. Juris Romanii studiorum vindicatio. 113.
J. J. H. Ad Plut. v. Tiberii Gracchi. 123.
B. A. van Groningen. ΌΜΟΛΟΓΟΣ 124.
J. S. Phillimore. De Horati artis poeticae. 11, 120, 138
H. Wagenvoort. Apuleiana. 140.
P. H. Damsté. Ad Rutilium Namatianum. 147.
— Pollux IX, 115. 167.
G. Vollgraff. Ad Aristotelis librum De republica Atheniensium. 169.
J. J. Hartman. Propertiana. 184.
G. Vollgraff. De origine hypothecae in iure attico. 213.
G. V. Ad inscriptionem argivam. 223.

22. — Germanische-Romanische Monatschrift. IX, 1921.

O. Heuer. Das Frankfurter Goethemuseum in Not. 257.
R. Blümel. Ist die Grammatik im Recht, oder die Sprache? 261.
E. Ochs. Rumold. 287.
W. Fischer. Charlotte Williams Wynn in ihren Beziehungen zu Varnhagen von Ense und Richard Monchton Milnes. 292.
K. Holl. Ein Faustproblem. 309.

E. Sauer. Joseph Ludwig Stoll. 319.
H. Schröder. Hyperkorrekte Formen vortoniger Silben in Deutschen und Niederländischen. 321.
J. de Vries. Die Brautwerbungssagen. 330.
W. Horn. Die Wort- und Konstruktionsmischung im Englischen. 342.
A. Eichler. Shakespeares Begriff des Gentleman. 358.
G. v. Amoretti. Alfieris Saul und der Wendepunkt der alfierischen Tragödie. 370.

X, 1922. — F. R. Schröder. Neuere Runenforschung. 4.
A. Heusler. Ueber die Balladendichtung des Spätmittelalters namentlich im skandinavischen Norden. 16.
J. de Vries. Die Brautwerbungssagen, II. 31.
V. Klemperer. Maurice Barrès. 45.
G. Wissowa. Tacitus' Germania im zusammenhange der antiken Ethnographie auf Grund der neuesten Forschung. 55.
E. Schröder. Frankfurt und Salzwedel. Etwas von deutschen Furtnamen. 65.
J. Risse. Immermann und die neueren Forschungen. 81.
G. Hübener. Scholastik und neuenglische Hochsprache. 88.
E. Renan. Ernest Renan im modernen Urteil. 101.
G. Fittbogen. Gleims und Ewald von Kleists poetischer Blutdurst. 113
E. Zitelmann. Zu Faust, 3. Akt, 9843-9850. 117.

23. — Le Moyen Age. XXXII, 1921.

F. Lot. Conjectures démographiques sur la France au IXe siècle. 1, 109.
M. Ferrand. Origines des justices féodales. 28.
Ch. Porée. Notes sur Pèlerin Latinier, premier sénéchal de Beaucaire (1226-1238). 58.
G. Huet. Notes d'histoire littéraire. V. La chronologie dans l'œuvre de Robert de Boron. 138.
L. Levillain. De quelques lettres de Loup de Ferrières. 193.
J. Viard. Philippe VI de Valois; la succession au trône. 218.
M. Prinet. Les armoiries françaises, dans le Tournoi de Nantes, de Conrad de Wurtzbourg. 223.

24. — Musée belge. XXVI, 1922.

J. Meunier. Les sources de la monographie d'Arrien sur l'Inde. 5.
J. H. Baxter. Corrigenda et addenda Thesauro Ling. Lat. 53.
A. Roersch. Ad Joannem secundum. 55.
J. P. Waltzing. Inscriptions latines de la Belgique romaine. 57.
A. Vitale. La Storia della Versione dei Settanta e l'antichità della Biblia nell' Apologetico di Tertulliano. 63.

25. — La Pologne. II, 1921.

Omer Neveux. La colonisation allemande en Pologne. 109, 173, 316.

G. Lacour-Gayet. Napoléon et la Pologne. 625.

P. Kleczkowski. Napoléon dans la poésie polonaise. 658.

Général du Moriez. Le centenaire de Napoléon en Pologne. 793.

II, 1921, 2. — P. Kleczkowski. Kochanowski et Ronsard. 97.

G. d'Ostoya. Somo-Sierra. 525.

III, 1922. — M. Toussaint. L'humanisme et la Pologne. 531.

26. — The Dublin Review. CLXVIII, 1921.

L. Smith. The canonization of king Henry VI. 41.

C. H. Vellacott. Kinsfolk of St. Thomas of Canterbury, 54.

C. W. Barry. The Gold of Dante. 180.

P. Nolan. The evolution of the pound sterling. 248.

V. J. B. Torr. Local records of the Elizabethan settlement. 60.

O. Browning. Dante and the Islam. 192.

E. Romanes. Sir Walter Scott. 237.

CLXX, 1922. — J. S. Phillimore. Scripture versions and variants. 20.

B. Holland. Race and language. 54.

H. Grierson. The granddaughter of St. Chantal. 121.

B. Windle. The religion of the prehistoric man. 230.

B. Holland. Was Charles the First a martyr? 241.

M. Ryan. Louis Le Cardonnel. 256.

27. — The American Historical Review. XXVII, 1922.

D. Perkins. Europe, Spanish America, and the Monroe doctrine. 207.

H. N. Gay. Garibaldi's Sicilian campaign as reported by an American Diplomat. 219.

H. D. Forster. Webster's seventh of march speech and the secession movement, 1850. 245.

28. — The English Historical Review. XXXVII, 1922.

J. H. Round. The legend of « Eudo Dapifer ». 1.

R. Graham. A petition to Boniface VIII from the Clergy of the province of Canterbury. 35.

G. Davies. Council and Cabinet, 1679 1688. 47.

C. H. Walker. Sheriffs in the Pipe Roll of 31 Henry I. 67.

H. E. Salter. Henry of Blois, bishop of Winchester. 79.

E. F. Jacob. A proposal for arbitration between Simon de Montfort and Henry III in 1260. 80.

R. C. Fowler. Early notes of Fines. 82.

V. H. Galbraith. A visitation of Westminster in 1444. 83.

H. de Vocht. Excerpts from the Register of Louvain University from 1485 to 1527. 89.

W. P. M. Kennedy. A general court of the merchant adventurers in 1547. 105.

D. Dawson. The archduke Ferdinand Maximilian and the crown of Greece, 1863. 107.

W. A. Morris. The sheriffs and the administrative system of Henry I. 161.

W. T. Waugh. The great statute of Praemunire. 173.

G. Unwin. The transition of the factory system. 206.

E. Barker. Lord Bryce. 219.

F. M. Stenton. St. Bennet of Holme and the Norman conquest. 225.

W. T. Lunt. The text of the ordinance of 1184 concerning an aid for the Holy Land. 235.

H. G. Richardson. Law merchant in London in 1292. 242.

H. F. Salter. The Stamford Schism. 249.

C. L. Scofield. The capture of Lord Rivers and Sir Anthony Woodville in 1460. 253.

W. P. M. Kennedy. A declaration before the ecclesiastical commission in 1562. 256.

C. H. Mayo. The social statutes of the clergy in the seventeenth and eighteenth centuries. 258.

29. — The modern language Review. XVII, 1922.

R. S. Crane. The critical origins of Spencer's diction. 1.

— Richardson, Warburton and French fiction. 17.

R. S. Loomis. Tristram and the House of Anjou. 24.

W. Smith. Giovan Battista Andreini as a theatrical innovator. 31.

K. Hayens. Heine, Hazlitt and Mrs. Jameson. 42.

G. Waterhouse. The Sources of Grillparzer's « Weh dem, der lügt... ». 50.

P. G. Thomas. « Beowulf » Ll. 1604-1605, 2085-2091. 63.

— Notes on « cleanness ». 64.

G. G. Coulton. The authorship of « Ancren Riwle ». 66.

— « The owl and the nightingale ». 69.

C. R. Baskervill. Queen Elizabeth in a game of « Truth ». 72.

J. Purves. « Shakespeare — the english Aeschylus ». 73.

J. Huizinga. An early reference to Dante's canzone « Le dolce rime d'Amor » in England. 74.

A. F. Bell. Dante in portuguese literature. 78.

E. Weekly. « Mystère d'Adam » l. 482. 79.

E. Tuttle. Romanic etymologies. 79.

R. Priebsch. Zum « Wiener Hundesegen ». 80.

M. Ashdown. The single combat in certain cycles of English and Scandinavian tradition and romance. 113.

G. Willcock. A hitherto uncollated version of Surrey's translation of the fourth book of the « Aeneid ». 131.

A. H. Krappe. Pierre de Ronsard's « Hymne de la mort » and Plutarch's « Consolatio ad Apolloniam ». 150.
M. Howic. Achim von Arnim and Scotland. 157.
T. N. Toller. Additions to the supplement of the Bosworth-Toller « Anglo-Saxon dictionary ». 165.
W. J. Lawrence. The authorship of « The Costelie Whore ». 167.
M. E. Seaton Milton and the myth of Isis. 168.
J. N. Raamsdonk. « Le mystère d'Adam », 63. 170.
H. G. Fiedler. Ein Goethe-brief. 171.
A. Scott. Lessing's « Philotas » and Crébillon. 173.

30. — The Romanic Review. XIII, 1922.

C. Fabre. Deux poèmes de Peyre Cathala. 1.
Ch. Haskins Some early treatises on falconry. 18.
C. Ruutz-Rees. Renée, a sixteenth-century nun. 28.
M. B. Ogle. The orchard-scene in *Tydorel* and *Sir Gowther*. 37.
C. E. Farnham. American travellers in Spain. The Spanish inns, 1777-1787. 44.
A. St. Clair Sloan. The pronouns of address in *Don Quijote*. 65.
E. Sheldon. Two strings to one's bow. 77.
R. Temple House. Lope de Vega and « Un drama nuevo ». 84.

31. — Revista de filologia española. VIII, 1921.

A. Castro. Unos aranceles de aduanas del siglo XIII. 325.
P. H. Ureña. Observaciones sobre el español en America. 357.
R. Menendez Pidal. Sobre la traducción portuguesa de la « Cronica general de España de 1344 ».
H. Schuchardt. Problemas etimológicas. 400.
L. Spitzer. Soccus en espagnol. 403.
S. Gili. « Sonruir ». 405.
A. Castro. « Manjar blanco ». 406.

32. — La Revue générale. LIV. 1921, I.

Émile Banning. Aperçu sur l'histoire territoriale de la rive gauche du Rhin. 41, 207.
Hughes Lamy « Il Purgatorio » dans la divine comédie de Dante Alighieri. 401.
LIV, 1921, II. — Comte L. de Lichtervelde. Le clergé au Congrès national. 133.
Comte L de Lichtervelde. Les élections du 3 novembre 1830. 577.
LV. 1922, I. — V. Giraud. Le naturalisme de Molière. 3, 159.
E. Verlant. Les tableaux espagnols au Musée de Bruxelles. 198, 301
Ch. Terlinden. Un grand savant catholique. Le chanoine Cauchie. 331.
P. Verhaegen. Le procès de Werbrouck et de l'octroi d'Anvers (1813). 381.

G. Goyau. L'influence de la Belgique catholique au xixe siècle sur les destinées du catholicisme français. 497.

33. — La Revue hebdomadaire X, 1921.

P. Capifali. A travers l'histoire. L'origine corse de Christophe Colomb. 237.

XI, 1921. — M. Poète. Le Paris de Napoléon. 208.

M. Tinaire. Deux portraits de femme. I. L'impératrice Joséphine. 259.

H. Massis. Anatole France ou l'humanisme inhumain. 329.

XII, 1921. — A. Thibaudet. La jeunesse de Flaubert. 259, 396, 531.

P. Viguié. Le premier maître de Mme de Maintenon. 323.

J. de Noirmont. Le dernier duc de Bourgogne Louis-Joseph-Xavier de France (1751-1761). 427.

XXXI. 1922, I. — Fr. Ruffini. Une muse du Cénacle romantique : Mélanie Waldor et Alexandre Dumas. 135.

A. Thibaudet. Gustave Flaubert (IV) Le laboratoire de Gustave Flaubert. 158.

R Benjamin. A propos du tricentenaire de Molière. Courteline et Sacha Guitry. 259.

A. Thibaudet. Gustave Flaubert (V-VI) « Madame Bovary ». 301, 454.

L. Mouton. Un demi-roi : le duc d'Épernon et « l'Entreprise d'Angoulême ». 431.

XXXI. 1922, II. — M. Donnay. Molière et nos amis les Anglais. 36.

A. Thibaudet. Gustave Flaubert (VII) « Salambô ». 74.

— — (VIII) « L'éducation sentimentale ». 208, 344.

G. de Pourtalès. De « l'esprit européen » dans la littérature. 278.

G. Constant. Une rivalité franco-allemande en conclave. — L'élection de Jules III. 333.

34. — Revue de l'histoire littéraire de la France. XXVIII, 1921.

G. Truc. La psychologie dans les sermons de Bossuet 481.

P. Dorbec. Les premiers contacts avec l'atelier du peintre dans la littérature moderne. 501.

M. Blum. Un lien entre les sujets de Corneille. 523.

R. Dezeimeris. Annotations inédites de Michel de Montaigne sur le « De rebus gestis Alexandri Magni » de Quinte-Curce. 528.

L. Bourquin. La controverse sur la comédie au xviiie siècle et la lettre à d'Alembert sur les spectacles. 549.

P. Bonnefon. Victor Jacquemont annoté par Stendhal et par Mérimée. 575.

P. de Lapparent. Rabelais et le basque. 591.

XXIX, 1922. — R. Sorg. Le secret de Ronsard. 1.

A. Mouglond. Au pays de la Vénus d'Ille Mérimée et Jaubert de Passa. 17.

G. Mongrédien. Les poésies de Tallemant des Réaux. 47.

H. Patry. L'épilogue du procès des « Fleurs du mal ». Une lettre inédite de Baudelaire à l'Impératrice (1857). 67.

Ch. H. Boudhors. Divers propos du chevalier de Méré en 1674-1675. 76.

35. — Revue historique. CXXXVIII, 1921.

L. Batiffol. Richelieu et la question de l'Alsace. 161.

R. Vivier. La grande ordonnance de 1351 : les mesures anticorporatives et la liberté du travail. 201.

Commandant Weil. Saint-Jean de Latran. La Chapelle de Sainte-Pétronille et les privilèges de la France, 214.

CXXXIX, 1922. — Ch. Terlinden. La politique économique de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, en Belgique (1814-1830). 1.

L. Frati. La mort du général Biron (1602). 40.

Commandant Herlaut. Les enlèvements d'enfants à Paris en 1720 et 1750. 43, 202.

R. Michels. Étude sur les relations historiques entre la France et les pays du Rhin. 161.

E. Maugis. Un plan d'enseignement historique en 1787. 221.

D. Pasquet. Bulletin historique. Histoire des États-Unis. 232.

36. — Nouvelle revue historique de droit français. 1921.

E. Lesme. Les origines des droits de régal à l'époque carlovingienne. 5.

G. Le Bras. Le « Liber de misericordia et justitia » d'Albert de Liége. 80.

A. Andréadès. La vénalité des offices à Constantinople. 232.

Viard. Tribunaux de famille à Dijon (1790-1792). 242.

E. Jordan. Dante et la théorie de l'Empire. 353.

J. de la Momeraye. Le régime féodal et les classes rurales dans le Maine au xviiie siècle. 165, 397.

P. Thibault. Observations sur le titre *de migrantibus* de la loi salique. 449.

E. Meynial. Études sur l'histoire financière du xvie siècle. 459.

Levy-Bruhl. La fonction du très ancien testament romain. 634.

37. — La Revue latine. V, 1922.

Baron Kervyn de Lettenhove. Les archiducs Albert et Isabelle. 5.

J. Cuvelier. Deux autographes d'Albert et Isabelle. 30.

Comtesse de Villermont. L'infante Isabelle. 34.

L. van der Essen. Les archiducs Albert et Isabelle et les origines de la Légation belge auprès du Vatican. 41.

Ch. Terlinden. L'archiduc Albert et la guerre contre les Provinces-Unies. 47.

A. Counson. La littérature belge sous les archiducs. 63.

J. Cuvelier et le comte d'Arschot. Les premières académies belges. 70

J. Destrée. Les arts sous les archiducs Albert et Isabelle. 79.

L. Chevallier. Les archiducs et l'abbaye de Bonne-Espérance. 111.

R. Doumic. Si Molière revenait parmi nous. 133.

C. Bellaigue. Molière et la musique. 177.

Ch. Terlinden. Le régime politique et économique de l'Escaut à travers les âges. 241.

38. — Revue du Nord. VII, 1921.

Ph. Sagnac. La question belge. 1.

M. Bruchet. L'invasion et l'occupation du département du Nord par les Alliés. 1814-1818 (suite). 30.

C. Richard. La fabrication des armes dans le district d'Abbeville sous la Convention. 89.

A. Lefas. La juridiction consulaire de Lille et le protocole d'Adrien Baillon. 169, 258.

VIII, 1922. — Z. W. Sneller. Le développement du commerce entre les Pays-Bas septentrionaux et la France jusqu'au milieu du xve siècle. 5.

A. Baillon. La juridiction consulaire de Lille et le protocole d'Adrien Baillon. 33.

Ph. Sagnac. La crise européenne de 1887. Léopold II, roi des Belges, et la défense nationale. 89.

F. Ganshof. Les « homines de generali placito » de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras. 119.

39. — Revue néo-scolastique de philosophie. XXXIII, 1921.

E. Dupréel. Les thèmes du « Protagoras » et les « Dissoi Logoi ». 26.

M. De Wulf. La formation du tempérament national dans les philosophies du xiiie siècle. 59.

P. Charles. Dante et la mystique. 120.

A. Pelzer. Les versions latines des ouvrages de morale conservés sous le nom d'Aristote en usage au xiiie siècle. 316, 378.

A. Bacci. Philosophie et poésie dans le poème de Dante. 422.

XXXIV, 1922. — C. H. Grandgent. Dante scholar and philosopher. 5.

R. Kremer. La connaissance historique. Son objet et sa nature. 92.

A. de Poorter. Un traité de pédagogie médiévale : Le « De modo addiscendi » de Guibert de Tournai, O. F. M. 195.

40. — Revue du seizième siècle. IX, 1922.

P. Spaak. Jean Lemaire des Belges. Sa vie et son œuvre. II. 1.

E. Dermenghem. Un ministre de François Ier. La grandeur et la disgrâce de l'amiral Claude d'Annebault. 34.

L. Delaruelle. L'étude du grec à Paris de 1514 à 1530. I. 51.

A. Vaganay. De Rabelais à Montaigne. Les vocables en *-en*, *éen*, *-ien*. I. 51.

H. Clouzot. Un émule de Jacques du Fouilloux. Robert de Salmore. 73.

J. Nève. Sesquipedalia verba : *Silozontizationibus*. 76.

M. Cauchie. Les origines du comédien Floridor. 77.

J. Plattard. Une œuvre inédite et nouvellement découverte du grand rhétoriqueur J. Bouchet : « Les cantiques et oraisons contemplatives de l'âme pénitente traversant les voies périlleuses. » 80.

41. — Revue universelle. VIII, 1922.

E. Picard. L'œuvre de P. Duhem en histoire et en philosophie des sciences. 16.

G. Goyau. Saint Louis. 37.

L. Bertrand. La Lorraine dans l'œuvre de François de Curel. 273.

J. Maritain. Ernest Psichari. 609.

A. Thérive. La langue française et ses périls. 706.

IX, 1922. — A. Boschot. Un créateur de l'opéra-comique : Monsigny. 295.

M. Denis. Les maladies de la monnaie. 603.

A. Thérive. Les styles littéraires d'aujourd'hui. 693.

42. — Romania. XLVIII, 1921.

J. Bédier. Les assonances en *-é* et en *-ié* dans la *Chanson de Roland*. 465.

J. Jud. Mots d'origine gauloise. (Deuxième série.) 481.

A. Langfors. *Le miroir de la vie et de la mort*, par Robert de l'Omme (1266), modèle d'une moralité wallonne du XVIe siècle. 511.

P. Kokseth. La diphtongaison en catalan. 532.

J. Haust. Étymologies wallonnes et françaises. 547.

G. Bertoni. *Capsea. 579.

L. Foulet. Pour le commentaire de François Villon. 580.

H. Kjellman. Sur deux épisodes de Gautier de Coinci. 588.

XLVIII, 1922. — E. Philipon. L'*a* médiéval posttonique dans les langues romanes. 1.

P. Marchot. Notes critiques sur les plus anciens textes français et provençaux. 32.

M. Roques. Sur deux particularités métriques dans la *Vie de saint Georgoire* en ancien français. 41.

E. Hoeffner. Date et composition métrique des jeux dramatiques de Chantilly. 62

A. Jeanroy. Boccace et Christine de Pisan : le *De claris mulieribus*, principale source du *Livre de la Cité des Dames*. 93.

P. Champion. Remarques sur un recueil de poésies du milieu du xve siècle (B. N. fr. 9223). 106.

P. Marchot. Lat. vulg. *ruccinus « cheval de charge ». 115.

J. Leite de Vasconcellos. Apotamentos filologicos. 117.

G. L. Hamilton. Les sources du *Tiaudelet*. 124.

43. — Die Neueren Sprachen. 1921.

K. Glaser. Zum Bedeutungswandel im Französischen. 241. 347.

W. König. « Wenn » mit « würde ». 301.

F. Karpff Syntaxstudien. 280. 322.

E. Lerch. Mehr Wissenschaft in neusprachlichem Unterricht. Entgegnung dazu von Th. Zeiger. 379.

G. Haack. Der spanische Unterricht an den höheren Schulen der Vereinigten Staaten, Frankreichs und Englands. 402.

XXX, 1922. — E. Wechssler. Der Bildungswert des Französischen für die deutsche Schule und den deutschen Geist. 1.

Deutschbein. Infinitiv und Gerundium. 12.

W. Baerwolff. Racine und Euripides. 17.

Urtel. Das Malerische bei Guy de Maupassant. 34.

T. Tranaas. Remarques sur les propositions interrogatives directes dans le français parlé et populaire. *Ton père est-il malade?* 55.

E. Mackel Die Sprache im Dienste der Auslandkunde. 97.

R. Riegler. Leber = Seele im Romanischen. 124.

W. Küchler Jean-Arthur Rimbaud. 127.

A. von Martin. Der Sinn der Commedia. 134.

V. Amoretti. Profili di scrittori Italiani contemporanei. 149.

L. Spitzer. Zur pronominalen Verwendung von *des*. 169.

W. Ricken. Nachträge zur Lehre vom Subjonctif. 172.

44. — Transactions of the Royal Historical Society. IV, 1921.

C. W. C. Oman. Some mediaeval conceptions of ancient history. 1.

W. Hudson. Status of « villani » and other tenants in Danish East Anglia in pre-conquest time 23.

Family-, court- and state-archives (Haus-, Hof- und Staats-Archiv) at Vienna. 49.

C. A. J. Sheel. The Council of the West. 62.

A. H. Thomas. Illustrations of the mediaeval municipal history of London from the Guildhall records. 81.

Fr. W. X. Fincham. Notes from the ecclesiastical court records at Somerset House. 103

M. L. Bazeley. The extent of the English forest in the thirteenth century. 141.

A. Bugge. The Norse settlements in the British Islands. 173.

45. — Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie. 1921.

E. Gaillard. Kleine verscheidenheden. 447, 520, 572, 584, 602, 656, 685, 719, 760, 784, 806, 860, 932.

Kam. Am. Joos. De volksraadsels in de school. 467.

A. Fierens. De vaderlandsche geschiedenis in ons middelbaar onderwijs. 500, 778.

L. Willems. Het volksboek « van den thien esels ». 573.

M. Sabbe. Vondel, Balthasar Moretus II, Leonardus Marius en Hendrik Barentsen. 605.

M. Sabbe. Bij de 400ste verjaring van L. Giucciardini's geboortedag. 625.

Kam. Am. Joos. Onze onomatopeeën. 657.

G. Segers. De taal van de school en van het volk. 674.

Kam. J. Muyldermans. Sprokkelingen. Volksliedjes op het einde der XVIIIe en 't begin der XIXe eeuw. 688.

Is. Teirlinck. Iets over grammatische terminologie. 745.

A. Fierens. Ons prebendenwezen onder de pauzen van Avignon. 809.

O. Wattez. Van muziek tot toonkunst. 865.

G. Segers. Het mengelwerk in onze dag- en weekbladen. 903

L. Willems. Lexicografische sprokkelingen. I. 915.

— Margriete van Looren. 929.

1922. — L. Willems. De bibliografie van Starter's : « Frieschen Lusthof ». 25.

Kam. A. Joos. De volksvergelijkingen in de school. 39.

E. Gaillard. Kleine verscheidenheden. 52, 86, 194, 230, 252, 312, 360, 394.

G. Segers. Vondel, onze vlaamsche Dante. Shakespeare's derde eeuwfeest (1616-1916). 53.

A. Van de Velde en Chr. De Bruyker. Bijdragen tot de woordenschat. Een chemische woordenlijst. 89.

J. Gessler. Die Pierts. Topographische, taal- en geschiedkundige aanteekeningen over en om het Peertshuis in de Peertsdemerstraat te Hasselt, 149.

J. Muyldermans. De Historie van sieur Anneesens 197.

M Sabbe. Uit den humanistenkring rondom Plantijn. 253.

— Heeft Vondel Zuid-Nederland bezocht ? 265.

L. Willems. Lexicografische sprokkelingen. II. 269.

J. Jacobs De « Middelnederlandsche » schrijf- en spreektaal.

A. Van de Velde. De brieven 1 tot 27 van Antoni van Leeuwen-

hoek (Delft 24 Oktober 1632, † 26 Augustus 1723) den stichter der micrographie. 323.

46. — Philologische Wochenschrift. XLII, 1921.

G. Wolterstorff. Zu *Ilias*, B 626. 22.
A. Wilhelm. ΨΥΧΡΟΛΟΥΣΙΟΛ. 23.
— Zum Edikt des M. Petronius Mamertinus. 24.
M. Wallies. Textkritisches zu Platons Staat. 41.
Fr. Bock. Plutarch und die Schrift *De educandis pueris*. 66.
Fr. Stürmer. Die Rahmentechnik in der *Ilias*. 91.
C. Rüger. Zu Demosthenes' Rede XIII περι συντάξεως. 116.
A. v. Premerstein. Zum Monumentum Ancyranum. 135.
A. Kurfeis. Zur Frage der Echtheit der *Epistulae ad Caesarem senem de re publica*. 165.
J. Sieveking. Zum myronischen Diskobol. 167.
A. Kunze. Zu ελαφρος als Stilbegriff. 189.
S. Lilliedahl. Cato, *De agr.* c. IV. 189.
E. Müller-Graupa. Der ασταγαλοβολος des Polyklet. 208.
W. Sternkopf. Zu Tacitus *Germania*. c. 30. 237.
Th. O. Achelis. Eine Cicero-Reminiscenz bei Winckelmann. 239.
A. Süfskand. Aischylos' Hiketiden. 341 f. 261.
A. Kunze. Zu Hor. *Sat.* II, 6, 89. 263.
E. Orth Cicero : *De legibus*, I, 3, 10. 287.
O. Güthling. Zu Xenophons Cynegeticus. 307.
W. Morel. Zu Katalepton 6 und 12. 308.
M. Schuster. Zum Dativ bei Properz. 310.
A. Klotz. Erwiderung. 312.
Th. Birt. Zu den Axamenta der Salier. 332
A. Pott. Eine Wende in der Textkritik des Neuen Testamentes. 357.
F. Walter. Zu Catull, Tacitus und Ammianus Marcellinus. 381.
O. Wagner. Textkritisches zu Cornelius Nepos. 403.
B. Launn. Kein Giroverkehr bei athenischen Banken. 427.
A. Zimmermann. Zu Hesiod. 451.
J. Tolkiehn. Der Titel des ersten religionsgeschichtlichen Schrifts Ciceros. 477.
A. L. Mayer. Virgo m 479
A. Ziehen. Textkritische Bemerkungen zu den Briefen Ciceros. 499.

47. — Zeitschrift für Romanische Philologie. XLII, 1922.

L. Spitzer. Aus Anlass von Gamillschegs « Französischen Etymologien ». 5.
H. Neunkirchen. Zur Teilungsformel im Provinzalischen. 35.
G. Rohlfs. Ein problem der vergleichende Lautgeschichte. 68.
E. Lewy. Zur Wesensgestalt des Französischen. 71.
A. Zauner. Zur Grammatik. 75.
G. Rohlfs. Zur « halben » Negation. 80.

G. de Gregorio. Il piu antico vocabulario dialettale italiano. 89.
Segl. Spanische Etymologien. 97.
St. Hofer. Zum Yderroman. 108.
O. Müller. Zur handschriftlichen Uberlieferung des Poème moral. 109.

48. — Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung. L, 1922.

O. Grünenthal. Der westslavische Akzent. 1.
F. Hiller v. Gaertringen. Θαρν-. Eine Frage an die Sprachforschung. 12.
J. Endzelin. Zur baltischen Deklination der « ablautende » (*i*) *io*-Stämme. 13.
R. Thurneysen. Zum Lydischen. 35.
J. Pokorny. Hiberniea. 1. Indogerm *n̥* im Irischen 2. Ir. *lae* « Tag ». 3. Idg. *b*(*h*)*l* im Irischen 4. Alir. *dru* « Niere ». 5. Zur monophtongierung von *ai* und *oi*. 41.
L. Spitzer. Zu dieser Zeitschrift XLIX, 95. 53.
St. Mladenov. Altarm. *ul* « ἐριφος ». 54.
H. Jensen. Geschlechtswechsel von lit. *kiaûlė* « Schwein ». 55
E. Sittig. Eine elliptische Konstruktion in den indogerm. Sprachen. 56.
R. Trautmann. Ueber die Behandlung der Anlautgruppe *spr* im Urslavischen. 66.
W. Prellwitz. Δασπλῆτις Ἐρινυς. 68.
F. Bechtel. Parerga, 59-66. 69
Wolf Krause Die Wortstellung in den zweigliedrigen Wortverbindungen untersucht für das Altindische, Awestische, Litauische und Altnordische. 74.
W. Prellwitz. Ὀλοφώϊος. 129.
W. Schulze. Vom Stammeln. 129.
E. Hermann Ergänzungen zum elliptischen Dual und Kontamination in den indogermanischen Sprachen. 130.
F. Holthausen. Etymologien. 141.
J. Schrijnen. Zur indogermanischen Benennung der Augenbraue. 144.
A Bezzenberger. Eine germanische-baltische Gruszform. 146.
A. Zimmermann. Lateinische Kinderworte als Verwandtschaftsbezeichnungen. 147.
A. Bezzenberger. Altpreuszisches. 151.
S. Simonyi. Knie und Geburt. 152.
W. Kaspers. Etymologien. 155.
A. Bezzenberger. Aus litauischen und lettischen Kriegsbriefe. 158.

CHRONIQUE

Société pour le Progrès des Études philologiques et historiques.

Séances du 14 mai 1922, à Bruxelles.

Section de philologie classique et romane.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures sous la présidence de M. Em. Boisacq. Secrétaire : M. Jean Baugniet.

La section entend quatre communications :

I. M. Vannérus parle d'abord d'une ancienne traduction allemande du suffixe *-ster*, au sujet duquel maintes discussions ont déjà surgi entre toponymistes. Godefroid Kurth en faisait un suffixe germanique, et penchait à y voir le *-statt* allemand (le *-stede* flamand); c'est là, en somme, la conclusion à laquelle M. Feller a également abouti en 1904.

En 1913, M. Luc. Roger a déclaré admettre l'opinion de Kurth et de Feller comme vraisemblable. Toutefois, se basant sur la traduction allemande de *Commanster*, *Gommels*, il a suggéré une nouvelle interprétation : *Gommels* pouvant s'expliquer par **Gommen-holz*, on peut supposer que *ster* signifie « bois, forêt », ou plutôt, qu'il est l'équivalent de « sart » (cf. Ducange : « *styrpus* = silva exstirparta, idem quod exartus »); le *ster* wallon a donc pu venir de *exstirpus* > *stirpus*. Malheureusement pour le raisonnement de M. Roger, *Gommels* n'est pas un nom en *-holz*, mais bien en *-hausen;* en effet, M. Vannérus a trouvé deux documents allemands, où *Commanster* est appelé *Gommelshuysen* en 1402 et *Gummelshusen* en 1470; une graphie moderne de 1750 fournit une forme contractée, absolument régulière : *Gommelsen*. Quant à la première partie du nom, *Gommel(s)* ou *Gummel(s)*, ce ne peut être qu'un nom germanique de personne du groupe *Guma* (Förstemann).

Cette traduction de *-ster* par *-hausen* permet de donner à ce suffixe le sens général d' « habitat humain », concordant absolument avec l'explication du terme par *-statt* ou *-stelle*.

II. M. Vannérus met ensuite les membres de la section au courant des recherches qu'il a faites à propos du nom de *Spa*.

Ses investigations doivent encore être poursuivies, mais les données déjà réunies le portent à admettre que ce nom (1276, *Spaas;* 1308, *Spasse;* 1315, *Spaz;* 1371, 1421, *Spausse;* 1382, *Spaulx*) ne se rattache pas, ainsi que d'aucuns le pensent, à *spatium* (« espace » défriché dans un bois, pour être mis en culture), mais bien à un radical primitif germanique, caractérisé par les consonnes initiales *sp-;* ces consonnes, qui se retrouvent dans l'allemand *speien* (intensif : *speuzen*), « cracher », et même dans le latin *spuo*, expriment la force d'explosion de l'eau qui sourd. Spa devrait donc son nom à ses sources caractéristiques.

III. M. Kugener propose une étymologie très attrayante du mot θεσμοφόρια. Après avoir exposé brièvement le rite de la fête des Thesmophories, et rappelé les différentes hypothèses émises au sujet de la signification du nom de cette fête, M. Kugener propose de voir dans les Thesmophories soit la fête « où l'on porte des θεσμοί » soit plutôt la fête en l'honneur de la divinité « qui produit les θεσμοί ». Rattachant avec M. Boisacq le mot θεσμός au verbe τίθημι, mais donnant à ce verbe le sens de « planter » qu'il a dans l'*Économique* de Xénophon et dans les *Géoponiques* où il alterne avec le verbe φυτεύω, M. Kugener suppose que le mot θεσμός a dû avoir anciennement le sens de « plant, plante ». Il fait remarquer, à l'appui de son hypothèse, que les verbes *instituere*, *constituere*, *statuere* qui ont donné *institutio*, *institutum*, *constitutio*, *statutum* ont le sens de « planter » (*instituere olera*, *constituere arbustum*, *statuere arborem*) et qu'en allemand les mots *Gesetz* « loi » et *Setzling* « plant » se rattachent tous les deux au verbe *setzen* « placer ».

IV. M. Carnoy tente de nous donner un aperçu de la préhistoire de quelques noms de rivières du Brabant. Il a soin de nous prévenir que c'est là le domaine de l'incertitude, et que lorsqu'on se trouve en face de la plus vieille forme du nom, on ne peut qu'émettre des hypothèses donnant satisfaction au point de vue de la linguistique et que l'on étaye, en outre, au moyen d'analogies de sens et de formation aussi nombreuses que possible.

La **Dyle** serait la *rivière sale*. (Cf. Dijl, Thiel, rapproché du it. *tyrai* « marais herbeux », v. slav. *ti-le-ti* « se putréfier » et grec τῖλος « excrément liquide ».)

La **Senne** aurait été originairement la *rivière brillante*, de même que ses affluents la *Sennette* et la *Zuene* (celt. **sunnos* « brillant »).

La **Démer** devrait son nom à une épithète signifiant « sombre,

noirâtre ». Au celtique *Tamera*, on peut en effet comparer le ser. *timira* « obscur ».

Le **Dendre** serait la « bruyante » : gall.-rom. *Tenera* < germ. **Thenera*, cf. gall. *Tanaros* « qui fait du bruit, retentissant, tonnant ».

L'**Yssche** (cf. celte *ese*, gall. *uise*, « eau ») serait simplement « l'eau ».

La **Lasne** serait la *rivière aux eaux abondantes* (germ. *Laenen* = lat. *Lana* (XIIIe siècle) < celt. *<*p*> *lāno-s* « plein »), et enfin les **Dion** (rivières près de Wavre et de Beauraing) tireraient leur nom de l'appellation fréquemment donnée par les Celtes aux rivières pour les diviniser : la *divine*.

La séance est levée à 12 1/2 heures.

* * *

Section de philologie germanique.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures. Président : M. P. De Reul. Secrétaire : M. Collet.

I. M. Beckenhaupt fait une communication sur le *Paysage dans Goethe*. — Le paysage de l'Urfaust marque vis-à-vis du bric-à-brac pittoresque du Götz un progrès vers la concentration expressive. Malgré ses tendances lyriques sa forme reste scénique. La scène « Wald und Höhle » annonce un paysage intérieur, muable, émancipé des préoccupations théâtrales ; ce style se confirme dans la « Walpurgisnacht », qui se déroule en glissement continu selon les nécessités expressives. Dans la dernière période (à partir du « Prolog im Himmel ») le paysage devient purement représentatif et tend à exprimer les idées cosmiques de Goethe.

La séance est levée à 12 heures.

* * *

Section d'histoire.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures. Président : M. Vander Linden. Secrétaire : M. Ganshof.

M. le Président rend, au nom de la section, un hommage ému à la mémoire de deux savants confrères décédés depuis la précédente réunion : M. le chanoine Cauchie et M. P. Hamélius.

I. M. Hansay fait une communication sur *Allodium*, *liber homo* et *homo de casa Dei*, à Liége, à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe siècle [1] (suite aux communications de M. Gans-

[1] M. Hansay se proposant de développer sa communication sous forme d'un article dans cette *Revue*, nous nous bornerons ici à un résumé des idées directrices.

hof dans la séance de mai 1921 et à celle de M. Hansay dans celle de novembre 1921 ; cf. *Bulletin philologique et historique*, 1921, p. 20-21 et p. 69-70).

M. Hansay admet le sens de *ministeriales* pour tous les textes du XIIIe siècle où M. Ganshof (*Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1922, p. 306-310) a relevé l'emploi du terme *homines de casa Dei* dans cette acception.

Par contre, il se refuse à croire avec M. Ganshof que dans la charte de Philippe de Souabe de 1208, à l'article 12 (éd. Kurth dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXV, 1905, p. 304-309), il soit question de *cives de casa Dei*, qui constitueraient au sein de la population liégeoise un groupement de descendants de l'ancienne *familia* jouissant de privilèges en matière judiciaire. Dans ce texte il faut, d'après M. Hansay, rattacher *de casa Dei* à *liberi homines*. Ces *liberi homines de casa Dei* seraient des *ministeriales* en train de passer dans la noblesse.

M. Hansay pense — comme M. Ganshof — que l'alleu liégeois est originairement une tenure. Mais il estime que la transformation de la tenure en alleu a commencé à une époque plus reculée. Se basant sur l'article 15 de la charte de Brusthem de 1175 (Bormans, *Ordonnances de la Principauté de Liége*, 1re série, t. I, p 24), il fait remonter cette allodiation au milieu du XIIe siècle.

II. M. Rousseau parle ensuite des « *liberi homines* dans le Namurois ». Pour M. Rousseau, on ne peut au XIIe siècle identifier les *liberi homines* et les *nobiles*. Les premiers sont des *francs hommes*, des hommes libres assez riches pour être restés propriétaires d'alleux. Quant aux *nobiles*, ils constitueraient la classe noble, formée au XIIe siècle par la fusion de ces *liberi homines* avec les chevaliers de la *familia* comtale, qui comprenait à la fin des libres et des non-libres.

M. Rousseau développe sa pensée en étudiant les lignages de *francs hommes* de Falmagne et de Vierte, ainsi que le morcellement de leurs alleux. M. Rousseau se propose de préciser son point de vue dans une étude sur le lignage de Falmagne que publiera notre *Revue* (v. plus haut).

Ces deux communications ont été suivies d'un échange de vues auquel ont pris part MM. Hansay, Rousseau, Van der Linden, Fairon, Verriest, Lyna et Ganshof.

III. La section a entendu ensuite un certain nombre de courtes communications :

1° De M. Van der Linden, au sujet d'un passage d'une lettre (1197) d'Étienne de Tournai (éd. Desilve, p. 331).

Il y est question de « barbares » de diverses origines, qui assiègent Tournai : parmi eux on cite des hommes originaires

d'un pays que Wauters a pris pour l'Irlande (*Hibernie*) et l'abbé Desilve pour Anvers (*Aurpie* pour *Antverpie*). En réalité l'analyse paléographique montre qu'il faut lire *Haspie*, forme assez fréquente de *Hasbanie :* il s'agit donc de la Hesbaye.

2° De M. Ganshof, qui signale à la section que le cartulaire de Harnes (France, départ. du Nord), dépendance de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, récemment entré aux Archives nationales à Paris, est étudié en ce moment par M. H. Nowé, qui se propose de le publier.

3° De M. L. Verriest, qui porte à la connaissance de la section que la *Société des Bibliophiles* l'a chargé de publier le *Vieil Rentier d'Audenarde* et qu'il a l'intention d'accompagner cette publication d'une étude sur l'organisation domaniale et seigneuriale des sires d'Audenarde.

La séance est levée à 12 1/2 heures.

* * *

Assemblée générale.

La séance est ouverte à 14 1/2 heures, dans la grande salle du Palais d'Egmont, sous la présidence de M. Van der Linden, président de la Section d'histoire. Secrétaire : M. O. Grojean, secrétaire-général.

M. le Président adresse un dernier adieu aux deux membres éminents que vient de perdre la Société : M. le chanoine Cauchie et M. P. Hamélius.

M. V. Tourneur, trésorier, empêché d'assister à la séance, adresse une copie des comptes de 1921 :

Encaisse, boni de 1920 . . . . . fr.	174.61
Recettes, cotisations, abonnements	1,488.70
Total. . fr.	1,663.31

Dépenses :

Carnet de reçus et timbres . . . . . fr.	66.30
Impression du *Bulletin*, convocations, cartes pour la *Revue*	1,246.25
Frais d'expédition des volumes aux auteurs des comptes rendus	14.83
Secrétariat du *Bulletin*	6 60
Au concierge de l'Université (deux séances)	50.00
Total. . fr.	1,383.98

Balance :

Encaisse et recettes	fr.	1.663.31
Dépenses		1,383.98
Boni en 1921. .	fr.	279.33

Ces comptes sont approuvés par l'assemblée. La cotisation est fixée à 5 francs pour 1922.

M. Vincent, secrétaire de la *Revue*, donne quelques explications relatives à l'administration de celle-ci.

M. G. Des Marez fait ensuite une attachante causerie sur l'*origine et les destinées de l'abbaye de la Cambre*, monastère de Cisterciennes, fondé en 1201. Les bâtiments ont subsisté dans une grande mesure, et c'est en vue de leur défense et de leur restauration que s'est créée, en mai 1921, la *Ligue des Amis de la Cambre*, dont M. Des Marez est l'actif vice-président.

Après la causerie, M. Des Marez fait aux membres de la Société les honneurs de l'exposition organisée par la Ligue dans le Palais d'Egmont. Cette exposition comprenait deux salles historiques : dans l'une étaient réunis les titres et privilèges de l'abbaye depuis 1202 ; on y remarquait aussi l'Atlas des biens de 1711 ; dans l'autre salle étaient exposés des objets provenant de l'abbaye : la châsse de saint Boniface, exécutée vers 1670 ; un reliquaire du XVIIIe siècle, un magnifique ostensoir de 1640, qui se trouve aujourd'hui à Alsemberg ; des portraits d'abbesses, notamment de la dernière, Séraphine Snoy ; un sermonaire du XVIe siècle, renfermant le sermon prêché à la Cambre en 1555 par un frère Récollet, etc. Dans les autres salles, plus de 120 tableaux, dus au talent de nombreux artistes contemporains, reproduisaient les sites les plus pittoresques de l'abbaye.

Les membres de la Société ont emporté le meilleur souvenir de cette exposition, qui, évoquant toute une page de l'histoire de Bruxelles, mettait si bien en valeur les titres historiques de l'antique abbaye, son multiple intérêt archéologique et les problèmes d'esthétique urbaine qu'elle fait naître, et que l'effort énergique de la Ligue, succédant à des tentatives isolées, se propose de résoudre rapidement.

La visite a pris fin vers 18 heures.

La troisième session de l'Union académique internationale.
Bruxelles, 25-27 mai 1922.

La troisième session du Comité de l'Union académique internationale (U. A. I.) s'est tenue à Bruxelles au Palais des Académies

du 25 au 27 mai dernier, sous la présidence de M. Pirenne. Les corps savants de quatorze pays y étaient représentés (Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Russie et Royaume des Serbes, Croates et Slovènes).

Des divers travaux patronnés par l'Union, deux ont atteint déjà la période des réalisations.

1. *Corpus des vases antiques.* — La peinture de vases étant, avec la littérature, « la source la plus riche de nos connaissances sur toutes les formes de la vie antique et sur les sentiments de l'âme des Grecs, en même temps que la révélation la plus spontanée et la plus variée de leur génie artistique, une telle publication, quelle que doive être l'énormité du labeur et de la dépense, est de celles qui s'imposent aujourd'hui. La science archéologique se préoccupe de plus en plus des recueils généraux, des *Corpus*, formant des répertoires aussi complets que possible. Ce que le siècle passé a fait pour les inscriptions, le siècle présent doit le réaliser pour la science des monuments figurés et déjà plusieurs entreprises de ce genre sont en bonne voie [1] (*Corpus des monnaies antiques, Corpus des reliefs grecs funéraires, Corpus des sarcophages romains, Corpus des mosaïques romaines*, etc.) ». Celle-ci a pour initiateur et pour directeur général l'homme le plus compétent, M. E. Pottier. Comme il a été décidé que chaque nation participante s'occuperait elle-même de son *Corpus*, l'état d'avancement du travail est très variable, suivant que tel ou tel pays a pu réunir ou non les fonds dont il avait besoin. Pour la Belgique, le Danemark, la France et la Hollande, on se trouve devant des préparations assez poussées déjà. Notamment, en ce qui nous concerne, M. Capart, directeur régional, assisté de M. Mayence, se propose de publier d'abord tous les vases antiques du Musée du Cinquantenaire, et il donnera l'année prochaine un fascicule composé de deux séries, l'une comprenant des vases égyptiens, l'autre des vases grecs. Pour le Danemark, M. Blinkenberg reproduira en premier lieu les séries du Musée national de Copenhague, en suivant l'ordre chronologique et en commençant par conséquent par les vases égyptiens et mycéniens. En Hollande, M. Six prendra d'abord les vases d'une collection particulière de La Haye. En France, M. Pottier donne naturellement la première place au Louvre, mais il a amorcé également la publication des vases du Musée de Compiègne, qui sont fort intéressants. Aux reproductions phototypiques des

[1] Voir la brochure publiée par l'U. A. I. sur l'organisation du *Corpus Vasorum antiquorum*, Paris, Champion, 1921.

vases seront jointes de très courtes descriptions, avec une bibliographie aussi complète que possible.

M. Pottier s'est adressé à quelques spécialistes pour obtenir une série de brèves notices sur le classement des vases des diverses régions (Égypte, Syrie, Anatolie, Chypre, Crète, Sicile, Thrace et Scythie, Macédoine, Thessalie, etc.). Ces notices sont destinées à constituer un volume qui rendra les plus grands services aux archéologues et formera un complément très digne du *Corpus*. Des félicitations ont été votées à M. Pottier pour la perfection de la méthode de reproduction phototypique qu'il a patiemment et ingénieusement constituée.

2. Le *Catalogue des manuscrits alchimiques* (1), édité par MM. Bidez, Cumont et Heiberg, est destiné à former une suite au *Catalogue des manuscrits astrologiques*, dont l'élaboration a eu pour résultat, notamment, de transformer nos idées sur les rapports de la Grèce avec l'Orient. Ce nouveau catalogue est, sinon le plus vaste, du moins le plus avancé des travaux entrepris sous le patronage de l'Union. Un premier fascicule, décrivant les manuscrits grecs des Iles Britanniques, est déjà sorti des presses, et l'on commence à imprimer les deux volumes les plus importants de la série, ceux où seront inventoriés les *Parisini* et les *Marciani*. Quant aux manuscrits latins, deux volumes sont en préparation. L'inventaire des textes conservés dans les autres langues ne sera entamé qu'après l'achèvement de la section grecque.

Le Comité de l'Union académique s'est occupé ensuite de divers projets de publications qui sont encore à l'étude.

1. La vaste enquête sur le droit coutumier de l'Indonésie, que l'Académie d'Amsterdam patronne spécialement, n'a guère avancé jusqu'ici, les principaux des pays intéressés (Angleterre, France et Japon) n'ayant point encore fourni les fonds nécessaires. Néanmoins, M. van Vollenhoven a déjà présenté un spécimen excellent de lexique des mots indonésiens se rapportant au droit coutumier, et le comité envisage la possibilité de composer assez prochainement, d'après un plan analogue, un dictionnaire complet, dont la Hollande ferait les frais pour un tiers au moins.

2. Quant à la réédition du glossaire latin de du Cange, proposée par l'Académie Royale de Belgique, les travaux préparatoires ont fait un nouveau et très sensible progrès. La Commission qui s'en occupe a décidé de se borner d'abord aux périodes mérovin-

(1) Sur la nécessité de ce travail, le programme des recherches à faire, etc., cf. J. Bidez, *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique*, classe des Lettres, 1919, p. 422 ss. et 677 ss.

gienne et carolingienne, en laissant aux corps savants de chaque pays le soin de déterminer la date exacte où ils s'arrêteront. Prochainement, un Comité général, constitué par les divers membres de l'U. A. I., se réunira à Paris pour fixer le programme des recherches et les organiser. Ce Comité s'adjoindra des savants qui ont particulièrement étudié le côté technique de la préparation d'un dictionnaire, et il aura à s'occuper d'une série de questions préalables : répartition du travail entre les différents pays; sort à faire aux mots étrangers non latinisés; désignation d'un directeur et d'un secrétaire général de la rédaction ; détermination du type à adopter pour les fiches et du système à employer pour les citations, etc. Enfin, sur la proposition de l'Académie Royale de Belgique, il a été décidé que l'on commencerait sans retard à publier un *Bulletin*, où les collaborateurs du nouveau dictionnaire pourraient faire connaître immédiatement les plus marquantes de leurs découvertes.

3. L'année dernière, M. le sénateur Lanciani, délégué de l'Académie des Lincei, avait annoncé la présentation d'un projet de carte archéologique de l'Empire romain et de complément au *Corpus* des inscriptions grecques et latines. Ces deux projets ont donné lieu à des débats fort intéressants. Tout d'abord, il a été entendu que chaque pays dresserait pour son compte des cartes archéologiques de la partie du monde romain dont il est détenteur, avec toute liberté pour le choix des échelles, et l'on a émis le vœu que ces cartes partielles puissent préparer, quand les circonstances le permettront, la confection d'une carte générale à échelle unique du monde romain tout entier. Quant au *Corpus* des inscriptions, sur la proposition de M. de Sanctis, qui parlait au nom des Académies des Lincei et de Turin, tout d'abord on a écarté l'idée d'une entreprise collective, puis on a décidé de recommander aux corps savants intéressés une méthode adoptée déjà en Italie et dans plusieurs autres pays. Cette méthode comporte, « suivant les circonstances, et en raison de l'importance plus ou moins grande des découvertes récentes, tantôt une réfection totale des recueils antérieurs, tantôt de simples suppléments, destinés à être constamment tenus à jour ». En Angleterre, on a déjà décidé de rééditer en totalité les inscriptions latines de la Bretagne romaine; à Spalato, Mgr Bulič a recueilli plus de 2,000 inscriptions qui manquent dans le *Corpus* de Berlin et il se propose de les publier dans un recueil nouveau; pour la Grèce, l'abondance des trouvailles empêche de songer pour le moment à faire autre chose que les publier au jour le jour dans les revues épigraphiques; en France, le premier volume des *Inscriptions*

latines de l'Algérie (avec 4,000 textes) vient de paraître, et l'on a déjà préparé, mis en train ou sous presse des *Suppléments* pour la Tunisie et le Maroc.

4. Reprenant et développant une proposition de M. Mikami, les délégués de l'Académie impériale de Tokyo, MM. Inouyé et Minobé, ont obtenu le patronage de l'Union pour les recherches que les historiens du Japon voudraient entreprendre dans les bibliothèques des pays occidentaux, notamment en Hollande, en Angleterre, en France et en Italie, afin d'examiner les documents relatifs aux missions, aux relations commerciales et diplomatiques, et notamment aux ambassades japonaises de 1585, 1614 1615 et 1617.

5. Ensuite, le Comité de l'U. A. I. a abordé l'étude d'un système de transcription phonétique et de translittération proposé par MM. Jespersen et Salverda de Grave. Il s'agit « de trouver, d'une part, des signes propres à exprimer avec clarté et simplicité les sons des langues les plus diverses, et d'autre part, un système pratique qui permette soit de rendre plus accessibles les textes écrits dans un alphabet étranger, soit de faciliter l'étude des langues qui n'existent qu'à l'état d'idiome parlé ». Divers spécialistes seront consultés sur ce projet et invités à dire dans quel sens il devrait être modifié ou développé pour tenir compte des particularités de la langue dont chacun d'eux s'occupe.

6. Enfin, sur la proposition de Sir Fred. Kenyon, de la British Academy, le Comité a établi le texte d'une série de recommandations à faire, au nom de l'Union académique, aux administrations des antiquités dans les pays à mandat ou assimilés. Je me borne à en reproduire ici les articles les plus importants :

« V. Quiconque découvre une antiquité doit en faire la déclaration dans le plus court délai possible au Service archéologique ou à l'autorité la plus proche. Sous cette réserve et à condition de la conserver avec le soin requis, l'inventeur peut être autorisé à la garder.

« VI. Le détenteur régulier d'une antiquité a le droit de la vendre ou de l'aliéner, mais uniquement dans les formes prévues par la loi des antiquités et avec le consentement du Service archéologique.

« VII. Aucune antiquité ne peut être exportée sans une autorisation expresse du Service archéologique.

« VIII. En cas de vente à l'intérieur ou au dehors, l'administration des antiquités se réserve le droit de préemption, conformément à la procédure déterminée pour la fixation des prix par la loi des antiquités.

« X. Aucune fouille ne peut être entreprise sans une permission régulière des autorités, après avis du Service archéologique.

« XI. La permission ne peut être accordée qu'à des institutions savantes reconnues ou à des personnes dûment qualifiées et cautionnées par de telles institutions.

« XII. A l'achèvement des fouilles, tous les objets découverts sans exception sont remis au Service archéologique dans le local désigné par lui.

« Les pièces mobiles d'une importance historique ou artistique capitale sont, par les soins du Service archéologique, réunies dans un musée central ou local, au mieux de leur sécurité et des facilités de l'étude, et de manière à représenter aussi complètement que possible la civilisation du pays.

« Le musée une fois doté, le Service archéologique aura qualité pour attribuer au fouilleur une part des découvertes accomplies par celui-ci.... Cette part consistera éventuellement dans les doubles, ou en objets assimilables à des doubles. Elle variera suivant les lieux et circonstances, et pourra s'élever jusqu'à la moitié des découvertes lorsque l'abondance du matériel archéologique le permettra ou que pourront le recommander les difficultés de la conservation sur place ou les intérêts généraux de la science. Eu égard aux mêmes intérêts, on s'efforcera que la part faite au fouilleur soit, elle aussi, autant que faire se pourra, représentative de la civilisation du pays auquel il aura consacré ses dépenses et son labeur.

« XIII. L'autorisation de fouilles comportera, pour l'institution savante ou la personne compétente qui en aura bénéficié, l'obligation de publier, dans un délai raisonnable et court, un rapport suffisamment détaillé sur la marche des travaux, la nature, la date et le lieu des découvertes principales. On indiquerait aussi, à l'occasion, la destination définitive qu'elles auraient reçue dans le pays ou au dehors.

« XIV. Toute institution savante, toute personne dûment qualifiée et cautionnée peuvent concourir pour les autorisations de fouilles, qu'elles appartiennent ou non aux puissances mandataires.

« Entre puissances mandataires les relations archéologiques seront soumises au régime des réciprocités dans les limites définies par la présente convention. »

On le voit, l'Union académique démontre sa vitalité, non seulement par les travaux qu'elle organise ou patronne, mais aussi par l'entente qu'elle parvient à établir entre ses membres, là où l'idée d'une publication collective doit être écartée, et où il faut

laisser une pleine autonomie aux corps savants des divers pays. Dans ces cas-là, elle exerce une influence précieuse comme intermédiaire et coordinatrice, et le bon esprit — fait de confiance, de cordialité et de sincérité — qui règne chez elle a exclu jusqu'ici même l'ombre d'un dissentiment.

J. Bidez

Ve Congrès International des Sciences Historiques.
(Bruxelles, Pâques 1923.)

Le Comité organisateur du Congrès s'est réuni à Bruxelles, le dimanche 28 mai, sous la présidence de M. Pirenne. Plusieurs savants étrangers avaient bien voulu assister à la séance : MM. Homolle, membre de l'Institut, administrateur de la Bibliothèque Nationale ; Haskins, professeur à Harvard University ; Shotwell, professeur à Columbia University ; Koht, professeur à l'Université de Christiania ; Kochanowsky et de Halecki, professeurs à l'Université de Varsovie.

Après avoir appris que S. M. le Roi daignait accorder au Congrès son haut patronage, l'assemblée a fixé la liste des personnalités appelées à constituer le Comité d'Honneur des grandes assises historiques de l'an prochain.

Le Comité a pris ensuite un certain nombre de mesures importantes au sujet de l'organisation proprement dite du Congrès.

Il a décidé qu'en principe, celui-ci se tiendrait entre le 8 et le 15 avril, soit donc à partir du lundi suivant l'octave de Pâques.

La cotisation des participants sera de 50 francs.

Il a paru utile au Comité de donner — au moins à titre provisoire — un cadre aux travaux du Congrès. Sous réserve de modifications ultérieures, la création des sections suivantes a donc été décidée :

I. Histoire de l'Orient. II. Histoire grecque et romaine. III. Études byzantines IV. Histoire du moyen âge. V. Histoire moderne et contemporaine (y compris l'histoire coloniale). VI. Histoire religieuse et ecclésiastique. VII Histoire du droit. VIII Histoire économique. IX. Histoire de la civilisation (philosophie, sciences, conceptions politiques et sociales, enseignement). X. Histoire de l'art et archéologie (y compris la préhistoire). XI. Méthode historique et sciences auxiliaires de l'histoire (y compris la géographie historique). XII. Documentation sur l'histoire du monde pendant la guerre. XIII. Archives et publications de textes.

Chacune de ces sections pourra, d'ailleurs, si elle le juge utile, se subdiviser en plusieurs sous-sections pour tout ou partie de la durée du Congrès.

Dès à présent le Comité est assuré de la collaboration active de plusieurs historiens étrangers des plus légitimement réputés.

Une première circulaire, dont on trouvera le texte plus loin, est envoyée en ce moment à toutes les Académies, Universités et Sociétés savantes, ainsi qu'aux historiens individuellement, pour faire connaître la tenue du Congrès.

Le *Secrétariat* fixé à *Bruxelles, 12, rue Jacques Jordaens* (M. F.-L. Ganshof), se tient à la disposition des intéressés pour leur fournir tous renseignements utiles.

G.

Actes des anciens Etats-Généraux des Pays-Bas.

On sait que la Commission royale d'histoire de Belgique avait décidé, plusieurs années avant la guerre, de procéder à la publication des Actes de nos anciens États-Généraux. L'occupation allemande a empêché la préparation de ce travail confié à MM. Pirenne et Cuvelier. Mais, à présent, on n'attend plus que la liquidation des nombreuses publications interrompues par la guerre pour commencer l'impression des Actes des États-Généraux.

A ce propos, il est intéressant de remarquer que l'Italie aussi s'était occupée, peu de temps avant la guerre, d'entreprendre une publication similaire. Elle avait même institué une *Commissione per la publicazione degli atti delle assemblee costituzionali italiane dal medio evo al 1831*. Mais, comme il n'y eut jamais en Italie de véritables Etats-Généraux semblables à ceux des Pays-Bas, on a décidé de publier séparément les Actes des divers États, Piémont, Sicile, Sardaigne, Naples, Venise, etc., qui depuis ont constitué l'Italie.

Œuvre Nationale pour la Reproduction de Manuscrits à Miniatures de Belgique

Sous les auspices de la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique vient d'être créée, à Bruxelles, l'*Œuvre nationale pour la Reproduction de Manuscrits à Miniatures de Belgique*.

Le but de l'Œuvre est de faire mieux connaître une partie importante de notre patrimoine artistique en donnant, par des

procédés d'une exactitude minutieuse, la reproduction en couleurs des plus beaux manuscrits existants en Belgique ou d'origine belge.

L'intérêt d'une pareille entreprise ne peut échapper à personne. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art savent quel précieux instrument de travail constituent les nombreuses collections de documents obtenus par un procédé photographique, d'après les monuments de la peinture, de la sculpture, de l'architecture. Seuls, dans ce mouvement de diffusion artistique, les manuscrits à miniatures ont été jusqu'ici négligés. Ce n'est guère que depuis une vingtaine d'années que l'on paraît se préoccuper sérieusement de mettre en valeur ces miniatures qui, tant pour l'histoire des origines de la peinture que pour celles des mœurs et du costume, constituent une source inépuisable de renseignements. On s'est rendu compte qu'il était inadmissible que ces admirables documents restassent plus longtemps cachés dans les bibliothèques publiques et les collections privées, connus seulement de quelques érudits et de quelques amateurs d'art.

Le congrès, réuni à Liége en 1905, à l'initiative du Gouvernement belge, en vue d'établir une entente internationale pour la reproduction des manuscrits, a mis en lumière tous les aspects du problème. D'excellents rapports y furent présentés, et ils donnèrent lieu aux résolutions les plus généreuses.

Ce bel élan d'enthousiasme ne rencontra malheureusement pas l'appui des gouvernements. L'initiative privée de plusieurs conservateurs de bibliothèques, à Paris, Londres, Bruxelles, nous valut la reproduction de quelques manuscrits précieux; mais aucun plan d'ensemble ne fut élaboré qui pût donner aux travailleurs l'espoir prochain d'une documentation sagement ordonnée et méthodiquement poursuivie.

Ce n'est qu'en 1911 que la *Société française de Reproduction de Manuscrits à Peintures* mit sur pied son projet de *Corpus picturarum manuscriptorum codicum*, projet admirable qui recueillit aussitôt l'adhésion des érudits et des amateurs du monde entier et dont la mise à exécution ne tarda pas à donner les meilleurs résultats.

Outre un *Bulletin*, qui paraît deux fois par an, accompagné de nombreuses planches de phototypie, la Société française a déjà publié trois gros volumes consacrés à la reproduction intégrale d'une splendide *Bible moralisée* du XIIIe siècle, et un autre, moins important, qui reproduit les plus belles miniatures des *Heures à l'usage d'Angers*.

C'est beaucoup, si l'on tient compte des difficultés matérielles d'une pareille entreprise ; c'est trop peu, si l'on considère dans

son ensemble l'œuvre à accomplir. Celle-ci est, semble-t-il, assez vaste et d'un intérêt suffisamment urgent, pour que chaque pays puisse, sans esprit de rivalité, prendre sa part de la tâche commune. C'est dans cette pensée que la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique a estimé qu'il était de son devoir, au lendemain du cataclysme qui a mis en péril l'existence de tant d'œuvres d'art, de créer un organisme qui eût pour mission de faire mieux connaître, en en rendant l'étude accessible à tous, les plus beaux manuscrits à miniatures de nos collections publiques et privées.

L'*Œuvre nationale pour la Reproduction de Manuscrits à Miniatures de Belgique* s'est tracé un programme précis. Son activité se limitera aux œuvres existant en Belgique ou d'origine belge, son choix se portant sur les plus précieuses et les plus significatives au point de vue de l'histoire artistique de notre pays. Elle en assurera la reproduction intégrale en couleurs — le texte seul pouvant être excepté lorsqu'il n'offrira pas d'intérêt suffisant — par le procédé de la *quadrichromie* Quelque coûteux qu'il soit, ce procédé, arrivé aujourd'hui à un rare degré de perfection, est le seul qui puisse donner une image fidèle de l'original.

Pour mener à bonne fin la réalisation de ce programme, l'Œuvre a besoin de ressources considérables. L'exécution des clichés en quadrichromie réclamant les soins les plus attentifs et les plus minutieux, l'élaboration des publications sera forcément assez lente. L'Œuvre doit donc pouvoir disposer d'un capital important qui lui permette de poursuivre ses travaux sans interruption, et sans avoir à escompter la vente d'une publication pour en entreprendre une autre

L'Œuvre compte sur l'appui de tous ceux qui ont à cœur d'assurer la sauvegarde et la diffusion des richesses artistiques de notre pays. Elle espère qu'il lui sera donné de trouver parmi eux les cinquante membres protecteurs qui, par un versement immédiat de 5,000 francs, constitueront la première mise de fonds indispensable. Les membres protecteurs recevront de droit un exemplaire de toutes les publications de l'Œuvre.

Pour la première de ses publications, l'Œuvre a porté son choix sur l'un des joyaux les plus précieux des collections de la Bibliothèque royale de Belgique, le fameux livre d'heures dit *Heures de Notre-Dame de Hennessy* Les cinquante sept feuillets enluminés qui font de ce manuscrit l'une des œuvres les plus intéressantes de l'Ecole gantoise-brugeoise de miniaturistes, seront reproduits intégralement dans leur grandeur originale, et accompagnés d'un commentaire de M. Joseph Destrée, le savant conservateur honoraire des Musées du Cinquantenaire.

L'Œuvre espère que cette publication lui vaudra l'approbation de tous les amis de l'Art et du Livre et qu'elle contribuera à lui assurer les concours dont elle a besoin pour mener à bien l'entreprise à laquelle elle a décidé de dévouer son activité.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire de l'Œuvre, M. Camille Gaspar, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Belgique, rue du Musée, Bruxelles.

Philologica.

Nous avons reçu le premier fascicule (149 p., 1921) d'une nouvelle revue **Philologica**. *Journal of comparative Philology*, organe de la Philological Society de Londres, et éditée par Jos. Baudis, professeur de philologie comparée à l'Université de Prague et L. C. Wharton secrétaire de la Philological Society. (Adresse : 31, Greville Road, London N. W 6.) Outre des articles relatifs à la grammaire de l'égyptien (Gardiner), aux inscriptions lépontiennes et lydiennes (Pedersen), à l'arabe (Kuzicka), au dialecte du Nepal (Turner), au gallois (Baudis), le fascicule dontient notamment une très curieuse étude de Jespersen sur la valeur symbolique de la voyelle *i*, une note de A. Meillet sur quelques formes du parfait latin, une analyse de la phrase de Cicéron au point de vue de l'emphase logique et rhétorique (H. J. Rose).

La population de Rome à travers les âges.

A l'occasion du recensement tout récent, qui assignera à la ville de Rome une population d'un peu plus de 700,000 âmes. M. Lanfranco Marvi publie dans le *Bolletino dell' Ufficio Municipale del Lavoro* une curieuse étude statistique sur les variations du nombre de ses habitants à travers les siècles. La légende veut que le premier recensement ait été fait par Servius Tullius et l'on en connaît 75 jusqu'à l'année 826. On ne s'étonnera pas d'apprendre que leurs résultats ne soient pas toujours d'une précision absolue. Les évaluations concordantes des auteurs modernes attribuent à la capitale de l'Empire au début de notre ère environ un million d'habitants, mais ce chiffre était tombé sous Romulus Augustule à 200,000. Pour le moyen âge les éléments statistiques sont fournis par les registres paroissiaux, et ce n'est qu'à partir de Clément VII (1527) qu'on dispose de dénombrements plus précis; mais les calculs qui peuvent être faits montrent le dépérissement continu de la grande cité jusqu'aux IVe siècle : en 476,

sous Théodoric, 120,000 ; en 774 sous Désiré roi des Lombards 50,000, en 962 sous Jean XII, 40,000 ; en 1197, sous Innocent III, 35,000. Puis vint le transfert du siège pontifical à Avignon et l'exode qui l'accompagna. Quand Grégoire XI fit retour dans la Ville Éternelle, elle était réduite à une population de 17,000 âmes. Entourée d'une campagne déserte, ravagée chaque année par la malaria, sans commerce et sans industrie, elle ne survécut que parce qu'elle était le siège de la papauté. L'accroissement de Rome est déjà sensible sous Léon X qui la vit passer de 40,000 à 60,000 habitants. Le sac terrible de 1527 la fit retomber à 33,000, mais déjà elle en comptait 109,729 en 1600. En 1700 elle en avait 141,784 et en 1797, 166,280. La révolution, puis la captivité du pape provoquèrent une nouvelle période de dépression démographique. De 147,026 âmes en 1799, le chef-lieu du département du Tibre tombe en 1812 à 117,882. Depuis lors l'ascension a été continue ; les chiffres sont de 176,002 en 1853, de 226,022 en 1870 à la veille de l'occupation italienne. La capitale du nouveau royaume prit un rapide essor : elle avait, en 1901, 462,783 habitants et en compte actuellement, par suite de l' « afflux urbain », provoqué par la guerre dans tous les pays, plus de 700,000.

Paul Hamélius.

(26 avril 1868-23 février 1922.)

L'Université de Liège et, peut-on dire, la science belge tout entière, viennent de faire une perte des plus sensibles en la personne de M. Jean-Paul Hamélius, décédé à Liège, après une courte maladie, le 23 février 1922.

Paul Hamélius naquit le 26 avril 1868 à Ypres, où son père, médecin-major de régiment, se trouvait alors en garnison Mais ses attaches familiales étaient luxembourgeoises. Ayant perdu son chef très jeune encore, la famille alla s'établir à Metz, et c'est là que le jeune Paul fit ses premières études au gymnase impérial allemand. En 1880, il revint en Belgique et fut successivement élève des athénées d'Arlon et de Bruxelles. Dès l'âge de treize ans, une vocation précoce lui avait fait décider qu'il serait professeur. Il entra à l'École normale des Humanités de Liège en 1884 et en sortit avec le titre de professeur agrégé en 1888. Surveillant à l'athénée de Tournai (1888-1891), professeur aux athénées de Charleroi (1891-1894) et d'Ixelles (1894-1904), il succéda à son vieux maître Oswald Orth dans la chaire d'anglais de l'Université de Liège le 20 octobre 1904. Il était docteur spécial

en philologie germanique de Liège depuis le 19 février 1898. Son enseignement s'accrut successivement des cours d'histoire approfondie de la littérature anglaise (6 novembre 1905) et de notions sur les littératures modernes (30 octobre 1906); ce dernier lui fut attribué lors de la retraite de G. Kurth, qui en était titulaire. Professeur extraordinaire en 1910, il reçut l'ordinariat en 1919.

Hamélius parlait et écrivait l'anglais à la perfection; non pas avec la perfection relative dont se contente un étranger, mais comme un indigène instruit et cultivé. Ç'avait été l'une des grandes ambitions de sa vie d'arriver à une maîtrise complète de cette langue difficile entre toutes quand on veut en posséder le détail infiniment complexe, et les efforts qu'il avait consacrés à cette acquisition durant une partie de sa jeunesse et toute sa maturité avaient été couronnés d'un plein succès. Il n'était pas moins à l'aise en français et en allemand. Parlant depuis l'enfance le dialecte de ses parents, Luxembourgeois l'un et l'autre, ayant de par ses solides études au gymnase une ancienne familiarité avec la belle littérature classique allemande, il lui en était resté ce goût pour la poésie, propre à tous ceux qui ont touché en quelque manière au romantisme germanique. De plus, quand il employait l'allemand, l'élégance et la pureté de sa diction faisaient l'admiration des Allemands qu'il rencontrait. Mais Metz n'était pas plus en 1875 qu'aujourd'hui une ville allemande. S'il y fréquenta les écoliers prussiens amenés par l'occupation, il garda aussi de son séjour en Lorraine le goût et le culte de la langue française qu'il parla toute sa vie avec un accent très français, légèrement teinté de lorrain. Et ce dernier trait achevait de donner sa physionomie particulière à ce Belge luxembourgeois, si anglais à la fois et si français, qu'on en oubliait que sa langue maternelle était un parler allemand et qu'une partie de son éducation avait été allemande. Ajoutons, enfin, qu'il apprit le flamand relativement tard pendant son séjour à Tournai, mais d'une manière très approfondie, qu'il savait l'italien et le suédois et lisait couramment l'espagnol.

L'étude des langues était pour Hamélius un moyen plutôt qu'un but. Parmi ses maîtres, c'était G. Kurth qui, par ses immenses lectures et sa connaissance encyclopédique de toutes les littératures, avait eu le plus d'influence sur sa formation. A son exemple, Paul Hamélius rêvait d'embrasser dans son esprit l'ensemble des lettres européennes depuis le moyen âge. Mais ces deux hommes étaient néanmoins bien différents. Kurth était un romantique par instinct plus encore que par système. Il est moins aisé de définir le crédo littéraire d'Hamélius, mais il fut à peine effleuré par le romantisme. Très indépendant, très éclec-

tique, très accessible aux qualités de la forme sans oublier celles du fond, il aurait, je crois, affirmé son désir de ne juger l'œuvre qu'au point de vue exclusif de la beauté littéraire. Quoi qu'il en soit, sa connaissance de la littérature anglaise, fondée sur une vie d'études, son commerce ancien avec les classiques allemands, sa familiarité avec les vieilles littératures du Nord, la littérature flamande ancienne et moderne, plus tard d'immenses recherches dans les lettres françaises et anglaises du moyen âge, avaient fait de lui un des hommes les plus compétents en histoire littéraire.

Notre collègue n'arriva à l'Université qu'après seize ans d'enseignement moyen. Conscient de sa valeur et désireux de se produire sur un théâtre digne de ses talents et de son travail, il avait passé ces seize années à parfaire sa préparation par un labeur opiniâtre, y consacrant ses veilles et ses nuits quand la journée ne suffisait pas. Nous reparlons plus loin de ses publications de début dont plusieurs sont d'un maître. Déjà alors, l'excès de travail faillit compromettre une santé qui ne fut jamais bien robuste et lui-même nous racontait que quand on le vit partir en cure pour Aix-les-Bains, en 1902, son aspect était celui d'un homme tellement épuisé par la maladie que plus d'un craignit de ne plus le voir revenir. Il n'en fut rien heureusement. Mais Hamélius était un consciencieux. S'il se croyait le droit de réserver ou de prendre du temps pour ses études personnelles, jamais il ne pensa négliger ses devoirs professionnels, ni s'accorder quelque facilité qui eût été aux dépens des élèves. A l'athénée comme à l'université, ce fut toujours le même souci de bien faire, de faire mieux le lendemain que la veille. Indifférent aux considérations de famille et de concurrence scolaire, ayant un dédain supérieur pour la paperasse administrative, il cherchait, non à être un rouage docile dans la machine enseignante, mais à former des élèves, à leur faire part de ce qu'il savait lui-même. Il discutait volontiers sur les méthodes concrètes d'enseignement, aimait à entendre l'avis de collègues et sollicitait fréquemment leur jugement sur le choix des auteurs, des lectures, des méthodes de travail. Cela ne l'empêchait du reste pas d'en agir à sa guise. Ceux de ses amis qui l'ont connu avant son arrivée à Liège pourront mieux que nous apprécier ce qu'il fut comme professeur d'athénée; mais son impeccable conscience professionnelle, sa haute probité pédagogique étaient des qualités trop innées en lui pour qu'on puisse en reporter la génèse à ses débuts universitaires. Homme de devoir, il le fut toute sa vie; s'il tomba jeune encore au champ d'honneur de la science, le seul excès qu'il eût à se reprocher fut de n'avoir pas assez ménagé ses efforts dans le labeur.

Le 11 novembre 1904, Hamélius faisait à l'Université de Liège sa leçon d'ouverture, une causerie brillante et spirituelle sur Shakespeare, qui fut fort remarquée. Il avait alors trente-six ans. Son allure alerte, la mobilité de sa physionomie, sa parole vive et animée suscitèrent chez ses premiers auditeurs un vif mouvement de curiosité; bientôt ils se rendirent compte de l'étendue et de la sûreté de ses connaissances et ce fut alors, parmi les lâches et les mous, une espèce d'épouvante. Il ne tarda pas, pour beaucoup d'élèves, à devenir le professeur terrible; c'est que, comme Kurth, il croyait que le niveau de l'université doit être réellement supérieur et il était impitoyable pour toutes les nullités qui s'y hasardaient. Rien n'était plus éloigné de son caractère qu'une mesquine vanité de pion en mal de faire sentir sa férule. Tout en estimant beaucoup ses anciens maîtres, avec lesquels il garda jusqu'à la fin d'excellentes relations, il ne pouvait s'empêcher de sentir combien il leur était supérieur, de se rendre compte des lacunes qu'ils avaient laissées dans sa formation. L'ancienne École normale des Humanités avait vécu et se trouvait remplacée par un nouveau doctorat en philosophie et lettres divisé en multiples sections, à l'horaire surchargé, au programme encyclopédique. Hamélius était loin de se sentir à l'aise dans ces cadres, trop étroits et trop rigides à son avis [1]; cela ne l'empêcha pas néanmoins de s'atteler de toutes ses forces à une réforme des études en attendant qu'il pût songer à celle des programmes. La multiplicité des matières, déjà sensible pour les élèves d'autres sections, était écrasante pour les étudiants germanistes obligés de mener de front l'étude de trois langues modernes et celle de nombreux cours d'histoire et de philosophie. Hamélius faisait de son mieux en intervenant auprès de ses collègues pour alléger quelque peu la charge de ses élèves surmenés; il faisait valoir que la formation spéciale est impossible si les cours de formation générale occupent tous les loisirs de l'élève. D'autre part, il suivait de très près les étudiants, veillait aux leçons qu'il leur faisait faire, s'occupait méticuleusement de leurs dissertations doctorales. A ses yeux, un professeur d'anglais ne peut se contenter d'une étude théorique de la langue; il exigeait des élèves qu'ils allassent passer au moins une fois leurs vacances en Angleterre. Du reste lui-même ne parlait à ses auditeurs que l'anglais depuis la rentrée d'octobre jusqu'à la fin de l'année. Il est difficile d'estimer jusqu'à quel point cette

---

[1] Il prit en 1920 l'initiative d'un plan de réforme et surtout de simplification de ce programme trop touffu. La mort ne lui permit pas de poursuivre l'achèvement de ces projets.

réforme radicale dans les habitudes de la section germanique a porté des fruits, vu le petit nombre d'années qui s'écoula entre les débuts d'Hamélius et la grande crise de 1914, laquelle bouleversa, avec bien d'autres choses, les conditions normales de l'enseignement. Mais il est certain qu'il fut désormais impossible pour des élèves hâtivement préparés par une teinture superficielle des langues modernes de se présenter aux examens avec quelque chance de succès. Il fut entendu que tenter les études germaniques sans une sérieuse préparation pour l'anglais, c'était courir au devant d'un échec certain.

Hamélius ne fut jamais un pédagogue au sens classique du mot. Son esprit primesautier, volontiers emporté par l'inspiration du moment, s'astreignait malaisément à suivre une voie jalonnée d'avance. Il ne sut pas toujours exactement laquelle de ses heures devait s'appeler « explication d'auteurs » et laquelle « exercices ». A tout moment, à propos de tout, à propos de rien, il faisait de la grammaire, de la métrique, de la phonétique, de l'histoire littéraire. Son enseignement était admirablement suggestif, il était vivant, il ébranlait profondément les facultés de l'élève, si bien que pas une des possibilités qu'il portait en lui n'échappait à la secousse. Mais la méthode, au sens propre du mot, lui faisait défaut. Ceux à qui manque toute originalité et qui n'ont pour eux que leur méthode, je veux dire celle qu'ils ont achetée avec leur manuel chez le libraire, pourront lui jeter la pierre. Pour nous, qui constatons le vide immense que laisse sa disparition dans le corps enseignant de Liège, nous ne pouvons que regretter le petit nombre de ces maîtres dépourvus de méthode, si l'on veut, mais qui savent si bien donner le goût de l'étude aux élèves qu'ils forment.

Sociable par nature, ayant toujours le besoin de sentir autour de lui le contact de camarades à qui communiquer l'activité de sa pensée, Hamélius rêvait à son arrivée à Liège d'une espèce de cercle où les jeunes professeurs d'une ou de plusieurs facultés se fussent retrouvés régulièrement chaque semaine pour causer de leurs lectures et de leurs travaux. Pendant un peu plus d'un an, un certain nombre de jeunes chargés de cours se retrouvèrent chaque vendredi dans le « quartier » d'Hamélius, rue Méan. On y fit peu de savants travaux, mais on apprit à se connaître et à s'estimer, et ces réunions, trop tôt interrompues, ont laissé à tous ceux qui y prirent part le meilleur souvenir. Néanmoins, Hamélius ne réussit point à créer le foyer de vie intellectuelle qu'il rêvait et l'échec lui fut pénible. Arrivé à Liège débordant de généreux enthousiasme, d'ardeur pour la recherche et l'enseignement, il ne demandait que de donner à ce double idéal tout son

temps et toutes ses forces. Il lui fut véritablement douloureux de constater qu'il était presque seul à poursuivre sa noble chimère Les intérêts de famille, de politique, des préoccupations personnelles, que sais-je, absorbaient chez d'autres une grande part de l'activité qu'il eût voulu, lui, ne consacrer qu'à la science. Ses désillusions, du reste, si elles enlevèrent quelque chose à l'éclat de son jeune enthousiasme, ne purent jamais en éteindre complètement la flamme Jusqu'au soir de sa vie, la passion d'apprendre et de découvrir le posséda tout entier. Rarement on le vit las d'enseigner; jamais il ne s'avoua fatigué de chercher et de s'instruire.

L'œuvre d'Hamélius porte un cachet bien personnel [1]. Elevé en partie au loin, il aimait beaucoup la Belgique. Il resta cependant toute sa vie très étranger à nos petites querelles intestines et c'est en quelque sorte du dehors qu'il les jugeait. Ce trait est nettement sensible dans son *Histoire politique et littéraire du mouvement flamand* (1894). Cet ouvrage d'un jeune homme de 26 ans restera. Venu après d'autres critiques belges, hollandais, allemands, Hamélius y fait preuve d'une sûreté de jugement et de goût littéraires qui n'ont peut-être pas assez été remarqués. Oubliés par la grande critique qui ne s'attache guère aux langues peu répandues ni aux auteurs de second plan, trop louangés par leurs amis et collaborateurs, nos écrivains flamands trouvent en Hamélius un juge équitable et bienveillant qui sait discerner leurs qualités et leur assiguer les rangs divers qu'ils méritent. Ses appréciations politiques sur une question toujours actuelle en Belgique sont encore intéressantes à relire après trente ans de date. Hamélius avait un goût très vif pour tout ce qui touchait à la politique. Il lisait passionnément les journaux et s'intéressait surtout à la politique internationale pour laquelle sa connaissance des langues et ses voyages lui donnaient une compétence spéciale. Néanmoins, sauf de rares exceptions, ses travaux ultérieurs sont consacrés exclusivement aux recherches littéraires.

L'un des plus importants (en allemand) a pour objet la critique dans la littérature anglaise des XVIIe et XVIIIe siècles. Ce travail lui servit de thèse lors de son doctorat spécial, passé devant la

---

[1] La liste des publications que nous donnons à la fin de cette notice n'est certainement pas complète. Étranger à tout vanité personnelle, Hamélius oubliait lui-même ses travaux au fur et à mesure qu'il en entreprenait de nouveaux et il ne songea jamais à tenir à jour sa bibliographie. Il serait souhaitable que l'on signalât les lacunes et les inexactitudes de celle que nous soumettons au lecteur.

Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, le 19 février 1898. Ce doctorat fut très remarqué. A la soutenance, le jeune docteur spécial répondit avec une parfaite aisance en français, en flamand, en anglais, en allemand, à tous les objectants. On sut dès lors que Liège comptait un germaniste de première force et que le jour où une chaire serait vacante, il saurait dignement l'occuper.

La *Kritik in der englischen Literatur* soumet à un examen très serré les appréciations courantes sur les influences dominantes de la littérature anglaise moderne. Le mouvement néo-classique, dont l'initiateur est Ben Jonson, ne fut pas créé par l'influence française, il lui est antérieur ; cette influence, qui est réelle, a été fortement exagérée. Si, avec Hamélius, on appelle romantisme l'ensemble des courants antérieurs au classicisme, qui subsistèrent concurremment avec celui-ci et reprirent une nouvelle vigueur après le début du XVIIIe siècle, on admettra avec lui que le romantisme ne fut jamais éclipsé complètement en Angleterre par le classicisme et que notamment les théoriciens de la critique lui restèrent fidèles, alors que les poètes sacrifiaient en masse au préjugé classique. L'avènement du romantisme proprement dit en Europe s'explique ainsi par les conditions spéciales de la littérature anglaise.

C'est encore au problème du romantisme, envisagé spécialement au point de vue de la comédie et de l'essence du comique, que Hamélius s'attaque dans *The Theory of Romantic Comedy*. « C'est un exposé très intelligent des théories par lesquelles des esthéticiens allemands tels que Hegel, Schlegel, Vischer ont justifié la comédie fantaisiste de Shakespeare, la comédie qui n'a aucun dessein moral précis, aucune tendance — par opposition à la comédie de mœurs (Plaute, Térence, Molière) [1] » On voit ici combien Hamélius avait profité de son éducation allemande. En particulier, l'esthétique de Hegel, pour lequel il professait une grande admiration, lui fournit la base d'un système logique sur lequel appuyer ses raisonnements ; c'est ce qui lui donne d'emblée une grande supériorité sur les critiques anglais qu'il combat.

C'est également le XVIIe siècle anglais qui l'occupe dans ses études sur Southern (*The Source of Southern's Fatal Marriage*) dont il édita avec des notes très complètes une pièce à clé *The*

---

[1] Cette appréciation très exacte est due à mon collègue de Bruxelles, M. P. de Reul, qui a bien voulu me communiquer des notes personnelles sur les publications d'Hamélius. Je lui en exprime ici ma vive gratitude.

Loyal Brother. Il y démêle avec beaucoup de sagacité les multiples allusions politiques et autres que contient la pièce.

Parmi ses autres travaux, il faut faire une place à part au *Mandeville* et au *Robin Hood*, inachevés l'un et l'autre; ils marquent une étape dans l'évolution de sa pensée et affirment sa maîtrise dans des questions de plus en plus vastes de littérature comparée. Son dernier article, paru quelques jours avant sa mort : « La Littérature des proscrits en Angleterre », donne une idée de l'ampleur d'un problème embrassant toute une littérature internationale, depuis les ballades du moyen âge anglais jusqu'à l'*Hernani*. Les conversations de notre ami durant les derniers mois de sa vie nous tenaient au courant des immenses recherches, le plus souvent infructueuses, que lui occasionnait l'insaisissable *Robin des Bois*. Pour Mandeville, au contraire, il était arrivé à une conclusion ferme. L'opinion, exprimée avant lui, que l'auteur anglais connu sous le nom de Sir John Mandeville n'est autre que notre Jean d'Outremeuse, cette opinion était devenue pour lui une conviction, qu'il défendait en s'appuyant sur une étude très approfondie du texte. Aussi n'hésite-t-il pas à publier son édition très soignée (dans la série *Early English Texts*) sous le titre *Mandeville's Travels*, translated from the French of Jean d'Outremeuse. (Vol. I. Text. 1919.) Une deuxième partie comprenant l'introduction et les notes reste encore à paraître.

Dans son dernier ouvrage paru quelques semaines avant sa mort, Hamélius, sans quitter la littérature comparée, revient aux lettres belges. Son *Introduction à l'histoire de la littérature française et flamande de Belgique* a son origine dans des conférences faites en Angleterre dans un but de propagande nationale. Comme tous les Belges qui ont beaucoup résidé au dehors, Hamélius se rendait compte de la difficulté que l'on éprouve à donner à des étrangers une idée de ce qu'est la Belgique. Aussi son ouvrage est-il très différent des manuels d'histoire ou de littérature en usage dans nos écoles. Nulle part il n'est plus personnel que quand il parle du moyen âge, des *Quatre fils Aymon*, du *Chevalier au Cygne*, de *Jean d'Outremeuse*. Dans les siècles suivants on remarque le portrait très en relief du prince de Ligne et une touche très personnelle aussi dans les études sur Ch. De Coster et Gezelle. Si l'on en croyait l'avant-propos du livre, ce ne serait guère qu'un ouvrage de vulgarisation. Il faut s'entendre : Hamélius y expose ses vues sans étalage d'érudition et sans notes justificatives; ce que l'auteur « vulgarise » ici, ce sont ses idées à lui, pour une bonne part encore inédites, et fondées sur une étude très personnelle des textes. Ce n'est pas précisément ce que l'on entend d'ordinaire par vulgarisation.

A la fin de sa vie, Hamélius était de plus en plus convaincu que l'on a tort de considérer comme issues du génie du peuple les œuvres même les plus populaires du moyen-âge. C'est à Ovide qu'il rattache la légende du Chevalier au Cygne C'est dans l'antiquité classique aussi qu'il recherche les premières origines de la rime, cet élément caractéristique de la métrique des langues modernes (*Bijdrage tot de geschiedenis van het rijm*). Il ne croyait pas davantage, en étudiant *Robin Hood*, découvrir des créations spontanées de la muse populaire. Malgré l'indéniable affinité intellectuelle, malgré la très réelle sympathie qui unissait Hamélius à Kurth, on voit ici combien le disciple s'était éloigné des idées du maître. Entre l'*Histoire poétique des Mérovingiens* et les *Légendes épiques* de M. J. Bédier, Hamélius affirmait nettement ses préférences pour le second ouvrage.

La déclaration de guerre d'août 1914 trouva Hamélius à Liège. Comme pour beaucoup d'autres, la grande crise lui révéla à lui-même combien il était patriote, et son tourment pendant les heures du siège fut de se demander quel service il pourrait bien rendre à son pays. La description très sobre qu'il a donnée des brèves heures de la résistance, puis de l'entrée des Allemands [1], se lit encore avec intérêt aujourd'hui. Aussitôt qu'il lui fut possible, il quitta la ville et le territoire envahi pour se retirer à Bruxelles d'abord, puis en Angleterre. Les quatre années de guerre qu'il passa à Londres se partagèrent entre le travail scientifique, qu'il n'abandonna jamais, et la collaboration à l'œuvre de la défense nationale. D'un côté, par ses connaissances de polyglotte il se rendait éminemment utile dans les offices de renseignements; d'autre part, par la parole et par la plume, par des conférences et cours publics, il travaillait à faire connaître notre pays en Angleterre et rendait à ceux de nos compatriotes qui y étaient réfugiés de multiples services. Ce séjour prolongé en Angleterre acheva de donner à Hamélius la conscience de sa pleine possession de la langue anglaise. Mais, chose remarquable, lui qui avait toujours été un nomade et un déraciné, il s'ancra désormais dans son pays belge et ne demanda plus qu'à y couler en paix des années qu'il pouvait espérer être encore nombreuses.

Pendant longtemps, en effet, Hamélius avait aimé à vivre comme l'oiseau sur la branche. Ce n'est qu'en 1910 qu'il eut son habitation à Hermalle-sous-Argenteau, qu'il échangea en 1912 pour la maison de l'avenue des Thermes, à Liège, où il mourut.

Jusqu'à ce moment, son pèlerinage sur cette terre avait été véritablement un voyage perpétuel. Il connaissait la France et

---

(1) *The Siege of Liège*, 1914.

l'Allemagne, avait séjourné en Suède, visité à diverses reprises l'Italie, il avait poussé jusqu'en Espagne et fait le voyage de Constantinople par Vienne et Budapesth. Je ne parle pas de la Grande-Bretagne où il allait plusieurs fois tous les ans. Ce n'était pas fantaisie de grand seigneur, car, sans fortune personnelle, il ne disposait que des maigres économies qu'il pouvait faire sur son budget de professeur. Mais Hamélius était de ces curieux que le spectacle du monde ne rassasie jamais. Dès l'enfance, il avait ce goût et cette joie de voir : « J'étais comme au théâtre » disait-il de ses impressions d'écolier suivant curieusement les gestes et les paroles du maître, épiant le manège espiègle des élèves. Tant qu'il fut professeur à Ixelles, c'était pour lui une grande jouissance d'habiter une grande ville, de pouvoir suivre la vie des théâtres et des concerts, de fréquenter les expositions et les musées. Tableaux ou sculptures, tout le passionnait également. Il était fort intéressant de se promener avec lui dans la capitale. Il savait vous montrer sur les places et dans les jardins publics, dans des coins perdus ou peu connus, non pas les œuvres cataloguées par les guides Bædeker, mais tel marbre ou bronze, telle statuette, tel relief, qui avait ses préférences. Ce n'était pas non plus le côté archéologique qui avait le dessus chez lui. Non, il vous faisait les honneurs des pièces de son choix comme un amateur éclairé et intelligent dans sa collection personnelle.

Hamélius était un membre assidu de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques;* il y attirait le plus possible ses anciens élèves. Depuis deux ans, il présidait la section de philologie germanique. En novembre 1921, il dirigea les débats de l'assemblée générale. Là comme ailleurs sa disparition laissera un vide qui ne sera pas comblé.

Dans le caractère d'Hamélius deux facultés dominaient surtout : l'intelligence et l'imagination. La première frappait par sa vivacité, sa mobilité, sa puissance d'intuition rapide et complète. Ce n'était pas un de ces méditatifs qui n'arrivent à une conclusion qu'après de longues réflexions. Il concluait immédiatement, quitte à réformer la conclusion d'hier par celle de demain. Nul n'était plus éloigné de « l'homme absurde qui ne change jamais ». Quant à son imagination, elle était le charme de sa vie et la joie de ses amis. En un clin d'œil il échafaudait une théorie littéraire ou politique, brossait le tableau d'une aventure réelle ou supposée, racontait une histoire authentique ou fictive, mais toujours également attrayante. Pour lui l'imagination n'était pas seulement la folle du logis ; c'était la puissante faculté constructive qui permet au savant de voir d'emblée les conclusions auxquelles le raisonnement ne peut encore atteindre; il avait l'imagination

créatrice des inventeurs, de ceux qui laissent après eux des œuvres durables. Ce don rare fait souvent du tort à celui qui le possède. Dès l'École Normale, les camarades d'Hamélius, voyant surtout en lui un fantaisiste et un original, se demandaient ce qu'un esprit aussi peu équilibré produirait en manière de dissertation. A leur grand ébahissement, la thèse qu'il présenta, une étude de 28 pages seulement, recueillit les suffrages unanimes du jury : c'était un travail très original, très bien composé et très bien raisonné sur le poète allemand Leisewitz. Plus d'une fois dans sa vie, Hamélius étonna de même les observateurs superficiels, qui ne voyaient en lui qu'un original, un « hurluberlu » [1]. En fait, son œuvre montre bien que chez lui l'équilibre resta parfait entre ses facultés et que si, dans la conception, l'imagination jouait le premier rôle, il ne manquait ni de jugement ni d'esprit critique pour s'apprécier lui-même. Grâce à un ensemble de dons, dont le moindre n'était pas une exquise sensibilité artistique, il était très accessible au beau sous toutes ses formes et vibrait à toutes les émotions esthétiques. Il fallait l'entendre lire une page qui lui plaisait, déclamer un sonnet de Keats ou de Wordsworth, s'extasier devant une toile ou un marbre! Mais il gardait à travers tout la claire vue critique qui analyse les ressorts cachés de l'œuvre sans cesser de l'admirer. Pour ceux qui l'ont beaucoup fréquenté, il est intéressant de comparer la touche discrète, toujours très sobre, de ses jugements définitifs, tels qu'on les trouve dans ses ouvrages, avec l' « emballement » dont sa conversation ordinaire donnait de nombreux exemples et les effusions lyriques de certaines de ses admirations.

Hamélius était de ceux qui vivent dans le présent plus que dans le passé; la politique contemporaine l'intéressait plus que l'histoire; l'immobilité des siècles périmés l'attirait moins que la variété changeante de l'instant actuel. Aussi n'avait-il pas précisément le génie philosophique. Sa philosophie, s'il en avait une, ressemblait à ce nihilisme doctrinal si bien défini par Tourguenef. « Le nihiliste considère tout du point de vue critique... C'est l'homme qui ne s'incline devant aucune autorité, qui n'admet aucun principe comme article de foi, de quelque respect que soit entouré ce principe. » S'il comprenait les systèmes, s'il les étudiait avec intérêt, c'était plutôt en esthète qu'en adepte de telle ou telle école. Dans une doctrine philosophique bien assise, il admirait plus l'agencement ingénieux des parties qu'il ne croyait

---

[1] « Cet hurluberlu d'Hamélius! » Il s'appliquait volontiers cette épithète à lui-même, sachant qu'il avait d'autres qualités plus appréciées.

à la valeur de l'ensemble. D'autre part, son éducation de nomade et les circonstances qui l'avaient déraciné de toute attache patriale profonde, avaient contribué à l'éloigner de toute croyance religieuse positive. Mais s'il n'était pas croyant, il était encore beaucoup moins un militant de l'anticléricalisme; il repoussait avec indignation l'idée de s'embrigader dans quelque secte ou franc maçonnerie que ce fût. Cette indépendance est caractéristique autant qu'exceptionnelle pour un homme de son pays et de sa génération.

Tel est l'homme que nous avons connu pendant près de dix-huit ans, vivant simplement et modestement, uniquement préoccupé de son travail. C'était comme une mission sacrée qu'il avait reçue. Il n'admettait pas qu'une considération quelconque vînt l'en détourner, il en avait fait le but de sa vie, la raison déterminante de ses efforts. Laisser derrière lui une œuvre durable, c'était la seule chose qu'il ambitionnât. D'autres eussent employé les dons qu'il avait à améliorer leur situation matérielle; mais Hamélius n'avait aucun besoin d'argent. Les honneurs ne l'attiraient pas davantage et c'est avec stupeur que ses collègues et amis constatèrent, au lendemain de sa mort, qu'il ne faisait partie d'aucune académie (1)! On peut dire, sans blesser personne, que plus d'un académicien méritait moins que notre collègue disparu le fauteuil et les honneurs des assemblées savantes.

C'est à sa table de travail solitaire que la maladie vint le surprendre d'une façon foudroyante. Le 3 février, il commença à se sentir indisposé; bientôt les médecins constatèrent qu'il leur était impossible de lutter contre l'urémie qui se manifestait avec une gravité exceptionnelle. La famille et quelques amis purent encore le visiter pendant les rares instants de répit que le mal lui laissa. Il était déjà fort changé après quelques jours. Toujours très doux, très patient, très reconnaissant pour les soins qu'il recevait, les beaux traits de sa personne morale s'affirmaient en raison même de son affaissement physique. Mais dès ce moment tout espoir de le voir se rétablir entièrement devait être écarté. Le 23, après une longue agonie, il s'éteignit doucement quelques instants avant minuit.

Les funérailles d'Hamélius furent simples comme l'avait été sa vie. Trois discours furent prononcés à la mortuaire, l'un par le recteur de l'Université, M. Dejace; le second par nous, au nom de la Faculté; le troisième par un élève d'Hamélius, M. Lebeau.

(1) Ceci n'est pas tout à fait exact. Mon collègue, M. Vander Linden, m'apprend qu'Hamélius fut, au cours de la guerre, élu membre de la *Royal Historical Society* de Londres.

Après le service à l'église de Cointe (à Liège), son corps fut transporté au cimetière de Saint-Josse-ten-Noode, à Bruxelles, où deux de ses plus vieux amis, M. Hombert, professeur à l'Université de Gand et M. Vereruysse, directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail, adressèrent encore quelques paroles d'adieu à sa dépouille. Tous deux exprimaient avec une poignante sincérité la stupeur douloureuse que sa mort causa à tous ses amis. Comment s'imaginer qu'une vie aussi pleine, aussi exubérante, pût être brisée d'une manière aussi soudaine? Combien d'entre nous s'aperçurent avec une douloureuse amertume qu'il fallut la mort de Paul Hamélius pour nous révéler tout ce qu'il prenait de place dans notre vie et nos affections! Jeune de cœur et d'enthousiasme à cinquante ans, Paul Hamélius laisse les regrets qu'on a pour ceux qui sont emportés à la fleur de l'âge.

JOSEPH MANSION.

Publications de Paul Hamélius.

Histoire politique et littéraire du mouvement flamand, Bruxelles, Ch. Rozez (1894), in-8°, 239 pages. (Bibliothèque belge des connaissances modernes.)

Die Kritik in der englischen Literatur der 17. und 18. Jahrhunderts. Groitsch, Reichardt, 1897, in-8°, 208 pages. (Bibl. de la Fac. de Phil. et L. de l'Univ. de Liége, fasc. III.)

La crisi attuale della litteratura fiamminga (extrait de la *Rivista moderna di cultura*). Florence 1898.

Van Bree en Willems. Betrekkingen tusschen Vlaamsche schilderkunst en letterkunde. Bruxelles, 1898 (extrait de *Germania*).

Was dachte Shakespeare über Poesie? Bruxelles, 1899, in-8°, 31 pages.

Theodore Watts. Bruxelles, 1899 (extrait de la *Revue de Belgique*).

Arthur Wing Pinero und das englische Drama der Jetztzeit. Bruxelles, 1900 (16 pages).

The Theory of Romantic Comedy. Bruxelles (1902), in-8°, 47 pages.

De Theorie van het romantische Blijspel, 1903 (extrait de *Van Nu en Straks*).

De dood van Kaïn in de Engelsche mysteriespelen van Coventry (extrait de *Volkskunde*, 1903, 11 pages).

Le Congrès archéologique de Bath (extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 11 pages), 1905.

Rapport sur les études de philologie germanique dans les Facultés de philosophie et lettres (*Congrès d'expansion mondiale de Mons*), 1905.

The Rhetorical Structure of Layamon's Verse (*Mélanges Godefroid Kurth*, II, p. 341-349). Liège, 1908.

La genèse de l'Ulenspiegel de Charles De Coster (extrait de la *Belgique artistique et littéraire*), 1908

The Source of Southern's « Fatal Marriage » (extrait de *Modern Language Review*, IV, p. 352-356), 1909

Sommaire de l'histoire des littératures étrangères. Bruxelles, in-8°, 61 pages

Thomas Southern's Loyal Brother, a Play on the Popish Plot, edited with Introduction and Notes. Liége (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres, XX), 1911, 131 pages.

Bijdrage tot de geschiedenis van het rijm (Handelingen van het tweede Vlaamsch Philologencongres te Gent 1913, p. 216-224)

The Siege of Liège. A personal narrative. London, 1914, in 12, 79 pages.

The Travels of Sir John Mandeville. (*Quarterly Review*, 1917.)

Anglo-Belgian Relations past and present, Londres, 1918 (117 pages). En collaboration avec H. Vander Linden.

Mandeville's Travels, edited from Ms. Cotton Titus, c. XVI in the British Museum, Vol. I. Text (*Early English Text Society*, Original Series No. 153). Londres, 1919.

Introduction à la littérature française et flamande de Belgique. Bruxelles, Office de Publicité, 1921, in-8°, 316 pages.

La littérature des proscrits en Angleterre (*Revue belge de philologie et d'histoire*, I, p. 59-69), 1922.

ERRATUM

C'est par suite d'une inadvertance que la note intitulée « Simonide », publiée dans le n° 2, p. 335-336, a été insérée dans la *Revue*.

Les noms de lieu gaulois en « -auos, -aua, -auon »

Une lacune des plus apparentes dans *Les noms de lieu de la France*, de Longnon, est celle dont pâtissent les noms de lieu terminés par le suffixe *-auos*. L'auteur ne dit que quelques mots, et tout à fait incidemment, de ce suffixe « (réduit de bonne heure à *-aus*), qu'on trouve dans certains noms de lieu de la Gaule, tels *Andelaus*, *Merlavus*, *Vertavus*, et notamment *Viminaus* (1) et *Tellaus*, ces deux derniers noms désignant des régions..., le Vimeu et le Talou » (2).

Tous ces exemples cités par Longnon ne sont d'ailleurs que des reconstructions de l'auteur, au moins en ce qui concerne la finale, car les plus anciennes formes historiques de ces noms ne datent que de l'époque mérovingienne ou carolingienne et se terminent en *-ao*, *-aus*.

La plus ancienne est un *Andelao* qu'on trouve dans Grégoire de Tours à la date de 587 et qui désigne une localité *Andelot* de la Haute-Marne (3); elle est du reste aussi la forme primitive à laquelle il faut faire remonter deux autres *Andelot*, un Andelot-en-Montagne et un Andelot-lès-Saint-Amour, tous deux dans le Jura (4). Pour *Merlavus* et *Vertavus*, ce sont des noms auxquels il faut rattacher, au premier *Merlaut* (Marne) et *Merloux* (Saône-et-Loire) (5), au second *Vertou* (Loire-Inférieure) (6). Quant aux deux autres noms qui restent, *Viminaus* et *Tellaus*, qui

(1) Une coquille a fait imprimer *Vimimaus*.
(2) P. 9.
(3) Holder, *op. cit.*, I, 144.
(4) Id., *ibid.*, III, 614.
(5) Id., *ibid.*, II, 574.
(6) Id., *ibid.*, III, 243.

désignent les régions du Vimeu et du Talou, il suffira de rappeler que ce sont des dérivés, à l'aide du suffixe, des noms de deux cours d'eau arrosant ces régions, *Vimina*, la Vismes, et *Tella*, la Telle (de nos jours la Béthune).

Un toponymiste qui a essayé une étude systématique du suffixe *-auos* est le chanoine Roland dans sa *Toponymie namuroise* (1). Mais, comme nous le verrons plus loin, il n'a connu tout au plus que deux des emplois, sur trois, du suffixe, bien que le troisième emploi eût été déjà clairement expliqué par Holder. Je vais résumer, de façon aussi brève et aussi simple que possible, la manière de voir de Roland, qu'il y aura lieu, par la suite, de compléter, et même à l'occasion de rectifier. Roland débute par l'exposé concis de son point de vue, en prenant immédiatement position : « Le suffixe *-aus (-au, -ao)*, peu étudié jusqu'ici, sert à former, non seulement des noms de personnes (*Canaus, Divitaus, Liccaus, Maccaus, Pravaus, Samaus, Segisiaus, Sennaus, Simaus, Tanaus*), mais aussi des noms de régions et de localités. » Il y a bien, dit-il, quelques noms de localités qui démontrent que le suffixe s'est parfois adapté à des mots communs (appellatifs) de la langue latine, par exemple *Stavelot* qui vient de *Stabulaus (stabulum)* et *Taverneux* (comm. de Mont, prov. de Luxembourg) qui vient de *Tabernaus (taberna)*, mais, essentiellement et dans la norme, le thème nominal qui sert à former un nom en *-aus*, soit de région, soit de localité, est le nom du cours d'eau qui traverse le pays ou arrose la localité. Ainsi, dit-il, on a des *pagi* dénommés *Viminaus*, *Tellaus*, *Haginaus* (le Hainaut, de *Hagina*, la Haine) et des lieux habités dénommés *Ledernaus* (Lierneux, prov. de Liége, de *Lederna*, la Lienne) et *Ernaus* (Yernawe, comm. de Saint-Georges, prov. de Liége, de *Erna*, l'Yerne). Et « contrairement au suffixe *-acus*, ajoute-t-il explicitement, le suffixe *-aus* ne s'attache pas à des noms d'hommes pour former des noms de lieux ». Quant au plus ancien exemple historique de l'emploi toponymique du suffixe *-aus*, il serait fourni par un nom de région, un *pagus Vellaus* cité dans une inscription votive trouvée à Birrens (Écosse), qui

(1) I, p. 466-471.

mentionne que le *pagus Vellaus militans cohorte II Tungrorum* a dédié l'inscription à une déesse du nom de *Ricagambeda* (1). Ce *pagus* est l'actuel *Velluwe*, contrée de la Gueldre. Aussi, conclut le chanoine Roland, « nous préférons nous en tenir au thème *-aus* (non *-auus*), puisque nous le découvrons déjà à l'époque gallo-romaine ».

L'exposé méthodique et systématique de la vie et du fonctionnement du suffixe *-auos* fera voir, mieux qu'une controverse et une critique, en quoi le chanoine Roland a été incomplet et en quoi il s'est trompé.

Tout d'abord, il y a lieu de remarquer, comme a fait Roland, que le suffixe s'est employé dans deux domaines bien distincts, dans l'anthroponomastique et dans la toponomastique.

En réalité, c'est un suffixe servant essentiellement à former des adjectifs en s'ajoutant à des thèmes nominaux, adjectifs qui en viennent rapidement à s'employer absolument, c'est-à-dire substantivement. Comme suffixe d'adjectifs, *-auos* peut revêtir naturellement les trois genres (*-auos*, *-aua*, *-auon*). Car il est manifeste qu'il donne lieu aussi à des formations féminines, tant dans le domaine de l'anthroponomastique que dans celui de la toponomastique, sorte de formations que Roland a ignorées complètement. Sa fonction unique, dans les deux domaines indistinctement, est de marquer clairement l'appartenance, la subordination

En anthroponomastique, il s'ajoute à des noms d'homme gaulois ou gallo-romains et paraît avoir servi à former des noms d'homme ou de femme désignant des serviteurs ou des servantes (*vassi*), ou bien des « clients » (*ambacti*). Voici huit exemples, quatre masculins et quatre féminins, qui démontrent, ce semble, d'une façon claire, la manière de fonctionner du suffixe (sauf appel en note, tous les noms cités se trouvent enregistrés par Holder à leur place alphabétique) :

Noms d'homme.	Noms d'homme ou de femme.
Maccus,	*Maccaus*,
Samus,	*Samaus*,

(1) *CIL*, VII, 1072. Roland imprime à tort *Ricambeda*.

Noms d'homme.	Noms d'homme ou de femme.
Sennus.	*Sennaus*,
Ammus (1).	*Ammaus* (2) et *Ammava* (3),
Dugius.	*Dugiava*,
Arius (4).	*Ariava* (5),
Manus.	*Manava* (6).

En toponymie, il faut distinguer deux grands modes essentiels d'emploi du suffixe *-auos*, selon qu'il s'adapte à des noms d'homme ou à des noms de chose.

Dans le premier cas, il s'ajoute à des noms d'homme gaulois ou gallo-romains pour désigner le domaine, l'habitation du propriétaire; le terme gaulois qui était sous-entendu était vraisemblablement *magus* « champ (et par extension, culture, petite exploitation) ». C'est cet emploi du suffixe *-auos* que le chanoine Roland a complètement méconnu, bien que l'emploi soit expressément indiqué et expliqué à suffisance, appuyé d'exemples, par Holder, qui dit que le suffixe sert « unter der römischen herrschaft auch zur bildung von ableitungen von M[ännernamen], gentilic. und cogn. oder peregrinnamen » (7). Tous les exemples donnés par Holder ne sont pas également probants, mais dans le nombre il en est qui ne sauraient être contestés. Voici, au reste, une demi-douzaine de cas qu'on peut regarder comme décisifs, dont les trois derniers sont déjà des exemples de Holder. Dans ceux-ci il s'en trouve un de formation féminine en *-ava;* il est probable que dans des exemples de ce genre, l'appellatif gaulois qui était sous-entendu était *bona* « fondation, établissement ».

Noms d'homme.	Noms de lieu.	Premiers exemples historiques.
Barrus	Barrou (Indre-et-Loire)	*Barrao* (Gr. de Tours) (8)
Verus, cognomen	Vraux (Marne)	*Verox Verous* (1124-30) (9)
Veretus	Vertou (Loire-Inférieure)	*Vertavum* (Mir.S.Mart.)(10)
Andetus	Andelot (Haute-Marne)	*Andelao* (587) (11)

(1) III, 598. — (2) III, 596. — (3) III, 596. — (4) III, 686. — (5) III, 683. — (6) III, 766. — (7) I, 316.

(8) Holder, *op. cit.*, I, 407.

(9) Longnon, *Dict. top. du dép. de la Marne*, 303.

(10) Holder, *ibid.*, III, 243.

(11) Id., *ibid.*, I, 144.

Noms d'homme.	Noms de lieu.	Premiers exemples historiques.
Merula, cognomen	Merlaut (Marne)	*Merlaus* (878) (1)
**Antunnus*, cognomen	Antonaves (Hautes-Alpes)	*Cella Antonnava* (965) (2).

Dans la dérivation du suffixe *-auos* se combinant avec des noms de chose, l'essentiel a déjà été dit par Longnon dans son *Dictionnaire topographique du dép. de la Marne* (3) : « Le suffixe *-auus* se combine parfois, dit l'auteur, avec un nom propre de l'ordre topographique, parfois aussi avec un nom commun emprunté au règne végétal. » Longnon n'a pas cru utile d'étayer ses affirmations d'exemples; il ne sera pas malaisé de combler cette lacune. Et il y a, en outre, à compléter les indications de Longnon en faisant remarquer, avec Roland, que des constructions de la main de l'homme, propres à retenir l'attention, donnent également lieu à des dérivations en *-auos*. Ainsi les grandes écuries officielles de l'Empire, les hôtelleries le long des grandes voies, les temples bâtis à la romaine devaient attirer l'attention et avaient probablement introduit dans la langue gauloise leurs appellations spécifiques : *stabulum*, *taberna*, *templum*. Quoi qu'il en soit, ces mots donnent des dérivés en *-auos*.

Voici, pour ces trois catégories de noms de chose, les deux indiquées par Longnon et celle comprenant des noms d'ouvrages construits par l'homme, des exemples de dérivations en *-auos*, dont les trois derniers n'ont pas encore été invoqués en toponymie :

Noms de chose.	Noms de lieu.	Premiers exemples historiques.
Lederna, cours d'eau	Lierneux (prov. de Liége)	*Ledernaus* (862) (4)
Vimina, cours d'eau	le Vimeu, région	*Vimnao* (vers 751) (5)
verna, aulne	Vernou-s.-Brenne (Indre-et-L.)	*Vernao* (Gr. de Tours) (6)
aballo, pommier	[Papcastle in Cumberland]	*Aballava* (7)
templum	Temploux (prov. de Namur)	*Templus* (XIe siècle) (8).

(1) Longnon, *op. cit.*, 163.

(2) Roman, *Dict. top. du dép. des Hautes-Alpes*, 5. Il y a un autre Antonaves (commune de Mérenil).

(3) P. v. Et encore : « Dans deux de ces vocables, Merlaut et Vraux, la racine est certainement un cognomen latin, *Merula* et *Verus* »

(4) Roland, *Topon. namuroise*, I, 484.

(5) Id., *ibid.*, 467.

(6) Holder, *op. cit.*, III, 218.

(7) *CIL*, VII, 1291.

(8) Roland, *op. cit.*, I, 486. Il y a de même un Templeux (Somme) qui est *Templous* en 1230 (*ibid.*, 487).

L'appellatif gaulois qui se trouvait sous-entendu avec ces dérivations devait être *magus* pour celles du genre masculin et *bona* pour celle du genre féminin. Le fait que les dérivations tirées des noms de cours d'eau donnent lieu tantôt à des noms de localité, tantôt à des noms de région (souvent noms de *pagi* francs), provient du double sens que possédait *magus* en gaulois. Il signifiait « champ, culture », par conséquent « petite exploitation rurale », mais aussi : « plaine, campagne, grande étendue de terre » (1).

Un mot maintenant sur le nom *pagus Vellaus* (le Velluwe, dans la Gueldre) d'une inscription d'Écosse, que Roland a considéré comme le plus ancien exemple qui nous est fourni du suffixe *-auos*, mais que Longnon s'est prudemment abstenu d'invoquer dans ses brèves indications sur le suffixe *-auos* de ses *Noms de lieu de la France*. La Gueldre était de l'autre côté du Rhin, en terre germanique, habitée en grande partie par les *Chamavi*, peuplade franque dont étaient voisins les *Batavi*, autre peuplade germanique. Il est donc probable que le *pagus Vellaus* était un *pagus* conquis, peuplé par des Germains dits **Vellavi*. De même pour le nom ethnique *Batavi*, il y a un adjectif qualificatif *batavus*, *-a*, *-um*, fréquemment usité dans Tacite notamment. Mais la preuve évidente de la germanicité des gens du *pagus Vellaus* qui rendirent hommage à la déesse *Ricagambeda*, on peut la fournir par le nom même de la déesse. De ce nom, Holder (2) a déjà dit, mais à une date postérieure à celle de l'ouvrage de Roland, « ist germanisch », sans toutefois en rechercher l'origine. Celle-ci n'est pas difficile à trouver pour qui a des notions des anciens dialectes germaniques; c'est un surnom laudatif, une épithète servant à désigner une déesse, dont le nom principal n'est pas donné dans l'inscription. En ancien frison, *rike agên bëde* veut simplement dire « riche (libérale) vis-à-vis de la prière »; *agên* correspond à l'anglais *again*; en anglo-saxon, on dirait *rica geán bëdu* (3); en franc, *rika gagan bëda*; en ancien

(1) Holder donne les deux sens, ainsi que Dottin, *La langue gauloise*, 85.

(2) II, 1182.

(3) *Bëdu* étant un féminin.

haut allemand, *rihha gagen bëla*. De cela, il résulte que les Vellavi étaient des Germains qui parlaient soit un frison, soit un saxon prélittéraire.

Pour finir, il ne sera pas sans intérêt de faire remarquer qu'il est des cas où un nom de lieu ou un nom de région formé par la dérivation en *-auos* peut faire retrouver le nom du cours d'eau arrosant le lieu ou la région, si le nom de ce cours d'eau est venu à disparaître au cours du temps.

Voici un cas typique à cet égard.

Orgeo (en patois *ourdjò*) est une grosse commune de la province de Luxembourg, située au bord d'une rivière qu'on appelle de nos jours la Vierre ou, de façon plus précise, la Vierre occidentale, une autre rivière, plus à l'est, étant regardée comme étant une des deux branches de la Vierre, même la plus importante des deux. Orgeo est évidemment une formation en *-auos*, comme l'attestent des formes anciennes *Urian fisco* en 878, *Urio* en 888 (1), qu'il faut naturellement lire *Urjau* et *Urjo*. Ni Kurth, ni Roland ne peuvent rendre compte de l'étymologie d'Orgeo; le premier part bizarrement d'un *Uriacum*, le second pense timidement à une rivière *Uris*, qu'il fait suivre d'un point d'interrogation (2). Comme *Orge* est un nom de rivière en France (3), il est probable que c'était là, dans le très haut moyen âge, le nom du cours d'eau qui arrose Orgeo. Et la question est résolue affirmativement, sans doute possible, par l'existence d'un bois, à 5 kilomètres au nord-ouest d'Orgeo, qui porte le nom de « Bois d'Autrouge », c'est-à-dire le bois d' « outre Ourge ». On sait que, dans l'ancien wallon, une expression telle que *oltre Ourge* doit normalement, d'après les lois phonétiques, laisser tomber et l'*l* de *oltre* et l'*r* de *Ourge*. Le bois d'Autrouge, partie de la forêt de Luchy, se trouve, du côté oriental, limité par le cours de la rivière qui baigne Orgeo (anciennement l'Ourge), et se trouve donc ainsi, par rapport à la localité, « outre Ourge » (au delà de l'Ourge).

---

(1) Kurth, *La Frontière linguistique*, I, 472.

(2) *Topon. namur.*, I, 467.

(3) L'Orge, aff. de la Seine.

Quant au nom de rivière Ourge, il se dérive de *Urbia* (1).

Un gros hameau attenant à Orgeo s'appelle *Biourge*, dont la forme ancienne, en 1363, est *Biourge* (*Jehan de Biourge*) (2). C'était vraisemblablement un *Bituriges* (les Rois du Monde), comme Bourges, chef-lieu du Cher. De petites tribus gauloises, infimes, portaient parfois des noms qui ne sont parvenus jusqu'à nous que très accidentellement, par la toponymie; par exemple, un *Artigeni* « les Fils de l'Ours » a donné un nom de lieu en Provence (3).

PAUL MARCHOT.

Post-Scriptum. — Dans le deuxième fascicule des *Noms de lieu*, qui vient de paraître, Longnon, aux n^es 1157-1160, tire le suff. *-aus*, en tant que suffixe de noms de région seulement (*Vimeu, Talou, Hainaut*, etc.), du germanique (cf. *Chamavus, Batavus*, etc.). Cette thèse, assez inattendue de la part de Longnon, qui a admis ailleurs des formations gallo-romaines en *-avus* avec des *cognomina*, des formations avec noms propres de l'ordre topographique et noms communs de végétaux, doit être rejetée Précisément, les noms de ces régions (*pagi* francs) se trouvant en bordure de la frontière linguistique germanique sont, dans les langues germaniques, formés avec un ancien mot *gouwi*, qui veut dire « contrée, région » : ainsi, pour Hainaut, on a en flam. *Henegouw*, en all. *Hennegau*, ce qui serait incompréhensible, si *-avus* était germanique dans des noms comme *pagus Haginaus*.

P. M

(1) *Urbia*, l'Orge, dans Grégoire de Tours, HOLDER, *op. cit.*, III, 36.

(2) GOFFINET, *Cartul. de l'abbaye d'Orval*, 696.

(3) DOTTIN, *La langue gauloise*, 88.

Etymologies wallonnes et françaises

(suite et fin).

Gaumais handē.

Ce mot, qui ne s'emploie guère qu'au pluriel, désigne sur la Semois supérieure, notamment à Tintigny, « les linges des enfants au maillot et, rarement, par extension, tous autres linges et vêtements : *alez r'cude lès handēs*, allez recueillir le linge qu'on a mis à sécher ; *il è co mins sès bons handēs*, il a encore mis ses bons vêtements » (1). J'ai noté *andēs* « habits » à Alle-sur-Semois. Labourasse donne le meusien « *andie*, linge d'enfant, lange », et Jaclot le messin « *handée*, chiffon ». On ne trouve nulle part l'explication de ce mot, qui est un diminutif en -ellum. L'aspirée initiale, caduque dans certaines régions, atteste une origine germanique, de même d'ailleurs que l'habitat du mot. Dès lors, le radical ne peut être que l'all. hemd (chemise), ancien frison *hamede*, dérivé de l'anc. h. all. hamo (enveloppe) (2).

W. horon.

D'après les dictionnaires liégeois (Cambresier, Remacle, Hubert, Forir, Duvivier), *horon* signifie « madrier, planche épaisse de chêne ». A Malmedy, Stavelot, Trembleur, Neuville-sous-Huy, etc., on entend par là une « dosse, la première et la dernière planche d'un tronc qu'on refend » ; tel est aussi le sens que j'ai noté près de Houffa-

---

(1) Ed. Liégeois, in BSW 37, p. 337. Voy. aussi Brunea, *Enquête*, I, 527.

(2) On sait d'autre part que le bas all. *ham-*, *hamel* « arrière-faix » a donné le liég. *ham'lète* « coiffe que certains enfants portent à leur naissance » ; cf. G., I, 270, 357, II, 604 ; et surtout Behrens, *Beiträge*, p. 129.

lize [1], où l'on prononce *choron*. Enfin, d'autres auteurs (Lobet, Body, Rouveroy) donnent les deux acceptions. Pour G., I, 305, *horon* appartiendrait à la même famille que le terme de batellerie *hore* (= fr. *écore*, de l'anglo-saxon *score*). Sans doute, l'ancien liégeois *xhorron* et l'ard. *choron* postulent un primitif ayant *se-* à l'initiale; mais la suggestion de G. paraît des plus contestables. Je préfère invoquer un type *ex-cor-onem, dérivé du lat. cor « cœur », à l'aide du suffixe diminutif *-on* [2]. Un *horon*, c'est, suivant le point de vue, ou bien la croûte, la partie extérieure détachée du tronc, de façon qu'il reste l'intérieur ou cœur de l'arbre (une dosse), ou bien une partie tirée de ce cœur même (un madrier). Ainsi s'expliquerait l'hésitation entre les deux acceptions traditionnelles.

Liég. hoûr, anc. fr. heulle.

A côté du liég. *hoûr*, nam. *oûr*, m., « tréteau de scieur de long, etc. », dont l'origine n'a rien de mystérieux [3], on connaît à Liège un autre mot *hoûr*, m., « dos (d'un couteau) », que l'on n'a pas encore éclairci jusqu'à présent. G., I, 312, le rapproche de l'anc. fr. *hoole*, qui a le même sens, et du w. *hour'lè* « talus ». Ce dernier n'a rien à voir ici [4], mais l'autre indication est à retenir. Du mot ancien français nous avons trois formes différentes : « le *hule* d'un coutel » dans le *Ménagier*; « le *heulle* d'une hache » en 1395; « le *hoole* d'un coustel » en 1426 [5]. Ces textes du moyen âge doivent avoir mieux gardé le type primitif que le dialecte moderne; je tiens donc *hoûr* pour une altéra-

---

[1] A Bonnerue et à Buret. La première planche après le *choron* s'appelle *li vwèzine*, puis viennent *lès planteches dè mètun*. A Cherain, on prononce aussi *choron*. A Laroche *horon*.

[2] Pour le radical, comp. l'anc. fr. *coral* « cœur de chêne » : w. *corà*, t. de houill., « bois de renfort placé dans certains boisages » (à Seraing; cf. Body, *Voc. des charrons*, v° *àbon*). — Pour le suffixe, comp. le w. et anc. fr. *coron* (bout), dérivé de l'anc. fr. *cor*, *corn*, w. *cwèr*, lat. cornu. — A Halleux (d'après Body, *ibid.*, v° *horon*), on dit *horion*, avec un suffixe *-ion*, fr. *-illon* ; voy. ci-dessus une note à l'art. *cakèdò*.

[3] C'est le fr. *hourd*, d'origine germanique ; voy. le *Dict. général*.

[4] Sur *hour'lè*, voy. mon article dans *Romania*, t. XLV (1919), p. 181-189.

[5] Voy. Godefroy, v° *heulle*. Diez, Körting, Meyer-Lübke n'en parlent pas.

tion de **hoûl* (1). Or Schuermans enregistre le flamand *hoesel*, m., « dos d'un couteau » (2), qui serait, d'après lui, le même mot que *houdsel*. Aux germanistes de nous dire s'il a raison. Quoi qu'il en soit, le flamand *hoesel* (prononcé *hoûs'l*) rend un compte parfait de l'anc. fr. *hule*, etc., et, partant, du mot liégeois.

Liég. mayetè.

G., I, 243, se contente d'enregistrer *grimaieté* « bigarré », où il soupçonne la présence de *gris;* mais on cherche vainement, dans son dictionnaire et dans ceux de Forir, de Hubert, etc., un article *mayeté*. Il faut écrire *gris mayeté*, de même que *neûr mayeté*, *bleû mayeté*, *rodje mayeté* « [pigeon] gris, ou noir, ou bleu, ou rouge brun, présentant un mélange de teintes claires et foncées » (3). D'après Forir, *mayeter* signifie « mailleter, marteler »; mais ce verbe doit être mis hors cause. Il est sûr que nous avons ici affaire à la forme wallonne de l'anc. fr. *maillenter* « tacher, souiller », lat. *maculentare. Le sens propre de *mäyeté* est donc « tacheté, tiqueté ». Pour la syncope de la protonique non initiale, comparez *dital'té* (anc. fr. *destalenté*); *spaw'ter* « épouvanter »; *apäh'ter* (anc. fr. *apaisanter*) « apaiser »; *flam'ter* (*flamanter, baragouiner en flamand), *fièm'ter* (Blegny-Trembleur) « tailler au *fièr'mint* (courbet) ».

Liég. prèhale

D'après G., II, 255, le liég. *prèhale*, *prihèle* (4), *prihyèle*, dérive de *pris* (= caillé). La phonétique contredit cette assertion : on aurait eu **prèzale*, **prizale*, comme on a *prèzeûre*, *prizeûre* « présure ». Au reste, il suffira de compléter les données de G. pour que l'étymologie se dégage d'elle-même.

---

(1) Comparez *pâhûle* (Liège) = *pâhûre* (Huy) « paisible ».

(2) De même De Bo donne *hoesel*, *oesel* (en Flandre française -z-).

(3) J. Defrecheux *Voc. des noms w. d'animaux*, v° colon. — On dit aussi *tot mayeté* « tout tiqueté ».

(4) G. écrit à tort *prihèle*. Si cette forme existe, ce ne peut être que par une fausse analogie avec *prihon* : prison.

Outre les trois formes susdites, dont les deux dernières surtout existent avec le sens de « fromager » à Liège, Visé, Verviers, Thimister-Clermont (BD., 1910, p. 52, 55), il faut considérer : *prèhyale* (Faymonville), *prèyale* (Malmedy, Stavelot) « cuvelle » (1); *prèhale* (Huy), t. de vigneron « récipient avec trous qu'on place au-dessus du pressoir » ; *prèchale* (Awenne), *prihyèle* (Thimister) « presse pour extraire le jus des fruits dont on fait le cidre, le vinaigre et le poiré » (2). Cette dernière acception éclaire suffisamment l'origine de notre mot : une *prèhale*, c'est tout d'abord un instrument pour pressurer les fruits ou le fromage (3); c'est ensuite le récipient de la presse, et enfin une sorte de cuvelle.

On objectera que le diminutif de *presse* serait **prèssale*. Cela est vrai ou du moins vraisemblable (4). Mais, en tenant compte surtout de *prèhyale*, qui est assurément la forme la plus ancienne, nous pouvons invoquer un type latin *pressia, qui lève toute difficulté (5).

Normalement le groupe *-hy-* devient *ch* au sud et perd son élément palatal *y* en liégeois-verviétois (6) : *prèhyale*, *prihyèle* se réduisent ainsi à *prèhale*, *prihèle*. Reste la singularité de *prihyèle*. Je crois que cette forme provient de *prèhyale*, dont la finale s'est modifiée sous l'influence de

---

(1) Villers écrit *prèale* (G., II, 255); mais on prononce *prèyale*. La chute de *h* est remarquable.

(2) La quantité pressée s'appelle la *prèch'léye* à Awenne.

(3) On peut comparer Meyer-Lübke, n° 3057. Je ne sais d'où cet auteur a pris le w. *frehal* (!), qu'il rattache au lat *fiscella* « fromager », anc. fr. *feisselle*. Il y a sans doute erreur de lecture pour *prehal*, c'est-à-dire *prèhale*.

(4) Le wallon présente toutefois des exemples curieux de *ss* traité comme *ssy*. Tels ces diminutifs de *bosse* et de *fosse* : *bochale* (Awenne) « avoine dressée et liée à la tête seulement » [*bossale* à Marche-en-Famenne]; — *fohale* (G., II 526) « partie creuse d'une ondulation de terrain » [*fochale*, m. s., à Marche-en-Fam., tandis que *fossale* y signifie « fossette à la joue »]. En revanche *x* > *ss* dans : *assi*, *massale*, *passé*, *passon*, *tèsson* (axilem, maxillam, *paxellum, *paxonem, taxonem).

(5) Le type *pressia (presse, cohue) est dans Meyer-Lübke, n° 6743, pour expliquer l'italien *prescia*. Comp. *crassia (graisse) = w. *crâhe ;* *grossia : anc. fr. *groisse ;* *latia : anc. fr. *laise ;* *spissia (anc. fr. espeisse) = w. *spèhe* (Stavelot) « épaisseur d'un bois, fourré », d'où le nom de famille *Delsupexhe*.

(6) Voy. ci-après l'article *wahète*.

hyèle (écuelle); la protonique à son tour sera devenue *i* par dissimilation et aussi sous l'influence de *pris* (comp. *prèzeûre : prizeûre*).

W. sot-dwèrmant « loir ».

G., II, 377, note laconiquement « *sot-doirmant :* loir, à Liège et à Namur », comme si le mot s'expliquait assez de lui-même (1). La *Faune wallonne* de J. Defrecheux dit bien que le loir s'engourdit pendant l'hiver et que de là vient le nom wallon de cet animal ; mais on peut se demander pourquoi une telle particularité lui vaut l'épithète de *sot*. En réalité, et cela mérite d'être remarqué, *sŏ* est altéré de *sĕ* et représente le fr. *sept*. On sait combien fut populaire au moyen âge la merveilleuse aventure des « Sept Dormants », de ces jeunes gens d'Éphèse, qui, arrêtés au IIIe siècle comme chrétiens, réussirent à se réfugier dans une caverne, où ils s'endormirent pour ne se réveiller que deux siècles plus tard. Un souvenir de la légende pieuse a survécu dans l'all. *Siebenschläfer* et le néerl. *zevenslaper*, qui désignent proprement « un des sept dormants », puis, au figuré, « un grand dormeur », et enfin « un loir ». Le w. *so-dwèrmant* n'a conservé que cette dernière signification, le terme s'étant altéré chez nous par étymologie populaire et aussi par dissimilation. On a dit d'abord *sèt' dwèrmants*, puis, comme dans d'autres composés traditionnels (2), le *t'* s'est amuï; enfin la voyelle *è* de la syllabe initiale est devenue *o*, comme dans *sersai* (Lobet, p. 534) = *sorsai* (Hubert) « halo (de la lune) », que nous écrirons *cèrcè*, *çorcè* (= cerceau, lat. circellus); *sèrdjant* = *sordjant* « sergent »; *Diè-wãde* = *Dio-wãde* « Dieu (vous) garde! » (G., I, 254); *anè* (Malmedy) = *ènè* (Faymonville) = *onè* (Liège) « anneau »; **sèlogne* = *sologne* (Liège) « chéli-

(1) Le loir s'appelle *so-dwèrmant* (à Liège; *-ont* à Huy); *so-dwarmant* à Wavre, Namur, Dorinne (Pirsoul donne le nam. *sordwarmant*, forme peu sûre); *son-dwarmant* à Stave, Alle-sur-Semois; *sou-dormant* à Neufchâteau; *lou-dormant* à Virton; *rat bridè* à Charleroi, Thuin. Cf. Rolland, *Faune pop. de la France*, VII, p. 94.

(2) Comp. *ès sè-fau* « aux sept hêtres » (l. d. de Neuville-en-Condroz); *abarin* (t. de houill., proprement *n'abat' rin* (BD., 1914-1919, p. 68).

doine » ; etc. Le changement inverse est du reste tout aussi fréquent : *sofoker*, *sèfoker* « suffoquer » ; *Tchodôre*, *Tchèdôre* « Théodore » ; *èstèner* « étonner » ; *pèturon* « potiron » ; *popioûle* (à Liège, comme les mots précédents) = *pèpioûle* (Sprimont) « têtard », proprement « petite *pope* ou poupée » ; *corwèye* (liég.) = *kèrwèye* (Esneux) « corvée » ; *pèrlôdje* (liég.) « chaire de vérité (lat. prologium), etc.

W. totènaveute, tanawète, etc.

G., II, 456, laisse inexpliquée cette expression singulière, dont il cite quatre formes avec trois sens différents. Voici, là-dessus, le résumé de ce que j'ai recueilli dans nos dialectes. Le chiffre qui suit la localité renvoie au tableau des significations.

Formes dialectales. — A) *totènawète* Jodoigne 4 ; *totanawète* nam. (G.) 1, 3 ; *t'tanawète* Sainte-Marie-Geest lez-Jodoigne 3 ; *d(i) tènawète* [1] en Famenne, Beauraing, Namur (Wérotte, p. xxx), Neuville-sous-Huy 1 ; *d(i) tanawète* Awenne 1 ; *tènawète* Marche-en-Famenne, Ben-Ahin, Andenne, Ciney, Fosse-la-Ville, Farciennes 1 : *tanawète* Namur (Pirsoul), Bande, Vonêche, Florenville, Amberloup, Jodoigne, Gougnies 1 ; *tanawè* Bouffioulx 1.

B) *totènavète* Robertville 2, Faymonville 3, Liège 5 [2] : *tot'naveûte* Liège (Remacle, 2e éd., v° *naveûtt*) 3, 5 ; *tot'navûte* Liège ? (G.) 1, 3 ; *totènavite* Stavelot, Malmedy, Cherain 3 ; *tot'navite* Stavelot, Vielsalm, Bovigny 3 ; *tot'navute* Villers-Ste-Gertrude 3.

Significations : 1. parfois, de temps en temps (sens le plus usité avec le 3e) ; — 2. à l'improviste (relevé seulement à Robertville lez-Malmedy : *i-acora totènavite ; totènavite i vĕv*, il accourut, il vint à l'improviste ; — 3. tantôt (dans l'avenir), un de ces jours, d'un moment à l'autre, dans un certain temps (plus indéterminé que quand on dit *tot răde*) ; — 4. tantôt (dans le passé), il y a un

---

[1] La syllabe *tot* (tout) perd sa voyelle après syllabe masculine et devient *t't-* ; de là, par confusion avec *di* (de), *t'tanawète* s'est corrompu en *di tanawète* après syllabe féminine ; par exemple à Awenne : *i vint t'tanawète ; glignè l'oûy di tanawète* (il vient parfois ; cligner l'œil de temps en temps) ; et en namurois : *dire di tènawète one pâtèr*. Des auteurs liégeois ont rarement usé de la locution namuroise qu'ils écrivent *di tène awète* (= « de temps en temps ») ; mais en réalité elle n'est pas liégeoise.

[2] D'après Hubert, *Dict.*, v° *navett*, et l'archaïsant G. Magnée (*Annuaire Soc. Litt. wall.*, 3, p. 122), lequel écrit aussi *totènaveute* (BSW, 27, p. 46).

instant (seulement à Jodoigne, dans une pièce d'Edm. Etienne : *nos dijin' totènawète...* « nous disions tout à l'heure... » ; BWS, 35, p. 223); — 5. toutefois, néanmoins (seulement dans le groupe B et d'après les dictionnaires liégeois de Remacle et de Hubert; sens disparu aujourd'hui avec l'expression elle-même).

Cette diversité sémantique, on le voit, est presque aussi compliquée que les variations phonétiques de cette curieuse locution. Essayons de nous retrouver dans ce dédale. Le type le mieux conservé, à mes yeux, c'est le *totènawète* de Jodoigne, qu'il faut décomposer en *tot-èn-awète*. J'y vois le représentant dialectal d'un anc. fr. **tot en aoite*, expression qu'on n'a pas encore rencontrée dans les textes du moyen âge et qui devait signifier « tout de surcroît ». J'ai montré ailleurs (*Bull. du Dict. wallon*, 1912, p. 56) que le w. *rawète* « surcroît, petit supplément gratuit de marchandise » vient du latin *re-adaucta et que le simple adauctа survit dans le namurois *d'awète* « de surcroît ». Nous avons ici, dans une locution de frappe originale, une autre survivance de l'anc. fr. *aoite*, *avoite* « augmentation », participe féminin du verbe *aoire* (*adaugĕre).

D'après des renseignements encore très incomplets, notre expression n'est connue que dans une grande partie de la moitié orientale de la Wallonie. La limite qu'on peut tracer provisoirement serait une ligne partant des environs de Wavre, écornant légèrement le Hainaut (Farciennes, Bouffioulx, Gougnies), sautant à Beauraing-Vonêche (au sud de Dinant), puis à Florenville.

Les deux groupes présentent des altérations distinctes. Le groupe A altère surtout la syllabe initiale *tot*, qui se réduit à *t't* et même au simple *t* final (1); mais la tonique *-wète* se conserve remarquablement intacte (2). Au contraire le groupe B — comprenant à l'extrême nord-est une bande limitée à peu près par Liège, Villers-Sainte-Gertrude, Cherain, Bovigny, Vielsalm et Malmedy — respecte

(1) Sur la corruption *d(i)t-*, voyez l'avant-dernière note. — A la deuxième syllabe, certaines formes ont *a* au lieu de *è*; sur le traitement du lat. *in* prép. ou préfixe, on peut voir Grignard, *Phonét. de l'ouest-wallon*, § 36 (BSW, t. 50, p. 417).

(2) Sauf à Bouffioulx : *tanawè in côp* « de temps en temps un coup », d'après Grignard, *op. cit.*, § 131.

le premier élément et même en général le second (1); mais partout le troisième élément devient méconnaissable : *w*, si bien conservé dans *rawète*, passe à *v* (2) et la voyelle *è* se dégrade en *i*, *eu*, *eû*, *u*, *ù* sous certaines influences analogiques (3); *è* ne subsiste que sur deux points de la frontière linguistique à l'est de Malmedy.

A première vue, la filiation sémantique offre bien des obscurités. Comment rattacher à l'étymologie proposée les sens énumérés ci-dessus? En fait, ce n'est pas l'expression isolée « de surcroît » qui, par un processus logique et indépendant, a engendré ces diverses significations; c'est le contexte de la phrase qui *paraît* la revêtir d'acceptions apparemment si peu conciliables. Ce que l'on vous donne de surcroît, on ne vous le doit pas et proprement vous ne l'attendez pas. De là : il vient nous voir de surcroît (= en plus des visites convenues, quand on ne l'attend pas) a pu signifier « parfois, de temps en temps » (sens 1), ou « à l'improviste » (sens 2, rare). De même : je viendrai vous voir de surcroît (= quand vous ne vous y attendrez pas) a pu signifier « un de ces jours » (sens 3). Si cette analyse paraît subtile, voici une autre raison : l'ellipse. L'expression complète est « par surcroît une fois (ou certaines fois) »; ainsi *tanawè on côp*, à Bouffioulx; *tanawète (èt) dès côps qu'i-gn-a*, à Jodoigne. Dans l'usage courant, on supprime les derniers mots, en réalité les plus significatifs, et le sens assez pauvre de *tanawète* s'enrichit de ce qu'on sous-entend. Le sens 4 résulte évidemment d'une confusion formelle avec *nawère* « naguère » (4). Enfin, dans la phrase : il

---

(1) La syncope de la protonique non initiale, qui réduit *totè* à *tot'* est ici normale; comparez nam. *bolèdji*, *tchèrpèti* = liég. *bol'dji*, *tchèp'ti*, fr. boulanger, charpentier.

(2) Probablement sous l'influence de *navette*. On a perdu de vue la parenté de *rawète* et de *tot-èn-awète*. Comparez malm. *awir*, *a l'awir* = liég. *aweûr* (*agurium, heur), *a l'avir* (au petit bonheur).

(3) Notamment *vite* a déteint sur *tot'navite*, et *rèvute* « laps de temps » (à Villers-Sainte-Gertrude) sur *tot'navute*.

(4) A Viesville, au nord-ouest de Charleroi, *tènawère* signifie « naguère » (d'après M. Oscar Pecqueur); ici le croisement a dénaturé la forme autant que le sens; je n'en ai pas fait état ci-dessus, parce que notre expression, dont il ne reste qu'un débris (*tè-*) est sûrement importée de l'est. Je relève encore dans un texte de Malmedy ce curieux exemple : *il avéve bin l' dotance*

se peut que vous n'ayez rien à craindre, par surcroît prenez vos précautions, *çoula s'pout, tot'naveûte loukiz a vos* (1), on voit qu'un « toutefois » est sous-entendu entre les deux propositions. Le sens propre de *tot'naveûte* s'étant oblitéré, on a pris cette expression pour un synonyme de « toutefois ».

Liég. wadje, watche.

Ce mot désigne la bretelle ou bricole servant à soutenir les bras d'une brouette ou d'une civière; les deux bouts ont une ouverture par où passe l'extrémité de chaque bras du véhicule : *li watche èst trop streûte, èle mi côpe lès spales.* Certains, comme Forir, le font du masculin, sans doute sous l'influence de l'homophone *wadje* « gage ». G., II, 474, qui le donne au pluriel, suggère la comparaison avec l'all. *wage* « balance ».

Dans une enquête sur le langage du houilleur à Seraing, j'ai relevé ce qui suit : la *burtèle dè hèrtcheû â batch*, bretelle ou harnachement du hercheur-bac, est formée de deux bandes de forte toile, *lès watches dèl burtèle*, qui se placent sur les épaules et passent sous les bras; sur le bas des reins, les *watches* se réunissent à une *manote* (« menotte » ou poignée de fer) qui porte un crochet (2). Je crois que le langage archaïque de nos houilleurs a conservé le sens premier du mot et je définirai *wadje* ou, comme on prononce, *watche* : large bande de très forte toile, servant notamment à faire la bretelle du hercheur, du porteur de civière, du conducteur de brouette, ou même le licou d'un cheval.

Partant de là, on s'adressera au radical germanique wad-, dont le sens primitif est « tissu », d'où : « vêtement, lien, câble », etc. (3); comparez l'all. archaïque *wat*, f., pièce d'habillement (anc. saxon *wàd*; anc. et moy. h. all.

---

qu'tot-èn-awère il aleve nos qwiter (*Armonac do l' Saméne*, 1889, p. 60); ici le croisement affecte seulement la forme; le sens reste : « bientôt, un de ces jours » (sens 3).

(1) Exemple donné par Remacle, *Dict. wallon*, 2e éd., v° *naveûtl*.

(2) Voyez la figure dans le *Bull. du Dict. wallon*, 1914, p. 82.

(3) Je dois cette suggestion à l'obligeance de M. J. Vercoullie.

wât); et le néerl. *gewaad* vêtement, *lijnwaad* linge, *lijkwade* linceul (1). Le w. *wadje* s'expliquerait par un diminutif flamand **wadje* signifiant « petite pièce de tissu ». De même le w. *bodje* vient du fl. *beukje*; le w. *bondje*, rouchi *bonge*, botte, faisceau, du fl. *bondje* (2); le nam. *deùtche* (G., I, 165), du fl. *duitje*; etc.

Anc. fr. wage, waghe.

Dans son *Glossaire des poésies de Froissart*, Scheler note trois exemples de *wages*, s. f. pl., cité parmi les pièces d'habillement que mettent les bergers : « solers takenés..., wans, *wages*, chaperons petis » (3). « Je ne saurais, ajoute-t-il, en préciser le sens; peut-être sont-ce des hauts-de-chausse, des houseaux, lesquels mots ne paraissent pas dans les passages cités ». Dans une énumération analogue, une scène pastorale du xve siècle, d'origine liégeoise, que M. Cohen a éditée récemment, contient le mot *waghe*, que l'éditeur interprète par « haut-de-chausse » (4). Je crois, pour ma part, qu'il s'agit plutôt de houseaux.

On trouve en moyen néerlandais *waggen* « perones, fasciae, fr. guettres » (Plantin); *wagge* « tibiale, pero » (*Dict. teutonicum*, Antverpiae, 1667); et, dans les dialectes modernes d'Anvers et du Brabant : *wag*, *wagge* « overkous, slofkous, fr. guêtre » (Schuermans). L'anc. fr. *wag(h)e*, qui se prononçait sans doute *wague* et qui ne se rencontre que dans de rares textes de nos provinces wallonnes, provient manifestement de cette source thioise. Il a laissé en Ardenne française le diminutif *wagates* [= *waguettes], s. f. pl., « sorte de jambières dont se servent les ouvriers ardoisiers » (5). — Il résulte de là que l'anc. fr. *wag(h)e* n'a rien de commun avec le liég. *wadje* dont il est question ci-dessus.

---

(1) Voy. Weigand, WAT; Franck-van Wyk, GEWAAD.

(2) BEHRENS, *Beiträge*, p. 27. Sur *bodje*, voy. *Romania*, XLVII (1921), p. 550.

(3) II, 319, 28. — Godefroy donne les deux autres passages et traduit sans hésitation : « haut de chausse, houseau ».

(4) *Mystères et Moralités du ms 617 de Chantilly* (Champion, 1920, p. 87).

(5) BRUNEAU, *Étude phonétique des patois d'Ardenne*, p. 104.

W. wahète (Verviers, Malmedy).

La variole s'appelle à Liège *lès pŏkes* (« poches, ampoules ») ou *pokètes* ; à Namur *plokes* ou *plokètes* (avec *l* épenthétique). Près de la frontière allemande, cette maladie porte un nom qui n'a pas encore reçu d'explication : *lès wahètes*, Malmedy : Villers, 1793 ; G., II, 475 ; Verviers : Lobet (1) ; *wahyètes*, Francorchamps, Vielsalm ; *wachètes*, Bovigny, Lutrebois, Sibret, Wardin lez-Bastogne (2) ; *wèhyotes*, Faymonville : *aveùr lès wèhyotes* « avoir la petite vérole », *mète lès wèhyotes* « vacciner » ; une *wèhyote*, c'est un bouton, une petite pustule arrondie (J. Bastin, *Voc. de Faym.*).

De ces quatre formes, la dernière se rapproche le plus du radical primitif. Nous y reconnaissons en effet le lat. pop. *vessica, d'où le fr. *vessie*, malmédien *vèhie* (le liég. *vèssèye* est emprunté du fr.). Le diminutif **vèhyète*, *-ote* (= anc. fr. *vesciette* : pustella) a subi le changement de *v* initial en *w* (3). Le groupe *-hy-* devient normalement *ch* au sud ; il se réduit à *h* en verviétois (comp. *d'hinde à* côté de *d'hyinde* et voy. l'art. *prèhale*). Quant à l'altération de la protonique *è* en *a*, les exemples abondent.

Une *wahète*, c'est donc une vésicule, une « petite vessie ». Au pluriel, c'est la petite vérole qui, en meusien, s'appelle de même *les vissies*, alors que chez nous le terme roman a presque partout cédé devant *poke*, d'origine germanique.

Anc. w. waneal (!), crait (!), etc.

Le glossaire de l'ancien Métier des Drapiers liégeois, par Bormans, a l'article suivant, qui renferme autant d'erreurs que de mots (4) :

---

(1) Forir donne aussi ce mot qui, toutefois, est inconnu à Liège.

(2) Entendu à Bovigny : *lès neûres wachètes* « variole hémorragique », *lès ptokes d'ewe* ou *di tchin* « varicelle » ; et à Wardin : *lès wachètes di tchin, c'èst dès p'tits botons qu' lès-èfants atrapant co bin sovint*, sans doute une sorte d'urticaire boutonneux.

(3) Comp. le liég. *vapeûr* ou *wapeûr* ; *vahè* ou *wahè* (vascellum) « cercueil », et voy. l'article suivant.

(4) BSW, 9, p. 294. Voyez aussi G., II, 571, v° *craitz*. Godefroy, v° *waneal*, reproduit l'article de Bormans en supprimant les deux points d'interrogation.

wanealx de craitz, s. m.? (Suranné.) Suint, laine graisseuse du dos du mouton, et qui attire les mites? (Charte des Drapiers, de 1527, dans le *Recueil des Chartes et Privilèges des Métiers de Liége*, t. I, p. 232).

Au texte de la Charte de 1527 (1), comparons une formule analogue qui apparaît un peu plus tard, dans les Articles additionnels de 1542 (p. 245 du même *Recueil*). Il s'agit de « fausse draperie » ou de drap fabriqué sans avoir observé les règlements :

1527 : que personne ne présume doresnavant faire draps de laine de deux foixhes *de Retondeur, de wanealx* de craitz, de flockons, de noppes, de retaillons, ne d'autres laines deserables...	1542 : [ces draps] se deveront faire de bonnes et loyales laines et étoffes sans aucune falcité, comme de laines de deux forches de traits de flockons, noppes et retaillons, ne autres laines deserables...

Les mots en italique manquent dans la seconde colonne : cette omission, fortuite ou voulue, est suggestive, comme on le verra. De plus, nous n'aurons pas à tenir compte de la ponctuation fantaisiste des deux textes.

Les règlements défendent d'user de déchets de toute espèce dans la fabrication du drap. *Flocons, nopes, retaillons* se comprennent d'emblée (2); mais la détermination des autres matières prohibées ne va pas sans peine.

1. Que veut dire *laine de deux foixhes (forches)?* Le liégeois (è)*fwèhes* répond au fr. *forces*, lat. forfices. D'après Bormans, p. 259, les *efoixhes* désignent « les grands ciseaux avec lesquels on tond les draps », ce qui est vrai, mais incomplet; il se demande si *laine de deux foixhes de retondeur* (sic) signifie : « laine restée dans les ciseaux du retondeur à la deuxième tonte [du drap] ». Pour moi, dans les textes de 1527 et 1542, il faut mettre une virgule après *foixhes* ou *forches*, et comprendre qu'il s'agit des « ciseaux à tondre *les moutons* ». La bonne laine est fournie par la tonte des moutons qui se fait au printemps. L'expression singulière *laine de deux foixhes* désigne apparemment la

(1) On ne connaît cette charte que par le très médiocre *Recueil* de 1730, qui fourmille de fautes. Sur la façon dont il fut composé, on peut voir BSW, 5, p. 461.

(2) Voy. Bormans, *l. c.*, p. 263, 275, 284; *nope* est dans le *Dict. général*.

laine obtenue par une deuxième tonte pratiquée en été. De fait, au dire de Bormans lui-même (p. 141), on ne pouvait employer que pour faire des étoffes de doublure (1) ou des draps de lit, la laine, trop courte, des moutons tondus entre le 1er juin et le 1er octobre ou fête de saint Remy (2); le mouton ainsi tondu s'appelait *tozê* : agneau, jeune brebis de l'année (3). Je signale, à ce propos, l'article *sourtonture* de Godefroy, dont la définition : « les extrémités les moins fines des toisons » paraît suspecte. Godefroy cite notamment un texte de 1377 où l'on parle de « *seurtonture d'aignelins* et autres mauvaises matières [à faire draps] ». Logiquement, *surtonture* doit désigner le produit de la « surtonte » ou tonte supplémentaire de l'année. Ce serait, dès lors, l'équivalent de notre « laine de deux forces ».

2. Les mots *de Retondeur, de wanealx* doivent se lire, en supprimant la virgule : *de retondeures de wavealx*. Ce dernier est une variante de *walheweal* (1437 : BSW., 6, II, p. 113), *waulweal* (J. de Stavelot, p. 495), *veleweal* (J. d'Outrem., IV, 52) et autres formes wallonnes de l'anc. fr. *veluel* (lat. *villutellum « velours »), qu'on trouvera dans Godefroy, v° VELVEL. Bormans (4) a cru que *retondeur* désigne ici « l'ouvrier qui retond ». En réalité, ce mot est du féminin pluriel et désigne « les poils que l'on (re)tond sur le drap ». Le règlement défend de faire du drap « de (re)tondures de velours » (5). Notez qu'ici, comme souvent en wallon, le préfixe *re-* n'a pas de valeur sensible.

---

(1) Ceci peut expliquer l'article de Godefroy : « *touset*, sorte d'étoffe (une hupplande fource de touzez : 1453, Tournai) ».

(2) La même défense existait ailleurs. Du Cange, v° TONDERO, cite ce texte d'Abbeville (omis par Godefroy) : « que nuls ne puist drapper de gratuse ne de pelich fait depuis Tondisons jusques a le S. Remy ».

(3) Bormans, p. 292, v° *tosai* ; voy. aussi *agnelin*, p. 240, et dans Godefroy. Le w. *tozê* (lat. *tonsellum) signifie proprement « petit [mouton] tondu ». Comparez l'anc. fr. *tousel* « jouvenceau », *touse* « jeune fille ». Meyer-Lübke, n° 8785, dit que l'on ignore la raison de cet emploi de *tonsus*. Le w. *tozê*, dont il ne fait pas mention, ne résout-il pas la difficulté ? *Touse* aurait désigné d'abord une « brebis tondue », puis, comme terme d'amitié, une jeune fille. Comp. Meyer-Lübke, n° 2256.

(4) Suivi par Godefroy, v° RETONDEUR.

(5) Comparez, dans le même sens, l'anc. fr. *tondures de drap* (1588), dans Godefroy, et, pour la forme liégeoise : *djondeûre, pondeûre* « jointure, piqûre » (de *djonde, ponde* : joindre, poindre). Notre mot se retrouve dans la charte

3. Le lecteur aura déjà corrigé de lui-même *craitz* (1) en *traitz*, d'après le texte de 1542, qu'il faut ponctuer ainsi : « forches, de traits, de... ». Il va de soi que *de traitz* est indépendant de *wavealx*. On défend de faire du *drap de traits*, c'est-à-dire « de bouts tirés ou ploqués » (cf. Bormans, p. 292). *Traits* est synonyme de *bouts*, *queues* ou *pennes* « déchets de la chaîne ou de la rame » (2); toutefois, on le rencontre rarement dans ce sens.

Reste l'expression « laines deserables », qui n'a pas encore été signalée. G., II, 582, explique l'anc. w. « playe deserauble » (3) par « desserrer ». On pourrait aussi, à la rigueur, y voir un dérivé de l'anc. fr. *desirer* (déchirer) ou encore de *deseuvrer* (dessevrer; comp. Bormans, p. 255); mais l'explication de G. se recommande par sa simplicité. Il s'agit en tout cas de laines qui peuvent se relâcher et se rompre trop facilement.

W. warbo.

G., II, 480, a l'article suivant :

warbau (man. gribouri : ver d'où vient le hanneton), nam. *waribau* (ver bouvier). Composé de *war* = *ver* (comp. *warglèse* : ver-

---

des Flockeniers en 1639 : « tous draps de laine, où y auroit chaines ou filets d'esse, des poillages, flockons plocus, des noppes [,] des *mains* [,] des *retondeurs*, des pillaines, des nokies,... » (*Recueil des chartes des Métiers*, II, 321) ; « [défense d'] emplir coussins d'ancienne [corr. aucunne] sorte [,] de poillages avec *mais* [,] de *Retondeurs de draps*, ou noppes ou nockes, pareillement de toutes telles denrées, comme d'oreilliers, tatelettes [corr. tikelettes?], ou semblables... » (*ibid.*, p. 324). Lire *retondeures*, comme *soyeures* (p. 321) : sciures. Quant à *mains*, *mais*, ce sont des graphies défectueuses pour *mahaing* défaut, tare, vice, liég. mod. *mèhin* (voy. God., v° MESHAIN; Bormans, in BSW, 9, p. 272).

(1) Scheler (ap. G., II, 571, n.) voudrait lire dans le texte de 1527 : *crais* (= graisse!) au lieu de *craitz*. Godefroy, qui cite ce texte, v° RETONDEUR, complique l'altération en transcrivant *croitz*.

(2) Voy. BORMANS, p. 242, 279, 282; et RENIER, *Histoire de l'Industrie drapière au pays de Liége*, p. 217. Ce dernier ouvrage, estimable à certains points de vue, ne nous a été d'aucune utilité dans notre examen critique. L'auteur se fait l'écho des explications fantaisistes de Bormans, notamment p. 230 et 242.

(3) Dans le Règlement de 1424 : « quiconques... quasserat gens à playe ovierte [ou] deserauble; lat. : laedet vulnere aperto seu aperibili » (Louvrex, I, 35). Godefroy, v° DESERABLE, ne cite que ce texte de J. de Stavelot, p. 530 : « et ly fisent une plaie deserable en la tieste ». Voyez aussi G., II, 580, *déférables* (lire : *deserables*).

glas) et de *bau* = *bœuf*? Ou modification de *vermau*, qui en rouchi et en picard signifie la même chose? [Note de Scheler : « Le thème *warb-* ne serait-il pas = *harb* = *scarb* (comp. escarbot) « ?]

D'après la *Faune wallonne* de J. Defrecheux, *warbô* désigne la larve de différents insectes et surtout celle du hanneton. En général, cependant, les campagnes des provinces de Brabant, de Namur et de Luxembourg réservent ce nom au ver bouvier ou larve de l'œstre des bovidés.

Les formes dialectales que nous avons recueillies sont assez nombreuses : *wèrbẽ̂* Faymonville; *-å̂* Érezée; *warbè* Malmedy (Scius); *-ẽ̂* Awenne; *-ô* Malmedy (Villers), Liège, Verviers, Heure-en-Famenne; *wârbô* Namur (Pirsoul), Jodoigne, Marilles, Noduwez; *waribô* Namur (G); *wèrabô* Bovigny; *warobia* Vonêche; *waraba* Lutrebois; *-ẽ̂* Oisy, Gros-Fays, Chairière, Alle-sur-Semois; *-ô* Neufchâteau, Léglise, Bertrix, Sainte-Marie-sur-Semois, Dorinne; *nwarabô* Etalle : influence de *noir* ou prosthèse de *(u)n*?

La charpente du mot est d'une constance remarquable; les variations vocaliques de l'initiale n'ont guère d'importance; celles de la tonique peuvent s'expliquer en général par l'influence de suffixes bien connus : -ellum (*-è*, *-ẽ̂*, *-ia*), -ald (*-ô*), -ard (*-å̂*), -aclum (*-a*).

Les conjectures étymologiques de G. et de Scheler ne supportent pas la discussion. Notre mot est d'origine germanique; on doit en effet s'adresser 1° à l'anglais *warble* (ver bouvier), qui a de multiples formes : *warblet*, *warback*, *warbie*, *warbeetle*, *warmul*, etc.; 2° à l'all. *werbel*, (*acker*)-*werbel* (taupe-grillon, courtilière).

Au surplus, le w. *warbô* a des affinités indéniables avec l'italien du Nord *barbel* (charançon) et avec le fr. dialectal *guéribé*, *garibet*, (*h*)*urebec*, *hubert*, *heurebeuf*, etc. [1],

[1] Voyez Ant. Thomas, *Mélanges*, p. 92; Godefroy : *heurebeuf* (*herboz*, en 1400, à Fribourg, = « ver bouvier »); Littré : *hubert*, *hurebec*, *urebec*. Comparez de plus : *garbon* (Rolland, *Faune pop.*, XIII, p. 179), qui désigne en Bigorre une larve qu'on trouve sur ou sous la peau des moutons; *barbon* (*ib.*, p. 113), courtilière, dép. de l'Allier; *varanbon* (*ib.*, p. 179), ver bouvier, env. d'Annecy; *véranbi* (*ib.*), id., env. de Belfort; *verblé* (*ib.*, p. 180), id., à Boulogne-sur-Mer et à Saint-Pol. Littré, *Suppl.*, donne le norm. *verbled* (larve du hanneton), qu'il explique par *ver* et *blé* (!), alors que c'est visiblement l'angl. *warblet* (ver bouvier). Ajoutez le vosgien *bénébâ* (ver bouvier : Hingre, *Voc. de la Bresse*).

désignant un insecte qui ronge la vigne, le peuplier, le bouleau, etc. Pour expliquer ces différents termes, M. Schuchardt [1] suppose un type germanique *werribel (= all. *werbel*), qui serait formé par croisement de l'all. *werre*, grillon, et *wiebel*, charançon. M. Schuchardt ne parle pas du groupe wallon dont nous nous occupons; cependant le type primitif s'y montre plus clairement que dans les autres dialectes français, où les altérations sont innombrables [2].

JEAN HAUST.

TABLE

1. *GABA et ses dérivés wallons *djêve*, *gawe*, *badjawe*. . 445
2. chestrolais *anêvè*, *dusnêvè*; gaumais *anâvèy*, *dènâvèy* . 447
3. liég. *bak'neûre*, fr. techn. *bacnure* 448
4. liég. *canabûse* 449
5. w. *cakèdo* et *heûpon* « gratte-cul » 449
6. malm. *dêve*, *dẽve* 450
7. fr. *s'ébrouer*, anc. fr. *esproher*, liég. *sprognî* 451
8. anc. fr. *gistel*; w. *custèl*, *cristal*; rouchi *aguistiller* . . 454
9. w. *gô*, *gôti*; gaum. *djô*, *djwôti*; fr. *mugot*, *mijoter* . . 456
10. liég. *gossê* 461
11. gaum. *handẽ* 649
12. w. *horon*. 649
13 liég. *hoûr*, anc. fr. *heulle* 650
14. liég. *mayeté*. 651
15. liég. *prèhate*. 651
16. w. *sot-dwèrmant* « loir » 653
17. w. *totènaveûte*, *tanawète*, etc. 654
18. liég. *wadje*, *watche* 657
19. anc. fr. *wage*, *waghe*. 658
20. w. *wahète* (Verviers, Malmedy) 659
21. anc. w. *waneal* (!), *crait* (!), etc. 659
22. w. *warbô*. 662

---

(1) *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXVI, 395; Ulrix, n° 2419.

(2) Je signale ici le w. *warbia* (Namur : G., II, 480), *wèrbia* (Huy) « lamprillon, petite lamproie », dont j'ignore l'origine. Serait-ce une altération de **wèrmia* (*vermellum)?

La tombe de Tauler

Les documents établissant que le Frère Johannes Tauler mourut en dehors de son couvent (1) seront peut-être récusés par quelques esprits sceptiques, du fait qu'ils sont de beaucoup postérieurs à cet événement (2). Pourtant l'imagination se complaît à se représenter le cortège funèbre des Pères Dominicains, drapés dans leurs amples chapes noires qui recouvrent le froc de bure blanche, conduisant leur frère à sa dernière demeure à travers les rues de Strasbourg. Des bords de l'Inn jusque tout près de la cathédrale, dont maître Gerlach (3) construisait alors le troisième étage de la tour, on aime à se figurer une foule disparate se pressant sur le passage des restes mortels de cet homme au verbe étrange. De son vivant, d'aucuns avaient ri de cet « illuminé »; à ceux-là mêmes il avait inspiré une crainte mystérieuse. Les autres, ses pénitents ou simplement des amis de Dieu, révéraient en lui l'apôtre de la vie intérieure et le fils privilégié du Très Haut. Tous s'accordaient aujourd'hui à proclamer que ce religieux était mort en odeur de sainteté, *cum fama sanctitatis*.

De tout cela l'histoire ne nous dit rien : elle nous affirme bien sobrement que Johannes Tauler fut enterré dans ce couvent, dont il avait répandu au loin la renommée par sa prédication, — sans s'en douter presque —, et dont il était la plus lumineuse illustration, — bien malgré lui. Déjà un

(1) Dans un pavillon, situé au fond du jardin des Dominicaines de Saint-Nicolas-aux-Ondes.

(2) Schilter (1632-1705), *Anmerkungen zu Königshofen*, p. 1149. — Seb. Mueg, *Collectaneen über die Strassburger Kirchen und Klöster*, fol. 77b (ce recueil a été détruit par l'incendie du 24 août 1870). Voyez Denifle, *Taulers Bekehrung*, p. 33.

(3) Son nom est cité en 1341 ; la plateforme fut achevée en 1365.

vent délétère de mondanité et de libertinage soufflait dans cette maison et ils étaient bien rares, sans doute, ceux qui eussent pu comprendre les aspirations et le langage du contemplatif et plus d'un haussait peut-être les épaules à ses paroles divines. Ils comprirent pourtant qu'ils devaient perpétuer le souvenir de celui dont la vogue temporaire n'avait pas manqué d'être profitable au couvent tout entier.

Ou bien est-ce à sa famille, qui vivait dans l'aisance, à ses pénitents, parmi lesquels on comptait le banquier R. Merswin, que revient l'honneur d'avoir eu la pieuse pensée de recouvrir d'une pierre tombale la fosse de l'humble fils de Dominique?

* * *

En tête de son étude sur Johannes Tauler de Strasbourg, Carl Schmidt (1) donna le premier une reproduction, imparfaite d'ailleurs, de cette pierre tombale. C'est une lithographie d'E. Simon de Strasbourg. L'historien y joignit une description sommaire et d'une exactitude peu rigoureuse (2).

Cette dalle funéraire avait, au reste, été mentionnée longtemps avant lui. La chronique strasbourgeoise de Jacques de Königshoven, éditée par Schilter en 1698, en parle en détail et donne une interprétation très correcte de l'épitaphe. « Johannes Tavlerus, y lit-on, est enterré au couvent des Dominicains entre la première classe et l'ancien Auditoire près de la porte de la classe opposée à l'Auditoire, sous une pierre..... (3) »

Ceux qui ont renseigné Quétif et Echard (4), *quidam nostri viri graves Argentinae anno 1714 agentes*, en connaissaient l'existence et l'avaient vue (*sic me monuerunt* ex visu), mais combien mal ils l'avaient observée!

---

(1) C. Schmidt, *Johannes Tauler von Strassburg*. Hamburg, Perthes, 1841. La lithographie est reproduite en plus foncé, sans indication de source, dans l'édition modernisée des *Sermons de Tauler* de W. Lehmann. Iena, 1913.

(2) *L. c.*, p. 63.

(3) Jacob von Königshoven, *Strassburger Chronicke*, 1698, p. 1119. « Johannes Tavlerus, ist begraben in dem Closter zu den Predigern | zwischen der ersten Classe und dem alten Auditorio an der Class-Thür gegen dem Auditorio über | unter einem Stein mit diesem Epitaphio : ... »

(4) *Scriptores Ord. Praedicat.*, 1719, I, p. 678.

Edel [1] enfin publia, en 1825, une monographie sur l'ancienne église des Dominicains, où il parle des vicissitudes de la pierre tombale; il en indique l'emplacement primitif dans le dallage du cloître à peu près dans les mêmes termes que Königshoven : « dans le cloître du couvent des Dominicains entre l'ancienne troisième classe du gymnase » (protestant) « et le petit auditoire », l'ancienne salle du chapitre. Vers l'an 1740, elle fut incrustée dans une muraille du « Grand Auditoire », bâti en 1590 sur l'emplacement de l'ancienne chapelle Sainte-Elisabeth au nord du chœur. C'est sans doute cette salle que les *viri graves* de Quétif et Echard parent du titre de *odeum templi* [2] ».

La pierre funéraire fut encore déplacée vers la fin du XVIIIe siècle : elle fut alors dressée dans le temple même et encastrée dans la paroi d'un des bas-côtés; à l'époque d'Edel elle se trouvait tout contre le monument de Blessig, pasteur et professeur de théologie protestante (1747-1816). M. Fries [3], architecte de la ville de Strasbourg, l'a vue, avant l'incendie de la nuit du 24 août 1870, « à l'extrémité ouest de la petite nef du sud, à fleur du mur ».

Par miracle, elle sortit presque indemne de ce sinistre qui détruisit l'église et la bibliothèque [4] : d'une large brisure dans le bas de la pierre, que montre déjà la lithographie de Simon, rayonnent maintenant trois fêlures nouvelles; de plus le coin supérieur gauche est ébréché. On la déposa dans les caves du gymnase protestant (l'ancien couvent) jusqu'à ce que la construction du nouvel édifice fût achevée.

* * *

Actuellement elle est appuyée contre le pan occidental de la petite nef du nord, c'est-à-dire à gauche de la porte d'entrée principale, dans un coin assez obscur, en retrait d'un monument en marbre blanc à la mémoire de Reds-

---

(1) *Die neue Kirche in Strassburg*, 1825, p. 20.

(2) Cf. Du Cange, *s. v. odeum*.

(3) *Bull. de la Soc. pour la conserv. des monum. hist. de l'Alsace*, IIe série, 9e vol., 1874-1875, pp. 128-133.

(4) Quant à l'ancien couvent, le feu l'avait détruit en juin 1860. Voyez Fries, *l. c.*, p. 132.

lob (1770-1834), pasteur et professeur de théologie protestante à l'Université de Strasbourg.

Il a fallu l'art consommé d'un photographe expérimenté pour réussir le cliché que nous reproduisons [1] et qui pour la première fois donne une image fidèle de la seule relique matérielle que nous ait laissée le « docteur illuminé ».

C'est un bloc de grès rose [2], épais de 15 centimètres, haut de 2 m. 03 et large de 95 centimètres. Il repose contre le mur sur un socle de la hauteur de la plinthe, soit 32 centimètres. Les deux rainures d'encadrement, profondes de 3.5 millimètres, sont distantes l'une de l'autre de 13 5 à 14 centimètres [3] et les caractères gothiques de l'ÉPITAPHE mesurent de 8 à 10 centimètres ; ils sont taillés à anglets de profondeur variable ; ceux d'en haut 6 à 8 millimètres, les autres environ 3 millimètres. Pour l'historien, cette inscription est sans contredit la partie la plus importante du monument. Elle nous fournit, en effet, une des très rares certitudes de la biographie de Tauler : la date de sa mort. Et on s'étonne qu'on ait si longtemps tâtonné pour fixer celle-ci, alors qu'on possédait cette pièce d'état-civil ! Les déclarations de Quétif et Echard sont bien de nature à nous inspirer une salutaire défiance à l'égard des auteurs anciens; elles méritent d'être épinglées :

« *Nobis certum est Taulerum .... in odeo sepultum sub* « *lapide effigiem ejus referente cui insculpta haec etiam-* « *num legenda epigraphe : anno 1376 obiit Frater Johan-* « *nes Taulerus...* »

---

(1) Je le dois à l'entremise de M. JULES BALTZER, de Strasbourg. C'est également de lui que je tiens plus d'un renseignement utile. Aussi j'aime à rendre hommage à son obligeance inlassable.

(2) Je dois ce détail et les renseignements qui vont suivre à M. J. GÉROCK, de Strasbourg, et je tiens à l'en remercier.

« Ce grès rose provient probablement de la carrière de la Mossig, aux envi- « rons de Wasselonne... C'est la seule pierre employée à Strasbourg comme « pierre de taille et la cathédrale entre autres en est entièrement bâtie... C'est « un grès siliceux à pâte fine et très égale, lité en gros bancs, mais sujet à « feuilleter... Il est composé de grains d'acide silicique (quartz) cimenté par « une proportion assez faible d'une argile un peu micacée... C'est l'oxyde de « fer... avec des proportions plus faibles d'oxydes de manganèse, qui donne à « tous ces grès leur aspect coloré (blanc, jaune, rose, rouge vif, gris, violacé, « brunâtre)...

(3) A gauche, 14 cent. ; en haut, 13.7 cent. ; à droite, 13.5 cent.

Pour lire comme elles l'ont fait, les autorités des historiographes de l'ordre de Saint-Dominique, « *viri graves* », ont dû faire abstraction des cinq mots qui suivent les chiffres romains et lire ceux-ci en bloc en omettant le I qui sépare les deux X !

MCCC LXXVI pour
MCCC LXI XVI

Que dit donc en réalité l'épitaphe?

Elle commence dans l'angle supérieur gauche; voici ce qu'il en reste, et ce qu'on pourra lire sur le cliché :

∘ ĀNO ∘ DŌI ∘ M ∘ CCC∘ (1)

en haut, dans la traverse de l'encadrement; puis dans le montant de droite :

LX∘I∘ XV∘I∘ KL' JVNII CJRICI
ЄT ∘ JULIꞮЄ (2)

Une première fêlure, qu'on a comblée de ciment, a emporté le deuxième jambage de l'U; la deuxième fêlure plus large s'intercale ici. Dans la lithographie de Simon, qui date d'avant l'incendie, la pierre ne semble pas entamée à cet endroit et ne porte pourtant aucun caractère. L'espace libre est juste suffisant pour une lettre, semble-t-il. Comme on attend « *obiit* », il faudra conjecturer le sigle Θ. C'est, en effet, ce qu'avait lu Königshoven; chez lui ce signe est suivi d'un point, comme toutes les autres abréviations. Une gravure (le n° 5277) du musée Rohan de Strasbourg (3), fort mal réussie d'ailleurs, porte : O' (cp. KL' = kalendis).

La ligne s'achève par les lettres FR.

---

(1) Chez Schmidt, la barre de l'A manque.

(2) Schmidt a un o dans le V de XVI; il omet la barre de l'Є de ЄT; dans Julite il écrit un O à la place du T, qui est composé de deux arcs opposés surmontés d'un segment plus petit; comme précédemment, il écrit C au lieu de Є.

(3) Mme S. Hackenschmidt, de Strasbourg, suppose que les trois gravures conservées en ce musée ont été faites d'après le même dessin original qui pourrait être de la main de S. Z. Arhardt († 1674). L'une d'elles sert de frontispice au livre : *Des hocherleuchteten Lehrers Johannis Thauleri Schriften*. Francfort 1692. Une deuxième plus petite se trouve dans un ouvrage intitulé : *Die sonderbare ehedessen wellbekannte Historie dess theuren und hocherleuchteten Mannes Johannes Tauleri*. Lunebourg, 1689. Je suis très obligé à Mme Hackenschmidt de ces renseignements.

La traverse inférieure nous présente les lettres à l'envers : c'est qu'à l'origine la pierre, recouvrant la fosse, gisait horizontalement.

Cette partie de dessous est fort abîmée et quel dommage, car c'est elle qui portait le nom ! Or ,que trouvons-nous sur la partie intacte? Ceci :

IOh' ∘ ƬA [1], puis un espace qui aurait pu porter trois lettres (VLE), et enfin un semblant de lettre d'un trait plus grêle, non plus taillée à anglet, mais gravée à fleur de pierre, ce qui suffit pour nous la faire considérer comme apocryphe. Chez Schmidt le vide n'est que de deux lettres et on lit distinctement ЄR [2] pour finir.

Königshoven donne pour toute la partie abîmée

O ∘ FR ∘ JOH ∘ TAVLER

et la gravure du musée Rohan :

O' FR IOH ∘ ƬAVL

Au point de vue épigraphique, remarquez les deux espèces de T : le T en tau de nos caractères d'imprimerie et le Ƭ rond [3] qui a donné la majuscule courante de notre alphabet écrit. Ce mélange se trouve également dans des inscriptions funéraires du XIIIe siècle reproduites dans le deuxième volume du *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne* de Migne [4]. Ici, comme là, on a employé indifféremment U et V, (JULITЄ — JVNII), J et I [5] (CJRICI, IOH, JULITЄ).

Voici finalement quelle serait la teneur de l'épitaphe après la résolution des sigles et en admettant les conjectures proposées :

ANNO DO*MINI* MCCC LXI XVI KAL*ENDIS* JVNII CJRICI ET JULITE [O*BIIT*] FR*ATER* IOH*ANNES* TA[VLE]R (?) ou TA[VLER].

---

(1) Schmidt représente le T par Ō, un O surmonté d'un trait ; il omet encore la barre transversale de l'A, qui n'est, il est vrai, qu'ébauchée.

(2) Cette fois l'Є a, chez Schmidt, les apparences d'un O barré : Θ.

(3) Schmidt le représente tantôt par O tantôt par Ō.

(4) Paris, 1852, pp. 1223 et suiv.

(5) V et U, I et J sont déjà mêlés dans plusieurs inscriptions du recueil de Kraus, II, 184, I. 28, 29, 123, 175.

Photo Gloria. Strasbourg.

PIERRE TOMBALE DE J. TAULER O. Pr.

En traduction française :

« L'an de grâce 1361, le 16 juin, (jour de) Cyr et Juliette, « mourut le Frère Jean Tauler. [1] »

La fête du petit martyr et de sa mère se célèbre, en effet, le 16 juin, et, quant à l'emploi abusif de *calendae* pour *dies* Königshoven [2] (Schilter) renvoyait déjà au glossaire latin de du Fresne. Du Cange, III, 963, note : *Kalenda, pro quovis die.*

Pour compléter cet acte de décès « lapidaire », n'hésitez pas à y joindre les mots qui se trouvent en haut sous les premières lettres de l'épitaphe, à savoir : ∘I∘N et les deux noms de N -S. inscrits l'un et l'autre dans un cercle en traits corrompus qui est sans doute l'ébauche d'un nimbe :

« ...*Obiit Fr. Johannes Tauler in Christo Jesu* », locution consacrée que notre langue connaît aussi sous cette forme un peu différente :

« Le 16 juin 1361 le Fr J. Tauler *s'est endormi dans le Seigneur.* »

Le Blant [3] a relevé l'expression *obiit in* $\overline{xpo}$ sur une épitaphe de l'an 537. On peut en rapprocher le verset 13 du chap. XIV de l'*Apocalypse* déclarant bienheureux

qui in Domino moriuntur.

---

(1) Formule usuelle : voyez Kraus, II, 51.

(2) *L. c.*, p. 1119.

(3) *Manuel d'épigraphie chrétienne*, Paris, 1869, p. 56. Voyez aussi Kraus, II, 318. La simple formule *in Deo, in Christo*, sans plus, apparaît dès les premiers temps; voyez Bessier, *Catacombes romaines*, 1909, p. 175.

(4) Plusieurs exemples de monogrammes du Christ (☧) accompagnés parfois de l'A et Ω, dans Kraus, I, 124, 262, 288; 148, 190, 303; II, 4. Voyez aussi Le Blant, *l. c.*, p. 83. Le monogramme est parfois inscrit dans un ou deux cercles ou dans une couronne : I, 16, 27, 59, 88, 101, 105, 116, 87, 148, 152, 190, 212, 287, etc. Ce n'est jamais le cas pour IHV ! Voyez encore Cabrol, III, 2170.

Le montant de gauche est presque entièrement occupé par une COLONNE reposant sur une base composée d'un mince tore et d'un listel, et couronnée d'un chapiteau réduit à une simple échine, pendant exact de la base. Sa hauteur totale est de 1 m. 62. On pourrait croire que le tailleur ait exécuté son inscription sans prendre ses mesures et que n'ayant plus rien à mettre il ait voulu atténuer l'impression de vide, d'incomplet que laissait le blanc de ce montant, en y traçant quelques lignes ornementales. Ce n'est pas mon opinion : il me paraît bien plutôt qu'il faille attribuer à cette colonne la signification symbolique qu'elle a eue dès les premiers âges chrétiens et dont l'emploi métaphorique est encore courant aujourd'hui. Il s'appuie sur un verset de l'*Apocalypse* (chap. III, v. 12).

Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei...

« Celui qui vaincra, j'en ferai une colonne dans le temple de mon Dieu. »

Tauler s'en est souvenu, sans doute, quand il termine par ces paroles un de ses sermons pour l'Ascension, dont je souligne en passant la signification pour l'étude de sa propre vie intérieure :

L'homme qui parvient à opérer le retour de sa syndérèse vers son origine divine, celui-là « devient véritablement un homme divin, et ces hommes-là sont *les piliers du monde et de la Sainte Eglise* », « *die súlen der welte und der heiligen kirchen* » (1).

N'avait-il pas lui-même, mieux que tout autre, suivi la voie qu'il traçait alors à ses auditeurs? Lui, le moine, dont dès 1336 le Bienheureux Venturini espérait qu'il répandrait le nom du Christ en Allemagne (2); lui, le contemplatif, l'homme que Dieu aimait le mieux sur terre (3), en

(1) VETTER, p. 80, l. 18-19. Ms. de Vienne, 2739, fol. 103*a* : « edil sule der werilde ».

(2) « Unde et te rogo quod dum videbis illum tuum et etiam meum dilectum Joannem Taulerium me apud illum excuses, et roges ut mihi scribat, quia illum suscepi tecum in visceribus charitatis, *sperans per illum* et per te, et per alios quorum nomina sunt in libro vitae, *nomen Christi in* Theotoniae dilatari. » Lettre au Fr. Egenolf d'Ehenheim, datée de Provence le jeudi, lendemain du jour des Cendres de l'an 1336, citée par Quétif et Echard, *l. c.*

(3) Ctesse M. DE VILLERMONT *Un groupe mystique allemand*, p. 436.

qui Il se complaisait comme en un doux jeu de harpe ([1] et qu'Il comptait parmi ceux qui avaient enflammé la terre par leurs paroles de feu ([2]) !

Ce prédicateur, qui avait si bien justifié les paroles du Bienheureux Venturini, pouvait, à juste titre, être considéré par ses contemporains comme un *pilier de son ordre et de l'Église toute entière.*

* * *

L'effigie en pied de Tauler, de grandeur naturelle, occupe tout le panneau central : elle mesure 1 m. 673 ; elle est tracée au trait ([3]) et à fleur de pierre.

Sans vouloir prétendre qu'elle soit un portrait d'une ressemblance parfaite, on peut admettre pourtant que le lapicide se soit évertué à reproduire les traits les plus caractéristiques : frère du couvent ou sculpteur de la cathédrale, il ne pouvait manquer d'avoir vu souvent le célèbre prédicateur.

Celui-ci nous apparaît de taille élevée, émaciée, bien qu'entre sa stature totale et la tête règne la proportion classique. Le long manteau traînant des Dominicains ne contribue pas peu à le grandir. Le corps est représenté tourné de trois quarts vers la gauche. L'ample chape retroussée sous le bras droit qu'elle prend comme une écharpe forme godet plus bas que la hanche, étoffant ainsi la silhouette trop mince ; puis elle retombe en une double draperie d'assez belle allure pour s'évaser autour des pieds. Du côté gauche qui s'efface on n'aperçoit que le premier de ces plis drapés.

Sous son ampleur le manteau découvre le scapulaire plus court. La capuce moule des épaules étroites et tombantes et semble descendre plus bas dans le dos, tandis que le bord de son capuchon remonte très haut dans la nuque. Par contre la tunique laisse bien à découvert la gorge. Sur la poitrine, immédiatement sous la capuce, très courte,

---

([1]) *Eod. l.*, p. 438.
([2]) *Eod. l.*, p. 437.
([3]) Le trait est profond de 3 millimètres au grand maximum.

à la place du fermail de la chape, une couronne à trois fleurons, entre lesquels sont intercalées deux pointes : le fleuron du milieu est trilobé, les deux extrêmes sont tracés en profil.

A l'origine symbole du martyre, la couronne devint plus tard aussi l'attribut des confesseurs, des élus en général ; déjà dans la Vision de Jean, le message du Seigneur à l'église de Smyrne contenait ces paroles, *Ap.*, II, 10 :

Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitae.

« Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de vie. »

Elle surmonte ici le nom de Tauler ; car c'est à tort, je crois, que Schmidt voit dans ces trois lettres le monogramme du Christ : IHS. Au lieu de l'S la pierre porte C((1) ; on ne peut contester que le monogramme de Jésus s'écrivît parfois IHC ; mais il faudrait expliquer la répétition du même nom et son alliance avec le T qu'il surmonte. J'incline plutôt à voir dans le dernier caractère un Є imparfait. Mais, que ce soit un S ou un E, l'interprétation correcte du sigle ne peut être que

IOHANNES (2) ;

c'était d'ailleurs déjà celle de Königshoven.

Cela étant admis, il n'y a plus d'hésitation pour le T en forme de tau gravé sous le nom. Un interprète ingénieux aurait pu sinon y voir le signe de la croix qui avec le nom de Jésus formerait la marque des élus dont parle l'*Apocalypse*, le sceau de Dieu (3). Mais non ; ce n'est tout bonnement que l'initiale du nom de famille *Tauler*.

De la main droite, longue et effilée, quatre doigts singulièrement inégaux sont visibles : trois sont pliés dans la paume, l'index montre l'Agneau de Dieu nimbé et porte-

---

(1) Les caractères sont profonds de 4 millimètres, le T, de 5.5 millimètres.

(2) Kraus note les abréviations suivantes pour Johannes : IOHES : II, 571 ; IOHS : II, 332 ; IHES : II, 311.

(3) Voyez, entre autres, *Apoc.*, XIV, 1 : « habentes nomen ejus et nomen Patris eius scriptum in frontibus suis... » ; cf. Besnier, p. 205 : « le tau T *qui rappelle la croix* ».

étendard [1]. La patte droite antérieure levée. Il est debout sur un livre (les Saints Évangiles?) que tient la main gauche.

La lithographie de SIMON figure cinq doigts dont les dernières phalanges se recourbent pour saisir la Bible. Cette faute de dessin est parfaitement admissible; pourtant je crois distinguer de gauche à droite d'abord un fermoir, puis quatre doigts, dont le dernier pourrait bien n'être pas replié comme les autres et se trouver sous le second fermoir, peu distinct.

Ces emblèmes, les Livres Saints et l'Agneau de Dieu, conviennent bien à l'interprète illuminé du Verbe Divin et au zélé prédicateur du Saint Sacrement; peut-être suffit-il d'ailleurs de rappeler que dès les premiers temps chrétiens, saint Jean, dont Tauler porte le nom [2], était représenté avec l'un au moins de ces attributs : *Johannes agniferus.*

La figure, vers laquelle l'Agneau divin semble élever ses regards avec complaisance, répond bien à l'image que nous aurions pu nous faire des traits du mystique : malgré les gaucheries du dessin, elle est expressive. Contrairement au corps, la tête est tournée de trois quarts vers la droite; la couronne des fils de saint Dominique ceint un crâne large. Les yeux, dont les amandes sont soulignées d'un trait prononcé, ont un regard doux, un peu mélancolique; le nez presque droit est formé de deux lignes parallèles qui se continuent dans les arcades sourcilières; la bouche est petite à l'excès; les pommettes saillantes donnent à la face une apparence émaciée, renforcée par le puissant menton carré, signe d'une grande volonté.

Dualité d'expression remarquable que cette énergie alliée à une douceur un peu triste; elle n'est pas pour déplaire chez ce mystique qui insiste tant sur les vertus d'humilité, de patience, de bonté et qui par son vouloir persévérant est parvenu aux plus hauts sommets de la vie spirituelle que l'âme puisse atteindre ici-bas.

---

(1) Cf. REUSENS, *Archéol. chrét.*, p. 94, agneau = N. S. J. C.

(2) Mais c'est saint Jean-Baptiste qu'on appelle *agniferus* et c'est sans doute de l'Evangéliste que Tauler tient son nom ; car dès les premiers temps, celui-ci était fort en honneur chez les Dominicains.

Mais alors, c'est qu'en dépit de sa technique rudimentaire, l'artiste, pour maladroit qu'il fût, aurait attrapé la ressemblance réelle du pieux moine! On se prend à croire à ce miracle : on voit revivre Tauler dans cette image fruste, qu'un autre miracle a sauvée de la démolition et de l'incendie.

Achevé le jour de saint Cyr et de sainte Juliette,
le 560e anniversaire de la mort de Johannes Tauler.

Liège. A. L. Corin.

Le style des paysages dans Faust

Le paysage dans l'œuvre gœthéenne est lyrique, il traduit l'état intérieur du poète. Il fait revivre les élans de sa jeunesse forte et tumultueuse dans les joies sauvages de la tempête (1), la mélancolique douceur d'une amitié amoureuse dans les brumes lunaires des nuits de printemps (2); la haute sérénité de son cœur dévoué à la contemplation spinosienne et à l'amour de l'humanité se peint dans les vastes horizons et les neiges pures, qui enveloppent de limpidité les cimes du Harz (3). Mais le mot lyrisme ne saurait définir le style de ces paysages, qui sont l'œuvre d'un observateur attentif de la réalité. L'antithèse des paysages symboliques et descriptifs n'existe pas pour Gœthe qui doit autant à l'analyse qu'à la synthèse. Son œuvre est un effort ingénu vers l'expression. On a beau classifier les éléments de son style, jamais on n'établira la prédominance du sentiment ou de l'observation, qui se sont fondus en une vision embrassant l'ensemble de l'impression poétique.

Mais si l'examen esthétique établit l'union indissoluble de l'émotion et du paysage, l'étude de la genèse établira peut-être une chronologie des éléments. L'historien du style pourrait bien voir le problème définitif de ses recherches dans ces questions : le poète est-il tourmenté par un sentiment, une idée qui choisit parmi les formes du monde extérieur sa matérialisation, son organe symbolique? Ou ne serait-ce pas plutôt le spectacle de la nature

(1) *Wanderers Sturmlied.*

(2) *An den Mond.*

(3) *Harzreise im Winter.*

qui réveille en lui les joies et les tristesses qu'il a ressenties dans sa vie passionnelle et émotive? Une personnalité ingénue comme celle de Gœthe — cela est évident par intuition — est incapable de se perdre dans les ternes recherches d'un style illustratif. Charmée par la couleur, la suavité, la vie des choses, hantée par la sonorité du monde, elle retrouve son moi dans toute la création : Gœthe se sent relié de toutes parts au grand Tout dont il n'est lui-même qu'une très humble partie. Il n'a que rarement l'orgueil autoritaire de l'artiste ingénieur, qui manie habilement les pièces de son assemblage et qui choisit judicieusement ses effets. Il n'a guère la possibilité du choix. La nature lui parle, il n'a qu'à écouter. Aucune intention préconçue n'est en lui, il n'est ni symbolique, ni descriptif. Il est expressif, lyrique, créateur. Il respecte la vie, il dédaigne les cadavres sublimes des formes pures.

Les paysages de Faust sont issus de ce style essentiellement lyrique. Ils ne sont pas un local que le poète aménage pour les scènes de son drame. Il y a encore de ces artifices dans Götz von Berlichingen où les effets crus d'une mise en scène illustrative se font souvent péniblement remarquer. Le paysage y est tendancieusement pittoresque et tout au plus suggestif : les nombreuses auberges, les repaires de bohémiens et autres lieux communs se classent facilement dans le vaste « Raritätenkasten », qui est l'idéal scénique du jeune Gœthe. Mais dès les premières scènes du Faust cela change : le poète ne se contente plus d'être pittoresque, il n'abandonne plus l'ambiance locale de ses scènes à l'ingéniosité du peintre et du régisseur; il construit lui-même autour de ses personnages un espace coloré et expressif, qui contribue essentiellement à l'intensité de la scène. Les décors deviennent superflus : le poète évoque la vision de l'entourage par la force de son style. La sonorité intime de la scène, où Faust et Margarethe, Mephistopheles et Frau Marthe se font des confidences en tournant autour des platebandes et en cueillant des marguerites, tient essentiellement au paysage intérieur que Gœthe fait surgir : petit jardin bourgeois, enfermé dans des murs, qui de tous côtés obligent l'homme à revenir sur ses pas, le rejettent sur son moi et ses préoccupations

intimes. Et ce jardin est noyé dans les lueurs diffuses du crépuscule : c'est l'heure où l'âme a besoin de s'épancher : la tendresse de Marguerite comme son ironique pendant, la sentimentalité blette de Frau Marthe, sortent des nuances chaudes et étouffées du soir et des vieux murs qui enferment les hommes dans leur paisible et rigide intimité.

Il y a même parmi les scènes primitives du Faust une vision qui dénote une tendance à faire prévaloir la dissolution lyrique vis à vis de la tension dramatique. Cette scène, où Faust et Mephistopheles sur leurs chevaux noirs sont emportés à travers la nuit comme un orage, est nulle au sens dramatique : l'élément de l'action, la personnalité des cavaliers, est absorbée, effacée par l'unité expressive du paysage. Ils deviennent des facteurs de « Stimmung », un nuage expressif, un tourbillon lyrique. Ils expriment l'horreur du lieu maudit, évoquent la danse macabre des sorcières autour de la pierre où les corbeaux viennent se gorger de la chair des suppliciés. On peut évidemment rattacher cette scène au style pittoresque de certaines situations dans Götz von Berlichingen (au tribunal secret, par exemple) : mais ce rapprochement nous fera reconnaître que s'il y a continuité pittoresque dans l'horreur, il n'y a plus aucun rapport entre cette scène et celles qui pourraient lui ressembler dès qu'on observe sa signification poétique, sa valeur styliste. Car la Sainte-Vehme reste solidement ancrée dans l'évolution dramatique, elle est même un point culminant, une des sanctions tragiques de l'œuvre; la vision du Faust, par contre, n'a aucune valeur logique dans l'évolution, elle interrompt la cohérence dramatique par un flux d'horreurs expressives. On ne peut définir son style qu'en empruntant à la musique un terme idoine : cette scène est symphonique. Elle élargit le style dramatique en lui donnant une profondeur atmosphérique, cosmique, démoniaque.

Les scènes précédentes, quoiqu'elles dénotent assez souvent des intentions poétiques étrangères au théâtre, maintiennent en somme le caractère essentiel de l'art dramatique. Il y a certainement dans l'Urfaust des impressions imagées qui vivent d'une vie absolue et qui défient le

régisseur de rehausser leur sonorité visuelle par la mise en scène et ses illusions. Mais cette puissance imaginative est bien dramatique parce que la parole humaine suffit à tout et évoque à côté des effets purement intérieurs toute la plénitude de l'ambiance et la participation de l'entourage muet; l'action découle dans l'espace tout aussi bien que dans le temps : on ne saurait reprocher à l'auteur dramatique de nous faire sentir la répercussion des événements dans l'ordre cosmique. Il se contente en effet de faire surgir en nous une impression d'espace toute scénique, absolument subordonnée aux intentions dramatiques, coordonnée aux buts émotifs de la situation intérieure et nuancée de son sentiment particulier. Je rappelle cette chambre gothique, qui s'édifie autour de Faust à mesure qu'il fait surgir, comme autant de symboles de son accablement, les murs cintrés, les vitraux ternis, les alambics, les piles de livres vermoulus et maculés de poussière. Toute l'intensité des impressions visuelles est soumise à l'art dramatique; elle ne fait qu'organiser dans le temps et l'espace les événements psychiques qu'elle a pour mission de traduire. Le style imagé de l'Urfaust est essentiellement dramatique : il vise à la représentation intégrale et immédiate de la vie, qui est l'essence même du théâtre.

Nous rencontrons parmi les parties primitives du drame une seule scène qui s'éloigne de ce style : l'apparition fantomatique des cavaliers dans la nuit. Peut-être serait-on tenté au premier coup d'œil de retrouver des velléités semblables dans la scène « Landstrasse » : les indications scéniques très développées pour une apparition si fugitive (1) et je ne sais quel parallélisme intérieur avec la situation « Nacht. Offen Feld » font qu'on se sente tenté d'établir entre les deux un rapport de style. Mais les paroles des promeneurs devant le crucifix ne peuvent qu'accentuer le caractère ironique de Mephistopheles; elles donnent par l'aveu pudibond d'un fonds de sentimentalité chrétienne une tournure piquante à sa philosophie

(1) « Ein Kreuz am Weege, rechts auf dem Hügel ein altes Schloss, in der Ferne ein Bauernhüttgen ».

satanique. Et nous n'avons nullement devant nous un thème richement orchestré comme dans la chevauchée nocturne, qui projette dans les profondeurs de la nuit et du monde démoniaque les angoisses du héros.

Mais le style de cette vision ne nous oblige nullement de voir en elle la première manifestation d'une tendance nouvelle de l'œuvre entière. Son caractère est justifié par l'ambiance démoniaque du Faust et ses traditions légendaires : elle s'apparente par exemple à certaine sorcellerie plus truculente dans « Auerbachs Keller » et sa puissance imaginative, son prestige mystérieux est plutôt, semble-t-il, l'effet d'un heureux hasard que d'une intention artistique. Elle apparaît cependant comme la première réalisation de conceptions poétiques qui prendront plus tard une importance extraordinaire. Elle ne suppose plus un paysage restreint, délimitable dans la réalité, traduisible par des impressions purement visuelles : elle est essentiellement irréelle, visionnaire, elle suggère par les chevaux fantômes l'immensité de l'espace et un mouvement infernal ; elle a l'optique intensifiée, transparente des rêves, qui élimine si nettement tous les détails pour accentuer la valeur psychique de la vision. Elle contient à l'état virtuel la tendance de substituer au lieu unique, stable, scénique, une suite de lieux, une transformation insensible et progressive du paysage par le mouvement des acteurs.

Il y a loin évidemment de cette apparition nocturne au glissement continu du paysage dans la Walpurgisnacht. Malgré toute la furie du galop, le mouvement pivote autour du gibet et nous donne l'impression d'un tourbillon, dont le centre reste rivé au champ macabre. Un dernier élément de concentration scénique subsiste donc, tandis que le sabbath des sorcières se déroule dans une substitution ininterrompue des lieux. Ce paysage fuit dans un sens de continuité longitudinale ou plutôt successive. On pourrait parler de perspective cinématographique, si ce mot ne contenait je ne sais quel élément irritant de réalisme cru ; je me permets de l'employer, parce qu'il déploie dans le sens optique un jeu continu de lumières et d'ombres et que la transparence, le mouvement fluide et dématérialisé, qui sont ses éléments esthétiques, lui donnent un aspect de

vision et de rêve. Le site de la Walpurgisnacht s'émancipe de toute localisation dans un paysage stable; il n'est plus scénique, il ne se réalise que dans l'imagination, qui seule est capable de livrer la suite ininterrompue de ses paysages visionnaires.

La chevauchée de l'Urfaust n'indique donc pas encore le point de départ du style nouveau, du paysage intérieur, mouvant, illimité; mais elle nous fait comprendre que ce facteur d'expression ne surgit pas subitement dans l'œuvre du poète; il existait en lui de tout temps et n'attendait que son heure pour prendre dans le Faust toute sa valeur.

* * *

L'évolution vers ce style expressif, souple, symphonique, qui permet à l'entourage de changer de nuances et de lignes selon les variations du sentiment et les besoins poétiques, ne s'accomplit que lentement, les parties du drame qui ont été écrites entre l'Urfaust et la Walpurgisnacht sont localisées et disposées dans l'espace déterminé et immuable tout comme les scènes de l'Urfaust. Il n'y a guère dans le « Fragment » de 1790 que la scène « Wald und Höhle », qui constitue son ambiance locale par un mouvement imaginatif et un glissement continu d'impressions visuelles. Il est vrai que l'indication scénique semble indiquer un cadre rigide; mais dans cette situation essentiellement lyrique il est évident qu'au tableau scénique se substitue le spectacle intérieur des paysages successifs. Nous voyons d'abord la nature placide : des buissons, des étangs, un ciel chaud et couvert, qui abritent de leur clémence la vie multiple des créatures humbles et craintives; puis c'est la tempête ravageant les bois, la chute des troncs géants, qui abattent les arbres voisins et enfin la vaste intimité des rochers, qui s'élèvent au-dessus des bosquets de la plaine et baignent dans la paix pure de la lune. Un régisseur qui essayerait de rendre les intentions de Gœthe par des effets de théâtre détruirait la poésie de ce paysage : il ne s'agit pas de trois plans ou coulisses superposées, ni des panneaux d'un triptyche, mais de trois phases successives d'expression différente, d'un paysage-âme évoluant dans le temps, d'un jeu de physionomie paysagiste inac-

cessible au peintre. Son charme est tout dans son glissement aisé qui baigne dans le temps, c'est-à-dire dans l'élément même de l'âme. Ce paysage respire : les étangs, les airs, les buissons vivent du rythme doux et craintif d'innombrables haleines animales, les forts poumons des bois râlent et les rochers, les bosquets exhalent sous la lune un soupir de langueur. Nous tenons dans ce mouvement varié et expressif l'essence même du style : il est psychique. Cela tient à l'émotion lyrique de la scène, qui n'est qu'une fervente prière panthéiste. Elle réflète les sentiments très intenses et très personnels du poète, lorsqu'en 1784 il accomplit pour la troisième fois le pèlerinage du Harz qui, cette fois encore, confirme sa valeur initiatrice en lui révélant les mystères panthéistes de la nature. L'essai minéralogique « Der Granit » du 18 janvier 1784, tout vibrant d'émotion religieuse devant les forces créatrices de la nature, se range immédiatement à côté de cette scène du Faust et affirme sa signification très personnelle.

Nous sommes arrivés ici à un point décisif de l'évolution. L'Urfaust, essentiellement dramatique, tendait à établir une situation nette et unique, un conflit tragique, qui gravite autour de Margarethe. Car ses parties lyriques (comme le monologue initial, le dialogue dans le jardin de Frau Marthe) restaient toutes enchaînées dans l'évolution du drame. Mais la prière de Faust dans l'antre au fond des bois ne contribue pas à la concentration tragique, elle ne veut pas même, comme la chevauchée nocturne, élargir et orchestrer le mouvement intérieur du drame. Elle est un élément de pur lyrisme, un élément de diffusion. Elle indique dans l'évolution génétique du poème une direction nouvelle : elle annonce la forte accentuation de la tendance du Faust à recueillir tous les éléments qui, en traversant la vie intérieure de Gœthe, prennent pour lui une valeur personnelle. Le Faust devient à partir de cette scène le grand poème lyrique qui a pour mission de traduire l'âme de l'homme riche de tous ses mystères. Il s'émancipe du drame.

La vision panthéiste du « Fragment », la vie, l'intensité, l'expression toute mystique de ce spectacle cosmique ont donné un élan nouveau au génie : il lui sera impossible de

retourner vers les paysages figés. Le mouvement visuel et symbolique s'accentue et quand en 1797 il reprend l'œuvre qui sera l'expression intégrale de sa volonté poétique, le monde extérieur sur lequel il projettera ses scènes ne sera plus le petit monde pittoresque et intime qu'il s'est complu à dépeindre dans les premiers paysages du Faust. Le « Prolog im Himmel » nous place résolument dans l'immensité et nous voyons s'accomplir la marche majestueuse du soleil à travers les chœurs des globes célestes. Toute l'intensité de ce style se dégageant d'effets purement visuels pour arriver à la plénitude de la vie, se révèle dans le mot « Donnergang » qui par l'interversion des fonctions auditives et optiques nous ramène aux perceptions élémentaires si fortes, si drues, que nous ne nous rendons pas compte par où elles pénètrent en nous. Le poète nous réduit à l'état primitif de réceptivité absolue et au moyen d'organes inconscients, latents, nous buvons la vie dans toute son ampleur inexprimable.

Ce style prendra dans la deuxième partie du Faust une intensité vertigineuse. Le poète, libéré de toute préoccupation étroitement dramatique, appartient désormais à l'immensité des spectacles intérieurs. Son Faust devient un mythe grandiose ; la vie du poète s'amplifie de toute la puissance éternelle du monde et sa volonté créatrice plane au-dessus du chaos, auquel d'un mot magique et impérieux il communique la puissance obscure, véhémente, insatiable de la vie. Cette vie s'élance d'un jet assourdissant, aveuglant, en torrents, en étincelles, en tonnerres, en trombes, en fanfares, en un mouvement si intense que le bruit devient silence et que les feux solaires nous donnent l'impression de l'obscurité absolue.

Horchet, horcht dem Sturm der Horen !
Tönend wird für Geisterohren
Schon der neue Tag geboren.
Felsentore knarrend rasselnd,
Phöbus Räder rollen prasselnd,
Welch Getöse bringt das Licht !
Es drommetet, es posaunet,
Auge blinzt und Ohr erstaunet,
Unerhörtes hört sich nicht.

Schlüpfet zu den Blumenkronen,
Tiefer, tiefer, still zu wohnen,
In die Felsen, unters Laub.
Trifft es euch, so seid ihr taub.

Mais en essayant de montrer les conséquences de ce style et en m'attaquant audacieusement à ses révélations les plus sublimes j'ai dépassé le point historique, où m'avait conduit l'examen de son évolution. Revenons donc au théâtre cosmique du « Prolog im Himmel » et cherchons parmi les scènes qui lui succèdent dans la genèse poétique celles qui confirment les nouvelles conceptions La Walpurgisnacht, ébauchée à une époque très rapprochée de ce prologue, lui est en même temps apparentée par sa signification : elle est dans le monde satanique la conséquence immédiate de la manifestation des puissances divines et créatrices dans le royaume des cieux. Et comme l'harmonie des sphères célestes et leur rythme éternel, comme le tourbillon infini des tempêtes sont l'élément expressif qui donne au prologue sa vie et sa sonorité, ainsi dans le Sabbath des sorcières la suite ininterrompue, le mouvement véhément des paysages fait que l'ensemble des scènes allume en nous des visions ardentes et s'illumine des feux de l'enfer.

La fuite des fragments visuels entraîne dans son allure démoniaque des paysages flottant dans la pénombre diffuse d'une nuit de printemps. Elle fait surgir tantôt la silhouette sombre et gigantesque des rochers, scintille d'autres fois en ruisseaux innombrables à travers de paisibles prairies, elle rase à perte de vue l'étendue vague de mornes bruyères, se perd dans les fines dentelures des bouleaux printaniers et illumine enfin d'un éblouissant jet de lueur le vaste palais des bois. Mais ce n'est qu'un éclair jailli des plus profonds abîmes de la terre, où grouillent cachés les feux magnifiques et perfides des enfers. Un mouvement fou, hallucinatoire, nous entraîne : l'élément visuel de la représentation, déjà compliqué de perceptions motrices, se mêle à des sentiments plus mystérieux : nous saisissons au vol des rapports intimes, inaccessibles à la définition. Tandis que le fracas de la tempête et des fragments de mélodies de flûte remplissent l'oreille, des angoisses et des

joies ataviques se heurtent en nous, des souvenirs ancestraux d'une vie intimement mêlée à la nature se réveillent. Nous remontons aux sources les plus occultes de l'âme qui prend conscience d'elle-même en s'opposant la terreur des forces élémentaires, des puissances hostiles si intimement mêlées à sa propre essence, si parfaitement humaines et comme animées de la même âme.

Ce qui donne une importance particulière aux paysages de la Walpurgisnacht, c'est l'étendue qu'ils occupent dans l'ensemble du poème et l'accélération intense du mouvement cinématographique qui les développe. Après s'être révélé avec une telle vigueur ce style symphonique devient un élément essentiel du poème. La promenade du jour de Pâques écrite en février 1801, nous mène à travers des sites très vastes, très variés, évoquant des impressions cosmiques : ils inspirent à Faust les sentiments les plus divers : retour à la vie et à la joie en longeant les rivières délivrées de leur prison de glace; humilité et douceur, sentiment de fraternelle compassion pour les pauvres esclaves d'un obscur labeur, en contemplant la ville lointaine et ses portes sombres; joie champêtre sous les tilleuls du village et enfin : l'extase devant les plaines bleues, où glissent des rivières d'or, devant les cimes, qui s'embrasent sous les lueurs du soir, devant les horizons qui au loin se perdent dans les mers incertaines, langoureuses, irréelles, pleines de promesses et berçant sur leurs flots le mirage de pays plus chauds et plus heureux. Et avec les bandes de grues volant vers leur patrie mystérieuse, avec l'aigle planant au-dessus des derniers pins des plus hautes cimes, le sentiment s'exalte vers les régions les plus spirituelles : la puissance lyrique du paysage atteint ici les dernières limites de l'âme.

Après avoir déployé ainsi toute son intensité expressive le paysage symphonique est prêt à se libérer d'un dernier lien qui l'enchainait dans des attaches étrangères à son essence poétique. Cette essence, c'est l'expression pure, le sentiment absolu, la « Stimmung », qui évolue selon ses propres lois, lois d'ordre tout psychique, rythmes intérieurs, affinités purement musicales. Car la Walpurgisnacht comme la promenade de Pâques laissent subsister

un dernier élément matériel et explicatif dans leur grandiose mouvement visuel : les différentes phases du paysage restent rivées aux mouvements de Faust, nous apercevons — malgré leur parfaite continuité musicale — les différents sites dans un ordre topographique, tels qu'ils se présentent successivement à Faust durant sa promenade. On retrouve même dans ce paysage visionnaire des détails d'origine réaliste : les environs de Strasbourg ont, semble-t-il, livré les éléments matériels de cette scène.

Un dernier effort mène le poète au style parfaitement musical qui est la conséquence du lyrisme immanent de son poème. Il s'affranchit de la logique matérielle et des attaches qui lient le mouvement symphonique aux causes extérieures : les visions glissent librement, s'élancent en harmonies absolues avec l'aisance et le détachement, avec toute l'autonomie esthétique du rêve. Dans la seconde partie, dès la scène initiale du premier acte, la libre organisation thématique s'affirme dans le rythme mélodieux et riche en contrastes, qui est l'âme de ces paysages. Faust s'endort au milieu des champs sous une pluie printanière de pétales, puis les voiles du crépuscule rétrécissent le paysage, l'enferment dans la paisible intimité, dans la douce coexistence des choses qui voisinent dans l'espace rétréci, la scène offre à la contemplation l'intensité des détails, les teintes saturées, tout le charme du rapprochement visuel. Puis, sous les larges couches d'ombres de la nuit les lignes s'allongent, les surfaces s'étendent et enfin, quand Faust se réveille, le paysage devient héroïque : un horizon de cimes altières guide l'œil vers un océan de feu, d'où s'élèvent en gerbe les flammes du soleil. Un torrent tonne (l'intention expressive est soulignée par le fait que vers le milieu de la scène le sommeil trouve son symbole visuel dans les eaux somnolentes du lac où se mirent les étoiles) et enfin tous les accords s'unissent dans la courbe majestueuse et immatérielle de l'arc-en-ciel, qui dans sa pure mélodie relie les choses terrestres aux profondeurs de l'éternité.

Quand il voudra évoquer dans la Klassische Walpurgisnacht le paysage tantôt idyllique, tantôt tragique, tantôt grotesque des champs de Pharsale, où revivront toutes les

nobles tendresses de l'âge d'or et toutes les antiques horreurs des sorcilèges thessaliens, Gœthe aura donc à sa disposition un style souple, épuré de toute logique rigide et matérielle, un style immédiat, purement expressif comme la musique, un style qui en même temps sera hautement dramatique, parce qu'il permet à l'élément essentiel du drame, à la parole humaine, de créer une ambiance expressive, vaste, nuancée. La matérialité elle-même prend ainsi part au mouvement intime du drame, elle le suit librement, selon les lois maîtresses d'une musique visuelle, elle devient action et vie.

Le lyrisme, première cause de la participation intime du paysage à la situation dramatique, devient par la suite un moyen d'expression indépendant, qui finit par donner au drame lui-même un style nouveau. La vie imaginative, sa tendance créatrice et cosmique fait craquer dans tous ses gonds la conception primitive du Faust, où tout gravite autour du sort d'une âme humaine. Le poème tend maintenant à la représentation immédiate du cosmos gœthéen, il abandonne souvent le spiritualisme des situations essentiellement psychiques pour s'oublier devant la profondeur plastique et atmosphérique du monde. Cette intention purement représentative s'émancipe quelquefois de toute subordination. Le besoin de créer uniquement pour la joie de la création fait quelquefois oublier l'ensemble de l'œuvre : il est par exemple la seule raison d'être du paysage arcadique au troisième acte. Et nous ne saurions autrement nous expliquer le commencement du quatrième, où le poète succombe à la tentation de répéter l'acte créateur qui dressa vers les cieux les cimes et les arêtes des montagnes. Il se plaît à reproduire un paysage des premiers jours en pleine formation et met en mouvement les flots du déluge et les feux souterrains, qui ont édifié le monde.

Mais ces dernières manifestations du style représentatif sont déjà des signes de diffusion : le jet créateur de l'imagination dépense sa vigueur en jeux, en promenades visionnaires. Le poète finit par retrouver le véritable sens de son style symphonique dans la richesse intense des scènes finales. Nous y retrouvons toute sa concentration

sonore : dans l'unité absolue de la représentation et de l'émotion qui caractérise ses visions, nous retrouvons toutes ses vertus dramatiques. La suite continue des paysages nous mène de la morne grandeur des torrents, des rochers, des déserts ascétiques à la sérénité spirituelle des cieux, dans un paysage printanier de nuages, dans les jardins rose et or de l'aube mystique et enfin dans l'immensité lumineuse, dans les mers de soleil et de félicité éternelle. Gœthe, par l'effort génial et inlassable qui aboutit à un style aussi spirituel et intense, a bien mérité d'entrer en paradis.

* * *

J'ai essayé de montrer l'évolution et la continuité des conceptions esthétiques et des tendances humaines dans le paysage du Faust. Mais ne faut-il pas tenir compte des influences extérieures qui auraient pu contribuer à former ce style si touffu et si fécond? Sa première manifestation dans la chevauchée de l'Urfaust — toute embryonique du reste — pourrait nous faire supposer que des affinités littéraires ne seraient pas étrangères à son développement. Cette scène doit beaucoup à Gottfried August Bürger; dès 1808 ce Böttiger, que Gœthe a ironisé dans le Servibilis de la Walpurgisnacht, fait malicieusement ressortir le rapport entre cette vision et Lenore qui, emportée à travers la nuit par un cavalier fantôme, assiste aux rites sataniques des sorcières dansant autour du gibet. Mais seule la matérialité de la scène appartient à Bürger : sa tendance styliste est toute différente chez les deux poètes. Dans la ballade elle est toute coordonnée à l'ensemble des effets fantasmagoriques. Gœthe lui donne une valeur d'expression nouvelle : apparition subite et violente, elle éclate au milieu d'une situation toute lourde de misère humaine. Les remords, les angoisses de Faust, l'accablement farouche de Margarethe sont par ce motif reliés au monde nocturne et démoniaque, dont les décisions sont sans appel. Et la précipitation inouïe du mouvement, la simplicité des moyens extrêmement réduits sont bien différentes du style de la ballade, qui accumule les détails pittoresques et les onomatopées suggestives. La valeur expressive du style appartient bien à Gœthe.

Nous voyons que le poète tire parti des éléments visuels de la ballade : il y voit ce qu'aurait pu lui montrer une peinture, un dessin : aussi retrouverons-nous dans les détails de certains paysages postérieurs des souvenirs picturaux, qui sont du reste quelquefois contestés par Morris dans son étude : « Gemälde und Bildwerke im Faust ». J'ajouterais volontiers aux impressions dues à la peinture, que la critique a établies (ou contestées), un élément nouveau : l'influence qu'auraient bien pu avoir sur le chœur des esprits enchanteurs les fresques de Botticelli, de Signorelli, de Ghirlandajo à la Sixtine et celle de Benozzo Gozzoli au Camposanto de Pise [1]. Mais, quoi qu'il en soit, Gœthe dispose arbitrairement de ses souvenirs picturaux, les réduit à une impression très discrète et en fait des facteurs subordonnés : ils n'existent poétiquement que par la valeur expressive qu'il sait leur donner, par la sonorité très personnelle des accords où il les fait entrer.

Il en est de même pour les influences littéraires : maint détail nous fait songer à la Bible, au Dante, à Milton. Mais ce sont des détails, qui sont sans rapport avec la tendance essentielle du style. Ce style est expressif et lyrique. Tout style qui mérite ce nom est essentiellement personnel. Il est la nuance que l'individualité communique à toutes ses manifestations sans avoir le choix de lui préférer une autre. Il y a toujours nécessité dans le style, il est le résultat d'un mouvement antérieur, d'une évolution humaine. On ne saurait parler de style si Gœthe avait employé une recette que le passé ou l'ambiance littéraire lui offraient. Le style n'existe que quand son auteur est inventif, expressif, personnel.

Ce caractère de spontanéité, s'il ne se révélait pas dans la fraîche jeunesse des paysages, il se montrerait dans la poussée vigoureuse des conceptions. Il y a un élan unique dans la spiritualisation progressive du lyrisme que dénotent les trois phases du paysage-scène, du paysage-âme et du paysage-monde. L'enracinement de ce style dans la personnalité du poète est préexistant. En fait le paysage

---

(1) Gœthe n'a jamais été à Pise, mais il a étudié les fresques dans le recueil de Lasinio. (Friedlaender, *Deutsche Rundschau*, janv. 1881.)

symphonique existe de tout temps en Gœthe. Il est lié aux éléments de son génie qui restent inaccessibles à l'analyse et à l'explication. Dès ses précoces manifestations lyriques, l'entourage du poète apparaît comme un élément essentiel de l'émotion : il communie avec l'âme de Gœthe dans ses nuances et ses lignes variables, dans ses phases expressives. « Eingrauer, trüber Morgen », une des premières offrandes pour Friederike Brion, développe déjà le mouvement symphonique, qui s'accentue dans « Wanderers Sturmlied » et apparaît en splendide épanouissement dans « Mahomets Gesang », dans « Ganymed », dans « Harzreise im Winter ».

Mais si le paysage dramatique est la conséquence du lyrisme paysagiste, comment se fait-il que les scènes du Faust, qui sont à peu près contemporaines de ces poésies, ne développent pas encore le mouvement expressif et symphonique du paysage intérieur?

Le jeune poète croit encore à la valeur poétique de certaines formes établies : comment se douterait-il qu'un paysage intérieur, non scénique, eût droit à entrer dans un drame? C'est quand il prend connaissance de soi-même, quand il s'aperçoit que la véritable forme de la poésie est l'entité psychique, quand il reconnaît l'essence lyrique de son génie, c'est alors qu'il comprend les possibilités expressives du paysage symphonique. Ce mouvement s'épanouit à l'époque où il se rend compte que sa poésie reste irréductiblement lyrique dans les formes tout hétérogènes du drame et du roman. Un fait biographique illustre curieusement cette évolution : le lyrisme intense, qui absorbe le Faust vers 1784 (dans la scène Wald und Höhle), est contemporain du poème épique « Die Geheimnisse » qui dans l'intention du poète représentait son moi vu à travers les grands symboles de l'humanité. Le lyrisme de ce roman en vers est si pur que Gœthe en a pu détacher les quatorze premières stances et les placer à la tête de ses poésies lyriques sous le titre de « Zueignung ».

Son style ne se déploie dans toute son ampleur que dans les scènes postérieures au voyage d'Italie. Cela tient encore à l'histoire intime du poète. Son lyrisme, avant le départ, reste penché vers la vie intérieure, il est inquiet,

mystique, égotiste : la prière panthéiste de Faust est lourde des joies mélancoliques de la méditation. Ce n'est qu'à Rome qu'il se dégage :

O wie fühl ich in Rom mich so froh ! gedenk ich der Zeiten,
Da mich ein graulicher Tag hinten im Norden umfing,
Trübe der Himmel und schwer auf meine Scheitel sich senkte,
  Farb- und gestaltlos die Welt um den Ermatteten lag,
Und ich über mein Ich, des unbefriedigten Geistes
  Düstre Wege zu spähn, still in Betrachtung versank.

Seul un lyrisme affranchi de l'éternel tourment du moi, riche de tout l'apport d'un monde extérieur reconquis, était capable de créer la forte tonalité des symphonies cosmiques que sont la Walpurgisnacht, l'Osterspaziergang, le rêve de Faust au commencement de la seconde partie et le paradis des dernières scènes. Les paysages de Faust viennent nous rappeler que dans la vie de Gœthe rien ne reste isolé, que toutes les forces de sa personnalité obéissent à l'impulsion maîtresse de son âme : de s'oublier soi-même, de s'identifier en un pieux recueillement panthéiste à l'âme sublime de l'univers.

CHARLES BECKENHAUPT.

The Edict of Galerius (311 A. D.) re-considered.

Galerius, as it is generally known, proclaimed his famous edict of toleration in April, 311. Perhaps the best explanation of its origin is still that of Gibbon (1) : « the frequent disappointments of his ambitious views, the experience of six years of persecution, and the salutary reflections which a lingering and painful distemper suggested to the mind of Galerius, at length convinced him that the most violent efforts of despotism are insufficient to extirpate a whole people or to subdue their religious prejudices. » Scholars have interpreted the edict's motivation in most varied fashion. Some, as Schultze (2), Hülle (3), Duchesne (4), and Linsenmayer (5), follow Lactantius (6) and Eusebius (7) in ascribing Galerius's volte-face to the superstitious panic which his last illness had

(1) *The Hist. of the Decline and Fall of the Roman Empire* (ed. J. B. Bury, London, 1896), vol. II, p. 132.

(2) *In* Hauck-Herzog, *Realencyklopädie* (3rd ed., 1898), s. v. Diokletian.

(3) *Die Toleranzerlässe röm. Kaiser* (Berlin, 1895), p. 41 : « die letzte Hoffnung eines fast Verzweifelten, der mit dem Willen zu leben sich unaufhaltsam einem jammerlichen Tode entgegeneilen sah und nun, da Götter und Menschen ihn im Stich gelassen hatten, den Gedanken ergriff, dass am Ende der bisher verfolgte Christengott noch helfen könne. »

(4) *Hist. anc. de l'Église*, II², p. 26 : (Galerius) « fatiguant les médecins de ses plaintes et les dieux de ses inutiles supplications. Enfin lui vint l'idée la plus étrange, celle d'intéresser à sa santé les chrétiens. »

(5) *Die Bekämpfung des Christentums durch den römischen Staat bis zum Tode des Kaisers Julian* (Munich, 1905), p. 221.

(6) *De mort. pers.*, 33 (ed. Brandt-Laubmann, in *CSEL*),

(7) *Hist. eccles.*, VIII. 17, 1 (ed. Schwartz, in *GCS*).

caused. Others, as Schiller (1), Schwartz (2), Geffcken (3), Bury (4), and Firth (5) bring into relief the political motives : that an alliance between Constantine and Maxentius against Galerius and Maximinus Daja was pending; that Galerius induced the latter to make the Christians concessions so that Constantine might be placated (indeed, Schwartz would even give Constantine the credit for the edict's issuance); that the emperor and his colleagues came to realize the abject failure of their policy of persecution (6). With greater perspicuity and plausibility, Duchesne (7) and Batiffol (8) have indicated the presence and influence of Licinius at Sardica at the time of publication; a theory the more reasonable in the light of the attitude which Licinius later assumed, in conjunction with Constantine, friendly toward the Christians and against the intransigeance of Maximinus Daja. Two other writers, Bihlmeyer (9) and De Bacci Venuti (10), have urged other explanations : the one, by the presence of Neoplatonist influences as shown in certain expressions (as *instituta veterum* and *secta parentum*) contained in the text — a rather fruitful suggestion; the other, by the improbable

---

(1) *Geschichte der römischen Kaizerzeit* (Gotha, 1883-1887), II, pp. 182-183.

(2) In *GGN*, phil. hist. Klasse, 1904, pp. 527-528.

(3) *Der Ausgang des griechisch-römischen Heidentums* (Heidelberg, 1920), p. 91.

(4) *History of Freedom of Thought* (London, 1913), p. 46.

(5) *Constantine the Great* (New-York, 1905), pp. 137-140.

(6) The theory of Constantine's pending alliance with Maxentius is entirely belied by the facts : (1) the death of Maximian, father of Maxentius, at the instigation of Constantine in 310; (2) the testimony of Eusebius (*Hist. eccl.*, VIII. 14, 7) that Maxentius secretly allied with Maximinus; and (3) absence of coin emissions in honor of Constantine at Rome for 310-311, — cf. Maurice, *Numismatique constantinienne*, I (Paris, 1908), pp. 191-194.

(7) *Hist. anc. de l'Eglise*, II, 27.

(8) *La paix constantinienne* (Paris, 1914), 181. Cp. Ferrero, *La ruine de la civilisation antique* (Paris, 1921), p. 157 (i. e. edict was result of union, to forestall civil war of Galerius, Licinius and Constantine, against Maxentius and Maximinus).

(9) « Das Edict von Galerius », in *Theol. Quartalschrift*, XCIV (1912), pp. 559-563.

(10) *Dalla grande persecuzione alla vittoria del cristianesimo* (Milan, 1913), pp. 130-131.

idea that Galerius's resolution to proclaim the edict was caused in part by weakness and exhaustion from his drunken and dissolute debauches.

The edict is verbally cited in its original Latin form by Lactantius in the *De mortibus persecutorum* (ch. 34), after the copy posted on April 30, 311 in Nicomedia (but with the list of emperors missing, in whose name the decree was issued), and in the version of a Greek translation by Eusebius in the *Historia ecclesiastica* (VIII. 17, 1-10). The heading of the edict can be restored on the basis of the manuscript tradition of Eusebius and the inscriptions; it included the names of the four emperors, with their titles in the following order; Galerius, Licinius, Maximinus Daja and Constantine (1).

The text itself, with the Latin of Lactantius and an English translation given in parallel columns, reads thus :

Inter cetera (2) quae pro rei publicae semper commodis atque utilitate disponimus (3, nos	Among other steps which we are always taking for the service and advantage of the state,

(1) Schwartz (« Eusebius Werke » in *GCS*, II, 2, p. 792, note to 1, 9 ; II, 3, pp. xlvii, l), shows that the name and titles of Licinius were included in the manuscripts of the 3rd edition (ca. 317), but excluded on ground of *damnatio memoriae* from the 4th (after 324). The same fate must have caused Eusebius's omission of Maximinus's name. Restoration of heading, based on Seeck (in *Rhein Mus.*, xlviii (1893), p. 199 et ss.), but with positions of Licinius and Maximinus reversed is as follows : Ἀυτοκράτωρ καῖσαρ Γαλέριος Οὐαλέριος Μαξιμιανὸς εὐσεβὴς, εὐτυχὴς ἀνίκητος Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, Γερμανικὸς μέγιστος, ἑξάκις Αἰγυπτιακὸς μέγιστος, Θηβαϊκὸς μέγιστος, Σαρματικὸς μέγιστος πεντάκις, Περσῶν μέγιστος δίς, Βρεττανῶν μέγιστος δίς, Κάρπων μέγιστος ἑξάκις, Ἀρμενίων μέγιστος, Μήδων μέγιστος, Ἀδιαβηνῶν μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ εἰκοστόν, τὸ ἐννεακαι δέκατον, αὐτοκράτωρ τὸ ἐννεακαιδέκατον τὸ εἰκοστόν, ὕπατος τό ὄγδοον, πατὴρ πατρίδος. ἀνθύπατος. καὶ Ἀὐτοκράτωρ Καῖσαρ Ουαλέριος Λικιννιανὸς Λικίννισς εὐσεβὴς εὐτυχὴς ἀνίκητος Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ τέταρτον, αὐτοκράτωρ τὸ τρίτσν, ὕπατος, πατὴρ πατρίδος, ἀνθύπατος. καὶ Ἀυτοκράτωρ Καῖσαρ Γαΐος Ουαλέριος Μαξιμῖνος εὐσεβὴς εὐτυχὴς ἀνίκητος Σέβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας, αὐτοκράτωρ, ὕπατος, πατὴρ πατρῖδος, ἀνθύπατος. καὶ Ἀυτοκράτωρ Καῖσαρ Φλαύιος Ουαλέριος Κωνσταντῖνος εὐσεβὴς εὐτυχὴς ἀνίκητος Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας, αὐτοκράτωρ τό πέμπτον, ὕπατος, πατὴρ πατρίδος, ἀνθύπατος.

(2) *Inter cetera*, badly rendered in Eusebius : μεταξὺ τῶν λοιπῶν.

(3) *semper... disponimus*, given, simply as διατυπούμεθα by Eusebius.

quidem volueramus antehac, iuxta leges veteres et publicam disciplinam (1) Romanorum, cuncta corrigere atque id providere, ut etiam Christiani, qui parentum suorum reliquerant sectam ad bonas mentes redirent (2). Siquidem quadam ratione tanta eosdem Christianos voluntas invasisset et tanta stultitia occupasset (3), ut non illa veterum institua sequerentur (4), quae forsitan primum (5) parentes eorundem constituerant, sed pro arbitrio suo atque ut isdem erat libitum ita sibimet leges facerent quas observarent (6) et per diversa varios populos congregarent (7). Denique cum eiusmodi nostra iussio (8) extitisset, ut ad veterum se instituta conferrent, multi periculo subiugati, multi

we had heretofore wished to set all things right according to the ancient laws and public order of the Romans. We desired that the Christians too, who had abandoned the religion of their own fathers, should return to sound reason. For these very Christians had somehow become possessed of such wilfulness and folly, that instead of following those institutions of the ancients, which perchance their own ancestors had first established, they were arbitrarily making and observing laws of their own liking, and were assembling in different regions peoples of different nationalities. After we had decreed that they should again observe the ancient institutions, many in view of the

---

(1) *disciplinam* — ἐπιστήμην in Eusebius. Not a faulty translation as Hülle (*op. cit.*, 45-46) and Heikel (« Eusebius Werke », I (1902), in *GCS*, p. LXXVIII) contend. We have the same translation from Tertullian's Apology in Euseb., *Hist. eccles.*, III, 33, 3. See now Schwartz, in « Eusebius Werke », II, 3 (*GCS*, Leipzig, 1909), p. 177, s.v. ἐπιστήμη.

(2) *Christiani... redirent*, οἱ Χριστιανοί, οἵτινες τῶν γονέων τῶν ἑαυτῶν καταλελοίπασιν τὴν αἵρεσιν, εἰς ἀγαθὴν πρόθεσιν ἐπανέλθοιεν.

(3) *Tant . stultitia occupasset*, translated as κατεσχήκει καὶ ἄνοια in 3rd ed. (317) but omitted in 4th ed. of Euseb. *Hist. eccles.* See Schwartz (*loc. cit.*), p. LI : « der gegen die Christen gerichtete Vorwurf des Toleranzedicts sollte offenbar abgeschwächt werden, weil Constantin für dies Edict mit verantwortlich war. »

(4) *primum*. badly rendered as πρότερον.

(5) *parentes eorundem constituerant*, οἱ γονεῖς αὐτῶν ἦσαν καταστήσαντες.

(6) *quas observarent*, addition to manuscript reading of *De mort pers.* by editors Brandt and Laubmann, on basis of Eusebius : καὶ τούτους παραφυλάσσειν.

(7) *per diversa varios populos congregarent*, inaccurately translated in Eusebius : ἐν διαφόροις διάφορα πλήθη συνάγειν.

(8) *iussio*, προστάγματος,

etiam deturbati (1) sunt; atque cum plurimi in proposito (2) perseverarent, ac videremus nec diis (3) eosdem cultum ac religionem (4) debitam exhibere, nec Christianorum deum observare, contemplatione (5) mitissimae nostrae clementiae intuentes ac consuetudinem sempiternam, qua solemus cunctis hominibus veniam indulgere, promptissimam in his quoque indulgentiam nostram credidimus porrigendam, ut denuo sint Christiani et conventicula sua componant, ita ut ne quid contra disciplinam agant (6). Per aliam autem epistolam iudicibus significaturi sumus, quid debeant observare. Unde iuxta hanc indulgentiam nostram debebunt deum suum orare pro salute nostra, et rei publicae, ac sua, ut undique versum res publica praestetur incolumis, et securi vivere in sedibus suis possint (7).

danger submitted, but many also were discomfited. Yet when great numbers persisted in their purpose, and we saw that they neither gave worship and due reverence to the gods, nor practiced the worship of the Christian God, we therefore in consideration of our most mild clemency and of the custom from time immemorial to grant pardon to all men, have decided to extend our speediest indulgence to them also, so that they may again exist as Christians, and re-establish church buildings and meetings, provided that they do nothing contrary to the public order. By another letter we shall indicate to the magistrates how they should proceed. Wherefore, in accordance with this indulgence of ours, the Christians will be bound to pray for our well-being, that of the state, and their own, that the state may endure on every side unharmed, and that they themselves may live securely in their homes.

---

(1) *multi... deturbati sunt*, given as : πλεῖστοι δὲ ταραχθέντες παντοίους θανάτους ὑπέφερον. Note the πλεῖστοι for *multi*, and the arbitrary gloss, παντοίους θανάτους.

(2) *proposito*, expanded in translation into : τῇ αὐτῇ ἀπονοίᾳ.

(3) *diis* — Eusebius had to put them in heaven : τοῖς θεοῖς τοῖς ἐπουρανίοις.

(4) *cultum ac religionem* — Eusebius merely translated the first : θρησκείαν.

(5) *contemplatione... sempiternam*, ἀφορῶντες εἰς τὴν ἡμετέραν φιλανθρωπίαν καὶ τὴν διηνεκῆ συνήθειαν.

(6) *ut denuo sint Christiani... agant*, ἵνα αὖθις ὦσιν Χριστιανοὶ καὶ τοὺς οἴκους ἐν οἷς συνήγοντο, συνθῶσιν οὕτως ὥστε μηδὲν ὑπεναντίον τῆς ἐπιστήμης αὐτοὺς πράττειν. Note especially the τοὺς οἴκους... συνθῶσιν, for *conventicula componant*.

(7) *ut undique... possint*, ἵνα κατὰ πάντα τρόπον καὶ τὰ δημόσια παρασχεθῇ ὑγιῆ καὶ ἀμέριμνοι ζῆν ἐν τῇ ἑαυτῶν ἑστίᾳ δυνηθῶσι. The extreme awkwardness of this translation of Eusebius has induced Heikel (*loc. cit.*) to include : « so schlecht übersetzt ist keine Urkunde der Vita (i. e. of Constantine) ».

The edict, it will be seen, commences with an attempt to justify or at least explain the origin of the persecution enactments of Diocletian, Galerius, and their colleagues : the emperors, in their determination to improve the internal conditions of the empire, undertook to restore the Roman virtues of old by a strict application of the ancient laws and a careful supervision of social customs (1). This work of political and social regeneration encountered the opposition of the Christians, who, although primarily a religious group, failed to observe the principle of Roman law that all foreign cults should be national and not composed of different nationalities (2). The Christians too as such had a much shorter history than the Romans, in whose empire they lived as subjects, and yet they had presumed to create and live by a set of principles and practices, which rivalled and opposed Roman law, traditional religion, and social practice (3). Indeed, some of

---

(1) The opening phrase, *inter cetera... disponimus*, is of course simply a set chancellery expression, but the clause following (*nos quidem... corrigere*) is a reference to the vast program of political, social, economic and religious regeneration undertaken by Diocletian.

(2) This I take to be the implied meaning of the rebuke of the Christians intended by the words : *per diversa varios populos congregarent*. So Hülle (*op. cit.*, p. 57) and Gwatkin (in *Cambridge Medieval History*, I (1911), p. 3), who says the edict of Galerius « was given on the heathen principle that every god is entitled to the worship of his own people ». The Greek translation of Eusebius is faulty : *populos* should have been rendered ἔθνη and not πλήθη (this is rather equivalent to *turbae*). On the Roman legal practice of recognizing only religions which were national, and Roman objections to Christianity on this score, see Mommsen, *Römisches Strafrecht* (1899), p. 572; and Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, I (1907), pp. 235-238.

(3) This interpretation is a combination of the three clauses, *ut etium Christiani... redirent*, *ut non illa... sequerentur*, and *sed... observarent*. The thought of *parentum suorum* and *illa veterum instituta* has been differently interpreted by scholars : (1) some as Mason (*The Persecution of Diocletian*, London, 1876, pp. 298-302), Görres (s. v. « Toleranzedicte », in Kraus' *Realencyklopädie der christlichen Altertümer*, Freiburg i. B., 1882 ff, Bd. II, p. 897), Allard (*La pers. de Dioclétien*, II, p. 164), and Giorbio (*Chiesa e Stato nei primi secoli del Cristianesimo*, Milan, 1914, p. 223 et seq.) refer these clauses to the primitive Christians (i. e. the ancestors) and affirm that Galerius thus motivated his persecution by his purpose to re-establish the Christian religion in its primitive purity; others as Keim (*Theol. Jahrbücher*, 1852, p. 214) and Bihlmeyer (*loc. cit.*, pp. 561-563), also think that the Christians' Christian

these very Christians with their new laws and customs might be the descendants of those early Romans, who had founded the state and its venerable institutions [1].

The emperors had therefore issued an edict (in 303), designed to bring the Christians into harmony with this ancient Roman tradition (*veterum instituta*) [2]. The effects were not those desired nor anticipated, for the number of Christians brought back into the pagan fold or eliminated (by the death sentence, imprisonment, exile, etc.) by no means equaled the total of those who continued to survive, firm in the faith [3]. Futhermore, the affairs of state during the interval of persecution had not prospered as well as they might have : civil wars, usurpations, and conspiracies had occurred, the state finances were in a bad way, an economic depression existed, and the very life of the senior *Augustus* was threatened by long-continued disease [4]. One of the causes

---

ancestors are primarily meant, but that Galerius's avowed purpose was to end the sectarian divisions among the Christians and re-establish Christian church unity; and others, as McGiffert (« The Church Hist. of Eusebius », transl. in *PNF*, New-York, 1905, p. 339, n. 3), Hülle (*op. cit.*, II, p. 55), Linsenmayer (*op. cit.*, p. 222, n. 1), Duchesne (*op. cit.*, II, p. 27), Schwartz (*Kaiser Const.*, p. 63), and Batiffol (*La paix const.*, p. 182) interprete (as we have) *parentum suorum* as the pagan ancestors of the Christians. Costa (*L'impero romano e il Cristianesimo*, Rome, 1915, p. 43, n. 2) refers the clause « al periodo giudaico del Cristianesimo ».

(1) *quae forsitan... constituerant.* The expression again refers to the pagan ancestors of the Christians. *Forsitan* would be entirely superfluous if the clause meant the Christian institutions founded by the ancestors of the Christians of Galerius's day. Cf. McGiffert, *loc. cit.*

(2) Batiffol (*La paix const.*, p. 182) limits the *veterum instituta* to « cultes officiels ». I hold to the broader meaning, that the Christians had ceased to be good Romans politically, legally, and socially, as well as religiously.

(3) *multi periculo... perseverarent.* An open avowal of the ineffectiveness of the persecution and its methods. The passage is entirely overlooked or misunderstood by Allard (*op. cit.*, p. 164), who claims that Galerius posed as a reformer and not as a persecutor. Batiffol (*loc. cit.*) too unjustly remarks : « il voudrait laisser croire que l'édit n'a opéré que par intimidation ». Cf. Firth, *Constantine the Great* (1905), pp. 139-140.

(4) It will be seen that I regard Galerius's illness as merely *one* of the conditioning circumstances of the edict's publication. Modern writers have greatly over-emphasized this factor in the motivation of the decree — misled by the exaggerated efforts of Eusebius and Lactantius to prove that the Lord had the most horrible of fates in store for all persecutors of the Christians. See

of this sad state of affairs was certainly the presence in the empire of such a considerable number of non-worshiping Christians, become to all intents and purposes godless, since they showed cult devotion neither to the pagan gods, as the terms of the edicts had prescribed, nor to their own Christian God, because of the persecution (1). This is a most singular admission on the part of Galerius, for he hereby concedes a certain efficacy of power to the Christian God (2); the conception is still polytheistic, but not irreconcilable with the henotheistic and syncretistic tendencies then current under the influence of the Neoplatonists (3). Galerius thus recognized the divine authority of the Christian God and the pagan deities, but maintained them as separate concepts. Later Licinius and Constantine carried the development a step farther by combining them, and by showing devotion, in a manner somewhat reminiscent of Plotinus (4), to an unnamed and impersonal deity, — variously called *summus deus*, *summa divinitas*, *mens divina*, — who was not the exclusive property of the Christians or any sect, but might be common, to all religious faiths, although differing in aspect and emanation to each and every faith (5).

---

the sane statement of Burckhardt (*Die Zeit Constantin's des Grossen*[2] (1880), p. 316) : Wir wollen den Lactantius in dem von Würmern zerfressenen Unterleib (of the sick Galerius) nach Herzenslust wühlen lassen ».

(1) *videremus... deum observare.* On the charge of atheism proferred against the Christians by the pagan philosophers, see the fragment (from Eusebius, (*Praep. evang.*) I, 2, 1 from Porphyry's κατὰ τῶν Χριστιανῶν cited by Harnack, « Porphyrius « Gegen die Christen », 15 Bücher Zeugnisse Fragmente und Referate », in *Sitzungsberichte d. kgl. Pr. Akad. d. Wiss.*, 1916, p. 45 : πῶς δ'οὐ πανταχόθεν δυσσεβεῖς ἂν εἶεν καὶ ἄθεοι οἱ τῶν πατρίων ἐθῶν ἀποστάντες. Cf. also Harnack, *Der Vorwurf des Atheismus in den drei ersten Jahrhunderten*, *Texte und Untersuchungen*, XXVIII, 4 (1905); cp. Hülle, *op. cit.*, p. 55.

(2) Cf. McGiffert. *loc. cit.*

(3) See Eucken on the views of Plotinus in *Die Lebensanschauungen der grossen Denker* (6th ed., Leipzig. 1905), p. 124; Harnack on Porphyry in his *History of Dogma*, (transl., Buchman 1905), pp. 352-353.

(4) Cf. Plotini *Enneades* (ed. Müller, Berlin, 1878-1880), II, 9, 9 : δεῖ... τοῖς δ'ἄλλοις νομίζειν εἶναι χώραν παρὰ τῷ θεῷ καὶ μὴ αὐτὸν μόνον μετ'ἐκεῖνον τάξαντα.

(5) Cf. Batiffol's study of *summus deus* as an evidence of pagan monotheistic tendancies on the eve of Constantine's conversion to Christianity, in *La paix const.*, pp. 188-201.

These were the reflections which induced Galerius to exercise in behalf of the Christians his wonted mildness and clemency, — a set chancellery form, — by ordering the immediate cessation of the persecution, and pardoning (i. e. *indulgentiam*) the Christians for their disobedience to the imperial laws and customs in the past, and by implication for the future also (1). For Galerius proceeds to lay down the legal principle, which forms the decisive feature of the edict, *ut denuo sint Christiani et conventicula componant, ita ut ne quid contra disciplinam agant.* By declaring that the Christians might again exist as such, Galerius had in mind the *de facto* status of the Christians before 303. But this very juridical ruling of Galerius made the legal status of Christianity after 311 different from that in operation before 303. For the first time in the empire's history the Christians were specifically and legally granted the right of professing their faith and practicing their cult (2); that is, they were officially recognized as belonging, just as the Jews, to a *religio licita*, or perhaps more correctly to *collegia licita* (3). The Christians were also permitted to re-establish their *conventicula*, namely, their meetings and their church-buildings (4). In other words, to the right of association already conceded, Galerius added the right of assembly. Both concessions were made with the proviso, *ne quid contra disciplinam agant*. Venuti (5) and others have overemphasized the

---

(1) Schwartz (*Kaiser Constantin*, p. 63) is unjustified in holding that « es (i. e. the edict) war noch keine Anerkennung, sondern nur eine Indulgenz, die der Kirche gewährt wurde ». The recognition of Christianity comes in the very next clause of the edict.

(2) Cf. Bihlmeyer, *loc. cit.*, p. 585; and Hülle, *op. cit.*, p. 56. Waltzing (s. v. « collegia », in *Dict. d'arch. chrét. et lit.*, fasc. XXXI (1914), col. 2139) attributes to the so-called Edict of Milan of 313 all the legal virtues that I here attribute to the Edict of Galerius.

(3) See E. Schürer, *Geschichte des Jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi* (1886-1890), II, p. 525, note 132; W. Liebenam, *Zur Geschichte und Organisation des römischen Vereinswesen* (Leipzig, 1890), pp. 268, 270, 274.

(4) See Duchesne (*op. cit.*, II, 27, n. 3) : « il faut remarquer que le terme *conventiculum* signifie, comme le mot *ecclesia*, et l'assemblée et le local où elle se tient ».

(5) *Op. cit.*, pp. 308-309. Cf. Linsenmayer, *op. cit.* p. 223.

arbitrariness and possible contingency of this condition, for as Wissowa (1) has shown, the Roman state was accustomed to exact of its citizens in their private worship and of their non-citizens in their public worship the condition that nothing be done against good order, the government, the law, and public morals. This seems to be the significance of *disciplina*. If the elasticity of the expression enabled Maximinus Daja subsequently to burden Christianity with restrictions, it is to be noted that it might *per contra* not handicap Constantine and Licinius in their liberal application of the edict's provisions within their own territories. Besides, one can fairly conclude from the *conventicula componant* that Galerius intended the decree to recognize all ecclesiastical property rights of the Christians as legal, which had not been confiscated by the imperial *fiscus* up to the time of the edict's promulgation, or which might be acquired by the Christian Church subsequently, for otherwise the concession to them of the rights of association and assembly would become inoperative and a farce. It was certainly contrary to his intention to make a wholesale restitution of the real and personal property of the Church taken over during the persecution, for such an important concession would have been specifically mentioned in the contents of the decree (2). Yet it is equally certain that most of the churches would have to be restored to the Christians forthwith, for they were necessary to make effective Galerius's earnest desire that the Christians should directly devote their divine services and prayers in part to the welfare of their rulers and the Roman state (3). Possibly it was Galerius's intention to deal more concretely

---

(1) *Religion und Kultus der Römer* (2nd ed., Munich 1912), pp. 87-88.

(2) Cf. De Bacci Venuti, *Dalla grande persecuzione*, p. 309, n. 1.

(3) Cf. Crivellucci, « L'editto di Milano », in *Studi storici*, I, (1892), pp. 243-244. I am fully in accord with Batiffol (p. 184) in the interpretation of the clause, *debebunt deum suum... possint* : « on y verra que le législateur y parle un langage très impersonnel, et que d'ailleurs l'édit porte le nom de Constantin et de Licinius à la suite du nom de Galère ». The name of Maximinus Daja should be added. (Cf. Seeck, in *Rhein. Museum*, XLVIII (1893), p. 199 et seq.

with this phase of the problem in a supplementary letter (i. e. *per aliam autem epistolam iudicibus significaturi sumus, quid debeant observare*) to the provincial magistrates. It is highly problematic whether Galerius ever issued such a letter of instructions for Lactantius (1) tells us that his death occurred very soon after the edict was published. Keim (2), Crivellucci (3), Sesan (4), and De Bacci Venuti (5), are agreed in denying its existence. Even though its dispatch were to be considered an « historical probability », as Hülle (6) avers, it by no means follows that the letter contained the « many, hard conditions » to which the Eusebian introduction of the so-called Edict of Milan refers, and in connection with which many scholars (7) believe that the Christians were restricted in the observance of worship, the propagation of faith, and the acquisition and disposition of property. Restrictions of such a nature would scarcely comport with the wholehearted jubilation with which, as Eusebius (8) and Lactantius (9) relate, contemporary Christians hailed and celebrated the edict's proclamation. Then too such a theory seems compromised by our knowledge of the manner

---

(1) *De mort pers.*, 34. Batiffol (*La paix const.*, p. 181) without the citation of the source-proof (unknown to me) gives May 5th as the date of his death.

(2) *Der Uebertritt Constantins des Grossen zum Christentum* (Zürich, 1862), p. 81.

(3) *Loc. cit.*, p. 243.

(4) *Kirche und Staat im römisch-byzantischen Reiche seit Konstantin dem Grossen und bis zum Falle Konstantinopels*, I (Czernowitz, 1911), p. 220.

(5) *Op. cit.*, p. 309.

(6) *Op. cit.*, p. 94.

(7) So Hunziker, *Zur Regierung und Christenverfolgung des Kaisers Diocletians und seiner Nachfolger*, 303-313 (1868), p. 246, n. 2; Zahn, *Konstantin der Grosse und die Kirche* (1876), p. 34; Mason, *The Persecution of Diocletian*, p. 327, n. 1; Hilgenfeld, in *Zeitschrift f. wiss. Theol.*, XXVII (1885), p. 511; Görres, *ibid.*, XXXV (1892), p. 283; Linsenmayer, *op. cit.*, p. 227, n. 6; Krüger, *Handbuch der Kirchengeschichte für Studierende*, I, Teil (Tübingen, 1911), ch. 26, n. 3; De Bacci Venuti, *op. cit.*, p. 320; Bihlmeyer, in *Theol. Quartalschr.*, XCVI (1912), pp. 217-222; Batiffol, in *Bulletin d'anc. litt. et d'archéol. chrét.*, III (1913), p. 248; and Manaresi, *L'impero romano e il Cristianesimo* (Turin, 1914), p. 496.

(8) *Hist. eccles.*, l. I, 2 and VIII. 16, 1-2; *De mart. Palest.*, 13, 14.

(9) *De mort. pers.*, 35.

of enforcing the edict of Galerius even in the territory of their most relentless enemy, Maximinus Daja, where the Christians « called together their congregations in every city, thronged the meetings for divine service, and observed the ceremonies of established usage » (1); and by the additional evidence of Eusebius (2) that Maximinus « allowed this to go on in this way for almost six months ».

If such a favorable interpretation of the clauses of the Galerian decree actually operated within the territory of Maximinus, it is not illogical to suppose that the more friendly disposed emperors, Constantine and Licinius, conceded less to the Christians of their respective territories. It is even possible that Constantine, at least, interpreted the *conventicula componant* in such a generous fashion as to return to the Christian Church whatever of its real property, — confiscated in the course of Diocletian's persecution, — still remained in the possession of the imperial fiscus. This fact would explain the otherwise inexplicable mystery, that none of the law-codes or the Christian historical tradition of the period have transmitted the knowledge of any such legislative enactment of Constantine for Gaul, Spain and Britain, providing for the restitution of the confiscated church property in his domains.

From the foregoing analysis it will be observed that we attach much greater importance to the edict of Galerius in its juridical aspects than has generally been its lot at the hands of historical scholarship. Tillmont (3), for instance, has dismissed it with a few contemptuous lines in his monumental Memoires. But Eusebius, it seems to me, judged more wisely, in his belief that the edict marked an epoch and turning-point in the history and destinies of the Christian Church by undertaking, immediately thereafter, the first editions of his Church History and the Martyrs of Palestine (4). With this legislation of Galerius

(1) Cf. Eusebius, *Hist. eccles.*, IX, 1, 8.

(2) *Ibid.*, IX, 2.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, V, p. 44.

(4) Cf. Schwartz, *Eusebius Werke*, II, 3 (1909), p. LVII; and *id.*, s. v. Eusebius, in *Pauly-Wissowa*, Bd. VI (1909), col. 1403.

the old legal formula, *non licet esse christianos*, was definitively shelved, Christianity became a tolerated cult and *religio licita* on a par with Judaism, with its rights of association, assembly, conscience, cult, and of future property legally safeguarded. With it too began, as Wissowa (1) acutely observes, a genuine religious revolution among the Romans, which was to lead in but three generations' time to the complete destruction of the Roman state-religion.

JOHN R. KNIPFING.
Ohio State University
Columbus, Ohio, U. S. A.

(1) *Religion und Kultus der Römer*² (München, 1912), p. 96.

Les sources de l'histoire du Congo antérieurement à l'époque des grandes découvertes

A partir de la découverte du Congo en 1482 par le navigateur portugais Diogo Cão, il y a eu des essais de pénétration à l'intérieur du pays et des essais d'évangélisation constamment renouvelés avec plus ou moins de succès durant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Le pays est resté, au moins nominalement, sous l'obédience des rois de Portugal qui cherchaient des points d'appui, tantôt à San Salvador, capitale du royaume indigène du Congo, tantôt à Loanda, future capitale de la colonie actuelle d'Angola.

L'historique de ces tentatives de colonisation a déjà séduit plus d'un chercheur. Citons particulièrement :

PAIVA-MANSO (Vte de). — *Historia do Congo*. Documentos, Lisboa, 1877. (Renferme surtout des documents empruntés aux archives de Lisbonne.)

EUCHER (O. F. M.). — *Le Congo. Essai sur l'histoire religieuse de ce pays depuis sa découverte (1484) jusqu'à nos jours*, Huy, 1894. (Intéressant, mais trop peu critique.)

RAVENSTEIN. — *The strange adventures of Andrew Battel of Leigh in Angola and adjoining regions*. London, 1901. (La publication de la relation de Battel est suivie d'une courte, mais précise histoire du Congo.)

AVELOT (R.). — *Les grands mouvements des peuples en Afrique. Jaga et Zimba*. « Bull. de géographie historique », 1912, p. 75-216 (Important pour les migrations.)

SIMAR (Th.). — *Le Congo au XVIe siècle d'après la relation de Lopez-Pigafetta* (« Revue congolaise », 1911, p. 266 et suiv., tiré à part, Bruxelles, 1919. Étude critique de la plus ancienne relation connue).

ZUURE (E. P.). — *Rome en Congo. Over Kongo's bekeerings geschiedenis voor de XVIIIe eeuw* (« Onze Kongo », 1912, bl. 322 en volg.). (Intéressant, mais se borne aux généralités.)

PIRENNE (J.). — *Coup d'œil sur l'histoire du Congo.* Bruxelles, 1921. (Tiré à part d'une esquisse historique accompagnant les rapports du Congrès colonial de 1920.) (Récit forcément bref mais précis.)

R. P. VAN WING (S. J.). — *Études Bakongo Histoire et sociologie,* Bruxelles, 1921. (Bibliothèque « Congo », vol. III.) L'histoire de la période envisagée forme l'introduction à la sociologie des Bakongo. C'est le meilleur travail sur la matière, car l'auteur connaît à fond le pays, ses habitants, leur langue et leurs traditions ancestrales.

Malheureusement, pour qu'une synthèse d'ensemble puisse être entreprise avec quelque chance de succès, il importerait d'avoir à sa disposition les nombreux documents inédits qui se trouvent épars dans diverses bibliothèques ou dépôts d'archives.

Nous n'avons pas la prétention de cataloguer ici toutes ces sources. Nous signalerons simplement ce que nous ont révélé de rapides et superficiels coups de sonde jetés çà et là au hasard d'autres recherches ou de voyages d'études.

Les deux dépôts les plus importants se trouvent vraisemblablement à Lisbonne et à Rome.

Lisbonne. — Les riches archives de Lisbonne (Torre do Tombo) ont déjà livré plus d'un secret, grâce aux publications du vicomte de Paiva-Manso, *Historia do Congo,* citée ci-dessus, de Luciano Cordeiro (*Memorias do Ultramar. Viagens exploracões e conquistas de Portuguezes. Colleção de Documentos;* Lisboa, Impr. nac., 1881), d'auteurs anonymes (*Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa,* 1883 et *Alguns documentos do archivo nacional da Torre do Tombo acerca das navegaçoes e conquistas Portuguezes.* Lisboa, Impr. nac., 1892 et 1902).

(Cf. aussi *Anuario de Escola Colonial.* Lisboa, année 1919-1920.)

Mais rien ne prouve que tout ait été mis à jour, ni, surtout, que tout ait été inventorié On voudra bien se rappeler que la plupart de ces documents ont été publiés à une époque où le Portugal disputait à l'Association internationale africaine la possession du bassin du Congo et où il avait intérêt à faire valoir ses droits historiques. Or, ces publications, composées en temps de polémique, pèchent souvent par quelque endroit. Il est au moins permis de la supposer et, le cas échéant, de le vérifier. Une exploration minutieuse de l'Archivo de Marinha e Ultramar s'impose donc.

Rome. Archives vaticanes. — On y trouve notamment divers brefs des Souverains Pontifes aux rois du Congo, un récit détaillé des négociations entamées par Duarte Lopez à l'effet d'intéresser le pape Sixte V à la mission du Congo (*Nunziatura di Spagna*, t. XXXVIII, f° 241 seq.), différentes questions et réponses sur la situation géographique, l'état social et religieux de ce royaume. (*Ibid.*, Archiv. Borghese, ser. II, 23-24, 186 et suiv.)

A signaler aussi une relation intéressante intitulée *De statu regni Congi* (publiée par Th. Simar, « Une relation inédite sur le Congo », dans *Mélanges Charles Moeller*. Louvain, 1914, vol. II.)

Toute une liasse (*Fondo Borghese*, sér. I, t. 721, p. 368-386) contient le récit de la réception à Rome d'un ambassadeur extraordinaire du roi Alvare à Sa Sainteté, en 1608, de sa mort inopinée et de ses funérailles. (V. à ce sujet princesse de Caraman-Chimay-Borghèse, *Belges et Africains*, Rome, 1916.)

Le texte des instructions remises par le roi Alvare II à son ambassadeur, don Antonio Emanuele, au moment de son départ de San-Salvador, le 17 août 1604, est renfermé dans Arm. XV, n° 101, f° 47-50.

Signalons, entre autres pièces, une lettre de J. B. Vivès, ambassadeur du roi du Congo, à l'empereur d'Éthiopie (Reg. lat., 387, f° 188, du 18 avril 1617). Vivès propose au roi d'Abyssinie de s'entendre avec le roi du Congo pour la création d'une voie d'accès vers l'Éthiopie par le Congo. Les correspondances d'Éthiopie arriveront plus

aisément à Rome et vice versa; des secours parviendront plus rapidement à l'empereur, s'il est attaqué par les Turcs.

Ceci nous indique une des préoccupations principales de la Cour de Rome quand elle prenait tant à cœur les intérêts de la chrétienté au Congo. Elle songeait à la croisade contre les Turcs. D'après les cartes de l'époque, on croyait, en effet, à une liaison fluviale aisée entre le Congo et l'Abyssinie, et on pensait ainsi attaquer l'Islam par derrière en concluant une alliance entre les États d'Europe et les chrétiens d'Abyssinie.

Archives de la Propagande. — Elles se rapportent presque exclusivement à la mission des Capucins, depuis ses origines (1645) jusqu'à son extinction dans le courant du XIXe siècle.

Les documents sont contenus dans les registres les plus divers : lettres écrites à la Propagande, brefs et décrets, *Scritture riferite nei congressi*, *Atti generali e particolari*, etc.

Nous avons feuilleté particulièrement les volumes des *Lettere*.

Il y a quelques pièces au vol. 120 concernant la Perse, l'Égypte, l'Éthiopie, les Indes et l'Afrique; au vol. 247 (*Africa e Congo*) Mais le vol. 250 tout entier est consacré à notre mission.

Nous signalons au f° 55 et suiv. une *relation* fort intéressante sur le Congo et les pays avoisinants. Au f° 75, une autre relation importante par les renseignements géographiques et ethnographiques qu'elle donne. Elle est accompagnée d'une carte assez précise que nous avons reproduite autrefois dans la *Revue congolaise*, 1913-1914. (Cf. *Archives congolaises*, p 24 du tiré à part.)

F° 267 et suiv. Relation de la conversion de la reine Ginga (Nzinga) qui fit grand bruit à cette époque. (Cf. Gioia, *La maravigliosa conversione alla sante fede di Cristo della regina Ginga*, Napoli, 1660.)

Parmi les *Scritture riferite nei Congressi*, nous avons pu examiner les deux premiers volumes d'*Africa e Congo* et une partie du troisième.

A signaler une relation extrêmement vivante d'un voyage apostolique dans l'Angola fait en 1684 par le P. Francesco da Monteleone (vol. I, f° 777-790). Un mémoire sur l'état des missions depuis leur début, dressé par le P Francesco Maria de Pavia, en 1700 (vol III, f° 156-165). Un mémoire du même genre, dressé à Loanda, en 1707, figure au vol. I des *Scritture*, f° 136-142.

C'est tout ce que nous connaissons, à l'heure actuelle, des archives de la Propagande.

* * *

Des relations inédites d'autres missionnaires existent encore ailleurs qu'à Rome. Il y aurait à la Bibliothèque nationale de Paris une notice d'un jésuite portugais, intitulée *Relações de Angola tiradas do Cartorio do Collegio dos Padres da Companhia*, 1559 à 1586.

La bibliothèque de Rimini renferme une relation écrite par des Carmes déchaussés (P. IV, Miscell. n° 315).

La famille Bisi de Coreggio possède un mémoire manuscrit du P. Giacinto da Vetralla, analysé sommairement par G. Simonetti. (Cf. *Bull. Soc. geog. ital.*, VIII, 4-5, 1907, 305-322, 369-381.)

Le P. da Caltanissetta a aussi laissé un récit de son voyage au Congo en 1701. (Cf. M. Natale, *Une relazione inedita sul Congo scritta da P. Luca da Caltanissetta nel 1701*. Caltanissetta, 1906.)

Le P. U. d'Alençon, dans son « Essai de bio-bibliographie capucino-congolaise » (*Neerlandia franciscana*, vol. I, 1914 et II, 1919), indique également plusieurs manuscrits contenant des relations de missions et disséminés çà et là surtout dans les bibliothèques italiennes.

Il n'est pas douteux non plus que les archives hollandaises ne recèlent de précieux renseignements, car les Hollandais occupèrent un instant Loanda et se firent envoyer des notes très précises sur les possibilités économiques du pays. (Cf. la relation de Dapper dont nous parlons ci-dessous.)

Après la recherche patiente des archives manuscrites, il y aurait lieu de rechercher les cartes anciennes d'Afrique et spécialement du centre africain.

Jusqu'ici on a fait très peu d'investigations sérieuses en dehors du XVIe siècle. Nous avons donné une notice sur la collection des cartes anciennes d'Afrique cataloguées à la Bibliothèque du Ministère des Colonies, dans l'*Annuaire de la Société des bibliophiles et iconophiles de Belgique pour 1920.*

Il importerait de fouiller à cet égard les grands dépôts cartographiques de la Bibliothèque nationale à Paris, du British Museum de Londres, des Bibliothèques de Munich et de Vienne, etc.

A côté des relations manuscrites, il existe naturellement des relations imprimées dont quelques-unes sont très rares. Voici les principales :

Celle du Portugais D. Lopez, intitulée *Relatione del Reame di Congo e delle circonvicine contrade tratta dalli scritti e ragionamenti di Odoardo Lopez per Filippo Pigafetta*, Roma, 1591. (Cf. notre étude critique sur cette relation, Bruxelles, 1919, indiquée ci-dessus.)

Celle de Samuel Brun (*Samuel Brun's Schiffarten*) publiée en 1914 par S. L. Honoré Naber.

Celle d'O. Dapper (*Nauwkeurige beschrijving der Afrikaansche gewesten*, Amsterdam, 1668).

Celles des PP. Capucins Cavazzi (importante : *Istorica descrizzione degli tre regni Congo, Angola et Matamba*, Bologna, 1687), Francesco Romano (1648), Merolla (1692), Zucchelli (1712) et d'autres. (Cf. une bibliographie très détaillée par le P. U. d'Alençon, dans *Neerlandia franciscana*, I, 1914, p. 33-42, 251-265, II, 1919, 101-126.)

Nous pensons qu'il serait utile de les rééditer pour en faire une collection coloniale analogue à celles qui sont publiées en France, en Angleterre et en Hollande.

* * *

L'intérêt qu'offre la publication de tous ces documents ne peut échapper à quiconque s'occupe directement ou indirectement de choses coloniales.

Tout d'abord, il y a là pour nous Belges, un intérêt national. Désormais l'histoire du Congo fait partie de l'histoire belge. Nos explorateurs, nos officiers, nos missionnaires continuent l'œuvre de civilisation entreprise

plusieurs siècles auparavant par les premiers pionniers de l'occupation du Bas Congo. Nous retrouvons parmi eux des compatriotes tels que les Capucins Georges, de Gheel; Basile, de Cambrai; Félix « Fiamingo » Felicissimo, d'Anvers; François-Marie, de Bruxelles [1].

Les Portugais avaient compris eux-mêmes le parti à tirer de l'occupation, même précaire, du vaste territoire qui s'étend de l'embouchure du Congo à Saint-Paul de Loanda. Si notre immense colonie ressemble à un récipient bombé au goulot trop étroit, si nous sommes pour ainsi dire embouteillés entre l'Afrique équatoriale française et l'Angola portugais, c'est à l'histoire que nous le devons. Lors du partage définitif du centre africain, les Portugais ont fait état de leur occupation séculaire pour se faire attribuer toute cette partie de territoire qui forme pourtant l'hinterland naturel de nos port côtiers, Boma et Matadi.

La publication hâtive de l'*Histoire du Congo* par Païva-Manso n'eut pas d'autre but que de prouver aux puissances européennes le bien-fondé des réclamations portugaises. Les Portugais poussèrent même leurs prétentions beaucoup plus loin. Ils se basaient sur les cartes du XVIe et du XVIIe siècle pour soutenir que leurs explorateurs avaient parcouru tout le centre africain jusqu'à la région des Grands Lacs. Toute une controverse politico-géographique s'engagea à cette époque entre notre compatriote A.-J. Wauters et l'érudit Luciano Cordeiro. Cette dispute ne s'est jamais complètement apaisée. Des études récentes montrent que certains savants croient encore aux randonnées des pionniers portugais jusqu'au cœur même de l'Afrique, randonnées demeurées inconnues jusqu'au XIXe siècle, mais dont les résultats auraient été portés sur les cartes anciennes de l'Afrique. En fait, on démontre aisément que les connaissances géographiques, aux XVIe et XVIIe siècles, n'ont pas dépassé le Stanley-Pool et le Kwango et que les documents cartographiques de l'époque ont mêlé à des notions dignes de foi sur le Congo, l'Angola, le Mozambique et

---

[1] Cf. P. Van Wing, *Etudes Bakongo*, p. 68.

l'Abyssinie, des réminiscences historiques dues à Ptolémée et aux géographes arabes [1].

Quoi qu'il en soit, il y a un intérêt évident, même en dehors d'une simple curiosité intellectuelle, à faire une étude critique de ces nombreuses cartes.

La publication des archives congolaises soulève ensuite des problèmes d'expérience coloniale et relève aussi de l'histoire générale de l'expansion européenne. Elle montre que ni la recherche des métaux précieux, ni le trafic des esclaves ne peuvent servir de base à une colonisation sérieuse. L'occupation portugaise a, somme toute, précipité la décadence de l'ancien empire congolais plutôt qu'elle ne l'a empêchée

Que serait-il advenu, si ces embryons de formations politiques nègres avaient pu être développées, cimentées, fortifiées par une intervention adroite et expérimentée?

Que l'on nous entende bien cependant. Nous ne nions pas que la Couronne de Portugal n'ait été animée à l'égard des indigènes des meilleures intentions. Nous applaudissons de tout cœur à ce revirement qui s'opère à l'heure présente en faveur des méthodes coloniales des Espagnols et des Portugais. Les peuples qui ont conquis à la culture latine les immenses provinces de l'Amérique centrale et méridionale ne sont pas des peuples incapables. Ils sont. eux aussi, des « bâtisseurs d'empires », dont le grand mérite sera d'avoir fait prévaloir dans l'expansion des principes d'ordre spirituel et moral. Nous aurons bientôt l'occasion de nous en expliquer franchement dans notre future *Histoire des doctrines coloniales*. Malheureusement les colonies du Congo et d'Angola n'ont pas été exploitées pour elles-mêmes. Elles servaient de réservoir pour la tratie des nègres qu'on envoyait par milliers travailler dans les mines et plantations d'Amérique, depuis que les énergiques réclamations des missionnaires avaient réussi

[1] Cf. à ce sujet notre *Note sur les cartes anciennes d'Afrique* du Ministère des Colonies, p. 7-8 du tiré à part ; Langenmaier, « Die Darstellung der Zentralafrikanischen Seenregion von Ptolemaeus bis d'Anville », *Peterm. Mitteil.*, 1916 et Biasutti, « La carta dell' Africa di G. Gastaldi (1545-1564) e lo suiluppo della cartografia africana nei sec. xvi e xvii ». (*Boll. Reale Soc. Geogr. ital.*, 1920, p. 327-346 et 357-436.)

à empêcher l'exploitation des Indiens et l'extinction complète de leur race.

Las Casas, estimant qu'entre deux maux il faut choisir le moindre, avait toléré l'envoi de la main-d'œuvre noire en Amérique. L'Angola et le Congo devinrent donc, pour leur malheur, des colonies à esclaves. On trouve, à cette époque, chose toute naturelle, cet esclavage qui nous paraît si odieux. La plupart des publicistes, des philosophes et des juristes admettent sa légitimité, à part quelques exceptions. Nous devons attendre les apostrophes généreuses de Montesquieu pour que le monde civilisé se demande enfin si l'esclavage est ou non conforme aux exigences de la morale et de l'humanité. La Couronne de Portugal croit donc avoir assez fait pour les nègres en leur envoyant des prêtres et des missionnaires qui les baptisent et leur assurent le salut éternel. Cette situation délicate entrave aussi, cela se conçoit, l'œuvre des missions. Il y a là un si criant contraste entre l'enseignement chrétien et les pratiques esclavagistes qu'à un certain moment, la Propagande prend directement en mains, et sans passer pour ainsi dire par l'intermédiaire du gouvernement civil, l'évangélisation de ces lointaines contrées.

Mais cette procédure devient alors la source d'ennuis de tout genre. La Couronne ne soutient pas les nouveaux venus. Le clergé régulier, évêque en tête, les voit de mauvais œil, quand il ne leur suscite pas des difficultés, et dans ce dédale d'intrigues sournoises, les petits potentats indigènes se jouent avec une habileté souveraine, soutenant tantôt les uns, tantôt les autres, et n'ayant au fond qu'un seul but : l'expulsion des uns et des autres.

De là, les résultats lamentables des essais d'évangélisation, les efforts infructueux des apôtres les plus infatigables — et Dieu sait s'il y en eut parmi cette héroïque phalange —, les tentatives sans cesse abandonnées, puis renouvelées, sans esprit de suite et sans cohésion.

L'union intime du pouvoir civil et du pouvoir religieux est une nécessité absolue quand on veut réussir aux colonies. Le missionnaire et le commerçant doivent suivre l'officier et non pas se passer de lui. Le politique aiguille à la fois l'économique et le religieux. Telle est la leçon

capitale qu'a donnée au monde notre éducatrice commune, Rome, qui s'y entendit à bâtir des empires durables.

Mais dans le cas qui nous occupe, le vieil esprit romain, bien que représenté par la monarchie portugaise et l'Église catholique, ne pouvait triompher. Le pouvoir politique est trop faible d'abord. Les Portugais, pas plus ici qu'en Inde, n'ont réussi à s'implanter solidement. Et puis, pour les raisons que nous avons dites, ils ne soutiennent pas nettement, ouvertement, le pouvoir religieux.

En outre, nos missionnaires manquent d'expérience. Les fièvres tropicales font de terribles ravages dans leurs rangs. Les uns meurent, les autres reviennent atteints de maladies incurables. Et ils ne possèdent pas les moyens de prophylaxie modernes.

De plus, au début, ils se servent d'interprètes. Ils ne connaissent pas la langue des indigènes; ils ne comprennent pas les mentalités que le fétichisme de la coutume a façonnées et détournées des sentiers du simple raisonnement. Ils s'étonnent des rechutes continuelles de leurs ouailles. Ils se mettent en colère, brisent les fétiches, excitent contre eux-mêmes les « partisans des coutumes ancestrales » Hâtons-nous de dire cependant que les leçons reçues portent leurs fruits. On voit apparaître bientôt des ouvrages, des catéchismes en langue fiote. Les missionnaires ont compris! Malheureusement, dès que les affaires prennent une bonne tournure, une catastrophe arrive, il faut tout recommencer. Odyssée à la fois lamentable, glorieuse et tragique.

Les historiens coloniaux ne trouveront pas seuls d'utiles leçons dans ces documents. Les sociologues en tireront aussi des enseignements. D'ordinaire, ils ont une tendance à regarder les peuples primitifs comme des peuples sans histoire, moulés par leur milieu physique et social, incapables d'en sortir, par défaut d'individualité. Une autre école prétend même que la mentalité primitive, baignée sans cesse dans une causalité mystique, est privée du pouvoir d'abstraction et imperméable à l'expérience.

Or, nos documents prouvent que si les primitifs n'ont pas d'histoire, c'est tout simplement parce que, neuf fois sur dix, nous ne la connaissons pas. En l'espèce, on voit

nettement un empire assez vaste puisqu'il s'étend sur toute la région sise entre le nord du Congo jusqu'au Kwango, s'effriter lentement par l'effet de causes internes : l'affaiblissement du pouvoir central et l'esprit d'indépendance des vassaux. L'arrivée des Portugais accélère encore cette décadence, aussi bien que l'invasion des Bayaka qui descendent des plateaux du Kwango et ravagent tout sur leur passage. Tout cela, c'est bel et bien de l'histoire qui pourrait, *mutatis mutandis*, être comparée à l'histoire de nos États européens modernes. Nous voyons en même temps les individualités à l'œuvre : ces vassaux qui cherchent à substituer leur autorité à celle du roi, qui donnent cours à leur esprit d'intrigue lors de l'élection d'un nouveau souverain, ces roitelets eux-mêmes, avisés et retors, habiles à pratiquer toutes les finesses de la politique, tout cela nous indique que nous avons affaire à des personnalités qui pensent comme nous et qui se débarrassent aisément de leur mystique coutumière quand leurs intérêts personnels sont en jeu. Ces chefs potentats jouissent d'un prestige incomparable vis-à-vis de leurs sujets. Les missionnaires catholiques l'ont bien compris, puisqu'ils s'efforcent de les convertir avant tout autre essai d'évangélisation dans la masse. Et parfois ils obtiennent des résultats surprenants, tels que la conversion des rois Alfonso I ou Alvare II. S'il y avait eu une succession ininterrompue d'Alfonso ou d'Alvare, et si la traite n'avait pas sévi avec tant d'intensité, tout le Bas-Congo était probablement évangélisé au milieu du XVIIe siècle

Ces motifs suffisent, croyons-nous, à justifier la publication — aussitôt que possible — des documents relatifs aux anciennes missions du Bas-Congo.

TH. SIMAR.

MÉLANGES

*Abellanetum, avellanetum
« bois de coudrier », corylus avellana L.

Le latin classique ne connaît que l'adjectif *abellana*, qualifiant *nux*. *Abella* est une ville de Campanie. Comme le coudrier est commun, cette épithète localisatrice indiquait une variété à fruits plus tendres, ou plus longs, ou d'écorce moins dure à croquer; ou elle provenait de ce que c'étaient les paysans des environs d'Abella qui fournissaient Rome d'avelines. — Freund traduit *Abellana (nux)* par « grosse noix », wallonisme doublé d'une erreur.

Pour le latin du moyen âge, Du Cange inscrit diverses formes : 1° *avellanetum* et 2° *avellaneta*, « locus avellanis arboribus consitus »; 3° une variante *avellenata*, avec deux exemples; variante née du déplacement des deux voyelles *e* et *a*, tolérable par son analogie avec les substantifs participiaux en *-ata*, comme maisonnée, chambrée, voiturée; 4° un *habellanietum* d'une charte italienne de 860 (apud De Blasio, ser. princ. Salern., n° 95) : « arbusta, castanieta, habellanieta, [tam] in montes quam et in planum... ». Le *h* parasite provient de l'analogie de *habitus*, *habere; ie* pour *e* peut être dû à un mouillement de *n*, mais je crois plutôt qu'il provient directement des substantifs *castanea* et *avellanea*, dont le premier est classique et le second médiéval; 5° un *avellatorium*, pour l'explication duquel on renvoie indûment à l'article *avelot* du glossaire français annexé. A l'article *avelot* on traduit dubitativement par « lieu planté de noisetiers » et on renvoie à *avellatorium*; 6° un *aulanerium* glosé par *coryletum*. Cette

forme bas-latine a dû être fabriquée dans le Midi, pour **avellanearium* : en Auvergne l'aveline est nommée *aulanie*; la Provence possède *aulana*, noisette, de *avellana*, *av'lana*, et *aulanha*, de *avellanea*, noisetier. *Aulanerium* est une rétroversion de *aulanier*, qui désigne le coudrier et non la coudraie, et qui est issu de *avellanea*.

Dans les langues romanes, les collectifs en *-etum* du radical ici traité se limitent à la région du Sud-Ouest. Le Nord emploie des dérivés de *corylus*. L'Italie, qui dit *avellana*, *nocella*, *nocciuola* pour noisette, *corilo*, *avellano*, *nocciuolo* pour noisetier, n'a que *corileto* pour noiseraie. En certains dialectes italiens, l'adjectif déjà cité *avellanea*, qui signifiait « en bois de coudrier », — nouvelle formation latine en *-ea* pour laquelle nous renverrons à Meyer-Lübke, *Gramm.*, II, § 403, et à Antoine Thomas, *Nouveaux essais de philol. franç.*, p. 171 —, est devenu substantif pour désigner le bois du coudrier, puis l'arbuste; il est resté en tarentin, déformé en *aloñe* pour *olañe*, et, dans une autre région non identifiée (que Meyer-Lübke cite sous la forme abrégée *gilh.*) on trouve *olañ̃o*; mais ces termes ne semblent avoir produit aucun collectif en *-etum*. Au contraire, en Espagne, nous rencontrons *avellanedo* et *avellaneda*, concurrencés il est vrai par *avellanal* et *avellanar*. Ces noms ont été assez populaires pour devenir des noms de lieux et de personnes : *Avellaneda* est le pseudonyme que prit un plagiaire de Cervantès pour publier à Tarragone en 1614 une suite de sa façon à la première partie du *Don Quichotte*. Une poétesse espagnole de Cuba (1816-1873) porte le nom de Gertrude d'Avellaneda. Le français proprement dit n'a point de collectif de ce radical. Godefroy n'a que *avelin* adjectif, et *avelaine* traduit par alabandine. Cotgrave, Nicot, Oudin, Duez présentent en effet cette forme en *-aine* correctement issue de *avellana*; en outre on trouve *avelane* dans Monet et Cotgrave, *avellaine* dans Oudin. Quant à la forme *aveline* usitée aujourd'hui, elle est d'origine dialectale, elle a subi par méprise un changement de suffixe, on ne la trouve employée la première fois en français qu'au xve siècle. De ces formes diverses sont nés les dérivés *avelaignier* (Oudin, Cotgrave, Duez), *avelaigner* (Oudin, Cotgrave); puis *avellanier* dans

Godefroy, *Supplément*, que postule également un *avellanarius* de Du Cange; enfin *avelinier*, forme en comparaison plus moderne, bien qu'elle semble plus ancienne que 1751, date à laquelle le *Dictionnaire général* la signale dans l'*Encyclopédie*.

C'est dans le midi de la France qu'on rencontre le plus de variétés de coudriers et de variantes dialectales. En Provence on trouve *avelana*, noisette, à Nice (Alpes Maritimes), *avelano* à Marseille et dans le département des Bouches-du-Rhône où l'on vend l'*avelano tooouredo*, noisette grillée; plus au nord, dans la Franche-Comté, on dit *avelane* dans le Jura, *aviyone* dans la Haute-Saône. Mistral fournit encore *broco d'avelanie*, baguette divinatoire de coudrier, où le nom désigne l'arbuste et vient du dérivé *avelanea*. Mais toutes les formes ne sont pas aussi reconnaissables; *ave-* peut devenir *abe-*, il peut se simplifier en *av-* qui devient *aou-*, *oou-*, *au-*, *o* : d'où *ooulano*, noisette, *aoulanié*, noisetier, en limousin; *aulanha*, noisetier, en provençal, de *avelanea*; *aurânio* pour *aulânio* dans le Queyras (Hautes-Alpes); *olagnier*, noisetier, dans la même région; ici s'encadre le *aulanier* relevé par Du Cange, v° *aulanerium*. A l'Ouest, en Béarn (Basses-Pyrénées) on trouve aujourd'hui *abera*, *aura*, qui proviennent de formes anciennes à suffixe *-ar*, *-al* comme en Espagne et en Portugal. **Averanar* y a perdu l'*n* intervocalique (Meyer-Lübke, I, § 450) et l'*r* final, donnant *averar* puis *avera*, *abera*, *aura*. En Armagnac (Gers) *aueran*, contracté *auran*, noisette, vient de *avelano*. A Arrenz (Hautes-Pyrénées) existe un dérivé *aberagnade* qui signifie « abondance de noisettes ». D'autres déformations se montrent dans la région intermédiaire : *aougrânero*, noisetier, dans l'Albret (Landes), *aougogne* dans la Lozère, *onglono* dans l'Aveyron.

Ces données nous permettent de nous orienter en toponymie et d'y retrouver quelques noms collectifs qui nous auraient échappé sans elles. Nous reconnaissons maintenant *abera* dans *Abère* (Basses-Pyrénées); *avelano*, *averano* dans *Aulan* (Drôme), *Averan* (Hautes-Pyrénées), les *Avelas*, deux hameaux de l'Ardèche, *Aulas* (Gard); *avelana* dans le pluriel *Aulaines* (Sarthe); *avelanea* dans *Auragne* (Haute-Garonne); des dérivés en *-arius* dans *l'Aulagnier*,

hameau de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur (Hautes-Alpes), dans *Laulagnier*, hameau de la commune de Saint-Voy (Haute-Loire), dans *Aulagny*, hameau de la commune de Lapte (Haute-Loire). Voici enfin cinq dérivés en *-etum* : *Abélanet*, en Languedoc (Roland, *Flore pop.*, X, p. 220), *Lavéraët*, près de Marciac en Béarn (Gers), *Lavelanet*, commune de l'Ariège, *Lavelanet*, commune de Haute-Garonne, *Lauraët*, commune du Gers. Malgré les apparences, ce dernier nom ne peut être rattaché à *lauretum*, il revient à *avellanetum*, quoiqu'il faille admettre à la fois l'agglutination de l'article, la réduction de *ave-* à *au-*, le changement de *l* en *r* et la disparition de *n*. Heureusement *Laveraët* cité plus haut forme un chaînon intermédiaire tout à fait probant.

Nous n'avons pas trouvé de collectif féminin du type *avelanède*. Il existe bien en français un mot *avelanède*, mais il est facile de prouver qu'il n'a rien de commun avec *avellaneta*. Ce mot sert à désigner dans le commerce la cupule du gland du *quercus aegilops L.*, le chêne velani, dont la patrie est l'Orient, d'où son nom de *cerrus macedonica* dans l'ancienne nomenclature. Les cupules de cette espèce de chêne sont employées pour le tannage des cuirs, et le commerce de cet article doit remonter au moyen âge, témoin les formes *vallanio*, *valania* que donne Du Cange. Les variantes du mot sont nombreuses : *valanède*, *velanède*, *vallonée*, *velonée*, *velonie* (Belon, 1555), *vallon* et *gallon* (Furetière, 1708), *velani* (Trévoux, 1752); on trouve *avelanède* dans *Savary des Bruslons* dès 1688; le dictionnaire de l'Académie ne donne plus que cette forme depuis 1798. C'est la plus mauvaise qui a triomphé officiellement, puisque le mot vient du grec βαλανίδι. *Avelanède* est sorti de l'expression « de la velanède ». Edmond About, *La Grèce contemporaine*, p. 48, emploie *valanède* : « Les glands doux du chêne valanède ne sont pas un trop mauvais manger. »

J. Feller.

Une petite addition au livre de M. Brunot : « La Pensée et le Langage ».

Diderot a dit dans son *Paradoxe sur le comédien* : « Dans l'écrivain le plus clair, le plus précis, le plus énergique, les mots ne sont et ne peuvent être que des signes approchés d'une pensée, d'un sentiment, d'une idée, signes dont le mouvement, le geste, le ton, le visage, les yeux, la circonstance donnée, complètent la valeur ». Cette observation est profondément vraie, et le beau livre de M. Brunot la confirme en une foule d'endroits. De cette imperfection de la parole écrite il résulte que la même forme de phrase peut, selon les circonstances, selon les intentions de celui qui parle, exprimer des modalités d'idées bien différentes. Ainsi la phrase : « Vous ignorez ce qui s'est passé » sera tantôt l'énonciation d'un fait positif, tantôt *l'ordre ou le conseil de feindre d'ignorer* ce qui s'est passé. Ce dernier cas est fréquent dans la conversation familière, dans le dialogue dramatique, dans le roman. En voici quelques exemples qui pourront s'ajouter à la riche documentation de M. Brunot.

Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, X : « Raconte-lui le mariage de ta sœur; quand il saura qu'elle va être duchesse, il te trouvera bien plus apostolique. Du reste, *tu ignores* tout ce que le comte vient de te confier sur ta future nomination. »

Prosper Mérimée, *Carmen* : « Carmen me dit aussitôt en basque : *Tu ne sais pas* un mot d'espagnol, *tu ne me connais pas*. »

Guy de Maupassant, *l'Héritage* : « Mon cher collègue, je suis heureux de vous annoncer que le Ministre, sur la proposition de notre directeur et de notre chef, a signé hier votre nomination de commis principal. Vous en recevrez demain la notification officielle. Jusque-là *vous ne savez rien*, n'est-ce pas ? »

Abraham Dreyfus, *Petites annonces*, sc. I : « C'est bon ! ne dites rien... ; *vous ne m'avez pas vue*. » Ibid., sc. II : « Ne lui dites rien, n'est-ce pas ? *vous ne m'avez pas vu*. »

Passons au latin.

Térence, *Eun.*, 721-722 : Tu pol, si sapis, *Quod scis nescis*, neque de eunucho neque de vitio virginis »

(On s'étonne qu'un philologue de la valeur de Madvig ait prétendu corriger *nescis* en *nesci*.)

Heaut., 748 : « *Tu nescis id quod scis*, Dromo, si sapies »

Dans tous ces exemples, il y a deux idées qui ne sont pas notées par l'écriture, mais qui sont indiquées par le ton et par la situation : 1° celle d'ordre ou de conseil; 2° celle de feinte, de dissimulation.

Dans les exemples suivants, la première idée prend une forme grammaticale (impératif, subjonctif), la seconde seule est sous-entendue.

Paul Bourget, *Mensonges :* « Soyons très aimable et *n'ayons rien vu.* »

Térence, Ad., 530 : « Hisce opera *ut data sit.* »

(L'esclave Syrus suggère au jeune Ctésiphon le moyen de tromper son père en disant qu'il a dû rendre service à des amis de la famille.)

P. Thomas.

Note concernant l'apparition de la propriété allodiale au pays de Liège

On sait qu'au pays de Liège, sous l'ancien régime, les immeubles étaient divisés sous le rapport légal en censaux, féodaux et allodiaux. A l'époque où Hemricourt écrivit son *Patron de la Temporalité*, c'est-à-dire vers la fin du XIVe siècle, on appelait, à Liège, alleu, franc alleu ou bien allodial, un immeuble libre par sa nature de toute charge ou redevance, non sujet au relief et se partageant également entre les enfants en cas de décès, à moins que le possesseur n'en eût disposé autrement [1].

Concernant l'origine de ces alleux liégeois, deux hypothèses ont été proposées :

1° Ce sont d'anciens alleus francs, c'est-à-dire des propriétés libres remontant à l'époque de la conquête franque au Ve siècle et ayant persisté jusqu'au XIVe.

---

[1] Voir Bormans, *Les seigneuries allodiales du pays de Liège*. Introduction,

2° Ce sont des alleus de style nouveau, c'est-à-dire d'anciennes tenures, d'anciennes censives devenues propriétés entièrement libres. C'est la thèse que Wohlwill a formulée il y a longtemps déjà, thèse à laquelle MM. Des Marez, Kurth et Pirenne se sont ralliés et que récemment M. Ganshof est venu confirmer en la précisant (1).

Pour ce qui est du moment où l'on voit dans les textes, pour la première fois, ces propriétés libres se substituer à des tenures dérivées, Wohlwill propose la fin du XIIIe siècle, M. Ganshof, le milieu du même siècle.

Je ne viens pas ici refaire l'histoire de l'alleu liégeois, mais simplement signaler l'importance d'un texte dont personne jusqu'ici n'avait remarqué qu'il intéressait l'histoire de cet alleu.

Il s'agit du paragraphe 15 de la charte d'affranchissement de Brusthem en 1175, laquelle charte reproduit purement et simplement les stipulations du droit urbain liégeois (2).

Ce paragraphe porte que le créancier qui n'a pas obtenu satisfaction dans les délais voulus est autorisé à réclamer l'appropriation du gage immobilier dont il est nanti ; si c'est une *hereditas*, on lui en fera l'investiture ; si c'est un *allodium*, il en aura l'*affectatio* (3).

Il en résulte donc qu'à Brusthem et à Liège, en 1175, il

---

(1) Ganshof, « Les « homines de casa Dei » du très ancien droit liégeois », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. I, p. 303 et suiv.

(2) Voir le texte même de la charte en question dans Bormans, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 1re série, t. I, pp. 22 et 25 : « legem, jus et libertatem Leodiensem sicut ab ipsis prudentioribus Leodii viris per probos nostros fideles viros didicimus... ; si quid de jure Leodiensi in hac charta est pretermissum quod postea potest adjicere (*lisez* adjici) hoc benigne concedimus habere... ; hujus facti fuerunt etiam testes probi et honesti viri cives Leodienses, hujus legis et libertatis dictatores et ordinatores ».

(3) Bormans, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 1re série, t. I, p. 22 : « Si quispiam allodium, hereditatem vel domum in vadio habuerit, nec tenere ultra voluerit, ... judicabitur quod affectationem accipiet de allodio, investituram autem de hereditate vel domo ».

Nous devons à Vanderkindere d'avoir appelé l'attention sur ce texte. Voir son étude intitulée « Liberté et propriété en Flandre du IXe au XIIe siècle », dans *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1906, pp. 165-166. Seulement, il a échappé à l'éminent historien que la charte de Brusthem reproduisait les stipulations du droit urbain liégeois.

se rencontrait deux types de biens immobiliers : 1° l'*hereditas*, tenure dérivée puisqu'un tiers en a le tréfonds et doit, en cas de transmission, intervenir pour faire l'investiture ; 2° l'*allodium*, propriété vraiment libre puisque, en cas de transmission, elle passe directement par *affectatio* des mains du propriétaire dans celles du nouvel acquéreur.

Je ne m'occupe pas de l'*hereditas* qui est, ici, manifestement, la censive, mais de l'*allodium*. S'agit-il d'un ancien alleu franc qui a persisté, ou d'un alleu de style nouveau, d'une censive transformée en propriété pleinement libre?

On sait que l'église de Saint-Lambert à Liège était, dès le haut moyen âge, propriétaire du territoire de la ville de Liège avec ses environs ainsi que des domaines que des donations successives y avaient ajoutés. L'ensemble de ces terres constituait l'alleu de Saint-Lambert, Il était réparti en tenures occupées par des membres de la *familia* ou, plus exactement, par des *ministeriales* de l'Église de Liège (1). Il va de soi qu'en cas de transmission elles étaient, comme il convient à des tenures dérivées, soumises à la formalité de l'investiture (2).

Un jour vint où, en même temps que se relâchaient les liens personnels qui rattachaient à l'Église de Liège les détenteurs de ces tenures, ces tenures mêmes tendirent à se libérer des entraves du droit domanial et à se constituer en propriétés libres. Cela eut lieu, a-t-on dit, soit à la fin du XIIIe siècle, soit vers le milieu du même siècle.

Je me demande si cette évolution n'a pas commencé à se manifester beaucoup plus tôt. Je la vois en train de s'accomplir dans le domaine de l'abbaye de Saint-Trond dès la première moitié du XIIe siècle (3) et je suis tenté de croire

(1) Ces tenures étaient, vers le milieu du XIIe siècle, qualifiées alleus. Ce terme est impropre, mais il s'explique si l'on considère que, pour désigner ces tenures, on s'était placé au point de vue, non pas du tenancier, mais de l'Église de Liège dont elles étaient l'alleu (Voir notamment Ganshof, *art. cité* p. 303).

(2) Voir p. 727, note 3, le passage relatif à la transmission de l'*hereditas*.

(3) Voir le fait divers suivant que j'emprunte au *Gesta abbatum Trudonensium*, édit. de Borman, t. I, pp. 67, 166-167 et 272; t. II, p. 28-29 et Piot, *Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, pp. 33-34 : Pendant la guerre des Investitures, vers l'année 1093, l'abbé intrus Hériman, chassé de l'abbaye, se réfugia à

qu'il en aura été de même dans le domaine de l'église de Saint-Lambert, tout proche de celui de Saint-Trond et où les conditions juridiques et sociales étaient identiques.

Et, pour en revenir à la charte de Brusthem de 1175, n'est-il pas fort vraisemblable que l'alleu qui s'y trouve mentionné est, non un alleu franc, comme le prétend Vanderkindere (voir ci-dessus), mais une tenure de *ministerialis* transformée en propriété libre?

S'il en était ainsi, l'allodialité des terres ayant primitivement appartenu à l'église de Liège aurait commencé plus tôt qu'on ne l'a cru jusqu'ici, et on en trouverait des traces dans les documents un siècle environ avant la date la plus récente fixée par l'érudition (le milieu du XIIIe siècle, d'après M. Ganshof).

A. HANSAY.

L'ancienneté du droit urbain liégeois.

Les érudits sont d'accord pour admettre que le droit urbain liégeois est bien antérieur à sa consignation dans la fameuse charte de 1208; mais leurs avis diffèrent quand il s'agit de savoir s'il faut en faire remonter les origines

---

Haelen auprès du maire, et tous deux, pendant plus d'un an, dilapidèrent les revenus de la *villa*. Hérimar vint à partir, mais le maire continua ses déprédations. Pendant dix ans, il dévasta les biens de l'abbaye, forêts, terres cultivées, pêcheries; il s'empara d'un alleu, donation pieuse des comtes de Duras et prétendit le tenir en fief. L'abbé Rodolphe (1107-1138) parvint finalement à lui enlever ses fonctions, son fief et son bénéfice et à le replacer dans la *potestas* de l'abbaye, entendez dans l'état de dépendance personnelle où il se trouvait vis-à-vis de celle-ci. Mais un an et demi ne s'est pas écoulé depuis la déposition du maire que son fils reçoit la mairie et l'héritage paternel. Lui aussi veut s'approprier cette terre de Meldert que son père avait convoitée et, comme son père encore, mérite par ses exactions qu'on la lui enlève. Néanmoins, en 1145, il apparaît à nouveau en qualité de maire de Haelen; il a fortifié sa demeure, l'a entourée de fosses et continue ses déprédations. Heureusement pour l'abbaye, l'abbé est alors le frère d'Othon de Duras, l'avoué. Celui-ci vient à Haelen, expulse le maire, sa femme et ses enfants et, ne pouvant le faire venir à resipiscence, fait combler ses fosses, abattre ses tours et raser sa maison. Et pourtant, en 1146 déjà, il est rentré en possession de la mairie et la charte qui fixe ses droits lui reconnaît la possession de cette terre de Meldert depuis si longtemps convoitée.

antérieurement à la charte de liberté de Huy de l'année 1066.

Je me trompe fort, ou bien l'examen plus attentif des textes rend plus vraisemblable l'opinion de ceux qui sont pour l'affirmative.

Le paragraphe 1 de la charte liégeoise de 1208 porte qu'en temps de guerre les bourgeois de Liége ne sont tenus de se rendre à l'appel de l'évêque que quinze jours après les chevaliers, les bourgeois et les vilains [1]. En d'autres termes, l'évêque convoque d'abord ses milices féodales, les bourgeois non privilégiés des villes et les vilains; les bourgeois de Liége, si besoin est, suivent quinze jours après.

Les bourgeois de Huy, d'après la charte de 1066, ne sont tenus de suivre la *militia armata* que huit jours après les Liégeois [2]. Or, la *militia armata*, qu'est-ce, sinon le gros de l'armée, ces *milites*, *oppidani* et *villani* dont parle la charte de 1208?

A mon sens, voici comment les choses se sont passées : à l'origine, l'évêque, en temps de guerre, convoquait ses vassaux (*milites*), les bourgeois des villes, les vilains. Vers le milieu du XIe siècle, avant 1066 en tout cas, les Liégeois obtinrent de ne se rendre à l'appel de l'évêque que quinze jours après les troupes féodales précitées, les bourgeois non privilégiés et les vilains. En 1066, les Hutois, à leur tour, reçurent un privilège : ils ne devaient se mettre en marche que huit jours après les Liégeois ou, pour mieux dire, ils ne devaient suivre le gros de l'armée féodale, la *militia armata*, que huit jours après les bourgeois de Liége. Le délai qui était de quinze jours pour les Liégeois était donc de trois semaines pour eux.

---

(1) « *Sed si aliquod castrum Ecclesie vel domus defensatis obsessa vel ab hostibus occupata fuerit, episcopus primum per quindecim dies, cum auxiliis suis, militibus, oppidanis et villanis ad repellendos hostes movebit arma et ante castrum vel domum sedebit. Infra tamen hos quindecim dies debet episcopus rem et negotium nuntiare civibus Leodiensibus et mandare ut sint parati et si opus fuerit, post hos quindecim dies in auxilium venire* ».

(2) « *Praedictis adjectum est quod Hogenses armatam militiam nullatenus sequantur nisi Leodienses a praefixo die belli usque in octavam eos praecesserint* ». M. Pirenne, *Les Anciennes démocraties aux Pays-Bas*, p. 78, fait erreur en fixant à quinze jours le délai accordé aux Hutois.

Je suppose qu'il m'est accordé que les Liégeois ont, en matière de service militaire, été privilégiés avant les Hutois. Il est vraisemblable alors d'admettre que ce privilège ne fut pas le seul et que les libertés dont nous voyons par les chartes de Brusthem de 1175 et de Liége de 1208 que les bourgeois de Liége jouissaient, n'étaient apparemment que la confirmation et le développement de libertés qui leur avaient été accordées vers le milieu du XIe siècle, antérieurement en tout cas à la charte de Huy de 1066.

A. Hansay.

COMPTES RENDUS

Otto Jespersen. *Language, its nature, development and origin.* London, G. Allen & Unwin (1922), in-8°, 448 p.

La science du langage, qui passe pour allemande, est aussi quelque peu danoise. A preuve, les noms de Rask, Bredsdorff, Madvig, Thomsen, auxquels il convient d'ajouter ceux de Nyrop et d'Otto Jespersen, le phonéticien, l'auteur de *Progress in Language* et de cette magistrale grammaire historique de l'anglais qui bouleverse les catégories traditionnelles comme le fait, cette année même, pour le français, M. F. Brunot dans ce bel ouvrage qui ne répond pas tout à fait à son titre, *Le Langage et la Pensée.*

Le *Langage* de M. Jespersen se compare mieux au *Langage* d'un autre professeur en Sorbonne, M. Vendryes, paru l'an dernier. Moins théorique, moins systématique à la française, et moins bien construit, le livre du professeur danois est plus original, plus vivant, plus vécu. Ces qualités se manifestent en particulier dans les chapitres sur le langage enfantin et jusque dans le style par des images vives et familières. Voulant montrer que l'effort d'articulation consiste moins dans l'énergie que dans la précision des mouvements, l'auteur dira qu'il faut « moins d'effort pour couper du bois que pour opérer une cataracte ».

Tout n'est pas nouveau dans ce livre. La quatrième ou dernière partie notamment ne fait que remanier et mettre au point les théories développées jadis par l'auteur dans son *Progress in Language.*

La première partie, *Histoire de la Linguistique*, ne pouvait guère être la plus originale. Cependant M. Jespersen a le mérite de remettre en honneur certains « oubliés » : Jenisch qui dès 1796 instituait une « Comparaison de quatorze langues

anciennes et modernes » au point de vue de la richesse, de la clarté, de l'euphonie; Rapp, dont la *Physiologie der Sprache*, en 1836, prélude à la Phonétique; Bredsdorff qui étudie, en 1821, les causes générales de l'évolution linguistique; surtout Rask, le véritable auteur de la « loi de Grimm », dont Grimm connaissait les travaux et qui, s'il avait publié plus tôt, et dans une langue autre que le danois, passerait pour le véritable fondateur de la science linguistique moderne.

L'auteur admire surtout chez Grimm les études syntaxiques. Grimm était à la fois linguiste et philologue et M. Jespersen ne répudie nullement cette alliance. Très éclectique, nullement « unilatéral », il n'observe pas moins les finesses d'une langue hautement cultivée que les phénomènes les plus primitifs et dans son discours présidentiel à la *Modern Humanities Research Association*, il se félicitait, l'an dernier, que beaucoup d'universités attribuent au même titulaire l'histoire de la langue et de la littérature. M. Jespersen étudie longuement l'œuvre de Schleicher, indique le rôle de ces deux vulgarisateurs ennemis, Max Müller et Whitney, rend pleine justice à Hermann Paul, parmi les néo-grammairiens.

On regrette qu'il n'ait pas donné plus d'importance aux nouveaux venus, se borne à citer Van Ginneken, Bally, de Saussure, Meillet, etc., et ne cite même pas l'*Atlas linguistique* de Gilliéron, qui jette pourtant un jour imprévu sur la dialectologie.

Le corps de l'ouvrage est formé par les deuxième et troisième parties intitulées *l'Enfant* et *l'Individu et le Monde* qu'unit un même problème, celui de l'interaction linguistique de l'homme et de la société

La deuxième partie, riche d'expérience paternelle, engage les parents à « jouer au langage » avec les petits, à faire écho à leurs créations verbales et d'autre part à ne pas corriger trop vite leur langage appris. L'auteur note de curieuses fluctuations : des sons comme l'*h* se perdent pendant plusieurs semaines, puis reparaissent (p. 150) ; il étudie certaines inventions de mots (p. 153) et même une langue presque entièrement nouvelle chez deux enfants jumeaux séparés de leur mère, élevés par une vieille femme sourde, qu'il a pu observer aux environs de Copenhague en 1903 (p. 187). Chez d'autres, il

note des cas bien amusants de fausse analogie grammaticale, des confusions (parfois durables) dans les noms de parenté et l'usage des pronoms personnels. Le père appelle sa femme « Maman »; il dit *je*, puis demande à l'enfant : « Veux-*tu* du lait? » Pour que l'enfant s'embrouille, il n'est pas nécessaire de supposer, à l'allemande, qu'il « ne distingue pas le *moi* du *non-moi* ».

Pourquoi l'enfant apprend-il, d'ailleurs, si facilement sa langue maternelle? C'est qu'on ne le décourage pas en se moquant de lui, c'est que ses tentatives sont liées à la réalisation de ses désirs les plus chers et que les leçons de mots sont toujours pour lui des leçons de choses. Ce qu'il faut retenir pour l'enseignement des langues étrangères.

Les filles sont plus réceptives que les garçons et la principale influence est celle des autres enfants, plutôt que celle des parents et des bonnes.

Ceci amène une question fort intéressante : dans quelle mesure l'imitation imparfaite des parents par les enfants, ou plus exactement d'une génération par une autre, contribue-t-elle aux variations du langage? Sur ce point, Paul et Sweet restent indécis. Meringer sous-évalue l'influence des enfants. Herzog l'exagère en supposant que la bouche plus petite des enfants imprime aux sons une déformation qui augmente à chaque génération nouvelle. M. Jespersen distingue entre les changements graduels qui exigent plusieurs générations et les changements brusques de son ou de sens, changements « acoustiques » par exemple de dentale en labiale (*site-soif*, *feodu-fief*, *gladiu-glaive*), changements par « métanalyse ou fausse interprétation grammaticale » (singulier *pea*, *cherry*, tirés de *pease*, *cherrys* supposés pluriels), amputation par la fin des mots (*Bella* pour Arabella, *Sander* pour Alexander) où la transmission imparfaite d'un individu à l'autre et notamment les « fautes » non corrigées des enfants purent jouer leur rôle. Ajoutez une influence indirecte, l'imitation des enfants par les parents, d'où la fixation de beaucoup de diminutifs (oreille de *auricula*, oiseau de *avicellus*) et d'appellations comme « la main *droite* », c'est-à-dire « la bonne main » (anglais *right*, allem. *recht*, de même, p. 180).

La troisième partie, *l'Individu et le Monde*, se compose d'une série de chapitres que relie un lien assez lâche. L'auteur

discute « l'influence du *substratum* » dans le cas de l'*u* français et de l'*h* espagnol (remplaçant *f* latin) expliqués par Ascoli comme provenant de dialectes celtes et ibères sous-jacents au latin. Il ne conteste pas que des mélanges ne contribuent à la diversité des langues, mais ne veut pas qu'on généralise l'explication, qui ne rend pas compte, par exemple, de la différenciation du norwégien en Islande (p. 206). Il étudie des cas typiques de langues mixtes comme le *Pidgin* et le *Beach-la-Mar* qui servent de langues communes en Chine et dans le Pacifique occidental. Il combat l'idée popularisée par Whitney qu'il ne saurait y avoir mélange de grammaires, et croit au contraire aux effets permanents que produit, sous ce rapport, la traduction habituelle d'une langue étrangère telle que le latin (p. 215).

M. Jespersen consacre au langage de la femme un chapitre qui intéresse surtout la psychologie féminine. Beaucoup plus importants, selon nous, sont les deux derniers chapitres sur les causes générales de la variabilité linguistique.

Quant à la rapidité des changements, l'auteur attache une importance nouvelle (pp. 181, 260) aux périodes troublées où les enfants sont laissés à eux-mêmes par l'absence ou la mort des parents (guerres, épidémies), par le travail des mères aux champs, par le travail des enfants dans les usines (développement de l'« anglais vulgaire » au XIXe siècle, et encore aux époques où les liens se relâchent entre une colonie et sa métropole (langues romanes à la fin de l'Empire romain, anglais d'Amérique au XIIIe siècle).

A propos des « lois phonétiques » nous retrouvons, sous l'autorité de M. Jespersen, des idées que nous avions nous-même soutenues, il y a vingt ans, dans un travail peu répandu, que cite pourtant Van Ginneken dans ses *Principes de Linguistique psychologique* (1907). Nous ne connaissions pas alors un article antérieur de M. Jespersen. La correspondance des vues, chez des esprits indépendants, fournit une présomption en faveur de leur justesse et nous l'avons retrouvée depuis chez Oertel, Meringer et d'autres.

En ce temps-là, les partisans de l'école aujourd'hui vieillie des *néo*-grammairiens déclaraient avec une exagération qui annonce les « Freudiens » de nos jours, que les lois phonétiques n'ont pas d'exceptions ou que ces exceptions du moins s'ex-

pliquent toujours par l'analogie grammaticale Cependant, ouvrez, au chapitre des changements phonétiques, n'importe quelle grammaire historique, vous trouverez, à côté du cas le plus fréquent érigé en « loi », des exemples hors série, généralement imprimés en « petit texte » que l'analogie ne suffit pas à expliquer.

La doctrine simpliste envahit les manuels et nous en trouvons l'écho jusque chez M. Meillet quand il dit que « dans la France du Nord, les enfants sont nés, à partir d'un certain moment, différents pour chaque localité, (de 1858 à 1860), incapables de prononcer l'*l* mouillée (1). » Sans compter que l'*l* mouillée subsiste, ou peu s'en faut, dans *Molière*, *milieu*, *talion*, l'expression « nés incapables » rappelle dangereusement ces néo-grammairiens qui justifiaient la « régularité fatale » de leurs lois par des causes obscures, mais supposées anatomiques ou physiologiques.

Les observations de l'abbé Rousselot sur les mouvements phonétiques de son village de Cellefrouin, « débutant par les mots d'un usage plus commun... avançant et reculant, mais enfin effaçant toutes les inégalités comme s'ils avaient triomphé d'un seul coup », auraient dû faire deviner à leur auteur le rôle de l'imitation, c'est-à-dire d'un automatisme psychologique ni plus ni moins fatal que celui qu'on trouve dans l'analogie, en sorte qu'il n'y avait pas lieu de dresser une barrière entre l'analogie et les lois phonétiques.

On accorde que le principe de l'*Ausnahmlosigkeit* a rendu des services à l'étymologie comme stimulant et formule de travail. Mais ici encore, il ne faut exagérer. M. Jespersen nous soumet une remarque aussi élémentaire que frappante : l'affinité de son et de sens entre deux mots est parfois si évidente que les savants les plus sévères admettent leur parenté *en dépit de la loi*. Exemples : gothique *azgo* avec consonne sonore et anglais *ash*, allem. *asche*, dan. *aske*, avec sourde ; allem. *neffe* avec voyelle brève et moyen-allem. *nere* ;

(1) Meillet. *Introd. à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 2e édition, 1908, p. 7. Même notion, peut-être tirée de là, dans le bon livre de M. Vendryes, *le Langage*, Paris, 1921 (p. 44). M. Vendryes reconnaît d'ailleurs, en une formule très juste, que les lois phonétiques ne sont que des *moyennes* dans l'espace et le temps et rejette, d'un sourire, la phrase d'Osthoff : *Die Lautgesetze wirken blind wie Naturgesetze*.

anglais *pebble* et vieux-anglais *papol*, *rescue* et moyen-anglais *rescowe*, *flayon* et français *flacon* (pp. 295-296). On ne peut donc exiger que l'étymologiste procède toujours comme si les lois n'avaient pas d'exceptions. Tout ce qu'on peut dire, conclut M. Jespersen, c'est qu'une telle étymologie ne sera formellement *prouvée* que lorsqu'on aura découvert un cas parallèle.

Et puis, il y a les phénomènes que l'ancien dogmatisme laissait de parti-pris dans l'ombre, en sorte que le fameux principe devenait un impédiment. M. Van Ginneken protesta : « Je délaisse le postulat, la formule apprise à l'école, pour la vérité qui m'est imposée par les faits ! » (*Op. cit.*, p. 483.)

Ainsi, vu l'opposition qu'on mettait entre les lois phonétiques et l'analogie, c'était une hérésie, une énormité, *ein Unding*, que de parler d' « analogie phonétique ». M. Jespersen entre dans cette voie quand il étudie l'extension de certains changements de sons à des séries de plus en plus larges. Le passage de *ju* à *u* par exemple en anglais commence après un *r* (*true*, *rude*), continue après un *l* (*blue*, *clue*) puis, avec des oscillations, après *s*, *z* (*Susan*, *resume*), en sorte que c'est une cause très comparable à l'analogie qui fait qu'on parle après coup d'une loi : *ju* devient *u* (p. 290).

M. Jespersen ose encore envisager l'influence conservatrice de la signification sur le son. La préposition anglaise *on*, par exemple, d'après lui, n'a pas été affaiblie dans la prononciation comme *to*, *for*, *of*, *at* (pron. *te*, *fer*, *ef*, *et* avec voyelle neutre) parce qu'une confusion en aurait résulté avec l'article indéfini *an*.

En d'autres endroits qu'on peut rapprocher de celui-ci, l'auteur montre que la distinction des finales sourdes et sonores dans l'anglais *cab*, *cap*, etc., tend à empêcher une confusion par excès d'homonymes qui ne se produirait pas au même titre en allemand. Il croit également que les désinences anglo-saxonnes *-a*, *-u*, n'auraient pas cédé aussi vite à l'altération phonique si elles n'étaient devenues d'avance inutiles et même gênantes en grammaire par les confusions qui en pouvaient résulter.

En résumé, pas de cloison étanche, pour M. Jespersen, entre le son et le sens, les changements phonétiques et non-phonétiques. L'action réciproque du son et du sens fait l'objet du séduisant chapitre sur le « Symbolisme sonore » (*Sound*

Symbolism) où il essaie de démontrer, entre autres, que la voyelle *i* sert en plusieurs langues à indiquer ce qui est petit, léger, futile ou sans valeur.

Le chapitre sur l'Étymologie que l'auteur a rejeté dans la dernière partie du livre devrait logiquement se placer ici. Un « pédantisme phonétique » force Paul et Kluge à déclarer que l'anglais *nut* et l'allem. *nuss* n'ont rien de commun avec le latin *nux*, noix, alors qu'il vaudrait mieux chercher un rapprochement (p. 311). D'autre part, les étymologistes montrent une confiance extrême quand ils rapportent l'allem. *Krieg* à une forme aryenne **grîgho-*, l'anglais *hope* à une racine **K̃-u*, alors que les mots germaniques n'apparaissent pas dans les textes avant le moyen âge (p. 309).

Les mêmes étymologistes font preuve d'une complaisance excessive quand il s'agit de filiation sémantique et, par exemple, on lit que le grec *thugáter* vient d'une racine *duh*, qui veut dire traire. M. Jespersen demande qu'on soit plus exigeant sur les rapports de signification. Il entrevoit des possibilités nouvelles, croit à des « croisements » de mots comme allem. *stumm*, de *still* × *dumm* (p. 311), il revient, avec prudence, à l'idée platonicienne d'un rapport entre le sens et le son, suggère l'origine onomatopéique de *plumbum* (plomb) et l'origine interjectionnelle de l'*m* dans *mais* (holl. *maar*, danois *men*, voyez l'explication, plus ingénieuse peut-être que décisive, à la p. 315).

La mise au point que l'auteur apporte, en ses derniers chapitres, à ses idées anciennes sur le « progrès » et l'origine du langage, n'implique aucune rétractation. Une des langues Bantu dont la grammaire est connue depuis deux cents ans (p. 365) lui fournit un nouvel exemple de ce passage de la synthèse à l'analyse où se marque, selon lui, la courbe du progrès linguistique. Je ne connais point toutes les langues, conclut M. Jespersen, mais toutes celles dont l'histoire nous est accessible présentent la même tendance progressive à l'analyse et à l'abstraction On peut ajouter ici, avec M. Vendryes, que le progrès est relatif, dépend des besoins intellectuels des sujets parlants, et peut toujours être renversé par quelque cataclysme politique ou social. Cette partie du livre atteste l'indépendance de M. Jespersen. Tandis que la Société de linguistique de Paris « n'admet aucune communication

concernant soit l'origine du langage, soit la création d'une langue universelle », M. Jespersen est favorable à l'*Ido* et relève la question de « l'origine » du discrédit où elle était tombée. Par la multiplicité comme par la hardiesse des vues, il nous ramène à l'âge héroïque de la science du langage qui semblait clos depuis W. de Humboldt. Phonéticien, M. Jespersen n'entend pas que la phonétique « déshumanise » l'étude des langues. Il n'exclut aucune route vers la vérité, ne s'emprisonne dans aucune méthode, n'adopte aucun parti-pris. Il ouvre des fenêtres, aère de toutes parts la science qu'il illustre depuis trente-six ans et qui attend encore beaucoup de lui. Plusieurs points, indiqués dans la préface, n'ont pas été traités dans ce livre, d'autres ne sont pas épuisés. Nous souhaitons que M. Jespersen termine d'abord cette Grammaire anglaise qui sera peut-être son chef d'œuvre et que cette œuvre achevée lui laisse le loisir de donner du *Langage* une édition augmentée, complète, organisée, définitive.

PAUL DE REUL.

Juvénal, *Satires,* texte établi et traduit par PIERRE DE LABRIOLLE et FRANÇOIS VILLENEUVE. Paris, Société d'édition « les Belles Lettres », 1921, in-8°, XXXII-200 pp. Prix: 16 fr. (Collection Guillaume Budé.)

On lira avec plaisir l'*Introduction* et les notices qui accompagnent les différentes satires. Le texte est établi avec soin.

Je ne puis malheureusement accorder le même éloge à la traduction. Celle-ci est d'un tour aisé, vif, élégant; mais elle porte les traces d'une fâcheuse précipitation et abonde en inexactitudes de tout genre. Je relève celles-ci :

Sat. I, v. 5 : *summi plena iam margine libri,* « qui remplit *jusqu'en haut* les marges du volume », alors que *summi* = *extremi* (Friedländer d'ailleurs s'y est aussi trompé). — V. 51 : *Venusina digna lucerna,* « dignes *du flambeau* du poète de Venouse ». *Lucerna* est la lampe de travail. — V. 61 : *puer Automedon,* « tel *le jeune* Automédon ». Automédon n'était pas si jeune que cela. Le sens est : « ce blanc-bec faisant l'Automédon ». — V. 81 : *nimbis tollentibus aequor,* « les eaux que soulevait la tempête », au lieu de : « les averses élevant le niveau de la mer ». — V. 91-92 : *dispensatore...*

armigero, « devant le croupier dispensateur des munitions », au lieu de : « son caissier lui passant les munitions » (m. à m. « lui servant d'écuyer »). — V. 137 : *orbibus*, « plateaux », au lieu de « tables rondes ». — Sat. III, v. 204 : *ornamentum abaci*, « ornement de *sa table* », au lieu de « ornement de son buffet ». — V. 220 : « un *modium* (!) d'argent », au lieu de « un *modius* d'argenterie ». — V. 268 : *alia ac diversa pericula noctis*, « la variété des autres périls nocturnes », au lieu de « les périls d'une autre espèce auxquels on est exposé pendant la nuit » (par opposition à ceux qu'on court pendant le jour). — V. 278 : *ebrius ac petulans*, « un ivrogne *en gaieté* », au lieu de « un ivrogne batailleur » (cet ivrogne, loin d'être « en gaieté », est de fort mauvaise humeur). — V. 288 : la *rixa* n'est pas « une querelle », mais une rixe (on en vient aux coups). — Sat. IV, v. 4 : *viduas*, « les veuves », au lieu de : « les femmes non mariées ». — V. 42 : *glacies Maeotica*, « la glace *des Méotides* ». Qu'est-ce que c'est que *les Méotides?* — V. 79-80 *quamquam* va avec *temporibus diris*, et non avec *putabat* : quoiqu'on fût sous le règne de la terreur, Pégasus répugnait aux mesures sanguinaires. — V. 109 : *nudus* ne signifie pas « nu », mais « sans armure, en simple tunique ». De même Sat. VI, fragment de Windstedt, v. 12 (p. 73). — V. 118 : *devexae*, « qui en *gravissent* la pente ». C'est tout juste le contraire. — Sat. V, v. 5 : *Quamvis iurato metuam tibi credere testi*, « quand bien même tu me l'attesterais, je ne voudrais pas te croire ». Vieux contresens. — V. 32 : *cardiaco*, « qui souffre de l'estomac ». Le *cardiacus morbus* n'est pas une gastrite. — V. 35 : *fuligine*, « moisissure », au lieu de « suie ». On exposait les vins à la fumée pour les faire mûrir plus vite. Cf. Horace, *Carm.*, III, 8, 11 : *amphoram fumum bibere institutam*. — V. 120-121 : *chironomunta* est un participe coordonné à *saltantem* et ne désigne pas un personnage différent du *structor*. — Sat. VI, v. 106 : *secto lacerto*, « un bras de moins » (!), au lieu de « un bras tailladé ». — V. 177 : *scrofa alba*, « *une* truie blanche », au lieu de « *la* truie blanche » (celle dont parle Virgile, *Aen.*, III, 390-392; VII, 43-45 et 82-83). — V. 249 : *omnes implet numeros*, « à remplir tous *les numéros du programme* », au lieu de « à exécuter tous les commandements du maître d'armes ». — V. 366 : *levibus athletis*, « des athlètes *imberbes* »,

au lieu de « des athlètes frottés d'huile » (de *ceroma*). — Sat. VII, v. 8 : *Pieria... in umbra*, « à l'ombre *des Piérides* ». Les Muses sont donc des arbres ? — Sat. VIII, v. 7 : *multa virga*, « avec une baguette *rallongée plusieurs fois* ». Qu'est-ce que cela veut dire ? — Sat. X, v. 45 : *niveos*, « en *robe* neigeuse ». La toge était donc une robe ? — V. 88 : *cervice obstricta*, « la corde au cou ». La corde n'était pas en usage à Rome pour traîner un inculpé devant le magistrat. — V. 258 : *incolumi Troia*, « si Troie fût restée sauve », au lieu de « avant la ruine de Troie ». — V. 261 : *primos edere planctus*, « exhaler *ses* premières plaintes », au lieu de « donner le signal des lamentations ». Au v. suivant *Polyxena* est, comme *Cassandra*, sujet de *inciperet*. — V. 270 : *fastiditus*, « oublié », au lieu de « dédaigné ». — V. 291 : *usque ad delicias votorum*, « les vœux les plus niais », au lieu de « des vœux d'une prétention excessive ». — Sat. XI, v. 69 : la *vilica* n'est pas une « fermière », pas plus que le *fossor* (v. 80) n'est un « fossoyeur » ni le *ligo* (v. 89) une « bêche ». — V. 70 : « de gros œufs encore *tout chauds du foin tordu* ». Bizarre ! — V. 123 : Je ne me représente pas bien des pieds de table « aux extrémités supérieures en forme de léopards ». — V. 189 : *vultum auremque calentem*, « un visage et *une haleine* enflammés ». Les traducteurs ont donc confondu *aurem*, « oreille », avec *auram*, « souffle » !

Arrêtons-nous ici : en voilà assez pour l'édification du lecteur. Il est à souhaiter que de pareilles erreurs et de pareilles négligences soient évitées à l'avenir dans une collection mise sous le patronage du grand nom de Budé. C'est à regret que je formule un jugement aussi sévère sur l'œuvre de deux savants connus par d'autres travaux fort estimables ; mais la critique a ses devoirs, et le premier de tous est la sincérité.

P. Thomas.

Commentarius in M. Manilii Astronomica. Scripsit Jacobus van Wageningen. (*Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam. Afdeeling Letterkunde, nieuwe reeks.*) 1921, gr. in-8°, 348 pp. Planches.

L'astrologie, de même que l'alchimie, reléguée par la science moderne au rang des aberrations de l'esprit humain,

est tombée dans le mépris. Aussi peut-il sembler étrange de voir des savants distingués, comme MM. Bouché-Leclercq, Boll, Franz Cumont, Olivieri et une foule d'autres, s'intéresser à des théories aujourd'hui discréditées et consacrer leurs veilles à l'étude des anciens astrologues.

Ce serait pourtant juger légèrement les choses. D'abord une croyance qui a régné pendant tant de siècles a droit à l'attention du penseur, et son histoire forme un des plus curieux chapitres de l'histoire des idées; ensuite on peut recueillir chez les astrologues grecs et romains des notions scientifiques et des renseignements historiques qui ont leur prix; enfin certains de leurs ouvrages ont une valeur littéraire qui les sauve de l'oubli : tel est le cas pour le poème de Manilius intitulé *Astronomica*.

Malheureusement la lecture de ce poème est hérissée de difficultés de toute espèce. A l'obscurité de la matière s'ajoute celle d'un style souvent pénible, bizarre et contourné; dans l'exposé même du système, Manilius, qui n'est pas un savant mais un vulgarisateur, tombe dans des erreurs et des contradictions qui nous déroutent; et, pour brocher sur le tout, le texte a été horriblement maltraité par les copistes.

Grâce aux efforts de philologues érudits et perspicaces, parmi lesquels il convient de citer en première ligne Scaliger et Bentley, grâce aux progrès incessants de la critique et de l'exégèse, beaucoup de fautes ont été corrigées, beaucoup de passages embarrassants élucidés. Le temps était venu de condenser les résultats acquis et de nous donner un commentaire « perpétuel » de Manilius. M. van Wageningen, à qui nous devions déjà une édition critique et une traduction néerlandaise de notre poète, s'est chargé de cette lourde tâche.

Les *Prolegomena* comprennent cinq chapitres : I. *De astrologia;* II. *De M. Manilii vita :* III. *De Manilii Astronomicorum fontibus;* IV. *De carminis ornatu poetico :* V. *De Manilii imitatoribus*. On y trouvera résumé avec netteté et précision ce que nous pouvons savoir sur ces différents points.

Le commentaire est copieux, bien ordonné, d'une clarté parfaite. Aucune difficulté n'est passée sous silence; le lecteur est pour ainsi dire conduit par la main à travers les ronces et les broussailles. Peut-être même reprochera-t-on à M. v. W. de le traiter un peu comme un écolier et d'avoir prodigué les

notes élémentaires; mais ne soyons pas ingrats envers un guide si complaisant : en pareille occurrence, le trop vaut mieux que le trop peu. Il est inutile de dire que M. v. W. connaît à fond son auteur et les travaux dont il a été l'objet. Dans le choix des leçons et dans l'explication des passages controversés, il est généralement heureux; je dis « généralement », car dans certains cas (d'ailleurs relativement peu nombreux) il est permis de faire des réserves.

Manilius a des parties de grand écrivain; son œuvre renferme des traits frappants, des morceaux descriptifs remarquables, des tirades philosophiques d'une inspiration élevée. En contribuant à faire mieux connaître ce poète, qui rappelle parfois Lucrèce, M. v. W. a rendu un incontestable service aux amis des lettres latines.

Pour ne pas m'en tenir à des généralités et pour prouver que j'ai lu le travail de M. v. W. avec l'attention qu'il mérite, je présenterai quelques remarques de détail.

L. I, v. 70-72. Pour la négation ἀπὸ κοινοῦ, cf. ma note sur Apulée, *Metam.*, VI, 13 (*Observat. ad script. Latin*, p. 50). Ajouter *Culex*, v. 65-66. — L. V, v. 13 : *qui nunc quoque navigat astris* = *qui nunc quoque navigat, scilicet* (*in*) *astris*. Pour cet emploi de *quoque*, cf. mes *Observ. ad script. Lat.*, p. 48-49. Ajouter Manilius, V, 369-370 : *Ipse quoque, etc.* — *Ib.*, v. 18 : *divorum* dépend plutôt de *votum*. Il y a un dédoublement de l'idée : *Olympus* (= *divi*) *solvit divorum votum*, au lieu de : *diri sua vota solverunt*. — *Ib.*, v. 22. Il n'eût pas été inutile de dire que *invisae* = *non visae*. — *Ib.*, v. 45 : *Tiphyn... trementem*, cf. Sidon. Apollin, *Carm.*, XI, 5 : *trepidus Tiphys*. — *Ib.*, v. 48 : *et appulsam terris* méritait une explication (voy. Scaliger). — *Ib.*, v. 50 : *Vera Syracusis Salamis*. Ne faudrait-il pas lire : *Versa* (= *eversa*) *Syracusis Salamis ?* — *Ib.*, v. 64. Une note sur *habitabit* n'eût pas été superflue. — *Ib.*, v. 117. M. v. W. semble confondre la *fistula* (« chalumeau, flûte de Pan ») avec les *tibiae*, qui n'étaient pas employées par les pasteurs. — *Ib.*, v. 120. J'interprète *in nullo sunt otia fructu* par *otio frui nequeunt, otio minime delectantur*. — *Ib.* v. 151 : *odisse virum* = *odisse virilitatem suam*. — *Ib.*, v. 324 : *scaenae mollior arte* ne veut pas dire : « *etiam facilius se movens, cum in scaena agit* », mais *artificibus scaenicis mollior* : ce grave person-

nage, lorsqu'il fait la débauche et se met à danser, l'emporte sur les acteurs de profession. — *Ib.*, v. 374. La variante de G : *vel deicere* devait être prise en considération : le verbe *deicere* va bien avec *surgentia*. — *Ib.*, v. 437-438. L'explication de Bentley est la bonne ; celle de M. v. W. ne s'accorde pas avec ce qui suit : (v. 439) : *Adnumeres etiam*. — *Ib.*, v. 457 : *praetextae lege* a été bien interprété par Scaliger (« *iure aetatis* »). — *Ib.*, v. 553. La note sur *cruce virginea* ne fait pas sentir la force de l'expression. — *Ib.*, v. 573. Lire avec les anciens éditeurs *in Andromeda* EST (*Andromeda ē* est devenu dans les mss. *Andromede*). — *Ib.*, v. 593. Lire avec Jacob *quassis — alis* au lieu de *quantis — alis* : l'opposition entre les « grandes » ailes de Persée et la petite taille d'Andromède (*quantula praeda maris*) serait du dernier mauvais goût.

P. THOMAS.

Albert Dauzat. *Essais de géographie linguistique. Noms d'animaux.* Paris, Champion, 1922, in-8°, XII-136 p., 12 cartes dont 8 en couleurs.

« Le magistral *Atlas linguistique de la France* doit servir de base à toute étude de géographie linguistique gallo-romane. Mais il ne saurait suffire à tout, et il est utile de reprendre l'édifice en sous-œuvre, chacun dans sa région, pour le compléter, comme ont tenté de le faire notamment MM. O. Bloch pour les Vosges, Bruneau pour les Ardennes, Millardet pour les Landes, Terracher pour l'Angoumois. »

M. A. Dauzat, qui avait déjà publié trois ouvrages sur la dialectologie de la Basse-Auvergne, resserre, dans celui-ci, les mailles du filet de l'*Atlas* sur les noms d'animaux de la même région,

La première partie est consacrée aux animaux d'élevage. L'auteur étudie successivement les noms — souvent extraordinairement variés dans une aire si réduite — désignant certains mâles : le *taureau* (11 noms pour le midi de la France), le *jars* (12 noms principaux et plusieurs substituts), le *bélier* (6 noms), et certaines femelles : la *jument* (12 noms pour la France), la *truie* (8 noms principaux pour le sud-est), la *bre-*

bis (3 noms principaux pour la Gaule), l'*agnelle* (6 noms), la *poule*.

La seconde partie fait connaître et explique l'étonnante diversité de noms désignant certains reptiles et batraciens : le *lézard gris* (15 noms). l'*orvet* (3 noms), le *têtard* (24 noms), et quelques insectes : la *guêpe* (14 noms principaux en Gaule), la *fourmi* (7 types), le *hanneton* (20 noms), le *ver-luisant* (16 types).

Pour la plupart de ces animaux, on trouve, à la fin du volume, une carte clairement dressée, s'étendant souvent bien au delà des limites de la Basse-Auvergne.

De cette étude minutieuse, basée sur les relevés exécutés par M. D., se dégagent des conclusions qui confirment et précisent celles que l'on a déjà établies sur le même groupe de noms en utilisant l'*Atlas*.

On remarque une grande uniformité dans les termes désignant les animaux de trait ou de boucherie. Le nom du jeune devient très souvent celui de l'adulte, pour des raisons d'intérêt commercial. Le nom d'un mâle peut s'appliquer à d'autres espèces, et même à des animaux n'ayant guère de similitude avec le premier (nom de l'oie mâle donné au taureau).

La variété des termes appliqués à un même animal augmente en raison de la rareté de leur usage. Les animaux qui ne sont ni utiles ni nuisibles ne frappent l'attention que par intermittences, et sont désignés par des noms très divers.

Mots et formes ont constamment voyagé, suivant les grandes voies de communication, se déplaçant avec les objets désignés. Les grands cours d'eau non pourvus de ponts s'opposent nettement à ces déplacements. Les pays de montagnes sont le mieux à l'abri ; à l'exception des régions naturellement pauvres, où l'émigration est intense, et est suivie du retour des indigènes enrichis.

Enfin, les études détaillées comme celle de M. D. mettent en lumière certains caractères des patois, la complexité du langage dans une même localité, la non-concordance des aires phonétiques et des aires morphologiques, le degré et la nature de la résistance des divers patois aux actions internes et à l'attaque de la langue littéraire.

A. Vincent.

Joseph Anglade. *Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge (des origines à la fin du XIVe siècle).* Paris, E. de Boccard, 1921, 1 vol in-8°, IX-274 pages.

Il semble que M. Anglade se soit donné pour tâche de doter les romanistes français d'une série de manuels pour lesquels ils demeuraient jusqu'ici tributaires de l'Allemagne. Le dessein est trop louable pour qu'on n'y applaudisse pas de tout cœur. Aussi bien, après une *Grammaire élémentaire de l'ancien français* — qui n'a d'autre défaut, à nos yeux, que d'être « élémentaire » à l'excès —, après une excellente *Grammaire de l'ancien provençal,* où triomphe sa science profonde de « provençalisant », il nous offre aujourd'hui une *Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge*, qui sera certes la bienvenue.

Destiné à remplacer l'antique *Grundriss* de Bartsch, ce manuel nouveau est toutefois conçu sur un plan assez différent. Une première partie, de loin la plus copieuse, comme bien on pense, est consacrée à un inventaire raisonné de la poésie lyrique en langue d'oc. On retrouve dans ces pages l'auteur judicieux et bien informé du meilleur livre de vulgarisation que nous possédions sur les troubadours. Ici toutefois « la disposition des matières est nouvelle ». M. Anglade s'est efforcé de mettre un peu d'ordre dans ce lyrisme abondant et touffu en rangeant par provinces les poètes des origines et du XIIe siècle. Pour le XIIIe, il adopte un autre principe de classement et rattache les œuvres poétiques à certains grands faits d'ordre politique, comme la croisade des Albigeois et l'établissement du pouvoir royal dans le Midi. Il ne faut évidemment voir là qu'un simple procédé d'exposition, mais notre auteur en tire, dans l'ensemble, un heureux parti.

Sa deuxième partie traite de la poésie non lyrique : didactique, morale et religieuse, épique ou narrative, qui avait droit, elle aussi, à une place dans son exposé. Il la lui accorde, en la lui mesurant toutefois avec une sage discrétion. On peut en dire autant de sa troisième et dernière partie, qui examine les œuvres en prose. Leur manque ordinaire d'intérêt justifie ici une brièveté plus grande encore. Sans doute les simples lettrés négligeront-ils ces pages finales. Les spécialistes, par contre, se féliciteront d'y trouver pour la première fois ras-

semblés et mis au point des renseignements épars et souvent difficiles à réunir. Il faut donc louer M. Anglade de n'avoir pas exclu de son livre les XIVe et XVe siècles. En dépit de leur médiocrité artistique, de leur incontestable décadence, les lettres provençales du moyen âge finissant n'en constituent pas moins un anneau essentiel dans la chaîne un peu lâche qui relie le moderne félibrige aux troubadours de l'époque classique. D'un point de vue historique, elles gardent une importance qui justifie assez leur présence dans un tableau d'ensemble de la production littéraire du Midi médiéval.

La sûreté d'information, la clarté et la méthode dans l'exposé sont les qualités nécessaires d'un manuel de ce genre. On peut, sans hésitation, les reconnaître à notre auteur : il a mené à bien une synthèse malaisée. Sa science est profonde et sa doctrine d'excellent aloi. Tout au plus pourrait-on lui reprocher certaine tendance à admettre trop facilement l'existence hypothétique d'œuvres perdues et de manuscrits disparus. (Cf. surtout p. 226 sqq.) Je sais bien qu'il réflète à tels endroits l'opinion d'un maître des études provençales. C'est Chabaneau qui, dans une célèbre suite d'articles de la *Revue des langues romanes*, dressa jadis l'imposant bilan des pertes subies, au cours des âges, par la littérature en langue d'oc. Mais Chabaneau appartenait à une époque encore teintée de romantisme érudit, et qui se plaisait à ne trouver dans les œuvres conservées que l'écho d'œuvres antérieures et plus belles, mais englouties par le temps. Contre cette tendance, à laquelle Gaston Paris lui-même n'avait pas échappé, s'élève aujourd'hui le réalisme critique d'un Bédier, et peut-être les vues de Chabaneau mériteraient-elles, à cet égard du moins, une attentive revision.

On pourrait regretter aussi que M. Anglade n'ait pas développé davantage la partie bibliographique de son ouvrage. Certes, les indications qu'il donne en bas de page sont détaillées déjà. Mais elles ne sont pas complètes, et il en eût peu coûté pour qu'elles le fussent. Très au fait de la production scientifique française, l'auteur néglige parfois un peu celle de l'Italie et de l'Allemagne, tout au moins pour les dix dernières années. Ceci dit, reconnaissons volontiers qu'il est difficile de prendre en défaut ce spécialiste averti. Les reproches qu'on peut lui adresser sont menus et véniels. Si nous en notons

quelques-uns ci-après, c'est surtout en vue d'une réédition — que nous souhaitons prochaine — de son utile et savant manuel.

P. 25, note 5. Pour éviter toute déconvenue aux débutants, il aurait fallu indiquer que le livre de Trojel est écrit en danois. — P. 28. Pourquoi faire suivre *symphonie* d'un point d'interrogation? Il s'agit de l'instrument de musique connu dans le Nord sous le nom de *chifonie* ou *cifonie*, sorte de vielle dont on peut voir une reproduction, d'après un chapiteau de Saint-Georges de Bocherville, dans Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. II, p. 309. (La définition de Godefroy, v° *cifonie*, est inexacte.) — P. 191, note 2. Il eût été bon de signaler que l'étude de Schulz-Gora est à consulter de préférence dans la traduction italienne, qui contient des additions de l'auteur. — P. 230, note 2. L'édition de 1621 des prétendus mémoires de Geoffroy de Valbelle est peut-être moins rare qu'on ne le dit. Aux « trois ou quatre exemplaires » signalés, il faut, en tout cas, en ajouter un autre : celui que la Bibliothèque Royale de Bruxelles possède sous la cote II. 55204, n° 3, 4°.

GUSTAVE CHARLIER.

G. Aussems et **J. Fleuriaux.** *Chrestomathie française illustrée*, à l'usage des Athénées, des Colléges et des Ecoles moyennes 4e édition, Gand. Vanderpoorten, 1921, in-8°, xxx-729, p.

Dans une notice consacrée à la première édition de cet ouvrage (*Revue de l'instruction publique*, 1913, p. 351), j'en ai dit tout le bien que je pensais et j'ai cru pouvoir annoncer que le livre serait favorablement accueilli par les professeurs de l'enseignement moyen. Le succès a dépassé mes prévisions, puisque, malgré les circonstances défavorables, les auteurs sont déjà arrivés à un quatrième tirage.

Naturellement les événements de ces dernières années devaient occuper une large place dans la nouvelle édition ; aussi y remarque-t-on une nouvelle rubrique intitulée : « La Grande Guerre de 1914-1918 » ; et plusieurs morceaux ont été ajoutés dans la partie relative à la « Formation morale », à laquelle les maîtres doivent veiller aujourd'hui plus que jamais.

Je dois dire que les morceaux relatifs à la Grande Guerre ne s'imposaient pas tous ; quelques uns auraient été avantageusement remplacés par des extraits bien choisis des grands romans de la guerre, *le Feu, les Croix de bois*, etc. Dans un autre ordre d'idées, il est permis de regretter que le chef de la Pléïade ait été absolument écarté, alors que ses disciples Baïf et Vauquelin de la Fresnaye sont représentés. De Chénier, le seul morceau des deux Rats ; de J.-M. de Hérédia, un seul sonnet ; rien de nos poètes Van Lerberghe, V. Gille, F. Séverin et d'autres. On me répondra sans doute que de telles critiques sont toujours fort aisées. Aussi je me garderai bien d'insister ; et je louerai plutôt la méthode des auteurs, si propre à former le goût littéraire des élèves et à développer leurs facultés de discernement : au lieu de signaler en passant, au hasard des notes, des rapprochements à établir entre les textes, ils juxtaposent divers fragments traitant le même sujet ou faisant voir ses différents aspects, et permettent ainsi de constater par quelle diversité de procédés les écrivains obtiennent des résultats identiques.

Ce qui constitue en même temps la supériorité de ce livre sur les ouvrages similaires, comme je l'ai dit antérieurement, ce sont les nombreuses illustrations en rapport direct avec les extraits et reproduisant quelques beaux coins et monuments, ainsi que des chefs-d'œuvre de peinture et de statuaire des principaux musées. Les élèves s'intéressent à un manuel qui leur présente des gravures artistiques et, quand ils disposent d'un moment de loisir, ils se plaisent à le feuilleter et prennent ainsi le goût de la lecture personnelle. Deux appendices leur seront fort utiles : ils donnent un exposé succinct de l'évolution de la littérature française au XIXe siècle et de courtes notices biographiques sur les auteurs cités.

J. HOMBERT.

J. Morris-Jones. *An Elementary Welsh Grammar*. Part. I. *Phonology and Accidence*. Oxford, at the Clarendon Press. 1921, in-12°, XVI-197 p., 3 sh.

Cette grammaire galloise est relative à la langue moderne écrite.

La période moderne de la littérature galloise commence au XIVe siècle, avec les *cywyddau* de Dafydd ap Gwilym qui

rompit avec le style artificiel et archaïque des anciens bardes.

L'œuvre capitale est la traduction de la Bible du Dr Morgan, parue en 1588. Celui-ci adopta la forme littéraire qui était employée par les bardes avec une grande pureté, mais il se laissa influencer par certaines théories étymologiques; il altéra certaines formes traditionnelles, ce qui rendit sa langue artificielle et l'éloigna de la langue parlée.

La langue écrite a été faussée non seulement par l'influence de théories étymologiques inexactes, mais encore par la substitution de formes dialectales aux formes littéraires.

C'est la langue de la tradition dont M. Morris-Jones expose la phonétiqne et la morphologie dans ce petit livre.

Celui ci est écrit avec une conscience véritablement rare dans les travaux de l'espèce : toutes les sources où ont été puisés les exemples cités sont mentionnées avec précision.

C'est l'heureux développement de la partie consacrée au gallois moderne dans la *Welsh Grammar, historical and comparative,* que le même auteur publia en 1913.

V. Tourneur.

Paul Graindor. *Chronologie des archontes athéniens sous l'Empire* (*Mémoires publiés par la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique,* 2e série, t. VIII). Bruxelles, M. Lamertin, 1922, in-4°, 312 pages.

M. P. Graindor, après des études préliminaires qui témoignaient d'une patiente recherche, orientée dans une même direction, nous donne aujourd'hui une chronologie qui fait suite à celle de W. Kolbe (*Die attischen Archonten von 293/292-31/30 v. J.-C.*, Berlin, 1908) et nous mène avec d'inévitables lacunes jusqu'à la fin du IVe siècle ap. J.-C. Pour le Ve siècle, nous n'avons que deux noms, tous deux connus par des textes littéraires, qu'on y puisse rapporter avec certitude : Théagénès, qui, en son enfance, vit encore célébrer les Panathénées; Nikagoras, sous l'archontat de qui mourut le philosophe Proklos (484-485).

On ne disposait jusqu'à présent, pour l'époque impériale, que de la liste dressée par V. von Schoeffer en 1896 (*Encyclo-*

pédie de Pauly-Wissowa, II, *s. v. Archontes*, p. 593-598). Comme il arrive souvent, en dépit même de l'auteur qui multiplie en vain les signes d'incertitude, une liste, où en face de chaque année est inscrit un nom, induit en erreur l'érudit qui ne la contrôle point, parce qu'il ne se doute pas de l'ampleur des approximations. J'ai pu m'apercevoir jadis que deux archontes, datés par v. Schoeffer de 19-18 et 15-14, devaient être remontés de près d'un siècle (cf. Graindor, nos 209 et 210) et M. Graindor a constaté que bien peu d'archontes, même parmi ceux dont la date était donnée comme certaine, demeuraient en la place qui leur avait été assignée. Il nous donne, lui aussi, une table par ordre chronologique (p. 291 et suiv.); mais comme, dans les pages précédentes, il nous fournit toutes les pièces du procès, on n'aura nulle excuse si l'on en fait un usage maladroit.

Pour arriver à ce classement, même approximatif et dont on ne se dissimule pas les incertitudes, il a fallu un énorme labeur. Le tome III des *Inscriptiones graecae*, où W. Dittenberger a recueilli, en 1878 et 1882, les *inscriptiones atticae aetatis romanae*, est, à première vue, quelque peu rebutant : peu de décrets, des dédicaces et surtout des catalogues, parmi lesquels d'interminables catalogues éphébiques où des homonymies répétées déroutent et énervent. Il s'y ajoute les inscriptions exhumées depuis à Athènes, et aussi à Delphes et à Délos, et quelques textes littéraires. M. Graindor a procédé à une révision totale de tous les documents et il a dressé (p. 307-308) une liste significative de toutes les inscriptions qu'il a restituées ou corrigées. Il a dû ensuite utiliser et éprouver ces matériaux et en extraire tous les indices qu'ils pouvaient fournir pour la tâche précise qu'il se proposait.

Pour critiquer utilement une étude de ce genre, il faudrait refaire le travail et ce serait peine inutile, car la méthode de M. Graindor nous offre toute sécurité. On s'attarde avec plaisir aux pages d'introduction, où il nous fournit d'intéressants renseignements sur l'archontat à l'époque impériale. L'archonte élu est à l'ordinaire un riche personnage qui doit faire face à de multiples dépenses : mais les Athéniens fortunés estimaient que l'exercice de la magistrature suprême valait bien quelques sacrifices. Sans doute il y a d'assez fréquentes ἀναρχίαι, six connues de 83 au début du IIIe siècle, mais, à tout

prendre, Athènes s'en tire mieux que bien des cités de Grèce ou d'Asie Mineure. De nobles étrangers tiennent à honneur d'y devenir magistrats éponymes : Domitien, Hadrien, Gallien, les princes thraces Kotys et Rhœmetalkas (nos 19 et 39), sans compter le célèbre Philopappos (no 66).

Nous voyons ainsi qu'Athènes jouit encore d'un grand prestige. A une époque qui n'est pas très lointaine, on en arrêtait l'histoire à la bataille de Chéronée. Après cette date, « Athènes s'en va », s'écriait pathétiquement V. Duruy, et M. A. Croiset écrit encore dans son étude sur les *Démocraties antiques* : « Athènes n'est plus que l'ombre d'elle-même. Elle continue de nommer des archontes et de tenir des assemblées; mais elle n'est alors, en réalité, qu'un musée et une école. » M. Ferguson nous a enseigné que l'Athènes de l'époque hellénistique méritait bien d'être étudiée : mais il s'arrête à la prise de la ville par Sylla, comme si tout était fini après ce qu'on appelle volontiers le dernier soubresaut du « nationalisme » athénien. Voici que M. Graindor attire notre attention sur « la vieillesse encore verte d'une cité qui, dans la mesure de ses forces, continue à transmettre aux générations suivantes l'éclat de sa grandeur passée ». Il souhaite que son étude chronologique « facilite les recherches relatives à l'histoire d'Athènes sous l'Empire ». Cette histoire, nous espérons qu'il ne laissera à nul autre le soin de l'écrire.

P. Roussel.

A. Lesmaries. *Dunkerque et la plaine maritime aux temps anciens. Introduction.* Avec une lettre préface de M. Camille Jullian. Dunkerque. Imprimerie du *Nord Maritime*, 1922, in 8o, vi-132 pp.

Deux considérations préliminaires s'imposent en tête de ce compte-rendu. La première, c'est que le gros de l'ouvrage est encore sur le métier. En effet, M. L. ne nous donne ici qu'une *introduction* à l'histoire de Dunkerque et de la plaine maritime (dunkerquoise) aux temps anciens. Quoiqu'il ne nous indique nulle part le *terminus ad quem* de son travail, on peut inférer de certaines allusions à des faits de date tout à fait récente (les élections belges de 1921 par exemple) qu'il compte étendre ce passé jusqu'à nos jours. La seconde considération,

c'est que l'auteur possède de solides qualités d'historien local ; cette *introduction* prouve amplement qu'il est de force à mener à bonne fin le travail entrepris. Dans ces circonstances ne suis-je pas autorisé à parler en toute franchise des défauts de méthode qui menacent de compromettre gravement la valeur de son œuvre?

Cet opuscule se divise en deux parties, la première traitant du passé, du milieu, de la formation géologique de la plaine dunkerquoise; la seconde de l'origine ethnographique des habitants qui s'installèrent sur le sol abandonné par les flots. Pour la première partie l'auteur pouvait se servir de travaux de première valeur — i. a. ceux de MM. Blanchard, Cornet, Massart et Rutot — qui d'un point de vue plus large avaient étudié les problèmes qu'il devait exposer. M. L. l'a fait de façon consciencieuse et intelligente, ne leur empruntant que les informations d'intérêt réel pour la zone restreinte qu'il traite, complétant ci et là leur documentation par des données locales nouvelles. C'est de façon simple et claire que l'auteur décrit d'après les travaux les plus récents et les plus scientifiques la formation géologique du sol dunkerquois, depuis l'âge silurien jusqu'à l'apparition des dunes pleistocènes de Ghyvelde et la constitution des alluvions tourbeuses, le premier des dépôts modernes. Il abandonne donc le sol au moment où l'homme pourra établir son habitat sur la plaine tourbeuse qui a pris la place du « golfe de Dunkerque ».

La seconde partie est intitulée : « Les antiques légendes et les variations de l'histoire ». Comme le titre l'indique suffisamment, l'auteur, dans son exposé concernant les origines et la race de la population dunkerquoise, procède par la négative, par l'absurde. En réalité il ne fait que déblayer le terrain, mais il le fait avec conviction, ne ménageant pas ses coups de balai.

Dès les premières lignes de cette partie les défauts auxquels je faisais allusion tantôt sautent aux yeux. Tout d'abord M. L. fait du travail à thèse, ostensiblement même, car il renchérit à plaisir sur la force des arguments en recourant au sarcasme et au ton-haut. M. L. n'admet pas la théorie des races. Je serai le dernier à lui jeter la pierre à ce propos. Après les brillants travaux de Deniker, Brunhes, Jullian, Flach et autres savants que l'auteur connaît et cite à bon

droit, qui n'admet que le rôle de la race dans la causalité historique n'ait été démesurément exagéré, dans des buts politiques parfois, souvent même, d'autres fois pour satisfaire à la mode régnante dans l'historiographie de l'époque ? Mais était-il vraiment nécessaire à propos de l'histoire de Dunkerque de s'appesantir tellement sur cette question compliquée des races ? Fallait-il exposer et réfuter à grands mots toutes les légendes, même les plus fantaisistes, créées au cours des siècles par quelque imagination féconde ou facile, toutes les hypothèses, même les plus grotesques, qui depuis le moyen âge jusqu'à nos jours furent émises au sujet de l'origine des Belges, des Celtes, des Germains ? Depuis Pline, Strabon, Suétone, jusqu'à M. Barrés, A. France, L. Pierard, Rudiger et le député allemand Breitscheid, quelle suite hétéroclite de témoins cités au banc de l'accusation pour donner le coup de grâce aux légendes pernicieuses, aux hypothèses méchantes ! Que des sciences auxiliaires aient osé donner l'appoint de leurs conclusions favorables à l'une ou l'autre de ces théories, il ne leur fallait pas davantage pour être immédiatement répudiées par l'auteur. Et au milieu de cet exposé et de cette démolition de légendes, on doit se demander si l'auteur, en poursuivant la démonstration de sa thèse favorite, n'a pas oublié qu'il fait œuvre d'historien local, car à peine une ou deux légendes sont plus spécifiquement dunkerquoises.

Je ne ferai pas à M. L. l'injure de croire que c'est inconsciemment qu'il combat des moulins à vent et que dans ce but il outrepasse les limites géographiques restreignant le champ de ses investigations historiques. Je crois plutôt qu'il a sacrifié à sa nature combattive, à un besoin instinctif de faire du journalisme. Sans doute peut-il invoquer l'excuse — plus compréhensible que justifiable — d'avoir rédigé ce chapitre sous l'impression encore toute-puissante des jours douloureux de guerre. Il n'aurait plus d'excuse s'il faisait du thème développé dans ces chapitres le *leitmotiv* de toute son œuvre. Que M. L. se convainque donc bien que l'histoire n'est ni de la politique combattive ni du journalisme tapageur. Qu'il se résigne à s'acquitter simplement de sa tâche, modeste peut être, mais combien compliquée, d'historien local, sans se laisser entraîner désormais à des considérations et des diatribes qui sentent la presse ou la tribune. Qu'il renonce à tous hors

d'œuvre et se pénètre des limites géographiques, chronologiques et scientifiques dans lesquelles il doit se cantonner : alors l'œuvre qu'il nous fournira sera une contribution précieuse à l'histoire de sa patrie et du comté de Flandre.

Un second défaut sur lequel il faut bien attirer l'attention, quoiqu'il soit plus facilement remédiable, se reflète déjà dans la première partie de cette introduction. C'est le mode d'emploi et de référence des sources. Il n'est pas recommandable de rejeter les notes bibliographiques à la fin de chaque chapitre, encore beaucoup moins de les classer suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs. Pour qui veut contrôler les sources utilisées, n'est-il pas énervant de ne pas en trouver l'indication au bas ou en marge de la page elle-même et de les voir citées sans ordre numérique ? Qu'on prenne une page au hasard et les notes viendront dans l'ordre suivant, par exemple, 50, 3, 22, 10, 20. Il n'y a pas que le mode de renvoi aux sources qui soit défectueux, le mode d'indication et d'emploi des sources appelle également certaines critiques. Quelle incurie dans la transcription des noms d'auteurs ! (*L*igebert de Gembloû*rs*, R*e*psaet, Gheldo*rff*, G*i*selle, Fortu*c*atus, *v*on Schrieck, etc.). Que de travaux cités de seconde main (dans certains chapitres 50 p. c.), et encore cités d'aprés des travaux vieillis, dépourvus de critique, même d'aprés des comptes rendus, voire des journaux ! C'est le *Figaro* qui documente l'auteur sur le *Frontpartij* et le *XIX*e *Siècle* (sic) qui le renseigne sur la *Flamenpolitik* de Rudiger, car sans recours au mouvement activiste peut-on expliquer les origines ethnographiques de la population dunkerquoise ? C'est un ouvrage sur l'Ethnogénie qui lui fournit les stipulations de la loi salique, tandis que Maurevert lui transmet des phrases lapidaires d'Anatole France.

Je pourrais multiplier les exemples. Ils suffisent pour prouver qu'il y a ici de l'incurie, inadmissible dans un ouvrage sérieux, d'autant plus regrettable qu'elle se serait en grande partie évitée de soi-même, si l'auteur n'avait pas brisé le cadre qu'il s'était tracé lui-même et avait maintenu l'objectivité, indispensable à toute œuvre historique.

Il ne tient qu'à M. L. de nous donner un travail solide et du meilleur aloi. Il a de l'heuristique ; il possède une bibliographie bien fournie ; il a vu quantité de documents ; il a

l'esprit de travail, il a le talent de bien grouper ses données et d'exposer son sujet avec clarté. A chacun sa tâche. Je regrette que la mienne fût si ingrate. Que l'auteur, dans le prochain fascicule, obvie aux défauts qu'à mon grand regret j'ai dû signaler ici. Il me rendra ma tâche moins pénible et assurera à son travail l'accueil bienveillant que ses fortes qualités méritent.

HENRI E. DE SAGHER.

Ch. Bémont et **G. Monod.** *Histoire de l'Europe au moyen âge* (395-1270), nouvelle édition refondue. Paris, Alcan, 1921, in-12, XXVII-456 pages.

La nouvelle édition de cet excellent manuel se présente sous une forme un peu plus abrégée et avec un plan simplifié, mieux adapté à la suite et au groupement des faits. Le fond même n'a guère subi de modifications : l'histoire des institutions et des mœurs occupe toujours une large place et le haut moyen âge est traité avec un soin spécial. Après une esquisse de l'empire romain et du monde barbare à la fin du IVe siècle, on trouve exposées en détail les grandes invasions. Quelques pages sont consacrées à l'empire romain d'Orient au VIe et au VIIe siècle et à l'expansion des Arabes et de l'islamisme. Le rôle des Carolingiens est fortement mis en relief et les causes de la décadence carolingienne sont bien détaillées. Le régime féodal fait ensuite l'objet de plusieurs chapitres solides et intéressants.

L'histoire de l'Allemagne et de l'Italie du Xe au XIIIe siècle se résume essentiellement dans la lutte entre l'Empire et la Papauté. L'orient chrétien et musulman est étudié surtout au point de vue de ses rapports avec l'Europe, de sorte que les croisades font l'objet d'un récit continu et instructif.

Une attention toute particulière est accordée à l'évolution de la France du XIe au XIIIe siècle, tandis que les principaux faits qui ont marqué les autres pays de l'Europe au XIIIe siècle tiennent en quelques paragraphes synthétiques. Le manuel se termine par un aperçu de l'organisation et des tendances de l'Église romaine au XIIIe siècle et par une vue générale de la civilisation chrétienne et féodale.

En tête de chaque chapitre important figure la liste des principales sources et des ouvrages à consulter, et le volume comprend en outre une bibliographie générale, en guise d'introduction, et un répertoire alphabétique des institutions qui rendra de réels services au lecteur désireux de suivre l'évolution de tel ou tel phénomène historique ou de procéder à des comparaisons.

H. VANDER LINDEN.

Gabriel Hanotaux. *Histoire de la Nation Française*; tome III: *Histoire politique des origines à 1515*, par P. IMBART DE LA TOUR. Paris. s. d. [1921], in-4°.

Pour donner une *Histoire de la nation française*, M. G. Hanotaux s'est adressé à des collaborateurs de grande valeur. Si l'on en juge d'après le volume que nous avons sous les yeux leur œuvre est à la hauteur de leur réputation.

S'il nous était toutefois permis de reprocher quelque chose à M. Hanotaux, nous exprimerions des regrets au sujet du plan auquel il s'est arrêté. Des volumes séparés confiés à des érudits différents traitent successivement : la géographie humaine, l'histoire politique, l'histoire militaire, l'histoire coloniale et diplomatique, l'histoire religieuse, l'histoire économique et sociale, l'histoire des arts, des lettres et des sciences. Ces distinctions ont quelque chose d'artificiel ; elles ont le grand inconvénient de ne pas permettre l'exposé d'un problème sous ses diverses faces et dans toute son ampleur. En faut-il un exemple? Que le lecteur lise attentivement le chapitre — très remarquable, d'ailleurs, à bien des égards — consacré par M. Imbart de la Tour à l' « Émancipation populaire ». Pour n'avoir pu traiter résolument le problème sous son aspect économique l'auteur n'a pas réussi à donner des origines et de l'évolution des constitutions urbaines un tableau complet et qui se tienne.

Le volume de M. Imbart de la Tour, qui seul doit nous occuper ici, a de très grands mérites. Nous en louerons la documentation abondante et sûre, la clarté de la conception, l'esprit de synthèse, la langue élégante, qualités dont ne s'étonneront pas ceux qui ont pratiqué les ouvrages antérieurs de l'auteur. Disons aussi combien il faut apprécier chez un érudit qui se

réclame visiblement de la doctrine providentielle de l'histoire une volonté constante d'impartialité. Sans doute on songe en le lisant aux *Gesta Dei per Francos*, mais pas une fois nous n'avons surpris l'historien à « solliciter doucement les textes », pour parler avec Renan. La lecture s'achève sur une impression de science et de probité intellectuelle.

Il y a néanmoins dans le volume dont nous rendons compte plus d'une opinion qui appelle des réserves ; ces réserves sont d'autant plus indispensables que même lorsque M. Imbart de la Tour développe les idées qui lui sont le plus personnelles, il ne s'en explique jamais en note.

C'est ainsi que, par exemple, l'auteur professe une doctrine originale en ce qui concerne les subdivisions territoriales de l'État franc : à l'époque mérovingienne il voit dans la cité, l'ancienne *civitas* romaine, « l'unité cellulaire de l'État » (p. 162), la circonscription administrative par excellence. Les cités paraissent à ses yeux s'être transformées en comtés à l'époque de Charlemagne; les *pagi* qu'il distingue des comtés auraient été des subdivisions des cités, administrées par des *vicarii* (p. 220).

C'est là une conception assurément toute nouvelle et l'on aimerait connaître les sources qui lui servent de base. Nous avions toujours considéré *pagus* comme synonyme de *comitatus* et nous pensions que dès l'époque mérovingienne, beaucoup de cités s'étaient déjà décomposées en plusieurs comtés.

Nous nous demandons aussi s'il est bien juste d'écrire comme le fait M. Imbart de la Tour (p. 230-232) que « Charlemagne appartient à la France ». On n'aime guère ces annexions rétrospectives sous la plume d'un historien. Rien, d'ailleurs, n'est moins national que le pouvoir et l'empire de Charlemagne!

Est-ce aussi rendre exactement la notion juridique du fief que parler de « propriété conditionnelle » (p. 304) et est-il exact d'écrire les mots « dédoublement du droit de propriété » à propos du *domaine éminent* et du *domaine utile* (p. 268) ? Nous ne le pensons pas : quand une terre est concédée en fief ou en tenure roturière, il y a « démembrement de la propriété » : celui qui concède la tenure et qui tient en alleu la terre dont il a le *domaine éminent*, est, à nos yeux, seul « propriétaire ». Le tenant, vassal ou censitaire, n'a que le

domaine utile, un certain droit de jouissance, il est une manière de « possesseur », mais il ne nous paraît en aucune façon titulaire d'un droit de propriété.

Arrêtons ici nos critiques pour signaler au lecteur certains passages où M. Imbart de la Tour nous semble avoir insisté d'une manière heureuse sur quelques idées particulièrement justes : notamment (p. 205 et ss.) le caractère religieux, presque ecclésiastique à certains égards, de la monarchie de Charlemagne (p. 206 : « l'État n'est que la société chrétienne politiquement organisée »). Citons encore les pages au cours desquelles l'auteur se refuse à reconnaître dans les races, des facteurs déterminants de l'histoire de France (p. 136, 137, 237). Citons surtout vers la fin du volume l'excellent chapitre intitulé *Le Souverain* et consacré aux transformations de la monarchie au XIVe siècle, de Philippe le Bel à Charles V. L'influence exercée par le droit romain sur cette évolution est développée avec un véritable talent.

Le volume de M. Imbart de la Tour, s'il contient des parties qui appellent une prudente réserve, n'en rendra pas moins de très réels services. Il a le grand mérite d'être un livre à idées, un livre qui fait penser. L'historien le lira avec profit et — ce qui ne gâte rien — il le lira avec plaisir.

François L. Ganshof.

Marc Bloch. *Rois et Serfs. Un chapitre d'histoire capétienne.* Paris, Champion, 1920, in-8°, 224 p.

Il existe dans l'histoire du droit un nombre assez considérable de questions essentielles qui n'ont point fait l'objet d'études approfondies, mais à propos desquelles circulent quelques idées simples que se transmettent scrupuleusement les manuels; tout le monde les admet, alors qu'en réalité elles manquent de tout fondement. Telle l'idée que Louis X le Hutin et Philippe V le Long auraient, par deux ordonnances célèbres du 3 juillet 1315 et du 23 janvier 1318, affranchi tous les serfs du domaine royal.

C'est en passant ce lieu commun au crible de la critique que M. Bloch a été amené à nous donner un travail d'ensemble sur la politique des rois capétiens vis-à-vis de leurs serfs. Proclamons tout de suite que cette étude constitue une contri-

bution de premier ordre à l'histoire de la condition des personnes et en particulier des classes rurales en France aux XIIIe et XIVe siècles. Elle se recommande par l'inflexible rigueur de la méthode et la prudence des hypothèses ; l'information est abondante, sûre, originale, puisée pour une part très considérable dans des documents d'archives inédits (Trésor des Chartes, Registres du Parlement, débris au dépôt de la Chambre des Comptes, etc.) ; la limpidité de la langue rend particulièrement aisée la lecture de ce volume.

Avant d'aborder l'exposé même de la politique servile des rois de France, M. Bloch s'est, avec raison, préoccupé, dans un premier chapitre, de définir le servage et d'analyser les principales charges personnelles qui pesaient sur lui ; *chevage* (dit aussi *capitation*), *formariage*, *mainmorte*, ce dernier droit étant seul, de tous les droits domaniaux, exploité en régie au XIIIe siècle.

Les ressources que ces redevances procuraient aux Capétiens se révélèrent tout à fait insuffisantes dès que la monarchie dut faire face à des dépenses nombreuses : c'est-à-dire à partir des règnes de Philippe-Auguste, et surtout de Saint-Louis : le développement de l'administration et la grande politique royale exigeaient des revenus plus abondants. Il y avait un moyen commode de se les procurer : c'était de vendre la liberté aux serfs du domaine. Le moment, d'ailleurs, était favorable : les classes sociales prennent au XIIIe siècle un caractère plus rigide qu'auparavant, ce qui ne pouvait manquer d'inciter les serfs, conscients de leur condition inférieure, à secouer « le vilain joug de servitude ». D'autre part, l'accroissement de la richesse dans les villes et la prospérité des campagnes devaient fournir aux serfs désireux d'acquérir la liberté, de nombreux bailleurs de fonds en quête d'une opération intéressante. Tant il est vrai, comme le dit M. Bloch (p. 48), que « le nombre des affranchissements fut, en dernière analyse, fonction des conditions économiques du lieu et du moment ».

S'il y eut, à partir de Louis VI, Louis VII et surtout de Philippe-Auguste, non seulement des affranchissements individuels, mais quelques mesures collectives, ce n'est guère cependant que sous le règne de Saint-Louis que l'on peut parler d'une véritable politique royale en cette matière.

De 1246 à 1263, M. Bloch relève et analyse quatre grandes manumissions générales : l'une dans les environs de Paris (1246-1263), la seconde en Beauce (1262), la troisième portant sur 37 villages de la Châtellenie de Pierrefonds (1255, sept.), la dernière sur 41 villages du Laonnois (1258-1260). On aurait tort de voir en elles des œuvres de piété; M. Bloch nous paraît avoir établi de manière indiscutable leur caractère d'opérations financières. Il a même eu la bonne fortune de pouvoir établir dans deux cas le prix de l'affranchissement : 5 p. c. de l'ensemble de la fortune pour les serfs royaux de la Châtellenie de Pierrefonds; 10 p. c. de l'ensemble des biens meubles pour les serfs royaux de Paray en Laonnois.

On n'ignore pas que Philippe le Bel connut des besoins d'argent infiniment plus considérables que ses prédécesseurs. Pour y faire face les légistes de son entourage orientèrent la politique financière dans un double sens : recourir d'une façon plus régulière aux finances extraordinaires, exploiter plus intensivement les produits réguliers du domaine D'où la perception en régie des droits de mainmorte et de formariage par des fonctionnaires spéciaux. D'où, également, de véritables campagnes d'affranchissements.

L'activité des *collecteurs des mainmortes et formariages* — qui apparaissent dès 1282 — n'assura qu'un rendement très faible. Plus de 18 p. c. du produit étaient d'ailleurs absorbés par les frais de perception, sans compter les frais de justice éventuels.

Ce fut seulement en leur vendant la liberté que le roi tira des serfs du domaine des ressources sérieuses.

Ces affranchissements firent sous Philippe le Bel et sous ses fils l'objet de campagnes correspondant généralement à une période de crise politique. Des commissaires spéciaux choisis parmi les fonctionnaires importants de l'administration royale étaient envoyés dans les provinces : leurs lettres de commission leur assuraient les pouvoirs nécessaires pour accorder aux serfs la liberté, voire même pour leur imposer une contribution spéciale s'ils préféraient conserver leur condition première. Des compagnies de banquiers, tels les Florentins Biccio (*Biche*) et Musciato (*Mouche*) Guidi dei Francesi, assurèrent parfois le recouvrement des deniers et

leur versement au trésor royal, notamment lors des manumissions dans le Vermandois entre 1291 et 1296.

Malgré l'état fragmentaire des sources (quelques lettres de commission et des analyses de comptes), M. Bloch a pu étudier un certain nombre de ces campagnes de manumission entreprises dans un but fiscal par les derniers Capétiens directs.

Sous Philippe le Bel : celle de 1291 à 1296 dans le Vermandois; la tentative sans doute avortée de 1299 dans les sénéchaussées d'Albi et de Toulouse (taux de l'affranchissement : 33 p. c. de l'ensemble des biens !); la campagne de 1302 (à la suite de la bataille de Courtrai), dont M. Bloch a retrouvé les traces pour le bailliage de Caen, les sénéchaussées de Toulouse, Carcassone, Beaucaire, Agen, du Rouergue, de Gascogne, et pour la Champagne.

Sous Louis X : les campagnes de 1315 dans les bailliages de Senlis et du Vermandois.

Sous Philippe V : la campagne de 1318 dans le bailliage de Senlis.

C'est à ces campagnes que se rapportent les textes célèbres qui passent pour avoir affranchi en 1315 et en 1318 tous les serfs du domaine royal.

En rapprochant ces deux textes de quelques autres textes et notamment du célèbre *Inventaire de Robert Mignon*, M. Bloch a pu établir, de la manière la plus certaine, que ces soi-disant ordonnances étaient simplement des lettres de commission.

Celles du 3 juillet 1315 (*Ordonnances des Rois de France*, I, p. 583) étaient données à Nicolas de Braye et Saince de Chaumont, commis pour traiter des affranchissements dans le bailliage de Senlis. Le même jour (Bloch : *op. cit.* P. J. N° IV) des lettres tout à fait analogues étaient remises à deux clercs royaux, Philippe le Convers et Michel Mauconduit, commis aux affranchissements dans le bailliage de Vermandois.

La soi-disant ordonnance du 23 janvier 1328 (*Ordonnances*, I, p. 653) n'était autre chose que de nouvelles lettres données aux clercs royaux Anseau de Morienval et Nicolas de Braye pour l'affranchissement des serfs royaux dans le bailliage de Senlis.

Ces textes célèbres que l'on s'était, avec Guizot, accoutumé à considérer comme un acte de politique presque libérale et dont la portée s'étendait à tout le domaine, sont donc ramenés à leurs véritables proportions : simples pouvoirs accordés à des commissaires chargés d'une mission fiscale dans deux régions bien déterminées.

Que l'on ne se laisse pas tromper par les préambules de ces actes : M. Bloch les analyse avec une remarquable précision. Simples *arengae* sans rapport avec le dispositif, conçues dans la rhétorique chère aux clercs de l'époque, leur caractère général n'est dû qu'à des emprunts faits à Ulpien ou à des formulaires dont l'auteur retrace l'histoire. Il est impossible d'en tirer un enseignement.

L'exposé — bien imparfait — des idées directrices de *Rois et Serfs* permettra, nous l'espérons, de saisir tout l'intérêt de l'ouvrage et toute l'importance de ses conclusions Ce n'est pas seulement un aspect important de l'histoire du droit que M. Bloch a contribué à mieux faire connaître, mais aussi — et peut-être surtout — un chapitre essentiel de l'histoire financière de la royauté capétienne qui nous est révélé pour la première fois. Il convient d'en être reconnaissant à l'auteur.

Celui-ci ne nous en voudra cependant pas de lui adresser une critique et un souhait. Dans l'exposé rapide de ce qu'était le servage, placé par M. Bloch au début de son volume, il nous paraît présenter la société rurale française « au temps des Capétiens » sous un aspect un peu simpliste. Il la divise en « deux grandes espèces d'hommes : des hommes libres et des serfs ». Nous avons l'impression que la série des conditions juridiques comporte plus de nuances entre l'homme entièrement libre et le serf qui se trouve tout au bas de l'échelle des demi-libres. Il nous paraît que l'on peut distinguer plusieurs états intermédiaires. C'est un fait que l'on remarque surtout aux XIe et XIIe siècles, mais qu'il est certainement possible de constater encore au XIIIe.

Sans doute était-il difficile de traiter de façon complète de la condition des personnes dans un chapitre d'introduction, forcément sommaire. M. Bloch, nous en sommes convaincu, reviendra sur la question dans l'important ouvrage qu'il nous laisse espérer sur *Les populations rurales de l'Ile de France à l'époque du servage*. On y trouvera aussi, espérons-le, une

étude approfondie de l'origine des redevances personnelles, chevage, formariage, mainmorte. Le talent et l'érudition avec lesquels l'auteur nous parle de ces redevances aux XIIIe et XIVe siècles nous font attendre avec impatience des vues aussi originales et aussi lumineuses sur les origines de ces charges serviles.

Pour conclure, nous n'hésitons pas à qualifier le volume de M. Bloch de travail de premier ordre. Quelques pièces justificatives inédites — peu nombreuses et importantes — le rendent plus précieux encore et un excellent index alphabétique en facilite considérablement la consultation.

FRANÇOIS L. GANSHOF

Dénombrements des feux *des duché de Luxembourg et comté de Chiny*. Tome I. Documents fiscaux de 1306 à 1537 réunis par JACQUES GROB, publiés avec des additions et corrections de JULES VANNÉRUS. Bruxelles, Kiessling et Imbreghts, 1921, in-4°, XI-796 pages. (*Commission royale d'Histoire.*)

Comme toutes les institutions officielles, la Commission royale d'histoire a dû ralentir considérablement, depuis la guerre, sa remarquable activité d'antan en matière de publications. La modicité de ses ressources l'a obligée momentanément à renoncer à toute entreprise nouvelle et à se consacrer entièrement à la liquidation du passé, à l'achèvement des travaux dont l'impression avait été arrêtée en 1914. C'est ainsi qu'en 1921 elle n'a pu livrer à la publicité qu'un seul volume, celui qui fait l'objet de ce compte rendu.

Comme le titre l'indique, il est principalement l'œuvre de Jacques Grob, l'ancien curé de Bivingen (Grand duché de Luxembourg), un érudit qui avait consacré de longues années aux recherches d'histoire luxembourgeoise. Sans la guerre, il est certain qu'il aurait pu mettre lui-même la dernière main à son œuvre dont l'impression était arrivée à la page 610 (commencement de la table onomastique).

Le pauvre Grob mourut un an après le début des hostilités et la Commission royale d'histoire dut faire appel à la bonne volonté d'un de ses collaborateurs pour achever le travail.

A vrai dire, elle ne fut pas embarrassée longtemps pour trouver ce collaborateur. Depuis longtemps, elle avait pu

s'assurer de la compétence particulière qu'avait acquise en la matière M. Jules Vannérus. Indépendamment d'un rapport préliminaire sur la publication des dénombrements luxembourgeois qu'il avait présenté à la Commission en 1901, M. Vannérus s'était signalé par tant de travaux méritoires sur l'histoire de l'ancien duché qu'il n'y eut qu'une voix pour l'appeler à prendre la succession de M. Grob. Il accepta sans hésiter, ne se doutant pas, à ce moment, que la succession était quelque peu obérée.

C'est une tâche désagréable pour un critique que celle qui consiste à se montrer sévère pour un mort. Mais il ne servirait à rien de vouloir cacher la vérité. La maladie dont M. Grob était atteint depuis longtemps ne lui permit pas de donner tous les soins voulus à la revision de ses épreuves. Les cent pages d'additions et de corrections que M. Vannérus a dû ajouter au texte de M. Grob démontrent à satieté l'imperfection de l'œuvre primitive et le dévouement éclairé de celui qui a assumé le rôle ingrat du continuateur.

Ceci dit, jetons un coup d'œil sur le contenu du volume.

Il comprend, naturellement, avant tout, des dénombrements de feux, destinés, en l'espèce, à servir de base à la répartition des aides accordées au souverain par les Etats de Luxembourg. Au nombre de sept, ils s'échelonnent sur les années 1473 à 1537. Faisons observer cependant que le relevé de 1473 n'est pas un dénombrement proprement dit. Ce n'est qu'une répartition de l'aide, donnant pour chaque localité, comme le document qui nous a servi pour fixer le nombre des foyers du Brabant en 1492, l'import de la contribution. La taxe due pour chaque feu étant de 12 sols, il a suffi d'une simple division pour obtenir le nombre de feux de chaque communauté.

Il semble établi d'ailleurs que le sens du mot feu ait pris de bonne heure dans le Luxembourg le sens d'*unité d'imposition*. Alors qu'en Brabant, pendant tout le XVe et même pendant la première moitié du XVIe siècle, le feu ou foyer correspond à la maison, l'apparition, dès 1501, dans les dénombrements luxembourgeois de demi ménages démontre clairement que ces documents ont perdu dès lors leur valeur démographique pour ne conserver que leur importance fiscale.

Aux dénombrements proprement dits, l'abbé Grob a ajouté des documents de deux espèces : 1° ceux que l'on peut con-

sidérer comme des annexes directes des dénombrements, des pièces justificatives, nominations, ordonnances, sentences ou extraits des comptes rendus par les receveurs; ou bien encore des déclarations particulières dressées dans les différentes localités par les seigneurs ou par des commissaires désignés par le Conseil de Luxembourg pour servir de base au dénombrement. Ces déclarations qui constituent des listes d'habitants n'existent que pour les dénombrements de 1528 et de 1531 et sont loin d'être au complet. 2° Des documents très intéressants, mais qui ne présentent — sauf un seul sub *e* — qu'un rapport indirect ou très éloigné avec les dénombrements de feux. Citons notamment : *a*) le compte d'une aide ecclésiastique accordée au souverain par le pape, en 1531, sur tous les bénéfices du clergé; *b*) le relevé des revenus du comte de Luxembourg, dressé de 1306 à 1317, avec l'indication partielle des charges grevant ces revenus; *c*) une liste des feudataires des comtes de Luxembourg, dressé en l'an 1314, qui n'est, en somme, que le relevé des vassaux luxembourgeois dont les actes de relief ou d'hommage sont insérés dans un ancien cartulaire; *d*) le compte de la taille jetée sur les francs-hommes en 1374 et ceux des aides accordées au duc Wenceslas en 1374, 1375 et 1378; *e*) le « chasse-ménage » de la prévôté de Bastogne dressé en juillet 1469; *f*) l'état des fiefs mouvant du marquisat d'Arlon en février 1470; *g*) un relevé donnant la répartition de la contribution du clergé régulier dans l'aide accordée au duc de Bourgogne en 1472. La publication de ces documents se justifiait d'autant moins ici qu'elle avait déjà été faite, pour la plus grande partie, par Würth-Paquet, Van Werveke et J. Vannérus.

Chacun des documents publiés par M. Grob est précédé d'une courte introduction, où on lit des détails sur les circonstances dans lesquelles furent accordées les aides et dressés les dénombrements. Ces commentaires sont loin d'être dépourvus d'intérêt, mais nous croyons qu'ils auraient gagné à être réunis et coordonnés dans une introduction générale, que M. Grob n'a probablement pas eu le temps de rédiger.

En somme ces dénombrements constituent des documents statistiques d'autant plus intéressants qu'ils se rapportent à un pays frontière dont les nombreuses vicissitudes politiques ont compliqué l'histoire territoriale, et qui a laissé beaucoup

moins d'archives que la plupart de nos autres principautés territoriales.

Souhaitons, pour terminer, que la Commission royale d'histoire puisse bientôt remettre à l'imprimeur la copie du tome II et dernier des *Dénombrements luxembourgeois*. Celui-ci sera entièrement l'œuvre de M. Vannérus et on peut être certain qu'il donnera à cette édition les soins auxquels il nous a habitués de longue date. Il nous sera particulièrement agréable de lire dans l'introduction l'étude d'ensemble qu'il nous annonce, les documents statistiques anciens ne pouvant être mieux interprétés que par celui qui a dû les étudier en vue de leur publication.

J. Cuvelier.

Klein Plakkaatboek van Nederland. — Verzameling van ordonnantiën en plakkaten betreffende regeeringsvorm, kerk en rechtspraak (XIVe eeuw tot 1749) bijeengebrach door Mr A. S. de Blécourt, hoogleeraar te Leiden, en Dr N Japikse, directeur van het bureau voor 's Rijks Geschiedkundige Publicatiën. Groningue et La Haye, J. B. Wolters, 1919, in-8°, VIII-353 pages.

Nos voisins du Nord ne possèdent pas d'organisme officiel comparable à notre Commission des anciennes lois et ordonnances et ce n'est que vers 1880 que l'initiative privée a comblé cette lacune en créant la « Vereeniging tot uitgaaf der bronnen van het oud-vaderlandsche recht ». Cette société a publié depuis lors une série déjà respectable de sources, mais celles-ci ne se rapportent en majeure partie qu'au droit urbain et territorial du moyen âge; elle ne s'est pas occupée des textes de l'époque de la République et des institutions de celle-ci, pour lesquels les historiens doivent encore toujours avoir recours aux formidables in-folios (les Placcaetboeken) des XVIIe et XVIIIe siècles. Mettre à la portée de ceux qui s'intéressent à ces textes, surtout à celle des étudiants, les principales sources de l'histoire des institutions, voilà le but louable que se sont fixés MM. de Blécourt, le savant professeur de l'histoire du droit à l'Université de Leyde, et Japikse, l'érudit directeur de la C. R. H. hollandaise, dans leur livre qu'ils

dénomment, d'après ses grands prédécesseurs : *Klein Plakkaatboek*.

On y trouve cinquante textes, publiés avec grand soin, d'après les meilleures sources. Citons en quelques-uns. En tout premier lieu le Grand Privilége de Marie de Bourgogne pour les États Généraux, du 11 février 1477 [1], connu jusqu'ici que par une édition gantoise de 1787 (*Verzameling van 24 origineele charters*) et dont Pirenne réclamait depuis longtemps (*Hist. de Belg.*, III, p. 9, note 2) une édition moderne. Parmi les pièces archi-connues et très importantes, nous trouvons ensuite : le Traité d'Augsbourg (1548), la Pragmatique Sanction (1549), la Pacification de Gand (1576), la première Union de Bruxelles (1577), l'Union d'Utrecht (1579), l'Abjuration de Philippe II (1581), l'Édit perpétuel de 1667 e. a. A côté de ceux-ci les auteurs ont publié un grand nombre de pièces servant à expliquer le fonctionnement si compliqué du gouvernement de la République des Provinces-Unies, en prenant d'abord les ordonnances de Charles V et de Philippe II, modifiées ensuite après la séparation avec l'Espagne. En voici les principales : instructions pour le Conseil d'État (1531 et 1555), pour les Cours de Justice d'Utrecht (1529), de Hollande (1531) et de Gueldre (1547), ordonnances de Philippe II sur la justice criminelle (1570); instructions pour le Grand Conseil de Hollande (1582), pour le Conseil d'État des Provinces-Unies (1588 et 1651), pour le Conseil de Brabant (1591), des réglements concernant les églises, etc.

Comme on le voit, ce livre est appelé à rendre des services à de nombreux historiens et nous devons remercier les deux auteurs de nous avoir procuré un instrument de travail très précieux.

HENRI OBREEN.

Alph. Verkooren, *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg (Comté, puis Duché)*. Tome V. Bruxelles, E. Guyot, 1921, in-8°, 543 pages.

Avec une ardeur infatigable, M. Verkooren poursuit la publication de ses inventaires.

---

(1) Il est tout à fait incompréhensible à la suite de quelle erreur les éditeurs lui assignent la date du 14 mars 1477.

Dans le tome V de son répertoire des chartes luxembourgeoises, il nous fournit les analyses de 468 documents (nos 1885 à 2352), s'étendant de 1467 à 1555.

Ce volume se recommande des mêmes grandes qualités, mais se signale aussi par les mêmes défauts que ses prédécesseurs.

Le répertoire de M. V. constitue un excellent instrument de travail ; ses analyses sont dressées consciencieusement ; les différentes parties de chaque notice, consacrées à la date, à l'analyse de l'acte proprement dit et de ses annexes éventuelles, à la description matérielle du document (des sceaux, surtout), se présentent clairement, selon un plan très méthodique. La disposition typographique du texte concourt, avec une table alphabétique fort détaillée, à rendre très aisée la consultation de ce recueil.

Ce sont là les qualités, réelles et très appréciables, qui distinguent tous les inventaires de l'archiviste général adjoint.

A mon vif regret, toutefois, car je prise très haut la persévérance avec laquelle M. Verkooren continue à faciliter aux chercheurs l'exploitation des riches mines que constituent les collections de chartes du Brabant et du Luxembourg, je dois tempérer mes éloges, très sincères, de quelques réserves sérieuses, relatives à l'identification des noms propres.

Évidemment, dans toutes les publications de ce genre, il se glisse, à propos des noms de personnes et de localités, des erreurs que seuls peuvent éviter les éditeurs familiarisés avec les circonstances topographiques locales, ou encore ceux qui se sont spécialisés dans l'histoire d'un pays déterminé.

Le volume de M. Verkooren ne pouvait échapper à ce danger ; je n'insisterai donc pas trop sur des erreurs comme celle consistant à identifier *Beaurepart* et *Flammesoul* avec Berwar et Falmignoul, alors qu'il s'agit en réalité de Berbourg et de Flamisoul.

Ailleurs, l'éditeur propose avec hésitation des noms qu'il faut écarter résolument, par exemple *Norrenhusen*, *Schadeck* et *Rehanraulx* n'ont rien à voir avec Noerdange, Schoderhoff et Rechrival, mais désignent tout si plement, sans consteste possible, Nagem, Schadeck et Renval lez-Bastogne. Par contre, il est des cas où peut tomber le point d'interrogation

dont M. Verkooren, trop prudent, a fait suivre ses identifications : c'est ainsi que *Bettingen* et *Gudeszdorf* désignent bien Bettingen-sur-Prüm et Giesdorf, proposés seulement de façon dubitative. D'autres fois, au contraire, des identifications admises catégoriquement mériteraient un mot de justification, telle l'équation *Kauiere* = Köking.

Où j'aurais également préféré que M. Verkooren ne restât pas aussi laconique, c'est à propos des erreurs de lecture, fort fréquentes dans certains des cartulaires dépouillés. Si des erreurs aussi grossières que *Perlerme* pour *Palerme* sautent aux yeux du premier venu, les initiés seuls n'ont pas besoin qu'on leur explique des formes comme *Luysthe* pour *Luysche* = Wasserliesch et *Thokia* pour *Tholeia* = Tholey.

Dans le même ordre d'idées, il est regrettable que M. Verkooren ne fasse pas, en reproduisant les variantes anciennes données par les textes, la distinction, si importante au point de vue toponymique, entre les formes fournies par l'original et celles provenant des copies; dans l'analyse n° 2052, par exemple, quelles sont les graphies de l'original : *Aiz*, *Aycz*, *Ayz* ou *Aix* ? *Jamodinne* ou *Jamoudinne* ?

Enfin, je voudrais, pour terminer, relever la tendance qu'a l'éditeur de chercher à identifier les noms de personnes, prénoms aussi bien que noms de famille.

Est-il utile, est il même bien exact d'identifier les prénoms de *Jammnet* (n° 1955), *Wallé* (n° 2128), *Raullin* et *Baudesson* (n° 2202) avec ceux de Jacques, Gauthier, Raoul (ou Rodolphe) et Baudouin, dont ils sont les diminutifs ? Est-il également nécessaire, n'est-il même pas fort dangereux de chercher à expliquer les prénoms *Maxe* ou *Maix* (n°s 2051 et 2270) et *Brion* (n° 2202) par Thomas et Brillon ; de traduire *Gobel* n° 2351) par Godetroid ?

Les mêmes observations peuvent être faites à propos des noms de famille.

Pourquoi moderniser *Bueckelaer* en Beukelaer, *Lardenoy* en l'Ardennois, *Bracqueniez* en Braquenier ? Pourquoi vouloir traduire *Clais Rollinger* par Nicolas de Raville et rechercher si *der Alde Schuddeharnisch* doit se rendre par « le Vieux Brise-harnais » ou par « le Vieux Bouffon-Harnais » ? Pourquoi transformer Jean *le Waille* en Jean de Walle, Cl.-H. *Aloffe* en Cl.-H. Adolphe ?

Comme on n'a pas toujours, pour les noms de personnes, autant d'éléments d'appréciation que pour les noms de lieux, la plus grande prudence s'impose à leur égard et il vaut mieux, souvent, les laisser tels quels [1]. M. Verkooren est-il bien sûr que Jean de *Dompmarien* ou *Dommarien* soit un Jean de Domprix ?

Le danger qu'il y a à vouloir identifier des noms de famille est illustré on ne peut mieux par le cas de cet habitant de Vance que, trompé par la lecture *des Ornelles*, M. Verkooren appelle Guillaume d'Ornel : or, il s'agit en réalité d'un Guillaume de Sorvelles, c'est-à-dire de Strainchamps (Sauerfeld).

J. VANNÉRUS.

Victor Fris. *Bibliographie de l'histoire de Gand depuis l'an 1500 jusqu'en 1850*, 1er fascicule. (Publication extraordinaire n° 3 de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand). Gand, 1921, in-8°.

Tous ceux qui s'occupent d'histoire de Belgique ont eu l'occasion d'utiliser et d'apprécier l'excellente *Bibliographie de l'histoire de Gand depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle*, publiée en 1907 par M. V. Fris. L'auteur vient de rendre un nouveau service aux sciences historiques en donnant une suite à ce volume.

Seul un premier fascicule de 258 pages a vu le jour jusqu'à présent On y trouve l'analyse de l'ensemble des sources pour cette période et celle des écrits modernes concernant l'histoire générale, politique, juridique, économique et sociale de Gand.

Ce répertoire se signale par les mêmes qualités que celui qui l'a précédé : il est très complet et il est sûr. Une notice succincte donne au lecteur, à propos de chaque source et de chaque ouvrage, de précieuses indications au sujet de sa valeur et de son contenu.

---

[1] Ce qui n'empêche naturellement pas de corriger les erreurs évidentes des anciens textes : par exemple, « le seigneur Jean, baron de Keck », cité au n° 2314, n'est autre que le célèbre général Jean (de) Beck, tandis que « le docteur Beck » du n° 2321 est, *vice versa*, le conseiller Jean Keck, docteur en droit (cf. n° 2325).

Le rôle historique de Gand est tel, qu'une bibliographie critique aussi largement comprise qu'elle l'a été par M. Fris, déborde forcément le cadre qui lui a été assigné. Rien n'est plus caractéristique à cet égard que la deuxième partie consacrée aux sources narratives, et particulièrement aux mémoires et aux pamphlets, si nombreux, si essentiels pour l'époque moderne et d'une utilisation si délicate. Il y a là 134 pages de première importance pour l'histoire de la Belgique entière et qui rendront notamment les plus grands services à l'etude de la révolution du XVIe siècle et à celle de la révolution brabançonne.

Il serait très désirable que d'autres historiens consacrent à d'autres villes belges des bibliographies critiques aussi complètes et aussi bien conçues que celle que Gand doit à M. Fris.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

R. Parisot. *Histoire de Lorraine.* Tome II (1552-1789). Paris, Picard, 1922, in-8°, VI-347 pages.

Le savant professeur d'histoire de l'Est de la France à l'Université de Nancy, associé de l'Académie de Belgique, continue, dans ce volume, à décrire le passé de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés. Un troisième et dernier volume sera consacré au pays lorrain depuis les débuts de la Révolution française jusqu'au traité de Versailles qui en a rétabli l'unité détruite en 1871.

On retrouvera dans ces pages la clarté, la méthode, la riche documentation et la rigoureuse impartialité qui caractérisent le premier volume de l'*Histoire de Lorraine*. M. Parisot étudie successivement l'histoire extérieure et l'histoire intérieure de la Lorraine de 1552 à 1624, de 1624 à 1697, de 1697 à 1737 et de 1737 à 1789, ces coupures correspondant en effet à des faits décisifs. Puis il analyse le mécanisme et les transformations des institutions de 1552 à 1789, tant pour les duchés que pour les évêchés. Il passe ensuite en revue, pour la même période, les principaux aspects de la vie économique et de la vie intellectuelle; il consacre enfin un chapitre à l'Église et à son action sur les mœurs.

Un fait domine toutes les constatations de l'auteur : l'influence de la France a été prépondérante, et croissante.

dans la région lorraine de, 1552 à 1789, influence politique, littéraire, artistique, même économique, malgré la situation de province « d'étranger effectif » gardée par la Lorraine, le Barrois, Metz, Toul et Verdun. Les ducs ont imité — à tort — le roi de France en faisant prévaloir dans leurs États un régime absolutiste. Les écrivains français du XVIIe et surtout du XVIIIe siècle ont exercé une grande action sur les esprits lorrains. A la veille de la Révolution les idées et les modes françaises dominaient dans la région lorraine, à qui l'Allemagne était devenue étrangère.

M Parisot ne croit pas que sous ses derniers ducs nationaux jusqu'en 1737 la Lorraine ait joui d'un bonheur parfait. Mais il est certain que l'annexion de 1766 à la France empira sa situation (lourds impôts, service militaire, administration étrangère). Seule la noblesse trouva son avantage dans la réunion au royaume. Et ce n'est qu'à la Révolution de 1789 qu'il faut attribuer, par la suppression de la monarchie absolue et des privilèges, cette profonde amélioration des conditions matérielles de leur existence qui a si fortement attaché les Lorrains à la France, devenue pour eux au XIXe siècle une patrie.

L. LECLÈRE.

Albert Waddington. *Histoire de Prusse,* tome II : Les deux premiers rois (1688-1740). Avec quatre portraits Paris, Plon, 1922, in-8°, 598 pages.

Il est des livres très érudits, très savants même, qu'on est heureux de posséder dans sa bibliothèque, pour les consulter, mais dont on ne parvient pas à lire vingt pages de suite. Il en est d'autres, tout aussi bourrés de science, qu'on voudrait pouvoir lire d'une haleine, tant ils sont intéressants par le fond et attrayants par la forme. Celui dont le titre figure ci-dessus est de ce nombre.

Dans le tome Ier de son *Histoire de Prusse*, M. Waddington avait retracé les destinées de la Marche de Brandebourg et de ses annexes, depuis les origines jusqu'à la mort du Grand Électeur (1688) Il l'avait fait avec une compétence et une objectivité qui avaient rallié tous les suffrages, même en Allemagne.

« Depuis lors, dit M. Waddington, dans un avant-propos de quelques lignes, de cruels événements se sont produits .. J'ai fait taire les révoltes intimes que légitimaient mes chagrins de Français et de père, pour ne laisser entendre que la voix de l'historien impartial. »

Cette déclaration n'est pas une vaine parade. A voir la sérénité avec laquelle ce Français parle de la politique antifrançaise de l'électeur Frédéric III (Frédéric Ier comme roi) et de son ministre Danckelmann ; à lire, d'autre part, le jugement qu'il émet sur l'élection de Guillaume de Furstenberg, le candidat français à l'archevêché de Cologne ; à considérer au surplus la manière dont il rectifie à plusieurs reprises les jugements trop sévères de Frédéric II sur son grand-père ; ou à constater combien il sait rendre justice aux qualités d'administrateur du roi-sergent Frédéric-Guillaume Ier, malgré « les côtés soit repoussants, soit ridicules du personnage... », on serait tenté de se demander si le souci de l'impartialité n'a pas amené M. Waddington à faire preuve de trop de bienveillance. Nous ne le croyons pas, car il y a effectivement un côté admirable dans l'histoire de l'État brandebourgeois-prussien sous le règne de ses deux premiers rois. M. Waddington n'est pas le premier historien français qui s'en soit aperçu et qui l'ait dit sans ambages. M. Lavisse notamment, dans ses *Études sur l'histoire de Prusse*, l'a fait avant lui. Mais nous ne pensons pas qu'aucun historien, en n'importe quelle langue, l'ait fait avec une aussi juste mesure, en un langage aussi adéquat et aussi distingué, et en s'appuyant sur une documentation aussi complète.

Ce tome II de l'*Histoire de Prusse* est divisé en six livres. Le premier s'occupe de l'électeur Frédéric III avant son élévation à la dignité royale (1688-1700). On y voit d'abord le portrait de ce prince faible et indécis, plus raffiné que son prédécesseur, moins brutal que son successeur, et qui paraît plutôt sympathique malgré son amour exagéré pour les titres, les cordons et l'étiquette. L'administration intérieure de l'État brandebourgeois-prussien, durant cette première période, ne manque pas d'une certaine grandeur, grâce surtout à la gestion de Danckelmann. C'est un personnage caractéristique que ce Westphalien, sujet de la maison d'Orange-Nassau, engagé, comme beaucoup d'autres condottieri tant civils que militaires

de l'époque, au service d'un prince étranger chez qui il y avait à récolter gloire et richesses. Danckelmann toutefois fut mal récompensé de ses services par son maître. Renversé par une intrigue de cour, il fut jeté en prison et y resta durant de longues années, pour ainsi dire sans pouvoir se défendre. Après la chute de Danckelmann, commence l'administration de Wartenberg, le premier des trois W. C'est ainsi que la rumeur publique désignait, par une allusion au mot *Weh* ou fléau, le sinistre triumvirat Wartenberg, Wittgenstein et Wartensleben. Leur rapacité désola pendant quinze ans les États de la maison de Hohenzollern.

La politique extérieure de Frédéric III, pendant cette période, pour n'être pas sans mérite, fut cependant sans gloire. L'humiliation qu'il dut subir aux négociations de Ryswyck (1697), où Louis XIV refuse de le considérer comme partie contractante, après qu'il eut été un des principaux belligérants, montre combien l'État brandebourgeois-prussien se trouvait encore confondu dans la foule anonyme des petits États. Durant la guerre de la ligue d'Augsbourg, il est d'ailleurs traité en inférieur par ses propres alliés, comme un ami pauvre qui est à leur solde.

Le livre II est consacré à l'acquisition de la royauté, but suprême de la politique extérieure de Frédéric III. M. Waddington émet des considérations bien intéressantes et souvent neuves sur les origines psychologiques du « grand dessein ». Le rôle du père jésuite Wolf est particulièrement mis en relief dans la réalisation du projet. A côté de lui deux autres prêtres catholiques, le P. Vota et l'évêque d'Ermeland, Zaluski, s'ingénièrent également, sans y avoir un intérêt personnel direct, à servir l'électeur auprès de l'Empereur, auprès du roi de Pologne, auprès du Pape. « Quelle était donc la cause de cette sorte de conspiration catholique en faveur d'un protestant? Le problème a été, depuis plus de soixante ans, tourné et retourné en tous sens, et une foule de documents ont été publiés : le résultat reste celui qu'on avait primitivement indiqué, à savoir que ces trois prêtres se flattaient secrètement de convertir un jour au catholicisme, soit Frédéric, soit sa femme, soit ses descendants. La propagande du Saint-Siège en Allemagne était plus active et plus heureuse que jamais depuis quelques années : sur neuf électeurs, sept étaient catholiques.

Le pape Innocent XII (1691-1700), qui déjà peut-être n'avait pas été étranger à la conversion d'Auguste de Saxe — dont M. Waddington trace, en un raccourci vigoureux, un portrait remarquable (p. 91) — crut qu'on pourrait faire acheter à l'électeur de Brandebourg la couronne, au prix de sa religion; il était encouragé par la réputation d'indifférence en matière religieuse dont jouissait Sophie-Charlotte (la première reine), ainsi que sa mère Sophie (p. 115-116). » Le caractère de ces deux princesses — disons-le en passant — est analysé avec une grande finesse dans un chapitre spécial, consacré à la cour du premier roi de Prusse, et dans lequel il y a des pages tout à fait charmantes, celle notamment où il est question de la charge de « maîtresse du roi » qui fut exercée *nominalement* par la comtesse de Wartenberg (p. 149).

Mais revenons à la politique intérieure de Frédéric III. La poursuite et la réalisation du « grand dessein » ont été très diversement appréciées par les historiens de l'Électeur, notamment par son petit-fils Frédéric II. M. Waddington met les choses au point dans ces quelques lignes : « On a pu reprocher à Frédéric III, et encore plus à son favori Wartenberg, d'avoir subordonné à l'acquisition de la dignité royale tous les intérêts du Brandebourg, d'avoir renoncé pour cela à des avantages plus précieux. Peut-être, en s'alliant aux ennemis de la Suède, l'Électeur eût-il pu conquérir dès 1700 les bouches de l'Oder; mais peut-être aussi eût-il échoué, attirant sur ses États des maux incalculables. On se trouve là en pleine conjecture. Par contre, le « grand dessein » a fini par se réaliser, et il faut reconnaître qu'il a puissamment servi la fortune du Brandebourg (p. 95). »

Le livre III retrace la carrière de Frédéric III devenu roi sous le nom de Frédéric Ier (1701-1713). Nous avons déjà fait allusion au rôle néfaste des trois W. Et cependant « l'administration de Frédéric Ier ne fut pas en tout et pour tout fâcheuse : avec des faiblesses et de grandes fautes, elle ne laissa pas d'atteindre certains résultats ». Ce fut le cas notamment dans le domaine de l'enseignement. La Prusse prend même à ce moment la direction du mouvement intellectuel en Allemagne. Mais en matière administrative et économique, les résultats obtenus furent médiocres. Lorsque, après 1711, le roi prit la résolution de gouverner seul, sans premier ministre,

à la manière de Louis XIV, les choses n'en allèrent pas mieux.

En ce qui concerne la politique extérieure de cette période, M. Waddington la résume comme suit : « Frédéric Ier s'est proposé au dehors trois objectifs principaux. D'abord, il s'efforça d'obtenir des divers États européens la reconnaissance de sa dignité royale. Ensuite, il se préoccupa du côté de l'Ouest, non seulement de remplir ses obligations envers l'Empereur, mais de gagner, en consacrant ses forces à combattre la France, les bonnes grâces des puissances maritimes, dont il attendait des avantages de toute sorte. Enfin, placé à l'Est en face d'une lutte acharnée dont ses possessions, surtout la Prusse proprement dite et la Poméranie, faillirent devenir le théâtre, il chercha de son mieux à maintenir sa neutralité en embrassant des projets d'agrandissement, aussi séduisants qu'irréalisables. » Dans la poursuite de ces divers objectifs, on peut distinguer trois périodes : 1° de 1701 à 1706 les affaires de l'Ouest priment celles de l'Est; 2° de 1706 à 1709 les succès foudroyants de Charles XII, dans la grande guerre du Nord, préoccupent le roi de Prusse presqu'autant que les victoires remportées par les alliés sur Louis XIV ; 3° de 1709 à 1713 ce sont ses intérêts sur les rives de la Baltique qui prennent le dessus.

Tel est en substance le rôle du premier roi de Prusse, avant et après l'acquisition de la royauté.

Dans les livres IV, V et VI, M. Waddington refait à larges traits l'histoire de Frédéric-Guillaume Ier, le roi-sergent (1713-1740). Peu de personnages des temps modernes ont retenu autant que celui-ci l'attention des historiens. Son caractère, ses qualités d'administrateur et ses manies de tourmenteur d'hommes sont trop connues pour que nous y insistions dans ce compte rendu. Même après tant d'historiens, dont quelques-uns sont illustres, ne citons que Ranke et Schmoller, qui se sont occupés des faits et gestes du roi-sergent, M. Waddington a réussi à nous en donner une image originale, dépouillée des légendes et des exagérations dont l'admiration des uns et le sarcasme des autres l'avaient affublée.

La politique extérieure de ce fruste fut naturellement plus active qu'habile... et le plus souvent incohérente. On peut néanmoins établir quatre périodes dans cette politique :

1° de 1713 à 1721, c'est la liquidation du passé, la signature de la paix avec la France qui met fin à la guerre de l'Ouest, l'arrangement des affaires du Nord, après huit ans de difficultés, par une sorte de démembrement de la Suède vaincue; 2° de 1721 à 1728, la Prusse passe à tour de rôle dans les deux grands partis en lutte pour la prépondérance en Europe, tantôt du côté de la France et de l'Angleterre, tantôt du côté de l'Empereur : c'est la période de l'incohérence; 3° de 1728 à 1738, le roi s'étant décidé pour l'alliance impériale, lui demeure fidèle durant dix ans, malgré de cruels déboires; 4° enfin, de 1738 à 1740, après avoir été outrageusement dupé par l'Autriche qui abuse de son loyalisme germanique et de sa crédulité, Frédéric-Guillaume se retourne vers la France; et au moment de sa mort il est sur le point de conclure avec Louis XV une alliance étroite. Ce revirement *in extremis* détermine un changement radical dans la politique prussienne.

Somme toute le roi-sergent laisse à son successeur, le grand Frédéric, un bel héritage : « un royaume, encore très petit (120,230 kilomètres carrés), mais déjà centralisé; un peuple encore peu nombreux (2 millions et demi de sujets, au plus), mais discipliné et laborieux, une bureaucratie sévèrement dressée à servir l'intérêt public, un trésor bien garni, une armée permanente de plus de 80,000 hommes. » Et malgré les travers odieux ou ridicules du personnage « il faut reconnaître qu'il a été dans la vieille Prusse des Hohenzollern le plus grand souverain en ce qui concerne l'administration intérieure. La figure du roi-sergent apparaît encore de nos jours comme la figure de la Prusse même » (p. 573-574).

Dans le résumé forcément incomplet du volume dont M. Waddington vient d'enrichir la littérature historique, il nous a été impossible de signaler tout ce qu'il apporte de neuf sur un sujet qui, au premier abord, semble avoir été épuisé par ses prédécesseurs. Signalons cependant les renseignements inédits qu'il a puisés dans les archives de Berlin sur la vie intellectuelle (voir notamment les p. 49-50, 243, 251-263, 271, 557, 560-566), sur les réfugiés français (p. 40 et suiv. et 509 et suiv.), sur l'oppression des paysans par les Junker (p. 42 et 222). Dans le domaine de la politique extérieure, les archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris lui ont

permis de rectifier ou de compléter nos connaissances, notamment en ce qui regarde l'histoire de l'alliance hollando-prussienne de 1688 (p. 14-15) et le traité de Wusterhausen du 12 août 1726 entre la Prusse et l'Autriche (p. 414). D'ailleurs, au point de vue de l'histoire diplomatique, les travaux antérieurs de M. Waddington nous garantissaient d'avance une œuvre de premier ordre.

Naturellement, dans un livre de 600 pages qui embrasse deux régnes aussi importants que ceux des premiers rois de Prusse, il ne sera pas difficile aux spécialistes de l'histoire religieuse, de l'histoire militaire, de l'histoire économique, de trouver des lacunes. Pour notre part, nous aurions été heureux de voir étudier l'histoire économique de ces deux régnes, surtout l'histoire des corporations de métiers et des manufactures privilégiées, d'un point de vue moins abstrait ou moins exclusivement prussien (p. 44, 233-236, 505-510). Quelques vues d'ensemble sur les réformes qui s'opèrent au même moment, dans le même domaine, dans les autres pays de l'empire, en France et dans les Pays-Bas, auraient été les bienvenues. Les travaux de Schmoller et de von Below en Allemagne, de Pribram en Autriche, de Levasseur, Hauser et G. Martin en France, auraient rendu la chose assez facile. Mais M. Waddington semble vouloir éviter à dessein les rapprochements, non seulement en cette matière, mais dans tous les domaines indistinctement. On ne trouve chez lui aucune tendance à construire des systèmes, ni même à contribuer à leur construction. Dans le volume que nous venons d'analyser, il n'a prétendu faire *que* l'histoire de Prusse. Mais il faut avouer qu'il l'a faite avec une maîtrise incomparable.

H. Van Houtte.

Comte Renaud de Briey. *Le Rhin et le problème d'Occident*. Avec deux cartes. Bruxelles, Dewit ; Paris, Plon, 1922, in-8°, 225 p.

Bien que cet ouvrage relève plus des sciences politiques que des disciplines historiques, il importe cependant de le signaler à l'attention de ceux qui cherchent dans les leçons du passé la clef des problèmes actuels. En effet, les trois premiers chapitres de ce livre ont un caractère presqu'exclusivement

historique et le comte de Briey y expose, dans une vaste synthèse, les antécédents de la question rhénane ainsi que les liens séculaires qui unissent notre pays à la Rhénanie.

L'auteur débute en exposant, d'une façon à la fois claire et complète, l'histoire diplomatique de la question rhénane en la rattachant à la politique continentale de l'Angleterre. En utilisant judicieusement les meilleures sources, il expose le projet, formé à Londres en 1813, de créer un État belgo-rhénan, projet trop vite abandonné pour faire place à l'union de la Belgique et de la Hollande et à l'établissement de la Prusse sur la rive gauche du Rhin, double faute dont les conséquences furent désastreuses pour la paix européenne et que l'expédient de la neutralité belge, imaginé en 1831, ne parvint pas à réparer.

Du point de vue international général, le comte de Briey passe au point de vue spécial en étudiant les liens qui, dans le passé, ont uni la Belgique à la Rhénanie et en montrant, à la lumière des incidents de 1830, 1888 et 1848, la résistance des Rhénans au régime prussien.

A ce point de vue, les lettres inédites du comte Camille de Briey, ancien ministre des Affaires étrangères belges, jettent un jour nouveau sur l'état d'esprit de l'Allemagne catholique au milieu du XIXe siècle et méritent de retenir tout spécialement l'attention (1).

Poussant son étude jusqu'à l'époque la plus récente, l'auteur étudie la situation depuis la guerre et montre la signification que l'on peut donner aux discussions de la constitution de Weimar.

Les relations artistiques, littéraires et religieuses furent aussi intenses que les relations politiques entre la Belgique et la Rhénanie. Le comte de Briey tire de nombreux arguments de ces affinités.

« Les similitudes de l'inspiration artistique, dit-il très justement, sont un indice d'autant plus sûr de la communauté des aspirations ethniques qu'elles apparaissent à l'éclosion même du sentiment esthétique et avant d'être faussées par des influences étrangères. »

---

(1) Voir sur cette correspondance l'ouvrage du comte Renard de Briey, *L'Allemagne et l'avenir de l'Europe*. Paris, Berger-Serrault, Bruxelles, Lamertin, 1921.

En quelques pages d'un vif intérêt, l'auteur rappelle les caractères communs de l'art rhénan et de l'art mosan, s'exprimant tant dans les monuments que dans les objets mobiliers, jusqu'au triomphe, au XIIIe siècle, dans nos provinces comme en Rhénanie, de l'art gothique d'importation française.

Une aussi grande similitude d'inspiration s'affirme entre l'école flamande et l'école rhénane dès la fin du XIVe siècle et l'étude des diverses manifestations des arts plastiques permet au comte de Briey de faire sienne l'opinion exprimée, dès 1910, par un critique allemand que l'art rhénan n'est qu' « un rayon de l'art flamand ».

L'étude des lettres mène à semblables conclusions : qu'il s'agisse de l'origine des chansons de geste ou de la diffusion de la Renaissance, les liens intellectuels entre la Belgique et le Rhin restent étroits et même, lorsque, aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'influence française domine la vie intellectuelle, la Rhénanie ne cesse de s'opposer à l'Allemagne du Nord et conserve une telle originalité que Henri Heine n'hésite pas à écrire, en 1838, que « les Rhénans ne sont ni des Allemands, ni des Français, ce sont des Belges ».

Enfin l'élément religieux se joint encore à tous les autres, pour apparenter étroitement la Belgique et la Rhénanie. Missionnaires des premiers siècles, évêques, moines et écrivains religieux du moyen-âge, furent, dit l'auteur, les nobles ambassadeurs du génie rhénan dans notre pays.

Il est des éléments que nous nous étonnons de voir négliger par un écrivain aussi averti que le comte de Briey : ce sont les éléments d'ordre ethnographique et linguistique. Il eût pu cependant tirer de puissants arguments pour sa thèse en rappelant la lointaine communauté d'origine entre les Francs Saliens, qui colonisèrent notre pays, et les Francs Ripuaires, qui restèrent fixés sur les rives du grand fleuve frontière entre la Gaule et la Germanie. De même, il eût pu utilement insister plus qu'il ne le fait, sur l'étroite parenté entre le patois des bords du Rhin et la langue parlée par la majorité de nos concitoyens. Encore aujourd'hui, dans certaines régions rurales de la Rhénanie, un Belge se fera mieux comprendre en parlant le flamand que ne pourrait le faire un Prussien parlant le haut-allemand.

Le comte de Briey néglige trop les leçons de l'histoire économique. Le chapitre fort intéressant et bien documenté qu'il consacre à « Anvers et le Rhin » eût gagné à être précédé d'un aperçu des efforts continus de nos anciens princes, depuis les ducs de Brabant jusqu'aux Archiducs, pour s'assurer la maîtrise des voies de communications entre la vallée du Rhin et le bassin de l'Escaut. Il eût ainsi fait voir comment, de tout temps, la Belgique a considéré son expansion économique vers l'Est comme un des plus impérieux besoins de son existence.

En dépit de ces lacunes, l'ouvrage du comte de Briey reste fort intéressant à lire, même pour les historiens de métier. Si l'auteur écrit « ad probandum, non ad narrandum », il n'en a pas moins prouvé qu'il savait utiliser judicieusement les documents et en tirer habilement les arguments favorables à une thèse qui ralliera bien certainement les sympathies de tous les patriotes belges.

CH. TERLINDEN.

BIBLIOGRAPHIE

Livres nouveaux

OUVRAGES BELGES

Aristote. Traductions et études. — La Métaphysique. Livres II et III. Traduction et commentaire par Gaston Colle. Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1922, in 8°, XXXIX-299 p., 12 fr. (*Collection publiée par l'Institut supérieur de Philosophie de l'Université de Louvain.*)

Cartulaire de la commune de Namur, recueilli et annoté par D.-D. Brouwers. Tome cinquième. 1621-1692. Namur, Wesmael Charlier, 1922, in-8°, 281 p. (*Documents relatifs à l'histoire de la province de Namur, publiés par ordre du Conseil provincial.*)

De Schepper (R.). Inleiding tot de studie der Kerkgeschiedenis. Tweede herziene druk. Brugge, Beyaert, 1922, in-8°, VIII-146 p., 6 fr.

De Wulf (Maurice). Philosophy and civilization in the middle ages. Princeton University Press, 1922, in-8°, X-313 p., 3 $. (*Louis Clark Vanuxem Foundation*).

Etienne (Servais). Le genre romanesque en France depuis l'apparition de la « Nouvelle Héloïse » jusqu'aux approches de la Révolution. Paris, Colin, 1922, in-8°, 440 p., 30 fr.

Hadewijch. De vizioenen. In hedendaagsch Nederlandsch overgebracht door Albert Verwez. Antwerpen, De Sikkel [1922], in 8°, 107 p., 8 fr. 50.

Hoop (Alfred d'). Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant. Tome III. Abbayes. Bruxelles, Guyot, 1922, gr. in 8°, 505 p. (*Inventaires sommaires des Archives de l'État en Belgique.*)

Kreglinger (Richard). La religion d'Israël. Bruxelles, Lamertin, 1922, in-8°, 335 p. (*Études sur l'origine et le développement de la vie religieuse*, III.)

Ligne (Princesse Ch. de), née princesse Lubomirska. Souvenirs. Pages détachées de ses cahiers. Bruxelles, Van Oest, 1922, in-8°, 405 p., portraits hors texte, 20 fr.

Nieuwe Yde. Un village disparu de la côte flamande. Baron de Loë. Partie archéologique. J. Vannérus Partie historique Bruxelles, Impr. médic et scientif., 1922, 2 br in-8°, 10, 32 p., fig., carte.

Poulet (Charles). Guelfes et Gibelins. I. La lutte du Sacerdoce et de l'Empire (1152-1250). Bruxelles, Vromant, 1922, in-16, 240 p., carte (Coll. Lovanium, V).

Sévère d'Antioche. Les *homiliae cathedrales* (suite). Homélie LXXVII. Texte grec édité et traduit en français, versions syriaques publiées pour la première fois, par M.-A. Kugener et Edg. Triffaux. [Paris, Firmin-Didot, 1922], in-8°, p. 765-864, 9 fr 60 (*Patrologia orientalis*, t. XVI, fasc. 5).

Vlietinck (Ed.). Wat is de wijsbegeerte der geschiedenis? Antwerpen, Dirix-Van Riet, 1922, in-8°, 29 p.

Délos

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES (1).

A — Ordre topographique et chronologique

I. — CARTOGRAPHIE.

a) Histoire des cartes : L. Gallois* (1910).

b) Cartes : 1. Ardaillon*-Convert, au 1/2 000 (1893-1894).
2. L. Cayeux*, au 1/10,000 (1906 et 1908).
3. A. Bellot*, au 1/10,000 (1907-1908).

---

(1) A Délos, comme dans le reste de la Grèce, j'ai cherché avant tout à prendre connaissance des résultats acquis. On voudra donc bien ne considérer les *Notes* qui suivent que comme un résumé incomplet pouvant servir d'aide-mémoire à un voyageur pressé. J'ai intentionnellement laissé de côté tout ce qui a trait à l'épigraphie proprement dite et à certaines questions particulières, par exemple celle de l'omphalos, dont je m'occuperai ailleurs.

Quelque modeste que soit cette contribution à l'étude de l'île d'Apollon, je me fais un devoir d'exprimer ici ma reconnaissance à M. Ch. Picard qui l'a rendue possible, en m'ouvrant la bibliothèque de l'École française d'Athènes et en m'accordant l'hospitalité à Délos.

* L'astérisque renvoie à l'ordre alphabétique.

II. — FOUILLES.

Plan archéologique : M. Replat a levé et dessiné, de 1914 à 1918, un grand plan archéologique qu'il tient constamment au courant. Échelle de 1/1,000. On ne sait encore ni quand ni comment ce plan sera mis dans le commerce. En 1916, J. Paris*, A. Plassart* et P. Roussel* en ont déjà donné des réductions.

Histoire des fouilles : G. Radet, *Hist. de l'Ec. fr. d'Athènes* (1901), p. 331-340.

Fouilles.

a) Hiéron d'Apollon.

Trois temples d'Apollon, Téménos d'Artémis, Constructions naxiennes, notes de F. Courby* (1921).

Monument à abside à l'ouest de la Voie Sacrée : F. Courby* (1913) y voit l'autel des cornes.

Base du colosse : S. Reinach* donne une revue de témoignages, sans plus, en 1893.

M. Replat pense que cette base reposait primitivement près de l'angle du portique de l'esplanade : *Bull. corr. hell.*, 1921, p. 533.

Base aux trophées. A. J. Reinach* (1913, fig. 3-4) : monceau de boucliers macédoniens ; sur la face supérieure, traces de la statue de bronze d'un Romain (général vainqueur de l'usurpateur Philippe Andriskos en 148-146 av. J.-C. = Q. Caecilius Metellus?).

Sanctuaire des Taureaux. En 1884, Th. Homolle* plaçait l'autel des cornes dans le sanctuaire des taureaux. Cf. *Monument à abside.*

Reconstruction de la charpente par G. Poulsen* (1913). Coupe d'après Nénot : Ducati, *Arte classica* (1920), p. 460, fig. 450 — J. Svoronos* y voit le hall d'un navire sacré : *Bull. corr. hell.*, 1920, p. 399, 1921, p. 270.

Côté oriental du Téménos. Fouilles de L. Bizard* en 1904-1907 : Plan (pl. XIV) ; trois exèdres découvertes par G. Fougères en 1886 (fig. 14) ; Dionysion (fig. 16). Autres photographies : fig. 1-2, 7, 9, 11, 13, 15. Monument chorégique de Karystios : Bizard*-Leroux (1907, fig. 18-20 et pl. XIII). Près du sanctuaire de Dionysos, une base de statue porte la signature d'Iphicartidès que Th. Homolle* (1888, pl. XIII) place au début du vi^e siècle.

Portique d'Antigone : consacré lors de la première fête des Antigoneia 254/252 (F. Courby*, 1914).

Monographie de F. Courby* en 1912.

Tombeau mycénien. F. Courby* (1912), p. 67-74, fig. 83 : d'Opis et d'Argé (cf. *Hdt.* IV, 35).

Prytanée, au sud-ouest du sanctuaire des taureaux. Identifié

par P. Roussel*. Cf. *Rev. arch.*, 1911, II, p. 86, *Délos. col. ath.*, p. 47, n. 6.

Agora du Sud. Fouilles de F. Durrbach*, en 1902 (juill.-sept.) : le « portique Tétragone » a reçu sa forme définitive vers 130 av. J.-C. Plan : pl. II-III.

M. Vallois a préparé une étude sur plusieurs monuments du hiéron. Cf. *Bull. corr. hell.*, 1920, p. 398.

b) Aphrodision. P. Roussel*, *Délos, col ath.*, p 240-242 : exhumé en 1912, au nord-est du quartier du théâtre, peut avoir été construit à la fin du IVe siècle, cf. Avezou* (1913), p. 120.

c) L'Inopos et le Sanctuaire des Cabires. Fouilles de S. Reinach*, en 1882 : découverte de nombreuses inscriptions et d'un monument interprété récemment par les architectes danois G. Poulsen et S. Risom : sorte de trésor ou de portique votif consacré par Hélianax, prêtre des Cabires, à Mithridate V, aux rois Antiochus VIII de Syrie, Ariarathès VI de Cappadoce, Arsakès VII des Parthes, et à plusieurs officiers. Cf. Ex-voto d'Aegos-Potamos à Delphes. M. Replat est prêt à faire la restauration (Th. Homolle*, 1913). Cf. P. Roussel*, *Délos, col. ath.*, p. 68, 229-233 : 1) petit temple de la fin du IVe siècle ; 2) temple dédié en 101/100 par Hélianax aux Grands Dieux ; 3) Hérakleion.

d) Sanctuaire des dieux étrangers : Fouilles de Hauvette*-Besnault, en août-sept. 1881, au Sarapicion ; de P. Roussel*, en 1909-1912, aux sanctuaires égyptien et syrien, au quartier de l'Inopos et à l'ancien sanctuaire égyptien (*C. r. Acad. Inscr.*, 1910); en 1911, à l'Héraeon, qu'on prenait pour un temple de Sérapis. (Cf. *Délos, col. ath.*, p. 245, et infr. MUSÉE). Restauration (P. Roussel-Replat) d'un petit temple d'Isis : Avezou* (1913), p. 117, fig. 2. Fouilles de 1913 au téménos des dieux syriens : *ibid.*, p. 118.

L'essentiel est repris par P. Roussel*, *Cultes égypt.*, 1916 : Sarapicion A (pl. I, fig. 1-3), B (pl. II, fig. 4-6), C (pl. III, fig. 8-10). Résumé : *Délos, col. ath.*, p. 249-270 ; p. 259, théâtre d'Hagné Aphrodité, dédié quelques années après 108/107.

Synagogue juive, près du stade. En 1912 et 1913, fouilles de A. Plassart* (1914) : phot. p. 524-525 ; présence, dans les murs, de marbres pris au gymnase ; or, le gymnase a été pillé au cours de la campagne des amiraux de Mithridate (88) ; l'aménagement de la synagogue se place donc dans les années qui suivirent. Cet édifice a été abandonné dans le premier quart de siècle av. J.-C. (Avezou*, 1913, p. 128-129).

e) Le Mont Cynthe : Lebègue* y a conduit ses premières fouilles, dès 1872 : temple primitif d'Apollon et téménos de Zeus et

d'Athéna Cynthiens. Tout récemment, M. Plassart y a découvert des restes d'habitations préhistoriques et a étudié, avec M. Replat, les ruines abondantes de temples en vue d'une restauration. Cf. P. Roussel*, *Délos, col. ath.*, p. 434, et conférence de M. Plassart sur les sanctuaires du Cynthe, 21 février 1920. Cf. *Bull. corr. hell.*, 1920, p. 369, 1921. p. 534.

Terrasse à l'est de la cime sud : fouilles de M. Demangel en 1920. Sanctuaire du ve siècle. Cf. *Bull. corr. hell*, 1920, p. 398.

f) Ville commerciale.

Agora des Italiens ou synode des Hermaïstes. Établissement aménagé à la fin du IIe siècle av. J.-C. On y a laissé, à l'ouest, la statue de Gaius Ofellius, un inconnu, signée des artistes Dionysios et Polyclès (Th. Homolle*, 1881, pl. XII, J. Hatzfeld*, 1921, p. 484). — M. Replat a relevé deux colonnes garnies de leur entablement et placé sur le stylobate quelques tambours de colonnes.

M. Laumonier entreprendra probablement l'étude de ce synode qui présente surtout deux difficultés : 1) reconstituer les inscriptions (cf. J. Hatzfeld*, 1921); 2) expliquer la liaison des propylées et du portique dorique surmonté d'un premier étage ionique. Les fouilles exécutées dans l'immense cour centrale n'ont absolument rien rapporté (M. Replat).

Indication des recherches successives : P. Roussel*, *Délos, col. ath.*, p. 303, n. 2.

Synode des Poseidoniastes. Fouilles de S. Reinach*, en 1882. Exploration reprise en 1904 (P. Roussel*, *Délos, col. ath.*, p. 90), et complétée, en 1910, par Ch. Picard* (*Délos*, fasc. VII, 1921). La partie historique est traitée dans un article écrit en 1911 et remis au point en 1920. Quelques conclusions : dans la première cella ou chapelle se trouvait la Dea Roma, dans la seconde, la statue de Poseidon, œuvre de Μένανδρος Μέλανος; dans la troisième, l'Astarté phénicienne; dans la quatrième, l'Héraklès tyrien. — Durée approximative de l'Établissement : de 110/109 à 69 environ avant notre ère.

Lac sacré. M. Replat le placerait plutôt sur la hauteur, à l'endroit où il y a un réservoir. L'ancienne ligne des quais est encore visible sur le côté ouest du lac actuel et de l'agora des Italiens. Les sondages de L. Cayeux* ont découvert l'ancien lit de l'Inopos qui aboutissait à l'angle sud-est de cette même agora. (Cf. Ch. Picard*, 1911, p. 847, fg. 1-2, et Avezou*, 1913, p. 120).

Les établissements maritimes.

a) les magasins. Fouilles de A. Jardé* en 1903 (*BCH*, 1905) : plan de trois magasins (pl. V); plan du magasin des colonnes (pl. VIII) — et en 1904 (*BCH*, 1906) : baignoire dans le vestibule du magasin δ (fig. 2); groupe ε (fig. 8)

b) les ports : J. Paris* (1916) résume ou rectifie quelques études (par ex. Ardaillon*, en 1896 : fouilles de juin à sept. 1894) et propose des explications nouvelles : pl. I-IV (carte). Cf. *Rev. ét. gr.*, 1920, p. 316

La salle hypostyle. Monographie de G. Leroux* (1909) : un grand plan (pl. I).

Nouvelles recherches de R. Vallois* (1914) en 1911 : étendue et structure du lanterneau ; grande vue d'ensemble : pl. IV.

Le Synode des Apolloniastes serait le monument à soubassements de tuf situé au sud-est de la salle hypostyle (pseudo-porinos oikos).

g) Ville bourgeoise (indication des recherches successives : P. Roussel*, *Délos*, *col. ath.*, p. 307, n. 1).

Maison des dauphins : découverte en juillet 1883 par P. Paris* (1884, pl. XXI), doit son nom aux quatre groupes de dauphins chevauchés par des Eros qui ornent les angles de la mosaïque de l'impluvium

Cinq maisons gréco-romaines des second et premier siècles av. J.-C. fouillées par L. Couve* (1895), en 1894 (juillet-sept.) :

1. *Maison au nord du Lac Sacré* (pl. III).
2. *Maison de la colline* (pl. V).
3. *Maison du trident* (mosaïque du péristyle) : pl. V.
4. *Maison de l'Inopos* (pl. V).
5. *Maison du Diadumène* (v. infr. MUSÉE) pl. IV.

Maison dite de Kerdon : dégagée, en 1903, par A. Jardé* (pl. XI-XII) qui y a trouvé une stèle funéraire au nom de Kerdon (pl. XIII). Ce nom, dit L. Bizard* (1907, p. 471, n. 3), n'était sûrement pas celui du propriétaire. D'ailleurs cet immeuble comprend deux maisons.

Maison du Dionysos (la mosaïque de l'impluvium représente Dionysos chevauchant un tigre) : découverte en 1904 (*BCH*, 1906, plan : pl. XI), par J. Chamonard* qui a déblayé la rue du théâtre (plan : pl. X). On attend de cet archéologue une étude d'ensemble sur le quartier du théâtre.

Maisons à l'est du stade : fouilles de A. Plassart* en 1912-1913 (*BCH*, 1916, cf. Avezou*, 1913, p. 126-128).

Peintures murales publiées en 1908, par M. Bulard* qui prépare une *Étude sur les revêtements peints de l'époque hellénistique* (*BCH*, 1921, p. 534).

a) peintures d'un caractère liturgique ordinairement au voisinage de la porte d'entrée, tandis qu'à Pompéi les peintures liturgiques sont le plus souvent exécutées soit dans l'atrium, soit dans une des salles qui en dépendent.

Pl. I (= Saglio, *Dict.*, fig. 7443) : peinture d'autel découverte en 1904 à l'ouest de la maison des dauphins, cinquième couche, *in situ* (fragment de la quatrième couche au musée, fig. 7). Restes de douze revêtements superposés. M. Bulard discute longuement l'interprétation de ces peintures. Résumé : sacrifice offert devant un autel par plusieurs personnages (*pater familias* et membres de la famille) enveloppés dans un long vêtement dont un pan leur recouvre la tête et la nuque : la victime est un porc que conduit un personnage (le popa) vêtu à la légère (du limus) et de plus petite taille que les personnages sacrifiant. Monument consacré par les habitants de la maison au culte du Genius : inscription Agat[hodaimoni] sur un autre fragment (fig. 8, au musée) ; or, Agathodaimon = Genius. Sur les côtés, luttes (d'esclaves?) qui avaient lieu dans les *vici*, aux *ludi compitalicii*, le jour de la principale fête des Lares, les Compitalia ; amphore et palme = prix de la lutte. Évolution : fidèles en train d'honorer la divinité (Genius, Lares), puis, à une époque relativement récente (cf. Pompéi : Genius seul), la divinité même : sacrifice offert à l'intention des membres de la famille par le Genius assisté de deux Lares. Impossible de fixer des dates, mais antériorité des monuments de Délos par rapport à ceux de Pompéi.

Pl. V, A : peinture du magasin des colonnes, au musée.

Pl. VI, C, et fig. 49 : peinture de la maison des dauphins : groupes d'Eros se livrant à divers jeux et occupations de la vie courante. Cf. troisième style pompéien (maison des Vettii).

A. Plassart* (*BCH*, 1916, cf. *Rev. ét. gr.*, 1920, p. 316, 422) a découvert de nombreuses peintures dans le quartier du stade : à droite de l'entrée de l'habitation C (fig. 10, 16) ; autel de l'habitation C (fig. 11, 13-15) ; autel de l'habitation D (fig. 28-32) ; la plus belle est une « tête radiée de Phoibos, de face, le visage et le regard tournés légèrement à gauche » (fig. 19 et p. 191), transportée au musée ; elle ressemble étonnamment à un buste de Phoibé, bas-relief de marbre trouvé en 1916, au nord-est de la baie de Phourni (fig. 20 et p. 191, n. 2).

b) Peintures décoratives (cf. premier style pompéien : Saglio, *Dict.*, fig. 6755-6757).

Mosaïques publiées aussi en 1908 par M. Bulard* : ni *musivum opus* (revêtement mural en mosaïque) ; ni *opus signinum* (pavement d'une extrême dureté en ciment), mais :

1. *opus barbaricum* (ciment où l'on insère de simples cailloux roulés), ex. : maison à l'ouest de celle des Poseidoniastes.

2. *opus segmentatum* (cailloux remplacés par des fragments en marbre, aux arêtes vives), dans un grand nombre d'habitations ; ex. : vestibule de la maison des dauphins (p. 192-193, fig. 68-69),

sorte d'*apotropaion* qu'on retrouve sur un fragment de lampe (destiné à écarter les mauvaises influences qui peuvent s'introduire dans l'intérieur de la maison : explication de Ed. Meyer qui rapproche la mosaïque de l'hiéroglyphe égyptien de la vie : ☥).

3. *opus vermiculatum* (les fragments de matière dure sont de forme et de dimensions très différentes, suivant la finesse des détails qu'il s'agit de rendre); ex. : pl. X, A : amphore panathénaïque; pl. XII : mosaïque des dauphins, *in situ*. Signature : Ἀσκλαπιάδης Ἀράδιος ἐποίει; pl. XIV-XV : mosaïque trouvée en 1904, Dionysos chevauchant un tigre (Cf. mosaïque de Pompéi, Ruesch, *Guida*, p 57, n° 179; Saglio, *Dict.*, s. v *Musivum opus*, fig. 5239.)

Aucun indice chronologique n'est relevé.

h) Monuments divers.

1. *Théâtre*, du IIIe siècle. J. Chamonard* (*BCH*, 1896), p. 257 : « L'orchestre et les bâtiments de la scène, enfouis sous les décombres, ont été pour la première fois l'objet de recherches en 1882. A cette date, M. S. Reinach* [*BCH*, 1889] déblaya l'*orchestra*, les trois premiers rangs de gradins du *koilon* et les dalles servant de bases aux colonnes du *proskénion*. Dans les fouilles reprises en 1892 et 1893, on a pu retrouver le tracé de l'*analemma*, le *diazôma*, les différentes portes d'accès du *koilon*, les *paradoi*, l'ensemble des bâtiments de la scène, et lever le plan complet du théâtre. » Plan = pl. XIX-XX, coupe = pl. XXIII, phot. = pl. XXI-XXII. *Ib*, p. 307 : « Je n'hésite pas à voir dans la scène de Termessos, — et des autres théâtres analogues, — la transition entre la scène du théâtre grec du IVe et du IIIe siècle (Epidaure ou Délos) — issue elle même du *logeion* de bois du Ve siècle, — et la scène proprement romaine (Athènes, Aspendos). » *Ib.*, p. 312 : « Le théâtre de Délos, tant par les dimensions du *proskénion* et les comparaisons auxquelles il peut donner lieu que par les renseignements que l'on trouve dans les inscriptions, me paraît donc fournir de solides arguments en faveur de l'existence du *logeion*. » Cf. Th. Homolle* (1894), et Navarre, *Dionysos* (1895), p. 310-312.

Réponse de Doerpfeld* (1896), p. 580 : « Le plan de la *skénè*, et particulièrement le prolongement de la colonnade sur les quatre côtés de la *skénè* — la division du *proskénion* avec ses panneaux peints (πίνακες) en trois compartiments qui pouvaient représenter trois maisons distinctes — enfin la mention dans les inscriptions d'un double décor, celui du bas et celui du haut, — sont autant de preuves qu'à Délos, comme en général dans les théâtres grecs, les acteurs et le chœur jouaient ensemble dans l'*orchestra*. »

Cf. *BCH*, 1894, p. 167, et M. Bieber, *Theaterwesen* (1920), p. 28, fig. 24-26, pl. 12.

M. Replat étudie en ce moment le *koilon* et l'*analemma* et M. Vallois la scène (*Rev. ét. gr.*, 1919, p. 247, *BCH*, 1920, p. 398, 1921, p. 534).

Les grandes citernes : Avezou* (1913), p. 115, fig. 1.

2. *Gymnase*. Fouilles de G. Fougères* (*BCH*, 1891), et de A. Plassart*, en 1910-1911 (*BCH*, 1912 : inscriptions).

3. *Stade*. Fouilles de A. Plassart* en 1912 (*BCH*, 1916; cf. Avezou*, 1913, p. 124 et fig. 5).

MM. Replat et Pippas ont déblayé une partie de la rue qui reliait le hiéron au stade (*BCH*, 1921, p. 532).

4. *Hippodrome*. M. Replat a découvert récemment la tribune au nord-est du musée (*BCH*, 1921, p. 532). Il a aussi reconstitué le tracé complet du *mur de défense* élevé en 69 av. J.-C. par le légat *Triarius*. (Cf. Avezou*, 1913, p. 122 et G. Fougères, *C. r. Acad. Inscr.*, 1918, p. 368).

5. *Palestre du Lac et Palestre de granit*. Avezou* (1913), p. 120 et suiv. :

Palestre de granit : antérieure au IIIe siècle (p. 121, fig. 4).

Palestre du Lac. Cf. Ch. Picard* (1911), p. 855, fig. 4-5.

6. *Terrasse des lions*. G. Leroux* (1908) : on a trouvé, en 1906, plusieurs des lions archaïques qui étaient au moins neuf. L'un d'entre eux avait été transporté à l'Arsenal de Venise (fig. 3). Du VIIe siècle et d'origine naxienne comme le sphinx.

III. — MUSÉE.

a) Marbres.

Artémis en forme de ξόανον, dédiée par Nicandra, fin du VIIe s., trouvée, en 1878, près du temple d'Apollon : Th. Homolle*, *BCH*, 1879, pl. I. Cf. Perrot-Chipiez, VIII (1903), p. 148, Ducati, *Arte cl.*, p. 159. Transportée au musée d'Athènes, Staïs, *Guide*, I (1910), p. 2.

Niké archaïque dite (*BCH*, 1901, p. 496, n. 1) *d'Archermos*, VIe siècle, trouvée, en 1877, près du temple d'Artémis. Th. Homolle*, *BCH*, 1879, p. 393-399, pl. VI-VII. Cf. Perrot-Chipiez, VIII, p. 299-307, Ducati, *Arte cl.*, p. 163. Musée d'Athènes, Staïs, I, p. 5.

Artémis archaïque, debout, trouvée en juillet 1884 : P. Paris*, *BCH*, 1889, pl. VII. Musée d'Athènes, Staïs, I, p. 13.

Th. Homolle* (*De ant. D. sim.*, 1885) classe les *statues archaïques d'Artémis* en deux séries qui se placent au VIIe et au Ve siècle et entre lesquelles s'ouvre une lacune. Cf. G. Perrot*, *Journ. sav.*, 1887, Perrot-Chipiez, VIII, p. 313-317, Staïs, I, p. 13.

Têtes, découvertes et publiées par Th. Homolle* : 1. Apollon archaïque (*BCH*, 1879, pl. VIII, 1880, p. 35). — 2. Déméter voilée, du IVe siècle, trouvée en 1877 (*BCH*, 1879, p. 516, pl. XVI, 1880, p. 38-41) ; musée d'Athènes, Staïs, I, p. 35 — 3. 4. Dionysos barbu (*BCH*, 1881, pl X). — 5 Personnage inconnu (*ib.*, pl. XI). — 6. Portrait d'un ami ou d'un successeur d'Alexandre (*BCH*, 1885, p. 253, pl. XVII). — 7. Portrait d'un souverain ou d'un vainqueur (*ib.*, pl. XVI, 1). — 8. Dionysos barbu (*ib*, pl. XVI, 2).

Fragments des groupes placés aux deux acrotères de faîtes du temple des Athéniens. Restaurations de Furtwängler* (1882) : à l'ouest, Eos enlève Céphale (fig. p. 338 = Roscher, I, p. 1277) ; à l'est Borée enlève Orithyie (fig p. 339 = Roscher, I, p. 811).

Guerrier Trouvé en août 1882 (S. Reinach*, 1889, pl. II). Musée d'Athènes, Staïs, I, p. 82.

Conclusions négatives de G. Leroux* (1910) : il s'agit d'un guerrier galate (casque sculpté sur la plinthe). Ni l'œuvre d'Agasias d'Ephèse (S. Reinach), ni l'œuvre de Nikératos (P. Wolters). Anonyme. Une tête de Galate trouvée à Délos après 1895 (pl. IX-X ; musée de Délos) est trop petite pour appartenir à la statue. (De même : S Reinach, *Rev arch.*, 1909, II, p. 465-466). Une autre tête de Galate découverte en 1905 dans l'agora des Italiens (fig. 6-7 ; musée de Délos) diffère à tous égards de la statue. — Hypothèse nouvelle de J. Six* (*BCH*, 1913) : Myron de Thèbes à Pergame, v. 240) serait l'auteur du guerrier de Délos.

Diadumène, découvert, en août 1894, par L. Couve* (*BCH*, 1895 ; *Mon. Piot*, 1896) : la plus fidèle de toutes les répliques connues du chef-d'œuvre de Polyclète ; IIe siècle ou premières années du Ier siècle. Musée d'Athènes, Staïs. I, p. 84.

Athlète, trouvé en même temps que le *Diadumène* : L. Couve, *BCH*, 1895, p. 481-482, fig. 12. Haut. 2m25. Musée d'Athènes, Staïs, I, p. 82.

Jeune fille en Artémis, statue acéphale trouvée, en 1894, par L. Couve* (1895, fig 11), dans la maison du *Diadumène*. C'est là aussi que A. Plassart* a découvert la tête en 1916 : « C'est une mortelle que le sculpteur du Ier siècle avant notre ère a figurée avec ses attributs divins — une mortelle, disons mieux, une jeune morte... Une tombe de Rhénée sans doute eût dû s'orner de cette effigie juvénile, à l'expression de douce et mélancolique gravité. » (p. 356). Musée d'Athènes, no 1829.

Statue de femme. L. Couve* (1895, pl. VII et 1897, pl. XIII) : restes de polychromie : tunique peinte en bleu, manteau en rose, semelle de la sandale en rouge, cheveux en rouge-brun assez vif. Époque hellénistique. « N'a pas de sœur plus ressemblante qu'une

quelconque des mignonnes figurines de Tanagra. » Musée de Délos.

Aphrodite et Pan, groupe en marbre de Paros découvert dans l'Établissement des Poseidoniastes, le 20 juin 1904. Aucune réplique exacte : M. Bulard* (1906, pl. XIII-XVI). Musée d'Athènes.

Muses : F. Mayence*-G. Leroux (1907, pl. XV-XVI). Musée de Délos.

Dionysos assis : L. Bizard*-G. Leroux (1907, fig. 20-21). Musée de Délos.

Silènes debout : L. Bizard*-G. Leroux (1907, pl. X-XI). Musée de Délos.

Héraklès debout, statuette de marbre blanc. Se rattache à la tradition lysippéenne; cf. Héraklès d'Aequum : L. Couve* (1895, fig. 4). Musée de Délos.

Hermès de jeune satyre : buste en marbre blanc trouvé par A. Plassart*, dans l'habitation D à l'est du stade. Musée de Délos. (Avezou*, 1913, p. 129, fig. 9.)

Deux colonnes surmontées d'un sphinx. Reconstitution de MM. Replat-Poulsen-Risom au moyen de fragments conservés au musée de Délos (Th. Homolle*, 1913). Cf. colonne des Naxiens à Delphes.

Bas-relief votif à Esculape, trouvé en 1889 : Doublet* (1892, pl. VI).

Bas-relief se rapportant au culte des Lares, trouvé à l'agora des Compétaliastes. M. Bulard*, *Peint.* (1908), p. 45, n. 2 : « Pour des raisons d'ordre historique, le bas-relief que reproduit la figure 14 [cf. p. 40-41] semble devoir se placer aux environs de l'année 100 av. J.-C. Voir Jouguet, *BCH*, 1899, p. 60 et suiv. » Musée de Délos.

Bas-relief se rapportant au culte d'Agathodaimon : M. Bulard* (1907, fig. 24) : Isis-Tyché, Agathodaimon, Sérapis. Musée de Délos.

Deux bas-reliefs publiés par L. Bizard*-G. Leroux (1907, pl. XIII et fig. 23).

Bas-relief de Rhénée. M. Besnier a établi qu'un bas-relief du musée d'Aix a été trouvé vers 1705 à Rhénée (S. Reinach, *Rev. arch.*, 1913, I, p. 87).

Le catalogue des reliefs votifs du musée de Délos a été confié à M. Demangel (*BCH*, 1921, p. 535).

Neuf ou dix marbres conservés au Louvre. Michon* (1911) : l'*Inopos* (pl. X; cf. Collignon, *Sc. gr.*, II, p. 433, n. 2 : « sans doute un Alexandre idéalisé », v. *supr. Têtes*, n° 6), une statuette

de femme (fig. 1), une stèle funéraire de P. Licinius Anius (fig. 2), deux autels (fig. 3-4), un et probablement deux fragments d'architecture (fig. 5), trois inscriptions.

b) Vases et terres cuites. [Tous les vases trouvés à Rhénée par Stavropoullos (1898-1900) sont au musée de Mykonos. Cf. Perrot-Chipiez, IX, p. 474-479. L'éphore Rhomaios et l'épimélète Pippas les publieront d'ici un an ou deux. Cf. *Bull. corr. hell.*, 1920, p. 367, n. 2. — Sur un grand vase à figures rouges, M. Vallois voit la fameuse danse sacrée du γέρανος. Cf. Saglio, *Dict.*, s. v. *Delia*, n. 14.]

Vases archaïques. Poulsen*-Dugas (1911) :

I. Vases géométriques des Cyclades (fig. 1-49) ;

II. Vases déliens orientalisants (fig. 50-66) ;

III. Vases méliens (fig. 67-80).

Fragment d'amphore funéraire, étudié par Fr. Poulsen* (1909) et par Perrot, IX, p. 480-482.

Vases des VIIe et VIe siècles. Ch. Dugas* (1912) : P. Roussel a mis au jour, en 1911, dans l'Héraeon, « une quantité considérable [cinq cents pièces au moins] de poteries peintes et de masques en terre cuite, appartenant aux VIIe et VIe siècles ». Plusieurs dédicaces à Héra. Vases corinthiens de beaucoup les plus abondants. Quelques vases méliens et rhodiens. Parmi les échantillons de la céramique attique, deux lécythes à figures noires : 1. Ménades ; 2. Achille traînant le cadavre d'Hector (cf. *Il.*, 24, 16).

M. Dugas doit publier cette riche collection.

Vases hellénistiques : tagynoi. Étude importante de G. Leroux* (1913), comptes rendus de S. Reinach (*Rev. arch.*, 1913, I, p. 259), de Pottier (*Rev. ét. gr.*, 1914, p. 344) et remarques de Ch. Picard* (1913).

Vases à reliefs. F. Courby* (1913) : fabriqués à Pergame entre 150 av. et env. 50 ap. J.-C., reproductions de vases métalliques.

Statues de terre cuite. Grande tête en terre cuite trouvée, en 1910, par Ch. Picard* (*C. r. Acad Inscr.*, 1911, p. 871, fig. 7-8), à l'est du lac. Cf. Avezou* (1913), p. 131 : fin du IIIe s. av. J.-C.

M. Laumonier doit compléter le mémoire de M. Déonna sur les terres cuites (*BCH*, 1921, p. 535).

Réchauds en terre cuite. F. Mayence* (1905) : plus de 850 à la fin de la campagne de 1904. Deux parties du réchaud (exemplaire complet dans Conze, *Jahrb. d. arch. Instituts*, 1890, fig. p. 137, cf. Saglio, fig. 3128-3130) :

a) Inférieure : cylindre évasé par le bas = pied = réceptacle pour cendres ;

b) Supérieure : foyer = récipient hémisphérique, profond d'environ 20 centimètres et percé de trous qui augmentent le tirage.

Sur le bord circulaire : trois appendices quadrangulaires, surface plane à l'extérieur, saillie oblique vers l'intérieur. Supports de réchauds = les appendices munis de ces saillies intérieures (plus de 600 à Délos en 1905 : caisses remplies dans les magasins du musée). Décoration : têtes mitrées, couronnées de lierre, surmontées du foudre; têtes sans couronne de lierre ou à chevelure hérissée.

Lampes. W. Déonna* (1908) : sur 2.000 environ, une dizaine au plus en bronze ou en plomb.

c) Bronzes.

Tête virile. Trouvée dans la palestre de granit, le 13 sept. 1912 : Ch. Avezou* (1913), p. 130-132, fig. 10. Publiée par Ch. Picard* (1920) : portrait d'homme inconnu, IIe siècle av. J.-C., technique hellénique. — Musée d'Athènes, n° 14612. Plâtre au musée de Délos.

Figurines d'envoûtement. Aux 31 figurines déjà connues, Ch. Dugas* (1915) en ajoute 4 en bronze, découvertes à Délos. On peut voir aussi au musée quelques figurines minuscules en plomb, au cou muni du carcan.

Bas-relief trouvé, en 1908, dans la fontaine Minoé : F. Courby*, *Mon. Piot*, 1910, pl. VI. Explication nouvelle de R. Vallois* (1921) : Artémis πυρφόρος allume le feu de l'autel de Dionysos.

IV. — LÉGENDE ET HISTOIRE.

a) Légende : *Hymn. Hom.* à Apollon, éd. Allen-Sikes (Londres, 1904), p. 70, et Callimaque, *A Délos*, éd. Cahen (Paris, 1922), p. 66.

b) Histoire. Elle repose surtout sur des documents épigraphiques (F. Durrbach*, 1912, 1921).

Th. Homolle* (1887, cf. *BCH*, 1887, p. 302) : archives de l'intendance sacrée de 315 à 166 av. J.-C.

M. Lacroix* (1914) : architectes et entrepreneurs de 314 à 240.

G. Glotz* (1916) : prix de la poix [1] : 40 dr. le métrète en 279 (invasion des Celtes); 9 dr. le métrète en 179 (bons rapports avec la Macédoine).

F. Durrbach* (1916) : chronologie des archontes déliens. Dates extrêmes pour la liste de Lysixénos à Anektos : 301 et 168.

Ziebarth* (1917) : durée et valeur des fondations pieuses.

---

[1] L'importante loi qui réglementait la vente du bois et du charbon (seconde moitié du IIe siècle) mérite aussi d'être citée : Schermot-Huvelin, *Bull. corr. hell.*, 1907, p. 46-93.

La période romaine a été étudiée sérieusement, pour la première fois, par Th. Homolle* (1884). Depuis lors la question a été traitée à plusieurs reprises, entre autres par J. Hatzfeld* (1912), mais le livre de P. Roussel* (1916) offre la plus riche et la plus sûre documentation :

Délos devient colonie athénienne en 166 av. J.-C. (Polybe, XXX, 20). Son port est déclaré franc : 1. ἀτέλεια : plus de taxes sur les étrangers, libre accès de l'agora ; 2. expulsion des Déliens.

Traits généraux de son histoire après 166 : Strabon, X, 5, 4; XIV, 5, 2

I. — *Population.*

a) Athénienne : clérouques qui ne sont pas tous pauvres; βουλή, ἐκκλησία, prytanie, proédrie, comme à Athènes; monnaie de bronze. — « Après 140 environ, les anciens clérouques ont presque tous disparu; la plupart de ceux qui leur ont succédé ne résident point dans l'île d'une manière continue. »

b) Non athénienne : 1. les Ῥωμαῖοι : très nombreux après la ruine de Corinthe, majorité d'affranchis; Ἑρμαισταί, Ἀπολλωνιασταί, Ποσειδωνιασταί, Κομπεταλιασταί. — 2. les ξένοι ou Ἕλληνες : κοινὸν τῶν Τυρίων Ἡρακλειστῶν..., τὸ κοινὸν Βηρυτίων Ποσειδωνιαστῶν..., synagogue juive, association gréco-égyptienne. Les Alexandrins et les Syriens étaient très nombreux, mais ne formaient probablement pas d'association (aucune dédicace).

II. — *Administration athénienne.*

1. Epimélète éponyme et annuel : choisi dans les meilleures familles; ἀρχή mal définie.

2. Administrateurs des biens sacrés : les deux hiéropes mentionnés dans les textes de la fin de l'indépendance ont été remplacés par un collège unique de deux magistrats qui exerçait annuellement l'une et l'autre fonction : ἐπὶ τὴν φυλακὴν τῶν ἱερῶν χρημάτων et ἐπὶ τὰ ἱερά (Homolle admettait : deux collèges de deux magistrats). Contrôle du κεχειροτονημένος ἐπὶ τὴν δημοσίαν τράπεζαν, préposé à la banque publique.

Revenu des propriétés (Délos, Rhénée, Mykonos) : 7,600 dr. en 179; des maisons sacrées (pour les années 315-166, cf. S. Molinier*, 1914) : 503 dr., en 282, 1,735 dr., en 179, 5,000 dr., en 156.

3. Epimélètes de l'emporion (un collège de trois membres, puis épimélète unique); Agoranomes (trois, puis deux).

4. Un gymnasiarque et deux paidotribes.

III. — *Cultes et sacerdoces.*

1. Divinités helléniques : triade apollinienne; Hestia, Rome; Zeus et Athéna; Dioskures-Kabires, Héraklès, Dionysos, Her-

mès, Pan; Asklépios; Aphrodite; Déméter, Koré; Héra; Agathé Tyché.

2. Divinités étrangères : égyptiennes (Sarapis [1], Isis, Anoubis; Harpokratès), syriennes (Hadad, Ἁγνὴ Ἀφροδίτη Ἀτάργατις).

3. Associations (Héraklès = Melkarth tyrien; Poseidon sémitique; θεὸς ὕψιστος —Iahveh...; Lares Compitales) et cultes privés (Agathodaimon, Lares).

IV. — *Constructions de l'époque athénienne* (peu de marbre, mesquinerie) :

1. Nouveaux propylées; 2. entrées est et nord du hiéron; 3. petit sanctuaire dionysiaque; 4. temple annexe du Kabeiron (101-100); 5. remaniements au sanctuaire du Cynthe; 6. grande partie du sanctuaire égyptien; 7. sanctuaire syrien; 8. remaniements au gymnase; 9. galerie parallèle au stade (111/100); 10. portique annexé au portique de Philippe; 11. agora des Italiens; 12. établissement des Poseidoniastes; 13. maisons (chronologie incertaine).

V. — *Catastrophes* de 88 et de 69. *Décadence*

a) En 88 : Délos se déclare pour Rome, contre Mithridate; Athènes veut reprendre l'île (échec d'Apellikon), Mithridate la fait saccager (Paus., III, 23, 3); victoire de Sylla.

b) En 69 : pillage par les pirates d'Athénodoros. Mur de Triarius. Victoire de Pompée (Cic., *Pro leg. Man.*, 18).

c) La décadence commence dès 88. Crise commerciale de plus en plus forte. « Il est incontestable qu'une petite agglomération urbaine a existé à Délos dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. »

Construction de thermes : celui de l'Agora du Sud au milieu du IIe siècle ap. J.-C.

Les Athéniens mettent l'île en vente, mais il ne se présente pas d'acheteur (Philostr., *Vit. Sophist.*, I, 23). — Paus., VIII, 33, 2 : ἡ Δῆλος... ἔρημός ἐστιν ἀνθρώπων. Cf. IX, 34, 6.

B. — Ordre alphabétique.

E. Ardaillon, *Rapport sur les fouilles du port de Délos*, *Bull. corr. hell.*, 1896, p. 428-445, pl. II-III (= plan).

E. Ardaillon-H. Convert, *Carte archéologique de l'île de Délos levée en 1893-1894*. Échelle de 1/2,000.

Charles Avezou, *Fouilles de l'École française d'Athènes à Délos*

---

(1) Poème de Maïistas sur une colonne de marbre blanc : P. Roussel, *Cult. ég.*, p. 71-83, fig. 12.

(1909-1913), *Rev. de l'art ancien et moderne*, XXXIV, 1913, p. 113-132.

Ch. Avezou-Ch. Picard, *La palestre et le mur de Triarius à Délos, Mélanges Holleaux* (Paris, Picard, 1913), p. 1-16, pl. I.

A. Bellot, *Carte de l'île de Délos levée en 1907 et 1908*, avec un commentaire explicatif. Échelle de 1/10,000. État d'avancement des fouilles au mois de juillet 1908. (*Exploration archéologique de Délos par l'École française d'Athènes*, introduction), Paris, Fontemoing, 1909.

Léon Bizard, *Fouilles de Délos. Le côté oriental du Téménos d'Apollon*, I. Description des ruines, *Bull. corr. hell.*, 1907, p. 471-503.

L. Bizard-G. Leroux, *Id.*, II. Monuments de sculpture. Monument chorégique de Karystios, *ibid.*, p. 504-525.

Marcel Bulard, *Aphrodite, Pan et Eros. Groupe en marbre*, *Bull. corr. hell.*, 1906, p. 610-631.

— *Bas-relief se rapportant au culte d'Agathodaimon*, *Bull. corr. hell.*, 1907, p. 525-529, fig. 24.

— *Peintures murales et mosaïques de Délos*, *Monuments Piot*, XIV, Paris, Leroux, 1908.

Lucien Cayeux, *Description physique de l'île de Délos*, Paris, 1911. Ouvrage accompagné de trois cartes : I. *Carte géologique* dressée en 1906 et 1908. Échelle de 1/10,000. État d'avancement des fouilles au mois de juillet 1908. (*Exploration archéologique de Délos par l'École française d'Athènes*, introduction).

II. *Carte des carrières antiques*, id.

III. *Carte des points d'eau*, id.

J. Chamonard, *Théâtre de Délos*, *Bull. corr. hell.*, 1896, p. 256-318, pl. XIX-XXIII.

— *Fouilles de Délos. Fouilles dans le quartier du théâtre*, *Bull. corr. hell.*, 1906, p. 485-606.

Chronique *des fouilles et découvertes archéologiques*, *Délos*, *Bull. corr. hell.*, 1920, p. 398-399, 1921, p. 531-535.

H. Convert-E. Ardaillon, voir Ardaillon.

P. L. Couchoud-J. Svoronos, *Le monument dit « des Taureaux » à Délos et le culte du navire sacré*, *Bull. corr. hell.*, 1921, p. 270-294, fig. 1.

Fernand Courby, *Sacrifice à Hécate, relief en bronze trouvé à Délos*, *Monuments Piot*, XVIII (Paris, 1910), p. 19-35, pl. VI.

— *Exploration archéologique de Délos*, *Le portique d'Antigone* ou du nord-est et les constructions voisines, Paris, 1912.

FERNAND COURBY, *L'autel de cornes à Délos, Mélanges Holleaux* (Paris, Picard, 1913), p. 59-68.

— *Vases avec reliefs appliqués du musée de Délos, Bull. corr. hell.*, 1913, p. 418-442.

— *Note sur la date du portique d'Antigone à Délos, Bull. corr. hell.*, 1914, p. 296-299.

— *Notes topographiques et chronologiques sur le sanctuaire d'Apollon délien, Bull. corr. hell.*, 1921, p. 174-241, pl. I-VII.

LOUIS COUVE, *Fouilles à Délos, Bull. corr. hell.*, 1895, p. 460-516.

— *Diadumène, Statue de marbre trouvée à Délos, Monuments Piot*, III (Paris, 1896), p. 137-153, pl. XIV-XV.

— *Note sur une statue de femme trouvée à Délos, Rev. arch.*, 1897, II, p. 23-27, pl. XIII.

W. DÉONNA, *Les lampes antiques trouvées à Délos, Bull. corr. hell.*, 1908, p. 133-176, pl. I-II.

CHARLES DIEHL, *Excursions archéologiques en Grèce*, 9e éd. (Paris, A. Colin, 1919), p. 125-188 (Les fouilles de Délos, 1873-1888).

WILHELM DOERPFELD, *Le théâtre de Délos* (communication), *Bull. corr. hell.*, 1894, p. 167-168.

— *Le théâtre de Délos et la scène du théâtre grec, Bull. corr. hell.*, 1896, p. 563-580.

G. DOUBLET, *Bas-relief, Bull. corr. hell.*, 1892, p. 148-150, pl. VI.

CHARLES DUGAS, *Un trésor céramique à Délos, Rev. de l'art ancien et moderne*, XXXI, 1912, p. 338-352.

— *Figurines d'envoûtement trouvées à Délos, Bull. corr. hell.*, 1915, p. 413-427.

CH. DUGAS-FR. POULSEN, voir POULSEN.

FÉLIX DURRBACH, *Fouilles de Délos. Le portique Tétragone, Bull. corr. hell.*, 1902, p. 480-553, pl. II-III.

— *Inscriptiones Deli* dans *Inscriptiones graecae*, XI, 2, Berlin, 1912.

— *La chronologie des archontes déliens, Bull. corr. hell.*, 1916, p. 298-352.

— *Choix d'inscriptions grecques de Délos, avec traduction et commentaire*, t. I, 1er fasc., Paris, Leroux, 1921.

G. FOUGÈRES, *Fouilles de Délos, Bull. corr. hell.*, 1887, p. 246-248.

— *Fouilles au gymnase de Délos, Bull. corr. hell.*, 1891, p. 238-288.

A. FURTWÄNGLER, *Von Delos, Arch. Zeit.*, XL, 1882, p. 321-367.

L. Gallois, *Cartographie de l'île de Délos.* (*Exploration archéologique de Délos par l'École française d'Athènes*, introduction), Paris, Fontemoing, 1910.

G. Glotz, *L'histoire de Délos d'après les prix d'une denrée, Rev. des études grecques*, 1916, p. 281-325.

J. Hatzfeld, *Les Italiens résidant à Délos, Bull. corr. hell.*, 1912, p. 5-218.

— *Les dédicaces des portiques de l'Agora des Italiens à Délos, Bull. corr. hell.*, 1921, p. 471-486, pl. XVIII-XXV.

Hauvette-Besnault, *Fouilles de Délos. Temple des dieux étrangers, Bull. corr. hell.*, 1882, p. 295-352, 470-503.

Th. Homolle, *Statues trouvées à Délos, Bull. corr. hell.*, 1879, p. 99-100.

— *Sculptures décoratives provenant des frontons d'un temple, ibid.*, p. 515-526, pl. X-XII.

— *Sur quelques monuments figurés trouvés à Délos, ibid.*, p. 393-399 et 1880, p. 29-43.

— *Fouilles exécutées à Délos, Rev. arch.*, 1880, II, p. 85-95, pl. XV.

— *Statue de Gaius Ofellius, Bull. corr. hell.*, 1881, p. 390-396, pl. XII.

— *Notes sur trois têtes de marbre trouvées à Délos, ibid.*, p. 507-511, pl. X-XI.

— *L'île de Délos, Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est*, 1881, p. 13-36.

— *Les fouilles de Délos, Monuments grecs*, t. I, n° 7, Paris, 1882 [1879].

— *Les Romains à Délos, Bull. corr. hell.*, 1884, p. 75-158.

— *L'autel des cornes à Délos, ibid.*, p. 417-438, pl. XVII-XIX.

— *Note sur trois têtes de marbre trouvées à Délos, Bull. corr. hell.*, 1885, p. 253-257, pl. XVI-XVII.

— *De antiquissimis Dianae simulacris Deliacis*, thèse, Paris, 1885.

— *Les Archives de l'Intendance sacrée à Délos* (315-166 av. J.-C.), Paris, Thorin, 1887.

— *Rapport sur une mission archéologique dans l'île de Délos*, extr. des *Archives des Missions*, IIIe série, t. 13, Paris, 1887.

— *Sur une base de statue portant une signature d'artiste et décorée de reliefs, Bull. corr. hell.*, 1888, p. 463-479, pl. XIII.

TH. HOMOLLE, *Les travaux de l'École française d'Athènes dans l'île de Délos* (Conférences de l'exposition universelle internationale de 1889), Paris, 1890, pl. I (plan).

— s. v. *Delia*, DAREMBERG-SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités*, II, 1, 1892, p. 55-59.

— *Le théâtre de Délos* (communication), *Bull. corr. hell.*, 1894, p. 162-167.

— *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 30 mai 1913. Cf. *Rev. arch.*, 1913, II, p. 120.

A. JARDÉ, *Fouilles de Délos*, *Bull. corr. hell.*, 1905, p. 5-54 : I. Le quartier marchand au sud du sanctuaire (pl. V-VII). II. Le magasin des colonnes (pl. VIII-X*bis*). III. La maison de Kerdon (pl. XI-XII).

— *Fouilles dans le quartier marchand*, *Bull. corr. hell.*, 1906, p. 632-664, pl. XII.

M. LACROIX, *Les architectes et entrepreneurs à Délos de 314 à 240*, *Rev. philol.*, 1914, p. 303-330.

A. LEBÈGUE, *Recherches sur Délos*, thèse, Paris, 1876.

G. LEROUX, *Les lions de Délos*, *Rev. de l'art ancien et moderne*, XXIII, 1908, p. 177-186.

— *Exploration archéologique de Délos*, *La salle hypostyle*, Paris, 1909.

— *Le guerrier de Délos*, *Bull. corr. hell.*, 1910, p. 478-500.

— *Lagynos, recherches sur la céramique et l'art ornemental hellénistique*, Paris, Leroux, 1913.

G. LEROUX-L. BIZARD, voir BIZARD.

G. LEROUX-F. MAYENCE, voir MAYENCE.

F. MAYENCE, *Fouilles de Délos*, *Les réchauds en terre cuite*, *Bull. corr. hell.*, 1905, p. 373-404.

F. MAYENCE-G. LEROUX, *Remarques sur quelques statues de Délos*, *Bull. corr. hell.*, 1907, p. 389-419, pl. XV-XVI.

ETIENNE MICHON, *Les marbres antiques de Délos conservés au musée du Louvre*, *Bull. corr. hell.*, 1911, p. 288-349.

SYLVAIN MOLINIER, *Les « Maisons sacrées » de Délos au temps de l'indépendance de l'île* (315-166/5 av. J.-C.), Paris, Alcan, 1914.

J. PARIS, *Contribution à l'étude des ports antiques du monde grec*, *Bull. corr. hell.*, 1916, p. 5-73 : II. Les établissements maritimes de Délos.

PIERRE PARIS, *Fouilles de Délos*, *Maisons du IIe siècle av. J.-C.*, *Bull. corr. hell.*, 1884, p. 473-496.

— *Statue archaïque de Délos*, *Bull. corr. hell.*, 1889, p. 217-225.

GEORGES PERROT, *Les statues de Diane à Délos. Journal des Savants*, 1887, p. 104-113, 125-135, 229-240.

CH. PICARD, *Travaux exécutés dans l'île de Délos pendant l'année 1910. C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p. 845-877.

— *Questions de céramique hellénistique, Rev. arch.*, 1913, II, p. 161-192.

— *Fouilles de Délos* (1910), *Observations sur la société des Poseidoniastes de Bérytos et sur son histoire, Bull. corr. hell.*, 1920, p. 262-311.

— *Portrait d'homme inconnu. Monuments Piot*, XXIV (Paris, 1920), p. 83-100, pl. III-IV.

— *Exploration archéologique de Délos, L'établissement des Poseidoniastes de Bérytos*, Paris, 1921.

CH. PICARD-CH. AVEZOU, voir AVEZOU.

A. PLASSART, *Fouilles de Délos. Inscriptions du gymnase, Bull. corr. hell.*, 1912, p. 387-435, 661-666, pl. V-VII.

— *La synagogue juive de Délos, Mélanges Holleaux* (Paris, Picard, 1913), p. 201-215, pl. V, XII.

— *La synagogue juive de Délos, Rev. biblique*, 1914, p. 523-534.

— *Fouilles de Délos. Quartier d'habitations privées à l'est du stade, Bull. corr. hell.*, 1916, p. 145-256, pl. V-VII (plan).

— *Fouilles de Délos, Statue d'une jeune fille représentée en Artémis, Bull. corr. hell.*, 1916, p. 353-356.

FREDERIK POULSEN, *Fragment d'un grand vase funéraire découvert à Délos, Monuments Piot*, XVI (Paris, 1909), p. 25-37, pl. III.

FR. POULSEN-CH. DUGAS, *Vases archaïques de Délos, Bull. corr. hell.*, 1911, p. 350-422.

GERHARDT POULSEN, *Note sur la couverture du sanctuaire dit des Taureaux à Délos, Mélanges Holleaux* (Paris, Picard, 1913), p. 225-232.

G. POULSEN-R. VALLOIS, voir VALLOIS.

A. J. REINACH, *La base aux trophées de Délos et les monnaies de Philippe Andriskos. Journal international d'Archéologie numismatique*, XV, 1913, p. 97-142.

SALOMON REINACH, *L'Inopus et le sanctuaire des Cabires, Bull. corr. hell.*, 1883, p. 329-373.

— *Fouilles de Délos*. I. *Temple des Poseidoniastes ibid.*, p. 462-464. II. *Statues, ibid.*, p. 464-466.

— *Monuments figurés de Délos, Bull. corr. hell.*, 1884, p. 167-187.

SALOMON REINACH, *Le guerrier de Délos et le Gaulois blessé du Louvre*, *Bull. corr. hell.*, 1889, p. 113-130, pl. I-II.

— *Antiquités découvertes au théâtre de Délos*, *ibid.*, p. 369-378, pl. XII-XIII.

— *Le colosse d'Apollon à Délos*, *Bull. corr. hell.*, 1893, p. 129-144, pl. V-VI.

PIERRE ROUSSEL, *Fouilles de Délos*, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 289-314, 521-524.

— *Hestia à l'omphalos*, *Rev. arch.*, 1911, II, p. 86-91.

— *Règlements rituels*, *Mélanges Holleaux* (Paris, Picard, 1913), p. 265-279.

— *Les cultes égyptiens à Délos du IIIe au Ier siècle av. J.-C.*, Paris, Fontemoing, 1916.

— *Délos, colonie athénienne*, Paris, Fontemoing, 1916.

V. VON SCHOEFFER, *De Deli insulae rebus*, *Berliner Studien*, IX, 1889.

— s. v. *Delos*, PAULY-WISSOWA, *Real Encyclopädie*, IV, 1901, col. 2459-2502.

J. SIX, *Myron de Thèbes*, *Bull. corr. hell.*, 1913, p. 359-377.

J. SVORONOS-P. L. COUCHOUD, voir COUCHOUD.

R. VALLOIS, *Le bas-relief de bronze de Délos*, *Bull. corr. hell.*, 1921, p. 242-269, fig. 1-2.

R. VALLOIS-G. POULSEN, *Exploration archéologique de Délos*, *Nouvelles recherches sur la salle hypostyle*, Paris, 1914.

ERICH ZIEBARTH, *Delische Stiftungen*, *Hermes*, 1917, p. 425-441.

Mars 1922. H. PHILIPPART.

PÉRIODIQUES

INDEX SOMMAIRE

Linguistique. — 7, 13, 14.
Philologie. Généralités. — 6, 14.
— indo-européenne. — 7, 13.
— grecque. — 5, 7, 9, 12, 13, 14, 16, 18, 24, 32, 34.
— latine. — 7, 9, 13, 14, 15, 18, 32, 33, 36.
— espagnole. — 14, 34.
— française. — 6, 14, 19, 30, 33.
— italienne. — 32, 33.
— roumaine. — 4.
— germanique (gén.). — 7, 13, 36
— allemande. — 3, 7, 12, 36
— néerlandaise. — 6, 30
— scandinave. — 36.
— slave. — 4, 7, 24.
Littérature. Généralités — 6, 12, 13, 16, 19, 27.
— grecque. — 7, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 32, 34.
— latine. — 7, 9, 12, 13, 15, 16, 18, 32, 34.
— latine du moyen âge et des temps modernes — 1, 8, 12, 13, 15, 16, 21, 27, 34.
— espagnole. — 27, 35
— française. — 2 6, 12, 14, 17, 19, 22, 23, 25, 27, 28, 31, 32, 35.
— italienne. — 2, 8, 12, 13, 27.
— portugaise — 22.
— allemande — 3, 12, 17, 27, 36.
— anglaise. — 13, 14, 17, 19, 21, 23, 27, 34.
— néerlandaise. — 2, 6, 27, 35.
— scandinave. — 27
— slave. — 2, 23, 24, 27, 30.

Histoire. Généralités. — 11, 22.
— de l'antiquité. — 5, 9, 10, 16, 24, 28, 32, 33, 34.
— du moyen âge. — 1. 2, 10, 11, 20, 21, 28, 29, 30.
— moderne. — 1, 2, 4, 8, 10, 11, 20, 21, 22, 26, 29, 30, 31, 35.
— contemporaine. — 3, 11, 20, 22, 25, 26, 27, 29, 30, 31.
— économique et sociale. — 9, 10, 20, 21, 23, 26, 29, 30, 31.
— des mœurs. — 1, 9, 10, 16, 17, 18, 21, 22, 27, 30, 31.
— des sciences. — 1, 2, 12, 15, 20, 22, 26, 36.
— de l'art. — 5, 22, 25, 27, 35
Archéologie. — 5, 15, 16, 36.
Autres sciences auxiliaires de l'histoire. — 1, 4, 12, 15, 18, 30.

---

1. — Annales de la Société d'Émulation de Bruges. Revue trimestrielle pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. LXV, 1915-1922.

A. De Poorter et M. Alliaume. Catalogue des manuscrits mathématiques et astronomiques de la Bibliothèque de Bruges. 13.
A.-C. De Schrevel. Le traité d'alliance conclu en 1339 entre la Flandre et le Brabant renouvelé en 1578. 51.
A. De Poorter. Poésies latines du moyen âge à la Bibliothèque de Bruges. 113.
E. Coppieters-Stochove. Le poêle du Service des échevins d'Ypres tués en 1303. 127.
V. Pil. De laatste jaren der abdij van Zonnebeke. 131.
Bibliographie de l'histoire de l'ancien Comté de Flandre. [1914-1922]. 1*.

2. — Nuova Antologia. LVII, 1922.

CCXIX. — N. Tamassia. Per il VII centenario dell' Universita di Padova. 12.
T. Mantovani. Paolo Ferrari. Nel centenario della nascita. 44.
G.-P. Gobbi. La casa e la villa di Alessandro Manzoni. 58.
L. Landucci. Il settimo centenario dell' Universita di Padova. 107.
F. Picco. Italianisants, che scompaiono : Emile Picot. 148.
N. Tchileff. Vasoff e la letteratura bulgara. 154.
G.-N. Garibaldi. Rievocazioni storiche : Cecco Angiolieri. 160.
G. Menasci. Pierre de Nolhac. 222.
L. Frati. Casanova a Bologna. 244.
CCXX. — C. Ricci. Giacomo Leopardi a Ravenna. 3.
G. Calisti. L'attentato di Anagni e una laude di Jacopone da Todi. 71.

C. Levi. La figura del « Giornalista » nel teatro italiano. 110.

F. Bastiaanse. Caraterri e figure della letteratura moderna olandese. 145.

3. — Archiv für österreichische Geschichte. 109, 1922.

J. Tarneller Die Hofnamen im Untern Eisacktal. 1.

M. Lederer. Heinrich Joseph von Collin und sein Kreis. 153.

V. Bibl. Die Religionsreformation K Rudolfs II, in Oberösterreich. 373.

M. Hussarek. Die Verhandlung des Konkordats vom 18. August 1855 447.

4 — Arhiva. XXIX, 1922.

I. Bărbulescu. Naşterea individualităţii limbii romîne şi elementul slav. 457.

A. Scriban. Etimologii romineşti 475

G. Ghibănescu. Divanurile domneşti din Moldova şi Muntenia din secolul xvii-a. 1686-1692. 478.

G. Pascu. Axintie Uricariul şi Neculai Costin. 489.

M. Stefănescu. Toponimice romîneşti cu terminaţiunea — áuţi. 499.

5. — Bulletin de Correspondance hellénique. XLVI, 1922.

A. Philadelpheus. Bases archaïques trouvées dans le mur de Thémistocle à Athènes. 1.

P. Perdrizet. Études amphipolitaines. 36.

R. Dananget. Fouilles de Délos. Un sanctuaire d'Artémis-Eileithyia à l'est du Cynthe. 58.

R. V. L' « Agalma » des Dionysies de Délos, 94.

L. Renaudin. Vases préhelléniques de Théra à l'École française d'Athènes. 113.

A. Salac. ΖΕΥΣ ΚΑΣΙΟΣ 160.

Ch. Picard. Un oracle d'Apollon Clarios à Pergame 190.

E. Cucq. L'inscription bilingue de Délos de l'an 58 avant J.-C. 198

6. — Leuvensche Bijdragen XIV, 1922.

J. Kleyntjens et J Cornelissen. Collacie uit den Kring der *Moderne Devotie*. 1.

B.-M. Woodbridge Le mélange coupable. 10.

P. Marchot. L'idiotisme wallon. *Ci n'est qu'cir botons* ou *qu'cir èt botons* ou *qu'à cir botons*. 13.

J. Mansion. De huidige stand van het toponymisch onderzoek vooral in België. 15

Bijblad. — L. Grootaers. 1. Dialectisch kleingoed 2. Bak tand. 3. Nuvel. 4. Eigenaardige samenstellingen. 1.

L. Grootaers. Taalgeographisch onderzoek. 4.

— Phonetica. Uitspraakleer en spreekonderwijs. 25.

7. — Indogermanische Forschungen. XL. 1922.

N. van Wyck Zum baltischen und slavischen Akzentverschiebungsgesetz. 1.

H. Reichelt. Die Labiovelare. 40.

E. Fraenkel. Griechisches, Lateinisches und Baltisch-Slavisches. 81.

A. Nehring. Die Seele als Wasserblase. 100.

A. Debrunner. Homerica II, und III. 107.

J.-B. Hoffmann. Nochmals passivisches *amantissimus*. 112.

M. Leumann Das lat. Suffix — *āneus*. 116.

G. Neckel. Die dreisilbigen Akzenttypen des Germanischen. 123.

v. Grienberger. Ortsnamenmaterial und Sprachvergleichung. 135.

M. Vasmer. Die Flexion von altbulg. *kyjz 'qui*,. 139.

G. Iljinsky. Kirchenslavisch ovostz 'Frucht.. 144.

v. d. Ostensacken. Das litauische langvokalische Präteritum im seinen Verhältnissen zum Infinitiv und Präsens. 145.

F. Krček. *Talokus* bei Bretkun. 160.

E. Kieckers Imperativisches in indikativischer Bedeutung im Neuhochdeutschen. 160.

R. Back. Medizinisch-Sprachliches. 162.

O. Behagel. Die 2 Pers. Sg. Ind. Prät. st. Flexion im Westgerm. 167.

8. — Giornale storico de la letteratura italiana LXXIX, 1922.

R. Ortiz. La materia epica di ciclo classico, nella lirica italiana delle origini. 1.

Cl. Gatti. Gli scritti di Veronica Giuliani. Il dramma di un' anima religiosa. 161.

Fer. Nero. Il « De sanctis » et la critica francese. 219.

P. Carli Guido da Montefeltro nell' episodio dell' *Inferno* dantesco. 264.

G. Jannone. Noterelle dantesche di Alessandro Poerio 290.

LXXX, 1922. — L. di Francia. Alla scoperta del vero Bandello (II). 1.

U. Benatti. Il Frugoni e i Rezzonico. Letteratura e politica in una corte italiana del settecento. 95.

L. Chiappelli. Cino da Pistóia di parte « Bianca ». 120.

F. Patetta. Il viaggiatore torinese Facino Cerri e la sua descrizioni del sepolcro di Dante. 133.

9. — Hermes. LXXV, 1922.

C. Robert. Aphoristische Bemerkungen zu den Ekklesiazusen des Aristophanes. 321.

R. Reitzenstein. Philologische Kleinigkeiten, 5. Zu Horaz und Catull. 357.

F. Jacoby. ΙΩ ΚΑΛΛΙΘΥΕΣΣΑ. 366.

L. Weber. Perikles samische Leichenrede. 375.

M. Wellmann. Der Verfasser des Anonymus Londiniensis. 396.

F. Graefe. Kleine Studien zur Marinegeschichte des Altertums. 430.

O. Schröder. Beiträge zur Wiederherstellung des Hyperidestextes. 450.

K. Münscher. Zu Demosthenes. 465.

St. Brasloff. Zum Pap. Hal. I. 219 sq.

J. G. E. Homtius. Hippias oder Hipparchos. 475.

O. Weinreich. Zu Ptolemaios Chennos VII, 1. 479.

10. — Hespéris. Archives berbères et Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, I, 1921.

Brunot. Noms de récipients à Rabat. 111.

Michaux-Bellaire. Essai sur l'histoire des confréries marocaines. 141.

Renaud. Recherches historiques sur les épidémies au Maroc. La peste de 1799. 160.

Laoust. La littérature des Berbères. 194.

Id. Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas. 253, 387.

Goulven. Notes sur les origines anciennes des Israélites au Maroc. 317.

Huguet. Le diplomate Chénier au Maroc (1767-1782). 343.

11. — History. N. S., VII, 1922.

A.-F. Pollard. An apology for historical research. 161.

N. Rodolico. The struggle for the right of association in fourteenth-century Florence. 178.

Historical Revisions.

XXII. — J.-A. Williamson. The Pilgrim Fathers. 196.

XXIII. — G.-M. Trevelyan. The number of casualties at Peterloo. 200.

12. — Neue Jahrbücher für das klassische Altertum. XXV, 1922.

J. Ilberg. Hermann Diels. 233.

H. Diels. Himmels- und Höllenfahrten von Homer bis Dante. 239.

K. Bürdach. Die Lehre des Platonischen Timaïos (40 B) von der kosmischen Stellung der Erde. 254.

H. Wocke. Der Ackermann aus Böhmen. 279.

A. Nathansky. Spitteler und die Antike. 288.

Fr. Münzer. Otto Seeck; Otto Hirschfeld. 302.

A. Scheindler. Die Theorie der Widersprüche in der höheren Homerkritik. 307.
K. Hartmann. Eskimos in der antiken Literatur ? 309.
E. Edelmann. Kleists Amphitryon und sein Verhältnis zu Molière. 310.
A. Körte. Griechische Verskunst. 313.
Pr. Drexel. Altes und neues von Tropaeum Traiani. 330.
E. Castens. Wilhem Meisters theatralische Sendung. 344.
R. Henning. Das Eridanusrätsel. 364.

13. — American Journal of Philology, XLIII. 1922.

R.-J. Deferrari. St-Augustine's method of composing and delivering sermons. 97, 193.
A.-G. Laird. When is generic MH particular? 124.
E.-W. Nichols. Single word versus phrase. 146.
F.-A. Wright. Two passages in Pindar. 164.
W.-F. Albright. The origin of the name *Cilicia*. 166.
G.-B. Dolson. Emprisoned English authors and the Consolatiòn of Philosophy of Boëtius. 168.
E.-H. Tuttle. The derivates of sanskrit *ēka*. 170.
A. Roseth. Die Entstehung des absoluten Infinitivs im Griechischen. 220.
H.-C. Lipscomb. Virginia Georgics. 228.
P. Haupt. Biblical studies. 238.
K. Allen. The Fasti of Ovid and the Augustan propaganda. 250.

14. — Neuphilologische Mitteilungen. XXIII, 1922.

E. Oehmann. Hermann Paul in memoriam. 1.
H. Almark. English in our secundary schools. 3.
L. Spitzer. Zu «Neuphilologische Mitteilungen». XXII, 113-117, Entgegnung. 31.
Ph.-A. Becker. Clément Marot und Lukian. 57.
L. Spitzer. Wortmiszellen : *enelenque*, *escuelh*, *recancanilla*. 85.
J. Brüch. Wortmiszellen : *balai*, *biais*, *blond*. 90.

15. — Le Musée belge. XXV. 1922.

A. Delatte. L'Atlantide de Platon. 77.
P. Graindor. Une stèle funéraire béotienne. 95.
P. Rolland. Une inscription romaine de Tournai. 101.
J. Dobias. Prétendues inscriptions relatives à Dulgubni. 109.
P. Marchot. Noms de lieux belgo-romains dans la forêt d'Ardenne. 121.
A. Roersch. Liévin Algoet, humaniste et géographe. 127.
E. Merchie. *Confiteor errorem*, Sidoine Apollinaire, Epist. III, 12, 2. 145.
A. Delatte. Senex pavidus futuri ? 151.

G. Hinnisdaels. Les travaux archéologiques de l'Ecole française d'Athènes. 1919-1921. 154.

16. — Le Muséon. Revue d'études orientales. XXXIV, 1921.

A. Carnoy. L'idée du « Royaume de Dieu » dans l'Iran. 81.

J.-B. Chabot. Mélanges épigraphiques et archéologiques. 107.

P. Cruveilhier Etude sur les fragments d'un code pré-hammourabien en rédaction sumérienne. 117.

Th. Lefort. Analecta philologica [graeca]. 173.

H. Devis. Homélie cathédrale de Marc, patriarche d'Alexandrie. 179.

R. Pelissier. Alien races of East Russia. Among the Wotjaks. 251.

E. de Zacharko. Usages des Tartares de l'Abakan. 261.

B. Belpaire. Une récente histoire de la Chine. 273,

17. — Modern Language Notes. XXXVII. 1922.

W. Silz. Rational and emotional elements in Heinrich von Kleist. 321.

A. Schaffer. The « Trente-six ballades joyeuses » of Théodore de Banville. 328.

E. C. Knowlton. Causality in « Samson Agonistes » 333.

G. C Vogt. « The Wife of Bath's Tale », « Women pleased », and « La fée Urgèle » : A study in the transformation of folk-lore themes in drama. 339.

A. M. Bierstadt. Unacknowledged poems by Thomas Campbell. 343.

W. F. Tamblyn. Notes on « King Lear ». 346.

P. F. Baum. The mare and the wolf. 350

W. A. Eddy. A source for Gulliver's First Voyage. 353.

18. — Philologus. 1922.

M. Rothstein. Catull und Lesbia. 1.

W. Andreae Die philosophischen Probleme in den Platonischen Briefe. 34.

J. F Beusel. Hippocratis qui fertur De medico libellus ad codicum fidem recensitus. 88.

S. Brandt. Zu Lactanz. 131.

W. Süsz. Ueber antike Geheimschreibmethoden und ihr Nachleben. 142.

W. Schmid. Αριζηλος Βερενικα. 176.

Fr. Walther. Zu den Dialogen Senecas 180.

S. Eitrem G. Gracchus und die Furien. 183.

19. — Modern Philology. XX. 1922.

G. L. Van Roosbroeck. Corneille's *Cinna* and the *Conspiration des Dames*. 1.

H. S. Hughes. Fielding's indebtedness to James Ralph. 19.
F. A. G. Cowper. The sources of *Ille et Galeron*. 35
W. S. Hendrix. Military tactics in the *Poem of the Cid*. 45.
A. Thaler. Minor actors and employees in the Elizabethan theater. 49.
A. Taylor. The three sins of the hermit. 61.
M. T. Holmes, Jr. Some provençal etymologies. 95.

20. — The American Historical Review. XXVII. 1922

C. Becker. A letter from Danton to Marie-Antoinette. 24.
J. J. Jusserand. The school for ambassadors. 426
S. F. Bemis. Jay's treaty and the northwest boundary gap. 465.
J. T. Adams. On the term « British Empire ». 485.
J. T. Fitzpatrick. A rough secret journal of the Continental Congress. 489.
Lord Sackville's papers relating to the Virginia Company. 493, 738.
Ch. H. Haskins. Science at the Court of the Emperor Frederick II. 669.
N. S. B. Gras. The development of metropolitan economy in Europe and America. 695.
L. M. Sears. Slidell and Buchanan. 709.
D. C. Munro. Did the emperor Alexius I ask for aid at the Council of Piacenza, 1095? 731.
W. X. Allison. The first endowed professorship of history and its first incumbent. 733.

21. — The English Historical Review, XXXVII, 1922.

H. C. Chew. Scutage under Edward I. 321.
A. F. Pollard. Council, Star Chamber, and Privy Council under the Tudors. 337.
C. L. Klingsford. The Highland Council in the « Fourty Five ..» 361.
G. Unwin. The transition to the factory system. II. 383.
Ch. Askins. « King Harold's Books ». 398.
C. W. Prévité-Arton. Annales Radingeses Posteriores, 1135-1264. 400
G. H. Fowler. Some lost pleas of 1195. 403.
J. Wake. Communitas villae. 406.
M. R. James. Twelve medieval ghost-stories. 413.
P. van Dyke. The mission of cardinal Pole to enforce the Bull of deposition against Henry VIII. 422.

22 — The Fortnightly Review. 1922.

H. Spender. Oxford after many days. 52.
A. A. Baumann. Lord Salisbury and Disraeli. 84.
W. B. Kempling. Shakespeare monuments in London. 137.

W. S. Stephens. Women and the Clubs of the French Revolution. 219.
Ch. Russel. Johnson the Jacobite. 229.
R. Grey. Concerning Emma Bovary. 309.
W. S Sparrow. Captain Coignet and Napoléon 614
G. Aston. Lessons from the wars of Marlborough. 827.
A. F. G. Bell. Some aspects of portuguese literature, 1908.
II. — G. Thomas « The divine poet ». 68.
W. Permewan. Political corruption, old and new. 299.

23. — North American Review. CCXV, 1922.

J. Collins. Feodor Dostoievsky tragedist, prophet and psychologist. 66.
Ch. A. Herrick. The Americanism of Lincoln. 179
S. Young. Molière : comedian of society. 241.
L. Lockert Some of Mr. Galsworthy's heroines. 254.
R. Aldington. Charles Dufresny. 360.
K. Young. The Shakespeare skeptics. 382.
R. S. Phelps. Dante and his English readers 500.
H. T. Baker. Lamb and the periodical essay. 518.
J. W. Thompson. Hamlet and the mystery of Amy Robsart. 657.
M. J. Moses. American plays of our forefathers. 770.
CCXVI. — G. Slaughter. Percy Bysshe Shelley. 67.
J. W. Beach. The English sentimentalists. 89.
R. Aldington. Marivaux and marivaudage. 256.
H. H Furness. « Hamlet and Amy Robsart ». A reply. 357.
A. Woollcott. Charles Dickens, the side-tracked actor. 513.

24. — Revue des Études slaves. II, 1922.

M. Rostovtzeff. L'origine de la Russie kiévienne 5.
L. Niederle. Des théories nouvelles de Jan Peisker sur les anciens Slaves. 19.
A. Meillet. Des innovations du verbe slave. 38.
St. Romanski. — Slave commun et grec ancien. 47.
J. Endzelin. Des intonations lettonnes. 56.
A. Bélic. Principes du classement des substantifs en serbo-croate. 69
M. Ikovic. La chute du *v* dans les parlers de la Macédoine occidentale. 80.
J. Ivanov Un parler bulgare archaïque. 86.
J. Polivka. Du surnaturel dans les contes slovaques : les êtres surnaturels. 104.
J. Patouillet. L'histoire du théâtre russe. Essai de bibliographie critique. 125.

25. — Revue des Études napoléoniennes. I, 1922.

Fr. Masson. Les complots jacobins au lendemain de Brumaire. 4.

G. Lacour-Gayet. Napoléon à Berlin en 1806. 29.

E. Driault. Napoléon au centenaire de sa mort (1921). Étude bibliographique. 49, 81.

H. Buffenoir. Napoléon et J.-J. Rousseau. 91.

G. Vauthier. Les princes espagnols à Valençay. 101.

P. Marmottan. La mission du général Hédouville à Lucques en juin-juillet 1805. 123.

G. Caudrillier. La découverte du complot de l'An XII. 161.

E. Gachot. Un régicide allemand. Frédéric Staps. 181.

A. Francastel. Ingres et Napoléon. 204.

E. Peyron. Qui est l'auteur du « Manuscrit venu de Sainte-Hélène » ? 212.

G. Bourgin. Les journaux de Bonaparte en Italie. 225,

1922, II. — G. Cassi. Napoléon et la défense de l'Italie, sur la Piave. 5.

E. Bortchak. Napoléon et l'Ukraine. 24.

G. Lacour-Gayet. Napoléon à Fontainebleau en 1814. 41.

C.-H. Dufestre. La manœuvre de Boulogne et les conséquences de son échec. 81.

J. d'Ivray. La première occupation anglaise en Egypte. 1807. 110.

M. Lhéritier. Napoléon à Schœnbrunn. 119.

E.-C. Corti. Les idées de l'impératrice Eugénie sur le redressement de la carte de l'Europe, d'après des rapports du prince Richard de Metternich. 147.

Ch. Barband et L. Carbo. Le retour d'Egypte, escale à Ajaccio : une semaine ignorée de la vie du général Bonaparte. 161.

F. Dutacq. Napoléon et l'autonomie communale. 199.

J. Dechamps. Il y a cent ans. Propos stendhaliens. 205

A. Francastel. Le berceau du roi de Rome. 213.

de Pirquet. Un dessin et deux billets du roi de Rome. 218.

E.-C. Corti. Napoléon III après Sadowa, d'après des rapports du prince Richard de Metternich. 221.

26. — Revue d'histoire économique et sociale. X, 1922.

C.-J. Gignoux. L'abbé Galiani et la querelle des grains au XVIIIe siècle. 17.

H.-E. Barrault. L'idée d'évolution dans la science économique. Observations sur la méthode et les idées directrices de l'histoire des doctrines économiques. 38.

A. Cuvillier. Les doctrines économiques et sociales en 1840, d'après un journal d'ouvriers. 84.

E. Blum. Une délibération au Conseil royal des Finances à la fin du règne de Louis XIV. 171.

A. Choulguine. L'organisation capitaliste existait-elle en France à la veille de la Révolution? 219.

G Wenlersse. Sully et Colbert jugés par les Physiocrates. 234.

E. Halévy. Comment fut votée la loi anglaise des fabriques de 1833. 252.

R. Picard. Les *Contradictions économiques* et la doctrine proudhonienne. 266.

27. — Revue de littérature comparée. II. 1922.

F. Baldensperger. Où l'Orient et l'Occident s'affrontent. 5.

P. de Nolhac. Un poète rhénan ami de la Pléïade Pierre Mélissus. 30. 513.

P. Toldo. Le « Moine bridé » : à propos d'un conte de Piron 54.

J. Lescoffier. Une adaptation de Victor Hugo, par Björnson. 60.

P. Trahard Les sources de l' « Amour africain » dans le « Théâtre de Clara Gazul ». 73.

F. Bull. Un grand disciple de Molière : Ludwig Holberg 161.

W. Folkierski. Molière en Pologne. 175.

J.-A. Bertrand. Guillaume Schlegel, critique de Molière. 201.

E. Lambert. La « Juive de Tolède », de Grillparzer, étude sur la composition et les sources de la pièce. 238.

R. Galland. Un poète errant de la Renaissance : Jean Van der Noot en Angleterre. 337.

J. Dresch. Börne et son histoire inédite de la Révolution française. 351.

H. Girard. Comment Shelley a été révélé à Victor Hugo : la « Grève de Samarez », de Pierre Leroux. 369.

J. Hankiss. Petöfi et les poètes français. 386.

F. Chambon. Mérimée et la société anglaise. 396.

L. Wittmer. Au temps des bergerades : Gessner et Watelet, d'après des lettres inédites. 537.

P. Martino. Le « Del Romansicismo nelli Arti », de Stendhal. 578.

Stendhal. Du Romanticisme dans les beaux-arts 581

P. Trahard. Cervantès et Mérimée. 602.

28. — La Revue de Paris, XXIX, 1922.

I. — E. Magne. Une amie inconnue de Molière 191.

A. Thibaudet. Le Rire de Molière. 312.

J. Mariejol. Marguerite de Valois en Gascogne. 503, 773.

F. de Curel. Historique de « l'Ame en folie ». 673.

II. — P. Arbelet. Les Origines de la « Chartreuse de Parme ». 356, 581.

III. — V. du Bled Le Salon de Mme Aubernon. 154.

Dr Cabanès. La puissance de suggestion chez Napoléon 753.

A. Albert-Petit. Comment meurt une civilisation. 841.

IV. — M. L. Pailleron. Les Blaze de Bury et l'Autriche. 126
G. Simon. Victor Hugo et les critiques. 268.
J. Lacourt-Gayet. Les origines de l'expédition d'Egypte. 308.
E. Renan. De l'imitation de la Bible dans « Athalie ». 449.
Cte Primoli La princesse Mathilde et le duc d'Aumale. 464.
M. Thiébaut. Henry Bataille. 608.
V. — Halpérine-Kaminski. Un roman inédit de Dostoiewski. 95.
Cnt Weil. L'évasion de Ham. 176.
E. Mâle. Les saints dans l'art du moyen-âge. 502.

29. — Revue des Questions historiques. L, 1922.

M. de Germiny. Les brigandages maritimes de l'Angleterre durant les premiers siècles de la Révolution, d'après des documents nouveaux. 7.
A. Moullé. Les corporations drapières de la Flandre au moyen âge. 61.
G. Gautherot. Bourmont à Waterloo. 94.
J. Guiraud. Monseigneur Duchesne. Sa vie et son œuvre. 130, 350.
M. Sépet. La politique religieuse de Bonaparte en Italie. 151.
Ctesse H. de Reinach-Foussemagne. Les ancêtres d'Alfred Mézières Les marquis de Vassé. 158.
M. Dubruel. La querelle de la Régale sous Louis XIV. — Le premier heurt (1673-1676). 257.
H. de Landosle. Le Congrès de Bade en Suisse (1764). 312.
Fr. Rousseau. Un officier oblat au XVIIe siècle. 381.
P. A. Heiberg. Souvenirs anecdotiques sur la Campagne de 1809. 398.
G. Gallavresi. La Franc-maçonnerie et la formation de l'unité italienne. 415.

30. — Revue de l'Université de Bruxelles. XXVIII, 1921-1922.

H. de Hoon. La doctrine de Monroe. 171.
L. Verriest. L'origine et le développement de nos villes au moyen âge. 271.
F. van Kalken. Joseph Lebeau et Paul Devaux. 384.
A. Vincent. L'Escaut. Etude toponymique. 414.
B. Blankoff. Fedor Michaïlovith Dostoïevsky. 460.
J. Pirenne. L'histoire du droit. 545.
F. L. Ganshof. La juridiction du seigneur sur son vassal à l'époque carolingienne. 566.
Ch. Pergameni. Un Bruxellois, soldat de l'Empire. 576.

31. — La Révolution française, LXXV, 1922.

A. Aulard. Derniers moments et exécution de Danton. 5.
C. Huin. Une école de village à la fin de l'ancien régime. L'école de Bachy, châtellenie de Lille. 34.

M. Fuchs. Les farces contre-révolutionnaires en 1848. 48, 126, 238.

A. Gain. L'école centrale de la Meurthe à Nancy. 1er Messidor An IV. 115.

L. Cahen. Condorcet inédit. Notes pour le *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*. 193.

de Cardenal. L'assistance publique dans la Dordogne pendant la Révolution. 213.

H. Buffenoir. Le Genévois H. A. Gosse, un fidèle de J.-J. Rousseau 230.

L. Cahen. Deux émeutes révolutionnaires avant la Révolution. 269.

32. — Rivista filologica e di Istruzione classica. L. 1922.

C.-O. Zuretti. La lettera di Nicia. (Thuc. VII, 11-15). 1.

M. L. de Gubernatis. Studio sull' accento greco e latino. XII. Della pretesa sintomia vocalica latina con geminazione consonantica. 12.

G. Corradi. L'Asia minore e le isole dell' Egeo sotto i primi Seleucidi. II. Antioche II e la citta greche dell' Asia. 20.

S. Consoli. Studi intorno agli scolii di Giovenale e di Persio. 38.

L. Castiglioni. Studi Anneani. IV. Note critiche di libri delle questione naturali. 55.

R. Sabbadini. I doppioni lirici di Orazio. 67.

A. Rostagni. Per la critica dell' *Ibis*. (Riposta al signor A. F. Housman). 76.

V. Costanzi. Il piu antico nome di Empoli. 145.

G. Ammendola. Note e questioni di critica ermeneutica ad Aesch. *Eumenidi*. 149.

C. Pascal. Landica. 172.

M. L. de Gubernatis. Studio sull' accento greco e latino. XIII. L'accentazione delle parole greche in latino. 177.

E. Stampini Terenz. *Andr*. 236 e 625, hocine od hŏcine? 192.

B. Romano. Il significato fondamentale dell' aoristo greco studiato negli 'Απομνημονεύματα di Senofonte. 197, 335.

V. Costanzi. La durata della terza guerra messenica. 289.

G. Munno. La « Pesca » di Appiano (Analisi ed appunti). 307.

33. — Romania XLVIII, 1922.

A. Horning. Notes étymologiques vosgiennes. 181.

P. Boissonade. Les personnages et les événements de l'histoire d'Allemagne, de France et d'Espagne dans l'œuvre de Marcabru (1129-1150); essai sur la biographie du poète et la chronologie de ses poésies. 207.

A. Faral. *Des Vilains* ou *Des XIII manières de vilains*. 243.

G. Bertoni. Nota sul dialetto di Fontan (Alpes-Maritimes). 265.

A. Thomas. *Corneille* (et ses dérivés) au sens de « diafragme » dans quelques parlers provinciaux (Normandie, Picardie, Suisse romande). 266.

Ch. Bruneau. Ancien français *biche*. 270.

E. Walberg. Capsea > prov. *caissa*, etc. 273.

— L'article *empersonage* de Godefroy. 274.

H. Yvon. Les formes de l'interrogation. 276.

34. — Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften. 1922.

U. Stutz. Kurfürst Johann Sigismund von Brandenburg und das Reformationsrecht. 4.

H. Diels. Lukrezstudien. V. 46.

A. v. Harnack. Die Verklarungsgeschichte Jesu der Bericht des Paulus (I, Kor. 15, 3 ff.) und die beiden Christusvisionen des Petrus. 63.

H. Schuchardt. Die iberische Inschrift von Alcoy. 83.

U. Wilcken. Alexander der Grosse und der korintische Bund. 97.

— Ueber eine Inschrift aus dem Asklepieion von Epidauros. 122.

A. Brandl. Zum dichterischen Vorstellungsleben bei Wordsworth. 150.

E. Stahmer. Die Ueberlieferung der Gesetze Karls von Anjou. 162.

35. — Studien. XCVII, 1922.

J. Vogels. P. van Meurs en Dr. Schaepman. 17, 107, 195, 282.

H Padberg. Abr. Kuyper als stylist. 174.

H. Duurkens. Alberdingk Thym en de kerkbouw. 301.

C. Wessels. Pedro Paez, 1622-1922. Op weg naar Æthiopië (1589-1603). 364.

L. v. Miert. Is. Ignatius' « Boek der geestelijke Oefeningen » een oorspronkelijk werk. 472.

XCVIII. — C. Wessels. Pedro Paez, 1622-1922. 17.

J v. Ryckevorsel. Molière-legenden. 37.

H. Duurkens. Alberdingk Thym en de kerkbouw. 92.

36. — Zeitschrift für Deutsches Altertum und Deutsche Literatur. LIX, 1922.

H. Biener. Wie ist die nhd. Regel über die Stellung des verbums entstanden ? 167.

E. Schröder. Berchter und Berchtung von Meran. 179.

W. Stammler. Meister Eckhart in Norddeutschland. 181.

E. S. Zu dem Fragment eines nhd. prosa-romans. 216.

F. Niedner. Egils sonatorrek. 217.

H. Patzig. Zum stein von Eggjum. 235.

E. Schröder. Die leichenfeier für Attila. 240.

E. S. *Harnaschvar*. 244.

CHRONIQUE

Conférence anglo-américaine des professeurs d'histoire.

Le Comité permanent a organisé une réunion à *l'Institute of Historical Research* à Londres, le 5 juillet 1922. Ont été invités, tous les participants à la Conférence de 1921, et tous les historiens et archivistes étrangers qui se trouvaient en Angleterre à cette époque.

Le Comité a commencé à recueillir des renseignements sur la façon dont le public peut obtenir des photographies de manuscrits dans les différents dépôts du pays. Le sous-comité, créé précédemment, sous la présidence de M. A. G. Little, dans le but d'établir *les principes à suivre dans l'édition des documents historiques*, a déposé son rapport préliminaire, concernant les *documents du moyen âge écrits en latin*.

Objets restitués par l'Autriche à la Belgique.

Le 28 novembre 1922 a été inaugurée au Musée de la Porte de Hal par M. le Ministre des Sciences et des Arts l'exposition des objets restitués le 18 octobre par l'Autriche à la Belgique en vertu du traité de Saint-Germain :

1° Armes et armures de l'arsenal (5 pièces) :

2° Poinçons et matrices de Théodore van Berckel (71 pièces) :

3° Un des trois exemplaires dessinés à la main (dits *Carte de cabinet*) de la carte des Pays-Bas autrichiens, par Ferraris, à l'échelle de 1/11520 (1770-1777).

Cet exemplaire a appartenu à Charles de Lorraine ; il est accompagné de 12 volumes contenant des notes historiques, statistiques et géographiques sur le territoire représenté.

A consulter :

Ministère des Sciences et des Arts. Guide à l'exposition des objets restitués par l'Autriche à la Belgique organisée au Musée de la Porte de Hal par Georges Macoir et Victor Tourneur, délégués

du Gouvernement. Bruxelles, 28 novembre-31 décembre 1922, pet. in-8°, 23 p., pl.

Alb. Tiberghien. *La carte chorographique des Pays-Bas autrichiens par le comte Jos. de Ferraris* (Touring-Club de Belgique, *Bulletin officiel*, XXVIII, 1922, n° 22, 15 novembre, p. 524-526).

Georges Macoir. *L'armure de parade de l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas, 1598-1621* (*Ibid.*, n° 23, 1er décembre, p. 549-551).

La Photographie des manuscrits en Angleterre.

Le bureau permanent de la Conférence anglo-américaine des professeurs d'histoire, dont le président est M. le Professeur A. F. Pollard, s'occupe de centraliser les renseignements concernant la vente au public de reproductions photographiques des manuscrits conservés en Angleterre.

Le *Britisch Museum*, le *Record Office* et la *National Library of Wales* possèdent un certain nombre de clichés ; à la *John Rylands Library* à Manchester, photographies et rotographies sont prises par le personnel et le public ne paie que les frais de matériel. Ailleurs, il faut encore passer par l'intermédiaire d'un opérateur local.

Tous les renseignements concernant la manière de procéder et les prix des reproductions pour les quatre dépôts cités plus haut ainsi que pour la *Cambridge University Library* seront fournis sur demande par M. I. E. Narradt, secrétaire de l'*Institute of Historical Research*, Université de Londres, Malet street, W. C. 1.

La Bodléienne a imprimé un prospectus-tarif qui peut être obtenu gratuitement sur demande envoyée au bibliothécaire.

Association belge des Femmes universitaires.

Siège social : 212, chaussée de Wavre, Bruxelles.

L'Association américaine des Femmes universitaires offre une *bourse de voyage d'une valeur de 1.000 dollars* pour l'année académique 1923-1924.

CONDITIONS :

1. — La bourse est offerte aux membres de toutes les associations de femmes universitaires affiliées à la Fédération internationale.

2. — La bourse est valable pour toute université ou institution officielle d'un pays différent de celui où la candidate a fait ses études ou réside habituellement. Les candidates s'assureront par avance que l'institution où elles désirent être admises offre des facilités pour les recherches qu'elles veulent poursuivre.

3. — *Les demandes devront être adressées avant le 1er janvier 1923* à la présidente du Comité des Relations internationales, *4, rue de Hornes, Bruxelles*

4. — Chaque candidate joindra à sa demande :

1° Un aperçu de son plan de recherches ;

2° Une dissertation ou un autre travail publié ;

3° Toute autre preuve qu'elle pourra donner de son aptitude à faire ces recherches.

5. — *Le nom de la titulaire sera annoncé vers le 15 mars 1923* par le Comité des Bourses de l'Association américaine des Femmes universitaires.

6. — La bourse prendra cours le 1er juillet 1923 et sera payée en deux fois au début de chaque semestre ; toutefois le paiement de la deuxième moitié est subordonné à l'acceptation par le Comité d'un rapport prouvant que la boursière poursuit les recherches proposées.

7. — A la fin de son séjour, la boursière devra adresser à la présidente du Comité des Bourses de l'Association américaine des Femmes universitaires un rapport sur son travail, et l'accompagner d'une appréciation du professeur ou de l'autorité sous la direction de qui se sont faites les recherches.

D'autre part, la Fédération britannique des Femmes universitaires offre une *bourse d'études de 100 livres sterling*, en vue d'aider une femme universitaire à poursuivre des études ou des recherches sur un des objets suivants : littérature, histoire, sciences morales ou politiques, droit, archéologie, langues, métaphysique, théologie.

Enfin, une *bourse d'études* est offerte par la Fédération suédoise des Femmes universitaires. Le montant, *1,000 Kr.*, aidera la bénéficiaire à poursuivre des recherches en sciences naturelles.

Les candidates devront être membres de la Fédération belge des Femmes universitaires ; elles adresseront leur demande, accompagnée d'un travail manuscrit ou imprimé et d'un projet d'études ou de recherches, à Mlle A. Scouvart, présidente du Comité des Relations internationales, 4, rue de Hornes, à Bruxelles, avant le 28 février 1923 (bourse britannique) et le 1er juin 1923 (bourse suédoise).

Le nom des titulaires sera annoncé avant le 20 mai 1923 (bourse britannique) et le 1er octobre 1923 (bourse suédoise).

N. B. — La Fédération belge des Femmes universitaires groupe toutes les femmes ayant au moins le grade de candidat ou un grade équivalent.

Prière d'adresser les adhésions à Mme Delcourt-Derscheid, docteur en médecine, 78, rue de Trèves, à Bruxelles.

La Civilisation étrusque.

Le nouvel *Institut royal d'Archéologie et d'Histoire de l'art*, fondé à Rome il y a quelques mois, met au concours une étude sur la civilisation étrusque. Le prix, qui est de 25.000 lire, sera décerné en 1925. Les manuscrits devront être remis au Secrétaire avant le 1er juillet 1925.

Bibliographie de l'histoire des Juifs aux Pays-Bas.

La *Genootschap voor Joodsche Wetenschap in Nederland* décernera en 1923 un prix de 300 florins à la meilleure bibliographie de l'histoire des juifs dans les Pays-Bas. Les manuscrits peuvent être redigés en néerlandais, français, allemand ou en anglais. Ils seront remis avant le 1er avril 1923 au secrétaire de la Société, M. Isak Prins, Sarphatistraat, 52, à Amsterdam.

Ve Congrès international des Sciences historiques (Bruxelles, 1923).

I. — *Réunion du Comité organisateur.*

Le Comité organisateur du Congrès s'est réuni à Bruxelles, le dimanche 16 juillet 1922, sous la présidence de M. Pirenne.

Le bureau a rendu compte de l'état d'avancement des travaux préparatoires et notamment des excellents résultats de la propagande faite en faveur du Congrès De très nombreuses adhésions ont été acquises dès à présent.

Des comités spéciaux constitués aux États-Unis, en Angleterre et en Pologne s'occupent de faire connaître le Congrès dans ces pays.

Le Comité, après avoir pris un certain nombre de mesures d'administration interne, a procédé à la constitution des bureaux organisateurs de chacune des sections. On en trouvera le tableau dans la circulaire que nous reproduisons plus loin. Ces bureaux

sont appelés à collaborer avec le bureau central pour assurer de nombreuses communications à chaque section.

II. — *Réunion du bureau.*

Le bureau s'est réuni à Bruxelles, le samedi 23 septembre 1922, sous la présidence de M. Pirenne.

Il a pris connaissance de l'état des adhésions obtenues, des communications promises et de la situation financière; il en a conclu que le Congrès ne pouvait s'annoncer sous de meilleurs auspices.

Le bureau a procédé ensuite à l'établissement d'un projet d'emploi du temps pendant le Congrès et à la rédaction d'une circulaire contenant des précisions nouvelles et destinée à être lancée dans le courant de novembre.

* * *

Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de reproduire ici le texte de cette circulaire,

Ve CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES
(Bruxelles, 1923).

Sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges.

COMITÉ D'HONNEUR :

Le Premier Ministre; le Ministre des Affaires Étrangères; le Ministre des Sciences et des Arts; le Président de l'Académie Royale de Belgique; le Recteur de l'Université de Bruxelles; le Recteur de l'Université de Gand; le Recteur de l'Université de Liége; le Recteur magnifique de l'Université de Louvain; le Président de la Commission Royale d'Histoire.

M.....,

Une circulaire antérieure vous a fait connaître que le Ve Congrès international des Sciences historiques aura lieu à Bruxelles du 8 au 15 avril 1923, les travaux du Congrès commençant le lundi, 9 au matin.

Le Comité organisateur a dès à présent obtenu des promesses de communications des historiens les plus en vue d'Europe et d'Amérique; il a reçu des avis d'adhésion très nombreux émanant de la plupart des pays étrangers. Il lui est possible dans ces conditions d'indiquer, dans la présente circulaire, les traits principaux de l'organisation du Congrès.

* * *

Sections.

Conformément aux usages des Congrès précédents, les travaux du Congrès se feront en sections. Chacune de celles-ci est orga-

nisée par un comité restreint. Nous croyons utile de donner ici un tableau détaillé des sections, tel qu'il a été arrêté en séance du 16 juillet 1922, sous réserve de modifications ultérieures.

Tableaux des sections et bureaux organisateurs.

I. *Histoire de l'Orient* (Histoire et civilisation des peuples de l'Orient).	Président : M. J. Capart, Conservateur aux Musées royaux du Cinquantenaire, 8, avenue Roger Van den Driessche, Woluwe-Bruxelles. Secrétaire : M. Stracmans, secrétaire de la Société belge d'orientalisme, 198, r. Belliard, Bruxelles.
II. *Histoire grecque et romaine*	Président : M. J.-P. Waltzing, professeur à l'Université, 11, rue Dartois, Liége. Secrétaire : M. G. Smets, professeur à l'Université, 15, rue des Bollandistes, Bruxelles.
III. *Études byzantines* (Histoire et civilisation byzantines).	Président : M. H. Grégoire, professeur à l'Université, 150, avenue Montjoie, Bruxelles.
IV. *Histoire du moyen âge.*	Président : M. L. Leclère, professeur à l'Université, 54, avenue Longchamp, Bruxelles. Secrétaire : M. L. Van der Essen, professeur à l'Université, 124, boulev. de Tirlemont, Louvain.
V. *Histoire moderne et contemporaine* (y compris l'histoire coloniale).	Président : M. P. Hymans, Ministre d'État, 15, rue Ducale, Bruxelles. Secrétaire : M. F. Van Kalken, professeur à l'Université, 6, rue d'Irlande, Bruxelles.
VI. *Histoire des religions et histoire ecclésiastique.*	
1re sous-section : *Histoire des religions.*	Président : comte Goblet d'Alviella, Ministre d'État, 10, rue Faider, Bruxelles. Secrétaire : M. R. Kreglinger, professeur à l'Université de Bruxelles, 22, avenue Reine Elisabeth, Anvers.

2e sous-section : *Histoire ecclésiastique.*	Président : R. P. DE MOREAU S. J., professeur au collège des Jésuites, 11, rue des Récollets, Louvain. Secrétaire : abbé DE MEYER, professeur à l'Université, place de l'Université, Louvain.
VII. *Histoire du droit.*	Président : M. G. CORNIL, professeur à l'Université, 40, rue Langeveld, Uccle-Bruxelles. Secrétaire : M. F. DE VISSCHER, professeur à l'Université, 14, boulevard du Jardin zoologique, Gand.
VIII. *Histoire économique.*	Président : M. H. VANDER LINDEN, professeur à l'Université de Liége, 62, boulevard de Tirlemont, Louvain. Secrétaire : M. G. BIGWOOD, professeur à l'Université, 15, rue de l'Aqueduc, Bruxelles.
IX. *Histoire de la civilisation* (Philosophie, sciences, conceptions politiques et sociales, etc.).	Président : M. J. BIDEZ, professeur à l'Université, 62, boulevard Léopold, Gand. Secrétaire : M. J. PIRENNE, chargé de cours à l'Université, 23, rue Lesbroussart, Bruxelles.
Sous-section : *Histoire de l'enseignement.*	Président : M. CH. PERGAMENI, 96, avenue Emile Max, Bruxelles.
X. *Histoire de l'art et archéologie.*	
1re sous-section : *Histoire de l'art.*	Président : M. G. HULIN DE LOO, professeur à l'Université, 3, place de l'Evêché, Gand. Secrétaire : M. L. VAN PUYVELDE, professeur à l'Université, 114, rue de la Prairie, Gand.
2e sous-section : *Archéologie* (y compris la préhistoire).	Président : M. E. VAN OVERLOOP, conservateur en chef des Musées royaux du Cinquantenaire, 6, avenue de l'Armée, Bruxelles. Secrétaire : baron DE LÖE, conservateur aux Musées royaux du Cinquantenaire, 82, avenue d'Auderghem, Bruxelles.

XI. *Méthode historique* (méthode, historiographie, philosophie de l'histoire, etc.), et *Sciences auxiliaires de l'histoire* (paléographie, diplomatique, épigraphie, bibliographie, sigillographie, numismatique, héraldique, géographie historique, etc.).

Président : Dom Ursmer Berlière O. S. B., président de la Commission royale d'histoire, abbaye de Maredsous, Denée (prov. de Namur).

Secrétaire : M. V. Fris, chargé de cours à l'Université, archiviste de la Ville, 35, quai Terplaeten, Gand.

XII. *Documentation sur l'histoire du monde pendant la guerre* (mesures prises et à prendre, en vue de la conservation et de la mise en œuvre des documents concernant la guerre et ses effets).

Président : M. J. Vannerus, conservateur des archives de la guerre, 105, rue Terre-Neuve, Bruxelles.

Secrétaire : M. H. Nélis, sous-chef de section aux Archives générales du royaume, 440, rue des Palais, Bruxelles.

XIII. *Archives et publications de textes historiques.* (Organisation des archives, inventaires, collections de textes et règles de publication.)

Président : M. J. Cuvelier, archiviste général du royaume, 45, avenue des Rogations, Woluwe-Bruxelles.

Secrétaire : M. C. Tihon, Archiviste aux Archives générales du royaume, place du Musée, Bruxelles.

Le Comité organisateur se réserve de créer des sous-sections au sein de certaines sections où leur création n'est pas encore prévue.

Il est entendu qu'un même congressiste a le droit de suivre les travaux de plusieurs sections.

* * *

Communications.

Le Comité organisateur prendra des dispositions pour que, dans la mesure du possible, chaque section ou chaque sous-section puisse entendre et discuter trois ou quatre communications par jour de travail.

Chaque communication aura en principe une durée maximum d'une demi-heure ; elle sera suivie d'un échange de vues. Des résumés des communications seront imprimés et constitueront un syllabus permettant de suivre avec plus de fruit les travaux du Congrès.

Conformément aux usages des Congrès internationaux des Sciences historiques, les communications pourront être faites en français, anglais, allemand, italien ou espagnol. Les nationaux du pays qui reçoit ont le droit de parler leurs langues nationales.

Il est loisible aux congressistes de faire plus d'une communication, à condition toutefois qu'elles soient faites dans des sections différentes.

* * *

Excursions.

Le Comité organisateur prendra des mesures pour qu'en dehors des journées vouées au travail en sections, deux journées soient consacrées à des excursions présentant un intérêt historique, archéologique et artistique. Ces excursions seront conduites par les érudits belges les plus compétents en ce qui concerne chacune d'entre elles.

Les congressistes auront le choix entre plusieurs buts d'excursion tels que : Bruges, Gand, Anvers, Liége, Namur, Tournai, Malines, Louvain, le front belge de l'Yser et les ruines d'Ypres, le champ de bataille de Waterloo.

En dehors des heures de séance, des visites aux musées, églises, monuments civils et établissements scientifiques de Bruxelles seront organisées sous la direction de spécialistes.

* * *

Conditions matérielles.

La cotisation au Congrès est fixée à 50 francs. Des cotisations réduites sont prévues pour les membres des familles de congressistes, qui désireraient participer aux excursions et suivre les séances du Congrès sans prendre part aux débats.

Elles sont fixées ainsi :

Une personne supplémentaire, 20 francs :

Toute personne en plus, 15 francs.

Les étudiants immatriculés dans une université et les élèves des trois classes supérieures des établissements d'instruction moyenne paient une cotisation de 10 francs : ils ne pourront prendre part aux débats.

La cotisation doit être adressée par mandat postal au trésorier M. Ch. Terlinden, 61, avenue Legrand, Bruxelles, ou versée soit au compte chèque postal n° 79428 au nom du Congrès international d'Histoire, Bruxelles, soit au compte du Congrès international d'Histoire à la Caisse Générale de Reports et Dépôts, 11, rue des Colonies, à Bruxelles.

Le Comité organisateur prendra des mesures pour faciliter aux congressistes le logement à Bruxelles ; il s'efforcera d'obtenir des hôtels des conditions particulièrement avantageuses.

Il mettra tout en œuvre pour rendre aux congressistes le séjour à Bruxelles aussi agréable que possible.

*
* *

Le Comité organisateur fera parvenir ultérieurement à toute personne affiliée au Congrès et même à toute personne qui exprimera le désir de les recevoir, tous les documents nécessaires au sujet de l'organisation du Congrès : programme détaillé des travaux, programme détaillé des excursions, renseignements d'ordre matériel, etc.

Il invite tous ceux qui portent intérêt aux travaux du Congrès et qui n'ont pas encore fait parvenir leur adhésion, à renvoyer, dûment rempli et signé, le bulletin d'adhésion ci-joint au secrétaire.

Celui-ci se tient à la disposition des intéressés pour leur fournir tous les renseignements qui leur paraîtraient désirables et pour recueillir les annonces de communications.

Le bureau :

Président : M. H. Pirenne, professeur à l'Université, 126, rue Neuve Saint-Pierre, Gand.

Vice-Présidents : R. P. Delehaye S. J., président de la Société des Bollandistes, 22, boulevard Saint-Michel, Bruxelles ;

M. F. Cumont, professeur honoraire de l'Université de Gand, 19, Corso d'Italia, Rome.

Secrétaire général : M. G. Des Marez, professeur à l'Université, archiviste de la Ville, 11, avenue des Klauwaerts, Bruxelles.

Trésorier : M. Ch. Terlinden, professeur à l'Université de Louvain, 61, avenue Legrand, Bruxelles.

Secrétaire : M. F.-L. Ganshof, docteur en droit, docteur en philosophie et lettres, 12, rue Jacques Jordaens, Bruxelles.

Les patois flamands de la Belgique.

Le *Laboratoire de Phonétique* de l'Université de Louvain organise une enquête générale sur les patois flamands de la Belgique, Il a déjà fait imprimer, à cet effet, une première liste de mots (A-M) qui correspond à peu près à celle de van Ginneken et Schrijnen. Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. L. Grootaers, directeur du *Laboratoire*, chaussée de Namur, 162, Héverlé-Louvain.

Une note plus détaillée paraîtra dans notre prochain numéro.

A consulter :

L. Grootaers. *Hoe staat het met het wetenschappelijk onderzoek der Zuidnederlandsche dialecten?* (Lezing gehouden op het IIIe Vlaamsche Philologencongres te Gent op 19 September 1920). S. l. n. d., br. in-8°, p. 49-62.

L. Grootaers. *Wetenschappelijk onderzoek der Zuidnederlandsche dialecten.* (Overdruk uit O. M. O. Maandblad van den Vlaamschen Leeraarsbond van het Officieel Middelbaar Onderwijs. N° 9, December 1921.) S. l. n. d., gr. in-8°. 4 p.

L. Grootaers. *Taalgeographisch onderzoek.* (Overgedrukt uit *Leuvensche Bijdragen*, Bijblad, XIV, 1922, 1ste afl.) S. l. n. d., 1 feuillet in-8°.

Le « Spicilegium Sacrum Lovaniense ».

Le *Spicilegium Sacrum Lovaniense.* (*Études et documents pour servir à l'histoire des doctrines chrétiennes depuis la fin de l'âge apostolique jusqu'à la clôture du concile de Trente*), dont les premiers fascicules sont sous presse, est l'entreprise collective de l'Université Catholique et des Collèges Théologiques O. P. et S. J., de Louvain. Excluant de son cadre l'histoire des religions, l'histoire du Nouveau Testament et la théologie biblique proprement dite, il embrasse dans ses travaux la littérature patristique et la littérature ecclésiastique médiévale, avec les prolongements qu'a eus cette dernière jusque dans les débuts des temps modernes. Pour l'Orient, le *Spicilegium* embrasse la même période, en faisant une place spéciale à la dogmatique grecque qui précède le schisme du XIe siècle, et aux controverses gréco-byzantines qui ont eu dans les siècles suivants quelque écho en Occident.

La publication comprend un triple genre de travaux qui paraissent en série unique ; un système fort simple d'indications numériques et littérales permet de distinguer aisément les trois sections :

1° *Études* (section A) : travaux d'ordre critique, historique, littéraire ou doctrinal, sur les écrivains, les œuvres ou les idées de la période indiquée.

2° *Textes* (section B) : publication de textes inédits, originaux ou versions anciennes, et réédition critique de ceux pour lesquels pareil besoin se fait sentir, soit dans la période patristique, où il reste beaucoup à glaner, soit dans la période médiévale, qui

appelle un vaste défrichement. Les écrits de l'époque postpatristique, carolingienne ou préscolastique, le groupe des liturgistes, des ascètes et des mystiques, qui s'échelonnent du XIIe au XVIe siècle, celui des canonistes qui commentent la *Concordia* de Gratien ou les *Libri Decretalium*, celui des commentateurs des *Sententiae* ou de la *Sacra Pagina*, les premiers essais de théologie morale, les *Pénitentiels* et les *Summae Confessorum*, les séries des sermons à élément dogmatique ou moral, les écrits polémiques des pré-réformateurs ou des partisans des théories conciliaires, etc., tout cela constitue un domaine trop peu exploré encore qui promet ample moisson.

3° *Documents*, ou *Instruments de travail* (section C) : travaux d'approche, nécessaires ou utiles à qui veut préparer l'édition d'un ouvrage, pénétrer son contenu, ou apprécier l'étendue et les raisons de son influence et de sa diffusion. Rentrent donc dans cette catégorie : les relevés méthodiquement élaborés des manuscrits théologiques, ceux surtout des dépôts négligés ou mal connus, les catalogues médiévaux des bibliothèques monastiques ou ecclésiastiques, les listes d'*incipit* ou *initia*, les listes bibliographiques des textes publiés, authentiques, pseudépigraphiques et anonymes, l'étude des particularités paléographiques des groupes et des genres d'écrits, les travaux lexicographiques toujours précieux pour l'intelligence de la langue d'un auteur et l'étude de son influence, etc., etc. La variété dans la nature de ces sujets et de ces travaux appelle la collaboration de compétences multiples.

La *Direction* de la publication se compose de trois membres pris respectivement dans les trois Instituts fondateurs : ce sont actuellement M. le Chanoine Joseph Lebon, professeur de Patrologie et d'Histoire des Dogmes à l'Université, le R. P. Raymond Martin, O. P., professeur de Théologie et Régent des Études au Collège Théologique O. P., et le R. P. Joseph de Ghellinck, S. J., professeur d'Histoire des Dogmes et Bibliothécaire au Collège Théologique S. J. La *Direction* est aidée par un *Conseil* composé d'une dizaine de membres et présidé par Mgr. P Ladeuze, Recteur de l'Université. Les attributions de chacun sont déterminées par les Statuts, dans les conditions qu'on a crues les plus aptes à assurer la valeur scientifique des travaux en même temps que la bonne gestion matérielle de l'entreprise.

Le *Spicilegium Sacrum Lovaniense* ne borne pas son activité à la publication des œuvres jugées dignes de l'impression par la *Direction* et le *Conseil*. Pour activer les recherches d'histoire des doctrines chrétiennes, il fournira une aide matérielle aux travailleurs par l'allocation de subsides sagement répartis; il prendra

à sa charge, en tout ou en partie, les frais occasionnés par la transcription des pièces, la photographie des manuscrits, le séjour dans les bibliothèques étrangères. A cette fin, il s'est assuré le concours bienveillant de membres protecteurs, donateurs et fondateurs, qui ont généreusement accepté de faire face aux premières nécessités.

Les trois cents premiers souscripteurs au *Spicilegium* ont droit à une réduction de 20 p. c. sur le prix fort de chaque fascicule. Prière d'adresser son adhésion de souscripteur directement aux Bureaux de la publication (Louvain, rue de Namur, 40). La Direction du *Spicilegium* ose espérer que, pour les souscripteurs, le prix d'un volume de 400 pages environ ne dépassera guère la somme de 15 fr. (port en sus).

Voici la liste des premiers travaux qui paraîtront dans le *Spicilegium Sacrum Lovaniense :*

1 et 2. *Saint Jérôme :* I. *Sa vie.* II. *Ses œuvres,* 2 vol. par F. Cavallera, professeur aux Facultés catholiques de Toulouse.

3. *Pour l'Histoire du mot « Sacramentum » :* I. *Les Anténicéens,* étude lexicographique par E. De Backer, J. Poukens, S. J., F. Lebacqz, S. J. et J. de Ghellinck, S. J.

4. *La Réforme Grégorienne :* I. *Les Grégoriens,* par A. Fliche, professeur à l'Université de Montpellier.

5. *Discours inédits d'Eusèbe d'Emèse en latin,* publiés par Dom A. Wilmart, O. S. B., de l'abbaye de Farnborough.

6. *Commentaire critique et littéraire des « Sentences » de Pierre Lombard,* texte inédit, publié par J. Hofmans, professeur à l'École Coloniale Supérieure d'Anvers.

7. *Les œuvres de Robert de Melun :* I. *Quaestiones de divina pagina et Commentaire sur saint Paul,* texte inédit, publié par Raymond Martin, O. P.

8. *Marius Mercator,* texte et étude, par J. Lebon, professeur à l'Université de Louvain.

9. *Le « Liber septem Custodiarum », le « Registrum Angliae » et le « Catalogus » des Bibliothèques Anglaises de Jean Boston de Bury St-Edmond (1410),* publiés par les Bénédictines de Stanbrooke Abbey, avec introduction historique par Montague Rhodes James, d'Eton College.

10. *La « Formula Spiritualium Exercitiorum »,* un traité de dévotion moderne (XVe siècle) sur la formation spirituelle des novices, publié par M. Viller, S. J., professeur d'Histoire ecclésiastique, à Enghien.

11. *Traités pseudépigraphiques et anonymes restitués à Théodoret de Cyr*, étude critique par J. Lebon.
12. *Étienne de Tournai, l'écrivain, le penseur*, par M. Warichez, archiviste de l'Evêché, à Tournai.
13. *Notes lexicographiques sur les écrivains chrétiens de l'antiquité*, par P. de Labriolle, professeur à l'Université de Poitiers.
14. *La « Summa » d'Ognibene*, publiée par A. Debil, S. J., professeur de Rhétorique au Collège Ste Barbe, à Gand.
15. *Les œuvres de sainte Hildegarde : « Scivias » et « Liber divinorum Operum »*, édition critique préparée par Dom L. Baillet, O. S. B., publiée par les PP. Bénédictins de St-Paul de Wisques.
16-17. *Pour l'histoire du mot « Sacramentum » :* II. *Les Docteurs du IVe siècle.* III. *Les sources liturgiques antérieures au XIe siècle*, étude lexicographique par Dom Idesbald Van Houtryve, O. S. B., etc.
18. *La tradition manuscrite des sermons de saint Augustin*, par Dom A. Wilmart, O. S. B.
19. *Un commentaire inédit sur Job, attribué à saint Jean Chrysostome*, publié par J. Ruwet, S. J., professeur au Collège Théologique S. J., à Louvain.
20. *L'incident théologique créé par Marcel d'Ancyre*, étude par J. Lebon.
21. *Les œuvres de Robert de Melun* : II. *Summa*, texte inédit, publié par Raymond Martin, O. P.
22. *Les œuvres liturgiques d'Amalaire*, publiées par J. Hanssens, S. J., professeur de Liturgie à l'Université Grégorienne.
23. *La consultation sur le baptême*, contenue dans le manuscrit 116 de la Bibliothèque publique d'Orléans, et autres textes inédits, publiés par le même.
24. *Paul de Samosate*, étude historique par G. Bardy, professeur aux Facultés catholiques de Lille.
25. *Les livres liturgiques latins de Belgique*, par É. de Moreau, S. J., professeur au Collège théologique S. J., à Louvain.

D'autres travaux sont en préparation, comme les éditions du traité de Nicolas de St-Albans sur l'Immaculée Conception, de la *Summa* de Simon de Bisiniano, de la *Summa Canonum* de Sicard de Crémone, de la *Summa de Sacramentis* de *Magister* Simon, de diverses Sommes *de Sacramentis* du XIIe siècle, de la *Summa* de Pierre le Chantre, de l'œuvre théologique de Simon de Tournai, d'Etienne Langton, de Roland de Crémone, de Gautier de St Victor, des fragments exégétiques de Sévérien de Gabala ; parmi les

études, citons celles sur la tradition manuscrite des homélies de l'ère patristique, sur la bibliographie des œuvres de Guillaume Occam, sur l'œuvre de Richard de Middletown, sur les sermons de la fin du moyen âge relatifs au culte de la Ste Vierge ou à l'administration des Sacrements.

Les classiques de l'histoire de France au moyen âge.

Il nous manquait une collection de format commode et de prix abordable réunissant tous les textes capitaux sur lesquels est fondée la connaissance du passé historique durant les siècles féconds du moyen âge où la France s'est réellement faite. C'est cette collection que la librairie Édouard Champion se propose de publier et dont elle a confié la direction à M. Louis Halphen, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

Les textes seront édités suivant toutes les règles de la critique érudite, et pourvus d'une annotation historique sobre, mais précise. Les textes latins et provençaux et ceux des textes en vieux français qui présenteraient de sérieuses difficultés d'interprétation seront toujours accompagnés de traductions, qu'on s'efforcera de faire tout à la fois fidèles et élégantes.

La nouvelle collection, dont le titre rappelle celui d'une autre collection publiée par M. Mario Roques à la même librairie (*Les classiques français du moyen âge*), en formera le complément la collection de M. Roques continuant à se consacrer à la publication des textes proprement littéraires, celle de M. Halphen étant réservée aux textes proprement historiques.

Le premier volume des *Classiques de l'histoire de France au moyen âge* paraîtra au début de 1923. La publication se poursuivra ensuite régulièrement à raison de plusieurs volumes par an.

Voici la liste des premiers ouvrages dont la publication est dès maintenant assurée :

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs :* par L. Levillain, professeur au lycée Janson de Sailly.

Frédégaire, *Chronique :* par L. Levillain.

Fortunat, *Poésies :* par E. Galletier, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Vies de saints de l'époque mérovingienne (sainte Geneviève, saint Remi, sainte Radegonde, saint Ouen, saint Éloi, saint Léger, etc.) ; par R. Fawtier, lecteur à l'Université de Manchester.

Éginhard, *Vie de Charlemagne;* par L. Halphen.

Le Moine de Saint-Gall, *Histoire de Charlemagne;* par L. Halphen.

Éginhard, *Correspondance;* par Mlle M. Bondois, professeur au lycée Molière.

Éginhard, *Histoire de la translation des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre;* par Mlle M. Bondois

Le « Codex Carolinus »; par L. Halphen.

Poésies carolingiennes; par E. Faral, directeur d'études à l'École des hautes études.

Recueil de capitulaires carolingiens; par G. Lardé, chargé de cours à la Faculté de droit de Nancy.

L'Astronome, *Vie de Louis le Pieux;* par L. Barrau-Dihigo, bibliothécaire à la Bibliothèque de la Sorbonne.

Ermold le Noir, *Poème sur Louis le Pieux;* par E. Faral.

Paschase Radbert, *L'épitaphe d'Arsenius;* par J. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux;* par Ph. Lauer, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Loup de Ferrières, *Correspondance;* par L. Levillain.

Flodoard, *Histoire de l'Église de Reims;* par Ph. Lauer.

Gerbert, *Correspondance;* par F. Lot, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Richer, *Histoire*, par R. Latouche, archiviste du département des Alpes-Maritimes.

Helgaud, *Vie de Robert le Pieux;* par E. Martin-Chabot, archiviste aux Archives nationales.

Fulbert de Chartres, *Correspondance;* par R. Merlet, archiviste honoraire du département d'Eure-et-Loir.

Adémar de Chabannes, *Chronique;* par J. de Font-Réaulx, archiviste du département de la Drôme.

Les Miracles de saint Benoît; par R. Fawtier.

Les historiens de la première croisade; par L. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

Baudri de Bourgueil, *Œuvres choisies;* par l'abbé F. Duine.

Dudon de Saint-Quentin, *Histoire des premiers ducs de Normandie;* par H. Prentout, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Guillaume de Poitiers, *Histoire de Guillaume le Conquérant;* par H. Prentout.

Orderic Vital, *Histoire de Normandie;* par H. Omont, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Suger, *Vies de Louis VI et de Louis VII;* par H. Waquet, archiviste du département du Finistère

Guibert de Nogent, *Mémoires;* par L. Halphen.

Ive de Chartres, *Correspondance;* par A. Fliche, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Les recueils épistolaires de Saint-Victor de Paris; par J. Porcher, membre de l'École française de Rome.

Geoffroi de Vigeois, *Chronique;* par E. Martin-Chabot.

Villehardouin, *La conquête de Constantinople*, par H. Lemaître, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale.

Pierre des Vaux-de-Cernay, *Histoire de la croisade des Albigeois*, par J. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

Guillaume de Puylaurens, *Histoire de la croisade des Albigeois;* par J. Calmette.

Chanson de la croisade albigeoise; par E. Martin-Chabot.

Geoffroi de Beaulieu, *Vie de saint Louis;* par M. Bloch, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Sermonnaires français des XIIe-XIIIe siècles; par M. Bloch.

Enquêtes et documents sur la société française au XIIIe siècle, par A. de Boüard, archiviste aux Archives nationales.

Textes relatifs à la politique religieuse de Philippe le Bel et à l'affaire des Templiers; par G. Lizerand, professeur au lycée Michelet.

Bernard Gui, *Guide de l'inquisiteur*, par l'abbé G. Mollat, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg.

Froissart, *Chroniques*, par H. Lemaître.

Jean de Venette, *Chronique;* par F. Funck-Brentano, secrétaire général de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Jouvenel des Ursins, *Chronique;* par L. Mirot, archiviste aux Archives nationales.

Monstrelet, *Chronique;* par L. Celier, archiviste aux Archives nationales.

Chastellain, *Chronique;* par H. Stein, conservateur aux Archives nationales.

Thomas Basin, *Histoire de Charles VII et de Louis XI.*

Commynes, *Mémoires;* par J. Calmette.

Pamphlets et libelles de la guerre de Cent ans, par L. Mirot.

Recueil de traités et documents diplomatiques des XIIIe, XIVe et XVe siècles; 1re série (1259-1380), par J. Viard, conservateur-adjoint aux Archives nationales; 2e série (1380-1422) : par L. Mirot.

D'autres volumes sont promis, notamment par M. Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand; par Mgr Lesne,

recteur des Facultés catholiques de Lille; par MM. P. Alphandéry, directeur d'études à l'École des hautes études, F. Benoît, membre de l'École française de Rome, C. Brunel, professeur à l'École des chartes, Pierre Champion, A. Dumas, professeur à la Faculté de droit d'Aix, G. Dupont-Ferrier, professeur à l'École des chartes, G. Huisman, professeur à l'École alsacienne, etc.

L'« Atlas de Géographie historique de la Belgique » et les critiques de M. Blok.

L'on nous permettra de rappeler que nous avons entrepris, sous la direction de l'un de nous deux, la publication d'un *Atlas de Géographie historique de la Belgique* (1), destiné à combler une lacune dans la collection d'instruments de travail dont disposent les historiens et qui était déjà réclamé par les érudits belges réunis au Congrès historique et archéologique tenu à Gand en 1913.

De cet *Atlas*, trois fascicules ont paru jusqu'ici, le fascicule 5, contenant la carte X : *La Belgique en 1786* (*Les Pays-Bas autrichiens*) et le texte y afférant; le fascicule 6, contenant la carte XI : *La Belgique sous la domination française* (*1794-1814*), avec son texte; le fascicule 7, contenant les cartes XII et XIII, intitulées respectivement : *La Belgique dans le royaume des Pays-Bas* (*1814-1830*) et *La Belgique de 1830 à 1839*, avec le texte explicatif.

Ces trois fascicules ont été, de la part de M. P. J. Blok, l'historien hollandais bien connu, professeur à l'Université de Leiden, l'objet d'un compte rendu, paru dans la livraison d'avril 1922 de la revue *Museum*. Si nous employons le terme « compte rendu » pour caractériser les lignes que M. Blok a consacrées à notre entreprise, c'est un pur euphémisme. Car il s'agit en l'occurrence moins d'un compte rendu que d'une attaque violente faite par un homme savant et distingué, mais auquel la phase critique — heureusement passée ! — du différend hollando-belge semble avoir fait perdre complètement le calme traditionnel de sa nation. Nous avons riposté à M. Blok en adressant à la revue *Museum* une réponse détaillée. Pour les raisons que l'on verra plus loin, M. Blok n'a pas cru pouvoir publier notre réponse. C'est pour ce

---

(1) *Atlas de Géographie historique de la Belgique*, publié sous la direction de Léon Van der Essen, avec la collaboration de François L. Ganshof, J. Maury, Pierre Nothomb. Bruxelles et Paris, Librairie nationale d'art et d'histoire, G. Van Oest et Cie, éditeurs.

motif que nous en sommes réduits à profiter aujourd'hui de l'hospitalité que nous offre la *Revue belge de philologie et d'histoire* et à faire connaître au public des historiens les pièces du débat.

Voici donc le texte du « compte rendu » de M. Blok :

Jusqu'ici n'ont paru de cet atlas que les trois livraisons mentionnées ci-dessus, qui me tombèrent tout récemment entre les mains et qui sont probablement très peu connues ici [en Hollande] : je n'en vis nulle part une annonce. Il semble cependant qu'il vaut la peine d'y appeler l'attention.

Le texte est sobre et ne mentionne que ce qui est absolument indispensable. Le tracé (Maury) des quatre cartes données dans les fascicules parus est à louer en tous points, il est clair et apparemment exact. A ce point de vue, on n'aurait qu'à dire du bien de cette publication. [M. Blok cite ensuite les titres des cartes.] Jusqu'ici tout paraît en ordre, mais l'« avertissement des éditeurs » qui promettent de donner tout l'atlas complet encore en 1919 — ce qui n'est pas arrivé; la limite est déjà largement dépassée de deux années — pousse de suite à réfléchir. Il est parfaitement vrai ce que l'on dit là, c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'atlas historique de Belgique convenable et que dans ce pays l'enseignement en a grand besoin : les rédacteurs de *notre* atlas historique en savent quelque chose en se rappelant comment, vers 1900, on fit appel à notre aide du côté flamand et comment, lorsque plus tard on ne demanda plus cette aide, nous avons suivi dès lors notre chemin — un chemin non sans épines — et que nous pensons atteindre d'ici deux ans notre but : l'achèvement d'un grand atlas historique scientifique des Pays-Bas.

Mais ces « éditeurs » (1) travaillaient aussi en 1919 pour « la propagande à l'étranger », comme ils le déclarent, et furent d'avis de faire paraître d'abord ces cartes-ci « au moment des négociations de la paix et pour la préparation de ces négociations qui amèneront sans doute sur certains points une rectification de nos frontières ». Ils avaient surtout en vue les « diplomates belges » qui avaient besoin d'un « instrument de travail sérieux, dressé scientifiquement et jouissant par la garantie de ses auteurs d'une incontestable autorité ».

Prosit !

Averti de la sorte au sujet de l'objet propre (politique) de cette publication, je regardai avec intérêt et les cartes et le texte. J'étais d'ailleurs déjà averti par une protestation sérieuse et digne parue dans la livraison de janvier de la revue anglaise *History*, de la main de l'historien anglais Neale. Et que trouvé-je? C'est presque incroyable, mais les cartes parlent aussi clairement que possible au sujet de ce qui suit — et c'est là au moins un mérite dans cette très mauvaise cause.

L'objection n'affecte pas la carte de 1786 (n° X) qui a bonne apparence et qui présente aussi de l'intérêt pour nous, entre autres par le carton concernant les situations de frontières changeantes près de l'Ecluse et Aardenburg, au XVIIIe siècle. L'objection n'affecte pas non plus tant la carte (n° XI) de la

(1) Qu'on veuille bien remarquer que M. Blok indique ici lui-même qu'il s'agit en l'occurrence d'un prospectus des *éditeurs*, et non du directeur et des collaborateurs de l'atlas. Ceux-ci n'ont jamais eu rien de commun avec ce *prospectus*.

« domination française ». Il est quelque peu étrange (*bedenkelijk*) que l'on parle constamment de « la Belgique », dans le texte et la carte, alors qu'on aurait dû parler des ci-devant « Pays-Bas autrichiens », consistant en quatre parties séparées : la principauté ecclésiastique de Liége, les abbayes princières de Stavelot et de Malmedy, la partie prussienne (*de Pruisische*) et les Pays-Bas autrichiens proprement dits. Mais c'est à pardonner : aussi sur *notre* carte pour le moyen âge, on anticipe déjà sur la République de plus tard, comme ici on anticipe sur la Belgique *qui n'a vu le jour* (1) qu'en 1830-1839. On aurait toutefois dû insister expressément dans le texte sur le fait que les Pays-Bas autrichiens, Liége, etc., furent en 1794 simplement *annexés* à la France, *sans qu'il fût créé aucun rapport réciproque* entre ces nouveaux départements *français* — tout à la différence de ce qui se passa chez nous où, sous Lebrun, « la Hollande » resta de fait un tout cohérent.

C'est à ces nouveaux départements *français* (non belges) que furent ajoutés la Flandre des États, cédée par nous en 1795 par la paix de La Haye à la *France* (non à la Belgique), de même que les pays de généralité de la région du Limbourg avec Maastricht, Ruremonde et Venlo, tout comme au printemps de 1810 la partie occidentale du Brabant septentrional alors cédée à la France, l' « arrondissement » de Breda, etc. La Flandre des Etats fut jointe au département de l'Escaut, Breda à celui des Deux-Nèthes, Maastricht, etc. à celui de la Meuse-Inférieure. Ces régions sont coloriées, avec raison, sur la carte XI de la même façon que les départements *français* en question.

Mais tout à fait inexacte — et certainement pas sans intention, étant donné le but de la publication — est la représentation sur les cartons annexés [à la carte] de l' « organisation judiciaire » et « ecclésiastique *des départements de la Belgique* » en 1812, où toute la Zélande, le Brabant septentrional, le Limbourg et une grande partie de la province rhénane sont coloriés sans plus dans le sens « Belgique »! Et dans le texte, pas un mot pour éclairer à ce sujet les pauvres « diplomates »! On se rappelle ici certains vœux exorbitants du fameux « Comité de politique nationale », où le « collaborateur » Nothomb joue le premier rôle, et l'on est porté à sourire au sujet de cette présentation apparemment innocente.

Cela devient bien plus grave à propos des cartes XII et XIII. La carte XII donne « la Belgique dans le royaume des Pays-Bas (1814-1830) ». Et que voit-on là? Non seulement que tout le Limbourg, jusque Mook, est marqué comme « Belgique », comme « province belge ». On pourrait encore passer outre, en souriant. Inadmissible (*ergerlijk*), au contraire, est le fait que sur cette carte la Flandre zélandaise et l'ouest du Brabant septentrional sont coloriés en jaune, avec, dans le texte et dans la légende, la mention « perdus (en 1813-1814) ». On donne donc la présentation inexacte d'après laquelle la Flandre zélandaise et Breda jusque près du Biesbosch ont été annexés en 1794 et en 1810 par la *Belgique*, et non par la France, comme ce fut le cas, en réalité. On saisit l'intention — et elle est inadmissible (*ergerlijk*)! L'auteur du compte rendu dans *History* emploie donc avec raison le mot « falsification » (2).

---

(1) C'est M. Blok qui souligne (*eerst ontstane*).

(2) Ceci est faux. M. Blok a probablement oublié de contrôler sa citation, car M. Neale emploie, dans son compte rendu, à propos de la couleur des

Nous nous permettons de parler ici de « trompe-l'œil » (*boerenbedrog*) et nous sommes peiné de ce que ce tripotage (*gedoe*) se fait sous la « direction » d'un savant estimé comme le professeur Van der Essen et a été publié en 1919 « avec les encouragements du gouvernement belge » et « honoré d'une souscription du Ministère des Affaires étrangères de Belgique ». L'auteur du texte de ces cartes, M. F. Ganshof, qui m'est inconnu, est la première personne responsable.

Heureusement, la mentalité des annexionnistes a maintenant quelque peu changé et nous pouvons donc espérer que ces deux cartes XII et XIII seront retirées, car une falsification scientifique comme celle-ci ne peut être tolérée plus longtemps : elle induirait les « diplomates » en erreur.

L'honneur de la science historique en Belgique, l'intérêt de nos bonnes relations réciproques l'exigent impérieusement.

Pour le reste, nous attendons volontiers les cartes I à IX.

Leiden. P. J. Blok.

Voilà le réquisitoire et l'on constatera qu'il demande l'application de la peine capitale, « dans l'intérêt des bons rapports entre la Belgique et la Hollande ».

Nous avons répondu à cette attaque par l'envoi au *Museum* de la lettre que voici, écrite en notre nom collectif :

Nous avons pris connaissance avec une véritable stupeur du compte-rendu critique que M. P. J. Blok a consacré dans le *Museum* du 1er avril 1922 aux fascicules parus de l'*Atlas de Géographie historique de la Belgique*. Le ton en est si violent et les imputations qui nous y sont faites si blessantes, que nous nous sommes considérés comme obligés d'y répondre.

Nous prenons, chacun en ce qui nous concerne, l'entière responsabilité du texte et des cartes de l'*Atlas*.

Nous avons conscience d'avoir fait uniquement œuvre de science sans qu'aucune considération d'ordre politique ait pu nous détourner de la voie de l'objectivité.

Car tel est le fonds commun des reproches que nous adresse M. Blok, et que nous nous proposons de passer successivement en revue :

I. Nous ne nous attarderons pas aux chicanes que nous cherche M. Blok à propos d'un « avertissement des éditeurs » paru en 1919, avec le premier fascicule. Il croit y découvrir la preuve que la publication est conçue essentiellement dans un but politique.

A vrai dire M. Blok nous étonne : depuis quand juge-t-on une œuvre scientifique sur un prospectus d'éditeurs?

II. Le fascicule V — paru le premier — contient la carte (X) de la Belgique en 1786, avec le texte explicatif. Il a trouvé grâce aux yeux de M. Blok. Tout

---

cartes, l'expression « suggestio falsi », ce qui est tout différent, et en tous cas, pas injurieux. Il nous sera permis de signaler, à côté du compte-rendu de M. Neale, qui n'admet pas l'existence d'une « Belgique » antérieure à 1830 — question de mots —, les comptes-rendus élogieux consacrés à notre travail, et notamment celui où M. Aulard, parlant de la notice accompagnant la carte « la Belgique sous la domination française » dit : « On ne peut être mieux documenté sur le sujet, ni plus clair, ni plus instructif. »

au plus nous fait-il observer qu'il eût mieux valu, au lieu de parler de Belgique « in tekst en kaart », parler des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liége, etc.

Nous aimons à croire qu'il y a là de la part de M. Blok une simple inattention : en tête du texte, comme en tête de la carte figure en dessous du titre (La Belgique en 1786), un sous-titre ainsi conçu : *Les Pays-Bas autrichiens, les principautés de Liége et de Stavelot-Malmedy, le duché de Bouillon...* Aucune confusion n'était donc possible.

III. Le fascicule VI (*La Belgique sous la domination française* [1794-1814], carte XI et texte) nous a valu quelques reproches plus graves :

1. M. Blok nous fait grief de ne pas avoir fait ressortir le fait que les Pays-Bas autrichiens, Liége, etc., ont été annexés individuellement à la France en 1794 et non pas en tant que formant un ensemble.

Marquons une nouvelle fois notre étonnement devant la légèreté avec laquelle M. Blok nous a lus : pages 1 et 2 du texte nous donnons, article par article, l'analyse de la loi d'annexion du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795 — et non 1794 comme paraît le croire M. Blok). On peut y lire un article 1er portant annexion des pays de Liége et de Stavelot, puis des articles 2, 3 et 4 portant annexion des Pays-Bas autrichiens. Suit une loi du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) portant annexion de l'ancien duché de Bouillon. Le lecteur appréciera si les distinctions nécessaires ont été faites.

2. M. Blok éprouve le besoin d'insister sur le fait que c'est à la France et non à la Belgique qu'en 1795 et en 1810 certains territoires (Flandre zélandaise, Pays mosans, arrondissement de Bréda) ont été cédés par les Provinces-Unies des Pays-Bas ou le royaume de Hollande.

Ici encore cependant aucune confusion n'était possible : M. Blok, s'il s'en était donné la peine — comme c'était son devoir — aurait pu lire, page 3 et page 10 du texte, des analyses des traités de La Haye (27 floréal an III = 16 mai 1795) et de Paris (16 mars 1810) où il est dit en toutes lettres que les territoires dont il vient d'être question sont réunis à la France.

3. Enfin M. Blok nous fait le reproche injurieux d'avoir, dans un but politique, donné une représentation fausse de la situation, dans les cartons relatifs à l'organisation judiciaire et à l'organisation ecclésiastique des « départements de la Belgique » en 1812. Nous aurions colorié de la même teinte que les départements belges, la Zélande, le Brabant septentrional, le Limbourg et une grande partie de la province rhénane, et cela sans un mot d'explication dans le texte !

Nous avons en effet colorié en teintes uniformes tout le ressort des cours de Bruxelles et Liége et une partie de celui de la cour de Metz, tout le ressort de la province ecclésiastique de Malines et une partie de celle de Besançon.

Mais le lecteur trouvera aux pages 11 et 12 du texte deux notes sur l'organisation judiciaire et ecclésiastique, dans lesquelles la distinction est nettement faite au sein du ressort de chaque cour ou à l'intérieur de chaque province ecclésiastique entre les « départements belges » et les autres départements soumis à la même cour ou au même archevêque. Voilà M. Blok pris en flagrant délit de contre vérité.

D'ailleurs, les cartons figurent sur la même feuille que la carte des départements de la Belgique en 1812 : ceux-ci ne comprenant ni la Zélande, ni le Bra-

bant septentrional, ni la province rhenane, il ne pouvait naître de confusion que dans l'esprit de ceux qui voulaient la faire naître. Le Limbourg et l'arrondissement de Bréda sont ici hors de cause puisque — M. Blok le reconnaît — ils étaient réunis depuis 1795 et 1810 aux départements de la Meuse-Inférieure et des Deux-Nèthes.

IV. Le fascicule VII [cartes XII et XIII, avec textes : *La Belgique dans le royaume des Pays-Bas* (1814-1830) et *La Belgique de 1830 à 1839*], a fait dépasser à M. Blok toute mesure — voire même toute correction — dans ses appréciations.

1. M. Blok se contente de sourire en voyant la province de Limbourg comptée de 1814 à 1830 comme l'une des provinces belges du Royaume des Pays-Bas. Ce sourire est bien superflu : le Limbourg fut compté comme province belge par la Loi fondamentale de 1815, le roi Guillaume I et son ministre de Hogendorp (cfr. Loi fondamentale, art. 79 et Colenbrander : *Ontstaan der Grondwet*, t. II, p. LXXVI, LXXXI, 151, 245-246, 274-275).

2. M. Blok se fâche parce que dans la même carte, la Flandre zélandaise et l'arrondissement de Bréda sont coloriés en jaune et indiqués comme « perdus » (en 1813-1814) dans le texte et la légende : ce qui mériterait, assure-t-il, d'être qualifié « boerenbedrog » (tromperie de paysan) parce que ce serait faire croire que ces territoires auraient été réunis en 1795 et en 1810 à la Belgique et non pas à la France !

Faisons remarquer d'abord que le mot « perdus » (qui figure dans le titre de la carte et non dans le texte et dans la légende, comme l'affirme erronément M. Blok) ne tend en aucune façon à faire croire ce que M. Blok lui fait dire.

Il figure en effet dans un sous-titre ainsi conçu : « Les Provinces belges du Royaume au 1er janvier 1825 et les territoires, ayant fait partie des départements de la Belgique, perdus en 1814 et 1815 ». Le mot « perdus » ne porte pas ici sur « provinces *belges* ».

De plus, le lecteur sait par la carte précédente et le texte annexé que les « départements de la Belgique » sont les anciens territoires belges réunis à la France en 1795.

Il sait aussi qu'en 1795 et en 1810, Flandre zélandaise et arrondissement de Bréda ont été annexés à la France et réunis à deux de ces « départements de la Belgique ».

L'emploi de la couleur jaune et la mention « perdus » sont d'ailleurs justifiés par la légende où il est dit que cette couleur indique les « Territoires ayant fait partie des départements de l'Escaut et des Deux Nèthes, et réunis à des provinces hollandaises du Royaume des Pays-Bas », ce qui est incontestablement le cas pour la Flandre zélandaise et l'arrondissement de Bréda.

Enfin la mention « perdus » trouve sa justification complète dans ces mots que M. Blok aurait dû lire, p. 9-10 du texte de la carte XII :

« *Comparée aux neuf départements qu'elle formait dans l'empire français*, la Belgique, dans le Royaume des Pays-Bas, a subi d'importantes amputations.

« Au nord, la Flandre zélandaise, rattachée au département de l'Escaut, et l'arrondissement de Bréda, qui faisait partie du département des Deux-Nèthes depuis 1810, ont été réunis aux provinces hollandaises de Zélande et du Brabant septentrional... ».

Si jamais le mot « perdus » a pu provoquer un doute dans l'esprit d'un lecteur, ce texte doit le dissiper. Il n'y a pas d'ambiguïté possible. M. Blok nous a cherché une méchante querelle et nous a chargés de soupçons injurieux. Ceux-ci ne peuvent nuire qu'à sa propre réputation d'homme de science. Nous regrettons de rencontrer chez l'auteur d'œuvres légitimement réputées tant de légèreté et si peu de conscience.

Nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir insérer la présente réponse dans le plus prochain numéro du *Museum* et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

(signé) François-L. Ganshof.
Gand.
7, avenue Saint-Denis.

(signé) L. Van der Essen.
Louvain.
124, Boulevard de Tirlemont.

Comme nous l'avons dit, M. Blok ne crut pas devoir publier cette lettre dans le *Museum*, mais il inséra dans le numéro de juin de sa revue la déclaration suivante :

« Messieurs Van der Essen et consorts ont cru, et non à tort, devoir se défendre contre mes observations au sujet de leur *Atlas* (voir *Mus.* 1er avril, col. 169 sv.). Ils le firent dans une anti-critique, sorte de chose à laquelle nous ne pouvons donner une place dans notre revue, surtout lorsqu'elle est aussi étendue que celle qui nous fut envoyée. Dans ce cas-ci, où il s'agit d'étrangers et d'une publication qui ne fut pas envoyée à la rédaction, nous croyons devoir mentionner cette anti-critique. Ces messieurs ne se considèrent donc « pas responsables » pour « l'avertissement des *éditeurs* » où le but politique de la publication était si fortement mis à l'avant-plan : ce n'est qu'un prospectus, disent-ils. Ensuite, ils renvoient à un certain nombres de passages dans le texte, où la signification de la présentation faite sur la carte, disent-ils, est rendue claire, et ils sont d'avis que ces passages prouvent que les rédacteurs étaient loin d'avoir une mentalité tendancieuse et que les indications des cartes sont totalement inoffensives. Par-contre, ils m'accusent de « chercher querelle », de « travestir intentionnellement la vérité », d' « être superficiel » et autres incongruités (*narigheden*) de ce genre. Je ne m'y arrêterai pas, aussi parce que je devrais entrer dans trop de détails pour expliquer davantage mes griefs très sérieux au sujet des cartes.

Espérons que les livraisons suivantes — j'espère beaucoup qu'elles paraîtront vite ! — prouveront que, malgré toutes les singularités dans les *présentes* livraisons, « le but unique était [cependant] de livrer du travail scientifique » : pour les livraisons X, XI et XII je maintiens mes observations (*bedenkingen*) ; tout en accordant bien volontiers que le texte et les cartes sont inséparables, je reste d'avis que l' « éclaircissement » du texte ne fait aucunement disparaître les défauts des cartes ».

Nous n'ajouterons aucun commentaire à cette déclaration : nous ne désirons point envenimer le débat. Constatons simplement que M. Blok semble avoir retiré le terme injurieux de « falsification » et qu'il ne parle plus, dans sa déclaration actuelle, que des « défauts » des cartes. C'est là une opinion qu'il a le droit d'avoir,

quitte à en démontrer le bien-fondé. Nous croyons toutefois que tous ceux qui auront lu le dossier qui précède seront d'accord avec nous pour estimer qu'il était nécessaire de livrer à la publicité la réponse que nous fîmes au « compte rendu » du savant biographe de Guillaume le Taciturne.

FRANÇOIS-L. GANSHOF. LÉON VAN DER ESSEN.

NÉCROLOGIE

Jules Lameere.

Jules Lameere mérite d'être rangé au nombre des grands magistrats qui ont fait l'honneur de la Belgique. Comme les Defacqz, les Faider, les Raikem, les Laurent, les Delecourt, les De Paepe, les Mesdagh de ter Kiele, il a, par sa science et son caractère, contribué à faire mériter à la magistrature la haute estime dont elle jouit légitimement.

Né à Ypres, le 19 mai 1837, Jules Lameere entra dans la carrière en 1861, en qualité de substitut du procureur du roi, à Ypres. Procureur général près la Cour d'appel de Gand de 1880 à 1890, il sut, dans des circonstances difficiles, faire respecter l'indépendance du ministère public. Plus tard, sa profonde connaissance du droit et son inflexible conscience lui valurent à la Cour de Cassation — dont il fut premier président — une situation tout à fait éminente.

Seule cependant l'activité historique de Lameere doit nous retenir ici. On sait combien rares sont, dans notre pays, les érudits qui consacrent leurs efforts à l'étude de notre ancien droit ; presque seuls quelques magistrats ont travaillé dans ce domaine peu défriché. Lameere fut un de ceux qui l'ont fait avec le plus de distinction.

C'est l'ancien droit flamand qui a principalement fait l'objet de ses recherches. Lameere l'avait étudié de très près et sans se limiter à la lecture des coutumiers et des auteurs anciens ; il connaissait les actes de la pratique judiciaire, si importants pour saisir ce qu'était un droit réellement vivant.

On se rend compte de l'étendue de sa science en lisant les monographies dans lesquelles il a traité tel ou tel point d'histoire du droit. Courtes, généralement conçues sous la forme du mercuriales ou d'articles de revues, elles étudient le plus souvent une question de procédure ; elles méritent d'être citées comme des modèles au point de vue de la précision. L'examen des notes

permet de se rendre compte de la sûreté de l'information de l'auteur. En lisant ces études, on se prend à regretter que Lameere n'ait jamais publié un ouvrage d'ensemble sur l'histoire de la procédure civile et criminelle en Flandre, qu'il était tout particulièrement qualifié pour écrire.

Membre depuis 1894 et président depuis 1911 de la *Commission royale des anciennes lois et ordonnances*, J. Lameere a publié dans le *Recueil des Ordonnances*, édité par ce corps savant, plusieurs volumes se rapportant au règne de Charles-Quint. Ces éditions, comme ses dissertations, témoignent de sa science et des belles qualités de son esprit.

J. Lameere était membre de l'Académie royale de Belgique et membre du Conseil d'Administration de l'Université de Bruxelles. Il prenait une part très active aux travaux de ces deux corps.

Il est mort le 12 avril 1922, à la fin d'une longue vie tout entière consacrée au droit.

FRANÇOIS-L. GANSHOF.

Bibliographie des œuvres historiques de J. Lameere.

1. Fondation du XIVe siècle; *Belgique judiciaire*, 1868.
2. Législation relative aux étrangers, dans *Patria Belgica* de Van Bemmel ; t. II ; Bruxelles, 1873.
3. De l'autorité judiciaire dans les communes flamandes au XIIe et au XIIIe siècle ; *Belgique judiciaire*, 1878.
4. Institution dans les Universités de Hollande d'un cours d'histoire du droit germanique ; *Ibid.*, 1879.
5. Du formalisme dans le droit flamand du moyen âge ; *Ibid.*, 1880.
6. Le recours au chef de cens dans le droit flamand ; *Ibid.*, 1881.
7. Les communes vérités dans le droit flamand ; *Ibid.*, 1882.
8. Titres et noms ; *Ibid.*, 1883.
9. De l'histoire du droit et de son étude actuelle dans les Pays-Bas ; *Ibid.*, 1884.
10. De la transmission du nom et des titres ; *Ibid.*, 1885.
11. De l'importation du jury sur le continent ; *Ibid.*, 1885.
12. De notre procédure criminelle à la fin de l'ancien régime ; *Ibid.*, 1890.
13. Deux mémoires sur le ministère public en Belgique sous l'ancien régime ; *Ibid.*, 1892.
14. Dante à Oxford et en Flandre ; *Revue de Belgique*, 1893.
15. Des tribunaux de l'Inquisition en France ; *Belgique judiciaire*, 1894.

16. Le mariage d'un clerc au XIIIe siècle ; *Ibid.*, 1894
17. Le Conseil privé d'Angleterre appliquant le droit canonique en l'île de Chypre; *Ibid.*, 1895.
18. J.-L. et Charles Laurent : Recueil des Anciennes Ordonnances de la Belgique ; 2e série ; t. II (1520-1529) ; Bruxelles, 1898, f°.
19. Recueil, etc., t. III (1520-1536). Bruxelles, 1902, f°.
20. Les travaux d'Adolphe Dubois sur l'histoire des institutions et du droit ; *Belgique judiciaire* ; 1902.
21. Léon Vanderkindere, *Ibid.*, 1906.
22. J.-L. et Henri Simont : Recueil etc.; t. IV (1537-1543) ; Bruxelles, 1907, f°.
23. Aspects de la preuve testimoniale en Flandre aux XIIIe et XIVe siècles ; *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, Classe des lettres, 1907.
24. J.-L. et Henri Simont : Recueil etc.; t. V (1544-1549) ; Bruxelles, 1910, f°.
25. Un document du vieux droit coutumier de la Flandre ; *Belgique judiciaire*, 1910.
26. Deux études sur l'ancien droit de la Flandre, *Ibid.*, 1914.
27. Un chapitre du prêt à intérêt dans le droit belgique ; *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique*, Classe des lettres, 1920.
28. De quelques enseignements de Montesquieu et de leur destinée ; *Ibid.*, 1920.

Paul Errera.

Paul Errera naquit à Laeken, le 23 juillet 1860. Une mort brusque est venue, il y a quelques mois, mettre prématurément fin à une vie qu'il avait tout entière vouée au culte de la science et au service de la patrie. Pour servir ce double idéal il avait déployé son activité dans des domaines divers : pendant quelques années, il avait pratiqué au barreau aux côtés de Charles Duvivier; de 1912 à 1921, il avait été bourgmestre d'Uccle ; mais avant tout, il fut un grand universitaire.

Il appartenait au corps professoral de l'Université de Bruxelles depuis 1896; il avait été recteur et il exerçait les importantes fonctions de vice-président du Conseil d'administration. A partir de 1903, il professa le cours de droit public avec un éclat incomparable.

Errera était juriste dans l'âme et il jouissait dans les milieux juridiques de Belgique et de l'étranger d'une légitime réputation. Son *Traité de droit public belge*, publié à Paris, et traduit en

allemand, fait autorité bien au-delà nos frontières et passe à juste titre pour un ouvrage de premier ordre.

Errera estimait avec raison qu'une étude vraiment scientifique du droit n'est pas possible sans la connaissance de l'histoire du droit. Aussi est-ce vers notre ancien droit belge, que l'influence de Vanderkindere et de Duvivier orienta ses premiers travaux.

Le plus important est son volume sur les *Masuirs*, auquel il faut toujours avoir recours lorsque l'on étudie l'histoire de la propriété foncière dans nos provinces. Il est précieux non seulement à cause de l'étendue des dépouillements, mais encore à cause de la clarté et de la rigueur des exposés synthétiques du démembrement du droit de propriété.

Les travaux qui suivirent — en dehors du livre sur les *Waréchaix* — relèvent généralement d'autres domaines de la pensée juridique ; mais toujours Errera continuait à porter aux études historiques le plus vif intérêt : dans les derniers mois de sa vie, il avait pris une part active aux travaux préparatoires du Ve Congrès international des sciences historiques.

Paul Errera est décédé à Bruxelles, le 12 juillet 1922. S'il a été enlevé trop tôt à ceux qui l'aimaient et l'admiraient, il a cependant eu la fin que, sans doute, il eût souhaitée, puisqu'il est tombé la plume à la main, en pleine activité. FRANÇOIS-L. GANSHOF.

Bibliographie des œuvres historiques de Paul Errera.

1. Les Masuirs; Recherches historiques et juridiques sur quelques vestiges des formes anciennes de la propriété en Belgique. Bruxelles, 1891, 2 vol. 8°.
2. Les Waréchaix; Étude de droit foncier ancien. Bruxelles, 1894, 8°.
3. Cours de littérature française : historiens et chroniqueurs (Syllabus de l'Extension de l'Université libre de Bruxelles). Bruxelles, 1896, 8°.
4. Quelques historiens français (Syllabus, etc.). Bruxelles, 1898, 8°.
5. Art et science chez Léonard de Vinci, *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1901-1902.
6. La dotation du prince de Waterloo, *Ibid.*, 1911-1912.
7. Mil huit cent quarante huit à l'Université de Louvain, *Ibid.*, 1911-1912.
8. Dante et les Flandres, *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, Classe des lettres, 1921.
9. Encore Guizzante, *Ibid.*, 1922.

TABLE DES MATIÈRES

Articles de fond et mélanges.

Pages.

Ch. Beckenhaupt. Le style des paysages dans Faust . . 677

A.-L. Corin. A propos de la traduction française des *Sermons* de Tauler par le Père Hugueny O. P. — *Maget* et *iuncfrŏiwe* 51

— La tombe de Tauler 665

Fl. De Lannoy. L'accession du Luxembourg au Zollverein en 1842 317

H. Eells. The correct date for a letter to Zwingli. . . . 514

J. Feller. **Abellanetum*, *avellanetum* « bois de coudrier » corylus avellana L. 719

— *Astanetum*. 41

F.-L. Ganshof. Les « homines de casâ Dei » du très ancien droit liégeois 303

P. Graindor. Auguste et Athènes. 429

— Inscription de Mégare 335

— Notes épigraphiques 113

H. Grégoire. Notes d'épigraphie byzantine 27

P. Hamélius. La littérature des proscrits en Angleterre. . 59

A. Hansay. L'ancienneté du droit urbain liégeois 727

— Le diplôme de Henri V pour l'église de Liège en 1107. 511

— Note concernant l'apparition de la propriété allodiale au pays de Liège 724

— La villa et l'oppidum de Saint-Trond 87

J. Haust. Etymologies wallonnes et françaises. . . . 445, 649

J. R. Knipfing. The Edict of Galerius (311 A. D.) re-considered 693

E. Laloire. Une quittance signée de Watteau 116

L. Leclère. Les limites chronologiques du moyen âge . . 69

Th. Lefort. Xénophon 9

H. Liebrecht. Les « Comédiens de campagne » à Bruxelles au XVIIe siècle 265

F. Lyna. Onuitgegeven Refereinen (Brussel Hs. II, 119). . 293

P. Marchot. Le nom de lieu gaulois *CAMBOS, « La courbe ». 241
— Les noms de lieu gaulois en « -auos, -aua, -auon » 641
H. Nélis. Bâtards de Brabant et bâtards de Bourgogne. . 337
— La date dans les actes de Philippe le Bon (1419-1467) 91
L. Parmentier. Notes sur deux passages d'Euripide . . . 1
— Sur le sens méconnu de quelques mots homériques (αἰόλος et ses dérivés) . . . 417
H. Pirenne. Mahomet et Charlemagne 77
F. Rousseau. Un lignage namurois au XIIe siècle. Les Falmagne 463
P. Roussel. Le thème du sacrifice volontaire dans la tragédie d'Euripide 225
Th. Simar. Les sources de l'histoire du Congo antérieurement à l'époque des grandes découvertes 707
Ch. Terlinden. Le comte de Chambord à Anvers (février 1872) 495
P. Thomas. Une petite addition au livre de M. Brunot « La pensée et le langage ». 723
— Notes et conjectures sur les œuvres de l'empereur Julien 15
V. Tourneur. De la méthode à suivre pour évaluer en monnaies modernes les valeurs anciennes énoncées dans les textes historiques belges du XIe siècle au XVIIIe 101
F. Uzureau. Pie VI et le serment de Liberté-Égalité . . . 342
L. Vander Essen. Jean d'Ypres ou de Saint-Bertin (†1383). Contribution à l'histoire de l'hagiographie médiévale en Belgique. 475
J. Vannérus. Les *Chaumont* germaniques. Notes de toponymie 283
A. Vincent. Les diminutifs de noms propres de lieux. . . 247
Comptes rendus 119, 345, 521, 731
Bibliographie 141, 567, 783
Périodiques 151, 377, 587, 805
Chronique 201, 391, 611, 819

P
2
R4
t.1

Revue belge de philologie
et d'histoire

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY